

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT  
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00182 391 6

DATE DUE

JUL 1996	12		

J 103 H72 1969/70  
Canada. Parlement.  
Sénat. Comité spécial  
sur la pauvreté.  
Délibérations.

P3  
DATE  
A1

3 2354 00182 391 6

v. 4  
1 dec. 72

~~77 H. de la pauvreté et de la santé~~

J

103

H72

1969/70

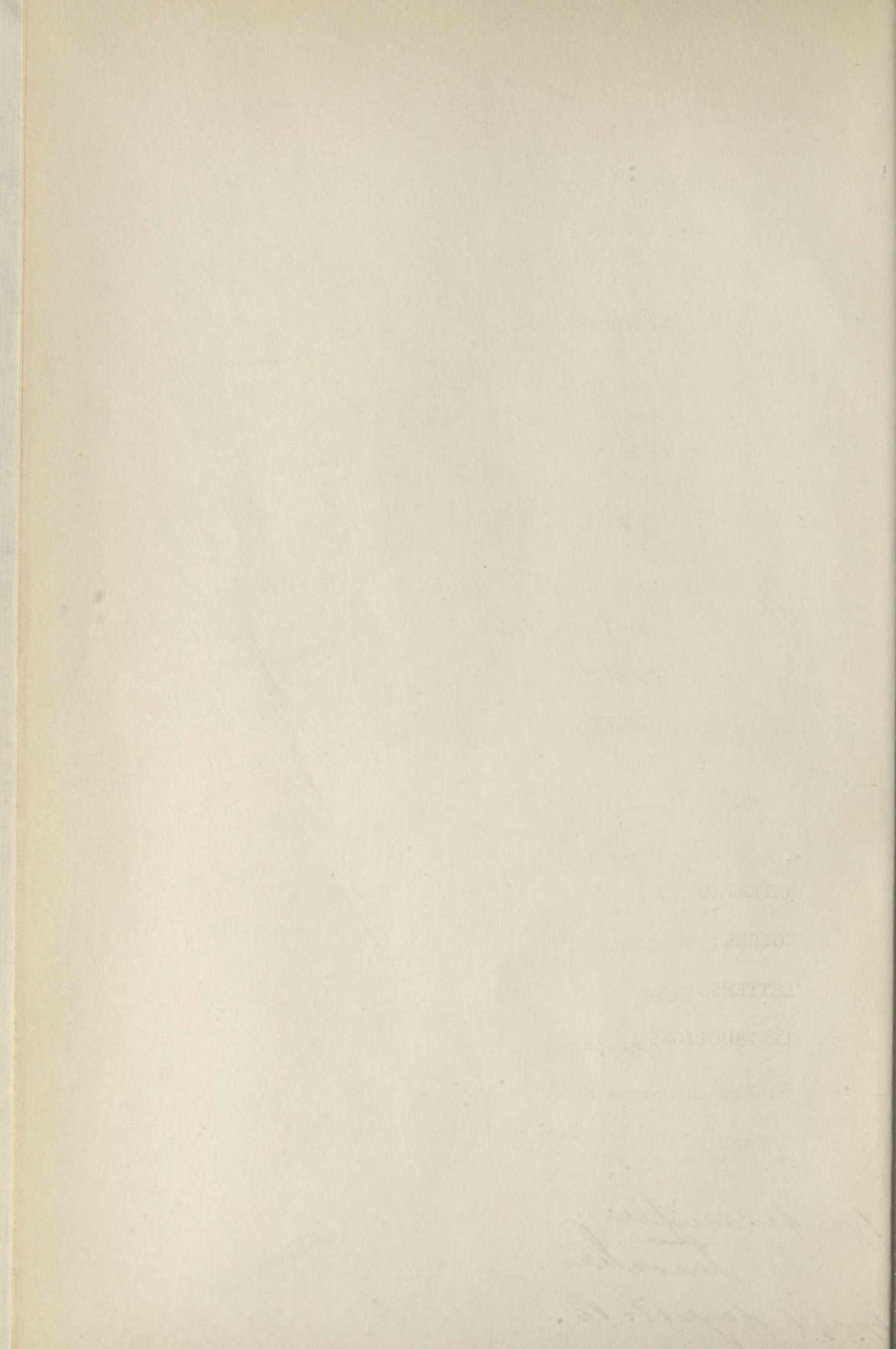
P3

AI

v.4









Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

## SÉNAT DU CANADA

### DÉLIBÉRATIONS

DU

### COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 61

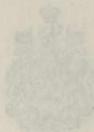
SÉANCE DU MARDI 4 AOÛT 1970

#### TÉMOINS:

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick; Les services de Médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean; L'Association dite *Saint John Community Workers Association*; L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur; Les œuvres familiales de Saint-Jean dites *Family Services, Saint John, Inc.*; Le *New Brunswick Forest Extension Service*; La Fédération des propriétaires d'exploitations forestières du Nouveau-Brunswick.

#### APPENDICES:

- «A»—Le mémoire présenté par l'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick.
- «B»—Le mémoire présenté par les services de médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean.
- «C»—Le mémoire présenté par la *Saint John Community Workers Association*.
- «D»—Le mémoire présenté par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur.
- «E»—Le mémoire présenté par les *Family Services, Saint John, Inc.* de Saint-Jean.
- «F»—Le mémoire présenté par le *New Brunswick Forest Extension Service*.
- «G»—Le mémoire présenté par la Fédération des propriétaires d'exploitations forestières du Nouveau-Brunswick.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

### MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

*Président:* L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| Bélisle   | Hastings                    |
| Carter  | Inman                       |
| Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )                                    | Lefrançois                  |
| Cook  | MacDonald ( <i>Queens</i> ) |
| Croll   | McGrand                     |
| Eudes   | Pearson                     |
| Everett   | Quart                       |
| Fergusson   | Roebuck                     |
| Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche,</i><br><i>vice-président</i> ) | Sparrow                     |

(18 membres)

(Quorum 6)

SÉANCE DU MARDI 4 AOÛT 1970

### TÉMOINS:

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick; les services de médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean; l'Association des travailleurs de la santé communautaire de Saint-Jean; l'Association des travailleurs de la santé communautaire de Saint-Jean; les services de famille de Saint-Jean; le New Brunswick Forest Extension Service; la Fédération des propriétaires d'exploitations forestières du Nouveau-Brunswick.

### APPENDICES:

- A.—Le mémoire présenté par l'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick.
- B.—Le mémoire présenté par les services de médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean.
- C.—Le mémoire présenté par la Saint John Community Workers Association.
- D.—Le mémoire présenté par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'extension des services de famille.
- E.—Le mémoire présenté par les Family Services, Saint John, Inc. de Saint-Jean.
- F.—Le mémoire présenté par le New Brunswick Forest Extension Service.
- G.—Le mémoire présenté par la Fédération des propriétaires d'exploitations forestières du Nouveau-Brunswick.

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 octobre 1969:

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, elle est—

Adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

## PROCÈS-VERBAUX

Le mardi 4 août 1970,  
Hall du Y.M.C.A.,  
Saint-Jean (N.-B.).

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (*Président*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand et Quart—(7).

*Aussi présent:* M. Frederick J. Joyce, administrateur.

Les témoins suivants sont entendus:

L'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick: M. William L. McNamara, P.Eng., président du Comité du mémoire, et M. Claudé MacKinnon, P.Eng.

Les services de médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean: Le Dr H. Bruce Parlee, président du Comité du mémoire.

L'Association dite *Saint John Community Workers Association*: M. Archibald Smith, président du Comité du mémoire, M. James Finnigan, président, M<sup>lle</sup> Bernadine Conlogue, superviseur de la section du bien-être de l'enfance du ministère de la Santé et du bien-être, M<sup>lle</sup> Catherine Gale, chef du secrétariat de l'*United Fund and Social Services* de l'agglomération de Saint-Jean, et M. Henry E. Stegmayer, directeur général de l'*United Fund and Social Services* de l'agglomération de Saint-Jean.

A 11 heures et 45 minutes du matin, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

---

La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (*Président*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand et Quart—(7).

*Aussi présent:* M. Frederick J. Joyce, administrateur.

Les témoins suivants sont entendus:

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur: M. Joseph Drummond, conseiller administratif et ancien président, et M. Fred Hodges, président du conseil régional de la main-d'œuvre.

Les œuvres familiales de Saint-Jean dites *Family Services, Saint John, Inc.*: M<sup>lle</sup> Florence Christie, directeur des services généraux, M<sup>me</sup> W. R. Forsyth, membre du conseil, M<sup>me</sup> Marian J. Perkins, représentante locale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le *New Brunswick Forest Extension Service*: M. J. B. Kelly, M. N. C. Bastin, et M. J. Torunski.

La séance est levée à 5 h. 05 de l'après-midi.

Le mercredi 5 août 1970, les membres du Comité visitent Bloomfield Junction où le rév. William E. Hart, président de la Fédération des propriétaires d'exploitations forestières du Nouveau-Brunswick, leur présente un mémoire.

Aussi présents et entendus: M. Gordon Fairweather, député, M. C. B. Sherwood, membre de l'Assemblée législative (Nouveau-Brunswick) et M. Scarboro.

Un bref compte rendu de la visite des membres du Comité suit immédiatement les procès-verbaux.

*Il est ordonné*—Que les mémoires suivants soient imprimés en appendice aux procès-verbaux.

«A»—Le mémoire présenté par l'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick.

«B»—Le mémoire présenté par les services de médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean.

«C»—Le mémoire présenté par la *Saint John Community Workers Association*.

«D»—Le mémoire présenté par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur.

«E»—Le mémoire présenté par les *Family Services, Saint John, Inc.* de Saint-Jean.

«F»—Le mémoire présenté par le *New Brunswick Forest Extension Service*.

«G»—Le mémoire présenté par la Fédération des propriétaires d'exploitation forestière du Nouveau-Brunswick.

COPIE CONFORME:

Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.

## VISITE À BLOOMFIELD STATION

LE 5 AOÛT 1970

Le R. P. W. E. Hart, appuyé par M. Scowsbow, présente un mémoire ayant trait aux petits exploitants forestiers des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Outre les membres du comité, M. Gordon Fairweather, député, et M. Sherwood, membre de l'Assemblée législative sont présents.

Ci-après se trouvent les principaux points qui ressortent de la présentation du mémoire et de la discussion.

La forêt recouvre 95 p. 100 du territoire du Nouveau-Brunswick et l'on prévoit qu'en l'an 2000 la demande de pâte de bois sera quatre fois supérieure à la demande actuelle.

D'après les données selon lesquelles une superficie de 15,826 acres était déboisée dans le comté de King en 1861, alors qu'en 1961, il n'y en restait que 7,858, on peut constater quelle est la superficie des terrains déboisés qui ont été rendus à la forêt entre 1861 et 1961. Un terrain boisé doit avoir une superficie supérieure à 600 acres pour assurer un revenu même assez maigre.

D'importantes compagnies se portent acquéreurs de petites fermes forestières (tenues en franc-alleu). De l'avis du R. P. Hart, un petit propriétaire peut produire et vendre du bois à pâte à meilleur compte que les grosses compagnies. Toutefois, la demande de bois est telle qu'il suffit aux grosses compagnies d'exploiter uniquement leur terrain pour faire face à la demande et pour maintenir le plein rendement de leurs usines et, alors, elles n'achètent des petits exploitants de fermes forestières qu'au prix qu'elles fixent elles-mêmes.

Les compagnies de pâte et papier ont le monopole de l'achat et de la vente de la pâte de bois. Plus de 80 p. 100 des terres de la Couronne, qui recouvrent 45 p. 100 du Nouveau-Brunswick, sont affermées à de grosses compagnies de pâte et papier. Même les 29 p. 100 du territoire, qui se composent de petites propriétés, n'appartiennent pas nécessairement à de petits exploitants.

Le R. P. Hart a parlé de la Suède. La Suède possède une industrie forestière productive, parce qu'elle compte de puissantes associations de propriétaires forestiers. Contrairement au Nouveau-Brunswick, ces associations exportent un produit fini. Elles possèdent de puissantes coopératives d'achat et de vente. Elles forment des bûcherons professionnels et leur assurent le plein emploi contrairement au Nouveau-Brunswick qui ne dispose d'aucun bûcheron spécialisé et n'assure du travail que durant la moitié de l'année.

M. Sherwood donne à entendre que les grosses compagnies sont en train d'acheter les petites propriétés. Il déclare qu'une proportion de 30 p. 100 de l'économie du Nouveau-Brunswick repose sur l'agriculture et que les gens délaissent la terre uniquement pour des raisons d'ordre économique. (La situation suédoise diffère en ce que les Suédois ont moins intérêt à délaissier les fermes, parce que le revenu accessible à la ville ne diffère pas sensiblement de celui qui est accessible dans les régions rurales.)

M. Scowsbow est agriculteur et s'inquiète de l'exode rural dont la cause profonde réside, selon lui, dans l'important accroissement de la productivité agricole qui a mené à la création de fermes plus vastes et plus viables. Il affirme que les agriculteurs préfèrent être pauvres à la ferme qu'à la ville.

Comme solution au problème de l'exode rural, il propose la création de postes de louage d'instruments aratoires où les petits agriculteurs pourraient louer la machinerie. De plus, il estime que le gouvernement, dans le cadre de son programme d'éducation, devrait aider les gens à devenir de meilleurs agriculteurs.

Durant la pause café, on lui a demandé pourquoi on n'avait pas tenté de créer des coopératives d'instruments aratoires. Il a répondu que les agriculteurs du Nouveau-Brunswick sont indépendants.

Ci-après se trouvent les principaux points qui ressortent de la présentation du mémoire et de la discussion.

La forêt recouvre 85 p. 100 du territoire du Nouveau-Brunswick et l'on prévoit qu'en l'an 2000 la demande de pâte de bois sera quatre fois supérieure à la demande actuelle.

D'après les données selon lesquelles une superficie de 18.820 acres était déboisée dans la comté de Kent en 1961, alors qu'en 1961, il n'y avait que 7.858, on peut constater que la superficie des terrains déboisés qui ont été rendus à la forêt entre 1961 et 1981. Un certain bois doit avoir une superficie à 600 acres pour assurer un revenu même assez minime.

D'importantes compagnies se portent acquiescentes à petites terres forestières (tenues en franc-alleu). De l'avis de R. P. Hart, un petit propriétaire peut produire et vendre du bois à pâte à meilleur compte que les grosses compagnies. Toutefois, la demande de bois est telle qu'il suffit aux grosses compagnies d'exploiter/répartir leur territoire pour faire face à la demande et pour maintenir le plein rendement de leurs terres. Alors, elles n'achètent des petites exploitations de terres forestières qu'au prix qu'elles fixent elles-mêmes.

Les compagnies de pâte et papier ont le monopole de l'achat et de la vente de la pâte de bois. Plus de 80 p. 100 des terres de la Couronne, qui recouvrent 45 p. 100 du Nouveau-Brunswick, sont affermées à de grosses compagnies de pâte et papier. Même les 25 p. 100 du territoire, qui se composent de petites propriétés, n'appartiennent pas nécessairement à de petites exploitations.

Le R. P. Hart a parlé de la Suède. La Suède possède une industrie forestière productive, parce qu'elle compte de puissantes associations de propriétaires forestiers. Contrairement au Nouveau-Brunswick, ces associations exportent un produit fini. Elles possèdent de puissantes coopératives d'achat et de vente. Elles forment des bûcherons professionnels et leur assurent le plein emploi. Contrairement au Nouveau-Brunswick qui ne dispose d'aucun bûcheron spécialisé et n'assure du travail que durant la moitié de l'année.

M. Sherwood donne à entendre que les grosses compagnies sont en train d'acheter les petites propriétés. Il déclare qu'une proportion de 30 p. 100 de l'économie du Nouveau-Brunswick repose sur l'agriculture et que les gens délaisent la terre uniquement pour des raisons d'ordre économique. (La situation suédoise diffère en ce que les Suédois ont moins intérêt à délaisser les terres, parce que le revenu nécessaire à la ville ne diffère pas sensiblement de celui qui est accessible dans les régions rurales.)

M. Snowshow est agriculteur et s'applique de l'exode rural dont la cause profonde réside, selon lui, dans l'important accroissement de la productivité agricole qui a mené à la création de fermes plus vastes et plus viables. Il affirme que les agriculteurs présents être payés à la ferme qu'à la ville.

# LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

## TÉMOIGNAGES

Le 4 août 1970  
Saint-Jean (N.-B.)

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9 heures.

Le sénateur David Croll (président) préside les débats.

**Le président:** La séance est ouverte. Nous sommes saisis ce matin d'un mémoire de l'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick. Immédiatement à ma droite se trouve M. W.L. McNamara, directeur de la société d'ingénieurs-conseils *A.B.I. Limited* de Fredericton et président du Comité du mémoire. A côté de lui siège M. Claude McKinnon, natif de Glace Bay en Nouvelle-Écosse. Celui-ci remplit les fonctions d'inspecteur en bâtiment pour l'agglomération de Saint-Jean.

M. McNamara désire donner immédiatement lecture du mémoire.

**M. W. L. McNamara, président du Comité du mémoire de l'Association des ingénieurs professionnels du Nouveau-Brunswick:** Monsieur le président, messieurs les sénateurs, mesdames, messieurs. Pour le bénéfice des membres du Comité chargé de l'examen du mémoire, j'aimerais commencer à la page 2, remettant à plus tard le résumé des conclusions et des recommandations.

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick est l'organisme officiel de la province qui octroie les permis et édicte les règlements et qui regroupe des employés de l'industrie et des fonctionnaires, des administrateurs de sociétés et des experts-conseils privés. Leur nombre se chiffre présentement à environ 830 membres. L'Association fait partie du Conseil canadien des ingénieurs professionnels, ainsi que les dix associations analogues d'ingénieurs professionnels des autres provinces et territoires canadiens. Par l'entremise du Conseil canadien des ingénieurs professionnels on peut entrer en communication par courrier avec tous les quelque 60,000 ingénieurs professionnels inscrits au Canada. Un certain nombre de bureaux locaux de l'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick travaillent de concert avec

les bureaux locaux de l'Institut des ingénieurs du Canada pour tenir des rencontres et des débats traitant de sujets d'intérêt local.

En tant que gens de carrière étroitement liés à l'application des programmes d'avances de capitaux et en tant que groupe représentant des citoyens canadiens, nous désirons soumettre quelques brèves remarques à l'examen de ce savant Comité.

D'après le dictionnaire *Webster's New World*, la «pauvreté» dans son sens le plus large «comporte un manque de ressources nécessaires pour vivre à peu près dans l'aisance».

Pour notre examen nous définissons la «pauvreté», telle qu'elle se présente au soutien d'une famille, comme «l'insuffisance de ressources pour assurer le strict minimum qui lui permette de mener une vie saine dans une certaine aisance».

Nous estimons que ce manque de ressources comporte habituellement l'un ou plusieurs des problèmes suivants:

- a) Manque d'instruction ou de formation professionnelle.
- b) Impossibilité de trouver des emplois en rapport avec la formation et l'expérience acquise.
- c) Manque d'esprit d'initiative.
- d) Déficiences physiques (handicaps).
- e) Déficiences mentales.

On a dit que l'insuffisance des revenus était un des symptômes du manque de ressources, mais cette insuffisance est en elle-même une définition très peu satisfaisante de la pauvreté. Grâce aux programmes d'assistance et aux systèmes éducatifs actuellement en vigueur de plus en plus de gens ont accès à l'instruction et à la formation professionnelle, mais leurs structures de ces derniers n'incitent pas toujours à prendre les initiatives nécessaires pour profiter des chances qui sont offertes.

Des déficiences physiques ou mentales anormales ne peuvent être corrigées que dans certaines limites, c'est pourquoi nous croyons que des cas semblables exigeront et mériteront toujours une assistance directe et permanente du reste de la population. La participa-

tion de l'État dans les soins et la rééducation des handicapés physiques et mentaux semble avoir été jusqu'ici nettement insuffisante.

Pour faciliter les débats nous distinguerions dans les programmes d'assistance deux grandes catégories: les programmes «personnels» (pour individus et familles), et les programmes «régionaux» (encouragements sur le plan industriel, habitations à loyers modérés, etc.):

On a remarqué que les plans actuels d'assistance personnelle semblent tous détourner les récipiendaires d'essayer d'obtenir des revenus personnels, à moins que ces revenus ne soient nettement supérieurs au niveau de l'assistance.

C'est pourquoi ils risquent de «s'enfermer» dans une situation où leur «capacité de salaire» descendra bien au-dessous de ce qu'ils peuvent obtenir en assistance.

L'Association suggère que cette assistance devrait au contraire favoriser l'initiative personnelle avec des «incitations au gain» qui récompenseraient et subventionneraient des revenus personnels avec un barème dégressif pour cesser à un minimum acceptable de revenus. Les termes «impôts sur le revenu négatifs» ou «salaire annuel garanti» pour désigner cette aide semblent aussi impropres que le seraient les termes «impôts négatifs sur les sociétés» ou «bénéfice annuel garanti» pour l'assistance à l'industrie; cependant, il semble opportun qu'un tel programme soit administré dans le cadre de l'Acte de l'Impôt sur le revenu, de façon à diminuer les frais de gestion.

Un programme pourrait être mis sur pied pour fournir les fonds nécessaires aux paiements mensuels de l'assistance individuelle basée sur une formule similaire à celle qu'utilisent les travailleurs indépendants, qui versent les travailleurs en paiements échelonnés (les revenus déclarés l'année précédente étant pris comme base). De tels fonds pourraient aisément être inclus dans la déclaration d'impôts sur les revenus de l'année en cours.

La gestion efficace d'un tel programme, dans le cadre de l'Acte de l'Impôt sur le revenu, exigerait une coordination assurée par les centres locaux de la Main-d'œuvre, pour obtenir le bénéfice de l'assistance individuelle.

J'aimerais m'écarter quelque peu du texte du mémoire pour intercaler ici une note qui exprime la consternation de nos membres devant le double emploi apparent des programmes d'assistance publique, ce qui tend à masquer l'objet bien précis de chaque programme individuel et qui doit certainement brouiller les idées du bénéficiaire et des donateurs et accroître considérablement les frais d'administration diminuant ainsi la producti-

tivité et l'efficacité générale de l'ensemble des programmes.

La proposition relative au régime d'assurance-chômage au sujet de laquelle, en principe, nous ne différons pas nécessairement d'opinion, mais qui semble devenir un autre fardeau fiscal dont l'objet serait d'aider à défrayer le coût des régimes d'assistance sociale et que l'on pourrait certainement incorporer d'une façon plus efficace dans le programme général, comme nous venons à peine de le signaler, constitue un exemple de ce que notre Conseil canadien des ingénieurs professionnels a fait remarquer au gouvernement fédéral.

Les programmes régionaux d'assistance, basés sur des objectifs précis, planifiés, tendent à être mieux coordonnés. Cependant, à moins qu'ils ne soient assortis de programmes appropriés de formation professionnelle, le seul résultat pour certaines industries est un afflux de personnel au salaire plus élevé, et dont la plus grande partie avait déjà du travail. Cela entraîne une élévation de la moyenne des revenus sur le plan statistique, sans améliorer la situation de l'homme «enfermé» dans sa pauvreté personnelle, et entraînant même une augmentation du coût de la vie, qui diminue d'autant sa position sociale.

Pour éviter de telles situations il faut tenir un état de la main-d'œuvre disponible et de sa capacité d'instruction, ce qui assurera au départ une utilisation maximum de cette main-d'œuvre, combinée avec une formation donnée «sur le tas». Ceci permettra de procurer aux générations qui suivront de plus grandes possibilités d'instruction et de formation. Ces considérations doivent primer toutes les autres dans la sélection des industries appelées à bénéficier d'allègements d'impôts.

Nous considérons qu'on ne pourra jamais assez mettre l'accent sur les programmes de formation professionnelle comme moyen le plus efficace de soulager la pauvreté. Les ingénieurs de la zone atlantique savent comme il est pénible de manquer de personnel qualifié dans les périodes mêmes où le chômage dépasse 10 p. 100. On ne saurait mieux utiliser les fonds d'assistance qu'en créant des programmes de formation professionnelle destinés aux chômeurs qui, mieux qualifiés, pourront occuper des emplois créés par le développement de l'industrie.

Il ne faudrait pas perdre de vue, dans la course aux industries les plus en vue, l'encouragement à donner aux entreprises individuelles. Des particuliers entrepreneurs, avec un minimum de stimulant et d'assistance professionnelle, peuvent souvent monter des industries locales qui n'attirent pas les grandes sociétés, mais profitent presque immédiatement à la localité. Des activités de cette

nature ont un effet certain sur l'esprit d'entreprise de la population locale.

En résumé, notre Association partage l'opinion selon laquelle tous les Canadiens ont droit à une vie saine dans ce pays prospère et en pleine croissance. Toutefois, nous croyons également qu'en retour de ce droit il incombe à chaque citoyen de contribuer dans les limites de ses capacités au maintien et à l'amélioration de cette prospérité et, d'autre part, il appartient aux gouvernements de veiller à ce qu'il puisse y contribuer.

On doit reconnaître que les invalides et les déficients mentaux ont droit à une formation appropriée, financée au moyen de deniers publics, pour leur permettre de faire un apport utile à la société selon leurs capacités, bien entendu.

Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état. Ces programmes pourraient être mis sur pied à une échelle nationale grâce aux efforts conjoints du Ministère des Impôts et du Service Canadien de la Main-d'œuvre.

L'Assistance régionale et industrielle devrait lier davantage son activité à l'emploi des ressources humaines locales, et devrait se combiner avec des investissements parallèles dans des programmes de rééducation, afin que le succès de l'entreprise soit assurée.

Les affaires locales privées pourraient être développées d'une manière plus efficace, en simplifiant la mise en œuvre des programmes d'assistance industrielle qui existent déjà, et en offrant les services de spécialistes pour aider à bénéficier de ces avantages.

Mesdames, messieurs, notre Association est disposée à tout faire pour aider la mise en œuvre de programmes pour lesquels ses membres ont tout particulièrement compétence. Cette assistance éventuelle pourrait se traduire ainsi: en distribuant aux membres des détails sur les principaux programmes d'assistance et en organisant des exposés faits par le personnel administratif pour s'assurer que les programmes ont été compris et garantir leur succès.

En utilisant les statistiques de la main-d'œuvre pour encourager l'implantation de nouvelles industries qui offriraient des chances maximums à la main-d'œuvre disponible.

En donnant des informations sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick, ses branches et ses filiales nationales sont à la disposition du Gouvernement pour l'assister dans la création de programmes efficaces.

Merci.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur McNamara, que devrions-nous ajouter aux programmes de formation technique de nos écoles professionnelles?

**M. McNamara:** Les programmes de formation technique de la province constituent un excellent début. Nous parlons surtout, je crois, de relier davantage les stimulants industriels à la formation technique offerte.

**Le sénateur Fournier:** Comment?

**M. McNamara:** Je dois admettre que je ne sais pas exactement où l'on en est à cet égard, mais on pourrait peut-être prévoir des stimulants industriels lorsqu'il y a des pourparlers visant l'implantation éventuelle d'une industrie au Nouveau-Brunswick. J'espère que l'on discutera aussi cette question avec les professeurs chargés des cours techniques dans la province, afin de déterminer la disponibilité des programmes de formation ou d'établir de ces programmes dans les cas où ils ne sont pas déjà disponibles.

**Le sénateur Fournier:** A ma connaissance, cet état de choses est assez général. Par exemple, la Commission hydroélectrique requiert un certain nombre d'ingénieurs ou de techniciens pour ses usines hydro-électriques. D'ordinaire, elle précise le genre de candidats qu'elle recherche et tente de les former dans tel secteur d'activité. Il en va de même dans les industries de la pâte et papier, mais l'on devrait peut-être recourir à ce procédé à une échelle bien plus grande. Je suis d'accord avec vous sur ce sujet.

Je crois aussi que les gens pensent que la formation technique crée des ingénieurs spécialisés. Il ne s'agit nullement du même niveau. Vous comprenez cela.

**M. McNamara:** C'est exact.

**Le sénateur Fournier:** Le grand public confond quelque peu certains niveaux scolaires les uns avec les autres. Il y a l'école de formation technique, l'école des arts et métiers, l'école professionnelle et l'atelier. Elles diffèrent toutes les unes des autres en ce qui concerne la formation. En moyenne la plupart de ceux qui vont à l'école de l'atelier sont simplement au niveau de la cinquième ou de la sixième année et ont accompli certains travaux manuels. Ils s'imaginent que c'est une école de formation technique, ce qu'elle n'est pas.

**Le sénateur Fergusson:** Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier M. McNamara et ses collègues pour le travail et le temps qu'ils ont consacrés au mémoire et nous leur en savons tous gré.

Il y a une chose qui m'a particulièrement frappé et sur laquelle j'aimerais me renseigner; elle se trouve à la page 3 où vous définissez la pauvreté «comme l'insuffisance de ressources pour assurer le strict minimum» et parmi les ressources insuffisantes vous énumérez au paragraphe c) «manque d'initiative».

Ensuite vous dites au paragraphe suivant qu'il y a de nombreux programmes, «mais que les mécanismes ne créent pas toujours des encouragements aptes à stimuler l'initiative personnelle, afin les gens profitent des occasions de formation». Vous dites ensuite dans vos recommandations:

Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état.

Pouvez-vous être plus précis? En général, comment ferez-vous au juste pour assurer ces stimulants? Que seront-ils? Ils n'existent pas présentement. Les gens désirent aider leurs familles.

**M. McNamara:** C'est tout à fait vrai. Un exemple précis, je pense, serait celui du gagne-pain d'une famille qui reçoit des prestations de bien-être. Advenant que cette personne touche à l'occasion un certain revenu, soit en pelletant de la neige en hiver durant une journée, soit de quelque autre façon, on aura tendance à diminuer ses prestations. Nous soutenons que c'est carrément une attitude négative. Autrement dit, on lui dit effectivement, mais non directement, qu'il ne doit pas travailler.

**Le sénateur Fergusson:** C'est un encouragement au chômage.

**M. McNamara:** Oui, certes. On lui dit qu'il ne doit pas travailler. C'est un non sous-entendu qu'il doit observer s'il désire recevoir des prestations de bien-être. A notre avis, c'est négatif. Nous serions plus en faveur d'un programme d'assistance qui reviendrait à dire: «Si vous pouvez gagner \$10, nous ajouterons ce montant à vos prestations.»

Je me rends compte qu'il s'agit là d'une simplification exagérée; la solution n'est pas aussi simple, mais le problème en requiert une du genre. Nous n'avons effectué aucune étude du problème et il est évident que nous n'avons pas compétence pour présenter un programme en ce sens, mais c'est quelque chose du genre que nous entendons par un incitant mental positif.

En fait, la personne qui a de bonnes raisons de vouloir s'aider peut le faire, tout comme celle qui reçoit déjà le montant de son salaire et qui, par un travail occasionnel, cherche à améliorer son sort. Il nous semble que, dans la situation actuelle, toute personne qui reçoit des prestations de bien-être est prise comme

dans un piège; à moins qu'elle ne touche un gros salaire qui lui permette d'en sortir, l'effort n'en vaut pas la peine. Pourquoi s'en préoccuperait-elle?

**Le sénateur Fergusson:** S'il peut gagner de quoi vivre, l'encouragerez-vous en lui donnant une prime?

**M. McNamara:** Oui, sans dépasser certaines limites raisonnables. Nous jugeons que l'on pourrait appliquer ce principe.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais poser une dernière question. A la page 3, article 3.5, vous dites:

La participation de l'État dans les soins et la rééducation des handicapés physiques et mentaux semble avoir été jusqu'ici nettement insuffisante.

Jugez-vous que cela s'applique uniquement au Nouveau-Brunswick ou à l'ensemble du Canada?

**M. McNamara:** Je ne suis probablement pas qualifié pour émettre des opinions au sujet de l'ensemble du Canada. Autant que je sache, quelques provinces disposent de ce que l'on pourrait appeler des services de soins et de formation vraiment satisfaisants qui sont financés par le gouvernement pour former les infirmes ou les déficients mentaux.

Il y a des établissements aidés par le gouvernement, mais autant que je sache, ils ne sont pas intégrés au système d'éducation.

**Le sénateur Fergusson:** Je voudrais savoir si votre mémoire équivaut à un exposé général ou s'il s'applique à notre province?

**M. McNamara:** Nous connaissons surtout notre province.

**Le sénateur Inman:** Je porte aussi un vif intérêt à votre mémoire et je constate qu'à la page 2, paragraphe c), vous dites:

En donnant des informations sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

A-t-on fait des efforts en ce sens dans la province?

**M. McNamara:** Selon moi, oui. L'Association des ingénieurs professionnels a participé activement à la création de l'association des techniciens et technologues attitrés. Un comité nous a aidé à créer cet organisme et nous avons aussi un Comité d'éducation engagé à cette fin et qui étudie les programmes d'enseignement des écoles de formation, des écoles d'arts et métiers et des écoles techniques.

Il s'agit d'une étude générale. Autant que je sache, on n'a fait aucune démarche auprès de notre association au sujet d'industries particulières situées dans une région précise.

**Le sénateur Inman:** Ensuite à la page 3, où il s'agit du même domaine que le premier, vous dites:

...mais les structures de ces derniers n'incitent pas toujours à prendre les initiatives nécessaires pour profiter des chances qui sont offertes.

En quoi trouvez-vous insuffisants les moyens d'éducation et de formation?

**M. McNamara:** Les circonstances auxquelles je faisais allusion sont les attitudes négatives ou inflexibles dont j'ai déjà parlé.

En effet, les moyens en question tombent sous le coup de l'observation du sénateur Fournier quant à la fausse idée que se fait le public du but des divers programmes de formation.

Je ne m'y connais pas tellement, car j'ai eu très peu de contact personnel avec des personnes qui ont bénéficié des programmes de formation du niveau élémentaire destinés aux personnes de quatrième, cinquième et sixième année ou qui entrent dans cette catégorie et qui, je crois, reçoivent une somme nominale pour suivre des cours aux écoles d'arts et métiers où elles apprennent les rudiments d'un métier.

Il me semble que ce n'est guère là qu'un autre moyen d'assurer pendant quelque temps à ces personnes un petit revenu supplémentaire. Certaines d'entre elles demeurent dans des régions où il leur est impossible d'utiliser la formation qui leur est donnée et, comme elles retournent dans ces régions, c'est simplement pour elles un moyen de toucher un peu d'argent pour quelque temps sans avoir à travailler très ferme à leur formation.

Il me semble que quelque chose manque à ces personnes. Je ne sais pas si c'est parce que les stimulants font défaut ou parce qu'on ne leur a pas expliqué de quoi il en retourne.

**Le sénateur Inman:** Ou peut-être sont-elles orientées vers la mauvaise sphère d'activité?

**M. McNamara:** C'est possible. Il est clair que le problème n'a pas de solution facile.

**Le sénateur Inman:** Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard et je m'intéresse au dernier paragraphe du mémoire où vous faites allusion aux petites industries et aux industries locales qui ne sont point touchées par les grosses entreprises. L'Île-du-Prince-Édouard, comme vous le savez, est une petite province qui ne se prête pas tellement à l'implantation de grosses industries. Je me demande à quelles petites industries vous faisiez allusion?

**M. McNamara:** D'après notre expérience et d'après mon expérience personnelle en tant qu'ingénieur-conseil, cet état de choses se constate bien souvent de prime abord. Il y a une tendance générale selon laquelle on consi-

dère comme un fait accompli la présence dans la province d'une personne qui possède peut-être une petite industrie. Cette tendance cherche à attirer des industries dans la province en utilisant des stimulants et je pense que parfois on exagère, lorsque pour attirer une entreprise de l'extérieur, on lui accorde plus de stimulants et plus d'aide qu'on en accorde à l'industrie locale, tout bonnement parce que cette dernière y est déjà et y demeurera de toute façon. Voilà ce qui se produit.

**Le sénateur Inman:** Telle est précisément notre situation. Merci.

**Le sénateur McGrand:** J'aimerais pousser plus loin la question du sénateur Fergusson. Au bas de la page 2, je lis: «...comporte un manque de ressources nécessaires pour vivre à peu près dans l'aisance». En répondant à la question du sénateur Fergusson, vous sembleriez parler des ressources humaines, améliorées ou non. Les débouchés sont surtout liés à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Je ne parle pas que de Saint-Jean; mais je vise la province dans son ensemble.

A quoi pensez-vous lorsque vous envisagez l'ensemble du Nouveau-Brunswick et la mise en valeur de ses ressources pour créer des emplois rémunérateurs?

**M. McNamara:** Il ne me vient à l'esprit aucune solution précise. D'après mon expérience, monsieur, les ressources humaines peuvent dans des conditions propices accomplir des merveilles à partir de ressources naturelles minimes.

**Le sénateur McGrand:** Vous n'ignorez pas que le Nouveau-Brunswick possède d'importantes ressources naturelles encore inexploitées?

**M. McNamara:** Je le sais, monsieur.

**Le sénateur McGrand:** C'est sur ce point que je vais insister. Dans sa question, le sénateur Inman a fait allusion aux petites industries de l'Île-du-Prince-Édouard et vous avez en quelque sorte approuvé son idée. Selon vous, quelles petites industries devrait-on développer à partir des ressources locales pour soulager le problème du chômage au Nouveau-Brunswick?

**M. McNamara:** Le meilleur exemple que je puisse trouver est une entreprise à laquelle ma société s'intéresse présentement. Il s'agit d'une petite entreprise vinicole à Havelock, au Nouveau-Brunswick, où une personne de la localité est en train d'agrandir sa fabrique, grâce aux programmes d'assistance; il a fallu bien du travail pour mener l'affaire à bonne fin, en partie, je crois, parce qu'il s'agit de quelqu'un qui habite la région. Mais c'est une

industrie locale en pleine expansion et qui embauchera des gens de cette région.

**Le sénateur Fournier:** Quelle est la différence entre un ingénieur tout court et un ingénieur professionnel?

**M. McNamara:** Celui-ci paie des droits et il a légalement le droit de porter le titre d'ingénieur. Il verse une cotisation et l'Association est l'organisme qui octroie le permis.

Le mot «ingénierie» revient au premier chef aux ingénieurs mécaniciens. Autrement dit, ils ont été les premiers à avoir ce titre et ils continuent de l'utiliser, très légalement, en tant qu'ingénieurs mécaniciens.

**Le sénateur Fournier:** Les ingénieurs mécaniciens de locomotives?

**M. McNamara:** Cela prête quelque peu à confusion. Nous avons utilisé le terme «ingénieurs agréés».

**Le sénateur Quart:** Monsieur McNamara, à la page 5 de votre mémoire, vous dites:

Il ne faudrait pas perdre de vue, dans la course aux industries les plus en vue, l'encouragement à donner aux entreprises individuelles.

Je remarque que vous traitez longuement de l'expansion des petites industries, mais ces industries «illusoire» semblent toujours s'appuyer sur un certain groupe. Les banques peuvent leur avancer un prêt et ainsi faire la mise en scène pour cette prétendue industrie; mais d'autre part, il y a de nombreuses personnes qui, comme vous le soutenez, ont l'initiative et les connaissances, mais qui ne possèdent pas les fonds nécessaires et qui se rangent dans une certaine catégorie à laquelle les banques craignent d'accorder un prêt pour une petite industrie qui serait très avantageuse pour la région.

Selon vous, le gouvernement pourrait-il établir une sorte de régime de prêts pour ces personnes, comme cela se fait aux États-Unis, ou pourrait-il leur servir de garantie morale auprès des banques? Je ne suis pas un homme d'affaires, mais cette idée me vient à l'esprit. Cela faciliterait certainement l'établissement de petites industries. Pensez-vous que ce serait possible?

**M. McNamara:** Encore ici, je puis seulement parler d'après mon expérience personnelle, mais il me semble que ce qui distingue vraiment une petite entreprise d'une grosse c'est que cette dernière peut se payer des services professionnels qui, explorant les diverses voies, sauront lui assurer l'assistance voulue.

Les banques accordent volontiers un prêt dès qu'une personne est assurée de recevoir

une aide financière du gouvernement fédéral ou provincial. En d'autres mots, cela fait partie intégrante de la propriété et c'est une proposition à court terme. Il y a quelque chose du genre qui existe présentement.

**Le sénateur Hastings:** La B.E.I.

**Le sénateur Fournier:** La Banque d'expansion industrielle.

**Le président:** Monsieur McNamara, mettons qu'un individu ayant les qualités requises quant à son instruction et à ses antécédents se présente au ministère de la Main-d'œuvre et dise: «Je désire apprendre le métier A», et que le conseiller en main-d'œuvre lui réponde: «Dans la région que vous habitez, il n'y a pas tellement de débouchés pour le métier A» à quoi le candidat répond: «C'est ce que je désire». Alors le ministère de la Main-d'œuvre n'a guère le choix. Notre homme reçoit son diplôme et comme il a très bien réussi on lui confère ses titres de compétence. Il décide alors ce qu'il fera. Connaissez-vous un moyen par lequel nous pourrions l'aider autrement qu'en lui désignant simplement les débouchés possibles et les occasions d'emploi? Et s'il refuse d'accepter l'une de ces occasions d'emploi, que pouvons-nous faire?

**M. McNamara:** Il s'agit d'une situation très complexe mais qui est probablement assez fréquente. Au fond, nous jugeons que l'on doit établir un régime qui assurera le plus de souplesse possible pour que l'individu puisse faire un choix personnel. Si les incitants donnent des résultats suffisamment simples et évidents, nous laisserons au particulier la liberté de choisir par lui-même la façon de tirer avantage de ces incitants.

Si l'on peut suffisamment faire comprendre au travailleur qu'il est tout à son avantage de changer de métier, alors il est clair qu'en fin de compte il acceptera. Nous jugeons qu'on s'efforcera de tirer avantage de l'incitant qui stimule l'initiative.

**Le président:** Voulez-vous dire qu'au moins certains ont appris un métier, peu importe qu'ils soient ou non capables de l'exercer immédiatement? Ils pourront l'exercer plus tard.

**M. McNamara:** Oui. Si d'une façon ou d'une autre on pouvait lui signaler les avantages que lui réserve tel métier avant qu'il arrête son choix; on pourrait peser sur les motifs qui le portent à choisir ce métier.

**Le président:** Monsieur McNamara, c'est pour cela qu'on a au ministère de la Main-d'œuvre des conseillers qui essaient de leur expliquer ce qui en est et de les orienter. Malgré cela, bon nombre de personnes vien-

nent nous voir pour se plaindre qu'on forme des gens de leur région pour des emplois qui n'existent pas ou qui ne sont pas disponibles. Comment résoudrons-nous le problème? Vous êtes un homme d'affaires. Que devons-nous faire pour corriger ou résoudre ce problème?

**M. McNamara:** Lorsqu'une industrie s'implane dans une région donnée et qu'on fait connaître les avantages qu'elle doit offrir, on devrait alors mener une campagne pour former les gens précisément en prévision des emplois que créera cette industrie; voilà la seule précision que je puis encore formuler à cet égard. Franchement cela dépasse assez bien ma compétence.

**Le sénateur Fournier:** Puis-je ajouter quelques mots à ce sujet d'après mon expérience personnelle?

**Le président:** Oui, allez-y.

**Le sénateur Fournier:** Prenons l'exemple d'un adolescent de 15 ou 16 ans qui désire devenir mécanicien automobiliste. Il ne rêve que de cela, il veut devenir mécanicien automobiliste. Vous pouvez dire à cet adolescent: «Il n'y a pas d'occasion d'emploi ou il n'y a qu'un emploi dont le salaire est très modique. Tu devrais plutôt faire un maçon ou un briquetier»; mais il n'aime aucun autre métier que celui de mécanicien automobiliste. Il ne sera pas heureux comme maçon et il ne deviendra pas un maçon très compétent. Il peut entreprendre le cours de mécanicien et échouer, mais quoi qu'il arrive, il n'y a aucun débouché. Toutefois, faites-en un excellent mécanicien automobiliste et, s'il est vraiment convaincu que c'est cela qu'il veut faire, il trouvera un emploi quelque part.

**M. McNamara:** Oui.

**Le sénateur Fournier:** Mais essayez de l'orienter vers quelque chose qu'il n'aime pas et vous aurez des difficultés.

**Le président:** Monsieur le Sénateur, c'est précisément ce à quoi je voulais en venir en disant que chacun s'orientait vers ce qu'il désirait. Il n'y avait alors aucun débouché et nous ne sommes pas à même de dire qu'on doit s'orienter vers telle forme d'activité afin de trouver un emploi. Nous ne procédons pas ainsi et le ministère de la Main-d'œuvre se fait critiquer. Avez-vous quelque chose à suggérer?

**M. Claude McKinnon, inspecteur en bâtiment de l'Association des ingénieurs du Nouveau-Brunswick:** Monsieur le Président, je pense que vous mêlez les cartes lorsque d'une part vous dites à ceux qui créent des emplois, au ministère de la Main-d'œuvre, qu'il faut d'abord donner un métier à une personne pour ensuite la diriger vers une région, et bien souvent elle s'y rend d'elle-même, où il n'y a aucune occasion d'emploi, tandis que ce

sont ceux qui travaillent qui paient le salaire de cette personne parce qu'elle est incapable de travailler.

Dans bien des cas, et je parle d'après des renseignements que j'ai reçus, des personnes s'en tiennent à un métier particulier afin de bénéficier des prestations d'assurance-chômage, sachant très bien que dans la région où elles se trouvent on ne pourra les embaucher. Prenons le cas de Saint-Jean; il s'y trouve un certain nombre de chômeurs qui ne peuvent pas obtenir le travail qu'ils prétendent chercher au lieu de dire: «Je suis prêt à accepter tout genre de travail».

**Le président:** Oui, mais je pense que cela tombe sous la rubrique: «travail approprié». Combien y a-t-il de ces personnes? Nous avons déjà entendu cette histoire, Monsieur McKinnon, non seulement de vous mais d'autres personnes également, voulant que des gens s'adressent au ministère de la Main-d'œuvre pour être admis aux prestations d'assurance-chômage, mais il s'agit là d'un nombre infime. Bien entendu, de tels cas se présentent de temps à autre, mais il est assez difficile de les dépister. Cela se produit, mais 95 p. 100 des gens tentent de se trouver un emploi et se trouvent dans la situation dont nous avons parlé avec M. McNamara. Ces personnes ont leurs titres de compétence. Comme l'a dit le sénateur Fournier, elles ont ce qu'elles désirent. Si elles ne s'en servent pas aujourd'hui, s'en serviront-elles à l'avenir?

**M. McNamara:** J'aimerais émettre une autre proposition concernant le jeune qui quitte l'école pour apprendre un métier. Il me semble bien plus mobile en ce qu'il peut se déplacer vers les endroits où il y a du travail; voilà un exemple immédiat du genre d'initiative dont je parle. C'est un homme libre. Selon toute vraisemblance, il peut aller là où s'offrent les occasions.

Un problème bien plus sérieux est celui du père de famille qui, connaissant bien l'ensemble de la collectivité, se rend soudainement compte que désormais sa ferme ne peut plus subvenir aux besoins de sa famille ou que son emploi a disparu. C'est un problème. Il s'agit d'un homme qui ne veut pas déménager et je crains de ne point connaître la solution à apporter à son problème.

**Le sénateur Fournier:** J'ai une autre question à poser. C'est ma question favorite et je suis très heureux de pouvoir la poser ce matin aux ingénieurs professionnels. Croyez-vous qu'il faille bien du temps pour apprendre le métier de coiffeur pour hommes?

**M. McNamara:** Ayant essayé de couper les cheveux de mon fils et n'y ayant point réussi, je pense que cela nécessite probablement bien du temps.

**Le sénateur Fournier:** Pensez-y. Quelles sont vos raisons?

**Le président:** Il vient de vous les donner. Il dit avoir tenté de couper les cheveux de son fils et n'y avoir pas réussi.

**Le sénateur Fournier:** Je désire connaître votre opinion à cet égard. Je crois fermement aux exigences du ministère de la Main-d'œuvre pour certains métiers, mais dans certains cas les normes sont trop élevées, parce que b'en souvent on peut améliorer l'instruction d'un garçon ou d'un homme. On l'a déjà fait. Malgré tout il est citoyen canadien. Il a une famille. Il doit subvenir à ses besoins. Il y a des facilités. Nous savons qu'il ne deviendra jamais un expert dans sa carrière, mais il aura un métier. Nous lui enlevons toute chance de succès, parce qu'il ne possède qu'un diplôme de douzième. Il n'aura jamais celui de treizième.

**M. McNamara:** M. McKinnon est plus qualifié que moi pour émettre des observations à ce sujet. Il me semble que tout organisme constitué d'êtres humains aura tendance, pour des buts d'ordre personnel, à agir de telle sorte que ses membres en fassent un organisme hermétique. Ce malaise existe au sein de l'Association des Ingénieurs professionnels. Nous en sommes conscients et nous essayons de l'éviter. J'ai la certitude qu'il en est de même pour les organismes de métier. Ces organismes sont humains aussi.

**M. McKinnon:** Monsieur le président, je tiens à préciser un point. Je pense que les personnes dont vous parlez à propos des exigences plus élevées en matière d'éducation, sont plus probablement des adultes dont l'âge varie entre 30 et 50 ans et non des jeunes, vu que le niveau d'éducation des jeunes est bien plus élevé aujourd'hui que dans le passé.

Je pense que les personnes qui sont dans l'impasse, comme dit M. McNamara, rentrent dans cette catégorie. Ce sont elles qui sont aux prises avec le problème. Je pense que ce sont également elles qui, pour ainsi dire, sont peu à peu écartées du marché du travail.

Lorsque nous aurons écarté cette catégorie particulière, nous comptons que les jeunes gens, qui arriveront alors sur le marché du travail, accompliront les tâches que nous désirons qu'ils fassent. Nous sommes en train de mettre au rancart tous les groupes de gens avancés en âge.

**Le sénateur Fournier:** C'est une bonne réplique, mais elle n'explique pas tout.

**Le président:** Cela est très sensé.

**Le sénateur Quart:** J'ai une dernière question à poser pour faire suite à celle du sénateur Fournier. Cette question a également toujours été l'une de mes favorites et a trait à

l'incapacité du ministère de la Main-d'œuvre de produire des résultats. Depuis que je suis ici j'ai écouté à plusieurs reprises les émissions de radio et je n'y ai jamais entendu annoncer, comme cela se fait quelquefois à Ottawa, que le ministère de la Main-d'œuvre avait des emplois à offrir. Publie-t-on ici une liste quelconque des emplois disponibles?

**Le président:** On fait les mêmes annonces ici. J'en ai entendu ce matin; c'est le même genre d'annonces qui passent sur les ondes des postes d'Ottawa, sauf que ce matin on recherchait un couple pour qui on avait du travail dans la région. Il y a quatre ou cinq emplois qui ont été annoncés sur les ondes de Radio-Canada.

**Le sénateur Quart:** Voulez-vous dire que cela a paru dans les journaux?

**Le président:** Non, c'était radiodiffusé.

**Le sénateur Quart:** J'ai dû être à l'écoute d'un autre poste.

**Le président:** C'est une annonce ordinaire que l'on diffuse partout au pays.

**Le sénateur Hastings:** Je me demande si nous pouvons revenir à notre thème de l'éducation. Avez-vous dit qu'il y avait 854 ingénieurs agréés dans la province?

**M. McNamara:** Je pense qu'il y en a environ 830.

**Le sénateur Hastings:** Combien d'ingénieurs a-t-on brevetés et inscrits durant la dernière période d'enquête?

**M. McNamara:** Durant les deux ou trois dernières années, le nombre de membres a augmenté d'environ 40 à 60 par année.

**Le sénateur Hastings:** Mettons 50 par année.

**M. McNamara:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Parmi ces 50 ingénieurs, combien ont reçu leur formation de base à l'étranger? En d'autres mots, combien selon vous ont reçu leur éducation et leur diplôme dans un autre pays et, à la suite d'un transfert, se sont joints à votre organisme?

**M. McNamara:** Je ne dispose d'aucune donnée statistique, mais comme je fais partie du conseil et que je reçois ces demandes, je puis hasarder une proportion inférieure à 5 p. 100. Je pense que je suis généreux en allouant 5 p. 100. Il se peut que ce soit moins tout particulièrement dans cette région. La plupart de nos membres sont diplômés des universités des provinces Maritimes.

**Le sénateur Hastings:** J'ai personnellement entendu des critiques au sujet de vos exigences qui seraient trop élevées en matière d'é-

ducation et aussi du fait que vous faites preuve de discrimination envers ceux qui immigreront au Canada et qui possèdent déjà un diplôme dans leur pays d'origine. Ceux-ci se rendent compte, après leur arrivée au Canada, qu'il leur est impossible de se faire breveter ou inscrire comme membres de votre organisme fédéral. Cette critique ne s'adresse pas à vous personnellement.

**M. McNamara:** Nous gardons une liste de toutes les universités du monde. Ce travail est exécuté principalement par le Conseil canadien des Ingénieurs professionnels. Celui-ci dispose d'un comité permanent qui s'en occupe. Il y a des universités dont on reconnaît automatiquement les normes. On place naturellement sur le même pied le diplômé d'une université canadienne et celui d'une de ces universités qui possède les antécédents requis en matière de travail, c'est-à-dire deux ans de travail en tant qu'ingénieur. Il y a au Canada et aux États-Unis des universités que l'on ne reconnaît pas nécessairement. Leurs diplômés doivent, comme ceux des universités étrangères, faire la preuve de leur compétence technique.

**Le sénateur Hastings:** Même s'ils sont canadiens?

**M. McNamara:** C'est exact.

**Le sénateur Hastings:** Dans votre mémoire vous dites:

tous les Canadiens ont droit à la santé dans ce pays prospère et en pleine expansion.

Qu'entendez-vous par «saine»? Voulez-vous dire avoir le strict nécessaire pour rester en vie?

**M. McNamara:** Ce mot, comme celui de «pauvreté» ou de «prospérité», est relatif. Presque chacun en a une définition personnelle.

J'imagine que l'on peut le définir sur le plan statistique d'après les normes actuelles de santé qui, d'autre part, changent avec les années. J'imagine que ce qu'on envisage comme une vie raisonnablement saine diffère assez bien de ce que c'était en 1920.

**Le sénateur Hastings:** Autrement dit, vous voulez parler de la santé physique et mentale?

**M. McNamara:** Je parle de la santé physique et mentale. On ne peut les séparer du bien-être financier d'une personne.

**Le sénateur Hastings:** Votre association croit-elle que chaque Canadien a droit à des ressources suffisantes pour s'assurer les biens de première nécessité et vivre dans une certaine aisance lui-même et les personnes à sa charge?

**M. McNamara:** C'est exact.

**M. McKinnon:** Nous utilisons le mot «ressource» dans son sens le plus large.

**Le sénateur Hastings:** Il y a droit.

**M. McNamara:** Il a droit aux ressources. En d'autres mots, on ne doit pas l'empêcher d'y avoir accès et on doit prévoir des incitants qui l'encourageront à atteindre ces ressources.

**Le président:** Monsieur McNamara et Monsieur McKinnon, nous vous sommes reconnaissants pour deux raisons. D'abord, lorsque nous avons commencé nos débats, nous avons lancé des invitations à des organismes professionnels et vous êtes le premier organisme d'ingénieurs agréés qui ait bien voulu y répondre. Nous vous en sommes très reconnaissants.

De plus, vous avez parcouru une certaine distance pour vous présenter ici, vous avez pris une part active à la discussion ce matin et vous nous avez rendu service. Sans tambour ni trompette vous avez dit bien des choses qu'il fallait entendre de la part de personnes qui connaissent ce domaine, qui s'y intéressent et qui ont vraiment à cœur le bien-être du pays. Le Comité vous remercie tous deux du témoignage que vous avez rendu ce matin.

**M. McNamara:** Merci beaucoup.

**Le président:** Nous avons ici un mémoire présenté par le Dr Bruce Parlee qui est chef du département de médecine générale de l'hôpital. Les praticiens de médecine générale se font de plus en plus rares à travers le pays, mais, comme on me l'a signalé, le Dr McGrand en était un il y a bien des années.

Le Dr Parlee donnera lecture de son mémoire après quoi nous lui adresserons des questions.

**Le Dr Bruce Parlee, chef des services de médecine générale de l'hôpital de Saint-Jean:** Monsieur le président et messieurs les sénateurs, comme vous le savez, mon mémoire est très court et il se fonde principalement sur le droit de chacun de vivre sa vie avec dignité et il se peut qu'en modifiant son environnement on augmente ses occasions de bien vivre cette vie.

On m'a demandé de me présenter devant vous pour vous faire part de mon opinion sur la pauvreté telle qu'elle apparaît aux yeux d'un médecin exerçant sa profession dans cette ville. Vous avez reçu des mémoires très détaillés touchant l'éducation, l'orientation, l'intelligence, les infirmités et les désastres dans la mesure où ils influent sur le tableau de la pauvreté dans notre pays. Toutefois, l'environnement est l'aspect du problème qui domine tous les autres et auquel le praticien général fait face tous les jours, car nous

devons visiter des personnes vivant dans les milieux les plus pauvres où le découragement, l'apathie et la perte de la dignité humaine font autant partie du tableau médical que la maladie elle-même.

Les personnes qui demeurent dans les taudis se sentent perdues et vouées à la déchéance. J'ai récemment connu des familles qui ont déménagé dans de nouveaux projets d'habitation et je puis témoigner personnellement du changement survenu dans leur apparence, leur attitude et leur auto-détermination. C'était remarquable. Elles ont retrouvé la volonté de briser le cercle vicieux de la pauvreté et en recouvrant leur dignité humaine elles se sont réintégréées dans la collectivité.

Tous les éléments énumérés dans le premier paragraphe jouent un certain rôle, mais ce qui importe le plus est un changement de milieu—même s'il se limite à un meilleur logement—ce qui suffit pour redonner l'amour-propre et la confiance voulus pour prendre en main sa destinée. La Déclaration des droits de l'homme affirme que tous ont droit de vivre leur vie avec dignité. Donnez à chacun cette chance et vous éliminerez ainsi le plus désastreux des aspects de la pauvreté dans le monde entier.

**Le président:** Madame le sénateur Ferguson, étant notre tout dernier expert en matière d'habitation, désirez-vous poser une question au témoin?

**Le sénateur Ferguson:** Je préfère attendre et poser mes questions plus tard.

**Le sénateur Fournier:** Je vais risquer quelques questions.

**Le président:** Allez-y.

**Le sénateur Fournier:** Le mémoire ne contient pas grand chose et j'imagine qu'on est disposé à répondre à toute question.

**Le président:** Oui, assurément.

**Le sénateur Fournier:** Je souscris à vos observations, Docteur, sur les projets d'habitation et le changement du milieu. Je pense que c'est un bon point. J'imagine que vous ne croyez pas qu'on avance assez rapidement. Nous prenons trop de temps pour changer le milieu et ce changement comporte les projets d'habitation et d'autres projets, tant à Saint-Jean que partout ailleurs au Canada.

**Le Dr Parlee:** Oui, j'aimerais qu'on procède plus rapidement.

**Le sénateur Fournier:** Comment vous y prendriez-vous? Est-ce une question d'argent? Qui payera la note?

**Le Dr Parlee:** Je pense que c'est une question d'argent. Le gouvernement doit s'engager à subventionner des projets d'habitation et à assurer la construction d'un plus grand nombre de logements à loyer modique.

A mon avis, on bâtit en hauteur des immeubles d'habitation qui sont très coûteux, au lieu d'ériger des maisons multiples et d'autres logements moins chers. Nous avons beaucoup d'espace à notre disposition. Il y a de nombreux terrains libres aux environs de Saint-Jean. Il y a des terrains partout.

**Le sénateur Fournier:** Même sur les collines rocheuses?

**Le Dr Parlee:** J'ai employé l'expression «sur les collines rocheuses». Je pense qu'elles pourraient servir à l'établissement de petites agglomérations.

**Le sénateur Fournier:** En essayant de donner une maison convenable à chaque famille?

**Le Dr Parlee:** Oui. Lorsque nous visitons des malades qui habitent un milieu très pauvre, nous nous rendons compte que rien ne les incite à s'améliorer. Les projets d'habitation en voie de réalisation sont excellents, parce qu'ils se situent dans des secteurs où il y a des pelouses. Les rues sont larges. Il y a suffisamment d'espace pour permettre aux enfants de sortir et de jouer. Les personnes qui les habitent se rendent compte qu'elles ont un avenir devant elles. Elles tenteront de demeurer sur le même pied que leurs voisins. Elles entretiendront avec soin leur appartement.

**Le sénateur Fournier:** Est-ce bien différent lorsque la famille possède une maison?

**Le Dr Parlee:** Lorsqu'elle est propriétaire?

**Le sénateur Fournier:** Par opposition à locataire?

**Le Dr Parlee:** Non, je ne pense pas qu'il soit nécessaire qu'elles possèdent une maison, à condition qu'elles disposent d'un endroit convenable ou, au moins, d'une pièce avec des fenêtres.

**Le sénateur Fournier:** Je ne pense pas que vous ayez bien compris ma question. Si ces familles étaient propriétaires d'une maison, ne croyez-vous pas qu'elles auraient alors bien plus de raisons de l'entretenir que si elles étaient locataires d'un logis que le propriétaire entretient? Le locataire est porté à se dire: «Je m'en fiche si le carreau est brisé ou si les marches sont pourries» et je ne sais quoi encore.

**Le Dr Parlee:** Non, je pense qu'on entretient mieux la maison dont on est propriétaire.

**Le président:** Docteur, pouvez-vous prendre quelques instants pour nous parler de l'environnement. Lorsque vous avez commencé,

vous avez dit en quelque sorte: «Je n'aborde-  
rai pas le sujet de l'éducation, de l'orienta-  
tion, des infirmités ou d'autres choses. Je vais  
parler de l'environnement.» Pouvez-vous nous  
en parler de telle sorte que le problème nous  
apparaisse clairement?

**Dr Parlee:** Si vous visitiez notre ville, vous  
verriez par vous-même, dans certains quar-  
tiers, des maisons qui sont très anciennes et  
en état de décrépitude. Ces gens doivent vivre  
dans ces endroits, car ils ne peuvent aller  
ailleurs et s'offrir quelque chose de mieux. Il  
n'y a aucun endroit où leurs enfants puissent  
aller se promener et jouer, sauf peut-être  
trois ou quatre rues plus bas, où la ville a  
aménagé tant bien que mal un petit parc ou  
un terrain de jeu.

**Le président:** Mais, docteur, la pauvreté ne  
se confine pas au secteur sud de Saint-Jean  
dont nous parlons, ni à tout autre endroit.  
Dans chaque ville, il y a de la pauvreté ici et  
là, souvent là où l'on s'y attendrait le moins.  
Cet exemple que vous nous citez ne peut  
donner une image globale de la situation.

**Dr Parlee:** Voici ce que nous constatons  
lorsque nous faisons des visites à domicile.  
Ces gens vivent dans des sous-sols, sans instal-  
lation sanitaire appropriée. On y voit par-  
fois une salle de bains au bout d'un corridor  
ou quelque part à l'étage au-dessus. La cham-  
bre à coucher n'a pas de fenêtre, mais y loge  
souvent un malade.

A mon avis, il faudrait faire en sorte que  
ces gens vivent dans un environnement plus  
sain; là, ils auraient peut-être la chance d'a-  
méliorer leurs conditions de vie.

Que peut faire une mère dans une telle  
maison? Rien du tout.

**Le sénateur Inman:** Docteur Parlee, le récit  
des choses que vous avez observées dans ce  
domaine, m'a beaucoup intéressée. J'aimerais  
vous demander quels services, s'il en est,  
fournit-on aux pauvres dans votre province  
ou même à Saint-Jean?

Si je vous le demande, c'est qu'un groupe  
de Pointe-Claire, je pense, nous a déjà parlé  
cette semaine d'un dispensaire établi là-bas  
pour les pauvres et qui leur fournit de nom-  
breux services. Y a-t-il un établissement de  
ce genre ici?

**Dr Parlee:** Oui, sénateur. C'est probable-  
ment le seul dans notre province. L'hôpital de  
Saint-Jean est muni d'un dispensaire ouvert  
cinq jours par semaine. Il comporte, sauf  
erreur, vingt-huit services allant du service  
de médecine générale, ouvert tôt le matin, en  
passant par tous les services spécialisés.

Ces services sont destinés à ce que nous  
appelons les indigents, détenteurs d'une carte  
émise par le ministère du Bien-être social.

Les malades peuvent s'y présenter en toute  
circonstance. Tout y est gratuit: examens, ser-  
vices médicaux, consultations et médicaments,  
que l'hôpital fournit lui-même. Ces services  
soignent quelque 2,000 malades.

**La sénatrice Inman:** Si des visites à domi-  
cile s'imposent, les médecins peuvent-ils  
prendre des dispositions à cette fin?

**Dr Parlee:** Au point où en sont les choses,  
les visites à domicile se font plus ou moins en  
pure perte.

**La sénatrice Inman:** Est-ce souvent le cas?

**Dr Parlee:** Oui. Dans notre secteur, nous  
comptons encore maintenant sur une trentaine  
d'omnipraticiens, qui font des visites à  
domicile. Que le malade puisse payer ou non,  
peu importe. Le médecin s'y rend quand  
même. Il y a toujours des omnipraticiens de  
service au dispensaire, ouvert jour et nuit;  
aussi peut-on y amener des malades à toute  
heure, ou bien faire venir un médecin à  
domicile.

**La sénatrice Quart:** Docteur, vous représen-  
tez le service de médecine générale, n'est-  
pas?

**Dr Parlee:** En effet.

**La sénatrice Quart:** Alors, vous êtes  
omnipraticien?

**Dr Parlee:** C'est exact.

**La sénatrice Quart:** Ne serait-il pas logique  
que ce soit la profession médicale elle-même  
qui s'élève contre ces conditions de vie, car  
elle pourrait donner l'alarme auprès de l'opi-  
nion publique en faisant valoir que les quar-  
tiers tarés, les taudis, etc., en plus de nuire à  
la santé de ceux qui y vivent, peuvent devenir  
un foyer d'épidémie.

**Le sénateur Fournier:** Vous-même, vous  
pourriez être porteur de germes.

**La sénatrice Quart:** Si vous convoquez une  
conférence de presse pour dénoncer un état  
de choses aussi déplorable, vous sèmerez la  
crainte beaucoup plus que tout autre groupe,  
à cause de ce que vous savez. Voilà, on vous  
lance un défi.

**Dr Parlee:** Merci.

**Le président:** C'en est un qu'il ne va pas  
relever.

**Le sénateur Hastings:** Docteur Parlee, pour  
ce qui est de l'environnement, vous avez qualifié  
le changement de remarquable. Est-ce  
uniquement le changement de milieu qui a  
fait évoluer la mentalité des gens, ou bien y  
aurait-il une autre cause?

**Dr Parlee:** J'oserais dire qu'il existe d'au-  
tres facteurs déterminants. Tout en parlant, je

pensais à une famille que j'ai soignée; elle habitait jadis un sous-sol, je l'ai déjà dit, qui était en bien piètre état. Un peu plus tard, j'ai reçu un appel de cette famille et, à ma grande surprise, elle avait emménagé dans un des nouveaux quartiers de notre ville. J'y suis allé et j'y ai observé, je le répète, un changement remarquable. La maison était propre, la famille, heureuse. Les enfants avaient d'abord cherché du travail; ils fréquentent l'école maintenant. Le père s'efforçait d'améliorer son comportement jadis avili; tout le monde semblait vouloir que les choses aillent bien.

En voyant cette famille, une pensée m'a frappé: ne serait-il pas merveilleux de pouvoir sortir tous les pauvres de leurs taudis pour les faire vivre dans de tels endroits, où ils pourraient reprendre goût à la vie?

**Le sénateur Hastings:** Mais ce n'est qu'un premier pas.

**Dr Parlee:** Oui, j'en suis sûr.

**Le sénateur Hastings:** En pareil cas, d'autres facteurs doivent entrer en ligne de compte.

**Dr Parlee:** Je l'ai déjà dit, toutes ces choses peuvent être jugées importantes. On pourrait promouvoir l'éducation, mais ce n'est qu'un premier pas, j'en conviens.

**Le sénateur Hastings:** En parlant du changement de milieu, je me souviens d'avoir causé, dans une autre province, avec un type de 45 ans, père de huit enfants. On voulait le décider à déménager vers un centre en voie de développement, aux frais du gouvernement. Je lui ai demandé: «Allez-vous déménager?», à quoi il a répondu: «Non». J'ai voulu savoir pourquoi; il m'a dit: «Si j'y vais, je n'aurai rien.» «Mais», ai-je repris, «vous n'avez rien ici.» Il m'a répliqué: «Puisque je n'ai rien de toute façon, je préfère rester ici, là où je sais où j'en suis.»

Je vous le demande: allez-vous déraciner un homme de son milieu, alors qu'il y est heureux, qu'il y a grandi et qu'il y a une identité?

**Dr Parlee:** Je ne sais. Cet homme, à mon avis, ne pensait pas qu'à lui-même, mais aussi à ce que désiraient sa femme et ses enfants. Une telle décision ne dépend pas de lui seul.

**Le sénateur Hastings:** Sa réponse m'a fait voir qu'il s'était fait à son milieu. Sachant qu'il pouvait y vivre, il n'avait nullement l'idée de déménager. Il m'est venu à l'esprit, à ce moment-là, que ce serait lui faire tort, à cet homme, de le forcer à déménager.

**Dr Parlee:** C'est possible, oui.

**Le président:** En fait de services de santé, docteur, quelle sorte d'installations trouvez-vous dans votre ville pour les malades non hospitalisés?

**Dr Parlee:** Il y a tout d'abord le bâtiment qui loge plusieurs services; il s'agit d'un bâtiment neuf, je pense, muni d'excellentes installations mises à la portée de tous.

Les locaux de notre service d'urgence seront bientôt rénovés, selon les plans établis en l'occurrence. Il s'agit de l'Hôpital général; nous espérons que les travaux commenceront sous peu. Les installations sont adéquates, mais nous y sommes à l'étroit. Cette rénovation devrait nous permettre d'éliminer presque tout l'espace inutilisé.

**Le président:** Auriez-vous lu, par hasard, le mémoire que nous a remis l'Association médicale?

**Dr Parlee:** Non.

**Le président:** C'est un excellent mémoire, qui renferme, si je me souviens bien, trois observations: il y aurait pénurie de médecins dans certaines régions du Canada; les installations destinées aux malades des services externes, sont désuètes et doivent être rénovées (certaines, jamais modifiées depuis quarante ou cinquante ans, se révèlent totalement insuffisantes); les hôpitaux sont construits en fonction des médecins, non des malades.

Voilà les trois observations qui y figurent. Elles sont constructives et n'entachent aucune réputation. Ce sont des autorités qui les ont formulées. Croyez-vous que l'une ou l'autre s'applique ici?

**Dr Parlee:** Dans une certaine mesure, oui. Notre gouvernement a établi, voilà un an, la commission Lewellyn Weeks, qui est chargée d'étudier la question des besoins en matière de santé au Nouveau-Brunswick.

Ce mémoire, maintenant parachevé, a paru en deux grands volumes; à l'heure actuelle, les médecins, de même que le gouvernement, sont en train de l'étudier; nul doute alors qu'il en sortira sinon beaucoup, du moins un peu de bonnes choses, je l'espère. Le mémoire n'est peut-être pas parfait, mais il aura, nous l'espérons, des répercussions pour le moins heureuses.

Des fonctionnaires du ministère de la Santé nous ont appris qu'on met l'accent aujourd'hui sur des services mobiles, soit des installations externes, de même que sur le soin des convalescents à domicile.

**Le président:** Il y a une autre chose que j'aimerais vous demander. Quelque temps avant la comparution des médecins, nous avons reçu un groupe de Montréal qui s'appelle «The Store Front Group». Vous savez ce que c'est?

**Dr Parlee:** Oui.

**Le président:** Il s'agit de jeunes médecins, d'étudiants en médecine, tout juste diplômés ou à la veille de l'être, qui dispensent des services médicaux aux pauvres. La rencontre de ce groupe n'était pas prévue au calendrier, c'est arrivé par hasard. Il m'a semblé que l'Association médicale approuve entièrement leur activité.

**Dr Parlee:** Il s'agit du groupe qui œuvre à Pointe-Claire, n'est-ce pas?

**Le président:** C'est exact. Qu'en pensez-vous?

**Une voix:** C'est à Pointe-Saint-Charles.

**Le président:** Oui. Que pensez-vous de l'idée de se rendre sur place pour soigner les pauvres et les nécessiteux? C'est ce qu'ils font, en fait.

**Dr Parlee:** C'est une excellente initiative, lorsqu'on peut le faire, mais nous-mêmes, nous ne disposons pas des ressources voulues pour la mettre en pratique.

**Le président:** En êtes-vous sûr, docteur? Saint-Jean est une petite ville; or, depuis deux jours, on nous a maintes fois répété que la pauvreté y est bien localisée; elle est donc plus facile à déceler qu'à d'autres endroits. Un groupe ne pourrait-il pas y œuvrer, à la manière du Store Front Group, et avec plus de facilité que dans d'autres villes?

**Dr Parlee:** Nous avons déjà agi en ce sens, jusqu'à un certain point, en établissant des dispensaires un peu partout dans la ville. Il y en a un à Saint-Jean-Ouest, un autre dans le quartier nord. Tous deux comptent toujours de quatre à six médecins attachés chacun à un service particulier. Un troisième dispensaire s'est ouvert à Saint-Jean-Est. Il s'agit de médecins ayant leur propre cabinet, bien entendu, mais ils acceptent de traiter tous les malades, indigents ou non. Ils ne font pas de visites, toutefois, au domicile des malades soignés au dispensaire.

**Le président:** Non?

**Dr Parlee:** Ces médecins habitent aux quatre coins de la ville.

**Le président:** Comment les médecins sont-ils rémunérés à l'égard des malades indigents?

**Dr Parlee:** Selon l'accord conclu avec le gouvernement, le médecin accepte une réduction de 30 p. 100 de ses honoraires. Il lui est versé 70 p. 100 des honoraires établis dans le barème des frais médicaux.

**Le président:** Souhaitez-vous obtenir le plein montant, sinon 90 p. 100 de vos honoraires?

**Dr Parlee:** Enfin, nous préférierions un pourcentage plus élevé.

**Le président:** Y aurait-il d'autres questions?

**La sénatrice Fergusson:** Docteur Parlee, je partage, certes, votre avis quant à l'effet bénéfique d'un meilleur logement sur le comportement d'une personne, car j'en ai eu tout récemment un exemple sous les yeux. Un logis convenable influe sur la personnalité de ses occupants. N'avez-vous pas affirmé, à un moment donné, que le gouvernement devrait probablement intensifier la construction de logements publics?

**Dr Parlee:** Oui.

**La sénatrice Fergusson:** Vous avez probablement raison, mais nous en avons vu un grand nombre ici et là au Canada. Il y a toutefois une chose, entre autres, dont se plaignent fréquemment les occupants de ces maisons, même s'ils y sont bien logés, c'est d'être l'objet d'un certain mépris, à cause de leur situation. Si les logements publics, en dépit de leur confort matériel, occasionnent de la gêne, de l'embarras à leurs habitants, c'est dire qu'ils confèrent à la pauvreté un autre visage, en l'absence même de soucis financiers.

Y aurait-il moyen, selon vous, de faire en sorte que les logements publics ne soient entachés d'aucun mauvais renom? Des enfants même nous ont dit qu'à l'école, les autres élèves se moquaient d'eux et les toisaient de haut, sous prétexte qu'ils ne vivaient pas, eux, dans des logements publics.

**Dr Parlee:** Je l'ignore, vraiment. On devrait exiger des occupants de ces logis, un loyer proportionnel à leurs moyens financiers.

**La sénatrice Fergusson:** Justement, on leur fait souvent sentir qu'ils bénéficient d'une aide des pouvoirs publics, que c'est un dés-honneur. Nous avons constaté le même état de choses à d'autres endroits où se trouvent des logements publics.

**Dr Parlee:** Si on les désignait autrement, cela améliorerait-il les choses? Je l'ignore. On les appelait jadis les maisons des pauvres. Mon père m'en a parlé bien souvent. Je me souviens d'un grand ensemble que l'on a

rebaptisé *Sunset Manor*, ou un nom du genre, mais il s'agit toujours de logements publics; j'imagine alors que les camoufler sous une appellation quelconque n'aiderait pas les choses.

**La sénatrice Fergusson:** Il vaudrait peut-être mieux que ces immeubles ne soient pas construits tels qu'ils le sont maintenant. S'ils étaient un peu mieux divisés, si on les intercalait parmi les maisons ordinaires, les gens ne se rendraient peut-être pas compte qu'il s'agit de logements publics, n'est-ce pas?

**Dr Parlee:** C'est justement ce que je pense.

**La sénatrice Fergusson:** Il se peut toutefois que cela coûte trop cher au gouvernement.

**Dr Parlee:** Pourtant, de nos jours, on peut construire des maisons préfabriquées à peu de frais.

Au lieu de construire de grands immeubles à appartements, on pourrait élever des petits centres communautaires, composés de pavillons, en utilisant divers modèles de maisons préfabriquées, faciles à ériger.

**La sénatrice Fergusson:** Il faudrait presque les situer ici et là dans diverses localités.

**Dr Parlee:** Bien sûr.

**La sénatrice Fergusson:** Il ne faudrait pas qu'elles se trouvent à un seul endroit où l'on puisse facilement les montrer du doigt.

**Dr Parlee:** C'est juste.

**La sénatrice Fergusson:** Je me demande si vous avez jamais songé à construire pareils logements.

**Le sénateur McGrand:** L'érection de tels logements ne contribuerait-elle à faire baisser la valeur immobilière dans les secteurs environnants?

**Le président:** On m'a servi cet argument plus d'une fois; à mon avis, ce sont des balivernes. Depuis bien des années, on me répète sans cesse la même chose; naturellement, il y a toujours des gens qui s'opposent de fait à la construction de logements publics dans leur quartier. Ils ne savent même pas pourquoi, mais ils vous diront: «Mon fils ne veut pas jouer avec tel enfant; d'ailleurs, il ne le connaît même pas.» Pourtant, les deux enfants deviennent en peu de temps les meilleurs amis du monde. Je ne crois pas au bien-fondé de cet argument.

**Le sénateur McGrand:** Ce n'est pas là ce que j'ai déclaré.

**Le président:** Vous n'avez pas fait de déclaration, vous avez posé une question.

**Le sénateur McGrand:** Voici où je veux en venir: imaginons un quartier où les terrains ont beaucoup de valeur; si l'on érige de tels logements, la valeur de ces terrains a tendance à diminuer, car les gens se disent: «Je

préfère ne pas habiter là.» Dans un quartier résidentiel, le terrain a souvent plus de valeur, aux yeux des gens, que la maison elle-même. En conséquence, on peut s'attendre à une vive opposition de la part du secteur immobilier, pour qui la question est purement monétaire.

**Le président:** Je pense, tout comme vous, qu'il ne faut pas isoler les habitants de logements publics.

**Le sénateur McGrand:** Vous n'avez pas répondu à ma question.

**Dr Parlee:** Désolé, mais je ne puis y répondre, sénateur.

**Le président:** Vous nous avez remis ce matin, docteur, un mémoire fort bref. Pour des raisons que je ne peux vous dévoiler, mais qui sont excellentes, je puis vous assurer que ce mémoire nous a bien impressionnés. Je vous remercie, docteur, d'être venu témoigner.

**Le président:** Le mémoire suivant émane de l'Association des travailleurs sociaux de Saint-Jean. A ma droite se trouve M. Archibald Smith, travailleur social pour le compte du ministère de la Santé et du Bien-être social, qui est chargé de la présentation du mémoire.

**M. Archibald Smith (travailleur social du ministère de la Santé et du Bien-être social):** Monsieur le président, messieurs les sénateurs, mesdames, mesdemoiselles et messieurs, notre organisme s'appelle l'Association des travailleurs sociaux de Saint-Jean. Il vise à promouvoir l'entente et la compréhension parmi les divers organismes de la ville, ceux qui s'occupent de l'hygiène, du bien-être social, de l'éducation, de la justice et des loisirs. Nous nous proposons, au départ, de faire des déclarations fracassantes, mais depuis deux jours, on a soulevé toutes les questions que nous envisagions d'aborder.

Nous aimerions que notre mémoire soit au centre de vos conversations et vous donne matière à réflexion.

Il nous a paru fort difficile de définir le terme «pauvreté» au XX<sup>e</sup> siècle, en raison de ses nombreuses connotations actuelles.

Il y a un autre sujet que nous avons cherché à développer, celui du dénuement.

Nous avons le sentiment qu'un individu qui ne peut avoir sa part entière dans notre société canadienne à cause d'insuffisances économiques souffre d'une certaine forme de pauvreté. Pour nous pauvreté signifie qu'on est inférieur au niveau moyen sous le rapport de la santé, du rendement, de l'instruction, de

la justice, de l'éducation et des loisirs, ce qui entraîne généralement une baisse du sentiment de dignité et du respect pour les autres, ayant à son tour pour conséquence d'empêcher l'individu de développer ses potentialités et de devenir un membre utile de la société.

Nous sommes convaincus que notre système actuel, que notre société, ont un besoin urgent de réformes. Nous croyons que tous les Canadiens veulent participer à ces changements, et que tous les hommes ont droit à une existence normale et totale. C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre à réintégrer au plus vite tous les gens frappés de pauvreté dans le sein de la communauté. A notre avis nous n'avons plus le droit de considérer comme normal que des membres de notre société soient isolés, séparés à l'intérieur de cette même société. Notre organisme, qui s'occupe des services communautaires, estime que des changements radicaux s'imposent dans les domaines suivants:

- (1) Un changement total d'attitude de la part des membres de la collectivité, qu'ils appartiennent ou non aux professions libérales.
- (2) Un réexamen complet de la classe laborieuse pauvre dans la collectivité.
- (3) S'attaquer plus hardiment à la jeunesse, à ses problèmes à ses expériences.
- (4) Accorder plus d'aide à nos vieillards, pour leur assurer une vie heureuse.
- (5) Une intégration plus complète de tous les services communautaires, fédéraux, provinciaux ou organismes privés.
- (6) Une complète restructuration du système actuel de répartition des coûts dans les services de santé et de bien-être.

(1) Le changement d'attitude devra être réalisé en 3 phases:

- (a) Changement d'attitudes des membres des professions libérales
- (b) Changement d'attitude du public en général, spécialement les milieux d'affaires.
- (c) Changement dans l'attitude du récipiendaire.

(a) Les membres des professions libérales doivent être disposés à s'attaquer au problème dans son ensemble, et non seulement à certains aspects du problème. Il ne faut plus qu'il se limite au domaine spécifique d'un problème individuel dont s'occupe son organisation, mais plutôt s'efforcer de donner à son assistance un caractère étendu, comprenant l'individu entier dans ses rapports avec la collectivité.

(b) L'attitude du grand public semble généralement être négative. Cela provient sans doute directement du manque d'information sur la situation des pauvres, ce qui empêche de prendre une pleine conscience du problèmes. Cela dérive peut-être de l'attitude de professionnels indifférents et peut-être de celle de l'intéressé qui tend à généraliser à partir de cas individuels qui ne sont souvent que des exceptions. Par suite du manque d'information le grand public a l'impression que son argent est gaspillé pour des gens trop paresseux pour travailler, et il ne peut ni ne veut comprendre que ses impôts ont en réalité été utilisés pour rendre à ces gens-là un rôle utile dans la société, et alléger par là à long terme le fardeau financier imposé au reste de la population.

(c) L'attitude du récipiendaire, qui peut aller de l'esprit revendicateur à l'apathie et à l'abattement, peut être considéré comme le produit de l'environnement. Ces attitudes s'expliquent par le fait que ces gens n'ont pu bénéficier des services indispensables pour qu'un individu se développe harmonieusement dans son milieu—en premier lieu l'instruction générale et la formation professionnelle. A son tour cette absence d'instruction limite les revenus des parents, affectant ainsi le niveau général de la famille en freinant les aspirations de ses membres vers des buts qui leur permettraient, ainsi qu'à leurs familles, d'aspirer à un niveau de vie supérieure dans le groupe social.

(2) La pauvre qui travaille. Nous sommes convaincus que les conditions faites au pauvre qui travaille, telles qu'elles existent actuellement, sont peut-être l'élément le plus démoralisant dans notre société. Nous en sommes convaincus parce que ce groupe social, bien qu'il manifeste le désir d'améliorer ses conditions de vie et de monter dans sa propre estime, en est empêché par suite du manque d'instruction et de formation technique. Son existence est rendue très difficile par tous les obstacles qu'il rencontre tels que bas salaires, soins médicaux insuffisants, logement médiocre, travail saisonnier. C'est ce groupe qui a le plus tendance à s'abandonner au découragement et à compter uniquement sur les programmes d'assistance organisés par l'État, comme l'Assistance Sociale ou le Ser-

vice du Chômage. Pour combattre cette attitude négative devant le travail nous devons nous attaquer au plus tôt aux problèmes suivants:

- (a) augmenter le salaire minimum
- (b) organiser un nouveau système d'aide plus complet, dans le programme de bien-être social, pour faire face aux besoins des pauvres qui travaillent.
- (c) assurer aux adultes l'instruction et la formation technique.
- (d) assurer des soins médicaux pour tous.
- (e) améliorer le logement en quantité et en qualité.
- (f) mettre sur pied un service complet où des spécialistes conseilleraient en matière de budget, de planning familial, de logement, et qui serait accessible au public.

En abordant le problème sous cet aspect, nous engageons la guerre contre la pauvreté sur 2 fronts. D'abord en élevant le niveau des individus nous lui ôtons l'envie de compter sur l'État, en l'incitant à travailler et à reconquérir l'aisance. Ensuite en réduisant le chômage nous augmentons invariablement les revenus fiscaux nécessaires pour apporter une aide accrue aux membres les plus déshérités de notre communauté.

(3) Notre jeunesse: Un autre domaine de préoccupation dans notre société moderne est celui de la jeunesse, qui souffre presque toujours d'une sorte de pauvreté, si l'on prend ce terme selon notre acception. Pour assurer la continuité de notre société il est nécessaire d'aider les jeunes à jouer un rôle positif et utile au sein de cette société. Pour cela nous devons concentrer notre attention sur les points suivants:

- (a) Les ressources en matière d'éducation.
- (b) L'orientation.
- (c) Les habitations pour les jeunes qui ne peuvent s'adapter au milieu familial et ceux qui se déplacent.
- (d) Il faut aider davantage les familles à combler le fossé entre les générations, source fréquente de crises familiales. En s'attaquant dès maintenant à ce problème, on évitera peut-être des cas de pauvreté dans l'avenir.

(4) Les gens âgés. On ne trouve plus, dans notre société de type urbain, les grands et solides groupes familiaux de jadis. Aujourd'hui, où l'on vit dans de petites maisons ou dans des appartements, les personnes âgées se

trouvent souvent isolées au moment où elles ont le plus besoin de compagnie. A cause de revenus précaires leur position dans la communauté est en péril. Ils ont des problèmes de logement, des difficultés financières souvent aiguës, sans parler des loisirs. La personne âgée se trouve souvent seule, incapable de s'adapter au nouveau rôle qui lui revient dans son milieu. Les gens âgés se sont groupés afin de se protéger contre les dangers qui les menacent. Toutefois, ceux d'entre eux qui sont encore actifs à plus de 65 ans refusent très souvent d'accepter leur situation et s'écartent de plus en plus de leurs semblables à mesure que leurs amis disparaissent, se trouvant ainsi isolés dans une société qui leur est étrangère.

(5) Service: Pour assurer à chacun le genre de service qui lui convient il faut cesser de classer les gens en catégories et de compartimenter les problèmes, dont chacun est traité par des organisations différentes. Il faut au contraire considérer notre société et ses problèmes comme un tout. Avec notre système actuel les responsabilités sont partagés entre les différentes organisations, ce qui permet de renvoyer les gens d'un service à l'autre sans que l'un d'eux puisse s'occuper de tous les problèmes d'une famille. Nous ne pouvons plus nous permettre de supporter que les problèmes soient mélangés, parce que nous avons assez à faire pour assurer l'aide réclamée immédiatement quand le problème se pose. Il faut nous efforcer d'aller à la racine du mal, et pas seulement de trouver un palliatif.

Si nous voulons atteindre nos buts il faut commencer par unifier nos services et coordonner nos efforts à chaque échelon gouvernemental. Cette coordination doit exister aussi, au sein de chaque communauté, entre le public et les organisations bénévoles. Il faut repenser et restructurer tout notre système archaïque d'assistance publique pour le rendre conforme aux besoins d'une société moderne. Il faut s'efforcer d'assurer un service plus large qui mettra l'accent sur la prévention, et promouvoir l'idéal d'une société meilleure et plus juste.

(6) Partage des Coûts: Le système actuel d'assistance fédérale dans le domaine de l'Assistance et du Bien-Être, connu sous le nom de Programme de Partage des Coûts, défavorise, à notre avis, certaines régions pauvres du pays. L'actuel programme n'est pas adapté à ces régions où le taux du chômage est supé-

rieur au taux national moyen. Le chômage peut être réduit jusqu'à un certain point par le Gouvernement Fédéral et les régions où le chômage est plus élevé qu'ailleurs profiteront davantage des organisations locales, ce qui augmentera le coût sur le plan provincial, alourdissant ainsi le budget provincial. Le contribuable a l'impression que l'augmentation des dépenses du provincial retombe sur les revenus limités et les salaires fixes.

Recommandations: Nous nous rendons compte bien entendu qu'il n'y a pas de solution magique au problème de la pauvreté tel qu'il se pose actuellement. Cependant nous pensons que par une planification à long terme et en corrigeant sans cesse notre système nous pouvons soulager bien des maux causés par les imperfections de nos services. Nous pensons que les 6 aspects principaux de la pauvreté, telle que nous la concevons, peuvent être abordés de la manière suivante:

(1) Les attitudes. L'attitude des professions libérales doit changer si elles veulent conserver leurs bons rapports avec leur clientèle. Leurs membres doivent soutenir la «bataille contre la pauvreté» d'un point de vue communautaire et non individuel. Il faut qu'ils apprennent à se servir avec à propos des ressources locales.

Il faudrait combattre l'attitude négative du grand public ou du profane en l'aidant à comprendre, par les media et les relations publiques, ce qu'est la pauvreté et ceux qui en sont victimes. Cela lui indiquera l'usage qu'on fait de l'argent qu'il verse au fisc, et en lui expliquant les avantages à long terme de ces dépenses nous aurons peut-être son appui et son aide.

Le récipiendaire, pour sa part, doit bien prendre conscience de son droit à l'assistance, ainsi que des possibilités qui s'offrent à lui de s'élever au-dessus de sa condition présente grâce aux services que lui offre la collectivité. Ce n'est que grâce à cette connaissance qu'il pourra être poussé à réaliser ses propres ressources et briser ainsi le cercle sans fin de la pauvreté.

(2) Le pauvre qui travaille. Pour soulager le pauvre qui travaille et l'empêcher de perdre courage, il nous faut apporter très vite des réformes dans les domaines de la formation technique, des salaires et du logement. En relevant les salaires minimums ces gens parviendront à un niveau de revenus supérieur à ceux qui vivent d'assistance publique, ce qui les incitera au travail. En utilisant les programmes d'assistance sociale subventionnés nous pouvons inciter les gens à se tirer d'affaire eux-mêmes et à devenir des membres productifs de la société. Comme le déclare le

Livre blanc du Nouveau-Brunswick sur le Progrès Social: «Il faut bien constater que dans certains cas des ouvriers et leurs familles amélioreraient leur sort en cessant de travailler et en recevant des allocations de bien-être». Une telle déclaration suffit à montrer que nous devrions repenser notre système d'assistance.

Il faut prendre des mesures pour améliorer la crise causée par le manque de logements décents et empêcher que des propriétaires profitent de la situation pour extorquer des loyers exorbitants pour des taudis.

Nos agences doivent commencer à offrir toute une gamme de services par des consultations individuelles et de groupes, comprenant le budget familial. La cellule de base de notre société est la famille; c'est pourquoi nous devons nous efforcer d'organiser de nombreux services de consultations de planning familial et aider les gens à résoudre les problèmes complexes qui se posent dans le cadre familial.

Il faut nous efforcer d'accroître les possibilités de recyclage pour les adultes et de formation professionnelle; cela permettra aux gens de développer leurs dons et de devenir ainsi économiquement indépendants quand ils pourront se procurer les biens et les services nécessaires à leur entretien et à celui de leur famille.

(3) La Jeunesse. Les problèmes auxquels on se heurte quand on essaie de s'occuper de la jeunesse d'aujourd'hui sont, c'est le moins qu'on puisse dire, nombreux et complexes. Le manque de moyens suffisants et appropriés aggrave les difficultés qu'on rencontre en essayant de subvenir à leurs besoins. A notre avis, nos ressources en matière d'éducation ne répondent pas à ces besoins; nous serions partisans d'une refonte totale de notre système actuel d'éducation, qui devrait mettre l'accent sur l'orientation et les conseils pour aider les élèves qui abandonnent comme ceux qui persèverent.

Il faut nous efforcer de comprendre l'adolescent et ses problèmes, les groupes hippies, et les aider à résoudre leurs problèmes, qu'il s'agisse de problèmes caractériels ou de comportement, ou d'une incapacité de s'adapter aux exigences de la société moderne. Nous devons aussi au moins essayer de comprendre le problème de la drogue, sans perdre de vue que tandis que certains s'adonnent aux drogues pour tenter d'élargir leur horizon intellectuel et leur sensibilité, un grand nombre y cherche un refuge contre la réalité.

L'expression «fossé entre les générations» est plus qu'une simple formule, elle représente la réalité. De plus en plus de parents

connaissent ce problème et sont absolument incapables d'en résoudre tous les aspects si complexes. Il faut organiser des consultations complètes tant pour les jeunes que pour les parents, afin de tenter de combler ce fossé et de maintenir une certaine vie familiale. Il faut essayer de résoudre le problème du logement pour ceux qui sont incapables de s'adapter à la vie familiale.

Du fait du chômage on rencontre un nombre de plus en plus grand de jeunes gens qui vagabondent à travers le pays. Il faut les loger. Il faut organiser à leur intention des cours de formation professionnelle, ce qui permettra de prévenir des problèmes ultérieurs de pauvreté.

L'ampleur des problèmes liés à notre jeunesse se manifeste dans l'usage de la drogue, la contestation, les tentatives des jeunes de se séparer d'une société qui apparemment ignore leurs besoins. Faute d'agir immédiatement et de répondre à leur appel à l'aide, nous ne serons plus du tout maîtres de la situation.

(4) Nous estimons qu'il faudrait s'occuper d'avantage des personnes âgées. Il faudrait faire un plus grand effort pour leur procurer des logements à bas loyers. Les programmes de pension de vieillesse devraient être révisés et si possible réajustés périodiquement, pour être certain qu'au moins une existence décente peut être garantie pour le montant alloué. Une agence gouvernementale pourrait être fondée, qui aurait pour tâche d'intégrer les personnes âgées aux activités sociales du groupe et d'encourager leur participation à ces activités. Il faudrait tâcher d'atténuer les rigueurs liées aux activités de la vieillesse et généraliser les services des organismes bénévoles pour venir en aide à nos concitoyens âgés qui peuvent continuer à jouer un rôle productif dans la communauté. En nous occupant de ce problème il importe de ne pas oublier que ces services représentent un droit universel pour chaque citoyen et qu'on ne peut lui dénier ce droit sans attenter à sa dignité.

Nous pensons qu'il doit y avoir une coordination des efforts de tous en vue de supprimer le double emploi des services entre les divers organismes communautaires.

Nous préconisons un travail d'équipe qui serait très profitable aux bénéficiaires en nous permettant de donner une aide plus complète, et qui mettrait l'accent sur la prévention.

Les organismes gouvernementaux et privés doivent coordonner leur assistance, de façon qu'elle profite au maximum à ceux qui en ont besoin. Pour y parvenir il faut développer le sentiment qu'on travaille à un but commun et surtout le respect entre les diverses professions.

A notre avis, pour que le coût de ces opérations soit réparti équitablement, le gouvernement devrait fonder cette répartition sur les moyennes des taux de chômage des régions ou des zones particulières. Ainsi tous les Canadiens en bénéficieraient, surtout dans les zones les plus défavorisées économiquement. Nous suggérons que dans les régions où le taux de chômage est supérieur au taux national, cette assistance soit donnée dans une proportion analogue. De même, dans les régions où ce taux est inférieur au taux national l'aide doit correspondre au taux réel. Nous nous rendons compte que cette suggestion néglige les gens qui travaillent mais ont néanmoins besoin d'une aide financière. Il serait bon de les inclure dans l'échelle de différence qui serait fixée.

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'avenir. Nous formons le vœu qu'on garantisse à chaque citoyen canadien ses droits à l'égalité.

Merci.

**Le sénateur Fournier:** Le présent mémoire nous fournira certainement beaucoup de matière à discussion. Il y a un point que j'aimerais relever. A mon avis, vous vous êtes servi de plusieurs expressions assez catégoriques, ici et là, lorsque vous dites par exemple: «nous ne pouvons pas tolérer». Il me semble que vous adoptez là une position outrancière; un peu plus loin vous vous servez de l'expression, «ne pas tenir compte de», ce qui témoigne aussi, semble-t-il, du caractère extrémiste de vos opinions.

**M. Smith:** Bien sûr on peut en arriver à une forme de compromis, à un juste milieu entre ces deux extrêmes.

**Le sénateur Fournier:** Puis vous parlez d'attitude professionnelle à deux ou trois reprises. Cette attitude professionnelle existe-t-elle réellement comme vous le prétendez dans votre mémoire?

**M. Smith:** Oui, en effet je le crois. Nous avons nos propres agences qui n'ont pas l'intention de renoncer à quelque emprise sur le domaine qui les occupe. Elles ne veulent pas

partager leurs responsabilités face à ce problème avec d'autres agences ou demander de l'aide d'une autre agence.

Je pense que nous avons tort d'attaquer le problème avec nos seuls moyens. Je crois sincèrement que nous devrions nous mettre en relation avec d'autres agences et utiliser d'autres ressources que les nôtres.

**Le sénateur Fournier:** J'aurais dû vous le demander en premier lieu. L'Association des travailleurs sociaux de Saint-Jean travaille-t-elle en ce domaine? Peut-on la considérer comme un organisme de bien-être social faisant partie d'une fédération?

**M. Smith:** L'Association groupe toutes les agences sociales du milieu, les A.A., les agences de santé et de bien-être, le service des soins infirmiers, etc.

**Le sénateur Fournier:** C'est bien, je comprends. Vous parlez aussi de modifier les programmes d'enseignement technique, de manière à encourager l'enseignement aux adultes et l'enseignement technique. Est-ce que nous ne nous en occupons pas actuellement?

**M. Smith:** Nous le faisons, mais il y a lieu d'améliorer.

**Le sénateur Fournier:** Est-ce une question de logement ou d'adaptation?

**M. Smith:** D'adaptation, pour commencer.

**Le sénateur Fournier:** En quoi? De quoi les écoles de Saint-Jean manquent-elles?

**M. Smith:** A mon avis, elles ne sont pas à la hauteur de l'obstacle auquel les adultes sont sans cesse confrontés: pour devenir mécanicien, par exemple, il faut une 10<sup>e</sup> année.

**Le sénateur Fournier:** Et pour devenir coiffeur?

**M. Smith:** Les gens n'ont peut-être fait que la 7<sup>e</sup> ou la 8<sup>e</sup> année. S'ils n'ont pas dix ans de scolarité, la chance joue contre eux: ils ne peuvent suivre de cours.

**Le sénateur Fournier:** La reclassification ne le leur permet pas?

**M. Smith:** Oui, mais il ne s'agit pas de ces personnes. Quand je dis: adultes, je pense à des jeunes gens de 16 ou 17 ans. J'ai rencontré plusieurs garçons qui avaient fait un séjour dans une école de réforme dispensant de l'enseignement technique. Ils sont tout à fait incapables de suivre un cours, de passer des examens et de réussir les examens d'admission. Ils sont limités; ils ne peuvent d'aucune façon être admis au cours.

**Le sénateur Fournier:** Il n'existe pas pour eux de dispositif de recyclage?

**M. Smith:** Non pas à ce que je sache.

**Le sénateur Quart:** Monsieur le président, la première question que j'aimerais poser à M. Smith est celle-ci: votre Association de travailleurs sociaux assure-t-elle la coordination de tous les autres services sociaux de la région?

**M. Smith:** Si je puis me le permettre, je vais laisser cette question à un homme de ressource; je demande au président, M. Finigan, de répondre.

**M. James Finigan, président de l'Association des travailleurs sociaux de Saint-Jean:** Monsieur le président, de fait le Conseil de l'Association se réunit constamment, au moins une fois par mois, pour discuter des problèmes. Nous déjeunons ensemble, pour que, entre autres raisons importantes, les gens œuvrant dans notre domaine fassent connaissance.

Autrement dit, pour parler de quelqu'un, il nous faut le connaître. Les Lions présentent des conférences spéciales sur notre travail; aussi, chaque agence a l'occasion de décrire ses fonctions, de sorte que les travailleurs des autres agences savent à qui s'adresser au besoin.

**Le sénateur Quart:** Combien de membres comptez-vous? Combien d'organismes groupez-vous?

**M. Finigan:** Combien d'agences?

**Le sénateur Quart:** D'agences, oui.

**M. Finigan:** A Saint-Jean, l'Association réunit toutes les agences de santé, de bien-être et de loisirs. Nous avons même un membre du clergé dans nos rangs.

**Le sénateur Quart:** Ils appartiennent tous à votre Association?

**M. Finigan:** Ils appartiennent tous à notre Association.

**Le sénateur Quart:** Cela représente combien de membres approximativement?

**M. Finigan:** C'est difficile à dire. Environ 50 membres actifs s'amènent aux réunions d'ordinaire.

**Le sénateur Quart:** Avez-vous un bureau permanent?

**M. Finigan:** Non, nous n'occupons pas un bureau comme une agence. Nous ne faisons que plus ou moins...

**Le sénateur Quart:** Vous réunir?

**M. Finigan:** On pourrait dire qu'il s'agit de réunions sociales où les gens discutent des problèmes des autres agences et essaient de les comprendre.

**Le sénateur Quart:** Et c'est bénévole?

**M. Finigan:** Tout à fait bénévole, oui.

**Le sénateur Quart:** Exigez-vous quelque contribution?

**M. Finigan:** Oui, pour devenir membre, il faut verser une petite contribution.

**Le sénateur Quart:** Cela suffit?

**M. Finigan:** Oui.

**Le président:** M. Finigan, une de vos recommandations se lit comme ceci:

Une intégration plus complète de tous les services communautaires, fédéraux, provinciaux ou organismes privés.

Il me vient maintenant à l'idée que s'il y a quelqu'un qui peut contribuer à la réalisation de cette recommandation, c'est bien votre Association.

**M. Finigan:** Vous avez raison, monsieur le sénateur. De fait, ce qui signifie ce point du mémoire, c'est que, par exemple, le Ministère du bien-être social fait sentir sa présence ici, une autre agence de bien-être là, et le Ministère de la santé ailleurs. Nous voulons intégrer tous ces services; ce qui ne peut se solder que par un meilleur rendement et une plus grande cohésion entre les agences.

**Le président:** Vous associez maintenant les agences privées aux agences publiques. Est-ce bien votre idée?

**M. Finigan:** A la vérité, il y aurait intérêt à ce que les agences privées aient leurs bureaux dans le même édifice que nous: nous entretenons des relations constantes avec ces agences, dont les Services familiaux de Saint-Jean. Leur nouveau conseiller en questions familiales nous réfère des cas; et si ces services occupaient des bureaux proches des nôtres, les gens n'auraient qu'à se rendre à la porte voisine pour obtenir de l'aide.

**Le président:** Bien. Mais, monsieur Finigan, pour la plupart des gens, intégrer les services, ce n'est pas faire asseoir tout le monde les uns devant les autres, mais faire un tri parmi les travailleurs et n'en garder que quelques-uns. Voilà l'opinion générale. Je ne vous demanderai pas ce que vous en pensez.

**M. Finigan:** C'est peut-être l'opinion générale de quelques-uns. Ce n'est pas la mienne.

**Le président:** Non, je ne crois pas.

**M. Finigan:** Quant à moi, je crois que c'est la multiplicité des problèmes qui suscite la présence de tant de spécialistes dans notre sphère. On ne peut se passer des services

professionnels, comme le Service de recherches sur l'alcoolisme; on ne trouvera peut-être pas une autre personne assez compétente pour diriger ce service indispensable.

**Le président:** M. Finigan, n'est-il pas possible d'intégrer tous les services, à l'exception peut-être du Régime de retraite du Canada et de l'assurance-chômage, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada; et de couvrir ainsi tous les besoins de tous les Canadiens de toutes les régions du pays?

**M. Finigan:** Vous voulez dire: dirigés par une seule agence?

**Le président:** Oui.

**M. Finigan:** Oui, c'est possible. De fait, notre organisme groupe actuellement le Service d'assistance, le Service d'assistance aux enfants, et les divers régimes de pension; et tout cela est administré par un seul travailleur social.

**La sénatrice Fergusson:** J'aimerais commenter votre déclaration au sujet des personnes âgées, à la page 5 et 6. Vous affirmez que leur situation est pire que jamais. Elles ne sont plus protégées par une structure familiale solide. Sans doute, on habitait autrefois des maisons plus spacieuses, où il était plus facile de garder les vieillards. Ensuite à la page 11, vous déclarez qu'il faudrait reviser le Régime de sécurité pour les personnes âgées, et vous poursuivez ainsi:

Une agence gouvernementale pourrait être fondée, qui aurait pour tâche d'intégrer les personnes âgées aux activités sociales du groupe et d'encourager leur participation à ces activités.

Je crois que vous touchez à quelque part au logement des personnes âgées. Pourriez-vous nous dire comment sont logés les vieillards de la région?

De plus, nous avons appris que le Service des loisirs et quelques autres services, organisent de très nombreuses activités récréatives pour les personnes âgées. A en croire votre mémoire, j'ai l'impression que, pour vous, il n'y en a pas encore assez. Pourriez-vous développer ces deux points, s'il vous plaît?

**M. Smith:** Je m'intéresse davantage aux foyers pour personnes âgées de Saint-Jean. Si j'avais leur âge, je ne voudrais pas y résider.

Je suppose que se trouver avec des gens de son âge comporte des avantages; mais je m'imagine difficilement isolé de ma famille et

relégué avec des inconnus. A mon sens, ce nous est un devoir d'assurer aux personnes âgées les avantages de la consultation.

On s'intéresse beaucoup à la jeunesse et à la famille. Je ne connais pas d'agence spécialisée dans l'assistance aux vieillards.

**La sénatrice Fergusson:** Y a-t-il chez vous quelques immeubles d'habitation divisés en appartements de dimensions moyennes que l'on construit à bénéfice réduit?

**M. Smith:** Il y en a un qui donne sur la Promenade Brunswick. Il est strictement réservé aux personnes âgées, à revenus modiques, je crois. Ce sont des logements d'une pièce. C'est précisément à quoi je pensais: pas un dortoir, mais des logements privés.

**La sénatrice Fergusson:** J'avais la même idée. Je me demandais combien vous en aviez.

**M. Smith:** Le seul que je connaisse est situé sur la Promenade Brunswick; et je ne crois pas qu'il soit réservé aux vieillards. On y admet les veufs, et les veuves avec un enfant.

**La sénatrice Fergusson:** Nombre de villes ont plusieurs immeubles du genre. On les destine aux vieillards, et avec des commodités dont seules les vieilles gens ont besoin. Je me demandais combien Saint-Jean en possédait.

**M. Smith:** C'est le seul à ma connaissance; mais M. Finigan sait peut-être quelque chose.

**M. Finigan:** Monsieur le président, en plus de ces logements pour personnes âgées, destinés au public, il y en a 40 dans le quartier Crescent River Range; 20 ont été commandités par le club Rotary, et 20 par le club Kiwanis. On les réserve aux membres âgés.

Dans le quartier de l'avenue Corporal, on trouve aussi un certain nombre de logements destinés aux vieillards. Je crois comprendre qu'on projette d'en construire 100 autres; on n'en est actuellement qu'au stade de la planification.

**La sénatrice Fergusson:** Où seront-ils situés?

**M. Finigan:** Ce n'est pas encore décidé. Mais il y a cinq ou six ans le club Rotary a «adopté» 20 vieillards, et le club Kiwanis autant; cette initiative prend maintenant de l'expansion.

**Le sénateur Fergusson:** Et les loisirs?

**M. Smith:** Plusieurs organismes, dont le club Kiwanis et le club Rotary, défraient les loisirs des personnes âgées; mais pas en permanence, d'après moi. Je ne crois pas que cela soit très concerté; c'est le fruit de la spontanéité. Cela varie avec les saisons: des promenades en traîneau l'hiver.

**Le sénateur Fergusson:** Assigne-t-on une salle à cet effet?

**M. Smith:** Pas à ma connaissance.

**Le sénateur Fergusson:** Je sais qu'à Ottawa nous en avons une nommée «Les bons copains». Elle est ouverte au public tous les jours et toute la journée. Je me souviens de m'y être rendue avec le sénateur Croll. On en trouve beaucoup d'autres du même genre au Canada; et j'aimerais savoir si Saint-Jean en a une.

**M. Smith:** Je manque de ressource.

**Le sénateur Fergusson:** Je m'excuse; c'était simplement parce que vous parlez des personnes âgées dans votre mémoire.

**M. Smith:** Il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Cela m'a toujours causé du souci.

**Le président:** Qu'entendez-vous quand vous dites que vous manquez de ressource?

**M. Smith:** J'en manque là-dessus; je n'ai pas tellement de renseignements sur les personnes âgées.

**Le président:** Vérifions si nous nous comprenons. On a rédigé sur ce sujet un document tiré d'un rapport d'un comité sénatorial où siégeaient les sénateurs Fergusson, Inman et McGrand; les hommes du métier le considèrent comme l'un des meilleurs au pays. L'avez-vous déjà lu?

**M. Smith:** Non.

**Le président:** Combien de travailleurs sociaux ici présents ont-ils lu le document tiré du rapport du Comité sénatorial sur la vieillesse?

**M. Finigan:** Je ne puis affirmer que j'ai lu tout le livre, mais j'en ai lu des extraits.

**Le président:** Bien. De toute façon vous l'avez lu. Y a-t-il quelqu'un d'autre?

**M. Finigan:** Mlle Gale dit qu'elle l'a lu.

**Le président:** En tout cas, le document peut être utile.

**M. Finigan:** Ne leur demandez pas ce qu'ils en pensent.

**Le président:** Je ne me soucie pas de ce qu'ils en pensent; il me suffirait qu'ils l'aient lu. S'ils l'avaient fait, ils nous auraient épargné certaines statistiques dont ils font état maintenant; ils y auraient trouvé plusieurs réponses. J'espère que le rapport que nous rédigeons sur la pauvreté connaîtra un meilleur sort que notre rapport sur la vieillesse.

**Le sénateur Inman:** M. Smith, à la page 1, au dernier paragraphe, vous affirmez:

Nous sommes convaincus que notre système actuel, que notre société, ont un besoin urgent de réformes.

Quelles réformes souhaitez-vous?

**M. Smith:** Un changement dans le mode d'accomplissement de nos fonctions serait la réforme la plus importante que je souhaiterais. Et elle s'en vient. Le Livre Blanc sur le développement social et l'assistance sociale l'endosse presque complètement. Telle était ma pensée quand nous avons écrit cette phrase.

**Le sénateur Fournier:** Vous n'aviez pas dans l'esprit la livraison du courrier?

**M. Smith:** Non, c'est du passé. Il est impérieux de faire disparaître radicalement l'humiliation qui s'attache au recours à nos services d'assistance sociale. Nous en sommes tous conscients.

**Le sénateur Inman:** Que suggérez-vous pour y arriver?

**M. Smith:** D'abord au Ministère nous pensons qu'il sera capital d'attaquer le problème en équipe. Le travailleur individuel traite des cas individuels, et il peut sans doute compter sur l'appui d'un directeur. Mais, avec la nouvelle approche, nous prendrons en main tous les aspects des problèmes familiaux, que ce soit le manque d'argent, des difficultés d'adolescence ou un besoin de consultation. Il nous faudra référer bien des cas à d'autres agences, comme ceux qui mettent en cause la santé physique et mentale et d'autres facteurs analogues; mais nous éviterons le chevauchement

des services. Nous venons chez nous de dresser des statistiques: 25 pour cent de nos clients sont aussi inscrits à l'Assistance sociale.

**Le président:** Quelle agence s'occupe de ces vingt-cinq pour cent?

**M. Smith:** L'Assistance à l'enfance.

**Le président:** L'Assistance sociale s'occupe aussi de ces cas, vous voyez là du chevauchement?

**M. Smith:** C'est exact; une perte de temps et d'argent. Ce qui fait que nous ne pouvons dispenser nos services à plus de gens.

**Le président:** Quand des personnes ont recours à vos services, leur demandez-vous si elles se sont adressées ailleurs et ce qu'on a fait pour elles?

**M. Smith:** Assurément.

**Le président:** Et si elles vous répondent affirmativement, comment réagissez-vous?

**M. Smith:** Je préférerais que M<sup>lle</sup> Conohue réponde à cette question.

**Mlle Bernadine Conohue, directrice de l'Assistance à l'enfance, au Ministère de la santé et du bien-être social:** Je suis la directrice de l'Assistance à l'enfance, au Ministère de la santé et du bien-être social.

Actuellement au Ministère c'est notre service qui travaille de concert avec le Ministère de l'assistance sociale. Nous nous occupons surtout de la protection de l'enfance. Quand des enfants sont négligés ou peuvent le devenir, ils relèvent à la fois de l'Assistance à l'enfance et de l'Assistance sociale. Nous nous acquittons du travail professionnel, tandis que l'Assistance sociale assume les frais.

Mais nous espérons qu'une bonne partie de ce chevauchement prendra fin avec l'intégration des services.

D'autre part, nous espérons que la polyvalence complète des travailleurs entraînera une meilleure répartition des charges de travail. Il est très pénible pour un travailleur de s'occuper de 150 à 200 cas de familles indigentes, tandis qu'un autre travailleur, dans un service spécialisé, ne couvre que 50 ou 60 cas d'adoption ou 100 cas d'adoption et de mères de famille nécessiteuses. Aussi espé-

rons-nous vraiment que non seulement les clients mais aussi les travailleurs tireront profit de l'intégration des services.

**Le président:** Je conclus de ce que vous dites que tel est le nombre de cas dont on doit s'occuper.

**Mlle Conohue:** C'est ainsi.

**M. Finigan:** C'est exact.

**Le président:** Le nombre est aussi élevé que cela.

**Mlle Conohue:** Oui, 150 ou 200 cas.

**M. Finigan:** Et plus.

**Le président:** Le moins qu'on puisse dire, c'est un nombre surprenant. Je ne comprends pas pourquoi vous appelez cela une charge de travail: en si peu de temps, on ne peut faire d'autre chose que de jeter un regard et de demander: «Quel est votre nom? Que puis-je faire pour vous?» Quelle sorte de consultation pourriez-vous dispenser quand vous êtes responsable de 150 cas?

**Le sénateur Inman:** A la page 10, vous parlez du conflit des générations. A quoi l'attribuez-vous? Et pourquoi, selon vous, les jeunes rejettent-ils la vie de famille, comme ils semblent le faire? Votre travail doit vous mettre en relation avec beaucoup de jeunes gens et vous permettre de les entendre.

**M. Smith:** Le conflit des générations est, à mon avis, une des formes que prend le manque de communication entre les parents et les enfants depuis les premières années. Si vous ne pouvez ou ne voulez pas dialoguer avec votre enfant de 6 ou 7 ans, il ne se confiera pas à vous quand il en aura 16 ou 17. Plusieurs parents sont aux prises avec cette difficulté.

**Le sénateur Inman:** En blâmez-vous les parents?

**M. Smith:** Oui. Je pense que nous sommes un peu trop occupés pour nous asseoir et leur parler. Quand un enfant pose une question, je crois que nous devrions y répondre. Comme je l'ai dit, nous nous attendons à ce que les enfants nous demandent conseil. En vieillissant un peu, ils ont l'impression qu'ils sont devenus des adultes qui n'ont pas à se prêter à cela. S'ils n'obtiennent pas de réponses dans leur âge tendre, ils sauront s'en passer un peu plus tard quand ils seront devenus plus intelligents.

Ce que j'ai appelé le conflit des générations se ramène à un manque de communication, à mon avis. Les parents ne peuvent comprendre les enfants, et réciproquement.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, j'aimerais poursuivre avec M. Smith cette discussion sur le conflit des générations: je suis l'un de ces parents dépassés par le problème. J'ai un enfant de 18 ans qui se trouve quelque part sur la Trans-canadienne entre Halifax et Calgary; j'en ai un autre de 16 ans qui voudrait bien l'accompagner et que j'ai dû retenir de force à la maison. Il n'y a que ma fille de 10 ans qui se soumette.

Hier deux témoins nous ont affirmé, comme vous, que les parents ne communiquent pas. Je vous demande: les travailleurs sociaux peuvent-ils communiquer?

**M. Smith:** Absolument pas.

**Le sénateur Hastings:** Hier les jeunes gens ont prétendu que la jeunesse peut communiquer avec la jeunesse. Qu'en pensez-vous?

**M. Smith:** Il leur plairait de croire qu'il en est ainsi, oui.

**Le sénateur Hastings:** Qui peut établir un contact avec eux?

**Le sénateur Quart:** Les grand-mères. Les sociologues conseillent de recourir à la grand-mère en désespoir de cause. Elle peut combler le fossé.

**M. Smith:** J'ai l'impression, monsieur le sénateur, qu'on peut communiquer tant qu'on est pas concerné; on ne considère pas les choses de manière subjective. Ce qui vous fait rager chez votre fils n'aura pas nécessairement le même effet sur moi; il est possible que je puisse comprendre son point de vue.

**Le sénateur Hastings:** Lui faire couper les cheveux?

**M. Smith:** Je ne l'approuve pas, mais je n'en serais pas aussi bouleversé que vous.

Dans les agences nous avons la même difficulté à établir un contact avec ces gens-là. Nous ne connaissons pas la solution. Selon moi, quiconque pourra la fournir fera fortune. De toute façon, cette solution n'est pas simple.

**Le sénateur Hastings:** Les jeunes gens ont dit hier que Saint-Jean comptait sept ou huit foyers d'accueil. Ce qui nous déconcerte c'est qu'ils soient délaissés par les jeunes et les enfants pauvres.

**M. Smith:** Je sais qu'il s'y trouve de tels foyers; mais je n'y suis jamais allé. Je n'affirmerais pas que la jeunesse les délaisse. Mais c'est possible.

**Le sénateur Hastings:** Ils prétendaient que les jeunes y gagneraient beaucoup plus si le foyer était administré par des jeunes, que s'il l'était par vous ou moi ou par les notables.

**M. Smith:** Il existe deux sortes de jeunes. Nous avons des voyous et nous avons des jeunes qui cherchent à se développer l'esprit. Si nous ne pouvons pas éloigner les fiers-à-bras, je ne vois pas comment ces foyers pourraient fonctionner. Ils sont voués à l'échec sans une forme quelconque d'ordre et de prévention. On rencontre des jeunes qui ont des idées saines; mais on en rencontre aussi beaucoup qui sont pourris.

**Le sénateur Hastings:** Vous ne pensez pas que les jeunes pourraient administrer leurs propres foyers?

**M. Smith:** Ils n'ont rien fait de très remarquable jusqu'ici.

**Le sénateur Hastings:** Je veux faire une seule autre remarque. Vous avez parlé de la jeunesse vagabonde qui erre sans but à travers le pays; vous avez affirmé que nous devons leur ménager un gîte convenable. Je veux vous dire que j'ai ménagé un gîte convenable à mon fils.

**M. Smith:** Non, je ne parle pas d'un gîte matériel convenable; mais si votre fils arrive à l'improviste, j'estime que nous devrions être disposés à bien l'accueillir plutôt qu'à le laisser dormir sur le chemin de fer.

**Le sénateur Hastings:** J'ai peur qu'il arrive un de ces jours.

**Le sénateur Inman:** Pour poursuivre le sujet du logement convenable, entendez-vous par là une sorte d'auberge?

**M. Smith:** C'est à quoi nous faisons allusion.

**Le sénateur Inman:** Il faudrait certainement y exercer une surveillance très vigilante.

**M. Smith:** Exactement. D'un côté vous avez une jeune fille de 14 ou 15 ans qui décide qu'elle veut voir le monde; très innocemment elle entreprend de se balader à travers le pays. De l'autre côté vous avez un gars de 19 ans qui a d'autres choses en tête. Je crois que nous devons à cette jeune fille de 14 ou 15 ans une protection quelconque.

**Le sénateur Inman:** Oui. J'ai visité plusieurs auberges en Angleterre, en Irlande et en Écosse; et elles exigent une surveillance très étroite. A Ottawa, la salle de l'église

s'est ouverte à ce que je désignerais comme le genre «hippie». Au début, ils toléraient la présence d'un pasteur. Mais finalement ils lui ont dit qu'ils ne voulaient pas le voir. «Je mettrais tout le monde à la porte», lui ai-je confié. Plusieurs milieux ne raffolent pas de l'idée d'établir ces auberges. Ils seraient plus indulgents pour les jeunes de la place; mais ils ne veulent pas des jeunes de passage.

Une dernière remarque. Je voulais vous demander: quand vous invitez les travailleurs des diverses agences à vos déjeuners, avez-vous déjà pensé à y inviter les membres des clubs Kiwanis et Rotary? Ils accomplissent des choses assez étonnantes.

**M. Smith:** J'ai l'impression que n'importe qui y serait bienvenu. Nous invitons plusieurs groupes de la région à venir nous raconter ce qu'ils font.

**Le sénateur Inman:** Monsieur le président, pour revenir au conflit des générations, moi, qui suis une grand-mère, je suis de l'avis du sénateur Quart. Je trouve que je puis communiquer là où d'autres ne peuvent peut-être pas. Mais croyez-vous que notre mode de vie actuel explique en partie cette situation. Jadis, chaque maison pouvait se permettre d'abriter un vieillard. Selon moi, cela manque aux enfants et aux vieux.

**M. Smith:** La cellule de la société—la famille—est disparue, à mon avis. Si ce n'est pas fait, ça n'en est pas très loin.

**Le sénateur Inman:** C'est dommage. Je puis difficilement me rappeler une époque où ne se trouvait pas une grand-mère, ou peut-être une grand-mère et un grand-père, ou bien un veil oncle ou une vieille tante; et il y avait dialogue entre les vieilles gens et les enfants.

**M. Smith:** La structure familiale était différente. Aujourd'hui papa sort avec la femme du voisin, et maman sort avec le mari de celle-ci, et les enfants sont abandonnés à la maison. C'était vraiment différent.

**Le sénateur Inman:** C'est dommage; mais l'habitation et le reste ne sont pas adaptés à ce mode de vie.

**M. Smith:** On est mal logé avec seulement une ou deux chambres à coucher.

**Le sénateur McGrand:** La nouvelle habitation n'est pas du tout adaptée à cela.

**M. Smith:** Non, absolument pas.

**Le sénateur McGrand:** On a abordé le sujet tant et plus devant le Comité sur la vieillesse. J'entends encore le sénateur Fergusson et le sénateur Quart soulever le sujet des maisons comprenant un appartement pour grand-maman, ou un endroit réservé au grand-père et à la grand-mère: l'appartement de grand-maman. Beaucoup de témoignages avaient alors fait valoir que ce sont les enfants qui s'élèvent contre la présence des grands-parents.

Mais, je suis tout à fait de l'avis du sénateur Quart que les grands-parents font les meilleurs arbitres, la grand-mère surtout.

**Le sénateur Quart:** Le grand-père aussi.

**Le sénateur McGrand:** A peu près en même temps, Arnold Tonybee—dont nous reconnaissons tous le talent—écrivait un article sur le déclin des diverses civilisations au cours de l'histoire. Il y affirmait que de toutes les civilisations que l'histoire a connues, la civilisation occidentale était la seule qui chassait les vieilles gens de leur maison; et qu'une telle attitude entraînerait à longue échéance des conséquences désastreuses pour la société.

Que réserve aux vieillards l'art de la construction des maisons? Va-t-il séparer davantage les vieilles gens de leur famille immédiate et leurs petits-enfants; ou tentera-t-il de construire des maisons qui peuvent réunir trois générations?

Quelques-unes de ces vieilles maisons de Saint-Jean, qui ont été construites il y a bien des années, et qui occupent maintenant une zone défavorisée, ont été bâties pour accueillir trois générations. Devriez-vous les restaurer ou devriez-vous construire de ces maisons qui morcellent les familles?

**M. Smith:** Décidément, je ne crois pas en la ségrégation; et, à mon avis, personne ici n'y croit. Je ne puis comprendre pourquoi on ne voudrait pas de ses parents à la maison. C'est ici mon opinion personnelle. Je pourrais comprendre s'il s'agissait d'une belle-mère ou d'un cas analogue. Une partie de la difficulté se trouve là; vous êtes en présence de deux groupes familiaux. Qui va entrer, qui va sortir, et qui va rester?

**Le président:** Le sénateur McGrand, lui prétend que personne ne reste. C'est là mon idée.

**M. Smith:** Vous ne pouvez passer d'un extrême à l'autre: la maison ne peut recevoir toute la parenté. On aurait deux groupes de parents par alliance, le sien et la sienne, en plus du père, et de la mère.

**Le sénateur McGrand:** C'est très rare. Aux États-Unis, c'est dans la zone la plus peuplée—le plus grand village chinois d'Amérique—que la criminalité est la plus faible. Je veux parler du Chinatown, à New-York; c'est le doyen de la famille qui tranche les débats.

**M. Smith:** Qui dit vieillesse dit sagesse.

**Le sénateur McGrand:** C'est exact; mais, vous voyez, nous avons abandonné cela. Et il ne semble pas que nous ayons de solution malgré la modernisation fantastique et les planificateurs sociaux.

**M. Smith:** Quelqu'un les a-t-il avertis? Nous avons essayé de les mettre au courant des problèmes que pose la planification et de l'importance de la cellule familiale.

**Le sénateur McGrand:** La construction des maisons est le fait des courtiers en immeubles et des entreprises de construction.

**Le sénateur Fournier:** La prochaine génération va bannir les parents. Ils n'auront pas accès à leur maison.

**Le président:** Pour revenir à votre mémoire, vous parlez de stimuler la hausse du salaire minimum. Dans cette province, il est, je crois, de \$1.10 ou \$1.15.

**M. Smith:** \$1.15.

**Le président:** Voilà sûrement quelque chose d'important. Au niveau fédéral, le salaire minimum est de \$1.65; les employés du gouvernement obtiennent ce salaire, même à l'intérieur de la province, ce qui est une bonne chose. Mais, vous autres, qu'avez-vous fait au niveau local pour hausser le salaire minimum, dont le travailleur indigent se ressent tellement?

**M. Smith:** J'ignore si quelqu'un de l'auditoire peut répondre à cela. Pour ma part, je n'en le puis pas: je n'ai jamais rien fait en ce sens.

Monsieur Finigan, savez-vous quelque chose à ce sujet?

**M. Finigan:** Monsieur le président, le salaire minimum tombe sous la juridiction du ministère du Travail. Il le réajuste constamment. Mais, d'après moi, son problème, c'est que l'industrie ne peut payer plus. Avons-nous besoin de ces entreprises qui payent \$1.15? Je ne le sais pas. Probablement que oui. Mais, à mon avis, le ministère du Travail s'incline devant ces entreprises. Ils disent: «Si vous élevez le salaire minimum, nous allons

quitter la province». Même si le Livre blanc présenté par le Gouvernement touche au sujet, nous n'y pouvons pas grand-chose à mon avis. Je pense qu'on ne fixera pas de principe: on va tenir compte des différentes fonctions et des différents contextes.

A moins que nous fassions pression sur le ministère du Travail pour qu'il hausse le salaire minimum, je ne vois pas à quoi nous pourrions servir dans le milieu. Mais il nous faut aussi nous demander ceci: «Perdrons-nous cette entreprise?»

**Le président:** Monsieur Smith, vous avez fait état d'un changement d'attitude. J'ai l'impression que ce changement est assez localisé.

**M. Smith:** Oui.

**Le président:** Qu'avez-vous fait pour changer les attitudes du bénéficiaire et du distributeur?

**M. Smith:** A la vérité, nous n'en avons pas fait autant que cela, monsieur le président. Quant aux bénéficiaires, nous essayons de leur apprendre qu'il s'agit là à la fois d'un droit et d'un privilège; mais, c'est le droit qui l'emporte et on ne devrait pas attenter à leur dignité d'aucune façon.

Il fut un temps où les gens se présentaient les mains derrière le dos et la tête basse. On observe cette attitude de moins en moins; et nous devons continuer à encourager la dignité.

J'aimerais revenir sur la deuxième question, qui portait sur le stimulant au travail. Nous l'avons mentionné...

**Le président:** Vous avez mentionné quoi?

**M. Smith:** Nous l'avons mentionné quand nous avons soulevé ce sujet. Nous avons aussi à l'esprit le fait que l'assisté social se porte mieux financièrement que celui qui travaille 48 heures par semaine. Aussi, dans ces circonstances, le travailleur ne restera pas au travail trop longtemps.

**Le président:** Que suggérez-vous?

**M. Smith:** Nous ne pouvons diminuer les allocations des assistés; elles sont déjà insuffisantes. Il nous faut donc élever les normes d'admission. Nous n'avons pas le choix.

**Le président:** Nous pourrions accorder un subside au travailleur indigent.

**M. Smith:** A première vue, vous pourriez le faire par le truchement de l'assistance sociale, oui.

**Le président:** Cela se fait maintenant dans la province, et dans presque toutes les provinces du Canada, dans une certaine mesure; on veut éviter l'assistance sociale au travailleur indigent.

**M. Smith:** Aussi longtemps que l'employeur n'abuse pas de l'assistance sociale.

**Le président:** Ceci est un des obstacles que l'on rencontre.

**M. Smith:** C'est un obstacle majeur. Je ne crois pas que les contribuables accepteraient—je sais que je n'accepterais pas—qu'une partie de leurs impôts servent à subventionner des entreprises en difficultés.

**Le président:** Nous supposons que, lorsqu'on accorde des subsides, on le fait à des gens qui se soumettent à la loi. S'ils se soumettent à la loi, on verse des subsides; sinon, on n'en verse pas. Nous nous entendons là-dessus; mais vous affirmez dans votre mémoire, au sujet du travailleur indigent:

C'est ce groupe qui a le plus tendance à s'abandonner au découragement et à compter uniquement sur les programmes d'assistance organisés par l'État, comme l'Assistance Sociale ou le Service du Chômage.

Les statistiques les plus renversantes nous viennent de Toronto. M. Anderson, le directeur très compétent de l'Assistance, nous a révélé que 30,000 travailleurs de Toronto reçoivent moins de leur travail qu'ils recevraient de l'Assistance. Je me félicite du fait qu'il y a ici équivalence, ou à peu près. Aussi je ne crois pas qu'il soit exact de prétendre, comme vous le faites, que les travailleurs sont portés à se livrer à l'assistance. Il y en a quelques-uns qui décident de ne pas se livrer, et ils ne le font pas. Mais quand vous introduisez l'assurance-chômage dans le débat, c'est une toute autre affaire. Parlez-vous de l'assurance-chômage?

**M. Smith:** Oui.

**Le président:** Le travailleur y verse sa cotisation et il y a droit. Il ne dépend pas de vous ou moi. La loi l'autorise à la retirer pendant tant de semaines à tel ou tel taux. Nous n'avons pas le droit de contester cela.

**M. Smith:** En conclusion, je suis encore persuadé qu'un homme qui peut retirer \$250 de l'Assistance sociale—sans compter tous les

soins médicaux—quand il ne peut retirer que \$200 de son travail, serait fou de ne pas choisir l'Assistance sociale.

**Le président:** Vous n'y êtes pas, puisque depuis deux jours, nos témoins ne cessent de nous répéter que la vie d'un homme ne se limite pas à obtenir un revenu pour assurer sa subsistance et ainsi de suite.

Cet homme lutte désespérément pour vivre selon ses principes. D'un autre côté, c'est plus ou moins de notre faute s'il se retrouve dans une situation pareille. Nous pouvons l'aider, si nous le voulons, et nous le voulons en effet, et nous devrions le faire ici dans la province même.

Permettez-moi de vous poser une autre question. En ce qui a trait aux services, dont les localités sont responsables, comment votre association a-t-elle essayé d'améliorer les services offerts aux assistés sociaux?

**M. Smith:** La dernière nouvelle, comme je le disais, était le dépôt du Livre blanc sur l'intégration des services qui doit se faire à l'automne. Nous avons maintenant dépassé l'étape préparatoire et nous sommes prêts à lancer le programme. Nous pourrions alors offrir des services beaucoup plus complets aux assistés sociaux ainsi qu'aux bénéficiaires de l'aide à l'enfance.

**Le président:** Je crois que M<sup>11e</sup> Conohue avait mentionné une possibilité d'intégration et d'amélioration des services. Je ne dis pas cela pour critiquer mais chaque fois que nous faisons une apparition quelque part au pays, des témoins sincères viennent nous dire: «Oui, nous étions justement sur le point de faire ceci avant que vous arriviez». On nous répète cette phrase au point où nous en sommes mal à l'aise. Nous n'aimons pas demander aux gens: «Que faisiez-vous hier pour résoudre ce problème; que faisiez-vous avant-hier?», parce que là n'est pas notre manière. Malgré tout, cela nous inquiète.

**M. Smith:** Enfin, il y a tellement de facteurs différents. Par exemple, nous construisons un nouvel édifice qui logera tous les services. Nous avons déjà inauguré un nouveau programme. Nous préparons des plans pour l'appliquer de façon définitive. Rien ne sert d'installer quelque chose à l'envers. Nous essayons de faire des projets.

Il arrive parfois que trois travailleurs sociaux différents s'occupent de la même famille: l'un d'eux est envoyé par le Bien-être social, un autre s'intéresse au délinquant juvénile de la famille et un troisième s'occupe des parents; au lieu de cela, nous chargerons un seul travailleur de tous les problèmes d'une même région. Ainsi, il connaîtra tous les membres de la famille et aura une vue d'ensemble des problèmes de cette famille. Tous les problèmes sont reliés. Comme le di-

sait le sénateur Hastings, le jeune délinquant n'est peut-être pas la cause des problèmes, mais son épouse ou bien sa mère le sont peut-être. Tous les facteurs sont reliés les uns aux autres.

**Le sénateur Hastings:** Je suis absolument convaincu que l'épouse est la cause de tous les ennuis.

Monsieur Smith, pour en revenir à vos remarques précédentes, nous avons écouté une série de témoins du groupe de l'Aide à l'enfance nous dire qu'il ne reste plus de temps pour étudier ces problèmes, pour rédiger des Livres blancs et ainsi de suite; on nous dit que nous devons entreprendre une recherche suivie. Nous devons commencer à montrer des résultats concrets.

Je dis «nous» et non pas «vous» mais les témoins ne cessent de nous répéter que le temps presse, qu'il ne nous en reste plus.

**M. Smith:** C'est évident, monsieur le sénateur, si vous songez à l'abus de la drogue, aux protestations des étudiants et à la destruction de la propriété publique. Il y a certainement quelque chose qui manque. On ne peut pas le nier.

**Le sénateur Hastings:** Vous avez parlé de la pauvreté et des pauvres. Nous devons commencer à montrer des résultats concrets.

**M. Smith:** Je suis d'accord.

**Le président:** Monsieur Smith, vous avez dit tout à l'heure que vous représentiez ici un groupement social et qu'au Nouveau-Brunswick, le montant des subventions affectées aux pauvres est limité mais qu'il y en a quelques-unes. Je ne comprends pas pourquoi les travailleurs sociaux n'ont pas dit aux autorités: «M. Smith gagne 200 dollars, il travaille quarante-huit heures par semaine, il a une famille de cinq et il n'arrive pas à joindre les deux bouts. S'il vivait aux dépens du service social, il recevrait 250 dollars. Il va laisser son emploi la semaine prochaine et nous devons lui donner 250 dollars. Pourquoi ne lui donnons-nous pas les 50 dollars pour qu'il puisse continuer à travailler et l'aider à remonter la pente?»

J'emploie ces chiffres comme exemples. Pourquoi les travailleurs sociaux n'ont-ils pas fait cela? Pourquoi ne se sont-ils pas adressés aux autorités pour leur dire: «Ceci vous épargnera de l'argent».

**M. Smith:** Le Livre blanc est le résultat de ceci. Nous avons fait connaître ce que nous savions et c'est maintenant reconnu. Naturellement, c'est aussi une question de législation.

**Le président:** Dans quelle partie exactement du Livre blanc est-il question de cela? Je l'ai lu. Je ne me souviens pas de cela mais j'ai peut-être sauté quelque chose. En est-il question?

**M. Smith:** De quoi voulez-vous parler au juste?

**Le président:** Je parle de votre remarque au sujet de l'aide offerte aux pauvres qui travaillent.

**M. Smith:** Je crois qu'il en est question, en effet.

**Le président:** Savez-vous à quel endroit du Livre cela se trouve? Je ne m'en souviens pas.

**M. Finigan:** Monsieur le président, je ne crois pas que le Livre blanc touche directement à cette question particulière mais il mentionne tout le problème du bien-être et de l'économie, les niveaux de revenu, les taux des salaires et ainsi de suite, et aussi les niveaux d'instruction.

Le Livre blanc ne donne pas de définition précise à la question de l'asile des pauvres mais il ne faut pas oublier que le Nouveau-Brunswick vient à peine de commencer à offrir des services à tous les habitants de la province et que ce changement se produit après 50 ou 100 années d'une existence un peu féodale où les municipalités se chargeaient des programmes de bien-être; je crois que nous traversons notre crise de croissance en ce moment.

**Le président:** Oui, je suis content que vous ayez mentionné cela parce que dans le cas de toute subvention accordée, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du total. Évidemment, la province peut éprouver des difficultés à payer la première tranche de 50 p. 100. Je comprends votre problème mais, voyez-vous, il faut que vous essayez de dénicher ces 50 p. 100 qui vous permettront d'épargner une somme énorme, comme on l'a indiqué.

Mademoiselle Gale, vous vouliez ajouter quelque chose?

**Mlle Gale:** Vous demandiez au témoin pourquoi les travailleurs sociaux ne communiquent pas avec les autorités pour discuter de ce problème. Vous voyez, depuis la publication du Livre blanc...

**Le président:** C'était le travail d'un groupe d'experts.

**Mlle Gale:** Oui. Le Conseil des services sociaux avait organisé une rencontre au cours de laquelle nous nous représentons en quelque sorte les programmes communautaires répartis dans différents secteurs de la communauté; on nous a demandé notre réaction au Livre blanc, nous l'avons donnée, et un grand nombre de nos recommandations ont été soumises au gouvernement provincial. Je voulais simplement faire remarquer ce point-là.

**Le président:** Je suis content que vous l'avez fait parce que le Livre blanc est certainement un bon commencement.

**M. Stegmayer:** Je crois, monsieur le président, que la substance du Livre blanc se

trouve aux pages 30 et 31, où l'on pose quatre questions. Combien d'argent les contribuables accepteront-ils de payer pour voir inaugurer ce programme? Les trois autres questions m'échappent mais je me souviens de la première. C'est à la page 30 ou 31.

**Le président:** C'est à la page 29. Ces questions sont des plus importantes.

**M. Stegmayer:** Elles représentent le point essentiel du Livre blanc, monsieur.

**Le président:** Oui. Monsieur Smith, au nom du Comité, je vous remercie d'être venu témoigné aujourd'hui. Vous nous avez présenté un bon mémoire, rempli de renseignements qui nous sont très utiles et qui nous intéressent beaucoup. Après notre conversation de ce matin, nous comprenons mieux qu'avant le problème et ceci est toujours très utile.

Le Comité du Sénat remercie votre association du temps et des efforts qu'elle a consacrés à la préparation de son mémoire. Peut-être pourriez-vous dire aussi à vos collègues que, s'ils reçoivent des documents provenant du Sénat du Canada, ils devraient les lire.

**M. Stegmayer:** Puis-je ajouter un mot?

**Le président:** Oui.

**M. Stegmayer:** Je crois que nous devrions tous remercier le Comité. Les questions profondes que vous avez soulevées encourageront notre communauté à aller au fond des choses et à s'occuper un peu plus activement de ses problèmes. Merci beaucoup.

La séance est levée.

La séance reprend à deux heures de l'après-midi.

**Le président:** Nous passerons maintenant le mémoire de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur. A ma droite, M. Joseph Drummond, conseiller exécutif et ancien président, vice-président de la National Black Coalition of Canada, président du comité de Bien-être et natif du Nouveau-Brunswick.

**M. Joseph S. Drummond, conseiller exécutif et ancien président de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur:** Merci beaucoup, monsieur le président et honorables membres du Comité.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur, à Saint-Jean (N.-B.), se préoccupe de la pauvreté et de ses conséquences pour la minorité des Noirs de cette région.

Étant donné le but de ce mémoire, nous ne traiterons pas des aspects de la pauvreté causée par une longue maladie ou par le décès d'un époux qui faisait vivre la famille. Nous traiterons plus spécifiquement des travailleurs capables et désireux d'occuper un emploi rémunéré par un salaire adéquat et

leur offrant des possibilités d'avancement égales à celles accessibles à leurs compagnons de travail de race blanche. Nous faisons face à la condition d'hommes et de femmes préparés à accomplir un travail utile, mais qui ne peuvent obtenir d'emploi.

Nous croyons que le problème de la pauvreté a deux aspects principaux: l'aspect économique et celui que nous nommerons l'aspect sociologique; tous deux «deshumanement». Ces deux aspects simultanés de la pauvreté dont souffrent les Noirs de notre région, ont sur eux des effets physiques et psychologiques que nous considérons comme leur étant fatals.

Le facteur économique de la pauvreté dépend principalement de la capacité ou de l'incapacité du système d'éducation à former les élèves pour qu'ils deviennent membres utiles de la société. La pauvreté est due de deuxièmement à la résistance que mettent des employeurs à embaucher des membres de minorités ethniques (Noirs dans notre cas) bien que qualifiés pour occuper tous genres d'emplois. Un mémoire sur le système d'éducation publique vous sera présenté par le *Council of Saint John Home and School Association*. Un troisième élément économique de pauvreté est caractérisé dans cette région par la pratique des employeurs qui embauchent des Noirs surtout pour des emplois de manœuvres ou très subalternes ce qui oblige les femmes à travailler pour apporter au ménage un complément de salaire ou, dans certains cas, pour faire vivre la famille pendant les mois de chômage saisonnier des hommes. D'autres employeurs refusent d'embaucher des Noirs à cause de leur race, bien que cela se fasse de la manière la plus subtile qu'on puisse imaginer. Dans ces cas, la société familiale devient matriarcale, en contraste avec le patriarcat où l'homme est le chef de la famille. Cette situation amène la rupture de l'unité familiale, ce qui, à son tour, est une des causes de pauvreté au plus haut degré.

Ce genre de pauvreté se manifeste de diverses façons. Dans la société qui mesure les valeurs sociales selon des critères occidentaux, ces aspects de pauvreté seraient considérés comme étant nocifs, mais, parce qu'il s'agit de gens de couleur, personne ne s'en soucie.

Les aspects les plus significatifs de la pauvreté sont: l'alcoolisme, l'abus des drogues (tant des stupéfiants que des autres drogues) et le comportement violent des Noirs entre eux. Ce genre de pauvreté fut décrit dans le fameux rapport Monihan selon lequel seuls les blancs peuvent devenir riches. Il résulte de malgré ce rapport, les Noirs continuent à être pauvres.

De plus, nous nous sentons obligés de mentionner dans ce mémoire les réalités évidentes et cruelles à Saint-Jean. La Chambre de commerce de la région métropolitaine de Saint-Jean a répertorié 58 entreprises employant 100 personnes ou plus. Vingt-quatre de ces entreprises emploient actuellement ou ont déjà employé des Noirs, tandis que trente-quatre n'ont jamais employé de Noirs. En janvier 1966, ces 58 entreprises avaient 18,960 employés dont 88 seulement étaient des Noirs.

En examinant de plus près les statistiques, nous constatons que sur un total de 264 entreprises de transport, sociétés commerciales et services de la municipalité du comté de Saint-Jean, employant de 10 à 100 personnes, 36 entreprises emploient ou ont déjà employé des Noirs, alors que 228 n'ont jamais employé de Noirs en quelque position que ce soit.

On comprendra que nous, les Noirs, avons exprimé clairement notre point de vue et nos graves soucis à l'occasion de nombreuses enquêtes et interviews concernant la rareté des emplois qui nous sont accessibles; mais il semble que ce fut en vain. Cette société qui éduque ses membres selon l'éthique protestante, à l'exclusion de toute autre éthique et surtout de celles des Afro-Canadiens ou des Afro-Américains, éprouve la difficulté... de donner des emplois satisfaisants et rémunérateurs aux individus formés par ce système d'éducation. Du point de vue social et économique, l'exclusion de nos valeurs culturelles signifie pour nous une forme de «génocide culturel» et l'une des causes principales de notre pauvreté dans le contexte de votre société, parce qu'elle nous prive, à cause de notre race, d'accès vertical à la promotion sociale par la capacité individuelle.

Voici quelques-uns des domaines dans lesquels les Noirs sont, de toute évidence, trop peu représentés, ou dont ils sont manifestement absents:

1. Transports en commun (1)
2. Les banques, les sociétés fiduciaires et financières (0)
3. Sociétés immobilières (0)
4. Bureaux de comptables (0)
5. Assurances (0)
6. Publication de journaux (0)
7. Communications téléphoniques (1)
8. Vente au détail (3)
9. Vente à domicile—Laiteries, boulangeries (0)
10. Radio et télédiffusion (0)

Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que tous les niveaux de l'administration publique montrent l'exemple dans la pratique d'une politique égalitaire de l'emploi et du

recrutement. Nous avons constaté que ce n'est pas le cas.

À première vue, il semble que dans la ville de Saint-Jean, les Noirs soient plus ou moins acceptés. À l'emploi de la municipalité, nous trouvons une sténographe Noire, 2 agents de police Noirs sur un effectif de 175 hommes et 3 femmes, ainsi que 4 manœuvres Noirs. Il est tout à fait remarquable qu'il n'y ait jamais eu de pompier Noir ni de Noirs membres d'une équipe de sauvetage sur un effectif de 196.

À l'échelle de la province, il y a bon nombre de Noirs, hommes et femmes, employés en qualité d'aides par l'hôpital provincial. À l'exception de la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick (un commis), aucun Noir n'est employé par d'autres organismes ou ministères du gouvernement provincial à Saint-Jean et il s'agit bien de toutes les agences gouvernementales à l'exception du *New Brunswick Institute of Technology*.

Dans les ministères fédéraux des Anciens combattants, des Travaux publics et des Transports, les Noirs ne sont acceptés que d'une façon symbolique. Il est inexcusable et incompréhensible que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (38 employés), le ministère du Revenu national et celui des Communications et Postes n'emploient aucun Noir à plein temps. Ici, à Saint-Jean, le ministère des Transports n'emploie que deux Noirs. Il est triste de constater que la ville de Saint-Jean n'emploie que 4 Noires en qualité de sténographes. Bien qu'il y ait des Noires qualifiées et disponibles ici, sténographes, dactylographes, caissières ou commis de banque, les hommes d'affaires de Saint-Jean ne leur ont pas ouvert les portes de leurs bureaux. Des jeunes Noirs, hommes et femmes instruits dans les écoles de Saint-Jean ont dû s'en aller à Toronto, à Montréal, à Boston et à New York à cause de l'attitude générale relative à l'emploi de membres de la Minorité Noire à Saint-Jean.

Dans ces conditions, nous posons la question suivante: Comment, nous, membres de la Minorité Noire, pouvons nous compter sur la «justice économique», alors que l'«élite» de cette ville pratique l'injustice sociale; par exemple les clubs de golf, de curling, diverses loges telles que les *Elk*, *R.A.O.B.*, franc-maçonnerie, *Shriners*, etc... Nous constatons la réalité de la pauvreté, que vous l'appeliez culturelle, sociologique ou autre... Notre gouvernement lui-même laisse subsister cet état de chose en organisant des soirées mondaines dans ces mêmes clubs qui ferment leurs portes aux Noirs quotidiennement; qu'ils le fassent ouvertement ou par subterfuge, ils suivent la tradition.

Nous les Noirs, dans notre poursuite de la justice sociale et économique à Saint-Jean,

escaladons une montagne de mélasse chaussés de raquettes pendant que les blancs se rendent confortablement au sommet par le monte-pentes. Mais nous sommes en marche pour demander notre part de tout ce que ce pays et cette ville peuvent offrir à ses citoyens. Un régime social et économique qui nous appauvrit doit être défié, peut être défié et sera défié.

La pauvreté ne peut être éliminée, jusqu'à un certain point, que par un système de distribution différent. De nos jours, les masses, bien qu'elles ne s'en rendent pas compte, produisent un haut niveau de vie pour l'«élite», c'est-à-dire la classe dirigeante de notre société. S'il en est ainsi, nous pouvons envisager la résistance de cette classe minoritaire pour que le «status quo» soit maintenu. Par conséquent, il faudra coopérer afin d'instaurer une distribution plus équitable des biens produits par la société. Nous demandons aux membres du Comité s'ils ont quelques intentions de changer ce système?

Merci.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur Drummond, pouvez-vous nous dire combien il y a de Noirs dans la ville de Saint-Jean?

**M. Drummond:** Entre 900 et 1,000. La natalité augmente mais il y a eu beaucoup de morts dans notre communauté et un grand nombre de jeunes ont émigré, après avoir fait l'expérience du système, comme je le disais.

**Le sénateur Fournier:** La population augmente-t-elle?

**M. Drummond:** Non, elle a diminué depuis le début du siècle. Jusqu'en 1926, il y avait une population stable d'environ 4,500 Noirs.

**Le sénateur Fournier:** À quel moment la population atteignait-elle 4,500?

**M. Drummond:** Juste avant la guerre, et à ce moment-là, elle a commencé à diminuer et elle n'a pas cessé depuis.

**Le sénateur Fournier:** Et environ combien êtes-vous maintenant?

**M. Drummond:** Entre neuf cent et mille. Chaque fois qu'un avion s'envole ou qu'un train part, il emporte un ou deux Noirs.

**Le sénateur Fournier:** Combien y a-t-il de familles?

**M. Drummond:** A peu près 230 ou 240. Je ne suis pas statisticien et il est difficile d'en déterminer le nombre exact.

**Le sénateur Fournier:** Habitez-vous tous le même quartier?

**M. Drummond:** Non, nous sommes éparpillés. La majorité des Noirs habitent, comme moi, aux environs de Crescent Valley, de l'ancien chemin de Black River et du chemin Spark. C'est dans ces quartiers que vivent la majorité des Noirs de Saint-Jean.

**Le sénateur Fournier:** Savez-vous combien il y a de gens de couleur dans la région de Fredericton?

**M. Drummond:** Non, je ne le sais pas vraiment parce que je n'ai jamais habité là-bas. J'y vais tout le temps et je dirais entre 300 et 400, à peu près. Ce n'est qu'une estimation, il y en peut-être plus, peut-être moins.

**Le sénateur Fournier:** Et les écoles? Allez-vous tous à la même école? Pas d'écoles séparées?

**M. Drummond:** Non, mais l'école est complètement orientée vers les besoins de la population blanche. On nous a négligés, terriblement négligés dans les écoles, et c'est délibéré. Nous n'avons jamais rien appris au sujet de notre peuple. Quand j'étais à l'école, tout ce que l'on voyait au sujet des Noirs était l'histoire de Sambo, le petit négroillon. Nous avons protesté, le petit conte a disparu et il nous est resté trois lignes dans le livre d'histoire: les Noirs étaient des esclaves. Ils savaient chanter et danser et ils étaient heureux.

Ce n'est pas une vie pour nous, quand tout est organisé pour les Blancs. Nous sommes comme les Indiens. Je n'ai pas le droit de parler au nom des Indiens mais je tiens à connaître l'histoire de mon peuple. C'est ma grand-mère qui m'a appris que William Hall, V.C., était un Noir et pourtant tous les autres qui ont reçu la croix de Victoria au Canada sont bien décrits dans les livres d'histoire partout au pays. Je ne dirai pas que le problème se limite à notre région.

**Le sénateur Fournier:** J'aimerais faire une dernière remarque au sujet de la liste des emplois que vous occupez au sein dans l'industrie: je n'emploierai pas le mot «choquant», mais cela me surprend quand même.

**M. Drummond:** Cela ne surprend nullement les Noirs.

**Le sénateur Fournier:** Je ne suis pas au courant de toute la situation mais je trouve déplorables les difficultés que vous avez sur le marché du travail, l'attitude des certains employeurs et aussi le petit nombre de gens de couleur qui ont des emplois. J'espère que certains de mes collègues éclairciront ce point.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur Drummond, vous avez dit que les jeunes Noirs quittaient la région de Saint-Jean pour aller

chercher du travail dans les grandes villes comme Toronto et Montréal. Le pourcentage des Noirs qui partent pour les grandes villes est-il plus élevé ou moins élevé que le pourcentage ordinaire des Blancs qui quittent les Maritimes?

**M. Drummond:** Non. C'est une vaste majorité de nos gens qui partent, pas seulement les jeunes mais aussi les vieux et les gens d'un certain âge. Leurs fils et leurs filles qui sont déjà partis leur disent souvent: «Venez nous rejoindre, c'est un petit peu mieux ici.» Et ils partent.

**Le sénateur Hastings:** Le pourcentage est-il plus élevé ou moins élevé que le pourcentage de Blancs qui font la même chose?

**M. Drummond:** Il serait à peu près le même si la population était aussi nombreuse. C'est environ la même chose.

**Le sénateur Hastings:** La sortie des Maritimes n'est pas plus forte pour le Noir que pour le Blanc.

**M. Drummond:** Nous n'avons pas les moyens de perdre ces gens-là parce que nous sommes déjà si peu nombreux. Nous voulons garder nos gens chez nous.

**Le président:** S'ils partent en quête d'une vie meilleure, avons-nous, vous ou moi, le droit de leur dire non? Ils veulent changer de ville parce qu'ils estiment qu'ils vont améliorer leur sort. Qu'y a-t-il de mal à cela?

**M. Drummond:** Nous n'avons pas le droit de leur dire non mais je dirais seulement que Saint-Jean est notre chez-nous et la plupart des Noirs qui sont nés à Saint-Jean viennent de familles qui sont ici depuis des générations. J'estime que nous devrions pouvoir gagner notre vie chez nous. Je crois fermement que je devrais avoir le droit de gagner ma vie dans ma propre ville natale, en tant qu'Afro-Canadien né au pays.

**Le sénateur Hastings:** Pas au Canada?

**M. Drummond:** Je préfère vivre à Saint-Jean. J'aime Saint-Jean. La ville a ses mauvais côtés mais nous y restons et nous luttons.

**Le sénateur Hastings:** Votre association est-elle la seule à s'occuper des intérêts de la minorité noire?

**M. Drummond:** Non. Il y a un autre groupement ici qui s'appelle Probe, je pense, ou un nom de ce genre. Notre association est la seule à faire une trouée, à se défendre et à dire les choses telles qu'elles sont. Dans le secteur du bien-être, certains membres de notre association rendent visite aux vieillards Noirs. Nous veillons à ce qu'ils aient de quoi

manger. Nous les accompagnons au bureau de bien-être s'ils ont peur des autorités, nous les représentons et nous nous renseignons sur leurs droits et sur les prestations auxquelles ils ont droit. Nous représentons également les jeunes. Nous les aidons à rester à l'école. Notre association accorde une bourse d'environ \$600 par année à quatre étudiants d'université. L'année dernière, nous avons choisi les enfants qui n'avaient qu'un seul parent et nous avons essayé de les garder à l'école en leur donnant une petite bourse. Ces enfants achèvent leur cours secondaire et l'argent que nous leur donnons leur permet d'acheter leurs goûters, des pantalons, ou une robe pour les filles et ils n'ont pas honte de sortir dans la rue. Voilà ce que nous avons fait.

**Le sénateur Hastings:** On a recommandé à maintes reprises la nécessité d'un changement dans l'attitude des riches et des pauvres si nous espérons trouver un jour une solution au problème de la pauvreté. D'après votre expérience, monsieur, avez-vous constaté au cours des 20 dernières années un changement d'attitude entre les Anglo-Saxons protestants de race blanche, dits «WASP», et le Noir?

**M. Drummond:** Je n'emploie plus le mot WASP. Je suis de mon temps, monsieur, mais je n'emploierai pas ce mot-là.

J'ai constaté un seul changement dans ma province, la formation d'une Commission des Droits de l'Homme, dont je fais partie à titre de commissaire. Il y a toujours eu des gens que nous pouvons éclairer mais malheureusement c'est toujours la minorité. Les attitudes ne changent pas et je ne crois pas que ni moi ni un autre ne devrait essayer de les changer parce qu'il ne suffit pas d'une loi pour changer les idées d'un homme. Non, je ne trouve pas que les attitudes aient tellement changé.

**Le sénateur Hastings:** En ce qui concerne le système d'éducation, pouvez-vous me donner le pourcentage ou le nombre de Noirs qui sont allés à l'université?

**M. Drummond:** Il y en a eu, je crois, à peu près six. Je parle de nos propres gens, des natifs de Saint-Jean qui sont allés à l'université du Nouveau-Brunswick et à St. Thomas.

**Le sénateur Hastings:** Et à l'école secondaire?

**M. Drummond:** Il y en a beaucoup plus. D'habitude, ils ne vont pas à l'école secondaire de Saint-Jean. On les désigne plutôt pour l'école des arts et métiers. Vous avez entendu le mémoire de la Home and School Association. On leur enseigne des métiers où il n'y a pas de demande ou dont la plupart ne peuvent pas profiter. On parlait du cours de coiffeur. Beaucoup de jeunes Noirs appren-

nent ce métier et il n'y a pas de salon de coiffeur pour Noirs, il n'y a même pas un seul coiffeur Noir dans la ville maintenant. Il y en avait deux auparavant. D'autres apprennent des métiers connexes comme par exemple l'esthétique mais on ne les embauche pas dans les salons de beauté. Une ou deux, peut-être, trouveront du travail mais si l'on considère tous les Noirs qui ont appris le métier ou la profession, si vous voulez, c'est horrible de voir la situation dans les salons de beauté. On enseigne aux Noirs vos anciens métiers de cuisinier et de domestique, et ainsi de suite.

**Le sénateur Hastings:** Y a-t-il un assez bon nombre de Noirs inscrits au programme de recyclage de la Main-d'œuvre?

**M. Drummond:** Il y en avait un assez bon nombre à l'Institut technique l'année dernière.

**Le sénateur Hastings:** Je parle de «recyclage» et non pas de «formation».

**M. Drummond:** Non, monsieur, il n'y en a aucun. Les jeunes Noirs d'ici se plaignent et disent qu'il ne sert à rien d'aller à la Main-d'œuvre, qu'on leur monte un bateau. J'ai vu les conseillers débiter leur boniment et si je cherchais un emploi, c'est le dernier endroit où j'irais.

**Le président:** Mais vous savez en fait que les bureaux de la Main-d'œuvre réussissent à placer bien des gens. Leurs dossiers indiquent un très, très grand nombre de placements dans les endroits où il y a des bureaux et, même s'ils sont loin d'être parfaits, ils font malgré tout un travail bien acceptable dans tout le pays. Je ne sais pas pourquoi on critique tellement ici. Nous avons entendu des critiques, mais ce n'est pas le cas généralement.

**Le sénateur McGrand:** M. Drummond veut parler des Noirs?

**Le président:** Non, il parle de l'attitude de la Main-d'œuvre à l'égard de tout le monde.

**M. Drummond:** Non, monsieur, ce n'est pas ce que je dis. Je parle uniquement des Noirs, si vous voulez bien m'excuser de le dire, monsieur. Pour les Noirs en général et les jeunes Noirs et les Noirs d'un certain âge, et évidemment pour les vieillards Noirs, rien ne sert de s'adresser à la Main-d'œuvre. Je les ai moi-même accompagnés, j'ai essayé de convaincre les conseillers de placer des Noirs qui avaient, et je le sais, les qualifications requises pour remplir un poste dans les affaires, ou pour être secrétaire ou dactylographe, ou pour apprendre en travaillant dans une banque le travail de caissier. On leur dit: «J'aimerais bien vous envoyer là-bas. Vous savez que nous ne faisons pas de distinction ici, mais

l'employeur vient tout juste de me dire qu'il a trouvé quelqu'un.» A mon avis, le bureau de la Main-d'œuvre de Saint-Jean a une réputation terrible. Allez à Fredericton, vous y verrez des commis Noirs. Je ne sais pas pourquoi il est impossible de faire la même chose ici. Je trouve qu'on n'a fait aucun effort.

**Le président:** Qui n'a fait aucun effort?

**M. Drummond:** Le bureau de la Main-d'œuvre.

**Le président:** Pourquoi fait-il du bon travail à Fredericton et non pas ici?

**M. Drummond:** Je ne peux pas vous le dire, monsieur. Peut-être mon collègue, mon frère Fred Hodges, le sait-il.

**M. Fred Hodges:** Je ne représente pas le bureau de Main-d'œuvre.

**Le sénateur Quart:** Monsieur Drummond, vous avez dit qu'un certain nombre de Noirs quittaient la région parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'emploi ici. Ces gens-là vous disent-ils qu'ils sont mieux traités dans les autres villes du Canada où ils vont?

**M. Drummond:** Enfin, l'herbe est toujours plus verte dans le pré du voisin. A mon avis, même s'ils retrouvent la même discrimination à Montréal et à Toronto, au moins ils sont un petit peu mieux payés pour en souffrir. La piastre aide toujours. Quand je suis allé à Atlanta, au printemps, j'ai même rencontré deux Noirs du Nouveau-Brunswick—de tous les endroits à choisir—Atlanta, en Georgie. Ils étaient là.

**Le sénateur Quart:** La discrimination est affreuse. Y a-t-il beaucoup de Noirs qui reviennent ici après avoir tenté leur chance dans les prés plus verts?

**M. Drummond:** Il y en a qui reviennent en visite et d'autre qui ne reviennent jamais. Certains reviennent parce qu'ils n'ont pas pu s'adapter à la vie de la grande ville, au milieu et pour diverses raisons.

**Le sénateur Quart:** Je m'intéresse énormément aux bourses que vous donnez. Je ne vois pas où vous trouvez l'argent. Comment faites-vous? L'argent vient-il de votre propre groupe?

**M. Drummond:** Nous avons des anges bienfaiteurs et aussi quelques Noirs qui ont un peu d'argent et nous nous mettons tous ensemble pour essayer d'y arriver. Certains disent que l'argent nous vient des communistes. Je n'en vois pas arriver de Russie, bien que je l'accepterais.

**Le sénateur Quart:** Vous accepteriez des bienfaiteurs communistes?

**M. Drummond:** Oui.

**Le sénateur Quart:** C'est vraiment regrettable que les choses en soient là.

**Le sénateur McGrand:** Revenons à la question de migration que le sénateur Hastings vous avait posée. Il voulait savoir si le pourcentage de départs était plus élevé chez les Noirs que chez les Blancs. Vous avez donné l'impression qu'il était le même. S'il y avait 4,500 Noirs à Saint-Jean il y a 50 ans et qu'il n'en reste plus que 1,000 aujourd'hui, le taux de migration a certainement dû être plus élevé chez les Noirs que chez les Blancs.

**M. Drummond:** Je me rends compte que j'ai en fait donné cette impression. Merci, monsieur le sénateur. Le pourcentage est plus élevé chez les Noirs.

On avait l'habitude de raconter une histoire parmi les Noirs de Saint-Jean et vous l'avez presque dite hier. Chaque fois que le bateau sifflait à Digby, tous les gens venaient ici par le chemin de fer souterrain, ils y restaient six mois et quand ils entendaient siffler le train de l'autre côté du chemin de fer souterrain, ils partaient pour des prés plus verts et le train était toujours rempli. C'était du temps de l'ancien bateau de Boston, que l'on voyait la vraie migration. Les Noirs partent d'ici tous les jours.

**Le sénateur McGrand:** On vous a demandé pourquoi ils allaient dans les grandes villes. Évidemment, plus la ville est grande, plus le roulement d'emplois est grand, et il va de soi que quiconque arrive de Saint-Jean aura peut-être plus de chances de réussir dans une grande ville. D'un autre côté, à Toronto et dans des villes semblables, nous avons entendu tellement d'histoires de gens des Maritimes, donc des Blancs pour la plupart, qui étaient allés à Toronto et ou à Montréal et qui avaient abouti dans les bureaux du service social. Il n'a jamais été question d'un Noir qui vivait aux dépens du bien-être social.

A Montréal, j'ai demandé le nombre de Noirs qui vivaient de l'assistance publique dans cette ville et j'ai dit: «Et les Antillais?». J'avais entendu dire qu'il y en avait là-bas. Le témoin m'a répondu que seulement un ou deux étaient à la charge du service social. J'en ait déduit que la communauté noire à Montréal ou à Toronto s'occupait de ses gens et essaie de les empêcher d'avoir besoin du service social.

**M. Drummond:** C'est ce que nous appelons un concept de «soul», de fraternité; mais je ne suis pas tout à fait d'accord parce qu'il y en a quelques Noirs de notre communauté qui vivent à Toronto aux dépens du bien-être,

mais il y en a très peu. Je crois qu'il y en a très peu si on considère les chiffres, et seulement les chiffres. Il est vrai que les communautés antillaises et certains secteurs de la communauté noire au Canada s'entraident. C'est pour cette raison que nous appelons cela le concept du «soul», de la fraternité, le retour à la solidarité, tous pour un et un pour tous.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez dit qu'il y avait plus de gens à la Main-d'œuvre à Frédéricton qu'à Saint-Jean. Vous avez cette impression. Je crois que vous êtes peut-être un peu trop optimiste. J'aimerais savoir combien de Noirs travaillent à cet endroit avant d'admettre que les Noirs sont mieux traités à Frédéricton qu'ici.

**Le sénateur Hastings:** Ne disiez-vous pas qu'il y en avait un plus grand nombre qui travaillent au bureau de la Main-d'œuvre?

**M. Drummond:** C'est ce que je disais. Deux dactylographes noires travaillent au bureau de Frédéricton et je les ai vues moi-même il y a deux semaines. Une autre travaille dans le bureau du ministère de la Justice. Encore une fois, Saint-Jean est à la remorque, bien que nous ayons une association qui se débat et essaie de les secouer.

**Le sénateur McGrand:** Il y avait une jeune Noire qui travaillait au ministère de la Santé il y a 25 ans; elle s'est mariée et elle est allée vivre à Boston.

**M. Drummond:** Je crois savoir de qui vous parlez. Je ne la nommerai pas.

**Le sénateur Fergusson:** Il y avait une secrétaire noire qui travaillait dans le bureau dont j'avais la charge à Frédéricton vers la fin des années 40. Je suppose que c'était à la même époque. Elle faisait un excellent travail et nous l'estimions beaucoup.

Je m'intéresse aux remarques du sénateur McGrand au sujet de Frédéricton. Croyez-vous que les Noirs soient mieux traités à Frédéricton qu'ici à Saint-Jean?

**M. Drummond:** Je ne peux pas parler au nom d'aucune communauté de Blancs parce que je ne connais pas leurs valeurs. Je les trouve difficiles à comprendre, à vrai dire, et j'ai l'habitude de dire ce que je pense.

Si cette attitude prévaut dans les bureaux à Frédéricton et dans les bureaux des gouvernements provincial et fédéral, je crois que la même attitude devrait se répéter dans tous les endroits de la province où il y a des Noirs.

Dans notre propre bureau de bien-être social, on vante depuis deux jours déjà le travail du groupe d'experts. Je n'accepte pas ces louanges parce que, même si le groupe

d'experts et le Livre blanc sur la réforme sociale sont nécessaires, on a négligé d'admettre des représentants des communautés noires ou indiennes parmi ce groupe d'experts. Je ne parle pas des Noirs de la bourgeoisie mais des Noirs qui savent ce que c'est de faire durer un repas Kraft et du saucisson de bologne.

Il n'y a ni Noirs ni Indiens au Conseil d'appel du bien-être. Je ne parle pas au nom des Indiens parce que je n'ai pas cet honneur, mais comment le riche résident de Mount Pleasant peut-il comprendre l'état d'âme d'un Noir ou d'une Noire qui est à bout de ressources quand il vient faire appel? Ces gens-là ne savent pas s'exprimer clairement, ils ont peur des chinoiseries administratives et des fonctionnaires. C'est pour cela que je proteste. Ce Conseil d'appel ne vaudra rien pour les Noirs avant que des représentants des deux communautés en fassent partie.

**Le sénateur McGrand:** Faites-vous partie de la Commission des Droits de l'Homme?

**M. Drummond:** Oui.

**Le président:** En fait, vous venez justement de soumettre un rapport que le Conseil appuie et dans lequel vous recommandez non seulement l'acceptation des Droits de l'Homme dans la communauté mais aussi leur application véritable.

**M. Drummond:** Vous songez au Comité bénévole. On l'appelle Comité du maire sur les Droits de l'Homme, et j'en suis vice-président. Ma nomination vient du provincial. Je suis commissaire de la Commission des Droits de l'Homme.

**Le président:** Je voulais parler du Comité du maire.

**M. Drummond:** Oui, nous venons juste de soumettre notre rapport.

**Le président:** Vous avez dit que vous ne compreniez pas les Blancs.

**M. Drummond:** La communauté de race blanche.

**Le président:** Enfin, vous en êtes maintenant à la septième génération de Drummond à Saint-Jean, vous avez passé près de 15 ans dans la Marine ou dans les Forces armées, qu'est-ce que vous ne comprenez pas chez votre compatriote?

**M. Drummond:** Je ne parviens pas à comprendre son hypocrisie, ses volte-face. Ma famille est ici depuis plusieurs générations mais on ne sait jamais comment les prendre. Un jour, ils sont vos amis et le lendemain, ils vous poignent dans le dos, et ceci s'est répété à maintes reprises, monsieur.

**Le président:** Cela arrive aux Blancs aussi.

**M. Drummond:** Oui. Je ne parviens pas à comprendre leurs façons d'agir. Même si nous croyons les connaître, je ne peux simplement pas les comprendre.

**Le sénateur Inman:** Quelle est l'occupation principale des Noirs qui travaillent dans cette ville? Comment gagnez-vous réellement votre vie quand vous travaillez?

**M. Drummond:** Dans ma communauté, la majorité des gens travaillent soit au chemin de fer du Canadien Pacifique, sur les quais, soit à la compagnie de pâte et de papier mais c'est la raffinerie de sucre qui emploie le plus grand nombre de gens depuis son ouverture. Il suffit d'être Noir, de se rendre à la raffinerie et on vous donne un emploi presque tout de suite. Quelques Noirs ont réussi à se faire accepter dans les métiers spécialisés, mais ils sont très très peu nombreux. Ils oublient alors leurs origines dans la communauté noire et deviennent ce que nous appelons des Noirs cachés derrière des masques de Blancs. Ils ont complètement oublié leurs frères et sœurs qui eux n'ont pas réussi à s'en sortir.

**Le sénateur Inman:** Vous n'avez pas constaté de discrimination dans les industries que vous avez mentionnées?

**M. Drummond:** Je vais demander au frère Hodges. Il pourra peut-être vous répondre.

**Le sénateur McGrand:** Vous ne trouverez pas d'ouvriers spécialisés à la raffinerie de sucre, mais de simples manœuvres.

**M. Hodges:** A l'usine de textiles, depuis que la province a adopté la Loi sur les justes méthodes d'emploi, on les a promus au rang de surveillants. Aux autres endroits où le contrat ne comporte pas de dispositions sur l'ancienneté, nous devons nous porter à la défense du personnel de surveillance. Vous trouverez des surveillants remplis de préjugés dans toutes les compagnies; après tout personne ne leur a appris à reconnaître que d'autres membres de la communauté ont droit d'accéder à certains postes à cause de leur compétence et non pas à cause de leur race ou de leurs principes religieux. Nous n'avons pas encore réussi à les convaincre tous.

**Le président:** Monsieur Hodges, en tant que représentant syndical, vous seriez le premier à insister sur l'ancienneté en passant par-dessus la couleur ou quoi que ce soit, n'est-ce pas?

**M. Hodges:** C'est un avantage.

**Le président:** C'est ce que vous feriez... vous insisteriez sur l'ancienneté.

**M. Hodges:** Aussi longtemps que c'est avantageux, oui, c'est ce que je ferais.

**Le président:** Ce serait inclus dans le contrat.

**M. Hodges:** Enfin, l'ancienneté et toutes ces choses-là...

**Le président:** Voulez-vous dire que cela n'a aucune importance?

**M. Hodges:** Vous êtes avocat, qu'en pensez-vous?

**Le président:** Évidemment, elles ont de l'importance, du moins pour moi elles en ont.

**M. Hodges:** Si je puis me permettre de le dire, monsieur le sénateur, nous avons perdu un bon nombre de causes d'arbitrage à cause de l'ancienneté.

**Le président:** Je ne comprends pas du tout ce point de vue. Je suis troublé d'apprendre qu'il y a des gens qui signent des contrats et qui cessent de les respecter aussitôt qu'ils les ont signés.

**M. Hodges:** Des hommes d'honneur.

**Le président:** Je trouve que tous les hommes ont de l'honneur, très peu n'en ont pas.

**Le sénateur Hastings:** Cette discrimination subtile ou ce racisme, que vous nous avez décrit et qui existe à Saint-Jean, s'applique-t-il seulement aux Noirs, ou y a-t-il d'autres groupes qui en souffrent?

**M. Drummond:** Nous représentons le groupe minoritaire le plus nombreux qui ne soit pas de race blanche. Je suppose que s'il y avait des Indiens et des Métis, eux aussi en souffriraient. D'autres groupes acceptent cette discrimination tant qu'elle ne se concrétise pas. Ce n'est pas seulement à Saint-Jean qu'elle se manifeste, il y en a dans tout le Canada.

**Le sénateur Hastings:** Je vais essayer, en guise de conclusion, de répondre à votre question. Vous demandez si le Comité a des idées ou des projets en vue de changer le système? Le président du Comité a répété maintes fois dans son rapport au Sénat que notre but est de changer le système et d'éliminer la pauvreté ainsi que les facteurs qui y contribuent.

**M. Drummond:** Dans une petite chanson, monsieur, un ancien chant religieux des esclaves, on demande: Combien de temps, seigneur, combien de temps?

**Le sénateur Hastings:** M'avez-vous entendu dire ce matin que nous n'avions pas le temps?

**M. Drummond:** Je le sais.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais en savoir plus long sur les bourses que l'association de M. Drummond accorde aux étudiants. L'argent provient-il de la communauté des membres de la communauté noire ou y a-t-il d'autres personnes qui font des contributions? Je pense que bien des gens seraient intéressés à vous aider s'ils étaient au courant.

**M. Drummond:** C'est une question confidentielle et je ne peux pas donner de noms, mais nous contribuons une partie nous-mêmes et d'autres personnes nous aident. Je respecte leur confiance, ils nous aident et ce ne sont pas des Noirs.

Une certaine demoiselle Annette Hill, qui est morte à Boston il y a quelques années, a légué aux Noirs des Maritimes et de l'Ontario une bourse évaluée à un million de dollars: pour y avoir droit il faut être Noir, de sexe masculin et Protestant. Cette bourse sera accordée à des jeunes gens de race noire de toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve, des Prairies et de la Colombie-Britannique. C'est un nouvel employé de la scolarité étudiante, sans doute un avocat, qui a découvert l'argent. On l'appelle la bourse Annette S. Hill et nous essayons d'avoir accès à cet argent, qui n'est pas encore disponible.

**Le sénateur Fergusson:** Vous recevrez sans doute une foule de demandes.

**M. Drummond:** Les demandes sont déjà faites et nous n'avons même pas encore l'argent.

**Le sénateur Fergusson:** C'est très intéressant. Je ne vois pas pourquoi les bourses sont limitées aux hommes, les femmes aussi ont besoin de s'instruire.

**M. Drummond:** Oui. Il faut aussi être Protestant et moi je suis Catholique!

**Le sénateur Inman:** Y a-t-il beaucoup de jeunes parmi vous qui sont intéressés à poursuivre leurs études grâce à ces bourses?

**M. Drummond:** Oui, ils le sont tous. Tout jeune Noir dans cette région se rend compte qu'il a besoin d'une éducation pour survivre au système et même si cette éducation est celle des Blancs, il en a besoin pour aboutir à quelque chose et il pourra ensuite développer sa propre intelligence.

**Le sénateur Inman:** Constatez-vous chez vos jeunes le même écart entre les générations?

**M. Drummond:** Non, je ne le trouve pas. Je ne suis pas tu tout tracassé par l'écart entre les générations. Quand ma grand-mère disait quelque chose, on n'en discutait pas. D'accord, il y avait un écart! Je ne vois pas l'écart entre

les générations. Je ne m'en fais pas à ce sujet-là.

**Le sénateur Inman:** Je crois que le sentiment familial est très fort chez vous.

**M. Drummond:** Nous devons l'être, si nous voulons survivre. C'est en étant conscient de la famille que nous avons survécu 400 ans sur ce continent. Nous n'avons pas vécu mais nous avons survécu pendant 400 ans.

**Le sénateur Inman:** Les Blancs auraient bien besoin de s'inspirer de cet exemple.

**Le sénateur Quart:** Je viens du Québec et je ne suis pas de langue française mais je respecte mes concitoyens et je les comprends très bien. J'ai traversé le Canada plusieurs fois et je crois qu'il y a énormément de discrimination contre eux, beaucoup plus auparavant que de nos jours. Ne vous découragez pas trop, les choses s'arrangeront peut-être aussi pour vous.

En ce qui concerne la Main-d'œuvre, vous dites qu'il n'y a aucune communication entre les Noirs et le bureau de Main-d'œuvre. Serait-il préférable que le bureau de Main-d'œuvre engage un travailleur social Noir qui rendrait visite à vos gens, qui leur parlerait et qui leur donnerait assez de confiance pour qu'ils viennent s'adresser à la Main-d'œuvre? Serait-ce une bonne idée?

**M. Drummond:** Merci beaucoup. Je me demandais comment vous le proposer. Il y a deux ans, à Halifax, la Main-d'œuvre a entrepris un projet d'essai, installé un bureau sur la rue Gottingen, et embauché deux Noirs de la communauté pour travailler dans le bureau. Ces Noirs n'étaient pas des travailleurs sociaux diplômés. Le plus vieux était mon cousin. Ils ont trouvé et réuni les gens qui cherchaient du travail, ils les ont accompagnés et ont intercedé en leur faveur auprès des gérants chargés de l'embauchage. Ce fut un véritable succès.

On a envoyé un rapport écrit au gouvernement fédéral et aucune organisation de Noirs au Canada n'a réussi à en obtenir une copie depuis. Nous aimerions savoir où les choses en sont. La Commission des Droits de l'Homme en a demandé une copie, ainsi que la National Black Coalition et le Black United Front. On nous donne toutes sortes d'excuses, de platitudes et des banalités.

**Le sénateur Quart:** N'acceptez plus les platitudes et les banalités. Faites quelques entorses à la langue parlementaire dans vos lettres.

**Le sénateur Fournier:** Le rapport était-il favorable?

**M. Drummond:** Très, à telle enseigne que ce qui n'était qu'un projet pilote continue de fonctionner après deux ans.

**Le président:** A quel rapport faites-vous allusion?

**M. Drummond:** On l'appelle le Centre de main-d'œuvre de la rue Gottingen à Halifax. Il est situé au cœur de la population noire et blanche. Il y a dans cette rue affluence d'immigrants, de magasins et d'affaires. Nous n'avons jamais pu nous procurer une copie de ce rapport.

**Le sénateur Hastings:** J'ai une question supplémentaire à poser. Y a-t-il discrimination à l'égard des francophones de ce milieu?

**M. Drummond:** J'aimerais répondre à votre question, mais je n'ai pas le droit de me prononcer pour un autre groupe. Je ne représente pas tous les Noirs. Je ne représente que ceux de l'Association pour l'avancement des gens de couleur du Nouveau-Brunswick.

**Le président:** Et il a bien précisé qu'il représentait les gens de cette ville et non les Noirs de tout le pays.

**Le sénateur Hastings:** Il a dit, à un moment donné, qu'il y avait discrimination à l'égard de métis.

**Le président:** A mon avis, il a plutôt dit que si les Métis étaient ici, il y aurait de la discrimination à leur égard.

**Le sénateur Hastings:** Les francophones sont ici.

**M. Drummond:** Je ne pourrais dire.

**Le président:** Permettez-moi de vous dire, monsieur Drummond, que le Comité vient de passer une heure triste et pénible qui troublera nos consciences pendant très longtemps. La discrimination, sous quelque forme qu'elle se présente, est à réprover, et elle l'est encore davantage dans le contexte actuel. Vous pouvez me croire, car nous traitons de ce sujet, pour la plupart d'entre nous, depuis déjà très longtemps.

Je m'en voudrais de vous laisser sans ajouter que si vous avez lu le compte rendu du Comité sénatorial de la pauvreté, en date du 25 juillet dernier, vous saurez ce que j'y disais au nom du Comité: je disais qu'au Canada, depuis 20 ans, rien n'avait changé dans la distribution des revenus. C'est ce que dit le Conseil économique du Canada. Cela signifie, en français simple et ordinaire, que les riches se sont enrichis et que les pauvres se sont appauvris. Cela ne signifie rien de plus. Par conséquent, pour remédier à la pauvreté, la distribution des revenus doit chan-

ger. Mais c'est là qu'est le problème. Il est difficile à résoudre, car pour ce faire, certains vont devoir abandonner quelque chose au profit des autres. Ce problème est de votre ressort et vous savez à quel point il est difficile d'amener les gens à donner. Vous savez ce qu'il en est.

Nous ne visons pas pour but à briser le système, mais celui-ci a besoin de changements et de modifications, et c'est le but de notre visite ici, sans quoi nous ne serions pas venus. Nous aurions pu apprendre tout ce qu'il y a à apprendre en restant à la maison. On nous a parlé de la nécessité d'un changement d'attitude complet. Deux changements doivent survenir, et ils ne sont pas très faciles à obtenir.

Le Comité a entendu des gens responsables qui ont dit que l'homme avait certains droits, que l'un de ceux-ci était le droit au travail et que s'il n'en trouvait pas, il incombait à l'État ou à la société de le secourir.

Ce sont là des choses qu'il faut comprendre. Nous tentons d'écouter les gens et nous avons beaucoup appris dans cette ville. Nous essayons de leur parler de leur problème et nous voulons qu'ils nous en parlent. Par eux, nous pouvons saisir le message et apprendre qu'ils doivent entrer dans le jeu pour obtenir des résultats décents. C'est une partie de leur problème. Ce problème ne vient pas d'eux, mais ils doivent contribuer à le résoudre et sans eux, nous ne pouvons rien. Il nous faut tenir compte de ce que nous pouvons nous permettre, du temps où nous le pourrons, et du temps qu'il nous faudra pour atteindre nos objectifs. Ce sont là nos problèmes.

En vingt minutes, vous avez su nous donner une bonne migraine. Merci.

Nous allons maintenant entendre les services familiaux de Saint-Jean. A ma droite, M<sup>lle</sup> Florence Christie, directrice de l'exécutif; près d'elle, M<sup>me</sup> W. R. Forsythe, membre du conseil. M<sup>lle</sup> Christie nous soumettra le rapport.

**Mlle Florence Christie, directrice de l'exécutif, Services familiaux de Saint-Jean:** Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis enchantée de profiter de l'occasion pour vous soumettre les vues et recommandations des services familiaux. Notre organisme est une agence familiale privée et non sectaire dont le but est d'accomplir, en tant que service social, tout ce qui est apte à raffermir les liens familiaux et la vie familiale en général.

Depuis le temps que nous sommes au service de la famille, nous savons que la pauvreté, surtout à longue échéance, a un effet déplorable sur la vie familiale. Nous réalisons qu'il est impossible de pallier la pauvreté économique, mais nous voulons insister sur la

pauvreté culturelle et sur certains effets psychologiques de la pauvreté. Nous croyons que ceux-ci empêchent davantage une personne de se réaliser et de rivaliser avec les autres sur une base passablement équitable.

Quand il est impossible pour une personne de s'abonner à une revue ou à un journal, d'acheter un équipement de hockey aux enfants, d'aller au concert ou au cinéma, ou quand il lui est parfois impossible d'offrir à ses enfants certaines choses que d'autres, plus favorisés, peuvent avoir; ou quand ils ne peuvent le faire qu'au détriment de certains besoins vitaux, les parents commencent vraiment à connaître et à vivre la pauvreté; ils ressentent alors cette impression d'abattement et de découragement qui accompagne le sentiment d'un échec.

Notre société a trop tendance à grouper les pauvres en masse, à les étiqueter, à les considérer avec méfiance et à les aliéner. Cette aliénation se manifeste dans le contexte du logement. On a tendance à forcer les pauvres à vivre dans certains quartiers de la ville ou dans certaines parties d'un ensemble d'habitation, et il est alors très difficile pour une famille de faire bonne figure, de préserver son intimité et sa dignité humaine. Pour aggraver davantage le problème, la société ne cesse de mettre l'accent sur la possession matérielle et ce contraste entre l'avoir et la possession s'accroît de plus en plus avec la publicité radiotélédiffusée, sans compter les pressions constantes et des propositions alléchantes des sociétés de financement et autres. Si les parents sont incapables de s'adapter, ils font face alors aux pires difficultés et tensions possibles, soit en devant payer les achats qu'ils ont faits, soit en livrant cette lutte presque injuste qui consiste à rembourser des emprunts dont l'intérêt augmente à défaut d'un seul paiement.

Il y a aussi discrimination à l'égard des pauvres en ce sens qu'ils sont les plus durement touchés par la crise du logement, la hausse des prix, l'inflation et la disproportion entre, d'une part, le coût de la vie toujours croissant, et d'autre part, les allocations et salaires.

Nous aimerions maintenant parler avec vous de certaines recommandations relatives aux pauvres en tant que groupe. Il existe, à notre avis, certaines formes de service et d'assistance qui, si on pouvait les lui procurer, profiteraient beaucoup à l'ensemble de ce groupe. Vous avez entendu parler de quelques-uns de ces moyens sur lesquels nous allons revenir.

Tout d'abord, j'aimerais faire état du grand besoin d'un système d'assistance judiciaire organisé que l'on devrait mettre sur pied. Les pauvres, plus que tous, ont besoin de cette

protection. Ils sont assez ignorants de la loi, ils la craignent, et ils n'ont aucune idée des recours et moyens qui leur sont accessibles.

A cet égard, les familles pauvres ont spécialement besoin de tribunaux familiaux, qui constituent déjà une ressource pour un groupe plus vaste. Les pauvres se sentent plus à l'aise dans l'atmosphère plus dégagée des tribunaux familiaux. Dans bien des cas, les problèmes auxquels ils ont à faire face sont d'ordre domestique, et des tribunaux familiaux, ils obtiennent un support que les autres tribunaux ne peuvent leur apporter.

Nous croyons aussi que des cliniques de planification familiale seraient très utiles et qu'elles devraient faire partie de notre programme général de santé publique; l'instruction publique devrait éduquer les pauvres sur ce sujet. Nous connaissons beaucoup de familles comptant un grand nombre d'enfants, et nous savons que les parents auraient préféré avoir une famille moins nombreuse; ensemble, ces familles pourraient se prévaloir de moyens pouvant les aider à espacer et à contrôler le nombre de leurs enfants.

Il est un autre besoin que l'on néglige parfois: on devrait mettre sur pied, au profit des pauvres qui sont propriétaires, une sorte de système qui les aide à faire les réparations d'usage, de manière à ce qu'ils puissent, si la chose est possible, demeurer dans leur propre maison.

Nous croyons que les garderies d'enfants, les services de soins et autres services diurnes sont pour ainsi dire indispensables. Je sais que plusieurs groupements ont insisté là-dessus. Il y a aujourd'hui tellement de mères qui travaillent; il y en a beaucoup dans le groupe dont nous parlons et elles ont besoin de ce genre de service et de protection pour leurs enfants. Il nous semble que l'effort à faire pour mettre sur pied un tel service nécessite absolument une aide gouvernementale.

Nous touchons peut-être ici au problème de l'aide financière au Canada; il s'agit d'arrangements conjoints en vertu desquels les provinces doivent contribuer dans une proportion de cinquante pour cent. Si nous ne pouvons pas toujours réussir à obtenir l'aide disponible, c'est que, de par sa situation financière, la province est incapable de mettre les projets à exécution.

Nous préconisons un accroissement de l'entraînement et du recyclage de la main-d'œuvre; nous espérons aussi, pour certains cours, un abaissement des exigences académiques.

Dans un avenir rapproché, l'augmentation des allocations familiales dans le but d'aider les pauvres constituerait, selon nous, un pas en avant. Ce serait un moyen d'aider les grandes familles, qui en ont un grand besoin.

Pour les personnes âgées, des services tels que les cantines mobiles, les services d'aide familiale et les centres de rencontre rendraient la vie moins lourde à porter, plus vivable et plus saine. Ici encore, des subsides du gouvernement permettraient à plusieurs groupements d'établir de tels services.

Nous croyons fermement qu'une aide supplémentaire pourrait être offerte au travailleur pauvre. A cause du manque d'éducation ou de l'absence d'aptitudes particulières, plusieurs d'entre eux ne peuvent trouver un emploi qui rapporte assez pour leur permettre de répondre aux besoins d'une grande famille. Nous croyons que le salaire minimum devrait être reconsidéré et augmenté pour aider le travailleur pauvre; quant à ceux qui reçoivent des allocations du bien-être social, nous insistons pour que ces allocations soient augmentées. Actuellement, le régime d'assistance publique n'est pas adéquat, en particulier en ce qui concerne la nourriture, et nous aimerions le voir adapté à la grandeur de la famille; on devrait supprimer le maximum imposé parfois aux familles en ce qui concerne le montant disponible ou certaines formes d'aide.

Nous croyons que les remèdes et médicaments prescrits par les médecins devraient être gratuits. Dans notre province, le fait que le bénéficiaire n'ait qu'un petit montant à payer est d'un grand secours, bien que le régime ne s'applique qu'à quelques ordonnances et qu'il puisse être écarté dans certains cas. Pour le client, tout dépend de l'époque du mois. S'il doit se procurer des médicaments après le premier du mois ou après qu'il a reçu l'allocation familiale, cela ne va pas trop mal; mais s'il doit se les procurer vers le milieu de cette période, c'est alors que les difficultés surgissent.

De plus, nous croyons fermement que pour encourager le bénéficiaire d'allocations à travailler, il faudra opérer des changements qui lui permettront de conserver certains de ses revenus accessoires; l'assisté social doit pouvoir satisfaire certains de ses besoins réels et avoir l'espoir d'améliorer sa situation.

Nous pensons aussi que les allocations devraient être maintenues pendant un certain temps lorsque le bénéficiaire finit par trouver du travail, ceci pour lui donner le temps de s'adapter à sa nouvelle situation.

Nous nous soucions des enfants des pauvres. Nous avons l'impression qu'on devrait multiplier les efforts à leur endroit. On doit en quelque sorte leur donner, dans la vie, un départ qui soit beaucoup plus avantageux que celui que leurs parents ont eu; par conséquent, nous insistons sur l'établissement de programmes qui enrichiraient la vie de ces enfants et les encourageraient à poursuivre leurs études et à se former.

Il nous semble que pour rétablir ce genre de situation, il faut d'abord atteindre à une meilleure communication et à des attitudes plus positives entre bon nombre de groupes, entre le gouvernement et les pauvres, de même qu'entre le gouvernement et le public en général. Nous croyons à la nécessité d'un effort spécial visant à éduquer la classe moyenne, de manière à lui faire prendre conscience de la pauvreté et de certaines injustices et discriminations auxquelles sont en butte les pauvres. Si nous parlons de la classe moyenne, c'est que tous les avantages et changements qui doivent être apportés ne pourront l'être que si la majorité comprend le problème, s'en préoccupe et est disposée à y remédier.

Nous croyons que certains changements s'imposent dans la procédure d'enquête utilisée en matière de bien-être. Elle manque en grande partie de sincérité, elle est humiliante, et c'est d'elle, surtout, que les pauvres se plaignent. Nous croyons qu'une procédure sous forme de déclaration personnelle serait très satisfaisante, particulièrement lorsqu'il s'agit de déterminer l'éligibilité continue. Une telle procédure laisserait du temps au personnel du service de bien-être qui pourrait se rendre plus utile en ayant avec les gens une meilleure communication; il aurait le temps de procurer davantage de services très urgents.

J'en viens maintenant à un point que nous trouvons très important: le gouvernement devrait accorder des subsides pour qu'on engage des hommes qui travailleraient au développement social dans les endroits où il y a concentration de pauvres. Je suis certaine, monsieur le président, que vous et les autres avez entendu parler du travail fait dans ce sens à Saint-Jean, dans Crescent Valley et dans la partie sud. Je crois qu'il est très encourageant de voir des familles à bas revenu, y compris les familles pauvres, engagées dans des projets d'aide mutuelle, et qui contribuent au développement de leur propre communauté de manière à offrir aux habitants une vie meilleure et plus satisfaisante.

Nous vous remercions ensuite, vous et les membres du Comité, pour l'excellent travail que vous faites et nous savons déjà qu'il en résultera des améliorations très importantes. Nous voulions vous signaler que nous espérons une corrélation entre les conclusions de votre Comité et une étude du Livre blanc sur l'impôt et le bien-être social.

**Le président:** Merci. Avant de continuer cette séance, j'aimerais signaler la présence d'un membre distingué de la Chambre des communes avec qui le sénateur Fournier et moi-même avons travaillé; il est assis à l'ar-

rière. Merci beaucoup d'être venu, monsieur Bell.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais vous féliciter, de même que les Services familiaux, pour cet excellent rapport bien documenté, et pour les recommandations très utiles que vous nous avez soumises cet après-midi. J'aimerais aussi féliciter les Services familiaux de compter dans leurs rangs M<sup>lle</sup> Florence Christie, qui est reconnue comme l'un des plus éminents travailleurs sociaux au Canada. Je pense que cela constitue un immense atout pour la ville de Saint-Jean. Le rapport démontre qu'elle a certainement travaillé à sa préparation et je suis persuadé que l'on doit lui en attribuer une grande part, bien que M<sup>me</sup> Forsythe et les membres du bureau aient certainement offert leur contribution.

Je trouve très heureux que l'on ait traité en particulier des effets psychologiques de la pauvreté, sans pour cela oublier que les gens peuvent être très démoralisés par la pauvreté économique. Je pense que le Comité n'en avait pas assez appris sur les effets psychologiques et il est très bien que vous nous en ayez parlé.

J'aimerais vous questionner au sujet de votre septième recommandation. Vous parlez, pour les personnes âgées, de services tels que les cantines mobiles, les services d'aide familiale et les centres de rencontre. Je m'intéresse en particulier aux cantines mobiles. En existe-t-il à Saint-Jean?

**Mlle Christie:** Oui, mais d'une manière très sporadique. Une église a déjà procuré ce service et le YWCA le faisait jusqu'à tout récemment. Nous avons beaucoup insisté sur ce genre de service et nous espérons que des groupements s'en chargeront; comme vous le savez, les personnes âgées ont besoin de ce service et elles l'apprécieraient.

**Le sénateur Fergusson:** Cela m'intéresse aussi beaucoup. Vous dites que ce service se pratique chez vous; est-ce sur une base hebdomadaire ou bi-hebdomadaire?

**Mlle Christie:** Sur une base bi-hebdomadaire, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Fergusson:** Vous dites que le gouvernement devrait subventionner. Dans bien des endroits, des volontaires ont commencé le travail et dans certains autres pays, j'ai vu cela arriver. Les volontaires ont impressionné le gouvernement à tel point qu'éventuellement, les repas eux-mêmes étaient payés par lui; et on a continué d'utiliser les volontaires pour faire la livraison et autres travaux du même genre. Croyez-vous que cela serait possible au Nouveau-Brunswick?

**Mlle Christie:** Certainement, car les volontaires pourraient très bien faire le travail. Je pense que s'ils obtenaient une aide financière quelconque, ils pourraient étendre le service et même l'introduire dans d'autres endroits. Il semble que tout ait reposé sur certains individus parfaitement convaincus du besoin qui existe, et nous les avons parfois avisés quand il y avait baisse d'intérêt de la part des autres. Il semble qu'il faille quelqu'un pour démarrer quelque chose et pour donner ensuite aux autres la motivation nécessaire pour continuer. Comme vous le savez, cela exige, de la part des volontaires principaux, beaucoup d'organisation et de temps.

**Le sénateur Fergusson:** Les gens qui faisaient la livraison en Nouvelle-Zélande m'ont beaucoup impressionnée. Il s'agissait de femmes de docteurs de la localité, et aucune n'était travailleur social ni n'avait un intérêt quelconque dans le service social. Cela leur tenait à cœur et elles s'organisaient. Elles auraient surtout passé leur temps libre à jouer au bridge ou au golf. Les services qu'elles procuraient et les rencontres qu'elles avaient avec les gens chez qui elles allaient leur importaient tellement que si, un jour, elles étaient malades, elles ne voulaient pas céder leur journée de peur de la perdre et elles envoyaient leur mari ce jour-là.

Je me demandais si le service pourrait fonctionner ici de la même manière et s'il pourrait intéresser beaucoup de gens qui n'ont, jusqu'à maintenant, manifesté aucun intérêt pour ce genre de travail. Le sénateur McGrand a dit que des jeunes gens cherchaient à contribuer de quelque manière.

**Mlle Christie:** Je pense qu'il y a bien des façons d'amener les jeunes à participer à ces régimes institués pour venir en aide aux autres.

**Le sénateur Inman:** Je suis disposé à appuyer tout ce que le sénateur Fergusson a dit concernant votre mémoire. En effet c'était, à mon avis, l'une des plus intéressantes que nous ayons entendus et tout ce qui touche la famille et les enfants nous concerne. A la page 2 de votre mémoire, vous dites ceci:

La société contemporaine attache une telle importance aux valeurs matérielles que les valeurs humaines sont reléguées au second plan.

En vous reportant à la télévision et à la publicité, croyez-vous qu'elles sont à blâmer pour le malaise populaire de nos jours?

**Mlle Christie:** Oui, je le crois.

**Le sénateur Inman:** A cause des pressions?

**Mlle Christie:** A cause des pressions exercées par cette sorte de publicité. Vous voyez l'article annoncé aussi clairement que si vous étiez en plein centre commercial. Vous remarquez que les jeunes enfants veulent une certaine sorte de céréales parce que la boîte renferme un cadeau-prime de quelque sorte ou autre chose. Si vous causez avec les gens et les familles, vous vous rendez compte que ce harcèlement, jour après jour, qu'il est tellement facile de se procurer une voiture, téléviseur ou même de faire un voyage pour lequel vous aurez quatre mois pour en défrayer le coût... et c'est ainsi tout le temps. Je crois que cela cause de l'inquiétude et du malaise d'une façon générale parmi les familles parce que les jeunes enfants considèrent tout cela comme très facilement accessible et les parents ont à faire face à ce problème.

**Le sénateur Inman:** Et cela crée peut-être la pauvreté parce que les parents se lancent dans ces achats.

**Mlle Christie:** Ils se lancent et ils se trouvent pris au milieu de difficultés encore plus graves que celles qui les menaçaient en se privant de ces divers articles.

**Le président:** Puis-je poser une question? Ce que vous dites est, bien entendu, très vrai, mais d'un autre côté, cette situation ne peut-elle pas amener au foyer une sorte de discipline... du fait que l'enfant voyant cela en s'asseyant autour de la table, incite le père d'une manière tacite à réfléchir sur le fait qu'une obligation lui incombe et qu'il ne peut continuer de tourner en rond et de ne rien faire; qu'il lui faut sortir et chercher du travail.

**Mlle Christie:** Je pense que oui, si les parents ont assez de ténacité et d'intelligence pour tirer parti de la situation. S'ils cèdent à leurs enfants, bien entendu, ils vont au-devant de difficultés. Ce qui arrive parfois, c'est que les parents disent à leurs enfants de se tenir tranquilles et le dialogue est rompu. Ils ne se sentent pas de force à manœuvrer comme il le faudrait et à présenter la situation sous son vrai jour à leurs enfants. Dans d'autres cas, je pense que ce serait une méthode constructive à utiliser si l'on savait comment le faire comme vous le dites.

Je tiens à souligner que nous avons un nombre imposant de familles pauvres qui prennent en main leur situation d'une façon tout à fait remarquable en dépit d'un très faible revenu et qu'elles font des prodiges d'ingéniosité pour venir en aide à leurs enfants d'une façon surprenante en se tirant très bien d'affaire compte tenu de leur situation.

**Le sénateur Inman:** Dans votre recommandation n° 11, vous dites que les médicaments et produits pharmaceutiques prescrits par les médecins devraient être fournis gratuitement. Je croyais que les gens qui recevaient des prestations de l'assistance sociale les obtenaient gratuitement.

**Mlle Christie:** Dans notre province, ils les obtiennent gratuitement mais ils doivent quand même payer des honoraires de \$2 par ordonnance dans le cas d'une personne adulte et de \$1 dans le cas d'un enfant. Si une famille a plus de deux ordonnances ordinaires par mois émanant du même médecin, il y a renonciation de ces honoraires. Cela peut vous sembler une somme minime mais elle n'est pas négligeable lorsque les revenus sont à ce point restreints dans les familles. Vous avez alors la famille à faible revenu pour laquelle la seule assistance sociale disponible est le peu qu'elles peuvent obtenir par l'intermédiaire du service externe de l'hôpital.

**Le sénateur Inman:** Je vous pose cette question, parce que dans plusieurs mémoires on dit que les gens qui recevaient de l'assistance sociale ont le privilège d'obtenir leurs médicaments et produits pharmaceutiques gratuitement, alors que les pauvres travailleurs, comme on les appelle, n'ont pas cet avantage.

**Mlle Christie:** Vous connaissez le coût élevé des médicaments. L'ordonnance est payée mais en retour ils doivent payer des honoraires minimes pour chaque ordonnance.

**Le sénateur Inman:** A la page 5 du mémoire sous le titre: «Groupes de services familiaux pour les enfants» vous dites:...

Family Services estime qu'il faut faire tout le possible pour éviter que la pauvreté ne se lègue des parents pauvres à leurs enfants en aidant tout particulièrement ces derniers à se libérer de ce cycle d'indigence des générations. Nous reconnaissons l'importance de l'éducation pour ces enfants et la nécessité de leur apporter une influence enrichissante que leurs parents ne peuvent leur procurer. Nous avons commencé à expérimenter divers moyens d'aider ces enfants.

Comment vous y êtes-vous pris et quels résultats avez-vous obtenus?

**Mlle Christie:** J'en ai cité quelques-uns dans le mémoire lui-même. Ce groupe de fillettes, par exemple, âgées de 10 à 13 ans, qui s'est réuni jusqu'à ce jour régulièrement durant plus d'une année, a donné un certain nombre de résultats. Je pourrais ajouter à propos de tous ces groupes que nous ne prévoyons pas de résultats tangibles avant un certain nombre d'années.

Lorsqu'elles sont allées pour la première fois à la maison de la directrice du groupe elles n'ont participé que très peu. Elles ne savaient même pas comment prendre part à une élection, mener une réunion, préparer un goûter et ranger les choses après le goûter, ou toutes sortes de choses du genre. Il s'est produit un grand changement depuis lors et elles constituent aujourd'hui un groupe déjà beaucoup plus digne de confiance. Si un membre du groupe tombe malade elles s'occupent d'elles-mêmes de lui envoyer une petite lettre d'encouragement et lorsque l'une d'elles a dû quitter la ville, les autres se sont chargées d'organiser une soirée d'adieu. Ça se traduit de diverses façons, elles se familiarisent de plus en plus avec nos objectifs et nous espérons pouvoir les intégrer dans le plan de notre objectif principal qui est de les convaincre de parfaire leur instruction et de saisir quelques-unes des chances qu'elles ont et qui n'ont pas été offertes à tout le monde. Ce n'est qu'après une période de quelques années que nous serons fixées à cet égard. Avec le groupe des garçons qui sont plus jeunes, nous entrevoyons en faire des groupes et la possibilité de les confier au travailleur social qui fait partie de notre personnel et de nous en remettre à ce dernier. Je ne crois pas que nous puissions compter sur des résultats tangibles avant quelques années.

**Le sénateur Inman:** Je me suis intéressé au projet dont vous parlez au haut de la page 6 de votre mémoire. Je crois que l'explication que vous venez de donner répond à la question que je voulais poser.

**Mlle Christie:** J'en suis heureuse.

**Le sénateur Inman:** Plus d'ambition en vue d'acquérir plus d'instruction. C'est bien le groupe dont vous parlez?

**Mlle Christie:** C'est difficile à dire. C'est bien ce que nous espérons, mais nous ne le savons pas encore.

**Le sénateur Fournier:** Mademoiselle Christie, comme les autres, j'ai une très haute opinion de votre exposé mais durant les quelques prochaines minutes je veux être le mouton noir de notre Comité. Je crois comprendre que votre Comité est celui des services d'aide à la famille et que vous vous occupez des pauvres gens: les enfants, les femmes et les familles pauvres. Je vous en félicite.

**Mlle Christie:** Nous nous occupons d'un groupe plus vaste que cela, mais nous nous attachons aux familles pauvres.

**Le sénateur Fournier:** Que faites-vous pour soulager la pauvreté dans ces foyers? Accomplissez-vous quoi que ce soit à cet égard, ou si

vous ne faites que leur apporter continuellement des paniers de nourriture et de l'argent?

**Mlle Christie:** Nous ne faisons pas que cela. Certes nous les aidons financièrement d'une certaine façon, mais aussi à planifier leur train de vie. Nous mettons à leur disposition des cours d'art culinaire et d'autres de nature à les aider à faire face plus efficacement à quelques-uns de leurs problèmes de vivre au jour le jour; des classes de cuisine et de budget domestique leur sont offertes ou quelque chose du genre. Nous travaillons avec eux en les prenant un à un, ou par l'intermédiaire de quelques groupes spéciaux que nous avons créés pour leur être utiles. Nous nous efforçons de les mettre au courant des diverses ressources de la collectivité qu'elles peuvent utiliser à leur avantage. Nous essayons de marcher de pair avec toutes les chances de succès possibles. Nous recevons l'appui de divers groupes, vous le savez déjà, nous en avons fait mention dans le mémoire; et de plus nous bénéficions d'aide bénévole qui sont très utiles pour procurer le transport de ceux qui doivent se rendre aux cliniques qui dispensent des soins aux patients externes.

**Le sénateur Fournier:** Ce sont là des services de bienfaisance; mais que faites-vous pour enrayer la pauvreté?

**Mlle Christie:** Peu, en vérité, vous avez parfaitement raison. Nous ne pouvons rien faire, je le crains, sinon essayer de changer leurs attitudes et tirer profit d'occasions du genre de celle que nous avons aujourd'hui.

**Le sénateur Fournier:** Il y a une explication à la pauvreté de certaines familles. Ce peut être le manque de travail; ce peut être une pauvreté dont elles ont hérité; elle peut être causée par l'environnement ou par l'alcool; elle peut être causée par une mauvaise gestion du budget familial comme je déduis que c'est un point dont vous vous occupez. Pour chaque personne pauvre il y a une cause particulière de la pauvreté. Que faites-vous pour éliminer quelques-unes de ces causes?

**Mlle Christie:** C'est justement là que nous nous efforçons d'intervenir par le moyen de bons conseils, d'encouragements et d'appui, en particulier, et d'aide aux familles. L'une des raisons pour lesquelles nous insistons pour aider aux enfants, c'est que nous estimons que certaines familles qui ont été défavorisées lorsque les parents étaient enfants et qui le sont encore aujourd'hui peuvent se trouver dans l'impossibilité de réagir et d'accomplir quelques-uns des changements fondamentaux qui leur seraient nécessaires d'effectuer. Nous jugeons, par conséquent, qu'il peut être plus utile de mettre en œuvre un programme qui porte toute son attention à venir en aide à leurs enfants.

**Le sénateur Fournier:** Je comprends très bien ce que vous faites. Je ne vous blâme en rien, n'allez pas prendre ce que je dis en mauvaise part. Nous parlons souvent des personnes âgées et nous entendons dire que tout le monde éprouve une grande sympathie à leur endroit. Je suis d'accord là-dessus. Que faites-vous du vieil ivrogne qui a bu toute sa vie, qui a fait mener une vie de martyre à sa femme et à sa famille qui n'ont aucun respect pour lui. Il a bu jusqu'au dernier cent et il finit à l'Assistance publique où il continue de boire. Il obtient \$75 ou \$100, mais trois ou quatre jours plus tard il est de nouveau sans le sou. Continuerons-nous à lui donner \$100 par semaine pour qu'il continue à mener ce genre de vie?

Je veux dire ceci: un certain nombre de membres de notre Comité ne sont pas d'accord mais il existe beaucoup plus de gens dans la situation que je viens de décrire que nous ne le croyons. Il ne s'agit pas d'un ou de deux. Il y en a un bon groupe à Saint-Jean et un autre bon groupe à Fredericton et quelques-uns aussi à Edmundston. Il y en a des milliers à Montréal et à Toronto. J'éprouve de la sympathie à l'endroit de ces gens-là, mais que pouvons-nous en faire?

**Mlle Christie:** Nous les dirigeons vers des groupes comme les A.A. (Alcooliques anonymes) s'il est possible de convaincre une personne qui a un problème d'alcoolisme à se faire traiter. S'il refuse, nous nous efforçons davantage d'aider la famille et de faire tout en notre pouvoir pour être efficace à l'égard de la personne qui a bu durant une grande partie de sa vie. Nous sommes forcés d'admettre, cependant, qu'à moins qu'ils se reconnaissent eux-mêmes comme des buveurs invétérés, nous n'avons pas été très chanceux avec les alcooliques.

**Le sénateur Quart:** Mademoiselle Christie, vous faites mention ici, à la page 5 de votre mémoire, de ce qui suit: «Depuis quelques années nos bénévoles...» Dois-je conclure, à partir de ce que «nos» que vous disposez d'un genre de bénévoles qui travaillent avec vous, ou s'il s'agit simplement de quelques bénévoles particuliers qui viennent vous donner un coup de main?

**Mlle Christie:** Nous bénéficions de l'aide d'un groupe et M<sup>me</sup> Forsythe a mis sur pied notre Comité de bénévoles, le Comité philanthropique. Nous avons un groupe tout à fait imposant qui a procuré toute une gamme de services dans les différents aspects de notre travail et nous les avons trouvés très disposés. En fait, ils aimeraient pouvoir faire davantage. L'un de nos problèmes vient de ce que nous n'avons pas le temps de leur donner la formation dont ils ont besoin pour se rendre

le plus utile possible. Ils nous aident dans nos œuvres préscolaires et dans quelques agglomérations dans Crescent Valley. Ils nous aident en nous conduisant en voiture pour aller procurer le minimum vital à des familles. La liste serait longue à dresser de tous les services qu'ils nous rendent.

**Le sénateur Quart:** Vous dites: «Nos bénévoles ont dirigé un jardin d'enfants, le premier du genre, et un deuxième est projeté pour l'automne.»

**Mlle Christie:** Madame Forsythe pourrait vous donner une idée du nombre de bénévoles qui se sont engagées.

**Mme Forsythe:** Nous sommes réellement émues au sujet du premier projet et nous sommes très fortunées d'avoir une institutrice brevetée qui fait ce travail en bénévole. Le jardin d'enfants est ouvert trois fois la semaine et il s'adresse aux enfants qui se préparent à l'école pour l'automne. Nous ouvrons du mois d'octobre au mois de mai. L'institutrice est à son poste chaque jour et elle est aidée de trois bénévoles. Ces enfants nous sont envoyés par diverses agences et ils sont dépourvus au point de vue culturel. Ils en ont grandement besoin. Plusieurs enfants n'ont jamais tenu de craie à dessin dans leur main avant de nous arriver.

**Le sénateur Quart:** Quel était leur âge?

**Mme Forsythe:** Ils étaient tous âgés de cinq ans, pour entrer à l'école à l'automne. Nous observons un programme scolaire réglementaire qu'ils doivent suivre. Il y a une certaine quantité de travail scolaire prévue pour les préparer à l'école. Il ne s'agit pas uniquement de jeu. Certes ils ont des périodes de jeu intercalées aux travaux scolaires et nous leur fournissons un goûter consistant en lait et en biscuits; aussi nous leur donnons de l'huile de foie de morue. C'est principalement une expérience culturelle.

**Le sénateur Quart:** Le goûter est-il gratuit?

**Mme Forsythe:** Oh! certainement que oui. Au début, nous avons chargé quelque chose. Nous leur avons dit que ce serait 25 c. par semaine. Nous avons placé une petite boîte à leur portée et nous avons averti les mamans. Nous avons des bénévoles qui visitent d'abord les familles pour leur expliquer en quoi consiste tout le projet. Nous avons une longue liste d'attente. L'an dernier nous avions 26 enfants et nous ne pouvions réellement pas en recevoir davantage. Nous utilisons les installations d'une église et nous n'étions pas capables d'en recevoir un plus grand nombre.

**Le sénateur Quart:** Je suppose que ce groupe de fillettes d'intelligence moyenne

pourrait être composé d'élèves qui avaient quitté l'école, je veux dire celles qui sont âgées de 10 à 13 ans, et que vous l'avez formé dans l'espoir de les aider à demeurer à l'école. Dans votre réponse au sénateur Inman, vous avez mentionné qu'un membre de votre personnel faisait office de monitrice.

**Mlle Christie:** C'est exact.

**Le sénateur Quart:** Est-ce que ce travail a lieu en dehors et en sus des heures normales qu'exige son emploi régulier? Serait-ce presque, pour ainsi dire, sur une base de bénévolat?

**Mlle Christie:** Oui. Elle a une certaine compensation mais pas une rémunération à plein tarif pour ses heures supplémentaires. Ces jeunes enfants sont choisis dans les familles où des enfants plus âgés, auxquels nous nous étions intéressées, avaient cru bon de quitter l'école, parce qu'ils croyaient pouvoir s'en passer, en dépit de nos efforts pour les en dissuader. Nous avons cru que ce serait là une façon plus efficace d'essayer de les encourager. Ce groupe se réunit d'ordinaire le samedi.

**Le sénateur Quart:** Et quelle jeune personne n'est pas intéressée aux modes en vogue, aux modèles, à la coiffure et à tout ce qui ressemble à ces domaines? Vous avez des infirmières, des sténographes et des techniciennes de laboratoire. Je pense que tout cela est merveilleux. Il y a des gens qui exercent ces métiers particuliers qui viendraient leur parler et prendre contact avec elles. Au fait, combien en avez-vous?

**Mlle Christie:** Combien de jeunes filles nous aurions?

**Le sénateur Quart:** Oui.

**Mlle Christie:** Ça varie. Je pense qu'il y en a environ dix dans le groupe en question.

**Le sénateur Quart:** Votre monitrice a-t-elle déjà eu l'idée de les constituer en une compagnie de guides pour jeunes filles au sein de laquelle elles profiteraient d'une formation de direction, de campisme, et de l'émulation pour travailler à se mériter les différents insignes?

**Mlle Christie:** Non! Parce que nous avons jugé que cet organisme a été conçu pour répondre à un but spécial. Les jeunes filles auxquelles nous avions affaire ne seraient pas allées dans les scouts. Nous avons jugé que cette sorte d'activité devrait être mise à l'épreuve pour voir si elle ferait face au besoin.

**Le sénateur Quart:** Avec votre groupe de garçonnetts de six à 13 ans et manquant d'un père au foyer, avez-vous déjà eu l'idée d'es-

sayer de les intéresser aux troupes de louveteaux ou de scouts?

**Mlle Christie:** Oui! mais là encore nous trouvons, parmi les plus dévalorisés ou les pauvres, qu'ils ne se sentent pas à l'aise dans les groupes régulièrement établis.

**Le sénateur Quart:** Les uniformes ne posent pas de problème.

**Mlle Christie:** Je le sais bien, mais nous sommes passées par là. Ce peut être en partie parce que leur vie toute entière n'est réellement pas suffisamment organisée. Les mamans n'envoient pas leurs enfants aux réunions. Nous avons constaté, dans les deux groupes, au début, alors qu'il fallait les prendre chez eux, qu'ils avaient oublié la date de la réunion. Il y a là une certaine désorganisation. Je pense que cela leur rend l'adaptation des groupes établis plus difficile. De plus, ils estiment parfois que les groupes en question sont réellement conçus pour les filles et garçons d'une tranche plus fortunée de la société.

**Le sénateur Quart:** Ce n'est pas toujours vrai.

**Mlle Christie:** Je le sais fort bien, mais c'est tout de même leur sentiment.

**Le sénateur Quart:** Une fois qu'ils endossent le costume, il y a le jeu de l'uniformité qui a un rôle spécial et donne de très bons résultats dans un grand nombre de compagnies de ce genre.

Je veux maintenant vous féliciter à propos de ce qui suit. Il s'agit d'une de mes théories favorites. Cela se trouve sous le titre: «Récipiendaires de l'Assistance publique»; et vous dites: «....

Quand un assisté social qui obtient un emploi régulier, devrait continuer à recevoir des prestations pendant une certaine période, un mois, de préférence, pour lui permettre de régler dans une certaine mesure quelques obligations financières.

Je suis certain que quelqu'un d'autre va relever ce point-là.

**Le sénateur Fournier:** Est-ce que vous avez un budget?

**Mlle Christie:** Oui!

**Le sénateur Fournier:** Votre budget vous cause-t-il des problèmes parfois? Vous faut-il plus d'argent pour étendre le champ de vos services?

**Mlle Christie:** Oui!

**Le sénateur Fergusson:** Un certain nombre des questions que j'avais l'intention de vous poser l'ont été par d'autres personnes. Dans

votre recommandation n° 12 vous dites que les assistés sociaux devraient être autorisés à gagner plus d'argent provenant d'emplois à temps partiel. Vous élaborez sur ce point dans votre mémoire, et vous dites aussi: «...

Les règlements actuels doivent être modifiés dans le but d'encourager les travailleurs pauvres et de permettre aux assistés sociaux d'augmenter leurs revenus en travaillant à temps partiel.

Seriez-vous assez bonne de nous dire le montant qu'il leur est permis de gagner présentement?

**Mlle Christie:** Il s'agit de \$20 par mois; mais s'ils gagnent \$20.01, ce n'est pas un cent que l'on déduit; mais exactement \$20.01. Vingt dollars est le montant maximum qu'ils peuvent gagner sans subir de déductions; et, ces familles trouvent qu'il est très difficile de se tirer d'affaire.

**Le sénateur Fergusson:** Ce montant de \$20 n'est pas nécessairement gagné par le chef de la famille? Est-il possible qu'il le soit par n'importe qui de la famille? Supposons que l'un des enfants gagne quelque chose ailleurs?

**Mlle Christie:** Il faut que ce montant soit gagné par le chef de la famille.

**Le sénateur Fergusson:** Il n'y aurait pas d'objection à ce qu'un enfant distribue des journaux le long d'un parcours déterminé?

**Mlle Christie:** Oh non, pas du tout.

**Le sénateur Fergusson:** Vous parlez de la classe moyenne et dans votre recommandation n° 15 vous dites:

Il faudrait déployer des efforts pour encourager plus de dialogue et des changements d'attitudes.

Dans le sous-alinéa (c) vous dites:

...l'éducation de la classe moyenne en ce qui a trait à la situation des pauvres...

Alors, avons-nous réellement une classe moyenne au Canada? Je suppose que je ferais partie de cette classe moyenne, s'il y en a une au pays.

**Mme Forsythe:** Je crois fermement qu'il y a des gens qui ne sont pas de la classe des pauvres gens et qui ne comprennent réellement pas du tout ce que les pauvres gens doivent subir, et je crois que les pauvres subissent des affronts considérables, parce qu'ils sont de la classe pauvre. C'est, en effet, parce que les autres gens, en toute honnêteté, ne comprennent pas la situation; et, je pense qu'il faudrait une campagne d'éducation dans le grand public, en vue de leur faire connaître en quoi consistent les problèmes des pauvres gens.

Par exemple, nous avons mentionné dans ce document que si un enfant veut inviter un de ses petits camarades à souper chez lui, cela crée un réel problème dans sa famille. Personne d'autre ne s'en rend compte. Il me semble à moi qu'il y a un grand nombre d'autres choses que le reste de la population ne comprend pas du tout.

**Mlle Christie:** Ils ne savent pas que ces familles n'ont même pas assez de chaises pour tous s'asseoir, sans parler des assiettes et des plats et sans parler de la nourriture qui leur manque. Vous ne pouvez tout simplement pas amener un autre enfant à la maison sans déclencher une crise réelle pour toute la famille.

**Le sénateur Fergusson:** Je puis comprendre cela, mais il me semble, à partir de toutes les choses que nous avons entendues, que les gens qui ont réellement été dépourvus et qui sont parvenus éventuellement à dépasser ce que vous appelez la classe moyenne, éprouvent moins de sympathie à l'endroit des gens qui n'ont jamais réussi la même expérience qu'eux. Ils pensent: «J'ai bien réussi à en sortir, moi; pourquoi n'y parviennent-ils pas?»

**Mlle Christie:** En effet, je crois que cela se produit.

**Mme Forsythe:** J'ai grandi durant les années de dépression économique et nous avons éprouvé beaucoup de difficultés chez nous, mais tout le monde était dans le même pétrin, tout le monde s'en est tiré, et vous n'étiez pas sujets à ces pressions dont on parle aujourd'hui, la société d'opulence et la télévision. Nous n'en souffrions pas, personne n'en avait.

**Le président:** Il n'y avait rien de tout cela et c'est pourquoi vous ne vous en êtes pas sentis privés durant les années de dépression.

**Mme Forsythe:** Nous étions tous pauvres.

**Le président:** Nous étions tous pauvres alors, mais ce n'est pas le cas de nos jours. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici—pour en parler. Voulez-vous dire que vous ne comprenez pas les personnes éprouvées par la pauvreté?

**Mme Forsythe:** Ce n'est pas ce que je veux dire, sinon que je suis membre du bureau de direction des services familiaux et que j'entends dire ces choses et que je suis intéressée à notre première école maternelle et que je vois les enfants y venir. Je m'occupe des camps communautaires et je visite les enfants qui les fréquentent. Je vois les enfants qui y viennent et les médecins et les infirmières sont émerveillés. Les enfants ont de mauvai-

ses dents et il faut les arracher avant qu'ils aillent au camp. Il n'y a qu'un dentiste en ville. Je vois toutes ces choses mais je ne pense pas que beaucoup de gens les voient et qu'ils comprennent. Je me trouve heureuse d'avoir été appelée au bureau de direction des services familiaux et d'avoir été en mesure de voir et de comprendre tout cela.

**Le président:** Que pouvons-nous faire pour les intéresser à cela? Comment nous y prendre pour communiquer le message au grand public?

**Mme Forsythe:** Je n'en sais rien. Je pense que cela doit réellement se faire sur une grande échelle. Peut-être que plutôt que de diriger de l'argent vers les pauvres—je veux tout de même que les pauvres en aient également—mais je pense que si les autres gens comprenaient mieux les problèmes des pauvres, ils contribueraient davantage de leurs propres deniers. Quand nous étions pauvres nous avions de l'espoir. Tout le monde était pauvre et tout le monde a réussi à passer à travers les années de dépression, mais nous avions de l'espoir. Cette pauvreté ne devait durer qu'un certain temps, être de courte durée. Je pense que, de nos jours, les pauvres ne conservent aucun espoir.

**Le président:** Comment pouvons-nous leur donner un peu d'espoir?

**Mme Forsythe:** Je ne le sais pas. Je ne le sais vraiment pas.

**Le sénateur Fergusson:** Ne pensez-vous pas qu'avec le mouvement social qui existe présentement parmi les gens dépourvus, les pauvres gens en viendront à espérer des jours plus heureux?

**Mme Forsythe:** Oui! Nous avons maintenant sur pied le groupe de Crescent Valley, c'est un stimulant et c'est formidable et ils ont besoin d'encouragement. Je pense que nous trouverions tous quelque chose à apprendre de cela. Je pense que réellement ils peuvent espérer en des jours meilleurs.

**Le sénateur Fergusson:** Dans votre recommandation n° 6 vous dites que des augmentations considérables devraient être accordées dans le domaine des allocations familiales et de jeunesse. Je voudrais que vous nous en disiez davantage sur ce sujet. Comment pensez-vous devrait-on les augmenter? Je remets la question sur le tapis en vous demandant si vous croyez que ce serait une meilleure façon de venir en aide aux gens défavorisés que de leur garantir un revenu annuel déterminé comme on l'a prôné et discuté si souvent en notre présence en un si grand nombre d'occasions?

**Mlle Christie:** Vous me permettez de dire ce que j'en pense? Pour commencer, je crois, pour ma part, qu'un revenu annuel garanti serait plus efficace et répartirait les fonds plus équitablement tout en se débarrassant de ce

système, en grande partie fait de rapiéçage insuffisant et inefficace que nous avons adopté jusqu'à maintenant.

Nous avons parlé des allocations familiales parce que nous sommes tous d'accord qu'il s'agit là de quelque chose qui pourrait se faire beaucoup plus rapidement et autour de laquelle il y aurait plus d'entente. De combien faudrait-il les augmenter, je n'en ai réellement aucune idée. C'est une question qui me dépasse. Quant à moi, j'aimerais que l'on instaure le revenu annuel garanti. En attendant, je suis d'avis qu'il faut faire quelque chose pour rendre disponibles de plus grandes sommes d'argent.

**Le sénateur Fergusson:** Je vous prie de m'excuser. Je n'avais aucunement l'intention de vous ennuyer. Je suis très content d'avoir votre opinion personnelle.

**Le président:** Nous sommes enchantés d'avoir votre opinion personnelle sur ce point. Je vais d'ailleurs la poursuivre plus loin. Comme question de fait, sénateur Fergusson, j'avais sur ma liste les deux questions que vous avez posées. En voici une autre: pouvez-vous trouver une bonne raison quelconque pour me justifier le versement de la pension de sécurité de la vieillesse?

**Mlle Christie:** Vous touchez maintenant à la question de l'universalité.

**Le président:** Vous savez que je dispose d'un certain revenu; que je n'appartiens pas à la catégorie de ceux qui frisent la pauvreté. Pourquoi devrais-je retirer la pension de sécurité de la vieillesse?

**Mlle Christie:** Je ne peux donner de réponse pour votre cas personnel mais si vous vous reportez à la raison pour laquelle ladite pension devrait être accordée à n'importe qui d'autre sans tenir compte du besoin...

**Le président:** En effet, c'est exactement ma question.

**Mlle Christie:** Eh bien! alors, je dirais, en me fondant sur l'expérience d'amis et de clients et ainsi de suite, qu'il y a des gens qui sont pauvres et fiers et qui ne demanderaient jamais la pension de sécurité de la vieillesse.

**Le président:** Chacun doit en faire la demande, peu importe qu'il soit millionnaire ou qu'il ne possède qu'un seul dollar.

**Mlle Christie:** Je sais que telle est la situation. Je crois que c'était la raison pour laquelle j'estimais que la pension de sécurité de la vieillesse devait être universelle. Il y avait un groupe de personnes plus âgées qui se sentaient très fières, très profondément fières. Une fois disponible pour tout le monde, ça devenait acceptable d'une certaine façon. Ça ne le serait plus s'ils devaient en faire la demande chacun en particulier.

**Le président:** Ils ont fait leur demande chacun en particulier. Permettez-moi de vous rappeler ce qui se rattache à la question. Au

début, lorsque la Loi fut adoptée à cet égard, il y avait un groupe, y compris mon propre père, qui disait: «Nous n'accepterons pas la charité». Il y en avait des milliers comme eux, de sorte que nous nous demandions comment disposer de ce problème? Nous ne pouvions pas leur dire qu'il ne s'agissait pas de charité. Nous avons convaincu le premier ministre d'alors, M. Saint-Laurent, d'en faire sa demande publiquement; nous en avons fait une manchette dans les journaux. Il a fait publiquement sa demande pour la pension de sécurité de la vieillesse pour montrer qu'il voulait l'avoir comme tout le monde. Cela a marqué la fin de nos difficultés. Dès qu'il eut fait sa demande, la chose a été acceptée; elle était tout d'un coup devenue équitable et juste.

Voici ce que je veux obtenir de vous: au début, lorsque nous avons mis l'affaire en œuvre, c'était à des fins administratives. C'était plus facile à faire. Aujourd'hui nous disposons d'un ordinateur, de sorte qu'il n'y a pas de problème. Nous avons aussi établi comme base qu'il y aurait un recouvrement. C'était une absurdité, et vous le savez bien. L'argent ne nous revient pas, ou une très petite partie. Compte tenu de cela, lorsque nous dépensons \$1.6 milliard, avons-nous le droit de dépenser une telle somme d'argent de cette manière-là, ou devrions-nous la réserver pour les personnes dont les revenus sont moindres que \$10,000 ou \$7,500?

**Mlle Christie:** Je me vois forcée d'en convenir avec vous.

**Le président:** Vous êtes une autorité en la matière, vous le savez n'est-ce pas?

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, je désire fouiller un moment dans le sujet de l'alcoolisme qui a été mis sur le tapis par mon collègue. Il a glissé là-dessus assez rapidement. Il semble y avoir une relation directe entre l'alcoolisme invétéré et la pauvreté partout où nous sommes allés. Je me demande si vous pouvez me dire que, selon vous, l'alcoolisme est la cause ou un symptôme de la pauvreté?

**Mlle Christie:** Je ne pense pas que ce soit l'une ni l'autre. Je ne sache pas que l'alcoolisme soit la cause de la pauvreté. Il résulte de la pauvreté dans les familles.

**Le sénateur Hastings:** Alors, est-ce un symptôme de la pauvreté?

**Mlle Christie:** Non! Je ne dirais pas que ça l'est. Je ne vous donne réellement pas une réponse d'une façon ou d'une autre. Je ne vois pas d'ailleurs l'alcoolisme soit comme la cause soit comme un symptôme de la pauvreté. Je le vois comme un facteur qui contribue, et d'une façon très grave, à établir la pauvreté mais il n'en est pas la cause.

**Le sénateur Hastings:** L'une des causes?

**Mlle Christie:** Je suis bien d'accord avec vous.

**Le sénateur Hastings:** Je pense que c'est un symptôme de la pauvreté. Un particulier, une fois qu'il s'abandonne à son rôle dans la pauvreté, n'a plus d'autre perspective que celle de l'alcool. Cela devient pour lui un concert symphonique, une libération. C'est un symptôme de la pauvreté. Chez les riches c'est un symptôme d'une pauvreté d'un autre genre. Vous dites que vous travaillez de concert avec le A.-A. Y a-t-il d'autre travail qui se fait, à cet égard, au Nouveau-Brunswick? Y a-t-il une division de l'alcoolisme au sein du ministère de la Santé?

**Mlle Christie:** Oui. M<sup>me</sup> Perkins pourrait probablement vous donner une meilleure réponse que la mienne. Je sais qu'ils font tout ce qu'ils peuvent. Ils utilisent d'ordinaire les A.A.

**Le sénateur Hastings:** Y a-t-il des centres de réadaptation pour les alcooliques ou des hôpitaux appropriés qui fonctionnent dans la province?

**Mme Perkins:** Je pensais que personne ne ferait parader la vache sacrée. Personne ne peut se permettre d'aborder cette question de l'alcool parce qu'elle nous touche tous tant que nous sommes trop profondément. Il n'y a personne qui n'a pas vu la tragédie de l'alcoolisme quelque part près de lui dans sa famille ou chez un ami, mais cela nous coûte d'en parler en raison de l'orgueil et de la manière que cela se réfléchit sur nos propres habitudes de boire. Nous avons constaté que des personnes de haut rang, qui elles-mêmes ont un problème d'alcoolisme, sont précisément celles qui hésitent le plus à collaborer avec nous pour tâcher de révéler combien grave est le problème de l'alcoolisme. Il est difficile de combattre cette apathie du public, le stigmate qui est attaché à l'alcoolisme. Les personnes qui occupent de hautes fonctions préfèrent que cela demeure un problème des pauvres alors qu'en réalité il affecte toutes les classes de la société.

La question que vous avez posée se rapportait aux facilités disponibles dans la région qui nous concerne?

**Le sénateur Hastings:** Tout d'abord, j'ai demandé si une fondation ou une division du ministère de la Santé consacrée à l'alcoolisme existait dans votre province?

**Mme Perkins:** Oui. Nous avons un service qui s'occupe de l'alcoolisme. Il n'y a que deux représentants dans cette zone. Notre principale fonction consiste à diffuser l'information concernant l'alcoolisme, fournir des renseignements et procurer des conseils aux familles et aller dans les écoles. Il y a un intérêt déclaré vers une tendance à la drogue, mais nous n'obtenons pas l'appui désiré de la part des écoles ou des parents. Ils ne réclament pas

à grands cris des renseignements concernant l'alcoolisme.

**Le sénateur Hastings:** Mon autre question était: Y a-t-il un hôpital pour les alcooliques?

**Mme Perkins:** Oui. Il y a une clinique, à l'Hôpital provincial, qui peut recevoir environ 20 patients.

**Le sénateur Hastings:** Est-ce tout ce qu'il y a dans la province du Nouveau-Brunswick?

**Mme Perkins:** Non; cette clinique est à Saint-Jean. Les patients viennent de Fredericton et quelques-uns de Moncton, mais ceux-là sont les personnes qui sont, bien entendu, très très malades et qui ont besoin d'être hospitalisés.

Nous avons besoin de tant de choses pour les alcooliques. Il nous faut un centre où les gens pourraient aller la tête haute. Ceux que nous avons sont cachés dans les sous-sols où l'alcoolisme a la place qui lui revient. C'est là que nous sommes relégués. Nous avons besoin d'un Centre où les gens peuvent aller librement demander des renseignements et sans qu'il y ait de stigmate attaché à leur visite. L'alcoolisme est une maladie comme les autres dont les gens sont affligés, les grands comme les petits, et le plus tôt que nous serons capables de le faire admettre dans le grand public, plus nous pourrons faire un travail fructueux. Nous devrions avoir un Comité sénatorial sur l'alcoolisme pour nous en rendre compte. Cela ferait ressortir la raison pour laquelle il y a tant de mariages brisés, de délinquants juvéniles, de divorces, de crimes, de maladies mentales et de suicides. Vous n'avez qu'à mentionner le nom et vous trouvez l'alcoolisme à l'arrière-plan dans chaque cas. Mais non, nous tournons alentour du véritable problème et nous prétendons qu'il n'existe pas; cela me rend furieuse.

**Le sénateur Hastings:** Je vous remercie beaucoup. Je pense que nous sommes tous conscients du fait que 40 p. 100 des coûts de l'assistance sociale peuvent être attribués à l'alcoolisme. Je suis d'accord avec vous lorsque vous mentionnez un homme malade, et je pense que peut-être cela répond à la question du sénateur Fournier: «Que faites-vous du vieil ivrogne?» ... Que faisons-nous de l'homme qui est mentalement, émotionnellement et physiquement malade? Vous vous occupez de lui et le traitez selon sa maladie et vous espérez le motiver pour qu'il mette un terme à sa maladie. Vous ne la rayez pas des listes de l'assistance sociale. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour lui par l'intermédiaire de ses proches parents.

**Le président:** Personne n'a proposé cela.

Mademoiselle Christie, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Forsythe, notre profonde gratitude pour l'excellent mémoire que vous avez soumis. C'est une étude très humaine et compréhensive des problèmes que

les gens ont. Cela nous a été d'un grand secours et je puis vous assurer que nous étudierons sérieusement les recommandations. Je vous remercie au nom du comité.

**Le président:** Nous avons un mémoire présenté par le Service d'extension des forêts du Nouveau-Brunswick. A ma droite, il y a M. J. B. Kelly de la faculté de foresterie de l'université du Nouveau-Brunswick. Son voisin immédiat est M. Bastin, un expert-conseil autonome en foresterie. Vient ensuite M. Torunski qui a été à l'emploi du Service d'extension des forêts depuis le mois de mai 1957. M. Kelly est le porte-parole du groupe.

**M. J. B. Kelly, Faculté de Foresterie, Université du Nouveau-Brunswick:** Merci, monsieur le président. C'est un plaisir pour nous d'avoir été autorisés à présenter un mémoire sur la question de la pauvreté dans un domaine qui, nous le pensons, concerne notre province. Je ne lirai pas le mémoire mais je vais en choisir des extraits ou je le commenterai au fur et à mesure.

Il n'y a aucun doute dans notre esprit que le terrain boisé au Nouveau-Brunswick est une très importante affaire. Nous n'avons tiré aucun extrait des rapports précédents ou antérieurs publiés par d'autres agences. Ils sont en très grand nombre. Nous allons essayer de vous présenter quelque chose qui relève de la connaissance des faits et qui puisse nous être utile à nous tous.

Comme nous l'avons exposé à grands traits pour vous, au sein du Service de l'Extension des forêts nous avons fonctionné depuis environ 1939, et, sous l'empire des conditions actuelles depuis environ 1956. Nos hommes, bien entendu, sont en contact permanent avec des propriétaires intéressés de terres boisées dans les limites de la province. Ils sont en mesure d'inventorier les revenus et les normes de vie d'un grand nombre de propriétaires terriens dans les limites de la province du Nouveau-Brunswick.

Mais notre premier souci est, bien entendu, d'aider le propriétaire de terrain boisé à gérer son bien et à mettre en exploitation sa propriété de manière qu'elle soit pour lui une source continue de bien. Ce groupe particulier de gens possède environ 4,500,000 acres de boisé dans les limites de la province. C'est un terrain forestier productif qui, comme le mentionne le mémoire, consiste en 29 p. 100 environ de la superficie boisée de la province. Le nombre de propriétaires particuliers, aussi près que nous pouvons l'établir, est d'environ 30,000 personnes. Avec leurs familles, cela représente une proportion appréciable de la population de la province.

Voici que pour nous, en foresterie, il est un fait très bien connu (peut-être que quelques-uns d'entre vous ne sont pas aussi bien au

courant) que l'économie de la province du Nouveau-Brunswick est soumise dans une grande mesure à l'utilisation rationnelle de ses ressources forestières. De toutes les provinces du Canada nous sommes celle qui possède le plus grand pourcentage de sol producteur d'arbres que toute autre province. Comme question de fait il est d'environ à 85 p. 100 recouvert d'arbres forestiers.

Lorsque nous parlons des 29 p. 100 consistant en petits terrains boisés, cela peut se ranger sous diverses catégories de propriétés. Vous pouvez avoir le boisé de votre propre ferme, qui a été reconnu il y a nombre d'années. Vous avez également des boisés qui étaient des fermes autrefois mais qui ne sont plus exploitées comme telles. Ces deux genres de propriété de petits lots boisés constituent en réalité deux problèmes distincts et indépendants l'un de l'autre et ils sont tous deux, d'ailleurs, connexes à l'expansion économique de notre province.

Dans le premier cas, où le petit boisé fait partie de l'exploitation générale de la ferme, il était probablement utilisé, dans les jours d'antan, parfois comme une banque, parfois comme source d'argent sonnante; mais avec le genre d'exploitation des fermes d'aujourd'hui cela n'est plus possible. Dans un grand nombre de cas il constitue une unité qui n'est pas économique de sorte que le fermier doit décider s'il utilisera ce terrain particulier ou s'il portera ses efforts sur autre chose. La vieille ferme, qui n'était pas très grande, ne constitue pas l'unité qui peut faire vivre son homme aujourd'hui, par ailleurs. Il est donc assailli par de très graves problèmes.

Dans le second cas, il s'agit d'un petit boisé qui faisait autrefois partie d'une ferme, mais qui n'est plus exploitée selon les normes agricoles comprises aujourd'hui, les genres de propriété ici sont nombreux et variés. C'est un véritable grand problème dans la province que d'amener les terres boisées à un usage approprié.

Puis nous avons un autre cas extrême, celui du propriétaire qui vend les arbres qui ont poussé sur sa propriété. Il les vend probablement à quelqu'un dont le travail consiste à fournir la matière première à l'une de nos industries et les ventes sont effectuées fréquemment à des prix déprimés. Il y a un arrière-fond historique à cet égard.

Il y a une autre catégorie de propriété et c'est l'acquisition de petits boisés par les grandes industries. Dans la plupart des cas ces entreprises possèdent déjà de vastes et dispendieuses propriétés, quelques-unes sous forme de terres de la Couronne et dans la plupart des cas de vastes propriétés réservées de pleine propriété. Elles continuent d'acheter et elles ont acheté une superficie considérable de petits boisés en pleine propriété. Cela a

pour but réel, nous le croyons, d'établir pour elles-mêmes une réserve et cela les aide à régir le prix qu'elles paient pour leur matière première. Nous croyons également que ce n'est pas une bonne affaire pour la population de la province.

Mais je suis certain que le Comité est bien plus au courant des statistiques du B.F.S. que je le suis moi-même; toutefois, dans les statistiques agricoles pour l'année 1969, au Tableau 36, il est montré qu'en 1931, 34,025 fermes recensées contenaient 2,432,570 acres. En 1966, ces chiffres étaient tombés à 8,076 fermes recensées et à une superficie totale de 973,888 acres. Cela signifie que 1,458,682 boisés de fermes ont été reclassifiés en petits boisés. Une portion appréciable de ces derniers est maintenant prise par les industries forestières et possédée par elles.

Cependant nous avons mentionné qu'à l'intérieur de la classification des petits boisés il y a environ 4,500,000 acres. Supposons que ces terrains valent \$30 l'acre et vous atteignez un capital qui se monte à \$135 millions. C'est tout à fait naturel, je pense, que les gens qui résident dans la province s'attendent à une certaine ristourne comme résultat de ce très considérable investissement. Malheureusement, ce n'est pas réellement le cas et nous estimons que dans la plupart des cas cela est causé par les faibles prix payés pour le produit. Ce qui arrive en réalité, c'est que, lorsque réussit le financement de la coupe du bois et son transport à destination, l'exploitant peut se gagner un salaire raisonnable, mais le reste de son argent est dépensé et il n'obtient aucun profit de son placement. Quelques parties de la province sont réellement affectées d'une manière défavorable, beaucoup plus que d'autres.

Il a été évalué en 1968 que les profits nets annuels sous forme de salaires, sur un boisé d'une superficie de 112 acres, ont été de \$162. Ce chiffre en dollars est basé sur la coupe par le propriétaire et la vente d'épinette, de sapin, de bois de pulpe le long de la route à \$16 la corde pour le bois de pulpe brut. Ces chiffres ont été compilés à partir des dossiers recueillis dans la province, par le ministère des Ressources naturelles, le Service fédéral de foresterie et le Bureau fédéral de la statistique.

Chose assez surprenante, la quantité de bois coupée a nécessairement été limitée par la demande et le prix. Ces deux facteurs sont affectés par la mise en marché qui dans notre cas est sous la régie directe des sociétés qui fabriquent la pulpe et le papier. Quand je dis «notre cas» je veux dire: «dans notre province en particulier». En supposant que la demande eût été plus grande, nous évaluons que le revenu aurait été de \$437.40. Cela représente une augmentation appréciable mais cela ne constitue certainement pas un

revenu qui puisse permettre à une personne de soutenir une famille. Si le propriétaire recevait \$2 de plus la corde pour son bois, son revenu augmenterait jusqu'à \$519.20. Là encore, ce n'est pas beaucoup, mais les comparaisons vous aident à comprendre que la quantité aussi bien que le prix exercent une influence directe sur le revenu provenant de l'exploitation d'un boisé de ferme.

Nous avons esquissé les problèmes comme nous les voyons et nous pensons qu'ils apparaissent être comme il suit:

1) Le contrôle de la mise en marché des produits forestiers de base est insuffisant. Ceci s'applique tant aux quantités qu'aux prix ainsi qu'à la diversification des produits.

2) Il faut mettre au point des machines et de l'équipement plus versatiles et mieux adaptés aux travaux de coupe en vue pour réduire et diminuer le coût de la récolte du bois.

3) La superficie de terres forestières qu'il exploite est insuffisante et ne lui permet pas de gagner et de maintenir un niveau de vie acceptable.

4) Il n'existe pas d'équipes organisées pour l'abattage et la coupe à forfait auxquelles les propriétaires manquant d'équipement pourraient faire appel.

5) Les écoles de métiers ne donnent pas de cours enseignant aux ouvriers forestiers le fonctionnement du matériel mécanisé et les techniques appropriées de récolte du bois.

6) Le propriétaire de petit boisé a besoin d'une aide accrue dans le développement et l'amélioration de la forêt qu'il exploite.

Nous avons dressé la liste de quelques solutions, ou de ce que nous croyons être des solutions possibles. Nous vous les présentons sous une forme sommaire seulement car ce n'est ni le temps ni l'endroit d'en traiter en profondeur.

Nous pensons qu'il est impérieux que le gouvernement prenne en charge un système de régies de la mise en marché des produits primaires de la forêt et qu'il soit institué sans délai. Il faudrait lui incorporer des dispositions qui assurent aux petites propriétés forestières une croissance maximale soutenue. Beaucoup de choses sont été accomplies par les industries forestières et les fabricants de machinerie pour la mise au point et la production d'équipement compliqué pour la rentrée des produits forestiers et les méthodes à jour de bon fonctionnement moderne. Cependant, au sein de la zone où travaille le petit exploitant, très peu a été accompli, si jamais on a tenté d'y faire quoi que ce soit. Nous proposons qu'il y ait dans ce domaine un

encouragement de quelque sorte et l'expansion d'efforts pour rendre plus faciles les travaux d'exploitation.

Au Nouveau-Brunswick, il y a déjà des dispositions légales pour aider à l'acheteur de petits boisés à augmenter son emprise sur la propriété pour lui permettre de gagner sa vie à partir de son exploitation du bois. Ce plan en est encore beaucoup à ses débuts. Il devrait y avoir un arrangement approprié en vue d'assurer sa mise au point et son expansion future.

Une consolidation heureuse des boisés de ferme constituerait un grand pas vers une contribution efficace pour diminuer la pauvreté dans la province du Nouveau-Brunswick.

Un résultat naturel de la consolidation des terres forestières, c'est la coupe sur commande sur les boisés. Dans un grand nombre de cas les propriétaires ne sont pas capables, pour une raison ou pour une autre, de faire le travail eux-mêmes. Une très grande partie du pourcentage de nos terres boisées sont la possession de propriétaires absents. Ces terres pourraient être gérées avec profit si les travaux de la rentrée du bois étaient exécutés par des équipes compétentes d'employés qui feraient de la coupe sur commande. Nous envisageons également que le personnel des équipes qui feraient la coupe du bois sur commande soit recruté parmi les hommes qui ont reçu une formation spéciale dans les écoles de métiers. Cela semble paradoxal qu'une province dont l'économie est orientée vers la forêt ne possède pas d'installations pour la formation de travailleurs de la forêt. Les écoles de métiers procurent des cours pour toutes sortes de métiers, excepté celui qui devrait occuper la première place en importance dans la province. Par contraste, le pays de la Suède a récemment prolongé la durée de la formation des travailleurs forestiers d'une année à deux années de cours. Elle s'efforce également de relever le statut du travailleur forestier au même niveau que celui des autres métiers. Un mouvement similaire est depuis longtemps nécessaire dans notre province. Nous prétendons que cela ferait beaucoup pour sortir un grand nombre de travailleurs forestiers bien au-dessus du niveau de la pauvreté.

Le Service d'extension des forêts a accompli une vaste quantité de travail chez les propriétaires de terres boisées, compte tenu de nos ressources financières. Nous œuvrons en collaboration avec des représentants des personnels des ministères de l'Agriculture et des Ressources naturelles, et nous faisons notre possible pour procurer de l'aide à un certain nombre de propriétaires de boisés. Cependant, si nous mettons plus d'insistance et si nous accordons une plus grande importance au rôle des propriétaires de petits boisés, nous esti-

mons que le travail du Service d'extension des forêts devra être accru.

En ma qualité de membre du Service d'extension des forêts, je veux ajouter que nous apprécions hautement l'occasion qui nous est offerte d'exposer notre point de vue devant le Comité sénatorial spécial sur la pauvreté.

**Le sénateur McGrand:** Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à ces hommes qui ont tant fait pour leur milieu. Depuis deux jours nous avons parlé de la pauvreté dans la cité de Saint-Jean; et nous, nous avons fait le tour de la cité, visité ces zones de déchéance qui a rampé d'un pâté de maisons à un autre, bon an mal an, dans certaines parties de la cité. Dans la province du Nouveau-Brunswick, nous avons connu un fléau rural qui s'est perpétré durant deux générations. Je suis content de vous voir ici parce que votre mémoire englobe chaque recoin et lézarde répartis dans les 15 comtés du Nouveau-Brunswick, et voilà ce qui est très important.

A présent, j'ai quelques questions à vous poser avant que les autres membres du Comité commencent les leurs. J'avais à vous citer le rapport du professeur Sultz concernant les *produits primaires de la forêt* et publié en 1964. A un certain endroit de son rapport il dit:

«Cependant, si le boisé n'est pas amélioré il demeurera un lot voué à la pauvreté.»

Voilà un langage plutôt fort et il décrit, selon moi, très activement une situation très pénible dans la partie rurale du Nouveau-Brunswick.

D'ailleurs, de 1951 à 1961, je crois comprendre que 10,000 acres de terre en culture ont été abandonnées chaque année. Cela est mentionné dans son rapport. Je ne peux comprendre pourquoi l'abandon de 10,000 acres par année de terres en culture dans une province de la grandeur du Nouveau-Brunswick signifie que quelque chose se passe dans la province. Je puis comprendre que quelques-unes des petites fermes aient été expropriées pour devenir de grandes superficies. Je voudrais bien savoir ce qu'il advient de cette terre de ferme qui devient abandonnée d'une année à l'autre.

J'attire votre attention sur la déclaration dans votre mémoire qui se rapporte à cela, peut-être. Vous dites qu'une autre catégorie de propriété comporte l'acquisition de petits boisés par de grosses industries forestières. Vous poursuivez en disant: «Dans la plupart des cas ils ont déjà de vastes intérêts dans les terres de la Couronne.» Puis vous ajoutez: «Les petits boisés sont achetés pour accroître leurs réserves de bois debout» et vous continuez en affirmant: «Dans l'un et l'autre cas l'influence est préjudiciable à l'économie de la province.»

Alors, lorsque ces grosses sociétés achètent cette terre elle passe des mains du petit propriétaire dans celle de la plus grande corporation. A votre avis, qu'advient-il de cette terre à mesure que ces 10,000 acres par année passent de la culture à l'état de forêt, et ainsi de suite. Parlez-nous un peu là-dessus.

**M. Kelly:** Sénateur McGrand, permettez-vous à M. Bastin de répondre à votre question? Il a récemment exécuté un certain travail à cet égard.

**M. V. C. Bastin, expert-conseil autonome en foresterie:** Je pense qu'il s'agit là d'une question très judicieuse, sénateur McGrand.

**Le président:** Quelque part au cours de l'intervention j'ai perdu le fil de la question.

**M. Bastin:** La question se rapporte à environ 10,000 acres de terre de ferme par année qui sont abandonnées et au pourcentage de ces terres qui sont acquises par les grandes industries. Je pense que la question du sénateur était la suivante: «Que font les grandes industries de ces terres?»

Je voudrais à ce moment-ci faire une petite digression de quelques instants pour dire que les industries forestières du Nouveau-Brunswick ont la mainmise, soit par des licences sur des terres de la Couronne, soit par titre de propriété sur des grandes superficies de terres de pleine propriété, de grandes et de petites superficies, sur environ 61 p. 100 des terres forestières du Nouveau-Brunswick. Rattachez maintenant ce pourcentage de propriété avec celui de l'utilisation qui est faite de la forêt au Nouveau-Brunswick, et les chiffres sont à peu près identiques. Alors cela signifie qu'il a y a de fait, environ 39 p. 100 du sol forestier du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas utilisés à leur pleine capacité. Par conséquent, lorsque les sociétés industrielles acquièrent ces terres, elles les ajoutent à leurs déjà vastes propriétés générales; et cela alors, je le pense, aggrave la situation en vertu de laquelle les sociétés ont déjà la mainmise sur assez de terre pour approvisionner leurs propres industries en fibre ligneuse, selon leurs propres besoins. Comme résultat de cette accroissement de leur propriété, elles n'ont réellement pas besoin d'acheter un seul morceau de bois de pulpe nulle part ailleurs. Elles exercent une régie suffisante pour leurs besoins. Cela ne fait qu'aggraver la situation et ne vient aucunement en aide à l'économie de la province.

**Le sénateur McGrand:** Cela revient à dire qu'elles peuvent offrir un prix quelconque pour le bois de pulpe à un fermier; et, si ce dernier dit: «Je ne veux pas vendre à ce prix-là», elles répondent: «A votre aise, nous prendrons du bois sur nos propres terres.»

**M. Bastin:** C'est bien cela.

**Le sénateur McGrand:** Plus il y aura de ces 10,000 acres qui passeront aux mains de gran-

des compagnies tous les ans, moins il en restera aux particuliers. On peut alors voir de quelle façon les ressources foncières de notre pays peuvent devenir l'objet d'un monopole. Je ne sais pas combien le bois à pâte coûte à la compagnie Fraser lorsqu'elle le tire de ses propres terrains. On me l'a déjà dit mais je ne m'en souviens plus.

**M. Bastin:** Franchement, je ne puis répondre à votre question. Je vais vous dire pourquoi. J'ai travaillé plusieurs années pour la société que vous avez mentionnée. Il est tout à fait normal que vous vous attendiez à ce que je puisse répondre à cette question.

**Le sénateur McGrand:** Les temps ont changé.

**M. Bastin:** En effet. Chaque compagnie procède d'une façon différente lorsqu'il s'agit de calculer le prix de revient du bois qu'elle utilise. Il est à peu près impossible de comparer avec justesse le prix de revient d'une compagnie à celui d'une autre. Le système comptable est d'une souplesse telle, et j'utilise ce terme exprès, qu'une compagnie peut présenter les chiffres qui lui conviennent, relativement aux prix de revient du bois.

J'aimerais ajouter, sénateur, que si je me préoccupe de cette question, c'est surtout dans le but d'assurer aux propriétaires de terrains boisés un revenu égal à celui de l'ouvrier syndiqué employé par une grande compagnie, plus une rémunération pour l'effort qu'il déploie à l'abatage et un droit de coupe équitable. Il a droit à un tel revenu et présentement il ne le touche pas.

**Le sénateur McGrand:** Quelqu'un qui s'y connaît m'a dit ce que cela coûte. Je ne donnerai pas son nom. Il m'a laissé entendre qu'il leur coûte assez cher de couper le bois sur les terrains de la Couronne qu'ils exploitent et qu'il leur en coûte beaucoup moins d'acheter le bois du petit propriétaire à un prix qu'ils fixent eux-mêmes. Un fermier qui possède un terrain boisé de 110 ou 115 acres et qui coupe son propre bois, reçoit \$16 la corde s'il le vend aux particuliers, n'est-ce pas?

**M. Bastin:** C'était le prix en 1968. Dans certaines parties de la province, le prix a augmenté, dans d'autres, il a baissé d'un ou deux dollars.

**Le sénateur McGrand:** Le prix est inférieur maintenant?

**M. Bastin:** Oui, je crois que c'est le cas.

**Le sénateur McGrand:** Il baisse au lieu de monter?

**M. Bastin:** Dans le comté de Kent, le bois se vend \$14 ou \$15 la corde le long de la route.

**Le sénateur McGrand:** C'est encore pire que je le croyais. Que se passe-t-il dans un tel cas? Le pauvre type n'a pas de choix. Ou il retire de cette vente le salaire d'une journée et ne se paye pas de droit de coupe, ou il

vend son droit de coupe et travaille pour presque rien.

**M. Bastin:** Vous avez tout à fait raison. Je crois d'ailleurs que nous en avons parlé dans notre mémoire.

**Le sénateur McGrand:** Il y a longtemps que je m'intéresse à cette question. Voilà en effet quelque chose qui m'intéresse et je crois que vous l'avez mentionnée. Lors de notre voyage à Halifax, en Nouvelle-Écosse, nous avons pris connaissance d'un rapport sur la pauvreté en Nouvelle-Écosse publié par l'Université Dalhousie. Dans ce rapport, il y a deux catégories: les pauvres urbains et les pauvres de lisière. Parmi ceux-ci, il y a deux groupes: les fermiers pauvres et les pauvres ruraux qui ne sont pas fermiers. En tout, 85 p. 100 de la population du comté de Guysboro, et 85 p. 100 de celle du comté d'Inverness, se compose d'ouvriers saisonniers qui abattent le bois à pâte, qui, à l'occasion, travaillent dans les fermes, sont employés de la voirie et sont en chômage le reste du temps. Même dans les comtés les plus favorisés de la Nouvelle-Écosse, ce pourcentage s'élève à 72 p. 100. Je crois que les conditions sont à peu près les mêmes dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs de ces gens sont propriétaires des 5 ou 6 acres où ils habitent. Ce ne sont pas des propriétaires fonciers. Un individu qui désire acheter un terrain boisé de 150 ou 50 acres par exemple, pourrait le faire s'il pouvait emprunter la somme nécessaire du gouvernement si celui-ci avait un fonds à cet effet; cela lui procurerait du travail. Il se peut que ce soit un terrain amélioré, mais la plupart du temps ces terrains ne le sont pas. Il a toutefois toutes les possibilités que lui offrent le futur.

Je serais prêt à donner un salaire à cet homme pour les améliorations qu'il apporte à sa parcelle de forêt, puisqu'il accomplit une tâche utile, ce qui est beaucoup mieux que d'être assisté social, et qu'en même temps, il améliore les ressources naturelles de la province.

J'ai souvent étudié cette question mais vous venez d'y ajouter un élément nouveau l'acquisition de terrains boisés. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements supplémentaires à ce sujet?

**M. Bastin:** Peut-être pensez-vous au programme de l'Office de réaménagement agricole?

**Le sénateur McGrand:** C'est cela.

**M. Bastin:** Il existe un programme visant l'unification des terres, sous le contrôle de l'Office de réaménagement. Ce programme permet à un individu de placer ses terres sous un contrôle uniforme à un prix raisonnable; le gouvernement achète alors les terres et les loue aux intéressés. Le locataire peut alors

abattre les arbres qui s'y trouvent et le bois qu'il obtient sert à acquitter le droit de coupe à la Couronne. Cela améliore évidemment les forêts de la province. Bien entendu qu'un tel programme doit être dirigé.

**Le sénateur McGrand:** C'est la façon dont on procède aux Pays-Bas pour les terres récupérées sur la mer. Ces terres sont louées aux agriculteurs, elles ne leur sont pas vendues.

Dans son rapport, le professeur Sultz dit que le petit propriétaire de terrain boisé possède 29 p. 100 des forêts. Il dit aussi qu'une telle superficie, si elle était améliorée et exploitée de façon rationnelle, pourrait fournir 300,000 journées individuelles de travail. J'ai l'impression que ces chiffres sont exacts; de toute façon, ce sont les chiffres donnés. Il se peut que ces chiffres varient; il n'en demeure pas moins que cela représente beaucoup d'emplois et que si les forêts du Nouveau-Brunswick étaient gérées de façon rationnelle, près d'un million de journées individuelles de travail seraient créées. Si un tel projet était réalisable, nous n'aurions presque pas de chômage ni de pauvreté au Nouveau-Brunswick.

**M. Bastin:** Vous avez tout à fait raison. Je suis d'accord avec vous.

**Le président:** Pourquoi un tel projet n'est-il pas mis à exécution?

**M. Bastin:** Il faut dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick déploie tous ses efforts à favoriser l'expansion des sociétés d'exploitation forestière existantes et à en attirer d'autres. Son action dans ce domaine doit être reconnue. Cependant, le changement ne se fait pas assez rapidement. Je ne veux pas pour cela critiquer le gouvernement. Le seul fait que les ressources ne soient pas exploitées de façon plus complète, signifie qu'il y a une possibilité d'expansion.

**Le sénateur McGrand:** En parlant de produits forestiers, la Suède a 148,000 mille carrés de forêts et le Nouveau-Brunswick, 28,000 milles. C'est-à-dire que, d'une superficie trois fois plus grande, on retire dix fois plus de produits forestiers. On doit en prendre grand soin, n'est-ce pas?

**M. Bastin:** En effet. Mais lorsqu'on parle de la Suède, il faut tenir compte d'une chose. Ce que vous venez de dire est exact. Cependant, le bois coûte moins cher au Nouveau-Brunswick. Depuis plusieurs générations déjà, la Suède pratique la sylviculture avec de très bons résultats, mais leur bois leur coûte plus cher que le nôtre.

**Le sénateur McGrand:** Comment cela se fait-il?

**M. Bastin:** Je crois que cela s'explique par le fait même qu'on pratique la sylviculture et la gestion des forêts, et qu'on considère le bois comme une moisson constante. Peut-être ont-

ils déployé trop d'effort? Peut-être leurs frais sont-ils trop élevés.

**Le sénateur McGrand:** On m'a dit que le gouvernement suédois dépense des sommes importantes, qu'il spécule beaucoup dans ce domaine. Il faut tout de même se rappeler qu'il retire dix fois plus de produits forestiers d'une superficie qui n'est que trois fois plus grande. Cela signifie que nos ressources offrent de grandes possibilités.

**M. Bastin:** En effet. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

**Le sénateur McGrand:** Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Gaspé pourraient devenir la Suède de l'Amérique du Nord.

**M. Bastin:** Je suis tout à fait d'accord.

**Le sénateur McGrand:** Et nous ne serions pas réunis ici pour discuter de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

**M. Bastin:** La situation serait meilleure, sans aucun doute.

**Le sénateur Inman:** Vous dites à la page 6: «Le propriétaire de petits terrains boisés contribue à la pauvreté au Nouveau-Brunswick.» Dans quelle proportion, selon vous, contribue-t-il à la pauvreté au Nouveau-Brunswick?

**M. Bastin:** Si je vous comprends bien, sénateur, vous voulez savoir dans quelle mesure ou quel pourcentage...

**Le sénateur Inman:** Vous dites que c'est un facteur important de pauvreté. Êtes-vous en mesure de nous citer un pourcentage?

**M. Bastin:** Je ne saurais vous donner les chiffres exacts.

**Le sénateur Inman:** Vous avez aussi mentionné que le ministère de la Main-d'œuvre n'offre pas de cours pour ceux qui désirent devenir bûcherons. A-t-on essayé de faire inscrire un tel cours au programme?

**Le sénateur McGrand:** Une école professionnelle rurale.

**M. Kelly:** La Main-d'œuvre du Canada donne certains cours dans ce domaine. Ce genre de formation correspond aux besoins de l'industrie plutôt qu'à ceux des propriétaires de terrains boisés de notre province. Évidemment, nous estimons que, vu les possibilités qu'offre ce domaine, il devrait y avoir une formation plus sérieuse à ce métier. Une telle formation devrait être inscrite au programme des écoles de métiers et des écoles techniques. Ce n'est pas le cas présentement.

**Le sénateur Inman:** A-t-on essayé de le faire inscrire au programme?

**M. Kelly:** Pour ce qui est de l'industrie, les démarches ont été faites; aucun effort sérieux n'a été fait au profit du propriétaire de terres boisées.

**Le sénateur Inman:** Je viens de l'Île du Prince-Édouard; on y abat un certain nombre d'arbres. Je m'inquiète parfois du fait que trop d'arbres sont abattus et qu'il n'y ait pas un meilleur programme de reboisement. Il

s'en fait un peu mais pas trop. Combien cela prend-il de temps à une terre déboisée sans discernement à se remettre et à produire de nouveau. En supposant qu'on l'a reboisée dans une certaine mesure. Combien de temps est-ce que cela prendrait?

**M. Kelly:** Si vous permettez, sénateur, je demanderais à M. Torunski de répondre à cette question. Il est plus au courant que moi de cette question.

**M. J. Torunski:** Sénateur Inman, puis-je vous demander si vous désirez ce renseignement pour le Nouveau-Brunswick ou pour l'Île du Prince-Édouard?

**Le président:** Y a-t-il une différence?

**M. J. Torunski:** Jusqu'à un certain point.

**Le président:** Pourriez-vous alors nous le donner pour les deux provinces?

**M. Torunski:** Je vais tout d'abord vous parler de certaines conditions qui existent dans l'Île du Prince-Édouard. Premièrement, il faut comprendre que lorsqu'on dit que le bois est abattu sans discernement ce n'est pas toujours ce que l'on veut dire. Certaines forêts se prêtent aux coupes à blanc. Les provinces de l'Atlantique, en général, ont cet avantage que les autres régions du Canada n'ont pas, c'est-à-dire la régénération naturelle. Je dirais même, qu'étant donné des circonstances normales, une végétation secondaire est déjà établie au bout de cinq ans sur un terrain agricole ordinaire. Il se peut que cette végétation ne soit pas celle que l'on désire ou encore qu'elle ne soit pas conforme aux normes européennes de qualité mais elle y est. Il y a des exceptions. Certains sols exigent la plantation.

**Le sénateur Inman:** Et dans certaines régions, cela compte?

**M. Torunski:** Oui. Cela détermine aussi quelle sorte de coupe doit être faite. Je crois que ce qui est arrivé dans l'Île du Prince-Édouard, c'est que vers la fin des années 30, on a beaucoup éclairci les forêts. Plusieurs arbres furent alors abattus par le vent; beaucoup de gens ont été découragés de la sylviculture. Il en est de même dans cette province sur le littoral où la force des vents dicte la technique sylvicole à employer.

**Le sénateur Inman:** Je comprends. Et pour le Nouveau-Brunswick maintenant?

**M. Torunski:** Les conditions sont à peu près les mêmes. Les observations que je viens de faire s'appliquent aux provinces de l'Atlantique. D'habitude, au bout de cinq ans, une végétation secondaire s'est établie, mais pas dans tous les cas. Il y a certaines exceptions.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez dit que le prix d'une corde de bois était de \$16, et dans le comté de Kent, de \$14. Il me semble qu'à la fin de la guerre, une corde de bois achetée directement du fermier coûtait environ \$20.

**M. Bastin:** Cela me semble un peu élevé, \$20. Peut-être sur les wagons.

**Le sénateur McGrand:** C'est cela, sur les wagons. Quel était le prix du papier à journal, la tonne? Était-ce dans les \$65? Il se vend combien maintenant?

**M. Bastin:** C'était \$110 ou \$130, je crois.

**Le sénateur McGrand:** Le chiffre a doublé et pourtant l'agriculteur n'en reçoit pas plus malgré que le coût de la vie, les impôts, enfin tout, ait augmenté.

J'aimerais revenir à la page 8, où vous dites:

«Pendant toutes ces années, les propriétaires de petites terres boisées furent exploités d'abord par les sociétés d'exploitation forestière, et tout récemment par les compagnies qui fabriquent la pâte à papier.»

Je suis du même avis que vous, mais alors que peut-on y faire. C'est la pauvreté qui en résulte. Peut-être n'est-ce pas la misère noire mais les revenus sont très bas. Plusieurs gens qui en ont assez de la vie rurale au Nouveau-Brunswick se rendent à Toronto ou ailleurs dans l'espoir de trouver mieux. Certains viennent à Saint-Jean et finissent par s'inscrire à l'assistance sociale.

Quelles démarches importantes feriez-vous pour aider ces gens à sortir d'une situation qui ne peut qu'empirer avec les années?

**M. Bastin:** Docteur, je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez tout à fait raison. Le problème est le suivant: qu'en fera-t-on, quels sont les premiers pas à faire afin de redresser la situation? D'après moi, il faut tout d'abord considérer toutes les terres forestières du Nouveau-Brunswick, que ce soient des terres de la Couronne, ou des propriétés foncières appartenant à un particulier ou à une société, comme la source unique d'approvisionnement des industries forestières; les forêts d'une région particulière approvisionneront alors l'industrie, qu'elles appartiennent à la Couronne ou à un particulier. Voilà, à mon avis, le premier pas.

Nous devons exercer un contrôle sur la mise en marché des produits de fibre de bois. Cela pourrait résulter indirectement du fusionnement des terres forestières qui présentement appartiennent à différents propriétaires.

L'industrie, le gouvernement provincial et le producteur doivent collaborer davantage.

Sur ce, je termine. Si nous agissons de cette façon, la situation des prix n'en serait qu'améliorée.

**Le sénateur McGrand:** Il me semble que si nous continuons à abandonner nos terres et à permettre que les petites gens possèdent de moins en moins de terres et que les sociétés importantes en possèdent de plus en plus,

nous serons bientôt un peuple dépossédé de ses terres.

**M. Bastin:** Vous avez tout à fait raison. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec moi, mais je crois que nous retournons au système féodal qui existait il y a déjà bon nombre d'années.

**Le sénateur McGrand:** Voilà justement ce à quoi je pensais mais je n'osais pas le dire. Parlons maintenant de la relation aujourd'hui et à la fin de la guerre, entre le prix d'une corde de bois, et celui du papier à journal, qui a d'ailleurs doublé depuis ce temps. Qu'a-t-on fait à différents niveaux pour essayer de remédier à la situation? Chaque fois que les ouvriers dans l'industrie de la pâte à papier réclament une hausse de salaire ou font la grève, les compagnies de pâte à papier augmentent légèrement le prix, un ou deux dollars la tonne, mais le prix du bois n'augmente pas et ceux qui font tout le travail ne profitent pas de cette augmentation.

**M. Bastin:** Je crois que nous n'entendons pas parler de cette situation autant qu'on le devrait à cause du manque d'organisation des petits producteurs. Il existe toutefois au Nouveau-Brunswick une association, la Fédération des propriétaires de terres boisées.

**Le sénateur McGrand:** Combien de membres?

**M. Bastin:** Je ne sais pas.

**Le sénateur McGrand:** Il y en a plusieurs. Un du comté Charlotte et un qui s'appelle «The Southern».

**M. Bastin:** Le groupe du sud du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur McGrand:** Et de la Madawaska.

**M. Bastin:** Celui-là est un office commercial. Dans le comté Kent, il y a aussi un office commercial.

**Le sénateur McGrand:** Quels en sont les fondateurs?

**M. Bastin:** De fait, cet office fut constitué en vertu de la Loi portant sur le contrôle des produits naturels (du ministère de l'Agriculture). Si un nombre majoritaire de propriétaires de terres boisées en font la demande, le gouvernement constitue un office commercial.

**Le sénateur McGrand:** En voilà la raison?

**M. Bastin:** Oui.

**Le sénateur Inman:** Pourquoi ces propriétaires ne quittent-ils pas leurs terres?

**M. Bastin:** Plusieurs le font. C'est pourquoi nous avons un si grand nombre de terres boisées abandonnées. Au Nouveau-Brunswick, les gens sont très indépendants et ils veulent y rester; plusieurs d'entre nous veulent y rester même si, en ce faisant, nous mourrons graduellement de faim. C'est un fait.

**Le sénateur Fergusson:** Cela en est un que le président trouve difficile à avaler.

**Le président:** En effet. Votre dernière phrase m'a beaucoup ému.

**Le sénateur McGrand:** Je trouve ce sujet très intéressant et je suis heureux que ces gens se soient rendus ici. Il est difficile de faire la différence entre un pauvre qui travaille et un assisté social; les gens que nous avons ici au Nouveau-Brunswick sont des gens qui travaillent et qui sont pauvres.

**Le président:** Vous avez raison.

**Le sénateur McGrand:** Ce n'est qu'une question de temps. Ils sont sur le seuil de l'indigence; bientôt ils l'auront franchi. C'est maintenant qu'il faut les aider.

**Le président:** Oui.

**Le sénateur Fergusson:** J'apprécie, moi aussi, que ces messieurs soient venus de Frédéricton. La suggestion portant sur les écoles professionnelles et sur la formation d'ouvriers pour l'industrie forestière a retenu mon attention. Si nous avions de telles écoles, comme ils en ont certainement en Suède, pour former nos ouvriers forestiers et si nous avions déjà des ouvriers diplômés de ces écoles, le problème que vous avez mentionné à la page 7 de votre mémoire, voir l'organisation d'équipes professionnelles de coupe de bois, serait-il résolu? Si de telles équipes existaient, y aurait-il suffisamment de travail pour elles? On parle souvent d'écoles professionnelles, mais parfois on fait face à un surplus de main-d'œuvre. Y aura-t-il suffisamment d'ouvertures dans l'industrie pour ces gens une fois qu'ils auront terminé ces études?

**M. Kelly:** Nous le croyons. C'est un processus long et compliqué, qui demande beaucoup de temps. Former un homme, sélectionner les chefs d'équipe de coupe, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Toutefois, nous sommes d'avis qu'un tel programme serait très bien accueilli.

**Le sénateur Fergusson:** Croyez-vous qu'il y ait plusieurs personnes intéressées à suivre ces cours?

**M. Kelly:** La plupart des ouvriers forestiers habitant le nord de la province, il faudra renseigner les gens et faire de la publicité afin que le métier de bûcheron soit de nouveau reconnu comme métier honorable.

**Le sénateur McGrand:** Terre-Neuve possède un tel système.

**Le président:** Ils utilisent cependant un mode de coupe différent.

**Le sénateur Inman:** Le petit propriétaire aura-t-il avantage à se prévaloir des services de telles équipes? Lui en coûtera-t-il beaucoup?

**M. Kelly:** Si les propriétés avaient la superficie que nous avons suggérée...

**Le sénateur Fergusson:** J'ai vu de telles équipes à l'œuvre à la Compagnie internationale de papier du Canada dans les Laurentides.

**Le sénateur McGrand:** Les sociétés importantes peuvent se prévaloir des services de ces équipes professionnelles de coupes tandis que la plupart des propriétaires de petites terres boisées qui ne possèdent que 150 acres de terrain, feront en grande partie leur propre coupe.

**M. Kelly:** Il y a un pourcentage important d'absentéistes.

**Le sénateur McGrand:** Évidemment. Ce n'est pas à ceux que je pensais.

**M. Kelly:** Je pensais aux personnes dans une situation semblable à la mienne, si j'étais propriétaire d'une terre boisée.

**Le président:** Laissez-moi vous dire, monsieur Kelly, monsieur Bastin et monsieur Torunski, qu'en tant qu'experts, vous nous avez présenté votre mémoire de façon très intéressante. Nous remercions le docteur d'avoir suscité chez vous un tel intérêt et nous vous remercions d'avoir présenté au comité des faits relativement nouveaux à ceux qui ne sont pas du Nouveau-Brunswick. Je constate que trois de nos membres sont très intéressés à cette question.

Vous nous avez fourni des faits à inscrire à nos dossiers, et nous nous renseignerons certainement sur les causes de cette situation. Je suis certain que nous y verrons plus clair une fois que nous aurons pris ces renseignements. Au nom des membres du comité, je vous remercie d'être venus ici. Vous êtes venus de

loin, mais c'est pour une bonne cause. Nous vous en sommes gré. Merci bien.

Hier soir, nous avons entendu M<sup>me</sup> Mary Jane Whipple, qui nous a présenté un mémoire au nom de la Crescent Valley Tenants Association. Je me dois de préciser que M<sup>me</sup> Whipple a présenté ce mémoire en son propre nom et pas nécessairement au nom de la Crescent Valley Tenants Association. Les opinions qu'elle a exprimées ne correspondent peut-être pas à celles de cette association.

Je me permets de remercier tout particulièrement M. Henry Stagmeyer et M<sup>lle</sup> Catherine Gale, ici présents, qui ont participé à l'organisation de notre visite et qui ont aidé à M. Lord à rassembler les nombreux groupes que nous avons entendus.

Au cours de cette visite, nous avons reçu une aide précieuse et généreuse et nous avons fait la connaissance de plusieurs personnes importantes et d'administrateurs compétents. Vous avez ici des chefs capables et, à mon avis, la situation dans cette région ne peut que s'améliorer, et très rapidement.

Notre visite a été des plus agréables et des plus utiles. Nous remercions tous ceux qui y ont collaboré.

**M. Stagmeyer:** Monsieur le président, je vous remercie de votre visite. Vous êtes trop aimable. Puissiez-vous seulement revenir plus souvent.

La séance est levée.

## APPENDICE «A»

Mémoire au

## COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Mai 1970

L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DE LA  
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

123, rue York, Fredericton (N.-B.)

## 1. Résumé des conclusions et recommandations:

1.1. L'Association fait sienne la conviction que tous les Canadiens ont droit à la santé dans ce pays prospère et en pleine expansion. Cependant nous croyons aussi que, en contrepartie, chaque citoyen a le devoir et l'obligation de contribuer par ses efforts à maintenir et à augmenter cette prospérité.

1.2. Il faut accorder aux handicapés physiques et mentaux le droit à une rééducation appropriée à leur cas, financée par l'État, et qui doit leur permettre d'apporter une contribution utile à la société.

1.3. Les programmes d'assistance personnelle doivent respecter l'individu et fournir des encouragements positifs aux individus pour l'amélioration de leur état. Ces programmes pourraient être mis sur pied à une échelle nationale grâce aux efforts conjoints du ministère du Revenu et du Service canadien de la Main-d'œuvre.

1.4. L'Assistance régionale et industrielle devrait lier davantage son activité à l'emploi des ressources humaines locales, et devrait se combiner avec des investissements parallèles dans des programmes de rééducation, afin que le succès de l'entreprise soit assurée.

1.5. Les affaires locales privées pourraient être développées d'une manière plus efficace, en simplifiant la mise en œuvre des programmes d'assistance industrielle qui existent déjà, et en offrant les services de spécialistes pour aider à bénéficier de ces avantages.

1.6. Notre Association est disposée à aider dans toute la mesure de ses moyens l'élaboration des programmes pour lesquels ses membres sont spécialement qualifiés.

Cette assistance pourrait se traduire de bien des façons:

a) En distribuant aux membres des détails sur les principaux programmes d'assistance et en organisant des exposés faits par le personnel administratif pour s'assurer que les programmes ont été compris et garantir leur succès.

b) En utilisant les statistiques de la main-d'œuvre pour encourager l'implantation d'industries nouvelles qui offriraient des chances à la main-d'œuvre disponible.

c) En donnant des renseignements sur le contenu des programmes de formation technique afin d'aider au mieux les futures industries.

L'Association des ingénieurs de la province du Nouveau-Brunswick, ses branches et ses filiales nationales sont à la disposition du Gouvernement pour l'assister dans la création de programmes efficaces.

## 2. Préface

2.1 L'Association est l'organe officiel de la profession dans la province. Ses membres comprennent des employés de l'industrie et des gouvernements, des cadres supérieurs, des ingénieurs-conseils privés. L'Association est membre actif du Conseil canadien des ingénieurs professionnels, en coopération avec 10 associations similaires d'ingénieurs des autres provinces et territoires canadiens. Grâce au Conseil un contact est assuré entre les quelque 60,000 ingénieurs enregistrés dans la profession. Plusieurs chapitres locaux de notre Association provinciale, en coopération avec les chapitres locaux de l'Institut du génie Civil, organisent des réunions régulières avec colloques sur des sujets d'intérêt local.

2.2 En tant que membres d'une profession qui participe directement à l'application des principaux programmes d'assistance, et groupe représentatif de citoyens canadiens, nous voudrions soumettre quelques brèves remarques à l'attention de ce docte comité.

## 3. Définitions.

3.1 Le «New World Dictionary» de Webster déclare que la «pauvreté» dans son sens le plus large «implique une pénurie de ressources pour assurer une existence avec un minimum de bien-être».

3.2 Nous définirions la «pauvreté», pour celui qui a une famille à sa charge, comme

«des ressources insuffisantes pour assurer aux siens et à soi-même le strict nécessaire en fait de santé et de bien-être».

3.3. Une telle insuffisance de ressources comporte en général un ou plusieurs des éléments suivants:

- a) Manque d'instruction ou de formation professionnelle.
- b) Impossibilité de trouver des emplois en rapport avec la formation et l'expérience acquise.
- c) Manque d'esprit d'initiative.
- d) Déficiences physiques (handicaps).
- e) Déficiences mentales.

3.4. On a dit que l'insuffisance des revenus était un des symptômes du manque de ressources, mais cette insuffisance est en elle-même une définition très peu satisfaisante de la pauvreté. Grâce aux programmes d'assistance et aux systèmes éducatifs actuellement en vigueur de plus en plus de gens ont accès à l'instruction et à la formation professionnelle, mais les structures de ces dernières n'incitent pas toujours à prendre les initiatives nécessaires pour profiter des chances qui sont offertes.

3.5. Des déficiences ou anomalies physiques ou mentales ne peuvent être corrigées que dans certaines limites, c'est pourquoi nous croyons que des cas semblables exigeront toujours une assistance directe et permanente du reste de la population. La participation de l'État dans les soins et la rééducation des handicapés physiques et mentaux semble avoir été jusqu'ici nettement insuffisante.

4. Critères en fait de programmes d'assistance.

4.1. Pour faciliter les débats nous distinguons dans les programmes d'assistance deux grandes catégories: les programmes «personnels» (pour individus et familles), et les programmes «régionaux» (stimulants sur le plan industriel, habitations à loyers modérés, etc.):

4.2. a) On a noté que les régimes actuels d'assistance personnelle semblent tous dissuader les récipiendaires d'essayer d'obtenir des revenus personnels, à moins que ces revenus ne soient nettement supérieurs au niveau de l'assistance. C'est pourquoi ils risquent de «s'enfermer» dans une situation où leur «capacité de gain» descendra bien au-dessous de ce qu'ils peuvent obtenir en assistance.

b) L'Association suggère que cette assistance favorise au contraire l'initiative personnelle avec des «incitations au gain» qui complèteraient et subventionneraient des revenus personnels avec un barème dégressif pour cesser à un minimum acceptable de revenus. Les termes

«impôts sur le revenu négatifs» ou «salaire annuel garanti» pour désigner cette aide semblent aussi impropres que le seraient les termes «impôts négatifs sur les sociétés» ou «bénéfices annuels garantis» pour l'assistance à l'industrie; cependant, il semble opportun qu'un tel programme soit administré dans le cadre de l'Acte de l'Impôt sur le revenu, de façon à diminuer les frais de gestion.

c) Un programme pourrait être mis sur pied pour fournir les fonds nécessaires aux paiements mensuels de l'assistance individuelle basée sur une formule similaire à celle qu'utilisent les travailleurs indépendants, qui versent leurs impôts en paiements échelonnés (les revenus déclarés l'année précédente étant pris comme base). De tels fonds pourraient aisément être inclus dans la déclaration d'impôts sur les revenus de l'année en cours.

d) La gestion efficace d'un tel programme, dans le cadre de la loi de l'impôt sur le revenu, exigerait une coordination assurée par les centres locaux de la Main-d'œuvre, pour obtenir le bénéfice de l'assistance individuelle.

4.3. a) Les programmes régionaux d'assistance, basés sur des objectifs précis, planifiés, tendent à être mieux coordonnés. Cependant, à moins qu'ils ne soient assortis de programmes appropriés de formation professionnelle, le seul résultat pour certaines industries est un afflux de personnel au salaire plus élevé, et dont la plus grande partie avait déjà du travail. Cela entraîne une élévation de la moyenne des revenus sur le plan statistique, sans améliorer la situation de l'homme «enfermé» dans sa pauvreté personnelle, et entraînant même une augmentation du coût de la vie, qui diminue d'autant sa position sociale.

b) Pour éviter de telles situations il faut tenir un état de la main-d'œuvre disponible et de sa capacité d'instruction, ce qui assurera au départ une utilisation maximum de cette main-d'œuvre, combinée avec une formation donnée «sur le tas». Ceci permettra de procurer aux générations qui suivront de plus grandes possibilités d'instruction et de formation. Ces considérations doivent primer toutes les autres dans la sélection des industries appelées à bénéficier d'allègements d'impôts.

4.4. Nous considérons qu'on n'insistera jamais assez sur les programmes de formation professionnelle comme moyen le plus efficace de soulager la pauvreté. Les ingénieurs de la

zone atlantique savent comme il est pénible de manquer de personnel qualifié dans les périodes mêmes où le chômage dépasse 10 p. 100. On ne saurait mieux utiliser les fonds d'assistance qu'en créant des programmes de formation professionnelle destinés aux chômeurs qui, mieux qualifiés, pourront occuper des emplois créés par le développement de l'industrie.

4.5. Il ne faudrait pas perdre de vue, dans la course aux industries les plus en vue, l'encouragement à donner aux entreprises individuelles. Des particuliers entreprenants, avec un minimum de stimulant et d'assistance pro-

fessionnelle, peuvent souvent monter des industries locales qui n'attirent pas les grandes sociétés, mais profitent presque immédiatement à la localité. Des activités de cette nature ont un effet certain sur l'esprit d'entreprise de la population locale.

L'Association des Ingénieurs Professionnels de la Province du Nouveau-Brunswick

W. L. McNamara, ingénieur,  
Président du Comité des Rapports

R. D. Neill, ingénieur  
Président

... nous sommes convaincus que notre système actuel, que nous considérons comme un besoin urgent de réformes. Nous croyons que tous les Canadiens veulent participer à ces changements, et que tous les hommes ont droit à une existence normale et totale. C'est pourquoi nous nous efforçons de tendre à restaurer la plus haute et la plus saine des traditions de la communauté. A notre avis nous aurons plus le droit de travailler comme nous le voyons dans les autres pays de notre société, et nous espérons que nous aurons le droit de travailler dans les mêmes conditions que les autres. Notre tâche est de créer un système qui occupe des services communautaires, estime que des changements radicaux sont nécessaires dans les conditions suivantes:

- (1) Un changement total de l'attitude de la part des membres de la collectivité qu'ils appartiennent ou non aux professions libérales.
- (2) Un examen complet de la situation des personnes pauvres dans la collectivité.

... nous sommes convaincus que notre système actuel, que nous considérons comme un besoin urgent de réformes. Nous croyons que tous les Canadiens veulent participer à ces changements, et que tous les hommes ont droit à une existence normale et totale. C'est pourquoi nous nous efforçons de tendre à restaurer la plus haute et la plus saine des traditions de la communauté. A notre avis nous aurons plus le droit de travailler comme nous le voyons dans les autres pays de notre société, et nous espérons que nous aurons le droit de travailler dans les mêmes conditions que les autres. Notre tâche est de créer un système qui occupe des services communautaires, estime que des changements radicaux sont nécessaires dans les conditions suivantes:

APPENDICE «B»

Le mardi 4 août 1970

RAPPORT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

par les services de médecine générale de l'Hôpital Général Saint-Jean.

On m'a demandé de vous faire un rapport sur la pauvreté telle que la voit un médecin qui exerce dans cette ville. Vous avez certainement obtenu des rapports détaillés concernant l'effet sur la pauvreté de facteurs tels que l'éducation, l'orientation, l'intelligence, les incapacités ou les calamités naturelles. Cependant, un aspect qui les dépasse tous et que le généraliste rencontre chaque jour est le cadre de l'existence; en effet nous sommes appelés à voir des gens dans le cadre le plus pauvre, et le découragement et l'apathie qui en découlent, joints à la perte de dignité humaine, comptent autant, sur le plan médical, que la maladie elle-même.

Les gens mal logés se sentent perdus, leur niveau ne peut que baisser. J'ai vu récemment des familles relogées dans des locaux neufs et je peux témoigner personnellement des changements survenus dans leur apparence, leur attitude, leur moral. Ces changements ont été spectaculaires. Leur désir de rompre le cycle de la pauvreté est revenu, et, rendu à la dignité humaine, l'individu s'est senti à nouveau intégré à sa communauté.

Tous les éléments indiqués dans le premier paragraphe jouent un rôle, mais le facteur qui, à lui seul, domine tous les autres est le changement de cadre, au moins un meilleur logement. Il rend aux gens leur dignité, leur conviction qu'ils pourront faire face à leur sort. Je crois que la déclaration des Droits de l'Homme proclame que tout homme a le droit de vivre dans la dignité. En leur donnant cette chance, vous aurez supprimé le pire aspect de la pauvreté, où que ce soit dans le monde.

D<sup>r</sup> H. Bruce Parlee, Chef de services de médecine générale.

**APPENDICE «C»****RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ  
DU SÉNAT PAR****L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX DE SAINT-JEAN**

Août 1970

**Introduction**

Notre organisation se nomme l'Association des travailleurs sociaux de Saint-Jean. Elle se propose de promouvoir la solidarité et l'entente parmi les travailleurs dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'instruction, de la justice et des loisirs; nous présentons des programmes et des projets dans ces divers domaines.

Nous pensons qu'il est très difficile de définir la pauvreté au XX<sup>e</sup> siècle à cause des nombreuses connotations liées à un tel mot. Celle sur laquelle nous voudrions nous étendre est celle de privation. Nous avons le sentiment qu'un individu qui ne peut avoir sa part entière dans notre société canadienne à cause d'insuffisance économique souffre d'une certaine forme de pauvreté. Pour nous pauvreté signifie qu'on est inférieur au niveau moyen sous le rapport de la santé, du rendement, de l'instruction, de la justice, de l'éducation et des loisirs, ce qui entraîne généralement une baisse du sentiment de dignité et du respect pour les autres, ayant à son tour pour conséquence d'empêcher l'individu de développer ses potentialités et de devenir un membre utile de la société.

Nous sommes convaincus que notre système actuel, que notre société, ont un besoin urgent de réformes. Nous croyons que tous les Canadiens veulent participer à ces changements, et que tous les hommes ont droit à une existence normale et totale. C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre à réintégrer au plus vite tous les gens frappés de pauvreté dans la communauté. A notre avis nous n'avons plus le droit de considérer comme normal que des membres de notre société soient isolés, séparés à l'intérieur de cette même société. Notre organisme, qui s'occupe des services communautaires, estime que des changements radicaux s'imposent dans les domaines suivants:

(1) Un changement total d'attitude de la part des membres de la collectivité, qu'ils appartiennent ou non aux professions libérales.

(2) Un réexamen complet de la classe laborieuse pauvre dans la collectivité.

(3) S'attaquer aux problèmes, aux expériences de la jeunesse.

(4) Accorder plus d'aide à nos vieillards, pour assurer une vie heureuse.

(5) Une intégration plus complète de tous les services communautaires, fédéraux provinciaux ou organismes privés.

(6) Une complète restructuration du système actuel de répartition des coûts dans les services de santé et de bien-être.

(1) Le changement d'attitude devra être réalisé en 3 phases:

a) Changement d'attitude des membres des professions libérales

b) Changement d'attitude du public en général, en particulier le secteur des affaires.

c) Changement d'attitude du bénéficiaire.

a) Les membres des professions libérales doivent être disposés à s'attaquer au problème dans son ensemble, et non seulement à certains aspects du problème. Il ne faut plus qu'il se limite au domaine spécifique d'un problème individuel dont s'occupe son organisation, mais plutôt s'efforcer de donner à son assistance un caractère étendu, comprenant l'individu entier dans ses rapports avec la collectivité.

b) L'attitude du grand public semble généralement être négative. Cela provient sans doute directement du manque d'information sur la situation des pauvres, ce qui empêche de prendre une pleine conscience du problème. Cela dérive peut-être de l'attitude de professionnels indifférents et peut-être de celle de l'intéressé qui tend à généraliser à partir de cas individuels qui ne sont souvent que des exceptions. Par suite du manque d'information le grand public a l'impression que son argent est gaspillé pour des gens trop paresseux pour travailler, et il ne peut ni ne veut comprendre que ses impôts ont en réalité été utilisés pour rendre à ces gens-là un rôle utile dans la société, et alléger par là à long terme le fardeau financier imposé au reste de la population.

c) L'attitude du bénéficiaire, qui peut aller de l'esprit revendicateur à l'apathie et à l'abattement, peut être considéré comme le produit de l'environnement.

Ces attitudes s'expliquent par le fait que ces gens n'ont pu bénéficier des services indispensables pour se développer harmonieusement dans leur milieu—en premier lieu l'instruction générale et la formation professionnelle. A son tour cette absence d'instruction limite les revenus des parents, se répercutant ainsi sur le niveau général de la famille en freinant les aspirations de ses membres vers des buts qui leur permettraient, ainsi qu'à leurs familles, d'aspirer à un niveau de vie supérieur dans le groupe social.

(2) *Le pauvre qui travaille.* Nous sommes convaincus que les conditions imposées à l'heure actuelle au pauvre qui travaille, sont peut-être l'élément le plus démoralisant dans notre société. Nous en sommes convaincus parce que ce groupe social, bien qu'il manifeste le désir d'améliorer ses conditions de vie et de monter dans sa propre estime, en est empêché par suite du manque d'instruction et de formation technique. Son existence est rendue très difficile par tous les obstacles qu'il rencontre tels que bas salaires, soins médicaux insuffisants, logement médiocre, travail saisonnier. C'est ce groupe qui a le plus tendance à s'abandonner au découragement et à compter uniquement sur les programmes d'assistance organisés par l'État, comme l'assistance sociale ou le chômage. Pour combattre cette attitude négative devant le travail nous devons nous attaquer au plus tôt aux problèmes suivants:

- a) augmenter le salaire minimum
- b) organiser un nouveau système d'aide plus complet, dans le programme de bien-être social, pour faire face aux besoins des pauvres qui travaillent.
- c) assurer aux adultes l'instruction et la formation technique.
- d) assurer des soins médicaux pour tous.
- e) améliorer le logement en quantité et en qualité.
- f) mettre sur pied un service complet où des spécialistes conseilleraient en matière de budget, de planning familial, de logement, et qui serait accessible au public.

En abordant le problème sous cet aspect, nous livrons la lutte à la pauvreté sur deux fronts. D'abord en élevant le niveau des individus nous lui ôtons l'envie de compter sur l'État, en l'incitant à travailler et à reconquérir

l'aisance. Ensuite en réduisant le chômage nous augmentons invariablement les revenus fiscaux nécessaires pour apporter une aide accrue aux membres les plus déshérités de notre communauté.

(3) *Notre jeunesse.* Un autre sujet de préoccupation dans notre société moderne est celui de la jeunesse, qui souffre presque toujours d'une sorte de pauvreté, si l'on prend ce terme selon notre acception. Pour assurer la continuité de notre société il est nécessaire d'aider les jeunes à jouer un rôle positif et utile au sein de cette société. Pour cela nous devons concentrer notre attention sur les points suivants:

- a) Les ressources en matière d'éducation.
- b) L'orientation.
- c) Les habitations pour les jeunes qui ne peuvent s'adapter au milieu familial et ceux qui se déplacent.
- d) Il faut aider davantage les familles à combler le fossé entre les générations, source fréquente de crises familiales. En s'attaquant dès maintenant à ce problème, on évitera peut-être des cas de pauvreté dans l'avenir.

(4) *Les gens âgés.* On ne trouve plus, dans notre société de type urbain, les grands et solides groupes familiaux de jadis. Aujourd'hui, où l'on vit dans de petites maisons ou dans des appartements, les personnes âgées se trouvent souvent isolées au moment où elles ont le plus besoin de compagnie. A cause de revenus précaires leur position dans la communauté est en péril. Ils ont des problèmes de logement, des difficultés financières souvent aiguës, sans parler des loisirs. La personne âgée se trouve souvent seule, incapable de s'adapter au nouveau rôle qui lui revient dans son milieu. Les gens âgés se sont groupés afin de se protéger contre les dangers qui les menacent. Toutefois, ceux d'entre eux qui sont encore actifs à plus de 65 ans refusent très souvent d'accepter leur situation et s'écartent de plus en plus de leurs semblables à mesure que leurs amis disparaissent, se trouvant ainsi isolés dans une société qui leur est étrangère.

(5) Pour assurer à chacun le genre de service qui lui convient il faut cesser de classer les gens en catégories et de compartimenter les problèmes, dont chacun est traité par des organisations différentes. Il faut au contraire considérer notre société et ses problèmes comme un tout. Avec notre système actuel les

responsabilités sont partagés entre les différentes organisations, ce qui permet de renvoyer les gens d'un service à l'autre sans que l'un d'eux puisse s'occuper de tous les problèmes d'une famille. Nous ne pouvons plus nous permettre de supporter que les problèmes soient mélangés, parce que nous avons assez à faire pour assurer l'aide réclamée immédiatement quand le problème se pose... Il faut nous efforcer d'aller à la racine du mal, et pas seulement de trouver un palliatif.

Si nous voulons atteindre nos buts il faut commencer par unifier nos services et coordonner nos efforts à chaque échelon gouvernemental. Cette coordination doit exister aussi, au sein de chaque communauté, entre le public et les organisations bénévoles. Il faut repenser et restructurer tout notre système archaïque d'assistance publique pour le rendre conforme aux besoins d'une société moderne. Il faut s'efforcer d'assurer un service plus large qui mettra l'accent sur la prévention, et promouvoir l'idéal d'une société meilleure et plus juste.

(6) *Partage des coûts.* Le système actuel d'assistance fédérale dans le domaine de l'assistance et du bien-être, connu sous le nom de programme de partage des coûts, défavorise, à notre avis, certaines régions pauvres du pays. L'actuel programme n'est pas adapté à ces régions où le taux du chômage est supérieur au taux national moyen. Le chômage peut être réduit jusqu'à un certain point par le gouvernement fédéral et les régions où le chômage est plus élevé qu'ailleurs profiteront davantage des organisations locales, ce qui augmentera le coût sur le plan provincial, alourdissant ainsi le budget provincial. Le contribuable a l'impression que l'augmentation des dépenses du provincial retombe sur les revenus limités et les salaires fixes.

## RECOMMANDATIONS

Nous nous rendons compte bien entendu qu'il n'y a pas de solution magique au problème de la pauvreté tel qu'il se pose actuellement. Cependant nous pensons que par une planification à long terme et en corrigeant sans cesse notre système nous pouvons soulager bien des maux causés par les imperfections de nos services. Nous pensons que les six principaux aspects de la pauvreté, telle que nous la concevons, peuvent être abordés de la manière suivante:

(1) *Les attitudes.* L'attitude des professions libérales doit changer si elles veulent conserver leurs bons rapports avec leur clientèle.

Leurs membres doivent soutenir la «bataille contre la pauvreté» d'un point de vue communautaire et non individuel. Il faut qu'ils apprennent à se servir avec à propos des ressources locales.

Il faudrait combattre l'attitude négative du grand public ou du profane en l'aidant à comprendre, par les media et les relations publiques, ce qu'est la pauvreté et ceux qui en sont victimes. Cela lui indiquera l'usage qu'on fait de l'argent qu'il verse au fisc, et en lui expliquant les avantages à long terme de ces dépenses nous aurons peut-être son appui et son aide.

Le récipiendaire, pour sa part, doit bien prendre conscience de son droit à l'assistance, ainsi que des possibilités qui s'offrent à lui de s'élever au-dessus de sa condition présente grâce aux services que lui offre la collectivité. Ce n'est que grâce à cette connaissance qu'il pourra être poussé à réaliser ses propres ressources et briser ainsi le cercle sans fin de la pauvreté.

(2) *Le pauvre qui travaille.* Pour soulager le pauvre qui travaille et l'empêcher de perdre courage, il nous faut apporter très vite des réformes dans les domaines de la formation technique, des salaires et du logement. En relevant les salaires minimums ces gens parviendront à un niveau de revenus supérieur à ceux qui vivent d'assistance publique, ce qui les incitera au travail. En utilisant les programmes d'assistance sociale subventionnés nous pouvons inciter les gens à se tirer d'affaire eux-mêmes et à devenir des membres productifs de la société. Comme le déclare le Livre blanc du Nouveau-Brunswick sur le progrès social: «Il faut bien constater que dans certains cas des ouvriers et leurs familles amélioreraient leur sort en cessant de travailler et en recevant des allocations de bien-être». Une telle déclaration suffit à montrer que nous devrions repenser notre système d'assistance.

Il faut prendre des mesures pour améliorer la crise causée par le manque de logements décentes et empêcher que des propriétaires profitent de la situation pour extorquer des loyers exorbitants pour des taudis.

Nos agences doivent commencer à offrir toute une gamme de services par des consultations individuelles et de groupes, comprenant le budget familial. La cellule de base de notre société est la famille; c'est pourquoi nous devons nous efforcer d'organiser de nombreux services de consultations de planning familial et aider les gens à résoudre les problèmes complexes qui se posent dans le cadre familial.

Il faut nous efforcer d'accroître les possibilités de recyclage pour les adultes et de formation professionnelle; cela permettra aux gens de développer leurs dons et de devenir ainsi économiquement indépendants quand ils pourront se procurer les biens et les services nécessaires à leur entretien et à celui de leur famille.

(3) *La jeunesse.* Les problèmes auxquels on se heurte quand on essaie de s'occuper de la jeunesse d'aujourd'hui sont, c'est le moins qu'on puisse dire, nombreux et complexes. Le manque de moyens suffisants et appropriés aggrave les difficultés qu'on rencontre en essayant de subvenir à leurs besoins. A notre avis, nos ressources en matière d'éducation ne répondent pas à ces besoins; nous serions partisans d'une refonte totale de notre système actuel d'éducation, qui devrait mettre l'accent sur l'orientation et les conseils pour aider les élèves qui abandonnent comme ceux qui persévèrent.

Il faut nous efforcer de comprendre l'adolescent et ses problèmes, les groupes hippies, et les aider à résoudre leurs problèmes, qu'il s'agisse de problèmes caractériels ou de comportement, ou d'une incapacité de s'adapter aux exigences de la société moderne. Nous devons aussi au moins essayer de comprendre le problème de la drogue, sans perdre de vue que tandis que certains s'adonnent aux drogues pour tenter d'élargir leur horizon intellectuel et leur sensibilité, un grand nombre y cherchent un refuge contre la réalité.

L'expression «fossé entre les générations» est plus qu'une simple formule, elle représente la réalité. De plus en plus de parents connaissent ce problème et sont absolument incapables d'en résoudre tous les aspects si complexes. Il faut organiser des consultations complètes tant pour les jeunes que pour les parents, afin de tenter de combler ce fossé et de maintenir une certaine vie familiale. Il faut essayer de résoudre le problème du logement pour ceux qui sont incapables de s'adapter à la vie familiale.

Du fait du chômage on rencontre un nombre de plus en plus grand de jeunes gens qui vagabondent à travers le pays. Il faut les loger. Il faut organiser à leur intention des cours de formation professionnelle, ce qui permettra de prévenir des problèmes ultérieurs de pauvreté.

L'ampleur des problèmes liés à notre jeunesse se manifeste dans l'usage de la drogue, la contestation, les tentatives des jeunes de se séparer d'une société qui apparemment ignore leurs besoins. Faute d'agir immédiatement et de répondre à leur appel à l'aide, nous ne serons plus du tout maîtres de la situation.

(4) *Les vieillards.* Nous estimons qu'il faudrait s'occuper davantage des personnes âgées. Il faudrait faire un plus grand effort pour leur procurer des logements à bas loyers. Les programmes de pension de vieillesse devraient être révisés et si possible réajustés périodiquement, pour être certain qu'au moins une existence décente peut être garantie pour le montant alloué. Une agence gouvernementale pourrait être fondée, qui aurait pour tâche d'intégrer les personnes âgées aux activités sociales du groupe et d'encourager leur participation à ces activités. Il faudrait tâcher d'atténuer les rigueurs liées aux activités de la vieillesse et généraliser les services des organismes bénévoles pour venir en aide à nos concitoyens âgés qui peuvent continuer à jouer un rôle productif dans la communauté.

(5) *Service.* En nous occupant de ce problème il importe de ne pas oublier que ces services représentent un droit universel pour chaque citoyen et qu'on ne peut lui dénier ce droit sans attenter à sa dignité.

Nous pensons qu'il doit y avoir une coordination des efforts de tous en vue de supprimer le double emploi des services entre les divers organismes communautaires.

Nous préconisons un travail d'équipe qui serait très profitable aux bénéficiaires en nous permettant de donner une aide plus complète, et qui mettrait l'accent sur la prévention.

Les organismes gouvernementaux et privés doivent coordonner leur assistance, de façon qu'elle profite au maximum à ceux qui en ont besoin. Pour y parvenir il faut développer le sentiment qu'on travaille à un but commun et surtout le respect entre les diverses professions.

(6) *Partage des coûts.* A notre avis, pour que le coût de ces opérations soient répartis équitablement, le gouvernement devrait fonder cette répartition sur les moyennes des taux de chômage des régions ou des zones particulières. Ainsi tous les Canadiens en bénéficieraient, surtout dans les zones les plus défavorisées économiquement. Nous suggérons que dans les régions où le taux de chômage est supérieur au taux national, cette assistance soit donnée dans une proportion analogue. De même, dans les régions où ce taux est inférieur au taux national l'aide doit correspondre au taux réel. Nous nous rendons compte que cette suggestion néglige les gens qui travaillent mais ont néanmoins besoin d'une aide financière. Il serait bon de les inclure dans l'échelle de différence qui serait fixée.

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

nir. Nous formons le vœu qu'on garantisse à chaque citoyen canadien ses droits à l'égalité.

Avec nos respects

L'Association des Travailleurs Sociaux de Saint-Jean

Archibald Smith  
Travailleur Social

Ministère de la Santé et du Bien-être

Douglas Pitts  
Agent de Surveillance  
Ministère de la Justice

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'ave-

## APPENDICE «D»

Mémoire sur la pauvreté présenté au  
Comité spécial de la Pauvreté  
par

L'Association du Nouveau-Brunswick pour  
l'avancement des gens de couleur

Monsieur le président et honorables membres,

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, se préoccupe de la pauvreté et de ses conséquences pour la minorité des Noirs de cette région.

Étant donné le but de ce mémoire, nous ne traiterons pas des aspects de la pauvreté causés par une longue maladie ou par le décès d'un époux qui faisait vivre la famille. Nous traiterons plus spécifiquement des travailleurs capables et désireux d'occuper un emploi rémunéré par un salaire adéquat et leur offrant des possibilités d'avancement égales à celles accessibles à leurs compagnons de travail de race blanche. Nous faisons face à la condition d'hommes et de femmes préparés à accomplir un travail utile, mais qui ne peuvent obtenir d'emploi.

Nous croyons que le problème de la pauvreté a deux aspects principaux: l'aspect économique et celui que nous nommons l'aspect sociologique; tous deux «déshumanisant». Ces deux aspects simultanés de la pauvreté dont souffrent les Noirs de notre région, ont sur eux des effets physiques et psychologiques que nous considérons comme leur étant fatals.

Le facteur économique de la pauvreté dépend principalement de la capacité ou de l'incapacité du système d'éducation à former les élèves pour qu'ils deviennent membres utiles de la société. La pauvreté est due de deuxièmement à la résistance que mettent des employeurs à embaucher des membres de minorités ethniques (Noirs dans notre cas) bien que qualifiés pour occuper tous genres d'emplois. Un mémoire sur le système d'éducation publique vous sera présenté par le *Council of Saint John Home and School Association*. Un troisième élément économique de pauvreté est caractérisé dans cette région par la pratique des employeurs qui embauchent des Noirs surtout pour des emplois de manœuvres ou très subalternes ce qui oblige les femmes à travailler pour apporter au ménage un complément de salaire ou, dans certains cas, pour faire vivre la famille pendant les mois de chômage saisonniers des hommes. D'autres employeurs refusent d'embaucher des Noirs à cause de leur race, bien que cela se fasse de la manière la plus subtile

qu'on puisse imaginer. Dans ces cas, la société familiale devient matriarcale, en contraste avec le patriarcat où l'homme est le chef de la famille. Cette situation amène la rupture de l'unité familiale, ce qui, à son tour, est une des causes de pauvreté au plus haut degré.

Ce genre de pauvreté se manifeste de diverses façons. Dans la société qui mesure les valeurs sociales selon des critères occidentaux, ces aspects de pauvreté seraient considérés comme étant nocifs, mais, parce qu'il s'agit de gens de couleur, personne ne s'en soucie.

Les aspects les plus significatifs de la pauvreté sont: l'alcoolisme, l'abus des drogues (tant des stupéfiants que des autres drogues) et le comportement violent des Noirs entre eux. Ce genre de pauvreté fut décrit dans le fameux rapport Monihan selon lequel seuls les blanc peuvent devenir riches. Malgré ce rapport, les Noirs continuent à être pauvres.

De plus, nous nous sentons obligés de mentionner dans ce mémoire les réalités évidentes et cruelles à Saint-Jean. La Chambre de commerce de la région métropolitaine de Saint-Jean a répertorié 58 entreprises employant 100 personnes ou plus. Vingt-quatre de ces entreprises emploient actuellement ou ont déjà employé des Noirs, tandis que trente-quatre n'ont jamais employé de Noirs. En janvier 1966, ces 58 entreprises avaient 18,960 employés dont 88 seulement étaient des Noirs.

En examinant de plus près les statistiques, nous constatons que sur un total de 264 entreprises de transport, sociétés commerciales et services de la municipalité du comté de Saint-Jean employant de 10 à 100 personnes, 36 entreprises emploient ou ont déjà employé des Noirs, alors que 228 n'ont jamais employé de Noirs à quelque poste que ce soit.

On comprendra que nous, les Noirs, avons exprimé clairement notre point de vue et nos graves soucis à l'occasion de nombreuses enquêtes et interviews concernant la rareté des emplois qui nous sont accessibles; mais il semble que ce fut en vain. Cette société qui éduque ses membres selon l'éthique protestante, à l'exclusion de toute autre éthique et surtout de celles des Afro-Canadiens ou des Afro-Américains, éprouve la difficulté de donner des emplois satisfaisants et rémunérateurs aux individus formés par ce système d'éducation. Du point de vue social et économique, l'exclusion de nos valeurs culturelles signifie pour nous une forme de «génocide culturel» et l'une des causes principales de notre pauvreté dans le contexte de votre société, parce qu'elle nous prive, à cause de

notre race, d'accès vertical à la promotion sociale par la capacité individuelle.

Voici quelques-uns des domaines dans lesquels les Noirs sont, de toute évidence, trop peu représentés, ou dont ils sont manifestement absents:

1. Transports en commun (1)
2. Les banques, les sociétés fiduciaires et financières (0)
3. Sociétés immobilières (0)
4. Bureaux de comptables (0)
5. Assurances (X)
6. Presse (0)
7. Communications téléphoniques (1)
8. Vente au détail (3)
9. Vente à domicile—laiteries, boulangeries (0)
10. Radio et télédiffusion (0)

Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que tous les niveaux de l'administration publique montrent l'exemple dans la pratique d'une politique égalitaire de l'emploi et du recrutement. Nous avons constaté que ce n'était pas le cas.

A première vue, il semble que dans la ville de Saint-Jean, les Noirs soient plus ou moins acceptés. A l'emploi de la municipalité, nous trouvons une sténographe Noire, 2 agents de police Noirs sur un effectif de 175 hommes et 3 femmes, ainsi que 4 manœuvres Noirs. Il est tout à fait remarquable qu'il n'y ait jamais eu de pompier Noir ni de Noirs membres d'une équipe de sauvetage sur un effectif de 196.

A l'échelle de la province, il y a bon nombre de Noirs, hommes et femmes, employés en qualité d'aides par l'hôpital provincial. A l'exception de la Régie des alcools du Nouveau-Brunswick (un commis), aucun Noir n'est employé par d'autres organismes ou ministères du gouvernement provincial à Saint-Jean et il s'agit bien de toutes les agences gouvernementales à l'exception de l'Institut de technologie du Nouveau-Brunswick.

Dans les ministères fédéraux des Anciens combattants, des Travaux publics et des Transports, les Noirs ne sont acceptés que d'une façon symbolique. Il est inexcusable et incompréhensible que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (38 employés), le ministère du Revenu national et celui des Communications et Postes n'emploient aucun Noir à plein temps. Ici, à Saint-Jean, le ministère des Transports n'emploie que deux Noirs. Il est triste de constater que la ville de Saint-Jean n'emploie que 4 Noires en qualité de sténographes. Bien qu'il y ait des Noires qualifiées et disponibles ici, sténographes, dactylographes, caissières ou commis de banque, les hommes d'affaires de Saint-Jean ne leur ont pas ouvert les portes de

leurs bureaux. Des jeunes Noirs, hommes et femmes instruits dans les écoles de Saint-Jean ont dû s'en aller à Toronto, à Montréal, à Boston et à New York à cause de l'attitude générale relative à l'emploi de membres de la minorité Noire à Saint-Jean.

Dans ces conditions, nous posons la question suivante: Comment, nous, membres de la minorité Noire, pouvons-nous compter sur la «justice économique», alors que l'«élite» de cette ville pratique l'injustice sociale; par exemple les clubs de golf, de curling, diverses loges telles que les *ELK*, *R.A.O.B.*, franc-maçonnerie, *Shriners*, etc... Nous constatons la réalité de la pauvreté, que vous l'appeliez culturelle, sociologique ou autre... Notre gouvernement lui-même laisse subsister cet état de chose en organisant des soirées mondaines dans ces mêmes clubs qui ferment leurs portes aux Noirs quotidiennement; qu'ils le fassent ouvertement ou par subterfuge, ils suivent la tradition.

Nous les Noirs, dans notre poursuite de la justice sociale et économique à Saint-Jean, escaladons une montagne de mélasse chaussés de raquettes pendant que les blancs se rendent confortablement au sommet par le monte-pentes. Mais nous sommes en marche pour demander notre part de tout ce que ce pays et cette ville peuvent offrir à ses citoyens. Un régime social et économique qui nous appauvrit doit être défié, peut être défié et sera défié.

La pauvreté ne peut être limitée, jusqu'à un certain point, que par un système de distribution différent. De nos jours, les masses, bien qu'elles ne s'en rendent pas compte, produisent un haut niveau de vie pour l'«élite», c'est-à-dire la classe dirigeante de notre société. S'il en est ainsi, nous pouvons envisager la résistance de cette classe minoritaire pour que le «statu quo» soit maintenu. Par conséquent, il faudra coopérer afin d'instaurer une distribution plus équitable des biens produits par la société. Nous demandons aux membres du Comité s'ils ont quelque intention de changer ce système?

Merci.

Joseph S. Drummond  
Conseiller et président sortant  
N-B.A.A.C.P.

Vice-président  
*National Black Coalition of Canada*

Président du comité du bien-être  
N.B.A.A.C.P.

5 Phillips Court  
Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

## APPENDICE «E»

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA  
PAUVRETÉ

par

FAMILY SERVICES, SAINT JOHN, INC.

11 Canterbury Street, Saint John, (N.-B.)

le 4 août 1970.

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les œuvres familiales de Saint-Jean recommandent que:

1) un système d'assistance judiciaire soit mis à la disposition des pauvres et qu'on encourage la création de tribunaux de causes familiales;

2) que les cliniques de «régulation des naissances» soient officiellement reconnues et intégrées dans les services de la Santé publique;

3) qu'un plan d'assistance soit établi pour aider les propriétaires à faire les réparations nécessaires à leur maison;

4) que les gouvernements encouragent ou subventionnent la création et le financement de garderies de jour pour enfants;

5) que les programmes de formation et de recyclage de la main-d'œuvre soient intensifiés;

6) que les allocations familiales et aux jeunes soient notablement augmentées;

7) que les gouvernements subventionnent les services spéciaux destinés aux vieillards, tels que la distribution de repas à domicile, le service d'entretien ménager et les centres communautaires;

8) que les salariés qui se situent au seuil de la pauvreté reçoivent une assistance sous forme de supplément de revenu;

9) que le salaire minimum soit révisé et réévalué;

10) que les prestations aux assistés sociaux soient augmentées et accordées selon la taille de la famille plutôt que selon des taux maxima fixés d'avance;

11) que les médicaments et les drogues prescrits par les médecins soient gratuits pour les assistés sociaux;

12) qu'il soit permis aux assistés sociaux de gagner davantage en travaillant à temps partiel;

13) dans les cas où les assistés sociaux obtiennent un emploi régulier, qu'ils continuent à bénéficier de prestations pendant une certaine période de transition;

14) que l'on établisse et finance des programmes dans le but d'enrichir la vie culturelle des enfants défavorisés et d'encourager la poursuite de leur éducation;

15) que l'on s'efforce de promouvoir le dialogue social et un changement d'attitude;

a) entre les pauvres et les gouvernements,

b) entre les gouvernements et la population,

c) en sensibilisant les classes aisées à la condition sociale des défavorisés,

d) pour simplifier la procédure actuelle d'enquête afin d'en diminuer le coût, d'améliorer la communication, les attitudes et le service;

16) que les gouvernements prêtent leur concours au recrutement de travailleurs sociaux spécialisés en développement communautaire dans les secteurs où les pauvres sont concentrés;

17) que les faits qui ressortent des Livres blancs sur la réforme fiscale et sur le bien-être social soient examinés par rapport aux révélations correspondantes de l'enquête du Comité sénatorial sur la pauvreté.

Exposé présenté au  
Comité sénatorial de la pauvreté

par

Family Services, Saint John, Inc.

*Family Services, Saint John, Inc.* est un organisme bénévole de service aux familles, privé, non confessionnel, dont la fondation en 1967 résulta de la fusion du *Catholic Welfare Bureau* (Bureau des œuvres catholiques) et de la *Family Service Association*. Son but est d'assurer les services appropriés pour préserver et consolider la vie familiale; dans la mesure du possible, ses services sont de nature préventive.

Les pauvres—Indigence et discrimination:

Notre expérience dans le service aux familles nous enseigne que l'état prolongé de pauvreté a des effets très nocifs sur la vie familiale. Sans négliger les conséquences de l'indigence résultant de l'impossibilité de pourvoir aux besoins essentiels de l'existence, nous insistons particulièrement sur les effets de l'indigence culturelle et sur quelques effets d'ordre psychologique causés par la pauvreté. Assister à un concert, aller au cinéma, payer des leçons de musique à un enfant, s'abonner à une revue, acheter un uniforme scout, de l'équipement de hockey ou même inviter à dîner l'ami d'un enfant, chacune de ces dépenses pose un dilemme. Fréquemment, il

faut les refuser ou bien renoncer à un achat essentiel pour satisfaire au besoin culturel. L'indigence culturelle a plus d'effet nocif que tout autre facteur sur la capacité de l'individu à améliorer sa condition sociale et à réussir dans la société concurrentielle.

On a tendance à considérer les pauvres, et particulièrement les assistés sociaux, comme faisant tous partie d'un groupe classifié, traité avec mépris et mis à part. A cette aliénation sociale, vient s'ajouter la rareté des logements et la cherté des loyers, ce qui a pour conséquence la concentration des pauvres dans certains districts ainsi que dans les grands ensembles de logements subventionnés. Cette situation cause une ambiance de pauvreté où il est difficile de maintenir un niveau acceptable de vie privée et de dignité humaine. Cette ambiance de pauvreté engendre toujours plus de pauvreté.

La société contemporaine attache une telle importance aux valeurs matérielles que les valeurs humaines sont reléguées au second plan. La publicité par radio et par télévision, les offres séduisantes des sociétés de prêts individuels et autres qui sollicitent constamment les pauvres, leur font quotidiennement prendre conscience du gouffre qui sépare les nantis et les démunis. Les parents doivent supporter par surcroît les demandes insistantes de leurs enfants. Les travailleurs sociaux connaissent bien l'embaras des familles qui ne peuvent pas résister au piège de l'achat à crédit et qui achètent au delà de leurs moyens de rembourser les dettes ou les prêts contractés imprudemment.

Certaines injustices contribuent à renforcer le sentiment de réprouvés des pauvres qui sont le plus durement touchés par la rareté des logements à prix modiques. Ils ressentent le plus durement la difficulté de se procurer... les médicaments prescrits aux assistés sociaux. Ceux qui ne disposent que d'un très faible revenu ne reçoivent pas de médicaments gratuits, à l'exception de l'assistance restreinte de certaines cliniques.

Services et assistance pour soulager la condition des pauvres:

Au Nouveau-Brunswick et dans la plupart des autres provinces, les autorités ne procurent pas de service d'assistance judiciaire, les pauvres ont donc beaucoup de difficultés à se procurer des conseils judiciaires concernant leurs affaires civiles et familiales. Le besoin d'assistance judiciaire est particulièrement pressant dû à l'ignorance que les pauvres ont des droits et des recours dont ils pourraient se prévaloir. Au Canada, un grand nombre de villes ne sont pas encore dotées de tribunaux de causes familiales, tribunaux qui seraient des recours très importants pour les défavorisés. Tant que les gouvernements n'auront pas

pris les mesures qui s'imposent pour assurer ce genre de protection aux pauvres, ceux-ci ne pourront faire valoir leurs droits de citoyens.

La nécessité de planifier la taille des familles se fait grandement sentir chez les défavorisés. Nous estimons que les programmes de santé publique devraient inclure l'établissement de cliniques de «planning familial». Actuellement il n'y a que peu de ces cliniques établies et l'éducation des familles nécessiteuses est à peine entreprise. Il faudrait donner aux parents des moyens appropriés pour leur permettre de choisir le nombre de leurs enfants et de déterminer l'espacement de leur naissance.

Un besoin souvent négligé est celui de gens propriétaires de leur maison mais dont la condition de pauvreté ne leur permet pas de faire des réparations indispensables sans quelque assistance que l'on devrait prévoir. L'omission de certaines réparations peut causer une sérieuse détérioration de la maison, au point que la famille soit obligée de déménager contre son gré, ce fait ayant pour conséquence de grever d'un nouveau loyer le budget familial.

Les gouvernements devraient subventionner des garderies de jour afin qu'elles soient plus nombreuses et accessibles aux enfants dont les mères doivent travailler. A Saint-Jean, il n'y a pas de garderies de jour publiques et les mères qui n'ont pas les moyens de payer les prix d'établissements privés doivent se débrouiller pour faire garder leurs enfants au moyen d'arrangements de fortune comportant le risque de faire soudainement défaut. Des établissements assurant un service public et adéquat de garderie de jour seraient d'un grand secours aux familles et particulièrement aux chefs de famille seuls et désireux de maintenir leur indépendance.

La formation et le recyclage de la main-d'œuvre devraient être intensifiés et il faudrait s'efforcer d'abaisser le niveau d'instruction requis pour l'admission à certains des cours.

Nous recommandons que les allocations familiales et aux jeunes soient révisées et augmentées immédiatement afin de soulager la condition économique des pauvres.

Nos vieillards ont besoin de services spéciaux qui leur permettraient de jouir de leurs vieux jours et d'une existence moins incertaine, tels que des services de distribution de repas à domicile, d'entretien de leur logement et des centres de loisirs. De même que les garderies de jour pour enfants, ces services pourraient être assurés par des organismes privés si ceux-ci pouvaient compter sur des subventions des gouvernements.

Nous, les responsables de *Family Services*, nous joignons aux nombreux autres organismes bénévoles pour exprimer notre inquiétude devant ce qui semble être une tendance de la part des gouvernements à retrancher sur les subventions et autres formes d'assistance, à une époque où l'on insiste sur la collaboration entre les gouvernements et les organismes privés de bienfaisance.

Les salariés pauvres:

*Family Services* s'intéressent particulièrement aux salariés pauvres. Presque 60 p. 100 de notre clientèle appartient à cette catégorie. A cause de leur niveau insuffisant d'instruction, de leur manque de métier ou bien à cause de la taille de leur famille ou d'une combinaison de ces handicaps, les chefs de ces familles ne peuvent obtenir un revenu suffisant à pouvoir aux premières nécessités de leur famille. Souvent, leur salaire est inférieur à la somme des prestations qu'ils recevraient s'ils étaient assistés sociaux et rien n'est prévu pour assurer les soins médicaux ni pour faire face à toute autre situation d'urgence.

Malgré des risques considérables, ils s'efforcent de maintenir leur dignité et leur indépendance plutôt que d'accepter l'assistance à cause de la flétrissure que le public attribue aux assistés sociaux. La plupart des travailleurs pauvres ne peuvent subsister qu'en s'endettant; leur lutte pour continuer leurs versements aux créanciers augmente leur sens d'insécurité générale et d'être pris dans une impasse perpétuelle.

Nous estimons que les autorités devraient prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour procurer une assistance supplémentaire aux travailleurs pauvres ainsi que pour réévaluer le salaire minimum.

Les assistés sociaux:

Les barèmes actuels des prestations versées aux assistés sociaux devraient être relevés. Les prestations actuelles sont insuffisantes, particulièrement pour les denrées alimentaires. Les taux maxima fixés soit sur la totalité des prestations que peut recevoir une famille, soit pour les vêtements, les articles ménagers, les articles de toilette et autres, constituent une discrimination envers les familles nombreuses. Les médicaments et drogues prescrits par les médecins devraient être fournis gratuitement aux assistés sociaux.

Les règlements actuels doivent être modifiés dans le but d'encourager les travailleurs pauvres et de permettre aux assistés sociaux d'augmenter leurs revenus en travaillant à temps partiel. Les pauvres ont besoin d'argent pour améliorer leur condition et pour parer aux situations d'urgence. Il faut aussi prendre

en considération les besoins spéciaux des enfants, compte tenu de leur âge, de la saison et de leur évolution sociale.

L'assisté social qui obtient un emploi régulier, devrait continuer à recevoir des prestations pendant une certaine période, un mois, de préférence, pour lui permettre de régler dans une certaine mesure quelques obligations financières telles que son loyer ou ces dettes à ses créanciers.

Les enfants défavorisés:

Ce sont les enfants qui se ressentent le plus de la pauvreté à long terme. L'exiguïté et la médiocrité des logements nuisent à la vie privée, ne permettent pas de disposer de l'espace nécessaire aux meubles ou objets personnels, ni de faire les devoirs scolaires sans être dérangé. Ces enfants sont fréquemment désavantagés ou empêchés, privés de participer aux jeux et activités d'enfants plus fortunés. Souvent, les parents ne peuvent permettre à leur enfants adolescents d'émuler leurs compagnons de classe et de jeux dans la manière de se vêtir et dans leurs activités en groupes, choses auxquelles ils attachent beaucoup d'importance. Les parents assaillis de soucis et de difficultés se rendent compte néanmoins de leur incapacité à satisfaire les besoins de leurs enfants. N'ayant que peu ou point d'espoir d'exercer une influence bénéfique sur la vie de leurs enfants, les parents sont alors portés à éviter tout dialogue réel avec eux.

Groupes pour l'enfance organisés par *Family Services*:

*Family Services* estime qu'il faut faire tout le possible pour éviter que la pauvreté ne se lègue des parents pauvres à leurs enfants en aidant tout particulièrement ces derniers à se libérer de ce cycle d'indigence des générations. Nous reconnaissons l'importance de l'éducation pour ces enfants et la nécessité de leur apporter une influence enrichissante que leurs parents ne peuvent leur procurer. Nous avons commencé à expérimenter divers moyens d'aider ces enfants.

Depuis quelques années, nos travailleurs bénévoles ont pris en charge un jardin «pilote» d'enfant et nous préparons le lancement d'un autre jardin «pilote» cet automne. Il s'agit de préparer les enfants défavorisés à bien s'adapter à la vie scolaire. Le programme «pilote» s'est révélé bénéfique.

Un groupe de filles d'intelligence moyenne, âgées de 10 à 13 ans fut formé dans l'espoir de les aider à rester à l'école, en leur faisant faire la connaissance de personnes de diverses professions telles que des infirmières, des sténographes, des coiffeuses, des techniciennes de laboratoire et membres d'autres profes-

sions pour l'apprentissage desquelles ces filles auraient des aptitudes suffisantes. Les « modèles » rencontrent les filles, leur parlent de leur travail, du salaire et de l'ambiance, des niveaux d'instruction et de formation exigés, leur disent comment elles vivent et autres détails... Le groupe s'est constitué en club dirigé par des membres responsables. Le groupe a assisté à des concerts, est allé au théâtre, à l'opéra et les membres ont été initiés à la fréquentation de la bibliothèque municipale. Elles se réunissent chez la présidente et elles ont appris à faire des décorations à peu de frais et à servir un repas de façon attrayante. Récemment, elles ont reçu leurs mères à un thé.

Cette expérience a fait connaître à ces filles une sorte différente de familles habitant les demeures confortables de la classe aisée où la vie est mieux ordonnée et dans lesquelles elles ont pu fréquenter des membres de ces familles.

*Family Services* a formé deux groupes de garçons de 6 à 13 ans, pour la plupart sans père au foyer, dans le but de leur offrir la possibilité de s'identifier avec un modèle masculin qui les aiderait à développer des intérêts enrichissants. Ils sortent en promenades et participent à d'autres activités saines. Ces garçons sont ceux qui ne sont pas encore prêts à se joindre aux groupes normalement évolués de la société.

En accord avec notre souci d'assurer aux enfants le plus d'instruction possible, nous reconnaissons la nécessité d'aide spéciale aux enfants qui éprouvent beaucoup de difficulté à suivre certains cours en classe. Nous savons que s'il ne reçoit pas cette aide spéciale en temps voulu, soit à l'école même, soit grâce aux services de répétiteurs, l'enfant devient un lâcheur en puissance. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, il y a des enfants qui ont besoin d'un endroit adéquat pour y faire leurs... leurs devoirs scolaires et de quelqu'un pour les diriger, les aider et les encourager. Il faut planifier ce genre de service.

Besoin de meilleure communication et d'un changement d'attitude:

Il faut que s'intensifie le dialogue entre les pauvres, particulièrement les assistés sociaux, et les gouvernements d'une part, et d'autre part, entre les gouvernements et la population. C'est ce qui commence à se réaliser alors que les assistés sociaux s'organisent et qu'ils sont invités à exprimer leurs opinions au sujet de leurs besoins et du régime d'assistance publique, ainsi que par leur participation aux réunions et conférences sur le bien-être social. Ils devraient avoir des représentants à la cour d'appel et aux conseils consultatifs du bien-être, leur participation à ces conseils contribuerait à l'évolution des attitudes

des sur les problèmes sociaux. Il en résulterait un notable soulagement du sentiment d'impuissance à améliorer leur condition qu'éprouvent les assistés sociaux et cela irait même jusqu'à amener leur participation dans les affaires de la collectivité.

Le gouvernement a l'obligation d'informer les bénéficiaires de l'assistance sociale au sujet du régime d'assistance, des prestations dont ils peuvent se prévaloir, des conditions d'admissibilité, leur droit de recours et de les informer en un langage simple et compréhensible, que ce soit sous la forme imprimée ou verbale.

Au moyen du Livre blanc on commence à promouvoir la communication entre le gouvernement et la population. Le public a droit à une information plus abondante et plus régulière de la part du gouvernement, à des statistiques, à la ventilation des catégories de bénéficiaires et de dépenses, à des renseignements sur les tendances et les problèmes. Ces faits ainsi présentés révéleraient que la grande majorité des assistés sociaux ne peuvent pas travailler à cause de leur âge ou de leur invalidité, à cause du décès ou de l'abandon du soutien de famille ou à cause de la charge des enfants; ainsi seraient dissipées bien des idées fausses répandues dans le public au sujet des assistés sociaux.

Les membres des classes aisées ont bien de la difficulté à concevoir la réalité de la pauvreté. Ils entendent parler d'abus de l'assistance, d'hommes physiquement aptes qui semblent satisfaits d'accepter passivement les prestations, ou encore, de la manière irresponsable dont ils gaspillent leurs prestations. Les gens des classes aisées ne savent presque rien de l'humiliation d'être à la merci de l'assistance publique ni du sentiment de se trouver pris dans une impasse permanente avec peu ou pas d'espoir pour l'avenir.

Bien que les gens des classes aisées montrent plus de compréhension envers les travailleurs pauvres, ils ont tendance à reprocher à certains assistés sociaux les indices de confort et les commodités de leur demeure, ils font grand état du « mérite ». Ils ne savent que trop peu des pauvres dont les qualités et le courage les ont rendu capables de faire face à des infortunes qui auraient anéanti bien des personnes nanties; ces pauvres qui gèrent leur maigre revenu avec beaucoup d'habileté et d'ingéniosité et qui donnent à leurs enfants l'espoir d'un avenir meilleur.

L'élaboration d'un programme de diffusion de l'information s'impose afin de faire comprendre aux nantis ce que signifie la pauvreté et quels sont ses effets sur la vie des gens. C'est l'opinion de la majorité qui détermine les mesures à prendre et, jusqu'à ce que le grand public du Canada se soucie suffisam-

ment d'éliminer la pauvreté, peu de choses seront entreprises pour la supprimer.

La méthode actuelle de déterminer l'admissibilité à l'assistance sociale touche de près tant le problème de la communication que celui des attitudes; l'enquête sur l'admissibilité procède de façon humiliante pour les bénéficiaires, elle est coûteuse et occupe la plus grande partie du temps des travailleurs sociaux. Les capacités de ceux-ci seraient employées à meilleur escient à l'assistance proprement dite des nécessiteux et à la communication. Des recherches ont démontré que seulement un faible pourcentage d'assistés sociaux donnent de faux renseignements. Dans d'autres programmes, tels que ceux du ministère des Affaires des anciens combattants, les déclarations sur la bonne foi des bénéficiaires de prestations sont acceptées habituellement et cette méthode s'est avérée satisfaisante. Ces programmes d'assistance aux anciens combattants peuvent servir de modèle pour le domaine de la communication et des attitudes à adopter envers les clientèles sociales.

Besoin de travailleurs sociaux en développement communautaire:

*Family Services* insiste pour que les gouvernements subventionnent le recrutement de travailleurs sociaux spécialisés en développement communautaire ... pour desservir les secteurs où se concentrent les pauvres en les aidant à organiser des activités et des projets nécessaires.

Dans les ensembles de logements de Crescent Valley, nous avons réussi quelques expériences, l'année dernière, au cours de laquelle nous avons mis un travailleur social ainsi que l'assistance de spécialistes à la disposition des locataires. Les autorités locales de logement avaient déjà établi un service d'enseignement ménager en faisant appel à des assistées sociales résidentes de l'ensemble. Cette initiative avait, à son tour, encouragé l'établissement d'un jardin d'enfants «pilote» ainsi que d'autres services communautaires tels des

cours de maintien pour jeunes filles et un service de répétiteurs scolaires pour enfants. Depuis que notre travailleur social a commencé d'animer cette collectivité, une floraison d'activités sociales eut pour résultat l'aménagement d'un terrain de jeu supplémentaire, des sorties de camping en fin de semaine organisées pour les enfants, un bulletin de nouvelles pour la collectivité, une classe de couture, un groupe de théâtre et la fondation d'une association de locataires. *L'United Church* a prêté des locaux pour servir de centre communautaire. Grâce à l'entière coopération du Service régional de la récréation et à la nomination d'un directeur pour le district de Crescent Valley, des activités récréatives ont été lancées, dont un carnaval d'hiver, l'aménagement d'un mini parc par les enfants du secteur et des foyers de rencontre pour les jeunes et les adultes. Toutes ces activités et réalisations ont donné aux résidents de Crescent Valley le sentiment d'appartenance à la collectivité et de fierté naissante.

D'autres collectivités sont disposées à s'organiser mais elles ont besoin d'une personne spécialisée en développement communautaire, ayant une bonne connaissance des ressources dont dispose la collectivité et sachant où s'adresser pour obtenir l'assistance pertinente.

Conclusion:

Les représentants de *Family Services* félicitent le Comité sénatorial spécial sur la pauvreté pour avoir accompli si bien et pleinement cette immense tâche. Nous avons la certitude que vos constatations sur la pauvreté dans notre région seront de la plus grande utilité et que vos recommandations feront valoir la nécessité d'importantes réformes. Dans le contexte du Livre blanc sur la réforme fiscale ainsi que de celui sur le Bien-être social qui font essentiellement partie de la façon d'aborder la lutte contre la pauvreté, nous espérons que les constatations des auteurs de ces Livres blancs s'accorderont avec celles de votre Comité.

## APPENDICE «F»

## MÉMOIRE

présenté au

COMITÉ SPÉCIAL  
DE LA PAUVRETÉ

par:

le Service d'expansion forestière du  
Nouveau-Brunswick  
Fredericton (N.-B.)

## Introduction

L'importance des petits boisés pour l'économie du Nouveau-Brunswick a incité le Service d'expansion forestière à préparer un mémoire concernant exclusivement cet aspect particulier du problème. Il est traité du point de vue régional et il n'est pas question ici d'aborder les autres facteurs contribuant à la pauvreté, tant sur le plan de la province que sur celui de tout le Canada. Aucun autre organisme du gouvernement provincial n'a participé à la préparation de ce mémoire.

Nous avons essayé de traiter de la situation générale plutôt que de cas particuliers. Pour cette raison, nous avons évité de citer des statistiques en général ainsi que les détails publiés dans les rapports concernant les forêts du Nouveau-Brunswick. Nous sommes convaincus que les difficultés exposées dans ce mémoire sont réelles et qu'elles contribuent notablement à élever le degré de pauvreté qui sévit actuellement au Nouveau-Brunswick. Notre intention n'est pas de critiquer ce qui c'est passé autrefois ni les conditions présentes. Les solutions proposées dans ce mémoire ont été formulées dans l'espoir que s'ouvre un chapitre prospère pour le propriétaire de petit boisé. Le personnel du Service forestier est constamment en rapport avec les propriétaires de petits boisés de toute la province. Par conséquent, ils sont à même d'évaluer les revenus ainsi que le niveau de vie des petits propriétaires de terres boisées.

Le premier souci du Service forestier concerne l'aide aux propriétaires de petits boisés en vue de la bonne gestion et de l'aménagement de leur propriété. Ce groupe possède environ 4,500,000 acres de superficies boisées de la province, ce qui constitue approximativement 29 p. 100 de la superficie boisée totale de la province. Le nombre de propriétaires individuels s'approche des 30,000, lesquels, avec leurs familles, constituent une proportion appréciable de la population de la province.

C'est un fait bien connu et accepté que l'exploitation judicieuse des forêts du Nouveau-Brunswick joue un rôle principal dans l'économie de cette province. De toutes les provinces du Canada, c'est le Nouveau-Brunswick dont la proportion de terres forestières par rapport avec sa superficie totale, est la plus grande.

Dès les premiers temps de son histoire, le Nouveau-Brunswick a été peuplé sous le régime de concessions de terrains par le gouvernement. Chaque titulaire de concession recevait une centaine d'acres environ dont on supposait qu'il pourrait extraire sa subsistance. Il pouvait y parvenir par l'exploitation combinée d'une ferme et d'un boisé. Dans les premiers temps, les produits du boisé étaient vendus aux «barons» du bois, tandis que depuis quelques décennies ils sont vendus aux sociétés de pâtes et papiers. Grâce au surplus d'étendues forestières sous leur contrôle, ces entrepreneurs pouvaient acheter aux petits propriétaires de boisés leurs produits forestiers bruts à des prix de famine. En effet, dans ce domaine, un espèce de régime féodal a prévalu au Nouveau-Brunswick jusqu'à nos jours. C'est cette situation qui contribue en grande partie à la pauvreté dans notre province.

Les 29 p. 100 susmentionnés de superficies boisées consistent en petits boisés comprenant tant les boisés de ferme que des lots de fermes autrefois cultivées mais qui ne le sont plus présentement. Chacune de ces deux catégories de propriété de petits boisés pose un problème distinct et séparé de l'autre, mais reliés tous deux à l'essor économique de la province.

Dans le premier cas, le petit boisé fait partie de l'exploitation agricole globale d'un lot. Comme tel, il constitue une partie de ce qui, dans la plupart des cas, est une unité économique non viable. La difficulté de ce type de propriétaire à gagner sa vie est aggravée par le fait que ses revenus combinés provenant de l'exploitation agricole ainsi que de son petit boisé ne suffisent plus à lui procurer un niveau de vie acceptable.

Dans le second cas, il s'agit de petits boisés qui faisaient autrefois partie de la ferme mais qui ne sont plus exploités en combinaison avec une entreprise agricole. Présentement, ceux-ci se retrouvent sous diverses formes de propriété y compris, malheureusement celle de particuliers qui ne font absolument aucun usage de la terre boisée. A l'autre extrême, il y a les propriétaires qui cèdent

leurs droits de coupe à des opportunistes qui se désintéressent complètement de l'avenir de la forêt. De telles ventes se font fréquemment à des prix très réduits.

Une autre forme de propriété est le fait d'importantes sociétés industrielles forestière qui achètent des petits boisés. Dans la plupart des cas, ces entreprises détiennent des permis de coupe sur d'importantes superficies de terres de la Couronne, et dans de nombreux cas, elles sont propriétaire en franc-alleu de grandes terres forestières. Elles achètent des petits boisés pour augmenter leurs réserves de bois sur pied ou pour s'assurer un certain contrôle sur les prix qu'elles auront à payer pour le produit forestier. Dans leur cas, leur influence est nuisible à l'économie de la province.

Les transferts de propriété de petits boisés de ferme sont consignés dans la publication «*Agricultural Statistics 1969*» du ministère de l'Agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick. Le tableau N° 36 dénombre les fermes recensées et, entre autres renseignements, indique la superficie de boisé compris dans la superficie de ces fermes. En 1931, il y avait 34.025 fermes recensées comprenant 2,432,570 acres de boisés. En 1966, il y avait 8,706 fermes recensées comprenant 973,888 acres de boisés. Au cours de cette période quelque 1,458,682 acres furent reclassifiées de boisés de ferme en petits boisés. Une proportion considérable de cette dernière superficie constitue certaines des formes de propriété décrites dans les paragraphes précédents.

Comme on l'a déjà dit dans ce mémoire, les petits boisés de cette province couvrent une superficie d'environ 4,500,000 acres. Si nous leur attribuons une valeur de \$30.00 l'acre, ils représentent un capital de 135 millions de dollars. On pourrait évidemment s'attendre à ce qu'un tel capital produise un revenu très important. Malheureusement, ce n'est pas le cas; à cause des prix trop bas auxquels se vend le bois à pâte. Dans la plupart des cas, les revenus sont complètement absorbés par le coût du débardage aux endroits désignés pour la livraison. En conséquence, il ne reste rien pour payer un profit normal à l'investissement. En d'autres mots, il y a au Nouveau-Brunswick, un actif évalué à 135 millions de dollars qui ne produit aucun revenu. Cette situation doit être le facteur principal à l'origine de la pauvreté dans notre province.

Il est évident que certains secteurs de la province sont plus durement touchés que d'autres. Cela tient surtout à leur situation géographique par rapport aux scieries mais ce n'est pas toujours le cas. Le Service forestier fait un excellent travail en aidant et en conseillant les propriétaires de boisés à bien gérer leur propriété. Cependant, la mise en

marché du bois à pâte n'était pas du ressort du Service forestier; celui-ci ne peut exercer aucune influence sur les prix des produits forestiers de base.

Le revenu net annuel provenant d'un boisé de taille moyenne d'environ 112 acres était estimé, en 1968, sous forme de salaire, à \$162.00. Ce montant est calculé sur la base du prix de 16 dollars la corde brute de bois à pâte d'épinette et de sapin, occupé et transporté au point de livraison par le propriétaire du boisé lui-même. La quantité de bois coupé est calculée d'après les données compilées par le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique. La quantité de bois coupé était, par nécessité, limitée par la demande et par le prix. Évidemment, ces deux derniers facteurs sont déterminés par le marché, lequel est contrôlé directement par les sociétés de pâtes et papiers.

Si la situation du marché eût été telle que le propriétaire d'un boisé moyen eût pu vendre tout le bois que sa terre produisait en 1968, son revenu net aurait été de \$437.40. Bien que cela représente une augmentation notable par rapport au montant de \$162.00, cette augmentation est encore insuffisante pour assurer un revenu convenable. Il est intéressant de savoir que si le propriétaire avait aussi bénéficié d'une augmentation de 2 dollars par corde, son revenu net aurait été de \$519.40. Ces hypothèses servent à illustrer l'influence qu'ont les quantités et les prix sur le revenu net d'un boisé de ferme.

Ce qui précède montre clairement, d'une part à quel point il est peu rentable qu'un petit propriétaire s'efforce de tirer d'un boisé de ferme, dans les conditions actuelles, une partie suffisante de ce qu'il lui faut pour vivre, ... et, d'autre part, les effets de l'exploitation des petits boisés sur l'économie de la province. Malheureusement, il en est résulté un facteur principal de la pauvreté.

Malgré les travaux combinés de la *New Brunswick Forest Development Commission*, de la *Royal Commission on Primary Forest Products* et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, la situation reste inchangée et le sort du propriétaire du petit boisé ne s'améliore pas. De plus, si la proposition d'imposer les gains de capital est adoptée, cela n'aurait pour effet que de détériorer davantage la condition du propriétaire de petit boisé.

Les problèmes:

Les problèmes principaux confrontant le propriétaire de petit boisé semblent se poser comme suit:

1) Le contrôle de la mise en marché des produits forestiers de base est insuffisant.

Ceci s'applique tant aux quantités qu'aux prix ainsi qu'à la diversification des produits.

2) Il faut mettre au point des machines et de l'équipement plus versatiles et mieux adaptés aux travaux de coupe pour diminuer le coût de la récolte du bois.

3) La superficie des terres forestières qu'il exploite est insuffisante et ne lui permet pas de gagner et de maintenir un niveau de vie acceptable.

4) Il n'existe pas d'équipes organisées pour l'abattage et la coupe à forfait auxquelles les propriétaires manquant d'équipement pourraient faire appel.

5) Les écoles de métiers ne donnent pas de cours enseignant aux ouvriers forestiers le fonctionnement du matériel mécanisé et les techniques appropriées de récolte du bois.

6) Le propriétaire de petit boisé a besoin d'une aide accrue dans le développement et l'amélioration de la forêt qu'il exploite.

#### Les solutions proposées:

En formulant des propositions pour résoudre les six problèmes énoncés ci-dessus, nous reconnaissons qu'il n'existe pas de formule toute faite pour les résoudre du jour au lendemain. La condition insatisfaisante des propriétaires de petits boisés se perpétue depuis les premiers temps de la colonisation de la province. En fait, les restrictions imposées aux propriétaires de petits boisés remontent à l'ordonnance de 1729, dite de: «*Broad Arrow*» qui réservait les grands pins pour l'usage de la marine royale. Dans les années qui suivirent, les propriétaires de petits boisés ont été exploités d'abord par les industriels du bois d'œuvre et, dans les temps plus récents, par les sociétés de pâtes et papiers. Certains propriétaires ont abandonné la lutte pour tirer une subsistance de leur petit boisé et l'ont vendu. D'autres ont conservé la propriété de la terre, mais ils gagnent leur vie par d'autres moyens. Ceux qui continuent à exploiter leur petit boisé sont, pour la plupart, des individualistes indépendants. Ils ne sont disposés à accepter ni les contrôles des gouvernements, ni à se joindre à des coopératives d'exploitation forestière. Ils ne sont pas organisés en association et, par conséquent, ils ne peuvent s'exprimer d'une voix commune. Pour continuer à assumer leur rôle de propriétaires de petits boisés, ils doivent recevoir de l'aide. Étant donné que dans un avenir très rapproché, le Nouveau-Brunswick aura besoin de toutes ses ressources forestières, et que les

petits boisés constituent 29 p. 100 de la superficie boisée de la province, toute aide accordée à leurs propriétaires sera amplement justifiée.

Les solutions proposées qui suivent sont présentées sous leur forme abrégée. Ce mémoire ne se prête pas à l'élaboration de nos propositions mais plus de détails seront fournis s'il y a lieu.

1) Il est indispensable d'établir, sans délai et avec l'appui du gouvernement, un système de contrôle de la mise en marché des produits forestiers de base. Ce système devrait comprendre des mesures assurant une croissance maximum et constante des essences sur les terres des petits boisés.

2) L'industrie forestière ainsi que les fabricants de machines ont accompli de grands progrès dans la mise au point et dans la fabrication d'équipement de coupe mécanisée très efficace permettant de moderniser les méthodes d'exploitation forestière. Néanmoins, on a presque rien fait pour adapter ce genre d'équipement aux conditions d'exploitation des petits boisés. Nous suggérons donc que les fabricants mettent au point des machines et de l'équipement adaptés à l'exploitation de petits boisés afin que le petit propriétaire puisse soutenir la concurrence des grandes sociétés.

3) Au Nouveau-Brunswick, il existe déjà un plan pour aider le propriétaire de petit boisé à élargir son fonds afin que son exploitation forestière lui procure des revenus suffisants pour vivre. L'application de ce plan en est à ses tout premiers pas et il faudrait prendre des mesures pour le développer et le mettre en vigueur dans toute la province. Le regroupement judicieux de petits boisés contribuera largement à diminuer la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

4) Une conséquence naturelle du regroupement de petits boisés est la coupe affermée à des équipes travaillant à forfait. Dans de nombreux cas, les propriétaires ne peuvent pas, pour une raison ou pour une autre, faire le travail de coupe eux-mêmes. Une proportion relativement élevée de petits boisés appartient à des propriétaires qui n'y résident pas. Leurs terres pourraient être exploitées avantageusement si la récolte du bois était affermée à des équipes d'ouvriers forestiers travaillant à forfait. De telles équipes pourraient être formées par le ou les propriétaires de boisés regroupés qui s'en serviraient pour leur propre exploitation, ainsi que pour récolter le bois d'autres propriétaires.

5) Les ouvriers faisant partie de ces équipes travaillant à forfait devraient être recrutés parmi ceux qui auraient reçu une formation pertinente d'une école de métiers forestiers. N'est-ce pas un paradoxe que, dans une pro-

vince dont l'économie est fondée sur l'exploitation forestière, la formation d'ouvriers forestiers spécialisés ne soit pas organisée. Nos écoles de métiers offrent des cours de toutes sortes, sauf pour le métier d'importance primordiale pour l'économie de la province. Par contraste, la Suède a récemment prolongé la formation de ses ouvriers forestiers d'une à deux années de cours. De plus, ce pays élève le statut des ouvriers forestiers au niveau des autres métiers. Dans notre province, on attend depuis longtemps ce relèvement du statut des travailleurs du bois. Nous avons la conviction qu'un tel changement contribuerait grandement à élever beaucoup de nos ouvriers forestiers au dessus du seuil de la pauvreté.

6) Le personnel du Service d'expansion forestière accomplit un excellent travail dans les limites financières qui lui sont imposées. En collaboration avec les fonctionnaires des

ministères de l'Agriculture et de celui des Richesses naturelles, notre Service procure une aide très appréciée à de nombreux propriétaires de boisés. Cependant, une fois reconnue l'importance accrue du rôle des propriétaires de petits boisés, le travail de notre Service en sera considérablement augmenté. Par conséquent, il faudra prendre des dispositions pour permettre l'augmentation nécessaire de nos services.

Les représentants du Service apprécient hautement l'occasion qui leur est donnée de présenter leurs vues au Comité sénatorial de la pauvreté. Nous espérons que quelques-unes des idées exprimées dans ce mémoire contribueront à soulager la pauvreté au Nouveau-Brunswick et, si possible dans d'autres régions du Canada. Nous souhaitons aux membres du Comité, ainsi qu'au personnel qui lui est associé, de réussir pleinement dans la mission méritoire qu'ils ont entreprise.

1) Les ouvriers forestiers de nos provinces travaillent à l'heure présente dans des conditions qui ne leur permettent pas de gagner suffisamment pour vivre. L'exploitation des forêts est une industrie qui exige un investissement considérable et qui ne peut être exploitée que par des propriétaires qui ont des ressources financières suffisantes pour faire face aux dépenses initiales et aux dépenses d'entretien. Les propriétaires de petits boisés ne peuvent pas faire face à ces dépenses et ils sont donc obligés de vendre leurs boisés à des propriétaires qui ont des ressources financières suffisantes. Cette situation a pour résultat de réduire le nombre de propriétaires de petits boisés et de concentrer les forêts entre les mains d'un petit nombre de personnes. Cette situation est défavorable à l'économie de la province car elle empêche de nombreux propriétaires de petits boisés de profiter des avantages de l'exploitation forestière. Il est donc nécessaire de trouver des moyens de soulager la pauvreté des propriétaires de petits boisés. Une des solutions possibles est de créer des sociétés de propriétaires de petits boisés qui pourraient bénéficier de l'aide financière du Service d'expansion forestière. Une autre solution est de créer des écoles de métiers pour former des ouvriers forestiers spécialisés. Ces deux solutions méritent d'être étudiées de près.

2) Les propriétaires de petits boisés ne peuvent pas faire face aux dépenses initiales et aux dépenses d'entretien de leurs forêts et ils sont donc obligés de vendre leurs boisés à des propriétaires qui ont des ressources financières suffisantes. Cette situation a pour résultat de réduire le nombre de propriétaires de petits boisés et de concentrer les forêts entre les mains d'un petit nombre de personnes. Cette situation est défavorable à l'économie de la province car elle empêche de nombreux propriétaires de petits boisés de profiter des avantages de l'exploitation forestière. Il est donc nécessaire de trouver des moyens de soulager la pauvreté des propriétaires de petits boisés. Une des solutions possibles est de créer des sociétés de propriétaires de petits boisés qui pourraient bénéficier de l'aide financière du Service d'expansion forestière. Une autre solution est de créer des écoles de métiers pour former des ouvriers forestiers spécialisés. Ces deux solutions méritent d'être étudiées de près.

## APPENDICE «G»

## NOTE BIOGRAPHIQUE

William E. Hart  
président de la

Fédération des propriétaires de boisés du  
Nouveau-Brunswick

Permettez-moi de me présenter aux membres du Comité de la pauvreté. Je suis connu des sénateurs F. A. McGrand et Muriel Ferguson, qui sont du Nouveau-Brunswick, et du sénateur Chesley Carter, mon compagnon de chambre au King's College de Halifax, mais non des quinze autres membres du Comité. Je suis prêtre de l'Église anglicane du Canada. Jusqu'ici j'ai exercé mon ministère dans les campagnes du Nouveau-Brunswick, d'abord pendant trois ans et demi à Doaktown sur la Miramichi dans la partie centrale de la province, et depuis janvier 1937, je suis pasteur des paroisses de Norton et de Springfield (comté King's) dans le sud du Nouveau-Brunswick. Je suis profondément convaincu que l'Église a le devoir, et me donne ce devoir à titre de ministre de l'Église, de s'intéresser activement au bien-être de la population. Ce souci englobe nécessairement le domaine économique, car la population doit avoir un revenu suffisant pour rester au-dessus du seuil de la pauvreté.

LA PAUVRETÉ RURALE ET  
LA SOUS-EXPLOITATION DES FORÊTS  
AU NOUVEAU-BRUNSWICK

(Mémoire rédigé à l'intention du Comité spécial de la pauvreté)

Il vient d'être révélé que, dans notre petite province, environ 60,000 personnes, soit près du dixième de la population, sont des assistés sociaux et il y en a d'autres qui vivent de l'assurance-chômage.

La pauvreté existe dans le Nouveau-Brunswick rural et personne ne le niera. Le présent mémoire a pour principal objet de démontrer qu'il serait possible d'atténuer cette pauvreté en développant à fond nos ressources forestières.

Dieu nous a donné, à nous qui vivons dans la province du Nouveau-Brunswick, une précieuse richesse naturelle qui est renouvelable; ce sont nos forêts. Notre province est mieux adaptée à la sylviculture qu'à toute autre culture. La demande dont les produits forestiers font l'objet dans le monde augmente à un taux surprenant (si ce taux se maintient, la demande actuelle aura presque quadruplé vers l'an 2,000). Nous sommes situés près du grand marché que constitue le nord-est des États-Unis. De plus, étant donné que nous

sommes sur le littoral de l'Atlantique, seul l'Océan nous sépare de l'autre grand marché qu'est l'Europe occidentale.

Quand les premiers Blancs sont arrivés dans notre province, elle était à peu près totalement couverte de forêts. Elle en est encore couverte dans la proportion de 85 p. 100. Notre économie est en grande partie fondée sur la forêt. Je persiste à répéter que nous devrions proclamer à la face du Canada que le Nouveau-Brunswick est la province forestière par excellence, mais personne ne semble prêter l'oreille.

Quiconque connaît le Nouveau-Brunswick rural admettra sans peine que presque toutes les fermes ont leur boisé, que souvent le boisé dépasse en superficie les terres en culture et que dans toute la province la pâte de bois pourrait assurer aux foyers ruraux un meilleur revenu que tout autre produit. Dans notre province, beaucoup d'hommes ont délaissé l'agriculture et bon nombre travaillent toute l'année à la coupe du bois à papier. Je ne connais rien qui pourrait donner un meilleur élan à notre économie rurale qu'un relèvement du prix du bois à papier. Si le prix devenait juste et suffisant, le bénéfice devrait être partagé entre les propriétaires de boisés, les bûcherons et les camionneurs qui transportent le bois aux usines.

Je me suis trouvé poussé à défendre la cause des propriétaires de boisés par le fait que mes deux fils aimés, qui exploitaient des boisés pour leur propre compte, touchaient le prix dérisoire de \$15 la corde pour le bois en grume livré à l'usine. Heureusement pour eux, leurs boisés étaient situés à moins de vingt milles de l'usine.

En février 1962, j'ai participé activement à la formation de l'Association des propriétaires de boisés du sud du Nouveau-Brunswick, puis, en septembre 1965, à celle de la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick, laquelle est composée de sept associations régionales dont l'une semble avoir cessé de fonctionner.

Je crois que nous avons fait certains progrès. Le gouvernement provincial a accordé une subvention de \$15,000 à l'Association des propriétaires de boisés du sud du Nouveau-Brunswick, subvention qui nous sert à retenir à temps partiel les services d'un ingénieur forestier professionnel. Sur les instances de la fédération provinciale, il a été établi un comité spécial chargé d'introduire si possible de la justice et de l'ordre dans la mise en marché de la production des boisés. Ce comité a présenté un rapport qui attire avec force

l'attention du gouvernement provincial sur le fait que les propriétaires de boisés ne sont pas traités avec justice.

Mes démarches en faveur des propriétaires de boisés m'ont mis en correspondance avec le sénateur F. A. McGrand. Il m'a dit que, si j'avais des griefs fondés à formuler et des recommandations solides à faire, je devrais présenter un mémoire au Comité du Sénat sur la pauvreté. En y réfléchissant, je me suis rendu compte que la rédaction d'un tel mémoire était logique et nécessaire.

En premier lieu, je voudrais attirer votre attention sur la phrase suivante que renferme le rapport présenté en 1964 pour la Commission royale d'enquête sur les produits forestiers primaires au Nouveau-Brunswick (professeur L. R. Seheult): «Cependant, si le boisé n'est pas amélioré il demeurera l'apanage de la pauvreté.»

A l'appui de mon mémoire, je demande de faire circuler le chapitre intitulé «Augmenter la productivité des petits domaines privés», soit les pages 75 à 78 de ce rapport, plus la recommandation n° 11 et je recommande que nous en fassions lecture avant que je présente le reste de mon mémoire. Il y a d'autres parties de ce rapport présenté en 1964 par la Commission royale qui peuvent être utiles pour ceux qui voudraient diminuer la pauvreté rurale au Nouveau-Brunswick en augmentant la valeur globale de notre industrie forestière au moyen d'un plan d'ensemble portant sur tous les secteurs.

Sur les petits domaines privés qu'il y a dans la province, le volume de bois est en moyenne de 874 pieds cubes à l'acre, soit une dizaine de cordes. La coupe est outrée. D'autre part, sur les grandes concessions et sur les terres domaniales, le volume de bois est d'environ 50 p. 100 supérieur, soit 1368 et 1340 pieds cubes. «Les terres du domaine public couvertes de forêts productives au Nouveau-Brunswick ont une superficie de 6.95 millions d'acres, dont les compagnies de pâtes et papiers détiennent 5.7 millions d'acres, soit 82 p. 100. Sur une coupe annuelle de 2.16 millions de pieds cubes, ces mêmes compagnies ont coupé environ 1.07 millions de pieds cubes en 1965, soit environ 50 p. 100 de la coupe autorisée». Quel effrayant gaspillage!

La dernière citation est tirée d'un rapport qui m'a été envoyé récemment par R.E.G. Fairweather, député de Fundy Royal, «L'industrie forestière dans les provinces atlantiques». C'est le premier des rapports que doit publier l'Office de développement de la région atlantique sur les principaux aspects de l'économie de cette région. Ce rapport sur l'industrie forestière me semble être un exposé véridique,

objectif, indépendant et impartial de la situation telle qu'elle existe.

Pour éviter des longueurs, j'ai l'intention de fonder le reste du présent mémoire sur les deux paragraphes suivants tirés de ce rapport (page 1.68). La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont étudiés ensemble.

«Le problème fondamental est bien connu. L'étendue et l'état de la plupart des boisés et la fréquence avec laquelle ils changent de propriétaires leur interdisent, en général, de constituer des unités rentables; l'incurie dont les boisés font l'objet et la pauvreté des propriétaires sont indissociables, l'une aggravant l'autre. En général, les propriétaires ne participent nullement à l'exploitation et ne possèdent aucune force sur la place du marché. Au contraire, les propriétaires de boisés du Québec sont appuyés par une loi et ils sont parvenus à s'assurer des prix beaucoup plus élevés pour leur bois, soit 25 à 35 p. 100 de plus qu'avant l'établissement des associations de mise en marché. (Ces associations de mise en marché des producteurs de bois à pâte se sont établies sous l'empire de la loi des marchés agricoles du Québec, C. 34 des Statuts du Québec, 1963.)

«Il y a des services d'éducation forestière au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, mais ils ne sont pas pourvus des ressources suffisantes et ne peuvent probablement pas surmonter un problème aussi profondément enraciné. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car aucune de ces provinces ne possède une politique acceptable ou convaincante pour définir les objectifs désirables et les moyens de les atteindre. Il en résulte qu'une multiplicité de forces s'exercent dans ce domaine, les unes fédérales, les autres provinciales, dont certaines sont efficaces. Mais le progrès est lent, peut-être trop lent pour vaincre à temps le mal qui ronge les boisés non rentables: l'impuissance à réaliser des gains de productivité suffisants pour demeurer compétitifs et pour empêcher la cession des titres de propriété aux grandes compagnies.»

Il est dur mais vrai d'affirmer que, dans notre province, l'incurie dont les boisés sont l'objet explique la pauvreté de leurs propriétaires et vice-versa. L'objectif d'une bonne gestion forestière est de tirer d'un lot donné, dans un temps donné le plus fort volume possible d'un bois de haute qualité. Cela exige de la volonté, des connaissances, du temps et de l'argent. Mais quand un homme est acculé à la nécessité d'arracher son pain quotidien à un lot appauvri, même s'il avait la volonté et les connaissances nécessaires, il n'a pas le temps ni l'argent qu'il faudrait consacrer à des travaux d'aménagement qui n'augmenteraient le rendement de son boisé que plu-

sieurs années plus tard. Une autre cause de pauvreté pour l'exploitant d'un boisé se trouve dans le faible prix qu'il touche pour le bois qu'il livre à l'usine. Ensemble, les exploitants de boisés fournissent peut-être une grande partie du bois qui entre dans une usine donnée, mais ils n'exercent aucune influence sur le prix qu'ils reçoivent et, suivant l'expression employée dans le rapport, «ils ne possèdent aucune force sur la place du marché».

Ils sont faibles parce qu'ils ne sont pas unis. A l'usine de papier-journal McMillan Rothsay, dans Saint-Jean-Est, le salaire minimum dans l'usine est de \$2.68 l'heure et il y a divers avantages sociaux plus l'assurance d'un emploi à l'année longue. Cette usine est syndiquée et s'ils jugent qu'un des leurs n'est pas traité avec justice suivant les conditions du contrat tous les membres du syndicat refusent de travailler jusqu'à ce que le conflit ait été réglé. Cette compagnie exploite aussi une scierie à Penobscuis, à une cinquantaine de milles de Saint-Jean. Cette usine n'a pas de syndicat et le salaire de beaucoup des employés est de \$1.40 l'heure. Si un homme refuse de travailler pour un tel salaire, un autre acceptera. De même, si l'homme qui fournit du bois à l'usine refuse d'accepter le prix que l'usine lui offre, il ne vend pas son bois à cette usine. Dans les syndicats, il y a de la force. L'entreprise privée fonctionne à plein rendement quand les deux parties dans une transaction sont sensiblement de force égale; si l'une des parties est beaucoup plus forte que l'autre, la plus faible sera probablement exploitée.

J'attache une souveraine importance à l'équité des prix, suffisants pour que le vendeur reçoive une juste rémunération pour son placement d'argent et pour son travail. Dans l'industrie de la pâte à papier, le prix payé pour le bois lui-même ne devrait pas être inférieur à \$5 la corde et je tiens d'un exploitant expérimenté que, pour payer la main-d'œuvre coupant le bois, payer le transport en forêt jusqu'à la route et payer le camionnage jusqu'à une usine (ce dernier coût varie avec la distance) et payer aussi l'assurance-chômage de même que l'assurance contre les accidents de travail, il faut déboursier \$18 la corde. Cela revient à \$24 la corde de bois en grume livré à l'usine. Le prix payé par une usine de Saint-Jean est de \$21 et par l'autre, de \$20.50. Le meilleur prix qui se pratique dans la province est de \$22.50 (à l'usine d'Edmundston). La même compagnie, à son usine de Newcastle, paie \$20. La différence de \$2.50 la corde ne s'explique pas du fait que le bois livré à l'usine d'Edmundston soit de meilleure qualité, mais de ce que les propriétaires de boisés à cet endroit sont plus forts, car ils négocient

par l'entreprise du Conseil de mise en marché des produits forestiers de Madawaska.

Je tiens de bonne source que le prix moyen que reçoivent les propriétaires de boisés dans la province de Québec est de \$27.60, ce qui dépasse de \$5.10 le plus haut prix payé dans notre province, et de \$7 notre prix moyen. Le rapport du Conseil de développement de la région atlantique, cité plus haut, attribue les prix plus élevés obtenus au Québec à la récente loi. Et pour répéter notre citation, «Au contraire, les propriétaires de boisés du Québec sont appuyés par une loi et ils sont parvenus à s'assurer des prix beaucoup plus élevés pour leur bois, soit 25 à 35 p. 100 de plus qu'avant l'établissement des associations de mise en marché.»

J'ai sous les yeux cette loi du Québec sur la mise en marché des produits agricoles et je vais en résumer les principales dispositions. Les produits agricoles comprennent les produits forestiers. Sous l'empire de cette loi, il a été établi un organisme chargé de surveiller, coordonner et améliorer la vente des produits agricoles et qui s'appelle la Régie des marchés agricoles du Québec. La régie est composée d'au plus sept membres, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En général, les fonctions de la Régie sont a) d'aider à coordonner les diverses opérations que comportent l'écoulement des produits agricoles pour que la vente soit aussi avantageuse que possible pour les producteurs, mais en tenant compte des intérêts légitimes des consommateurs. S'ils sont au nombre d'au moins dix, des producteurs peuvent présenter à la Régie pour approbation un projet commun pour écouler dans la province de Québec un produit agricole provenant d'une région désignée ou destinée à une fin particulière ou à un acheteur particulier. Quand le projet a été approuvé par les deux tiers des votants, sous réserve qu'au moins la moitié des producteurs intéressés aient voté, la Régie fait publier dans la Gazette officielle de Québec le texte du projet ainsi approuvé. Par la suite, toute personne qui se livre au commerce du produit en question est tenue de négocier avec l'office des producteurs pour l'établissement d'un prix de vente ou d'un prix de vente minimum pour ledit produit de même que pour l'établissement des normes et modalités prévues. A défaut d'entente entre producteurs et acheteurs, la Régie doit, si l'une des parties en fait la demande, désigner un conciliateur qui confère avec chacune des parties en vue de les mettre d'accord. Le conciliateur fait rapport à la Régie dans les quatorze jours. Si le rapport déclare qu'aucune entente n'est possible, la Régie ordonne l'arbitrage du conflit. Les décisions arbitrales sont finales et obligatoires.

J'ignore au juste comment tout cela fonctionne dans la province de Québec. J'ai entendu des critiques acerbes. D'après le rapport du Conseil de développement de la région atlantique, cité plus haut, cette loi explique la grande différence qui existe entre les propriétaires de boisés du Québec et leurs collègues du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Le Québec a aussi un projet de loi controversé, le bill 41, concernant le prix du bois à pâte vendu par les agriculteurs et les colons. Le ministre des Terres et Forêts peut ordonner à un fonctionnaire nommé par lui de faire une étude sur les conditions de vente du bois à pâte coupé par les agriculteurs et les colons sur les boisés qu'ils exploitent.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut édicter des règlements a) pour régir l'achat par tout acquéreur de bois à pâte coupé par des agriculteurs ou des colons sur leur terre; b) pour déterminer les variétés et les quantités de bois à pâte qu'un commerçant peut acheter au cours d'une période donnée, compte tenu des quantités requises pour le fonctionnement normal de son entreprise au cours de ladite période; c) pour déterminer les méthodes de mesurage du bois à pâte et en assurer l'application; et enfin d) pour fixer le prix que doit payer l'acheteur.

Les deux lois confèrent aux autorités provinciales un droit d'accès à tous les livres, registres et documents.

Au Québec, il me semble que le gouvernement penche beaucoup plus du côté des propriétaires de boisés que dans notre province, ce qui explique pourquoi ils reçoivent un prix plus élevé pour le bois à pâte que dans notre province. J'ignore combien coûte aux compagnies le bois qui provient des terres dont elles sont concessionnaires (ces chiffres sont difficiles à obtenir), mais s'il y a une trop grande disparité entre ce que coûte aux compagnies le bois qu'elles achètent des propriétaires de boisés et ce que leur coûte le bois provenant de leurs propres concessions ou des terres domaniales, il faut en conclure qu'elles exploitent les petits propriétaires de boisés, qui sont pauvres, faibles et désunis. Au Québec, il me semble que le gouvernement provincial est intervenu en faveur des gens qui l'ont élu pour les servir.

Il y aurait une formule de coopération mutuellement avantageuse entre les compagnies de pâtes et papiers et les propriétaires de boisés. Le bois vert encore chargé de sève est beaucoup plus précieux pour l'industrie des pâtes et papiers que le vieux bois séché. Le bois vert donne un meilleur produit à meilleur prix. Il est très avantageux pour les usines d'obtenir à l'année longue des livraisons régulières de bois vert. Les associations de

propriétaires de boisés pourraient aider à assurer ces livraisons régulières. A l'heure actuelle, le bois coupé demeure empilé pendant peut-être deux ans ou plus, ce qui, avec les forts taux d'intérêt actuels, en augmente sans doute considérablement le prix. Avec une meilleure organisation et en utilisant les moyens qui existent dans le sud du Nouveau-Brunswick, 75 p. 100 peut-être du bois entrant dans les usines pourrait être du bois chargé de sève; de toute façon, ce serait un bon objectif à viser. Le bois vert est beaucoup plus lourd que le bois sec et le coût du camionnage est plus élevé. Si elles avaient un système leur assurant des livraisons régulières de bois vert à l'année longue, les compagnies devraient et pourraient (mais le feraient-elles?) payer un prix beaucoup plus élevé pour la corde de bois que le prix qu'elles paient actuellement.

Nous avons surtout parlé jusqu'ici du bois à pâte. Comme bois à pâte, l'épinette et le sapin sont de beaucoup nos principaux produits forestiers. Mais ce ne sont pas les seules essences que nous avons et nous devrions rechercher des marchés pour toutes les essences qu'il y a dans nos forêts, l'épinette, le sapin, le pin, le cèdre, l'épinette rouge, l'érable, le bouleau blanc, le bouleau jaune et le peuplier, pour ne nommer que les principales essences.

Je vous invite à considérer avec moi le deuxième paragraphe du rapport du Conseil de développement de la région atlantique: «Aucune de ces provinces ne possède une politique acceptable ou convaincante pour définir les objectifs désirables et les moyens de les atteindre». C'est là une forte condamnation du manque d'initiative des gouvernements de ces deux provinces dans ce domaine. Je dis au gouvernement du Nouveau-Brunswick (et j'aurais pu dire de même aux gouvernements précédents): Vous connaissez la pauvreté dont sont victimes beaucoup des hommes laborieux qui comptent sur leurs boisés pour gagner leur vie; est-ce que vous avez un programme rationnel, suffisant et complet pour les tirer de cette lamentable situation?

Pour rendre justice au gouvernement, il faut mentionner qu'il a fait adopter récemment une loi établissant la Commission d'ajustement agricole pour permettre aux cultivateurs d'emprunter à un faible taux d'intérêt afin de rendre leur ferme plus rentable. Ils peuvent consacrer cet argent à des bâtiments, des machines, du bétail ou des terrains, y compris des terrains boisés. Avant d'approuver un prêt, le Conseil s'assure de la qualité de l'emprunteur et de son projet. Jusqu'ici, très peu de personnes ont eu recours à cette loi pour acheter des boisés.

Je songe à un triple objectif:

- (1) Développement maximal de notre patrimoine forestier;
- (2) Utilisation maximale de nos ressources forestières;
- (3) A l'avantage maximal de la population de notre province.

(1) Notre objet devrait être de récolter sur toutes les terres boisées de notre province, sous forme d'un rendement annuel soutenu, une aussi grande quantité que possible de bois de haute qualité. Les mesures à prendre pour atteindre cet objectif sont les suivantes: plantation d'épinettes sur les quelque 300,000 acres de champs abandonnés, actuellement envahis par les broussailles; si, après la période de récupération requise, une bonne gestion permet de porter la coupe annuelle sur les boisés de ferme de 14 à 40 pieds cubes (la corde a un volume de 85 pieds cubes), n'hésitons pas à le faire; le gouvernement devrait exhorter les grandes compagnies à pratiquer de bonnes méthodes de sylviculture à long terme; le gouvernement devrait établir et appliquer avec fermeté une politique de bonne gestion des terres domaniales qu'il détient pour le compte de la population (les terres du domaine public couvrent 45 p. 100 de la superficie de notre province).

(2) Le besoin d'une bonne gestion forestière ne se faisait pas sentir auparavant parce que nous avions beaucoup plus de bois que nous ne pouvions en utiliser. Il en coûtait moins et il était plus profitable pour les actionnaires d'exploiter des forêts vierges que de dépenser de l'argent en travaux d'aménagement. Mais cette situation change rapidement. Au cours des dernières années, nous avons vu de nouvelles usines de pâtes et papiers se construire à Newcastle, South Nelson et Saint-Jean-Est; les usines existantes se sont agrandies et il se construit actuellement une usine à Nackawic (Saint-Georges); des travaux d'expansion sont en cours à Saint-Jean-Est et on vient d'annoncer que la capacité de la grande fabrique de pâte de bois située à l'embouchure de la rivière Saint-Jean allait être doublée. Le gouvernement provincial a fait beaucoup pour encourager et faciliter l'établissement de ces usines consommatrices de bois. Chose très intéressante, certaines des nouvelles usines ont été conçues pour utiliser des bois durs de qualité inférieure dont nous avons une surabondance et pour lesquels nous n'avons qu'une faible demande. Cette augmentation générale de la demande devrait entraîner un relèvement des prix de la production de nos boisés.

(3) Dans la province de Québec, les compagnies estiment que le gouvernement incline

trop du côté des propriétaires de boisés. Dans notre province, les propriétaires de boisés sont d'avis que notre gouvernement se range du côté des compagnies contre la population. Les terres du domaine public, qui appartiennent à la population, posent une question contentieuse; on soupçonne beaucoup le gouvernement d'accorder de trop grandes faveurs aux compagnies en ce qui concerne l'utilisation des terres du domaine public. Par exemple, si la redevance pour le bois franc coupé sur les terres domaniales et utilisé par la nouvelle usine de Nackawic demeure à \$1 la corde, cette faible redevance avilira le prix versé aux propriétaires de boisés qui aident à alimenter cette usine.

La mise en service d'une nouvelle usine touche directement deux groupes de gens: ceux qui travaillent dans l'usine et ceux qui fournissent le bois à l'usine. S'ils sont syndiqués, les travailleurs de l'usine sont fort capables de veiller sur leurs propres intérêts. Il est admis que les travailleurs de l'usine sont beaucoup mieux traités par les compagnies que les propriétaires de boisés. Les propriétaires de boisés ne sont pas maîtres de l'approvisionnement des usines en bois, car les compagnies peuvent s'approvisionner sur leurs propres terres ou sur les terres du domaine public qu'elles exploitent. Est-il déraisonnable de demander à notre gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le prix touché par les propriétaires de boisés pour la corde de bois soit étroitement relié au coût du bois que les compagnies prélèvent sur les terres domaniales?

L'aspect de toute cette question qui intéresse le Comité du Sénat sur la pauvreté se trouve résumé dans le contraste suivant:

Le présent: 14 cordes à \$21 la corde donnent un revenu de \$294.

L'avenir: Si (1) une bonne gestion permet d'obtenir 40 cordes au lieu de 14 et si, grâce (2) à une augmentation de la demande et (2) à l'intervention du gouvernement, le prix est porté à \$30 la corde, le revenu du propriétaire de boisé passera de \$294 à \$1,200. Son revenu étant quadruplé, celui-ci pourra vivre confortablement et consacrer de l'argent à l'amélioration de son boisé.

Revenons au rapport du Conseil de développement de la région atlantique. Les boisés et leurs propriétaires sont enfermés dans un cercle vicieux de mauvaise gestion et de pauvreté en dépit de la multiplicité des forces agissant sur la situation, les unes fédérales ou provinciales et les autres nées au sein du groupe des propriétaires de boisés, aucune n'étant efficace. Je suis disposé à reconnaître que ces diverses forces sont faibles et inefficaces. Mais je n'admets pas qu'elles doivent le demeurer. Il se pourrait que le présent

mémoire au Comité du Sénat sur la pauvreté, que le D<sup>r</sup> McGrand m'a conseillé de rédiger, déclenche un assaut concerté, soutenu et efficace contre le double fléau de la pauvreté rurale et du sous-développement des forêts du Nouveau-Brunswick.

Je crois que le mouvement d'union des propriétaires de boisés est plus fort en Nouvelle-Écosse que dans notre province. Là comme dans notre province on était mécontent du prix du bois à pâte. La Commission royale MacSween a été chargée d'enquêter sur les prix du bois à pâte. Sa principale recommandation a été que les propriétaires de boisés s'unissent et ils sont en train de le faire. Grâce à une subvention du gouvernement et sous la direction du département d'extension de l'Université Saint-François-Xavier, trois hommes sont au travail sur le terrain depuis plus de trois ans. Dix-sept associations de comté ou de région se sont formées et, à la fin de 1969, une fédération provinciale avait pris corps. Plus d'une centaine d'hommes de toutes les parties de la province ont participé à la première réunion annuelle le 31 janvier 1970. Unis, ils peuvent accomplir beaucoup plus pour eux-mêmes que ne le peuvent individuellement 49,500 propriétaires de boisés.

Par suite de la rapacité, de la cruauté, de la négligence et de la stupidité de l'homme, beaucoup d'espèces d'oiseaux et d'animaux se sont éteintes et sont disparues à tout jamais de la surface de la terre. Il serait triste de nous éveiller un beau matin pour constater que le propriétaire de boisé n'est plus parmi nous. Si tous les boisés étaient vendus aux grandes compagnies, il ne resterait plus de propriétaires de boisés. Plus le prix que les compagnies donnent pour le bois est bas, plus le prix auquel elles peuvent acheter les terres qui le produisent est faible. A mon avis, le rapport de l'Office de développement de la région atlantique est beaucoup trop pessimiste. Suivant le rapport, les forces qui essaient de sauver les propriétaires de boisés sont trop lentes par rapport aux forces sous lesquelles succombent les boisés non rentables, car l'impuissance à réaliser les gains de productivité nécessaires pour rester compétitifs entraîne leur acquisition par les grandes compagnies. (Ces boisés ne souffrent pas tous du même degré de non-rentabilité.)

Il ne serait pas sage d'essayer de sauver les boisés non rentables comme tels. Mais il est possible de les rendre rentables. Il y a de bons administrateurs parmi les propriétaires de boisés. Pour leur permettre d'avoir des exploitations plus solides, comme il est dit plus haut, la Commission d'ajustement agricole est disposée à les aider à acheter plus de terres boisées. La Commission est à la recher-

che d'un ingénieur forestier professionnel qui s'occupera de cette partie de son travail.

Les compagnies ont acheté beaucoup de nos terres privées et la plupart de ces terres étaient auparavant des terres en culture. La valeur d'une vieille ferme ne réside pas dans ses bâtiments ou l'étendue défrichée, mais dans le boisé négligé et dans le bois sur pied qui s'y trouve. Chaque lot de 100 acres acheté par les compagnies rend leur position d'autant plus forte et celle des propriétaires de boisés d'autant plus faible. Chaque fois qu'une compagnie achète une étendue de terres boisées, nous avons l'impression que cette étendue est perdue à tout jamais pour les propriétaires de boisés. Dans la région qu'englobe l'Association des propriétaires de boisés du sud du Nouveau-Brunswick, les 2,800 membres détiennent encore 66 p. 100 des forêts privées, soit dans le comté de King's à l'est de la rivière Saint-Jean, et dans le comté de Queen's, dans les paroisses contiguës de Wickham, Cambridge et Johnston et dans le comté de Saint-Jean, soit les paroisses de Simmonds et de St. Martins.

Nous voudrions ralentir le rythme auquel les propriétaires cèdent leurs boisés aux grandes compagnies. Il aurait été préférable de commencer à prendre des mesures préventives il y a 20 ans. Le propriétaire qui exploite son propre boisé et qui n'est pas trop occupé à garder la misère éloignée de sa porte peut gérer son boisé mieux que ne peut le faire une compagnie, laquelle doit compter sur des employés. Les employés ne sont pas attachés au terrain sur lequel ils travaillent aujourd'hui, car ils ne le verront probablement plus jamais, mais l'exploitant-propriétaire d'un boisé compte sur sa propre terre pour en tirer un revenu constant. Un trop grand nombre de nos boisés appartiennent à des absents ou sont passés à des veuves; on ne peut avoir une bonne gestion sans de bons gérants et il devrait exister un système pour que les titres de propriété des terres boisées soit dirigés vers des exploitants compétents choisis parmi nos propre gens. Les compagnies qui ont fait des acquisitions ne s'intéressent pas particulièrement au bien-être de notre population—elles s'intéressent en premier lieu aux profits qu'elles peuvent réaliser. Il n'y a aucun mal à cela; l'attrait du profit est à la base même des affaires. Mais il serait préférable pour la population de notre province qu'elle reste maîtresse de nos terres boisées et que les profits qui en sont tirés aillent dans ses propres goussets.

Au Nouveau-Brunswick, il se dépense des sommes énormes pour bâtir et faire fonctionner des écoles techniques et autres. Mais il me semble tout à fait incompréhensible que, dans la province forestière par excellence,

rien n'ait été prévu à ma connaissance pour former et éduquer des travailleurs forestiers et des exploitants de boisés.

La phrase suivante est tirée du rapport du Conseil de développement de la région atlantique: «L'absence de cours en exploitation et en gestion forestières dans les provinces atlantiques contraste d'une manière lamentable avec ce qui se fait dans des pays comme la Suède où l'enseignement de tous les aspects du travail forestier est de règle.»

Dans la même veine mais plus longue, voici une autre citation tirée du rapport Seheult (page 93):

«Si l'on compare le Nouveau-Brunswick à la Suède, où la gestion des forêts et le développement des industries qui en dépendent sont plus avancés, il y a un contraste frappant entre la portée et la profondeur de l'effort d'éducation et de formation. Sur les plans professionnel et technique, on trouve là le Collège royal de sylviculture, l'École nationale des maîtres forestiers et huit «écoles de sylviculture». Au niveau des travailleurs spécialisés, la formation technique pour l'industrie forestière est principalement organisée par les 24 régies provinciales des forêts privées, dont relèvent un certain nombre d'écoles, au moins une dans chaque province. Ces écoles donnent un cours d'apprentissage ou de base d'un an aux futurs travailleurs forestiers, aux propriétaires de boisés et à ceux qui se destinent au génie forestier. On a récemment institué aussi un deuxième cours, plus avancé, en gestion forestière et en techniques de coupe. Environ 1,300 jeunes suivent chaque année le cours de base. Il se donne en outre un grand nombre de cours abrégés sur une variété de sujets, sylviculture, mesurage, conduite des machines, etc., dont la durée varie de quelques jours à cinq ou six semaines. L'éducation forestière qui se donne en même temps dans plusieurs écoles d'agriculture permet aussi aux propriétaires de boisés de s'instruire. Beaucoup de compagnies donnent en outre des cours à leurs bûcherons pour leur enseigner les techniques de coupes et la conduite des machines.»

«Ils est donc évident que les traditions suédoises de bonne gestion forestière et l'aptitude des Suédois à affronter la concurrence dans ce domaine résultent d'un effort massif d'éducation et de formation et du concours apporté par un grand nombre d'organismes à la tâche d'intéresser le public et de stimuler le développement.»

Le rapport Seheult mentionne à plusieurs reprises la prospérité des propriétaires de boisés en Suède. J'ai voulu me rendre personnellement compte de ce qu'ils ont de plus que les nôtres. J'ai visité la Suède en octobre 1966 et je suis retourné dans ce merveilleux pays

en août 1969, en compagnie de ma femme cette fois.

La Suède ressemble plus au Nouveau-Brunswick que tout autre pays européen. Ce sont deux contrées septentrionales et abondamment boisées. Mais il y a un vif contraste entre la prospérité de la Suède, qui est d'ailleurs le pays le plus prospère d'Europe, et l'absence de prospérité au Nouveau-Brunswick, qui n'est sûrement pas la province la plus prospère du Canada.

La Suède n'a pas toujours été riche. Sur une population de cinq millions, un million de Suédois ont émigré de 1850 à 1930 pour aller vivre dans d'autres pays. Voici une description de ce qu'était la vie du paysan suédois dans les terribles anciens temps: «...ses animaux à demi-morts de faim, d'une maigreur squelettique si lamentable; sa morne présence, les épaules voûtées, comme pliant sous le poids d'une existence accablante; ses réponses évasives, ambiguës et sournaises; ses fils grelottants et décharnés, nus comme des vers devant le sergent moustachu chargé de les peser et de les mesurer pour le service militaire; et puis le moment d'impuissance, de désespoir et d'hébétude devant le cerceuil où tout cela se termine enfin; tels sont les noirs tableaux de misère dont toute la Suède moderne s'enfuit éperdument.»

L'auteur de ces lignes parlait de la province du Smaland, que j'ai visitée au cours de mes deux voyages. Le Smaland est maintenant l'une des régions les plus prospères de la prospère Suède. Le Smaland a l'association forestière la plus nombreuse et la mieux équipée du pays. Les membres de cette association, la S.S.S.F., ont une industrie forestière très diversifiée: usines de pâtes et papiers, scieries, maisons préfabriquées, sacs de papier, etc. Je crois que leur actif dépasse les 500 millions de dollars et ils ont des administrateurs hors pair. En Suède, les propriétaires forestiers tirent une partie de leur revenu de leurs boisés et l'autre partie des usines de transformation qu'ils possèdent par l'entremise de leurs associations.

Les propriétaires forestiers de Suède ont commencé à s'unir vers l'année 1930 et je crois que cette conjugaison de leurs forces a joué un grand rôle dans la transition entre une abjecte pauvreté et une grande prospérité.

Je tire le passage suivant de la préface d'une brochure, «Nos forêts», publiée en mai 1964 par la Fédération nationale des propriétaires forestiers de Suède. (Plus de 300 exemplaires en français et en anglais de cette brochure ont été distribués dans notre province et la réaction a été en générale la suivante: tout cela est surprenant et est sans doute vrai

en Suède, mais le Nouveau-Brunswick n'est pas la Suède.) Voici ce passage: «Les associations de propriétaires forestiers sont composées d'entrepreneurs libres qui, par leurs efforts coopératifs, ont créé les ressources voulues pour tirer le meilleur parti possible de leurs forêts. Nous visons à favoriser à la fois l'épanouissement de l'initiative personnelle énergique et le recours à des solutions rationnelles pour les problèmes communs, et nous sommes convaincus que la coopérative dans l'industrie forestière est une forme d'entreprise extraordinairement rentable.»

La Suède a trois fois et demie notre étendue de forêts productives et dix fois notre coupe annuelle. Les experts suédois prétendent quand même que la coupe annuelle devrait être fortement accrue en Suède pour tenir tête à l'accroissement annuel de la demande. La quantité de bois récolté à l'acre en Suède est trois fois ce qu'elle est au Nouveau-Brunswick. Pourquoi ce contraste? Dans ce pays, les conditions naturelles comme le climat et la fertilité du sol sont les mêmes que dans notre province. La différence réside dans la gestion et les Suédois, ayant commencé il y a longtemps à appliquer de bonnes méthodes de sylviculture, en récoltent maintenant les bénéfices.

Une bonne gestion commence avec de bons semis. Les bons semis proviennent de bons arbres et produisent à leur tour de bons arbres. Au Nouveau-Brunswick, les meilleurs arbres sont coupés et la tâche de la reproduction est laissée aux arbres inférieurs qui restent. En Suède, on coupe tout sauf les meilleurs arbres qu'on laisse sur place pour assurer la reproduction. Et une fois le sol bien ensemencé, les arbres reproducteurs sont récoltés à leur tour.

Une autre méthode qui a maintenant plus de faveur encore est celle qui consiste à planter des pousses obtenues en pépinière à partir de semis supérieurs moins d'un an après le rasage d'un espace donné. On obtient ainsi une futaie d'âge égal qui, avec des éclaircissements périodiques, donne des arbres de haute qualité, hauts, droits et sains. Cette culture d'une forêt créée avec de bonnes pousses, jointe à des éclaircissements périodiques et d'autres bonnes méthodes de sylviculture, améliore le volume et la qualité de la récolte, laquelle met plus d'argent dans les goussets de ceux qui appliquent ainsi de bons principes de sylviculture dans leurs boisés.

Parmi les Associations suédoises de propriétaires forestiers est née récemment une nouvelle formule riche de promesses: la «Région administrative». Toutes les terres boisées de ceux qui veulent participer dans la région

forment une unité économique. Cette forme de collaboration a commencé en 1955 dans la province septentrionale du Jamtland et mon ami, Karl-Einar Bjorkhem, en a été l'animateur. En 1965, cette gestion commune avec réservoir commun de main-d'œuvre s'était répandue, comprenait 3,750,000 acres et continuait de s'étendre. La superficie qui convient le mieux pour ces régions forestières dans le sud de la Suède varie de 10,000 à 20,000 acres.

«Une région forestière est une région administrativement unie, où les propriétaires ont décidé de rationaliser leur exploitation au moyen d'une coopération plus poussée. L'Association des propriétaires forestiers emploie une personne spécialisée en génie forestier, qui coordonne, planifie et dirige le travail au sein de la région. En outre, la région est dotée des services auxiliaires indispensables. Elle est capable d'employer des travailleurs forestiers sur une base annuelle, ce qui dépasse généralement les ressources d'un seul propriétaire, car sa propriété n'aurait pas une étendue suffisante.»

Les deux concepts qui servent d'assises à la nouvelle prospérité suédoise sont la coopération et la rationalisation. Quand ceux qui ont des intérêts communs quelconques s'unissent pour coopérer, ils peuvent entreprendre des projets et obtenir des résultats auxquels, individuellement, ils ne pourraient que rêver. Dans la nouvelle Suède, la rationalisation a une signification particulière que je vais tenter d'expliquer ainsi: il y a peut-être une meilleure façon de procéder que celle que nous avons utilisée jusqu'ici; cherchons cette nouvelle et meilleure manière et, quand nous l'aurons trouvée, utilisons-la.

Je n'ai pas tenté de raconter comment les Suédois sont parvenus à amasser assez de capitaux pour lancer leurs entreprises industrielles et je n'aborderai pas cette question. D'ailleurs, je n'ai pas eu l'ambition de raconter toute l'histoire des associations suédoises de propriétaires forestiers, mais j'en ai suffisamment dit, je pense, pour démontrer qu'en Suède l'appartenance à ces associations a été très profitable pour les propriétaires de boisés. Rationalisons nous-mêmes à la manière suédoise. Nos vieilles méthodes ne sont peut-être pas les meilleures; cherchons-en de meilleures et, quand nous les aurons trouvées, adoptons-les. Et si d'autres ailleurs nous ont tracé la voie et sont prêts à nous aider, il sera certainement plus facile et probablement plus sage, chaque fois que nous le pourrons, de nous engager sur leurs traces.

Avant de quitter l'étonnante Suède, je voudrais vous faire considérer brièvement avec moi la paix industrielle que les Suédois ont réalisée depuis 1938. Je ne crois pas pécher par excès de simplification en exposant la

vérité que voici: la prospérité dépend de la productivité et la productivité dépend du travail. Par conséquent, tout ce qui empêche les hommes de travailler, comme le vulgaire rhume et la trop vulgaire grève, diminue la productivité et abaisse le niveau général de la prospérité. Une des forces de la Suède réside dans le fait qu'en Suède travailleurs et employeurs possèdent, de part et d'autre, des syndicats très forts.

Le court tableau suivant illustre le contraste brutal qui existe en matière de relations ouvrières entre, d'une part, la Suède et, d'autre part, le Canada et les États-Unis.

Journées de travail perdues en conflits ouvriers en 1964

	Nombre (en milliers)	Par millier d'habitants
Suède	34	4.4
Canada	1,581	81.7
États-Unis	22,900	119.2

D'après la colonne de droite, le Canada perd 18.8 fois et les États-Unis 27.1 fois plus de journées de travail par millier d'habitants à cause des grèves que la Suède n'en perd.

Je ne suis ni ingénieur forestier, ni économiste et il se peut que l'optimisme de ce que j'avance prête à la critique. Mais sur ce dernier point j'ai l'appui d'une grande autorité en matière de relations entre employés et patrons, le professeur Ray Brookbank de l'Université Dalhousie. L'une des coupures de journaux les plus précieuses de ma collection est intitulée «On recommande l'adoption du système suédois dans les relations ouvrières». La conférence du professeur Brookbank semble avoir été bien résumée dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean et j'en ai annexé une copie au mémoire, l'appendice «B». En guise de conclusion, il a dit qu'il fallait envoyer des gens en Suède se rendre compte par eux-mêmes et c'est aussi ma conclusion: «N'en parlez pas; envoyez des gens.»

Je recommande depuis assez longtemps d'envoyer du monde en Suède pour voir ce que nous pourrions apprendre des coopératives de propriétaires forestiers et ce que nous pourrions, avec le temps, adapter au Nouveau-Brunswick. A mon avis, le gouvernement ferait un bon placement en envoyant des observateurs avertis passer quelque temps dans ce pays éclairé afin que nous puissions transplanter sur nos rivages cette innovation suédoise, ou du moins une grande partie. Je sais que j'affaiblis ma propre thèse en le disant, mais il faut bien souligner qu'en Suède les propriétaires forestiers ont résolu leurs problèmes eux-mêmes sans solliciter d'aide ou de faveurs spéciales de la part du gouvernement. Mais, dans notre pays, nous savons que

les entreprises demandent et obtiennent des concessions profitables, ce qui revient à mettre dans les goussets des actionnaires de l'argent pris dans ceux des contribuables. Il est donc juste, je pense, que les propriétaires de boisés demandent au gouvernement de les aider à devenir plus forts afin qu'ils puissent tenir tête aux grandes compagnies et exiger un plus gros morceau du gâteau. Et puis, bien sûr, il serait bon d'avoir un plus gros gâteau à partager.

Au Canada, la politique gouvernementale tend actuellement à encourager les centres de croissance. On suppose, je pense, qu'il faut implanter les nouvelles industries là où se trouve la population, ce qui a pour effet d'augmenter la population là où s'établissent les nouvelles industries.

Pendant toute la décennie qui s'annonce, les difficultés à surmonter seront en grande partie nées de l'engorgement des villes. Est-il sage, est-il naturel d'essayer d'entasser tant de monde dans une masse aussi compacte? La «mégalopolite», ou maladie des grandes villes, aggrave la criminalité, la pollution est les embouteillages. Le bon voisinage caractérise beaucoup plus la vie dans la petite que dans la grande ville. Qu'une bonne école soit accessible et la campagne ou la petite ville n'est-elle pas le meilleur endroit pour élever des enfants?

Le D<sup>r</sup> McGrand a passé plusieurs années de sa vie comme médecin de campagne dans les comtés de Queens et de Sunbury, au Nouveau-Brunswick. (Et dites-moi, docteur, si ces années n'ont pas été les meilleures?) Nous admettons, lui et moi, que la vie à la campagne est la meilleure vie. Sans doute est-il commode de vivre près de la ville, d'avoir à sa portée les avantages qu'offre la ville. Je suis chanceux de vivre à 25 milles, et par la nouvelle route à 35 minutes de Saint-Jean. Depuis plus d'une trentaine d'années, je vis au presbytère de l'Église du Christ, entouré d'arbres et d'espace et surplombant la rivière Kennebecasis. Je ne changerais pour aucun des presbytères de Saint-Jean.

Vivre à la campagne, soit, mais non pas y vivre dans une abjecte pauvreté. Il faut qu'un homme habite près du lieu de son travail et qu'il gagne bien sa vie et celle de sa famille. Oh, comme sont (ou plutôt devraient) être heureux les gens de la campagne dans notre province forestière! Si, comme on le prédit, la demande dont les produits forestiers font l'objet dans le monde doit bientôt quadrupler, et si, grâce à une bonne gestion, la récolte annuelle de bois dans notre province, dont 85 p. 100 est couverte de forêts, pouvait être triplée avec le temps, quels ne seraient pas les avantages financiers pour les goussets de la population rurale que je sers?





Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 62

SÉANCE DU MERCREDI 5 AOÛT 1970

TÉMOINS:

MONCTON AND EAST END BOYS' CLUB. Moncton Lions Club.  
(Senior Citizens' Association).

(Pour les noms des témoins, voir le Procès-Verbal)

APPENDICES:

- «A»—Mémoire présenté par le Boys' Club of Canada.
- «B»—Mémoire présenté par le Lions Club de Moncton.

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Everett	Lefrançois
Carter	Fergusson	MacDonald ( <i>Queens</i> )
Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )	Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche</i> , <i>Vice-président</i> )	McGrand
Cook	Hastings	Pearson
Croll	Inman	Quart
Eudes		Roebuck
		Sparrow

(18 membres)

(Quorum) 6

N° 62

SÉANCE DU MERCREDI 5 AOÛT 1970

TÉMOINS:

MONCTON AND EAST END BOYS' CLUB, Moncton Lions Club,  
(Senior Citizens' Association).  
(Pour les noms des témoins, voir le Procès-Verbal)

APPENDICES:

A.—Mémoire présenté par le Boys' Club of Canada.  
B.—Mémoire présenté par le Lions Club de Moncton.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969:

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête.

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et en y substituant ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76 (4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

La motion de l'honorable sénateur Croll, appuyée par l'honorable sénateur Roebuck, telle que modifiée, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAL

Moncton, Nouveau-Brunswick,  
Lions Senior Citizen's Centre

Le mercredi 5 août 1970.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 7 heures du soir.

*Présents:* Les sénateurs: Croll (*Président*), Fergusson, Fournier (*Mada-waska-Restigouche*), Inman, McGrand et Quart—(6).

*Aussi présent:* Le sénateur Hervé J. Michaud.

*Aussi présent:* M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

### MONCTON AND EAST END BOYS' CLUB:

M. E. A. Cotton, directeur régional, *Boys' Clubs of Canada*;

M. Ronald Johnson, directeur exécutif, *East End Boys' Club*;

M. René Landry, directeur adjoint;

M. K. H. Benne, directeur de la formation du personnel;

M. L. Gorber;

M. Sylvio Savoie;

Le révérend Yvan Arsenault;

M. Adolphe Cormier;

M<sup>me</sup> Helen Crocker.

### CLUB LIONS DE MONCTON

(Senior Citizens' Association)

M. Hugh Reardon, président du Lions Club;

M<sup>lle</sup> Leola McKay, présidente du Senior Citizen's Centre;

M. John Gayne, président de la New Brunswick Senior Citizens' Federation.

### AUTRES TÉMOINS:

M. Hans Durstling;

M<sup>me</sup> Ida Eagle;

M<sup>lle</sup> Helen Steeve;

M<sup>me</sup> Nathan Fielder, présidente du *Local Council of Women*.

Il a été ordonné que les mémoires présentés par le *Boys' Club of Canada* et le *Lions Club* de Moncton soient imprimés en appendice «A» et «B» respectivement.

A 9 h. 30 le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 6 août 1970 à 9 heures du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,  
Georges A. Coderre.

PROCES-VERBAUX

Le mardi 8 août 1970... Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la paroisse se réunit à 7 heures du soir... Présents: Les révérends: Croft (Président), Ferguson, Fournier (Mada-voaka-Restigouche), Lamer, McGehee et (Gardien) (a)

Aussi présent: Le sénateur Hervé J. Michaud... Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur

Les témoins suivants sont entendus:

MONCTON AND EAST END BOYS' CLUB:

- M. E. A. Cotton, directeur régional, Boys' Club of Canada; M. Ronald Johnson, directeur exécutif, East End Boys' Club; M. René Landry, directeur adjoint; M. K. H. Banne, directeur de la formation du personnel; M. L. Gorder; M. Sylvio Savoie; Le révérend Yvan Arsenault; M. Adolphe Cormier; M<sup>me</sup> Helen Crocker.

CLUB LIONS DE MONCTON

- (Senior Citizens' Association) M. Hugh Reardon, président du Lions Club; M<sup>me</sup> Leola McKay, présidente du Senior Citizens' Centre; M. John Gayne, président de la New Brunswick Senior Citizens' Federation.

AUTRES TÉMOINS:

- M. Hans Dursling; M<sup>me</sup> Ida Eagle; M<sup>me</sup> Helen Steeve; M<sup>me</sup> Nathan Fielder, présidente du Local Council of Women.

Il a été ordonné que les mémoires présentés par le Boys' Club of Canada et le Lions Club de Moncton soient imprimés en appendice «A» et «B» respectivement.

A 9 h. 30 le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 8 août 1970 à 9 heures du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité, Georges A. Gorder

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Le mercredi 5 août 1970,  
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce soir à 7 heures, sous la présidence du sénateur David Croll.

**Le président:** Je déclare la séance ouverte. Nous tenons une réunion du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, institué il y a environ un an et demi. Nous avons entrepris de parcourir toutes les provinces. Cette semaine, nous avons commencé à visiter le Nouveau-Brunswick et il nous reste encore deux provinces à voir. Même si cela peut vous paraître étrange, c'est ainsi que nous passons nos vacances et c'est bien agréable.

Nous sommes heureux d'avoir parmi nous, à l'extrême gauche, le sénateur Edgar Fournier, notre vice-président, bien connu de vous, et qui a pris part à la vie publique de votre province durant bien des années. A ses côtés, nous avons la sénatrice Josie Quart, du Québec. Une toute jeune amie, la sénatrice Muriel Fergusson, se trouve tout à fait au bout, puis un véritable ami de longue date, un ancien ministre du cabinet du Nouveau-Brunswick, M. McGrand, dont vous vous souvenez sans doute.

Viennent ensuite la sénatrice Inman, de l'Île-du-Prince-Édouard, et, à ma droite, M. Fred Joyce, le directeur, qui assure la coordination et assume une grande part du travail afin que nous puissions rédiger notre rapport plus tard. Je suis David Croll.

Nous sommes restés quelques jours au Nouveau-Brunswick, en commençant par Saint-Jean. Nous y avons entendu de précieux exposés, qui nous ont été bien utiles et ont suscité beaucoup d'intérêt. D'ailleurs, les moyens d'information ont abondamment traité de toute la question et il nous a paru que cette collectivité est bien dirigée, et qu'on se préoccupe de comprendre les problèmes que nous étudions, ce qui est de première importance pour tous.

Au sujet de la pauvreté, je dois vous dire, braves gens, que c'est la première fois qu'on tente de l'étudier dans le Dominion du Canada. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, puisque, aux États-Unis, on cherche à y remédier depuis quelques années seulement.

Nous atteignons la population. Certains viennent témoigner à Ottawa. Nous allons écouter ceux qui ne peuvent venir à nous et c'est ce qui explique notre présence ici aujourd'hui. La collaboration reçue est très encourageante pour l'avenir. Quoi qu'il arrive, et nous croyons qu'il peut se produire bien des choses, personne ne peut résoudre le problème de la pauvreté en le niant. Nous nous sommes rendu compte que la pauvreté est une flétrissure pour la nation. Ce problème est prioritaire au Canada et il le demeurera tant qu'on n'aura pas pris des mesures de redressement. Bien entendu, notre indifférence envers les nécessiteux est sans doute notre plus grande faute et il est grand temps d'y remédier.

D'après les mémoires que nous possédons déjà, nous nous attendons à ce que de grands efforts soient faits à Moncton. Nous avons l'impression que nous en profiterons, de même que les habitants de Moncton et de la région et tout le pays.

Je ne peux terminer mes propos sans dire combien il nous est agréable d'apprendre que le *Lions Club* de Moncton a mis cet édifice à la disposition des personnes âgées. C'est un bel exemple et nous ne pouvons manquer de vous féliciter en passant dans votre ville.

Le *Moncton Boys' Club* va nous soumettre le premier mémoire. M. Ernie Cotton, à ma droite, directeur de la région atlantique des *Boys' Clubs* du Canada et ancien directeur du *Moncton Boys' Club* va présenter le mémoire.

Avant la présentation du mémoire de M. Cotton, j'aurais dû vous signaler qu'en venant de Saint-Jean, aujourd'hui, nous nous sommes arrêtés à Hamilton où nous avons rencontré le révérend William E. Hart, président de la *New Brunswick Federation of Woodlot Owners*. Je crois qu'il est ordinairement désigné sous le sobriquet de «*plywood padre*».

Le sujet particulier à étudier était la richesse forestière du Nouveau-Brunswick et son emploi pour le bien-être de la population de la province surtout. Outre les sénateurs, un député fédéral de votre province, M. Gordon Fairweather, était présent, de même que M<sup>me</sup> Cyril Sherwood, député provincial, ce qui ne manque pas d'intérêt, puisque les trois paliers de gouvernement se trouvaient ainsi représentés dans la petite église.

Comme d'habitude, les dames ont été d'une extrême gentillesse en nous servant le café et la collation, et, sachez que ce fut pour nous l'une des visites les plus agréables que nous ayons faites au cours des derniers jours.

**M. E. Cotton, directeur des Boys' Clubs du Canada pour la région de l'Atlantique:** Monsieur le président, honorables sénateurs, tout d'abord, je désire mentionner que notre mémoire, présenté par l'association nationale des *Boys' Clubs* du Canada, a été rédigé en collaboration avec le *Boys' Club* de Moncton. Il existe, dans cette ville, un autre organisme du même genre connu sous le nom de *Est End Boy's Club*. Malheureusement, et ce n'est là la faute de personne, les dirigeants de cet organisme ont seulement été informés à la fin de la semaine dernière qu'ils pouvaient présenter un mémoire. Nous le regrettons.

Je suis heureux d'avoir à mes côtés ce soir M. René Landry, directeur adjoint du *Boys' Club* de Moncton, M. Ron Johnson, secrétaire de la *Boys' Club Professional Association*, et M. Len Thorbury, vice-président du *Boys' Club* de Moncton. M. Thorbury a été l'un des promoteurs de cet organisme lors de sa création par le *Kinsmen Club* de Moncton.

Sont aussi présents M. Silvio Savoie, vice-président du *East End Boys' Club*, et M. Karl Benny, directeur de la formation et du personnel de notre mouvement national.

On vous demandera sans doute: «Quel lien y a-t-il entre les «boys' Clubs» et la pauvreté?» Ce lien, très fort, existe en ce sens que les «boys' clubs» se trouvent surtout dans les quartiers pauvres des villes.

Avant de créer un «boy's club» quelque part, on mène une enquête publique afin de déceler l'endroit de la ville le plus défavorisé. Notre organisme a comme devise: «Répondre aux besoins de la jeunesse», et ces besoins se font surtout sentir dans les quartiers pauvres ou défavorisés des villes.

Le personnel des «boys' club», à notre avis, connaît bien le problème de la pauvreté et ses nombreuses ramifications. Peut-être pourrions-nous souligner un ou deux points et les faire suivre d'observations de caractère local.

A la première page du mémoire présenté par le *Boys' Club du Canada*, (je crois qu'une vingtaine d'exemplaires ont été mis à votre disposition) j'aimerais attirer votre attention sur le paragraphe situé au bas de la page où il est dit:

«C'est un fait reconnu que la pauvreté, d'où qu'elle provienne, est la force destructrice qui affaiblit, puis détruit la cellule fondamentale qu'est la famille.

Nous aimerions faire les recommandations suivantes: premièrement, les programmes d'assistance sociale mis sur pied par les gouvernements, s'ils sont trop généreux, détruisent l'émulation et la motivation. Deuxième-

ment, il faut faire ressortir l'importance du service bénévole et volontaire essentiel au bon fonctionnement des associations philanthropiques.

Troisièmement, il faudrait encourager le monde des affaires à aider ces associations philanthropiques au moyen d'adoucissements fiscaux.

Les recommandations n<sup>os</sup> 4 et 5 visent une action concertée de la part de l'État afin de mettre sur pied un comité sur la situation des jeunes. Ce comité, nous le connaissons, et il est déjà à l'œuvre. Il faudrait aussi constituer un groupe d'étude sur les sports. Nous encourageons la participation des programmes privés et publics qui s'adressent aux jeunes.

La sixième recommandation porte sur l'importance d'une autorité réelle chez les jeunes.

Nous prions instamment votre comité de consacrer une partie de son rapport au recrutement et à la formation des moniteurs et à la place qu'ils occupent dans notre société; à ce sujet, nous félicitons le Conseil national de la santé de sa générosité envers les colloques organisés par les «boys' clubs» en vue de la formation des moniteurs. La somme considérable de temps et d'argent que les membres et le personnel de ces clubs ont consacré à ces réunions a donné d'excellents résultats. Ces observations résument le mémoire présenté par notre association nationale. Il n'est sans doute pas hors de propos de faire quelques observations sur le *Boys' Club* de Moncton, son fonctionnement et ses réalisations dans la région de Moncton.

Il est fort peu probable que la pauvreté disparaisse à notre époque. Il est donc de notre devoir d'aider ceux qui sont dans le besoin. C'est là, je crois, que les «boys' clubs» jouent leur rôle. Les «boys' clubs» s'occupent des jeunes de sept à dix-neuf ans et plus dans certains cas. Cet organisme s'intéresse à tous les jeunes, filles et garçons. Un personnel féminin est affecté aux programmes conçus pour les fillettes et jeunes filles. Il doit en être ainsi.

A Moncton on peut dire sans se tromper que les «boys' clubs» sont bien vus de la population et qu'ils reçoivent un appui financier considérable de la Fédération des Œuvres et de l'administration municipale. Le rôle d'un «boys' club» est de créer un foyer en dehors du foyer naturel. Dans bien des cas, l'atmosphère y est à coup sûr beaucoup plus respirable qu'à la maison où douze enfants et deux adultes doivent vivre dans trois ou quatre pièces.

On a déjà dit que la pauvreté, jusqu'à un certain point, est un état d'esprit. Les «boys' clubs», par leurs activités récréatives qui forment seulement une partie de leurs programmes, s'efforcent de remédier à cette situ-

ation et de guider notre jeunesse grâce à leurs programmes d'orientation.

A titre d'exemple, le *Boys' club* de Moncton a fait une enquête il y a quelques années, et à laquelle j'ai participé, et qui a prouvé que quatre-vingt-dix-sept ou quatre-vingt-dix-huit pour cent de nos membres n'appartenaient à aucune autre association de jeunesse, ce qui semble attribuable au manque de fonds.

Les cotisations du *Moncton's Boys' Club* pour une année varient de 50 cents à \$1.50. Les membres du club représentent les multiples visages de la pauvreté, tel le besoin d'un service dentaire et médical adéquat, et d'un régime alimentaire équilibré. Bon nombre des jeunes quittent leurs études au niveau de la 6<sup>e</sup> ou de la 8<sup>e</sup> année, car il leur manque la motivation psychologique qui les encouragerait à persévérer.

La formation d'associations de parents révèle un aspect secondaire des deux clubs municipaux qui n'est pas sans intérêt. Les parents des membres qui unissent leurs efforts pour aider les clubs s'aident indirectement eux-mêmes en se rendant utiles à d'autres.

Quel est donc le but de notre rapport et que cherchons-nous à accomplir au niveau municipal? Il faut faire remarquer que la pauvreté est un phénomène relatif, et qu'il y aura toujours des personnes à qui il faudra venir en aide. Les clubs travaillent de fait avec la jeunesse quand elle est la plus réceptive, on peut influencer de jeunes esprits de la manière la plus directe. Nous croyons fermement qu'on aura toujours besoin de ce genre d'organisation.

L'activité au niveau municipal est aussi efficace que les fonds, les installations et le personnel le permettent. Avec plus d'aide, nous pourrions accomplir davantage.

Ce que nous demandons, c'est une augmentation de l'aide consentie, soit en fonds ou en dépenses d'exploitation, soit en formation de personnel, en même temps que les demandes dont on a déjà fait état préalablement. De toute manière, nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'exposer notre point de vue.

**Le président:** La sénatrice Fergusson, le sénateur Fournier, la sénatrice Inman.

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur le président, je tiens à exprimer notre satisfaction d'être ici et de pouvoir apprécier à sa juste valeur l'exposé des *Boys' Clubs* du Canada. Il est incontestable qu'ils accomplissent un travail énorme, et du très bon travail, d'ailleurs.

Une observation que j'ai trouvée particulièrement intéressante était la recommandation d'établir un Comité de la jeunesse. Vous en parlez à la page 2 du rapport, que j'ai pu me procurer, et encore à la page 5.

Quand j'ai lu le rapport pour la première fois, je n'étais pas sûr d'avoir compris ce que vous vouliez dire en écrivant qu'on devait établir un Comité de la jeunesse afin de favoriser la recherche, de coordonner les activités des clubs et de stimuler le programme législatif. Je n'ai pas compris à quel niveau vous vous attendiez à ce qu'on le fasse. A la page 5 vous dites:

Des membres proposés ou élus du gouvernement et des Services municipaux et des représentants de la jeunesse du pays.

Est-ce que vous l'envisagez au niveau national? Ou au niveau provincial ou municipal?

**M. Cotton:** Notre bureau national à Montréal a reçu le rapport au mois d'octobre de l'an dernier, à ce qu'il me semble. Je ne crois pas qu'un Comité de la jeunesse existait à l'époque, mais depuis on en a certainement institué un, qui fonctionne et travaille dans tout le pays.

**La sénatrice Fergusson:** Mais ce rapport a été rédigé avant cette date.

**M. Cotton:** Le rapport, comme je l'ai dit, date d'octobre dernier.

**La sénatrice Fergusson:** Je regrette, je ne m'en suis pas rendu compte. De toute façon il y a une autre question que je voulais vous poser au sujet des clubs pour les jeunes filles. Je ne savais pas que ces clubs faisaient également partie de votre organisation.

**M. Cotton:** Ce sont les filles qui participent aux activités des clubs pour les garçons.

**La sénatrice Fergusson:** Alors, y a-t-il beaucoup de ces clubs qui s'occupent aussi des filles?

**M. Cotton:** Un bon nombre.

**La sénatrice Fergusson:** A Moncton?

**M. Cotton:** Il existe, de fait, des programmes pour les filles dans deux boy's clubs régionaux à Moncton.

**La sénatrice Fergusson:** Vous avez des boy's clubs dans combien d'autres endroits du Nouveau-Brunswick?

**M. Cotton:** A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick; à Bathurst, où l'on a inauguré un nouveau club la semaine dernière à Newcastle; et ailleurs, la possibilité de ranimer d'autres clubs pour lesquels on demande de l'aide.

**La sénatrice Fergusson:** Recevez-vous des fonds de la Fédération des œuvres? Comment trouvez-vous les montants qui vous permettent de poursuivre votre travail?

**M. Cotton:** La Fédération des œuvres aide beaucoup de clubs. Quelques-uns reçoivent de l'aide par l'entremise d'œuvres locales.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur le président, je voudrais en savoir plus long sur ces clubs pour les enfants et les jeunes, garçons et filles. Vous avez combien de membres à Moncton, grosso-modo?

**M. Len Thorbury (vice-président des Moncton Boys' Clubs):** Nous avons peut-être 800 membres.

**Le sénateur Fournier:** Si je comprends bien, vous avez deux groupes: Les garçons et les filles?

**M. Thorbury:** Il y a à peu près autant de filles que de garçons.

**Le sénateur Fournier:** De quel âge?

**M. Thorbury:** L'âge varie entre sept et dix-huit ans. Une journée, les jeunes filles sont chargées d'un programme; les deux jours suivants, ce sont les garçons. Nous avons des activités dirigées pour les adolescents, intégrées aux programmes destinés aux garçons et aux jeunes filles.

**Le sénateur Fournier:** Qui conçoit les programmes? S'agit-il d'un programme d'envergure nationale ou de vos propres réalisations?

**M. Thorbury:** Chaque club élabore un programme adapté aux besoins du groupe auprès duquel il exerce son activité.

**Le sénateur Fournier:** Acceptez-vous tout le monde, sans distinction de religion ou de race? Il n'y a pas de restrictions?

**M. Cotton:** Tous les *boys' clubs* sont absolument exempts de tout sectarisme.

**Le sénateur Fournier:** Y a-t-il des clubs locaux qui encouragent un de vos groupements, comme le *Rotary* ou le *Kinsmen* ou un autre de ces clubs?

**M. Thorbury:** Les membres du club *Kinsmen* nous aident. Ils ont construit le centre et notre camp existe grâce au *Kwanis Boys' Club*.

**Le sénateur Fournier:** Que voulez-vous dire par le mot «camp»?

**M. Thorbury:** Notre colonie de vacances estivale. Nous faisons du camping pendant tout l'été.

**Le sénateur Fournier:** Avez-vous votre propre bâtiment?

**M. Thorbury:** Oui. Il y a le pavillon du camp.

**Le sénateur Fournier:** Mais à la ville?

**M. Thorbury:** A la ville, nous avons fait construire un immeuble.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur le président, j'aimerais reprendre une déclaration du mémoire, à la page 3, qu'a lue un des témoins:

La pauvreté, d'où qu'elle provienne, est la force destructive qui affaiblit puis détruit la cellule fondamentale qu'est la famille.

Je ne pense pas que vous ayez entièrement raison, monsieur, mais pourriez-vous préciser quelques-unes des causes de la pauvreté? Si je pose cette question, c'est que pour faire disparaître la pauvreté il faut s'attaquer à la racine du mal. Vous dites «d'où qu'elle provienne.» Voudriez-vous énumérer certaines causes de la pauvreté?

**M. Cotton:** Puis-je adresser cette question à M. Benny?

**Le sénateur Fournier:** Je tiens à signaler ici que ce passage est en français dans le texte; s'il y a quelqu'un qui ne comprend pas l'anglais, vous pouvez vous exprimer en français, parce qu'on n'y voit pas d'objection.

**M. Karl Benny, directeur de la formation et du personnel, Boys' Clubs du Canada:** La pauvreté existe probablement dans les domaines économique, socio-culturel et éducatif, et nous avons découvert un ou plusieurs cas d'insuffisance à ce sujet chez la plupart des membres des boys' clubs.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur, ce n'est pas ce que j'ai demandé. J'aimerais savoir d'où vient la pauvreté. Pouvez-vous en indiquer une cause? Est-ce le manque d'instruction, le chômage, l'hérédité ou le milieu?

**M. Benny:** J'ai le sentiment qu'il s'agit d'un ensemble de tous ces éléments. La pauvreté vient du manque d'instruction, du manque d'appui financier au sein de la famille. Elle est probablement liée au milieu, transmise par les parents des jeunes qui font partie des boys' clubs.

**Le sénateur Fournier:** Votre réponse ne me satisfait pas encore. Je veux des détails, parce que ce sont les faits que nous essayons de découvrir. Il doit y avoir une raison qui explique la pauvreté de chaque famille, et il n'y a pas deux raisons pareilles. Vingt-cinq pauvres dans une région donnée ne sont pas tous pauvres pour le même motif. Il peut exister un cas d'invalidité dans la famille, ou bien du chômage. On trouve aussi le manque d'instruction. Un autre motif peut bien être l'incompétence administrative des parents. Les raisons ne sont donc pas toutes les mêmes.

Puisque je suis étranger aux conditions de la localité, il serait peut-être bon que les messieurs qui représentent ici les deux boys' clubs livrent leurs observations.

**Le sénateur Fournier:** Le même phénomène se rencontre partout au Canada. Que l'on vienne de Montréal, de Québec, de Winnipeg, peu importe, la situation est identique.

**M. Benny:** J'ai la conviction que certains membres de nos boys' clubs sont aux prises avec toutes ces difficultés, et je ne saurais dire si le mal est exclusivement d'ordre économique ou uniquement d'ordre culturel.

**Le sénateur Fournier:** Je cède la parole à quelqu'un d'autre, mais je reviendrai à vous plus tard.

**La sénatrice Inman:** Tout comme la sénatrice Ferguson, j'ai trouvé le mémoire très intéressant et plein de bonnes idées. J'aimerais parler d'abord du comité qui s'intéresse à la jeunesse. Ce serait un comité permanent, je suppose?

**M. Cotton:** Je comprends que le Secrétariat d'État étudie, à l'heure actuelle, les besoins des jeunes partout au pays.

**La sénatrice Inman:** A la page 5, vous déclarez:

«Le foyer ne répond plus aux besoins humains que l'on connaissait il y a dix ans à peine; l'influence de l'Église a diminué, l'école a pris une importance accrue, mais a-t-elle pleinement répondu à la question: à quoi sert l'instruction?»

A quoi attribuez-vous cette évolution des besoins?

**M. Cotton:** Le changement?

**La sénatrice Inman:** Le foyer ne suffit plus aux besoins humains, l'influence de l'Église s'est affaiblie et, même si l'école prend de plus en plus d'importance, elle n'a pas vraiment remplacé le foyer ou l'Église dans la vie des jeunes. A quoi attribuez-vous cette situation?

**M. Cotton:** Il est difficile de répondre à cette question.

**La sénatrice Inman:** Je le sais, mais je ne connais pas la réponse.

**M. Cotton:** M. Thorbury pourrait peut-être nous répondre.

**M. Sylvio Savoie (East End Boys' Club):** Puis-je me permettre une observation?

**Le président:** Voulez-vous répondre à la question?

**M. Savoie:** Je ne voudrais pas qu'elle reste sans réponse.

**Le président:** C'est vraiment difficile à lire. Où en êtes-vous, sénateur Inman?

**Le sénateur Inman:** Je suis à la page 5, où c'est écrit:

Le foyer ne suffit plus aux besoins humains qu'il satisfaisait encore il y a environ 10 ans, l'influence de l'Église s'est affaiblie, l'école prend de plus en plus d'importance mais a-t-elle pleinement répondu à la question: «à quoi sert l'éducation»?

Même si l'éducation a fait des progrès, elle ne semble remplacer ni le foyer ni l'Église, et pourtant ces derniers n'ont plus l'influence qu'ils avaient autrefois sur les jeunes. Je vous demande: Quelqu'un a-t-il une idée des raisons de cet état de choses?

**M. Savoie:** Si je peux m'exprimer ainsi, je crois que notre société a atteint une phase où un plus grand besoin de progrès social se fait sentir et, selon moi, ce progrès social n'est pas une priorité essentielle pour l'Église. A mon avis, seule une organisation comme le *boys' club* peut répondre à ce besoin de la société en se consacrant aux jeunes qui parviennent à cet âge où, comme on l'a mentionné dans le mémoire, ils sont facilement influençables.

Je crois que ces associations leur permettent d'accéder à un épanouissement social qu'ils n'atteignent pas dans des milieux comme celui de l'école, parce que les écoles ont aussi des programmes très spécialisés, et

ne témoignent plus à l'enfant lui-même l'intérêt qu'un *boys' club* pourrait lui porter.

D'ailleurs parmi ces garçons, beaucoup ne vont pas à l'école, parfois à cause d'un manque d'intelligence, parfois d'une incapacité physique ou mentale, ou encore pour bien d'autres raisons. A mon avis, on demandera peut-être aux *boys' club* à l'avenir de satisfaire ce besoin que tous les enfants et les adolescents ressentent et qui n'existait pas autrefois.

Je pense que si les *boys' club* reçoivent les outils nécessaires pour accomplir leurs divers projets, ils pourront atteindre l'esprit des enfants d'une manière sans pareille.

**Le sénateur Inman:** Je m'inquiète de la perte d'influence du foyer et de l'Église. Vous travaillez avec les jeunes; les avez-vous déjà entendu dire pourquoi ils ne ressentent pas l'influence du foyer comme nous à leur âge?

Ce qui me préoccupe, c'est de savoir pourquoi le foyer et l'Église ont perdu leur influence sur les jeunes. Ceux-ci en parlent-ils, parfois?

**M. Savoie:** C'est un fait, je crois, que l'Église perd son emprise sur la jeunesse, comme peut-être aussi le foyer, parce que tout simplement elle ne peut suffire aux besoins.

L'Église ne peut pas satisfaire le besoin social d'un enfant. Elle établit des programmes en ce sens, mais, à mon avis, ce n'est du moins pas son devoir ou son souci primordial d'atteindre les individus dont nous nous occupons, ni au même niveau, ni de la même manière.

La situation est la même au foyer. Les parents ne sont pas tous capables de satisfaire tous les besoins sociaux ou autres de leurs enfants. Il existe, d'après moi, un besoin fondamental pour le genre de travail qu'accomplissent les *boys' clubs*, et seuls ces derniers sont en mesure de fournir certaines réponses.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**Le sénateur Inman:** Je crois que personne d'entre nous n'aurait probablement pu faire mieux.

**M. Savoie:** A mon avis, il est très difficile de découvrir la cause de la pauvreté, comme monsieur le sénateur Fournier essaie de le faire, c'est probablement un des problèmes auquel votre Commission doit faire face; c'est-à-dire, dégager la racine ou la cause de la pauvreté.

Les sources sont nombreuses et diffèrent selon les cas. Il peut s'agir de causes sociales, économiques ou familiales, de déficiences mentales ou d'infirmités physiques. Les raisons peuvent être générales. Mais définir la pauvreté ou la source de la pauvreté en un seul mot, c'est difficile.

**Le sénateur Fournier:** Nous le savons.

**Le sénateur Inman:** Une autre question, Monsieur le Président.

**Le président:** S'agit-il d'entrer dans la question à l'étude?

**M. Cotton:** Je me demandais... L'un des dirigeants du *boy's club*, M. l'abbé Arsenault, se trouve ici. Il a peut-être quelque chose à dire sur le sujet.

**Le président:** Commenteriez-vous la question, monsieur l'abbé Arsenault?

**M. Arsenault, père (Boys' club du Canada):** Certainement, monsieur le président. Quant à savoir si l'Église, comme le foyer, perd son prestige, je dirai qu'en général, ces institutions étaient assez indépendantes et exerçaient leur autorité de façon distincte, autonome et très satisfaisante.

Aujourd'hui, me semble-t-il, l'Église, l'école et le foyer doivent collaborer autant qu'ils peuvent, sinon nous perdons notre temps. L'éducation a pour but de former un être humain mûr, et responsable envers lui-même comme envers la société; pour autant que le foyer peut valoriser l'enfant ou les autres personnes qui l'habitent, en autant que l'Église peut valoriser ses membres, en autant que l'école parvient à communiquer une échelle de valeurs, ce sont des institutions dignes de ce nom, qui servent l'individu aussi bien que la société.

Je me demande jusqu'à quel point l'Église et le foyer remplissent effectivement cette mission d'éducation, cette mission de valorisation, en particulier auprès des jeunes, à l'heure actuelle.

Si je dis cela, c'est parce qu'on pense généralement au mot «église» comme à l'édifice ou à l'institution. Pour ce qui est du foyer, nous en avons tous probablement la même idée. Nous passons peu de temps à la maison, et quand nous le faisons, c'est pour dormir, lire ou regarder la télévision, non pour entrer en relations avec les personnes avec qui nous vivons ni pour mettre en action une valeur humaine. L'école, d'après moi, sert bien à communiquer de l'information, mais de l'information de moindre importance seulement; et c'est bien dommage, d'après moi. Peut-être le même problème se pose-t-il aussi à l'Église.

Je connais la valeur des clubs comme les *Boys' clubs*, auxquels j'ai moi-même participé. Je me rends compte à quel point ils peuvent aider nos jeunes, justement parce qu'ils collaborent avec la société et en acceptant les membres tels qu'ils sont.

Pour finir, la question des valeurs sonnantes. Je me demande si nous ne réduisons pas la pauvreté à une question d'argent, si elle n'a pas un aspect beaucoup plus exigeant, la pauvreté de l'être humain, de la personne

humaine. Nous connaissons tous des gens qui ont un profond besoin de compréhension et d'aide d'ordre humain bien plus que d'ordre financier.

**Le président:** Monsieur l'abbé, je dois préciser, puisque vous avez soulevé la question, que le Comité ne considère pas la pauvreté du seul point de vue économique, mais c'est un aspect qu'il croit de la plus haute importance.

Vous avez une question à poser, sénatrice Inman?

**La sénatrice Inman:** A ce propos...

**La sénatrice Ferguson:** Excusez mon interruption, mais puisque nous traitons le sujet, j'aimerais poser une question. A la page 4 du mémoire, que citait la sénatrice Inman, les derniers mots étaient: «education for what?» (éducation à quelle fin?)

Est-ce que, d'après vous, l'éducation que l'on dispense aux jeunes à l'heure actuelle laisse à désirer?

Ce n'est pas la première fois qu'on nous le demande. On s'intéresse trop à l'éducation scolaire, et trop peu à l'éducation des gens en prévision de l'existence qu'ils mèneront. Quelqu'un voudrait-il faire quelque observation à ce sujet? Lorsque vous posez la question: «education for what?» nous demandez-vous si cette éducation est la bonne?

**M. Benny:** Je me range à votre avis: on apprend peu à vivre; mais j'ajouterais que la façon d'enseigner n'est pas propre à susciter la motivation chez les jeunes. On leur fait apprendre par cœur des données, sans leur inculquer le désir de chercher, de rechercher et de trouver eux-mêmes.

C'est dans ce domaine que bien des *boys' club* ont réussi.

**La sénatrice Inman:** En rapport avec la question que j'ai posée, M. Cotton a fait allusion aux associations auxiliaires de parents. Donc, est-ce que le fait de faire appel à des auxiliaires de parents contribuera à un rapprochement?

**M. Cotton:** Le président du club local de l'une de ces associations se trouve ici; peut-être pourra-t-il vous répondre.

**Le président:** Vous êtes monsieur...?

**M. Adolphe Fournier, (membre de l'association auxiliaire des parents des Boys' club du Canada):** Adolphe Fournier. Un groupe d'hommes s'est constitué en association auxiliaire des parents. Nos fils font tous partie des *Boys' clubs*. Nous nous sommes organisés, puis nous avons tenu des bingos tous les dimanches, de septembre à mai. Nous en déposons tous les revenus à la banque. Nous avons acheté aux jeunes des choses comme des chandails, de l'équipement de hockey, des choses pour l'hiver et l'été.

Nous avons emmené les garçons au camp. Notre groupe se compose d'environ 30 couples. Les enfants ont vraiment aimé cela. Nous les avons amenés au bingo et leur avons montré quoi faire. Ils nous aident beaucoup; ils vendent des cartes. Nous leur montrons ce qu'il faut faire, et ils font aussi beaucoup de travail pour nous.

Nous avons commencé à dresser des listes, et ils nous ont donné un coup de main. Ils exécutent beaucoup de travail pour nous; nous payons leur séjour au camp, l'autobus, toutes les dépenses de ce genre, et vraiment ils accomplissent du très beau travail.

**Le sénateur Fournier:** Pourquoi ne pourriez-vous pas travailler avec l'association des garçons sans avoir un club de parents?

**La sénatrice Inman:** En haut de la page 5, au premier paragraphe, vous dites:

Croyant fermement que la plupart des programmes de «bien-être» tirent leur origine de l'intérêt et de l'appui de volontaires, nous insistons pour qu'on encourage cette grande force du bien, qu'on se rende compte de son existence et qu'on en tire avantage pour le bien croissant de la société.

Vous proposez qu'il vaudrait peut-être mieux que l'État participe moins et qu'il y ait plus de participation de la part de volontaires? Est-ce que ce serait plus personnel?

**M. Benny:** Une des devises des «boys' clubs», c'est: «aider les garçons à s'aider eux-mêmes». Nous trouvons dans ce domaine que nous réussissons mieux que si nous donnons tout aux garçons et la question se fonde sur ce principe. Qu'il s'agisse de connaissances ou de choses matérielles, nous aimons mieux instruire un garçon et lui faire acquérir la motivation nécessaire afin qu'il les obtienne par lui-même plutôt que de les recevoir. C'est à quoi nous faisons allusion ici: éviter d'encourager une société de quémandeurs, mais développer la fierté et le talent de faire les choses pour soi-même.

**Le président:** Souvenez-vous, madame Inman, de la devise dont on s'est servi pour aider les pays sous-développés: «Montrez à l'homme comment pêcher; ne lui donnez pas le poisson.»

**La sénatrice Inman:** Oui.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président et messieurs du *Boys Club*, je m'intéresse beaucoup aux «boys clubs», et j'ai visité quelques camps des «boys' clubs» patronnés par le club *Kiwanis*. J'ai été commissaire divisionnaire des guides pendant de nombreuses années et j'ai fait partie de la direction nationale.

Au sujet de vos programmes, vous dites que chaque club organise ses propres programmes, mais sûrement, votre conseil national établit

des lignes de conduite quelconques que vous devez suivre, n'est-ce pas?

**M. Cotton:** L'association nationale nous donne des idées relatives aux programmes, mais, à notre avis, le programme quotidien d'un «boys' club» doit être adapté aux besoins des garçons. Si les garçons ne veulent pas toujours jouer au base-ball ou au hockey, pourquoi ces sports seraient-ils les seuls au programme? C'est pourquoi très souvent, nous envoyons ou distribuons des questionnaires pour savoir ce que les garçons veulent vraiment faire dans leur club.

**La sénatrice Quart:** Éprouvez-vous de la difficulté à trouver des moniteurs? Comment groupez-vous vos garçons? Combien par groupe environ; trente-cinq ou quarante? Les séparez-vous en groupes?

**M. Cotton:** Que voulez-vous dire?

**La sénatrice Quart:** Quelque chose comme le système de patrouille des scouts.

**M. Cotton:** Non, nous ne faisons pas comme les scouts du tout. Nous les groupons selon leur âge. Il y a les «midgets», les juniors, les intermédiaires et les seniors.

**La sénatrice Quart:** Selon leur âge. Vous n'avez aucun insigne de spécialité, par exemple, pour les jeunes naturalistes ou quelque chose du genre, ou s'agit-il uniquement d'activités sportives?

**M. Len Johnson (secrétaire du Moncton Boys' Club):** Les sports et la récréation sont les deux seuls moyens dont nous nous servons pour guider les garçons. Nous avons ce que nous appelons un «conseil de garçons» pour les deux clubs. Il y a un certain nombre de clubs ayant des conseils de garçons qui ont leur propre direction, leur président et ainsi de suite. Ils se réunissent avec le personnel pour établir les programmes.

Un garçon est choisi, s'il est exceptionnel, comme garçon de l'année. Je crois que les *Boys of Canada* ont des insignes (corrigez-moi si je me trompe); il y en a en ville qui en portent. Un garçon pourrait être reconnu et choisi «garçon du mois» ou «garçon de l'année» à la fin de l'année.

Si vous le permettez, j'aimerais répondre à une question posée par le sénateur Fournier. Au *East End Boys' Club*, nous avons 423 membres, garçons et filles.

**La sénatrice Quart:** Vos chefs, comme tout le monde, ont parfois besoin de cours de perfectionnement. Faites-vous des échanges de moniteurs avec d'autres villes, ou d'autres sont-ils venus rencontrer vos groupes?

**M. René Landry (directeur-adjoint du Moncton Boys' Club):** A Vancouver, nous avons en ce moment un garçon dans un camp de formation. Un autre séjourne aussi à Vancouver dans le camp d'un «boys' club». Il participe à leur programme comme moniteur. Nous espérons qu'il participera à notre pro-

gramme l'an prochain et y apportera les idées nouvelles qu'il aura eu l'occasion de recueillir cette année.

**La sénatrice Quart:** Vous n'avez pas d'uniforme particulier?

**M. Landry:** Non.

**La sénatrice Quart:** Vous proposez certaines choses pour le camp, mais vous n'avez pas d'uniforme distinctif?

**M. Landry:** Non.

**La sénatrice Quart:** Encouragez-vous ou proposez-vous des noms pour des visites inter-provinciales de votre groupe dans le cadre d'échanges avec d'autres provinces?

**M. Landry:** Oh, certainement madame. Cette année, le *East End Boys' Club* est allé à Montréal visiter deux ou trois camps de garçons de la région. Nous avons reçu des fonds du Secrétariat d'État et des parents qui patronnent le *East End Boys' Club* de Moncton. Je crois qu'au même moment, il y avait aussi un groupe du *Moncton Boys' Club*.

Je crois qu'on peut lire dans le journal de ce soir que quatre jeunes filles et garçons, iront au camp Chibouctou à 300 milles de Montréal. Ils y suivront un cours financé par des citoyens.

**La sénatrice Quart:** Le seul espoir d'unifier la nation réside, je crois, dans les visites inter-provinciales effectuées par nos jeunes.

Une dernière question, car je pourrais m'attendre sans fin sur le sujet. Avez-vous déjà demandé à la Division de l'Impôt sur le revenu, une exemption d'impôt au titre de dons reçus ou toute autre exemption?

**M. Savoie:** Oui, nous l'avons fait. J'ai personnellement fait une demande au nom du *East End Boys' Club*, formé il y a trois ans.

**M. Johnson:** Le club a été constitué en 1966.

**M. Savoie:** Oui, en 1966.

**M. Johnson:** Au début de 1967.

**M. Savoie:** Nous avons fait une demande qui a été étudiée et acceptée. Les dons que nous recevons de nombreuses sociétés de la ville peuvent être déduites du revenu imposable.

**La sénatrice Quart:** La jeunesse me préoccupe beaucoup. J'ai presque une troupe de petits-fils. J'ai 23 petits-enfants.

**Le président:** Monsieur Savoie, vous êtes un jeune homme actif. Vous êtes en mesure de répondre à cette question. Depuis votre enfance, il n'y a pas si longtemps encore, qui a changé le plus: l'enfant ou le foyer?

**M. Savoie:** Je présume qu'une transformation chez l'enfant se fera sentir au foyer et vice versa. Je crois que les deux ont changé depuis mon enfance. La société tout entière a évolué, et elle se modifiera probablement encore un peu.

La société, à mon avis, évolue constamment et nous devons être en mesure de nous adapter aux changements. Elle est en perpétuelle évolution.

**Le président:** Monsieur Savoie, nous le savons tous deux, les transformations sociales ont quelque peu éloigné l'enfant du foyer. C'est le point qu'il importe d'éclaircir. D'après vous, comment cela s'est-il produit?

**M. Savoie:** L'urbanisation y est pour quelque chose. Je suis né et j'ai été élevé à la campagne, mais depuis lors je vis à la ville. Ma profession l'exige. Mes enfants, par conséquent, n'auront pas les mêmes besoins que j'avais à cet âge. Ce sont là des changements qui...

**Le président:** Monsieur Savoie, parlons des besoins du milieu urbain. Laissons de côté les régions rurales pour le moment. J'admets volontiers ce que vous dites, mais parlons du milieu urbain. Vous y avez vécu assez longtemps. Comment cet éloignement entre l'enfant et le foyer se manifeste-t-il dans les régions urbaines, que vous connaissez par la pratique du droit?

**M. Savoie:** Je crois qu'on exige beaucoup plus de l'enfant aujourd'hui qu'il y a quelques années, même si l'on se limite à la société urbaine. Je crois qu'à ce chapitre, nous sommes tous appelés à nous tourner davantage vers la société dans son ensemble plutôt qu'à chercher des réponses toutes faites au foyer.

Je crois que l'homme est appelé à une plus grande participation au sein de la société, car le foyer ne suffit plus à son plein épanouissement. Il doit vivre en contact avec l'humanité tout entière. C'est un besoin qui s'est beaucoup manifesté au cours de la dernière décennie. Ai-je répondu à votre question?

**Le président:** Monsieur Savoie, vous nous avez été très utile.

Il y a une dame au fond de la salle qui désire prendre la parole. Voulez-vous vous nommer madame.

**Mme Helen Crocker:** Je salue les sénatrices Fergusson et Quart. Je sais qu'elles collaborent au mouvement Guide.

**M. Savoie:** A parlé des mères en emploi. Je crois que ce fait explique pour beaucoup l'évolution du foyer, les transformations chez l'enfant et les modifications de la vie de l'enfant au foyer. Puisqu'on parle du mémoire au sujet des *boys' club*, je proposerais qu'on utilise davantage les locaux de ces *boys' club* comme garderies d'enfants pour les mères en emploi. Pouvoir accepter l'enfant plus jeune, dès l'âge de trois ans, aiderait beaucoup de mères qui doivent travailler pour s'élever au dessus du seuil de la pauvreté.

**Le président:** Je peux dire ceci. Vous dites être une amie de la sénatrice Fergusson. Cette dernière avec le concours des sénatrices Inman et Quart, s'est fait un devoir d'étudier le problème important posé par les femmes qui pourvoient aux besoins d'une famille. C'est bien là l'objet de vos observations?

**Mme Crocker:** Oui, en effet!

**Le président:** Il existe 165,000 femmes qui sont soutien de famille au Canada et elles sont la charge de 350,000 enfants de tous âges, ce qui fait un demi-million de personnes. Cette situation nous préoccupe beaucoup. Nous nous efforçons désespérément de voir ce qu'il est possible de faire pour subvenir aux besoins des familles dont la condition exige beaucoup plus que le strict minimum. Ne vous étonnez pas si nous progressons lentement. Ce problème nous a déjà beaucoup accaparé et nous nous penchons tous sur ses divers aspects.

**Mme Crocker:** Je comprends qu'il est question d'un *boys' club*. Toutefois, cette institution pourrait servir davantage pendant le jour si on y faisait des garderies d'enfants ou des écoles maternelles destinées aux enfants des mères en emploi. En effet, ni les employeurs de ces dernières, ni le gouvernement, n'ont l'intention de créer de tels centres à l'usage des mères en emploi.

Je sais que le *East End Boys' Club* appuie cette idée et qu'on y a établi un jardin d'enfants qui relève du bien-être social.

A mon avis, il faudrait suivre cet exemple et tirer meilleur parti des locaux que nous avons.

**La sénatrice Quart:** M<sup>me</sup> Crocker est une bonne cheffaine.

**Mme Crocker:** Oui, en effet!

**Le sénateur McGrand:** Outre le camping et les sports, quel genre de programmes poursuivez-vous de façon permanente en vue de parer la culture de la population?

Autre chose! Il y a dix ans environ, M<sup>me</sup> Hugh John Fleming fondait le *Kindness Club*. L'idée s'est répandue dans le monde entier et cet organisme s'est implanté dans les cinq continents. Il y avait un mouvement semblable à Moncton, mais je me demande s'il existe encore.

**M. Cotton:** Je l'ignore.

**La sénatrice Fergusson:** J'aimerais poser une dernière question. On attache beaucoup d'importance aux moniteurs et à la nécessité d'assurer leur formation et leur recrutement. A la page 6, vous formulez la question suivante:

Comment rehausser le mérite de la profession de moniteur chez les jeunes et trouver les locaux nécessaires pour assurer leur formation?

Vous ajoutez plus bas:

Nous engageons fortement le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté à consacrer une partie de son rapport à une étude approfondie des questions relatives aux moniteurs, à leur recrutement, à leur formation et à leur rôle dans la société.

Auriez-vous des propositions à formuler à cet égard? Nous aimerions bien en connaître quelques-unes.

**M. Benny:** Il m'est possible de faire quelques brèves observations à ce sujet. Au tout début, de nombreux *boys' clubs* ont concentré leur action sur l'athlétisme. Mais les temps ont changé. Il se produit une évolution dans les *boys' clubs* de plus d'une villes. Ainsi, le moniteur typique qui dit: «J'aime jouer au ping-pong» ou «J'aime jouer au ballon-panier», n'est plus suffisamment préparé à assumer un rôle de dirigeant dans un *boys' club* d'aujourd'hui.

Nous nous dégageons donc peu à peu des domaines spécialisés dans la formation des moniteurs pour insister surtout sur les relations humaines, le travail en groupes et les rapport sociaux. L'habileté viendra d'elle-même si l'aptitude et le désir de travailler auprès des gens sont présents au départ.

De même, toute la force d'animation des *boys' clubs* dépend des moniteurs bénévoles. Le mouvement repose sur ces derniers, malgré la présence d'un groupe d'animateurs professionnels, rémunérés à temps partiel et œuvrant dans les *boys' clubs*. Ainsi, nous rappelons au personnel professionnel et à temps plein l'importance des relations humaines. En effet, on peut facilement engager du personnel spécialisé dans chaque localité pour l'animation bénévole.

Peut-être cet exposé éclairera-t-il le but que nous cherchons à atteindre.

**La sénatrice Fergusson:** Vous dites qu'il est facile d'engager du personnel spécialisé. J'aurais cru le contraire.

**M. Benny:** La plupart des *boys' clubs*, qui offrent des activités sportives, artisanales ou artistiques, trouvent effectivement dans leur localité des parents et des moniteurs désireux de les aider. Il faut des dirigeants qui aident les animateurs bénévoles à se familiariser avec leurs fonctions.

**La sénatrice Fergusson:** Faut-il les former à cette fin?

**M. Benny:** Oui. Nous tentons d'échapper à cette tendance (et nous y réussissons) qu'ont certains *boys' clubs* d'engager quelqu'un simplement pour son habileté au ballon-panier ou à un autre sport. Il faut bien plus dans les *boys' clubs* d'aujourd'hui.

**Le président:** Pour ajouter à tout cela, permettez-moi de vous dire, à vous et à tous les

membres—je ne pourrais probablement pas le dire mieux que M. Benny—que vous avez fourni un apport des plus précieux au comité. L'intérêt que vous portez à la jeunesse est, à l'époque où nous vivons, extrêmement utile et nécessaire; il est bénéfique à la société et aux jeunes.

Nous vous remercions bien sincèrement des précieux services que vous nous avez rendus en préparant le mémoire et en nous amenant ces témoins compétents.

**M. Cotton:** Merci, Monsieur le président.

**Le président:** J'ai omis d'attirer votre attention sur la présence, parmi nous, d'une personnalité distinguée; il s'agit du sénateur Michaud, qui a bien voulu se joindre à nous à mon invitation et qui est assis à côté du sénateur Fournier. Nous lui souhaitons la bienvenue; je lui ai demandé de venir prendre place parmi nous et de participer à nos discussions. Je suis d'ailleurs très heureux de le voir ici.

M. Hugh Reardon, président du club Lions, est assis à ma droite. Nous avons en mains votre mémoire sur l'Association des personnes âgées, et aussi un texte émanant du *Moncton Lions Club Incorporated*. Je l'invite à nous parler des mémoires et à nous présenter les personnes qui l'accompagnent. Ces derniers nous parleront de certains des problèmes qui seront soulevés.

**M. Hugh Reardon, Président du Club Lions de Moncton:** Monsieur le président, messieurs les sénateurs membres du comité sur la pauvreté, il me fait plaisir d'être ici ce soir, et, à titre de président du Club Lions de Moncton, je tiens à souligner que nos membres sont conscients du privilège qui leur est accordé de pouvoir parler, en cette circonstance, au nom des personnes âgées de notre région.

Avant de faire lecture du mémoire que notre club a soumis sur ce sujet, j'aimerais vous présenter la présidente du Club des personnes âgées de notre ville, M<sup>lle</sup> Leola McKay. Plus tard elle fera lecture d'un mémoire émanant des personnes âgées elles-mêmes; je désire également vous présenter le directeur de la section locale du Club des personnes âgées, qui est aussi membre du club Lions; il s'agit du Lion Jack Gayne.

Maintenant, passons à la lecture du mémoire que le club Lions de Moncton désire présenter aujourd'hui.

Il s'agit de l'énoncé des positions du club Lions de Moncton sur la pauvreté et ses effets sur les personnes âgées: Permettez-moi d'abord de vous souhaiter une très cordiale bienvenue à Moncton et au Centre Lions pour les personnes âgées.

En ma qualité de président du club Lions de Moncton qui patronne le Club des personnes âgées de Moncton et administre ce centre, je suis honoré de comparaître devant ce

comité du Sénat, d'y représenter les membres de notre club et d'exprimer nos vues sur la pauvreté et ses effets sur les personnes âgées.

A titre de club, nous sommes très conscients des nombreux aspects de la pauvreté, et à l'instar de plusieurs autres organismes de notre ville, nous avons constaté les effets dévastateurs que la pauvreté peut avoir sur les personnes âgées. Plusieurs personnes et organismes, dont le nôtre, se sont rendu compte avec beaucoup de préoccupation de la lutte que certains de nos concitoyens âgés doivent mener pour pallier l'insuffisance de leurs revenus, pendant que le reste de la société ferme les yeux.

Vous recevrez sans doute des mémoires de la part de travailleurs sociaux et d'autres groupes qui s'occupent de façon toute spéciale de la triste situation des pauvres, qui comptent dans leurs rangs une forte proportion de personnes âgées.

Pendant, nous entendons insister non pas tant sur cet aspect particulier de la pauvreté, mais plutôt sur les besoins que la pauvreté suscite dans le groupe des personnes âgées, c'est-à-dire les besoins des personnes âgées à faible revenu de faire pleinement partie de la société, de continuer à participer à la vie de leur milieu; si on ne les aide pas dans ce but, elles seront condamnées à une solitude stérile pour elles-mêmes et inutile à la société qui s'en trouvera nécessairement appauvrie.

#### LE PASSÉ:

Au cours des dernières années, on a beaucoup parlé des personnes âgées et de leurs besoins. Un comité spécial du Sénat sur la vieillesse a tenu audience. Il y a eu une conférence canadienne sur la vieillesse, à l'échelle nationale. Des centaines de rapports ont été présentés, et ce sujet a fait couler beaucoup d'encre.

Tout cela est très bien, mais maintenant, je crois que nous comprenons bien les besoins des personnes âgées. Il semble que maintenant, il faut avant tout agir.

Le club Lions de Moncton, bien que ses moyens soient limités, n'en a pas moins reconnu le besoin des personnes âgées de se rencontrer, que d'aucuns pourraient qualifier de besoin «d'appartenance sociale». Nous avons organisé un club de personnes âgées, modeste au début (15 membres lors de la création), qui s'est développé à un point tel qu'il compte maintenant 600 membres et qu'un centre récréatif, comme celui où nous sommes aujourd'hui, était devenu indispensable. Le club Lions de Moncton a construit ce centre, au coût de \$400,000 clefs en main, et il l'a mis à l'entière disposition des personnes âgées de Moncton et de la région. Le centre constitue un lieu de rencontre idéal, comme il est expliqué dans la pièce ci-jointe.

Il importe de souligner ici qu'en dépit de nos nombreuses demandes d'aide, nous n'avons obtenu aucune subvention des gouvernements provincial ou fédéral. A chaque fois en effet, on nous faisait la même réponse: «Il n'existe aucune loi permettant une assistance financière dans un tel cas».

Nous prions ce Comité de prendre note de cette omission.

J'aimerais aussi souligner, au nom du club *Lions* de Moncton, que c'est grâce à l'appui généreux et au travail assidu des personnes âgées elles-mêmes que nous avons pu mettre ce centre sur pied tout en essayant de diminuer l'hypothèque sur l'immeuble.

Notre club a songé qu'en construisant ce centre, nous pouvions accomplir plusieurs choses. Entre autres:

Substituer l'activité à l'ennui.

Nouer de nouvelles amitiés pour remplacer celles que la mort a brisées.

Meubler les heures creuses par une activité enrichissante.

Créer de nouveaux intérêts et de nouveaux talents pour remplacer d'anciennes occupations.

Favoriser l'échange des souvenirs.

Aider les personnes âgées à se suffire à elles-mêmes.

Un exemple qui illustre bien que les personnes âgées peuvent se suffire à elles-mêmes si on leur en donne les moyens est la création du *New Brunswick Federation of Senior Citizens*, un groupe qui présentera aujourd'hui un mémoire à ce Comité. Cette fédération a vu le jour au centre; ce sont des membres du centre qui ont mis sur pied, avec grand succès, d'autres cercles de personnes âgées d'un bout à l'autre de la province. La fédération a été l'aboutissement naturel de leurs efforts. L'expérience nous a appris que les personnes âgées n'attendent que l'occasion de diriger elles-mêmes leur propre activité.

Nous croyons qu'une vie active de même que les rencontres sociales ne peuvent qu'améliorer l'état de santé des personnes âgées.

Nous croyons aussi que les rencontres sociales et l'activité qui en découle auront pour résultat de reculer pour plusieurs personnes âgées le moment où elles auront besoin de soins en établissement.

Par conséquent, nous avons, au centre, mis l'accent sur des programmes destinés autant à prévenir qu'à guérir.

C'est à cette fin que le centre fut construit et qu'il fonctionne depuis plus d'un an.

Les objectifs du centre sont les suivants:

1. Aider les personnes âgées à redécouvrir leurs propres capacités et à apprendre à s'en servir afin d'être, à leur tour, en mesure d'aider les autres.

2. Faire appel à, et encourager la pleine utilisation des talents et des ressources des collaborateurs au centre.

3. Favoriser chez les membres du centre une activité physique et sociale à la mesure de leurs capacités.

4. Fournir un local où les personnes âgées peuvent se rencontrer, se recréer, poursuivre leur activité selon leur sphère d'intérêt et promouvoir le bien-être de la communauté.

5. Servir de modèle en réunissant la connaissance, la compétence et l'expérience acquises par d'autres organisations, agences ou communautés désireuses de mettre sur pied des services destinés aux personnes âgées.

6. Modifier l'attitude envers les personnes âgées, sensibiliser la communauté à leurs besoins et inciter la création de services appropriés.

En plus d'avoir mis ce centre sur pied, le club *Lions* de Moncton a aussi pris en main d'autres projets concernant les personnes âgées. Grâce à notre initiative et à nos efforts, une habitation collective de 166 unités de logement sera très prochainement construite au coût de 2 millions de dollars en face du centre.

Nous avons prévu le besoin, lancé un programme, mené une enquête et exigé une action. Nous avons un double objectif: Premièrement—Obtenir qu'une habitation collective (pour les personnes âgées) soit construite à Moncton. Deuxièmement—Construire cette habitation collective à proximité du centre.

En résultat de nos efforts auxquels les personnes âgées elles-mêmes ont toujours donné leur appui, cette habitation collective sera mise en chantier au cours du mois prochain et mise en service d'ici un an.

En gage d'appréciation de nos efforts pour obtenir un tel immeuble à Moncton, le premier du genre dans la province, cette nouvelle habitation collective portera le nom de *Lions Manor*.

Si vous désirez connaître les effets de la pauvreté sur les personnes âgées, vous n'avez qu'à lire entre les lignes des centaines de demandes que nous font parvenir les vieillards de Moncton. Pour un grand nombre, la construction d'une habitation à loyer modique est un don du ciel.

## L'AVENIR:

Ce que nous avons dit jusqu'à maintenant concerne le passé, mais que sera l'avenir? Nous n'avons qu'effleuré le problème. Oui, nous avons aidé quelques personnes; certaines sont plus heureuses. Cinq à six cents vieillards ont un refuge lorsqu'ils sont en difficulté. Mais que se passera-t-il dans l'avenir et

qu'advient-il des centaines de personnes âgées que nous ne pouvons atteindre faute d'argent?

Nous prétendons qu'ils souffriront de dénuement intellectuel et moral, si ce n'est physique, à moins que nous ne réussissions à les atteindre.

Pareil centre, s'il bénéficiait de subventions gouvernementales, pourrait répondre à beaucoup de besoins. Les services qu'il peut dispenser sont illimités. Cependant, le budget actuel les réduit vraiment. Mais je puis vous assurer que les besoins sont grands, comme le démontrent les chiffres suivants, résultat d'un recensement effectué dans la ville de Moncton.

#### NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES À MONCTON

Groupes d'âge					Total	
55-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	65+
3,140	1,220	985	682	355	212	3,454

Les personnes âgées habitant l'agglomération urbaine de Moncton sont au nombre de 3,000 environ; on a estimé que 2,500 d'entre eux sont susceptibles d'avoir besoin de l'aide du Centre. Ce serait donc un endroit tout désigné pour faire la lutte à la pauvreté.

On pourrait étendre les services du programme de télérestauration qu'offre actuellement le Centre deux jours par semaine, au grand nombre de personnes âgées qui ne peuvent quitter leur foyer. Si nous ne faisons que répondre à ce besoin pressant, nous pourrions éprouver une certaine satisfaction dans nos efforts pour réduire les effets de la pauvreté.

Nous sommes d'avis que la vieillesse ne devrait laisser personne indifférent et que beaucoup de citoyens, s'ils en avaient l'occasion, mettraient gratuitement leur temps et leur expérience à la disposition des personnes âgées.

Nous croyons que le club Lions de Moncton a innové dans cette communauté. Cependant nous ne pouvons faire davantage pour les personnes âgées parce qu'en plus du Centre, nous avons plusieurs autres projets, comme les cadets de la marine, la «Petite Ligue» et le «Blind Bowling» pour n'en nommer que quelques-uns. Nous avons besoin d'une aide plus importante.

Nous vous engageons, en tant que membres d'un Comité penché sur le problème de la pauvreté, d'écouter la voix des personnes âgées de la région qui demandent de l'aide.

Nous vous prions d'exercer des pressions pour obtenir une aide financière en faveur de centres comme le nôtre. Insistez pour qu'on puisse obtenir des subventions du genre de celles qui sont notamment offertes dans le cadre des programmes nationaux de bien-être et de capacité physique, car elles ne semblent

pas exister lorsque les personnes âgées en font la demande.

Il faut obtenir des subventions pour rémunérer des personnes capables d'administrer un Centre et d'établir des programmes pouvant satisfaire aux différents besoins des personnes âgées. Tous les programmes et services devraient être orientés vers les centres pour personnes âgées.

En résumé, nous entendons beaucoup parler de droits de nos jours, alors que les droits de ceux-là mêmes qui ont donné la meilleure partie de leur vie à la société sont passés sous silence.

Nous croyons que les personnes âgées ont un droit social aux nombreux avantages dont jouit le reste de la société, en particulier aux rapports sociaux qu'offre un centre comme le nôtre. Le genre d'assistance auquel nous faisons allusion devrait, à notre avis, constituer une priorité sociale pour le Canada.

Il est certain que nous devons quelque chose à notre jeunesse, qui n'a pas encore apporté beaucoup à la société, mais nous avons une dette importante envers les personnes qui y ont contribué pendant toute leur vie.

Le club Lions de Moncton croit que le temps est venu de rembourser cette dette.

En tant que Comité du Sénat, vous pouvez actionner les rouages gouvernementaux afin d'éliminer le genre de pauvreté dont il a été question aujourd'hui.

Nous demandons votre appui et votre encouragement; nous espérons que vous ferez des pressions constantes à tous les paliers de gouvernement. L'inaction accroîtrait la pauvreté. Puissent vos efforts être couronnés de succès.

Hugh Reardon, président du club Lions de Moncton.

**Le président:** J'inviterais M<sup>lle</sup> Leola McKay à présenter son mémoire.

**Mademoiselle Leola McKay, présidente de la Fédération des personnes âgées:** Merci, monsieur le président et autres membres du Comité du Sénat. J'aimerais souhaiter une cordiale bienvenue aux membres du Sénat de la part des personnes âgées de Moncton.

Les audiences sur la pauvreté ne constituent pas une mince tâche et je suis certaine que c'est même démoralisant; mais nous vous savons gré du temps que vous y consacrez. Nous espérons aussi qu'à votre retour à Ottawa, vous serez déterminés à attirer l'attention des dirigeants du pays afin qu'ils agissent pour le bénéfice des personnes âgées.

J'avais demandé une belle journée au Seigneur pour accueillir messieurs les Sénateurs; ma prière a été exaucée; nous prions nos sénateurs d'intercéder auprès du gouvernement—enverra-t-il de l'aide aux personnes âgées?

Au nom des personnes âgées de Moncton et spécialement au nom de celles de notre centrale, nous vous souhaitons donc la plus cordiale bienvenue.

J'aurais maintenant un appel à faire entendre. Comme vous le savez, il s'agit d'une session sur la pauvreté et je n'ai pu obtenir un nombre suffisant de copies de mon exposé pour tout le monde; mais un ami plus fortuné a offert ses services pour remédier à la situation, si vous le jugez nécessaire.

**Le président:** Nous aurions pu vous en fournir si vous nous l'aviez demandé. Nous l'avons fait pour d'autres.

**Mile McKay:** Monsieur le président, messieurs les sénateurs, mesdames et messieurs, avant de présenter ce mémoire, j'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer, au nom des citoyens âgés de Moncton, en particulier de ceux qui sont membres du Centre Lions pour personnes âgées, nos remerciements pour l'occasion qui nous est donnée de vous faire connaître au moins quelques-uns des problèmes qui accablent aujourd'hui un nombre de plus en plus grand de personnes âgées. Nous espérons que notre exposé retiendra l'attention de ceux qui sont habilités à changer un état de choses qui ne devrait pas exister dans notre grand pays.

Nous en sommes tous conscients, nos citoyens âgés sont actuellement presque oubliés; pour la jeune génération, une personne âgée n'est bonne que pour l'hospicé ou la chaise roulante et plus d'une a prématurément connu ce sort.

Comme vous, messieurs les sénateurs, pouvez le constater en regardant autour de vous, les membres du Centre Lions pour personnes âgées de Moncton forment un groupe actif dont les diverses occupations reflètent les talents. Ce centre n'existerait pas aujourd'hui sans le club Lions de Moncton dont les membres, bien que peu nombreux, ont fourni aux personnes âgées un endroit où se réunir, nouer des amitiés, s'occuper, se consacrer à leurs passe-temps favoris, se distraire selon leurs moyens et apporter, au moyen de visites, de programmes de divertissement et des émissions télévisées *Down Memory Lane*, un peu de joie aux pensionnaires confinés dans des foyers de repos.

Puis-je vous poser la question, messieurs les sénateurs: qu'a fait le gouvernement pour aider les personnes âgées? Une faible pension mensuelle, dépassant tout au plus cent dollars, à une époque où les gens dont le revenu annuel est inférieur à quatre mille dollars sont considérés comme pauvres.

Combien parmi nos députés à Ottawa, ont pris la peine de calculer les dépenses que doit couvrir cette faible pension: loyer, téléphone (qui est une nécessité dans plusieurs cas,

médicaments (dont la plupart des personnes âgées ont besoin), contributions à l'Église et autres dépenses exigées par la vie moderne.

Cette faible pension permettrait à beaucoup de personnes âgées d'exister (non pas de vivre) si elles bénéficiaient d'avantages tels que les habitations à loyer modique, projet dont on envisage l'exécution depuis mars dernier et dont des rumeurs annoncent chaque mois la mise en chantier. C'est à se demander si ce projet n'est pas retenu afin de servir d'appât dans une campagne électorale.

Nous avons besoin de ces habitations dès maintenant; un grand nombre de personnes âgées payent un loyer très élevé pour des logements minables et mal chauffés; et certaines vivent, solitaires, dans une petite chambre à peine meublée. Plusieurs autres villes, plus petites ou plus grandes que la nôtre, peuvent obtenir de l'aide pour la construction de foyers à loyer modique pour les personnes âgées; pourquoi le gouvernement n'allouerait-il pas des subsides à la ville de Moncton pour la construction d'immeubles destinés aux personnes âgées?

Nous demandons au gouvernement, au nom des personnes âgées de Moncton, de se pencher sur la question et d'étudier à fond la possibilité de leur accorder une pension de retraite convenable; des médicaments gratuits ou à prix réduits; des habitations à loyer modique; de plus grands dégrèvements d'impôt, au moins un dégrèvement de deux mille dollars; la suppression complète de la taxe à l'éducation en ce qui les concerne étant donné qu'elles ont déjà fait instruire une famille à leurs frais; une diminution de taxes pour celles qui sont propriétaires de leur maison qu'elles tiennent à conserver; des billets d'autobus à prix réduit; des appareils correcteurs de surdité et le matériel nécessaire à leur fonctionnement, comme les piles, etc.; des dentiers qu'un grand nombre ne peut pas se payer, ce qui entraîne des troubles d'estomac occasionnés par une nourriture insuffisamment mastiquée.

Il existe à Moncton un besoin urgent d'un foyer de repos pour les personnes âgées. J'ai eu le privilège d'en visiter de très beaux dans beaucoup de villes et villages de la province; pourquoi Moncton dont la population dépasse cinquante mille est-elle privée d'une telle nécessité?

Un foyer de repos est nécessaire non seulement aux personnes très âgées mais aussi à celles, plus jeunes, qui pourraient subitement tomber malades; il n'existe pas, en ville, d'endroit où les loger.

D'accord, nous avons des foyers privés qui accueillent un certain nombre de personnes âgées, mais ils ne sont pas surveillés, il n'y a pas de médecin en résidence ni d'infirmière en service vingt-quatre heures par jour.

Si un patient meurt pendant la nuit, sa mort pourrait passer inaperçue jusqu'au matin; peut-être qu'à ses derniers moments, il aurait désiré quelque faveur, ne serait-ce qu'une présence.

Pourquoi, messieurs les sénateurs, ne pas faire quelque chose pour les personnes âgées? Nous entendons parler, aujourd'hui, de l'écart entre les générations; dans notre temps, vous vous en souvenez certainement, l'écart entre les générations, cela n'existait pas; les foyers étaient heureux et les parents formaient avec leurs enfants une vraie famille.

Les personnes âgées d'aujourd'hui ont, hier, fondé notre ville en trimant dur de l'aube à la tombée de la nuit (les semaines de quarante heures étaient alors inconnues). Ils étaient fiers, aimés de tous, heureux de vivre dans ce pays et de faire partie d'une communauté d'avenir.

Pourquoi devraient-ils maintenant être privés de leur droit: une pension leur assurant une existence convenable, des avantages particuliers et une place au soleil? La majorité de nos aînés ont travaillé avant qu'on songe à créer des pensions et toutes leurs économies sont susceptibles d'être bientôt dévorées par la montée vertigineuse des prix actuels; d'autres, qui contribuaient à des régimes de pension, touchaient de faibles salaires de sorte qu'ils sont bénéficiaires de pensions dérisoires. Les vieillards des temps à venir n'auront pas de ces tracasseries si l'on considère le haut niveau des salaires actuels et la multiplicité des régimes de pension déjà en vigueur ou à venir: bref, ils seront favorisés.

Honorables sénateurs, j'exprime le vœu que vous soumettiez ce mémoire aux autorités concernées de façon qu'à brève échéance, nous obtenions l'assurance qu'on s'intéresse au cas de nos aînés et qu'un programme précis est mis en œuvre pour leur venir en aide.

Ne faites pas des solutions possibles à ce problème des promesses de la prochaine élection, bien vite oubliées à l'issue du scrutin.

Croyez-moi, honorables sénateurs, quand vous aurez obtenu une aide précise en faveur des vieillards d'aujourd'hui, je puis vous assurer que vous aurez la conscience bien plus tranquille.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments respectueux, M<sup>lle</sup> L. McKay.»

**M. Reardon:** Monsieur Jack Gayne, qui est directeur d'un club Lions.

**M. Jack Gayne (directeur du club Lions de Moncton):** Monsieur le président, honorables membres du Comité sénatorial, mesdames et messieurs. Tout d'abord, en ma qualité de directeur de ce centre, je voudrais associer mes vœux à ceux qu'ont exprimés notre Premier Lion et notre Président. Je suis tout particulièrement heureux d'accueillir l'honorable sénatrice Fergusson, qui s'est intéressée

à notre Centre et qui, au cours des six dernières années, n'a pas ménagé ses efforts pour m'aider, de même que les personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Grâce à son amabilité, j'ai eu l'honneur d'être reçu à diner au restaurant de la Chambre des communes et j'ai éprouvé un vif plaisir à assister à une séance du Sénat. Permettez-moi de lui dire encore merci. Je souhaite sincèrement que son séjour lui plaise et qu'elle le trouvera très fructueux.

Monsieur le président, bien que je n'aie pas eu l'honneur de vous rencontrer auparavant, j'ai l'impression de vous connaître depuis longtemps, ayant maintes fois cité une de vos observations selon laquelle «les personnes âgées constituent le groupe le moins bien organisé au Canada et celui qui a le plus besoin d'organisation».

Nous essayons, au Nouveau-Brunswick, de faire quelque chose à cet égard et, en août 1969, nous avons constitué la Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick. J'ai eu l'honneur d'être le premier président de cette Fédération qui groupe les personnes âgées de Petitcodiac, de Sussex, de Saint-Jean et de Moncton. Nous sommes affiliés à la Fédération nationale des pensionnés et des personnes âgées qui, j'ai le plaisir de le dire, va tenir son congrès de 1970 dans cette même salle, les 25 et 26 septembre.

Le mémoire qui vous est présenté ce soir est une copie de celui qu'a émis la Fédération du Nouveau-Brunswick à la suite de son congrès tenu à Saint-Jean le 24 juin, dossier qui a été transmis à notre gouvernement provincial.

Il s'agit d'une copie de certaines résolutions et recommandations formulées lors de la Conférence du Nouveau-Brunswick sur les personnes âgées.

À cette époque, l'honorable sénatrice Fergusson était présidente honoraire et je faisais fonction de conseiller. On estimait généralement que les résolutions étaient dignes d'intérêt et c'est grâce à l'aimable concours de l'honorable sénatrice Fergusson qu'elles ont été imprimées.

Comme nous persistons à croire qu'elles sont fondées, nous présentons de nouveau à notre gouvernement et à votre comité un certain nombre de recommandations et nous espérons que cette fois, on y donnera suite.

Depuis quelques années, on voit rarement dans les journaux la photographie de grands-parents et de leur famille où les grands-parents sont présentés en quelque sorte comme des conseillers. Personnellement, je sens que s'il y avait un retour à ce mode de penser, nos moins-de-vingt-ans pourraient peut-être tenir leurs festivals «rock» parce que nous y serions tous. Est-ce de la pauvreté?

Des groupes d'échange issus des diverses parties de notre pays sont en mesure de se communiquer mutuellement des informations et je suis d'avis que la classe ouvrière devrait avoir l'occasion de partager ses connaissances au sein du monde ouvrier des autres régions de notre pays. Voilà la pauvreté!

Notre gouvernement provincial, dans le cadre de son programme de parités de chances, a centralisé le système scolaire et il assure le transport des écoliers. Le club Lions de Moncton, aidé de personnes âgées, a établi un centre pour personnes âgées, initiative sans précédent au Nouveau-Brunswick, afin de conseiller les vieillards sur les moyens d'améliorer leur sort. Ils ne disposent pas de moyens de transport. En fait, les services de transport à l'intention des personnes âgées posent un problème à travers tout le Canada. Voilà la pauvreté!

Grâce au talent de nombreuses personnes et à l'essor des sciences de l'espace, nous avons découvert que la lune n'est pas faite de fromage vert mais de roc. Néanmoins, des millions de gens à travers le monde sont affamés, et non seulement de denrées alimentaires. Il me semble que c'est cela la pauvreté!

La compagnie de chemins de fer m'a mis à la retraite à l'âge de 63 ans. J'ai reçu alors le laissez-passer doré remis à ceux qui ont été cinquante ans au service de la compagnie. Il y a un grand nombre d'hommes (et de femmes) d'affaires retraités au Nouveau-Brunswick, et c'est sur moi que comptent les personnes âgées, comme porte-parole: *Cela c'est vraiment de la pauvreté!*

La Fédération des pensionnés et des citoyens âgés tente d'unir les voix des personnes d'âge avancé au Canada, mais nous sommes comme nos multiples églises, qui essayent, chacune de son côté, de dire la même chose.

Je le répète, il nous faut un organisme qui prendra la parole au nom de tous. Pour commencer, nous aurions besoin d'aide pour accélérer l'organisation. *C'est cela la pauvreté!*

Le Seigneur a élevé la voix il y a bien longtemps. Il s'en trouve encore qui l'écourent; pour ceux-là, il n'y a pas de pauvreté.

**Le président:** Avant de céder la parole aux sénateurs, il me faut, je crois, rétablir les faits. Les sénatrices Fergusson et Inman, le sénateur McGrand et moi-même avons siégé deux ans comme membres du Comité spécial du Sénat sur le vieillissement. Le sénateur Fournier ne faisait pas encore partie du Sénat lorsque ce comité a été institué.

**La sénatrice Fergusson:** C'est le sénateur Croll qui présidait.

**Le président:** C'est pourquoi je suis un peu surpris. Je me hémisse quand j'entends dire: «On veut de l'action, et de l'action immédiate».

Comme si nous étions ici à ne rien faire!

Vous vous souviendrez de la proposition du Comité de vieillissement de garantir à toutes les personnes âgées un revenu de \$75, que le gouvernement a porté à \$105, puis au montant actuel de \$111.

Or, il s'agissait là de la proposition la plus vaste, de portée la plus étendue, qu'on ait faite de mémoire d'homme; et personne, depuis lors, n'a accepté l'idée de revenu garanti telle que nous la présentions à l'époque.

Tout cela est tombé dans l'oubli. D'accord, mais, par ailleurs, on se souvient fort bien que, si l'on va au fond des choses, nous ne sommes encore pas au bout du rouleau. Je ne sais qui touche les prestations de la sécurité de la vieillesse ici, mais moi, je les touche, et je ne m'en cache pas. En tous cas, nous nous sommes mis à la tâche, proposant des maisons de retraite et de repos qui sont dans les moyens de la Colombie-Britannique et de l'Ontario; mais ces institutions coûtent très cher, et c'est pourquoi la province du Nouveau-Brunswick ne peut pas encore se les permettre.

Certaines des autres provinces n'en ont pas; nous leur avons fait des recommandations dans ce sens.

Le principal, c'est qu'à ce moment-là, nous nous sommes mis à la tâche très sérieusement, de sorte que l'on considérait notre rapport comme l'un des plus progressistes, au moins au dire de la *Geriatric Society of America*, et de la Société de Gériatrie du Canada. On nous a conféré de nombreux honneurs à la suite de notre rapport; c'est pourquoi j'affirme à l'intention de tous les groupes qui se présentent devant nous, que nous poursuivrons sérieusement la tâche que nous avons entreprise.

Nous sommes expérimentés, mais nous avons un problème. Nous prêtons l'oreille, et lorsque nous traitons de la pauvreté, c'est à toute la population que nous avons affaire. On ne peut dire: «Faites ceci pour tel groupe, et cela pour tel autre». Ce serait une erreur énorme que de dire; «Nous voudrions voir faire quelque chose pour la jeunesse,—pour les femmes chefs de famille, ou pour les vieillards».

Nous nous proposons d'examiner la pauvreté dans son ensemble. Nous voulons qu'on fasse quelque chose pour sortir tous les pauvres de leur état d'indigence, et non quelque chose de sporadique. C'est là notre tâche, et je tiens à bien le préciser. Ne l'oublions pas: C'est dans ce sens que nous passons aux questions: La parole est à la sénatrice Fergusson, puis au sénateur Fournier.

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur le président, je trouve difficilement le mot juste qui exprimerait mon admiration pour la perspicacité.

cité du club des Lions de Moncton et le travail acharné qu'il a accompli en réalisant le remarquable *Lions Senior Citizens' Centre*. Je souhaite seulement qu'il y en ait un plus grand nombre au Nouveau-Brunswick et dans tout le Canada, car ces centres répondent à un très grand besoin.

Je tiens à remercier M. Gayne de m'avoir mentionnée avec tant d'amabilité. Si le président ne l'a pas encore fait, je vous dirai que je m'intéresse tout particulièrement à ce domaine, comme d'ailleurs, les autres sénateurs du Comité, qui ont, pour la plupart déjà siégé au Comité du vieillissement, où nous avons consacré beaucoup de temps et de réflexion à ces problèmes.

Cependant, grâce à vos centres, vous avez rendu possible aux personnes âgées, comme nous, de se rencontrer, ce qui compte énormément à tout âge, mais peut-être encore plus à l'âge avancé, lorsque plusieurs membres de votre famille se sont éloignés ou éteints. Je ne conçois pas de plus grand service à une collectivité que le don de ce magnifique centre, qu'on a fait à Moncton. Vous vous rendez certainement compte de l'ampleur de l'initiative et du dévouement de M. Gayne, qui, comme mes relations avec le club m'ont permis de le constater, s'est dépensé de façon extraordinaire pour réaliser son projet.

J'aimerais poser plusieurs questions, mais peut-être d'autres personnes voudraient-elles le faire? Le «restaurant à roulettes» que vous avez mentionné, monsieur Reardon, m'intéresse particulièrement. Je me demande si vous nous feriez la faveur de décrire brièvement le fonctionnement de ce système à Moncton. D'autre part, depuis quand fonctionne-t-il? Combien de gens en profitent? Quel appui obtenez-vous à ce sujet?

**M. Reardon:** Je voudrais, si possible, laisser à M. Gayne le soin de répondre à la question. Il est notre directeur et s'occupe du problème un peu plus que moi. Auparavant, je me permettrai, toutefois, de dire que ce sont surtout des groupes d'aide apostolique qui s'emploient à cette tâche.

Ces groupes se servent du Centre comme d'un point de départ pour atteindre ceux qui sont dans le besoin et les aider. A ce sujet, l'exposé signale simplement le fait que nous aidons très peu de gens, peut-être une vingtaine de personnes par jour. Les besoins sont si grands que nous n'accomplissons pas grand-chose.

C'est un début, un premier pas. Si l'exposé le mentionne, c'est pour faire comprendre que tout ce que nous avons fait à cet égard n'est qu'un pas vers le but et que nous avons besoin d'aide. Il faut aider les vieillards à s'aider eux-mêmes.

Pour en revenir aux propos du président qui soulignait la nécessité d'une action rapide,

nous n'avons aucunement l'intention de taxer un comité ou une conférence d'inaction ou d'inutilité... (nous avons, d'ailleurs, participé à plus d'une conférence en offrant notre collaboration pour qu'elles soient profitables).

Ces conférences ont représenté un grand effort. Mais il y a ici un grand nombre de personnes, des vieillards, qui pourraient confirmer qu'on attend depuis soixante-dix ans un geste concret, mais les choses vont bien lentement et nous souhaitons une action rapide même si elle ne se fait pas aussi vite que la jeunesse actuelle l'exige.

Tout s'accélère tellement de nos jours. Mais l'assistance aux vieillards est telle (ce qui s'applique probablement aussi aux autres secteurs de la société), est lente, et j'exprime cette opinion en connaissance de cause. La même histoire se répète tous les jours.

Je demanderais à M. Jack Gayne de répondre brièvement à votre question sur le «restaurant à roulettes».

**M. Gayne:** J'ai assisté à la première conférence à ce sujet. Comme le mentionnait le directeur de notre entreprise, il s'agit là d'une œuvre apostolique. Toutes les Églises de Moncton y ont pris part. Au début, on servait environ seize repas. A l'heure actuelle, notre Centre donne environ vingt-quatre repas les mardis et jeudis. Chacune des Églises assume cette tâche pendant un mois. Une Église offrira les repas du mardi et une autre ceux du jeudi.

**Une voix:** L'I.O.D.E. apporte aussi son concours.

**M. Gayne:** Oui, les chapitres de L'I.O.D.E. y prennent une part très active. C'est notre façon de procéder. Ces groupes tentent de mettre le programme en bonne voie et, s'ils obtiennent l'appui nécessaire, ils en assureront la marche tous les jours.

**La sénatrice Fergusson:** Ils n'auraient pu lancer cette entreprise sans le local que vous leur avez fourni pour servir de point de départ.

**M. Gayne:** Non, ils travaillaient à partir des églises. Mais leur action a pris tant d'ampleur qu'ils ont dû se regrouper. Le déménagement de tous les accessoires nécessaires pour servir les repas aurait été une tâche fastidieuse. Aussi, leur avons-nous permis de se servir de nos cuisines. C'est avec plaisir que nous les avons aidés.

**Le sénateur Fournier:** Monsieur le président, je me joindrai à la sénatrice Fergusson pour féliciter le «club des Lions» de son œuvre auprès des vieillards de Moncton. Certes, le problème a intéressé de nombreuses personnes, y compris les membres du Comité. Je n'ai pas préparé de discours. Je pourrais, cependant, parler longuement sur l'âge de la retraite. Toutefois, je préfère poser des questions.

Le fait de n'être pas préparé à la retraite constitue, pour les personnes parvenues à ce moment de leur vie, un des problèmes auxquels ils doivent faire face. Du jour au lendemain, elles se retrouvent sans emploi et dans un monde tout à fait différent. Il leur semble avoir perdu contact avec leur monde. Elles ont perdu tous leurs amis. D'un seul coup, on leur enlève leurs compagnons de travail et l'emploi qu'elles occupaient depuis trente-cinq ou quarante ans. Elles ne sont pas préparées à ce qui leur arrive.

L'inaction emplit toute leur vie; elle détruit un être humain physiquement et mentalement plus vite que tout autre mal. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Je poserai maintenant quelques questions au sujet de vos recommandations.

Il en est une qui me frappe un peu. A la page trois de vos recommandations, vous dites ce qui suit:

Il faut susciter de nouveaux intérêts et favoriser la création de nouveaux métiers pour remplacer ceux du passé.

Je suppose, ici, que vous parlez des personnes complètement à la retraite, âgées d'environ soixante-cinq ans et titulaires d'une pension.

Pourquoi apprendre un nouveau métier qui remplacerait l'ancien, alors qu'elles ne s'en serviraient jamais? Pourquoi ces personnes n'adopteraient-elles pas un passe-temps qui les distrairait et qui utiliserait leurs énergies physiques tout en répondant à leurs aspirations mentales sans les lier à quelque obligation? Si elles ont le goût de faire une promenade à un moment donné, elles ne sont astreintes à aucun travail particulier. Rien ne les retient. Pourquoi apprendre un nouveau métier qui ne leur servira jamais?

**M. Reardon:** En réponse à cette question, je vous ferai remarquer que les recommandations débutent par ces mots: «nouveaux intérêts». J'espère bien que cette expression englobe la proposition de nouveaux passe-temps.

Nous en avons quelques-uns au Centre, mais notre action se limite une fois de plus à ceux qui viennent ici. Ils ont besoin de volontaires qui viendraient leur consacrer du temps et enseigner l'artisanat à ceux qui le désirent. Des sondages auprès des personnes âgées nous ont permis de mettre en œuvre des programmes d'artisanat et des passe-temps susceptibles de les intéresser.

Nous voudrions pouvoir confier à des volontaires de la ville, l'organisation de ces programmes à l'intention des personnes âgées. C'est ce que nous entendons par la création de «nouveaux intérêts».

Quant aux nouvelles aptitudes, il faut comprendre cette expression ainsi: je ne crois pas, et selon moi, je n'ai pas tort, que quelqu'un,

depuis l'âge où il commence à s'intéresser à la vie jusqu'au jour de sa mort, refuse d'acquiescer de nouvelles connaissances.

Je travaille actuellement pour une compagnie de chemins de fer, et, quand je serai à la retraite, j'espère que mon premier souci sera de me renseigner sur des sujets que je n'ai jamais eu l'occasion d'aborder dans mon métier. A mon avis, beaucoup de gens pensent ainsi. Je ne prétends pas ici qu'ils aillent travailler afin de gagner de l'argent ou d'accroître leurs revenus.

Toutefois, je suppose qu'une personne à la retraite—et la retraite vient de plus en plus tôt, même dans notre compagnie, on propose maintenant qu'un employé quitte le service à un âge relativement peu avancé et on vous y encourage de plusieurs façons. J'aimerais suivre un cours de mécanique pendant l'hiver pour m'amuser avec un moteur d'automobile ou quelque chose de ce genre. Je suis certain que d'autres s'y intéresseraient aussi. Les femmes pourraient évidemment choisir d'autres occupations.

Il s'agit là d'acquiescer de nouvelles compétences, non pas pour gagner sa vie, mais pour alimenter l'activité mentale et éviter de tomber dans l'ennui dont nous avons déjà parlé.

**Le président:** Je vois que vous serez très occupés au «Manoir des Lions» Votre temps sera bien rempli.

**Le sénateur Inman:** Monsieur le président, je voudrais me joindre à la sénatrice Ferguson et au sénateur Fournier pour remercier les clubs des Lions, M. Gayne et tous ceux qui ont participé à cette entreprise, d'avoir mis ce très beau centre à la disposition des personnes âgées. Je suis certain qu'il doit leur procurer beaucoup de bonheur et contribuer à leur rendre la vie plus facile.

J'aurais deux ou trois questions. A la page deux, dans votre premier groupe de recommandations, vous parlez de «soins diurnes». S'agit-il d'une nouvelle conception des «soins diurnes»? Je n'en ai jamais entendu parler dans ce sens-là auparavant, beaucoup de personnes âgées profitent-elles de ce programme?

**M. Reardon:** Je crois que c'est un mémoire présenté par M. Gayne de la *Federation of Senior Citizens*.

**M. Gayne:** Il s'agit d'une résolution qui provenait de la Conférence sur la Vieillesse, mais ce n'est qu'une proposition. Pour autant que je sache, elle n'a jamais dépassé ce stade.

**Le sénateur Inman:** Je vois.

**M. Gayne:** C'était une proposition intéressante, mais elle n'est pas encore réalisée.

**Le sénateur Inman:** A mon avis, c'est une excellente proposition.

**M. Gayne:** En effet.

**Le sénateur Inman:** Vous avez aussi parlé d'habitations à multiples étages. Avez-vous une idée du coût des loyers de ces appartements?

**M. Reardon:** Jusqu'à un certain point. Le loyer dépendra du revenu de l'occupant, et les trois niveaux de gouvernement fourniront des subsides pour combler tout déficit.

Si j'ai bien compris, le prix de la plupart des loyers sera d'environ \$32.50 par mois et, comme je le disais plus tôt, c'est un don du ciel pour un grand nombre de citoyens.

Au début, nous n'aurons qu'un immeuble, mais dès qu'il sera en voie de construction, nous en exigerons immédiatement un deuxième, parce que nous avons maintenant assez de demandes pour un deuxième et un troisième.

Si j'hésite à en demander ou même à en mentionner un deuxième actuellement, c'est que nous pourrions perdre le premier. Toutefois, je crois pouvoir dire dès maintenant que dès l'achèvement du premier, nous en demanderons un deuxième.

**Le sénateur Inman:** A l'heure actuelle pouvez-vous me décrire un peu les installations de ces appartements?

**M. Reardon:** Le collectif comprendra 166 unités de logement tous identiques, sauf ceux qui font les angles. Il sera situé juste en face de notre immeuble de l'autre côté de la rue.

Chaque appartement mesure 20 pieds par 20 pieds et se subdivise en quatre pièces. La superficie totale est peut-être 24. Elle comprend un vestibule muni d'une penderie et une salle de bain immédiatement à droite de l'entrée. Celle-ci donne sur une chambre à coucher, et il y a de plus un salon et une cuisine réunis mais séparés par une demi-cloison. Le tout forme quatre pièces.

Comme je le comprends, on y installera divers services. On abaissera toutes les lampes de la pièce et il n'y aura pas de plafonnier. Les lampes seront fixées au mur de sorte que les personnes âgées n'aient pas à grimper sur une chaise pour les remplacer en risquant de tomber.

Les douilles pour brancher l'aspirateur seront posées à hauteur de la ceinture, afin que les locataires n'aient pas à se baisser. Quant aux prises de courant, elles se trouveront près du plancher.

Chaque étage aura son comité de personnes âgées qui s'occupera de son étage et rendra visite à ses voisins chaque jour pour voir si tout va bien, pour organiser des parties de cartes et autres réunions sociales. De cette façon, nous espérons qu'un grand nombre de personnes de ce genre viendront au Centre pour utiliser au maximum des services existants.

**La sénatrice Inman:** Et la buanderie?

**M. Reardon:** Il y aura une buanderie au sous-sol.

**Le président:** J'aimerais soulever une question peut-être plus importante. Tiendra-t-on compte du revenu brut? Ou du revenu net? S'agira-t-il du revenu du chef de famille ou le revenu des enfants sera-t-il compris lorsqu'il s'agira de fixer le loyer?

**M. Reardon:** Il n'y aura pas d'enfants.

**Le président:** Personne ne pense aux personnes âgées.

**M. Reardon:** Pas de famille. Je pense que c'est la raison pour laquelle on a délibérément construit de petits appartements à une seule chambre afin d'éviter le retour et le séjour chez leurs parents, d'enfants qui avaient quitté leur famille.

**Le président:** Qu'en est-il au sujet du revenu brut ou net?

**M. Reardon:** Je suppose qu'on tiendra compte du revenu brut, ce qui pourrait jouer au détriment de certaines personnes âgées si elles ont un compte en banque ou quelque autre source de revenu.

**Le président:** La politique de la Société centrale d'hypothèque se fonde sur le revenu net, non compris les enfants. C'est ce qu'on a dit récemment, aussi ne l'oubliez pas car c'est, de toute façon, la politique de la Société.

**M. Reardon:** Oui, ils seront...

**La sénatrice Fergusson:** Je désirerais savoir si ces appartements sont destinés à des couples ou à une personne seule?

**M. Reardon:** Je crois que, si je comprends bien, en ce moment-ci, un tas de choses n'a pas été étudiées à fond, bien que nous n'ayons plus qu'un mois pour le faire. Je répète que le club des Lions n'est qu'un des participants à ce projet. Nous en sommes les promoteurs et nous espérons également faire partie du Conseil d'administration du Centre et avoir notre mot à dire dans son fonctionnement pour éviter que l'on revienne à la formule des logements réservés aux économiquement faibles.

Nous aimerions le voir s'étendre aux différentes sources de revenu. De cette façon, il est effectivement possible d'atteindre une grande partie des personnes âgées.

Au sujet de votre question sur les couples âgés et les personnes seules, je crois que c'est le besoin qui primera. Dans le cas d'une personne seule qui vit dans une grande maison, je pense qu'elle aura la préférence sur un couple qui peut encore se tirer d'affaires pendant un certain temps.

**La sénatrice Fergusson:** Ce qui m'a fait poser cette question, c'est que j'ai entendu parler d'un projet d'hospice où l'on admettrait seulement des couples. Mais s'il arrivait que l'un meurt, l'autre devrait s'en aller et ce départ causerait de graves problèmes.

Le même groupe a pris par la suite des dispositions, afin de fournir des appartements pour une seule personne, afin que celui qui est habitué à vivre là, ne soit pas obligé de partir en cas de décès de son conjoint.

**M. Reardon:** Nous n'ignorons pas que les maisons de retraite des alentours ont leur propre règlement qui pourrait de nouveau, jouer au détriment de la partie restante.

Je pense à ce cas particulier; de nouveau, si nous faisons partie du Conseil d'administration, ce sera une des choses pour laquelle nous nous battons très durement.

**Le président:** La Société centrale d'hypothèque et de logement vous aidera car certaines de ses recommandations prévoient que certains de ces appartements seront réservés à des personnes seules. Nous avons résolu ces problèmes.

**Le sénateur McGrand:** Quelle sera la limite d'âge? Peut-on résider là à partir de soixante ans?

**M. Reardon:** Je pense qu'on a fixé la date d'entrée à 57 ans, ou plus.

**Le président:** Au-dessus de 67 ans?

**M. Reardon:** 57 ans. Là encore, on accordera la priorité à la personne la plus âgée.

**La sénatrice Inman:** J'ai une question supplémentaire à poser. A la page trois du mémoire de la Fédération, cela m'intéresse. Au groupe deux, on peut lire, au début de la page 3 que:

«tous les avantages et les services dont peuvent bénéficier les personnes âgées au Nouveau-Brunswick et qui sont fournis par le ministère de la Santé et du Bien-être seront publiés et qu'un bureau d'information, indépendant du Bureau provincial maintenant en activité...»

et ainsi de suite.

Conseillez-vous la création d'un service personnel de consultations auquel s'ajouterait la distribution de brochures? Les personnes âgées ignorent-elles en général les avantages dont elles peuvent bénéficier?

**M. Reardon:** Eh bien, je crois qu'elles les ignorent et je pense que, lors de la Conférence de gérontologie qui s'est tenue au Nouveau-Brunswick, on a recommandé la consolidation de toutes les lois actuelles et de celles qui viendront par la suite en une seule loi dite Loi sur les personnes âgées. Cette loi sera ensuite publiée intégralement et distribuée aux personnes qui, au sein des divers organismes, s'occupent des citoyens âgés, afin de les renseigner sur toute la législation pertinente.

Si vous vous mettez en devoir de recueillir des renseignements sur les personnes âgées, vous vous rendez compte que c'est une tâche ardue; nous l'avons, d'ailleurs, constaté par le passé lorsque nous avons présenté des mémoi-

res au gouvernement. Ces renseignements sont éparpillés et il faut faire des recherches.

**Le président:** Ces recherches, nous les avons faites à Saint-Jean de façon approfondie. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a publié un annuaire des services assurés par la Division des Services sociaux et de la Réadaptation. Tout y est, les prestations et les mesures sociales de toutes sortes.

Nous conseillons de faire la même chose ici comme cela s'est fait en Alberta et ailleurs. Tous les citoyens, à notre avis, devraient recevoir cette brochure. De fait, les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues à Saint-Jean nous ont semblé de cet avis.

**La sénatrice Fergusson:** Il vous faudra, monsieur le président, persuader le gouvernement de publier une chronique à cette fin.

**Le président:** Persuader le gouvernement de publier cette brochure?

**La sénatrice Fergusson:** Oui, je pense. Vous savez combien il est difficile de faire publier une brochure, toutes les pressions qu'il faut exercer.

**M. Gayne:** Au cours d'une discussion à la Conférence de gérontologie, à ce moment-là je m'entretenais avec M<sup>me</sup> la sénatrice Fergusson, je crois qu'on a abordé le sujet des brochures, mais elles n'ont pas été publiées. Si j'en recevais une, je n'y attacherais aucune importance, car, après l'avoir lue, je la rangerais dans un tiroir avec toutes les autres que nous recevons. C'est pourquoi l'idée de rassembler ces renseignements et de créer un centre à ce sujet nous est venu. Ainsi vous n'auriez rien à lire, tous les renseignements vous seraient donnés de vive voix. Voilà ce que nous voulons.

**La sénatrice Inman:** Un contact personnel.

**M. Gayne:** Exactement.

**Le président:** Je viens de remarquer qu'il y a des jeunes dans l'auditoire qui ont peut-être une opinion à exprimer sur les sujets dont nous, leurs aînés, nous entretenons. J'en vois quelques-uns ici et là. Est-ce que vous, les jeunes, avez quelque idée ou point de vue à faire valoir à ce sujet?

**M. Hans Durstland:** La gériatrie semble être le principal sujet des délibérations, mais je soulignerai qu'il y a plus de pauvres que d'assistés sociaux et que de personnes âgées. Il y a un bon nombre de jeunes qui n'ont pas d'argent et qui ignorent comment ils se procureront le prochain repas et où ils dormiront. Nous aimerions savoir si vous êtes au courant de ce problème, de son ampleur, si vous avez déjà entendu des observations à ce sujet et si vous avez l'intention d'en saisir le gouvernement.

Par exemple, certains membres haut placés du cabinet ont décidé brusquement de trouver

du travail aux étudiants sans emploi. On a réalisé ce projet d'emploi de la façon suivante: on a fait couper trois arbres par jour à trois cents étudiants.

Si le gouvernement a l'intention de mettre sur pied un projet d'emploi, au moins que ce soit du travail un peu plus utile que celui-là.

M. le sénateur Fournier a dit que l'oisiveté est un des vices les plus néfastes; cependant, mendier à tous venants, faire de l'autostop et vivre aux dépens des autres ne sont pas une occupation très édifiante.

Nous aimerions savoir si vous savez ce que le gouvernement se propose de faire au sujet des jeunes qui traînent les rues et même, s'il se rend compte du problème.

Je pense que M. le sénateur Fournier a parlé des passe-temps; c'est très bien, mais un passe-temps n'est qu'un passe-temps. Que tant de jeunes soient volontairement chômeurs, pauvres, nomades, qu'ils fassent le tour du pays, dorment sur les bancs des parcs ou aux arrêts d'autobus, ces faits prouvent que les emplois disponibles laissent à désirer. Cette situation est attribuable soit aux jeunes eux-mêmes, soit à la nature du travail qui les pousse à refuser ce genre d'emploi de neuf à cinq.

Par exemple, M. Paul Goodman a fait remarquer en 1954, dans un graphique, que si le mode de vie organisé n'évoluait pas en Amérique du Nord et en Europe occidentale, toute une génération de *beatniks* allait presque certainement en résulter. Nous sommes la première manifestation de cette génération. Le gouvernement s'en rend-il compte? A-t-il l'intention de faire quelque chose?

**Le président:** M. Durstland, nous vous remercions vivement pour votre exposé aussi clair que modéré. Je crois que vous faites ressortir un argument pertinent au sujet des emplois. Nous souffrons d'un manque d'emplois au pays cette année. Nous n'avons pas eu de chance dans notre économie: comme vous le savez, nous essayons depuis quelque temps de résoudre la crise de l'inflation. Nous nous trouvons dans une sorte d'impasse. Mais le gouvernement est au courant de la difficulté et essaie de toutes les manières d'y apporter une solution.

M. McEachen, dont le nom devrait vous être bien connu, a beaucoup fait pour créer des emplois et pour aider les jeunes en mettant à leur disposition des facilités de logement dans tout le pays. Comme vous le savez, bon nombre de jeunes, ne trouvant pas d'emploi, se disent: «Je vais voir le pays». L'idée est bonne, mais il leur arrive d'avoir un peu faim en le faisant. Ce sont cependant des choses que peut faire la jeunesse mais que nous ne saurions imiter. Quand vous en arrivez aux emplois, des personnes âgées en manquent aussi. C'est regrettable à l'heure

actuelle, surtout au Nouveau-Brunswick. Mais nous sommes convaincus que la situation s'améliorera, et bientôt d'ailleurs. Je ne saurais vous en dire davantage.

**M. Durstland:** Ce n'est pas le nombre d'emplois qui m'intéresse, mais la qualité.

**Le président:** La qualité d'un emploi est chose difficile à définir: des emplois «de qualité» exigent de la compétence. Il serait difficile de juger de la compétence d'une personne avant qu'elle ait l'occasion de faire ses preuves auprès de son employeur. Il s'agit de savoir ce que l'homme peut nous offrir de nos jours, voilà le problème avec lequel on est aux prises. Ceux parmi nous qui font partie du Comité ne l'ignorent pas. On nous l'a inculqué maintes fois. Vous pouvez me croire; nous n'ignorons pas la difficulté. C'est la solution qui va être difficile.

Y a-t-il d'autres associations de jeunes qui voudraient se faire entendre?

**Le sénateur Fournier:** Monsieur le président, je voudrais beaucoup parler avec ce groupe de représentants après la réunion.

**Le sénateur McGrand:** Qu'est-ce qu'il veut dire par la qualité d'un emploi? Il a parlé de l'abattage de trois arbres. Quel genre d'emploi conviendrait, selon vous?

**M. Durstland:** Je ne sais si j'ai le droit de parler ici comme représentant. Je vais parler à titre personnel, de ma propre expérience. Un emploi que j'ai eu pendant une bonne période de temps auprès d'une station de radio régionale était une insulte incroyable à mon intelligence.

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur le président, puis-je vous faire remarquer que le Comité ne s'intéresse pas seulement aux personnes âgées? Il arrive que les rapports qu'on nous a soumis ce soir avaient, effectivement, trait aux personnes âgées, mais nous avons reçu de nombreux mémoires concernant les problèmes de la jeunesse. Je ne saurais dire combien ces exposés nous ont frappés.

Je tiens à vous assurer que nous n'oublions pas vos problèmes. Que nous ayons parlé de gériatrie, ou des personnes âgées, ne signifie pas que nous ayons l'esprit fermé devant vos difficultés: nous en tenons compte et nous essayons de trouver une solution.

**Le président:** Je crois opportun de vous faire remarquer pour votre gouverne, qu'une des premières choses que nous avons faites, dès l'institution du Comité, il y a un an et demi, était d'envoyer des enquêteurs dans les universités.

Nous pensions, en effet, y trouver de nouvelles idées et des concepts nouveaux. On les a envoyés dans les universités d'un bout à l'autre du pays. A leur retour, ils ont dit: «Il n'y a pas d'intérêt». Pourquoi n'y en avait-il pas? Ils ont répondu: «Comme la pauvreté n'a

pas de *sex appeal*, elle ne suscite aucun intérêt».

A Vancouver, nous avons réussi à réunir quelques jeunes. Hier, à Saint-Jean, quelques jeunes sont venus nous demander notre opinion sur le Centre d'accueil. Nous avons eu quelques entretiens avec des jeunes gens, mais la plupart n'éprouvent aucun intérêt pour notre travail. Toutefois l'indifférence des autres ne signifie pas un manque d'intérêt de notre part.

Nous nous intéressons à tous, qu'ils aient deux ans ou un an, ou qu'ils aient déjà reçu une formation leur permettant de se tirer d'affaire. Cela ne manque pas d'intérêt, mais il y a une fin à tout.

Le sénateur Fournier et quelques autres vont avoir une conversation paternelle et intime avec vous tout de suite après la réunion.

**La sénatrice Quart:** Puis-je poser une question? Bien que le temps presse, je le sais, je tiens d'abord à me faire l'écho des compliments sincères que mes collègues ont formulés quant à l'initiative du *Club des Lions* et de tous les volontaires qui vous ont prêté leur appui afin de mener à bien la construction de l'immeuble.

Maintenant, en ce qui concerne le «restaurant à roulettes» en d'autres lieux on a signalé, pas nécessairement à notre comité, qu'à plusieurs reprises des personnes âgées qui seraient en mesure de défrayer le coût de leurs repas et le feraient volontiers, ne sont pas servies. De tels cas peuvent se produire en cas de maladie, ou encore durant certaines périodes de l'hiver ou dans d'autres circonstances semblables. Fournissez-vous aussi des repas à cette catégorie de personnes?

**M. Reardon:** Oui, nous y pourvoyons.

**La sénatrice Quart:** S'agit-il de l'O.I.F.E.?

**Mme Crocker:** Dans tous les cas. La personne qui demande un repas paye le montant qui lui convient, par exemple un dollar. Si elle n'a rien, le repas est gratuit. Quand le client peut donner 25 cents, on les accepte. S'il tient à verser un dollar, tant mieux.

**La sénatrice Quart:** Merci beaucoup.

**Mme Helen Steeves:** Je vous prie de m'excuser. Je suis l'une de ces personnes qui bénéficient de la «télérestauration» deux fois par semaine; bien que je sois affligée de deux des pires maux dont puisse souffrir un être humain, on sait que je suis capable de me déplacer; n'empêche qu'on me fait bénéficier de la télérestauration, et ces repas me mettent en appétit.

**La sénatrice Quart:** Voilà peut-être la raison pour laquelle vous semblez vous porter si bien.

**Le président:** Auriez-vous quelque objection à nous faire savoir votre nom?

**Mme Steeves:** Non, Helen Steeves. Je fais partie du clan Steeves et c'est là que je reçois mes repas de l'O.I.F.E. que nous aimons tous, et des différentes Églises.

**La sénatrice Quart:** Vous bénéficiez des services du *Victorian Order of Nurses*?

**Mme Steeves:** Oui, le V.O.N. surveille mon cas.

**Une voix féminine:** Le Conseil local des femmes s'intéresse beaucoup à la télérestauration, et s'en occupe activement.

**Le sénateur Fournier:** A la page 6 de votre mémoire, il y a un tableau; j'aimerais m'arrêter aux chiffres qui y figurent. Ils nous révèlent que les personnes dont l'âge se situe entre 55 et 64 ans sont au nombre de 3,140, mais qu'il y a 1,220 personnes de moins dans le groupe d'âge de 65 à 69 ans; après quoi, évidemment, les chiffres baissent. Il me semble que la différence entre les chiffres des deux premiers groupes est très élevée, comparativement au reste. Ces deux chiffres sont-ils exacts? Il y a là une grosse différence.

**M. Reardon:** Ces chiffres sont exacts, mais je ne suis pas en mesure de vous en donner la signification précise. Nous nous contentons de les prendre dans l'annuaire.

**Le président:** Vous avez dit, je crois, que ces chiffres dataient de 1961. Nous sommes en 1970. Je crois que vous trouverez ces chiffres exacts à l'époque, mais la tendance est autre maintenant. Nous avons les chiffres exacts.

**M. Durstland:** Puis-je faire une autre observation, monsieur le président?

**Le président:** Oui, allez-y.

**M. Durstland:** Quelqu'un a fait tout à l'heure une assertion plutôt franche: Les jeunes estiment que les vieux ne sont bons que pour les chaises roulantes et les hospices.

Or, ce n'est pas nous qui envoyons nos grand-parents dans les hospices. Ce sont nos parents.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Durstland. Il s'agit évidemment d'une façon de parler, mais j'aime vous entendre dire que vous ne le faites pas. Malheureusement, tout le monde n'agit pas comme vous.

**Mlle McKay:** Je crois que cette remarque s'adressait—j'ai fait cette remarque sans songer aux moins de 20 ans. Il s'agit évidemment beaucoup plus des adultes d'âge plus mûr, car lorsque les personnes âgées prennent leur retraite et sont invitées à voir notre centre, elles s'exclament: «Je n'en ai pas encore l'âge». Or, je ne sais vraiment pas où elles iront, car ce n'est pas chez les moins de 20 ans qu'elles pourront habiter.

**Le président:** Puis-je vous remercier tous d'être venus, car je constate qu'il y a vraiment dialogue humain. C'est ce que nous avons fait un peu partout au Canada, et nous

nous sommes efforcés de savoir ce que les gens pensaient et de voir ce que nous pouvions faire. Les personnes que nous avons rencontrées nous ont aidés énormément et se sont montrées très compréhensives. Elles ont rendu notre tâche moins difficile qu'on ne l'a décrite ici à un moment donné. Notre travail nous a apporté beaucoup de joie et de satisfaction. Notre seule inquiétude concerne la solution; c'est d'ailleurs la préoccupation de tout le monde.

Au nom du comité, je vous remercie. Avant tout, je vous félicite. Je vous avais remerciés au début. J'ignore si vous étiez présents lorsque nous avons tenu à vous exprimer l'admiration que suscitent parmi nous la réalisation de ce bâtiment et le travail que vous accomplissez.

Nous tenons à remercier tout particulièrement MM. Reardon et Gaynes, ainsi que M<sup>lle</sup> McKay.

**M. Reardon:** Je me permettrai de dire un mot. Que nous nous exprimions verbalement ou que nous rédigeons un mémoire comme celui que nous avons présenté, je tiens à dire que, dans un cas comme dans l'autre, nous jouissons de l'appui des personnes âgées et aussi de plusieurs organismes ou personnes appartenant à d'autres associations. Il serait impossible d'établir une liste de tous ces organismes. On en a mentionné une: la V.O.N. et l'O.I.F.E.

Sans cet appui, nous ne pourrions rien faire. Cependant, il nous est impossible de mentionner tout le monde. Comme nous pourrions oublier quelqu'un, nous croyons préférable de ne mentionner personne. Nous sommes reconnaissants de tout ce que vous avez fait.

**Le président:** Le Comité s'ajourne et la séance reprendra demain matin. Merci.

La séance est levée.

## APPENDICE «A»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT PAR LES  
BOY'S CLUBS OF CANADA

## Préambule

Les *Boys' Clubs of Canada* forment un organisme national au service de la jeunesse, constitué en vertu d'une charte fédérale, dont le but est la formation et l'organisation de clubs locaux et autonomes, afin de répondre aux besoins de la jeunesse désavantagée. En ce moment, 93 *boys' clubs* fonctionnent dans 64 municipalités du Canada, où ils occupent des locaux spécialement aménagés, loués, prêtés ou réaménagés. L'année dernière, le budget de tous les clubs s'élevait à 1.9 million de dollars, grâce aux dons de la Fédération des Oeuvres et à l'appui des clubs de bienfaisance. Les *Boys' Clubs du Canada* relèvent d'un conseil national et d'un comité consultatif composé d'éminents citoyens, dont le président national est M. J. C. Cushing de Montréal, et les anciens présidents sont MM. Alan D. McCall de Montréal, Trevor F. Moore de Toronto, et Roger T. Hager de Vancouver. Le directeur national est M. Vernon F. McAdam. L'administration centrale est à Montréal et l'on trouve des bureaux régionaux à Toronto, Vancouver, Calgary et Moncton.

Les *Boys' Clubs du Canada* remercient le Comité spécial du Sénat de son invitation à lui présenter un mémoire. Il tient compte en le rédigeant de l'insuffisance de ses moyens lorsqu'il s'agit d'observer les multiples aspects de la pauvreté et de présenter une longue dissertation sur ses causes et la façon d'y remédier. Toutefois, étant donné l'expérience acquise au cours de son travail en faveur de la jeunesse défavorisée du Canada, il en exposera brièvement l'un des aspects qu'il y a lieu de reconnaître à cet égard, c'est-à-dire la nécessité de la «formation civique» des jeunes, et le rôle capital que peuvent jouer des chefs compétents.

On reconnaît généralement que la maladie, le chômage, les piètres conditions de logement et l'analphabétisme sont les causes profondes de la pauvreté, et qu'inversement, l'indigence et la misère entraînent l'affaiblissement de la personnalité, l'ignorance, le manque d'ambition et du sens des responsabilités.

A cette fin, le mémoire recommande ce qui suit:

(1) Que les programmes envisagés ou mis en vigueur pour étudier le problème de la pauvreté et les remèdes qu'il appelle, se fondent sur la libre entreprise, base de notre économie.

(2) Que l'intérêt et l'appui bénévoles soient encouragés, reconnus et mis à profit au service de la société.

(3) Qu'on songe à encourager les stimulants d'ordre fiscal sous forme de «dégrèvement d'impôt» plutôt que «l'imposition», au titre de certains programmes de bien-être.

(4) Qu'on crée un Comité de la jeunesse qui favorisera la recherche, concentrera les efforts et préconisera des lois tendant à la préservation de la santé et du bien-être de la jeunesse.

(5) Que le Comité reconnaisse le rôle important des «chefs», et qu'il consacre un chapitre de son mémoire à traiter précisément de la nécessité d'avoir des chefs, de leur formation et de la place qu'ils doivent tenir dans la société.

La première crise économique d'importance dans le «domaine de l'industrie» qu'a connue notre jeune pays au cours des années 30, a mis en relief la nécessité de créer du «pouvoir d'achat». On a donc établi à la hâte des programmes de bien-être, dont quelques-uns avaient une portée politique, soit les allocations familiales, l'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse et maintenant l'assurance-maladie, sans oublier une ébauche de «salaire annuel garanti». Sans contredit, quelques-uns de ces programmes de bien-être ont contribué, dans une grande mesure au bien-être des Canadiens. En plus d'avoir augmenté le «pouvoir d'achat», plus de personnes ont joui d'un niveau de vie plus élevé. Le sort des citoyens âgés et les chances des jeunes se sont améliorés. A la suite du relèvement du niveau d'instruction, de l'augmentation des chances d'obtenir une formation supérieure, du perfectionnement des soins aux malades et du consentement des gouvernements provinciaux et municipaux de consacrer une part des impôts aux besoins sociaux, le sort du pauvre, du moins fortuné et de l'indigent s'est amélioré.

Il n'en demeure pas moins que la pauvreté est encore un problème d'importance, non seulement pour ceux qui en souffrent, mais pour tous ceux qui ont l'esprit de civisme et les représentants élus.

Quant à éliminer la pauvreté aux dépens de la liberté de la personne, comme c'est si bien le cas sous un régime communiste, c'est une solution inacceptable pour des citoyens imbus

de liberté. Toutefois, dans une société démocratique, il est raisonnable de dire que le citoyen non-productif est un lourd fardeau. Lorsqu'il s'agit de la pauvreté attribuable aux déficiences, aux faiblesses et bêtises individuelles, on devrait s'en préoccuper, l'étudier sérieusement et agir en conséquence.

Par tradition les mesures d'ordre public en vue de la protection des citoyens ont toujours été, dans notre pays, du ressort de l'État; d'autre part, les plans et programmes de bien-être pour les personnes malades, âgées, nécessiteuses et indigentes, sont surtout attribuables à l'initiative privée, qui réflétait ainsi la tendance humaine à «subvenir aux besoins de son frère». Au fur et à mesure de l'élargissement des programmes et de la reconnaissance de nouveaux besoins, le soutien de l'État aux divers paliers de gouvernement est devenu pratique admise. Dans la seconde moitié du siècle, en particulier, de grands progrès ont été réalisés dans ce sens. Nous avons passé, pendant cette courte période, de l'aide d'initiative privée à l'assistance de nature publique (par contribution fiscale) en faveur des terrains de jeux, de l'indigent, du malade, de l'enfant sans foyer, des soins au délinquant juvénile et à l'handicapé, pour n'en mentionner qu'un petit nombre, grâce à une multiplicité de programmes fédéraux de protection tendant à prévenir la pauvreté ou à en soulager les effets. Tandis que s'élevait le niveau de vie, l'État a plus largement accepté ou reconnu tel ou tel «besoin», d'où la découverte de «nouveaux besoins», ce qui est une bonne chose.

Selon toute probabilité nous avons maintenant atteint un stade où il est sage et opportun de remplacer les mesures prises vaillamment pour satisfaire aux exigences du bien-être des gens, par un programme d'action planifiée, une «Charte de réforme», pour l'avancement de l'idéal démocratique.

Dans le proche avenir, les besoins de la jeunesse, ses embarras pécuniaires, les influences qu'elle subit, devraient constituer une préoccupation essentielle. A court terme, il importe de prendre conscience de l'influence que les courants «activistes» exercent sur notre jeunesse non engagée et de dresser un programme capable de leur faire obstacle. Les besoins à long terme impliquent la reconnaissance par le gouvernement, à tous ses paliers, du cas qu'il doit faire de ses jeunes citoyens, et de la responsabilité qui lui incombe à leur égard, lorsque ayant atteint l'âge adulte, ils deviennent des éléments soit productifs, soit improductifs de notre société. Si la balance penche du bon côté, il y a prospérité et joie de vivre, mais si elle penche du mauvais côté, le mécontentement en résulte, ce qui mène en fin de compte au chaos. Dès sa plus tendre enfance, on devrait apprendre au jeune

citoyen que le prix de la liberté démocratique est l'acceptation de responsabilités croissantes qui iront de pair avec son épanouissement et le perfectionnement de sa compétence. Nous acceptons la cellule familiale comme unité de base de notre société. Nous encourageons et protégeons cette cellule de multiples façons. La pauvreté, de quelque source qu'elle jaillisse, est la principale cause de dislocation de la cellule familiale, dont elle affaiblit, et finalement détruit, l'unité. Puisque, pour reprendre une observation formulée précédemment, cette force de dislocation a pour cause la faiblesse humaine, la réponse paraît être évidente: la seule force au monde qui puisse changer un être humain est son propre désir de réaliser un changement. Il s'impose alors de l'aider surtout durant ses années de formation, à faire des ressources qu'il a reçues de la Providence le meilleur usage possible, en tant qu'entité productive au service de la société dans laquelle il vit. La force de l'exemple, l'influence des personnes éminentes qui stimule le goût de la réussite, le désir de prêter son concours, la volonté de vivre une existence pleinement épanouie, sont peut-être des forces intangibles. Nous admettons, cependant, qu'elles produisent de bons résultats si elles sont «bonnes» et que, là où elles sont «mauvaises», elles agissent contre la personne et contre la société.

Les facteurs d'environnement dont on connaît l'influence sur l'être humain en cours de croissance sont le foyer, l'église, l'école, le milieu de travail et le milieu récréatif. Nous avons graduellement augmenté l'influence de l'État dans tous ces milieux. Aujourd'hui, probablement plus que jamais auparavant dans l'histoire, une évolution rapide a accentué la nécessité d'une action planifiée. Le foyer a cessé de suffire aux besoins de l'homme comme c'était encore le cas il y a environ une décennie, l'influence de l'église s'est estompée, le rôle de l'école s'est accru mais on peut se demander s'il répond pleinement à la question qu'on ne pose quant au but de cette éducation. Les gigantesques progrès de l'industrie, tout en donnant sa force à notre économie, laissent davantage de loisirs à l'homme. Comment celui-ci en tirera-t-il parti? D'une manière constructive dans la mesure où il aura acquis dans sa jeunesse à la fois le désir de le faire et certains rudiments d'habileté technique. Notons à cet égard que la formation des travailleurs de tous âges en vue de l'utilisation des loisirs doit ses origines et ses moyens essentiellement à l'initiative privée. Celle-ci s'est, sans conteste, exercée au hasard et n'a bénéficié d'un soutien fiscal qu'à titre d'expédient. Nous sommes d'avis que, si notre forme de société est destinée à s'imposer, le sort de l'individu doit devenir la première

préoccupation du gouvernement et, à cette fin, les *Boys' Clubs* du Canada soumettent humblement les recommandations qui suivent à votre réflexion.

(1) En tant que citoyens d'une démocratie dont l'économie repose sur le principe général de la libre entreprise, nous formons instamment le vœu que les mesures envisagées ou prises en ce qui a trait au problème de la pauvreté et à ses remèdes tiennent compte des principes fondamentaux de la libre entreprise. Nous déplorons la tendance de plus en plus affirmée au «paternalisme d'État», dont nous croyons les effets débilissants, particulièrement pour les jeunes. Quoique, par simple respect humain, nous admettions la nécessité de recourir, pour des raisons d'égalité et d'économie à des programmes subventionnés par l'État, nous sommes d'avis que, durant sa vie active, le citoyen devrait être incité à regarder les droits individuels comme la contrepartie des devoirs et tâches qui lui incombent.

(2) Dans la ferme conviction que l'intérêt pour les efforts bénévoles et l'appui qu'on leur donne sont à l'origine de la plupart des projets de «bien-être», nous recommandons avec instance que cette grande force bienfaitrice soit encouragée et reconnue, afin qu'elle contribue à l'amélioration de la société. Les principes fondamentaux de la libre entreprise soit l'initiative, l'efficacité, l'économie, et les bons résultats qui s'ensuivent, sont aussi importants dans le domaine du bien-être que dans les milieux financiers ou gouvernementaux. Le temps consacré au service bénévole, au dévouement envers les autres, et l'appui nécessaire que comportent l'établissement et le fonctionnement des organismes de bien-être social ne sont pas perdus, quand on reconnaît leur valeur du point de vue fiscal. Nous recommandons fortement l'adoption du principe des «frais partagés», selon lequel les montants versés à titre d'impôts viendraient s'ajouter aux dons volontaires. On reconnaîtrait aussi le travail bénévole, on l'encouragerait, car, dans bien des cas, il est inappréciable.

(3) Nous croyons à «l'allègement fiscal» plutôt qu'à «l'imposition» pour l'établissement et le fonctionnement de programmes de bien-être social. Des déductions d'impôts plus importantes pour «dons de charité» et des moyens de stimuler la «générosité» augmenteraient l'efficacité de l'assistance sociale de source privée.

(4) Nous félicitons le gouvernement d'avoir reconnu les risques de l'emploi

croissant ou de l'abus de produits nuisibles à la santé ou de nature démoralisante et d'avoir pris des dispositions en conséquence. Nous approuvons également les mesures que le gouvernement projette ou applique déjà pour protéger surtout les jeunes. Nous savons, à cause de l'intérêt que nous leur portons, que les mauvaises habitudes sont bien plus faciles à prévenir qu'à guérir. Par conséquent, nous recommandons fortement l'établissement d'un «comité permanent de la jeunesse», composé de membres élus du gouvernement, de fonctionnaires et de représentants de la jeunesse de tout le pays, qui uniraient leurs efforts pour faire de la recherche et hâter l'adoption de mesures pour la protection et le bien-être de notre plus précieuse richesse: la jeunesse.

(5) Nous souscrivons à l'établissement, par le gouvernement, d'un «groupe d'étude du sport». Nous apprécions vivement ses recherches et ses recommandations et demandons une considération sérieuse de la partie qui traite des installations et aménagements. L'importance grandissante des loisirs exige que chaque enfant ait l'occasion, les moyens et la direction nécessaires pour développer chez lui le désir de «croître en sagesse et en taille devant Dieu et devant les hommes». Bien que nous reconnaissions l'intérêt dominant pour les manifestations sportives et l'ambition patriotique d'être au nombre des gagnants, au moment où l'on hisse les drapeaux et décerne les médailles, les loisirs devraient s'étendre des exercices sportifs aux travaux culturels. Chaque sphère a son importance. On ne peut pourvoir à ces besoins individuels par des programmes de masses. Il faut leur accorder une attention spéciale et l'on obtiendra de meilleurs résultats en combinant les efforts du gouvernement et de l'organisme bénévole approprié.

(6) Tout en reconnaissant qu'il y a beaucoup à faire pour le bien-être de la société, surtout chez les défavorisés c'est-à-dire déterminer les besoins, procurer le nécessaire, encourager et financer les efforts, le plus important reste le recrutement et la formation de dirigeants dévoués. Nous avons déjà insisté sur le besoin et l'importance d'établir une direction suprême qui établirait les programmes. Nous insisterons maintenant sur le rôle du travailleur professionnel auprès de la jeunesse. Les questions d'intérêt particulier pour les organisations de jeunes sont les suivantes:

a) Comment rehausser la profession d'animateur auprès des jeunes afin de lui

donner le prestige qui lui est dû, les conditions de travail et la rémunération nécessaires?

b) Où trouver les moyens de former et d'inspirer suffisamment une personne qui veut consacrer sa vie au service de la jeunesse?

c) Comment assurer la protection de la jeunesse contre les influences nuisibles à l'individu et à la société dans laquelle elle vit?

Quand il s'agit d'affronter les problèmes de la pauvreté, nous croyons que le facteur le plus important est l'aptitude à la direction à titre professionnel c'est-à-dire la faculté de faire le joint entre ceux qui veulent aider et ceux qui ont besoin de secours et d'être la force qui, par sa formation, son dévouement et sa volonté, guide la conduite des autres.

Nous souscrivons au travail de la Direction de la capacité physique et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a commencé à participer à la formation des travailleurs, selon leur spécialité, et recommandons l'accroissement et l'extension de cette assistance.

Nous exhortons le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté à consacrer une partie de son Rapport spécialement aux «directeurs», à leur recrutement, à leur formation et à leur rôle dans notre société.

Nous espérons qu'à la suite de ces importantes délibérations, le Comité soumettra un projet assez vaste pour répondre aux besoins, assez pratique pour être mis en œuvre et assez intéressant pour éveiller l'intérêt de tout le monde.

En tant que membres d'une organisation pour la jeunesse, nous espérons qu'un jour, les enfants de notre grand pays, jouiront, dans la mesure du possible, d'une bonne santé physique, d'une belle culture, et sauront en profiter pour leur avancement personnel et le bien-être de la société.

Les BOYS' CLUBS OF CANADA

Le Président national,  
J. C. Cushing

Le Directeur national,  
Vernon F. McAdam

6 Weredale Park,  
Montréal 215 (Québec)  
Le 30 octobre 1969.

## APPENDICE «B»

MÉMOIRE DU  
 CLUB LIONS DE MONCTON  
 SUR  
 LES CONSÉQUENCES DE LA  
 PAUVRETÉ  
 POUR LES PERSONNES ÂGÉES  
 PRÉSENTÉ PAR  
 LE CLUB LIONS DE MONCTON  
 Au  
 COMITÉ DU SÉNAT SUR LA  
 PAUVRETÉ

Le 5 août 1970

## INDEX

Articles
Le passé
Les objectifs du Centre
L'avenir
Données statistiques sur la population
Recommandations
Sommaire

Monsieur le président, honorables membres du Comité du Sénat sur la pauvreté:

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à Moncton et au Centre du club Lions pour les personnes âgées.

En ma qualité de président du club Lions de Moncton qui patronne le Club des personnes âgées de Moncton et administre ce centre, je suis honoré de comparaître devant ce comité du Sénat, d'y représenter les membres de notre club et d'exprimer nos vues sur la pauvreté et ses effets sur les personnes âgées.

A titre de club, nous sommes très conscients des nombreux aspects de la pauvreté, et à l'instar de plusieurs autres organismes de notre ville, nous avons constaté les effets dévastateurs que la pauvreté peut avoir sur les personnes âgées. Plusieurs personnes et organismes, dont le nôtre, se sont rendu compte avec beaucoup de préoccupation de la lutte que certains de nos concitoyens âgés doivent mener pour pallier l'insuffisance de leurs revenus, pendant que le reste de la société ferme les yeux.

Vous recevrez sans doute des mémoires de la part de travailleurs sociaux et d'autres groupes qui s'occupent de façon toute spéciale de la triste situation des pauvres, qui comptent dans leurs rangs une forte proportion de personnes âgées.

Cependant, nous entendons insister non pas tant sur cet aspect particulier de la pauvreté, mais plutôt sur les besoins que la pauvreté suscite dans le groupe des personnes âgées, c'est-à-dire le besoin des personnes âgées à faible revenu de faire pleinement partie de la société, de continuer à participer à la vie de leur milieu; si on ne les aide pas dans ce but, elles seront condamnées à une solitude stérile pour elles-mêmes et inutile à la société qui s'en trouvera nécessairement appauvrie.

## LE PASSÉ:

Au cours des dernières années, on a beaucoup parlé des personnes âgées et de leurs besoins. Un comité spécial du Sénat sur la vieillesse a tenu audience. Il y a eu une conférence canadienne sur la vieillesse, à l'échelle nationale. Des centaines de rapports ont été présentés, et ce sujet a fait couler beaucoup d'encre.

Tout cela est très bien, mais maintenant, je crois que nous comprenons bien les besoins des personnes âgées. Il semble que maintenant, il faut avant tout agir.

Le club Lions de Moncton, bien que ses moyens soient limités, n'en a pas moins reconnu le besoin des personnes âgées de se rencontrer, que d'aucuns pourraient qualifier de besoins «d'appartenance sociale». Nous avons organisé un club de personnes âgées, modeste au début (15 membres lors de la création), qui s'est développé à un point tel qu'il compte maintenant 600 membres et qu'un centre récréatif, comme celui où nous sommes aujourd'hui, était devenu indispensable. Le club Lions de Moncton a construit ce centre, au coût de \$400,000 clefs en mains, et il l'a mis à l'entière disposition des personnes âgées de Moncton et de la région. Le centre

constitue un lieu de rencontre idéal, comme il est expliqué dans la pièce ci-jointe.

Il importe de souligner ici qu'en dépit de nos nombreuses demandes d'aide, nous n'avons obtenu aucune subvention des gouvernements provincial ou fédéral. A chaque fois en effet, on vous faisait la même réponse: «Il n'existe aucune loi permettant une assistance financière dans un tel cas».

Nous prions ce Comité de prendre note de cette omission.

J'aimerais aussi souligner, au nom du club Lions de Moncton, que c'est grâce à l'appui généreux et au travail assidu des personnes âgées elles-mêmes que nous avons pu mettre ce centre sur pied tout en essayant de diminuer l'hypothèque sur l'immeuble.

Notre club a songé qu'en construisant ce centre, nous pouvions accomplir plusieurs choses. Entre autres:

- Substituer l'activité à l'ennui.
- Nouer de nouvelles amitiés pour remplacer celles que la mort a brisées.
- Meubler les heures creuses par une activité enrichissante.
- Créer de nouveaux intérêts et de nouveaux talents pour remplacer d'anciennes occupations.
- Favoriser l'échange des souvenirs.
- Aider les personnes âgées à se suffire à elles-mêmes.

Un exemple qui illustre bien que les personnes âgées peuvent se suffire à elles-mêmes si on leur en donne les moyens est la création du *New Brunswick Federation of Senior Citizens*, un groupe qui présentera aujourd'hui un mémoire à ce Comité. Cette fédération a vu le jour au centre; ce sont des membres du centre qui ont mis sur pied, avec grand succès, d'autres cercles de personnes âgées d'un bout à l'autre de la province. La fédération a été l'aboutissement naturel de leurs efforts. L'expérience nous a appris que les personnes âgées n'attendent que l'occasion de diriger elles-mêmes leur propre activité.

Nous croyons qu'une vie active de même que les rencontres sociales ne peuvent qu'améliorer l'état de santé des personnes âgées.

Nous croyons aussi que les rencontres sociales et l'activité qui en découlent auront pour résultat de reculer pour plusieurs personnes âgées le moment où elles auront besoin de soins en établissement.

Par conséquent, nous avons, au centre, mis l'accent sur des programmes destinés autant à prévenir qu'à guérir.

C'est à cette fin que le centre fut construit et qu'il fonctionne depuis plus d'un an.

Les objectifs du centre sont les suivants:

1. Aider les personnes âgées à redécouvrir leurs propres capacités et à apprendre à s'en servir afin d'être, à leur tour, en mesure d'aider les autres.
2. Faire appel à et encourager la pleine utilisation des talents et des ressources des collaborateurs au centre.
3. Favoriser chez les membres du centre une activité physique et sociale à la mesure de leurs capacités.
4. Fournir un local où les personnes âgées peuvent se rencontrer, se recréer, poursuivre leur activité selon leur sphère d'intérêt et promouvoir le bien-être de la communauté.
5. Servir de modèle en réunissant la connaissance, la compétence et l'expérience acquises par d'autres organisations, agences ou communautés désireuses de mettre sur pied des services destinés aux personnes âgées.

6. Modifier l'attitude envers les personnes âgées, sensibiliser la communauté à leurs besoins et inciter la création de services appropriés.

En plus d'avoir mis ce centre sur pied, le club Lions de Moncton a aussi pris en main d'autres projets concernant les personnes âgées. Grâce à notre initiative et à nos efforts, une habitation collective de 166 unités de logement sera très prochainement construite au coût de 2 millions de dollars en face du centre.

Nous avons prévu le besoin, lancé un programme, mené une enquête et exigé une action. Nous avons un double objectif:

Premièrement—Obtenir qu'une habitation collective (pour les personnes âgées) soit construite à Moncton.

Deuxièmement—Construire cette habitation collective à proximité du centre.

En résultat de nos efforts auxquels les personnes âgées elles-mêmes ont toujours donné leur appui, cette habitation collective sera mise en chantier au cours du mois prochain et mise en service d'ici un an.

En gage d'appréciation de nos efforts pour obtenir un tel immeuble à Moncton, le premier du genre dans la province, cette nouvelle habitation collective portera le nom de *Lions Manor*.

Si vous désirez connaître les effets de la pauvreté sur les personnes âgées, vous n'avez qu'à lire entre les lignes des centaines de demandes que nous font parvenir les vieillards de Moncton. Pour un grand nombre, la construction d'une habitation à loyer modique est un don du ciel.

#### L'AVENIR:

Ce que nous avons dit jusqu'à maintenant concerne le passé, mais que sera l'avenir?

Nous n'avons qu'effleuré le problème. Oui, nous avons aidé quelques personnes; certaines sont plus heureuses. Cinq à six cents vieillards ont un refuge lorsqu'ils sont en difficulté. Mais que se passera-t-il dans l'avenir et qu'advient-il des centaines de personnes âgées que nous ne pouvons atteindre faute d'argent?

Nous prétendons qu'ils souffriront de dénuement intellectuel et moral, si ce n'est physique, à moins que nous ne réussions à les atteindre.

Pareil centre, s'il bénéficiait de subventions gouvernementales, pourrait répondre à beaucoup de besoins. Les services qu'il peut dispenser sont illimités. Cependant, le budget actuel les réduit vraiment. Mais je puis vous assurer que les besoins sont grands, comme le démontrent les chiffres suivants, résultat d'un recensement effectué dans la ville de Moncton.

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES À MONCTON

Groupes d'âge						Total
55-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	65+
3,140	1,220	985	682	355	212	3,454

Les personnes âgées habitant l'agglomération urbaine de Moncton sont au nombre de 8,000 environ; on a estimé que 2,500 d'entre eux sont susceptibles d'avoir besoin de l'aide du Centre. Ce serait donc un endroit tout désigné pour faire la lutte à la pauvreté.

On pourrait étendre les services du programme de télérestauration qu'offre actuellement le Centre deux jours par semaine, au grand nombre de personnes âgées qui ne peuvent quitter leur foyer. Si nous ne faisons que répondre à ce besoin pressant, nous pourrions éprouver une certaine satisfaction dans nos efforts pour réduire les effets de la pauvreté.

Nous sommes d'avis que la vieillesse ne devrait laisser personne indifférent et que beaucoup de citoyens, s'ils en avaient l'occasion, mettraient gratuitement leur temps et leur expérience à la disposition des personnes âgées.

Nous croyons que le club Lions de Moncton a innové dans cette communauté. Cependant nous ne pouvons faire davantage pour les personnes âgées parce qu'en plus du Centre, nous avons plusieurs autres projets, comme les cadets de la marine, la «Petite Ligue», et le «Blind Bowling», pour n'en nommer que quelques-uns. Nous avons besoin d'une aide plus importante.

EXHORTATION

Nous vous engageons, en tant que membres d'un Comité penché sur le problème de la pauvreté, d'écouter la voix des personnes âgées de la région qui demandent de l'aide.

Nous vous prions d'exercer des pressions pour obtenir une aide financière en faveur de centres comme le nôtre. Insistez pour qu'on puisse obtenir des subventions du genre de celles qui sont notamment offertes dans le cadre des programmes nationaux de bien-être et de capacité physique, car elles ne semblent pas exister lorsque les personnes âgées en font la demande.

Il faut obtenir des subventions pour rémunérer des personnes capables d'administrer un Centre et d'établir des programmes pouvant satisfaire aux différents besoins des personnes âgées. Tous les programmes et services devraient être orientés vers les centres pour personnes âgées.

RÉCAPITULATION

En résumé, nous entendons beaucoup parler de droits de nos jours, alors que les droits de ceux-là mêmes qui ont donné la meilleure partie de leur vie à la société sont passés sous silence.

Nous croyons que les personnes âgées ont un droit social aux nombreux avantages dont jouit le reste de la société, en particulier aux rapports sociaux qu'offre un centre comme le nôtre. Le genre d'assistance auquel nous faisons allusion devrait, à notre avis, constituer une priorité sociale pour le Canada.

Il est certain que nous devons quelque chose à notre jeunesse, qui n'a pas encore apporté beaucoup à la société, mais nous avons une dette importante envers les personnes qui y ont contribué pendant toute leur vie.

Le club Lions de Moncton croit que le temps est venu de rembourser cette dette.

En tant que Comité du Sénat, vous pouvez actionner les rouages gouvernementaux afin d'éliminer le genre de pauvreté dont il a été question aujourd'hui.

Nous demandons votre appui et votre encouragement; nous espérons que vous ferez des pressions constantes à tous les paliers de gouvernement. L'inaction accroîtrait la pauvreté. Puissent vos efforts être couronnés de succès.

Le président, H. T. Reardon  
Club Lions de Moncton





Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 63

SÉANCE DU JEUDI 6 AOÛT 1970

TÉMOINS:

La Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick; L'Association Canadienne des Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick); Le Mysterious East; Greater Moncton Community Chest Inc.; Le Conseil Régional d'Aménagement du Nord-Est (CRAN)  
(Voir le procès-verbal pour les noms des témoins)

APPENDICES:

- "A"—Mémoire présenté par la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick (C.T.C.).
- "B"—Mémoire présenté par l'Association canadienne des libertés civiles, Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick.
- "C"—Mémoire présenté par les éditeurs du *Mysterious East*.
- "D"—Mémoire présenté par le *Greater Moncton Community Chest Inc.*
- "E"—Mémoire présenté par le Conseil régional d'aménagement du Nord-Est (CRAN).



LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )	Lefrançois
Cook	MacDonald ( <i>Queens</i> )
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche,</i> vice-président)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

N° 63

SÉANCE DU JEUDI 6 AOÛT 1970

TÉMOINS:

La Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick; L'Association Canadienne des Libertés Civiles (Fredrickson, Chapitre du Nouveau-Brunswick); Le Mystère East; Greater Moncton Community Chest Inc.; Le Conseil Régional d'Aménagement du Nord-Est (CRAN) (Voir le procès-verbal pour les noms des témoins)

APPENDICES:

"A"—Mémoire présenté par la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick (C.T.C.).  
"B"—Mémoire présenté par l'Association canadienne des libertés civiles, Fredrickson, Chapitre du Nouveau-Brunswick.  
"C"—Mémoire présenté par les éditeurs du Mystère East.  
"D"—Mémoire présenté par le Greater Moncton Community Chest Inc.  
"E"—Mémoire présenté par le Conseil régional d'aménagement du Nord-Est (CRAN).

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 octobre 1969:

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et en y substituant ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

La motion modifiée de l'honorable sénateur Croll, appuyée par l'honorable sénateur Roebuck, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mercredi 29 octobre 1969:  
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et MacDonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat, nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAUX

Moncton, Nouveau-Brunswick,  
Le Centre Lions pour personnes âgées,  
Le jeudi 6 août 1970.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

*Présents:* Les sénateurs Croll (*président*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, McGrand et Quart—(6).

*Aussi présent:* M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

*La Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick:* M. Gregory Murphy, secrétaire-trésorier; M. Frederick D. Hodges, vice-président; M. Ed. Johnston, directeur de l'organisation, Congrès du Travail du Canada.

*L'Association canadienne des libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick):* M. Richard Bryan McDaniel.

*The Mysterious East:* M. Russell A. Hunt; M. Robert Campbell.

La séance est suspendue à midi.

---

La séance est reprise à 1 heure et demie de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (*président*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, McGrand et Quart—(6).

*Aussi présent:* M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

*Greater Moncton Community Chest Inc:* M<sup>me</sup> M. H. MacKee, directrice exécutive; M. E. K. Robb, président du comité du budget et de l'admission; M. R. S. Dickie, président et directeur de la campagne; M. E. A. Cotton, directeur régional, *Boys' Clubs of Canada*; M. Ronald Johnson, directeur exécutif, *East End Boys' Club*.

*Conseil régional d'aménagement du Nord-Est (CRAN):* M. André Boudreau.

Un sous-comité a visité la côté nord-est du Nouveau-Brunswick, les 6 et 7 août 1970. Un rapport sur cette visite suit immédiatement le compte rendu des délibérations.

Le Comité décide que les mémoires suivants qui lui sont présentés soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations.

«A»—Mémoire soumis par La Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick (C.T.C.).

«B»—Mémoire soumis par L'Association canadienne des libertés civiles, Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick.

«C»—Mémoire soumis par les éditeurs du *Mysterious East*.

«D»—Mémoire soumis par le *Greater Moncton Community Chest Inc.*

«E»—Mémoire soumis par le Conseil régional d'aménagement du Nord-Est (CRAN).

La séance est levée à 4 heures de l'après-midi.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.

## VISITE DE LA CÔTE EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK LE 7 AOÛT 1970

Un groupe de sénateurs ainsi que du personnel administratif ont visité quelques endroits du nord-est du Nouveau-Brunswick. Les membres de ce groupe ont parlé avec un grand nombre de personnes pauvres, et ce, dans leur propre milieu. Les sénateurs Fergusson, Quart et McGrand du Comité spécial de la pauvreté de même que les sénateurs H. J. Michaud, Fred Joyce, Richard Lord et le messenger M. Robert McKenzie ont participé à la tournée. Celle-ci fut organisée par le personnel du ministère de la Santé et du Bien-être de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction de M. Georgio Gaudet. Le groupe a quitté Moncton à huit heures et demie du matin et est revenu à onze heures et quart du soir. Ce fut, à mon avis, une journée très enrichissante et probablement la meilleure tournée à laquelle les membres du Comité spécial de la pauvreté aient jamais participé.

Le groupe dont je faisais partie a visité les régions suivantes:

*Buctouche*—Ville natale de M. C. Irving.

La sénatrice Quart a visité un groupe de citoyens qui lui ont exposé les problèmes des pêcheurs de cette région. Sur la rivière Canaan la pêche aux palourdes est interdite du côté de la berge qu'ils habitent. De l'autre côté de la rivière la pêche est permise. Les gens de cette région, soit 35 familles, pratiquent la pêche aux palourdes ou font la navette entre leur ville et Moncton où ils travaillent comme manœuvres. Puisque le taux de chômage est d'environ 12 p. 100, la plupart sont sans emploi et vivent de l'assistance publique. Ils ne peuvent pêcher dans la rivière, et une autre rivière où ils pêchaient le homard a été transformée en sanctuaire où la pêche au homard est défendue. Dans cette dernière rivière, au même moment, des bancs ont été concédés à titre privé à la famille Richard. Je vais vérifier au ministère des Pêcheries afin de savoir pourquoi la rivière est interdite aux pêcheurs de palourdes. On peut cependant y nager.

Le second endroit visité était un camp de bûcherons situé sur des terres de la Couronne que loue le sénateur G. P. Burchill. L'intermédiaire qui coupe le bois loue du sénateur Burchill les droits de coupe.

Le camp est situé à 25 milles au nord-ouest de Newcastle. 25 abatteurs et empileurs y vivent. Les conditions de logement sont déplorables. Chaque cabane contient 8 hommes et mesure, à peu près, 10' x 18'. Il n'y a ni électricité ni eau courante. Les hommes arrivent le lundi de bonne heure et demeurent jusqu'au vendredi soir dans ces conditions. La seule source d'eau dont ils disposent consiste en un ruisseau traversant le chemin qui mène à leur camp. La pureté de cette eau est discutable. Un bon abatteur coupe environ 3 cordes de bois par jour à \$7 la corde, soit \$21 par jour pour une journée de 8 heures. Il fournit sa propre scie à chaîne qui lui coûte environ \$40, financement compris. Une scie à chaîne dure un an, use une chaîne par mois au coût de \$16 la chaîne et consomme \$1 d'essence par jour. Par un simple calcul, nous arrivons à ce qui suit:

Salaire hebdomadaire	\$	101.00	
Moins l'impôt, l'assurance-chômage, etc.		21.00	= \$ 80.00
Moins chambre et pension		12.00	= 68.00
Moins le coût de la scie		24.00	= 44.00
Moins le coût de la chaîne		4.00	= 40.00
Moins l'essence pour la scie		6.00	= 34.00
Moins le transport aller-retour		4.00	= \$ 30.00

Pour toucher un salaire net de \$30 par semaine, ces petits hommes d'affaires travaillent à 75c. de l'heure et vivent dans des conditions qui révolteraient même des prisonniers.

L'aspect intéressant de cette visite au camp de bûcherons était qu'un certain nombre d'hommes à qui on a parlé y travaillent depuis plusieurs années. Tous savaient qu'ils vivraient plus à l'aise en touchant des allocations sociales. Néanmoins ils continuent à travailler et vivent, en 1970, dans des conditions médiévales, à mon avis.

Une loi provinciale pourrait aisément redresser les conditions dans lesquelles ils vivent et travaillent. On pourrait les aider, en partie, en leur facilitant l'obtention de petits prêts afin de financer l'achat de leurs scies à chaîne. Un commentaire écologique.

Leur méthode de coupe et le gaspillage qui en résulte font qu'aucun arbre de quelques dimensions qu'il soit ne pourra atteindre la taille adulte d'ici 15 ans.

### Tracadie

Le groupe s'est transporté dans la région de Tracadie afin de rencontrer les familles des bûcherons. En général, je n'ai, personnellement, jamais vu de pires conditions de logement en Amérique du Nord. Ces conditions sont à peu près les mêmes que celles des Indiens de Whitehorse vivant dans les marais.

Par exemple:

Une famille constituée du père, de la mère, et de 11 enfants, vit dans une maison d'une pièce ne mesurant pas plus de 14' x 20'. Il n'y avait ni eau, ni chauffage, ni électricité. Une lampe à kérosène dispensait la lumière. La maison a été finalement condamnée et la famille a déménagé dans un meilleur logement.

Depuis 11 ans qu'ils habitaient cette maison, ils n'avaient reçu que deux visites de la part du travailleur social. La maison était reluisante de propreté; les enfants très bien habillés et, selon toute apparence, en bonne santé. Tout ce que la famille désirait, c'était d'avoir un meilleur logement et un salaire suffisant de la coupe du bois.

Nous avons visité ensuite une veuve de 35 ans avec 6 enfants. Son mari a été tué il y a quatre ans dans un accident exceptionnel. Elle a vécu pendant ces 4 ans dans des conditions effroyables. Elle demeure dans une maison à colombage, de deux étages, sans fenêtres au deuxième étage et sans lits sur lesquels les enfants pourraient se coucher. Un très petit salon, une très petite chambre à coucher et une cuisine qui présentent un danger d'incendie sont au premier étage. Il y avait dans le plancher de la cuisine, en deux endroits différents, des trous d'environ 2 pieds carrés. Voici un exemple illustrant la condition de cette maison. Un des enfants a passé à travers le plancher et est tombé du deuxième étage sur le poêle situé au premier. Le trou est toujours là.

Une pompe dispensait l'eau. La maison était un désastre total. A mon avis, la femme était complètement abattue, tout à fait incapable d'affronter ses problèmes. Le ministère du Bien-être veut qu'elle reste là parce qu'ils n'ont qu'à payer un loyer mensuel de \$10. Personnellement, je ne serais pas surpris si je lisais dans les journaux: une veuve, mère de 6 enfants se suicide. Il est évident que personne ne fait rien pour la réadapter. Elle vit dans des conditions que même la société protectrice des animaux ne permettrait pas. La situation de cette femme s'est améliorée de 50 pour cent relativement à ce qu'elle était

il y a 3 ans. Il y a trois ans le gouvernement provincial a pris en main l'administration du bien-être. Il y avait dans cette région, un certain nombre de maisons neuves et bien entretenues. Après s'être renseigné sur ceux qui y vivaient et ce qu'ils faisaient, on a découvert que les époux travaillaient en Ontario pendant que leurs familles restaient sur place.

Le dernier endroit visité par le groupe était la maison de la présidente de l'association des pauvres. Elle n'avait qu'un seul et unique désir. Tout ce qu'elle voulait, c'était que l'on paie à ces gens un salaire raisonnable pour le travail qu'ils accomplissaient. A son avis c'était injuste et immoral que dans un pays comme le Canada, il y ait tant de gens qui, travaillant à plein temps, soient toujours incapables d'accéder à un niveau de vie raisonnable.

Elle suggéra qu'on relève sensiblement les salaires et que la loi soit changée afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs forestiers. Elle lança l'avertissement qu'il serait bientôt trop tard, que les besoins des pauvres devraient être reconnus et que l'on devrait agir afin de les aider à résoudre leurs problèmes.

A mon avis, la tournée fut exceptionnellement bien organisée. Les gens avec qui le groupe s'est entretenu, étaient humbles, honnêtes et ne désiraient que ce qui, selon eux, leur était refusé. Ils ne demandaient pas beaucoup.

M. Frederick D. Hodges, vice-président de la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick: Monsieur le président, honorables membres, me voici de nouveau.

Notre président, le camarade Paul Lepage profite de vacances bien méritées, de même que le vice-président dans cette région, lequel est introuvable. Je suis donc ce qu'on appelle un troupeau de relève. La dernière fois que j'ai témoigné devant ce comité, je ne disposais pas des ressources dont je dispose aujourd'hui. Le camarade Johnston du Cap Breton et le camarade Murphy, secrétaire-trésorier, qui vient de cette région, sont tous les deux avec nous aujourd'hui.

A la page 1, nous voudrions attirer un peu votre attention sur la formation de la Fédération. La Fédération existe depuis le 25 février, 1944 et comprend 41 syndicats distincts, avec 163 cellules et 25,000 membres. Y sont aussi affiliés sept conseils du travail où sont représentées des localités importantes de la province. On estime que sur les 625,000 habitants du Nouveau-Brunswick, 112,500 sont les membres de la Fédération et leurs familles.

Nous allons commencer à la page 12: Point de vue de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick.

Notre Fédération considère avec le plus grand respect la mission de votre comité. Nous savons parfaitement qu'il s'agit, au problème de la pauvreté, sur une solution simple.

Les syndicalistes ont d'Amérique, dans un article paru dans le Daily Star de Toronto le 5 février, sont exprimés comme suit:

«... réelle les négociations collectives libres et l'expansion de syndicalisme démocratique ont été, dans ce pays, plutôt tolérées qu'encouragées.»

Le syndicalisme est né parmi les pauvres. Les lois, les employeurs et les commissions des relations de travail opposent continuellement des obstacles aux efforts des travailleurs qui revendiquent le droit universel des hommes de former des syndicats et d'y adhérer pour la protection de leurs intérêts. Le Canada, par le truchement de ses cases argumentaires du travail, doit repenser ses politiques dans ce domaine et les axer sur le principe humain, en prenant comme norme obligatoire les conventions et recommandations du I.L.T. Un pays comme le nôtre devrait donner l'exemple au lieu d'être à la traîne. Il ne faut pas oublier que 21 p. 100 seulement des travailleurs du Nouveau-Brunswick sont syndiqués, contre 39 p. 100 au Canada.

2. Détermination du salaire minimum.— Nous sommes fermement convaincus que les humains ont besoin de l'argent-propre, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Les lois de salaire minimums doivent inciter au travail. Les lois de salaire minimums doivent être fixés à un niveau qui assure une vie confortable à une famille composée d'un homme de sa femme et de deux enfants. Ces salaires minimums doivent être basés à l'échelle du coût de la vie. Le travailleur qui n'a pas le droit de contribuer à l'économie, marchandise des



## LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Le 6 août 1970.

Moncton (Nouveau-Brunswick).

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9 heures, sous la présidence du sénateur David A Croll.

**Le président:** Je déclare la séance ouverte. Nous allons entendre aujourd'hui un mémoire soumis par La Fédération du travail du Nouveau-Brunswick que représentent MM. Frederick D. Hodges, vice-président et Gregory Murphy, secrétaire-trésorier. M. Ed Johnston, directeur de l'organisation au Congrès du Travail du Canada dans les Provinces de l'Atlantique, les accompagne.

M. Hodges présentera ce mémoire. Les autres répondront aux questions.

**M. Frederick D. Hodges, vice-président de la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick:** Monsieur le président, honorables sénateurs, me voici de nouveau.

Notre président, le camarade Paul Lepage profite de vacances bien méritées, de même que le vice-président dans cette région, lequel est introuvable. Je suis donc ce qu'on appelle un frappeur de relève. La dernière fois que j'ai témoigné devant ce comité, je ne disposais pas des ressources dont je dispose aujourd'hui. Le camarade Johnston du Cap Breton et le camarade Murphy, secrétaire-trésorier, qui vient de cette région, sont tous les deux avec nous aujourd'hui.

A la page 1, nous voudrions attirer un peu votre attention sur la formation de la Fédération. La Fédération existe depuis le 25 février, 1914 et comprend 41 syndicats distincts, avec 163 cellules et 25,000 membres. Y sont aussi affiliés sept conseils du travail où sont représentées des localités importantes de la province. On estime que sur les 625,000 habitants du Nouveau-Brunswick, 112,500 sont les membres de la Fédération et leurs familles.

Nous allons commencer à la page 13:

Point de vue de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick

Notre fédération considère avec le plus grand respect la mission de votre comité. Nous savons parfaitement qu'il n'existe, au problème de la pauvreté, aucune solution simple.

Nous estimons qu'il réclame les efforts conjugués d'un grand nombre de personnes, de groupements, d'organisations ainsi que de différents ministères et organismes gouvernementaux.

Nous espérons sincèrement que les recommandations que formulera le comité seront suivies d'un effort résolu pour que le Canada devienne un meilleur pays pour tous les Canadiens.

Conformément à ce que nous venons d'exprimer, nous voudrions présenter nos vues dans les domaines où nous estimons qu'elles peuvent servir le plus utilement les pauvres.

1. Encourager les négociations collectives—M. William Mahoney, directeur national des Métallurgistes unis d'Amérique, dans un article paru dans le *Daily Star* de Toronto le 6 février, s'est exprimé comme suit:

«en réalité les négociations collectives libres et l'expansion du syndicalisme démocratique ont été, dans ce pays, plutôt tolérés qu'encouragés.»

Le syndicalisme est né parmi les pauvres. Les lois, les employeurs et les commissions des relations de travail opposent continuellement des obstacles aux efforts des travailleurs qui revendiquent le droit universel des hommes «de former des syndicats et d'y adhérer pour la protection de leurs intérêts.» Le Canada, par le truchement de ses onze organismes du travail, doit repenser ses politiques dans ce domaine et les axer sur la personne humaine, en prenant comme normes minimums les conventions et recommandations du BIT. Un pays comme le nôtre devrait donner l'exemple, au lieu d'être à la traîne. Il ne faut pas oublier que 21 p. 100 seulement des travailleurs du Nouveau-Brunswick sont syndiqués, contre 30 p. 100 au Canada.

2. Détermination du salaire minimum.— Nous sommes fermement convaincus que les humains ont encore de l'amour-propre, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Les lois de salaire minimum doivent inciter au travail. Les taux de salaire minimum doivent être fixés à un niveau qui assure une vie convenable à une famille composée d'un homme, de sa femme et de deux enfants. Ces salaires minimums doivent être indexés à l'échelle du coût de la vie. Le travailleur, dès qu'il a commencé à contribuer à l'économie, cherchera des

moyens d'améliorer encore son standing, d'acheter les biens et les services qui rendront la vie plus agréable pour sa famille.

3. Expansion économique.—Nous avons, plus haut dans le présent mémoire, précisé nos vues à cet égard. L'émigration continuelle de notre population, soit 35,125 départs de 1961 à 1966 (Deuxième exposé annuel du Conseil économique des provinces de l'Atlantique) a comporté 80 p. 100 de gens de moins de 29 ans. Cette tendance à émigrer du groupe d'âge inaptes au travail parce que trop âgés ou trop jeunes. Ce nombre relativement plus élevé de personnes à charge abaisse le revenu par habitant. Il faudra utiliser les 30 millions de dollars prévus pour les 50,000 économiquement faibles de la province pour créer des emplois bien rétribués, afin de conserver nos jeunes et d'attirer vers notre région de nouveaux immigrants.

L'expansion des industries qui existent déjà et les nouvelles industries que nous pourrions attirer vers notre province en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, voilà les éléments qui détermineront si nous-mêmes et nos enfants sommes vraiment associés de la Confédération, ou une unité économique dont on attend qu'elle se suffise à elle-même.

4. Enseignement.—Notre Fédération rend hommage aux efforts déployés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en faveur de notre système scolaire, de nos enseignants et enfin de nos enfants. Nous sommes cependant très inquiets du sort des étudiants qui font leurs études universitaires grâce à des prêts octroyés par le gouvernement et qui, ayant obtenu le prêt maximum, sont obligés d'abandonner ces études. Nous sommes soucieux du problème que pose l'obligation de rembourser le prêt à la fin des études, au moment où l'intéressé songe au mariage ou qu'il est déjà marié et a encouru les nouvelles responsabilités d'un jeune ménage. Nous savons bien que l'enseignement relève de la province, mais nous ne voyons aucune raison pour que le gouvernement fédéral n'entreprenne pas, en collaboration avec le gouvernement provincial, un programme qui permette aux étudiants de terminer leurs études jusqu'au maximum de leurs possibilités, sans la menace de difficultés financières.

Nous nous intéressons à l'éducation des adultes, surtout aux programmes de main-d'œuvre qui permettent aux chômeurs d'acquérir une meilleure formation et d'atteindre un niveau d'instruction qui leur permette d'exercer un métier, ou de suivre un cours dans une école de métier. Nous estimons que des cours de formation de chefs devraient aussi figurer dans ces programmes, pour aider nos chômeurs dans d'autres domaines. De tels

programmes sont accessibles au personnel de gestion sous le nom de formation de surveillants.

Nous nous intéressons à l'utilisation de l'Institut d'éducation permanente du Nouveau-Brunswick. Cet institut, nouvelle initiative dans le domaine de l'éducation des adultes au Nouveau-Brunswick, n'est pas utilisé à fond aux fins pour lesquelles il a été conçu. Nous constatons que de plus en plus il sert aux entreprises pour former leur personnel de cadre, au lieu de servir à ceux qui ont un besoin urgent d'éducation des adultes.

Nous nous intéressons aux universités du Nouveau-Brunswick et aux enseignants du Nouveau-Brunswick en tant que chefs de file dans l'éducation des adultes. Par comparaison à ce qui s'est passé dans la province sœur, la Nouvelle-Écosse, aux universités St. Francis-Xavier et Dalhousie, on fait peu de chose dans ce domaine chez nous. On ne devrait pas considérer les universités uniquement comme édifices de pierre et lieu d'enseignement pour nos enfants. Elles devraient être étroitement mêlées à la vie globale de la collectivité qui les entoure.

5. Logement.—Reconnaissant que la cellule familiale est à la base de notre société, nous devons avoir pour principe de mettre des logements à la disposition de nos citoyens. Une commission d'étude et des conférences sur le logement se sont penchées sur ce problème. Il paraît que, pour avoir droit à un prêt en vertu de la loi nationale sur le logement, on doit gagner \$8,500 par an. Et que fait-on pour les pauvres? Si les pauvres pouvaient acheter une maison, leur fierté de propriétaire les pousserait à vouloir améliorer encore leur situation. Le gouvernement doit s'efforcer davantage de supprimer la spéculation foncière par réunion de terrains. Les fonds du Régime de Pensions du Canada et des régimes de pensions privés doivent être offerts, à un taux d'intérêt plus favorable, à des prêts hypothécaires. La durée du prêt pourrait être prolongée, par exemple sur 50 ans, comme en Australie. Les loyers des logements à bon marché devraient être fixés de façon à stimuler les travailleurs à faible revenu à gagner davantage. Les organismes gouvernementaux et l'industrie privée doivent envisager des modifications du Code du bâtiment et l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles techniques de construction. On devrait encourager les municipalités à fournir plus de résidences aux vieillards.

6. Les caisses de crédit et les coopératives.—Ces organismes, créés chez les pauvres, sont utiles. Il semblerait que le gouvernement les tolère plus qu'il ne les encourage. Nous pourrions nos Esquimaux à créer des coopératives, mais dès qu'il peut y avoir conflit avec

la « libre entreprise », on ne fait rien pour leur venir en aide. Il nous semble parfois que les meneurs de ces mouvements sociaux ont perdu leurs vrais objectifs de vue. Le gouvernement devrait encourager les caisses de crédit et les coopératives en chargeant certains ministères, de pousser les économiquement faibles à s'organiser et à adhérer à ces groupements. Les caisses de crédit et les coopératives qui existent déjà devraient être obligés de renseigner leurs membres sur la consommation, et de s'efforcer sincèrement à aider des économiquement faibles à adhérer à leurs mouvements. Les défenseurs de notre système de libre entreprise ne devraient pas s'opposer à ce genre de participation active de la part des pauvres, car toute notre société en bénéficiera.

7. Programmes de sécurité sociale en vigueur.—Certaines personnes sérieuses considèrent l'assistance sociale comme une aumône. Plus de 50 p. 100 des fonds y affectés proviennent d'impôts spéciaux, et 30 p. 100 des contributions ouvrières et patronales. Les fonds prélevés pour l'indemnisation des accidents de travail, l'assurance-chômage, le régime de pensions du Canada, l'hospitalisation provinciale, l'assurance-soins médicaux provinciale et la sécurité de la vieillesse constituent une sorte d'assurance payée d'avance qui pèse indûment sur les groupes économiquement faibles.

Nous sommes partisans d'une révision complète de nos programmes actuels de sécurité sociale, qui viserait à mieux les coordonner. On espère voir rattacher ces programmes à l'indice du coût de la vie, de telle sorte que ceux qui ont des revenus fixes ne descendent pas dans l'échelle économique. Tous les régimes de pension privés devraient comporter des dispositions assurant aux retraités des augmentations proportionnées à la hausse du coût de la vie.

Une liaison plus étroite devrait exister entre les administrateurs de la main-d'œuvre, de l'assurance-chômage et des agences d'assistance sociale, afin que chaque citoyen puisse compter sur une aide maximum quand il est en difficultés.

8. Impôts.—Nous recommandons une refonte complète de nos régimes fiscaux conformément au rapport de la Commission Carter. On devrait accorder à tous des revenus suffisants pour faire face à leur entretien et à celui de leur famille avant de leur réclamer des impôts. On devrait envisager sérieusement l'impôt négatif sur le revenu qu'a proposé M. Reuben Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être social.

## Conclusion

Sénateurs, votre tâche n'est pas aisée. Nous espérons que notre mémoire vous sera de quelque utilité pour vos conclusions.

En terminant, nous vous rappelons la devise du Bureau international du travail, créé en 1919, dont le Canada est membre fondateur: « La pauvreté, où que ce soit, constitue un danger à l'égard de la prospérité partout. »

**Le président:** Merci, monsieur Hodges.

**Le sénateur Fournier:** Il s'agit d'un mémoire d'un syndicat qui met en évidence des divergences d'opinions entre patrons et employés. A la page 12 vous dites:

« Que l'augmentation des employés entraînera une gestion plus compétente, soit par suite de nouvelles techniques de production, ou à cause d'une meilleure administration.

Je m'arrête pour dire que nous nous rendons tous compte que les nouvelles techniques de production signifient d'habitude plus de boutons-poussoirs et donc plus de mises à pied.

Vous dites ensuite:

On ne peut pas vouloir que ce soient les employés qui, par de faibles salaires ou de mauvaises conditions de travail, subventionnent des entreprises faibles ou non-rentables.

Ici encore, vous mentionnez une direction faible et des salaires inadéquats. Je ne suis pas en désaccord avec cela. Pensez-vous qu'une direction, fût-elle faible, qui subventionne un travailleur inefficace, un homme qui ne gagne pas son argent, même s'il ne s'agit que de \$2 ou \$3, devrait garder un tel employé? Un employé qui ne gagne pas son argent, pour plusieurs raisons.

**M. Ed Johnston (directeur dans les Provinces de l'Atlantique du Congrès du Travail du Canada):** Tout d'abord, je voudrais commenter cette question. Premièrement, je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'une nouvelle technologie industrielle efficace accroisse le chômage. Je crois qu'il nous faut accepter l'introduction d'une nouvelle technologie et de l'automatisation dans l'industrie afin que notre pays survive.

Prenons l'exemple de l'industrie sidérurgique de Sydney qui est un exemple de maladministration. La situation de cette industrie était telle que celle-ci courait à la ruine. Ce qui voulait dire que les travailleurs allaient perdre leurs emplois et que la communauté allait être disloquée. Cela touchait concrète-

ment non seulement la ville de Sydney où cette industrie se trouvait mais aussi toute la région qui lui fournissait des services. Une administration efficace a maintenant remis sur pied cette industrie, ce qui signifie qu'elle survivra et qu'il y aura des emplois pour les travailleurs.

C'est ce que nous entendons par une bonne administration. C'est ce qu'une bonne administration peut faire. A notre avis, une bonne administration, si elle accepte ses responsabilités, ne sera pas uniquement intéressée à cette entreprise en particulier. Elle sera également intéressée à développer l'industrie parce que ceux qui y travaillent en bénéficient et sont responsables envers la communauté.

Quant au problème du travailleur inefficace, nous l'avons déjà rencontré étant donné que le patronat s'en est plaint à plusieurs reprises. Quand, par exemple, nous négocions pour les mécaniciens de garage, nous entendons souvent l'employeur dire «Ce type n'est pas bon. Il ne peut pas faire son travail. Il est inefficace.» A vrai dire, la façon dont un mécanicien de garage apprend son métier s'effectue selon un programme de formation contrôlé, en partie, par la direction. Nous avons constamment dit à la direction: «Quand vous embauchez un employé, vous le soumettez à une période de stage. S'il n'est pas capable de devenir un bon employé, c'est à ce moment qu'il faut le congédier et non pas tirer profit d'une main-d'œuvre à bon marché pendant un, deux, trois ou cinq ans, et puis, lorsque vient le temps de lui verser un plein salaire, dire qu'il n'est pas bon employé.»

C'est là un exemple d'une administration qui n'est tout simplement pas consciente des conséquences qu'entraînent de tels actes.

**Le sénateur Fournier:** Je suis d'accord avec vous. Il y a toujours un revers à la médaille. Dans la première réponse que vous avez faite concernant la direction et l'industrie sidérurgique, je suis très conscient de ce que vous dites et je me range à votre avis. D'autre part, je peux vous citer un exemple dans la province du Nouveau-Brunswick, où quelques \$40 millions vont être utilisés pour développer une industrie. La direction a été changée; la direction est parfaite quant à moi. Lorsque le projet sera accompli, il y aura environ 400 mises à pied. Bien qu'il ne serve à rien de discuter, je suis toujours convaincu que l'automatisation constitue une menace pour les travailleurs. La nouvelle technologie multipliera toujours les boutons-poussoirs. Dans les usines à papier et les scieries où travaillent 40 hommes, il suffit de 5 ou 6 hommes appuyant sur des boutons pour faire fonctionner l'usine.

**M. Johnston:** Puis-je faire un commentaire? Vous devez admettre, d'autre part, que si les usines à papier deviennent plus automatisées, acquièrent plus de boutons-poussoirs si vous voulez, si ces mêmes usines transforment davantage de produits, cela signifie qu'il y aura davantage de personnes travaillant dans les opérations forestières, qu'il y aura plus de camionneurs convoyant les produits vers l'usine, donc plus d'essence utilisée et plus de pneus usés. C'est dans les secteurs auxiliaires que l'on pourra créer du travail supplémentaire. Un accroissement de la communauté s'en suit. Il est vrai qu'il y aura des mises à pied dans le secteur du travail que vous venez de mentionner.

A mon avis, si vous voulez parler de l'industrie des pâtes et papiers, vous devriez ainsi que votre comité tenir compte du livre rouge intitulé *Automation Worker Displacement*, qui a été publié par l'Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie et dont les principes ont été appliqués dans les conventions collectives de la Mersey Bowater, industrie de pâte de Liverpool. On a tenu compte des travailleurs qui pourraient être mis à pied dans l'industrie à cause de l'automatisation. Je pense qu'une telle attitude devrait se répandre ou être encouragée par d'autres compagnies.

**Le sénateur Fournier:** Maintes théories dans une telle situation sont inapplicables. Parfois ce que vous lisez dans le livre n'est pas ce qui arrive en fait.

A la page 14 vous dites:

Il ne faut pas oublier que 21 p. 100 seulement des travailleurs du Nouveau-Brunswick sont syndiqués, contre 30 p. 100 au Canada.

Je suis d'accord avec vous, mais il y a ici un problème auquel les jeunes font face. Un homme sort d'une école où il a appris un métier, se dirige vers l'industrie et dit: «Je veux du travail.» L'industrie lui répond: «Oui nous aimerions vous embaucher mais nous ne le pouvons parce que vous n'êtes pas syndiqué.» Alors il va vers le syndicat qui lui répond: «Nous ne pouvons vous prendre, car Joseph Untel est plus ancien que vous. Il a déjà eu cet emploi, aussi nous ne pouvons vous inscrire. L'industrie doit embaucher Joseph Untel avant vous.»

Cela se passe dans tout le Canada. Que faites-vous dans un cas pareil? Ne dressez-vous pas un obstacle au jeune homme qui cherche du travail?

**M. Johnston:** Si vous voulez parler en ces termes, vous devriez, à mon avis, préciser en quelle industrie cela se passe. Je ne pense pas

que cet état de choses soit généralisé dans toutes les provinces canadiennes, quant à l'industrie. Je pense que vous trouverez probablement dans la plupart des conventions collectives une clause concernant les ateliers fermés où les travailleurs doivent appartenir au syndicat, mais vous trouverez très peu de secteurs de l'industrie où il faut embaucher un travailleur syndiqué avant un autre non syndiqué. Vous songez, sans doute, à un secteur particulier plutôt qu'à l'industrie en général.

**Le président:** Il pense particulièrement à l'industrie de la construction.

**M. Johnston:** Je pense qu'une situation différente, extrêmement pénible, règne dans l'industrie de la construction. Je crois que la plupart d'entre vous qui êtes au courant de la formation des syndicats ouvriers dans l'industrie de la construction, admettez qu'il leur a été impossible, pendant plusieurs années et dans plusieurs régions du Canada, de se syndiquer. Parmi les groupes avec lesquels nous avons travaillé, celui-ci a probablement été l'objet des plus grands abus. Maintenant qu'ils ont pu s'organiser d'une façon solide, ils tentent de sauvegarder leur sécurité d'emploi. Je pense que les ouvriers dans l'industrie de la construction diffèrent totalement de ceux qui travaillent dans les usines ordinaires en ce qu'ils s'attendent d'aller d'emploi en emploi et d'entrepreneur en entrepreneur. S'ils veulent maintenir leur sécurité d'emploi, ils devront se pourvoir de la clause applicable aux ateliers fermés. Je ne vois aucun mal dans la formation d'un atelier fermé qui obligerait l'employeur à n'embaucher qu'un ouvrier syndiqué.

**Le président:** La question n'est pas là. Il ne s'agit pas ici de la clause de l'atelier fermé. Ce que vous dites est très vrai. Cependant, nous songeons plutôt au garçon qui envisage le métier de menuisier, de maçon ou de plombier et qui voit fréquemment sa demande d'adhésion au syndicat rejetée; et ce, peut-être, plus souvent aujourd'hui que dans le passé.

**M. Johnston:** Je ne crois pas que cette situation s'applique à la région de l'Atlantique. L'employeur, dans la plupart des cas, et dans presque tous les cas que je connais, dirige le programme d'apprentissage et c'est lui qui embauche l'apprenti.

**Le sénateur Fournier:** Je voudrais poser une dernière question. Il s'agit des plombiers et des électriciens, qui forment, de nos jours, une organisation fort bien rémunérée. Je voudrais discuter aussi de la situation qui règne lors de vos querelles, de vos délibérations et de vos négociations auxquelles j'ai assisté, à plusieurs reprises, et la plupart du temps je vous combattais. Vous n'avez pas abordé le

problème. Il a été, selon toute apparence, négligé; ce qui constitue une erreur de votre part.

Lorsque vous parlez aux gars et leur dites: «vous recevez \$4.50 l'heure; nous vous en obtiendrons \$5, vous devriez ajouter: «Nous vous en obtiendrons \$5, mais vous devrez travailler davantage, y mettre un peu plus de cœur, car, après tout, c'est du gousset du pauvre patron que ça sort.»

Essayez de les encourager un peu. Vous parlez de les stimuler au travail et de les motiver à créer quelque chose. Je crois que dans toutes les assemblées ouvrières auxquelles j'ai assisté, les dirigeants syndicaux n'ont jamais mis cette idée de l'avant. Dites aux gars: «Ca va, nous vous l'obtiendrons votre argent, mais vous devrez fournir un meilleur rendement.» Ce point, cependant, ne figure jamais dans la discussion.

**M. Hodges:** Je crois, monsieur le sénateur, que les travailleurs donnent le même rendement lorsqu'ils reçoivent \$1 ou \$4 l'heure. Ce n'est pas le salaire que vous touchez qui vous fait travailler plus fort. On ne peut fournir plus que son plein rendement. Le salaire n'y change rien. Je travaillerais tout autant pour \$1 l'heure que je ne le fais actuellement.

**M. Johnston:** Je pense que c'est une arme à deux tranchants. Je pense que la direction a un grand rôle à jouer dans ce domaine. Je sais que dans une certaine industrie où nous négocions avec l'employeur, on a toujours demandé que cela fonctionne selon le travail à la pièce, selon le rendement. Dans la dernière convention collective que nous avons signés ensemble, nous avons inséré une clause qui tient précisément compte de ce genre d'opération où l'ouvrier reçoit une prime pour le travail supplémentaire qu'il accomplit. Après qu'on l'eut insérée dans la convention collective, ce, à la suite des demandes réitérées de la part de la direction lors d'un certain nombre de conventions collectives antérieures, et lorsque cette même direction eut finalement l'occasion de ratifier une telle clause, elle s'y montra réfractaire. Les ouvriers avaient consenti à cette clause croyant à la fois pouvoir améliorer ainsi leur salaire et accéder au désir de la direction. Mais la direction eut ceci à dire: «Nous ne sommes pas encore réellement prêts à l'appliquer. Nous devons résoudre une foule de petits problèmes avant de l'adopter.» Ce sont, à plusieurs égards, des obstacles et des arguments mis de l'avant pour faire opposition aux demandes ouvrières.

Je pense que si la direction de l'entreprise sait ce qu'elle fait et entretient de bonnes relations avec ses ouvriers, elle en obtiendra un bon rendement.

Ce qui nous inquiète, ce sont ces gens qui fréquentent l'université, et qui, par la suite,

prennent en charge le chantier de construction. Ces gens, tout au long de leurs études, n'ont pas reçu la moindre instruction touchant les relations avec le personnel, le fonctionnement des syndicats et ne savent pas ce que l'on attend d'eux lorsqu'ils dirigent les ouvriers. Je pense que c'est une grave erreur. Cette formation devrait constituer une partie essentielle de leur programme d'études universitaires.

**La sénatrice Inman:** Je pense que ce mémoire contient maints sujets de réflexion et je voudrais féliciter ceux qui l'ont préparé.

A la page 16, le problème de l'éducation des adultes semble vous préoccuper surtout dans la région qui relève du service de la main-d'œuvre. Quels changements aimeriez-vous voir s'effectuer dans l'organisation de la main-d'œuvre, outre la formation des chefs dont vous parlez dans les programmes de la main-d'œuvre? Quel autre genre de formation croyez-vous être le plus important pour améliorer l'ouvrier?

On entend parler de gens qui reçoivent une formation dans un certain métier et qui, une fois leur cours fini, ne trouvent pas de débouché pour l'exercer dans leur région. Qu'en pensez-vous?

**M. Johnston:** Un des problèmes qui nous préoccupent est le suivant: le but du programme de formation de la main-d'œuvre semble se réduire à combler le vide pour une personne à la recherche d'un nouvel emploi ou à la soustraire au marché du travail pendant une période de temps limitée. Nous connaissons plusieurs cas où un travailleur qui avait l'instruction requise pour devenir arpenteur-géomètre provincial, par exemple, s'est vu refuser cette formation prévue par le programme de la main-d'œuvre, quoiqu'il eût été apte à mener le cours à bon terme, si celui-ci n'eût duré que six ou huit mois. Mais le cours dure deux ans; il ne peut donc y arriver.

**Le président:** Monsieur Johnston, ce cours a toujours été un cours de niveau universitaire et n'a jamais été donné de la manière que vous suggérez. On exige habituellement d'un arpenteur-géomètre les mêmes qualités que celles d'un dentiste ou de certains autres professionnels.

**La sénatrice Inman:** Des ingénieurs, par exemple.

**Le président:** Oui, des ingénieurs.

**M. Johnston:** Je crois qu'on donnait à Laurencetown en Nouvelle-Écosse, un cours d'arpenteur-géomètre et que les gens qui n'avaient pas terminé leurs études universitaires pouvaient être reçus comme arpenteurs-géomètres provinciaux. En outre, je crois, que vous trouverez, en étudiant l'effectif de la main-d'œuvre, et je ne parle ici que de la

région de l'Atlantique car c'est celle que je connais le mieux, que plusieurs personnes qui ont terminé une ou deux années d'études universitaires remplissent des tâches serviles dans l'industrie. Ces personnes n'auraient besoin que d'un peu de formation supplémentaire ou d'enseignement universitaire pour obtenir un emploi important, laissant ainsi leurs anciens emplois vacants que d'autres pourraient remplir.

**Le président:** Êtes-vous en train d'avancer que le programme de la main-d'œuvre doit s'occuper des études universitaires?

**M. Johnston:** Je ne crois pas que ce cours soit de niveau universitaire.

**La sénatrice Inman:** Croyez-vous que le programme d'études des écoles d'enseignement professionnel dans certaines régions devrait être modifié? De plus, devrait-il exister un programme qui s'appliquerait à tout le Canada? Ou croyez-vous que le programme devrait tenir compte des particularités de chaque région? Par exemple, une école d'enseignement professionnel située dans une région agricole devrait, peut-être, dispenser une formation bien différente de celle qu'elle offre dans une zone industrielle.

**M. Johnston:** Je pense que la formation devrait être adaptée au genre de travail que le travailleur est capable d'exécuter ou pour lequel il se découvre des dons. Revenons au problème de la main-d'œuvre. Examinez-le, et vous constaterez, par exemple, que des gens âgés de 45 ou 50 ans ont été placés dans une école de coiffeurs. Ces gens ne deviendront jamais coiffeurs et il n'y a aucune raison pour qu'ils fréquentent ces écoles. Il y a plusieurs personnes qui sont casées de la sorte dans nombre de cours.

**Le sénateur McGrand:** Elles demandent d'être placées là.

**M. Johnston:** Elles veulent se former et s'améliorer, mais lorsqu'elles arrivent au centre de la main-d'œuvre, on leur dit «Nous n'offrons que ces cours-ci. Nous n'offrons pas les cours que vous voulez.» C'est comme lorsqu'on s'enrôle dans l'armée et qu'on demande de devenir chauffeur de camion. On vous répond qu'il n'y a pas de débouché dans ce domaine et que vous devez vous joindre à l'infanterie. À notre avis, il devrait y avoir plus de cours offerts.

**La sénatrice Quart:** Je suis pour les fédérations du travail et les syndicats. Je pense que vous remplissez une fonction très utile. Lorsque vous préparez des mémoires comme celui-ci, et afin de connaître l'opinion de la majorité de vos membres, consultez-vous vos succursales par voie de questionnaires ou de réunions?

**M. Johnston:** Il y a des réunions mensuelles, du moins au niveau des associations loca-

les qui discutent de ces questions. Dans chaque région il y a des conseils ouvriers qui en discutent et lorsque les fédérations provinciales tiennent leurs assemblées, ces résolutions sont passées au vote et adoptées. La plupart des problèmes soulevés résument la série de revendications des syndicats ouvriers qui réclament depuis longtemps l'amélioration des situations qui nous préoccupent. Dans un cas comme celui d'aujourd'hui, tous les conseils du travail sont consultés et donnent leur approbation aux propositions que nous faisons.

**La sénatrice Quart:** Je m'intéresse à cette question depuis plusieurs années. Durant la grève des postes, il est arrivé que, dans certaines régions, certains postiers n'étaient pas d'accord avec la grève; on sait également que les épouses ne sont pas toujours d'accord avec les grèves. Lorsque votre syndicat, ou un autre, déclare la grève, cela se déroule-t-il par vote secret, ou par vote à main levée? Quelle est, en fait, la façon dont vous vous y prenez pour en arriver à la conclusion que la majorité de vos membres sont en faveur de la grève?

**M. Johnston:** Je pense que vous trouverez...

**La sénatrice Quart:** Procèdent-ils par voie de scrutin secret?

**M. Johnston:** Dans la situation actuelle il est obligatoire de procéder par voie de scrutin secret.

**La sénatrice Quart:** Depuis quand est-ce obligatoire?

**M. Johnston:** Depuis que je fais partie du mouvement.

**Le président:** Depuis plusieurs années et dans toutes les provinces—en Ontario, au Québec, dans cette province et dans la plupart des autres.

**M. Johnston:** Dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, c'est le gouvernement qui dirige le scrutin.

**Le président:** Le gouvernement supervise le scrutin.

**Le sénateur Fergusson:** Ils ont le droit de vote.

**M. Hodges:** Oui, ils ont le droit de venir.

**La sénatrice Quart:** Vos parlez d'une charte de la santé pour tous les Canadiens. Qu'entendez-vous par là exactement?

**Le président:** Vous savez, la loi de l'assurance-maladie n'entrera pas en vigueur avant le premier de l'an. C'est ce qu'ils veulent dire, j'en suis certain.

**La sénatrice Quart:** Vous parlez d'une charte sur la pauvreté qui a paru dans votre publication du mois d'août.

**M. Gregory Murphy, secrétaire-trésorier de la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick:** Du mois d'août de l'an dernier.

**Le sénateur McGrand:** De quelle manière l'employé peut-il participer davantage à l'administration d'une compagnie donnée? Je ne prétends pas que cela puisse arriver quand la finance internationale accapare une industrie. Cela peut arriver dans les petites industries qui ont, à leur emploi, 100 ou 200 personnes, dont quelques hommes qui travaillent là depuis plus de 20 ans, et qui pourraient probablement, tout autant qu'une nouvelle administration, gérer l'entreprise. Les problèmes leur en sont familiers. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas une participation accrue dans ces entreprises de la part des employés qui travaillent là depuis plusieurs années. Ceux-ci peuvent voir venir de loin les dangers.

**M. Johnston:** Eh bien, les syndicats tentent nettement d'améliorer la collaboration patronale-ouvrière dans ce secteur. Nous tentons de mettre sur pied des réunions consultatives entre les ouvriers et les patrons où l'on discuterait des problèmes de l'industrie. C'est ce que nous essayons d'établir, mais ce sont les patrons qui s'opposent à ces réunions, non les syndicats.

**Le sénateur McGrand:** J'en ai discuté avec les patrons qui m'ont affirmé que les objections viennent des syndicats.

**M. Johnston:** Je crois que la réponse pourrait être donnée par le ministère fédéral du Travail. Il tente de mettre sur pied un comité consultatif patronal-ouvrier. Si vous parlez à ces gens ils vous diront probablement ce qui en est. Ils traitent avec les deux groupes et pourront donc vous indiquer d'où viennent les problèmes.

**Le sénateur McGrand:** Je prendrai l'exemple d'une petite fabrique de chaussures qui fonctionne depuis plusieurs années et où les employés ont travaillé toute leur vie. Ceux-ci sont plus intéressés à l'avenir de la compagnie qu'une personne qui, ayant hérité de son père de quelques actions dans cette même compagnie, décide de les vendre. Voilà ce dont je parle. Je crois qu'il y a des cas où l'employé pourrait prévenir la faillite d'une compagnie.

**M. Johnston:** Nous pourrions vous rappeler au moins deux situations dans ce pays où le syndicat a tenté d'intervenir, lorsqu'il a vu l'industrie en mauvaise posture. La direction a obstinément refusé d'admettre que la main-d'œuvre puisse connaître quoi que ce soit au fonctionnement de l'entreprise. Je ne dis pas que les syndicalistes sont exempts de tout blâme. Vous trouverez des syndicalistes qui s'entêteraient dans leurs opinions, dans une telle situation; mais, en général, la plupart coopéreraient.

**Le sénateur McGrand:** Lorsque nous étions à Montréal et à Toronto avec les membres du Comité, nous avons rencontré plusieurs hommes qui vivaient du bien-être social. Ils possédaient un métier, mais à la suite d'un accident quelconque ils se sont trouvés sans emploi. Un travailleur social, ou quelqu'un de semblable leur avait trouvé un emploi, mais le travailleur ne pouvait reprendre son travail parce que ses cotisations syndicales n'étaient pas payées. Il nous a dit que cela lui coûterait \$350 pour payer ses cotisations; qu'il ne s'agissait pas d'adhérer maintenant et de payer plus tard, mais plutôt de payer maintenant et d'adhérer plus tard. Cela se produit-il?

**Le président:** Il était membre du syndicat. C'était une question d'arrangements de cotisations.

**Le sénateur McGrand:** Il n'avait pas travaillé, ne pouvait pas trouver un emploi à moins d'adhérer au syndicat et il ne pouvait y adhérer.

**Le président:** Il était membre du syndicat, mais n'avait pas acquitté tout l'arriéré.

**Le sénateur McGrand:** Nous avons pris connaissance de deux ou trois différents cas.

**M. Johnston:** Je crois que nous revenons là aux remarques que vous avez faites au début, au sujet du bon et du mauvais travailleur. Ce peut être l'une de ces situations où le syndicat tentait de placer de bons travailleurs dans l'industrie. S'il s'agit d'un travailleur qui a des arrangements de \$350 en cotisations, nous pouvons nous demander à quel genre de personne nous avons affaire? Est-ce un homme que vous voulez embaucher dans l'industrie? Il se peut que cet individu soit bien mieux en dehors de l'industrie qu'en y travaillant.

Il y a eu des occasions où, négociant avec la direction, nous avons essayé de lui procurer de bons employés. Celle-ci, en effet, ne voulait pas de certains types d'employés qui lui avaient été envoyés. Elle ne veut pas de ce type, c'est un ivrogne; ni de celui-là, il a quelque autre défaut. Nous examinons chaque cas. Lorsque les faits sont véridiques, nous conseillons au travailleur de se redresser, sinon il n'aura plus de possibilités de travail. S'il ne se corrige pas, on l'empêche de reprendre son travail, la direction n'en voulant pas.

Le problème auquel nous devons faire face est qu'aussitôt qu'un individu se plaint, les travailleurs sociaux, les prêtres et même les employeurs s'écrient: «Réintégrez-le dans son emploi». Aussitôt qu'il y retourne, il cause de nouveaux problèmes. A mon avis, les syndicats ne peuvent trouver aucune solution à ce genre de problème. Si la direction trouve qu'elle n'a pas un bon employé, elle devra

porter plainte contre lui en apportant des preuves substantielles. C'est la responsabilité de la direction. Si c'est un bon employé et qu'il est congédié, le syndicat le défendra.

Je pense qu'il y a des individus qui se fourvoieront dans de telles situations et je ne sais pas qui devrait les remettre sur la bonne voie.

**La sénatrice Fergusson:** N'est-il pas possible qu'un homme puisse être en retard dans ses cotisations pour cause de maladie? Croyant que cela n'en valait pas la peine, tracassé par d'urgents besoins monétaires, il ne pouvait payer ces cotisations? Je pense que tel était le cas.

**La sénatrice Quart:** Je pense qu'il s'agissait d'un matelot qui s'était engagé à naviguer. Ils ont dû penser qu'il était en règle lorsqu'ils l'ont engagé. Si je me souviens bien, le travailleur social demanda au syndicat de lui permettre de naviguer. Le matelot rembourserait ses cotisations par la suite. La demande fut rejetée. Le matelot dut continuer à vivre du bien-être social.

**M. Johnston:** C'est un cas particulier sur lequel je n'ai aucun renseignement. Mais je sais que plusieurs personnes d'ici, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, qui n'ont jamais été membres du syndicat et n'ont jamais contribué au Syndicat des Gens de Mer, s'y rendent, travaillent, puis en deviennent membres. S'il y a du travail, je ne vois pas pourquoi cette personne ne pourrait adhérer au syndicat en tant que nouveau membre. C'est, en autant que je sache, la manière de procéder dans ce milieu.

**La sénatrice Quart:** Annuleraient-ils cette ancienne dette? Dans ce cas-ci cet homme était membre, du Syndicat des Gens de Mer je crois, mais il ne travaillait pas. Il s'est arriéré dans ses paiements et c'est tout.

**M. Johnston:** Je dois admettre que j'en ignore la réponse.

**La sénatrice Fergusson:** Je dois dire que je suis contente de voir que M. Hodges est de retour. Il nous a été très utile à St-Jean et nous avons eu l'impression qu'il était un ami du Comité, car il a assisté à plusieurs de nos réunions.

**Le président:** Il a assisté à toutes nos réunions.

**La sénatrice Fergusson:** Et il était prêt à répondre aux questions que nous lui posions. Je pense qu'il est merveilleux que la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick ait fait un aussi bon exposé que celui qu'a fait à St-Jean le Conseil. J'aimerais dire que nous l'apprécions beaucoup.

J'aimerais parler d'autres choses. A la page 17, il est fait mention des universités du Nouveau-Brunswick:

Nous nous intéressons aux universités du Nouveau-Brunswick et aux enseignants du Nouveau-Brunswick en tant que chefs de file dans l'éducation des adultes.

Puis vous comparez ces professeurs à ceux des universités Saint-François-Xavier et Dalhousie en Nouvelle-Écosse. Voudriez-vous dire au comité ce que font les professeurs des Universités Saint-François-Xavier et Dalhousie que ne font pas les nôtres?

**M. Hodges:** Ils nous parlent, ils parlent au travailleur.

**La sénatrice Fergusson:** Qu'entendez-vous par là? Vous adressent-ils la parole personnellement?

**M. Johnston:** Le mouvement ouvrier entretient d'excellentes relations avec les professeurs des universités Saint-François et Dalhousie; et l'Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie s'est particulièrement intéressé aux programmes ouvriers; il a travaillé à l'éducation ouvrière des travailleurs, ce qui est une excellente initiative; il a accueilli le comité conjoint d'étude du mouvement ouvrier, un comité composé à la fois de travailleurs et d'employeurs désireux de résoudre les conflits entre ouvriers et patrons dans la province de la Nouvelle-Écosse.

L'université Saint-Xavier s'est révélée un véritable ami des travailleurs en dirigeant un programme d'éducation populaire et, depuis des années, une émission de radio et de télévision sur les problèmes ouvriers et sur l'essor communautaire. On a dispensé des cours aux travailleurs; on a organisé, réparti sur quatre ans, un programme de direction sociale pour tous les syndicalistes qu'on peut réunir. Les membres des syndicats ont répondu par une bonne participation.

Je ne connais pas le Nouveau-Brunswick aussi bien que les autres provinces mais, à ma connaissance, le Nouveau-Brunswick n'offre pas de mouvement comparable à ce qui s'accomplit à Dalhousie et à Saint-Xavier en Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Fergusson:** Je me demande comment cela a commencé. Est-ce que ce sont les professeurs, à titre particulier, qui portaient intérêt à ces questions, ou bien les groupements ouvriers qui ont approché ces derniers? Quoi qu'il en soit de la manière dont le mouvement a débuté, n'y a-t-il pas moyen d'entreprendre la même chose au Nouveau-Brunswick?

**M. Johnston:** En Nouvelle-Écosse, l'initiative est venue d'une élite universitaire.

**M. Murphy:** Cela s'est produit à Moncton en 1960 lorsque M. Alexandre Boudreau vint dans cette ville. C'est grâce à sa personnalité d'animateur qu'un mouvement fut créé. Nous eûmes des cours d'animation ouvrière tout au cours de l'hiver.

**La sénatrice Fergusson:** Ces cours se poursuivent-ils?

**M. Murphy:** Non, il n'y a plus rien de tel ni à l'Université du Nouveau-Brunswick ni à l'Université Mount Allison.

**La sénatrice Fergusson:** Qu'est-ce qui se passe à Memramcook?

**M. Murphy:** Notre président est l'un des membres du conseil d'administration. Au moment de sa fondation, l'Institut d'éducation permanente de Memramcook était conçu comme un centre d'éducation des adultes, principalement des travailleurs. Tel qu'il s'est développé sous nos yeux au cours de ces dernières années (peut-être est-ce en partie la faute des ouvriers, je n'en suis pas sûr), il sert surtout aux cadres supérieurs des coopératives, qui y envoient leurs agents d'assurance, et aux directeurs. Le petit ouvrier de la coopérative ou l'employé nouvellement embauché ne reçoit pas d'initiation aux principes du mouvement coopératif. La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick utilise largement les services de l'Institut. De même le Canadien National. C'est la haute direction qui profite de l'organisme pour la formation des cadres au travail de supervision. La raison, je suppose, qui incite l'Institut à accueillir de préférence cette classe de gens est qu'elle a l'argent. Il faut rendre l'affaire rentable autant que possible ou recourir aux subventions du gouvernement.

**Le sénateur McGrand:** Le mouvement ouvrier a de l'argent.

**M. Murphy:** Jusqu'à un certain point.

**Le sénateur McGrand:** Les coopératives ne sont pas tellement riches.

**M. Murphy:** Le Canadien National et la Commission d'énergie électrique et la coopérative reçoivent de l'argent en vertu du Programme d'aide à la formation de la main-d'œuvre.

**La sénatrice Fergusson:** Ce n'est pas leur propre argent.

**Le président:** Je ne saisis pas. Je n'ai pas suivi votre raisonnement, votre exposé, à savoir comment l'Institut reçoit de l'argent. Voudriez-vous me l'expliquer?

**M. Murphy:** L'Institut a été fondé vraiment grâce à l'initiative du docteur Boudreau, et il s'est édifié avec l'appui des ressources financières du gouvernement provincial, sous l'impulsion de quelques personnalités responsables. Nous sommes entrés en contact avec le

ministre de l'Éducation à plusieurs occasions. Le ministère de l'Éducation manifesta une certaine opposition à l'établissement d'un tel centre qui échapperait à sa tutelle. Une fois l'Institut établi, on dût élaborer des programmes, et les plus lucratifs apparurent ceux dont la Main-d'œuvre assumerait les frais en en prenant la direction. Si au terme de l'année l'Institut a fonctionné à perte, le gouvernement assume le déficit.

**Le président :** En somme, il fait office d'institution de formation pour le ministère de la Main-d'œuvre?

**M. Murphy :** C'est exact.

**Le président :** On ne devient pas riche de cette façon. Dans les autres régions du pays le montant d'argent fourni par le ministère de la Main-d'œuvre ne diffère pas d'ici, et l'on doit payer pour cette formation. Il n'y a pas là une source de bénéfices considérables.

**M. Murphy :** Non, mais cela rapporte de laisser fonctionner l'Institut.

**La sénatrice Fergusson :** C'était une autre université, monsieur le sénateur, l'Université de Saint-Joseph.

**Le président :** Elle a été convertie?

**La sénatrice Fergusson :** Oui.

**Le président :** A toutes fins pratiques, il s'accomplit certainement du bon travail pour la main-d'œuvre.

**M. Murphy :** On travaille à hausser le niveau d'instruction de l'ouvrier. On travaille aussi dans d'autres secteurs. Des gens qui avaient terminé leurs études à la 6<sup>e</sup> ou à la 7<sup>e</sup> année sont menés à la 9<sup>e</sup> ou à la 10<sup>e</sup> année, de façon à pouvoir s'inscrire à des cours d'école technique.

**Le président :** En quoi consiste le gros de leur travail?

**M. Murphy :** Ils travaillent au niveau des cadres.

**Le président :** Quels sont les rapports entre les cadres et la Main-d'œuvre?

**M. Johnston :** Les employeurs se sont réunis pour mettre sur pied un programme de formation en administration, et ils ont obtenu d'un des départements du gouvernement une subvention pour la formation des cadres dans la région. Je crois que c'est en vertu du programme de Jean Marchand qu'ils ont pu obtenir de l'argent à cette fin.

**La sénatrice Fergusson :** Vous prétendez que cet institut qui représente une initiative nouvelle dans le domaine de l'éducation des adultes ne répond pas pleinement au rôle pour lequel il a été établi. Certaines de ces fonc-

tions doivent tout de même correspondre aux tâches auxquelles il était destiné. Que pensez-vous qu'on devrait faire d'autre? Quel genre de programmes voulez-vous qu'on institue?

**M. Johnston :** Nous estimons qu'il devrait y avoir un programme d'éducation en direction syndicale et en animation sociale, peu importe le nom qu'on veuille lui donner. Nous sommes favorables à une administration efficace et forte, mais nous voulons en même temps que l'Institut s'emploie à la formation des syndicalistes.

**La sénatrice Fergusson :** Vous voulez favoriser les deux côtés.

**M. Johnston :** Oui, c'est juste. Si nous voulons la paix dans le monde du travail, si nous voulons des négociations réalistes entre patrons et ouvriers, les deux camps doivent bénéficier d'une certaine formation.

**Le président :** Si un cours quelconque requiert le concours particulier des cadres, les patrons sont-ils prêts à fournir deux ou trois employés de leur industrie et à leur verser des émoluments?

**M. Johnston :** Oui, c'est exact.

**Le président :** Leur versent-ils des émoluments?

**M. Johnston :** Oui.

**Le président :** A combien s'élèvent ces émoluments?

**M. Johnston :** Je ne saurais dire.

**M. Murphy :** L'initiative vient d'ordinaire de la compagnie. Les Services maritimes coopératifs, disons, désirent organiser un cours de formation au travail de surveillance. Ils se mettent alors d'accord avec les personnes de l'Institut et de la Main-d'œuvre, présentent le genre de programme qu'ils désirent, et les trois groupes déterminent entre eux les détails quant aux frais. L'initiative vient habituellement de l'employeur.

Les syndicats ne peuvent s'engager dans cette voie, car nous n'avons pas l'argent nécessaire. Pour enlever un employé à son travail et l'envoyer suivre un cours d'une ou deux semaines, il nous faudrait rembourser son salaire et couvrir ses dépenses à l'Institut.

**Le sénateur McGrand :** Que faites-vous pour permettre à quelqu'un de parfaire son éducation? Doit-il s'asseoir dans une classe, écouter des cours, retourner à l'école? Est-ce ainsi?

**M. Murphy :** Cela dépend de quel genre de programme vous parlez. Si vous parlez de faire passer une personne de la 5<sup>e</sup> ou de la 6<sup>e</sup> année à la 9<sup>e</sup> année, c'est une chose. Mais, par

ailleurs, l'Institut s'occupe de formation en regard d'un autre type de direction et d'action, au plan des idées, des responsabilités d'engagement social, et des choses de ce genre.

**Le président:** Le mémoire parle de leadership. Le syndicat ne gagnerait-il pas à prendre un homme comme vous, à parfaire son éducation, à lui accorder une instruction plus poussée? Le syndicat n'a-t-il pas les moyens de vous verser un salaire pendant une semaine, un mois, deux mois, alors que vous pourriez plus tard lui être d'une telle utilité par votre action directrice? Pourquoi vouloir obtenir ces avantages gratuitement? Pourquoi ne pas consentir à faire, dans une certaine mesure, ce que fait le patronat?

**M. Murphy:** Nous sommes prêts à cela, à condition que la Main-d'œuvre apporte sa contribution. On aide les employeurs, pourquoi n'aiderait-on pas le syndicat?

**Le président:** Puisque le gouvernement vient en aide à la coopérative, qu'est-ce qui vous porte à croire qu'il ne viendrait pas en aide au syndicat? M. Marchand a été un chef syndical de premier plan au pays. Il est à même de comprendre le problème aussi bien que n'importe qui.

**M. Johnston:** On peut répondre, je pense, que les directeurs d'entreprises ont accès au gouvernement et aux ministères du gouvernement beaucoup plus facilement que le syndicat.

**Le président:** Vous faites erreur. Rien ne vous empêche de rejoindre le ministre du Travail ou votre propre ministre dans cette région. Vous pouvez approcher M. MacEachen ou M. Marchand aussi facilement que n'importe quel chef d'entreprise.

**M. Murphy:** Monsieur le sénateur Croll, je veux faire observer que le cours de formation au leadership destiné aux cadres est appelé cours de formation au travail de surveillance. Il est subventionné par la Main-d'œuvre. Le nôtre porterait le nom de formation au leadership mais ne présenterait pas le même contenu, il ne viserait pas à élever le niveau d'instruction de quelqu'un pour qu'il accomplisse un meilleur travail.

**Le président:** Vous exerceriez pourtant un travail de surveillance auprès d'une autre classe de personnes. Cela revient au même.

**M. Murphy:** C'est ce que nous sommes portés à penser, mais allez dire cela à la Main-d'œuvre.

**Le sénateur Fournier:** Il y a un paragraphe que je ne peux approuver, à moins que je me méprenne sur ce que vous voulez dire. C'est à la page 18, sous le titre: «Les caisses de crédit et les coopératives». Je lis les trois dernières lignes:

Le gouvernement devrait encourager les caisses de crédit et les coopératives en chargeant certains ministères de pousser les économiquement faibles à s'organiser et à adhérer à ces groupements.

N'avons-nous pas cela au Nouveau-Brunswick, une direction au sein du ministère de l'Agriculture et un bureau et des organisateurs qui s'efforcent de mettre en œuvre des coopératives à travers la province?

**M. Murphy:** Pour superviser le mouvement, non pour l'encourager.

**Le sénateur Fournier:** Oh oui, pour l'encourager. Ils le font depuis trente ans.

**M. Hodges:** Je ne crois pas qu'ils aient fait quoi que ce soit en trente ans.

**Le sénateur Fournier:** Oui. Vous êtes allé à la mauvaise école, je le crains, sur ce sujet.

**Le président:** Cela dépend de ce que vous entendez par «encouragement». Le sénateur Fournier excelle en ce domaine.

**Le sénateur Fournier:** Ils se rendent dans une région pour y organiser les caisses de crédit en partant à zéro; ils dispensent des cours du soir, ils vont donner des conférences de paroisse en paroisse. Cela prend parfois un an pour organiser une caisse de crédit. Il arrive, j'en conviens, que l'institution aboutisse à un échec, mais ce n'est pas la faute du gouvernement. C'est aux membres eux-mêmes qu'il appartient de maintenir leur coopérative et de l'édifier, non au gouvernement. Le gouvernement ne peut qu'apporter son concours.

En parcourant le paragraphe en entier, je vois que vous faites même mention des Esquimaux. Or, nous n'avons pas d'Esquimaux au Nouveau-Brunswick. Je crois savoir où vous voulez en venir. Vous cherchez à organiser une coopérative pour les Esquimaux en vue d'importer et de mettre sur le marché les objets qu'ils fabriquent et leurs œuvres d'art. Je ne suis pas opposé au projet.

Au plan local, je crois que le gouvernement, les deux gouvernements sous lesquels j'ai vécu, ont fait énormément pour essayer de développer les coopératives. Je ne sais vraiment pas ce qu'ils peuvent faire d'autre. C'est aux gens à agir.

**M. Johnston:** Un domaine, par exemple, où je pense qu'on a manqué d'audace dans cette province est celui du logement coopératif. Ce n'est que récemment qu'une loi a été adoptée permettant quelques réalisations limitées dans ce secteur. Cela ne va pas du tout dans le sens de ce qui s'est accompli dans la province de Nouvelle-Écosse par l'entremise du logement coopératif. Pour ma part, je m'étonne quelque peu que la question du logement n'ait pas pris plus d'importance, ici aujourd'hui, que celle des syndicats.

**Le président:** Monsieur Johnston, depuis combien de temps habitez-vous cette région des Maritimes?

**M. Johnston:** Depuis combien de temps?

**Le président:** Oui.

**M. Johnston:** Depuis bientôt 29 ans.

**Le président:** La majeure partie de votre vie. L'impulsion directrice la plus forte au Canada en faveur du logement coopératif est venue de la Nouvelle-Écosse, de ce petit groupe de l'Université Dalhousie dont nous avons parlé. Il y avait ici un groupe semblable à l'époque. Il vivait voisin du mouvement et pouvait en percevoir les bienfaits. D'où vient qu'il n'a pas recueilli dès ce moment les idées marquantes qu'il trouvait à sa porte?

**M. Johnston:** La difficulté vient de la loi qui vous accorde l'autorisation d'agir. C'est là qu'est le problème. Vous essayez de modifier les lois. Vous parlez, par exemple, des difficultés que rencontre l'organisation syndicale. Le patronat y met obstacle et, de son côté, le gouvernement ne favorise pas l'usage de la loi existante. C'est l'un des aspects du problème.

Pour quitter ce terrain un instant, nous estimons que la situation actuelle du logement est tellement grave qu'elle devrait faire un premier objet d'étude. L'un des éléments du problème est la manipulation qui entoure le logement. Qu'on prenne, par exemple, le courtier en immeubles et les avocats. La tranche exigée par les avocats chaque fois qu'ils opèrent un transfert de maison est un scandale.

**Le président:** Qu'on ne se mette pas, chacun, à me taquiner!

**M. Johnston:** C'est une situation déplorable. On parle du coût élevé du logement... mais si dans la région une maison change de mains deux ou trois fois et que le prix s'accroît de 10, 12 ou 16 pour cent parce que personne ne tient à perdre son avoir, il est facile d'imaginer ce qu'il advient du logement.

Le programme du gouvernement fédéral relatif aux habitations publiques ou habitations à loyer modique subventionné s'avère un programme très coûteux. Mais si l'on acceptait d'aider le logement coopératif au Nouveau-Brunswick, et que les sommes d'argent versées en subventions aux habitations publiques servaient de fonds initial pour procurer un acompte ou même un terrain aux particuliers désireux de se construire une maison dans la province, un grand pas aurait été fait vers la solution de la crise du logement.

J'estime que le gouvernement devrait créer un système bancaire de logement qui écarterait les courtiers en immeubles. Le gouvernement prendrait lui-même possession de toutes

les habitations disponibles et les vendrait à prix raisonnable.

**Le président:** Je me souviens que le premier ministre faisant allusion à une proposition de ce genre disait qu'il deviendrait le propriétaire de la nation. Croyez-vous que ce soit une bonne idée?

**M. Johnston:** Le logement revêt une telle importance pour nos gens qu'un certain contrôle, je pense, devient nécessaire. Nous ne pouvons pas abandonner ce secteur à l'exploitation dont nous sommes témoins présentement.

**Le sénateur Fournier:** Je lis dans le journal de ce matin que des millions de dollars seront encore consacrés à l'habitation. Cela ne supprime pas pour autant l'obstacle qui nous empêche vous et moi, peut-être pas le président, mais moi-même et vous, de construire en ce pays. Nous n'avons pas accès aux avantages de la Société centrale d'hypothèques et de logement, car nous sommes hors circuit au pays. On invoque, comme motif de refus, que nous n'avons pas obtenu les services d'eau et d'égout. Je reconnais que c'est un problème. Il y a quelques années, alors qu'on parlait de constructions coopératives, nous fîmes bâtir à Baker Brook plusieurs maisons qui sont toujours là. Mais aujourd'hui, en vertu des nouveaux règlements, cela nous serait impossible parce que Baker Brook ne possède pas les services en question. On trouvait alors moyen de s'en tirer, en recourant aux puits modernes et aux fosses septiques, et personne n'en a souffert. Autour de Moncton, il est impossible de construire une maison en dehors des limites de la ville, car il n'y a pas de service d'eau ni de système d'égout. Il vous est toujours loisible de construire ces installations à vos propres frais, mais vous n'aurez pas le privilège d'obtenir l'argent du gouvernement par le truchement de la Société centrale d'hypothèques.

C'est une politique que j'ai toujours réprouvée et je ne cesserai pas de le faire tant que je vivrai. J'estime que c'est une injustice envers les gens qui veulent se construire une maison.

**La sénatrice Quart:** Il en va de même pour les anciens combattants auxquels s'applique la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

**La sénatrice Fergusson:** Quel genre de logements devrait-on construire selon vous? Des immeubles d'habitation, plusieurs appartements attenants, des maisons individuelles?

**M. Johnston:** Je proposerais d'abord, en ce qui concerne le type d'habitations subventionnées en construction présentement, que l'architecte ne soit plus autorisé à en tracer les

plans, car elles marquent un retour pur et simple à l'ancien temps des bas quartiers de Saint-Jean, Terre-Neuve, et de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. On ne fait preuve d'aucune imagination. On se contente d'entasser les gens en les reportant au temps des cavernes.

J'ajouterai ceci, pour ma part, les autorités municipales tenteront toujours de reléguer ces logements dans une zone...

**La sénatrice Fergusson:** Dont personne d'autre ne veut.

**M. Johnston:** C'est juste, dont personne d'autre ne veut. On ne porte aucun respect à la dignité des personnes ni en déterminant les types d'habitations ni en déterminant les lieux.

**La sénatrice Fergusson:** Il y a une question de finance, cela coûte moins cher, je suppose.

**M. Johnston:** Ce n'est pas une question de finance. Je pense que les auteurs du projet profitent de la situation. On a construit 50 unités de logement à loyer modique à Sydney en Nouvelle-Écosse, et on en a tracé les plans de cette manière. Nous avons manifesté notre opposition à l'époque, et l'on nous a répondu qu'on essayait, entre autres choses, de diminuer le coût du projet en installant le chauffage central. Finalement, à la suite de pressions politiques, on fit installer 50 fournaies individuelles. Nous affirmons que c'est la pression politique, le favoritisme et le reste qui remplacent tout programme réaliste de logement pour les gens. Je serais favorable à des logements individuels, et tout au plus des duplex, puisque nous disposons de terrains. Il n'en va pas ici comme à Montréal ou dans d'autres territoires peuplés.

**La sénatrice Fergusson:** Vous estimez qu'on ne devrait pas construire plus grand que des duplex.

**M. Johnston:** J'estime que les habitations devraient être telles qu'elles n'aient rien d'avilissant et qu'on ne puisse venir dans le secteur et le désigner du doigt en disant: «Voilà le quartier pauvre de la ville, il est habité par les assistés sociaux.»

Je répète que si l'argent utilisé actuellement pour les projets d'habitations publiques était versé à des particuliers pour leur permettre de démarrer, ceux-ci pourraient bâtir leurs propres maisons à prix raisonnable et jouir ainsi de meilleures conditions d'existence.

**M. Hodges:** Nous ne vous avons pas parlé des habitations publiques de Saint-Jean. Vous savez qu'elles ont été mal construites. Les plans indiquaient le sens inverse si bien que les constructeurs ont dû opérer une rectification.

**La sénatrice Fergusson:** Les maisons donnaient sur le mauvais côté?

**M. Hodges:** Oui. La porte de derrière était tout près de la porte d'entrée.

**La sénatrice Fergusson:** N'y avait-il personne pour surveiller les travaux de construction?

**M. Hodges:** N'en parlons plus.

**Le président:** Monsieur Johnston, vous êtes chef d'une fédération syndicale. Comment expliquez-vous que seulement 21 pour cent des travailleurs soient syndiqués au Nouveau-Brunswick, alors que la moyenne au pays est d'au moins 10 pour cent plus élevée?

**M. Johnston:** On peut donner plusieurs explications. La principale, je pense, est que la province du Nouveau-Brunswick ne connaît pas le même niveau d'industrialisation que l'Ontario et la Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique et l'Ontario contribuent probablement à hausser la moyenne. Autre facteur: jusqu'à récemment il y avait une hostilité ouverte envers le syndicalisme ouvrier dans la province du Nouveau-Brunswick. Même actuellement, les avocats de la province s'ingénient à trouver des échappatoires et le reste pour entraver le mouvement et le tenir en échec. Cela représente pour nous un véritable problème que ces obstacles à surmonter pour obtenir ici, au Nouveau-Brunswick, la reconnaissance juridique des syndicats.

Si le gouvernement se préoccupe vraiment de donner aux ouvriers la chance de négocier pour eux-mêmes, si le ministère se décide à faire quelque chose pour les travailleurs, et même si les lois sont mauvaises, cela peut être accompli. Peu importe qu'il y ait de bonnes lois et une mauvaise administration ou de mauvaises lois et une bonne administration, il est possible de réaliser l'objectif. Ici, au Nouveau-Brunswick, c'est une tâche extrêmement difficile.

Avant de partir, j'aimerais décocher une dernière flèche. Je crois qu'une autre source de difficultés nous vient des journaux. L'un des problèmes que nous rencontrons ici est que le compte rendu des faits, quand on combat nos efforts d'organisation, d'entraîner pour le journal la perte d'un annonceur, et nous savons où se porte sa sympathie. C'est un problème. Nos revendications ne trouvent pas voix dans la presse.

**Le président:** Cette question a été soulevée à Saint-Jean. Nous avons alors demandé des faits à l'appui, mais on n'en a présenté aucun. On s'est contenté d'affirmer sans plus.

**M. Hodges:** Dans un éditorial publié il y a quelques mois, le journal disait aux annonceurs qu'il ne tolérerait pas ce genre de chantage.

**Le président:** Vous vous souvenez que la question a été posée au cours de l'audience à Saint-Jean et que personne n'a avancé de preuve concrète.

**M. Hodges:** Nous avons mal compris la question.

**Le président:** Messieurs, je vous remercie d'être venus et d'avoir présenté un mémoire. Cela témoigne de votre intérêt, ce que nous savions ou devrions savoir. L'organisation syndicale a permis de hausser le niveau de vie des travailleurs au cours des années. Le malheur est qu'il n'y ait pas plus de gens à vouloir tirer parti de la force que donne l'union. Nous savons par expérience qu'on ne trouve pas de travailleurs syndiqués dans l'indigence. Le gréviste qui accepte de rejoindre la ligne de piquetage n'a pas d'ordinaire à rejoindre celle de la pauvreté. Une importante contribution peut être apportée par le groupement des travailleurs, et j'espère qu'on accordera plus d'attention à cette tâche, car le syndicalisme est à même de faire beaucoup de bien à des gens qui ne sont pas capables de s'aider eux-mêmes. Nous avons besoin du concours de militants tels que vous.

**Le président:** J'ai ici un mémoire de l'Association canadienne des libertés civiles, de Fredericton, représentée par M. Richard Bryan McDaniel. Est également présent M. Russell Hunt, l'auteur de *The Mysterious East*, qui a été autorisé à présenter un mémoire au Comité de la pauvreté.

Ces mémoires viennent à peine de nous être remis, ce qui va à l'encontre de notre manière habituelle de procéder, et aussi je présume qu'après la présentation des mémoires par les témoins, il restera peu de temps ou de possibilité de poser des questions.

**M. Richard Bryan McDaniel, L'Association canadienne des libertés civiles, Fredericton:** Le chapitre de Fredericton, Nouveau-Brunswick, de l'Association canadienne des libertés civiles est reconnaissante de l'invitation qui lui a été faite de comparaître devant le comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

L'Association canadienne des libertés civiles a présenté à ce comité en avril dernier un mémoire de belle présentation, très complet. Nous, du chapitre de Fredericton, sommes ici aujourd'hui pour réaffirmer les recommandations que contenait ce mémoire et pour profiter de l'occasion pour attirer sur ces questions l'attention de la population du Nouveau-Brunswick.

Résumé des recommandations

L'Association canadienne des libertés civi-

les prie le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté de bien vouloir proposer ce qui suit:

1) Un système de subventions fédérales afin de promouvoir, partout au Canada, des services d'assistance judiciaire mieux répartis et plus complets en matière civile et criminelle.

2) Une étude fédérale-provinciale des problèmes judiciaires des zones défavorisées, dans le cadre d'un système complet d'assistance judiciaire et, entre-temps, des «cliniques» judiciaires ouvertes à tous, établies par le fédéral à titre de projet pilote.

3) La réforme des lois sur le cautionnement, afin que tous les accusés aient droit à leur liberté avant leur procès, à moins que la Couronne puisse convaincre le tribunal que l'accusé ne se présentera probablement pas à son procès ou que sa mise en liberté constituerait un danger pour la sécurité publique.

4) Un système obligatoire de paiement des amendes par versements raisonnables.

5) Une révision plus efficace, par le gouvernement fédéral, des exigences relatives aux procédés d'appel concernant l'assistance sociale, dans les provinces qui bénéficient de fonds fédéraux au titre du bien-être social.

6) Une intervention efficace de la part du fédéral pour promouvoir dans ces provinces des normes supplémentaires minimums de procédés équitables, à savoir:

a) Le versement d'allocations ne donnera pas d'office aux fonctionnaires du service social non munis d'un mandat, accès aux domiciles des assistés sociaux.

b) Aucune allocation de bien-être social ne sera refusée, réduite, suspendue ou annulée sans que la personne intéressée n'ait eu l'occasion de faire entendre sa cause avant toute prise de décision.

c) Les comités d'appel du bien-être social se composeraient principalement de gens qui ne font pas partie ou qui n'ont jamais fait partie du personnel d'administration du bien-être social.

d) Les comités d'appel et les ministères du bien-être social auront des structures distinctes ainsi que leur propre conseiller juridique.

e) Les comités précités publieront leurs jugements sans qu'aucun nom n'y soit mentionné.

f) Un important programme éducatif sera lancé afin de mieux informer les assistés sociaux, les administrateurs du bien-être social et le public concernant les droits et les obligations que comporte la loi sur le bien-être social.

7. Une enquête fédérale-provinciale sur le droit de contestation non violente au Canada.

8. La mise au point d'un procédé pour pouvoir appliquer la loi de déduction de l'impôt aux activités et aux organismes de pression des pauvres ou pour les pauvres.

9. L'étude de la création éventuelle d'un organisme autonome pour consentir des subventions, à même les fonds publics, aux organismes dont l'activité vise à soulager la pauvreté.

Nous voulons formuler deux commentaires sur des points précis. En premier lieu, nous voulons attirer votre attention sur le paragraphe suivant qui figure à la page 4 du mémoire de la l'Association canadienne des libertés civiles:

Bien que le Nouveau-Brunswick se soit engagé, en principe, à adopter un système d'assistance judiciaire, il fait à peine plus actuellement que de défrayer la défense de prisonniers pauvres qui sont accusés ou renvoyés aux assises, pour un nombre restreint de délits graves.

Nous croyons que l'action du gouvernement et de la profession juridique a été moins que constructive lorsqu'ils ont mis en marche certaine forme d'aide légale. L'attitude actuelle insensée de ces deux parties indique moins l'intérêt à servir le public que celui de maintenir une position intransigeante face au public. La situation au Nouveau-Brunswick est aussi déplorable que le rapport le laisse supposer.

En second lieu, nous croyons que l'idée de cliniques d'assistance judiciaire est essentielle à la justice sociale au Canada tout entier et au Nouveau-Brunswick en particulier. Nous examinons actuellement la possibilité de fournir une clinique d'assistance judiciaire à Fredericton. Nous avons pu obtenir l'appui actif de plusieurs jeunes avocats de cette ville pour faire l'expertise nécessaire. La clinique pourrait effectuer le genre de démonstration que l'Association canadienne des libertés civiles a exposée dans son rapport.

«Le pauvre doit recevoir un traitement égal en vertu des lois existantes et doit avoir le même accès aux instruments qui modifient la loi.»

**M. Russell Hunt (rédacteur en chef, *The Mysterious East*):** Comme le temps fait prime, je lirai ce mémoire passablement vite. Je m'excuse de ce que nous n'avons pu distribuer des copies, de façon à permettre à chacun de suivre le texte. J'essaierai d'être le plus clair possible.

[Texte]

Mémoire présenté au Comité de la pauvreté par les rédacteurs de *«Mysterious East»*

Je ne demande qu'un job payé honnêtement Et on ne m'traitera pas comme ça.

—Woody Guthrie

I. Ce dont nous ne parlons pas

Le *«Mysterious East»* a toujours entretenu un très vif intérêt pour les libertés civiles, et il appuie fortement le rapport du conseil national de l'Association canadienne des

libertés civiles, qui vous a été présenté il y a quelque temps, ainsi que celui du chapitre de Fredericton, que vous venez d'entendre. La question des libertés civiles a toutefois des limites raisonnablement évidentes et c'est pourquoi, nous désirons nous attaquer ce matin à des sujets ayant plus d'envergure.

Le fait que nous soulignons les sujets de plus grande envergure, ne signifie toutefois pas que certains aspects de la société canadienne, qui fonctionnent au détriment des pauvres, ne nous intéressent pas. Au contraire: en ce qui a trait à l'habitation, par exemple, nous soutiendrions allègrement que la propriété privée de terrains et toute spéculation qu'on pourrait y exercer ne sont probablement plus justifiables. Prenons la ville de Fredericton: un lot qui a été mis en valeur coûte aux environs de \$8,000 à \$10,000. Si la maison coûte \$15,000, les paiements de 90 p. 100 sur l'hypothèque au taux actuel de l'intérêt dépasseraient les \$200 par mois, ce que peu de travailleurs peuvent payer. Il est temps qu'il soit admis que les terrains de la ville, au moins, sont des ressources publiques. La propriété publique de terrains de la ville supposerait des dispositions prévoyant des parcs et autres installations de loisirs, qui auraient des effets bienfaisants sur la qualité de la vie du pauvre dans les villes.

De plus, comme la plupart de ceux qui produisent le *«Mysterious East»* sont engagés directement dans l'enseignement, nous renouons à contre-cœur à saisir l'occasion qui se présente à nous de faire quelques vifs commentaires sur l'esprit de classe qui existe dans le système de l'enseignement d'un bout à l'autre du pays. Il est clair que les universités, par exemple, servent surtout les groupes de l'élite du Canada et qu'elles représentent une grande dépense des fonds publics pour des fins dont la valeur marchande est nulle pour autant que les travailleurs et le public en général sont concernés. «Vérifiez les calendriers des universités», dit John Holt dans *«The wunderachieving School»* pour voir combien il y a de cours sur des sujets tels que la paix, la pauvreté, les races, la pollution de l'environnement, etc.. Bien que des cours officiels sur ces sujets ne soient pas la meilleure façon de les étudier, nous soutenons qu'il saute aux yeux que ce sont là les sphères où se trouvent nos plus grands besoins en tant que société. Les universités font très peu pour satisfaire ces besoins.

Nous pourrions parler de la loi et du fait que nos méthodes antiques de cautionnement et les statuts qui stipulent de payer-les-frais-ou-d'aller-en-prison semblent n'être, en somme, qu'une tentative délibérée de voir à ce que les inculpations, dans la plupart des cas ne feront pas trop souffrir les riches (bien que nous

avons noté avec plaisir des perspectives de réforme à ce sujet). Nous ne pouvons résister, non plus, à la tentation de parler, pour un moment seulement, des transports en commun, particulièrement dans les provinces atlantiques où l'attitude des administrateurs des compagnies de chemin de fer et la politique du gouvernement semblent être au pire. Sur la côte Atlantique, une famille sans voiture est presque immobilisée (d'ailleurs les pauvres ne peuvent pas s'offrir grand chose en voitures). Nous ne croyons pas non plus que la propriété et l'usage de voitures devraient être encouragés, à cause de l'écologie et de la planification urbaine entre autres choses.

Pour citer un exemple, prenons un homme qui veut faire le voyage entre Fredericton et Halifax. S'il prend le Canadien national, il doit prendre un autobus qui part à 10.10 heures du matin pour aller à Newcastle, soit plus de cent milles. Arrivé à Newcastle à 2h 30, il saute dans le train qui arrivera à Halifax à 9h. 30. Pour ce voyage de moins de trois cents milles il a perdu presque douze heures. Cela lui coûte de \$10.50 à \$12.20, selon le jour de la semaine pendant lequel il voyage. Pour traiter ses affaires, supposons qu'il se cherche un emploi, il doit coucher dans une chambre d'hôtel deux nuits et il sera en chemin pendant deux jours. Le voyage aller-retour coûtera tout près de soixante dollars, pour une personne seulement.

Avec le Canadien Pacifique il part le matin à 7h. 40 par autobus, fait le raccordement avec le train une heure plus tard pour arriver après une heure de parcours à Saint-Jean. Du train il se rend au bateau transbordeur par taxi (le prix du voyage comprend le taxi). Arrivé à Digby il prend le train à 2 heures et atteint Halifax à 6h.15. Cette équipée lui coûte \$14.65. Les mêmes dépenses d'hôtel et le facteur temps s'appliquent toujours.

Par autobus, il laisse Fredericton à 11 heures du soir, attend au terminus des autobus à Saint-Jean de 12h. 45 à 3h. 45 du matin (une aventure que peu de membres de ce comité du Sénat feraient volontairement) et il arrive à Amherst à 6h. 25. Puis, il attend son autobus de raccordement jusqu'à 7h. 35. Il arrive à Halifax à 11h. 15 du matin, un jour après son départ. Le voyage a pris plus de douze heures. Les frais de transport: un beau \$15.85 auquel il faut ajouter le coucher pour une nuit.

Par Air-Canada, il peut partir à 6h. 35 du matin pour arriver à Halifax, après avoir fait escale à Saint-Jean et Moncton, à 8h. 40. (Il y a un vol direct à 17.25 chaque jour). Bien que le coût du passage soit de \$19.00 plus \$3.50 de limousine, l'économie de frais d'hôtel et de repas rend le voyage par air préférable aux transports de surface. D'ailleurs le voyage est beaucoup moins exténuant et déplaisant.

Il y a un autre moyen: louer une voiture. La compagnie Avis charge \$13 par jour pour une voiture et 13 cents du mille, plus \$15 si la voiture ne vient pas d'Halifax et si le client ne la ramène pas. Il s'agit donc d'une dépense de \$52 sans ces frais éventuels et de \$67 si on laisse la voiture en chemin y compris une possibilité de 300 milles de transport.

Cela nous rappelle l'histoire d'une voiture de touristes qui étaient absolument perdus. Ceux-ci demandent à un fermier de l'Ouest central comment ils pouvaient se rendre à Chicago. Après un long silence, celui-ci répond: «Je ne vois aucun moyen de se rendre à Chicago à partir d'ici.»

De telles conditions de transport sont scandaleuses. Il est presque littéralement vrai que l'homme des Maritimes, qui ne possède pas sa voiture, reste chez-lui. Le seul moyen de se rendre à Halifax, pour l'homme qui ne peut se payer une voiture, c'est de faire de l'auto-stop, ce qui à tout compter est une forme de mendicité.

On pourrait continuer indéfiniment avec des questions du genre; mais plusieurs autres groupes compétents y attireront votre attention. Nous avons nous-mêmes discuté sur plusieurs d'entre elles dans des numéros passés de «Mysterious East». Un dossier complet de cette revue est déposé à l'attention du comité, à titre d'appendice, au présent rapport.

## II. De quoi il s'agit

La pauvreté des Maritimes se relie étroitement au chômage dans les Maritimes, lequel, c'est un signe caractéristique, dépasse de plusieurs points le pourcentage national, puis au sous-emploi dans les Maritimes, en ce qui a trait aux fermes marginales et à la pêche de subsistance. La réponse habituelle aux conditions économiques des Maritimes est de conseiller une industrialisation rapide et intensive de la région, une consolidation de la population dans les quelques centres urbains et un système général d'aménagement semblable, disons, à celui du Sud de l'Ontario.

Selon notre jugement, un tel système est presque de la folie criminelle.

En premier lieu, il est inhumain. La vie des Maritimes tourne autour d'activités de base comme la ferme, la pêche et la coupe de bois. La vie sociale des Maritimes met l'accent surtout sur la famille, la petite communauté, les valeurs d'une vie détendue près de la nature. Bien que le revenu en argent de la famille soit souvent maigre, plusieurs des habitants des Maritimes dans le passé sont parvenus à faire pousser des légumes, à élever des animaux et à faire le travail eux-mêmes autour de la maison et à vivre en général décentement avec un revenu qui, dans le contexte urbain, paraîtrait une farce dérisoire. Selon notre opinion, ce serait être irresponsable que de vouloir détruire un tel style de vie, si satisfai-

sant sous plusieurs aspects, sans une solution de rechange tout à fait préférable. Nous ne sommes pas convaincus que de meilleures solutions aient été véritablement offertes.

En second lieu, les raisons données pour l'expansion industrielle surtout de la part des gouvernements provinciaux paraissent boiteuses, même en les examinant superficiellement. Afin d'attirer les industries, nos gouvernements ont fait des promesses alléchantes d'exemptions d'impôts et de subventions, entre autres choses. Ces stimulants doivent être défrayés par les impôts du citoyen déjà appauvri des Maritimes. Si les industries réussissent, elles ne partagent pas le poids des impôts et ne versent pas non plus leurs profits à la communauté des Maritimes. Si elles échouent, le gouvernement provincial normalement répond pour elles. L'usine d'eau-lourde en Nouvelle-Écosse est un cas classique en l'espèce. Nous avons calculé que si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait payé les 190 employés en puissance de l'usine \$60,000 par année chacun, seulement à titre d'aumône, les conséquences auraient été moins catastrophiques pour le trésor provincial que la poursuite des projets de l'usine. Pendant que le promoteur New Yorkais de ce projet empochait environ quatre millions de dollars dans l'aventure.

En troisième lieu, le modèle de «l'industrialisation» est basé sur l'idée que les habitants des Maritimes veulent vivre le mode de vie de l'Ontario. Une autre façon de voir cela, serait de dire que la plupart des propositions visant à supprimer la pauvreté supposent tacitement que le but de ces propositions doit être d'intégrer le pauvre dans le grand courant de la vie Nord américaine.

Toutefois, nous devons demander si les défavorisés désirent ou désireraient être intégrés dans la société de ceux dont les préoccupations principales sont les boîtes clinquantes et les monstres chromés, qui couvrent le continent d'Halifax à Los Angeles; ceux dont les buts ne peuvent être formulés qu'en termes économiques; dont le goût en fait de récréation se résume à «I love Lucy» et qui pensent que l'art c'est une reproduction des œuvres de Norman Rockwell achetée au K-Mart. Combien parmi nous sommes vraiment heureux dans une société dont le produit national brut se compose d'un tiers de déchets, une société qui considère produits nécessaires à l'humanité des brosses électriques pour polir les chaussures, du papier de toilette à dessins floraux et des désodorisants vaginaux; une société dont le système économique semble dépendre pour sa santé sur la guerre et le gaspillage? Qu'est-ce que les pauvres ont donc pu nous faire pour que nous désirions leur infliger de pareilles choses?

Selon nos vues, c'est une ironie monstrueuse que le gouvernement continue à tenter de convertir les Maritimes en une extension de la jungle de néon de l'Amérique du Nord, justement au moment où cette jungle se trouve attaquée par une grande variété de ses citoyens, qui en sont venus à reconnaître qu'elle ne sert que les besoins des politiciens assoiffés de pouvoir et des actionnaires de corporations. La société affluente, il semble clair, ne s'adresse pas aux besoins humains et les jeunes qui la composent sont souvent enclins à endosser une sorte de pauvreté volontaire, deviennent «hippies» et laissent leurs études. Un grand nombre de réfugiés du Canada central et des États-Unis s'en vont demeurer dans les Maritimes non parce qu'elles deviendront un second New Jersey ou un second Ontario mais parce qu'ils espèrent qu'il n'en sera rien. Ils espèrent qu'elles demeureront région décentralisée dans laquelle l'individu se relie aux autres à titre d'individu.

Cela veut-il dire que nous croyons que c'est une bonne chose que d'être pauvre?

Non certainement; une telle opinion serait de la dureté de cœur et prendrait une allure paternaliste. Nous croyons cependant qu'une distribution appropriée de la richesse existante ferait plus que répondre aux besoins de la population actuelle canadienne. Nous estimons donc que le besoin le plus urgent en ce qui regarde la pauvreté serait un revenu annuel garanti basé sur le principe de l'impôt sur le revenu négatif, lequel serait financé par une imposition plus élevée des corporations et des individus dont les revenus sont les plus élevés. Nous ne voyons aucune raison pour penser qu'en vertu des conditions qui règnent présentement, tout Canadien exige pour vivre plus de, mettons, \$30,000 par année et nous ne voyons aucune raison pour que le taux de taxation n'atteigne pas 100 pour cent à ce niveau de revenu.

### III. Ce dont il faudra que nous en venions tous à parler

Selon nous, toute planification pour l'expansion sociale future du Canada (et toute tentative sérieuse d'enrayer les misères de la pauvreté n'exige pas moins que la révision de la structure de notre société, ce qui nous fait douter qu'un comité du Sénat donne des résultats significatifs) doit tenir compte des influences suivantes:

1. Les traditions et la culture de la collectivité. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la collectivité définit en partie son identité en se référant à une tradition culturelle vivante préservée le plus clairement dans des événements tels que le festival de chants folkloriques de Miramichi. Nous croyons qu'en les remplaçant par Don Messer et Ed Sullivan on

ne compense pas adéquatement de telles valeurs culturelles simplement par la richesse matérielle. La musique de Miramichi est une conséquence naturelle et un rappel constant au peuple qui vit dans cette région, de sa vie passée. C'est avec cette expérience qu'on peut évaluer la signification de sa propre vie, guidé par les valeurs que les générations précédentes ont élaborées en venant aux prises avec cet environnement particulier. Être jeté à la dérive dans la jachère du vingtième siècle sans avoir le sens de sa propre origine, c'est substituer la pauvreté spirituelle à la pauvreté matérielle.

2. L'automation. Un nombre de gens de moins en moins grand est requis pour maintenir et augmenter la production. Il en découle donc qu'un nombre de plus en plus important de gens seront en chômage d'une façon plus ou moins permanente à l'avenir. Comme le chômage atteint un niveau significativement plus élevé dans notre région qu'ailleurs, nous sommes obligés de considérer que le taux futur du chômage atteindra des dimensions vraiment renversantes.

3. La crise écologique. A l'avenir, nous devons poser des questions dures au sujet de notre attitude envers la nature, notre prodigalité avec des ressources non renouvelables, la volonté généralement insouciance avec laquelle nous faussons les délicates opérations écologiques. Encore là, l'effet de toute tentative sérieuse de s'occuper de la pollution ne sera qu'une goutte d'eau dans la production nationale brute. Il faudra stabiliser la population, ce qui mettra une fin à l'expansion continue des marchés. On devra consacrer plus de profits au contrôle des effluents ce qui augmentera forcément les impôts sur la propriété pour payer le traitement des eaux vannes et recycler les déchets. Il se peut que des opérations industrielles marginales devront fermer leurs portes, et une croissance économique indéfinie ne sera plus un objectif raisonnable, puisqu'une grande partie de la production sur laquelle se base la croissance dévore les ressources limitées de notre petite planète encombrée.

4. L'érosion de l'indépendance canadienne. Nous ne voyons aucune raison de croire que le capitalisme américain placera les gens avant les profits et même s'il le faisait, il ne fera certainement pas passer les Canadiens avant le profit des Américains. Une économie appartenant en grande partie à des corporations multinationales fondamentalement américaines est donc presque certainement une barrière insurmontable devant toute expansion sociale canadienne vraiment sérieuse. Pour être plus simple, disons qu'on ne pourra améliorer la condition économique des Canadiens que si on contrôle l'économie canadienne. Sans indépendance économique, il n'y

a pas beaucoup de raison d'élaborer une politique sociale.

5. Finalement, je désire attirer l'attention du Comité sur le fait que notre système social a totalement échoué à créer des stimulants significatifs pour servir le bien commun. Une initiative strictement volontaire comme le *Mysterious East*, par exemple, ne peut même survivre à long terme à moins qu'on ne la rende économiquement rentable. Pourtant notre dessein n'était pas de servir les besoins économiques; mais de servir les besoins humains. Le sage du Crédit social, Réal Caouette, a déjà dit que lorsqu'on avait besoin d'un pont pour l'une de nos villes, on ne demandait pas si les hommes, les matériaux étaient disponibles et s'il y avait besoin social: non, on demande si on a l'argent. Bien que nous n'ayons nulle intention de donner le haut du pavé au Crédit social, nous croyons que l'exemple de M. Caouette indique vraiment comment les besoins humains et communautaires sont constamment subordonnés aux considérations économiques. Nous croyons aussi qu'une société basée sur une telle échelle de priorités est fondamentalement incapable de s'occuper des questions que nous envisageons maintenant.

Dans la région atlantique, il y a toutes sortes d'initiatives à entreprendre. Qui va restorer quelques-uns des édifices gracieux de notre passé colonial? Les cliniques d'assistance judiciaire, les groupes anti-pollution, les possibilités d'éducation, les organisations des droits de l'homme? Qui dirigera les journaux et les postes de télévision orientés vers le peuple et ses besoins plutôt que vers les affaires et la publicité? Qui patronnera les petites entreprises (la construction spécialisée de bateaux, par exemple) dans lesquelles les habitants des Maritimes excellent. Notre système social n'offre aucun encouragement pour ce genre de travail, tout comme notre système économique a complètement échoué quant à la construction de logements pour les travailleurs.

«Je n'demande qu'un «job» payé honnêtement» chantait Woody Guthrie. Alors qu'au Canada de demain, le travail selon le sens traditionnel sera de plus en plus difficile à trouver. De toute façon le cri de Guthrie est réellement le désir de jouer un rôle dans un monde qui lui offrira une sécurité raisonnable et le respect de soi-même. Selon nous, il est temps de faire un pas significatif vers une nouvelle sorte de société. L'une des innovations vraiment valable serait de rompre le lien rigide qui existe entre l'emploi et le revenu; de donner un revenu à chaque Canadien et ainsi de laisser chacun de nous libre, si nous sommes prêts à vivre avec un revenu garanti relativement bas, de faire ce que nous croyons valable. Ceux qui arguent que le

revenu annuel garanti va donner naissance à une génération de clochards, ne sont pas démocrates. En dernier ressort ils n'ont pas confiance dans leurs compatriotes et croient que ceux-ci ne feront pas un choix judicieux dans la façon de passer leur temps. Ceux qui prisent les récompenses économiques voudront sans doute les poursuivre; mais ceux qui croient à d'autres priorités, seront à même de faire ce qu'ils croient être valable à savoir l'organisation de la collectivité, le travail contre la pollution, la poésie ou la céramique.

Quant aux pauvres, le revenu annuel garanti a deux avantages importants. D'abord il leur fournit (cela va de soi) un revenu avec lequel ils peuvent vivre avec au moins un petit degré de dignité. Ce qui est plus important, leur destin et leur avenir sont laissés largement sous leur contrôle en tant qu'individus. S'ils préfèrent vivre selon les caractéristiques de la classe moyenne, ils le peuvent, mais s'ils dédaignent ce genre de vie (comme nous croyons raisonnablement qu'ils le feront) ils sont libres de le faire sans payer les conséquences terribles de l'entassement, de la malnutrition, de la maladie et du désespoir.

Pour la société canadienne en général, les avantages du revenu annuel garanti sautent aux yeux. En premier lieu, la santé morale de la nation sera vraiment rehaussée. On pourrait éliminer les programmes de bien-être coûteux et incommodes. On pourrait apaiser beaucoup de frustration engendrant la violence dans notre structure sociale et on pourrait aussi donner libre cours à beaucoup de créativité personnelle et sociale. Nous avons vu aux États-Unis qu'en relation avec les questions de paix et de racisme, des aspirations insatisfaites peuvent conduire à des conflits internes qui menacent de diviser la société à tout jamais. Le refus des Canadiens anglais de traiter leurs frères francophones sur un pied d'égalité menace l'unité de notre propre pays. A long terme, il est raisonnable de s'attendre à ce que toute minorité dépourvue réagisse violemment, si on la prive de sa dignité. Comme Guthrie poursuit: «On m' traitera pas comme ça.»

#### IV. Pourquoi nous ne devrions rien dire du tout

Cependant, nous ne sommes pas convaincus que c'est notre affaire de comparaître devant ce Comité. Ce sont les pauvres que vous devriez entendre et non les universitaires de la classe moyenne, tout intéressés que soient ces universitaires. Aucun chômeur à qui on a fait comprendre systématiquement qu'il était incompetent et sans valeur (ce en quoi consiste principalement l'aspect spirituel de la pauvreté) ne viendra ici devant cette auguste assemblée, que représente le Comité du Sénat, pour vous dire ce qu'il pense, pourquoi per-

sonne ne l'engage, combien sa famille souffre, et combien il se sent dépourvu.

Nous devons confesser de plus que nous avons des doutes quant à l'attitude de certains membres du Comité. Le 22 avril 1969, lors de l'une de vos audiences, le sénateur Fournier a dit au docteur David McQueen, directeur du conseil économique du Canada:

«Je...crois que notre accès facile à l'assistance sociale a augmenté le nombre de soi-disant pauvres au Canada par milliers... Je sais, que c'est un fait, qu'un grand nombre de soi-disant pauvres aujourd'hui retirent plus d'argent que vous ne le dites dans votre rapport... Pour moi, l'assistance sociale est devenue la plaie de notre pays... Ce serait gaspiller des efforts que de jeter plus d'argent à des gens qui ne peuvent pas contrôler leurs dépenses... il y a une classe de gens au Canada qui abusent de toutes ces choses... des gens qui refusent de travailler, qui seraient en mesure de le faire... on leur a rendu la vie si confortable et agréable qu'ils disent qu'ils ne peuvent pas permettre de travailler. Quand ils restent chez eux, ils peuvent retirer de \$50 à \$60 par semaine, alors que s'ils travaillaient, ils ne recevraient que \$70 ou \$75. Nous avons des milliers de ces gens d'un bout à l'autre du pays, et la situation devient grave. C'est vraiment grignoter le pays.»

Le ton moralisateur et doctoral du sénateur Fournier ne le désigne pas comme un homme qui écoute soigneusement afin de comprendre les problèmes. Et il y a une suite à cet épisode. Lorsqu'un de nos amis du Nouveau-Brunswick a écrit à un député, qu'il respectait, pour obtenir une transcription des remarques du sénateur (il est significatif qu'il n'ait pas choisi d'exposer son intérêt au sénateur Fournier) sa lettre a été transmise au sénateur dont la réponse se lit comme suit:

«Puis-je vous suggérer, qu'avant de répondre d'une façon positive et efficace, vous jetiez un regard attentif sur les abus et le gaspillage des argents du bien-être social dans votre province et la mienne, le Nouveau-Brunswick. Si vous avez une réponse qui justifierait de tels abus, vous en tant qu'homme responsable... aurez assez de respect pour signer votre propre commentaire et ne ferez pas faire cela par quelque radical irresponsable qui probablement en ce moment abuse de l'argent des contribuables sous le prétexte d'assistance sociale.»

Monsieur le président, comment voulez-vous que nous prenions au sérieux un Comité sur la Pauvreté, qui est composé de membres ayant des préjugés aussi extravagants que

ceux-ci? Ou notre suspicion de la disposition d'esprit du sénateur Fournier est-elle simplement la conséquence d'un radicalisme irresponsable?

En dernier lieu, puisque nous avons l'impression que la principale critique faite contre ce Comité a été dès le début, qu'il ne sortait pas pour rencontrer les gens à qui il s'intéresse évidemment, nous avons une dernière recommandation. C'est que chaque membre du Comité endosse de vieux habits, prenne un billet de cinq dollars et disparaisse pendant une semaine dans une ville qui ne lui est pas particulièrement familière et, si possible, dans une ville dont la langue de la majorité n'est pas la sienne; ou bien, qu'il parcourt de six cent à huit cents milles avec ses cinq dollars. Qu'il revienne, après, écouter les Chambres de Commerce, les Associations parents-maîtres, les universitaires bien intentionnés. Après avoir vécu dans la pauvreté pendant une semaine, vous saurez peut-être (comme ils l'ignorent) quelles parties de leurs mémoires devraient être prises avec réserve.

**Le président:** J'ai aimé votre mémoire.

**Le sénateur Fournier:** Moi de même.

**Le président:** J'aurais préféré qu'il nous soit remis plut tôt. Il est d'un grand intérêt et d'une grande portée.

**M. Hunt:** Je voudrais offrir mes excuses de ne pas l'avoir fait parvenir plus tôt.

**Le président:** Je sais que vous êtes venus de Fredericton. Cependant il y a les représentants du CRAN qui ont voyagé plusieurs milles, et nous devons les entendre maintenant. Nous pouvons vous entendre à 3 heures. Pouvez-vous revenir à 3 heures et nous vous poserons alors des questions? Nous aurons, entretemps, l'occasion de regarder votre mémoire.

(La séance est suspendue.)

**Le sénateur Fournier:** Monsieur le président, membres du Comité, mesdames et messieurs. Le prochain mémoire va être présenté en français parce que notre ami André Boudreau ne parle pas très bien l'anglais. Comme notre comité est un peu bilingue, nous avons une couple d'autres membres qui parlent le français, nous allons faire la discussion en français et si vous avez des questions à demander, vous pouvez les demander en anglais et nous pourrons vous répondre en votre langue et en français, la traduction sera faite de ce que M. Boudreau nous dira.

M. Boudreau nous a présenté un mémoire. M. Boudreau travaille pour le CRAN et je crois qu'en anglais c'est aussi CRAN, est-ce que c'est ça?

**M. Boudreau:** Oui.

**Le sénateur Fournier:** Et cela se traduit par le Conseil Régional d'Aménagement du Nord-Est.

Maintenant si je comprends bien les problèmes de M. Boudreau, il a de grandes difficultés à faire fonctionner son organisation qui travaille avec les gens du nord et surtout des gens pauvres, qui sont dans la pauvreté et peut-être que je suis dans une position peut-être embarrassante, étant un membre de l'opposition pour questionner M. Boudreau parce que lui-même, dans son mémoire, semble être en désaccord en certains endroits avec le gouvernement provincial d'aujourd'hui et quoique ce n'est pas nous qui avons écrit le mémoire, nous allons tâcher de demander des idées à M. Boudreau, de nous dire un peu ce que fait son organisation, ce qu'elle prétend faire, où sont ses problèmes, ce qu'elle envisage, si nous allons lui aider, et nous allons lui aider.

Alors M. Boudreau, en quelques mots nous avons pu suivre votre mémoire même si tous les membres ne parlent pas le français, nous avons soumis une traduction par l'entremise de quelqu'un de notre groupe, par un de nos collègues de notre groupe.

**M. André Boudreau:** Merci monsieur le président, monsieur le vice-président, Mesdames et messieurs.

Si vous avez lu le mémoire, vous avez pu vous rendre compte de nos petites expériences en participation. Nous sommes convaincus qu'il n'y a... une des solutions c'est de faire participer les pauvres eux-mêmes.

Alors nous croyons que c'est une solution valable, une des premières solutions à tenter et nous avons essayé, disons depuis deux à trois ans de travail intense qui s'est fait en animation sociale. On ne peut pas dire que nous nous sommes rendus loin. Nous avons seulement commencé à informer les pauvres et à commencer à les intéresser à leurs problèmes.

**Le sénateur Fournier:** M. Boudreau, est-ce que je pourrais...

[Traduction]

Ne vaudrait-il pas mieux pour le comité que nous n'allions pas trop loin et que je vous présente trois ou quatre mots de ce qu'il a dit?

**Des voix:** Oui.

**Le sénateur Fournier:** Présentement M. Boudreau nous dit, et dans son langage et dans sa langue, que l'un des buts de son organisme est d'amener les pauvres à participer à leur propre mouvement—dans le sens qu'il a indiqué déjà. C'est le point traité actuellement, la participation active des pauvres, et je crois que nous sommes ici tous d'accord.

[Texte]

Le Comité a eu votre mémoire; que la participation des pauvres au projet, c'est essentiel.

**M. Boudreau:** Maintenant lorsque nous sommes arrivés à faire participer les pauvres, il y a un problème tout de suite auquel on doit faire face, c'est que les pauvres eux n'ont pas d'intérêt personnel et n'ont pratiquement rien à perdre; alors ils peuvent être beaucoup plus, malgré ce que l'on en passe, beaucoup plus rationnels et beaucoup plus logiques. Pas au début, mais après une animation intense et bien suivie.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** L'un des problèmes qu'ils affrontent dans cet effort pour susciter la participation des pauvres, est que ceux-ci habituellement n'ont pas d'intérêt personnel en jeu; c'est le sujet présentement. Voilà.

[Texte]

**M. Boudreau:** Maintenant, M. Fournier a mentionné tout-à-l'heure qu'il était dans l'opposition. C'est un problème par exemple, en raison de ce que je disais tout-à-l'heure, un problème comme dans Gloucester qui au moins depuis quatre-vingt-dix ans est libéral; alors la sorte de dictature que nous avons ne peut pas se permettre de—que les pauvres disent ce qu'ils pensent parce que vous avez des villes comme l'Acadie où vous aviez au village trente-neuf pour cent de la population qui était sur l'assistance sociale.

**Le sénateur Fournier:** Quel pourcentage avez-vous dit?

**M. Boudreau:** Trente-neuf pour cent. C'est un haut fonctionnaire à Fredericton qui m'a dit ça—qui m'a donné les chiffres.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Puis-je expliquer cela un peu, simplement en quelques mots, afin qu'on puisse suivre la marche de la pensée? Il donne comme exemple le comté de Gloucester où l'on subit la domination du parti libéral—depuis combien d'années?

[Texte]

**M. Boudreau:** Quatre-vingt-dix, quatre-vingt-dix-neuf ans.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Quatre-vingt-dix-neuf ans. Et les pauvres—trente-neuf pour cent de la population reçoit l'aide de l'assistance sociale—les pauvres ne sont pas libres de s'exprimer comme ils le voudraient à cause de la pression politique. Voilà en peu de mots ce qu'il a dit. Pouvons-nous poursuivre?

**Les hon. sénateurs:** Oui.

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** O.K., vous pouvez continuer.

**M. Boudreau:** Alors c'est pour ça, si on veut continuer, si on veut arriver à faire participer les pauvres, si vous arrivez seulement à les informer ça veut dire que ces gens-là pourront décider par eux-mêmes, ils pourront devenir indépendants, ils pourront demander leurs droits, et nos gens lorsqu'ils ont com-

mencé à demander leurs droits, à demander leur indépendance, là on nous a coupés.

Maintenant, nous avons reçu la lettre du Premier Ministre le 31 juillet disant que nous ne recevrons plus rien du gouvernement à partir du premier juillet; alors nous avons dépensé pas mal ce qu'il nous restait, puis naturellement, il ne nous reste plus grand-chose pour continuer mais disons que les comités des partisans, il est certain qu'ils vont continuer et puis même les animateurs vont continuer. Maintenant il faudra qu'ils aient un peu d'aide et nous sommes en train d'essayer d'en trouver.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Eh bien, j'aimerais dire ceci au comité, et je suis quelque peu embarrassé étant donné ma situation. J'entrevois votre réaction. C'est que le mémoire fait vraiment le procès du gouvernement, et M. Boudreau ne se gêne pas pour parler ouvertement.

[Texte]

Ce que je vous ai dit au début, ma position était peut-être plutôt embarrassante parce que c'est une critique du gouvernement et étant un des membres du Comité, je suis peut-être un membre de l'opposition quoique je suis d'accord peut-être avec vous sur ce que vous dites pour le dire officiellement, c'est un peu embarrassant dans ma position. Pouvez-vous me comprendre lorsque je parle l'anglais?

[Traduction]

Pouvez-vous suivre? Je lui demande s'il peut me suivre de façon à me corriger s'il m'arrive de commettre une erreur.

[Texte]

**M. Boudreau:** Pas tellement.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Pas beaucoup.

**La sénatrice Quart:** Je vous corrigerai.

**Le sénateur Fournier:** Il parle au Comité de la pression exercée par le gouvernement libéral pour les empêcher d'instruire et d'informer les gens de la rive nord, région couverte par l'ARDA. Il estime que les fonctionnaires du gouvernement, le gouvernement dans l'ensemble, s'opposent ainsi à son mouvement parce qu'ils jugent préférable de tenir les gens, je ne dirais pas dans l'ignorance, mais dans le manque d'information. Il est plus facile de manœuvrer des gens mal informés; et le gouvernement s'est rendu compte que l'organisme réussissait par son action à apporter de la lumière à la région et aux pauvres, qu'il leur faisait prendre conscience de leur situation, de ce qu'ils sont vraiment, et qu'il mettait ainsi en cause, par ricochet, l'administration du gouvernement. Le gouvernement s'est alarmé, avec le résultat que leur subvention a été supprimée le 31 juillet et qu'on n'a plus d'argent à offrir.

**La sénatrice Quart:** Elle a été supprimée?

**Le sénateur Fournier:** Supprimée complètement—combien?

[Texte]

**M. Boudreau:** Quatre-vingt-neuf mille dollars (\$89,000.00) Cela a été annoncé le 31 juillet.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Juste à la fin—ils ont l'intention de trouver l'argent quelque part, les gens sont vraiment mécontents, ils sont résolus de poursuivre le travail seuls.

[Texte]

Je leur ai dit que vos membres avaient décidé de continuer avec leurs ressources, avec les ressources que vous allez pouvoir ramasser.

Alors là, j'ai pas mal couvert ce que vous avez dit à date. Alors c'est encore à vous.

J'ai souligné ici que notre gouvernement, nos professionnels, le bien-être, sont lents à répondre aux besoins des pauvres—ça je suis d'accord avec vous.

[Traduction]

Il signale que le gouvernement, nos professionnels ont été lents à répondre aux demandes d'assistance sociale, aux besoins des pauvres. Pourquoi faire mention des professionnels car ils ne sont pas, du moins en général, directement en cause?

[Texte]

Je crois que c'est un peu normal ce que vous dites parce que les professionnels ne sont pas directement concernés dans ce mémoire.

[Traduction]

Plus loin dans le paragraphe, je crois comprendre que l'avertissement est donné de ne pas entreprendre de nouveaux projets sans les avoir examinés attentivement. Est-ce exact?

[Texte]

C'est ça que vous venez de dire?

**M. Boudreau:** Qu'ils ne sont pas obligé de s'engager dans la nouvelle voie.—Ce qu'ils veulent...

**Le sénateur Fournier:** Ce serait la page 1—page 2, qu'ils seraient...

**M. Boudreau:** La page 1-2. «Que les spécialistes réfléchissent sur la possibilité de s'engager dans de nouvelles voies».

Les travailleurs sociaux, au lieu de refuser de venir à nos réunions et de discuter avec les pauvres—ce qu'on veut dire nous autres par les nouvelles voies, c'est qu'ils viendraient eux, qu'ils discuteraient eux et puis qu'ils pourraient, il me semble être beaucoup plus réalistes dans leurs fonctions et beaucoup plus efficaces surtout.

Le dernier séminar des pauvres que nous avons eu à Fredericton, il y avait M. Hubert Préfontaine, Directeur Provincial du Centre Social qui a été très bien reçu et on a discuté

avec lui mais il est à faire remarquer qu'il—aucun travailleur social du bas du comté de Gloucester n'était présent.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** M. Boudreau exprime sa crainte qu'il y ait un manque de communication entre le travailleur social et l'organisme. Il signale que lors d'une réunion tenue à Fredericton à laquelle assistait un représentant du service social, il aurait été précieux que celui-ci, en compagnie de ses collègues, puisse répondre à différentes questions; mais les travailleurs sociaux éprouvent apparemment de la répugnance à assister à ces réunions. Et s'il avait une recommandation à formuler, c'est que les travailleurs sociaux soient présents aux réunions pour répondre aux questions.

**La sénatrice Quart:** De quelle réunion s'agit-il?

**Le sénateur Fournier:** La réunion du CRAN, vous savez bien le Centre régional.

**La sénatrice Quart:** Oh! leur réunion à eux.

**Le sénateur Fournier:** Leur réunion, le Conseil régional d'aménagement du Nord-Est.

Nous passons maintenant à une autre page—quelle page?

**La sénatrice Quart:** La page 3.

**Le sénateur Fournier:** Page 2—voilà, page 3.

«Les comités locaux du CRAN connaissent plusieurs personnes qui aimeraient participer...»; ce qui veut dire, et vous pouvez me vérifier car il est difficile de traduire correctement.

Il sait que le CRAN, dans les différents comités locaux, possède une longue liste de gens qui aimeraient travailler, prendre une part active au mouvement, s'aider eux-mêmes. Mais dans les circonstances actuelles c'est chose impossible, les gens n'ont pas la liberté d'apporter leur concours, à cause, je dirais, des pressions politiques ou de l'intimidation et de la menace constante qu'on fait peser sur le budget. Cela veut dire—la dernière ligne du paragraphe signifie que cela leur est tout simplement interdit».

Cela signifie en somme que les gens n'ont pas le choix entre l'assistance sociale et la participation au CRAN. En d'autres termes, ils subiraient une contrainte politique.

[Texte]

Autrement dit les questions politiques empêchent les gens de prendre une part active dans votre organisation.

**M. Boudreau:** Oui—à ce séminar-là, il y en a plusieurs qui se sont levés debout puis qui ont dit: chez-nous il y en a beaucoup qui auraient aimé venir, mais ils ont pas pu venir. C'est parce qu'ils reçoivent des téléphones, ça donne rien, c'est pas utile, fais attention tu as un chèque de l'assistance qui s'en

vient, alors les gens ne sont pas libres de participer. Mais si on avait pu continuer le travail donc même plus vite, plus libre que nous étions, on aurait pu devenir, disons assez forts parce qu'il y aurait eu assez de participants pour être capable d'assurer une certaine sécurité à ceux qui participaient.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Je pense que j'aimerais—il raconte que lors de leur dernière réunion—quand votre dernière réunion a-t-elle eu lieu?

[Texte]

**M. Boudreau:** Les groupes, le mois de juin.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** La dernière réunion a eu lieu en juin.

[Texte]

**M. Boudreau:** Non c'est un séminar des pauvres.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Un séminaire pour les défavorisés, en juin. Le CRAN a été informé que plusieurs personnes auraient aimé y prendre part, mais qu'elles avaient reçu des appels téléphoniques les prévenant qu'elles risquaient de perdre leur chèque d'assistance sociale si elles assistaient à la réunion. Les gens sont sous une menace constante, c'est ce problème qu'ils ont à affronter.

Maintenant, je ne fais que traduire et j'espère qu'on me corrigera, car je ne suis pas très...

**La sénatrice Quart:** Je ne suis pas d'expression française, mais je peux traduire.

**Le sénateur Fournier:** Oui, je sais. Si vous voulez poursuivre...

[Texte]

**M. Boudreau:** Nous avons eu la dernière réunion, après les calculs du budget, vendredi passé; dimanche nous avons eu une réunion des deux zones du bas de Gloucester—

**Le sénateur Fournier:** Oui—continuez.

**M. Boudreau:** Tout le monde voulait continuer à participer à faire ce qu'ils faisaient et qu'ils voulaient aussi qu'ils avaient droit à l'argent que le provincial ne voulait plus donner, le quatre-vingt mille dollars; soixante-quinze mille vient du Fédéral et vingt-cinq mille vient du Provincial. Il se trouve que le Provincial donne vingt-cinq pour cent. Ils ont dit qu'ils avaient droit à cet argent-là, mais que d'un autre côté, ils ont dit qu'ils aimaient mieux ne pas l'avoir que de perdre leur autonomie, leur liberté et c'est une des conditions et ils m'ont chargé de continuer les démarches pour avoir notre argent mais ont dit—à une seule condition, c'est que nous restions libres et hier soir nous avons eu une réunion d'une zone de Dalhousie-Carleton et ça été la même chose.

Il est certain que les partisans vont continuer à participer mais—puis ils veulent aussi avoir le budget mais à condition qu'ils soient libres.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Il nous rapporte qu'à une réunion tenue dimanche dans le bas comté de Gloucester et hier soir dans la partie haute de Gloucester...

**M. Boudreau:** Restigouche.

**Le sénateur Fournier:** Oui, de Restigouche, les gens venus à ces réunions ont manifesté leur mécontentement de ce qu'ils perdent l'octroi de quatre-vingt-neuf mille dollars, dont soixante-quinze mille étaient versés par le gouvernement fédéral et vingt-cinq mille par la province. Ils ont exprimé l'opinion qu'ils ont droit à cet argent mais que, néanmoins, puisqu'il en est ainsi, ils préfèrent le perdre plutôt que de renoncer à leur liberté, qu'ils se débrouilleront seuls et maintiendront l'organisme en marche par leur initiative, sans l'aide de la province, plutôt que d'accepter cette sanction.

**Le sénateur McGrand:** Puis-je demander...

**Le sénateur Fournier:** C'est égal, car il n'est pas question de tout couvrir maintenant.

[Texte]

**M. Boudreau:** Oh oui—disons les expériences—si vous avez lu ça aussi?

**Le sénateur Fournier:** Je veux aussi mentionner les choses que vous voulez faire. Qu'est-ce que vous avez fait?

**M. Boudreau:** Que nous avons faites.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** J'aimerais dire aussi que nous sommes tous conscients du travail qu'ils ont accompli, qu'il s'est fait de l'excellente besogne, il n'y a aucun doute. L'organisme a abattu du bon travail.

**Le sénateur McGrand:** Voudriez-vous en indiquer les lignes générales? Je n'en connais rien.

**Le sénateur Fournier:** Oui.

**Le président:** Oui, à la page 6. Voulez-vous regarder à la page 6?

[Texte]

**M. Boudreau:** Dans les dernières pages, nous avons un résumé.

[Traduction]

**Le président:** Ce n'est pas à la page 6, mais aux dernières pages.

**Le sénateur Fournier:** Docteur, je pense que je peux lire en entier. Je vais essayer de les parcourir. Après la page 6, l'œuvre accomplie—les réalisations—c'est la même chose. L'enquête Ouellet. Voudriez-vous dire quelque chose sur l'enquête Ouellet? Voudriez-vous nous en dire un mot?

[Texte]

**M. Boudreau:** C'est une enquête qui a été faite pour connaître plus certainement la situation dans le nord-est, surtout dans le Restigouche est et nord-sud.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** L'enquête Ouellet a été une recherche conduite dans des régions défavorisées. Et il y a eu—l'enquête socio-économique?

[Texte]

**M. Boudreau:** Ça c'est une enquête que le gouvernement provincial parce qu'il y avait eu une enquête qui avait été faite avant mais Restigouche-sud n'avait pas été impliqué, alors il y a eu une enquête de faite par des membres du ministère des Ressources naturelles et de l'Agriculture et autre avec l'approbation car nous avons un animateur à plein temps du CRAN.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Cette enquête ressemble à la première, mais a été menée avec le concours du gouvernement. Puis, il est question d'une autre enquête par le ministère de la Main-d'œuvre; la même chose?

[Texte]

**M. Boudreau:** Oui.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Vous avez ensuite la révision—la révision de l'accord fédéral-provincial?

[Texte]

**M. Boudreau:** Oui qui a été révisé parce qu'il y a une entente de dix ans qui existait dans le nord-est alors elle devait être révisée; alors nous avons participé à la révision de cette entente.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** C'était pour réviser l'accord, l'accord de dix ans, du fédéral et de l'ARDA pour le Nord-Est, et la contribution de cent millions de dollars dont nous avons entendu parler.

Au n° 6, cours de recyclage pour adultes. De quoi s'agit-il?

[Texte]

**M. Boudreau:** C'est un cours de—avant ça, il n'y avait pratiquement aucun cours pour les adultes qui désiraient entrer dans les métiers.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Ce sont des cours pour adultes, des cours de formation professionnelle destinés à procurer un supplément d'éducation. Puis, nous avons la route aux ressources—je pense aux ressources du Rotary—qu'est-ce que cela signifie?

[Texte]

**M. Boudreau:** La Route aux Ressources, qui permet le développement des mines.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** 8—le rapport CROP—sur le rapport du CROP; et puis 9, cours de formation pour l'éducation des adultes—des cours pour la formation d'éducateurs professionnels auprès des adultes; et 10, cours pour les cultivateurs; et les jardins d'enfants—comment dites-vous cela en anglais?

**La sénatrice Quari:** Kindergarten schools.

**Le sénateur Fournier:** Ensuite 12, qu'est que c'est: «Cours de direction des affaires»? Des cours de formation à la direction des affaires?

**La sénatrice Quari:** Oui.

**Le sénateur Fournier:** 13—cours pour adultes offrant la possibilité de 550 inscriptions.

**La sénatrice Quari:** «Registrations».

**Le sénateur Fournier:** 550 «registrations».

[Texte]

**M. Boudreau:** Ça c'est seulement dans Restigouche aussi.

**Le sénateur Fournier:** Seulement dans Restigouche?

**M. Boudreau:** Oui.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** C'est seulement pour Restigouche. Organisation de groupe, les citoyens—c'est tout; qu'est ce que cela, une étude des conditions?

[Texte]

**M. Boudreau:** Et faire valoir, par exemple pour ceux qui sont devenus esclaves de l'assistance sociale, disons que ceux qui n'ont plus leur fierté d'homme, essayer de leur donner confiance.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** C'est afin d'éduquer certaines personnes qui ont perdu la fierté, la confiance.

**La sénatrice Quari:** La confiance en soi, je dirais.

**Le sénateur Fournier:** Oui, la confiance en soi, des gens qui ne sont plus sûrs d'eux-mêmes.

**La sénatrice Fergusson:** Un cours destiné plus ou moins à sensibiliser les gens.

**Le sénateur Fournier:** Oui, oui. Et la production du sirop d'érable, et les bleuets, puis le parc de Eel River, puis l'Association des pêcheurs professionnels.

Puis 18, l'Association des francophones du Nord-Est.

19, c'est la collaboration entre les Chambres de commerce de deux localités, Bathurst, Shippegan...

**La sénatrice Quart:** Trois localités.

**Le sénateur Fournier:** Oui. Et ensuite le syndicat des gardes forestiers; et 21, le projet de tourisme avec CRANO-CREASE-NRDC; et puis Chaleur Beach, ce doit être une plage aux environs de Bathurst.

[Texte]

**M. Boudreau:** Oui, c'est ça.

**Le sénateur Fournier:** Droits naturels—Resources naturelles et 23, Comité d'aménagement régional—qu'est-ce que c'est ça

**M. Boudreau:** Ça, ce sont les fonctionnaires de la région de Bathurst qui sont intéressés, qui sont impliqués dans le développement.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Puis 24, on a le comité des pauvres; 25, un voyage d'échange entre Restigouche et Gloucester; 26, la rencontre avec, disons, les fonctionnaires publics.

J'aimerais en lire davantage. Je pense que nous allons parcourir le mémoire, j'aimerais en donner lecture complète, le résumer, ce qui serait embarrassant par endroits, mais j'ai essayé, je crois, de...

Dans la conclusion, au dernier paragraphe—je peux le lire—«En conclusion», je vous demande de me vérifier attentivement, madame la sénatrice Quart...

**Le président:** Allez. Nous vous faisons confiance à tous deux, et d'ailleurs j'ai en mains la traduction anglaise. Alors, allez-y.

**Le sénateur Fournier:** Je vais en donner lecture:

Il est étrange que le gouvernement supprime le budget du CRAN—c'est l'organisme en question—manifestant par là qu'il n'accepte pas de participation étrangère à son parti politique. Alors que, cependant, il y a de nombreux signes que nous nous acheminons vers une crise économique, un chômage accru et des temps encore plus durs pour les défavorisés.

C'est là la conclusion. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

**Le sénateur McGrand:** Quel serait en anglais le nom de l'organisme CRAN, ce n'est pas ARDA, comment se nomment-ils

**M. Boudreau:** NRDC.

**Le sénateur Fournier:** The Northern Development Council.

**M. Boudreau:** The Northern Regional Regional...

**Le sénateur Fournier:** On le possède également au Québec, dans la région de Gaspé.

**M. Boudreau:** CRD—regional development.

**Le sénateur McGrand:** L'organisme est formé d'experts régionaux mais ressemble à

l'ARDA, en outre d'avoir des animateurs sociaux qui travaillent avec les gens. Mais, bien sûr, ce n'est pas l'ARDA.

**Le sénateur Fournier:** Est-ce un bébé de l'ARDA. Êtes-vous un rejeton de l'ARDA?

[Texte]

**M. Boudreau:** Ça été formé avant seulement avec du bénévolat. En 1964 on a demandé au gouvernement, qui n'avait pas encore commencé de les financer; alors ils ont commencé par .25c. par tête et lorsque l'entente fédérale-provinciale a passé, là on a eu un dollar \$1.00).

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Oui, vingt-cinq par le provincial et soixante-quinze par le fédéral. Mais l'octroi n'a pas été annulé, supprimé, mais simplement réduit, n'est-ce pas?

**Le sénateur Fournier:** Non, non, supprimé depuis le 31 juillet.

**La sénatrice Quart:** Ce n'est pas indiqué ici dans le rapport.

**Le sénateur McGrand:** Qui l'a supprimé le gouvernement provincial ne le pouvait pas. Cela revenait au ministère. Les dépenses régionales...

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** Qui a coupé votre octroi, ça vient d'où ça?

**M. Boudreau:** Au début, pour faire l'historique, ça prendrait juste une minute...

**Le sénateur Fournier:** Oui faites-ça court.

**M. Boudreau:** Ils ont demandé au gouvernement provincial de dégager un animateur et après ça la population l'a engagé de nouveau et tout de suite après ça il y a eu un comité de formé de M. Bernard Jean, Ernest Richard et André Richard alors eux autres ont proposé au cabinet provincial de couper le budget.

**Le sénateur Fournier:** Premièrement—vous avez un animateur—comment appelez-vous ça? Un animateur social.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** D'abord, ils avaient un animateur social, un dirigeant social, lequel a été congédié. Quand cela est-il arrivé?

[Texte]

**M. Boudreau:** Il a été dégagé le 10 mars.

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Par le gouvernement fédéral?

**Le sénateur Fournier:** Non, le provincial.

[Texte]

**M. Boudreau:** Il a été dégagé le 10 mars, mais ça ce n'est pas officiel, le 10 mars il a été dégagé et le 5 avril la population l'a engagé de nouveau.

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Il me semble illogique que le gouvernement provincial révoque et abolisse un programme dont il assumait seulement 25 pour cent des frais et le gouvernement fédéral 75 pour cent.

**Le sénateur Fournier:** Je lui communique ce que vous venez de dire.

[Texte]

Il dit que ce n'est pas logique pour lui que le gouvernement provincial ait éliminé un projet comme celui-là dont il ne participe seulement que 25 p. 100 quand le cabinet fédéral participe soixante-quinze mille dollars.

**M. Boudreau:** C'est parce que dans la lettre du Premier Ministre, lorsqu'il nous coupe, il ne dit pas qu'il nous coupe, c'est-à-dire qu'il nous coupe mais de la manière que nous sommes structurés et représentés. Dans un paragraphe il dit qu'il faudrait peut-être rattacher les structures régionales au gouvernement.

**Le sénateur Fournier:** Je pose une question qui me vient du sénateur Croll.

Depuis combien longtemps est-ce que vous avez reçu cet octroi-là?

**M. Boudreau:** Qu'on reçoit l'octroi?

**Le sénateur Fournier:** Oui?

**M. Boudreau:** C'est quatre ou cinq ans.

**Le sénateur Fournier:** Quatre-vingt-dix mille?

**M. Boudreau:** Non, quatre-vingt-neuf mille.

**Le sénateur Fournier:** Ils ont reçu cet octroi pendant quatre ans.

**La sénatrice Quart:** Quatre ou cinq ans.

**Le sénateur Fournier:** Oui, je pense—le contrat était conclu avec le gouvernement provincial, non avec le gouvernement fédéral.

Vos ententes de contrat étaient avec le gouvernement provincial et non pas le fédéral? C'est tout?

[Traduction]

**M. Boudreau:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Vous ne m'avez pas dit ce que je voulais savoir. Je veux savoir comment le gouvernement provincial qui ne verse que 25 pour cent, alors que le gouvernement fédéral fournit 75 pour cent, peut-il déclarer le programme aboli, terminé, sans le consentement de l'autre.

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** Tout le monde voudrait savoir comment il se fait que le gouvernement provincial a coupé votre octroi sans demander l'approbation du gouvernement fédéral?

**M. Boudreau:** Le Conseil Régional des Maritimes aurait dit que le Ministre Jean Marchand nous avait demandé des explications mais le provincial a formé un autre conseil qui a changé la structure. Ils appellent ça une formule améliorée.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Il affirme que c'est le gouvernement provincial qui a supprimé l'octroi et que le ministre, l'honorable Jean Marchand, devait lui demander des explications, devait demander au gouvernement provincial pourquoi il avait agi ainsi. On a répondu qu'on voulait réorganiser le mouvement selon une structure différente.

Est-ce que c'est ça?

[Texte]

**M. Boudreau:** Une formule améliorée qu'ils emploient.

**Le sénateur Fournier:** Une structure améliorée.

**Le sénateur McGrand:** Mais M. Marchand se trouvait là il y a deux semaines.

**Le sénateur Fournier:** M. Marchand était-là, par-là, il n'y a pas longtemps.

**M. Boudreau:** Le 27, nous l'avons rencontré.

**Le président:** Quel montant d'argent recevaient-ils au début?

**Le sénateur Fournier:** Combien est-ce que c'était la première fois que vous avez eu votre octroi, quand avez-vous commencé?

**M. Boudreau:** C'est 25c. par vingt-cinq mille.

**Le sénateur Fournier:** Donc la première année c'est vingt-cinq mille?

**M. Boudreau:** Oui.

**Le sénateur Fournier:** Et après ça?

**M. Boudreau:** Ça a monté à cent mille dollars.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** La première année, la subvention s'établissait à vingt-cinq cents par tête, puis elle s'éleva à un dollar. Ainsi, ils ont reçu la première année environ vingt-cinq mille dollars, et par la suite ils reçurent davantage—la subvention grimpa de vingt-cinq cents à un dollar par tête.

**Le sénateur McGrand:** Qui sont ces gens qui les appellent et les avertissent de ne pas participer aux réunions?

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** Il vous demande à laquelle vous avez répondu avant. Il nous demande qui sont les gens, quand vous avez votre meeting, qui téléphonent et qui disent «si tu vas-là, tu vas perdre ton assistance sociale ou tu vas perdre ton welfare» qui est-ce qui dit ça?

Qui sont ces gens?

**M. Boudreau:** C'est simple, c'est l'organisation libérale du comté de Gloucester, qui est très, très forte.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** L'organisation libérale du comté de Gloucester qui est extrêmement forte et puissante.

**Le sénateur McGrand:** Mais pourquoi s'opposerait-on à ce programme? Posez-lui la question.

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** Pourquoi est-ce qu'ils s'opposeraient au programme?

**M. Boudreau:** Bien je vais vous donner un exemple...

**Le sénateur Fournier:** Je vais vous donner un exemple...

**M. Boudreau:** Dans la zone de Tracadie...

**Le sénateur Fournier:** Dans la zone de Tracadie...

**M. Boudreau:** Il y a de vingt à trente et un polls pour...

**Le sénateur Fournier:** Il y a trente ou trente et un bureaux de scrutin...

**M. Boudreau:** Et il est supposé que...

**Le sénateur Fournier:** Et l'on suppose que...

**M. Boudreau:** Aux élections on crée une atmosphère...

**Le sénateur Fournier:** Aux élections on crée une atmosphère...

**M. Boudreau:** Que lorsque tu viens voter, si tu fermes le rideau...

**Le sénateur Fournier:** Lorsque vous venez voter, si vous fermez le rideau de l'isoloir...

**M. Boudreau:** Tu ne votes pas la conscience en paix, tu votes contre le gouvernement.

**Le sénateur Fournier:** C'est que vous n'avez pas l'âme en paix, vous votez contre le gouvernement.

**M. Boudreau:** Si tu votes le rideau ouvert, ça veut dire que tu es d'accord avec le gouvernement.

[Traduction]

**Le sénateur Fournier:** Si vous laissez le rideau ouvert, cela indique que vous êtes d'accord avec le gouvernement.

**Le sénateur McGrand:** Mais, il n'y a pas eu d'élection provinciale depuis trois ans. Et durant ces trois ans, ils pouvaient faire quelque chose, non? concernant ce rideau.

**Le sénateur Fournier:** C'est-à-dire, c'est une vieille histoire, voyez-vous. Posez-moi une autre question—nous pourrions passer beaucoup de temps sur cela.

**Le président:** Je n'ai plus de questions à poser.

[Texte]

**Le sénateur Fournier:** Monsieur Boudreau, je crois qu'on a échangé beaucoup d'idées et on apprécie beaucoup que vous soyez venu ici ce matin, même que vous avez accepté de changer d'heure et votre mémoire a été traduit en anglais.

Moi je réalise, peut-être plus que d'autres, les problèmes que vous avez chez-vous parce que je suis dans un comté où les conditions sont à peu près semblables que les vôtres et je peux peut-être dire que j'ai passé par la même chose et je vous remercie.

**Le président:** Il y a un autre organisme, semblable à celui-ci, qui s'est fait entendre.

**Le sénateur Fournier:** Le président m'informait qu'une autre organisation semblable à la vôtre a déjà fait une présentation.

**M. Boudreau:** Oui, IDC qui représente la population anglaise.

**Le sénateur Fournier:** Le groupe qui représente la population anglaise.

**Le président:** Les deux ont affirmé qu'ils se préparaient à se réorganiser.

**Le sénateur Fournier:** Il dit qu'ils étaient pour réorganiser les deux groupes.

**M. Boudreau:** Ah! non, non, on n'a pas dit ça.

**Le sénateur Fournier:** Eh bien. En vous remerciant encore une fois, nous apprécions tout ce que vous avez fait et puis nous sympathisons à vos problèmes. Encore une fois, c'est une bonne contribution et vous avez mis les choses au clair sans gêne et je vous félicite de votre courage et de votre énergie.

**M. Boudreau:** Est-ce que vous allez venir dans le comté de Gloucester?

**Le sénateur Fournier:** Nous avons décidé qu'on irait pas.

**Le président:** C'est absolument impossible.

**M. Boudreau:** Parce que la population, les participants auraient été intéressés à vous rencontrer.

**Le président:** Une autre fois.

**Le sénateur Fournier:** Peut-être une autre fois. Je lui dirai pourquoi. Nous autres on a pensé, les membres du Comité, les Sénateurs, que d'aller chez vous à la course, ce n'est pas ça qu'on aimerait faire. Alors peut-être, on va y repenser et on va s'organiser pour vous voir.

**M. Boudreau:** Le comté de Gloucester est le plus pauvre de la province.

**Le sénateur Fournier:** C'est ça qui nous intéresse. La question nous intéresse aussi. O.K. merci beaucoup.

[Traduction]

**Le président:** Nous n'avions malheureusement pas de service de traduction pour mener l'audience dans les deux langues officielles, mais je tiens à remercier le sénateur Fournier et le sénateur Quart d'avoir veillé au bon déroulement de nos délibérations comme ils l'ont fait. Je veux remercier particulièrement le sénateur Fournier. Son concours nous a été vraiment d'une grande utilité.

A 1 heure et demie cet après-midi, le Greater Moncton Community Chest Inc. présentera un mémoire.

(La séance est levée).

Reprise de la séance à 1 heure et demie de l'après-midi.

**Le président:** Nous allons ouvrir la séance. Nous avons le mémoire du Greater Moncton Community Chest Inc.

Voici, à ma droite, M<sup>me</sup> M. H. MacKee, directrice-administratrice. Son voisin est M. Edward K. Robb, président du comité du budget et directeur du comité d'administration. M. R. S. Dickie est président de la société et président de la campagne du Community Chest. M<sup>me</sup> MacKee présentera le mémoire.

**Mme M. H. MacKee (directrice-administratrice du Greater Moncton Community Chest Inc.):** Mesdames, messieurs, il y a quatre manières de résoudre les problèmes sociaux dans notre pays. Elles sont: par l'entremise des gouvernements fédéral, provinciaux et local, la libre entreprise et toute la gamme du volontariat.

Les chefs de file cherchent des moyens d'augmenter l'efficacité des programmes de santé et de bien-être en se penchant sur les problèmes humains.

Ils reconnaissent que la solution de ces problèmes est essentielle au bien-être de la nation.

Les problèmes des gens se situent au sein de la collectivité locale et doivent être traités au sein de la collectivité locale. Les ressources gouvernementales et celles du volontariat doivent être mobilisées afin d'exercer une attaque conjointe contre ces problèmes. Cela exige de la planification et de l'action de la part des chefs des collectivités et des gouvernements ainsi que des gens directement intéressés.

Les efforts du passé ont été insuffisants malgré les montants considérables d'argent déboursés et une grande prolifération d'organismes bénévoles et gouvernementaux. Une nouvelle mentalité pour enrayer les causes doit remplacer les vieilles formules qui consistent à alléger les résultats des malaises sociaux, surtout la pauvreté.

Le «G.M.C.C.» recommande «un programme de mobilisation de toutes les ressources, publiques et privées, y compris les citoyens, jeunes et vieux.»

Ce programme de mobilisation portera le nom de corporation de ressources humaines et sera la principale agence de lutte contre la pauvreté. Elle jouera le rôle d'expert-conseil et d'organisme de vérification, pour travailler avec les orienteurs, les groupes de loisirs, les organismes de counselling, les programmes de travail et l'aide dans la recherche d'emploi.

#### COMPOSITION

(1) Organismes gouvernementaux et privés et représentants des volontaires de la classe laborieuse de tous les organismes, surtout les jeunes et les personnes retraitées.

(2) Le travail organisé pourrait être un facteur de succès.

(3) Des représentants des pauvres (les assistés sociaux) et des familles à faibles revenus.

Tout le concept de participation de la part de ceux qui reçoivent l'assistance sociale est évidemment nouveau.

#### BUTS ET OBJECTIFS

(1) D'étendre les services gouvernementaux plus intensément aux résidents des régions dépourvues, en collaboration avec les personnes qui demeurent dans cette région;

(2) Renforcer les programmes déjà existants et élaborer de nouvelles façons de faire diminuer la narcomanie et autres manifestations anti-sociales;

(3) Appuyer financièrement les services essentiels de volontariat qui forment le caractère, redressent la santé et préservent la dignité de l'individu et la solidarité familiale;

(4) Appuyer de nouveaux services dont les fins sont de rompre le cycle de la pauvreté;

(5) Permettre aux organismes déjà établis (gouvernementaux et privés) d'atteindre presque entièrement leur plein rendement au moyen de subventions spéciales de l'État recommandées par le United Fund;

(6) Fournir une coalition efficace de planification et de prise-de-décision de la part des citoyens, afin de faire porter au maximum l'influence de la collectivité sur la justesse, l'efficacité, la coordination et l'économie des programmes de bien-être social tant volontaires que du gouvernement;

(7) Permettre aux agences dont les programmes collent plus aux besoins humains actuels de donner immédiatement leur plein rendement (y compris une extension plus intense des services aux gens dont les besoins sont plus grands) en comblant la différence entre les exigences valables et les capacités actuelles du United Fund et d'autres organismes d'assistance;

(8) Maintenir un niveau effectif de services qui forment le caractère et la confiance en soi, favorisent la santé physique et mentale, font échec au manque d'espoir, aux situations tragiques et aux désastres et préservent la dignité individuelle et la solidarité familiale.

Cela pourrait présenter un ensemble emballant de services spéciaux, qui prouveront ce qui peut être accompli quand les agences gouvernementales et privées et les assistés sociaux collaborent à un effort d'équipe.

#### FINS PROPOSÉES

1. Donner une motivation aux gens qui se plaisaient dans leur médiocrité, qui n'ont pas d'intérêts, et sont improductifs.

2. Participation dans les mouvements visant à une coalition plus vaste des intérêts.

3. Engagement de la collectivité (y compris des particuliers qui aident d'autres particuliers).

4. Réaliser le plus d'épargne possible par une administration plus efficace et le transfert de fonds affectés à des programmes périmés.

Rien ne peut supprimer un problème individuel humain plus efficacement que la volonté d'une personne de s'engager volontairement, d'une façon persistante et rationnelle, à aider un autre à s'aider lui-même. La vie de la personne qui aide peut être aussi enrichie que celle de celui à qui elle tend une main fraternelle.

Aucune personne ne peut s'épanouir pleinement si elle tente de vivre seulement pour elle-même. Personne ne peut donner son plein rendement, s'il ne s'engage dans un effort coopératif volontaire pour le bien commun.

Les agences gouvernementales ou privées et les citoyens peuvent aider à donner à chaque Canadien cette chance de travailler à titre de chef d'équipe pour résoudre la plus grande crise que notre pays ait jamais connue.

Il est admis qu'il n'y aura jamais une solution à cent pour cent pour rompre le cycle de la pauvreté, mais les suggestions qui précèdent, si elles étaient mises en marche, auraient certainement un effet marquant pour réduire le nombre de ceux qui souffrent de la pauvreté.

**Le président:** Madame Fergusson?

**La sénatrice Fergusson:** Je regrette, je n'ai aucune question à poser pour l'instant.

**Le président:** Madame Quart?

**La sénatrice Quart:** Combien de groupes se rattachent à votre conseil?

**Mme MacKee:** Seize organismes participent au United Fund, et nous en avons la liste.

**La sénatrice Quart:** Je remarque que vous comptez les scouts du Canada. Les guides n'y figurent pas?

**Mme MacKee:** Elles n'en ont pas fait la demande.

**La sénatrice Quart:** Je vois. Maintenant, votre société fait office en quelque sorte de conseil de coordination?

**Mme MacKee:** Oui, mais il n'y a pas de conseil de planification comme tel. Le Fonds n'exerce pas à 100 pour cent une fonction de conseil de planification, bien que nous remplissions cette fonction.

**La sénatrice Quart:** Lorsque vous entendez parler de services qui font double emploi, essayez-vous de les orienter dans une autre ligne?

**Mme MacKee:** Oui, madame. La responsabilité en revient au Comité du budget et de l'administration et je suis sûre que M. Robb, qui est ici présent à titre de président de ce comité, sera à même de parler de la question.

**M. Robb:** Il est certain que le travail de notre comité se fixe un certain objectif. Nous recevons des instructions de notre directeur quant au montant d'argent qu'on prévoit pouvoir atteindre comme objectif. Et avec les fonds dont nous disposons, nous essayons sûrement d'éviter tout chevauchement des services, d'autant que nous ne pouvons nous permettre ce luxe.

**La sénatrice Quart:** Vous n'êtes pas tenue de me répondre, si vous ne le voulez pas. Quel pourcentage représentent les frais d'administration de votre compagnie de souscription?

**Mme MacKee:** Environ dix pour cent. Notre fonds uni est l'un dont les frais de fonctionnement sont à peu près les plus bas au Canada.

**Le président:** Attention—voici ce que d'autres nous ont indiqué, environ...

**La sénatrice Quart:** Sept pour cent.

**Le président:** Oui, 7 pour cent dans les deux derniers endroits.

**Mme MacKee:** Peut-être une partie des frais d'administration est-elle séparée des frais de la campagne, mais nous, nous les groupons et cela donne environ 10 pour cent.

**La sénatrice Quart:** C'est merveilleux, car dans certains grands centres les dépenses élevées d'administration expliquent que certaines gens refusent de souscrire. Je sais qu'un organisme de Montréal a fait l'objet d'une enquête à cause des frais d'organisation de la compagnie qui laissaient en réalité fort peu de fonds à administrer.

**Mme MacKee:** Pendant plusieurs années, à Moncton, on s'en tirait avec environ 5 à 7 p. 100, jusqu'à ce que nous emménagions dans de nouveaux locaux, dans un nouvel immeuble, il y a quelques années. Peut-être M. Dickie aimerait-il parler du sujet.

**M. R. S. Dickie (président du Greater Moncton Community Chest Inc.):** Eh! bien, jusqu'à présent nous avons eu la bonne fortune, en ce qui concerne les organes d'information, d'obtenir gratuitement de la radio et de la télévision la publicité pour nos demandes. On s'est montré très généreux.

**La sénatrice Quart:** C'est merveilleux. Vous avez de la chance. Au sein de votre organisme, y a-t-il quelque chose comme un service communautaire où les gens envoient des meubles, des vêtements et des articles de ce genre? En soi, c'est comme verser une souscription. Je pense à l'un de ces centres où l'on

emploie des gens désavantagés pour réparer les meubles, peinturer, effectuer les travaux dont ils sont capables. On leur vient ainsi en aide, et l'on vend à bas prix aux pauvres qui veulent profiter de ce service. Avez-vous ici quelque chose de ce genre?

**Mme MacKee:** Nous n'avons pas ce service constitué comme tel, mais nous avons l'Institut des aveugles qui répare les meubles et autres meubles. Il y a également, pour les adultes et les enfants atteints de paralysie cérébrale, un atelier qui fabrique et vend à profit certains types d'équipement et des accessoires. L'*Armée du Salut*, dont M. Robb a fait mention, est l'une des associations membres du United Fund. Je crois qu'elle possède un centre.

**La sénatrice Quart:** Je sais qu'à Ottawa l'*Armée du Salut* accomplit du travail de qualité non seulement dans le domaine du vêtement mais dans celui des meubles. Elle ne permet pas aux regrattiers d'aller s'emparer des articles en vente, comme cela se pratique parfois au *Neighbourhood Service* d'Ottawa. Dès que les objets ont été réparés par les infirmes, les marchands s'empressent d'aller les acheter avant que les pauvres aient la chance de le faire. Mais, à l'*Armée du Salut* on ne tolère pas une telle pratique.

Eh bien, je vous remercie beaucoup. Je n'ai plus de questions.

**Le président:** A la première page du mémoire, vous dites: «une nouvelle mentalité pour enrayer les causes doit remplacer les vieilles formules qui consistent à alléger les résultats des malaises sociaux, surtout la pauvreté». Qu'avez-vous en tête?

**Mme MacKee:** Eh bien, je pense au *Boys' Club* de cette ville qui retient sans doute facilement l'attention du United Fund vu qu'il fait appel à son aide. Il y a quelques années, le Club entraînait les parents dans un groupelement appelé «l'Auxiliaire des parents», de sorte que ceux-ci en vinrent à prendre une part active aux programmes. Ils ont apporté leur concours et ont eu un programme de parents. Voilà une mentalité nouvelle consistant à réunir la jeune et l'ancienne génération et à voir quels sont les besoins. Le fait que les parents soient présents aux enfants et travaillent pour la communauté a certainement allégé la tâche du juge de notre cours juvénile qui a pu déclarer: «Le *Boys' Club* a contribué à réduire la délinquance juvénile dans une très large proportion, quelque chose comme 50 à 70 p. 100».

**Le président:** Les garçons du *Boys' Club* sont-ils tous des victimes de la pauvreté?

**Mme MacKee:** Pas tous.

**Le président:** Quel est le pourcentage?

**Mme MacKee:** Dans la tranche des faibles revenus?

**Le président:** Oui.

**Mme MacKee:** Je dirais que la majorité d'entre eux sont dans la catégorie des faibles revenus.

**Le président:** Par faibles revenus, j'entends pauvreté.

**Mme MacKee:** Il y en a probablement 25 p. 100 qui sont en état de pauvreté; de 60 à 70 p. 100 dans la catégorie des faibles revenus. Je vois ici M. Cotton qui représente le *Boys' Club* de la région des Maritimes et M. Johnson qui...

**Le président:** Il était ici hier.

**M. Cotton:** J'estimerai le pourcentage à 80 p. 100. Il est légèrement inférieur dans le *Moncton Boys' Club* en ce moment.

**Mme MacKee:** Votre 80 p. 100 s'applique-t-il à la catégorie des faibles revenus modiques ou des pauvres?

**M. Cotton:** A la catégorie des faibles revenus.

**Le président:** Qu'en est-il des autres clubs?

**M. Johnson:** Pour ce qui est du *East End Boys' Club*, je dirais que 50 p. 100 des membres sont pauvres. Nous avons fait, il y a quelques années, une étude portant sur deux rues dans le secteur le plus défavorisé de la ville et nous avons constaté que 85 p. 100 de cette population vivait de l'assistance sociale.

**Le président:** Vous parliez de la participation des assistés sociaux et vous disiez qu'il s'agissait là d'une idée nouvelle, pas aussi nouvelle que cela, mais nouvelle tout de même. Y a-t-il quelques assistés sociaux qui sont membres de votre conseil d'administration?

**Mme MacKee:** Non.

**Le président:** Mais alors, comment peuvent-ils participer?

**Mme MacKee:** Ils participent au travail de l'organisme par l'entremise des agences locales.

**Le président:** Seraient-ils alors membres des conseils d'administration?

**Mme MacKee:** Certainement. Le *Boys' Club* en compte quelques-uns.

**Le président:** Et la Croix-Rouge? Est-elle importante là-bas?

**Mme MacKee:** Non.

**Le président:** Et le *Moncton Family «Y»*?

**M. Dickie:** Oui.

**Mme MacKee:** Le «Y», certainement. Le *Foyer Alcoholic* Centre fait aussi participer les assistés sociaux.

**Le président:** A l'article 5, on lit: «Permettre aux agences déjà établies (gouvernementales et privées) d'atteindre presque entièrement leur plein rendement au moyen de subsides spéciaux du gouvernement recommandés par le fonds uni». Que voulez-vous dire exactement?

**Mme MacKee:** Le *Boys' Club* a réussi à obtenir du gouvernement fédéral une subvention de \$20,000 pour leur action contre la délinquance juvénile et pour leurs recherches sur les raisons qui poussent tant de jeunes à laisser trop tôt leurs études. Grâce à cette somme, il a été en mesure de faire des recherches considérables dont les résultats ont non seulement servi au *Boys' Club* mais également au gouvernement, à d'autres agences ainsi qu'à la ville. On ne disposait pas de données semblables auparavant parce qu'on n'avait pas les fonds nécessaires. Le gouvernement fédéral a les fonds mais il nous a toujours été impossible de savoir exactement, en ce qui concerne la région des Maritimes, même par l'entremise du *United Funds*, quelles sont les sommes disponibles pour ce genre d'activités.

**Le président:** Alors, si je comprends bien, ces \$20,000 c'est grâce à leur propre initiative qu'ils les ont obtenus?

**Mme MacKee:** Oui, la ville de Moncton a été choisie comme l'un des deux centres au Canada. On a désigné pour ce projet trois centres au Canada et Moncton est l'un d'entre eux. Je crois que ce projet s'étale sur une période de deux ans.

**Le président:** D'accord, mais à quelle sphère d'activités s'appliquerait la subvention spéciale recommandée par le *United Funds*, en présumant que de tels fonds existent?

**Mme MacKee:** Je viens d'apprendre qu'à Kansas City, le *Y.M.C.A.* a obtenu près d'un demi-million de dollars du gouvernement fédéral pour des travaux semblables à ceux que je viens de mentionner. Cette somme doit servir au lancement du projet que l'organisme n'est pas en mesure de défrayer. Grâce à cet argent, ils peuvent non seulement travailler avec les pauvres mais aussi avec les fédérations syndicales et autres organismes. Il s'agit d'un programme de recherches qui aidera les agences, non pas cette année, mais dans deux,

trois ou quatre ans, à mieux adapter leurs programmes d'activités aux besoins de l'heure. Nous connaissons les besoins. Nous n'avons pas tout l'argent requis pour y subvenir, c'est pourquoi nous croyons que le gouvernement fédéral qui participe financièrement à de nombreux projets devrait canaliser une partie de ses fonds par l'entremise des agences *United Funds* qui ont la compétence requise pour mettre leurs projets à exécution. Ils sont, en fait, les mieux placés pour mettre en œuvre ces programmes.

**Le président:** Mais les agences *United Funds* n'ont aucun lien avec le gouvernement. Elles sont autonomes.

**Mme Mackee:** Non, elles ne le sont pas. Plusieurs agences *United Funds* reçoivent des subventions.

**Le président:** Du gouvernement fédéral?

**Mme Mackee:** Du gouvernement provincial.

**Le président:** Du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial?

**Mme Mackee:** Oui. Le *Boys' Club* en est un exemple et la Société du Cancer...

**Le président:** Non, le *Boys' Club* avait un projet spécial concernant les jeunes qui quittent leurs études prématurément, et autres cas du genre. A cette fin, il a obtenu une subvention. Cela se fait partout au pays dans le cas de projets spéciaux, mais pour ce qui est de la Société du Cancer, je crois que...

**Mme Mackee:** Je crois qu'elle reçoit du gouvernement fédéral une subvention pour fins de recherches.

**Le président:** C'est là une affaire de portée nationale. Je crois que les institutions psychiatriques reçoivent une subvention du gouvernement fédéral pour des recherches. Mais dans le cas présent, je veux parler des agences *United Funds* et des organismes à caractère local. A ma connaissance, aucun organisme de ce genre n'est subventionné par le gouvernement fédéral.

**Mme Mackee:** Il y a les associations de paralysie cérébrale et de l'enfance inadaptée.

**Le président:** Du gouvernement fédéral?

**Mme Mackee:** Oui, pour leur projet.

**Le président:** Il s'agit encore d'un projet.

**Mme Mackee:** C'est un projet à long terme, un secteur de leur entreprise partiellement subventionné par le *Chest*.

**Le président:** Pour combien de temps?

**Mme Mackee:** Pour toujours, espérons-nous.

**M. Dickie:** Je vous demande pardon, mais je crois que cela est fait par l'entremise du gouvernement fédéral.

**Le président:** Sur ce plan, les deux niveaux de gouvernement fonctionnent indépendam-

ment. Vous avez sans doute remarqué que le gouvernement fédéral tient à ce que ses contributions soient reconnues, mais jamais par l'entremise du gouvernement provincial, sauf dans le cas de prêts.

**M. Edward K. Robb, président, comité du budget, Moncton Community Chest:** Je suis membre d'un comité de paralysie cérébrale. Les gouvernement fédéral et provinciaux et le *Community Chest* se sont réunis dans le but d'étudier la possibilité d'un travail et d'un effort orchestrés pour aider diverses catégories d'handicapés. Si ce projet se concrétise, il bénéficiera d'un appui direct du gouvernement fédéral. C'est là un des buts du *Community Chest*. Vous pouvez rencontrer ces gens. Ce projet se réalisera sûrement mais pas cette année, et probablement pas avant deux ans.

**Le président:** En effet, ce qu'ils reçoivent, c'est une subvention. Je sais qu'ils ne sont pas très heureux. Lorsque le gouvernement fédéral verse des sommes à un fonds de secours local, c'est que celui-ci a un projet spécial s'étendant sur un ou deux ans. Ainsi, le gouvernement le subventionne-t-il un peu mais jamais directement.

**Mme Mackee:** Nous ne demandons pas que les subventions aillent au *Community Fund* mais plutôt que celui-ci recommande à qui les subventions devraient être versées.

**Sénateur Quart:** J'aimerais vous poser une question touchant les enfants arriérés. Je sais pertinemment qu'ils sont subventionnés. Or, n'appartiendrait-il pas plutôt au conseil national de l'Association des enfants arriérés de vous remettre une partie de sa subvention plutôt que de voir le gouvernement fédéral remettre une certaine somme à votre *Community Chest* local?

**Mme Mackee:** Il s'agit d'un projet spécial qui a été mis sur pied à Moncton. Ils ont des résidences, chacune habitée par huit à douze personnes et les sommes d'apprêt proviennent du gouvernement fédéral.

**La sénatrice Quart:** Du gouvernement fédéral directement?

**Mme Mackee:** Vraisemblablement par l'entremise de l'Association nationale de paralysie cérébrale, mais grâce aux pressions exercées par l'organisation locale de Moncton.

**La sénatrice Quart:** Je crois que le *Centennial Rose* fait partie du même fonds car il fonctionne depuis fort longtemps.

**Mme Mackee:** Nous avons deux agences à Moncton, l'une pour la paralysie cérébrale et l'autre pour les enfants arriérés. La plupart des centres au Canada fonctionnent séparément.

**Le président:** Vous parlez de motivations— Donner une motivation aux gens qui sont contents d'eux-mêmes, à ceux qui n'ont pas d'intérêts, et ceux qui ne produisent rien. Comment fait-on cela?

**Mme MacKee:** Le *Foyer Alcoholic Centre* est un bon exemple de ce qui peut se faire. Avec un budget de six mille dollars, ils ont réussi à faire retourner au travail quatre cents alcooliques, à en maintenir trente-cinq au travail et à trouver pour trois d'entre eux un nouvel emploi. Ils ont travaillé avec ces gens, les ont stimulés, encouragés à reprendre le travail, à vivre et à devenir des gens sobres et laborieux. Pour atteindre ce but, ces gens ont eu besoin de motivations qui leur ont été inculquées par les volontaires du *Alcoholic Centre*.

**Le président:** Appliquons donc cette méthode à d'autres secteurs de la population, aux gens vivant dans des régions pauvres. Comment vous y prendriez-vous?

**Mme MacKee:** Voulez-vous parler des gens qui sont dans l'incapacité de travailler ou des gens normaux qui ont perdu le goût du travail?

**Le président:** Je parle des défavorisés.

**Mme MacKee:** Tout d'abord, nous leur faisons reprendre confiance en eux-mêmes en tant qu'individus. Puis, nous leur faisons comprendre que toute personne peut contribuer au bien-être de la société, que ce soit par son travail ou en aidant les autres.

Je suis en contact avec des assistés sociaux depuis plus de vingt ans et j'ai été en mesure de constater tout le bien qu'on peut faire en travaillant sur un plan personnel pour peu qu'on réussisse à faire comprendre à l'individu qu'il est quelqu'un, qu'il a quelque chose à donner. Or, la seule façon de réussir c'est d'y mettre le temps et la patience. Bien entendu, il faut que l'individu veuille aussi améliorer son sort.

Or, nous croyons que Moncton compte plusieurs volontaires compétents et disposés à travailler avec ces gens, mais nous n'avons pas les fonds requis. Nous n'avons pas de centre non plus.

**Le président:** Mais lorsque vous parlez de volontaires, de gens travaillant bénévolement, il ne peut être question d'argent.

**Mme MacKee:** Les organismes sont bénévoles. Les seize agences formant le *United Fund* sont bénévoles mais elles ont besoin d'aide financière.

**Le président:** Je veux bien, mais lorsque vous parlez de volontaires ou d'agences bénévoles, ce n'est pas la même chose.

**Mme MacKee:** Les agences bénévoles sont formées de travailleurs bénévoles auxquels s'ajoute habituellement un directeur rémunéré et un personnel restreint, mais j'estime que toute agence intéressée devrait voir son

potentiel humain utilisé au maximum car les ressources sont là, mais le gouvernement ne les utilise guère.

**Le président:** Le potentiel des volontaires?

**Mme MacKee:** Justement. Prenons la Croix-Rouge, par exemple. Comparez le nombre de volontaires qui contribuent à la Clinique des donneurs de sang et la valeur attribuée à chaque chopine ou pinte de sang.

**La sénatrice Fergusson:** Voulez-vous dire que par-delà les services rendus bénévolement par les volontaires, il y a des dépenses de base à encourir, ne serait-ce que d'acheter de l'équipement, d'organiser un lieu de rencontre et un lieu de travail ou de retenir les services d'un directeur? Voulez-vous dire que sans les fonds nécessaires pour effectuer ces dépenses essentielles, vous risquez de gaspiller l'effort des volontaires?

**Mme MacKee:** Précisément. Par exemple, nous aurions besoin d'un centre d'enregistrement car notre *United Fund* compte à lui seul plus de mille volontaires.

**La sénatrice Fergusson:** Vous avez besoin de quelqu'un pour faire l'inscription de ces gens?

**Mme MacKee:** Oui.

**Le président:** Au moment de la campagne de souscription?

**Mme MacKee:** A ce moment-là et tout au cours de l'année lorsque nous avons besoin de volontaires pour négocier avec les autres agences. M. Dickie et M. Robb sont des volontaires. Ils sont tous deux hommes d'affaires. Il nous serait impossible de les rémunérer de façon satisfaisante.

**Le président:** C'est là chose normale dans une collectivité.

**Mme MacKee:** C'est peut-être normal mais il n'empêche que nous sommes loin de réaliser pleinement ce que nous permettrait le potentiel existant.

**Le président:** A mon avis, aucune collectivité n'y parvient vraiment. Il existe des milliers de *Community Chest* à travers le pays.

**Mme MacKee:** Pas des milliers, il en existe seulement cent vingt-trois.

**Le président:** Disons des centaines, cent vingt-trois. Combien y a-t-il de villes?

**La sénatrice Fergusson:** Là n'est pas la question. Il y a vraisemblablement des milliers de volontaires partout au Canada dont nous perdons les services parce que nous ne disposons pas des fonds relativement modiques qui nous permettraient d'obtenir d'eux un rendement optimum.

**Le président:** Essayez, à grand coup de publicité, de grouper des volontaires pour des campagnes importantes comme celle de la Croix-Rouge et vous saurez bientôt s'ils sont intéressés ou non. Je suis sûr que vous les aurez.

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur le président, les volontaires ne sont pas là seulement pour recueillir de l'argent. Ils peuvent rendre bien d'autres services.

**Le président:** A ce compte-là, la tâche principale demeure d'aller une ou deux fois l'an recueillir de l'argent. La chose n'est pas commode mais elle est sans doute plus facile dans une petite ville que dans une grande.

**La sénatrice Fergusson:** Dans une petite ville, ce sont toujours les mêmes qui mettent la main à la pâte.

**M. Dickie:** C'est vrai. Nous oublions, toutefois, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Nous voudrions que les volontaires travaillent pour l'agence à l'année longue, non seulement pour le *Community Chest* mais pour les autres agences également. Mais nous constatons que les volontaires pourraient effectuer un travail plus considérable si nous pouvions les aider et les encourager davantage.

**Le président:** Augmentez-vous l'objectif de votre *United Appeal* chaque année?

**M. Dickie:** Nous nous efforçons de l'établir à un niveau réalisable. Nous avons doublé notre objectif au cours des dix dernières années, soit de \$102,000 à \$210,000.

**Le sénateur Fergusson:** Parmi les buts mentionnés dans votre mémoire, madame MacKee, je note l'article 7: «Permettre aux agences, dont les programmes sont plus pertinents avec les besoins actuels de l'humanité, de donner immédiatement leur plein rendement (y compris une extension plus intense des services aux gens dont les besoins sont plus grands) en comblant la différence entre les exigences valables et les niveaux actuels du fonds uni et autre aide.»

Que font les agences exactement? Qu'entendez-vous par «une extension plus intense des services aux gens dont les besoins sont plus grands»? Que serait pour vous le besoin le plus grand? Croyez-vous que ce soit l'argent? «En comblant la différence entre les exigences valables et les niveaux actuels». Croyez-vous que cela soit moins urgent?

**Mme MacKee:** Je pensais au *Boys' Club*. Je m'excuse de toujours sembler m'y référer mais il m'apparaît urgent que l'on s'occupe de la délinquance. Le problème ici semble être causé par un manque d'argent et d'installations matérielles.

**La sénatrice Fergusson:** Vous croyez que la priorité doit aller à l'argent?

**Mme MacKee:** Oui. Prenez un bon garçon ou une jeune fille saine. Ils deviendront de bons travailleurs et de bons citoyens qui

seront plus intéressés à travailler qu'à vivre au crochet du bien-être social.

**La sénatrice Fergusson:** Je suis bien d'accord avec vous. Toutefois, il a été dit devant ce Comité que ce n'est pas à cet âge-là mais bien à l'âge de deux, trois ou quatre ans qu'on doit s'efforcer de rejoindre et d'aider ces jeunes. Autrement si de tels services ne sont pas disponibles, ces enfants, arrivés à l'âge scolaire, seront déjà en condition d'infériorité. Aussi, peut-être vaudrait-il mieux accorder la priorité à ce genre de service.

**Mme MacKee:** En effet, un enfant est formé dès l'âge de cinq ans. Vous proposez donc des garderies?

**La sénatrice Fergusson:** Précisément.

**Mme MacKee:** Nous croyons aussi à Moncton qu'il est essentiel d'établir des garderies. C'est là un des besoins tout comme le *Boys' Club*. Je crois que M. Robb aimerait parler.

**M. Robb:** L'affaire est un peu plus complexe que cela car il semble que le problème de la drogue chez nos jeunes ne trouve pas sa source chez les adolescents des milieux pauvres—ils ne peuvent s'en permettre—mais plutôt chez les adolescents de familles à l'aise qui eux sont éduqués, sont plus avertis et qui foncent malgré tout.

**La sénatrice Fergusson:** C'est là un point pertinent.

**Le président:** En effet, madame, il a parfaitement raison. On nous cite le même fait partout. Ce problème ne trouve pas son origine dans les milieux défavorisés.

**Mme MacKee:** Notre mémoire fait mention des «toxicomanes».

**La sénatrice Fergusson:** J'allais justement vous demander de vous expliquer davantage là-dessus.

**Mme MacKee:** M. Robb a fait enquête à ce sujet et serait peut-être disposé à vous faire connaître certaines de ses constatations.

**M. Robb:** Nous avons une agence qui aimerait se lancer dans un programme de ce genre. Il s'agit du *Foyer* qui s'occupe actuellement des alcooliques. Celui-ci croit pouvoir s'organiser de façon à traiter des problèmes de drogue également. Mais il n'y a certainement pas de fonds disponibles pour lancer un tel programme.

Pourtant il s'agit là d'un programme indispensable car le problème ici prend de l'ampleur chaque année. Ils ne peuvent et ne veulent pas mêler les problèmes d'alcool et de drogue car ces problèmes n'ont rien en commun. Cela exigera donc de nouvelles installations matérielles dont on devra prévoir les frais. Bien sûr, c'est là un problème que

doit étudier et tenter de résoudre le *Community Chest* mais c'est aussi un problème à l'échelle du pays. Aussi espérons-nous que des fonds seront bientôt disponibles pour un tel projet.

On peut faire face au problème et le résoudre. Il y a au Canada d'excellents centres qui fonctionnent bien tandis que d'autres ont manqué leur coup et ont dû plier bagage. Mais dans le cas de la drogue comme dans celui de l'alcool, ce sont les intoxiqués eux-mêmes qui, tout en recevant de l'aide, doivent s'en sortir. Personne ne connaît mieux les problèmes d'un alcoolique qu'un autre alcoolique et personne ne connaît mieux les problèmes d'un drogué qu'un autre drogué.

**Le président:** Allez-y. Je comprends très bien. Personne ne connaît mieux qu'un pauvre le problème des pauvres; personne ne connaît mieux un alcoolique qu'un autre alcoolique. Or, je n'en crois rien. Je pense pouvoir mieux qu'une poule, évaluer un œuf.

**M. Robb:** Non, monsieur. Vous pouvez vérifier toutes les données. Je ne suis pas un alcoolique mais je ne puis qu'endosser les deux principaux programmes antialcooliques de la ville de Moncton: les Alcooliques anonymes et le *Foyer*. Je suis plus au courant des activités du *Foyer* parce que je suis membre depuis deux ou trois ans du comité du budget et que je travaille avec eux. Le programme du *Foyer* obtient un succès sans réserve et il est administré exclusivement par des alcooliques.

**Le président:** A Edmonton, la semaine dernière, nous avons rencontré ce même genre de situation où une agence antialcoolique était dirigée par un groupe de personnes intelligentes et qui avait de l'argent. Ils n'ont essayé rien de moins qu'un échec. Ils ont eu des difficultés si considérables que le gouvernement de l'Alberta a tenté de créer une agence pour les sortir du pétrin.

**M. Robb:** Bien sûr, des alcooliques s'en occupent.

**Le président:** Non, non, pas des alcooliques. Ils essayaient de trouver une agence privée. Ils ont tout essayé mais sans succès.

**M. Robb:** Mesdames et messieurs, si vous disposiez de 20 minutes au cours de la soirée, vous devriez prendre une voiture et aller visiter cet endroit. Ce n'est pas un palais...

**Le président:** Ce n'est pas ce que nous voulons dire. Vous dites que le *Foyer* a du succès, bravo, mais vous êtes une des rares exceptions.

**M. Robb:** Pourtant les Alcooliques anonymes ont du succès...

**Le président:** Bien sûr qu'ils en ont mais c'est différent.

**M. Robb:** Mais ce n'est justement pas différent. Les deux sont administrés par des alcooliques.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président, vous souvenez-vous de cet autre groupe à Edmonton? Ils allaient soumissionner pour l'hôpital que gère le gouvernement provincial...

**Le président:** Il s'agissait là d'un autre groupe de gens.

**La sénatrice Quart:** Mais quelques-uns parmi eux étaient d'anciens alcooliques.

**Le président:** Oui, mais pas les dirigeants.

**La sénatrice Quart:** D'accord, pas parmi les dirigeants, mais il y en avait un bon nombre. Puis-je vous poser une question? En parlant du *Foyer*, sont-ils en mesure d'accueillir les alcooliques pour la nuit aussi?

**M. Robb:** Ils ont une clinique administrée par le gouvernement provincial. Les gens y arrivent en triste état. Ils sont alités et traités selon leur état jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de déménager de la clinique proprement dite au secteur de l'édifice affecté à la réhabilitation. Dès lors, ils sont en contact permanent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec des gens qui ont eu à se colleter avec les mêmes difficultés qu'eux.

**La sénatrice Fergusson:** De combien de lits disposez-vous? Combien de personnes pouvez-vous aider?

**M. Robb:** Trop peu malheureusement. Nous avons huit lits.

**La sénatrice Fergusson:** Et qu'en est-il de l'édifice de réhabilitation?

**M. Robb:** Il s'agit d'un vieil édifice de l'armée datant de la deuxième guerre mondiale. Il n'est ni très grand ni très beau. Les travaux qui y ont été effectués l'ont été par les résidents eux-mêmes avec des matériaux mis gratuitement à leur disposition par des hommes d'affaires de la ville. Bien que seuls les hommes aient fait ce travail, le programme du centre s'étend à la famille.

**La sénatrice Fergusson:** Voilà un élément important mais les Alcooliques anonymes n'intègrent-ils pas aussi la famille?

**M. Robb:** En effet.

**Mme Mackee:** Le *Foyer Alcoholic* de Moncton est unique au Canada parce qu'il exploite à la fois une clinique et un centre de réhabilitation. Plusieurs des personnes qui y sont traitées ne sont que des épaves, rejetés de tous. Ils ont maintenant fait l'achat d'une ferme à l'extérieur de la ville. Ils y cultivent leurs légumes, y font l'élevage d'animaux et espèrent améliorer leur rendement.

**La sénatrice Fergusson:** A quand cela remonte-t-il?

**Mme Mackee:** Le projet a été mis sur pied par un ex-prêtre.

**M. Robb:** Il a réalisé qu'il pouvait être plus utile en travaillant avec ces gens-là qu'en œuvrant au sein de l'Église.

**Le président:** Il y a combien de temps de cela?

**Mme Mackee:** Six ou sept ans, je crois. Le *Foyer* s'est développé et est entretenu de façon impeccable. Ils l'ont doté d'un casse-croûte plutôt que d'un bar. Ils ont une piste de danse. Ils organisent des danses pour les familles et les enfants. Il y a une salle de récréation et une salle de réunion sans compter plusieurs autres services.

**La sénatrice Quart:** Une dernière question. Si un alcoolique ramassé par la police ne veut pas aller en prison, peut-il se rendre au *Foyer*?

**Mme Mackee:** Ils ont une entente avec la police qui prévoit que dans de tels cas le policier appelle le *Foyer*: «Nous avons un alcoolique ici, pouvez-vous vous en occuper?» Voilà une entente remarquable qui permet à l'individu de ne pas passer la nuit en prison. Il est traité comme un être humain.

**La sénatrice Quart:** Sans être moi-même une alcoolique, je suis tout à fait en faveur qu'on leur assure une protection.

**Mme Mackee:** Au fait, je parlais, il y a quelques jours, avec la femme du directeur administratif et elle me disait qu'il lui arrive maintenant d'aller elle-même chercher ces hommes. Certains vont accepter plus facilement de suivre une femme qu'un homme. Parfois, ces hommes arrivent au *Foyer* à trois ou quatre heures du matin et...

**La sénatrice Quart:** C'est merveilleux.

**Le sénateur Fournier:** Je n'ai aucune question, monsieur le président.

**Le président:** Messieurs, y a-t-il autre chose à discuter?

**M. Robb:** Monsieur, je suis d'avis que ce genre de programmes ne peuvent être dirigés à partir d'Ottawa, de Fredericton ou de Saint-Jean. Ces programmes doivent être administrés localement par des volontaires et des agences. Une politique élaborée en fonction d'une certaine collectivité ne peut être mise en œuvre de l'extérieur. Il faut que cela se fasse à l'intérieur de la collectivité même. Si la population locale ne prend pas l'affaire en main, il n'y a pas d'espoir possible et la seule chose qu'on puisse obtenir d'Ottawa ou de Fredericton, c'est de l'argent. Il n'y a pas de doute là-dessus.

**Le président:** Je suis d'accord et je crois que personne n'est d'avis contraire.

**M. Robb:** Je crains qu'avec les années, ce genre de programme ne devienne de plus en plus centralisé.

**La sénatrice Fergusson:** Comment envisagez-vous de pouvoir véritablement intéresser la population locale à l'amélioration du sort des gens vivant en état de pauvreté? Par les témoignages rendus devant ce Comité, il semble que cette cause soit encore antipathique à bien des gens. Ils croient en la théorie de Horatio Alger voulant qu'un travail acharné permette toujours d'avancer et que si l'on est pauvre c'est parce qu'on le veut bien. Cette théorie est encore défendue dans bien des milieux. Des gens ici même, dans cette province, en plus de me demander les raisons d'être de ce Comité, m'ont demandé s'il y avait vraiment des problèmes de cette nature dans la région. Alors, comment allez-vous convaincre les gens de votre milieu du besoin réel d'améliorer le sort des pauvres?

**Mme MacKee:** Comment les intéresser à la lutte contre la pauvreté?

**La sénatrice Fergusson:** Comment comptez-vous engager la population dans cette lutte?

**Mme MacKee:** Je ne crois pas que ce soit très difficile. Il faut trouver une personne dynamique et enthousiaste, sûre d'elle-même, qui va entreprendre sur place, dans le milieu, de former un front commun contre la pauvreté. Nous avons déjà réussi à persuader la population de la nécessité du *United Fund* et par le fait même, nous avons recruté mille volontaires. Mais si j'ai réussi cela, c'est dû à l'appui indéfectible de M. Dickie et des membres du conseil d'administration qui sont tous des gens convaincus de la nécessité d'une telle action. Quelqu'un d'autre pourrait s'engager dans un autre mouvement. Pendant la guerre, lorsqu'il s'est agi de recruter des volontaires, on a ouvert un bureau de recrutement et des milliers de volontaires se sont inscrits. C'est donc une chose qui se fait mais c'est finalement au chef de file qu'il appartient de rallier tous ces gens.

**Le président:** La question du Sénateur Fergusson se posait comme suit: Comment vous y prenez-vous pour engager la collectivité dans une action concrète? La chose n'est pas facile mais vous prétendez qu'elle l'est. Si tel est le cas, comment expliquez-vous qu'elle ne se fasse pas à l'échelle du pays et que vingt pour cent de la population vive encore en état de pauvreté?

**Mme MacKee:** Nous avons longuement discuté et avons réussi à cerner les besoins. Je crois que nous avons tous beaucoup parlé et peu agi.

**Le président:** Voyons, le peuple canadien et les divers paliers de gouvernement n'ont pas fait que parler de pauvreté; ils ont agi. Nous dépensons huit milliards de dollars par année sans compter la valeur du travail bénévole qui se fait partout et pourtant, vingt pour cent de la population vit en état de pauvreté. N'est-ce pas là agir?

**Mme MacKee:** On a agi mais de façon bien peu efficace, semble-t-il.

**Le président:** Dans ce cas, que proposez-vous?

**Mme MacKee:** J'ai fait certaines recommandations ici même dans notre mémoire.

**Le président:** Étudions en une qui pourrait porter fruit rapidement.

**Mme MacKee:** Les volontaires locaux... Ottawa a établi des programmes de bien-être. Ceux-ci sont axés sur Ottawa et sur le reste du pays. Or, tous les centres ne sont pas appropriés aux besoins réels des localités.

**Le président:** Vous avez ici de sérieux besoins à combler en matière d'assistance sociale et d'après les statistiques, il en est de même au plan du chômage. Que faites-vous de tous ces gens qui reçoivent des prestations de l'assistance sociale et qui peuvent tout juste arriver? Que fait votre organisme et tous les autres pour aider ces catégories de défavorisés?

**Mme MacKee:** Je viens de mentionner le *Foyer Alcoholic Centre*. Ils ont réussi à maintenir 400 personnes au travail avec un budget de \$5,000. Or, ces 400 personnes auraient pu se retrouver à la remorque du bien-être social.

**Le président:** Bien sûr, vous parlez ici de 400 personnes, mais voulez-vous dire 400 par année?

**Mme MacKee:** Oui. L'an dernier, nous avons fait la même chose pour un autre groupe de 400 personnes.

**Le président:** Mais qu'arrive-t-il au 20 pour cent de la population qui vit présentement du bien-être social. C'est ce problème qui nous touche particulièrement.

**Mme MacKee:** C'est à cela que je voulais en venir. Si l'on peut conserver des emplois à 400 personnes avec un budget de \$5,000 alors que le gouvernement dispose des millions...

**Le président:** Des milliards.

**Mme MacKee:** ...des milliards tout en laissant augmenter le nombre d'assistés sociaux, il est évident que les organismes bénévoles sont plus efficaces que le gouvernement.

**Le président:** D'après vous, les organismes bénévoles font un meilleur travail que le gouvernement?

**Mme MacKee:** Oui, à plusieurs points de vue.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez 16 agences bénévoles groupées au sein du *Community Chest*?

**M. Robb:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** A combien se chiffrent les souscriptions chaque année?

**M. Robb:** A \$209,000.

**Le sénateur McGrand:** Vous obtenez à peu près cette somme chaque année?

**M. Robb:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Cette somme représente-t-elle le travail de tous les organismes que vous regroupez ou y en a-t-il certains qui travaillent indépendamment.

**M. Robb:** Non. Les agences indépendantes organisent leurs propres campagnes de souscription, comme l'Armée du Salut. Monsieur le président, le *Boys' Club* ne réussira pas à éliminer la pauvreté chez les parents, mais les enfants seront, dans dix ans, plus conscients de leurs obligations. D'ailleurs le problème de la pauvreté ne peut être résolu du jour au lendemain.

**Le président:** Si l'on en juge par ce qui a été dit hier, il semble que le *Boys' Club* accomplit sa tâche de façon remarquable.

**La sénatrice Fergusson:** Atteignez-vous toujours votre objectif?

**Mme MacKee:** Nous avons réussi l'an dernier à répondre aux exigences de nos agences tout en n'ayant pas atteint tout à fait notre objectif. Nous existons depuis 15 ans et pendant cinq ans nous avons été le *United Fund* qui, au Canada, a atteint le premier son objectif. D'ailleurs, nous atteignons celui-ci depuis quatorze ans.

**La sénatrice Fergusson:** Voilà tout un exploit.

**Mme MacKee:** Nous en sommes assez fiers.

**La sénatrice Fergusson:** Vous avez raison de l'être.

**Mme MacKee:** Mais il demeure que nous n'arrivons pas à satisfaire à tous les besoins de nos agences.

**Le président:** Je viens de me rappeler ce qu'a dit monsieur à l'effet que le *East End Boys' Club* était le plus pauvre des deux. C'est exact?

**Mme MacKee:** C'est juste. C'est le plus pauvre des deux.

**Le président:** Or, je m'aperçois qu'il reçoit moins d'argent que l'autre. Quelle en est la raison?

**Mme MacKee:** L'autre centre dispose de nouvelles installations alors que le *East End Boys' Club* est logé dans des locaux plus vieux et plus petits.

**Le président:** Le *Moncton Boys' Club* bénéficie de nouvelles installations et dispose de plus d'argent?

**Mme MacKee:** Oui, parce que leurs locaux sont environ cinq fois plus grands que ceux du *East End Club*.

**Le président:** Combien de membres comptent-ils?

**Mme MacKee:** Le *Moncton Club* en compte environ 800. Quant au *East End Club*, M. Johnston est ici pour vous en parler. C'est environ 500 membres?

**M. Johnston:** 422.

**Le sénateur McGrand:** Le *East End Club* touche la moitié de l'argent?

**M. Johnston:** A peu près la moitié.

**M. Robb:** Puisque nous parlons du *Boys' Club*, j'aimerais attirer votre attention sur le *Y.M.C.A.* Il ne faut pas oublier cet organisme qui fait beaucoup dans le même domaine. C'est pourquoi j'associe ces deux organismes.

**Le président:** Sénateur Fergusson?

**La sénatrice Fergusson:** Ici, ce matin, tout comme à Saint-Jean, ont comparu devant nous des représentants du monde du travail. Or, j'ai remarqué que lorsqu'ils se réfèrent à un projet d'organisation à multiples composantes, on devrait pouvoir compter sur les organismes syndicaux comme étant un élément de succès. Au fait, ceux-ci participent-ils en ce moment à ces programmes?

**Mme MacKee:** Oui. Nous avons deux directeurs, un homme et une femme, qui sont membres de notre conseil d'administration pour représenter les travailleurs. Ils font partie de notre comité de souscription. Ils font également partie du comité exécutif. Dans

toutes les agences groupées au sein du *Chest*, on retrouve un représentant du monde ouvrier au conseil d'administration. M. Dickie peut vous en dire plus long là-dessus.

**M. Dickie:** Ils représentent une partie très importante de l'effort global fourni par notre collectivité et nous estimons hautement leur collaboration.

**La sénatrice Fergusson:** Lorsque vous avez dit «pourrait être», vouliez-vous dire par là que vous n'obtenez pas leur participation en ce moment?

**Mme MacKee:** Je parlais de notre nouveau programme.

**Le sénateur Fournier:** Je n'ai pas de question.

**Le président:** Madame MacKee, messieurs Robb et Dickie, je tiens à vous remercier de votre témoignage. Nous comprenons vos problèmes et savons mieux comment ils sont traités. Vos réponses ont clarifié plusieurs points qui étaient obscurs.

Au nom du Comité, je vous remercie, mesdames et messieurs, de nous avoir soumis ce mémoire. Merci de votre collaboration.

La séance est reprise à 3 heures.

**Le président:** M. Hunt a présenté ce matin au Comité spécial du Sénat un mémoire provenant de la direction du *Mysterious East*. Nous avons prié M. Hunt de revenir plus tard dans la journée pour lui poser quelques questions. Il est ici en ce moment, accompagné de M. Cameron et M. Daniels.

**Le sénateur Fournier:** J'ai quelques remarques à faire au sujet de ce mémoire. Je serai bref car à mon avis, rien dans ce document mérite d'attirer notre attention. Le texte commence avec ces mots: «Je n'demande qu'un job payé honnêtement, et on m'traitera pas comme ça.» J'aimerais ajouter une autre phrase: «Comment vais-je accueillir la main qui me nourrit?»

Je ne répondrai pas pour vous parce qu'il y a toujours le revers de la médaille. D'ailleurs, ce n'est pas le moment d'en parler. Vous indiquez dans ce mémoire que vous êtes disposés à discuter. J'adopte votre attitude et ferai de même avec vous.

J'ai compris qu'il y a parmi vous, deux ou trois professeurs d'université. Enseignez-vous à l'université du Nouveau-Brunswick ou ailleurs?

**M. Hunt:** J'enseigne à l'université Saint-Thomas.

**Le sénateur Fournier:** Qui d'autre est avec vous?

**M. Hunt:** Donald Cameron enseigne à l'Université du Nouveau-Brunswick et Bob Daniels est un diplômé.

**Le sénateur Fournier:** C'est-à-dire trois professeurs d'université.

**M. Hunt:** Non; deux, et un diplômé.

**Le sénateur Fournier:** Vous êtes des professeurs d'université et ne manquez pas d'instruction. Vous avez cru bon ce matin, d'entrer et de déranger cette réunion qui avait un programme à l'ordre du jour. Vous avez pris une heure de notre temps. Vous avez présenté un exposé que nous n'avions pas vu. Nous vous avons demandé de ne pas lire l'exposé, mais vous l'avez lu. On vous a demandé de ne pas distribuer votre pamphlet et vous l'avez fait. Alors, vous ne pouvez expliquer une telle conduite par un manque d'instruction ou de connaissance. Il s'agit d'une attitude que vous avez.

Vous êtes entrés ici avec l'idée bien arrêtée de procéder à votre manière, selon votre désir, sans tenir compte d'autrui. Vous l'avez prouvé ce matin.

Nous, les ignorants, comme vous pouvez me nommer avec mes collègues, avons à nous inquiéter de ce qui se passe dans nos universités. Que Dieu ait pitié des universités, lorsque vous avez des professeurs de votre calibre pour enseigner à nos jeunes. Il n'est pas surprenant d'avoir des révolutions, des terroristes et des organisations rebelles. Vous pouvez rire, mais nous ne rions pas. Nous croyons cette situation très sérieuse.

Que pouvons-nous attendre du personnel de nos universités et de notre jeunesse, avec le genre d'orientation que vous leur donnez parfois?

Je ne référerai pas à votre exposé, comme je l'ai dit, il ne signifie rien. Je voudrais seulement signaler quelques détails. Vous avez aidé la cause du transport en commun, car vous avez soulevé tous les problèmes du transport en commun. Vous terminez en disant que la seule façon de voyager, de Halifax à Fredericton, est sur le pouce et en quête. Je vous dirai, Messieurs, qu'il y a des milliers de gens qui tentent de voyager de Fredericton à Halifax, non pas sur le pouce ni en quête. Il s'agit peut-être, pour vous, du seul moyen que vous pouvez vous permettre. Je le regrette pour vous.

Vous avez fait mention d'une satisfaction au sujet de l'usine d'eau lourde en Nouvelle-Écosse, comme si vous étiez des spécialistes. Laissez-moi vous dire aussi que vous avez beaucoup à apprendre. Il y a deux côtés à la médaille, à ce sujet. Vous avez peut-être raison jusqu'à un certain point, mais pendant ce temps, tout cet argent a été dépensé dans

les Maritimes, et il n'aurait pas été dépensé dans les Maritimes; il aurait été dépensé ailleurs au Canada. Il a procuré de l'emploi à des milliers de gens et, il donnera au Canada, une fois l'usine terminée, malgré tous les problèmes qu'il y eut au cours de la construction, une des meilleures usines d'eau lourde au monde.

Une des raisons des retards est due aux nouvelles techniques dans la séparation de l'eau lourde, ce qui cause des problèmes.

Vous mentionnez—bien, je vais omettre la suite—au sujet de la jungle américaine. Croyez-moi, je ne suis pas d'accord avec vous. J'ai voyagé beaucoup et partout en Amérique, peut-être autant que vous, et je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une jungle. Je sais qu'ils ont leurs complications et leurs problèmes. Laissez-moi vous rappeler qu'avec une telle attitude, vous n'irez pas très loin, ni votre exposé, qui n'est qu'un document radical ridiculisant tout le monde.

Je puis n'être pas d'accord avec le premier ministre Robichaud, à plusieurs points de vue, mais aujourd'hui il est mon premier ministre et je le respecte en tant que l'honorable Louis Robichaud, premier ministre de ma province, en tant que citoyen canadien. Plusieurs dictateurs obtiennent le respect que j'accorde à mon premier ministre.

Il en est de même pour le premier ministre du Canada, il est le premier ministre du Canada et je n'ai pas le droit de le ridiculiser. Rien ne peut détruire notre société plus rapidement que des gens qui, comme vous, ridiculisent les dirigeants de notre pays.

Je veux vous dire, monsieur le président, que je vais chérir cet exposé, car il apporte une contribution importante. Vous avez remis aux dossiers quelques-unes de mes déclarations au sujet du gaspillage et des extravagances du bien-être.

Vous avez présenté une lettre reçue par quelqu'un d'autre, pas moi, parce que celui qui envoya cette lettre l'expédia sans signature, mais il y avait mis son adresse. Je voudrais vous dire, ainsi qu'à tous ceux ici présents, que toute personne qui envoie une lettre en oubliant de la signer, ordinairement elle est jetée au rebut.

Dans ce cas-ci, j'ai été assez poli pour la montrer à un autre sénateur, parce que le même homme avait écrit une autre lettre donnant son nom à un autre sénateur, qui m'a fait parvenir une copie de mon discours, dont je n'avais pas honte.

Pendant ce temps, j'ai reçu des centaines de lettres de félicitations parce que j'avais eu assez de courage pour parler librement au sujet des abus et des extravagances partout au pays, au sujet du bien-être, et vous, messieurs, êtes aussi au courant.

Je vais chérir cet exposé, car il s'agit de l'exposé le plus vil et sans signification que nous avons vu depuis le début de notre voyage à travers le pays. Nous avons reçu des centaines d'exposés. Quelques-uns étaient vraiment durs, mais il y a toujours deux côtés à une médaille. Il y a toujours le point de vue positif.

Il est beau de critiquer. C'est la chose la plus facile au monde, mais lorsque vous critiquez, vous voulez apprendre dans votre jeune âge, vous devez avoir une critique constructive, si vous voulez faire ce que vous croyez que vous faites.

J'ai dit que je vais chérir cet exposé. Je vais l'encadrer et le conserver en souvenir. Comme je l'ai dit, et selon mon opinion, il s'agit de l'exposé le plus dénué de sens que ce Comité ait reçu. Il s'agit d'une série de platitudes reflétant exactement la qualité du groupe qui le présente. Il n'y a rien de constructif dans cet exposé. Tout va mal dans le monde. La seule chose utile est le *Mysterious East*, qui est déjà prêt à disparaître comme tous les autres écrits de ce genre. Vous ne survivrez pas très longtemps. Vous avez apporté une contribution d'importance, comme je l'ai dit, il y a quelque temps, en remettant dans les dossiers quelques-unes de mes déclarations.

Ce matin—vous êtes un homme instruit—on vous a demandé de ne pas lire votre exposé au complet, mais seulement de le commenter. De toutes les centaines d'exposés que nous avons reçus au Canada, de la part de gens de toutes les classes de la société, instruits et non instruits, vous, en tant que professeurs d'université, aviez le sentiment d'être incapables de le commenter, mais vous vouliez le lire mot à mot, ce qui prouve votre faiblesse—que vous n'êtes pas sûrs de vous-mêmes, car vous dépendez de quelque chose que vous avez écrit en cachette.

Maintenant, monsieur le président, ayant terminé mes commentaires, je suis ici pour écouter. Je n'ai rien contre ces garçons. Ils tentent de faire le bien. J'ai parfois le sentiment qu'ils agissent mal. Je suis peiné que des gens si habiles, si capables et instruits, ne pourraient travailler dans le bon chemin et changer leur attitude afin d'être constructifs pour la jeunesse.

Ils sont dans l'action, ils ont l'occasion. Ils sont dans les universités et devraient tenter d'accomplir quelque chose de constructif avec la jeunesse, au lieu de détruire.

C'est tout ce que je dirai, pour le moment, monsieur le président, et je vous remercie.

**M. Hunt:** Je ne crois pas que le sénateur Fournier avec sa bonne volonté et sa charité—je suggère...

**Le sénateur Fournier:** Cela est vrai des deux côtés, mon ami.

**M. Hunt:** Certainement, il me semble hors de propos, en ce moment, de discuter de la cause du dérangement, lors de notre entrée, de la durée de l'exposé et de questions du même genre, ou s'il y a là ou non un manque de savoir-vivre.

Ce que je voudrais suggérer en rapport avec ce problème, est que l'un des points mentionnés dans notre exposé, est que les pauvres, à cause de leur situation dans la société, rencontrent rarement les normes des classes dominantes de la société; et que les pauvres, venus à une réunion comme celle-ci, seraient présumément beaucoup plus au ban de la société qu'une couple d'universitaires de classe moyenne.

La réaction au léger dérangement que nous avons causé, en accédant à la demande de trois personnes pour des exemplaires de notre revue, et en nous présentant ici pour lire notre exposé, aurait, il me semble, intimidé toute personne vraiment pauvre qui se serait présentée ici comme quelqu'un qui a été toujours bousculé par la société.

Ce dernier le ressentirait, il me semble, comme étant encore le même traitement, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles nous avons exprimé notre scepticisme au sujet des effets possible, à long terme, d'une telle enquête, qui est en fait que les pauvres ne peuvent se faire entendre pour les mêmes raisons.

Les pauvres, d'après les normes de la classe moyenne, peuvent sembler parfois grossiers, et c'est quelque chose qu'il faut tolérer, si l'on doit découvrir ce que c'est que d'être pauvre dans cette société. Ceci me semble être un point.

Un autre, est la question à l'effet que je sois ou non en mesure de prendre l'avion pour Halifax, si je comprends bien le sénateur Fournier. Le point que nous voulons soulever ici, est que pour se rendre de Fredericton à Halifax, dans notre société, vous devez faire partie de la classe moyenne ou faire du pouce. Si vous êtes pauvre, il vous en coûte beaucoup. Il en coûte trois jours. En fait, les pauvres ne prennent pas l'avion. Maintenant, ce n'est pas une question économique. C'est une question de mode. Ils ne sont pas à l'aise dans les avions. Ils croient que s'ils prennent l'avion, ils devraient être de classe moyenne, donc les pauvres sont habitués au train, qui ne va pas là; ou à un autobus qui s'y rend en prenant le temps qu'il faut. Donc, se rendre à Halifax pour un pauvre afin d'obtenir du travail, comme nous l'énonçons dans notre résumé, veut dire une perte de deux jours, et probablement trois heures, entre quelque

chose comme minuit à trois heures du matin, au terminus d'autobus à Saint-Jean.

La question est de savoir si nous avons le droit de ridiculiser des personnes élues me semble être passablement importante, pour une couple de raisons. L'une d'elles est que je crois que toute personne, qui lit l'article du *Mysterious East* auquel s'est référé le sénateur Fournier, au sujet de Louis Robichaud, sera d'accord que la revue était loin de le ridiculiser. En fait, il me semble que la revue a souligné qu'il est le meilleur que le Nouveau-Brunswick ait pu produire. Je ne suis pas certain de mes sentiments au sujet de ce commentaire, mais je ne le modifierai pas.

La question de savoir si nous avons ou non le droit de critiquer, ou si nous devons critiquer, avec ce que les gens que nous critiquons invariablement reconnaissent être une politesse impeccable, me semble être plutôt douteuse. Il me semble que nous avons le droit d'écouter des gens qui ne sont pas polis, qui sont beaucoup moins polis que je le suis, et beaucoup moins polis que l'a été le *Mysterious East*.

**Le sénateur Fournier:** Utiliserez-vous ma photo sur la couverture de votre prochain numéro?

**M. Hunt:** Je n'y ai pas pensé.

**Le sénateur Fournier:** Ce serait une idée.

**M. Hunt:** Je crois que nous avons aussi quelque chose à dire sur la question de l'usine d'eau lourde, que nous avons utilisée comme exemple du genre de choses pour lesquelles les provinces de l'Atlantique font des sacrifices pour attirer des industries qui ne font pas leurs frais, et qui ne rapportent pas en termes d'économie à la région, mais qui paient en termes de destruction du mode de vie de la population de cette région.

Au tout début de la revue *Mysterious East*, nous avons publié une entrevue avec Patrick O'Brien, qui parlait des problèmes économiques de l'Irlande. Il a dit que pendant longtemps, ils ont cru que le salut viendrait de l'industrie allemande, en se basant apparemment sur le fait que tout ennemi de l'Angleterre, devait être un ami de l'Irlande.

Ils croyaient pouvoir attirer l'industrie allemande et solutionner le même genre de problèmes que ceux des provinces de l'Atlantique. Ce que Patrick O'Brien a dit, c'est que les industriels allemands voulaient transformer les Irlandais en ouvriers des aciéries de Dusseldorf, aussi rapidement que possible. Ils ne firent aucun cas du mode de vie que désiraient les Irlandais. Ils ne se préoccupèrent pas des habitudes de vie des gens, ni de la culture qu'ils possédaient déjà. Ce qui les intéressait était de faire de l'argent et de le retourner en Allemagne.

Ceci est essentiellement notre point de vue sur l'eau lourde, et je crois aussi, à un degré moindre, notre point de vue sur l'usine de produits chimiques *Westmoreland* que vous avez visitée ce matin.

Je ne me souviens pas—le chiffre est-il de \$15 millions ou de \$50 millions—\$15 millions. A moi, cela ne me semble pas valoir \$15 millions.

**Le président:** Sénateur Fergusson, avez-vous une question à poser?

**La sénatrice Fergusson:** Bien, il y a certaines choses que j'aimerais dire. En premier lieu, j'aimerais dire qu'il y a bien des choses dans cet exposé avec lesquelles je suis parfaitement d'accord, et je puis dire que je suis abonnée au *Mysterious East* et je n'ai pas été portée à leur écrire pour me plaindre. Je pourrais le faire, mais je ne l'ai pas fait encore.

Cependant, j'ai du ressentiment à cause de votre attaque contre le sénateur Fournier à cette occasion, car quoique ses idées puissent être très différentes des vôtres, je puis vous assurer qu'il est sincèrement intéressé au problème de la pauvreté au Canada et il y a consacré beaucoup de temps et d'effort.

Maintenant, il peut ne pas voir les choses comme vous les voyez. Vous ne voyez pas les choses comme il les voit. Je m'en rends bien compte, mais je crois que nous avons tous droit à nos opinions. Je ne crois pas vraiment qu'il méritait autant de critiques. Cependant, il en est ainsi. J'ai cru devoir le dire.

Un point que j'aimerais souligner est que dans votre exposé, vous insistez et vous venez d'insister encore, M. Hunt, à l'effet que les gens qui bénéficient du bien-être ne se présenteraient pas devant nous, ou que nous ne les avons pas vus. Si vous aviez lu nos comptes rendus, vous auriez su que des gens de cette classe se sont présentés devant ce Comité à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver, à Pointe Saint-Charles et à Saint-Jean. Nous avons aussi reçu la visite d'épouses abandonnées qui dépendent du bien-être, qui sont certainement aussi pauvres que n'importe qui au Canada, et elles sont aussi en grand nombre; et elles se sont présentées devant nous.

Je ne crois pas qu'une seule parmi elles fut intimidée et nous étions heureux de les entendre, et nous avons visité quelques-uns de leurs domiciles. Nous avons visité des lotissements gouvernementaux et nous avons visité ces gens à leurs domiciles, et je crois vraiment que si vous aviez étudié un peu plus ce que nous avons fait, vous n'auriez pas dit comme vous avez dit, qu'aucun chômeur à qui on aurait systématiquement fait sentir son inutilité et son incompétence ne se présenterait devant l'auguste assemblée qu'est ce

Comité sénatorial. Nous en avons rencontré plusieurs. Je voulais seulement vous le dire.

Il y a deux autres points que j'aimerais soulever. Le premier étant que je demeure à Fredericton aussi, vous savez, quoique je dois malheureusement avouer que je n'y suis pas très souvent, mais que faites-vous au sujet des pauvres à Fredericton? Avez-vous organisé quelque chose avec eux? Avez-vous travaillé auprès d'eux? Leur avez-vous rendu visite? C'est là, l'une des questions que je voudrais poser.

Une autre est celle, au sujet de laquelle je suis parfaitement d'accord avec vous et qui est, qu'il vaut mieux vivre avec notre culture et dans notre milieu, si notre vie est plus agréable, que de vivre ailleurs où l'on ne fait que tourner en rond. Vous dites que vous n'êtes pas convaincu qu'un meilleur choix ait été offert.

Bien, je ne sais pas, mais j'aimerais vous demander ce que vous suggérez, pour qu'au Nouveau-Brunswick nous puissions retrouver notre culture et notre mode de vie que nous apprécions beaucoup et éviter d'être envahis par la jungle du néon américain? Pourriez-vous nous dire comment nous pourrions réussir d'une façon différente que ce que nous avons tenté de faire?

Excusez-moi, j'ai tant de questions à poser que j'ai cru bon de vous les poser toutes à la fois.

**M. Hunt:** Si nous en oublions, faites-moi signe, Sénateur. Je désirerais suggérer quelque chose au sujet de la dernière. Il me semble qu'il s'agit là du problème le plus difficile auquel nous ayons à faire face, et une chose que nous devons faire est de commencer à décrire les problèmes comme vous l'avez fait, plutôt que de la façon dont ils sont décrits traditionnellement.

En faisant des recherches pour un article couvrant les dix dernières années du gouvernement libéral au Nouveau-Brunswick, un point qui m'a frappé est que personne n'avait vu la question de cette façon et que tous, en fait, décriaient la question du point de vue du développement industriel. Comment pouvons-nous encourager le développement industriel, sans tenir compte de l'autre côté de la médaille.

La question est difficile. Dans notre exposé, nous avons tenté d'amorcer une réponse. Je suis certain que la réponse n'est pas complète. Je suis certain que cette question est beaucoup trop complexe pour un universitaire de classe moyenne, mais je crois que la question primordiale dont nous discutons est que si nous pouvions briser la chaîne entre l'emploi et la pauvreté, entre l'emploi et l'argent, nous pourrions commencer à changer la situation

de manière à améliorer le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes, en général, tout en préservant leur mode de vie.

C'est cette chaîne qui fait que nous devons travailler pour survivre, et qui a comme conséquence logique le développement industriel qui aboutit logiquement à un appauvrissement moral. Je crois que nous pouvons observer ce phénomène dans les grandes villes, partout en Amérique du Nord. Il me semble qu'il n'existe aucun moyen de rompre cette relation entre le développement industriel et l'appauvrissement moral. Il n'existe aucun moyen de rompre cette relation entre le besoin d'argent et le développement industriel.

Nous devons donc attaquer le problème plus en profondeur et nous devons l'attaquer à sa racine, et voir comment notre société est organisée au point de vue économique. A ce moment-ci, il s'agit là de notre suggestion de base.

Notre critique du sénateur Fournier, je crois, a été mal comprise. Je ne voudrais pas croire que nous avons commencé, ce que je considérerais comme étant une attaque personnelle. Je croirais que ce que nous avons fait, était de suggérer, qu'à notre point de vue ou du point de vue des gens qui n'ont pas voix au chapitre, que les opinions émises par le sénateur Fournier dans cette lettre que nous avons citée, particulièrement le passage extrait de l'enquête, laissait entendre que ses opinions sur le sujet sont déjà très arrêtées; je crois beaucoup plus arrêtées, par exemple, que les miennes. Je ne sais pas. Il me semble qu'il donne cette impression, et le fait que cette impression ait été créée nuit à l'utilité de ce Comité.

Ces gens ne sont pas au courant, peut-être que le sénateur Fournier est à l'écoute, parce qu'il semble déjà s'être fait une idée, il me semble, sur des questions cruciales. Je crois que c'est son droit de s'être fait une idée. Je ne veux pas l'attaquer sur ce point.

**Le président:** En tant que journaliste, croyez-vous qu'il soit juste d'extraire une déclaration de son contexte et de dire «Ceci est son opinion»?

**M. Hunt:** Non. Je crois que nous utilisons cela comme exemple.

**Le président:** Non; mais le sénateur Fournier a fait de temps à autre plusieurs déclarations différentes de celles-là. Vous avez utilisé une déclaration qu'il a faite presque au début, si je me souviens et depuis, de temps à autre, il a fait d'autres déclarations. Quelques-unes étaient différentes et quelques autres y étaient conformes, mais vous avez mentionné celle-là seulement. Est-ce très honnête?

**M. Hunt:** Ce ne l'est peut-être pas, mais je crois qu'il est de la nature du journalisme de pouvoir trouver une caractéristique et de pouvoir dire «Ceci est le genre de choses qui se produit» et il semble être clair—en fait, à la lueur de la réaction du sénateur Fournier, ce matin, qu'il s'agit là de sa conviction profonde. Je crois que c'est parfaitement légitime. Je différerais d'opinion avec lui, à ce sujet.

**Le président:** Je ne crois pas que vous connaissiez les opinions du sénateur aussi bien que nous les connaissons ou qu'il les connaît lui-même. Elles n'ont pas été exprimées ici. Je vous ai posé cette question et vous avez dit, «Je présume que c'est le droit d'un éditeur», comme vous l'utilisez. D'accord, je ne discuterai pas avec vous. Continuez.

**La sénatrice Fergusson:** J'ai d'autres questions. Que faisaient-ils?

**M. Donald Cameron, Éditeur, The Mysterious East:** Vous avez posé une question, Sénateur Fergusson. Nous, naturellement, sommes des gens qui travaillons à la revue, et il s'agit d'un travail volontaire, et presque tout notre temps est naturellement voué à la revue. Cependant, nous avons tenté d'aider de plusieurs façons. Nous avons publié quantité d'articles sur l'habitation dans les Maritimes, l'habitation à Saint-Jean, Summerside et Terre-Neuve, et diverses autres régions des Maritimes, traitant surtout de l'habitation non conforme aux normes, des propriétaires de taudis et autres, de manière à informer plusieurs personnes qui n'étaient pas pleinement conscientes de ce problème. Nous avons formé plusieurs associations de locataires à Fredericton.

**La sénatrice Fergusson:** Dans quelle partie? Où sont ces associations de locataires?

**M. Cameron:** Sur la rue George. Nous avons publié dans la revue, des baux que les locataires peuvent utiliser comme formules standards de contrats avec leurs propriétaires, par le truchement d'un groupement de cette sorte, et que vous connaissez, j'en suis sûr. A ce moment-ci, nous sommes à établir un *Legal Aid Centre* à Fredericton. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la *Barristers' Society* semblent, j'hésite à la dire, irrésolus et ils semblent tergiverser quelque peu, au sujet de l'ébauche d'un programme d'assistance juridique dans la province, alors nous avons commencé un projet pilote, si vous voulez, à Fredericton pour aider les gens qui ne peuvent se payer un avocat et instruire, en quelque sorte, les gens qui sont ignorants de leurs droits légaux.

Nous espérons pouvoir organiser la plupart de ces centres, dans des régions de Fredericton comme Bishop Road, Upper Road, Indian Reserve.

**Le président:** L'assistance judiciaire existe ici, jusqu'à un certain point.

**M. Cameron:** Pas beaucoup, en autant que je sache.

**Le président:** Cette aide est courante dans les questions criminelles.

**M. Cameron:** Qu'en est-il en matière civile?

**Le président:** J'ai dit, question criminelle.

**M. Cameron:** Oui, d'accord.

**Le président:** N'y en a-t-il pas en matière civile? Vous êtes avocat.

**M. Robert Daniels, Éditeur, The Mysterious East:** Les matières couvertes sont, par exemple, le meurtre, la piraterie. La piraterie est un des sujets pour lesquels il y en a, mais il n'en est pas question en matière civile.

**Le président:** Ne se fait-il rien en matière civile?

**M. Daniels:** Pas en autant que nous sachions.

**Le président:** Vous le sauriez, car il n'y a qu'une autre province qui ne l'a pas fait.

**M. Daniels:** Les seules choses que je connais vraiment, qui me viennent à l'esprit immédiatement, au sujet de l'assistance juridique, sont le meurtre et la piraterie.

**Le président:** Pourquoi l'appellez-vous «piraterie»?

**M. Daniels:** C'est de cette façon qu'elle est nommée dans le Code.

**Le président:** Le Code dit «matière criminelle». Il n'y a rien du tout dans le Code civil, à ce sujet?

**M. Daniels:** Non, monsieur.

**M. Hunt:** Il y avait une question que le sénateur Fergusson a posée ou un point qu'elle a soulevé, que je voudrais commenter. Elle parlait au sujet du nombre de pauvres qui se sont présentés devant le Comité. Ils sont plus nombreux que je croyais et, je regrette, de ne pas en avoir entendu parler.

D'une certaine manière, pour défendre notre point de vue, il me semble que l'une des choses que nous constatons est que les pauvres, dans le sens extrême du mot, ont tendance à se cacher. Les gens avec lesquels nous sommes venus en contact, dans les quartiers pauvres, avaient un certain contrôle sur leur destinée. C'est pourquoi, ils viennent nous parler, par exemple, lorsque nous faisons de la recherche sur l'habitation.

Les gens à qui on a systématiquement fait sentir leur inutilité tendent à être absents, lorsque nous y allons. Ils ont tendance à ne pas répondre à la porte. En fait, ce sont les gens dont nous parlons.

Je soupçonne qu'aucun d'eux ne s'est montré. Il y a certainement plus de pauvres que je ne croyais.

**Le président:** Hier soir, à Saint-Jean, la salle du Y était remplie de personnes venant d'associations de locataires et autres associations. Le sénateur Fergusson et le sénateur McGrand ont marché avec elles au cours de la soirée. J'ai dit à une jeune femme «Vous n'êtes pas obligée de me dire votre nom. Nous ne voulons pas l'inscrire au dossier». Mais elle insista à deux reprises pour dire qu'elle était l'une des personnes pauvres, qui avaient pris une part active et qui sont venues témoigner.

**M. Hunt:** Je crois que c'est le point que je soulève, peut-être un point très mineur. Mais, il me semble que d'une certaine façon, l'essentiel de la question qui est de découvrir ce que l'on peut au sujet des pauvres, est une partie de la question; que les pauvres qui participent activement aux associations sont aussi assez énergiques pour assister aux séances sénatoriales, par exemple, sont déjà à un certain point, en voie de se sortir de la pauvreté.

**Le président:** C'est vrai.

**M. Hunt:** Pendant que les gens dont je me préoccupe sont ceux qui sont devenus incapables de faire cet effort.

**Le président:** Vous avez parfaitement raison. Il y a de telles gens. Avez-vous objection à prendre quelques minutes pour nous dire comment les rejoindre? Nous avons tenté avec insistance de les rencontrer depuis assez longtemps.

**M. Hunt:** Il me semble qu'une des façons d'agir est comme nous l'avons fait à Saint-Jean.

**Le président:** Qu'est-ce que c'était?

**M. Hunt:** Marcher avec eux.

**Le président:** Oui, mais nous ne sommes que quelques-uns. Combien de temps pouvez-vous marcher et combien de temps pouvez-vous parler pour obtenir les renseignements? Le pays est grand. Quel que soit l'endroit où vous allez, ils disent: «Vous n'avez pas été ici assez longtemps. Vous nous quittez trop tôt.» Il y a toujours le même nombre de jours dans une semaine.

**M. Hunt:** Bien, il me semble que cela ferait... d'accord, le temps disponible est trop limité en rapport avec la tâche à accomplir. Le temps disponible pour entendre les universitaires est encore plus réduit. Il serait plus sensé d'être en train de marcher dans différents quartiers de Moncton plutôt que de m'écouter.

Je vous dirai comment communiquer avec ces gens, parce que nous avons eu de la difficulté.

**Le président:** Avant de nous quitter, vous serez peut-être plus utile que vous ne croyez.

**Le sénateur McGrand:** J'ai plusieurs questions, mais je ne veux pas prendre trop de temps. Je suis d'accord avec plusieurs des points soulevés dans votre exposé; je crois que la population du Nouveau-Brunswick peut avoir une vie plutôt productive, en fonction des ressources du Nouveau-Brunswick, si elles étaient mises en valeur convenablement.

Si vous aviez été avec nous hier, lorsque nous nous sommes arrêtés à Bloomfield et avons rencontré le Révérend M. Hart et le groupe de gens qui faisaient de leur mieux pour mettre en valeur une ferme forestière, vous auriez été conscient de ce qui peut être fait.

Je n'aime pas le gaspillage nord-américain. Notre économie semble basée sur le «utiliser et jeter». Je n'aime pas cela. Maintenant, je veux revenir. Vous avez mentionné le transport et le coût pour se rendre à Halifax. Maintenant, pour une personne qui n'a pas voulu prendre le temps de s'y rendre par train ou par autobus et qui n'a pas d'argent pour l'avion, comment proposez-vous que le gouvernement ou la société lui permettent de s'y rendre; la transporter gratuitement?

**M. Cameron:** Les autobus et les trains. Subventionner les autobus et les trains. Payer le salaire des gens qui les font fonctionner.

**M. Hunt:** Nous travaillons dans ce but avec des choses comme la *Maritime Transportation Commission*.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez mentionné le fait qu'il n'y a aucun moyen pour se rendre à Fredericton par train. Nous comprenons cela. J'ai vécu à Fredericton durant bon nombre d'années. Le CPR maintenait un service trois ou quatre fois par jour, de Fredericton Junction à Fredericton. Il roulait dans les deux sens avec environ un passager, parce que les gens ne voyageaient pas par le train. Il y a maintenant un service d'autobus que j'ai utilisé à plusieurs reprises et le chauffeur de cet autobus me dit que certains jours, il fait deux voyages dans les deux sens sans

passager. Maintenant, si vous allez à l'aéroport de Fredericton, vous verrez différents comptoirs de location de voiture et tous font des affaires, car les gens voyagent par avion.

Vous attendez-vous à ce que le CPR maintienne un service entre Fredericton Junction et Fredericton pour, peut-être, un passager par jour?

**M. Hunt:** Je crois que s'il était gratuit, il ne ferait pas le voyage pour un seul passager par jour.

**Le sénateur McGrand:** Gratuitement. Vous voulez qu'il soit gratuit?

**M. Hunt:** Un des points que nous avons souligné est...

**Le sénateur McGrand:** On demande au CPR de donner un service gratuit. Nous devrions tout avoir gratuitement. Nos repas devraient être gratuits. Nos chaussures devraient être gratuites.

**M. Hunt:** Nous parlons d'un salaire annuel garanti.

**Le sénateur Fournier:** Nous voulons un train pour les hippies.

**Le sénateur McGrand:** Si vous aviez l'impression que l'attitude du sénateur Fournier est telle que les pauvres craindraient de se présenter devant cette auguste assemblée, vous n'auriez pas fait cette déclaration, si vous aviez connu le sénateur Fournier comme je le connais.

Des centaines de pauvres, de Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve, se sont présentés devant notre Comité et furent parfaitement à l'aise pour raconter leur histoire et nous avons marché dans les rues de Saint-Jean, Winnipeg et Vancouver avec ces gens.

Vous devez être intéressé à ces questions, ou vous ne seriez pas venu de Fredericton pour nous raconter cette histoire. D'après moi, vous n'avez pas répondu d'une façon satisfaisante à la question du sénateur Ferguson, qui demandait ce à quoi vous participiez. Vous étiez très occupé avec votre revue. Vous avez fait des recherches sur le problème de l'habitation, afin d'écrire un article sur ce sujet; mais, qu'avez-vous fait pour ces pauvres gens?

Laissez-moi vous donner une idée. Nous avons eu la visite de membres du *Moncton East Boys' Club*, de la *Senior Citizens' Association* qui nous recevait dans leur édifice, du *New Brunswick Federation of Labour*, du *Greater Moncton Community Chest* et nous avons reçu plusieurs délégations pendant les trois jours que nous avons passés à Saint-Jean.

Le *Moncton Community Chest* représente 16 associations bénévoles, comprenant mille travailleurs bénévoles. Le budget total est de \$209,000, et mille travailleurs donnent leur temps gratuitement à ces gens. A Fredericton, il y a un groupe d'importance correspondante. Avec quel groupement de Fredericton, vous associez-vous?

**M. Hunt:** Bien, nous nous associons à toutes sortes de groupements.

**Le sénateur McGrand:** Nommez-les.

**M. Hunt:** L'Association canadienne des libertés civiles. Je crois, en fait, qu'elle est particulièrement importante, car l'Association maintient un service téléphonique de 24 heures pour les gens qui sont aux prises avec la loi, et les gens qui sont aux prises avec la loi sont ordinairement des pauvres.

**Le sénateur McGrand:** C'est d'accord. C'est un groupement. Cela est très important.

**M. Hunt:** D'accord, mais il me semble que c'est plus que ça. Ce qui se passe en fait, est qu'ici vous dites: «Bien, vous ne vous en occupez qu'à temps partiel. Vous êtes intéressé à cette question pour d'autres raisons que la cause des pauvres,» ce qui est peut-être vrai, je présume; personne ne peut être sûr de ses propres sentiments.

Nous sommes intéressés non pas à traiter des symptômes, mais au traitement de causes, alors, je crois que le travail de groupements comme ceux que vous avez nommés, est parfaitement louable. J'y participe. Je les encourage.

Par l'entremise de la revue, nous avons encouragé le *Give for Good Neighbours Week*, mais mon but ultime n'est pas celui-là. Cela est en rapport avec un problème qui se perpétue, à moins d'agir sur la cause de ce problème. Nous pouvons aider des pauvres individuellement, tant que nous voulons. Je suis prêt à parier que vous pouvez enrichir un pauvre aisément, mais que si vous voulez cesser de produire des pauvres, vous devez vous attaquer à des problèmes plus généraux.

Le *Mysterious East* est l'un des moyens qui me permette de faire cela.

**Le sénateur McGrand:** Je suis d'accord avec vous, mais en même temps vous devez rejoindre les gens à leur niveau. Vous ne pouvez pas les forcer.

Nous avons rencontré un ex-détenu à Edmonton, qui travaille auprès de ceux qui sortent du pénitencier. Il travaille avec eux. Nous avons rencontré des femmes qui dépendaient du bien-être et qui s'en sont tirées et qui, maintenant, détiennent des postes responsables.

A Vancouver, nous avons rencontré un groupe d'épouses abandonnées. Quelques-unes d'entre elles n'avaient pas fait d'études supérieures. Stimulées par ces associations bénévoles, elles ont travaillé. Quelques-unes d'entre elles reçoivent de l'aide des universités. Donc, ces choses étaient valables. Ces choses furent faites par des gens qui se sont placés au même niveau que ces personnes et ont travaillé avec elles plutôt que de prêcher.

**M. Hunt:** C'est une critique valable, excepté que nous n'écrivions pas notre revue pour ces gens. Si j'écrivais un pamphlet, par exemple, comme nous l'avons fait, pour être distribué aux très pauvres, je crois que le thème serait très différent. Mais, je n'écris pas pour eux. Je vous écris, ainsi qu'à tous les gens qui sont ici et aux gens qui, en fait, ont déjà leur mot à dire sur la façon d'être de notre société.

**Le sénateur McGrand:** Vous ne m'écrivez pas, parce que j'ai eu ces points de vue, probablement longtemps avant votre naissance.

**M. Hunt:** Quand j'écris aux gens, je vous cite en exemple, comme une personne qui a déjà son mot à dire dans la société.

**Le président:** Bien, discutons de quelques points. Que voulez-vous dire par «une distribution équitable de la richesse existante»? Que suggérez-vous? Que devrions-nous faire; et savez-vous exactement jusqu'à quel point, cela est peu approprié statistiquement?

**M. Hunt:** Jusqu'à quel point, la richesse est-elle peu appropriée statistiquement?

**Le président:** Statistiquement.

**M. Hunt:** Je n'ai pas de statistiques. Je les ai lues, mais je ne m'en souviens pas.

**Le président:** Bien, parlons donc de la distribution équitable de la richesse existante. Vous utilisez ces mots; que voulez-vous dire?

**M. Hunt:** Je crois que l'exposé indiquera que nous ne voyons aucune raison pourquoi au Canada, dans la situation actuelle, et en fonction de la valeur du dollar aujourd'hui, pourquoi quelqu'un aurait-il besoin de, disons et ceci pourrait être négocié...\$30,000 par année et je ne vois pas de raison pour laquelle l'impôt n'atteindrait pas 100 p. 100, au-dessus de ce montant.

Les entrées fiscales dues à cet accroissement minimal de l'impôt sur les revenus élevés, seraient alors distribuées sous forme d'un revenu annuel garanti et qui, selon notre raisonnement, feraient disparaître la nécessité de l'emploi pour des raisons économiques. Il n'est plus nécessaire d'être employé pour survivre.

Les gens peuvent être employés à des tâches qu'ils aiment.

Notre technologie a atteint—ou approche très rapidement—le moment où nous pouvons nous payer cela.

**Le président:** Vous devriez savoir que si vous limitiez le revenu à \$30,000 et imposiez tous les revenus plus élevés, vous ne retirez pas beaucoup d'impôt, parce que vos normes sont beaucoup moins élevées que ça. La majeure partie des impôts est bien en dessous de cela. Lorsque vous dépassez cela, vous atteignez un petit nombre de personnes.

**M. Hunt:** Un nombre absolu de personnes.

**Le président:** En termes d'argent.

**M. Hunt:** Nous parlons aussi des lois des corporations. Ce que nous disons—et statistiquement on peut peut-être prouver que nous nous trompons, aucun de nous n'étant économiste—mais je ne le crois pas, car je crois qu'il y a des économistes qui croient cela aussi, qu'il y a en circulation au Canada assez de bien-être pour faire vivre les pauvres, sans les forcer à se chercher du travail. Ceci est intolérable.

Ce sont deux raisons pour lesquelles nous avons fait le lien entre les positions et les motivations économiques. L'une d'elles est qu'il nous faut motiver les gens à accomplir des tâches fastidieuses. Nous obtenons de plus en plus de machines pour faire ce genre de travail. L'autre, est que nous abhorrons quelqu'un qui ne veut pas travailler. Il est paresseux. Qu'est-ce qui ne va pas chez lui? Pourquoi ne veut-il pas travailler? Ceci est compréhensible, mais ceci est institutionnalisé.

**Le président:** Attendez une minute. Nous nous occuperons de cela, petit à petit. J'étais pour vous questionner à ce sujet aussi. Nous nous mettrons à la tâche. Vous dites que nous avons, maintenant, le revenu garanti et qu'ils peuvent écrire de la poésie et faire de la poterie, ou ce qu'ils désirent faire. Comment établiriez-vous le revenu garanti? Êtes-vous au courant des recommandations du Conseil économique? Avez-vous une idée de ce que serait une base raisonnable pour les gens?

**M. Hunt:** On peut jeter un coup d'œil et voir quels sont les besoins dans les diverses régions et se baser là-dessus.

Je crois que ça peut varier d'une région à l'autre. Si nous considérons la situation du Canada, il faudrait \$3,500 ou plus pour assurer sa subsistance.

**Le président:** Pour qui donc?

**M. Hunt:** Pour une famille.

**Le président:** Pour une famille de combien?

**M. Hunt:** Adaptez le montant au nombre de membres de la famille. Je pense à une famille de quatre; vous augmenterez la somme s'il y a plus d'enfants. Peut-être devons-nous user de prudence dans l'augmentation selon le nombre, car le nombre des enfants commence à nous causer du souci.

**Le président:** Qui se fait du souci?

**M. Hunt:** Il me semble que quiconque considère le nombre de gens qui se construisent des chalets sur un lac, doit s'en préoccuper un peu.

**Le président:** Vous parlez d'un revenu d'environ \$3,500 pour une famille de quatre et de quelque chose de plus pour les enfants?

**M. Hunt:** C'est une supposition.

**Le président:** En parlant du revenu garanti et de la répartition des richesses, nous entendons distribuer aux pauvres l'argent du riche et ainsi en fournir à tous. Comment pouvez-vous concilier cela avec la suggestion suivant laquelle l'allocation doit varier d'une région à l'autre du Canada?

**M. Hunt:** Je n'ai pas étudié la question. Cependant, cela me semble raisonnable; le mémoire expose entre autres qu'il est possible de mener une vie respectable au Nouveau-Brunswick, dans la campagne où vous pouvez faire un peu de jardinage qui vous coûtera probablement moins cher par année que de mener une vie convenable à Toronto.

**Le président:** N'est-ce pas la raison pour laquelle vous n'avez pas réparti la richesse et que les gens en ont moins reçu qu'ils en avaient droit? Par exemple, les allocations familiales ne varient pas, que quelqu'un vive sur une ferme au Nouveau-Brunswick ou sur la rue Bay à Toronto. Les prestations du régime de pensions du Canada ne varient pas, de même que celles de l'assurance-chômage. Si elles sont de \$70 dans celle-ci, elles sont aussi de \$70 dans le premier. Les prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse ne varient pas non plus. Une personne qui vit au Nouveau-Brunswick reçoit la même prestation que celle de la Colombie-Britannique. Pourquoi varier le revenu garanti?

**M. Hunt:** Je soutiens par principe que si nous voulons être parfaitement justes, nous devons changer également bien d'autres choses en nous basant sur les mêmes critères. Au point de vue politique, nous serions dans une situation délicate, car beaucoup de régions lutteront pour obtenir plus d'argent, de sorte que vous serez impliqués en des questions politiques, comme les allocations familiales qui, vous le savez, distribuent le même montant.

**Le président:** Mais ne vous placez pas au point de vue politique. Agissons plutôt au point de vue humain et économique. Si vous fournissez plus d'argent à une région pauvre du Nouveau-Brunswick, n'allez-vous pas élever le niveau de vie de cette collectivité?

**M. Hunt:** Oui.

**Le président:** N'avons-nous pas réclamé cela à grand cris depuis presque 100 ans? Nous ne connaissons personne qui soutienne cette idée; au moins, vous ne l'avez pas fait au début.

**M. Hunt:** A mon avis, nous devons considérer plus sérieusement que jamais la répartition variant d'une région à l'autre. Cela aiderait à une plus juste distribution, mais pourquoi insister là-dessus. C'est probable. Par exemple, les raisons pour accorder plus d'argent à une famille pauvre de Keswick Bridge plutôt qu'à une des taudis de Toronto pourraient peut-être jouer en sens contraire, je ne sais pas. Il semble que le même montant n'a pas la même valeur dans les deux endroits.

**Le président:** De fait, le coût de la vie au Nouveau-Brunswick n'est pas inférieur. Ne croyez pas cela.

Maintenant, vous avez abordé un point qui préoccupe ce comité, celui de la pratique du travail. Prenons quelques instants pour examiner cette question. Vous savez ce dont je parle. Dites ce que vous en pensez.

**M. Hunt:** A mon avis, comme à celui de plusieurs, l'éthique du travail provient de la nécessité, à un moment quelconque de l'histoire, d'embaucher des gens pour occuper des emplois vraiment désagréables, tout en leur disant qu'ils gagneraient plus d'argent en ces emplois désagréables qu'en d'autres plus plaisants, et cela s'applique à bien d'autres choses; mais ce n'est plus le cas actuellement. Pour résoudre ces sortes de problèmes, nous emploierons l'automatisation qui exécutera la plupart des travaux désagréables et nous pourrons alors redistribuer nos ressources technologiques.

De ce point de vue, l'éthique du travail n'est plus fonctionnel, en tant qu'élément économique. Ce qui est fonctionnel, à mon avis, c'est le désir qu'a l'être humain de travailler. En réalité, vous trouverez peu de gens qui ne veulent pas travailler, et non pas pour gagner leur subsistance, mais pour faire comme tout le monde. C'est une des choses qui définissent ce que nous sommes et qui nous communiquent ce contentement qui nous permet d'être un être humain.

Il me semble que si nous brisons la relation constante entre le travail et l'argent, les gens pourraient se trouver du travail et un travail qui soit agréable.

Les gens accusent une différence illimitée. Ils occuperont des emplois infiniment variés. Nous pourrions faire exécuter des tâches qui actuellement ne sont pas économiquement rentables. Il est très, très difficile de gagner sa vie comme potier. C'est un travail qui ne peut être qu'à temps partiel. Il est excessivement difficile d'être peintre et il sera encore beaucoup plus ardu d'être organisateur communautaire. Il est très difficile de passer votre temps à assister une famille pauvre, lorsque vous-mêmes vous travaillez 40 heures par semaine à quelque chose d'autre qui ne vous procure pas ce contentement.

Voilà pourquoi en Amérique du Nord les bienfaiteurs sont généralement des riches libérés de cette relation travail-argent, des personnes qui peuvent aller secourir des groupes de pauvres gens.

**Le président:** Nous connaissons maintenant votre opinion sur ce point. Comment motivons-nous ces gens à faire ce dont nous parlons? Quel processus de motivation utilisons-nous?

**M. Hunt:** Il me semble que la motivation est quelque chose qui s'exécute partiellement au cours d'une oisiveté forcée. Si nous disions demain: «Il y aura au Canada un revenu garanti de \$4,500 par année» énormément de gens cesseraient de travailler pendant une période, tout comme ceux qui reçoivent des prestations du bien-être social. Ils diraient: «Non, je ne veux plus rien faire» mais en même temps...

**Le sénateur McGrand:** Je ne comprends pas. Vous dites que si l'on garantissait un revenu annuel, les pauvres gens arrêteraient de travailler?

**Le président:** Et il a ajouté: «tout comme le font maintenant ceux qui reçoivent des prestations du bien-être social.»

**M. Hunt:** Oui. Comme le sénateur Fournier l'a fait remarquer, ils n'iront pas travailler pour gagner \$75 par semaine, tandis qu'ils peuvent obtenir \$60 à ne rien faire.

**Le président:** Monsieur Hunt, vous faites cette déclaration avec volubilité pour la négliger ensuite. Lorsque nous étions à Toronto, on a porté nécessairement à notre attention que dans cette ville—non pas parce que c'est à Toronto, car ce peut être partout ailleurs—30,000 personnes travaillaient tout en gagnant un montant inférieur aux prestations du bien-être social.

**M. Hunt:** Voilà ce à quoi j'essaie d'en venir. Je crois que dans l'immédiat, il y a des gens qui quitteront le travail. Mais à la longue, les gens travailleront, car c'est ainsi qu'ils seront quelqu'un. Ils trouveront des choses à faire qui sont intéressantes, et ces choses vont de l'ébénisterie au dessin aéronautique, de la gestion des sociétés à la composition poétique.

**Le président:** A votre avis, ce serait là la motivation?

**M. Hunt:** Je le crois. Au Canada, nous ne manquons par de héros qui accomplissent des œuvres parce qu'elles doivent être faites, et qui les exécutent sans gagner de l'argent ou en gagnant moins qu'en un autre travail.

**Le président:** Que voulez-vous dire alors par les paroles «progrès social»?

**M. Hunt:** Tout dépend du contexte où je les emploie.

**Le président:** A la page 6 vous employez les mots «progrès social». Voulez-vous y revenir?

**M. Hunt:** Le progrès social comprend une foule d'éléments. L'un d'eux, semble-t-il, implique la création d'une société où la grande majorité des membres seront raisonnablement satisfaits de leur position et de leur relation avec cette société.

Le premier problème à solutionner est celui d'éliminer la misère écrasante. Il faut encore refaire l'ambiance culturelle que nous semblons perdre dans une large mesure.

Le festival du centre populaire Miramichi, mentionné ici, joue un rôle très important à cet égard. L'an passé, j'ai assisté à ce festival et ai écrit un article à ce sujet dans lequel je déclarais que cette tradition semblait agoniser. Les participants de même que les chanteurs sont tous des personnes âgées. Les jeunes qui y prenaient part, chantaient Peter, Paul et Mary. Ils exécutaient des chants populaires et ne s'intéressaient nullement au festival Miramichi.

Cela s'explique en partie par notre industrialisation, par la relation que nous établissons entre les valeurs et le profit, par la création d'une société où la liste des choses que nous avons mentionnées comme des nécessités humaines le sont devenues en réalité.

**Le sénateur McGrand:** Importées de Hollywood.

**M. Hunt:** Importées de partout; et en quelle sorte ce que nous réclamons, c'est de faire revivre un ensemble de valeurs traditionnelles. C'est là une attitude bien conservatrice.

**Le président:** Ce dont vous parlez, ce sont des éventualités. Vous employez les termes «éventualités préférables». Quelles sont-elles?

**M. Hunt:** Par rapport à ce que nous faisons actuellement?

**Le président:** Oui.

**M. Hunt:** Le train qui a été supprimé entre Fredericton Junction et Fredericton l'a été parce qu'il n'était pas économiquement rentable.

**Le président:** Qu'est-ce que c'est?

**M. Hunt:** Le train a été supprimé parce qu'il n'était pas économiquement rentable. Comme l'*Argo Record* le suggère, lorsque nous nous demandons si nous avons besoin de quelque chose dans notre société, nous ne disons pas: «en avons-nous besoin?» «Avons-nous les ressources pour la construire?»

Mais nous disons: «Pouvons-nous la rendre économiquement rentable?» Cela n'a rien à voir avec la nécessité de la chose, ou avec son utilité commune, ou avec la possibilité de la créer.

Les provinces maritimes sont remplies de ces projets abandonnés.

**Le sénateur McGrand:** Vous parliez du revenu annuel garanti. La plupart des gens avec qui nous avons discuté ce sujet—et nous l'avons fait avec un grand nombre de personnes—un grand nombre de ces gens bien intentionnés qui assistaient les pauvres à tous les jours, ont dit que le revenu annuel garanti n'est pas la solution. Beaucoup de ces travailleurs pauvres préfèrent améliorer leur productivité et gagner plus d'argent ce faisant, plutôt qu'en ayant un revenu annuel garanti; mais vous pensez que le revenu annuel garanti est la solution. Répondez-moi brièvement, car je vais vous poser une autre question.

**M. Hunt:** Non. Je crois que ce n'est pas la solution. Mais je pense que cela constitue une grande partie de la solution.

**Le sénateur McGrand:** Avez-vous dit—et je pense que vous l'avez dit—car je me souviens de vous avoir demandé de le répéter, et je crois que c'est ce que vous avez dit en substance, qu'il y a un certain nombre de personnes qui, si elles recevaient \$60 par semaine comme revenu annuel garanti, arrêteraient de travailler plutôt que gagner \$75 par semaine; avez-vous dit cela?

**M. Hunt:** Non. Lorsque j'ai dit cela, je citais—je ne sais pas si je citais exactement—une observation du sénateur Fournier. Il disait, en effet, qu'avec le régime actuel de bien-être social, les gens quittaient le travail.

**Le sénateur McGrand:** Mais je vous ai posé cette question et vous l'avez répétée. Vous m'avez dit que, selon vous, beaucoup de personnes cesseraient le travail si elles avaient un revenu annuel garanti. Vous avez dit: «Comme celles qui reçoivent des prestations du bien-être social».

**Le sénateur Fournier:** Oui, il était d'accord avec moi.

**M. Hunt:** Oui, mais puis-je faire une distinction? J'ai dit qu'il y en avait certaines maintenant—bien que le sénateur Croll ait fait remarquer...

**Le sénateur McGrand:** Répondez seulement à ma question. C'est moi qui pose la question. Avez-vous dit qu'il y aurait des gens qui, s'ils avaient un revenu annuel garanti de \$60 par semaine, cesseraient le travail, ou quitteraient le travail comme sous le régime actuel du bien-être?

**M. Hunt:** Non. Permettez-moi d'expliquer ma déclaration.

**Le sénateur McGrand:** Très bien.

**M. Hunt:** J'ai dit que sous peu, bien des gens quitteront le travail dans un tel régime. Le revenu annuel garanti que je propose s'éleverait, je crois, à plus de \$60 par semaine.

Le sénateur Croll a fait remarquer, et c'est une très bonne observation, que la plupart des pauvres sous le régime actuel ne quittent pas le travail. Je crois qu'à la longue, avec un revenu annuel garanti, les gens travailleront. La plupart d'entre eux travailleront. Vous pouvez dire, je crois, qu'en général les gens travailleront.

**Le sénateur McGrand:** Mais vous admettez que beaucoup de gens, s'ils avaient \$60 par semaine de revenu annuel garanti, quitteraient temporairement le travail, tout comme ils le font sous le régime du bien-être? Vous avez dit cela; peu importe si vous voulez rétracter ces paroles, mais vous les avez dites.

**M. Hunt:** Il ne me semble pas que ce soit exactement ce que j'ai dit. Je vais m'en tenir à ma modification.

**Le sénateur McGrand:** Il me semble que vous répétez bien des choses semblables à celles que le sénateur Fournier vous a dites.

**M. Hunt:** Non, de fait...

**Le sénateur McGrand:** Très bien, j'ai reçu la réponse à la question.

**Le président:** Avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Hunt:** Une chose: je crois que sur ce point je suis d'accord avec le sénateur Fournier, sauf que selon moi le sénateur voulait dire ceci: d'une part, il est mauvais pour les gens de quitter le travail, et d'autre part, qu'ils ne travailleront plus. Je n'admets aucun de ces points. Je ne crois pas qu'il soit mauvais de quitter le travail et je ne pense pas qu'ils ne travailleront plus.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président et messieurs du *Mysterious East*, le mot «mystérieux» sonne quelque peu étrange à mes oreilles, surtout lorsqu'il s'applique aux provinces maritimes. Cependant, c'est avec un sentiment de tristesse que j'ose formuler quelques observations dans ce débat; non pas pour défendre le sénateur Fournier, car il peut se passer de moi ou de quelqu'un d'autre pour se défendre lui-même ou défendre ses opinions. Ceux d'entre nous qui le connaissent savent qu'il est renommé pour sa justice, sa loyauté et son attitude franche. Il ne cherche pas de faux-fuyants lorsqu'il traite avec les gens, surtout avec les déshérités et les chômeurs.

Or, à titre d'information, messieurs, peut-être n'auriez-vous pas fait le sacrifice auquel il a consenti cette semaine, et je suis certain de l'émotionner, car il est timide. Sa famille tenait une réunion qui, je crois, était organisée depuis quelque temps.

**Le sénateur Fournier:** Une fois par année.

**La sénatrice Quart:** Cette réunion se tient une fois par année et il y a renoncé pour assister à nos séances en faveur des pauvres, des jeunes, des vieillards, de ceux d'âge mûr et que sais-je encore.

Il a renoncé à tous ces jours et retournera chez lui pour ne vivre que deux jours avec sa famille. C'est très noble de sa part.

Aussi, hier soir, lorsqu'un groupe de jeunes très polis prenaient des notes, notre président les a invités à participer à la réunion, mais comme le temps était écoulé, le sénateur Fournier s'est offert de nouveau à leur parler pour tenter de trouver un pont, mettons, qui franchirait l'écart des générations. Je m'inquiète assez peu de l'écart des générations, mais lui s'en préoccupe. Alors qu'il était fatigué, comme nous le sommes tous après une journée de voyage ou après plusieurs jours de réunions nocturnes, il a pris le temps de s'asseoir pour causer avec ces jeunes gens et essayer de leur expliquer, je suppose, la position des parents vis-à-vis des adolescents. Je ne sais pas ce qu'il a dit. Je suis persuadé que j'accepterais toutes ses paroles provenant de sa bonté de cœur.

Il a démontré à nouveau qu'il a le cœur bien placé. Il aurait pu dire bonsoir à ces gens et tirer sa révérence.

Un vieux dicton affirme qu'on prend un homme par le ventre afin de parvenir à son cœur; j'espère qu'il a touché deux fois plus rapidement le cœur de ces jeunes. Il a envoyé quelqu'un acheter des sandwiches, des liqueurs douces ou quelque chose de semblable pour eux, et j'ai entendu dire que tout cela a coûté un fort montant qu'il aurait pu employer pour sa réunion de famille cette semaine. Il a fait tout cela pour pouvoir s'entretenir quelque peu avec les jeunes et c'est aussi une preuve de son bon cœur.

Je n'ai que quelques mots à ajouter. Voilà ce que j'ai ressenti. J'ai des petits-enfants qui sont peut-être de votre âge. Je regrette que vous ayez cette attitude et j'ai siégé durant tout le Comité sur les moyens de communication de masse où on nous a présenté ces journaux clandestins radicaux, de gauche, de droite, roses, bleus, et autres, mais je ne crois pas avoir été tout à fait impressionnée. Je n'ai jamais été aussi émue qu'en écoutant quelques-unes de vos observations.

J'ai toujours cru à la liberté de la presse. J'espère ne pas perdre mes illusions sur mon vieil âge. On peut parfois abuser de la liberté de la presse, et lorsque vous manquez de respect à l'autorité et que vous ridiculisez les chefs de nos partis politiques, peu importe qui ils sont, je crois qu'en dépit de vos doctorats et autres, ce que vous faites à nos jeunes est terrible. Que deviendront-ils? Ils ne respectent plus personne, et pensez-y toutes les fois que vous prenez la plume pour descendre et ridiculiser tout le monde. Quelqu'un doit avoir raison.

**Le président:** Supposons un instant que les problèmes importants du Canada d'aujourd'hui soient la pauvreté, la pollution et la paix, quelles sont vos priorités?

**M. Hunt:** Vous voulez dire parmi ces trois-ci?

**Le président:** Oui; vous pouvez ajouter autre chose si vous voulez.

**M. Hunt:** Il me semble que la pollution va avec la pauvreté. Les deux sont dues aux organisations économiques qui nous ont bien servis pendant un millénaire dans notre civilisation occidentale et qui ne nous servent plus aussi bien maintenant.

Il me semble que la paix va également avec les deux premières. Lorsque vous aurez solutionné ce problème vous aurez résolu les autres, il est probable. Si une autre priorité les précède, ces trois sont à peu près égales.

**Le président:** Alors vous m'avez devancé?

**M. Hunt:** Oui. Placez la pauvreté en premier, car c'est notre sujet de discussion aujourd'hui.

**Le président:** Oui?

**Une voix:** Sénateur Croll, je suis un fonctionnaire du ministère de la Santé et du Bien-être social et, à la demande du ministre de ce ministère, j'ai préparé votre visite à la région nord-est du Nouveau-Brunswick. Nous avons fait notre grand possible pour organiser cette visite, mais j'ai appris par M. Lord qu'elle a été contremandée.

**Le président:** Oui, elle a été contremandée. Je le regrette.

**Une voix:** Je ne l'ai appris qu'à l'entrée de cette salle.

**Le président:** Je regrette. Pendant deux jours, nous avons tenté de communiquer avec quelqu'un qui aurait dû se mettre à notre disposition et se faire connaître, mais nos efforts ont été vains. Nous avons donc contremandé cette visite.

**Une voix:** M. Lord savait qu'on devait s'aboucher avec moi.

**Le président:** Il a certes essayé.

**Une voix:** La difficulté est que les gens attendent cette visite.

**Le président:** Nous lui avons dit cela.

**Une voix:** Au nom de ces gens qui attendent la visite, qui leur dira que vous ne venez pas?

**Le président:** Nous ne pouvons rien faire maintenant. Nous le regrettons. Nous avons annulé cette partie de la visite, car nous n'avions que quatre jours. Voilà tout ce que nous pouvons faire.

Maintenant s'il n'y a plus de questions, permettez-moi de vous dire, monsieur Hunt et vos collègues rédacteurs, que vous nous avez présenté des opinions intéressantes. Mais il y a une chose que je dois expliquer. Vous avez eu peu de temps pour rédiger le mémoire et vous ne disposiez pas du délai et des moyens nécessaires à sa reproduction comme vous auriez pu le faire en des circonstances ordinaires. Je n'étais pas au courant que le *Mysterious East* avait présenté un mémoire. Toutes les fois que vous voyez quelque chose d'aussi mystérieux, vous êtes curieux d'en connaître le contenu. Cependant, vous êtes venus et avez eu votre mot à dire. Vous en êtes contents et nous de même.

Maintenant que M. Hunt s'accorde en tout avec le sénateur Fournier, nous avons fait une acquisition importante.

Avant de terminer, je veux mentionner une jeune dame du nom de Lynn Cohen du Secrétariat d'État qui a travaillé dur, même pendant ses congés, pour dactylographier et reproduire les mémoires du comité. Au nom du comité, je la remercie beaucoup.

**Une voix:** Sénateur Croll, de nouveau au nom des gens que vous deviez visiter et qui sont les pauvres du Nouveau-Brunswick, je voudrais savoir si vous leur direz pourquoi vous ne les visitez pas. Je crois que ce serait une marque de politesse de votre part de leur faire savoir pourquoi vous n'y allez pas, car ils vous attendent. Le Comité sénatorial devrait leur faire parvenir un message.

**Le président:** Nous avons communiqué au témoin qui a comparu devant nous ce matin que nous avons essayé pendant deux jours de le rejoindre par téléphone, y compris vous, et qu'il nous a été impossible de le faire.



## APPENDICE «A»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ  
SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

par

LA FÉDÉRATION DU TRAVAIL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK (C.T.C.)

Honorable David A. Croll, C.R., président,  
et membres du Comité spécial de la pauvreté:  
*Historique de la Fédération du travail du  
Nouveau-Brunswick*

La Fédération du travail du Nouveau-Brunswick existe depuis le 25 février 1914, date où elle obtenait une charte du Trades and Labour Congress of Canada. Le Congrès du travail du Canada, né en 1956 de la fusion du Trades and Labour Congress of Canada et du Congrès du travail du Canada, a octroyé le 27 août une nouvelle charte à la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick.

Notre fédération comprend 41 syndicats distincts, avec 163 cellules et 25,000 membres. Y sont aussi affiliés sept conseils du travail où sont représentées des localités importantes de la province. On estime que, sur les 625,000 habitants du Nouveau-Brunswick, 112,500 sont les membres de la fédération et leurs familles.

*Déclaration du Conseil canadien du bien-être social*

En janvier 1969, le Conseil canadien du bien-être publiait une déclaration intitulée: «Politiques sociales pour le Canada, Première partie».

Je voudrais citer certains passages de cette déclaration:

Quand la pauvreté persiste dans les riches pays urbanisés et industrialisés, cela signifie qu'une partie de leurs habitants est tout simplement privée des biens de confort, des avantages et du sens de la dignité qui sont les attributs de la majorité. La pauvreté est une source de misères physiques, mais ce n'est pas là sa seule caractéristique: le pauvre, en effet, ressent profondément l'inégalité de sa condition; il a conscience d'être constamment en marge de la société à laquelle il appartient et il se rend compte de l'état d'aliénation où il se trouve.

Le Conseil a signalé les différentes causes de la pauvreté par catégories, ajoutant que

«dans la vie réelle, les différentes catégories de pauvreté et leurs causes sont entremêlées, parfois de façon inextricable.»

*La pauvreté selon les cycles de vie*—à quelles phases de l'existence, cette sorte de pauvreté peut se faire le plus fortement sentir soit: durant l'enfance, lorsque plus tard, une fois mariés (les gens ont des enfants à leur charge et enfin, durant la vieillesse).

*La pauvreté des régions défavorisées*—A certains moments, on trouvera des régions qui sont plus touchées que d'autres par suite d'une diminution de la production dans des secteurs particuliers.

*La pauvreté occasionnelle*—Il y a des gens qui par suite du chômage, de la maladie, d'incapacité accidentelle, du départ ou de la mort du soutien de famille, ont à subir une détérioration, temporaire mais grave, de leurs conditions de vie.

*La pauvreté due à un état de dépendance chronique*—Beaucoup de personnes souffrent d'handicaps physiques ou mentaux dès leur naissance et n'ont jamais pu gagner leur vie.

*La pauvreté urbaine*—On dirait que dans chaque ville, il y a une ségrégation entre les foyers riches ou plus à l'aise que les autres et les foyers pauvres ou moins bien nantis que les autres. Dans les grands centres, la concentration des pauvres dans des aires déterminées crée une accumulation de malaises sociaux qui ont un effet de multiplicateur sur tous ceux qui vivent dans ces milieux;

Le Conseil canadien du bien-être a demandé un nouvel examen et une révision intégrale des politiques dans le domaine social, pour combler les lacunes des programmes actuels de bien-être social et en améliorer la qualité. Le Conseil réclame un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens comme première mesure indispensable.

### *Déclaration du Conseil économique du Canada*

Dans son 5<sup>e</sup> exposé annuel, le Conseil économique du Canada s'exprime comme suit:

Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également tout ce que nous pouvons espérer de combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte.

Dans son 6<sup>e</sup> exposé annuel, intitulé «Perspective 1975», le Conseil économique du Canada expose les coûts et les répercussions économiques de la pauvreté. Voici comment il les décrit:

La perte directe de production—La somme des biens et des services que les pauvres auraient produits si leur capacité de production avait été mieux développée et mieux utilisée.

La perte indirecte de production—résulte de l'utilisation, à des fins rendues nécessaires par un degré non inévitable de pauvreté, de ressources productives qui, autrement, auraient pu servir à une production de biens et de services qui, de ce fait, n'est pas réalisée.

Le Conseil s'exprime comme suit à l'égard de l'assistance sociale:

«La façon dont l'assistance publique est fournie et les montants qui sont versés à cette fin ont trop souvent pour résultat de saper plutôt que d'accroître la capacité et le désir des bénéficiaires de participer de façon productive à l'activité économique... «La plupart contribuent plus à l'ensemble des recettes fiscales qu'ils ne reçoivent du Trésor public au titre du bien-être social.»

### *Point de vue du Congrès du travail du Canada*

La Fédération sait que l'association centrale du travail au Canada, le C.T.C., doit comparaître devant le comité. Nous manquerions à notre devoir en ne signalant pas dans notre mémoire le souci qu'inspire au C.T.C. les millions de Canadiens partout au pays obligés de s'accommoder de revenus et de conditions qui les privent d'un niveau de vie convenable.

Le C.T.C. est représenté au sein du Conseil économique du Canada et fait partie du Conseil d'administration du Conseil canadien du bien-être.

Depuis sept ans, le C.T.C. a demandé à ses associations adhérentes de s'occuper d'un problème précis, propre à la société canadienne, dans le cadre d'un programme connu sous le nom de Mois de la citoyenneté du travail. Cette année, nous avons concentré nos efforts sur le revenu annuel garanti en tant que droit social de tous les Canadiens. Les programmes des années précédentes du Mois de la citoyenneté étaient les suivants: Le régime de pensions du Canada; une charte de la santé pour les Canadiens; les impôts; le rapport de la Commission Carter; et le Logement. Tous, ils sont reliés à la question dont est tout spécialement chargé votre comité spécial.

*Travailleur canadien*, publication mensuelle officielle du monde syndical, a consacré intégralement son numéro d'août 1969 à la pauvreté. D'autres publications du C.T.C. ont publié des articles à ce sujet, et presque toutes les publications syndicales du Canada font paraître des articles sur la pauvreté pour tenir leurs membres au courant des problèmes des pauvres.

Avant d'entamer les vues de notre propre Fédération, nous voudrions citer des extraits du mémoire adressé au gouvernement du Canada par le C.T.C. le 23 mars 1970 et de la déclaration de principe sur la pauvreté qu'ont adoptée les 1,500 délégués au Congrès constitutionnel du C.T.C. tenu à Edmonton en mai de cette année.

Le C.T.C. s'est exprimé, dans ce mémoire, comme suit:

«D'aucuns ont prétendu qu'en exigeant des salaires élevés les syndicats commettent en quelque façon un injustice envers ceux qui ne peuvent pas négocier leurs propres revenus: les vieillards, les non-syndiqués, et d'une façon générale les économiquement faibles. Nous ne pouvons admettre cette proposition. Les syndicats ne créent pas la pauvreté. Au contraire, ils ont contribué à l'éliminer en ce qui concerne la partie de la population active qui leur est affiliée. Les syndicats, en outre, ont à leur actif de belles réalisations dont profitent aussi les non-syndiqués, notamment leurs campagnes en faveur de meilleures lois de sécurité de la vieillesse. Pas un instant nous n'admettrons que des restrictions volontaires pratiquées par nous pourraient contribuer le moins du monde à améliorer le sort des pauvres. Nous doutons que des restrictions des revendications salariales porteraient les entreprises à freiner la hausse des prix ou à faire bénéficier le consommateur de tout avantage que pourraient

entraîner de telles restrictions. Ce n'est pas ainsi qu'on applique la règle du jeu.

La solution du problème de la pauvreté dépend du gouvernement qui seul a les pouvoirs souverains permettant une répartition plus équitable du produit national et l'égalité de possibilités. Nous n'estimons pas qu'on puisse atteindre cet objectif en imposant des restrictions aux syndicats, que ce soit sous prétexte d'empêcher l'inflation ou autrement. En réalité, comme nous l'indiquons ci-dessous, les initiatives anti-inflationnistes du gouvernement peuvent causer une augmentation de la pauvreté, puisqu'il semble si bien disposé à accepter sereinement l'augmentation du chômage.

Voici comment était formulée la déclaration de principe sur la pauvreté

«Le Congrès du travail du Canada, réuni en assemblée, déclare que l'élimination de la pauvreté doit être un des objectifs principaux du Canada. L'exploitation constante des ressources naturelles, l'application de nouveaux moyens techniques, l'essor industriel et les augmentations de productivité doivent avoir pour objet, non pas de rendre les entreprises plus riches, ou d'augmenter les revenus des nantis, mais de contribuer effectivement à relever le niveau de vie de ceux qui, faute de moyens, sont isolés du courant principal de la vie canadienne. Il est essentiel de remanier entièrement la répartition du revenu national et d'en accorder une plus grande part aux économiquement faibles.

Fondamentalement, chaque Canadien, quelles que soient les causes de sa pauvreté, devrait pouvoir compter sur un revenu et des services qui, dans l'ensemble, lui assurent un niveau de vie convenable minimum. Ce revenu annuel garanti, accroché aux normes de niveau générales, doit être l'objectif visé par le gouvernement et le peuple canadiens.

Il ne suffit pas de garantir un revenu minimum, si satisfaisant soit-il, pour un grand nombre d'économiquement faibles ce minimum n'est pas la solution rêvée, il lui faut la possibilité de suffire à ses besoins. Pour cela, il faut une politique de plein emploi, complétée par une bonne loi de salaire minimum, de solides programmes de marchés et de main-d'œuvre et de meilleurs programmes de développement régional et de réaménagement.»

*Initiative du gouvernement du Nouveau-Brunswick*

En 1962, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé une commission royale d'enquête sur les finances et sur les impôts municipaux du Nouveau-Brunswick. Le rapport de cette commission a été terminé en novembre 1963. En 1967, le gouvernement mettait en application le programme d'égalité de possibilités que prônait la commission en vertu duquel il délégua à un grand nombre de municipalités financières et à quinze conseils de cantons les rapports directs avec la population en matière de santé, de bien-être social, de justice et d'enseignement.

La qualité des services et le régime fiscal variaient d'une localité à l'autre. Dans les régions économiquement faibles de la province, le système scolaire était défectueux et les coûts des services sociaux plus élevés, avec des impôts appliqués pratiquement dans tous les domaines. C'est dans les grandes municipalités que les services étaient meilleurs.

C'est sur l'enseignement que porte le gros des efforts du gouvernement depuis la mise en train du programme. On a créé des écoles régionales, ainsi que de nouveaux campus universitaires, des écoles normales, des écoles techniques et des métiers.

Le gouvernement a reçu récemment un rapport de ses conseillers sur les services hospitaliers fournis, et on a pris des mesures pour améliorer l'application de la justice.

En mars de cette année, le premier ministre, l'honorable Louis J. Robichaud, a déposé à l'Assemblée législative un Livre blanc du développement et du bien-être social.

Voici un extrait de ce Livre blanc:

Le programme d'égalité de possibilités permet au Nouveau-Brunswick de garantir à chaque citoyen le droit de participer pleinement au progrès social et économique.

Comme partout ailleurs, il y a encore de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Une proportion inadmissible de notre population n'a pas pu s'adapter aux nouveaux critères d'instruction, de santé, de compétence et de mobilité qu'on exige des travailleurs.

Certains, à l'aide d'une assistance adéquate, peuvent redevenir capables de suffire à leurs propres besoins. D'autres, ayant perdu de façon permanente leur capacité de gagner leur vie, doivent compter sur la société pour subsister.

On trouve aussi dans le Livre blanc le passage suivant:

Les politiques de développement social qu'appliquera le Nouveau-Brunswick pendant les années 70 seront fondées sur trois principes:

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu comme principe fondamental le droit de chaque citoyen à participer à l'expansion économique et à en partager les avantages.
2. Le gouvernement estime que la population du Nouveau-Brunswick doit être munie des connaissances et des ressources nécessaires pour lui permettre de profiter pleinement des nouvelles possibilités qu'entraîne l'expansion économique.
3. La politique du gouvernement veut que ces connaissances et ces ressources soient fournies sans tenir compte des compétences constitutionnelles ou des formules administratives traditionnelles, pour permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de mener des vies productives, saines, satisfaisantes et heureuses.

Depuis la présentation du Livre blanc, le premier ministre a créé une commission d'étude que présideront ensemble M. Emery LeBlanc et le Très révérend H. L. Nutter, chargée d'une double tâche:

1. Stimuler l'étude du Livre blanc et des objectifs et méthodes qui y sont préconisées;
2. Recommander au gouvernement des directives générales aux fins d'aider à élaborer les priorités et les programmes en matière de développement social et de bien-être social.

#### *Point de vue de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick*

Notre fédération est aussi soucieuse d'un meilleur mode de vie pour tous les habitants du Nouveau-Brunswick et du Canada que l'association mère, le Congrès du travail du Canada. Ne disposant que d'effectifs et de ressources limités, nous tenterons de présenter à votre comité nos vues sur cette question essentielle à laquelle vous vous efforcez de trouver des solutions.

Notre préoccupation s'est manifestée au cours des années lorsque nous avons réclamé de nouvelles mesures législatives ou des améliorations à celles qui existent déjà.

Au début de mars de cette année, nous avons présenté au gouvernement du Nouveau-Brunswick notre mémoire législatif annuel. Ce mémoire portait surtout sur quatre questions principales, ainsi que sur un certain nombre de résolutions s'adressant à des ministères précis.

Nous avons critiqué le taux élevé du chômage ainsi que les revenus au-dessous de la moyenne nationale. Nous avons exprimé notre appui à la loi sur les subventions au développement régional et les centres de croissance projetés. Nous avons indiqué au gouvernement que l'étape suivante devrait être l'établissement de collectivités industrielles autour de ces centres. Nous avons présenté des recommandations ayant trait à l'opportunité de recourir à des dégrèvements d'impôt; nous avons exposé les méthodes employées dans d'autres pays pour le financement de l'expansion industrielle de leurs régions à croissance lente; nous avons parlé du financement au départ de l'infrastructure par le gouvernement, de la construction par l'État d'usines vendues par la suite à des sociétés industrielles privées; nous avons fait ressortir que les sociétés qui viennent s'installer dans la province en vertu de la loi sur les subventions au développement régional doivent accepter que leurs employés s'organisent en syndicats, et que l'expansion industrielle doit s'adapter à la vie des hommes... les hommes n'existant pas pour servir l'industrie.

Nous avons soulevé dans notre mémoire la question du retard dans la mise en application de la loi sur les services médicaux. Nous avons signalé que la part du gouvernement fédéral du coût total serait de 70 p. 100, et que 40 p. 100 de la population n'a aucun régime privé de paiement préalable. Nous avons exprimé aussi notre approbation de la décision du gouvernement selon laquelle il n'y aura pas de primes, et nous avons recommandé instamment qu'on prélève le supplément de revenu nécessaire en vertu de la capacité contributive. Dans le domaine des services sanitaires de qualité, nous avons recommandé que des cabinets de médecins exerçant en groupe soient créés dans les centres sanitaires communautaires où les consommateurs peuvent jouer un rôle.

Nous avons demandé au gouvernement provincial d'exercer son influence auprès du gouvernement fédéral pour que le régime de sécurité sociale du Canada soit entièrement refondu et pour qu'un revenu annuel soit garanti à tous les Canadiens.

Le 8 mai de l'année en cours, nous avons présenté notre rapport annuel à la Commission du salaire minimum, réclamant l'établissement d'un seule ordonnance de salaire minimum, de \$1.50 l'heure.

(Depuis la présentation de cette communication, notre Fédération a tenu son congrès annuel qui a adopté une résolution réclamant un salaire minimum de \$2.00 dont il sera fait état dans notre prochaine communication). Notre mémoire comportait aussi la demande de mise en application du Code du travail du Canada (Normes) au Nouveau-Brunswick, s'é-

tendant à tous les travailleurs relevant de la compétence provinciale. Il a été fait état dans le mémoire d'un certain nombre de congrès et des recommandations du Bureau international du Travail, demandant que la Commission les étudie soigneusement, ces conventions constituant des normes minimum du travail, que sont obligés d'appliquer tous les pays membres (y compris le Canada), alors que les recommandations constituent des directives en matière de politique, de mesures législatives et de mise en pratique.

Dans notre mémoire, nous demandions à la Commission d'étudier une autre répercussion importante des salaires minimums: «Que l'augmentation des employés entraînera une gestion plus compétente, soit par suite de nouvelles techniques de production, ou à cause d'une meilleure administration. On ne peut pas vouloir que ce soient les employés qui, par de faibles salaires ou de mauvaises conditions de travail, subventionnent des entreprises faibles ou non-viables.

Le mémoire était accompagné de certains documents. L'un exposait que le chômage était en décembre 1969 à un taux élevé de 7.7 p. 100, et que seulement 21 p. 100 des travailleurs, soit 44,203, sur une population active de 207,000, sont syndiqués. Nous avons demandé à la Commission dans quelle mesure le faible taux d'affiliation de la population active aux syndicats et le taux élevé du chômage contribuent à maintenir un salaire minimum bas et des normes d'emploi minimums. Jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune réponse à notre question.

En juin 1969, notre fédération a présenté un mémoire à certains ministres du Nouveau-Brunswick, réclamant des mesures législatives pour encourager les logements coopératifs. Au cours de la dernière séance de l'Assemblée législative, le gouvernement a adopté des mesures visant des logements coopératifs. Des réunions ont eu lieu entre l'*Atlantic Co-Op Council* et les quatre fédérations du travail des provinces de l'Atlantique aux fins de nommer un organisateur-technicien à plein temps dont le rôle serait d'intervenir comme tiers pour intéresser les groupes aux logements coopératifs, à l'instar de l'initiative du département de l'Extension de l'université St. Francis-Xavier en Nouvelle-Écosse.

Une conférence sur l'éducation politique a été tenue à l'occasion de notre récente assemblée annuelle, et des représentants des trois partis politiques du Nouveau-Brunswick et un représentant des syndicats s'y sont livrés à une étude du Livre blanc sur le développement et le bien-être sociaux, axée sur les questions posées par les délégués. Grâce à ce dialogue, nos membres ont pu se renseigner sur certains problèmes reliés à cette importante question.

### Point de vue de la Fédération du Travail du Canada

Notre fédération considère avec le plus grand respect la mission de votre comité. Nous savons parfaitement qu'il n'existe, au problème de la pauvreté, aucune solution simple.

Nous estimons qu'il réclame les efforts conjugués d'un grand nombre de personnes, de groupements, d'organisations ainsi que de différents ministères et organismes gouvernementaux.

Nous espérons sincèrement que les recommandations que formulera le comité seront suivies d'un effort résolu pour que le Canada devienne un meilleur pays pour tous les Canadiens.

Conformément à ce que nous venons d'exprimer, nous voudrions présenter nos vues dans les domaines où nous estimons qu'elle peuvent servir le plus utilement les pauvres.

1. Encourager les négociations collectives—M. William Mahoney, directeur national des *United Steelworkers of America*, dans un article paru dans le *Daily Star* de Toronto le 6 février, s'est exprimé comme suit:

«en réalité les négociations collectives libres et l'expansion du syndicalisme démocratique ont été, dans ce pays, plutôt tolérés qu'encouragés.»

Le syndicalisme est né parmi les pauvres. Les lois, les employeurs et les commissions des relations de travail opposent continuellement des obstacles aux efforts des travailleurs qui revendiquent le droit universel des hommes «de former des syndicats et d'y adhérer pour la protection de leurs intérêts.» Le Canada, par le truchement de ses onze organismes du travail, doit repenser ses politiques dans ce domaine et les axer sur la personne humaine, en prenant comme normes minimums les conventions et recommandations du BIT. Un pays comme le nôtre devrait donner l'exemple, au lieu d'être à la traîne. Il ne faut pas oublier que 21 p. 100 seulement des travailleurs du Nouveau-Brunswick sont syndiqués, contre 30 p. 100 au Canada.

2. Détermination du salaire minimum—Nous sommes fermement convaincus que les humains ont encore de l'amour-propre, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Les lois de salaire minimum doivent inciter au travail. Les taux de salaire minimum doivent être fixés à un niveau qui assure une vie convenable à une famille composée d'un homme, de sa femme et de deux enfants. Ces salaires minimums doivent être accrochés à l'échelle du coût de la vie. Le travailleur, dès qu'il a commencé à contribuer à l'économie, cherchera des moyens d'améliorer encore son standing, d'acheter les biens et les services

qui rendront la vie plus agréable pour sa famille.

3. Expansion économique.—Nous avons, plus haut dans le présent mémoire, précisé nos vues à cet égard. L'émigration continue de notre population, soit 35,125 départs de 1961 à 1966 (Deuxième exposé annuel du Conseil économique des provinces de l'Atlantique) a comporté 80 p. 100 de moins de 29 ans. Cette tendance à émigrer du groupe d'âge le plus productif laisse un excédent de ceux qui font partie des groupes d'âge inaptes au travail parce que trop âgés ou trop jeunes. Ce nombre relativement plus élevé de personnes à charge abaisse le revenu par habitant. Il faudra utiliser les 30 millions de dollars prévus pour les 50,000 économiquement faibles de la province pour créer des emplois bien rétribués, afin de conserver nos jeunes et d'attirer vers notre région de nouveaux immigrants.

L'expansion des industries qui existent déjà et les nouvelles industries que nous pourrions attirer vers notre province en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, voilà les éléments qui détermineront si nous-mêmes et nos enfants sommes vraiment associés de la Confédération, ou une unité économique dont on attend qu'elle se suffise à elle-même.

4. Enseignement.—Notre Fédération rend hommage aux efforts déployés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en faveur de notre système scolaire, de nos enseignants et enfin de nos enfants. Nous sommes cependant très inquiets du sort des étudiants qui font leurs études universitaires grâce à des prêts octroyés par le gouvernement et qui, ayant obtenu le prêt maximum, sont obligés d'abandonner ces études. Nous sommes soucieux du problème que pose l'obligation de rembourser le prêt à la fin des études, au moment où l'intéressé songe au mariage, ou qu'il est déjà marié et a encouru les nouvelles responsabilités d'un jeune ménage. Nous savons bien que l'enseignement relève de la province, mais nous ne voyons aucune raison pour que le gouvernement fédéral n'entreprenne pas, en collaboration avec le gouvernement provincial, un programme qui permette aux étudiants de terminer leurs études jusqu'au maximum de leurs possibilités, sans la menace de difficultés financières.

Nous nous intéressons à l'éducation des adultes, surtout aux programmes de main-d'œuvre qui permettent aux chômeurs d'acquérir une meilleure formation et d'atteindre un niveau d'instruction qui leur permette d'exercer un métier, ou de suivre un cours dans une école de métier. Nous estimons que des cours de formation de chefs devraient aussi figurer dans ces programmes, pour aider nos chômeurs dans d'autres domaines. De tels

programmes sont accessibles au personnel de gestion sous le nom de formation de surveillants.

Nous nous intéressons à l'utilisation du *Memramcook Institute of Continuous Learning*. Cet institut, nouvelle initiative dans le domaine de l'éducation des adultes au Nouveau-Brunswick, n'est pas utilisé à fond aux fins pour lesquelles il a été conçu. Nous constatons que de plus en plus il sert aux entreprises pour former leur personnel de surveillance, au lieu de servir à ceux qui ont un besoin urgent d'éducation des adultes.

Nous nous intéressons aux universités du Nouveau-Brunswick et aux enseignants du Nouveau-Brunswick en tant que chefs de file dans l'éducation des adultes. Par comparaison à ce qui s'est passé dans la province sœur, la Nouvelle-Écosse, aux universités St. Francis-Xavier et Dalhousie, ont fait peu de choses dans ce domaine chez nous. On ne devrait pas considérer les universités uniquement comme édifices de pierre et lieux d'enseignement pour nos enfants. Elles devraient être étroitement mêlées à la vie globale de la collectivité qui les entoure.

5.—Logement.—Reconnaissant que la cellule familiale est à la base de notre société, nous devons avoir pour principe de mettre des logements à la disposition de nos citoyens. Une commission d'étude et des conférences sur le logement se sont penchées sur ce problème. Il paraît que, pour avoir droit à un prêt en vertu de la loi nationale sur le logement, on doit gagner \$8,500 par an. Et que fait-on pour les pauvres? Si les pauvres pouvaient acheter une maison, leur amour-propre de propriétaire les pousserait à vouloir améliorer encore leur situation. Le gouvernement doit s'efforcer davantage à supprimer la spéculation foncière par réunion de terrains. Les fonds du Régime de pensions du Canada et des régimes de pensions privés doivent être offerts, à un taux d'intérêt plus favorable, à des prêts hypothécaires. La durée du prêt pourrait être prolongée, par exemple sur 50 ans, comme en Australie. Les loyers des logements à bon marché devraient être fixés de façon à stimuler les travailleurs à faible revenu à gagner davantage. Les organismes gouvernementaux et l'industrie privée doivent envisager des modifications du Code du bâtiment et l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles techniques de construction. On devrait encourager les municipalités à fournir plus de résidences aux vieillards.

6. Les caisses de crédit et les coopératives.—Ces organismes, créés chez les pauvres, sont utiles. Il semblerait que le gouvernement les tolère plus qu'il ne les encourage. Nous poussons nos Esquimaux à créer des coopératives, mais dès qu'il peut y avoir conflit avec

la « libre entreprise », on ne fait rien pour leur venir en aide. Il nous semble parfois que les meneurs de ces mouvements sociaux ont perdu leurs vrais objectifs de vue. Le gouvernement devrait encourager les caisses de crédit et les coopératives en chargeant certains ministères de pousser les économiquement faibles à s'organiser et à adhérer à ces groupements. Les caisses de crédit et les coopératives qui existent déjà devraient être obligés de renseigner leurs membres sur la consommation, et de s'efforcer sincèrement à aider des économiquement faibles à adhérer à leurs mouvements. Les défenseurs de notre système de libre entreprise ne devraient pas s'opposer à ce genre de participation active de la part des pauvres, car toute notre société en bénéficiera.

7. Programmes de sécurité sociale en vigueur.—Certaines personnes sérieuses considèrent l'assistance sociale comme une aumône. Plus de 50 p. 100 des fonds y affectés proviennent d'impôts spéciaux, et 30 p. 100 des contributions ouvrières et patronales. Les fonds réunis pour l'indemnisation des accidents de travail, l'assurance-chômage, le régime de pensions du Canada, l'hospitalisation provinciale, l'assurance-soins médicaux provinciale et la sécurité de la vieillesse constituent une sorte d'assurance payée d'avance qui pèse indûment sur les groupes économiquement faibles.

Nous sommes partisans d'une révision complète de nos programmes actuels de sécurité sociale, afin de mieux les coordonner. On espère voir rattacher ces programmes à l'index du prix de la vie, de telle sorte que ceux qui ont des revenus fixes ne descendent pas l'échelle économique. Tous les régimes de pension privés devraient comporter des dispositions assurant aux retraités des augmentations proportionnées à la hausse du coût de la vie.

Une liaison plus étroite devrait exister entre les administrateurs des assurances des employés et des chômeurs et les organismes d'assistance, afin que chaque citoyen puisse compter sur une aide maximum quand il est en difficultés.

8. Impôts.—Nous recommandons une refonte complète de nos régimes fiscaux conformément au rapport de la Commission Carter. On devrait accorder à tous des revenus suffisants pour faire face à leur entretien et à celui de leur famille avant de réclamer des impôts. On devrait envisager sérieusement l'impôt négatif sur le revenu qu'a proposé M. Reuben Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être social.

Conclusion

Sénateurs, votre tâche n'est pas aisée. Nous espérons que notre mémoire vous sera de quelque utilité pour vos conclusions.

En terminant, nous vous rappelons la devise du Bureau international du travail, créé en 1919, dont le Canada est membre fondateur: « La pauvreté, où que ce soit, constitue un danger à l'égard de la prospérité partout. »

Pour la New Brunswick Federation of Labour

Le président,

Paul Le Page

Le secrétaire-trésorier,

Gregory Murphy

Le premier vice-président,

Rolland Blanchette—Edmundston

Le vice-président,

Philip D. Booker—Fredericton

Frederick D. Hodges—Saint-Jean

Timothy McCarthy—Newcastle

Chester McNair—Dalhousie

Alvin Blakely—Moncton

## APPENDICE «B»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ  
SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ  
PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DES  
LIBERTÉS CIVILES CHAPITRE DE  
FREDERICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

Le chapitre de Fredericton, Nouveau-Brunswick, de l'Association canadienne des libertés civiles est reconnaissante de l'invitation qui lui a été faite de comparaître devant le comité spécial du Sénat sur la pauvreté. L'Association canadienne des libertés civiles a présenté à ce comité en avril dernier un mémoire de belle présentation, très complet. Nous, du chapitre de Fredericton, sommes ici aujourd'hui pour réaffirmer les recommandations que contenait ce mémoire et pour profiter de l'occasion d'attirer sur ces questions l'attention de la population du Nouveau-Brunswick.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

L'Association canadienne des libertés civiles prie le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté de bien vouloir proposer ce qui suit:

- (1) Un système de subventions fédérales afin de promouvoir, partout au Canada, des services d'assistance judiciaire mieux répartis et plus complets en matière civile et criminelle.
- (2) Une étude fédérale-provinciale des problèmes judiciaires des zones défavorisées, dans le cadre d'un système complet d'assistance judiciaire et, entre-temps, des «cliniques» judiciaires ouvertes à tous, établies par le fédéral à titre de projet pilote.
- (3) La réforme des lois sur le cautionnement, afin que tous les accusés aient droit à leur liberté avant leur procès, à moins que la Couronne puisse convaincre le tribunal que l'accusé ne se présentera probablement pas à son procès ou que sa mise en liberté constituerait un danger pour la sécurité publique.
- (4) Un système obligatoire de paiement des amendes par versements raisonnables.
- (5) Une révision plus efficace, par le gouvernement fédéral, des exigences relatives aux procédés d'appel concernant l'assistance sociale, dans les provinces qui

bénéficient de fonds fédéraux au titre du bien-être social.

(6) Une intervention efficace de la part du fédéral pour promouvoir dans ces provinces des normes supplémentaires minimums de procédés équitables, à savoir:

a) Le versement d'allocations ne donnera pas d'office aux fonctionnaires du service social non munis d'un mandat, accès aux domiciles des assistés sociaux.

b) Aucune allocation de bien-être social ne sera refusée, réduite, suspendue ou annulée sans que la personne en question n'ait eu l'occasion de faire entendre sa cause avant toute prise de décision.

c) Les comités d'appel du bien-être social se composeraient principalement de gens qui ne font pas partie ou qui n'ont jamais fait partie du personnel d'administration du bien-être social.

d) Les comités d'appel et les ministères du bien-être social auront des structures distinctes ainsi que leur propre conseiller juridique.

e) Les comités précités publieront leurs jugements sans qu'aucun nom n'y soit mentionné.

f) Un important programme éducatif sera lancé afin de mieux informer les assistés sociaux, les administrateurs du bien-être social et le public concernant les droits et les obligations que comporte la loi sur le bien-être social.

(7) Une enquête fédérale-provinciale sur le droit de contestation non violente au Canada.

(8) La mise au point d'un procédé pour pouvoir appliquer la loi de déduction de l'impôt aux activités et aux organismes de pression des pauvres ou pour les pauvres.

(9) L'étude de la création éventuelle d'un organisme autonome pour consentir des subventions, à même les fonds publics, aux organismes dont l'activité vise à soulager la pauvreté.

Nous voulons formuler deux commentaires sur des points précis. En premier lieu, nous voulons attirer votre attention sur le para-



## APPENDICE «C»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA  
PAUVRETÉ PAR  
LES RÉDACTEURS DE «MYSTERIOUS  
EAST»

6 août 1970

Moncton, Nouveau-Brunswick

Je ne demande qu'un job payé honnêtement  
Et on ne m' traitera pas comme ça.

—Woody Guthrie

1. *Ce dont nous ne parlons pas*

Le «Mysterious East» a toujours entretenu un très vif intérêt pour les libertés civiles, et il appuie fortement le rapport du conseil national de l'Association canadienne des libertés civiles, qui vous a été présenté il y a quelque temps, ainsi que celui du chapitre de Fredericton, que vous venez d'entendre. La question des libertés civiles a toutefois des limites raisonnablement évidentes et c'est pourquoï, nous désirons nous attaquer ce matin à des sujets ayant plus d'envergure.

Le fait que nous soulignons les sujets de plus grande envergure, ne signifie toutefois pas que certains aspects de la société canadienne, qui fonctionnent au détriment des pauvres, ne nous intéressent pas. Au contraire: en ce qui a trait à l'habitation, par exemple, nous soutiendrions allègrement que la propriété privée de terrains et toute spéculation qu'on pourrait y exercer ne sont probablement plus justifiables. Prenons la ville de Fredericton: un lot qui a été mis en valeur coûte aux environs de \$8,000 à \$10,000. Si la maison coûte \$15,000, les paiements de 90% sur l'hypothèque au taux actuel de l'intérêt dépasseraient les \$200 par mois, ce que peu de travailleurs peuvent payer. Il est temps qu'il soit admis que les terrains de la ville, au moins, sont des ressources publiques. La propriété publique de terrains de la ville supposerait des dispositions prévoyant des parcs et autres installations de loisirs, qui auraient des effets bienfaisants sur la qualité de la vie du pauvre dans les villes.

De plus, comme la plupart de ceux qui produisent le «Mysterious East» sont engagés directement dans l'enseignement, nous renonçons à contrecœur à saisir l'occasion qui se présente à nous de faire quelques vifs commentaires sur l'esprit de classe qui existe dans le système de l'enseignement d'un bout à l'autre du pays. Il est clair que les universités, par exemple, servent surtout les groupes de l'élite du Canada et qu'elles représentent une grande dépense des fonds publics pour des fins

dont la valeur marchande est nulle pour autant que les travailleurs et le public en général sont concernés. «Vérifiez les calendriers des universités» dit John Holt dans «The Underachieving School» pour voir combien il y a de cours sur des sujets tels que la paix, la pauvreté, les races, la pollution de l'environnement, etc.. Bien que des cours officiels sur ces sujets ne soient pas la meilleure façon de les étudier, nous soutenons qu'il saute aux yeux que ce sont là les sphères où se trouvent nos plus grands besoins en tant que société. Les universités font très peu pour satisfaire ces besoins.

Nous pourrions parler de la loi et du fait que nos méthodes antiques de cautionnement et les statuts qui stipulent de payer-les-frais-ou-d'aller-en-prison semblent n'être, en somme, qu'une tentative délibérée de voir à ce que les incupations, dans la plupart des cas, ne feront pas trop souffrir les riches (bien que nous ayons noté avec plaisir des perspectives de réforme à ce sujet). Nous ne pouvons résister, non plus, à la tentation de parler, pour un moment seulement, des transports en commun, particulièrement dans les provinces atlantiques où l'attitude des administrateurs des compagnies de chemin de fer et la politique du gouvernement semblent être au pire. Sur la côte atlantique, une famille sans voiture est presque immobilisée (d'ailleurs les pauvres ne peuvent pas s'offrir grand-chose en voiture). Nous ne croyons pas non plus que la propriété et l'usage de voitures devraient être encouragés, à cause de l'écologie et de la planification urbaine entre autres choses.

Pour citer un exemple, prenons un homme qui veut faire le voyage entre Fredericton et Halifax. S'il prend le Canadien National, il doit prendre un autobus qui part à 10 h. 10 du matin pour aller à Newcastle, soit plus de cent milles. Arrivé à Newcastle à 2h. 30, il saute dans le train qui arrivera à Halifax à 9h. 30. Pour ce voyage de moins de trois cents milles il a perdu presque douze heures. Cela lui coûte de \$10.50 à \$12.20, selon le jour de la semaine pendant lequel il voyage. Pour traiter ses affaires, supposons qu'il se cherche un emploi, il doit coucher dans une chambre d'hôtel deux nuits et il sera en chemin pendant deux jours. Le voyage aller-retour coûtera tout près de soixante dollars, pour une personne seulement.

Avec le Canadien Pacifique il part le matin à 7 h. 40 par autobus, fait le raccordement

avec le train une heure plus tard pour arriver après une heure de parcours à Saint-Jean. Du train il se rend au bateau transbordeur par taxi (le prix du voyage comprend le taxi). Arrivé à Digby il prend le train à 2 heures et atteint Halifax à 6h. 15. Cette équipée lui coûte \$14.65. Les mêmes dépenses d'hôtel et le facteur temps s'appliquent toujours.

Par autobus, il laisse Fredericton à 11 heures du soir, attend au terminus des autobus à Saint-Jean de 12h. 45 à 3h. 45 du matin (une aventure que peu de membres de ce comité du Sénat feraient volontairement) et il arrive à Amherst à 6 h. 25. Puis, il attend son autobus de raccordement jusqu'à 7h. 35. Il arrive à Halifax à 11h. 15 du matin, un jour après son départ. Le voyage a pris plus de douze heures. Les frais de transport: un beau \$15.85 auquel il faut ajouter le coucher pour une nuit.

Par Air-Canada, il peut partir à 6h. 35 du matin pour arriver à Halifax, après avoir fait escale à Saint-Jean et Moncton, à 8h. 40. (Il y a un vol direct à 17.25 chaque jour). Bien que le coût du passage soit de \$19.00 plus \$3.50 de limousine, l'économie de frais d'hôtel et de repas rend le voyage par air préférable aux transports de surface. D'ailleurs le voyage est beaucoup moins exténuant et déplaisant.

Il y a un autre moyen: louer une voiture. La compagnie Avis charge \$13 par jour pour une voiture et 13 cents du mille, plus \$15 si la voiture ne vient pas d'Halifax et si le client ne la ramène pas. Il s'agit donc d'une dépense de \$52 sans ces frais éventuels et de \$67 si on laisse la voiture en chemin y compris une possibilité de 300 milles de transport.

Cela nous rappelle l'histoire d'une voiture de touristes qui étaient absolument perdus. Ceux-ci demandent à un fermier de l'Ouest central comment ils pouvaient se rendre à Chicago. Après un long silence, celui-ci répond: «Je ne vois aucun moyen de se rendre à Chicago à partir d'ici.»

De telles conditions de transport sont scandaleuses. Il est presque littéralement vrai que l'homme des Maritimes, qui ne possède pas sa voiture, reste chez lui. Le seul moyen de se rendre à Halifax, pour l'homme qui ne peut se payer une voiture, c'est de faire de l'auto-stop, ce qui à tout compter est une forme de mendicité.

On pourrait continuer indéfiniment avec des questions du genre; mais plusieurs autres groupes compétents y attireront votre attention. Nous avons nous-mêmes discuté sur plusieurs d'entre elles dans des numéros passés de «Mysterious East». Un dossier complet de cette revue est déposé à l'attention du comité, à titre d'appendice, au présent rapport.

## II. De quoi il s'agit

La pauvreté des Maritimes se relie étroitement au chômage dans les Maritimes, lequel, c'est un signe caractéristique, dépasse de plusieurs points le pourcentage national, puis au sous-emploi dans les Maritimes, en ce qui a trait aux fermes marginales et à la pêche de subsistance. La réponse habituelle aux conditions économiques des Maritimes est de conseiller une industrialisation rapide et intensive de la région, une consolidation de la population dans les quelques centres urbains et un système général d'aménagement semblable, disons, à celui du Sud de l'Ontario.

Selon notre jugement, un tel système est presque de la folie criminelle.

En premier lieu, il est inhumain. La vie des Maritimes tourne autour d'activités de base comme la ferme, la pêche et la coupe de bois. La vie sociale des Maritimes met l'accent surtout sur la famille, la petite communauté, les valeurs d'une vie détendue près de la nature. Bien que le revenu en argent de la famille soit souvent maigre, plusieurs des habitants des Maritimes dans le passé sont parvenus à faire pousser des légumes, à élever des animaux et à faire le travail eux-mêmes autour de la maison et à vivre en général décentement avec un revenu qui, dans le contexte urbain, paraîtrait une farce dérisoire. Selon notre opinion, ce serait être irresponsable que de vouloir détruire un tel style de vie, si satisfaisant sous plusieurs aspects, sans une solution de rechange tout à fait préférable. Nous ne sommes pas convaincus que de meilleures solutions aient été véritablement offertes.

En second lieu, les raisons données pour l'expansion industrielle surtout de la part des gouvernements provinciaux paraissent boiteuses, même en les examinant superficiellement. Afin d'attirer les industries, nos gouvernements ont fait des promesses alléchantes d'exemptions d'impôts et de subventions entre autres choses. Ces stimulants doivent être défrayés par les impôts du citoyen déjà appauvri des Maritimes. Si les industries réussissent, elles ne partagent pas le poids des impôts et ne versent pas non plus leurs profits à la communauté des Maritimes. Si elles échouent, le gouvernement provincial normalement répond pour elles. L'usine d'eau lourde en Nouvelle-Écosse est un cas classique en l'espèce. Nous avons calculé que si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait payé les 190 employés en puissance de l'usine \$60,000 par année chacun, seulement à titre d'aumône, les conséquences auraient été moins catastrophiques pour le trésor provincial que la poursuite des projets de l'usine. Pendant que le promoteur New Yorkais de ce projet empochait environ quatre millions de dollars dans l'aventure.

En troisième lieu, le modèle de «l'industrialisation» est basé sur l'idée que les habitants des Maritimes veulent vivre le mode de vie de l'Ontario. Une autre façon de voir cela, serait de dire que la plupart des propositions visant à supprimer la pauvreté supposent tacitement que le but de ces propositions doit être d'intégrer le pauvre dans le grand courant de la vie Nord américaine.

Toutefois, nous devons demander si les défavorisés désirent ou désireraient être intégrés dans la société de ceux dont les préoccupations principales sont les boîtes clinquantes et les monstres chromés, qui couvrent le continent d'Halifax à Los Angeles; ceux dont les buts ne peuvent être formulés qu'en termes économiques; dont le goût en fait de récréation se résume à «I love Lucy» et qui pensent que l'art c'est une reproduction des œuvres de Norman Rockwell achetée au K-Mart. Combien parmi nous sommes vraiment heureux dans une société dont le produit national brut se compose d'un tiers de déchets, une société qui considère produits nécessaires à l'humanité des brosses électriques pour polir les chaussures, du papier de toilette à dessins floraux et des désodorisants vaginaux; une société dont le système économique semble dépendre pour sa santé sur la guerre et le gaspillage? Qu'est-ce que les pauvres ont donc pu nous faire pour que nous désirions leur infliger de pareilles choses?

Selon nos vues, c'est une ironie monstre que le gouvernement continue à tenter de convertir les Maritimes en une extension de la jungle de néon de l'Amérique du Nord, justement au moment où cette jungle se trouve attaquée par une grande variété de ses citoyens, qui en sont venus à reconnaître qu'elle ne sert que les besoins des politiciens assoiffés de pouvoir et des actionnaires de corporations. La société affluente, il semble clair, ne s'adresse pas aux besoins humains et les jeunes qui la composent sont souvent enclins à endosser une sorte de pauvreté volontaire, deviennent «hippies» et laissent leurs études. Un grand nombre de réfugiés du Canada central et des États-Unis s'en vont demeurer dans les Maritimes non parce qu'elles deviendront un second New Jersey ou un second Ontario mais parce qu'ils espèrent qu'il n'en sera rien. Ils espèrent qu'elles demeureront région décentralisée dans laquelle l'individu se relie aux autres à titre d'individu.

Cela veut-il dire que nous croyons que c'est une bonne chose que d'être pauvre?

Non certainement; une telle opinion serait de la dureté de cœur et prendrait une allure protectrice. Nous croyons cependant qu'une distribution appropriée de la richesse existante ferait plus que répondre aux besoins de la population actuelle canadienne. Nous esti-

mons donc que le besoin le plus urgent en ce qui regarde la pauvreté serait un revenu annuel garanti basé sur le principe de l'impôt sur le revenu négatif, lequel serait financé par une imposition plus élevée des corporations et des individus dont les revenus sont les plus élevés. Nous ne voyons aucune raison pour penser qu'en vertu des conditions qui régissent présentement, tout Canadien exige pour vivre plus de, mettons, \$30,000 par année et nous ne voyons aucune raison pour que le taux de taxation n'atteigne pas 100 p. 100 à ce niveau de revenu.

### III. *Ce dont il faudra que nous venions tous à parler*

Selon notre opinion, toute planification pour l'expansion sociale future du Canada (et toute tentative sérieuse d'enrayer les misères de la pauvreté n'exige pas moins que la révision de la structure de notre société, ce qui nous fait douter qu'un comité du Sénat donne des résultats significatifs) doit prendre en considération les influences suivantes:

1. Les traditions et la culture de la collectivité. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la collectivité définit en partie son identité en se référant à une tradition culturelle vivante préservée le plus clairement dans des événements tels que le festival de chants folkloriques de Miramichi. Nous croyons qu'en les remplaçant par Don Messer et Ed Sullivan on ne compense pas adéquatement de telles valeurs culturelles simplement par la richesse matérielle. La musique de Miramichi est une conséquence naturelle et un rappel constant au peuple qui vit dans cette région, de sa vie passée. C'est avec cette expérience qu'on peut évaluer la signification de sa propre vie, guidé par les valeurs que les générations précédentes ont élaborées en venant aux prises avec cet environnement particulier. Être jeté à la dérive dans la jachère du vingtième siècle sans avoir le sens de sa propre origine c'est substituer la pauvreté spirituelle à la pauvreté matérielle.

2. L'automation. Un nombre de gens de moins en moins grand est requis pour maintenir et augmenter la production. Il en découle donc qu'un nombre de plus en plus important de gens seront en chômage d'une façon plus ou moins permanente à l'avenir. Comme le chômage atteint un niveau significativement plus élevé dans notre région qu'ailleurs, nous sommes obligés de considérer que le taux futur du chômage atteindra des dimensions vraiment renversantes.

3. La crise écologique. A l'avenir, nous devons poser des questions dures au sujet de notre attitude envers la nature, notre prodigalité avec des ressources non renouvelables, la volonté généralement insouciance avec laquelle nous faussons les délicates opérations

écologiques. Encore là, l'effet de toute tentative sérieuse de s'occuper de la pollution ne sera qu'une goutte d'eau dans la production nationale brute. Il faudra stabiliser la population, ce qui mettra une fin à l'expansion continue des marchés. On devra consacrer plus de profits au contrôle des effluents ce qui augmentera forcément les impôts sur la propriété pour payer le traitement des eaux vannes et recycler les déchets. Il se peut que des opérations industrielles marginales devront fermer leurs portes, et une croissance économique indéfinie ne sera plus un objectif raisonnable, puisqu'une grande partie de la production sur laquelle se base la croissance dévore les ressources limitées de notre petite planète encombrée.

4. L'érosion de l'indépendance canadienne. Nous ne voyons aucune raison de croire que le capitalisme américain placera les gens avant les profits et même s'il le faisait il ne fera certainement pas passer les Canadiens avant le profit des Américains. Une économie appartenant en grande partie à des corporations multinationales fondamentalement américaines est donc presque certainement une barrière insurmontable devant toute expansion sociale canadienne vraiment sérieuse. Pour être plus simple, disons qu'on ne pourra améliorer la condition économique des Canadiens que si on contrôle l'économie canadienne. Sans indépendance économique, il n'y a pas beaucoup de raison d'élaborer une politique sociale.

5. Finalement, je désire attirer l'attention du Comité sur le fait que notre système social a totalement échoué à créer des stimulants significatifs pour servir le bien commun. Une initiative strictement volontaire comme le *Mysterious East*, par exemple, ne peut même survivre à long terme à moins qu'on ne la rende économiquement rentable. Pourtant notre dessein n'était pas de servir les besoins économiques; mais de servir les besoins humains. Le sage du Crédit social, Réal Caouette, a déjà dit que lorsqu'on avait besoin d'un pont pour l'une de nos villes, on ne demandait pas si les hommes, les matériaux étaient disponibles et s'il y avait besoin social: non, on demande si on a l'argent. Bien que nous n'ayons nulle intention de donner le haut du pavé au Crédit social, nous croyons que l'exemple de M. Caouette indique vraiment comment les besoins humains et communautaires sont constamment subordonnés aux considérations économiques. Nous croyons aussi qu'une société basée sur une telle échelle de priorités est fondamentalement incapable de s'occuper des questions que nous envisageons maintenant.

Dans la région atlantique, il y a toutes sortes d'initiatives à entreprendre. Qui va res-

torer quelques-uns des édifices gracieux de notre passé colonial? Les cliniques d'assistance judiciaire, les groupes anti-pollution, les possibilités d'éducation dans l'enseignement, les organisations des droits de l'homme? Qui dirigera les journaux et les postes de télévision orientés vers le peuple et ses besoins plutôt que vers les affaires et la publicité? Qui patronnera les petites entreprises (la construction spécialisée de bateaux, par exemple) dans lesquelles les habitants des Maritimes excellent. Notre système social n'offre aucun encouragement pour ce genre de travail, tout comme notre système économique a complètement échoué quant à la construction de logements pour les travailleurs.

«Je n'demande qu'un job payé honnêtement» chantait Woody Guthrie. Alors qu'au Canada de demain, le travail selon le sens traditionnel sera de plus en plus difficile à trouver. De toute façon le cri de Guthrie est réellement le désir de jouer un rôle dans un monde qui lui offrira une sécurité raisonnable et le respect de soi-même. Selon notre opinion, il est temps de faire un pas significatif vers une nouvelle sorte de société. L'une des innovations vraiment valable serait de rompre le lien rigide qui existe entre l'emploi et le revenu; de donner un revenu à chaque Canadien et ainsi de laisser chacun de nous libre, si nous sommes prêts à vivre avec un revenu garanti relativement bas, de faire ce que nous croyons valable. Ceux qui arguent que le revenu annuel garanti va donner naissance à une génération de clochards ne sont pas démocrates. En dernier ressort, ils n'ont pas confiance dans leurs compatriotes et croient que ceux-ci ne feront pas un choix judicieux dans la façon de passer leur temps. Ceux qui prisent les récompenses économiques voudront sans doute les poursuivre; mais ceux qui croient à d'autres priorités, seront à même de faire ce qu'ils croient être valable à savoir l'organisation de la collectivité, le travail contre la pollution, la poésie ou la céramique.

Quant aux pauvres, le revenu annuel garanti a deux avantages importants. D'abord il leur fournit (cela va de soi) un revenu avec lequel ils peuvent vivre avec au moins un petit degré de dignité. Ce qui est plus important, leur destin et leur avenir sont laissés largement sous leur contrôle en tant qu'individus. S'ils préfèrent vivre selon les caractéristiques de la classe moyenne, ils le peuvent, mais s'ils dédaignent ce genre de vie (comme nous croyons raisonnablement qu'ils le feront) ils sont libres de le faire sans payer les conséquences terribles de l'entassement, de la malnutrition, de la maladie et du désespoir.

Pour la société canadienne en général, les avantages du revenu annuel garanti sautent aux yeux. En premier lieu, la santé morale de

la nation sera vraiment rehaussée. On pourrait éliminer les programmes de bien-être coûteux et incommodes. On pourrait apaiser beaucoup de frustration engendrant la violence dans notre structure sociale et on pourrait aussi donner libre cours à beaucoup de créativité personnelle et sociale. Nous avons vu aux États-Unis qu'en relation avec les questions de paix et de racisme, des aspirations insatisfaites peuvent conduire à des conflits internes qui menacent de diviser la société à tout jamais. Le refus des Canadiens anglais de traiter leurs frères francophones sur un pied d'égalité menace l'unité de notre propre pays. A long terme il est raisonnable de s'attendre à ce que toute minorité dépourvue réagisse violemment, si on la prive de sa dignité. Comme Guthrie poursuit: «On m' traitera pas comme ça.»

#### IV. Pourquoi nous ne devrions rien dire du tout

Cependant, nous ne sommes pas convaincus que c'est notre affaire de comparaître devant ce Comité. Ce sont les pauvres que vous devriez entendre et non les universitaires de la classe moyenne, tout intéressés que soient ces universitaires. Aucun chômeur à qui on a fait comprendre systématiquement qu'il était incompetent et sans valeur (ce en quoi consiste principalement l'aspect spirituel de la pauvreté) ne viendra ici devant cette auguste assemblée, que représente le Comité du Sénat, pour vous dire ce qu'il pense, pourquoi personne ne l'engage, combien sa famille souffre, et combien il se sent dépourvu.

Nous devons confesser de plus que nous avons des doutes quant à l'attitude de certains membres du Comité. Le 22 avril 1969, lors de l'une de vos audiences, le sénateur Fournier a dit au docteur David McQueen, directeur du Conseil économique du Canada:

«Je . . . crois que notre accès facile à l'assistance sociale a augmenté le nombre des soi-disant pauvres au Canada par milliers . . . Je sais, que c'est un fait, qu'un grand nombre de soi-disant pauvres aujourd'hui retirent plus d'argent que vous ne le dites dans votre rapport . . . Pour moi, l'assistance sociale est devenue la plaie de notre pays . . . Ce serait gaspiller des efforts que de jeter plus d'argent à des gens qui ne peuvent pas contrôler leurs dépenses . . . il y a une classe de gens au Canada qui abusent de toutes ces choses . . . des gens qui refusent de travailler, qui seraient en mesure de le faire . . . on leur a rendu la vie si confortable et agréable qu'ils disent qu'ils ne peuvent se permettre de travailler. Quand ils restent chez eux, ils peuvent retirer de \$50 à \$60 par semaine, alors que s'ils travaillaient, ils ne rece-

vraient que \$70 ou \$75. Nous avons des milliers de ces gens d'un bout à l'autre du pays, et la situation devient grave. C'est vraiment grignoter le pays».

Le ton moralisateur et doctoral du sénateur Fournier ne le désigne pas comme un homme qui écoute soigneusement afin de comprendre les problèmes. Et il y a une suite à cet épisode. Lorsqu'un de nos amis du Nouveau-Brunswick a écrit à un député, qu'il respectait, pour obtenir une transcription des remarques du sénateur (il est significatif qu'il n'ait pas choisi d'exposer son intérêt au sénateur Fournier) sa lettre a été transmise au sénateur dont la réponse se lit comme suit:

«Puis-je vous suggérer, qu'avant de répondre d'une façon positive et efficace, vous jetiez un regard attentif sur les abus et le gaspillage des argents du bien-être social dans votre province et la mienne, le Nouveau-Brunswick. Si vous avez une réponse qui justifierait de tels abus, vous en tant qu'homme responsable . . . aurez assez de respect pour signer votre propre commentaire et ne ferez pas faire cela par quelque radical irresponsable qui probablement en ce moment abuse de l'argent des contribuables sous le prétexte d'assistance sociale.»

Monsieur le président, comment voulez-vous que nous prenions au sérieux un Comité sur la Pauvreté, qui est composé de membres ayant des préjugés aussi extravagants que ceux-ci? Ou notre suspicion de la disposition d'esprit du sénateur Fournier est-elle simplement la conséquence d'un radicalisme irresponsable?

En dernier lieu, puisque nous avons l'impression que la principale critique faite contre ce Comité a été dès le début, qu'il ne sortait pas pour rencontrer les gens à qui il s'intéresse évidemment, nous avons une dernière recommandation. C'est que chaque membre du Comité endosse de vieux habits, prenne un billet de cinq dollars et disparaisse pendant une semaine dans une ville qui ne lui est pas particulièrement familière et, si possible, dans une ville dont la langue de la majorité n'est pas la sienne; ou bien, qu'il parcoure de six cents à huit cents milles avec ses cinq dollars. Qu'il revienne, après, écouter les Chambres de Commerce, les Associations parents-maîtres, les universitaires bien intentionnés. Après avoir vécu dans la pauvreté pendant une semaine, vous saurez peut-être (comme ils l'ignorent) quelles parties de leurs mémoires devraient être prises avec réserve.

Pour le «Mysterious East»

Les rédacteurs,

Robert Campbell

Russel Hunt

Donald Cameron

## APPENDICE «D»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
AU  
COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ  
PAR LA SOCIÉTÉ  
«GREATER MONCTON  
COMMUNITY CHEST INC.»  
523, rue St.-Georges, Moncton, N.B.  
Le 6 août 1970

Mesdames, messieurs,

Il y a quatre manières de résoudre les problèmes sociaux dans notre pays. Elles sont: par l'entremise des gouvernements fédéral, provinciaux et local, la libre entreprise et «toute la gamme du volontariat».

Les chefs de file cherchent des moyens pour augmenter l'efficacité des programmes pour la santé et le bien-être des citoyens en se penchant sur les problèmes humains.

Ils reconnaissent que la solution à ces problèmes est essentielle au bien-être de la nation.

Les problèmes de gens se situent au sein de la collectivité locale et doivent être traités au sein de la collectivité locale. Les ressources gouvernementales et celles du volontariat doivent être mobilisées afin d'exercer une attaque conjointe de ces problèmes. Cela exige de la planification et de l'action de la part des chefs des collectivités et des gouvernements ainsi que des gens directement impliqués.

Les efforts du passé ont été inadéquats malgré les montants considérables d'argent déboursés et une prolifération étendue des agences du volontariat et des gouvernements. De nouveaux concepts pour enrayer les causes doivent remplacer les vieux concepts d'alléger les résultats des malaises sociaux surtout la pauvreté.

La «G.M.C.C.» recommande «un programme de mobilisation de toutes les ressources, publiques et privées, y compris les citoyens, jeunes et vieux.»

Ce programme de mobilisation portera le nom de «corporation des ressources humaines» et sera la principale agence contre la pauvreté. Elle servira à titre de consultante et d'auditrice, pour travailler avec les orientateurs, les groupes de loisirs, les conseils, les programmes de travail et l'aide dans la recherche d'emploi.

## COMPOSITION

(1) Agences gouvernementales et privées et représentants des volontaires de la classe

laborieuse de toutes les agences, surtout les jeunes, et les personnes retraitées.

(2) Le travail organisé pourrait être un facteur de succès.

(3) Des représentants des pauvres (des receveurs) et les familles à revenus moyens.

Tout le concept de participation de la part de ceux qui reçoivent l'assistance sociale est évidemment nouveau.

## BUTS ET OBJECTIFS

(1) D'étendre les services gouvernementaux plus intensément aux résidents des régions dépourvues, en collaboration avec les personnes qui demeurent dans cette région:

(2) Renforcer les programmes déjà existants et élaborer de nouvelles façons de faire diminuer la narcomanie et autres manifestations anti-sociales;

(3) Appuyer financièrement les services essentiels du volontariat qui forment le caractère, redresse la santé et préserve la dignité de l'individu et la solidarité familiale;

(4) Appuyer de nouveaux services dont les fins sont de rompre le cycle de la pauvreté;

(5) Permettre aux agences déjà établies (gouvernementales et privées) d'atteindre presque entièrement leur plein rendement au moyen de subsides spéciaux du gouvernement recommandés par le fonds uni;

(6) Pourvoir une coalition efficace de planification et de prise de décision de la part des citoyens, afin de faire peser au maximum l'influence de la collectivité sur la justesse, l'efficacité, la coordination et l'économie des programmes de bien-être social du volontariat et du gouvernement;

(7) Permettre aux agences, dont les programmes sont plus pertinents avec les besoins actuels de l'humanité, de donner immédiatement leur plein rendement (y compris une extension plus intense des services aux gens dont les besoins sont plus grands) en comblant la différence entre les exigences valables et les niveaux actuels du fonds uni et autre aide;

(8) Maintenir un niveau effectif de services qui forment le caractère et la confiance en soi, engagent à la santé physique et morale, contre-balancent le désespoir, le désastre tragique et préservent la dignité individuelle et la solidarité familiale.



## APPENDICE «E»

EXPÉRIENCES  
de  
PARTICIPATION  
par

Nicole Mailhot, Anthropologue social,  
Rodrigue Pelletier, Éducateur de groupe,  
André Boudreau, Président.  
CONSEIL RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DU NORD-EST  
(CRAN)  
BATHURST, N.-B.  
1970

faire participer la population du Nord-Est du N.-B.

André Boudreau,  
Président et directeur général du  
CRAN

Qu'est-ce que CRAN a fait jusqu'ici

Jusqu'à tout dernièrement, les gens du N.-B. n'ont pas pris conscience ou se sont désintéressés du grand problème que CRAN appelle «La Pauvreté Globale», dans notre société riche, et ont négligé d'établir des programmes dans le but de mater ce fléau qui nous atteint tous. Le dernier rapport du Conseil économique du Canada révèle (41 p. 100) la situation des pauvres au pays. Combien de cette population est du N.-B.? Si le seuil de la pauvreté se situe au revenu incroyable de \$3000 par an par famille de trois personnes, pour le Canada, à combien de \$ par an par famille au N.-B.? Que pouvons-nous affirmer pour le N.-B.? CRAN a la certitude que les pauvres n'accepteront plus passivement leur état. Ils vont demander une répartition plus équitable des biens et des services entre tous les groupes de la société. Nos gouvernements, nos professionnels du bien-être ont été lents à répondre aux besoins des pauvres, ou même aux besoins de tous les groupes marginaux, mais cette situation d'après le CRAN est sans aucun doute déjà en train de changer.

Messieurs les sénateurs,

Les nombreux mémoires que vous avez reçus jusqu'à date vous ont sans doute instruits mieux que nous pouvons le faire, sur la situation des pauvres au Canada. Le texte que le CRAN vous présente aujourd'hui, ne peut probablement pas se définir comme mémoire, au même titre que les autres; le contexte dans lequel évolue CRAN actuellement, l'empêche de mettre ses énergies sur des publications officielles.

Nous voulons insister ici sur un seul thème: «La participation des moins favorisés à la solution de leurs propres problèmes.» A cette fin, nous vous présentons un document sur le CRAN et son expérience depuis 5 ans.

L'historique du mouvement CRAN met en évidence l'attitude négative du gouvernement; notre gouvernement provincial voit d'un mauvais œil que les pauvres s'organisent. (Re.: Lettre reçue du Premier Ministre). Même avant la prise de position officielle du gouvernement provincial, nous subissons des pressions pour que notre travail ne s'inscrive pas dans le cadre des classes défavorisées. Il est beaucoup plus facile de manipuler une population qui n'est pas informée, n'a pas pris conscience de ses problèmes. Cette manipulation est actuellement exercée sur la population par toutes sortes de moyens, par exemple la presse écrite.

Nous aurions une recommandation à vous faire: Suite à votre recherche, donnez la chance aux véritables spécialistes de la pauvreté, les pauvres eux-mêmes, d'être informés, d'être animés, de participer aux décisions qui les concernent. En pratique, pour nous, cela signifierait: si vous êtes sincères dans votre travail, aidez-nous à trouver des fonds pour continuer à informer, animer et

Nos comités locaux, nos animateurs sociaux, nos présidents de comités locaux, nos directeurs, ainsi que notre exécutif Régional exigent maintenant que les spécialistes du bien-être réfléchissent sur la possibilité de s'engager dans de nouvelles voies et d'adopter des conceptions nouvelles susceptibles de combler le grand écart entre les besoins de la population défavorisée et la disponibilité des services.

Plusieurs participants pauvres du CRAN, ont le désir de travailler eux-mêmes à améliorer leur situation. Les responsables du CRAN sont conscients de ces faits, mais il a fallu que l'animation sociale talonne la population pour qu'une partie acquiert une conscience sociale.

Le service du CRAN à la population est très vaste; il est responsable de 89,000 personnes et il s'occupe de 10,500 personnes actuellement dont 6,127 sont du nombre constitué par les groupes des classes socio-économiques inférieures en plus de différents groupes marginaux. Environ dix pour cent de nos participants, soit 4,200, devraient bénéficier d'une attention immédiate du ministère du Bien-

être. On trouve chez les comités locaux du CRAN de longues listes de gens qui aimeraient participer aux activités du CRAN dans le but de s'aider eux-mêmes. Mais dans l'état actuel où ils se trouvent ils ne peuvent pas y adhérer, faute de participation libre, l'incertitude constante d'un budget toujours menacé, le manque d'animateurs, et un esprit de dépendance trop souvent manifesté par les participants vis-à-vis l'état bloquent l'adhésion à CRAN. Mais il y a toujours un nombre fort appréciable de participants qui ont besoin d'une aide immédiate et d'animation. Cela ne leur est tout simplement pas accordé; car ils ont à choisir entre perdre leur assistance sociale ou participer au CRAN.

1<sup>re</sup> étape: Vaincre l'inertie et la peur de la collectivité.

Pour résoudre le problème, le CRAN a déjà exprimé son point de vue.

1. Vaincre l'inertie de la collectivité, par un service d'animation sociale.

2. Voir au développement des comités socio-économiques en les rendant responsables, et engagés.

3. Animer une action collective de participation globale au développement socio-économique.

L'expérience que le CRAN a vécue depuis sa fondation lui permet de souligner que les moyens adoptés pour aider les gens: dépendent des besoins locaux, des ressources mises à notre disposition, de l'intérêt manifesté par différents groupes de participants et de l'acceptation des changements par ces derniers. Pour rendre effective la participation des gens au plan d'aménagement socio-économique, le conseil Régional du nord du N.-B. soutient: qu'il est absolument essentiel de reconnaître les énergies de la collectivité, de voir comment cela peut être utilisé pour motiver les gens à passer à l'action, et de s'assurer que les gens ont participé et désiré ce changement. En d'autres mots, ceux qui n'ont pas de pouvoir expriment leurs inquiétudes et ceux qui gouvernent cherchent actuellement à étouffer ces mêmes préoccupations de peur que le fait de reconnaître un problème dont ils seraient responsables ne devienne une critique implicite de leur façon d'administrer. Les problèmes des gens du nord du N.-B. dérivent de plusieurs causes: l'exploitation et les intimidations d'un patronage politique depuis trop longtemps, les troubles familiaux, le manque de revenus convenables, le coût de la vie déproportionné, le chômage, l'injustice exercée par le biais de l'assistance sociale, le manque de moyens appropriés et constructifs dans l'activité socio-économique, culturelle et la désorganisation dans le secteur des loisirs. Au lieu de critiquer les autres en les rendant

responsables de l'émergence des problèmes, le CRAN a fait appel à des volontaires pour une action commune d'exploration des moyens pour sélectionner ces problèmes.

L'action du CRAN a eu pour résultat, la participation au plan d'aménagement du nord du N.-B. en 1964, les cours de recyclage en 1965, la création d'une association pour les pêcheurs en '65-66 et une entente fédérale provinciale en 1966, l'animation sociale chez les pauvres en '67-68, un comité régional des défavorisés depuis 1968. Ce dernier comité n'a reçu aucune somme à utiliser pour ses activités; il a comme mandat d'analyser le problème de la pauvreté dans tous ses aspects et de prendre des mesures appropriées, le cas échéant. De plus nous remarquons le travail exécuté par CRAN pour la route aux ressources de même que celle d'Allardville aux mines. Les plus récentes démarches effectuées par CRAN ont consisté à demander la formation d'une association pour les francophones du Nord-Est, l'association Forestiers, la création de maternelles pour jeunes enfants de 3 à 5 ans et les cours de perfectionnement pour adultes.

2<sup>e</sup> étape—Le développement des comités sociaux et économiques.

Ces comités se sont développés en procédant à une analyse de leurs propres structures, afin de faire l'unanimité et de se donner une direction d'action. Le service d'animation sociale du CRAN veut promouvoir dans la population un esprit de «self-government». C'est pourquoi notre service d'animation a élargi d'avantage son champ d'action en stimulant les corps intermédiaires à prendre plus de responsabilités vis-à-vis leur milieu, à s'engager envers la société qui les entoure. Nous avons fait un effort pour que nos professionnels, notre établissement s'impliquent plus dans le programme de développement socio-économique. Là où le travail du CRAN a eu le plus d'impact, c'est auprès des classes défavorisées, des jeunes, des chômeurs, des assistés sociaux, des bûcherons, des pêcheurs et des cultivateurs. Pour ce qui a trait aux objectifs de nos comités locaux, dès le début, les participants ont réclamés un système d'enseignement plus attentif aux besoins. Ils ont aussi mis en relief les lacunes dans les secteurs sociaux et économiques, où tous les problèmes des défavorisés se règlent avec l'assistance sociale. Cette critique justifiée a trouvé un écho chez les pauvres: «La meilleure façon d'empêcher la pauvreté est que le pauvre l'empêche lui-même.»

Les pauvres ont demandé que nos gouvernants fassent confiance aux participants du CRAN et encouragent leur autonomie au lieu de chercher à les intégrer dans des structures pensées par d'autres. Les pauvres désirent

une action précise; mais seuls, ils ne pouvaient changer la situation. Ils ont pu cristalliser une prise de conscience de leur situation, grâce à l'animation sociale; ils se préparent à mettre sur pied une coopérative d'habitation, des maternelles dans les régions plus défavorisées, des coopératives de consommation. Quant aux jeunes, ils s'occupent des aspects concernant les loisirs et une coopérative d'emploi, de même qu'une association des jeunes chômeurs. Au fur et à mesure que les membres des groupes se sont mieux renseignés sur les problèmes qui les concernent, ils cherchent à faire bénéficier de cette information l'ensemble de la collectivité, par l'intermédiaire du journal du CRAN, par correspondance, circulaires, radio, T.V. Le programme de travail de liaison du CRAN, est devenu pour ces comités une des principales voies d'information et d'éducation, à cause de son rôle d'animation sociale. En retour, les participants se sont convaincus qu'un programme de travail de liaison était un des meilleurs moyens de canaliser les énergies d'une collectivité en vue de solutionner leurs problèmes. Un autre objectif important du CRAN consiste à modifier les attitudes de l'ensemble de la collectivité par des réunions, séminaires, discussions, conférences, etc.

### 3<sup>e</sup> étape—L'action collective

Vu la situation du Nord du N.-B. et vu notre propre intérêt dans l'animation sociale, nous avons exercé notre action là où les participants des zones en ressentait le besoin afin d'être plus efficaces et rapides.

L'animation sociale poursuit les buts suivants:

- accueillir tous les participants pour les informer, les animer et les faire participer aux renouvellements social, culturel et économique.
- les animer afin de les rendre responsables et impliqués dans leur propre changements.
- évaluer avec eux leur situation, problèmes et solution.
- élaborer des solutions qui leur permettraient d'intervenir de plusieurs façons différentes.

Notre intention est de travailler avec les participants en prenant des mesures anticipées de préparation (éducative) et d'intervention (animation). A cet effet, nous disposons d'un service multi-professionnel qui assiste le CRAN et les comités dans leur travail. Nous sommes à réaliser plusieurs projets:

- collaboration et participation des comités à un plan global de développement touristique;
- valorisation des familles défavorisées;

- révision de l'entente fédérale-provinciale
- formation des chefs de file;
- recherches sur la main-d'œuvre;
- recherches socio-économiques;
- services aux jeunes;
- services gouvernés, gouvernants;
- consultation collective;
- service d'information (journal du CRAN)
- service de dépannage au bureau du CRAN à Bathurst.

### CONCLUSION

La formation de nos comités dans une collectivité de 89,000 personnes, appartenant aux classes moyennes et défavorisées, s'est avéré un moyen puissant d'influencer et de susciter une action et des attitudes collectives auprès des participants au renouveau socio-économique. Il vaut mieux que les gens, les pauvres eux-mêmes entreprennent des changements de vie par l'intermédiaire de leur propre organisme, plutôt que de passer par les responsables élus: ceux-ci se sentent parfois embarrassés ou bien menacés par l'émergence d'une unanimité faite par ceux «de la base», afin de créer un engagement nouveau vis-à-vis la croissance et le développement.

Les facteurs d'amélioration proposés constituent de nouvelles voies de dialogue entre les gens et des moyens de faire naître une participation collective de la part des individus déjà intéressés, sans être impliqués dans la même mesure.

En conclusion, CRAN va-t-il prospérer et croître en force et en sagesse? Personne ne peut réellement prédire ce qu'il en adviendra. Il est étrange que le gouvernement coupe le budget du CRAN, prouvant ainsi qu'il n'accepta pas la participation, en dehors des cadres de leur parti politique. Maintenant, cependant, des signes de plus en plus nombreux semblent nous dire que s'approche une crise économique, avec plus de chômage et des temps encore plus durs pour les pauvres. Il est possible qu'alors le CRAN soit le moyen d'animer les citoyens à des activités et des programmes pour satisfaire les besoins locaux, régionaux et provinciaux.

#### Travail de collaboration

Rodrigue Pelletier  
M<sup>me</sup> Nicole Mailhot  
André Boudreau

#### Résumé des réalisations du CRAN depuis sa fondation

Réalisation, en collaboration avec:

- Enquête Ouellet, les corps intermédiaires de la région
- Enquête socio-économique, le gouvernement provincial

3. Enquête main-d'œuvre, ministère de la Main-d'œuvre
4. Révision de l'entente fédérale-provinciale, le gouvernement provincial et l'agence de consultants
5. Mémoire sur la radio est T.V. dans le Nord-Est, S.A.R.
6. Cours de recyclage pour les adultes, les corps intermédiaires de la région
- 7 La route aux ressources, les corps intermédiaires de la région, NRDC, SAR
8. Rapport CROP, SAR et NRDC
9. Cours formation éducation adultes, collège de Bathurst
10. Cours pour cultivateurs, le gouvernement provincial, bureau de la main-d'œuvre
11. Écoles maternelles, S.A.R.
12. Cours chef d'entreprises, gouvernement provincial
13. Cours pour adultes, possibilité de 550 inscriptions, demande au bureau de la main-d'œuvre
14. Valorisation individuel en groupe, les citoyens
15. Bleuétière, N.-D. des Érables, ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles.
16. Parc d'Eel River, Bathurst Shippagan, Val Comeau, ministère des Ressources naturelles
17. Association professionnelle des pêcheurs, ministère de la Pêche
18. Association des francophones du Nord-Est, comités locaux du CRAN
19. Chambres de commerce de trois localités, animateurs du CRAN
20. Syndicats forestiers du N.-E. NRDC
21. Projet touristique, CRANO-CRASE-NRDC
22. Plage chaleur, collège de Bathurst, ressources naturelles
23. Comité d'Aménagement régional, les ministères impliqués de la région
24. Comités des pauvres, les assistés sociaux
25. Voyages échanges du Restigouche et du bas-Gloucester, secrétariat d'État
26. C.A.R., fonctionnaires du gouvernement provincial

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971



ORDRES

Deuxième session de la vingt-huitième législature  
1969-1970

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 64

SÉANCE DU LUNDI 17 AOÛT 1970

TÉMOINS:

*Saskatchewan Co-operative Credit Society*: M. Grant Mitchell, directeur exécutif, Ressources hydrauliques de la Saskatchewan; le révérend Père Daniel Lucey, curé, Balgonie, Saskatchewan; M. Theodore Prefontaine, secrétaire exécutif, Conseil de la Coopération de Saskatchewan; M. Eldon Anderson, secrétaire, Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Wylie Simmonds, étudiant en Sciences sociales, directeur exécutif, Comité de la pauvreté.

*M. Elmer Laird*, fermier, Davidson.

*Regina Renters Council*: M. W. Joe McKeown, président.

*Seekers of Security (Un groupement de bien-être social)*: M<sup>me</sup> Margery Heath, présidente; M<sup>me</sup> Shirley Campbell, présidente du Comité de la publicité; M<sup>me</sup> Ruth A. McGill; M<sup>lle</sup> Reta Moran, Conseil provincial des Femmes; M. Ray Moore; le révérend Père Daniel Lucey, curé.

APPENDICES:

Appendice «A»—Mémoire de la Saskatchewan Co-operative Credit Society.

Appendice «B»—Mémoire de M. Elmer Laird, Davidson, Saskatchewan.

Appendice «C»—Mémoire du Regina Renters Council.

Appendice «D»—Mémoire du Seekers of Security Welfare Rights Group, Regina, Saskatchewan.



**MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL  
DE LA PAUVRETÉ**

*Le président:* L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| Bélisle   | Hastings                    |
| Carter  | Inman                       |
| Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )                                    | Lefrançois                  |
| Cook  | MacDonald ( <i>Queens</i> ) |
| Croll   | McGrand                     |
| Eudes   | Pearson                     |
| Everett   | Quart                       |
| Fergusson   | Roebuck                     |
| Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche,</i><br><i>vice-président</i> ) | Sparrow                     |

(18 membres)  
(Quorum 6)

APPENDICES

Appendice «A»—Mémoire de la Saskatchewan Co-operative Credit Society.  
 Appendice «B»—Mémoire de M. Elmer Laird, Davidson, Saskatchewan.  
 Appendice «C»—Mémoire du Regina Renters Council.  
 Appendice «D»—Mémoire du Seckers of Security Welfare Rights Group, Regina, Saskatchewan.

M. Elmer Laird, fermier, Davidson.  
 Regina Renters Council: M. W. Joe McKown, président.  
 Seckers of Security (Un groupement de bien-être social): M<sup>me</sup> Margery Heath, présidente; M<sup>me</sup> Shirley Campbell, présidente du Comité de la publicité; M<sup>me</sup> Ruth A. McGill; M<sup>me</sup> Rena Moran, Conseil provincial des Femmes; M. Ray Moore; le révérend Père Daniel Lucey, curé.

secrétaire, Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Wylie Simmonds, exécutif, Conseil de la Coopération de la Saskatchewan; M. Eldon Anderson, Lucey, curé, Balgonie, Saskatchewan, Theodore Richardson, secrétaire Ressources hydrauliques de la Saskatchewan; M. Grant Mitchell, directeur exécutif, Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Grant Mitchell, directeur exécutif, Saskatchewan Co-operative Credit Society.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité;

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée par la suppression de l'alinéa 4 et sa substitution par ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

La motion, modifiée, de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, mise aux voix, est adoptée.

Adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et MacDonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### PROCÈS-VERBAL

Regina, Sask.,  
LE LUNDI 17 août 1970.  
Bibliothèque municipale de Regina.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à neuf heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Fergusson, Hastings, Inman, Pearson, Quart et Sparrow. (8).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, agent d'administration.

Les témoins suivants sont entendus:

*Saskatchewan Co-operative Credit Society:* M. Grant Mitchell, directeur exécutif, Ressources hydrauliques de la Saskatchewan; le révérend Père Daniel Lucey, curé de paroisse, Balgonie, Saskatchewan; M. Theodore Prefontaine, secrétaire exécutif, Conseil de la Coopération de Saskatchewan; M. Eldon Anderson, secrétaire, Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Wylie Simmonds, étudiant en Sciences sociales, directeur exécutif, Comité de la pauvreté.

*M. Elmer Laird,* fermier, Davidson, Saskatchewan.

*Regina Renters Council:* M. W. Joe McKeown, président.

A midi et vingt minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à deux heures moins quart de l'après-midi.

---

A deux heures moins quart de l'après-midi, la séance reprend.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Fergusson, Hastings, Inman, Pearson, Quart et Sparrow. (8).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, agent d'administration.

Les témoins suivants sont entendus:

*Seekers of Security (Un groupement de bien-être social de Regina):* Mme Margery Heath, présidente; Mme Shirley Campbell, présidente du Comité de la publicité; Mme Ruth A. McGill; Mlle Reta Moran, Conseil provincial des Femmes; M. Ray Moore; le révérend Père Daniel Lucey, curé de paroisse. Il y a aussi une autre personne qui préfère rester anonyme.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés comme appendices au procès-verbal:

Appendice «A»: Mémoire de la Saskatchewan Co-operative Credit Society.

Appendice «B»: Mémoire de M. Elmer Laird, Davidson, Saskatchewan.

Appendice «C»: Mémoire du Regina Renters Council.

Appendice «D»: Mémoire du Seekers of Security Welfare Rights Group, Regina, Saskatchewan.

A deux heures et demie de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 18 août 1970, alors que la séance reprendra à neuf heures du matin à Prince Albert, Saskatchewan.

**ATTESTÉ:**

*Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.*

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat s'est réuni ce mardi 11 août 1970 à deux heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (président), Carter, Ferguson, Hastings, Inman, Pearson, Quarr et Sparrow. (8)

Aussi présent: M. Charles Askwilth, agent d'administration.

Les témoins suivants sont entendus:  
Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Grant Mitchell, directeur exécutif.  
Ressources hydrauliques de la Saskatchewan; le révérend Père Daniel Lucy, curé de la paroisse Balgonie, Saskatchewan; M. Theodore Pitouhaine, secrétaire exécutif, Conseil de la Coopération de la Saskatchewan; M. Eldon Anderson, secrétaire, Saskatchewan Co-operative Credit Society; M. Wylie Simmonds, étudiant en Sciences sociales, directeur exécutif, Comité de la paroisse.

M. Elmer Laird, fermier, Davidson, Saskatchewan.

Reine Rentes Council: M. W. Joe McKewen, président.

A midi et vingt minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à deux heures moins quart de l'après-midi.

A deux heures moins quart de l'après-midi, la séance reprend.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (président), Carter, Ferguson, Hastings, Inman, Pearson, Quarr et Sparrow. (8)

Aussi présent: M. Charles Askwilth, agent d'administration.

Les témoins suivants sont entendus:

Secours et Sécurité (Le groupement de bien-être social de Regina); Mme Margaret Heath, présidente; Mme Shirley Campbell, présidente du Comité de la paroisse; Mme Ruth A. McGilliv; Mlle Kala Moran, Conseil provincial des Femmes; M. Ray Moore; le révérend Père Daniel Lucy, curé de paroisse. Il y a aussi une autre personne qui préfère rester anonyme.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés comme appendices au procès-verbal:

- Appendice «A»: Mémoire de la Saskatchewan Co-operative Credit Society.
- Appendice «B»: Mémoire de M. Elmer Laird, Davidson, Saskatchewan.
- Appendice «C»: Mémoire du Reine Rentes Council.
- Appendice «D»: Mémoire du Secours et Sécurité Welfare Rights Group, Regina, Saskatchewan.

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### DÉLIBÉRATIONS

**Regina, Saskatchewan,  
le 17 août 1970.**

Le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté se réunit aujourd'hui à neuf heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

**Le président:** Pour ouvrir la séance, j'aimerais vous présenter les membres du Comité. Ce sont les sénateurs Quart, Hastings, Sparrow, Pearson, Carter, Fergusson et Inman.

Les sénateurs Pearson et Sparrow sont originaires de Regina et nous sont très utiles, ainsi que le sénateur Hastings, qui est né à Regina et qui y a fait ses études mais qui a fait carrière à Calgary.

Les sénateurs Pearson et Sparrow sont tous deux, par tradition, vivement intéressés aux questions rurales et ils comprennent très bien les problèmes qui entrent en jeu. Leurs connaissances nous aideront beaucoup lorsque nous commencerons à rédiger notre rapport.

Nous avons déjà entendu le témoignage du ministre du Bien-être de la Saskatchewan, l'honorable Cy McDonald. Il a comparu devant nous en mai dernier et nous a donné un exposé formidable.

À Ottawa, nous avons entendu le chef de l'organisation des Métis ainsi que des représentants de la Fraternité indienne. Exception faite du groupe de la coopérative qui est ici aujourd'hui, la réaction des organisations communautaires n'a pas été impressionnante; enfin, ce serait plus juste de dire qu'elle a été décevante. Ce n'est pas notre faute. Nous les avons invitées à comparaître et nous avons publié les avis dans les journaux assez longtemps d'avance.

Nous sommes conscients des problèmes de la Saskatchewan et nos chercheurs sont déjà venus une ou deux fois dans la province. Nous savons que la province examine froidement la liste des assistés sociaux environ une fois par année. Nous la félicitons d'avoir embauché des Indiens dans la Fonction publique et d'avoir insisté pour faire embaucher un certain pourcentage d'Indiens et d'autres pauvres dans les municipalités.

Nous sommes également au courant des allocations insuffisantes, de la différence entre le Nord

et le Sud et des problèmes financiers qui rendent parfois ces allocations nécessaires.

J'aimerais vous mettre au courant de ce que nous faisons. Il y a un an et demi, nous avons entrepris notre odyssee pour les pauvres, pour étudier la pauvreté dans son ensemble... non pas seulement le logement, l'éducation, les besoins médicaux, le bien-être, mais tous les facteurs et circonstances qui touchent les pauvres. Il n'y avait pas eu d'enquête de ce genre au Canada auparavant. Il n'existe ni manuels ni précédents sur cette question et, à la suite de notre enquête, le public, en général et nous-mêmes, en particulier, comprendrons plus clairement les conséquences de la pauvreté.

Enfin, nous avons entrepris notre étude il y a un an et demi. Nous avons tenu des audiences à Ottawa et nous avons ensuite voyagé à travers le pays. Nous en sommes à la neuvième province après quoi il ne nous restera plus que la province de Québec, que nous visiterons dans deux semaines.

Après l'ajournement de la Chambre en juin, au lieu de prendre nos vacances, nous avons décidé d'aller visiter les pauvres pendant les mois de juillet, août et septembre. Nous passons environ une semaine dans chaque province et nous nous arrêtons ensuite pour une semaine afin de rassembler et d'évaluer les renseignements que nous avons reçus.

Nous avons commencé par la Nouvelle-Écosse; quand nous sommes arrivés là et que nous avons dit aux gens que nous étions les membres du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, ils ont demandé immédiatement: «Quel comité?» Les choses ont changé maintenant. À l'occasion de notre dernière visite, on nous a demandé de rester plus longtemps et de visiter d'autres endroits de la province. Nous arrivons maintenant à la fin du parcours et le temps est contre nous. Nous voulons terminer les audiences d'ici octobre. Il reste encore certains organismes nationaux qui récemment ont demandé à se faire entendre. Nous devons ensuite faire face à un travail extrêmement difficile et ardu, à savoir la préparation d'un rapport significatif, utile et acceptable qui proposerait une esquisse des moyens à prendre pour éliminer la pauvreté.

À l'occasion de nos visites, nous avons rencontré une minorité silencieuse et hostile de gens

qui sont prisonniers d'un système qui s'appelle «l'assistance sociale» et de son frère jumeau, la pauvreté. Ce système d'assistance dont je parle a été conçu pour une autre époque, où nous étions tous pauvres et où les conditions de vie étaient différentes. Le pays s'intéressait plus à l'agriculture qu'à l'industrie.

Le système fut organisé en vitesse devant l'état d'urgence provoqué par la Crise économique des années trente et le sénateur Pearson et moi-même le savons très bien puisque nous étions sur place.

Ce système entra en vigueur pendant les années trente et dure maintenant depuis 40 ans. A cette époque, tout était rare. Aujourd'hui, le système est resté le même, mais nous avons des problèmes de surplus et les pauvres manquent encore du nécessaire.

La province de Saskatchewan a un surplus de blé et manque un peu d'argent comptant mais ce problème se réglera avec le temps. C'est un problème différent mais quand même très important.

Sous nos propres yeux, quatre générations se sont laissées prendre dans l'engrenage de l'assistance sociale et aujourd'hui, 20 p. 100 de la population du Canada, environ quatre millions de gens, vivent en dessous de la limite de la pauvreté telle que l'avait définie le Conseil économique du Canada. La Saskatchewan n'est pas en tête de la liste pour le pourcentage de pauvres. Le Québec en compte 30 p. 100, l'Ontario 25 p. 100 et les provinces des Prairies 20 p. 100.

Ces gens qui vivent dans la pauvreté, aux dépens du bien-être social, n'ont ni espoir ni dignité. Nous avons vu passer quatre générations improductives qui n'ont pas profité des bienfaits de notre vie économique, culturelle et sociale. Le Bien-être s'est incorporé à la bureaucratie établie. Ce sera difficile de l'en déloger parce que sa portée, son prestige, le nombre de ses employés ainsi que son importance ont tous augmenté. Certains en sont contents. Ils ont des intérêts de longue date à protéger et ils les protégeront de leur mieux.

La répartition des richesses qui, pensions-nous, découlerait après toutes ces années des services sociaux, ne s'est pas produite. Il n'y a eu aucune redistribution des richesses dans notre pays depuis vingt ans.

Ceux qui étaient riches il y a 20 ans sont riches aujourd'hui et ceux qui étaient pauvres il y a 20 ans le sont encore. Il n'y a pas eu grand changement et les pauvres qui travaillent représentent une ressource humaine trop peu exploitée parce que nous ne nous sommes pas donné la peine de faire les investissements nécessaires pour leur donner une formation et de l'instruction. Les

pauvres qui travaillent sont pauvres parce qu'ils n'ont pas profité de l'investissement humain auquel les autres secteurs de la société ont accès depuis longtemps. Cela nous coûte \$25,000 pour chaque étudiant ou étudiante qui passe par l'université. C'est un investissement humain que nous sommes heureux de le faire mais qui ne s'applique pas dans le cas des pauvres.

Plusieurs faits nous ont sauté aux yeux au cours des audiences. Par exemple, les déshérités et les pauvres qui travaillent ont besoin d'un niveau minimum de revenu. Il leur faut des services et des occasions d'emploi et des stimulants pour les inciter à travailler. Il importe d'étudier cette question dès maintenant parce que nos audiences achèvent et bientôt les gros bonnets réunis dans les salles de conseil de nos institutions financières et de nos chambres de commerce, ainsi que les autres qui ne sont pas tellement intéressés à la condition des pauvres et qui frémissent d'horreur à l'idée d'un revenu minimum pour les pauvres, vont se faire dire... et je crois que le moment est propice... que des milliers de Canadiens reçoivent présentement, en vertu de notre régime de bien-être, un revenu minimum calculé sur une base annuelle. Cela se passe dans toutes les provinces et s'appelle l'assistance sociale à long terme. Cependant, en vertu de ce même régime canadien de bien-être, des milliers de pauvres qui ont un emploi gagnent moins d'argent en travaillant à plein temps à des salaires minimum que les assistés sociaux qui ne travaillent pas du tout.

Voilà le concept du revenu minimum et on le fait entrer dans le régime de bien-être par la petite porte, le pire moyen pour le faire accepter. Si nous acceptons cela, nous serons pris avec des régimes mal conçus, mal organisés, mal préparés qui nous coûteront encore plus cher que le régime actuel. Nous commettrons une erreur après l'autre parce qu'il ne suffit pas d'envoyer un chèque. Les pauvres ont besoin de services, de chances et de stimulants pour les encourager à travailler. Si nous continuons à faire ce que nous faisons présentement, nous aurons le pire des deux mondes.

Si l'idée d'un niveau de revenu minimum est bonne, et je crois qu'elle l'est, elle doit être présentée ouvertement pour se faire voir et approuver de tout le monde. A ceux qui pensent que ce concept est nouveau et très révolutionnaire je peux seulement dire, à la lumière de ce que nous savons présentement: «Rien de nouveau à cela!»

Nous avons des vrais problèmes. Par exemple, devons-nous rejeter totalement le régime de bien-être? Si nous le rejetons, avec quoi le remplacer? Choisissons-nous un régime de revenu fixe, et dans ce cas, à quel niveau devons-nous

commencer? Devons-nous adopter la recommandation proposée jusqu'ici par le Conseil économique des revenus?

Si nous adoptons l'idée d'un revenu minimum, quels programmes devons-nous mettre au rancart et lesquels devons-nous maintenir? Si nous décidons d'établir un revenu minimum, emploierons-nous une norme uniforme pour tout le pays? Qu'offrirons-nous comme stimulants pour encourager les gens à travailler et comment les bureaux de main-d'oeuvre aideront-ils les pauvres qui travaillent? Si nous établissons le revenu minimum, où trouverons-nous les fonds nécessaires? Devrons-nous mettre le programme en vigueur immédiatement ou pourrions-nous l'incorporer graduellement? Avons-nous les moyens et la volonté de faire tout cela?

Voici quelques-unes des questions auxquelles nous devons répondre quand nous commencerons à rédiger notre rapport. Je peux cependant vous assurer que le problème de la pauvreté sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion, et de la suivante, et de la suivante, et en plus qu'il sera le premier sur la liste.

Nous avons vu plusieurs aspects de la pauvreté et nous les trouvons affreux et intolérables. Un mal qui a commencé au pays sous forme bénigne a pris, à cause de notre négligence, les proportions d'une tumeur maligne et par conséquent nous devons y voir tout de suite.

Nous entendrons maintenant M. Grant Mitchell, représentant de la Saskatchewan Co-operative Credit Society, discuter du mémoire de la Société et présenter ensuite les membres de sa délégation.

**M. Grant Mitchell, directeur exécutif, Commission des Ressources hydrauliques de la Saskatchewan:** Merci, sénateur Croll et messieurs les membres du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Vous voudrez bien m'excuser mais j'ai préparé des notes et c'est au milieu de mon texte et non pas au début que je présente mes compagnons.

Je remercie le Comité d'avoir donné à la Saskatchewan Co-operative Credit Society l'occasion de soumettre son mémoire. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les rapports des journaux sur le travail de votre Comité et sur les opinions des divers groupements qui ont comparu devant vous. Notre Société de crédit est l'organisme central de service et de finance pour les Caisses Populaires de la Saskatchewan et nous servons aussi de centre financier pour les coopératives.

Nous sommes nous-mêmes membres d'une coopérative de crédit et nous savons bien, monsieur le sénateur Croll, que vous vous intéressez depuis longtemps au système des coopératives de

crédit et que vous êtes en faveur de ce système. En tant que citoyens ordinaires qui avons recours au crédit, nous apprécions beaucoup vos efforts, sénateur Croll. Nous espérons que tout le monde reconnaîtra le rôle primordial que vous avez joué dans l'adoption de la loi qui exige la divulgation des taux d'intérêt.

Nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre votre nomination à la présidence du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, puisque par le passé vous vous êtes intéressé aux gens, à leurs problèmes et aux moyens qu'ils emploient pour les résoudre.

Dans la même veine, vous ne serez nullement surpris d'apprendre que les dirigeants des coopératives de crédit et leurs organisations s'intéressent également aux pauvres. C'est durant les années trente que les coopératives de crédit ont tout d'abord commencé à susciter de l'intérêt en Saskatchewan. A cette époque, nous étions tous aussi pauvres les uns que les autres. Nos prédécesseurs essayaient de sortir de leurs difficultés et ils ont bien accueilli cette idée nouvelle de coopératives financières appartenant aux membres pour aider les membres. Après leurs débuts modestes, les coopératives de crédit de la Saskatchewan sont devenues une des Forces financières importantes de notre province.

Nous estimons que les coopératives de crédit aident un grand nombre d'habitants de la Saskatchewan à échapper à la pauvreté parce qu'elles leur permettent d'emprunter à des taux d'intérêt peu élevés pour des raisons valables; cependant, plusieurs d'entre nous n'ont cessé de s'inquiéter de peur que notre succès même ne nous fasse oublier nos objectifs premiers.

Nous étions inquiets et par conséquent, en 1969, nous avons demandé à notre conseil de recherche d'étudier la pauvreté sous trois aspects.

D'abord, définir la pauvreté; ensuite, classifier et analyser les proportions de la pauvreté au Canada et en particulier en Saskatchewan; enfin, déterminer si les coopératives de crédit ont un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Nous avons inclus une copie de cette étude avec le mémoire présenté au Comité du Sénat.

Plus tard en 1969, le conseil d'administration de la société a formé un comité de la pauvreté chargé de proposer au conseil des moyens qui permettraient aux institutions financières coopératives de contribuer de façon plus tangible à l'élimination de la pauvreté au Canada.

Le mandat de ce comité lui permettait de discuter des méthodes à prendre avec les coopératives privées et avec les organismes gouvernementaux qui s'occupent des questions de pauvreté.

Durant les premières réunions, les membres du comité ont essayé d'identifier les programmes de

pauvreté déjà existants et leur corrélation. Nous avons trouvé cette tâche assez décourageante puisque les programmes, considérés isolément, ne semblent pas être faire partie d'un programme intégré et total conçu pour combattre la pauvreté.

On peut dire en justice que ce sont les membres du comité qui ont travaillé directement avec les pauvres qui étaient les plus pessimistes devant nos chances d'élaborer des méthodes originales et nouvelles et de les faire accepter par les gens à qui nous devons répondre. En tout cas, nous avons décidé que la préparation d'un mémoire pour votre Comité pourrait nous aider à mieux comprendre le problème.

Nous avons concentré la majorité de nos efforts à ce travail récemment mais le conseil de la société reconnaît que notre comité a un travail qui n'a pas de fin.

Le conseil a approuvé le mémoire et accepté ainsi la philosophie fondamentale qui en ressort et il nous a ensuite demandé de poursuivre notre travail et d'essayer de concevoir à l'intention des pauvres des programmes précis qui feraient appel aux coopératives et aux caisses populaires. Voilà donc les points essentiels qui expliquent l'intérêt de notre société à l'égard des pauvres et qui ont précédé la préparation du mémoire.

J'aimerais présenter mes compagnons, qui tous ont apporté une contribution importante à notre travail jusqu'à date. Je donnerai certains détails sur leurs intérêts et leur occupation puisque notre façon d'envisager la pauvreté reflète certainement nos intérêts et notre expérience personnelle.

Je vous présente le Père Lucey, assis derrière moi. Le Père Lucey est présentement curé de Balgonie, en dehors de Regina. Il a démontré au cours des années qu'il comprend l'ensemble des problèmes du bien-être total de ses paroissiens et du reste de la communauté et qu'il s'y intéresse.

Il a participé activement à des projets dont le but était d'aider les gens à améliorer leur sort afin de vivre plus convenablement et plus richement tant sur le plan social et économique que sur le plan spirituel.

Le Père Lucey a joué un rôle important, lorsqu'il était à Broadview, dans un projet de développement mondial du gouvernement fédéral dans le cadre de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA). Il a fait partie du conseil exécutif de la Chambre de commerce de Broadview ainsi que de la Commission d'assurance-maladie de la Saskatchewan. Il a travaillé dans divers bureaux à titre de travailleur bénévole de la coopérative de crédit. Sa compréhension et sa sincérité devant les problèmes de l'humanité apportent une contribution importante à notre comité.

M. Michel Lopez, qui malheureusement n'a pas pu se venir ce matin, a aussi fait partie du comité. Il est directeur du Centre marial de Regina. Le Centre essaie de pourvoir aux besoins des indigents, tant du côté physique que spirituel.

M. Lopez a de longues années d'expérience avec les déshérités et le dévouement avec lequel il remplit ses fonctions actuelles révèle son souci et sa sincérité. Avant de venir au Canada il y a quelques années, il a travaillé chez les pauvres en Amérique du Sud. M. Lopez comprend bien les problèmes de la pauvreté, il les voit tous les jours et ses connaissances contribuent énormément à notre organisation et au comité de la pauvreté.

Ted Prefontaine, ici présent, est secrétaire exécutif du Conseil de la Coopération de Saskatchewan. Vous pouvez constater par ma prononciation à l'anglaise que le biculturalisme n'est pas encore un succès total en Saskatchewan! Le Conseil réunit les coopératives et les caisses populaires francophones et coordonne leur efforts en vue d'une collaboration plus efficace qui produirait des avantages mutuels tant pour les unes que pour les autres.

Pendant de nombreuses années, M. Prefontaine s'est attaqué aux problèmes pratiques des coopératives et de leurs membres, surtout à l'époque difficile des années trente et quarante. Récemment, il a inauguré à l'intention des pauvres de Saskatoon un projet d'aide auquel collaborent l'église catholique et d'autres confessions.

Il a déjà fait partie du conseil d'administration de notre organisation et de la Centrale internationale des coopératives de crédit.

M<sup>me</sup> Evelyn Walker, qui n'a pu malheureusement assister à l'audience de ce matin, est membre de notre comité. Elle est secrétaire exécutive du centre des amis de Regina, qui s'intéresse aux besoins des Indiens et des autres citoyens sur le plan social, récréatif et éducatif.

Nous arrivons maintenant à ceux qui ont fait le travail. Eldon Anderson, tout à fait au bout, est secrétaire de la Société de crédit et aussi secrétaire de notre comité de la pauvreté. M. Anderson s'occupe activement de certains projets de la coopérative y compris une garderie d'enfants à Regina pour les enfants venant de familles à faible revenu ou de familles où il n'y a qu'un seul parent.

M. Wylie Simmonds est étudiant en sciences sociales au campus de Regina de l'Université de Saskatchewan. Il a collaboré à d'autres enquêtes, y compris le Projet national de recherches chez les Indiens et les Métis. Ce sont MM. Anderson et Simmonds qui se principalement chargés de la rédaction actuelle du mémoire.

Permettez-moi maintenant de me présenter. Je suis un des directeurs exécutifs de la Commission des ressources hydrauliques de la Saskatchewan; c'est mon gagne-pain. J'ai fait pendant environ 20 ans du travail bénévole pour les caisses populaires et les coopératives de crédit et je dois dire que j'ai beaucoup aimé ce travail.

Je fais présentement partie du Conseil et du comité exécutif de la société et je suis président de notre comité de la pauvreté.

Passons au mémoire: il est assez long mais nous avons cru nécessaire d'étudier à fond certaines questions cruciales. Nous avons essayé d'être pratiques mais s'il semble que nous avons trop fait de théorie ou que nous sommes portés à exagérer, ce n'est certes pas avec l'intention d'induire en erreur mais bien pour éclaircir certains points mal définis et pour nous permettre de les examiner de plus près.

Avant de se pencher sur le problème de la pauvreté, il faut d'abord s'y intéresser sincèrement et ensuite parvenir à le comprendre. Notre groupe est certainement intéressé au problème et le mémoire traduit en partie les efforts que nous avons déployés pour le comprendre.

Nous sommes complètement d'accord, monsieur le sénateur Croll, avec les remarques que vous avez faites au début de la séance. Les problèmes de la pauvreté au Canada et les solutions apportées jusqu'à date ont créé un monument de frustrations et de dépenses colossales au sein de notre société.

Prenons un exemple: après quatre cents ans d'ingérence grossière dans la vie des Indiens, nous n'avons tout de même pas réussi à leur faire accepter les valeurs de la société bourgeoises. Des lois plus convenables n'ont pas éliminé certains modes de comportement typiques chez les pauvres. L'assistance sociale est devenu un piège. L'instruction a aidé un peu mais c'est trop souvent dans les quartiers pauvres que le niveau de qualité de l'instruction offerte est à son plus bas.

Les gens qui veulent collaborer aux programmes sont frustrés par des retards, des restrictions et des délais. La plupart des programmes gouvernementaux et privés sont fondés sur des valeurs, des concepts d'action conformes aux idées actuelles des dirigeants de l'opinion publique ainsi que du public même.

Nous concevons des programmes et nous consacrons des sommes énormes. Nous engageons des experts et des administrateurs et nous essayons d'aider les autres mais l'expérience de tous ces programmes au cours des années démontre que nous ne parvenons pas à communiquer réellement avec les gens que nous sommes censés aider. Soit qu'ils ne veuillent pas du programme ou qu'ils ne le comprennent pas, ou qu'ils soient vexés par les restrictions ou bien qu'ils ne soient tout simplement pas intéressés «à se faire aider».

Nous sommes frustrés devant ces réactions mais les supposés bénéficiaires de ces programmes bien intentionnés le sont encore plus. C'est de l'échec de ces programmes que nous viennent une grande partie des mythes, des attitudes et des sentiments de rancœur.

Quand les pauvres ne réagissent pas à des programmes que nous jugeons appropriés, nous nous fâchons. Et puisque nous-mêmes ne réagissons presque jamais à des programmes qu'eux désirent, ils se fâchent à leur tour.

En général, les programmes s'attaquent aux symptômes plutôt qu'aux causes et pour compliquer les choses encore plus, la majorité de ces programmes sont fondés sur des mythes, des fausses conceptions, des préjugés et des vues de la réalité qui ne sont pas du tout partagées par les bénéficiaires du programme.

Bref, le Canada lutte contre la pauvreté comme un capitaine qui emploierait des pompes de drain pour garder son bateau à la surface au lieu de réparer les voies d'eau. Dans son mémoire, la Saskatchewan Co-operative Credit Society espère donner des idées utiles pour assurer le redressement de la situation. Oublions nos attitudes négatives et considérons de façon positive et humaine les problèmes de ceux que nous appelons les pauvres.

Les coopératives, sous toutes leurs formes, offrent aux gens une occasion d'appliquer les principes de la démocratie dans une situation concrète.

Nous croyons que les coopératives peuvent aider les gens à comprendre notre système social à développer des qualités de chef et des aptitudes à travailler efficacement en groupe.

Toutefois, nous estimons que les coopératives peuvent être le plus utiles dans le cadre d'une lutte totale contre les problèmes de la pauvreté. Le mémoire donc présente d'abord une définition de la pauvreté, ses causes et ses symptômes, les méthodes actuelles et les méthodes d'ensemble possibles avant de passer au rôle éventuel de la coopérative.

Les conclusions du mémoire découlent de certaines prémisses fondamentales qui sont étudiées en détail dans le corps du texte mais que je pourrais résumer comme ceci.

Premièrement, la pauvreté est un état de dépendance servitude. Deuxièmement, la dynamique de la pauvreté vient des relations entre les dirigeants qui prennent les décisions, le grand public et les pauvres. On pourrait diviser les pauvres en trois catégories, selon les valeurs qu'ils respectent. Il y a d'abord les pauvres qui ont toujours été pauvres, par «profession», ensuite les pauvres «ordinaires» et enfin un troisième groupe de personnes qui partagent les valeurs de la bourgeoisie mais qui ne parviennent pas à les atteindre à cause d'un désavantage quelconque.

Nous devons surmonter les attitudes négatives envers la pauvreté et les remplacer par des connaissances positives. Nous devons cesser de traiter les symptômes de la pauvreté et s'attaquer à ses causes, comme par exemple le manque de pouvoir et de ressources aux mains des pauvres. En outre, ce n'est qu'un programme d'ensemble qui nous permettra de lutter efficacement contre la pauvreté.

Ceux qui travailleront dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté devront se garder de poser en juge devant les problèmes. La recherche et la communication sont des facteurs essentiels à toute méthode globale.

Les principes de la coopérative, mis en pratique, peuvent apporter une solution efficace; dans le cadre de notre système actuel, les coopératives peuvent aider beaucoup à la troisième catégorie de pauvres, ceux qui ont les mêmes valeurs que nous mais qui sont handicapés par un manque de ressources ou de connaissances.

Il faut avant tout soulager la misère du moment, passer ensuite à l'élimination de l'état de dépendance et créer une interdépendance.

Nos recommandations sont la suite logique de nos discussions et de nos prémisses; nous proposons premièrement l'introduction d'un système quelconque de revenu annuel garanti combiné avec une plus grande protection du consommateur.

Deuxièmement, les pauvres devraient pouvoir participer directement aux décisions qui les intéressent et en même temps, le public en général être exactement renseigné sur la pauvreté et sur les nouveaux programmes de lutte contre la pauvreté.

Troisièmement, le programme d'ensemble doit s'efforcer d'éliminer l'état de dépendance et d'y substituer des ressources et pour les pauvres un accès certain à ces ressources.

Quatrièmement, nous recommandons que les coopératives et les caisses populaires situées dans des régions économiquement désavantagées aient droit à un appui soutenu de la part du gouvernement dans le cadre d'un programme total d'ensemble axé vers une solution des problèmes de cette région.

Enfin, il serait souhaitable que tous les Canadiens s'intéressent activement à une planification sociale et économique qui produirait une société plus égalitaire.

Un bon nombre des idées exposées dans le bref sont relativement nouvelles et inexplorées. Les experts en sciences sociales ont considéré chacune de ces idées dans différentes situations mais, à ce que nous sachions, elles n'ont jamais été réunies dans le cadre d'une étude précise de la pau-

vreté. Nous espérons que notre travail saura être utile aux honorables sénateurs dans leur enquête.

Merci beaucoup.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Mitchell.

**Le sénateur Pearson:** Monsieur Mitchell, votre mémoire est assez compliqué à lire. On voit que vous y avez consacré des efforts considérables et que vous avez pris tout le temps nécessaire parce que vous divisez les pauvres en trois catégories. Je me demandais comment vous étiez arrivés à ces catégories. Pourquoi les classez-vous de cette façon?

**M. Mitchell:** Je vais essayer de répondre à une partie de la question et je demanderai ensuite de l'aide à mes compagnons. Les experts en sciences sociales qui ont étudié les pauvres ont essayé d'identifier certains groupes au sein de la catégorie générale des pauvres et du premier groupement que nous mentionnons, à savoir les gens dont la culture repose sur la pauvreté. Il y a de ces gens dont les ancêtres, pour une raison ou pour une autre, se sont en quelque sorte écartés des avantages économiques et sociaux de la Société: cette attitude se transmet de père en fils et les générations qui suivent se retrouvent dans la même situation, ils s'embourbent dans leur pauvreté et adoptent des attitudes bien particulières envers le monde qui les entoure.

C'est avec beaucoup de difficulté que ces familles sont jamais parvenues à comprendre les valeurs que la majorité des gens respectent. Le deuxième groupe comprend les pauvres et nos indigènes, les Métis et les autres groupes qui tiennent encore à certaines valeurs qui ont déjà eu du bon sens pour leurs sociétés à une certaine époque mais qui, de nos jours, ne peuvent plus tenir; la société est plus considérable et plus puissante, elle s'impose et ces cultures n'ont presque aucune chance de survivre dans le Canada d'aujourd'hui.

Pendant, ce serait peut-être une très bonne idée que notre Société admette certaines des valeurs de ces cultures, sinon toutes, et ceci est contraire à l'opinion populaire.

Enfin, dans le troisième groupe, on retrouve les gens dont les valeurs sont absolument les mêmes que celles des dirigeants de notre société et du public en général mais qui n'ont pas réussi à se trouver une place dans la grande Société pour une foule de raisons, que ce soit le manque d'instruction ou bien l'absence de ressources de base.

**Le sénateur Pearson:** Oui. J'aimerais vous demander maintenant si vous jugez que notre système d'éducation... bon, je devrais vous dire avant que je suis surpris de voir jusqu'à quel point vos coopératives et vos caisses populaires se sont

intéressées au problème de la pauvreté en Saskatchewan et j'imagine dans tout le pays... vous avez beaucoup travaillé.

N'étant pas moi-même membre d'une coopérative, je n'ai jamais su exactement ce que vous faisiez et je pensais que vous vous contentiez d'acheter et de vendre, mais en fait vous êtes en train de fouiller au sein même de la société pour essayer de découvrir quelles sont les difficultés.

L'une des choses qui m'ont toujours le plus frappés, c'est le manque d'éducation profitable aux pauvres. Je veux dire qu'on ne leur offre pas le genre d'éducation qu'il faudrait.

Avez-vous une idée des raisons de cette situation ou y a-t-il un autre genre d'éducation que nous pourrions avoir pour les pauvres et qui les sortirait de la situation dans laquelle ils se trouvent plus efficacement que l'instruction scolaire?

**M. Mitchell:** Monsieur le sénateur, je ne suis nullement expert en éducation —

**Le sénateur Pearson:** Mais vous en avez peut-être plus ou moins discuté.

**M. Mitchell:** Nous avons tous nos points de vue personnels sur les vertus et les défauts du système d'enseignement. J'aimerais qu'on m'aide un peu à répondre à cette question, mais je dirais cependant que là encore, en ce qui concerne le programme d'éducation destiné aux groupes classés dans les catégories pauvres, je pense que nous avons essayé de leur offrir le genre d'éducation qui, selon nous, leur convient le mieux. Il se peut que nous nous soyons trompés, mais Wylie Simmonds ou le Père Lucey voudraient peut-être répondre à cette question.

**M. Wylie Simmonds, Directeur du Comité sur la pauvreté de la Société coopérative de crédit de la Saskatchewan:** Il me semble que l'important est d'avoir une éducation en rapport avec la situation réelle des gens. Il arrive souvent de nos jours que l'éducation corresponde plutôt aux valeurs, aux perceptions et à la situation de la classe moyenne. L'éducation devrait en fait dépendre de la personne qui la reçoit parce que c'est un moyen de développement.

**Le sénateur Pearson:** Est-ce que le système d'éducation subit déjà un genre de révolution ou bien en sommes-nous toujours au vieux système qui se limite à l'enseignement scolaire?

**M. Simmonds:** Je pense qu'il se produit quelques petites révolutions mais rien de vraiment important, du moins à ma connaissance.

**Le président:** Vous parlez d'une éducation en rapport avec les pauvres. Que voulez-vous dire par là?

**M. Simmonds:** Je veux dire par là, monsieur le sénateur Coll, que nous vivons tous des expériences différentes. A simple titre d'exemple, considérons le groupe de gens dont nous avons parlé, c'est-à-dire les Indiens. Ils sont élevés dans une ambiance où les rapports familiaux sont très forts, ils parlent dans bien des cas, notamment dans le Nord, différentes langues et ils vivent dans un milieu qui diffère du milieu urbain.

Lorsqu'ils fréquentent une école dont les livres sont écrits dans une langue étrangère, ou une langue différente de la leur, et lorsque les illustrations de ces manuels scolaires montrent des gratteciel et des autobus à trolley et lorsqu'il y a une séparation de fait — je veux dire lorsqu'il y a en fait aliénation entre eux et leurs familles par suite des valeurs qu'on veut leur inculquer dans ces écoles, cela crée pour eux une situation très confuse et très décourageante.

**Le président:** Les Métis, représentés par M. Adams et d'autres, nous ont bien fait comprendre cela et nous en sommes pleinement conscients. Pourriez-vous prendre d'autres exemples que les autochtones?

**M. Simmonds:** Je pense que la même chose est vraie pour les gens de la première catégorie, le groupe dont la culture est issue de la pauvreté. Ils ne vivent pas dans un milieu disons aussi riche. Ils n'ont normalement pas de livres à la maison, ils ne peuvent guère se permettre de voyager, les gens qu'ils ont rencontrés sont en général uniquement des gens du voisinage ou d'une petite circonscription et leurs valeurs sont en général celles que l'on rencontre chez des gens qui vivent dans la pauvreté depuis des générations, c'est-à-dire qu'ils n'espèrent pas parvenir au progrès comme nous le comprenons.

Je pense que les notions de réalisation et autres que l'on cherche à inculquer dans les écoles commencent par provoquer de la confusion chez les enfants de cette catégorie. Il en résulte un contact initial qui est mauvais et qui a des conséquences durables.

**Le sénateur Pearson:** Oui. Cela appuie ce que je veux démontrer. Pensez-vous que l'instruction scolaire soit la seule solution — je veux dire par là que tous le monde parle de l'éducation mais pensez-vous que l'instruction scolaire soit la seule solution pour ces gens dont la culture est, comme vous le dites, une culture de pauvreté?

**M. Simmonds:** Non, pas du tout.

**Le sénateur Pearson:** Pensez-vous qu'ils aient besoin d'une éducation d'un autre genre?

**M. Simmonds:** Monsieur le sénateur, je ne suis pas un expert en éducation.

**Le sénateur Pearson:** Non, je le sais bien, mais je voulais seulement votre point de vue.

**M. Simmonds:** Je dirais qu'il faudrait, d'une façon générale, élargir l'horizon de ces gens. En d'autres termes, ce dont ils ont besoin, ce n'est pas de rester assis dans la salle de classe. Il faudrait qu'ils puissent faire des sorties et voir des choses et on devrait permettre aux enfants de faire de telles visites. On devrait leur permettre d'aller au magasin pour déterminer ce qui vaut son prix et ce qui ne le vaut pas. Il m'est très difficile de répondre à la question parce que, comme je l'ai dit, je ne suis pas expert.

**Le sénateur Pearson:** Oui.

**M. Simmonds:** Mais il est certain que l'enseignement purement scolaire n'est pas une solution. L'éducation par l'expérience serait, à mon sens, plus valable.

**Le sénateur Pearson:** Pensez-vous qu'on devrait les éduquer plutôt que de leur apprendre à lire, à écrire et à compter avant qu'ils aillent travailler sur leur métier ou qu'ils aient une occupation — qu'ils fassent quelque chose pour gagner leur vie?

**M. Simmonds:** Mon point de vue personnel à ce sujet est que cela dépend des individus.

**Le sénateur Pearson:** Oui.

**M. Simmonds:** Le fait qu'une personne est pauvre ne signifie pas qu'elle est incapable de faire des études.

**Le sénateur Pearson:** Très juste.

**M. Mitchell:** Puis-je répondre à cette dernière question?

**Le sénateur Pearson:** Oui.

**M. Mitchell:** En rédigeant le mémoire, j'ai eu l'occasion de lire un peu sur la question des programmes entrepris ailleurs et notamment sur la possibilité que, comme vous l'avez indiqué, l'apprentissage d'un métier, etc., soit une bonne chose, je pense que ça l'est peut-être mais, malheureusement, la plupart de ces cours forment des gens à des métiers qui peuvent disparaître dans un avenir assez proche et, donc, si c'est un programme du gouvernement, les dirigeants du gouvernement risquent d'être un peu frustrés s'ils dépendent une somme appréciable pour former des gens à un métier et s'aperçoivent dans quatre, cinq ou dix ans qu'il faut recommencer en leur apprenant à faire autre chose.

**Le président:** Mais puisque vous parlez de cela, il y a en ce moment des emplois qui sont supprimés par la technique — ce sont les emplois non-qualifiés. Les machines prennent la place des travailleurs non-qualifiés. Voilà ce dont nous souffrons, n'est-ce pas?

**M. Mitchell:** C'est cela en partie, je pense.

**Le président:** Je croyais que c'était votre plus gros problème — le fait que les machines sont en train de remplacer la main-d'oeuvre non-qualifiée.

**M. Mitchell:** Je pense que j'admettrais que c'est probablement le problème majeur mais il y a d'autres occupations...

**Le président:** C'est vrai mais qu'est-ce qu'il y a de mal à apprendre un métier pour gagner sa vie?

**M. Mitchell:** Rien.

**Le président:** Mais les gens persistent à se méfier d'un métier. Le jeune homme qui est ici s'en méfiait lorsqu'il a répondu à la question, disant que parce qu'il était autochtone ou parce qu'il était pauvre, nous ne le laissons pas libre quand nous disons qu'il devrait apprendre un métier pour gagner sa vie. Je pensais que c'était le but de notre système et que c'était une bonne chose pour les gens. Est-ce que cela a changé?

**M. Mitchell:** Et bien, si je puis me permettre précisément de répondre à cette question, je pense que je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il n'y a rien de mal à ce qu'une personne apprenne un métier pour gagner sa vie, mais il n'y a pas de doute que depuis longtemps on n'a pas donné aux métiers l'importance qu'ils méritaient, et en fait, les gens pensent que si une personne est excellente dans un métier, elle est cependant moins parfaite qu'une autre qui exerce, même avec moins de compétence, une profession plus intellectuelle.

**Le sénateur Pearson:** C'est peut-être vrai dans votre situation de citoyen de la classe moyenne, mais pour un homme qui est en bas de l'échelle, le fait d'apprendre un métier dans son groupe ne le rabaisse pas parce qu'il apprend ce métier — cela l'élève au contraire parce qu'il sait ce qu'il fait. N'est-ce pas vrai?

**M. Mitchell:** Je pense bien que c'est vrai.

**Le sénateur Pearson:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Monsieur le président, j'aimerais remercier les témoins de leur mémoire. Je pense que c'est, parmi les mémoires que nous avons reçus, l'un de ceux, sinon celui, qui donnent le plus à réfléchir.

J'ai été très intéressé par la façon dont vous avez analysé les problèmes et donné une définition fondamentale de la dépendance et de ses causes ainsi que par vos remèdes. Votre façon d'y remédier consiste à mieux distribuer les ressources et le pouvoir et à obtenir du public en

général une attitude positive et meilleure qui seule peut permettre la redistribution du pouvoir et des ressources.

J'ai été très impressionné par ce que vous avez vous-même fait pour essayer d'amener ce changement d'attitude, par les courtes émissions auxquelles vous avez contribué et par les brochures que vous avez fait imprimer et distribuer. Mais plus j'y pense et plus je me demande s'il suffit d'un changement d'attitude et je me demande également si l'on peut provoquer un changement d'attitude simplement en augmentant et en améliorant l'information.

Pour commencer, j'aimerais savoir quel genre de réactions ont provoqué les efforts que vous avez faits — vos efforts personnels?

**M. Mitchell:** Eh bien, je pense qu'Eldon Anderson pourrait répondre à la plupart des termes de cette question mais je peux moi-même dire que, lorsque nous avons créé le Comité sur la pauvreté, je n'étais pas tout à fait sûr du genre de réactions que nous aurions de la part de notre propre conseil d'administration.

J'ai été intéressé par la remarque du sénateur Pearson au sujet d'une personne qui ne fait pas partie du mouvement coopératif et pense qu'il s'agit simplement d'une organisation de petits prêts ou de ventes au détail. Il y a beaucoup de gens, et j'ai été étonné du nombre de gens appartenant au mouvement coopératif, qui, comme je l'ai constaté lorsque nous avons fait un peu de travail sur ce mémoire et commencé à examiner ce qu'on peut appeler l'arrière-plan du problème, s'intéressent à bien plus qu'à prêter de l'argent et vendre de la marchandise. Aussi, je pense que la réaction de notre propre conseil d'administration, qui est composé de gens très différents les uns des autres, a été excellente.

L'étape suivante consiste à transposer cela dans un programme qui fait connaître à l'ensemble de nos membres ce que nous pensons.

**Le sénateur Carter:** Eh bien, vous avez essayé plus ou moins de le faire. Vous avez distribué des brochures et vous avez une petite émission?

**M. Mitchell:** C'est vrai.

**Le sénateur Carter:** Quels en ont été les résultats?

**M. Mitchell:** J'aimerais qu'Eldon Anderson réponde à cela.

**M. Eldon Anderson, secrétaire de la Société coopérative de crédit:** Le résultat des efforts que nous avons fait jus'qu'ici, et qui, vous l'admettez sont assez récents — il n'y a pas longtemps que nous avons sérieusement entrepris d'examiner ce problème et de chercher des solutions; en conséquence, il n'y a pas eu encore énormément de résultats. Toutefois, je crois pouvoir dire sans

risque de me tromper que nous avons intéressé de façon surprenante un certain nombre de nos membres et peut-être encore plus un certain nombre de dirigeants et j'entends par là, des directeurs ou administrateurs d'unions de crédit et certainement un grand nombre d'autres organismes.

Les fonctionnaires et employés des services d'assistance de la Saskatchewan par exemple. Des demandes de communication du texte de la première étude de notre Conseil de recherche sur la pauvreté nous sont parvenues de tout le Canada et des États-Unis.

En fait, on peut dire que les brochures que vous avez vues ont également beaucoup servi à nous faire connaître. Comme vous le savez très bien, en matière de publicité, comme ailleurs, on cherche à obtenir une réaction, cela demande du temps et nous pensons qu'il nous faudra en faire beaucoup plus avant de parvenir réellement à un résultat qui ressemble à un changement d'attitude.

Nous avons cependant essayé à ce sujet quelque chose qui, je pense, donne une indication.

Nous avons fait un concours fondé sur certains des émissions radiophoniques et certaines des brochures que vous avez vues, et nous avons demandé aux gens de répondre en envoyant des peintures, des dessins, de la poésie ou de la prose traitant, en gros, de six sujets dont la pollution, la pauvreté et certains autres sujets de ce genre.

Le résultat a réellement dépassé nos espoirs. Nous avons eu 650 réponses, dont un grand nombre étaient excellentes, ce qui, je pense, indique combien les gens se préoccupent du problème et sont disposés à s'en occuper.

**Le sénateur Carter:** Très bien. Je conviens, comme vous dites, que la clé de tout cela est le changement des attitudes du public et vous avez fait un très bon début. J'aimerais connaître vos idées sur la façon dont nous pourrions poursuivre cette tâche. Je veux dire par là qu'il faudrait le faire dans tout le Canada et non pas seulement en Saskatchewan. Quel est votre programme? Comment allez-vous essayer de donner un mobile aux gens?

**M. Anderson:** Je ne suis hélas pas du tout expert en motivation. Je pense que nous avons déclaré et que nous avons certainement laissé entendre de diverses façons dans le mémoire que nous estimons qu'il nous faut travailler avec un certain nombre d'autres organismes pour réellement parvenir au genre de changement général d'attitudes qui permettra de trouver des moyens nouveaux et différents pour résoudre le problème de la pauvreté.

Nous pensons que les trois ou quatre ou cinq mille dirigeants de coopératives, les conseils d'ad-

ministration des unions de crédit et les autres co-opérateurs de la province nous donnent une base solide et je crois que cela constitue notre tremplin.

Je pense qu'il y a d'autres organismes également qui devront commencer par se renforcer avant de pouvoir espérer entraîner d'autres gens à leur suite. C'est ce que nous en sommes réellement en train de faire maintenant.

**Le sénateur Carter:** Oui, mais vous avez commencé par un groupe conditionné d'avance parce qu'il n'y aurait pas de coopératives si ce groupe n'avait pas au départ certaines attitudes fondamentales généralement bonnes, mais pour ce qui est du public difficile à influencer et qui ne fait pas partie du mouvement coopératif, et il n'en fait pas partie parce qu'il ne partage pas ces attitudes, comment peut-on l'intéresser? Comment peut-on rassembler ces gens sous la bannière de ce programme?

**M. Anderson:** Je crains de ne pouvoir répondre à cette question aussi bien que d'autres personnes ici présentes — le Père Lucey voudra peut-être le faire.

**Père Daniel Lucey, prêtre de paroisse, Balgonie, Saskatchewan:** Monsieur le sénateur, je crains de ne pouvoir y répondre non plus, mais je pense que l'on doit profiter des moments de crise pour faire certaines choses et peut-être vivons-nous un tel moment.

Je ne peux imaginer des gens discutant de pauvreté comme nous le faisons par exemple dans les années quarante ou même dans les années cinquante mais, pour quelque raison, nous nous sentons en ce moment menacés en ce qui concerne l'économie et, en fait, en ce qui concerne tous les autres aspects de notre vie.

Les gens, il me semble, se préoccupent de se protéger eux-mêmes individuellement et même de protéger leurs droits et il en résulte une situation de crise et une époque d'opportunité.

Je pense que toutes les réalisations valables des humains se produisent à de tels moments et je ne peux voir quels plans nous pouvons établir sinon celui de travailler à la réussite selon la situation et d'être prêts à tirer profit de ce qui arrive.

Cela n'est pas trop précis; c'est en réalité très obscur mais, pour en venir aux années trente par exemple, il faut dire que le fondement du mouvement des unions de crédit avait été établi depuis le 19<sup>e</sup> siècle dans des régions industrielles de l'Europe, mais dans notre pays, il fallut une crise économique pour permettre aux gens de créer des mouvements d'unions de crédit et des mouvements coopératifs dans l'Est du Canada puis dans le Nord des États-Unis où les conditions étaient encore pires.

**Le sénateur Carter:** Dois-je comprendre que vous dites qu'on est aujourd'hui conscient au Ca-

nada d'un état de crise en ce qui concerne la pauvreté?

**Le Père Lucey:** Je pense, monsieur le sénateur qu'il y a une crise totale. Il y a une crise totale en ce qui concerne la vie elle-même.

**Le sénateur Carter:** Oui.

**Le Père Lucey:** La pauvreté en fait peut-être partie et nous avons, à mon point de vue personnel, la crise religieuse qui touche deux domaines; l'effondrement de la foi et l'effondrement de la morale. Bien que certains puissent dire qu'il n'y a absolument pas d'effondrement de la morale, que nous avons une nouvelle morale, mon point de vue reste qu'il y a un changement et que ce changement n'est pas bon. Je pense que je viens de m'écarter de votre question.

**Le sénateur Carter:** Pensez-vous que les gens sont conscients du fait qu'il nous faut réexaminer l'ensemble de nos valeurs et pensez-vous que la tension augmente dans tout le pays et qu'il nous faut nous arrêter pour voir où nous en sommes et où nous allons?

**Le Père Lucey:** Oui, monsieur le sénateur. Je pense que c'est absolument vrai et que c'est une conséquence du fait que d'autres aspects de notre vie — culture, religion, et jusqu'aux attitudes sociales — retardent sur l'homme industriel. Nous nous rendons soudain compte que nous sommes pleinement développés sur le plan industriel et que nous sommes des êtres humains très mal adaptés.

**Le président:** Père Lucey, qu'est-ce que les Canadiens craignent le plus, la pollution ou la pauvreté?

**Le Père Lucey:** Je ne me prétends pas capable de répondre à cela, monsieur le sénateur. Je pense que ce sont principalement des idées qui leur ont été inculquées par les grands moyens d'information.

**Le président:** Vous voulez parler de la pollution?

**Le Père Lucey:** La pollution en est une et la pauvreté aussi pour la plupart des gens, s'ils pouvaient arriver à retarder l'échéance pendant un autre mois ou une autre année, ils pourraient accepter les choses sans se préoccuper de trop. Je n'arrive pas à situer la préoccupation, à savoir si on la trouve chez les pauvres ou chez les gens conservateurs.

**Le président:** Mon Père, vous me secouez un peu ce matin. Lorsque je vous ai demandé — évidemment, je ne vous l'ai pas demandé personnellement — mais, lorsque je vous ai demandé ce qui était le plus important de la pollution des éléments ou de la pollution de l'être humain, vous n'avez pas eu l'air de le savoir exactement.

**Le Père Lucey:** Je le sais quant à moi.

**Le président:** Je vous connais — vous n'êtes pas du tout préoccupé quand à vous même. C'est sur le sentiment du peuple canadien que je vous ai interrogé.

**Le Père Lucey:** En essayant de répondre à votre question, monsieur le sénateur, j'ai seulement dit que je n'étais pas sûr ou que je suis pas sûr que les Canadiens soient conscients de la pollution de leur vie, que ce soit sur le plan physique ou sur le plan moral.

Nous avons été si bien conditionnés matériellement à satisfaire nos plaisirs et nos désirs que, s'ils sont satisfaits, nous ne préoccupons guère de la morale qui en découle. Je pense que cela vient du commerce et de la publicité.

**Le sénateur Carter:** Vous parlez de ce programme total. Vous dites qu'il nous faut un programme total qui attaquera les causes et non pas les symptômes. Comment envisagez-vous ce genre de programme? Le voyez-vous sous forme d'entreprise gouvernementale ou sous forme d'entreprise de la part de groupes comme les mouvements coopératifs? Pensez-vous que les gouvernements peuvent lancer ce genre de programme?

**M. Mitchell:** Oui, je l'ai toujours pensé — peut-être est-ce à cause de l'endroit où je travaille — mais je ne suis peut-être pas aussi pessimiste que beaucoup de gens lorsqu'il s'agit des gouvernements. Je pense que les gouvernements ont, de toute évidence, un rôle majeur à jouer en l'occurrence. Nous n'avons pas suffisamment examiné le problème pour pouvoir indiquer avec précision quelle devrait être la méthode de solution radicale. Nous avons proposé certaines choses qui devraient faire partie d'une solution radicale mais il est évident que toute solution radicale devrait comprendre, à mon avis, un examen sérieux de certains des aspects de notre système éducatif.

Donnons-nous à nos jeunes gens un sentiment de crainte ou de responsabilité pour des choses comme la pauvreté. Je n'en suis pas certain.

**Le sénateur Carter:** Il y a une autre question qui m'intrigue. Vous parlez de l'incidence que les cultures ont l'une sur l'autre. La surimposition de la culture de la société en général sur les cultures des autochtones et sur les cultures sous-jacentes.

Il y a deux semaines, nous étions dans le Yukon et les Indiens se sont montrés très préoccupés de leur culture et de ce que la société de l'homme blanc est en train d'en faire et je n'ai pas obtenu de réponse nette à cette question mais j'ai essayé de savoir quel serait, d'après eux, le résultat de cette incidence sur leur culture.

En supposant que la culture des blancs, la société technique, ne vas pas permettre un retour en arrière et qu'il faut, de quelque façon, que les

Indiens dans leur culture se résignent à cela, ils ne m'ont pas donné une idée claire de la façon dont ils prévoient la chose ni de ce qu'ils voudraient voir se produire. J'ai également parlé à des étudiants d'université, mais peut-être pourriez-vous nous donner une réponse à cela?

**M. Mitchell:** Je ne pense pas que nous puissions donner des réponses nettes, et soit dit sans vouloir vous offenser, monsieur le sénateur, je ne crois pas qu'aucun de nous puisse, au cours d'un bref entretien avec des Indiens ou qui que ce soit d'autre, réellement découvrir ce que veulent ces gens ni quelle est l'idée qu'ils se font de nous.

Je pense qu'une part de nos difficultés dans divers programmes vient du fait que nous n'avons pas pris le temps nécessaire et nous n'avons pas écouté suffisamment. J'ai moi aussi tendance à faire la même chose. Je préfère parler plutôt que d'écouter et je me rappelle la vieille histoire qui dit que le Bon Dieu nous a donné deux oreilles et seulement une bouche et qu'Il ne l'a pas fait par hasard, mais je pense que le début de la méthode est là.

Commençons à vraiment prendre le temps qu'il faut et soyons disposés à vraiment écouter ce que les gens nous disent. Ils n'ont pas tout élucidé, pas plus que nous d'ailleurs, et nous faisons partie de la principale culture.

C'est une chose très complexe et j'espère que, d'une façon ou d'une autre, nous puissions trouver, pour nous attaquer à l'ensemble de ce problème, le temps nécessaire pour vraiment savoir ce que pensent les autres groupes, parce que le peu d'expérience que j'en ai me fait penser qu'ils ont, dans leur culture, certaines choses qui ne me déplairaient pas dans la nôtre.

**Le sénateur Carter:** Je suis d'accord avec vous. Je pense qu'ils ont beaucoup de choses. Le peu d'importance qu'ils attachent aux choses matérielles est un élément dont notre société a réellement besoin et, si nous pouvions seulement devenir moins matérialistes, nos attitudes changeraient et nos solutions seraient certainement bien plus simples.

C'est une de leurs très grandes valeurs et je pense que nous pourrions certainement apprendre à leur contact. Cependant, ils ont d'autres valeurs que nous ne pouvons adopter. Je veux dire par là qu'ils aiment ne travailler que lorsqu'ils en ont envie et qu'ils cessent le travail lorsqu'ils en ont envie et qu'ils prennent un jour de congé lorsqu'ils en ont envie et que, dans une société technique, on ne peut tout simplement pas faire cela.

**M. Simmonds:** Puis-je dire quelques mots à ce sujet?

**Le président:** Oui, allez-y.

**M. Simmonds:** Dans diverses situations où on a laissé les autochtones — ou plus exactement où ils ont en fait organisé leurs propres travaux, les dates limites ne leur ont pas causé de difficultés.

En voici un exemple, je crois que cela s'est produit dans l'île Manitoulin, dans le nord de l'Ontario, où un groupe d'Indiens qui avaient été débauchés d'une entreprise d'abattage de bois à cause des problèmes dont vous parlez, se sont groupés et ont monté une sorte d'affaire collective et ont contracté avec l'entreprise d'abattage qui a passé avec eux un contrat d'après lequel ils devaient couper le bois et le livrer à l'usine. Ce travail aurait occupé une équipe de blancs d'une importance équivalente pendant un an et les Indiens l'ont terminé en cinq mois.

Ils ont des méthodes de travail tout à fait spéciales, pas d'horloges enregistreuses, pas de plans de travail, et coetera, et ils arrivent malgré tout toujours à temps avec le produit et cela grâce à leur notion d'organisation qui est très différente des nôtres.

La notion d'organisation des autochtones est centrée sur la famille et la famille au sens large du mot et la tribu dans le groupe et non pas sur la catégorie de situations au travail.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, j'aimerais me joindre aux autres sénateurs pour féliciter M. Mitchell de son mémoire. Vous avez présenté un mémoire très complet et je pense qu'il est même encore plus valable lorsque je considère que votre organisation dans la province de Saskatchewan est une organisation établie directement à la base.

Cela me mène à ma question. Dans vos observations et vos remarques, vous vous êtes montré, comme je le suis, très critique au sujet des programmes entrepris par le gouvernement pour les pauvres et des sommes importantes que nous dépensons simplement pour créer des mythes et des attitudes négatives et de rejet; j'aimerais si vous le permettez, vous demander de parler de deux ou trois programmes particuliers.

Pourriez-vous me dire pourquoi ils ont échoué ou en quoi ils sont en train d'échouer, mais surtout ce qu'on doit faire à votre avis. Quels changements devraient y être apportés ou à quel point de vue nous échouons.

Prenons par exemple le programme de réadaptation de la main-d'oeuvre. Nous avons dépensé plus d'un million et demi de dollars à construire des écoles de métiers au Canada et en ce moment même nous dépensons plus de six cents millions par an pour les programmes de réadaptation et de rétablissement. En quoi ce programme est-il un échec?

**M. Mitchell:** Je crains de ne pouvoir véritablement vous répondre. Je pense que je ne serais pas si pessimiste à propos de ces programmes parce que, d'après l'expérience personnelle que j'en ai eue, je pense que beaucoup de bon travail a été fait dans le domaine des programmes de formation technique en particulier.

J'ai mentionné que, dans les programmes de métiers par exemple, certains d'entre nous pensent que la chose n'a pas été bien planifiée en ce qui concerne les prévisions de ce que sont les besoins dans notre société. En d'autres termes, il se peut qu'en fin de compte on forme des gens à un métier qui est en train de disparaître ou qui est moins demandé.

**Le sénateur Hastings:** Pensez-vous que cela soit vrai? Est-ce que nous sommes en train de faire cela?

**M. Mitchell:** Je pense que oui mais j'hésite à faire de grandes déclarations à ce sujet parce que je ne connais pas la question d'assez près.

**Le sénateur Hastings:** Passons aux programmes d'allocations familiales et d'aide aux étudiants. En quoi avons-nous échoué dans ces domaines?

**M. Mitchell:** En ce qui concerne les allocations familiales, je ne pense pas que nous avons échoué parce que j'ai six enfants.

**Le sénateur Hastings:** Comment peut-on améliorer ce programme?

**M. Mitchell:** Je suppose — et ici encore ce n'est que mon point de vue personnel — je suppose que nous n'avons pas examiné ces programmes particuliers d'une manière approfondie. Bien des gens demandent pourquoi quelqu'un comme moi d'une part reçoit des allocations familiales et d'autre part les rend sous forme d'impôt et il semble un peu ridicule de se donner tout ce mal, mais pour des raisons administratives il est peut-être plus simple de le faire de cette façon qu'autrement.

**Le sénateur Hastings:** Cela m'amène à ma question suivante. En ce qui concerne les allocations familiales ou l'aide aux personnes âgées, avez-vous une opinion au sujet de l'universalité des paiements par opposition aux paiements sélectifs?

**M. Mitchell:** Je penche en faveur de l'universalité.

**Le président:** Et vous avez six enfants.

**Le sénateur Hastings:** Et finalement, Père Lucey, au sujet de votre projet d'art à Broadview, pourriez-vous nous dire combien vous dépensez sur ce projet en particulier?

**Le Père Lucey:** Monsieur le sénateur, le projet de Broadview a été émis sur pied aux tout débuts du programme d'art et à l'époque j'étais moi-même membre du Conseil de développement rural del a Saskatchewan et afin d'être précis et de faire quelque chose au lieu de me contenter de dire des généralités, j'ai demandé instamment qu'on s'occupe du développement de la région de Broadview dans laquelle je vivais parce qu'elle présentait toutes les caractéristiques utilisables.

Elle présentait les possibilités requises pour la récréation et l'industrie. Une main-d'oeuvre qualifiée au Centre du chemin de fer Canadien du Pacifique qui s'y trouve, nous avons une économie agricole pauvre avec de bonnes possibilités pour le capital — nous avons bien des choses à notre avantage et nous pouvions très bien nous occuper de ces choses dans un programme d'art et la chose fut acceptée.

Maintenant, au cours des trois premières années du programme d'art, nous avons reçu du magasin de vente d'art en Saskatchewan un total de \$1,000 pour faire une étude que nous avons faite nous-mêmes et c'était par l'intermédiaire du représentant du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Au cours des années suivantes, je n'ai pas suivi le programme, ils ont envoyé dans la région un anthropologue qui a passé deux ans à étudier les gens et je pense que ses frais ont été assez considérables. Voilà le montant des dépenses pour les cinq premières années.

La région comprenait quatre réserves d'Indiens ayant une population d'environ deux mille personnes et, dans les débuts de notre programme, nous avons réussi à faire accepter aux chefs indiens un pâturage communautaire du PFRA avec l'idée que nous aurions une pâture d'environ 45,000 acres disponible pour le bétail dans la région de développement de l'art local, mais, il est arrivé évidemment que la chose n'a pas démarré et le bétail y est venu de partout, de centaines de milles à la ronde et les gens du coin n'ont pas beaucoup de bétail dans cette pâture.

A part cela, on a également aménagé une pente de ski pour la récréation mais, du fait que je ne vis plus dans la région depuis des années, je ne peux vous donner de chiffres pour ce qui a été dépensé jusqu'à présent.

Il y avait aussi un terrain de golf de dix-huit trous au bord de la Trans-canadienne, à 92 milles de Regina, et il y a, dans la vallée, deux lacs qui présentent de bonnes possibilités récréatives et j'ai entendu dire qu'on parlait d'une somme d'un million de dollars comme étant le chiffre qui pouvait être dépensé ou était dépensé pour ce développement récréatif.

Nous avons également fait faire une étude sur la possibilité de produire des légumes en irrigant, dans la vallée, une surface totale utilisable qui

pourrait atteindre 1,000 acres. Il y a en ce moment à peu près 50 acres de la meilleure terre de la vallée qui sont irrigués et je pense que ce programme également représente une certaine réussite.

**Le sénateur Hastings:** Nous avons dépensé à peu près 15 ou \$20,000 et vous avez fait faire deux études et étudier les gens et je suis surpris que vous n'ayez pas fait faire un inventaire des ressources humaines. C'est toujours la première chose. Est-ce que cela a réussi?

**Le Père Lucey:** Je pense que cela a réussi à consolider la collectivité et à rendre beaucoup de gens conscients de ce qu'on pourrait faire. Le programme a été éducatif dans cette mesure mais il n'a pas réussi à résoudre le problème.

Il faut considérer cela comme une tâche de longue haleine. Je pense que le travail accompli était si essentiellement fondamental que l'intégration des efforts des Indiens et des efforts des blancs dans la collectivité — et ces derniers seraient les cultivateurs et les travailleurs du Canadien-Pacifique — et il faut dire que cette situation n'existe plus parce que le Canadien-Pacifique a fermé ses installations à Broadview depuis ce temps-là et que les gens sont partis — mais les gens continuent à travailler ensemble et cela leur a appris beaucoup de choses. Je puis dire que cela constitue l'important résultat du programme.

**Le sénateur Hastings:** Juste une petite question pour en revenir à l'universalité, Monsieur Mitchell. Pensez-vous que l'universalité devrait s'appliquer sur la même base dans tout le pays ou devrait-il y avoir une différence entre le Nord et le Sud de la Saskatchewan et entre Terre-Neuve et la Saskatchewan en ce qui concerne les programmes et l'aide du gouvernement?

**M. Mitchell:** J'étais en train de penser à votre question et je n'y ai pas répondu très bien la première fois mais, pour en revenir à nos recommandations, nous avons recommandé que la première étape soit une sorte de revenu annuel garanti et l'une des raisons pour lesquelles nous avons fait cette recommandation est que nous pensons que la méthode actuelle qui consiste à accorder diverses aides financières partielles aux gens est trop compliquée, et que l'administration en est trop coûteuse. C'est pourquoi je pense que, fondamentalement, nous sommes en faveur d'une proposition de revenu annuel garanti.

Je ne sais comment répondre à votre question, celle de savoir si le niveau devrait être le même pour tout le pays? Il est évident que les gens qui essaient de vivre en milieu urbain, à Toronto par exemple, les pauvres, ont des difficultés que les gens de Terre-Neuve ou du Nord de la Saskatchewan n'ont peut-être pas. La vie coûte certainement plus cher à certains points de vue mais quant à dire que la différence est suffisante pour

justifier une différence entre les niveaux d'assistance, je ne suis vraiment pas en mesure de répondre à cela.

**Le sénateur Sparrow:** A propos de votre idée des programmes universels, est-ce votre opinion? Vous croyez aux programmes universels ou est-ce que c'est le point de vue de votre société — votre société de crédit? Je demande cela en pensant que, d'après vous, les allocations familiales devraient être accordées à toutes les familles et que l'assistance vieillesse devrait être accordée à tous les gens d'un certain âge et qu'un revenu annuel garanti devrait être accordé à tout le monde. Vous croyez à cela?

**M. Mitchell:** Je pense que ce que nous avons accepté en tant que société est l'idée du revenu annuel garanti. Je pense qu'il découle logiquement de cela que vous pouvez supprimer un grand nombre de ces autres programmes pourvu qu'ils soient remplacés par un revenu annuel garanti.

Je ne pense pas qu'on ait réellement besoin de conserver séparément le programme de pensions de vieillesse ou le programme d'allocations familiales lorsqu'on a ce genre de sécurité de base.

**Le sénateur Sparrow:** Selon le système actuel, toute personne âgée de soixante-cinq ans a un revenu annuel garanti proprement dit, une pension de vieillesse, et d'après vous, chacun devrait avoir cela, qu'il soit millionnaire ou pauvre et qu'il ait un revenu ou non. Vous croyez à ce genre de programme universel?

**M. Mitchell:** Personnellement oui.

**Le sénateur Sparrow:** La même chose pour les allocations familiales?

**M. Mitchell:** Personnellement j'y crois, mais je ne suis pas certain de pouvoir généraliser en disant que je parle au nom de tout le monde parce que je ne sais pas si les autres sont d'accord.

**Le sénateur Quart:** Vous avez mentionné, tant verbalement que dans votre mémoire, que les pauvres devraient s'occuper davantage de leur sort. Voulez-vous dire par là qu'ils devraient s'organiser en groupe pour présenter leurs points de vue au gouvernement ou aux comités spéciaux ou est-ce que certains des représentants de ces groupes devraient être nommés par le gouvernement pour siéger dans les divers comités, et une autre question: lorsque vous avez rédigé votre mémoire, est-ce que l'un des membres de votre groupe ou plusieurs d'entre eux sont allés interroger les pauvres pour pouvoir faire connaître leurs points de vue dans votre mémoire?

**M. Mitchell:** Monsieur le sénateur, en ce qui concerne la première question sur l'organisation en groupes — évidemment je crois, et je suis

sûr que la société croit, que cela constitue pour ces gens le moyen de progresser le plus rapidement.

C'est en fait ce que nous avons nous-mêmes fait dans les unions de crédit et les coopératives. Lorsque j'ai dit que nous sommes devenus la puissance financière en Saskatchewan en tant qu'unions de crédit, nous avons également quelque chose d'autre à notre avantage parce que nous sommes un groupe qui s'est réuni et a aplani ses divergences et lorsque nous présentons quelque chose au gouvernement, on nous écoute.

Je pense que la meilleure chose que puissent faire les pauvres — et je pense que nous devrions les aider lorsqu'ils auront décidé de la façon dont ils vont le faire — serait de s'organiser afin qu'ils puissent être en rapports entre eux et également être en rapports avec l'ensemble de la société.

**Le sénateur Quart:** Comment allez-vous établir le contact entre ces groupes et vous-mêmes? Je suis certain que vous avez prouvé que vous êtes un groupe influent.

**M. Mitchell:** Votre seconde question est excellente parce qu'il a montré, je crois, la faiblesse de notre méthode jusqu'à présent. Nous n'avons pas établi de contact direct avec les pauvres lors de la rédaction de ce mémoire.

Nous avons eu avec eux des rapports indirects, comme je l'ai indiqué, à cause de la situation des gens qui ont collaboré au mémoire, en particulier ils travaillent tous au jour avec les pauvres et notre mémoire aurait été meilleur, j'en suis sûr, si nous avions pris le temps de recueillir des points de vue des pauvres pour lesquels nous cherchions à élaborer des programmes.

**Le sénateur Quart:** Vous avez mentionné que vous aviez fait un concours sur la pollution ou la pauvreté et que vous aviez reçu 650 essais? En auriez-vous eu plus sur la pollution que sur la pauvreté?

**M. Anderson:** Oui. Le concours dont vous parlez, qui faisait suite à notre programme publicitaire traitant de certains de ces problèmes assez graves, a intéressé 650 concurrents, auteurs de la prose, des vers ou des peintures que vous voyez, et je peux répondre que oui, il y en avait davantage sur la pollution. En d'autres termes, c'est ce à quoi la majorité des participants pensaient le plus.

**Le sénateur Quart:** Parce que, du point de vue individuel, la pollution est une plus grande préoccupation et la pollution, sans aucun doute, a également créé une situation de pauvreté notamment dans les régions où les droits de pêche sont restreints à cause de la pollution des lacs et des rivières.

En ce qui concerne le centre de l'amitié, j'aimerais bien savoir cela. Avez-vous des groupes de volontaires qui travaillent avec vous?

**M. Anderson:** Oui. D'après ce que je comprends, le centre de l'amitié fonctionne principalement grâce à des subventions gouvernementales venant au moins de deux niveaux de gouvernement, en plus de cela je peux dire qu'il y a un certain nombre d'organismes, d'églises, l'un de nos employés a été président de leur conseil d'administration pendant deux ou trois ans.

Ce genre de choses. Ils travaillent beaucoup avec plusieurs organismes pour essayer de les aider.

**Le sénateur Quart:** Et l'un de vous a mentionné les autochtones et d'autres. Vous avez mentionné que les autochtones et d'autres viendraient à votre centre récréatif. Quel pourcentage représenteraient les autres?

**M. Anderson:** Je suppose qu'il serait très faible mais peut-être que M. Simmonds serait mieux renseigné à cet égard. Vous voulez parler du Centre de l'amitié?

**Le sénateur Quart:** Oui: Est-ce qu'il est utilisé plus par les Indiens, par les Métis ou par d'autres. Quels seraient les autres?

**M. Anderson:** Principalement certainement par les Indiens et Métis. Je ne sais vraiment pas quels sont les autres. Je ne crois pas avoir dit cela mais peut-être quelqu'un d'autre l'a dit.

**Le sénateur Quart:** Je vous remercie beaucoup. En ce qui concerne le Père Lucey, je pense que vos commentaires ont été excellents en ce qui concerne la situation de crise et la morale de pauvreté et tout le reste.

**Le sénateur Sparrow:** Père Lucey, il me semble que les églises n'ont pas continué le programme d'aide à la population qu'elles poursuivaient à une certaine époque dans la collectivité. Il fut un temps où c'était l'église qui était le plus près des gens et elle semblait s'occuper des besoins et des demandes des gens. Maintenant nous voyons des gens comme vous-mêmes s'occuper d'organisations communautaires étrangères à l'église, comme les sociétés du crédit par exemple.

Avez-vous l'impression que les églises ne suivent plus leur concept original d'aide à la population lorsque des membres du clergé sont obligés de s'occuper activement d'aider la société telle qu'elle est et qu'ils y trouvent une plus grande satisfaction?

**Le Père Lucey:** Monsieur le sénateur, la seule chose que j'aimerais souligner à ce sujet est que le besoin serait le guide de l'action, et lorsque personne d'autre ne satisfaisait ce besoin aux yeux de la population, l'église à cause de sa position

avantageuse a rempli ce rôle, mais au cours de ces dernières années toutes sortes d'éléments du gouvernement se sont occupés du domaine et la spécialisation qui est au-delà de nos capacités a fait son apparition, si bien que maintenant nous devons adresser les gens à des spécialistes qui sont généralement fonctionnaires publics et je pense que c'est très bien.

Vous savez que je ne crois pas qu'il suffise de satisfaire les besoins des gens uniquement pour donner aux nôtres une activité ou pour justifier l'existence des églises si un besoin peut être satisfait plus efficacement par une administration publique.

En ce qui concerne la justification pour l'église, elle reste valable en elle-même et travaille à construire une société où tous les gens accepteraient les idées de justice et de charité pouvant donner naissance à une bonne société. Je pense qu'il est extrêmement mauvais que l'église s'occupe de diriger la vie des gens.

En ce qui me concerne personnellement, je voudrais que chacun soit aussi libre que possible de prendre les décisions qui le concernent en toute conscience et d'apporter une contribution personnelle aussi grande qu'il le peut à la collectivité et au bien de ceux qui l'entourent.

Nous ne réussissons évidemment pas à développer cette idée à cause de notre faiblesse humaine et de notre manque de volonté et pour un tas de raisons psychologiques qui n'ont fait leur apparition que récemment.

Nous ne sommes à vrai dire absolument pas capables de les évaluer mais nous nous trouvons dans une situation difficile parce que l'église, d'une façon générale, ne s'est pas préparée à travailler en tenant compte de ces éléments psychologiques. Prenons l'exemple des études sociales. Elles ont surtout progressé dans les secteurs public et privé. Je ne le regrette pas; je pense que c'est très bien si cela satisfait le besoin.

**Le sénateur Hastings:** Est-ce qu'il n'y a pas un problème de crédibilité en ce qui concerne le travail de l'église?

**Le Père Lucey:** Oh, sans aucun doute.

**Le sénateur Sparrow:** Monsieur Mitchell, à la page 6 vous parlez des pauvres et vous dites:

[Texte]

Soit qu'ils ne veuillent pas du programme, ou qu'ils ne le comprennent pas, ou qu'ils soient vexés par les restrictions ou bien qu'ils ne soient tout simplement pas intéressés à «se faire aider».

[Traduction]

Quels sont les gens que l'aide n'intéresse pas habituellement? Pouvez-vous préciser et pourquoi sont-ils pas intéressés?

**M. Mitchell:** Eh bien, je pense que l'un et l'autre des deux groupes de pauvres que nous avons identifiés pourraient se classer dans cette catégorie. Les gens pauvres ou les autochtones ou d'autres groupes culturels qui ont, disons, des valeurs différentes des nôtres et également le groupe assez important qui en est arrivé à une sorte de culture de pauvreté parce que les familles sont pauvres depuis des générations.

Je pense que cela se reflète dans le fait — lorsque nous examinons comment ils réagissent à divers genres de programmes, nous disions qu'ils étaient une bande d'ingrats parce qu'ils ne mettent pas vraiment à profit les choses que nous faisons et nous pensons qu'ils ne le font pas parce que, pour une raison ou une autre, ils ne peuvent penser de la même façon du fait qu'ils n'ont pas autant d'objectifs ni les mêmes buts que nous ou que la majorité de la société.

Je ne puis vous donner plus de précisions et j'en reviens à ce que nous avons essayé de démontrer, à savoir que si nous voulons pour ces groupes des programmes réussis, il nous faudra passer beaucoup plus de temps à parler avec eux et peut-être même à vivre avec eux pour trouver exactement ce qu'ils veulent et il faudra que nous prenions beaucoup de temps.

**Le sénateur Sparrow:** Si ces gens — et vous parlez de ces trois groupes différents — sont pris dans un engrainage de pauvreté — comme par exemple les Indiens, les Métis ou d'autres groupes — mais s'ils sont satisfaits de ce genre de vie et que l'aide ne les intéresse tout simplement pas, est-ce que la société devrait leur imposer notre système et dire que notre système est meilleur et que nous sommes disposés à nous en occuper et à leur imposer notre système, ou devrions-nous les laisser tranquilles?

**M. Mitchell:** Je serais certainement d'accord avec vous sur le premier point. Je ne pense pas que nous devrions leur imposer quelque chose s'il est évident qu'ils n'en veulent pas. J'espère que le gouffre n'est pas si grand que la seule chose à faire soit tout simplement de les laisser seuls et de les laisser faire ce qu'ils veulent sans aucune ressource.

Il y a peut-être ici un moyen terme et c'est ce dont nous parlons lorsque nous parlons d'un revenu garanti ou d'un revenu de base qui assure leurs besoins matériels au moins dans une mesure minimale.

Cela les aiderait à réfléchir à divers points de vue sur la façon dont ils pouvaient faire partie d'un groupe et entrer en rapport avec l'ensemble de la société et améliorer leurs conditions même davantage.

**Le sénateur Sparrow:** Encore une question. A la page 8 vous mentionnez le numéro 4 et il dit:

[Texte]

que les coopératives et les caisses populaires situées dans des régions économiquement désavantagées aient droit à un appui soutenu de la part du gouvernement dans le cadre d'un programme total d'ensemble axé vers une solution des problèmes de cette région.

[Traduction]

Quelle est la raison de ce passage? Craignez-vous que les coopératives et les unions de crédit ne continuent pas à recevoir l'appui du gouvernement? Est-ce pour cela que vous avez écrit ce passage à cet endroit?

**M. Mitchell:** Non. Rien ne nous fait supposer que cet appui nous sera retiré. Je pense que nous l'avons écrit parce que nous pensons qu'il y a peut-être des possibilités pour d'autres programmes.

**Le sénateur Sparrow:** Oh, vous ne l'avez pas dit?

**M. Mitchell:** Peut-être qu'Eldon est plus à même que moi de répondre à cette question parce qu'il sait mieux quels rapports nous avons eus avec les gouvernements en ce qui concerne des programmes dans des régions spéciales.

**M. Anderson:** Je pourrais peut-être mentionner un exemple particulier qui, je pense, est pertinent ici.

Il y a un ou deux ans, je contribuais avec quelques coopératives de la ville à l'organisation d'un centre de soins de jour et ce centre de soins de jour avait un double but.

D'abord fournir un service qui pourrait faire plus que simplement garder les enfants d'âge préscolaire et deuxièmement nous étions tout à fait honnêtes dans notre essai d'intéresser les gens, très souvent des parents uniques, et, donc, après nous être beaucoup démené, nous avons organisé cela, mais la seule façon d'y arriver était que quelques-uns d'entre nous signent une reconnaissance de dette pour obtenir le capital initial dont nous avions besoin et l'argent des traitements pour les employés dont nous avions besoin et nous pensions qu'il y a un besoin réel dans ce domaine qui fournit non seulement une meilleure éducation pour ces jeunes, en les préparant pour la société dans laquelle ils vivent maintenant mais aussi qui prépare les parents à faire des efforts pour sortir de leurs conditions de pauvreté.

On a grand besoin d'une subvention de premier établissement assez considérable en attendant que soient réglés les problèmes de personnel et d'équipement de ces centres de soins de jour.

Maintenant, monsieur le sénateur, cela peut sembler sortir un peu de la question et, s'il en est ainsi, j'essayerai d'y revenir, mais je pense que c'est là une indication tangible d'un effort où l'aide du gouvernement aurait été très précieuse.

**Le président:** Monsieur Anderson, pendant que vous êtes debout, permettez-moi de vous assurer que la Loi d'assistance du Canada contient des dispositions spéciales pour les centres de soins de jour. De l'argent peut être attribué à la demande soit de la municipalité faite par l'intermédiaire du gouvernement provincial soit à la demande du gouvernement provincial, s'ils paient 50 pour cent. Cela fait partie de la loi.

**M. Anderson:** Je peux vous assurer, monsieur le sénateur, que je suis au courant de cela et que, depuis un peu plus d'un an, nous essayons d'obtenir d'eux des fonds mais que jusqu'à maintenant nous n'avons pas réussi.

**Le président:** Vous auriez dû avoir M. Mitchell pour vous appuyer. Monsieur Préfontaine, pourriez-vous nous dire ce qui se passe à Saskatoon?

**M. Théodore Préfontaine, secrétaire exécutif, Conseil de la Coopération de Saskatchewan:** Je présume, monsieur le sénateur Croll, que vous voulez parler de l'union de crédit pour les économiquement affibles dont nous parlons ici dans la présentation aux divers membres du comité.

Je ne sais pas s'il serait utile, honorables sénateurs, que je vous lise la résolution qui a été présentée à un institut diocésain pour la pauvreté en 1969. La voici:

Attendu que les économiquement faibles sont dans la classe des pauvres et que nous devrions en conséquence nous préoccuper de leur sort.

Et attendu que les économiquement faibles ont souvent grand besoin d'aide financière dans les cas d'urgence et qu'ils ont également besoin de prêts à faible intérêt pour consolider leurs dettes tout en conservant leur dignité humaine.

Et attendu que les économiquement faibles ne remplissent pas les conditions pour obtenir l'assistance sociale ni des prêts des institutions financières existantes.

Et attendu qu'ils doivent s'adresser à des prêteurs qui leur imposent des taux d'intérêt exorbitants, aggravant encore leurs difficultés financières.

Il est en conséquence résolu que cet institut recommande, à titre de première priorité, l'établissement d'un organisme qui obtiendra des capitaux à un intérêt ne dépassant pas 2 pour cent pour lui permettre de consentir des prêts à un intérêt ne dépassant pas 7 pour cent environ.

Il a fallu établir certains critères et le premier est le suivant:

No 1—On a dû mettre l'accent sur les conseils en matière d'aide financière.

No 2—Il faut donner à ces gens qui se font aider la plus grande possibilité de participer, de collaborer, de développer leur loyauté et de s'aider eux-mêmes.

No 3—Il faut donner aux gens qui fournissent l'aide la possibilité de participer, de collaborer et de développer la loyauté.

No 4—Il faut que l'organisme soit financièrement viable et qu'il ne dépende pas de subventions.

No 5—Le fonds de premier établissement de l'organisme doit venir de sources autres que les gens qui se font aider, pour qu'il puisse démarrer.

No 6—Il faut que l'organisme soit constitué en corporation en vertu d'une loi qui lui donnera la possibilité maximale de se développer.

No 7—L'organisme n'est pas destiné aux gens chez qui la pauvreté est chronique mais à ceux qui, si on leur donnait de bons conseils et une aide pécuniaire, pourraient définitivement s'en sortir.

No 8—L'organisme ne doit pas être un organisme à but lucratif, il ne doit pas non plus faire concurrence à d'autres organismes financiers. Sa force viendra de la loyauté et de la conscience sociale des participants.

No 9—L'organisme est destiné à servir des gens qui ne peuvent obtenir ailleurs du crédit à court terme pour leurs besoins familiaux ou qui, s'ils le pouvaient, paieraient un taux d'intérêt si exorbitant que cela les mettrait en difficulté.

L'Union de crédit de Saskatoon a signé pour \$1,000, un placement de \$1,000. Nous ne recherchons pas des subventions; nous recherchons des placements à intérêts faibles.

**Le président:** Monsieur Mitchell, au début du programme vous m'avez remercié pour ce que nous avons fait. La législation concernant ces prêts a été déposée au Sénat et chacun des membres ici présents qui étaient sénateur à ce moment-là, et je pense que nous l'étions tous, a appuyé cette législation. Nous l'avons fait adopter et elle a donné de bons résultats.

A l'époque difficile du début, nous avons collaboré, et les unions de crédit ont puissamment contribué aux contacts avec les divers membres du Parlement. Le mérite d'avoir fait adopter cette législation vous revient tout autant qu'à n'importe qui d'autre.

Ceci est un excellent mémoire et il a été bien présenté. Vous avez montré que vous connaissez bien les implications du problème, même si vous avez dit que vous n'aviez pas beaucoup de temps. Vous avez eu à notre égard l'obligeance de vous

donner la peine de présenter un bon mémoire, un mémoire qui disait quelque chose d'important.

Cette étude n'est pas facile du tout et nous vous remercions beaucoup du mémoire et de votre présence ici. Nous remercions également les autres membres de votre groupe qui ont collaboré au mémoire. Il nous sera très utile.

**Le président:** Mesdames et messieurs, j'ai à ma droite M. Elmer Laird, qui vit en Saskatchewan. Il a présenté un mémoire à notre comité, je vais maintenant lui demander de nous en parler.

**M. Elmer Laird:** Merci beaucoup. Je suis cultivateur en Saskatchewan...

**Le sénateur Pearson:** Combien de sections exploitez-vous?

**M. Laird:** 740, environ 1,100 acres. J'ai également contribué un tout petit peu au programme d'aide et j'ai préparé un mémoire qui touche certains aspects internationaux. Toutefois, je n'étudierai pas les aspects internationaux parce que, comme l'a indiqué le président, nous voulons penser à la pauvreté dans ses rapports avec certains de nos besoins en Saskatchewan.

Je pense que vous vous rendrez probablement compte que mes remarques pencheront en faveur des cultivateurs, des collectivités de cultivateurs, de notre collectivité rurale et de certaines questions qui se posent ici. Je ne connais la société urbaine que de loin, et je me suis donc occupé principalement des ruraux, de leur formation et du milieu dans lequel ils vivent.

J'ai essayé de définir la pauvreté mais j'y ai renoncé. Je pense qu'elle résulte des attitudes que développe chez-nous le milieu dans lequel nous vivons et nous sommes plus ou moins prisonniers d'un certain milieu pendant un certain temps.

Je veux dire que nous sommes comme enfermés dans un enclos et nous avons l'impression que notre situation est sans espoir et sans issue, nous sommes vraiment alors dans un état de pauvreté. Cependant, cette définition est très large et je ne suis pas certain qu'elle soit valable dans tous les cas.

Je devrais peut-être parler de quelque chose qui en train de se produire dans les campagnes de la Saskatchewan, précisément dans le milieu où je vis maintenant. J'ai constaté qu'au cours des 20 dernières années, dans les campagnes de la Saskatchewan, beaucoup de gens ont quitté la ferme pour des raisons nombreuses et diverses. Nous avons des politiques gouvernementales qui encouragent les gens à quitter les fermes et il en est ainsi depuis plusieurs années.

Maintenant nous avons une équipe de choc qui dit qu'il faut que les deux tiers des fermiers s'en aillent. Personnellement, je pense que nous avons

besoin de plus de cultivateurs sur les terres, non seulement pour l'agriculture mais parce que les campagnes de la Saskatchewan sont maintenant des endroits où la vie est agréable et où l'on peut jouir de toutes les commodités que l'on trouve dans une ville.

L'âge moyen des cultivateurs dans les campagnes de la Saskatchewan se situe entre 52 et 55 ans. Diverses sources disent 52 et d'autres disent 55 et je sais que je compte parmi les plus jeunes de la collectivité rurale.

Lorsque ces gens quittent les fermes et vont dans les villes dans le but évident de trouver de nouveau emplois, ils ne sont pas capables de trouver du travail et ils finissent presque toujours par demander l'assistance ou faire des travaux très mal payés. Cela contribue à grossir un problème déjà terrible qui confronte les administrateurs des villes. Ils essaient de trouver comment ils peuvent mettre sur pied des projets leur permettant de loger ces gens et le prix de revient des installations monte terriblement et ils ne savent pas où ils vont trouver l'argent.

Les impôts montent en ville, c'est ce que me dit le journal — et beaucoup de gens vendent leurs maisons tout simplement parce que le coût des impôts devient exorbitant et que cela coûte moins cher de vivre en appartement.

Les politiques du gouvernement aggravent les problèmes dans les villes, à la campagne pendant les 60 ou 70 dernières années, les pionniers des régions rurales ont fourni beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour construire des routes, des écoles, des lignes électriques et téléphoniques et tous ces services qu'on peut avoir dans presque toutes les fermes de la Saskatchewan aujourd'hui. Et si vous enlevez les deux tiers des cultivateurs, alors ces installations seront inutilisées.

C'est ce qui se produit aujourd'hui et les politiques que nous avons maintenant vont réellement augmenter et aggraver les problèmes de la ville et aussi ceux des régions rurales.

Il faut dire qu'ils y a une grande chose — et on s'aperçoit toujours mieux des choses après qu'avant — que nous avons toujours négligée; nous n'avons jamais eu de programme de logement rural. Je ne pense pas qu'il soit très important qu'une ferme soit grande pour que le cultivateur puisse y gagner sa vie. Je pense que la chose importante, c'est l'aménagement de la maison dans laquelle vous vivez. C'est un élément important pour déterminer si vous vivez dans la pauvreté ou non.

L'aménagement de cette maison; nous n'avons jamais eu de programme de logement rural et cela nous a amené à faire de grands efforts pour avoir

de plus grandes fermes afin de gagner plus d'argent pour pouvoir acheter ou construire une maison comme on en a en ville, avec l'eau et l'électricité, et dans bien des cas les gens passent toute leur vie à agrandir leurs fermes et ils ne peuvent jamais profiter de leurs maisons.

Il y a une autre chose dont j'aimerais parler, ce sont les surplus alimentaires. Maintenant, étant donné les conditions atmosphériques et climatiques et les facteurs politiques ainsi que bien d'autres choses, nous allons avoir chaque année et dans chaque région du pays soit un excédent, soit une pénurie d'aliments.

L'équilibre parfait sera très rare. Je pense que chacun sait qu'en Saskatchewan nous avons eu d'énormes surplus de grains en particulier ces dernières années.

Maintenant nous avons le programme de redressement qui fait peser sur les cultivateurs des pressions terribles pour les amener à ne pas cultiver une partie de leurs terres pour des raisons nombreuses et diverses dont je n'examinerai pas les conséquences internationales.

Cependant, l'hiver dernier, l'union nationale des cultivateurs a commencé un programme d'aide alimentaire et en quelques mois elle a reçu cent mille boisseaux de grain, surtout du blé et on devait mettre ce grain de côté pour nourrir ceux qui en voulaient.

La Société des Indiens métis de la Saskatchewan a demandé 10,000 boisseaux. 10,000 boisseaux parce qu'il faut avoir une unité au départ — quelle unité allez-vous prendre — on a pris 10,000 boisseaux — j'aurais dû commencer par dire qu'on m'a demandé de diriger le projet et mon travail consistait à aider les Indiens métis à transporter le blé des fermes dans les collectivités où ils en avaient besoin et aussi de le faire moudre.

Les dirigeants de la Société des Indiens métis ne connaissaient pas la culture ni le blé ni les minoteries etc., on m'a donc demandé de les aider à faire démarrer ce projet et de faire transformer le blé en farine là où il y en avait besoin.

Nous avons commencé par nous mettre en rapport avec les minotiers pour savoir si on pouvait le moudre. Ils nous ont dit «oui», qu'ils seraient heureux de moudre le blé mais qu'il leur fallait un permis.

Chaque fermier peut faire moudre une certaine quantité limitée; pour une grosse quantité de grains, il faut avoir un permis spécial de la Commission des grains pour le moudre. Ils ont donc demandé un permis à la Commission des grains

et ils ne l'ont jamais obtenu. Ce fut la fin du projet à toutes fins pratiques.

On a moulu une certaine quantité de blé — c'était un mélange de blé, de lin et de seigle qui a été moulu à la ferme de Grant Millers, à Perdue, et on l'a distribuée à certaines familles d'Indiens métis de la région de Meadowlake. Cependant, il était impossible de faire la même chose pour une grande quantité de blé pour pouvoir réellement satisfaire les besoins des gens qui pouvaient utiliser ce blé.

Le mélange de blé, de seigle et de lin donne un produit semblable au Sonny Boy qu'il vous est peut-être arrivé de manger au petit déjeuner. De toute façon, c'était un essai pour distribuer des excédents de nourriture et il n'a pas réussi. Nous ne sommes parvenus à rien faire et ce fut la fin de ce projet et jusqu'à maintenant aucun autre organisme n'a jamais rien dit à ce sujet. Nous avons laissé tomber toute l'affaire et cela s'est terminé ainsi. Je n'ai pas d'autres solutions à offrir tant qu'on ne pourra pas supprimer le papasserie pour obtenir un permis et alors, après cela, il y a deux autres problèmes.

L'un est le transport. Les cultivateurs veulent bien donner le blé parce que, dans bien des cas, ils ont des surplus. Le blé fut mis en tas par terre et il pouvait de toute façon se gâter. Les cultivateurs avaient besoin d'argent liquide et ils ne voulaient pas semer plus de grain et ils étaient tout disposés à donner le blé à ces gens et certains cultivateurs ont donné jusqu'à 1,000 boisseaux.

Je ne sais pas ce qu'il est advenu de ce blé. Je suppose qu'on a enlevé les tas, ou bien une partie s'est peut-être gâtée. Néanmoins, il n'est pas parvenu aux familles indiennes dans le nord et je sais, que dans le nord de la Saskatchewan, les frais de transport sont élevés et on me dit que la farine qu'on paierait environ \$10 les cents livres à Regina coûterait de \$18 à \$20 là-bas. Je n'ai jamais vu en réalité les reçus mais c'est ce que m'ont dit les gens de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et je pense que ce sont des gens très compétents.

L'autre chose dont je me suis occupé pendant un certain temps — non pas tellement avec les Indiens ici mais à la suite d'une étude en Afrique occidentale, j'ai découvert qu'on faisait très peu pour apprendre aux gens de ce pays nos techniques agricoles qui produisent de gros surplus ici, aussi, après avoir étudié la situation pendant quelques temps — nous avions un programme de formation à Davidson avec un Africain et après deux ans — et il a également très clairement fait

comprendre qu'il n'avait jamais conduit une voiture, un combiné ou un tracteur — mais après deux ans passés à la ferme il était très compétent et le cultivateur pour lequel il travaillait a dit qu'il pensait qu'il était capable de tenir une ferme.

Cependant, il est reparti en Afrique pour continuer sa formation. Cependant, le même genre de programme de formation réussirait pour nos Indiens.

Je ne dis pas que tout le monde veut être cultivateur. Il n'y en a peut-être que 1 sur 40 et peut-être que, vu les conditions économiques, personne ne veut devenir cultivateur, je ne sais pas. Mais de toute façon la Fédération des Indiens de la Saskatchewan m'a dit que certains d'entre eux aimeraient faire de la culture dans les réserves. Ils m'ont également dit que, du temps des chevaux, ils faisaient de la culture dans les réserves mais que très peu d'entre eux ont acheté un tracteur.

Les réserves étaient en grande partie louées à des blancs qui cultivaient la terre et maintenant ils voudraient cultiver leurs propres terres. Je sais que si on ne leur apprend pas certains principes généraux de la culture, ils ne réussiront pas ce qu'ils entreprendront dans ce domaine.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur Laird, votre mémoire m'intéresse beaucoup et vous, en tant qu'individu, m'intéressez encore plus. Vous cultivez du blé à Davidson, Saskatchewan sur 1,100 acres?

**M. Laird:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Avez-vous des employés?

**M. Laird:** Pas à plein temps, non.

**Le sénateur Hastings:** Pas à plein temps?

**M. Laird:** Non.

**Le sénateur Hastings:** Comment êtes-vous venu à vous occuper, à vous intéresser aux pauvres? Êtes-vous un fonctionnaire élu?

**M. Laird:** En ce moment je présente ce mémoire de ma propre initiative mais à une époque j'ai été pendant dix ans environ l'un des administrateurs de l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan.

**Le sénateur Hastings:** Je vois.

**M. Laird:** Et depuis cette époque je me suis beaucoup intéressé à la situation des cultivateurs.

**Le sénateur Hastings:** Quels contacts avez-vous eus, monsieur Laird, ou qu'avez-vous appris de source sûre ou qu'avez-vous eu l'occasion de voir

ou de connaître en ce qui concerne les pauvres dans la ville de Davidson?

**M. Laird:** Eh bien, je connais à peu près tout le monde dans la ville de Davidson et j'ai donc une bonne idée de la situation.

**Le sénateur Hastings:** Je voudrais réellement savoir ce qui vous a poussé à présenter ce mémoire?

**M. Laird:** L'une des principales raisons est la distribution de ces surplus alimentaires. Le fait que nous n'avons pas réussi à trouver les moyens de distribuer ces surplus de nourriture aux gens du nord de la Saskatchewan. Je n'ai pas les ressources pour faire les recherches, aussi j'ai pensé que vous pourriez peut-être le faire.

**Le sénateur Hastings:** J'apprécie votre idée mais j'aimerais savoir — nous parlons continuellement d'un changement d'attitude et d'un engagement de ceux qui ont un bon revenu et je vais vous classer dans cette dernière catégorie — et j'aimerais savoir pourquoi vous êtes donné la peine de rédiger un mémoire et pourquoi vous avez pris le temps de venir ici le présenter?

**M. Laird:** Il faudrait que je réfléchisse pour répondre à cela.

**Le sénateur Hastings:** Qu'est-ce qui vous a fait venir ici nous dire cela et présenter ce rapport?

**M. Laird:** Au bout d'un certain temps, c'est devenu peut-être comme une gageure personnelle. Je dirais ceci. Comment amène-t-on les gens à penser à la production de nourriture? Dans notre bureau d'aide à l'étranger par exemple — je m'excuse, monsieur le Président, je voulais ne pas toucher les aspects internationaux mais lorsque je vais là-bas en qualité de cultivateur j'ai l'impression d'être une fenêtre. Je veux dire que tout le monde regarde à travers vous sans même voir que vous êtes là.

On n'apprécie pas le savoir du cultivateur. Il n'y a qu'une seule personne qui soit allée dans un pays en voie de développement ou qui y a été envoyée par le bureau de l'aide extérieure en tant que cultivateur et il me semble qu'on ne fait aucun cas du savoir des cultivateurs et tant que nous n'appliquerons pas notre technique pour aider les nations en voie de développement, cela ne réussira certainement pas.

Il y a un tas de choses à considérer, la culture et le climat et les conditions écologiques, etc., mais en même temps — de nouveau, ce qui me pousse à le faire est le fait que je me demande tout simplement quelle est la raison de cette méthode.

Les journaux parlent sans cesse des discussions auxquelles donne lieu la question du contrôle des naissances et ainsi de suite. Je n'y vois aucune objection, mais cela me semble bien inutile. Comment voulez-vous débarrasser de tous ces gens? Il faudrait plutôt se demander comment les nourrir et comment en nourrir davantage? Je l'ignore. J'avoue que c'est un peu vague comme réponse...

**Le sénateur Hastings:** Notre problème à nous, c'est qu'il nous faut engager les nantis comme les non nantis, et j'étais très curieux de savoir pourquoi vous, personnellement, vous avez pris le temps et la peine de préparer ce mémoire, parce que là se trouve bien la solution qu'il nous faut trouver. Il nous faut prendre le temps d'éduquer ceux qui donnent aussi bien que ceux qui reçoivent, et je me demandais simplement pourquoi, à titre de particulier, vous aviez trouvé bon de faire ce travail.

**Le sénateur Pearson:** Je suis d'accord avec vous que l'on observe actuellement un exode des fermiers vers les villes. Avez-vous songé aux moyens que pourrait prendre le gouvernement afin de rendre l'agriculture plus attrayante aux jeunes, et possible leur orientation vers la ferme.

**M. Laird:** Eh bien, comme idée première — encore s'agit-il ici de rétrospective, mais je crois que le facteur important, c'est le logement. Le jeune couple s'est marié, ses parents habitaient peut-être des maisons qui n'étaient pas des plus modernes, et il envisage la possibilité de débiter sur une ferme d'un quart de section, avec l'idée de s'agrandir dans quelque cinq ans, puis de s'agrandir encore, pour en arriver, dans 20 ou 25 ans, à posséder une maison modernisée.

Or, ce même couple pourrait se procurer en ville, une maison moderne au moyen d'une petite mise de fonds, qu'il serait probablement en mesure de verser dans trois ou quatre ans; telle est bien la grande motivation.

Il y a une foule de gens qui aimeraient se diriger vers l'agriculture, et nombreux aussi sont ceux qui en ont exprimé le désir. On a fait un sondage ici — j'ai un exemplaire du texte qui a été publié dans le *Star Weekly*, il y a environ deux semaines; on y rapporte que 21 p. 100 des habitants de notre pays désireraient s'établir sur des fermes. Sept pour cent seulement y vivent déjà.

**Le sénateur Pearson:** Avez-vous des notions en matière de vente des céréales? Avez-vous jamais songé aux moyens d'améliorer les méthodes de vente des céréales sur le marché mondial au lieu d'attendre, inactif, sur la ferme?

**M. Laird:** Pas vraiment. Mais il y a certainement des possibilités. Je pense aux échanges commerciaux. Je m'excuse de revenir encore une

fois aux problèmes d'ordre international; cependant, le long de la côte du golfe du Ghana, on produit de beaux ananas gros comme ça; le terrain là-bas est très montagneux et sablonneux; et voilà que la culture des ananas s'était avérée le meilleur moyen de parer à l'érosion, autrement le sable s'écoulait vers le bas des montagnes.

Je mangerais assurément avec plaisir de ces ananas; mais il se trouve qu'on n'y est pas organisé et qu'on y manque de moyens mécaniques adéquats pour nous en expédier une cargaison, ou une demi-cargaison, en échange de notre blé.

Ils aiment le pain eux aussi. Voilà le genre de problèmes auxquels nous devons faire face. Le Tiers-Monde, ainsi que vous l'appellez, ne peut faire d'échanges commerciaux avec nous, tant qu'il n'aura pas atteint un certain degré de développement. C'est une réponse certes brève à votre question mais c'est là tout le problème: s'il lui était possible d'améliorer ses normes, ou bien si nous pouvions l'aider à le faire...

**Le sénateur Pearson:** Ou encore, nous pouvons y envoyer des gens qui aideraient les indigènes à nous expédier leurs ananas en échange de notre blé.

**M. Laird:** En effet, le problème de la vente se pose là-bas. Au point de vue technologique, il s'agit de les aider à s'organiser de façon que nous puissions faire des échanges commerciaux avec eux.

**Le sénateur Inman:** Monsieur Laird, votre mémoire m'a beaucoup intéressé. Vous parlez de fermiers, et il se trouve que je viens moi-même d'une province agricole, bien que les fermes y soient très petites; mais vous faites allusion à la p. 2, au problème du logement; quelles mesures, à votre avis, devrait-on prendre à ce sujet? De quelle façon faudrait-il procéder, puisque le même problème se pose dans ma province qu'ici, en Saskatchewan.

**M. Laird:** Eh bien, vous avez des programmes urbains de logement qui ne demandent au particulier qu'un paiement initial minime; or, pour une raison inexplicable, nous avons ici une attitude bizarre — j'ignore si c'est parce que l'on nous donne peu de temps à vivre, ou si l'on imagine que c'est le pays qui est sur le point de disparaître, mais on a l'air de penser qu'il faut qu'une maison soit payée en 20 ans.

Un visiteur d'Angleterre examinait ma maison à Davidson alors que je me préparais à m'en construire une nouvelle, et je lui dis que cette vieille maison ne vaut plus grand-chose. «Quel âge a-t-elle?» m'a-t-il demandé. J'ai répondu: «Soixante ans, je crois,» et lui de me dire: «Eh bien, celle qu'habite ma mère a été construite en 1619, et nous ne sommes pas prêts à nous en défaire». Pourquoi faut-il que nous pensions qu'une maison doit être payée en 20 ans?

**Le président:** Nous ne le pensons pas vraiment, Monsieur Laird. Nos prêts hypothécaires sont consentis sous les auspices de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour des périodes allant jusqu'à 45 ans. Nous avons récemment changé d'attitude à ce sujet.

**M. Laird:** Certes, nous avons érigé, à Davidson, un foyer pour les personnes âgées, que nous paierons pendant 50 ans.

**Le sénateur Inman:** Croyez-vous que ce sont les taux d'intérêt que les jeunes trouvent trop élevés?

**M. Laird:** Assurément; autrefois, nous avions des taux d'intérêt — les fermiers construisaient à 5 p. 100. A mon avis, s'il leur avait été possible de construire à un taux de 5 p. 100, nombreux sont les fermiers qui l'auraient fait au cours des quinze dernières années ou plus. Le taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a grimpé à 8.5 p. 100.

**Le sénateur Inman:** Voici ma seconde question; je suis originaire de l'Île du Prince-Édouard où un grand nombre de jeunes couples aimeraient retourner à l'agriculture, du moins dans ma province, et je comprends qu'il en est de même ici.

**M. Laird:** Je le crois.

**Le sénateur Inman:** ... Si l'on pouvait les subventionner d'une façon quelconque. Il faut, de nos jours, une somme considérable pour établir une ferme. Qu'en pensez-vous? D'après vous, faudrait-il les subventionner durant un certain nombre d'années?

**M. Laird:** Je ne sais ce qu'il en coûte actuellement. La situation économique a changé au cours des dernières années; cependant, si vous m'aviez posé cette question il y a deux ans, je vous aurais dit que le coût de l'établissement d'une ferme se situait entre 60,000 et 100,000 dollars.

La terre arable se vend de façon telle que personne ne puisse en connaître la valeur réelle. Nous sommes en période de dépression, et je n'ai aucune idée des prix actuels. D'autre part, je connais quelques personnes dont le travail consiste à aider les fermiers à remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu; je leur ai demandé quelle est la catégorie de taille des fermes qui paient les impôts sur le revenu les plus élevés, et ils m'ont répondu que dans la région, c'est-à-dire entre Regina et le nord de Saskatoon, ce sont les propriétaires de moins d'une section qui paient le plus d'impôts.

**Le sénateur Inman:** Oui.

**M. Laird:** Et que c'est la ferme d'une demi-section qui se consacre à l'élevage du bétail qui paye, dans cette catégorie, l'impôt le plus élevé sur le revenu. C'est ainsi que les choses ont changé très rapidement, et il semble possible de commencer aujourd'hui avec une unité beaucoup plus petite qu'autrefois.

**Le sénateur Inman:** Dans ma province on peut commencer avec beaucoup moins d'argent, parce que chez nous l'on considère comme grande une ferme de 300 acres — c'est cela une grande ferme. L'outillage ne coûterait peut-être pas tellement, mais je suis convaincu qu'il doit y avoir une façon d'encourager les jeunes à rester à la ferme.

J'en connais un bon nombre qui aimeraient y retourner si seulement on pouvait leur offrir une subvention quelconque. Avez-vous des suggestions à faire en ce sens?

**M. Laird:** A vrai dire, je n'en ai pas, non.

**Le sénateur Carter:** J'aurais deux questions à poser, Monsieur le Président. La première concerne le permis que vous n'avez pas reçu de la Commission du Blé. N'avez-vous jamais découvert pourquoi vous ne l'avez pas reçu?

**M. Laird:** Si je pouvais, pour une minute, oublier le mémoire, et penser comme un agriculteur... l'un des problèmes qui se posent à nous, en tant que fermiers, relativement à la vente de nos céréales, résulte du fait que la Commission du Blé était assez mal vue il y a environ un an et demi, à cause, à mon avis, de certaines déclarations du premier ministre.

Il faut dire qu'il y a eu, de la part des vendeurs indépendants de céréales, des efforts d'envergure pour faire disparaître la Commission du Blé, en même temps que l'Union des Fermiers exerçait des pressions auprès de la Commission du Blé pour revenir à l'ancienne méthode de vente.

**Le sénateur Carter:** Je commence, maintenant, à y voir clair.

**M. Laird:** Si j'étais venu en fermier, je dirais: retournons à l'ancienne méthode, cependant, pour appuyer mon propre mémoire, je me dois de dire —

**Le sénateur Carter:** Dans votre mémoire, vous touchez à un problème très important; l'exode des fermiers vers les villes, et l'accumulation de monstruosité urbaines, qui, selon la prédiction d'économistes, représentent les tendances de l'avenir, et que, personnellement, je déplore.

Je pense qu'on devrait pouvoir trouver une façon de faire échec à ces tendances; en tant que fermier, je désirerais, cependant, avoir votre opinion au sujet d'un article que j'ai lu il y a deux jours.

Préconisant la petite ferme, il dit qu'il devrait y en avoir un plus grand nombre, et que l'on devrait revenir à la culture intensive; d'abord, parce que les récoltes produites à force d'engrais, sur une grande échelle détériorent le sol, alors que l'entière survie du genre humain dépend d'environ six pouces de ce sol; ensuite parce que les éléments naturels, qui en ont été extirpés, n'ont pas été remplacés par les additifs artificiels utilisés

par les fermiers à l'exclusion de tout autre remède — et, sur un sol malade, on produit des aliments dépourvus des qualités nutritives nécessaires à une bonne santé. Cela affecte donc aussi le Programme de la Santé nationale. L'article conclut que le seul remède consiste à recommencer le tout sur une petite échelle, en exploitant de petites fermes, où l'on reviendrait à l'ancienne méthode des fertilisants naturels, seule capable de revivifier le sol.

En procédant ainsi, nous produirons une nourriture saine qui, à son tour, améliorera fortement notre santé; et Dieu sait que nos obligations financières les plus importantes sont bien celles relatives à la santé. J'aimerais avoir votre opinion sur cette façon de penser, et sur ce genre de solution au problème.

**M. Laird:** Je n'ai assurément aucun doute quant au fait que la culture organique est certes la meilleure, parce qu'il en résulte une amélioration de l'hydrogène qui est retourné au sol; mais il y a l'autre aspect du problème qui m'inquiète depuis quelque temps, et qui touche à la pollution, à savoir qu'il est à mon avis impossible de garder de grands troupeaux de bétail, par exemple, là où ils ne voient jamais le soleil. On les sature de médicaments avec le résultat que les volailles sont, au bout d'un certain temps, immunisées contre ces médicaments, et qu'il faut faire appel au vétérinaire qui prescrit d'autres médicaments, auxquels les volailles ne réagissent pas comme elles le devraient. C'est exactement ce que nous faisons; or je crois à la nécessité d'élever les bêtes dans un environnement naturel. C'est-à-dire au soleil, où les poussins peuvent picorer dans la terre et ainsi de suite.

Je suis assurément en faveur de tout cela, mais pour en revenir à la politique agricole, quel genre de fermes préconisez-vous? Les économistes en agriculture nous ont dit que plus l'entreprise est grande, plus elle est économique, et ils nous le redisent encore en dépit du fait que le petit cultivateur d'une demie-section paye le plus d'impôt sur le revenu.

J'ai un voisin à deux milles de chez moi. Il cultive 3,000 acres de terre et, l'an dernier, il en a laissé une partie en friche. Il avait ensencé, l'année dernière, 2,000 acres de blé — de céréales, devrais-je dire — et cette année, il s'est contenté d'ensemencer 1,000. Cet homme verse 1,100 dollars par mois en intérêts sur sa ferme, parce que sa dette s'établit aux environs de 100,000 dollars. Le pauvre homme n'en dort pas et c'est pourtant la catégorie de taille à laquelle nos économistes ont donné la préférence en agriculture. Il lui faut travailler jusqu'à l'épuisement. Il travaille jusqu'à minuit ou une heure toutes les nuits et il ne se met au lit que pour se relever et se remettre à la tâche à cinq heures du matin. Il lui faut payer sa dette.

Voilà comment nous encourageons les gens à rester agriculteurs.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais dire à M. Laird, que j'ignore les raisons qui l'ont poussé à témoigner devant ce Comité; mais il nous a révélé une foule de choses dont nous n'étions pas au courant, et qui nous ont beaucoup intéressés.

Un grand nombre des témoignages qu'il nous a été donné d'entendre — la grande majorité, je crois; — avaient trait à la pauvreté dans les villes et très rares ont été ceux qui ont fait allusion à la pauvreté des campagnes et à plusieurs autres sujets que vous avez touchés et qui se sont révélés des plus intéressants.

Parmi ceux dont je n'avais pas la moindre idée, vous parlez à la page 4, si je ne me trompe, de l'importation du lait en poudre en provenance de l'Irlande. En effet, si nous avons des surplus de lait en poudre, ce qui semble être le cas, ne nous serait-il pas possible de le vendre à un prix tel que les gens l'achèteraient de préférence à celui qu'on a importé d'Irlande?

**M. Laird:** En effet, et je ne puis voir pourquoi on ne le ferait pas. C'est une société — la Borden du Canada — qui importait du lait en poudre, parce que le ministre de l'Agriculture avait réduit ses subventions aux producteurs canadiens qui produisaient trop de lait, afin de les forcer à réduire leur production. C'est donc à ce moment là qu'une société importait du lait en poudre d'Irlande et c'est ce lait qui se vend sur le marché.

En ce qui concerne l'utilisation de ces surplus de lait en poudre, la question se pose surtout dans les régions de l'Est du Canada. Il y a des fruits aussi, qui tombent et qui pourrissent sur place dans les provinces de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique. A l'automne, des quantités énormes de pommes pourrissent sur le terrain; or, il me semble que ces régions, où les gagne-petit sont nombreux, seraient tout indiquées pour lancer un programme de repas dans les écoles. Je n'emploie pas le mot déjeuner, parce qu'à mon sens, il désigne un simple casse-croûte, et c'est un véritable programme de repas pour les écoliers que je veux dire. Je pense que nous devrions utiliser nos surplus de nourriture à l'organisation de ces repas. Ce serait d'ailleurs une excellente façon d'enseigner l'économie domestique.

**Le sénateur Fergusson:** Dans ce programme de repas, les frais seraient-ils à la charge des organismes de l'enseignement?

**M. Laird:** Je le croirais.

**Le sénateur Fergusson:** Ou ne pourrait-on pas le mettre à la charge des Services de Santé et du Bien-être, par exemple?

**M. Laird:** Je préfère ne pas m'aventurer dans une discussion de ce genre. A mon avis, cependant, cela ne fait guère de différence.

**Le sénateur Fergusson:** L'idée est excellente cependant. Je me demandais simplement qui en serait responsable. A la page 2, vous dites:

[Texte]

La médecine contribue à une vie physique plus longue, mais beaucoup de nos concitoyens âgés font face au problème de la sénilité et l'on fait très peu pour venir à bout de la sénilité.

Que peut-on faire pour régler le problème de la sénilité?

**M. Laird:** Je n'en sais rien. J'ai soulevé la question parce que la science est en train de découvrir les moyens de nous faire vivre plus longtemps. Je pourrais vous conduire dans des maisons ici, à Régina, où vous pourriez rencontrer des gens âgés de 90 ans qui ont l'air d'être en excellente santé, tout en ayant perdu toutes leurs facultés mentales.

Est-ce là ce qui nous attend quand nous aurons vieilli? Nous faut-il envisager la possibilité de devenir séniles à l'âge de 70 ans? Ou d'être séniles durant les vingt dernières années de notre vie?

**Le sénateur Fergusson:** Et puis, cela vaut-il la peine de prolonger ainsi la vie si l'on doit devenir sénile?

**M. Laird:** Oui, précisément. Il s'agit de savoir très exactement ce que l'on va faire.

**Le président:** Eh bien, qu'avez-vous à dire à ce sujet? Que nous proposez-vous de faire?

**M. Laird:** Je ne crois pas que l'on y consacre suffisamment de recherche.

**Le président:** Même de nos jours?

**M. Laird:** Oui.

**Le président:** Avez-vous une idée quelconque de l'envergure des recherches menées par l'association de gériatrie d'un bout à l'autre des États-Unis? Et par le ministère de la Santé et du Bien-être au Canada?

**M. Laird:** Non, pas réellement.

**Le président:** Je puis vous assurer que l'on consacre des sommes énormes à l'étude de ces différents problèmes. L'ennui, voyez-vous, c'est que le sénateur Fergusson vous a posé cette question pour vous faire dire cela. Elle est en effet une experte dans ce domaine. Elle sait exactement ce qui se fait pour les personnes âgées.

**M. Laird:** Voulez-vous dire que la question était un piège?

**Le président:** Et vous vous y êtes laissé prendre.

**Le sénateur Fergusson:** Le sénateur Croll et moi-même faisons partie du comité qui s'est occupé de la question. Il en était le président, et nous y avons fait une étude approfondie du problème.

**M. Laird:** Je suis président de la Farmers Housing Corporation qui administre un foyer pour vieillards à Davidson, et c'est pour nous un problème quotidien.

**Le sénateur Fergusson:** J'ai été très intéressée par le travail que vous avez accompli lorsque vous êtes allé au Ghana et au Nigeria; j'ai trouvé très intéressantes également les propositions contenues dans le mémoire de la *National Farmers Union*, qui se dit prête à offrir de l'aide à l'A.C.D.I. pour recruter des fermiers et les envoyer dans ces pays pour y aider les familles; mais est-il exact qu'on n'y a envoyé qu'un seul fermier?

**M. Laird:** Assurément; un seul homme y est allé à titre de fermier. Et c'est non sans difficultés que j'ai réussi à l'envoyer au Ghana du nord.

**Le président:** Vous parlez du Ghana, mais il y a aussi les autres pays. Nous avons envoyé des fermiers un peu partout.

**M. Laird:** Vous avez envoyé des experts en agriculture, non des fermiers.

**Le sénateur Fergusson:** Oui, vous avez certainement raison, parce que vous voyez cela d'un point de vue plus pratique. Si cela est vrai, je désirerais certainement que les personnes responsables voient ceci. J'aimerais savoir pourquoi ils n'ont pas envoyé plus de gens ainsi qualifiés, et je me réjouis qu'on nous en ait informés.

**Le président:** Permettez-moi seulement de dire ceci — le sénateur Fergusson a d'ailleurs effleuré le sujet — peu important vos raisons et les motifs qui vous ont guidé, nous tenons à vous remercier chaleureusement d'être venu. Vous nous avez exposé des problèmes qui ne nous étaient guère familiers. Les sénateurs Sparrow et Pearson les connaissaient, mais nous ne sommes pas tous des fermiers de leur trempe, même s'il se peut que nous en ayons l'air. Nous avons réellement profité de votre participation. Au nom du Sénat, je vous remercie de vous être donné la peine de nous présenter ce mémoire.

**M. Laird:** Merci, sénateur Croll.

**Le président:** Je vous présente maintenant le président de l'Association des locataires de Régina, M. Joseph McKeown. M. McKeown désire nous présenter un exposé général.

**M. W. J. McKEOWN, président de l'Association des locataires de Régina:** Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité, ce mémoire a été écrit et rassemblé à la hâte. Je n'ai pas eu le temps de le relire, encore moins de le rédiger. C'est pourquoi je vous offre mes excuses, tout en remerciant M. Holman dont seule la coopération enthousiaste a rendu possible ma présence ici.

De plus, veuillez noter que j'ai soumis le mémoire au nom de l'Association des locataires de Regina. Les commentaires ainsi que les opinions qui y sont exprimés sont cependant entièrement miens, et il ne faudra, en aucune circonstance, les considérer comme représentant les opinions de l'association.

C'est jeudi de la semaine dernière qu'on m'a annoncé que je pouvais me présenter; il en résulte que le mémoire n'est qu'un effort impromptu de mon cru puisque je n'ai pu consulter qui que ce soit.

Avec votre permission, je commencerai par résumer mon mémoire en indiquant les points que je considère comme les plus importants. A des fins de compréhension et en vue d'une discussion constructive du sujet, je me suis permis d'établir ce qui, à mon sens, sera un bon point de départ, bien que vous puissiez ne pas être de cet avis.

Afin de comprendre le concept de la pauvreté, tel que je le présente, il faut commencer par l'appliquer à notre société, et plus précisément, à nos façons de gagner notre vie, c'est-à-dire à notre base économique. Et j'espère y avoir réussi dans mon mémoire.

Je suis quelque peu sceptique quant au sérieux des efforts de notre système de l'entreprise privée, de mettre à nu les sordides réalités de la pauvreté. J'émetts respectueusement l'opinion qu'il pourrait n'en résulter qu'un simple exercice en futilité.

On peut dire que, nonobstant leur nombre, ni les aumônes, ni les bonnes paroles n'arriveront jamais à nous procurer même un semblant de solution aux problèmes plutôt complexes de la pauvreté. Un fait des plus encourageants, cependant, est cette possibilité qu'a le Comité du Sénat sur la pauvreté de surveiller et de stimuler la conscience du gouvernement, dans l'espoir de concentrer l'attention du public, et ce qui plus est, d'inciter ce public à la recherche active de solutions.

Ce que la population se refuse d'accepter, c'est que cet examen du problème de la pauvreté s'avère une simple tactique de retardement dont le seul but serait de détourner momentanément l'attention du problème de la pauvreté, en faisant naître le faux espoir qu'on en est maintenant rendu au point d'un changement radical du système.

D'un autre côté, je pose en thèse que la population ne veut pas que la pauvreté puisse devenir une institution nationale. En définitive, seule une politique de plein emploi, le développement du pays ainsi que l'exploitation de ses ressources au profit de la population, peuvent produire des revenus suffisants pour tous en vue du mieux-être de la population.

Les badinages et les tours de passe-passe avec le système actuel, dans l'espoir d'en extirper quelque formule magique, ne sont que pure hypocrisie.

La pauvreté, selon moi, transparait souvent dans les aspects inattendus de notre mode de vie. Pour les plus ingénus d'entre nous, on n'est pauvre que si l'on est un assisté social, ou un chômeur ou si l'on n'a qu'une pension de retraite insuffisante. Toutefois, la pauvreté dépasse en fait ce qui crève les yeux.

La pauvreté consiste — à vivre sous un régime qui ne conçoit l'esprit de coopération pour le bien de tous, de préférence au bénéfice privé, que comme une forme de charité.

La charité organisée telle qu'elle se manifeste dans la Fédération des oeuvres tend à masquer la cupidité et la laideur du système; mais pour en camoufler l'incompétence sous des apparences de respectabilité on fait encore une fois, appel aux citoyens moyens qui doivent en défrayer la part du lion.

De tels programmes ne font qu'aider le système à se défaire de certaines de ses responsabilités, telle celle de rendre accessibles à tous les bénéfices de sa réussite.

La pauvreté consiste à être programmé et conditionné par une propagande sinistre au service du système des intérêts privés, pour accepter «ce qui sera, sera», c'est-à-dire «travaillez fort, prenez des risques, ne mettez pas en doute l'efficacité du système, agissez pour vous» et vous y arriverez.

La pauvreté consiste à faire planifier et programmer par les riches la vie de tous ceux qui endurent les déficiences du système, et je pense ici aux nombreux clubs de bienfaisance etc.

La pauvreté consiste à vivre sous un régime où les succès financiers d'une minorité s'achètent au prix du labeur de la majorité.

Je ne porte pas là un jugement critique. Mais j'émetts également l'opinion que la pauvreté consiste à emprunter pour se sentir libre, pour faire ce que l'on veut, pour avoir vraiment l'illusion de vivre sans soucis.

La pauvreté consiste à faire l'expérience des stupéfiants pour échapper aux tristes réalités de la vie.

La pauvreté consiste à vivre sous l'emprise d'un régime où les non-privilegiés et les pauvres sont dépourvus des moyens de s'exprimer ouvertement.

La pauvreté consiste à appartenir à la classe ouvrière qui est stigmatisée parce qu'elle cherche à s'organiser. Nous en sommes réduits à une dualité de principes. Les opulents et les riches peuvent s'organiser — chose que l'on trouve fort honorable — en groupes tels que des associations, des chambres, des sociétés, des conseils et autres.

On traite la classe ouvrière d'une façon dérogatoire scandaleuse accompagnée de formules naïves d'intimidation.

La pauvreté consiste à vivre sous un régime où ce sont les minorités électorales et l'indifférence qui font la loi à la place des majorités.

La pauvreté consiste à vivre sous un régime qui produit, au su et au vu de tous, sans planification aucune, et selon des plans d'une désuétude planifiée par appât du gain.

J'émetts respectueusement l'opinion que les solutions économique du problème de la pauvreté sont à la portée des entendements les plus modestes. C'est la volonté et le désir de résoudre ce problème qui manquent chez certains.

La route à suivre est claire; les placements devraient être faits au bénéfice de la communauté au lieu de servir à grossir les profits et à enrichir davantage les sociétés privées.

On devrait encourager le secteur public par le truchement de sociétés de la couronne. Il faut mettre fin aux programmes courants de subventions au secteur privé au détriment du contribuable canadien.

Il faut mettre à l'étude des modifications de nos lois en vue d'en finir avec les privilèges fiscaux spéciaux et les concessions territoriales à des sociétés privées au Canada, à tous les niveaux de gouvernement.

Alors que, dans la vie, des problèmes domestiques compliqués conduisent à l'écroulement des valeurs et à des faillites familiales, dont il est possible de trouver les responsables, le devoir de la société d'assurer la sécurité d'emploi dans l'entreprise privée n'existe tout simplement pas.

La pauvreté prend naissance et se manifeste sous ses aspects distinctifs dans le contexte d'une structure socio-économique spécifique. Le système des relations de travail constitue la base de toute société, laquelle à son tour se prévaut d'une variété de considérations légales, politiques, sociales, pédagogiques et culturelles, qu'elle utilise à la défense de ses modes de production.

En conséquence, le problème de la pauvreté peut être résolu. Étant donné qu'il est né de notre mode de vie et qu'il s'est nourri de ce mode de vie c'est à ce niveau qu'il faut en chercher la solution.

Cependant, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, c'est la volonté de résoudre le problème de la pauvreté qui dépasse les voeux de l'ensemble des Canadiens.

**Le président:** Lors de la présentation de votre mémoire, vous nous avez signalé que vous étiez

le président de l'Association des locataires de Regina. Celle-ci a-t-elle eu, elle-même, l'occasion de soumettre un mémoire?

**M. McKeown:** J'avais sollicité, par lettre, l'autorisation de comparaître aujourd'hui; or, il y a un mois, on m'annonçait que la liste était complète et que je ne pourrais pas me faire entendre; je laissai donc la chose en suspens en attendant une autre occasion de me rendre à Ottawa; puis, on m'a communiqué jeudi dernier qu'il me serait possible de soumettre mon mémoire et c'est alors que j'ai fait ce travail virtuellement sans préparation.

**Le président:** De votre cru; toutefois vous aviez obtenu des renseignements de l'Association des locataires de Regina?

**M. McKeown:** En effet. Je savais qu'il valait mieux me présenter au nom d'un organisme. J'ai fait ma demande pour être entendu en tant qu'individu, et j'ai inscrit le nom de l'organisme, puisque j'en suis le président.

**Le président:** Nous avons apprécié votre contribution.

**Le sénateur Carter:** Je me pose la même question que je me suis posée plus tôt au sujet de M. Laird. Je me demande quel est le motif qui vous a poussé à soumettre ce mémoire?

**M. McKeown:** Eh bien, je pense que je l'ai fait à cause de l'intérêt que je prend à la société; je participe, ainsi, à la vie politique locale en posant ma candidature aux élections, dans l'espoir de faire adopter des lignes de conduite qui, à mon sens, sont dans l'intérêt de la population.

**Le sénateur Hastings:** Quelle est votre occupation?

**M. McKeown:** Vendeur de vêtements.

**Le sénateur Carter:** Avez-vous des rapports avec les pauvres?

**M. McKeown:** J'ai l'impression d'en avoir d'assez importants par l'intermédiaire de l'Association des locataires de Regina. On y rencontre des gens de tous les métiers et, plus particulièrement des classes pauvres de notre population, qui, vivant dans des logements dépourvus des services suffisants, en paient des prix exorbitants parce qu'ils n'ont pas le choix. Il ne leur est pas possible de déménager ni d'en sortir; et cela représente assurément un contact.

Lorsque je suis en campagne électorale, je rends visite aux gens chez eux, au plus grand nombre possible, ce qui me permet de parler avec eux.

**Le président:** Un moment, vous n'êtes pas en train de faire campagne électorale ici, n'est-ce pas?

**M. McKeown:** Non.

**Le président:** Parce qu'il s'agit là d'une chose que nous n'encourageons pas.

**M. McKeown:** Non, et je m'en rends compte.

**Le sénateur Carter:** Une campagne à quel sujet?

**Le président:** Eh bien, il fait campagne pour quelque chose.

**M. McKeown:** Afin qu'il y en ait davantage parmi nous à prendre intérêt à la société, à prendre intérêt à notre propre sort, et je présume qu'il y a là un genre de campagne.

Je pense à certaines questions que j'ai essayé de traiter, je regrette infiniment de ne pas y avoir joint de documentation et je m'en excuse; mais j'ai des documents que je pourrais vous faire tenir à Ottawa, à l'appui de la presque totalité des arguments que j'ai présentés. Je m'excuse encore de ne pas vous les avoir soumis, mais en raison du manque de temps, cela m'a tout simplement été impossible.

**Le président:** Vous demandez un changement complet du système. Vous avez expédié votre mémoire et je l'ai lui. C'est bien ce que vous demandez. Est-ce qu'il existe quelque part un prototype que nous pourrions examiner de la société que vous préconisez?

**M. McKeown:** Je pense que la seule façon d'attaquer la pauvreté, c'est de l'attaquer là où elle prend naissance; or c'est notre mode de vie, notre base économique qui l'engendre; c'est donc là qu'il nous faut regarder; et si cela veut dire engagement du secteur public jusqu'au point de procurer des logements aux gens qui n'ont pas les moyens de...

**Le président:** Vous ne répondez pas à ma question. Vous dites «changez de système». La question que je vous ai posée, c'est: «où y a-t-il dans le monde un système à votre goût?»

**M. McKeown:** Je ne dis pas qu'il en existe un. Je propose que l'on mette en place une société de la couronne dont les gains seraient portés au crédit des citoyens, qui servirait d'exemple à notre société et qui serait dotée de règlements spécifiques. Je dis que nous avons besoins d'une société publique du logement.

**Le président:** Nous avons présentement une société publique du logement.

**M. McKeown:** Qui s'occupe de fournir des logements aux gens.

**Le président:** Elle fournit actuellement des logements à certaines catégories de gens. Elle n'a pas encore satisfait à la demande de la population dans son ensemble, mais elle a de temps en temps satisfait à la demande de citoyens âgés

et autres. Elle n'atteint pas la totalité de la population, mais qu'est-ce que vous voulez, vous?

**M. McKeown:** Je veux rappeler que, par exemple, lorsqu'on loue un logement dans cette ville, un tiers du loyer que l'on paie sert à défrayer la dette contractée par le propriétaire, et j'estime que lorsqu'on paie de telles sommes virtuellement jusqu'à la fin de ses jours, l'on devrait avoir le choix, soit de louer, soit d'acheter un logement, mais la majorité des gens n'y ont pas droit en vertu des exigences de la présente loi sur l'habitation. Je suis d'avis que ce dont nous avons besoin, à titre d'exemple spécifique, ce sont des sociétés publiques qui fourniraient des logements à ceux qui n'ont pas les moyens de les payers aujourd'hui et qui n'y ont pas droit en vertu des programmes en vigueur.

Le logement est un négoce, et les hommes d'affaires en retirent des bénéfices; l'on ne peut pas obliger l'entreprise privée à s'occuper des gens qui ont pas les moyens de payer un logement en raison de l'insuffisance de leurs revenus. On l'a démontré maintes fois, et je puis en citer de nombreux exemples.

**Le sénateur Pearson:** Pourquoi avez-vous parlé de la rue Albert?

**M. McKeown:** Je tenais à dire que la rue Albert ainsi que le déplacement de la voie ferrée font partie, en réalité, d'un projet de l'administration municipale, notamment de Regina, qui tend à endetter virtuellement à perpétuité les propriétaires de maisons pour payer ce programme; et je propose d'essayer de trouver des fonds en modifiant la politique du gouvernement provincial, de façon que le coût de certaines artères principales soit défrayé par la province et non pas par le contribuable de la ville.

On apporte des modifications aux emplacements des voies ferrées à Regina, et j'y vois encore un moyen d'endetter à jamais le contribuable.

**Le président:** J'étais sur le point de rappeler que le sénateur Hasting vient de Calgary, je suis d'avis qu'on lui fasse payer les impôts de Regina, vous l'êtes vous aussi, n'est-ce pas?

**M. McKeown:** D'avis que?

**Le président:** Que les citoyens de Calgary payent des impôts à Regina. J'ignore si le sénateur Hasting est de cet avis ou non, mais c'est bien ce que vous dites.

**Le sénateur Pearson:** Je ne le vois pas du tout de cette façon, parce que les citoyens profitent autant de la grande route, sinon plus, que les gens de la région avoisinante.

**M. McKeown:** Je propose que...

**Le sénateur Pearson:** Les gens de la campagne utilisent la grande route pour se rendre en ville tandis que les citadins l'utilisent pour quitter la ville.

**M. McKeown:** Je me rends compte de cela, mais il faut qu'il y ait au niveau municipal — les artères principales ne sont même pas en bordure de la ville, et plus spécialement à Regina, il y a cinq ou six grandes artères qui sont utilisées non pas par la majorité des citadins, mais plutôt par les voyageurs, les industries ainsi que les sociétés ferroviaires et c'est de ces sources que l'argent devrait provenir. C'est de là que devrait provenir l'argent pour aider à payer ces programmes.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur McKeown, vous allez devoir faire l'essai de votre théorie sur les citoyens de Regina.

**M. McKeown:** Je sais qu'il est extrêmement difficile de proposer des solutions aux problèmes de la pauvreté, et il n'est pas facile non plus d'engager le dialogue.

**Le président:** Si vous insinuez que nous ne comprenons pas les problèmes parce que certains d'entre nous sont riches, vous vous trompez beaucoup.

**M. McKeown:** Non, telle n'est pas mon intention. J'émetts cette opinion à titre de travailleur.

**Le président:** Si vous insinuez que nous ne comprenons pas la classe des travailleurs parce que nous sommes riches vous vous trompez encore.

**M. McKeown:** Je n'insinue pas cela du tout. Il est plus difficile d'engager le dialogue entre les pauvres et les riches, parce qu'il est facile à ces derniers de s'organiser — ce qui est louable — alors que les pauvres ont beaucoup de mal à le faire et à trouver les moyens d'expression nécessaires au dialogue, et en conséquence le risque est très réel.

**Le président:** Je pense que ce que vous dites est juste, cependant je tiens à ce que vous sachiez ceci — et je l'ai répété en d'autres circonstances — c'est qu'en général, les membres de ce Comité ont personnellement connu la pauvreté. Je ne sais s'ils l'ont connue dans le sens que nous lui donnons ici; cependant, les sénateurs connaissent le problème soit parce qu'ils en ont souffert eux-mêmes ou qu'ils ont entendu des témoignages à ce sujet; personne au Canada n'en sait autant sur la pauvreté que le groupe de sénateurs ici présents aujourd'hui, et ils vous écoutent avec on ne peut plus de sympathie.

**M. McKeown:** Je m'en rends bien compte, Monsieur le sénateur, et je voudrais simplement ajouter que je me considère sans doute moi-même comme un travailleur ayant réussi.

**Le président:** Nous sommes avec vous. De la part du Comité, Monsieur McKeown, nous vous remercions de vous être fait entendre à titre de travailleur, quel que fût votre motif. Nous vous en savons gré.

Le Comité s'ajourne. A la reprise de la séance à 1 heure et trente cinq minutes.

**Le président:** Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons ici un mémoire soumis par l'organisation "Seekers of Security Welfare Rights Group", et à ma droite, j'ai Mme Margery Heath ainsi que Mme Shirley Campbell et Mme Heath. Mme Heath va d'abord nous entretenir du mémoire.

**Mme Margery Heath, présidente, Seekers of Security Welfare Rights Group Organization:** Je vous remercie d'avoir invité notre organisation des «Seekers of Security», à soumettre un mémoire à votre Comité.

En notre qualité d'assistées sociales, nous sommes peut-être en mesure de proposer quelques solutions au problème de la pauvreté. Notre groupe se compose principalement de jeunes mères. Nous sommes des assistées sociales parce que nos époux nous ont abandonnées, parce que notre mariage s'est effondré, ou encore parce qu'en raison d'une éducation insuffisante, il ne nous est pas possible de trouver un emploi. Beaucoup d'entre nous ont d'ailleurs trop de responsabilités domestiques pour chercher du travail.

L'aide sociale prend en charge nos nécessités les plus fondamentales. Le toit, la nourriture, les vêtements et les soins médicaux. Ces choses pourraient s'avérer suffisantes, si nous acceptions simplement de rester chez nous, inactives; or, nous voulons une vie normale et productive.

Nous désirons que nos enfants aient la possibilité de se développer émotionnellement aussi bien que physiquement. L'on se demande à ce propos pourquoi les assistés sociaux ne profitent pas des avantages qui leur sont offerts par certains organismes. Souvent ces organismes ou groupes ne se rendent pas compte que la moindre dépense si nominale soit-elle, les frais de déplacement eux-mêmes, peuvent paraître prohibitifs dans leur cas.

On a mis en place de nombreux services strictement réservés aux assurés sociaux, tels les centres d'approvisionnement de jouets usagés au moment des fêtes. Or, nous ne prisons pas le fait d'être une classe à part. Nos stigmates d'assistés sociaux sont une réalité que nous préférons garder pour nous quand cela nous est possible.

Un revenu annuel assuré est l'unique remède à la crise financière tant que l'aiguillon qui nous pousse à améliorer notre mode de vie n'en est pas estompé.

L'assistance sociale, à l'heure actuelle, nous garantit un revenu minimum, sauf qu'on nous enlève le goût de travailler, puisque tout gain que nous réalisons est déduit de nos prestations. C'est une voie sans issue.

Selon la loi relative aux épouses délaissées, leurs maris restent tenus de faire vivre leur famille. En réalité, jamais l'application de la loi n'exige-t-elle une dépense aussi élevée de temps et d'argent. Les sanctions prévues en l'occurrence ne dissuadent aucun mari de se soustraire à ses obligations, car très peu de juges punissent d'emprisonnement un délit jugé mineur.

Nous préconisons l'établissement d'un organisme distinct, d'ordre juridique ou administratif, qui veillerait à percevoir les pensions alimentaires. Nous n'avons, pas plus quel es autres, la force ou le courage de recourir à la police ou aux tribunaux.

Nous avons pris sur nous d'élever seules notre famille. Nous ne voulons ni n'acceptons la responsabilité de percevoir ce qui nous revient.

Le gouvernement devra bientôt, à notre avis, s'attaquer résolument aux problèmes des assistés sociaux. Il doit nous fournir ce qu'il faut pour assurer à nos petits une vie normale.

Dans les villes, nos enfants cotoient à l'école des petits camarades qui ont tout: séjours en villégiature, voyages, leçons de musique, divertissements. L'absence de tels moyens d'épanouissement a des répercussions bien réelles sur le développement scolaire de nos enfants et la possibilité, pour eux, de devenir des adultes bien équilibrés.

La pauvreté de l'existence ne peut qu'amoinrir l'esprit et l'âme. Il est impossible, à nous les mères, de rester passives devant un tel état de choses. Nous voulons faire de notre mieux, mais alors il nous faut de l'aide d'autrui.

En dernier lieu, notre avenir doit reposer sur certains espoirs. Nous devons continuer à nous instruire pour être en mesure, s'il le faut, de nous trouver du travail plus tard. Nous devons avoir accès aux tribunaux de divorce pour que nous puissions, le cas échéant, nous remarier, si une telle possibilité s'offre à nous et à notre famille. La stabilité et le bonheur d'un foyer rejaillissent sur le comportement des enfants.

Je vous remercie de votre bienveillante attention. Je m'efforcerai, à la mesure de mes moyens, de répondre à vos questions.

**Le sénateur Pearson:** Mes deux questions sont brèves. La première est celle-ci: vous dites que Regina compte environ huit cents délaissées ou divorcées. En matière d'argent, il vous est

impossible, n'est-ce pas, d'acheter beaucoup de provisions à la fois, parce que vous devez vous rendre à l'épicerie du quartier?

**Mme Heath:** C'est exact.

**Le sénateur Pearson:** Votre organisation pourrait-elle se constituer de manière à pouvoir acheter les denrées en vrac et à les écouluer?

**Mme Heath:** Oui, pourvu qu'elle n'ait pas à s'occuper de leur transport.

**Le sénateur Pearson:** Un tel système vous plairait-il?

**Mme Heath:** Faute de voitures, nous ne disposons d'aucun moyen de transport, sauf l'autocar.

**Le sénateur Pearson:** Bon.

**Mme Heath:** Alors, nous allons à l'épicerie du coin où, comme vous le savez, tout coûte assez cher.

**Le sénateur Pearson:** C'est tout un problème. Mon autre question porte sur le divorce et le versement d'une pension alimentaire par l'ex-mari. Est-ce vrai que si ce dernier s'établit en Colombie-Britannique, mettons, il peut se soustraire à cette obligation, à moins que sa femme fasse des démarches auprès des tribunaux de cette province?

**Mme Heath:** Il faut toujours s'adresser aux tribunaux, quelle que soit la province où l'ex-mari réside; d'ordinaire, lorsque la femme retrace son ex-mari et décide de le poursuivre en justice, ce dernier l'apprend assez tôt et se dérobe aux poursuites en transférant ses pénates dans une autre province.

**Le sénateur Pearson:** Je vois.

**Mme Heath:** C'est la réalité.

**Le sénateur Pearson:** Ce qu'il faut, alors, c'est un tribunal national qui entendrait de telles causes de divorce.

**Mme Heath:** Oui, de même que les revendications de pension alimentaire.

**Le sénateur Pearson:** C'est un organisme national ou quelque tribunal qui devrait être saisi d'un refus de pourvoir, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Pearson:** Et toute mesure législative, en l'occurrence, devrait avoir une portée nationale, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Certes.

**Le sénateur Pearson:** Plus moyen de s'en tirer, alors.

**Mme Heath:** Non. L'ex-mari, selon moi, a toujours des responsabilités à assumer.

**Le sénateur Pearson:** J'en conviens.

**Le sénateur Carter:** Votre organisation, Seekers of Security, est-ce un groupement local, particulier à Regina?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Il doit y avoir d'autres groupes dont les membres sont dans la même situation que vous. Le vôtre se tient-il en contact avec eux?

**Mme Heath:** Non, mais je sais qu'il existe des groupements semblables à Calgary et à Edmonton.

**Le sénateur Carter:** Nous en avons rencontré, partout où nous sommes allés. Il est étonnant, à mon sens, que vous agissiez seules. Vous n'avez même pas de ramifications provinciales?

**Mme Heath:** Non. Ce n'est qu'en décembre dernier que notre groupe a pris naissance à Regina.

**Le sénateur Carter:** Vous dites qu'il y a huit cents mères de famille dans cette situation, mais que votre organisation n'en compte que deux cents. Où sont les six cents autres?

**Mme Heath:** Lorsque nous convoquons une réunion, nos membres ont les mêmes problèmes que n'importe quelle autre mère de famille. Pour s'y rendre, elles doivent acquitter des frais de transport et de garderie; or, c'est trop pour beaucoup de femmes dans cette situation; il n'y a rien à faire. C'est sans espoir; notre groupe ne peut rien faire pour elles, à moins qu'il ne réussisse à faire modifier la législation relative à l'assistance sociale.

**Le sénateur Carter:** Depuis quand votre organisation existe-t-elle?

**Mme Heath:** Depuis décembre dernier, fin 1969.

**Le sénateur Carter:** Depuis huit mois seulement, alors?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Au bas de la première page, vous citez des données statistiques, selon lesquelles neuf de dix enfants dans les ménages brisés devant être assistés, ne terminent pas leurs études et deviennent délinquants. D'où tenez-vous ces chiffres?

**Mme Heath:** Je les tiens du mémoire remis au gouvernement de l'Alberta par le New Welfare Rights Committee, mais il n'y est pas fait mention d'aucune source.

**Le sénateur Carter:** Jamais n'ai-je vu un pourcentage aussi élevé.

**Mme Heath:** Je vais tenter de retrouver le passage en question. Le voici; permettez-moi de vous le lire:

Selon des études faites dans l'est du Canada, la probabilité qu'un enfant devienne délin-

quant est neuf fois plus élevée pour un enfant d'un ménage brisé, qui vit dans un milieu socio-économique très ancien, que pour un enfant élevé par ses parents.

Je me suis trompée. Dans ce même document, on évalue ce qu'il en coûte de garder en prison un délinquant, un jeune délinquant qui devient un délinquant adulte; de là, on passe à un autre sujet.

**Le sénateur Carter:** Vous avez parlé d'activités en plein air, du camping, entre autres choses, qui sont financées par des hommes d'affaires d'ici. Comment va ce genre de choses? Cette initiative a-t-elle atténué de quelque manière l'acuité du problème?

**Mme Heath:** Non, à peine. Nous avons... J'ignore le nombre d'enfants dont le séjour au camp devait être payé, mais le premier obstacle qu'il fallait surmonter, c'était de financer le déplacement de ces enfants. Il y avait les frais de transport, ainsi que l'achat de sacs de couchage et de bien d'autres articles.

Offrir un tel cadeau, c'est très bien, mais il faut tenir compte des dépenses qu'il entraîne.

**Le sénateur Carter:** Quelle est l'activité de votre groupe? Vous avez dit que vos membres se fournissent mutuellement un appui moral, qu'elles tentent de stabiliser les ménages brisés, de sensibiliser l'opinion publique, et ainsi de suite. Quels programmes avez-vous élaborés en vue de résoudre vos problèmes? En êtes-vous rendues à ce point?

**Mme Heath:** Nous avons fait venir des confédérés à nos réunions: des avocats nous ont exposé quels sont nos droits au titre de l'assistance sociale, des médecins nous ont parlé des aspects psychiatriques et psychologiques du développement de l'enfant dans un foyer désuni, des spécialistes en nutrition nous ont expliqué comment utiliser au mieux l'argent dont nous disposons pour l'achat de la nourriture et la préparation des repas.

Il est difficile pour un groupe démuné de fonds, de pouvoir s'organiser vraiment et mettre des programmes en marche.

**Le sénateur Sparrow:** Jouissez-vous d'une aide ou de subventions de quelque source?

**Mme Heath:** Non.

**La sénatrice Fergusson:** Avez-vous dit non?

**Mme Heath:** En effet.

**La sénatrice Fergusson:** C'est l'une des choses que je tenais à savoir. Le sénateur Carter a affirmé que nous avions pu bien souvent observer un tel état de choses, mais je ne partage pas son avis. Je pense que seuls les gens doués d'un grand esprit d'initiative réussissent à mettre sur pied de tels groupes.

J'en connais quelques-uns, des groupes, avec qui nous nous sommes rencontrés, dont l'un à Vancouver. Vous venez de dire que certains avocats vous ont donné une causerie. Avez-vous déjà songé à mettre en oeuvre un programme de formation, grâce auquel certaines femmes pourraient obtenir un emploi à temps partiel et se faire des sous?

**Mme Heath:** On trouve déjà de tels programmes d'études, destinés à ceux qui n'ont pas dépassé le niveau d'instruction secondaire. Il faut avoir terminé le cours secondaire, si l'on veut en arriver à quoi que ce soit; lorsqu'une femme a de jeunes enfants, elle doit recourir à une gardienne si elle veut suivre des cours du soir à l'université. Quant à des mesures d'aide pour défrayer des cours universitaires dans une ou deux matières, je n'en connais aucune.

**La sénatrice Fergusson:** J'avais à l'esprit non pas des cours universitaires, mais des cours offerts par votre propre groupe. Je pensais au programme mis en oeuvre à Vancouver et dont j'ai parlé tantôt, en vertu duquel des mères de famille acquièrent une formation qu'elles peuvent mettre à profit dans leur milieu, formation que ne dispensent pas les services de recyclage de la main-d'oeuvre. Je me demande si vous auriez songé à quelque initiative de ce genre?

**Mme Shirley Campbell (Directrice de la publicité, Seekers of Security Welfare Rights Group):** Pas moi.

**Mme Heath:** Non.

**La sénatrice Fergusson:** Permettez-moi aussi de vous poser quelques questions au sujet du logement et des endroits où vous habitez. Y en a-t-il parmi vous qui vivent dans des logements publics?

**Mme Campbell:** Oui.

**La sénatrice Fergusson:** Cela vous touche-t-il? Estimez-vous que le fait d'habiter un logement public joue au désavantage de vos enfants?

**Mme Heath:** Les mères de famille pour qui c'est le cas, et avec qui j'en ai causé, n'aiment pas y habiter, parce qu'il y est difficile pour elles de conserver leur emprise sur leurs enfants. Ces derniers échappent parfois à leur surveillance, tant il y a d'enfants dans le quartier. Les maisons elles-mêmes, d'autre part, sont bien agréables.

**La sénatrice Fergusson:** Bien agréables?

**Mme Heath:** Oui.

**La sénatrice Fergusson:** Celles qui y habitent en éprouvent-elles une certaine gêne?

**Mme Heath:** Non, je ne le crois pas.

**La sénatrice Fergusson:** Et vous?

**Mme Campbell:** Il y a une chose, entre autres: peu importe le quartier où l'on habite, que ce soit dans un logement public ou une maison bien ordinaire, dès que les voisins apprennent que l'on est assistée sociale, on ferait aussi bien d'aller se perdre dans le Sahara, car ils nous évitent comme la peste, ou bien ils surveillent nos moindres faits et gestes. Nous ne pouvons même pas mettre les déchets à l'extérieur sans que quelqu'un nous accuse de courir la prétantaine. D'un quartier à l'autre, c'est plus ou moins du pareil au même. A peu près tous les gens ont la même attitude envers les assistés sociaux.

**Le sénateur Inman:** Pour ce qui est des logements publics, vous plaît-il de nous dire quel est votre loyer?

**Mme Heath:** Dans les logements publics?

**Le sénateur Inman:** Oui.

**Mme Heath:** Moi-même, je l'ignore, car je n'habite pas dans un logement public.

**Mme Campbell:** Je n'en ai pas la moindre idée. Je pense que le loyer est établi en fonction du revenu. C'est selon le revenu global, évalué par le Ministère, qui en attribue au loyer une certaine proportion. C'est selon aussi, sauf erreur, le nombre de pièces que compte le logement. Peu importe, toutefois, que le loyer mensuel soit de \$100 ou \$50, car c'est tout ce que l'on peut obtenir.

**Le sénateur Inman:** Pour le loyer?

**Mme Campbell:** Oui.

**Le sénateur Inman:** C'est selon votre revenu?

**Mme Campbell:** Oui.

**Le sénateur Inman:** A la page 2, quatrième paragraphe, il est question d'orientation professionnelle. Vous semblez croire qu'il est difficile pour vous d'être bien conseillées. Est-ce à cause de la pénurie de travailleurs sociaux, ou bien ces derniers seraient-ils fautifs?

**Mme Heath:** Non, je pense qu'ils sont en trop petit nombre.

**Le sénateur Inman:** Selon vous, ils seraient bien prêts à vous aider, n'est-ce pas, si le temps le leur permettait?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Inman:** Vous est-il difficile de faire le nécessaire pour que le divorce soit prononcé?

**Mme Heath:** D'abord, pour entamer les procédures, il faut avoir en main de trois cents à huit cents dollars.

**Le sénateur Inman:** Vous estimez donc que les procédures de divorce devraient être bien moins coûteuses, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Oui, c'est ce que je crois.

**La sénatrice Fergusson:** En les faisant relever du domaine de l'assistance juridique?

**Le président:** Nous avons soulevé la question, vous vous en souvenez, au Manitoba et en Ontario, et elle est revenue sur le tapis dans d'autres provinces.

C'est étonnant qu'aucune aide juridique ne soit prévue en l'occurrence.

**Mme Heath:** Non, la chose n'est pas prévue. La seule aide juridique que nous avons, c'est l'ordonnance qu'émet le tribunal à l'égard de la pension alimentaire, voilà tout.

**Le sénateur Inman:** Je n'ai qu'une seule autre question à poser, monsieur le président. A la première page, il est dit que:

[Texte]

Les soins médicaux et dentaires sont payés quand il s'agit des enfants, mais les adultes doivent déboursier 50 pour cent du coût des médicaments.

[Traduction]

Est-ce ainsi uniquement dans votre province?

**Mme Heath:** Je ne sais vraiment, mais c'est la règle ici.

**Le président:** Il s'agit des frais réimputés pour les médicaments, n'est-ce pas?

**Le sénateur Sparrow:** Non. Au titre du régime d'assistance juridique, le Ministère acquitte la moitié du prix des médicaments.

**Mme Heath:** Ainsi que tous les frais relatifs aux enfants.

**La sénatrice Fergusson:** Vous dites que tout est payé pour les enfants?

**Mme Heath:** Oui, de même que les frais dentaires. Il acquitte aussi le prix des lunettes, exception faite de la monture; s'il s'agit de lunettes pour enfant, le Ministère n'attribue que \$2.50 à l'achat de la monture.

Aucun versement n'est toutefois prévu à l'égard des appareils auditifs pour enfants.

**Le président:** Pour les enfants?

**Mme Heath:** Oui.

**Le président:** Et pour les adultes?

**Mme Heath:** Je l'ignore.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président, au début de la deuxième page, on déclare ce qui suit:

[Texte]

Si une mère est capable de gagner un salaire, le ministère du Bien-Être social lui enlève tout désir de le faire en soustrayant de ses allocations, dans le cas d'une mère avec quatre enfants, 50 pour cent de ce qu'elle gagne. Enfin, est-ce qu'il ne serait pas préférable qu'une personne puisse gagner pour s'acheter un appareil neuf, si elle le désire, plutôt que d'en recevoir un, usagé, du ministère du Bien-être social. Ou, qu'elle puisse offrir à ses enfants certains avantages, plutôt que de les laisser courir dans la rue, à ne rien faire.

[Traduction]

Je suis tout à fait du même avis. Que proposeriez-vous? Pour ma part, j'y ai souvent réfléchi. Je ne sais pas si vous serez d'accord avec moi, mais si une mère de famille, comme celles dont vous parlez, se rendait au bureau d'assistance sociale, ses factures impayées en main, et disait aux autorités: «Voilà ce que je dois. Maintenant, on m'offre un emploi. Pourriez-vous m'accorder de liquider mes dettes avant de déduire de mes prestations ce que je gagnerai?» Alors, une fois les créances acquittées et les reçus transmis au Ministère en guise de confirmation, si cette femme occupe toujours un emploi, on pourrait dès lors commencer à diminuer ses prestations.

Il se peut que, dans l'intervalle, cette personne se révèle une si bonne employée, là où elle travaille à temps partiel ou à plein temps, qu'elle en vienne un jour à pouvoir se passer de prestations.

**Mme Heath:** Exactement.

**La sénatrice Quart:** Croyez-vous que ce soit une façon de résoudre le problème?

**Mme Heath:** Moi-même, je travaille à temps partiel; or, c'est très frustrant pour moi d'avoir des dettes et de ne toucher pourtant qu'une partie de mon salaire. Il faut des années parfois avant d'en arriver à régler un compte.

**La sénatrice Quart:** Ne pensez-vous pas alors que ce serait une bonne façon de procéder?

**Mme Heath:** Je n'en ai vraiment pas cherché d'autres.

**La sénatrice Quart:** Il y a autre chose. Si vous occupez en cachette un autre emploi (nous savons que ces choses-là se passent), ne dites-vous pas à vos enfants: «Il ne faut pas que cela se sache, que je travaille»? De fait, c'est leur enseigner, pour dire le moins, à tromper autrui et à mentir. Or, soyons réalistes; ils doivent le cacher, mais vous devez le cacher, vous aussi. C'est malhonnête, n'est-ce pas? Bien sûr, vous estimez, n'est-ce pas, que c'est la société qui vous accule au mur?

**Mme Campbell:** C'est tout pareil, même l'été, si par hasard l'un des enfants se trouve du travail: il lui est permis, sauf erreur, de gagner jusqu'à \$40, mais passé ce montant, on retient du chèque de la mère une somme correspondant au vivre et couvert pour cet enfant.

S'il a seize ans, l'enfant peut bien travailler à temps partiel après l'école et le samedi, mais rien ne l'y dispose, car il s'aperçoit que son revenu contribue à faire baisser les prestations versées à sa mère; alors, il refuse de travailler.

Peu importe, vraiment, qu'il n'y ait que le père ou la mère sans conjoint qui travaille, ou bien l'un des plus âgés de la famille. On leur enlève toute motivation de travailler à temps partiel, étant donné cette déduction qui frappe immédiatement leurs gains.

**Le sénatrice Quart:** Votre groupe a-t-il déjà fait part d'une telle proposition à quelqu'un d'autre que nous, en tant que moyen d'éliminer la pauvreté?

**Mme Heath:** Nous n'avons pas encore remis un mémoire au gouvernement provincial, mais c'est là une des choses qui s'y trouveraient. Nous en rédigerons un à temps pour la prochaine session. Presque chaque mois, toutefois, nous avons une entrevue avec les autorités et les fonctionnaires du ministère du Bien-être social.

**La sénatrice Quart:** Lorsqu'on présente une demande de secours, doit-on dévoiler le montant de ses épargnes en banque ou tout autre bien que l'on puisse avoir?

**Mme Heath:** Oui.

**La sénatrice Quart:** Est-on obligé alors de vendre ses biens et d'utiliser ses fonds en banque avant de recevoir quelque secours?

**Mme Heath:** Oui, si le montant en cause dépasse \$500, sauf erreur; je ne suis pas sûr du chiffre exact. Si le requérant détient une police d'assurance-vie ayant une certaine valeur en espèces, ou bien quelque autre avoir semblable, il lui est dit d'emprunter ce qu'il lui faut en faisant valoir cette police comme garantie.

**Le président:** Que font certaines des 800 mères sans conjoint pour faire instruire leurs enfants? Quelle est leur attitude, au cours de vos réunions? Quelles conséquences leur situation entraîne-t-elle? Où en est l'éducation de leurs enfants? Je prends le terme dans son sens le plus large.

**Mme Heath:** La plupart d'entre nous, je pense, préfèrent ne pas y songer, car tout ce qui touche au domaine culturel occasionne des dépenses.

Nous voudrions bien que nos enfants prennent des leçons de musique, fréquentent les associations de jeunes, surtout les garçons privés de leur père, toujours sous l'empire d'une présence féminine au foyer comme à l'école, sauf s'ils font partie d'un club de jeunes ou des scouts. Toutes ces choses, toutefois, entraînent des dépenses; pour nous, c'est une situation sans issue, en ce qui concerne nos enfants.

**Le président:** Qu'arrive-t-il à vos enfants, lorsqu'ils quittent l'école? Que font-ils, en supposant toujours qu'ils ont terminé leur douzième année? Est-ce bien le cas?

**Mme Heath:** Non, beaucoup d'entre eux abandonnent leurs études avant cela.

**Mme Campbell:** En neuvième ou dixième année.

**Le président:** Que leur arrive-t-il?

**Mme Heath:** Ils travaillent un bout de temps, puis ils deviennent, eux aussi, des assistés sociaux. Ils ne peuvent conserver leur emploi bien longtemps, en raison de leur manque de formation. C'est ainsi que le cercle de la pauvreté se referme.

**Le président:** Les jeunes deviennent des assistés sociaux? Au sortir de l'école, ils se trouvent un emploi, le quittent et s'inscrivent à l'assistance sociale?

**Mme Heath:** Oui. Voilà pourquoi nous voulons tant donner à nos enfants l'aide et l'encouragement voulus pour qu'ils poursuivent leurs études et se fassent instruire le plus possible.

**Le président:** A venir jusqu'à la treizième année, les parents n'ont rien à déboursier, n'est-ce pas, pour les manuels scolaires et autres choses semblables?

**Mme Campbell:** Et la voiture pour se rendre à l'école?

**Le président:** Une voiture? Je ne me souviens pas d'avoir eu une voiture, lorsque j'étais écolier.

**Mme Heath:** Moi non plus.

**Mme Campbell:** Sur le plan social, l'enfant qui bénéficie de secours devient très marqué, à mesure qu'il vieillit, ce qui l'empêche de se faire des amis à l'école; alors, lorsqu'il abandonne ses études, il se tient avec des jeunes tout aussi démunis que lui.

**Le président:** Est-ce là ce que vous constatez?

**Mme Heath:** Oui. Je suis au courant d'un cas où c'est ce qui se produit en ce moment.

**Le sénateur Carter:** Les deux cents membres de votre groupe, habitent-ils tous le même quartier, ce qui leur permettrait de se réunir facilement, ou bien sont-ils dispersés un peu partout dans la ville?

**Mme Heath:** Nos membres viennent des quatre coins de la ville. Nous nous efforçons de tenir nos réunions dans le centre-ville.

**Le sénateur Carter:** Vous ne pouvez donc pas vous grouper selon l'endroit où vous habitez pour pouvoir instituer des garderies, mettons, ou autres choses semblables.

**Mme Heath:** Non, la chose serait difficile, à moins qu'ils n'y ait d'autres groupes qui nous offrent leur concours ou que nous puissions nous lier avec des organismes qui nous aideraient. Nous ne pouvons même pas établir le contact avec les 800 mères de familles qui reçoivent du secours vu les frais postaux, entre autres choses, que nécessitent de telles démarches.

**Le président:** Le Ministère ne pourraient-ils pas s'en occuper, si vous lui demandiez de poster ces lettres?

**Mme Campbell:** Il exige qu'on lui fournisse les timbres.

**Le président:** Même si vous lui faites voir le contenu de la lettre?

**Mme Campbell:** Nous avons établi un questionnaire destiné à ces femmes; nous avions tout fait nous-mêmes, mais il a refusé de le poster pour nous. Il nous est impossible d'atteindre la plupart de ces 800 femmes.

**Le président:** Comment savez-vous qu'il y en a 800?

**Mme Heath:** C'est le travailleur social qui nous l'a dit.

**Mme Campbell:** C'est ainsi que nous savons combien de lettres il faut prévoir. Le Ministère refuse d'assumer l'expédition de ces lettres, à moins que nous lui fournissions les timbres et les enveloppes.

**Le président:** Parmi les 200 membres dont vous parlez, combien en avez-vous contactés toutes deux? Y en a-t-il deux cents?

**Mme Heath:** Oui.

**Le président:** Vous les avez vus?

**Mme Campbell:** J'ai une liste de 65 noms et numéros de téléphone.

**Le président:** Donc, il y en a deux cents?

**Mme Heath:** Oui.

**Le président:** Pour entrer en contact avec ces femmes, vous éprouvez les mêmes difficultés qui se posent avec d'autres, n'est-ce pas, soit que la poste coûte trop cher et que vous ne pouvez recourir qu'au téléphone?

**Mme Campbell:** Exactement.

**Le président:** La plupart ont-elles un poste téléphonique?

**Mme Campbell:** Enfin, voici ce que nous avons fait. Cinq ou six d'entre nous avons laissé nos noms et numéros de téléphone au Ministère, pour que les agents de bien-être social de la province puissent les communiquer aux assistés sociaux avec qui ils sont en contact; or, à ma connaissance, un seul agent s'est donné la peine de transmettre notre message.

Quand aux autres agents, s'ils y pensent au bon moment, ils vont renseigner leurs clients au sujet de notre groupe. Néanmoins, il est étonnant de voir combien de femmes nous disent: «Voilà, c'est une de mes amies dans le quartier qui m'en a parlé, mais je n'étais pas du tout au courant.»

**Le sénateur Carter:** Parmi les 200 mères de famille sans conjoint que compte votre groupe, combien y a-t-il de femmes délaissées?

**Mme Heath:** De 60 à 70 p. 100, je pense.

**Le sénateur Carter:** Il doit y avoir un bon nombre d'ex-maris vagabonds au pays.

**Mme Campbell:** Oui, certes.

**Le président:** Il ne s'agit pas de maris errants, mais de pères qui abandonnent leur trois ou quatre enfants. Voilà ce qui compte.

**Le sénateur Carter:** Enfin, ces types se déplacent constamment de ville en ville.

**Le président:** Ils doivent s'arrêter parfois, si l'on en juge par le nombre d'enfants délaissés.

**Mme Campbell:** Ce sont des oiseaux migrateurs.

**Le président:** Je le répète: ils s'installent à un endroit, font trois ou quatre enfants, puis ils se défilent. C'est là un grave problème.

**Le sénateur Sparrow:** En Saskatchewan, combien reçoit une mère de quatre enfants?

**Mme Heath:** Pour ma part, j'ai quatre enfants, âgés respectivement de onze, neuf, six et cinq ans, et je reçois chaque mois \$277 en prestations, alors que mes gains s'élèvent à \$62.50.

**Le sénateur Carter:** Ces \$62.50 sont-ils nets après déductions courantes?

**Mme Heath:** Exact; c'est d'ailleurs la moitié de mes gains réels. Je reçois un peu plus que la moyenne des mères pour mon logement, car j'achète ma maison et les taxes sont comprises dans le loyer ou versements mensuels; si j'étais à loyer, j'aurais \$30 de moins par mois.

**Le sénateur Sparrow:** Combien une mère qui travaille gagne-t-elle avant qu'on lui impose quelque déduction?

**Mme Campbell:** Dix dollars pour l'aîné et \$5 pour chaque autre enfant.

**Le sénateur Sparrow:** Donc, pour quatre enfants, ce serait quoi?

**Mme Heath:** Environ \$35.

**Mme Campbell:** Trente-cinq dollars.

**Mme Heath:** Mais de fait, il y a deux ou trois différents barèmes. On ne laisse pas intacts les premiers \$35 pour prendre ensuite la moitié de nos gains. De fait, on retient la moitié de nos gains totaux. Il y a trois barèmes: A, B et C.

**Le sénateur Sparrow:** Vous êtes entrée en rapport avec les travailleurs sociaux et en retour vous espérez que vos démarches retiendront l'attention du ministère du Bien-être social lui-même; toutefois, les fonctionnaires en cause ne vous ont pas encore donné signe de vie, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Au contraire, on s'intéresse à nous.

**Le sénateur Sparrow:** Vous estimez que vous avez obtenu quelque collaboration de leur part?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Vous croyez que cet esprit de collaboration se maintiendra dans l'avenir?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Pour en revenir aux maris en fuite, portez-vous contre ceux-ci une accusation d'abandon du domicile conjugal, ou bien de refus de pourvoir; laquelle des deux?

**Le président:** Refus de pourvoir.

**Le sénateur Sparrow:** Est-ce vrai?

**Le président:** Refus de pourvoir d'abord, puis abandon du domicile conjugal.

**Le sénateur Sparrow:** Dans votre mémoire, vous demandez qu'on change ces procédures. Diriez-vous que l'on devrait s'en tenir à essayer de retracer le mari en fuite et si on le retrouve, de le poursuivre pour refus de pourvoir? A mon avis, les chances de mettre la main sur ces maris errants et d'obtenir d'eux quelque argent sont tellement infimes que de toute façon...

**Mme Campbell:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Ne vaudrait-il pas mieux alors de renoncer complètement à l'idée de poursuivre le mari et admettre le concept qu'en l'occurrence deux familles distinctes sont créées, la sienne sans enfants et la vôtre avec vos enfants? Dans votre intérêt, ne serait-ce pas ce que vous devriez demander plutôt?

**Mme Heath:** Personnellement, j'ai toujours cru qu'il en coûte énormément au contribuable pour pourvoir à nos besoins alors qu'il y aurait moyen, par ailleurs, de diminuer cette dépense si l'on obligeait le mari en fuite à verser un montant quelconque, même si ce n'est que le minimum, mettons \$100 par mois pour une famille de quatre enfants; ce n'est tout de même pas la mer à boire.

**Le sénateur Sparrow:** Vous estimez donc que la société devrait imputer au mari pareille responsabilité?

**Mme Heath:** En effet.

**Mme Campbell:** Il y a un nombre étonnant de maris qui, même s'ils n'ont pas mis les pieds au domicile conjugal depuis quelques années, continuent de réclamer des déductions d'impôt pour trois ou quatre enfants.

**Le sénateur Sparrow:** Voilà donc pour moi une nouvelle forme d'évasion fiscale, ou bien est-ce là un truc bien connu, je ne sais.

**Le sénateur Pearson:** Le marié errant a-t-il parfois une autre famille que celle qu'il a délaissée?

**Mme Campbell:** Certes.

**Le sénateur Sparrow:** Une des solutions au problème des mères assistées... Tout d'abord, d'après votre mémoire, il semble que les revenus dont vous disposez sont insuffisants à permettre à vos enfants de prendre des leçons de musique, et le reste. Je comprends votre situation, car nous avons tous des enfants. Je sais que parfois, lorsque les autorités scolaires organisent une excursion en autobus, on exige ensuite \$7.50 des parents pour cette excursion. Évidemment, on ne tient pas compte de ce genre de choses dans les prestations versées aux assistés sociaux; enfin, le régime actuel est bien médiocre.

Compte tenu des conditions de vie, à l'heure actuelle, combien d'argent vous faudrait-il de plus par mois pour acquérir ces avantages supplémentaires que vous estimez nécessaires afin d'élever vos enfants comme toute autre mère de famille ordinaire? Combien demanderiez-vous?

**Mme Heath:** Environ \$50 à \$60 de plus par mois. Pour ma part, je sais que ce que je gagne chaque mois me permet tout juste de me maintenir au-delà du seuil de la pauvreté. Autrement dit, mes enfants peuvent participer à certaines activités que je ne pourrais défrayer, n'était-ce le revenu que mon travail me rapporte.

**Le sénateur Sparrow:** Ce qui représenterait alors une majoration de 15 ou 20 p. 100 de chaque barème de prestations, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Je soutiens, en outre, que les taux de prestations devraient augmenter en fonction du coût de la vie.

**Le sénateur Sparrow:** Bon. Si vous disposiez de prestations accrues dans la mesure que je viens de mentionner, auriez-vous encore de services sociaux supplémentaires? Indépendamment d'une telle hausse de prestations, vous serait-il encore utile de recevoir la visite du travailleur social et de bénéficier de son aide dans certains domaines?

**Mme Heath:** Dans une famille où il n'y a que l'un des conjoints, la mère aura toujours besoin, à un moment donné, de l'aide de quelque organisme social.

**Le sénateur Sparrow:** Trouvez-vous que le travailleur social s'arrête trop à l'aspect financier d'une situation donnée, aux dépens de l'aspect humain qu'elle comporte?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Et si le parent sans conjoint n'avait pas de soucis financiers, il pourrait alors accomplir beaucoup mieux sa tâche...

**Mme Heath:** Certes.

**Le sénateur Sparrow:** Mais on tiendrait toujours à la présence du travailleur social.

**Mme Heath:** Oui.

**Le président:** Sénateur Sparrow, madame Heath parlait en particulier de ménages où il n'y a qu'un seul conjoint.

**Le sénateur Sparrow:** Bon.

**Le président:** Vous avez dit que vous recevez environ \$360 par mois.

**Mme Heath:** Je reçois en fait \$339.50.

**Le président:** Bon, disons \$340.

**Mme Heath:** D'accord.

**Le président:** Vous avez dit, n'est-ce pas, que c'était là un peu plus que ce que vous recevriez normalement, c'est-à-dire ce qu'une famille de quatre enfants recevrait en moyenne.

**Mme Heath:** Oui.

**Mme Campbell:** J'ai quatre enfants, mais ils sont d'un groupe d'âge différent.

**Le président:** Mais vous recevez \$300 par mois, n'est-ce pas?

**Mme Campbell:** Trois cent cinq dollars.

**Le président:** Bon, \$305 par mois, cela vous fait environ \$3,600 l'an.

**Mme Campbell:** Oui.

**Le président:** Je tiens à vous faire remarquer que le Conseil économique du Canada a établi ce qu'il considère comme le minimum vital pour 1970, compte tenu de la hausse du coût de la vie, qui totalise environ 8 p. 100 depuis la publication de son rapport en 1968. Pour toutes deux, qui avez le même nombre d'enfants, votre revenu annuel devrait être alors de \$4,600.

**Mme Heath:** Et combien recevons-nous?

**Le président:** Vous le savez bien: vous recevez douze fois 340.

**Le sénateur Sparrow:** Plus \$600.

**Le président:** Je crois que vous avez mentionné le seuil de la pauvreté ou quelque chose du genre; je suppose que vous compariez votre situation à celle d'autres mères de famille, n'est-ce pas?

**Mme Heath:** Je voulais surtout faire voir la différence entre avoir juste assez d'argent pour joindre les deux bouts et disposer d'un petit montant supplémentaire qui me permette de donner à mes enfants un peu plus que le nécessaire.

**Le président:** C'est ce léger supplément que vous procure votre travail?

**Mme Heath:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Comment se compare votre revenu actuel avec le revenu familial dont vous jouissiez lorsque votre mari vivait avec vous?

**Mme Heath:** A ce moment-là notre revenu était d'environ \$4,800 à \$5,000 l'an.

**Mme Campbell:** Mon revenu actuel est moins élevé, mais je ne pourrais vous dire dans quelle proportion exacte. J'ai sûrement de \$2,500 à \$3,000 de moins.

**Le président:** De moins?

**Mme Campbell:** Par an, oui.

**Le sénateur Sparrow:** Si un emploi est offert à une assistée sociale qui a des enfants, est-elle obligée de l'accepter?

**Mme Heath:** Non.

**Le sénateur Sparrow:** Elle n'y est pas tenue?

**Mme Heath:** Non.

**Le sénateur Sparrow:** A-t-elle le choix?

**Mme Heath:** Il est bien vu qu'une mère de famille sans conjoint passe le plus clair de son temps au foyer.

**Le président:** N'est-ce pas ce que vous voulez?

**Mme Heath:** Oui.

**Le président:** La décision est laissée à la mère, le gouvernement ne l'y oblige pas.

**Mme Heath:** C'est juste.

**Le sénateur Carter:** Si vous n'aviez plus de tracas financiers, si vous aviez suffisamment d'argent pour élever votre famille, quel serait alors votre problème le plus pressant?

**Mme Heath:** Le divorce.

**Le président:** Ce n'est pas vraiment un problème.

**Le sénateur Pearson:** Question d'argent, toujours.

**Le président:** Oui, c'est ainsi que les choses se passent.

**Mme Heath:** La femme séparée n'a aucun statut; elle est ou bien mariée, ou bien divorcée.

**Le sénateur Pearson:** Cela lui semble un boulet de forçat.

**Mme Heath:** Oui. Si nous avions ce qu'il faut pour élever notre famille, nous aimerions bien nous sortir de cette impasse. Aussi, la solution, pour beaucoup d'entre nous, c'est d'obtenir le divorce. A noter qu'il y a des divorcées dans notre groupe.

**Le président:** Vraiment, je ne pense pas qu'il devrait être difficile de se procurer un divorce. Dans toutes les autres provinces, le divorce ne coûte rien aux assistées sociales. Nous allons certes, entre autres choses, en informer le procureur général, que je connais très bien, pour lui faire voir qu'il devrait prendre des mesures en ce sens. Nous allons y voir, ne vous en faites pas.

**Mme Heath:** Parfait.

**Le président:** Laissez-moi vous dire ceci, mesdames. Nous sommes conscients de ce problème, qui nous préoccupe fort. Nous savons que s'il est difficile pour un couple, de nos jours, d'élever leurs enfants, ce l'est encore plus pour une femme seule. Vous avez droit à toute notre admiration pour l'excellente tâche que vous accomplissez dans des circonstances bien pénibles. Nous savons que vous vivez des heures difficiles. Je puis

vous assurer que les dames affectées à notre Comité ne sont pas loin de croire qu'il leur incombe de veiller à améliorer le sort des mères de familles délaissées. Nous joignons nos efforts aux leurs. Je vous ai dit qu'il y a 165,000 femmes et 350,000 enfants délaissés au Canada, soit un demi-million de personnes qui sont dans cette situation. C'est donc un problème bien réel, auquel nous nous arrêtons particulièrement.

Votre mémoire est excellent, bien présenté, facile à lire et à comprendre. Nous sommes au courant de vos problèmes; aussi j'ose croire que toutes deux, vous vous êtes déplacées utilement.

**Mme Heath:** Je vous remercie beaucoup.

**Le sénateur Sparrow:** Puis-je poser une autre question?

**Le président:** Certes.

**Le sénateur Sparrow:** Vous parlez de mères de famille délaissées. Votre groupe compte-t-il des pères de famille sans conjoint?

**Mme Heath:** Non.

**Le sénateur Sparrow:** Y en a-t-il beaucoup à Regina?

**Mme Heath:** Il y en a quelques-uns, mais combien au juste, je l'ignore. Au cours d'une émission de radio réalisée en mars dernier, dont j'étais l'animatrice, un ou deux hommes m'ont téléphoné pour savoir s'ils pouvaient appartenir à notre groupe. Je leur ai répondu qu'il vaudrait peut-être mieux pour eux de former leur propre groupe, car leurs problèmes diffèrent un peu des nôtres. Je ne tiens pas à les avoir sur le dos.

**Le président:** Vous pourriez toujours faire alliance et partager vos problèmes respectifs.

**Mme Heath:** Enfin, je ne crois pas qu'ils soient trop nombreux ici, car, je le répète, je n'ai reçu qu'un ou deux appels.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup.

Avant de clore la séance, y aurait-il des questions de la part de l'auditoire?

**Mme Ruth A. McGill:** Au moment où la discussion se déroulait, j'avais une foule de questions à poser et de choses à dire, mais je ne sais pas maintenant s'il m'en reste tellement.

**Le président:** De quoi voudriez-vous nous parler?

**Mme McGill:** Je sais à peine par où commencer. Tant de choses ont afflué à mon esprit au moment où vous parliez. Il me semble, entre

autres choses, que l'on attache beaucoup d'importance au fait d'avoir plus d'argent, en disant que c'est là la solution à tel ou tel problème.

En ce qui me concerne, du moins, je me suis rendue compte d'une chose: mes sentiments, l'impression que je donne à mes enfants, mon humeur, mon attitude envers les soucis que j'éprouve, ma stabilité émotionnelle, tout cela se répercute sensiblement sur mes enfants.

Je ne puis dire que tout est parfait chez moi, ce serait faux. J'ai bien des tracas, mais parce que je refuse de nous considérer, moi et mes enfants, comme des êtres pauvres et amoindris, parce qu'il y a tant de choses qui nous sont impossibles ou inaccessibles, j'ai résolu de me prévaloir le plus possible de tout ce qui peut profiter à ma famille.

J'ai obtenu de l'aide de divers organismes. Mes enfants suivent les cours de musique parrainés par la Commission scolaire. Trois de mes enfants ont passé l'été dans une colonie de vacances, cette année, parce que je n'attends pas qu'on me l'offre. Je fais de moi-même des démarches pour savoir à qui m'adresser. Je n'ai pas d'orgueil mal placé.

Mes enfants priment tout. Je refuse de croire que l'on doit nous plaindre et mes enfants partagent mes sentiments en ce qui a trait à notre situation.

L'un de mes fils est marié; il est financièrement indépendant et habite en ce moment un coquet petit logis. Son mariage est tout récent, car il remonte à mai dernier. Le cadet, qui habite encore chez moi, suffit à ses besoins, lui aussi.

Je compte bien que les plus jeunes de mes enfants poursuivront leurs études jusqu'à la douzième année et ne les abandonneront pas en cours de route.

C'est un peu grâce à mon attitude, je pense, que mes enfants... Je sais qu'ils doivent se plier à beaucoup de choses, qu'ils font l'objet de distinctions injustes à l'école, même si ce n'est ni manifeste ni évident. Je m'en suis aperçue tout à fait par hasard, le jour où une adolescente de 14 ans pleurait de joie parce qu'on l'avait jumelée avec une telle et une telle. Je lui ai demandé ce qui l'en empêchait auparavant. Elle m'a répondu: «Eh bien, mes parents ne vivent pas ensemble.»

Être l'enfant d'une assistée sociale ou d'une mère sans conjoint, c'est une tare. Pareil mépris trouve-t-il son origine dans l'attitude des parents des autres enfants, je l'ignore. Peut-être est-ce un trait bien naturel chez l'être humain ou un élément de notre culture; quoi qu'il en soit, mes en-

fants l'ont tous éprouvé. Ils ont dû se priver de bien des choses, mais pas de tout.

Je ne me considère pas comme une personne au bas de l'échelle, en qui le désespoir s'est implanté. Nous allons de l'avant, nous avons un but dans la vie. Je m'efforcerai toujours de chercher par tous les moyens d'assurer à mes enfants ce qu'il y a de mieux. Nous ne marchons pas la tête basse comme les gens honteux d'eux-mêmes.

Tout ce qui s'est dit, il ne faut pas l'oublier. Il me sourirait d'avoir plus d'argent à ma disposition, mais je n'ai pas besoin de l'aide des travailleurs sociaux. Ces gens-là ne me sont d'aucune aide, car ils n'ont jamais pris conscience de mes problèmes depuis le jour, il y a plus de quatre ans, où nous avons reçu, ma famille et moi, nos premières prestations.

Je ne me fais pas le porte-parole de toutes les assistées, je m'exprime à titre personnel, mais je tiens à ce que vous sachiez tous que nous ne sommes pas au bas de l'échelle. Je ne me croise pas les bras en attendant les événements. Mes enfants marchent la tête haute et vont devenir des citoyens qui se suffisent à eux-mêmes.

C'est tout ce que j'ai à dire; je vous remercie.

**Le président:** Quelqu'un d'autre voudrait-il prendre la parole?

**M. Ray Moore:** Il y a des choses que je tiens à dire. Je me demande pourquoi votre Comité ne comporte aucun représentant qui soit pauvre.

**Le président:** Aucun quoi?

**M. Ray Moore:** Pourquoi il n'y a pas de pauvres au sein de votre Comité?

**Le président:** J'en ai parlé plus tôt aujourd'hui, alors que vous étiez là.

**M. Ray Moore:** Bon. J'ai beau chercher, je n'aperçois ici aucun représentant de l'Armée du Salut ou du Centre Marion, organismes qui se consacrent censément aux pauvres.

**Le président:** L'Armée du Salut et le Centre Marion?

**M. Ray Moore:** Oui.

**Le président:** L'Armée du Salut, qui oeuvre dans beaucoup de localités, a témoigné devant notre Comité à Ottawa. Le groupe national, établi à Ottawa, s'est fait le porte-parole de cette association au Canada. Ses représentants ont bien fait remarquer que leur organisme ne témoignerait pas dans chaque ville, mais que leur délégation avait un caractère national.

Une délégation du Centre Marion s'est aussi présentée à Ottawa devant notre Comité.

**Le sénateur Carter:** De même qu'à Edmonton.

**Mlle R. Moran:** Je dois vous dire, sénateur, que le commissaire de l'Armée du Salut est décédé dernièrement, et que son successeur vient tout juste d'être nommé.

**Le président:** Le nouveau commissaire est venu à la réunion.

**Mlle Moran:** Celui de la province, j'entends.

**Le président:** Ils y étaient tous. Ne lancez pas la pierre à l'Armée du Salut, car cette société, tout comme le Centre Marion, est l'une des plus dignes d'éloges.

**M. Moore:** La majorité des pauvres partent du mauvais pied dans la vie, car ils reçoivent une éducation bien médiocre. Presque tous ont du mal à exprimer leurs opinions; voilà pourquoi ils n'osent pas se présenter à des réunions comme celle-ci pour y faire connaître leur pensée et y exposer leurs problèmes.

Tout autour de moi, je vois des gens qui, pour la plupart, s'expriment fort bien et peuvent se faire comprendre, mais la majorité des gens, des pauvres, sont moins doués à cet égard. Les pauvres sont complexés à tant de points de vue. Pourquoi? Parce que, depuis le jour de leur naissance, ils sont mis au rancart de la société en raison de leur pauvreté.

A trente, quarante ou cinquante ans, les pauvres abandonnent la lutte. Ce sentiment défaitiste nous amène à la question de la mentalité des pauvres. En voilà une question sur laquelle vous ne vous êtes pas penchés.

Les pauvres ont toutes sortes de mentalités. J'aimerais bien que vous fassiez un sondage auprès des psychiatres au Canada, afin de les interroger au sujet des pauvres et de leur demander comment on a réussi à fausser la mentalité des pauvres. On tue tout ce qu'il y a d'ardeur en eux.

**Le président:** Je dois vous dire que l'une des autorités dans le domaine de la psychiatrie au Canada, le docteur Capon, s'est présentée devant notre Comité à Ottawa. Nous avons tenu une discussion bien utile avec lui, alors qu'il nous a fourni un bon nombre des réponses qu'il nous faut chercher, selon vous.

**M. Moore:** Parfait.

**Le président:** Vous avez encore raté la cible.

**M. Moore:** Tant mieux. C'est donc dire, je le suppose, que vous faites ce que vous êtes censés faire. Les pauvres ne peuvent pas se faire valoir. Lorsqu'ils se rendent au bureau de l'assurance-chômage, où les gens les toisent de haut, bien entendu, parce qu'ils quêtent un emploi, on leur demande ce qu'ils veulent faire, mais ils ne savent dire des choses comme: «Je veux du travail pour avoir de quoi manger.» Au bureau de la Main-d'oeuvre, ils doivent s'adresser à des gens bien renseignés, mais ils ne réussissent pas à se faire comprendre de ceux qui sont là censément pour les aider; au bureau du service social, c'est la même chose qui se produit.

Ils ne peuvent, autant qu'il le faudrait, faire prendre conscience de leurs problèmes aux autres.

J'ai souvent songé à constituer un comité de pauvres pour venir en aide aux pauvres eux-mêmes.

**Le sénateur Sparrow:** Dans bien des régions du pays, le ministère de la Main-d'oeuvre recrute et emploie effectivement des personnes en chômage ou que l'on peut qualifier de pauvres. Cette initiative, que l'on a prise dans plusieurs localités canadiennes, s'est révélée assez heureuse.

D'après ce que nous en avons vu, il s'agit d'un programme spécial des plus méritoire. On embauche des chômeurs qui oeuvrent au milieu d'autres chômeurs; à d'autres endroits, ce sont des travailleurs sociaux, ou bien des membres d'une famille pauvre ou désunie. Jusqu'ici, tout s'est très bien passé.

Je suis bien aise que vous en ayez parlé, car si la chose ne se fait pas à Regina, c'est une excellente initiative à prendre.

**Le sénateur Carter:** Permettez-moi d'ajouter un mot à ce que vient de dire le sénateur Sparrow. A Edmonton, en Alberta, nous avons eu la preuve éclatante et la validité de tels programmes; on y a embauché des gens, jadis au bas de l'échelle, qui aujourd'hui composent un comité chargé de venir en aide aux pauvres dans le cadre d'un programme spécial entrepris dans cette ville.

**La sénatrice Quart:** On y compte même des ex-détenus.

**Le sénateur Carter:** Oui, il y en a une centaine.

**M. Moore:** Je suis bien aise de l'apprendre. Il y a trois ans que je suis pauvre. Or, tout cela, je l'ignorais, peut-être parce que c'est à Regina que je passe par des années maigres.

Je tiens aussi à vous faire connaître ma pensée au sujet de la réunion de ce matin; il me semble que c'est une pure perte de temps.

**Le président:** Si vous avez perdu votre temps ce matin, nous n'avons pas perdu le nôtre en discutant des mémoires qui nous sont parvenus.

**M. Moore:** On ne me donne rien, moi, pour entendre des mémoires, mais je ne puis en dire autant de vous.

**Le président:** Ce qu'on nous donne, c'est bien peu, je n'ai pas aucune hésitation à vous le dire.

**M. Moore:** J'ai tout le temps qu'il faut.

**Le président:** Bon. Nous, nous n'avons pas perdu notre temps ce matin.

**M. Moore:** Mais vous me soutenez que j'ai perdu le mien...

**Le président:** Pardon, c'est vous-même qui l'avez affirmé.

**Le sénateur Sparrow:** Vous avez déclaré avoir perdu votre temps ce matin, à quoi le sénateur vous a répondu que nous n'avions pas perdu le nôtre, car il y avait du bon dans ce que nous avons entendu aujourd'hui.

**M. Moore:** Oui, on y a dit des choses utiles.

**Le président:** Monsieur l'abbé Lucey, auriez-vous quelque chose à dire?

**L'abbé Lucey:** Oui, sénateur. Le Centre Marian a dû fermer ses portes, à l'époque des vacances, en raison de la pénurie de personnel. M. Lopez n'a pu accompagner notre groupe ce matin, étant donné la fermeture du centre.

**Le président:** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions?

**Une voix:** J'ai découpé l'avis public que vous avez fait paraître l'autre jour à l'occasion de votre visite. Il y est dit que les séances du Comité de la pauvreté sont accessibles à tous. Je tiens à vous demander pourquoi ces séances sont ouvertes à tous.

**Le président:** Comment la séance pourrait-elle avoir lieu si tous n'y ont pas accès?

**Le sénateur Carter:** Ce ne serait plus une séance publique.

**Une voix:** Bon, mettons les choses au point. Ces séances sont ouvertes à tous, mais dans quel but précis? Vous voulez entendre ce que dit le public?

**Le président:** Certes.

**Une voix:** Pourtant, je n'ai pas eu l'impression que vous écoutiez, surtout lorsque ce monsieur parlait. Il m'a semblé plutôt que vous le contredisiez sans cesse.

**Le président:** J'ai écouté attentivement ses propos, mais je l'ai repris au passage. En ce qui a trait aux séances publiques, il est dit, dans l'avis que nous avons fait paraître, que tous sont priés de venir. Que veut-on de plus?

**Une voix:** A en juger par votre attitude, j'ai du mal à vous croire. Je tiens à dire aussi que si vous comptez sur la participation des pauvres à de telles séances, vous n'y arriverez jamais de cette façon.

**Le président:** Ne vous tracassez pas pour nous, nous y arriverons bien avant vous.

**Une voix:** Vous n'arrivez à rien, s'il s'agit d'établir le contact avec les pauvres. Primo, vous venez ici, et tout le monde dans la salle est tiré à quatre épingles, alors les pauvres n'osent pas y entrer; la crainte les en empêche. Ce monsieur avait raison: les pauvres ne savent pas s'exprimer.

**La sénatrice Quart:** Permettez-moi de répondre à ce monsieur. Nous n'avons pas uniquement des réunions telles que celle-ci. Êtes-vous au courant que la semaine dernière, et à maintes reprises auparavant, des membres de notre Comité se sont rendus là même où les pauvres habitent?

**Une voix:** Je faisais allusion à la séance qui se tient ici et surtout...

**Le président:** Bon, nous avons écouté votre boniment.

**Une voix:** Je viens d'une famille pauvre; alors, je sais très bien que mes parents se sont toujours fait rouler par tous et chacun; s'ils ont réussi à s'en sortir, la seule raison, c'est qu'ils ont toujours marché la tête haute (pour reprendre l'expression de madame) et qu'ils ont beaucoup peiné; c'est la seule raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui. Moi, j'ai assez bien réussi dans la vie. Tout de même, il m'a fallu tout mon courage pour me lever et vous parler ainsi. Enfin, vous n'arriverez pas à faire venir les pauvres ici, à les faire asseoir parmi un groupe de gens qui sont probablement très instruits, pourvus de tout et très riches.

C'est tout ce que j'avais à dire.

**Le président:** Les mémoires qui nous sont parvenus aujourd'hui étaient tous bien pensés et bien présentés. Nous nous rendons maintenant à



## APPENDICE «A»

## MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR  
LA COOPÉRATIVE DE CRÉDIT  
DE LA SASKATCHEWAN  
AU NOM DE SES MEMBRES

Regina (Saskatchewan)

Août 1970

VII DÉMARCHES POSSIBLES DANS LA  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les vieux mythes doivent disparaître  
Une nouvelle réalité s'impose  
La démarche doit être «globale»  
La divergence est chose valable  
La mentalité du pauvre: une impasse  
La démarche qui exclue tout jugement  
Résumé

## TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE

## I PRÉFACE

La Coopérative de crédit de la Saskatchewan  
Objectifs  
Services généraux  
Représentation et direction  
Conseil d'administration  
Gestion  
Responsables des mémoires

## II INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES CONCLUSIONS

## III VERS UNE DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

Les divergences de vues actuelles  
Les définitions reposent sur des valeurs  
L'existence d'autres valeurs  
Les divergences de valeurs chez les pauvres  
L'ethnocentrisme  
Démarches objectives et subjectives  
La définition adoptée  
Résumé

## IV LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ

La répartition des ressources  
La répartition du pouvoir  
La création d'un état de dépendance  
La dépendance et ses effets sur les trois catégories de pauvres  
Résumé

## V LES SIGNES ET L'ÉTENDUE DE LA PAUVRETÉ

Les signes de la pauvreté  
Les caractéristiques universelles de la pauvreté  
La prolifération apparente de la pauvreté  
Résumé

## VI LES CONSÉQUENCES DES PROGRAMMES ACTUELS

Nécessité de réviser les notions de base des programmes  
L'importance de la recherche  
L'importance des communications  
Résumé

## VIII LE RÔLE ACTUEL ET POTENTIEL DES COOPÉRATIVES ET DES CAISSES POPULAIRES

Les principes et la pratique  
La troisième catégorie serait la plus avantagée  
Le chômage intermittent  
Le chômage chronique  
Salaires faibles et salaire minimum  
La pauvreté volontaire  
Les problèmes actuels

Les activités actuelles  
Le potentiel des coopératives de logement  
Moyens pour les coopératives de crédit et les caisses populaires de venir en aide aux pauvres des première et deuxième catégories  
La collaboration entre les membres  
Concordance de nos pratiques et des propositions formulées dans le présent mémoire  
Perspectives  
Résumé

## IX RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

## X CONCLUSIONS

## XI BIBLIOGRAPHIE

«A»—The Changing Poor, de Cohnstaedt  
«B»—Poverty — Is There a Role for Credit Unions, de Bromberger  
«C»—Poverty in Canada, de Simmonds  
«D»—Humanizing the City, de Robinson  
«E»—Your Neighbor in Need of a Credit Union  
«F»—Can Anything Be Done About the Poor? d'Adams  
«G»—We Can't Afford to Let People Be Poor

## PARTIE I

## PRÉFACE

La Saskatchewan Co-operative Credit Society (Société coopérative de crédit de Saskatchewan) a le plaisir de présenter, au nom de ses membres, ce mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

La Saskatchewan Co-operative Credit Society Limited est le service et l'organisation financière provinciale centrale des caisses de crédit de Saskatchewan, et la centrale financière d'autres coopératives.

L'organisation actuelle est issue de la fusion de la Credit Society, qui servait à l'origine essentiellement de centrale financière, et de la Credit Union League of Saskatchewan, qui était le service des caisses de crédit et l'organisation représentative.

La fusion a été effectuée en 1969-1970, après plusieurs années d'études et de discussion en vue de rendre plus efficaces les fonctions centralisées de caisses de crédit, et de les renforcer.

*The Credit Union League* — Les premières caisses de crédit ont été constituées en Saskatchewan vers la fin de 1937, à la suite de la loi de la même année (Loi sur les caisses de crédit, Credit Union Act), qui prévoyait leur organisation. Au printemps de 1938 les représentants des 14 caisses de crédit qui existaient alors se sont réunis à Regina pour constituer le Credit Union Federation of Saskatchewan. Des modifications apportées à la loi sur les caisses de crédit (Credit Union Act) en 1941 ont donné un fondement juridique à cette organisation, et quelques années plus tard, elle prit le nouveau nom de The Credit Union League of Saskatchewan.

Les activités originales de consultation mutuelle, d'enseignement, d'aide dans la constitution de nouvelles caisses de crédit, et de représentation unique auprès du législateur, se sont peu à peu étendues et de nouveaux services sont venus s'y ajouter avec l'importance et le nombre accrus des caisses de crédit dans la province.

*The Credit Society* (La Société de crédit)—La Saskatchewan Co-operative Credit Society Limited a été créée par une loi spéciale en 1941 pour répondre au besoin de centraliser les fonds excédentaires des caisses de crédit et d'autres coopératives en vue de leur utilisation productive dans le mouvement coopératif.

La Société de crédit fournit un établissement où les caisses de crédit et les coopératives pouvaient déposer à titre temporaire leurs fonds excédentaires, et les réserves pour investissement, et qui pouvait leur consentir des prêts lorsqu'elles avaient besoin de fonds supplémentaires. Cette mobilité des fonds a permis aux caisses de crédit d'améliorer les services qu'elles offraient à leur

membres et de répondre au besoin des coopératives en fonds de roulement et autre capital.

En 1959, la Société de crédit a assumé une autre fonction essentielle, et fournit des possibilités de compensation aux mandats de caisses de crédit négociables et aux chèques de banques passés entre des caisses de crédit, et d'autres établissements financiers. Divers autres services y furent ajoutés de temps à autre pour permettre aux caisses de crédit d'offrir un maximum de services à leurs membres.

## Objectifs

En général, les objectifs de la Société de crédit sont: (a) aider les caisses de crédit à réaliser leurs buts, en leur offrant des services qui peuvent être mieux fournis s'ils sont centralisés, et (b) un service de centrale financière pour les autres coopératives de Saskatchewan.

Des objectifs plus spécifiques peuvent être rangés dans deux larges domaines: les services financiers et les services généraux.

*Les services financiers* — 1. Servir de dépôt central des réserves et des excédents des caisses de crédit et d'autres coopératives membres.

2. Utiliser ces fonds pour faire face aux besoins de crédit à court et à moyen terme des membres.

3. Investir les fonds temporairement oisifs, et liquider ces investissements ou emprunter sur ces fonds pour faire face aux besoins de crédit des membres.

4. Offrir un service central de compensation pour les ordres négociables, au crédit ou au débit des caisses de crédit.

5. Aider au fonctionnement du système d'ordres négociables garantis, appelé CU-CHEK.

6. Fournir des services financiers complémentaires aux caisses de crédit, tel que l'encaisse, les mandats, et les chèques de voyage.

7. Aider les membres dans leur planification financière.

*Services généraux:*—1. Fournir un cadre pour l'échange d'information et d'idées parmi les organisations-membres, et pour l'établissement de politiques générales.

2. Fournir une représentation centrale par rapport à la loi et les règlements.

3. Maintenir des rapports avec les organisations de caisses de crédit provinciales, nationales et internationales et leurs activités.

4. Fournir des programmes d'enseignement et de formation aux cadres et aux employés des caisses de crédit.

5. Fournir des services centralisés dans les domaines des fournitures de bureau, de l'entreposage, des assurances de groupe, le recouvrement des prêts, et les relations entre membres et avec le public, par exemple.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Poste au Conseil	Profession	Adresse
Harold Brasten	Président	Exploitant agricole	Abbey, Sask.
C. A. Robson	Vice-président	Agent de liaison Division du Secrétaire Federated Co-operatives	1611 Grosvenor Ave., Saskatoon, Sask.
Vic F. Keep	Directeur	Credit Union Sous-directeur	Assiniboia, Sask.
H. Esson Gale	Directeur	Credit Union	Lac Foam, Sask.
Grant C. Mitchell	Directeur	Directeur exécutif Directeur exécutif Commission des ressources en eau de la Sask.	11ème étage Sas. Power Bldg., Regina, Sask.
Art Allsen	Administrateur	Gérant de la coopérative	Cabri, Sask.
Ken Bingham	Administrateur	Gérant de caisse de crédit	166 First Ave. E, Box 666 Swift Current, Sask.
Robert H. Cowan	Administrateur	Exploitant agricole	Rosetown, Sask.
Larry Fast	Administrateur	Gérant de caisse de crédit	136 Brown Crescent Saskatoon, Sask.
Ray J. Marcotte	Administrateur	Direction de la citoyenneté Secrétariat d'Etat Regina	1620, 9th Ave. N, Saskatoon, Sask.
Jim Morton	Administrateur	Agent de relations publiques	c/o Moose Jaw Credit Union, Box 297, Moose Jaw, Sask.
Phil D. Sampson	Administrateur	Gérant de caisse de crédit	Birch Hills, Sask.
C. P. Hansen	Administrateur	Directeur de la Extension Div., Sask. Wheat Pool	Wheat Pool Bldg, Regina, Sask.
Leo J. Hayes	Administrateur	Exploitant agricole	Spalding, Sask.
Eldon D. Kimball	Administrateur	Exploitant agricole	Ceylon, Sask.
A .V. Kipling	Administrateur	Exploitant agricole	Melfort, Sask.
E. Ross Lee	Administrateur	Exploitant agricole	Lashburn, Sask.
Dan B. Loehr	Administrateur	Exploitant agricole	Watson, Sask.

## DIRECTION DE LA SASKATCHEWAN CO-OPERATIVE CREDIT SOCIETY

Nom	Poste	Adresse
Leslie R. Tandler	Directeur général	2626, avenue Victoria
Eldon Anderson	Secrétaire	"
D. Ashley Pow	Trésorier	"
Dale Hillmer	Directeur des services de développement et techniques	"
John A. Barr	Directeur des services administratifs	"

## PERSONNES SOUMETTANT CE MÉMOIRE

Le Comité sur la pauvreté du conseil d'administration de la Saskatchewan Co-operative Credit Society

Nom	Profession	Adresse
Grant Mitchell	Directeur exécutif, Commission des ressources en eau de la Sask.	a/s Commission des ressources en eau, 11e étage, Power Bldg, Regina, Sask.
Fr. Daniel Lucey		Balgonie, Sask.
Theodore Prefontaine	Secrétaire Exécutif Conseil de la Coopération de Saskatchewan	327, 4th Ave. N. Saskatoon, Sask.
Edon Anderson	Secrétaire, Saskatchewan Co-operative Credit Society	2625 av. Victoria, Regina, Sask.

## AUTRES

Wylie Simmonds	Etudiant, (sciences sociales) Employé (écrivain) de la J.A.C. Struthers and Associates (société de relations publiques)	1975 Angus St. Regina, Sask.
----------------	--	------------------------------

6. Aider les caisses de crédit à toutes les étapes de leur opérations par un personnel sur place et un service d'analyse.

7. Encourager le développement des caisses de crédit actuelles et la création de nouvelles.

8. Représenter les caisses de crédit dans l'administration du Fonds d'aide mutuelle.

10. Appliquer des programmes, seule ou avec d'autres organisations, pour propager l'idée de la coopérative et ses idéaux dans la société en général.

#### Représentation et contrôle

Nos membres sont des caisses de crédit et d'autres associations coopératives.

La Saskatchewan Co-operative Credit Society est contrôlée par 102 délégués élus pour l'assemblée annuelle.

Les caisses de crédit choisissent 82 délégués d'après le système de représentation proportionnelle. La province est divisée en 12 districts et 82 sous-districts qui comptent tous à peu près le même nombre de caisses de crédit membres, et chaque sous-district choisit un délégué.

Les 20 délégués des autres associations coopératives sont choisis conformément aux vœux exprimés par l'organisation coopérative qu'ils représentent.

Notre Conseil d'administration de 18 membres est composé de deux façons. Au cours d'assemblées de caisse de crédit à l'échelon du district, 12 membres sont élus, et au cours de l'assemblée annuelle de la société, les 6 autres sont élus.

## PARTIE II

### INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES CONCLUSIONS

Les problèmes que pose la pauvreté au Canada et les essais de solution jusqu'à présent sont l'une des expériences les plus coûteuses et les plus frustrantes de notre société.

Quatre siècles d'une intervention grossière dans la vie des indiens ne les a pas convertis aux valeurs bourgeoises; les progrès du logement n'ont pas réussi à éliminer les modèles de comportement qu'on retrouve chez les personnes pauvres; le bien-être est devenu un piège; l'enseignement en aide certains, mais est souvent le plus médiocre dans les secteurs pauvres; les personnes qui veulent collaborer à des programmes sont souvent irritées par les retards, les limites et les délais.

La plupart des programmes actuels gouvernementaux ou privés sont fondés sur des valeurs, des concepts, et des actions qui paraissent séduisantes à l'esprit des meneurs actuels de l'opinion

publique et au public en général. Nous établissons des programmes et nous y consacrons des montants considérables; nous engageons des experts et des administrateurs; et nous faisons encore bien d'autres choses pour «aider» les autres. Mais, comme l'expérience de ces programmes l'a prouvé au cours des années, nous ne réussissons pas à toucher les personnes que nous sommes censés «aider». Elles ne veulent pas du programme, ne le comprennent pas, sont irritées par ses lacunes, ou ne tiennent simplement pas à être «aidées.»

Aussi frustrant que cela puisse-t-il paraître à la «bourgeoisie», ce l'est encore plus pour les personnes qui reçoivent ces programmes pavés de bonnes intentions. C'est l'«échec» de ces programmes qui crée plusieurs des mythes, des attitudes et des rancœurs. Lorsque les «pauvres» ne réagissent pas aux programmes que nous considérons «bons», nous nous fâchons. Et le fait que nous ne présentions presque jamais les programmes qu'ils veulent fait naître des sentiments semblables.

En général, les programmes qui sont établis s'attaquent aux symptômes plutôt qu'aux causes. Pour compliquer la situation encore davantage, la plupart des programmes sont fondés sur des idées toutes faites, des idées fausses, des préjugés, et des réalités perçues autrement par les personnes à qui est destiné le programme.

Bref, au Canada, l'attitude face à la pauvreté est celle qui consisterait à pomper à fond de cale pour que le bateau ne coule pas, sans réparer la voie d'eau.

Dans ce mémoire, la Saskatchewan Co-operative Credit Society espère communiquer certaines idées qui pourraient s'avérer utiles pour que le travail de réparation voulu soit effectuée.

Nous suggérons de renoncer aux attitudes négatives et de les remplacer par un examen positif et humain des problèmes des personnes que nous appelons «pauvres». Nous demandons que la connaissance remplace l'ignorance; la compassion remplace la pitié; la compréhension remplace la peur; et que la réflexion double l'action. Nous demandons surtout de reconnaître qu'il est plusieurs façons valables d'aborder le monde, et à partir de là, de remplacer la dépendance par l'inter-dépendance.

En tant qu'organisation imbuée de la philosophie de la co-opération, nous traiterons en particulier des façons auxquelles des coopératives de tout genre peuvent être utiles.

Les coopératives de tout genre offrent aux personnes l'occasion de pratiquer les principes de la démocratie. Nous croyons que les coopératives peuvent les aider à mieux comprendre le système

social dans lequel nous vivons et les aider à acquérir les compétences de direction, et l'aptitude à travailler en groupe efficacement.

Toutefois, nous croyons que les coopératives peuvent être extrêmement utiles comme l'une des armes de l'attaque générale contre la pauvreté. Ce mémoire présente donc d'abord une définition de la pauvreté, de ses causes et de ses effets, des optiques actuelles et des optiques globales éventuelles, avant d'entrer dans le détail du rôle actuel et éventuel des coopératives.

Les conclusions présentées dans notre mémoire sont fondées sur des principes sous-jacents, qui sont discutés assez en détail dans ce texte, mais que nous pouvons résumer ainsi :

1. La pauvreté est une condition de dépendance.
2. L'évolution de la pauvreté implique les responsables des décisions, le public en général, et les pauvres.
3. Les pauvres peut être classés, grosso-modo, en trois groupes dont les valeurs sont différentes; à savoir «la culture de la pauvreté», la «race», et ceux qui partagent les valeurs de la bourgeoisie mais sont désavantagés d'une façon ou une autre.
4. Nous devons surmonter nos attitudes négatives envers la pauvreté, et les remplacer par une connaissance positive.
5. Nous devons cesser de traiter les symptômes de la pauvreté et commencer à traiter les causes, à savoir l'impuissance et le manque de ressources.
6. Cette tâche implique que nous passions de la rhétorique de notre société à la réalité. Nous devons créer de nouvelles antinomies positives.
7. Il faut aborder le problème de la pauvreté dans une optique globale.
8. Nous devons dépasser notre «ethno-centrisme» particulier et adopter une optique sans jugement de valeur dans ces problèmes.
9. La recherche et la communication sont des aspects essentiels de toute optique globale.
10. Les principes coopératifs, lorsqu'ils sont appliqués, peuvent être des solutions efficaces et les coopératives peuvent être très utiles, étant donné les structures actuelles, pour le troisième groupe de personnes pauvres. Toutefois, nous pouvons aussi être efficaces pour les deux autres groupes, avec des changements de structures assez simples.
11. Le premier problème consiste à éliminer la misère immédiate, et ensuite, éliminer les dépendances et créer l'interdépendance.

Les conclusions et les recommandations que nous présentons à la suite de nos débats sur les points précédents comprennent :

1. L'introduction d'un genre de revenu annuel garanti, et une plus grande protection du consommateur.

2. Que les pauvres soient directement engagés dans les décisions qui les touchent, et parallèlement, que le public général soit informé objectivement sur la pauvreté et les nouveaux programmes destinés à la combattre.

3. Qu'on essaye de remplacer la dépendance par les ressources et la disposition de ces ressources.

4. Que les coopératives et les caisses de crédit dans les régions défavorisées économiquement soient aidées par le gouvernement de façon continue, dans le cadre d'un programme global destiné à résoudre les problèmes de cette région.

5. Que tous les Canadiens s'engagent dans la planification sociale et économique pour bâtir une société plus égalitaire.

Nombre d'idées exposées dans ce mémoire sont relativement nouvelles et encore inexplorées. Les sociologues ont traité de tous ces concepts dans diverses situations, mais à notre connaissance, ils ne les ont jamais rassemblés pour un examen spécifique de la pauvreté.

Nous espérons que nos efforts pour traiter de ce sujet seront utiles aux considérations des honorables sénateurs.

### PARTIE III

#### Le manque d'unanimité actuel

Les honorables sénateurs du Comité sont maintenant bien conscients des difficultés à obtenir l'unanimité sur une définition de la «pauvreté». Pourtant, sans une définition claire, il est difficile pour le gouvernement de faire percevoir la portée du problème au public en général, dont de nombreux membres ne sont pas directement impliqués; il est difficile de mettre au point des programmes viables et de former des personnes pour s'attaquer aux problèmes qui se posent aux pauvres; et il est difficile de changer significativement les vies de ceux qui sont classés sous la vague définition de la pauvreté.

Ce manque d'une définition acceptée unanimement affecte aussi notre groupe, parce que nous venons de commencer à faire converger nos efforts et nos ressources sur ce problème particulier. Cela implique que nous avons dû traiter de nombre d'idées abstraites, dont beaucoup ne semblent pas avoir de lien direct avec la réalité. Toutefois, le manque de clarté sur la pauvreté présente certains avantages. L'un de ses avantages c'est qu'il laisse le champ libre à une pensée novatrice, à des efforts et des programmes neufs et créatifs,

et donne l'occasion de s'attaquer aux problèmes que doivent surmonter les pauvres sans avoir aussi à s'attaquer à des notions « officielles » mal définies sur les problèmes et leurs solutions.

Tout en reconnaissant ce manque évident d'unanimité, nous croyons, cependant, être en mesure de fournir des éléments pouvant servir de base à la formulation d'une définition. Nous croyons aussi que nous sommes à même de signaler certaines causes et certains problèmes de la pauvreté et de proposer des moyens concrets de la combattre en collaboration avec le gouvernement et les autres organismes.

Les définitions dépendent des valeurs reconnues

Toute définition de la pauvreté est fonction nécessairement de la société qui la formule et des valeurs qu'elle reconnaît. Elle est conditionnée par la façon dont son auteur conçoit le monde dans lequel il vit et par les valeurs qui sont à la base du comportement et de la pensée de son auteur et de la société à laquelle il appartient.

Cohnstaedt (Appendice A) distingue trois groupes de personnes qui influent sur l'évolution de la pauvreté: les pauvres eux-mêmes, ceux qui sont chargés de prendre les décisions et le grand public (p. 15). Ceux qui sont chargés de prendre les décisions ont le pouvoir d'introduire des changements, le public a le pouvoir d'influencer ceux qui prennent les décisions; quant aux pauvres, ce sont eux « qui, apparemment, ont le moins de pouvoir ». Et pourtant, ce sont les pauvres qui sont l'objet des programmes conçus par les deux autres groupes pour « vaincre la pauvreté ». Nous reviendrons sur ce problème après avoir examiné les valeurs qui déterminent le comportement des trois groupes.

Les valeurs de la classe moyenne

On peut dire que les valeurs de ceux qui prennent les décisions et celles du grand public sont sensiblement les mêmes, car c'est le public qui choisit directement ou indirectement ceux qui sont appelés à prendre les décisions. On ne sera d'autre part pas loin de la vérité en disant que ces valeurs s'inspirent de ce que l'on appelle communément « l'éthique de la classe moyenne ».

Bromberger (Appendice B) énumère quelques-uns des « symptômes » de l'organisation de la « grande » société:

« Une économie fondée sur l'argent, le salariat, un programme d'investissements aux fins de bénéfices, un taux de chômage régulier et passablement élevé pour la main-d'œuvre non spécialisée et un rythme rapide d'évolution technologique, entraînant la dévalorisation des aptitudes professionnelles ». (16)

En d'autres termes, nous vivons dans une société de consommation dont l'éthique est caractérisée, comme Bromberger le fait remarquer, par

« une orientation vigoureuse et durable vers l'avenir, la pratique de la planification, de la prévision budgétaire et de l'épargne, ainsi que la justification des privations d'aujourd'hui par quelque bien abstrait de demain. Cette attitude porte un grand nombre de familles à se priver de biens immédiats pour payer des études à un fils ou à une fille par exemple. Ce genre d'éthique accorde une haute valeur à l'autodiscipline, au travail et à la planification en vue de l'avenir. Souvent aussi elle implique le concept d'obéissance à la loi et à l'autorité et une acceptation sans réserves de ce qui « est ». (17)

Parmi les autres « symptômes » de la « grande » société que le grand public et ceux qui prennent les décisions connaissent bien citons: les relations verticales, la dépersonnalisation des relations humaines, l'émulation tant à l'égard des gens que du milieu, et la tendance à généraliser et à classer les gens et les problèmes; le grand public et la classe dirigeante apprécient hautement le travail ardu, le succès, le maintien par chacun de son niveau de vie, la conquête de certains avantages. Ils ont aussi tendance à apprécier que vous aidiez votre prochain (par charité et non par obligation), officiellement et à titre personnel, dans le contexte des valeurs qu'ils reconnaissent.

L'existence de certaines autres valeurs

A notre avis, la difficulté surgit quand les bénéficiaires de l'assistance ne comprennent pas bien ou n'acceptent pas les valeurs reconnues par le grand public et par les personnes qui sont chargées de prendre les décisions.

Il convient donc d'examiner quelques-unes des valeurs qui sont reconnues par un certain nombre de personnes qui sont considérées comme « pauvres » par les deux autres groupes. Nous citons de nouveau Bromberger:

« Au contraire, l'éthique de la classe pauvre accorde la priorité à la situation présente. Son attitude peut se résumer comme suit: « Vivez aujourd'hui sans vous préoccuper de ce qui arrivera demain ». Ce fatalisme fait que l'on accorde beaucoup d'importance aux besoins présents sans se soucier beaucoup de planifier pour l'avenir. L'homme de la famille est porté à démontrer sa virilité et sa masculinité au moyen de la force physique, de l'agressivité et de prouesses sexuelles. La femme, par contre, est souvent le chef de la famille. Le contraste avec l'éthique de la classe moyenne est donc flagrant. L'éthique du pauvre est caractérisée par l'indifférence devant l'avenir, une apathie évidente et l'absence de motivation en vue d'améliorer sa condition. En raison d'une frustration continue, ce système de valeurs tend à détruire son aspiration à un niveau de vie supérieur,

bien qu'il y ait toujours une certaine possibilité de progrès chez certains individus». (17)

Sur ce point Bromberger adopte la thèse de la «culture de la pauvreté» exposée par Lewis dans *La Vida*. Il admet, cependant, qu'il y a chez celui-ci une tendance à la généralisation.

Certaines différences dans «l'échelle des valeurs» de la classe pauvre

Il est probablement plus facile de comprendre l'échelle des valeurs de la classe pauvre si on subdivise cette classe en trois groupes.

Il y a d'abord le groupe décrit par Lewis et Bromberger, qui est celui des taudis urbains.

Il y a un deuxième groupe que Lewis prend soin de ne pas inclure dans sa description de la classe pauvre. Ce groupe comprend les Indiens, les Métis et autres «castes» dont l'échelle des valeurs est devenue virtuellement non viable dans la «grande» société d'aujourd'hui parce qu'on lui a superposé des structures et des valeurs économiques et politiques nouvelles ainsi que d'autres formes extérieures de pression économique et sociale. Dans son ouvrage intitulé *The Folk Society as Type* (1968) Wahraftig, se fondant sur la théorie de Robert Redfield, énumère comme suit les caractéristiques de ce deuxième groupe:

«Du point de vue de la forme, «les castes» sont des groupes petits, isolés, homogènes et fermés. Pour le fond, leurs connaissances se bornent à ce qui leur a été transmis par tradition orale; leurs différences individuelles sont peu marquées; ils évoluent peu; pour eux la société tout entière se compose de deux éléments: «nous» et «les autres»; la division des tâches est pratiquement inexistante. Ils sont indépendants les uns vis-à-vis des autres du point de vue économique. La «caste» se distingue des autres classes de la société par sa culture uniforme et traditionnelle et sa logique interne: toutes les activités tendent au même but; fixer des objectifs précis à l'existence. Le comportement est traditionnel, spontané et soumis, axé sur les personnes et les conditions qui entourent l'individu; strictement conventionnel et circonscrit par la coutume. Le comportement personnel, à dominante familiale et non individuelle est déterminé par les liens du sang. L'univers est personnifié, animé et sacré».

Bien que la description ci-dessus soit de toute évidence celle d'un type «idéale», il est certain qu'il y a, au sein de la société, des groupes de personnes que l'on ne peut concevoir autrement que comme des «pauvres» ou des membres de la «société pauvre» et qui se cramponnent à ce genre de vie en dépit des efforts que fait la «grande société» pour les faire entrer dans le courant de la vie nord-américaine et canadienne. Les travaux de certains anthropologues éminents tels Hallowell,

Redfield, Thomas, McNickle et Pope, démontrent clairement que, contrairement à ce que l'on croit généralement, ce type de civilisation primitive est loin d'être en voie de disparaître. Elle continue d'exister et tous ceux qui ont eu à s'occuper activement des problèmes de la pauvreté doivent reconnaître l'existence chez ces groupes de valeurs diamétralement opposées aux valeurs qui ont cours dans l'ensemble de la société.

Le troisième groupe de «pauvres» est un groupe que la société parvient plus facilement à aider. Il est composé de gens qui admettent pleinement le système de valeurs du grand public et des représentants responsables de la collectivité, mais qui, en raison de difficultés physiques, mentales, économiques, politiques ou sociales, ne parviennent pas à améliorer leur sort. Lewis prend soin de faire remarquer qu'il n'inclut pas ce groupe dans sa «civilisation de la pauvreté».

Il faut ici mettre les gens en garde contre une généralisation ou une catégorisation trop absolue. Bien qu'il soit utile d'établir des catégories à des fins pratiques, il faut se rappeler qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'être vivant qui appartienne à un seul groupe «idéale». Dans telles ou telles circonstances un individu peut se situer dans la marge de tel ou tel groupe ou de tous les groupes à la fois.

Nous examinerons plus loin le rôle des travailleurs sociaux et des experts en service social, mais il est bon de noter ici que ces personnes doivent être préparées à traiter chaque cas individuel à la lumière des faits que nous venons d'exposer et à ne pas les compartimenter arbitrairement. La tendance à caser des êtres vivants dans des cadres théoriques est un phénomène assez commun qui engendre une multitude de problèmes.

Le problème de l'ethnocentrisme

Étant donné que c'est un phénomène commun à tous les groupes sociaux de croire que tout le monde conçoit ou devrait concevoir l'univers comme ils le conçoivent eux-mêmes, il n'est pas surprenant que le grand public et ceux qui sont chargés de prendre des décisions pour la collectivité croient qu'ils ont toujours affaire à des pauvres du troisième groupe. Bien qu'il n'y ait pas de statistiques à ce sujet, on peut supposer sans crainte d'erreur qu'une très forte proportion des pauvres du Canada appartient aux deux premiers groupes et que ces gens doivent être traités autrement que les gens du troisième groupe qui ont des aspirations conformes aux normes de la «grande» société.

Une partie des problèmes auxquels nous devons faire face dans ce domaine sont dûs à cette optique «ethnocentrique», qui n'a simplement pas de sens lorsque nous avons affaire à des gens qui ont une conception des valeurs humaines qui est différente de la nôtre.

Ce qui complique le problème encore davantage, c'est qu'il y a, dans chacune des catégories de

«pauvres», des gens qui ont «réussi» d'après les normes du grand public et des personnes chargées de prendre les décisions, et qui sont devenus des porte-parole de leur ancien groupe faciles à atteindre. Le désir de la société de venir en aide à ces groupes la porte à écouter ces porte-parole, avec le résultat assez fréquent que l'on élabore des programmes qui ne répondent pas réellement aux besoins des groupes que l'on veut aider et qui, par conséquent, ne sont pas acceptés. Il faut ajouter que les porte-parole en question croient sincèrement qu'ils parlent au nom de l'ensemble d'un groupe dont ils sont maintenant séparés par le fait qu'ils ont «réussi» d'après les normes de l'ensemble de la société.

Nous avons mentionné brièvement le désir de la société d'aider les personnes qui ne sont pas aussi avantagés que les autres membres de la société. Il est malheureux que ces efforts sincères et inspirés par un sentiment d'humanité, d'après les normes du public et des personnes chargées de prendre les décisions, soient souvent condamnés à l'insuccès. C'est peut-être parce que les membres de la «civilisation de la pauvreté» et les membres des «castes» considèrent cette assistance comme une intervention indiscreète dans leur vie. Tandis que la «grande» société estime qu'il est naturel d'être «le gardien de son frère», les membres des deux autres groupes estiment qu'une personne ne doit être aidée que si elle le demande ou s'il existe une obligation basée sur des liens de famille ou de parenté pour accorder cette assistance.

Ici se pose un nouveau problème. Les normes de la «grande société» permettent au public en général et aux personnes qui sont appelées à prendre les décisions de déterminer ce qui constitue un problème de pauvreté et quelles sont les personnes qu'il est opportun d'aider. Il s'ensuit qu'il est conforme aux normes de la «grande société» de définir et d'évaluer objectivement la pauvreté et de prendre des mesures pour résoudre les problèmes de la pauvreté, qui sont des problèmes aux yeux de ceux qui les définissent, mais qui n'en sont pas nécessairement pour ceux qu'on se propose d'aider. En d'autres termes, la «grande société» ne peut déterminer exactement d'après ses propres normes qui est pauvre et qui ne l'est pas, pour la simple raison que ses membres ne vivent pas les situations qu'ils se proposent d'améliorer.

La méthode objective et la méthode subjective d'aborder le problème

Nous désirons attirer l'attention des honorables membres du Comité sur le fait que ce que nous venons de mentionner complique singulièrement les efforts que l'on fait pour définir clairement la pauvreté. Et cependant, pour régler efficacement le problème de la pauvreté, il faut établir des moyens valables de comprendre le problème et de le résoudre.

On a déjà fait remarquer que la «grande société» a tendance à considérer la pauvreté comme un fait objectif. Au moyen de données d'ordre économique concernant le revenu, le logement et les autres biens matériels des gens et les services dont ils disposent, nous arrivons à établir une définition objective de la pauvreté. Bromberger (Appendice B) décrit deux de ces méthodes objectives d'aborder le problème: la méthode du «seuil» de la pauvreté et la méthode du budget minimum. Toute personne dont le niveau de vie se situe au-dessous de ces normes est considérée comme pauvre et doit être assistée.

Comme Cohnstaedt le fait remarquer (Appendice A), «les définitions arbitraires du pauvre et de la pauvreté associent le manque de revenus à une situation de dépendance. La dépendance est considérée simplement comme un résultat du manque de revenus. On n'accorde pas assez d'importance aux conséquences sociales et psychologiques et on suppose que l'octroi d'une aide matérielle suffisante fera disparaître automatiquement la pauvreté».

On peut aussi définir la pauvreté au moyen de critères subjectifs. C'est-à-dire que, si une personne s'estime pauvre, elle est réellement pauvre. Mais ce critère s'applique-t-il aux personnes qui, avec un revenu annuel de \$20,000 ne peuvent pas se procurer tout ce qu'elles désirent?

Une définition pratique

Voici l'opinion de Cohnstaedt à ce sujet.

«Aucune définition fondée sur des considérations subjectives ou sur l'indice du coût de la vie fixée par le gouvernement ne peut donner satisfaction. C'est plutôt le fait social de la dépendance de l'individu qui constitue l'état de pauvreté. Quand, par son gouvernement, la société écarte du cycle normal de l'activité les personnes qui sont improductives, elle resreint le comportement aussi bien que la consommation. Simmel fait remarquer que la société définit ses propres besoins d'assister ceux qui, à son avis, sont privés des moyens de survivance. Ce ne sont pas les besoins des pauvres ni leurs droits mais les besoins de la société qui déterminent cette assistance. Le résultat est un état de dépendance». (4)

Si cela est exact, il faut admettre que la pauvreté ne peut être définie au moyen de critères urbains ou ruraux, régionaux, nationaux, ethniques, économiques, psychologiques et sociaux ou des autres critères qui servent ordinairement à cette fin.

En conséquence, compte tenu de tous les arguments examinés jusqu'ici, notre définition de la pauvreté sera la suivante:

«La pauvreté est une situation de dépendance. C'est un état de dépendance des pauvres des ressources et de la pitié du public et de ceux qui prennent les décisions. C'est une

réalité sociale qui doit être sentie subjectivement et admise objectivement.

Nous allons essayer de traiter du problème de la pauvreté à partir de cette définition et de démontrer que tout programme établi en vue de régler ce problème doit prendre en considération les facteurs de dépendance et de subjectivité ainsi que la validité de certaines autres solutions qui ont cours dans le monde. Nous essaierons aussi de démontrer que les principes du mouvement coopératif sont conformes à ce concept et peuvent s'ajouter aux efforts des gouvernements et de certaines autres organismes pour lutter efficacement contre la pauvreté.

#### SOMMAIRE

Dans notre définition de la pauvreté, nous avons fait remarquer que la pauvreté est une réalité qui doit être sentie subjectivement et admise objectivement. Cela veut dire qu'une personne ou un groupe de personnes ne peuvent être considérés comme pauvres s'ils ne se sentent pas pauvres ou désavantagés et si les autres ne les considèrent pas comme tels. Cette définition prend en considération les valeurs et les normes généralement acceptées par la «grande» société, qui est aujourd'hui généralement sensible au malheur de ceux qui n'ont pas leur juste part des biens et des services qui sont censés être à la disposition de tous les Canadiens comme le prouve la nature même du présent Comité. Cette définition prend aussi en considération le fait que, même si les membres de la «grande» société estiment qu'une personne ou un groupe de personnes sont pauvres, cet état de pauvreté ne devient une réalité que si la personne ou le groupe de personnes en question sont du même avis.

Certaines personnes, par exemple, pourraient pour des raisons religieuses ou autres, décider de vivre dans un état de pauvreté objective. Bien que ces personnes soient dépendantes jusqu'à un certain point, elles n'entrent pas dans notre définition de la pauvreté.

#### CHAPITRE IV

##### LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ

Il serait bien simple de dire que l'état de dépendance est la cause de la pauvreté, et en rester là; mais cette dépendance a certainement des causes, elle aussi, et c'est à ces causes qu'il faut s'attaquer pour couper le mal dans sa racine.

L'une des causes principales de la dépendance est la façon dont la «grande» société répartit ses ressources.

##### La répartition des ressources

Robinson (Appendice D) déclare que la «grande» société fonctionne selon le principe que «tous les prix vont au gagnant». Si nous ajoutons cette opinion aux considérations ci-dessus sur l'économie fondée sur l'argent, le programme d'investissements à des fins de profit et la nature hautement technologique de notre société, nous nous rendons compte comme il est naturel que les res-

sources du pays tombent entre les mains d'un petit nombre de personnes. La «grande» société est organisée de façon telle qu'elle doit exploiter, pour fonctionner normalement, toutes les ressources naturelles et humaines disponibles. Elle a besoin de ces ressources pour faire marcher efficacement tout son appareil technologique et le fait qu'elle apprécie hautement le progrès et l'initiative personnels permet à quelques personnes d'accaparer une grande quantité de ressources et, subséquentement, une grande quantité d'argent.

Il faut des hommes pour exploiter les ressources naturelles, pour faire fonctionner l'appareil technologique et pour gérer les affaires de ceux qui exploitent les ressources. Ainsi les aptitudes de tous genres sont rémunérées à même une portion des ressources ou, du moins, avec l'argent qui provient de la vente et de l'utilisation des ressources. Il existe donc une interdépendance entre les gens qui contrôlent les ressources et les gens qui possèdent les aptitudes et les connaissances nécessaires pour les mettre en valeur et qui font partie, pour la plupart, de la «grande» société.

Il y a une dépendance absolue dans le cas des personnes qui ne possèdent, ni les ressources matérielles, ni les aptitudes et connaissances voulues pour exploiter ces ressources de la manière définie par leurs possédants et à qui, par dessus le marché, l'on refuse la jouissance de ces ressources.

On peut citer comme exemple de cette situation une partie des Indiens et des Métis, qui ne sont pas propriétaires de forêts et qui ne sont pas des ouvriers spécialisés dans l'industrie forestière. On leur refuse le droit d'utiliser la forêt à des fins traditionnelles et ils n'ont pas acquis les connaissances spécialisées qui leur permettraient de participer à son exploitation telle qu'elle est comprise aujourd'hui. Certains habitants des plaines sont dans la même situation.

##### La répartition du pouvoir

Il y a une autre cause majeure de la dépendance, et c'est la façon dont la «grande» société répartit le pouvoir.

Le pouvoir, ans ce cas, peut signifier bien des choses, depuis le pouvoir de prendre des décisions au sujet de l'utilisation des ressources jusqu'aux diverses formes de pouvoir dans le domaine économique, social, religieux et politique. Les gens qui possèdent les ressources naturelles d'une région possèdent en même temps le pouvoir de diriger l'économie et, dans une large mesure, le pouvoir politique de cette région. Ici encore, le gouvernement et les entreprises emploient des spécialistes (issus surtout de la «grande» société), dans les situations d'interdépendance pour exercer ce pouvoir.

##### L'origine de la dépendance

La dépendance apparaît quand il y a dans une région des personnes qui ne possèdent pas le pou-

voir économique ou politique pour influencer sur les décisions qui régissent leur vie.

Du point de vue social le résultat de cet état de choses est que les possesseurs des ressources et les détenteurs du pouvoir ont tendance à prendre des décisions conformes à leurs idées et à leur sens des valeurs. S'il y a des gens autour d'eux qui ne partagent pas leurs opinions, dont l'échelle des valeurs est différente de la leur, et qui n'ont ni leurs ressources ni leur pouvoir, ces gens deviennent alors dépendants tant du point de vue économique que social.

Ceux qui sont ainsi dépendants du point de vue économique et social deviennent bientôt dépendants également du point de vue psychologique de ceux qui contrôlent la richesse et le pouvoir. Souvent ils adoptent même une attitude de dépendance du point de vue religieux, politique et culturel, étant incapables de recourir aux moyens traditionnels en vue d'occuper la place qui leur revient dans le monde. Ils craignent d'aborder la classe dominante et font preuve d'une soumission qui laisse une autorité presque absolue à ceux qui possèdent à la fois les ressources et le pouvoir.

Ceux-ci, naturellement, en viennent à ne plus même s'apercevoir de la domination qu'ils exercent sur ceux qui se sentent dépendants. Au lieu de considérer les réactions des pauvres comme des manifestations de dépendance, la «grande» société considère ces réactions comme des symptômes de «paresse» ou de «stupidité».

L'esprit de dépendance tel qu'il se manifeste chez les trois groupes de «pauvres»

Si l'état de dépendance persiste assez longtemps, une «civilisation de la pauvreté» ou d'autres réactions semblables à l'égard du monde peuvent naître chez ceux qui n'ont aucune part au pouvoir.

Ces réactions créent une catégorie de citoyens qui constituent le premier groupe de «pauvres». S'ils considèrent leur situation comme normale et ne se considèrent pas comme pauvres, d'après notre définition ils ne sont pas pauvres. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'il ne faut pas s'occuper d'eux. Au contraire, il faut comprendre leur attitude qui résulte du manque de ressources et de pouvoir, situation qui a été créée par ceux qui possèdent les ressources et le pouvoir. S'ils se considèrent comme pauvres, la cause reste la même, à savoir cette situation de dépendance qui résulte de leur manque de ressources et de pouvoir.

Quelle que soit la cause de l'attitude d'un groupe à l'égard de la pauvreté, le sentiment qui éprouve ce groupe à l'égard de son état de pauvreté est un facteur essentiel pour déterminer la conduite à tenir à l'égard de ce groupe; mais

c'est là une question que nous examinerons plus tard.

Quant au second groupe de pauvres, celui qui est soumis à des structures imposées de l'extérieur, le problème de la dépendance est différent. Il est clair, cependant, que les causes de sa dépendance sont les mêmes. Mais, pour déterminer le genre d'assistance qu'il faut accorder à ce groupe, il est nécessaire de se rendre compte si ces gens se considèrent ou non comme pauvres.

Quant aux gens qui font partie du troisième groupe, c'est-à-dire les gens qui admettent les valeurs reconnues par ceux qui exercent le pouvoir, ils se considèrent évidemment comme pauvres et, comme nous le verrons, le problème de l'assistance qu'il faut leur accorder est facile à résoudre en comparaison du problème que présentent les deux autres groupes.

## SOMMAIRE

Nous estimons donc que la pauvreté est causée par un état de dépendance qui lui-même est causé par la non-participation aux ressources et au pouvoir. Mais cette non-participation ne signifie pas nécessairement existence d'une situation de pauvreté. L'état de pauvreté n'existe que si un groupe est conscient qu'il est dans cet état.

Il est évident que la pauvreté est un produit de la nature fondamentalement inégalitaire de la culture et du système de valeurs de l'Amérique du Nord.

## CHAPITRE V

### LES SYMPTÔMES ET L'ÉTENDUE DE LA PAUVRETÉ

C'est seulement depuis la publication du Cinquième Rapport annuel du Conseil économique du Canada que beaucoup de Canadiens ont conscience de l'étendue de la pauvreté au Canada.

«Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent, non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également ce que nous pouvons espérer de combattre avec les efforts et les mesures actuellement en oeuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte».

Voici ce que dit Cy Gonick, économiste de Winnipeg et membre de l'Assemblée législative du Manitoba, au sujet de l'étendue de la pauvreté:

«Si la pauvreté signifie que certaines personnes et certaines familles ne jouissent pas d'une part raisonnable de ce que la science, la technologie et l'économie du pays rendent possible, c'est-à-dire un niveau de vie de classe moyenne, il faut dire alors que 80 p. 100 des familles canadiennes doivent être considérées comme pauvres».

Cette définition diffère de la nôtre, mais nous estimons que les personnes qui sont dépendantes et qui manquent de ressources et de pouvoir, ne jouissent pas d'une part équitable des bonnes choses qui sont censées être à la disposition de l'ensemble des Canadiens. Nous sommes enclins à considérer le manque de biens et de services comme un symptôme et non comme une cause de la pauvreté. Ce manque de biens et de services peut toutefois conduire la prochaine génération à la pauvreté.

Nous mesurons le degré de pauvreté au moyen de ses symptômes

Ce sont les symptômes de la pauvreté qui, malheureusement, sont nos seules mesures pour évaluer l'étendue du problème.

L'un des problèmes qui accompagnent trop souvent l'étude des symptômes, c'est la croyance que les symptômes sont la maladie elle-même plutôt que les signes de la maladie. Voilà pourquoi nous avons cru nécessaire de faire remarquer que c'est la dépendance et ses causes qui sont les causes de la pauvreté. Combien de Canadiens subissent l'influence de ces causes? C'est là une question à laquelle il est difficile de répondre autrement que par des suppositions. De même, il faut se contenter de suppositions quand au nombre de Canadiens présentant les symptômes de la pauvreté. Ces suppositions sont fondées sur les constatations, les mesures et l'échelle des valeurs de la «grande» société. Elles s'échelonnent depuis le 80 p. 100 de Gonick jusqu'au 41 p. 100 du Conseil économique du Canada. De toute façon, quelle que soit la définition de la pauvreté que l'on adopte, c'est un problème de masse, même si on exclut ceux qui peuvent être considérés objectivement comme pauvres, mais qui ne se considèrent pas eux-mêmes comme tels.

Bromberger (Appendice B) énumère quelques-unes des variables du problème de la perception de la pauvreté d'un point de vue objectif:

- le nombre des membres de la famille,
- l'âge de l'individu ou de la famille,
- la suffisance du revenu pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'individu et de la famille (une famille de Toronto a besoin d'un revenu plus élevé qu'une famille de l'Inde),
- le pouvoir d'achat et les différences dans le coût de la vie,
- le type de logement et la façon de s'habiller,
- les besoins créés par la publicité,
- les différents niveaux de vie dans les différentes régions du Canada, la vie rurale,
- les différences entre les besoins de la vie urbaine et de la vie rurale,
- les besoins ressentis ou la crise de l'augmentation des exigences,
- les facteurs écologiques,
- les valeurs psychologiques et sociales,
- la «civilisation de la pauvreté»,

le cycle de la pauvreté de génération en génération

Les caractéristiques universelles de la pauvreté

Outre ces caractéristiques, Bromberger en mentionne cinq autres qu'il appelle les caractéristiques universelles de la pauvreté. Si une famille possède une de ces caractéristiques, le risque qu'elle court de devenir pauvre, d'après des normes objectives, est beaucoup plus grand que si elle ne possédait pas cette caractéristique.

Simmonds (Appendice C) résume ces cinq caractéristiques ou facteurs et en ajoute d'autres:

Le premier facteur est le bas niveau de scolarité. Ce fait est confirmé par le Conseil économique du Canada, d'après lequel 37 p. 100 des familles non agricoles sont pauvres si le chef de famille est sans instruction ou ne possède qu'une instruction primaire. Un deuxième facteur qui présage une pauvreté probable est le sexe d'une personne. Les statistiques démontrent que 43 p. 100 des familles non agricoles dont tous les gagne-pain sont des femmes sont pauvres.

La vieillesse est un autre facteur de pauvreté. De toutes les familles non agricoles du Canada dont le chef de famille a plus de 65 ans, 44 p. 100 sont pauvres.

Un quatrième facteur est le lieu de résidence de la famille. Plus de 45 p. 100 des familles des provinces Maritimes sont pauvres, tandis que la proportion des familles pauvres est de 19 p. 100 dans l'Ontario et de 35 p. 100 en Saskatchewan.

Un cinquième facteur est le fait d'habiter une région rurale. Les statistiques démontrent que 46 p. 100 des chefs de familles non agricoles qui ont un revenu peu élevé vivent dans des régions rurales, c'est-à-dire dans des localités où la population est de moins de 1,000 personnes. Le problème de la pauvreté de l'agriculteur est un cas spécial, mais il est incontestable que la vie sur la ferme est un sixième facteur de pauvreté. Entre 36 et 50 p. 100 des familles agricoles de la Saskatchewan appartiennent à la catégorie des familles pauvres.

Un autre cas spécial est celui des Indiens, des Esquimaux et des Métis. C'est là le groupe le plus défavorisé du Canada du point de vue économique. Le fait d'appartenir à un groupe minoritaire est un septième facteur de pauvreté.

Ainsi donc, bien qu'il y ait des pauvres un peu partout au Canada, il y a des facteurs qui peuvent augmenter les probabilités d'une famille donnée de devenir pauvre. Si le chef de famille possède un degré d'instruction insuffisant, si le chef de famille est une femme ou une personne âgée de plus de 65 ans, s'il demeure dans les Maritimes ou en

Saskatchewan, si la famille demeure dans une petite localité ou sur une ferme ou si elle appartient à un groupe minoritaire, cette famille a beaucoup plus de probabilités d'être pauvre que riche.

Ajoutez à ces facteurs les problèmes des personnes physiquement et mentalement désavantagées, ajoutez les cas qui n'entrent dans aucune des catégories mentionnées mais qui sont totalement ou partiellement en chômage, ajoutez les étudiants et les apprentis et vous constaterez que la liste des facteurs de pauvreté est vraiment impressionnante.

L'écrivain canadien Ian Adams déclare, dans le numéro de juin 1969 du magazine *Chatelaine*, que, si deux de ces facteurs s'appliquent à une famille, cette famille est probablement destinée à rester pauvre. Il est aussi probable que les enfants hériteront du bas niveau de vie de leurs parents, continuant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté.»

Les statistiques sont tirées de l'ouvrage de Bromberger (Annexe B), qui fait remarquer qu'il faut interpréter ces statistiques en prenant en considération le nombre de personnes qui tombent dans chacune des catégories mentionnées.

Si Bromberger a raison de dire que les facteurs et les variables qu'il énumère contribuent aux probabilités de pauvreté, il y a lieu de supposer que la cause de la pauvreté est la condition de dépendance qui provient du manque de pouvoir et de ressources, car ce sont les gens qui appartiennent aux cinq catégories mentionnées par Bromberger et aux autres groupes mentionnés par Simmonds qui ont certainement le moins de pouvoir et le moins de ressources au Canada.

#### L'augmentation évidente de la pauvreté

En prenant pour mesure les symptômes que nous venons d'étudier, nous croyons que la pauvreté au Canada suit une courbe ascendante du point de vue quantitatif (nombre des pauvres), aussi bien que du point de vue qualitatif (degré de pauvreté).

Pour ce qui est du point de vue quantitatif, il suffit de se reporter à la citation de Ian Adams reprise par Simmonds. On peut aussi mentionner l'augmentation rapide de la population des Indiens et des Métis, qui, la plupart du temps, sont pris dans l'engrenage de la pauvreté, du moins de la pauvreté telle qu'elle peut être objectivement mesurée. Nous pouvons aussi mentionner l'augmentation continue du coût de la vie au Canada, qui assurément augmente chaque année l'état de pauvreté des personnes âgées et autres personnes qui vivent à même un revenu fixe. D'autres fac-

teurs, comme l'augmentation du chômage, viennent aggraver la situation.

Du point de vue qualitatif, la pauvreté augmente surtout en raison de ce que Bromberger appelle la «crise de l'augmentation des exigences humaines». Certains articles qui, il y a quelques années, étaient considérés comme des articles de luxe, sont considérés aujourd'hui comme des nécessités, au moins par les personnes qui reconnaissent les valeurs de la «grande» société. L'incapacité de se procurer des biens et des services qui souvent sont des «besoins créés», n'en contribue pas moins à priver ces personnes de certaines ressources qui sont jugées essentielles dans notre mode de vie actuel et les rend ainsi plus dépendantes de la société qui doit les leur procurer.

A mesure qu'augmente le nombre de «convertis» aux valeurs de la «grande» société, tant l'aspect quantitatif que l'aspect qualitatif de la pauvreté auront tendance à s'accroître, à moins que l'on ne s'attaque aux causes du mal.

#### SOMMAIRE

Quand on examine les symptômes de la pauvreté ou qu'on essaie de mesurer l'étendue du problème, il faut bien noter que c'est nous qui le faisons et non ceux qui sont censés vivre dans un état de pauvreté. Il faut bien se rendre compte que ceux qui manifestent des symptômes de pauvreté ne sont pas nécessairement conscients de vivre dans un état de pauvreté. Ils peuvent considérer leur condition comme normale, ils ne font pas nécessairement partie du groupe qui contribue à «l'augmentation des exigences humaines» et ils peuvent se considérer comme interdépendants, dans le cadre de leur condition sociale.

Nous avons essayé ici d'attirer l'attention sur le danger de prendre les symptômes reconnus de la pauvreté pour la maladie elle-même. Nous essayons aussi d'empêcher qu'on se contente de traiter les symptômes sans traiter les causes du malaise que nous avons signalées.

#### CHAPITRE VI

##### L'EFFET DES PROGRAMMES ACTUELS

La liste des programmes d'assistance aux pauvres est impressionnante et, dans la présente section, nous n'avons pas l'intention de les étudier un à un. Nous nous bornerons à faire quelques commentaires d'ordre général.

Dans le numéro de juin 1969 de la revue *Chatelaine* (Appendice F), Ian Adams fait une critique sévère des programmes actuels, qui, dit-il, contiennent tous dans leur structure des causes d'insuccès.

La nécessité d'examiner les principes de base des programmes

Bien que nous soyons convaincus que son analyse est excellente, nous n'avons pas l'intention, dans le présent mémoire, de faire une critique sévère des programmes actuels. Nous croyons plutôt que les programmes mis sur pied par les autorités fédérales, provinciales et municipales, séparément ou conjointement, ont toujours été conçus en vue de servir le mieux possible les intérêts des personnes que l'on se proposait d'assister. Nous croyons aussi que tous les programmes qui sont proposés à l'heure actuelle et qui sont mentionnés dans les directives adressées aux personnes qui désirent présenter des mémoires, sont tous valables. Nous estimons, cependant, que la philosophie qui est à la base de ces programmes est la source des faiblesses qu'on leur reproche le plus souvent.

Nous avons dit précédemment que la société en général et ses cadres désirent naturellement «aider» les personnes qui n'ont pas leur part légitime des avantages de la «grande» société. Nous avons ajouté que l'aide en question est généralement calculée d'après la culture et l'échelle de valeurs de la «grande» société. De plus, les problèmes sont perçus dans la mesure où la «grande» société est capable d'évaluer un problème. Ils sont abordés dans cette optique, sans forcément être perçus comme des problèmes par les personnes directement affectées. Dans la section précédente nous avons signalé le fait que l'on s'attaque souvent aux symptômes du malaise plutôt que de s'attaquer aux problèmes eux-mêmes et à leurs causes.

Ce que nous voulons signaler ici, c'est que les programmes actuels destinés à combattre la pauvreté sont souvent mal compris de ceux que l'on se propose d'assister et, bien plus, que ces programmes produisent souvent de nouvelles situations de dépendance qui, comme nous l'avons dit, sont des causes de pauvreté.

L'importance de la recherche

Nous ne voulons pas dire que les gouvernements sont nécessairement responsables de cet état de choses. Après tout, c'est seulement au cours des dernières années que l'on a pris sérieusement en considération l'ensemble du problème de la pauvreté. C'est seulement au cours de ces dernières années que l'on a mené à bien des travaux de recherche sérieux sur les problèmes de la pauvreté et sur les effets de celle-ci sur l'humanité d'aujourd'hui. On peut difficilement blâmer les gouvernements et les organismes privés pour des erreurs que l'on a commises en essayant de résoudre un problème grave sans posséder les connaissances que les recherches récentes des sociologues nous ont fournies.

L'importance des communications

Un autre problème qui se pose aux personnes chargées de prendre les décisions dans la lutte

contre la pauvreté est la nécessité qu'il y a pour le grand public de comprendre la nature des programmes que l'on propose. Si ni l'un ni l'autre des deux groupes intéressés n'a une claire vision du problème et si les pauvres ne comprennent pas eux-mêmes les objectifs d'un programme d'aide, il est clair que le succès de ce programme est problématique.

Il s'ensuit que, malgré une pléthore de programmes, la pauvreté continue d'augmenter et de constituer un problème. Nous espérons que les délibérations des honorables membres du Comité conduiront à une série de nouvelles méthodes d'aborder le problème, des méthodes qui iront jusqu'à la racine du mal, qui pourront être communiquées au grand public et qui seront comprises par les personnes que l'on veut assister.

## SOMMAIRE

Ce que nous soutenons dans la présente section, c'est que les programmes mis sur pied à l'heure actuelle pour combattre la pauvreté n'obtiennent pas les résultats désirés pour certaines raisons d'ordre culturel, économique, etc. Nous désirons faire remarquer que c'est seulement depuis quelques années que l'on a fait faire assez de travaux de recherche et que l'on possède assez de renseignements pour permettre aux personnes chargées de prendre des décisions d'employer des méthodes nouvelles pour aborder le problème et que tout effort en vue de combattre la pauvreté doit compter sur la collaboration du public, des autorités chargées de prendre des décisions et des pauvres eux-mêmes.

## CHAPITRE VII

### LES MÉTHODES QUE L'ON PEUT EMPLOYER POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Nous avons fait remarquer précédemment qu'il y a trois groupes de personnes impliquées dans le problème de la pauvreté: les personnes qui doivent prendre des décisions, le grand public et les pauvres eux-mêmes. Nous avons fait remarquer aussi qu'il y a trois groupes de pauvres: ceux qui vivent dans un «climat de pauvreté» attribuable à une situation continue de dépendance, ceux à qui la «grande» société a imposé des valeurs culturelles qui leur étaient étrangères et ceux qui acceptent les valeurs de la «grande» société mais qui ne peuvent bénéficier pleinement des privilèges de celle-ci.

Les deux premiers groupes exigent une attention particulière. Nous aimerions, cependant, d'abord traiter du troisième, parce que, comme nous l'avons déjà dit, ses problèmes sont probablement en majorité et qu'il est plus facile de comprendre son échelle des valeurs.

La nécessité de détruire des mythes funestes

Nous estimons que l'une des principales tâches qui incombent à ce Comité, aux médias et à tous

ceux qui, comme nous, s'intéressent au problème de la pauvreté, consiste à détruire certaines idées erronées qui ont cours au sujet de ce problème.

Les gens qui ne s'occupent pas des problèmes de la pauvreté, (et certains même qui s'en occupent) ont tendance à porter des jugements de valeur en partant de l'idée que les gens sont pauvres par leur propre faute. Robinson (appendice D) aide à démolir ce mythe, du moins à l'égard du troisième sous-groupe de pauvres. Bien qu'on ne possède pas au Canada de statistiques analogues, voici quelques faits qu'elle tire des statistiques américaines:

«La conception erronée la plus courante c'est peut-être que les taudis sont pleins de gens vivant de secours qui ne veulent pas travailler. D'après le tout dernier rapport, 7,300,000 touchaient des prestations d'assurance sociale. Sur ce nombre, 2,100,000 avaient au moins 65 ans; 700,000 étaient aveugles ou handicapés sérieusement d'une autre façon; 3,500,000 étaient des enfants, 900,000 des mères d'enfants à charge; 150,000 des pères dont les deux tiers étaient invalides. Sur le total de 7,300,000 moins de 1 p. 100 étaient capables d'acquérir une spécialité qui leur permette de subvenir à leurs besoins.» (p. 11)

Il est évident, d'après ces chiffres, que les attitudes communes à la classe moyenne, proviennent de conceptions erronées, sont le fruit de l'ignorance, et colportées par des gens qui n'ont pas une connaissance suffisante des faits.

Si la plupart des gens qui touchent les secours sociaux sont handicapés sur le plan physique, éducatif, social, mental ou de quelque autre manière, ils deviendront assurément des personnes à charge. S'ils appartiennent au troisième sous-groupe, ils se considéreraient eux-mêmes comme des pauvres et, selon notre définition, ils sont donc pauvres.

La nécessité d'une nouvelle réalité

Donc, lorsqu'on traite de ce troisième sous-groupe, il est dans l'intérêt de la «grande» société de rechercher des moyens de créer un paradoxe entièrement nouveau dans le domaine de l'assistance sociale: que les gens qui sont incapables d'avoir des rapports avec la société sur un pied d'égalité, et *qui sont* à charge, ne se sentent pas à charge. Il faut triompher des aspects psychologiques et sociaux de la pauvreté. On pourrait triompher des aspects économiques simplement en accroissant les secours sociaux. Mais pour éliminer les autres aspects de la pauvreté, et donc de la pauvreté elle-même, il faut créer ce paradoxe.

Pour le faire, les détenteurs du pouvoir décisive et le grand public doivent être convaincus qu'une personne, à certains égards handicapée, a le *droit* de participer aux avantages de la «grande»

société. C'est dire qu'il faut cesser de traiter les gens handicapés comme des «fardeaux», ou des «inadaptés sociaux», et commencer à les traiter comme des égaux et des êtres à part entière en partageant nos ressources avec eux en tant qu'égaux.

La proposition précitée n'a peut-être pas l'air spectaculaire parce que c'est déjà la façon dont la société raisonne en principe. Cependant, ce n'est pas ainsi que les choses se passent *réellement*. Il faut trouver des moyens de transformer les principes de la société en une réalité si nous voulons triompher des problèmes de la pauvreté du troisième sous-groupe de pauvres... c'est-à-dire les gens qui partagent les valeurs de la «grande» société mais qui sont handicapés du fait de leur sexe, de leur âge, d'un manque d'instruction ou de l'une des autres caractéristiques énumérées par Simmonds (page 23).

La nécessité d'une approche «totale»

Ce disant, rappelons-nous aussi que tous les gens qui présentent ces caractéristiques partagent les valeurs de la «grande» société. Ce sont les gens que nous avons catalogués comme appartenant aux autres deux sous-groupes de pauvres, dont nous discuterons sous peu.

Donc, d'après nous, il faudrait mettre une masse d'informations à la disposition des détenteurs du pouvoir décisive et des meneurs d'opinions sur les faits caractéristiques de la majorité des pauvres puisqu'ils s'en servent pour contribuer à influencer les attitudes du grand public. Jusqu'à ce que l'on admette d'une façon générale la validité de l'existence des gens handicapés d'une certaine manière, nos efforts continueront à être dirigés vers les symptômes sans déraciner la cause — le sentiment d'être à charge qu'ils ressentent.

Un autre moyen de résoudre ce problème c'est de reconnaître la diversité des apports que mêmes les gens les plus sérieusement handicapés peuvent fournir à la société. Voilà qui exige une division des rapports verticaux qui se sont développés, surtout entre les «nantis» et les «désavantagés». A nouveau, lorsque tous les participants à un état de choses auront le sentiment d'être nécessaires, il en naîtra un plus grand sentiment d'interdépendance et de moindre dépendance.

Bien que nous ayons abordé divers aspects des problèmes de la pauvreté relatifs au troisième sous-groupe, le plus nombreux, nous reconnaissons que le tout est plus grand que chacune de ses parties. Si nous concentrons nos efforts sur les aspects économiques, sans tenir compte des aspects sociaux et psychologiques, ou vice versa, nous n'affrontons pas le problème tout entier. Nous n'y parviendrons que lorsque tous ses aspects auront été effectivement résolus.

L'observation précédente est particulièrement vraie lorsque l'on envisage les deux autres sous-groupes. Dans celui de la « culture de la pauvreté » et dans le sous-groupe des cultures « différentes » ou « populaires » nous sommes aux prises avec tous les symptômes du sous-groupe précédent auxquels s'ajoutent des différences, sur le plan de la culture et des valeurs, dont on ne saurait faire fi.

Traisons d'abord des groupes « populaires » et « indigènes ».

La nécessité d'admettre la validité des différences

Nous avons déjà dit que tous les gens ont tendance à croire que leur façon d'envisager le monde est la « meilleure ». Des preuves en abondance révèlent que lorsque deux cultures entrent en contact, bien des adaptations s'imposent. Cependant, lorsqu'une des cultures est superordonnée par suite des progrès de sa technique, de son avantage numérique, etc., elle doit moins s'adapter en général que la culture qui se trouve subordonnée, à cause de sa plus grande puissance.

Un autre aspect de contacts entre cultures c'est le moyen par lequel les deux cultures réagissent l'une envers l'autre. Dans le cas du contact euro-américain avec les indigènes ou la catégorie « populaire », le second groupe a eu surtout tendance à se retirer pour éviter une confrontation des valeurs. Les indigènes n'ont pas estimé (et on possède des preuves suffisantes pour montrer que, même à l'heure actuelle, c'est le cas), que les moyens employés par les Euro-Américains pour traiter avec le monde, sont « valables ». Cependant, caractéristique typique de leur culture, ils se sont simplement retirés autant que possible dans leur propre culture au lieu de chercher à la répandre parmi les Euro-Américains.

Ces derniers d'autre part à cause de leur prédilection pour l'exploitation des ressources et parce qu'ils estiment aussi que leur façon d'aborder le monde est la seule « valable », se sont efforcés de répandre leur culture parmi la population « populaire ». Près de 400 années d'efforts pour associer la population indigène à la culture et au système de valeurs de la « grande » société se sont soldées par un échec monstre mais pourtant les gouvernements, les Églises, les organismes sociaux et les hommes d'affaires continuent à croire que c'est possible. D'autre part, les Euro-Américains superordonnés ont acquis une mainmise efficace sur toutes les ressources naguère aux mains des indigènes et les ont acculés à un état de dépendance.

Donc, souvent les indigènes manifestent tous les symptômes de pauvreté, nés de ce sentiment de dépendance, et ils sont traités par les gouvernements, etc., de la même manière que les gens du troisième sous-groupe dont on a déjà parlé.

Ce dont il faut se rendre compte c'est que, contrairement à la croyance populaire, les indigènes ou le groupe « populaire » s'efforcent de conserver les éléments essentiels de leur culture et y parviennent. En fait, on a constaté ces dernières années qu'ils deviennent plus conscients des différences valables et qu'ils s'efforcent de renforcer leur culture.

Donc, d'après nous, les efforts actuels pour intégrer les indigènes à la « grande » société ne feront qu'aggraver les choses. Cela ne veut pas dire qu'il faille « fermer les issues » parce que, on le répète, certains êtres assurément aspirent à entrer dans la « grande » société, et y parviennent, lorsqu'on leur en donne l'occasion. Ce que nous proposons c'est la nécessité pour les détenteurs du pouvoir décisive et le grand public de reconnaître comme *valable* la façon du groupe « populaire » de traiter avec le monde. C'est dire qu'il faut admettre la nécessité d'accorder au groupe « populaire », notamment aux aborigènes, une juste tranche des ressources qui leur revient du fait qu'ils sont des êtres du Canada et en vertu en outre de leur droit aborigène.

Nous devons admettre que tous les gens ne veulent pas être interdépendants et que personne ne veut être à charge. Il nous reste donc comme solution d'accorder, en tant que *droit* des ressources suffisantes à la population de culture « populaire » pour assurer son indépendance relative. C'est dire aussi que nous devons cesser nos formes d'*ingérence* dans leur vie, qu'ils ne veulent pas.

Nous disons en somme que si la « grande » société admet vraiment la validité des groupes « populaires » et leur accorde bel et bien le droit à des ressources suffisantes pour leur permettre de survivre relativement par eux-mêmes, un jour, des formes d'interdépendance très productives en découleront.

A cet égard, l'oeuvre de Stan Steiner (1967) *The New Indians* résume les avantages que la « grande » société pourrait retirer si elle considérait les Indiens comme des égaux :

« L'amour de la vie; l'amour de chaque chose; les joies de la nature, l'harmonie de l'homme avec le monde naturel; la fraternité communale de la tribu, la liberté spirituelle de la personne; les soins des enfants à base d'amour et non d'interdits; l'amour moins limité de la parenté; le concept de justice, non de châtement; l'intégralité de l'homme; l'éternité du présent; la racine et l'identité de l'âme — voilà certains des avantages que la société tribale (« populaire ») pourrait apporter à la société technologique en paiement spirituel de ses biens et services matériels. » (pages 156-157)

Steiner cite aussi William Fire Thunder qui dit : «D'après moi l'Indien peut acquérir les techniques des Blancs tout en restant Indien.»

Donc d'après nous seuls les Indiens et les autres cultures «populaires» persistent à reconnaître leurs valeurs, mais celles-ci ont une certaine validité aux yeux de la «grande» société qui recherche actuellement des valeurs spirituelles quelconques. Nous disons en outre que la tendance excessive à la dépendance survenue avec les années ne peut être neutralisée que par un retour à l'indépendance avant que des interdépendances productives puissent en découler.

Pour y parvenir, il faut redistribuer justement les ressources. Mais, auparavant, il faut transformer sensiblement les attitudes au sujet de la population «populaire» en général et les indigènes en particulier. A nouveau, cela ne sera possible que lorsque les détenteurs du pouvoir décisionnaire et les chefs d'opinion orienteront différemment leurs attitudes et se mettront à influencer le grand public à cet égard.

Nous devons apprendre à laisser les gens vivre de la façon dont ils l'entendent dans des circonstances viables sans permettre à nos jugements objectifs de se mêler des réalités subjectives que perçoit la population d'autres cultures. Une fois encore nous aimerions rappeler aux honorables sénateurs notre définition de la pauvreté — outre son existence objective — il faut qu'elle soit «ressentie subjectivement». Bref, si nous supprimons les formes de dépendance que nous avons créées à la population «populaire» pour les remplacer par des ressources, nous devons aussi nous abstenir de nous mêler de la façon dont elle emploiera ces ressources. C'est seulement ainsi que nous viendrons à bout des problèmes de la pauvreté dans les groupes «populaires» et que nous réaliserons un jour des interdépendances productives.

Le dilemme de la «culture de la pauvreté»

Finalement, nous traiterons sommairement des gens qui semblent vivre dans une «culture de la pauvreté». Si la dépendance est la cause de la pauvreté, nous pouvons supposer que la cause de cette «culture» ou plus exactement d'après nous sous-culture, est la dépendance.

Les gens qu'il faut rattacher au sous-groupe des pauvres sont ceux qui ont vécu dans un état de dépendance pendant plus d'une ou deux générations. Le problème réside directement dans la distribution du pouvoir et des ressources dont ces gens-là ont été exempts par suite à l'origine d'«handicaps» de leurs parents ou grands-parents. Autrement dit, ils ont été pris dans le cercle vicieux de la pauvreté et se sont habitués à vivre ainsi.

Voilà qui pose un dilemme aux détenteurs du pouvoir décisionnaire et au grand public. Peut-on reconnaître la validité de cette sous-culture ou culture, de la même manière que l'on reconnaît celle des cultures «populaires»? Si oui, c'est permettre à la situation de se perpétuer. Sinon, nous allons cesser de nous mêler de la vie de ces gens-là comme nous l'avons fait avec la population «populaire» avec des résultats catastrophiques à la clé.

Il nous semble que la seule façon de sortir de cette impasse c'est de se concentrer sur d'autres moyens de venir à bout de l'environnement. C'est-à-dire que nous devons admettre a priori que les gens de ce sous-groupe estiment que leur façon de traiter avec le monde est la «meilleure». Nous devons pourtant leur offrir, sans les juger, d'autres solutions viables. Robinson (appendice D) expose très bien cette méthode.

«Pour «atteindre» ces familles, un travailleur du voisinage doit devenir une sorte de médiateur («presque comme les anciens hommes de confiance du quartier» a dit quelqu'un) une personne de confiance pour faire le lien entre la famille et le service du voisinage auquel ils n'ont pas fait confiance ou qu'ils n'ont pas compris. Souvent le travailleur est accepté seulement lorsqu'il a réussi à aider en période de crise — une adolescente non mariée tombe enceinte, un toxicomane enfreint la loi, une soirée à fumer de la marijuana qui se termine par une collision automobile. Réassurés par l'aide qu'il leur apporte *sans les juger* (c'est nous qui insistons sur ce mot) les gens viendront lui confier d'autres problèmes et, le cas échéant, accepteront peut-être qu'il les renvoie à des services médicaux et sociaux». (p. 14)

Nous proposons donc, en ce qui concerne ce sous-groupe, d'édifier des ponts entre la «grande» société et la «culture de la pauvreté» qui comportent l'utilisation de gens de ressources qui acceptent leurs collègues travailleurs et qui présentent d'autres moyens de traiter avec le monde. On ne devrait pas fixer de limites à ces programmes et la «grande» société ne devrait pas fixer d'objectifs ni aux travailleurs ni aux pauvres. On devrait prévoir au contraire une longue période d'interaction avec peu ou pas de résultats visibles par la «grande» société. Il semble qu'il va falloir bien plus longtemps aux membres de ce troisième sous-groupe, qu'à n'importe lequel des sous-groupes cités, pour venir à composition avec la «grande» société.

L'approche neutre (sans jugement)

On pourrait noter qu'une approche neutre envers les trois groupes est particulièrement précieuse dans tous les cas où il y a contact. Si les gens

se sentent jugés, ou «humiliés» leurs réactions envers le travailleur de la «grande» société seront loin d'être amicales. Il est clair que les trois groupes devront avoir certains contacts avec la «grande» société même si l'on accorde une indépendance relative aux groupes «populaires». Si les gens avec lesquels ils entrent en contact ne les jugent pas, ne se mêlent pas de leurs affaires et acceptent et comprennent leurs clients, bien des problèmes que posent les rapports entre les «nantis» et la «classe démunie» disparaîtront.

En un mot, il faut admettre la *validité* d'autrui, et accepter leur façon de traiter avec le monde sans s'en mêler. C'est une tâche vraiment difficile pour ceux d'entre nous qui sont imbus des normes euro-américaines. C'est dire que nous devons abandonner des ressources à des gens et les encourager à exercer, de *droit* une autorité sur ces ressources.

Cohnstaedt disserte longuement sur une excellente approche à la solution que nous nous efforçons d'offrir (appendice A, pages 5-13).

Il faudra évidemment former avec soin les travailleurs et les gens de ressources. Outre les aptitudes professionnelles normales, les travailleurs devront être parfaitement au courant des attitudes, des pressions, et des valeurs du groupe avec lequel ils travaillent et de la grande société.

## RÉSUMÉ

Lorsqu'on a discuté des approches au «remède» de la pauvreté, nous avons fait quelques propositions qui exigent des transformations assez fondamentales de nos concepts économiques et sociaux. Simmonds (appendice C) résume ainsi la chose:

«Il existe un *fiction* courant selon lequel «il y aura toujours des pauvres». Ce mythe souvent répété n'a pas à être vrai. A vrai dire la pauvreté n'est pas inévitable — du moins au Canada. Elle peut être supprimée et il nous suffit pour cela de l'admettre.

«Un autre *mythe* étonnement courant c'est que le Canada est une terre de pénurie et qu'une répartition plus égale de nos ressources abaisserait le niveau de vie de la majorité des Canadiens. Cette affirmation est fantastique.

La pénurie ne règne pas au Canada. Nous avons un *potentiel* presque illimité en matière de développement de nos industries primaires et secondaires.

Pour le moment, 20 p. 100 de la population, en haut de l'échelle, touchent un revenu supérieur à celui des 60 p. 100 en bas de l'échelle. Donc, une répartition plus égale du revenu serait non seulement avantageuse à

plus de la moitié de la population mais garantirait une meilleure vie à presque tous les Canadiens.

Ce qu'il faut avant tout c'est modifier l'attitude. Il faut enseigner la vérité aux Canadiens, détruire les mythes au sujet de la pauvreté et de la science économique. Il faut mettre au point des programmes destinés à guérir au lieu de faire vivre la pauvreté. Il faut développer les établissements d'enseignement ainsi que les moyens universels pour y accéder.

Comment s'y prendre pour réaliser ces changements? George Bernard Shaw écrit naguère «La solution au problème de la pauvreté c'est de supprimer les pauvres». Pour y parvenir de nos jours il faut pas mal bouleverser les objectifs des structures sociales et économiques de notre société pour accorder aux résidents du Canada plus d'égalité en matière de revenus. Pour supprimer les pauvres il faut que l'égalité règne à un plus fort degré. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

C'est dire qu'il faut entreprendre avec maturité une planification sociale et économique, arrêter l'exploitation non réprimée de nos ressources et de nos gens et mettre au point des programmes qui répondent avant tout aux besoins humains. C'est dire qu'il va falloir se débarrasser d'une foule de mythes et se mettre à envisager la réalité.

«Les pays scandinaves, par exemple, ont presque vaincu la pauvreté et assurer une part équitable des ressources économiques à tous leurs citoyens. Ils y sont parvenus en mettant au point une planification économique solide et des programmes socio-humanitaires. Et si l'on veut savoir comment s'y prendre pour supprimer la pauvreté, c'est la seule solution.

Si les Canadiens ont le courage de le faire, les bienfaits qu'ils en retireront seront peut-être plus importants que n'importe où ailleurs dans le monde. Car le Canada possède les ressources nécessaires pour assurer un excellent niveau d'existence à une population maintes fois plus nombreuses que la nôtre. La transformation nécessaire de notre économie permettrait à presque tous les Canadiens de connaître un meilleur niveau de vie. Les sommes dépensées au chapitre du bien-être deviendraient un placement au lieu d'être jetées par la fenêtre, comme c'est souvent le cas aujourd'hui».

Un mot de nous pour compléter: les transformations ne seront pas faciles à effectuer. Robinson (appendice D) cite le commentaire d'un travailleur dans un centre communautaire: «Il y a

des décennies que l'on néglige ou que l'on fait fi des besoins et des revendications du noyau irréductible des pauvres. Lorsqu'on s'occupe honnêtement d'eux à l'heure actuelle c'est presque une sorte de révolution limitée. Cette tâche sera probablement critiquée, il faut s'y attendre, car elle fait ressortir la négligence de la collectivité.» (p. 10)

Au Canada, le cas de nombreux travailleurs de la C.J.C. qui avaient commencé à presque atteindre la racine des problèmes des gens auxquels ils s'intéressaient, a bien prouvé le genre de critiques auquel il faut s'attendre. C'est aux détenteurs du pouvoir décisive et aux chefs d'opinion à accepter d'abord le fait que si l'on veut triompher de la pauvreté, ce ne sera pas sans bouleversement. (voir pages 22-23 de Robinson). Il faut accepter le fait que les gens ne changeront pas à moins qu'ils veuillent changer et qu'ils ne participent à *part entière* à ce changement.

Il faut s'incliner devant la preuve irréfutable que les problèmes de dépendance qui conduisent à la pauvreté ne seront résolus qui si la «grande» société cesse de créer des dépendances pour se mettre à créer des interdépendances en encourageant les gens à diriger leur existence et leurs ressources comme ils l'entendent, en tant qu'associés égaux dans la lutte contre la pauvreté.

C'est dire que le gouvernement, les organismes privés, le grand public et les pauvres doivent tous coopérer à la recherche des moyens entièrement nouveaux pour régler le problème des ressources et de l'autorité.

## SECTION VIII

### LE RÔLE RÉEL ET VIRTUEL DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET DES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

L'excellent mémoire présenté aux honorables sénateurs membres du comité, par l'Union des coopératives du Canada, Ottawa, le 12 février 1970, retrace la majeure partie du travail effectué par les coopératives jusqu'à maintenant et éventuellement à l'avenir. Cependant, comme le dit le mémoire, le mouvement coopératif, comme tout le monde, a beaucoup à apprendre au sujet de la pauvreté. On a déjà indiqué au début du mémoire que la société coopérative de crédit de la Saskatchewan commence simplement à consacrer une attention spéciale à ce problème.

Examen des principes — et de la pratique

L'histoire de ces deux mouvements couvre plus d'un siècle.

La première société coopérative contemporaine a été lancée à Rochdale en Angleterre par un groupe de travailleurs en 1844. Voici quels sont notamment les principes coopératifs:

«un membre, un vote ce qui veut dire que la mainmise est répartie également entre les

membres; un nombre illimité de membres autrement dit tous ceux qui veulent utiliser les services peuvent devenir membres; profit limité sur le capital, ce qui veut dire que ceux qui fournissent les fonds nécessaires ne reçoivent qu'un juste profit sur les capitaux investis; et remise des bénéfices excédentaires aux membres sous forme de dividendes c'est-à-dire que si les membres paient davantage qu'il ne faut pour les services rendus, l'excédent leur sera remis en proportion de l'usage que chacun aura fait de l'organisation.» (page 4, mémoire de la CCC)

Freidrich Wilhelm Raiffeisen, maire de la petite ville allemande de Flammersfeld a fondé la première coopérative de crédit en 1849. Comme les principes coopératifs, qui existent toujours depuis 1844, les coopératives de crédit ont gardé les principes sur lesquels s'était fondé Raiffeisen pour ouvrir la première coopérative de crédit: Premièrement, seuls les membres de la coopérative de crédit peuvent contracter des emprunts. Deuxièmement, les prêts seront consentis seulement à des fins de production ou de prévoyance, à faible intérêt. Troisièmement, la réputation de l'emprunteur est la seule garantie importante pour qu'il obtienne un prêt. Enfin, les membres de la coopérative de crédit ont un intérêt commun qui les lie ensemble.

Ces deux genres de coopératives sont conçues pour aider des gens à participer aux responsabilités et aux avantages de leur organisation et pour les aider à échapper à diverses formes d'exploitation économique. Cependant, les sociétés coopératives n'ont réussi que d'une façon limitée à attirer les véritables pauvres.

D'après nous cela tient tout au fait que les pauvres ne possèdent pas de ressources suffisantes et souvent qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés en matière financière de consommation, pour tirer pleinement profit des services coopératifs.

Nous commençons simplement à envisager une autre raison: la vaste majorité des gens qui sont coopérateurs partagent la même étude des valeurs que nous avons décrites plus haut comme étant «la morale de la classe moyenne». Donc, des obstacles sociaux, culturels et de valeur empêchent peut-être certains de ceux qui appartiennent au premier et au deuxième sous-groupes de la pauvreté, de faire partie des associations coopératives même s'ils sont liés à peut-être aux principes de base.

Elles seront probablement utiles au troisième sous-groupe

Parce que ces deux genres de coopératives visent à servir les gens qui reçoivent les valeurs de

la «classe moyenne», il nous semblerait que, pour le moment, ces organismes seraient probablement le plus utiles au troisième sous-groupe de pauvres. C'est parce qu'ils partagent les mêmes valeurs et qu'ils sont capables de comprendre à fond les structures actuelles et les formes de gestion des coopératives de crédit.

Les problèmes qui assaillent les membres de ce sous-groupe, peuvent être répartis en cinq cas principaux que nous traiterons séparément. Les coopératives de crédit seront les associations qui pourront y remédier le mieux.

1. *Les cas actuels de misère*: Par exemple une personne, ou un groupe de personnes qui a besoin d'argent pour acheter du matériel, des outils, des vêtements de travail, ou pour payer des frais de voyage pour se rendre à un emploi éloigné.

Bien qu'il n'y ait pas actuellement de programme pour résoudre ces cas, les coopératives de crédit pourraient rendre service en organisant une «caisse spéciale de service». Cette caisse pourrait être disponible en Saskatchewan à la SCCS de sorte qu'une coopérative de crédit qui acquitte un versement pour le compte de la caisse puisse être remboursée presque immédiatement. La caisse pourrait être financée par les cotisations de toutes les coopératives de crédit, peut-être en fonction du nombre de leurs membres.

L'importance de traiter des cas «actuels» est évidente. On peut ainsi aider une personne à sortir rapidement de la misère. Un autre avantage, surtout si la caisse consentait des prêts à long terme et à bas intérêt, c'est qu'elle contribuerait à créer une interdépendance entre la coopérative de crédit et les pauvres. Même s'il s'agissait d'un «cadeau» pur et simple, cela montrerait à la personne dans la misère que quelqu'un s'intéresse à son problème.

2. *Emploi intermittent*: C'est un problème qui assaille bien des gens dont le métier ou l'occupation est saisonnière ou de nature «cyclique». Ces emplois sont généralement bien rétribués mais les longues périodes de congé dépassent parfois la durée des prestations d'assurance-chômage.

Là encore, les coopératives de crédit n'ont pas de programme précis à cette fin si ce n'est les programmes normaux d'épargne. Peut-être qu'un programme vigoureux de gestion monétaire et d'information au consommateur parmi les membres de la coopérative de crédit, et le public en général, pourrait encourager les travailleurs cycliques bien rémunérés à déposer une tranche de leur paie à un compte spécial, qui leur deviendrait accessible à l'expiration des prestations d'assurance-chômage ou à la reprise du travail.

Le revenu annuel des gens de la deuxième catégorie varie énormément. Notre suggestion ne serait avantageuse que si le revenu annuel global,

y compris les prestations d'assurance-chômage, assurerait un niveau de vie suffisant à la famille intéressée s'il était plus ou moins réparti «également» tout au long de l'année.

3. *Chômage chronique*: occasionné par l'invalidité, le manque d'instruction ou d'autres handicaps tels que les problèmes régionaux, etc.

Hélas, ce problème déborde le cadre des coopératives de crédit sous leur régime actuel. Cependant, nous appuyons vigoureusement toute initiative vers une forme de revenu annuel garanti. (Voir recommandation 1, du mémoire). Nous proposons aussi des mesures plus fermes de bien-être qui ne punissent pas ceux qui vont de l'avant; une législation appliquée rigoureusement en matière de juste emploi et il faut aussi d'après nous mieux renseigner le public.

Les gens qui souffrent de chômage chronique et qui appartiennent au troisième sous-groupe des pauvres c'est-à-dire ceux qui partagent les valeurs de la classe moyenne, doivent recevoir une aide aussi efficace que possible pour échapper au piège de la pauvreté. Car la pauvreté est transmise souvent d'une génération à l'autre et peut conduire à la «culture de la pauvreté».

Les coopératives de crédit ont été efficaces dans certaines régions des États-Unis où elles ont été conçues précisément pour les pauvres. (Appendice F). Un pareil programme cependant devrait s'intégrer dans une formule globale car nous soutenons que la pauvreté doit être traitée comme un *ensemble*. A cet égard, les coopératives de crédit sont prêtes à collaborer à tout programme gouvernemental qui traitera la pauvreté dans son *ensemble*. Un programme des coopératives de crédit destiné «aux pauvres» exigerait des capitaux renouvelables reproducteurs et des fonds permanents ou une gestion qui devrait peut-être en partie, du moins, provenir de sources de l'État, comme aux États-Unis. Les coopératives de crédit pourraient fournir des renseignements techniques, des conseils, la formation et éclairer les consommateurs. Un plus grand nombre de coopératives de crédit affluentes et d'autres organismes voudront peut-être investir dans ces coopératives de crédit dites «revenus minime» pour augmenter leurs ressources gouvernementales.

4. *Les cas de minimum vital et de salaires minimes; les cas de salaires suffisants mais de mauvaise gestion financière et d'habitudes fautives d'achat*.

Là encore c'est un cas où des coopératives de crédit pourraient rendre de plus grands services en matière d'information au consommateur et de conseils sur la gestion des deniers. Cependant, ce n'est pas la seule solution. Nous appuyons vigoureusement toute politique visant à modérer par voie législative les ventes à crédit; empêcher la réclame trompeuse et sans principe des institutions

financières surtout des compagnies de financement; et les restrictions à poser à d'autres formes de réclame et à l'établissement des prix pour «leurrer». Comme les pauvres souvent manquent de «verniss», ce sont eux qui sont le plus souvent victimes des prix exorbitants, des taux d'intérêt élevés et des marchandises de pacotille.

A cet égard, nous voulons féliciter le gouvernement de la Saskatchewan d'avoir pris des mesures pour assurer une période «d'accalmie» aux gens qui ont été victimes de vendeurs harcelants. Nous encourageons l'adoption de nombreuses autres mesures législatives destinées comme celle-ci à la «protection des consommateurs».

5. *Pauvreté volontaire pour des raisons religieuses ou personnelles*: Il s'agit d'un état où la personne renonce aux biens «de ce monde» pour des raisons spirituelles ou autres.

Les gens qui se trouvent dans cette situation d'ordinaire ont choisi consciemment de rester pauvres. Nous dirons simplement que c'est là leur droit et qu'il ne faudrait pas se mêler aux affaires de ces gens-là outre les dispositions de dépendance en vertu desquelles elles subsistent actuellement.

On trouve dans ce groupe un grand nombre de jeunes qui vont vivre en collectivités, qui voyagent ou qui travaillent seulement pour se nourrir, par choix. Bien que ces gens contestent une foule de normes de la «grande» collectivité et parfois créent des «problèmes» en matière d'abri, d'hygiène et d'alimentation, d'après-nous, on ne devrait pas se mêler outre mesure de leurs affaires comme dans le cas des autres qui ont opté pour la pauvreté.

Il faut se souvenir que les cinq cas dont nous avons traité se rattachaient surtout aux gens du troisième sous-groupe de la pauvreté — ceux qui adhèrent aux normes de la «classe moyenne».

Les mesures actuelles

Même si c'est le groupe qui pourrait probablement profiter le plus du mouvement coopératif, du fait de l'absence d'obstacles sur le plan des valeurs, nous devons franchement admettre que nous n'avons pas exploré à fond ces moyens virtuels d'assistance. Il ne faut pas en conclure cependant que les mouvements coopératifs n'ont pas rendu de services bien au contraire surtout dans les deuxième et quatrième cas décrits ci-dessus.

Les coopératives de crédit dispensent quotidiennement leurs conseils aux chômeurs intermittents, aux travailleurs peu rémunérés et à ceux qui gèrent mal leurs finances. Ils sont particulièrement utiles dans l'organisation des finances et pour accorder des prêts pour permettre aux gens de se tirer de mauvais pas financiers.

Dans le cadre de cette aide, les coopératives de crédit souvent exigent que leurs membres économisent même de très petits montants, pour pouvoir obtenir un prêt. D'après nous c'est une pratique qui encourage une gestion financière sûre par la personne tout en lui fournissant du même coup une réserve en cas de crise.

Ces coopératives ont aussi fourni du crédit en fonction de la réputation de l'emprunteur. Bien que, comme les autres institutions financières, les coopératives de crédit recherchent des garanties, la plupart d'entre elles accordent un grand nombre d'effets «non garantis». Ainsi elles ont empêché bien des gens à deux doigts de la pauvreté, dit-on au pays.

Il faut concéder, comme on peut le voir d'après les propositions précitées, que les coopératives de crédit pourraient rendre beaucoup plus de services. D'après nous toutes ces propositions pourraient mieux réussir si elles faisaient partie d'une approche globale envers la pauvreté au lieu de rester des efforts individuels. A cet égard, il nous faut notamment l'aide et la coopération des organismes de l'État. Pour ce qui est des coopératives, nous signalerons rapidement que la fondation récente de coopératives de consommation comme celle de la «basse-ville» à Ottawa, décrite dans le mémoire de la CCC, peut être d'une certaine utilité. «Co-oprix» à Montréal est une autre expérience qu'il faut examiner avec soin. A nouveau, cependant il y a des gens qui vivent dans une telle pauvreté qu'ils sont même incapables de profiter de ces organismes et il faut trouver une solution encore plus efficace.

Le potentiel des coopératives de logement

Cette formule contribuera énormément à tout programme d'ensemble destiné à supprimer la pauvreté. Cette forme de propriété domiciliaire peut fournir plus que les quatre murs d'une maison. Elle peut permettre d'édifier des collectivités entièrement nouvelles où règne un sens d'appartenance et où les voisins établissent leurs principes et contrôlent le milieu.

Bien qu'elles soient peu nombreuses au Canada il y en a beaucoup dans d'autres pays. Elles comprennent souvent des installations autonomes comme des terrains de jeux, des pouponnières, des salles de réunion collective, des magasins et des coopératives de crédit. A l'intérieur de leurs collectivités les résidents participent à de nombreux programmes culturels et éducatifs et ainsi ils contribuent à leur développement personnel.

Il y a de nombreux cas dans le Nord de la Saskatchewan où les coopératives ont aidé les pauvres à accéder à l'indépendance. Ces résultats ont été réalisés par d'autres genres d'activité

coopérative. La formule de logement coopératif peut contribuer tout autant au développement de la personne.

C'est dans le logement qu'une famille doit investir la plus large somme de capitaux. Ces placements par un propriétaire sont effectués dans son intérêt en tant qu'entrepreneur. On propose de s'efforcer au maximum d'orienter les investissements dans le domaine de l'habitation dans l'intérêt des handicapés en tant que consommateurs. La formule de logement coopératif offre des avantages sociaux et économiques maximums pour un pareil investissement et devrait occuper une place plus importante dans la politique et les programmes d'habitation nationaux.

On apprend qu'en vertu d'un programme fédéral de logement les coopératives aux États-Unis ont résolu les problèmes de logement même de groupes aux revenus les plus minimes tout en maintenant une responsabilité personnelle. Les avantages éventuels d'un programme analogue pour les Canadiens exigent la collaboration la plus dynamique et la plus réfléchie entre les coopératives et les gouvernements.

Parler des coopératives de logement sans signaler sa nature non inflationniste ce n'est pas faire vraiment justice à son potentiel. Parce que le logement coopératif relève du contrôle des résidents, les frais d'occupation ne montent pas avec le taux d'intérêt ni avec le désir du propriétaire de maximiser ses bénéfices. Sauf pour ce qui est des fluctuations en matière de taxes, d'assurance ou d'autres frais indépendants de leur volonté, les membres de la coopérative de logement de Willow Park à Winnipeg ont maintenu les frais mensuels d'occupation au même niveau que lorsque le logement a été construit il y a cinq ans. Ces 200 unités influencent peu le marché du logement de Winnipeg. Dans bien des villes européennes où le logement qui appartient au consommateur représente jussu'au tiers de l'habitation, l'influence stabilisatrice sur les frais de logement d'une personne est sensible.

Dans le mémoire nous avons déjà dit qu'au moyen d'une planification économique sûre et l'application de programmes socio-humanitaires, les pays scandinaves ont presque fait échec à la pauvreté. Le logement coopératif, mis en vigueur en vertu de programmes judicieux de l'État, y a énormément contribué.

Cette formule peut contribuer énormément à améliorer notre environnement. Elle exige l'appui du gouvernement à une grande échelle.

Moyens par lesquels le Mouvement coopératif peut aider le premier et le deuxième sous-groupes

Jusqu'à maintenant nous nous sommes préoccupés surtout des problèmes des pauvres qui par-

tagent les valeurs de la «grande» société, bien que nombre des propositions puissent fort bien s'appliquer aux gens des deux autres sous-groupes de pauvres — les pauvres du groupe «populaire» et ceux qui vivent la «culture de la pauvreté».

Nous aimerions notamment parler du besoin d'aide des cas actuels de misère. Comme les gens dans ces deux sous-groupes ont en général tendance à considérer le présent comme éternel, ils se sentent souvent frustrés lorsqu'ils se heurtent à des retards dans le fonctionnement ou le financement de projets. Cette frustration peut les décourager et face à des retards ils peuvent abandonner en rien de temps un projet d'aide personnelle fort viable. Donc, lorsque les fonds ou l'équipement finalement leur parviennent la plupart d'entre eux ne songent plus au projet ou ont perdu tout enthousiasme à son égard.

D'après nous, toute «caisse spéciale de service» qui serait instituée par les coopératives de crédit, pourrait aussi servir aux projets de financement par ces groupes et aux projets des membres du troisième sous-groupe. A nouveau c'est un domaine où la collaboration avec les organismes gouvernementaux serait utile.

Le mémoire présenté par la CCC au comité traite de la tâche déjà accomplie auprès des indigènes ou des membres du sous-groupe «populaire». Cependant, on y fait remarquer ceci :

«Des résultats significatifs se sont produits seulement lorsque le gouvernement auquel incombe le bien-être du groupe, a établi des programmes d'expansion et a mis à la disposition des intéressés des ressources pour les aider à mettre sur pied et à gérer des coopératives.» (page 7, mémoire de la CCC)

Cette constatation semblerait étayer notre thèse quant à l'importance d'une approche globale où les diverses coopératives ne feraient que participer. L'exemple du service de commercialisation du poisson de la Saskatchewan et du service commercial du gouvernement de cette province qui figure dans le mémoire de la CCC montre les résultats que peut obtenir une pareille collaboration. On peut dire sans crainte que les coopératives de diverses sortes se sont révélées extraordinairement avantageuses du point de vue social et économique pour les nombreuses collectivités d'indigènes du Nord de la Saskatchewan.

Les exemples de ces deux services en Saskatchewan qui ont été confiés par le gouvernement à la population sur une base coopérative, montrent la tendance à passer de l'état de dépendance à celui d'indépendance, dont nous avons déjà parlé à propos des groupes «populaires.» Avec les

années, l'indépendance s'est transformée en de fécondes interdépendances économiques et, jusqu'à un certain point, sociales.

Nous devons agir sur nos propres membres

En plus de ce que les coopératives et les caisses populaires ont réalisé et de ce que nous avons suggéré comme réalisable à l'intérieur des structures actuelles, nous nous rendons bien compte que les groupes coopératifs doivent chercher des moyens d'action nouveaux.

Par exemple, puisque la plupart de nos membres appartiennent à la «bourgeoisie», et considérant les conceptions erronées que se font habituellement de la pauvreté ceux qui adhèrent aux valeurs particulières à cette classe sociale, nous devrions faire mieux connaître à nos membres les faits concernant la pauvreté.

Plus tôt cette année, notre organisme a fait un premier pas dans cette direction. Quatorze postes radiophoniques de la Saskatchewan ont diffusé une série de huit émissions de cinq minutes chacune sur «La pauvreté au Canada» (Appendice C). Cette série d'émissions a été publiée sous forme de brochure et sous la présentation que l'on trouve à l'Appendice C. Plus de 10,000 exemplaires en ont été distribués aux caisses populaires de la Saskatchewan. Cette publication fait partie d'une série de six brochures, portant surtout sur les problèmes sociaux actuels, et qui constituent le sujet d'un concours littéraire parrainé par notre groupement. Nous espérons amener les membres des caisses populaires et d'autres à réfléchir sur ce très important sujet.

Il faudrait probablement étudier d'autres moyens de renseigner non seulement nos membres, mais le grand public, sur l'intérêt que les coopératives et les caisses populaires portent, avec d'autres, à cette question.

Nous recommandons d'autre part que les gouvernements s'engagent dans des programmes similaires d'information sur la pauvreté.

Comme tous les autres organismes de la «classe bourgeoise», les coopératives et les caisses populaires doivent coopérer avec les gouvernements, afin que les maximes de notre société deviennent une réalité.

Ceci veut dire que nous ne devons pas tomber dans le piège, consistant à prendre des décisions à la place des autres. Nous devons, comme les autres, reconnaître la validité des moyens qui diffèrent des nôtres de faire face aux situations qui se présentent, et nous abstenir d'intervenir dans des programmes dirigés par d'autres — particulièrement dans le cas des groupes minoritaires qui constituent les «castes» de notre société, et des groupes représentant la «civilisation de la pauvreté». On devrait noter ici que la philosophie, qui est sous-jacente au mouvement des coopératives et des caisses populaires cadre bien avec cette philosophie de la non-intervention.

Comment nous nous conformons dans la pratique aux suggestions contenues dans ce mémoire

Toute caisse populaire et toute coopérative est libre de fonctionner conformément aux conditions et aux besoins du milieu, et l'autorité se trouve entièrement entre les mains de ceux qui en sont les membres. Nous comprenons, au moins dans nos discours, que les conceptions que se font les gens, sur la manière dont les choses devraient se faire, sont vitales pour le succès de leurs propres entreprises.

Ceci nous amène au «nouveau» paradoxe qui, comme nous l'avons laissé entendre plus tôt, devrait se produire, c'est-à-dire le paradoxe qui consiste à être dépendant sans se sentir dépendant.

En ces temps de difficultés économiques pour la Saskatchewan, nombre de caisses populaires ont fait face à des problèmes d'ordre financier. Cependant, toutes les caisses populaires de la province appartiennent à la *Saskatchewan Co-operative Credit Society*, et sont à la fois propriétaires et apporteurs de cette société. Il existe donc un organisme capable de distribuer équitablement les fonds aux caisses populaires qui en ont le plus besoin... un organisme qui appartient à ces caisses populaires. En quelque sorte une caisse populaire pour les caisses populaires. Pour cette raison, les caisses populaires qui se sont trouvées dans l'embarras ont pu obtenir de leurs associés les ressources nécessaires, sur une base interdépendante plutôt que dépendante.

En d'autres termes, nous estimons que tous nos membres ont droit aux ressources dont nous disposons.

La conclusion de cette façon de penser et de faire est, dans le contexte de notre discussion, évidente.

Une possibilité pour l'avenir

Finalement, il pourrait s'avérer nécessaire que les coopératives et les caisses populaires participent d'une façon plus directe aux programmes d'«animation sociale», qui ont été à la base d'un si grand nombre de réussites dans les entreprises de développement communautaire ces dernières années. Cette optique est, à notre avis, particulièrement valable, lorsqu'il s'agit de travailler avec les pauvres appartenant aux «castes» et à la «civilisation de la pauvreté».

À cet égard, des programmes gouvernementaux auxquels des travailleurs de ce genre pourraient s'associer de façon complémentaire ou supplémentaire pourraient s'avérer extrêmement utiles.

Tout comme les organismes gouvernementaux qui utilisent ces techniques, les coopératives et les caisses populaires qui voudraient prendre part à de tels programmes seraient tenues de choisir des travailleurs sachant s'abstenir de juger ou d'intervenir, et pour qui, du moins en ce qui nous concerne, la coopération ne serait qu'un instrument

servant à des causes plus vastes. Comme d'autres, nous devrions être prêts à affronter de longues périodes avec peu ou point de résultats visibles, et nous abstenir d'imposer à ces travailleurs une orientation particulière.

Bien que nous ne soyons pas entrés dans les détails d'un éventuel programme de cette nature, nous l'entrevoions cependant comme un moyen d'aider les gens à s'éveiller aux principes coopératifs et à surmonter ainsi la misère de la pauvreté.

#### SOMMAIRE

Dans notre exposé, nous avons tenté de montrer comment des coopératives de différents genres peuvent mettre en pratique les principes énoncés dans les premiers chapitres de ce mémoire.

Le mémoire de l'U.C.C. adressé à ce Comité déclare entre autres :

«...la contribution la plus importante des coopératives consiste peut-être en ce qu'elles fournissent aux gens une base pour l'étude de leurs propres problèmes et qu'elles les impliquent dans les décisions qui les intéressent. Il est essentiel que les gens puissent faire face à leurs problèmes avec dignité et confiance». (p. 10, Mémoire de U.C.C.).

Bien que nous admettions volontiers que les coopératives et les caisses populaires n'ont pas fait tout ce qu'elles pouvaient faire, et ne le font pas même actuellement, nous pensons que l'expérience et le principe de ces deux mouvements peuvent nous éclairer sur la manière de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté.

Nous croyons que le principe qui préside à ces deux mouvements s'accorde assez bien avec les idées que nous avons énoncées plus tôt concernant la distribution des ressources, la validité des diverses façons d'aborder le problème et la suppression des dépendances. D'un autre côté, nous serons les premiers à admettre que nos manières d'agir n'ont pas toujours été à la hauteur de nos doctrines, mais nous cherchons les moyens de résoudre ce problème.

A cet égard, nous pensons que les coopératives et les caisses populaires peuvent être particulièrement efficaces dans le cadre d'un programme d'ensemble de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec le gouvernement et les autres organismes. Nous pensons qu'il faut s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes de la pauvreté.

Dans une large mesure, ce dont nous parlons dans ce mémoire n'est rien d'autre que du «christianisme appliqué»... mettant en pratique les principes sur lesquels le Canada s'est édifié.

#### CHAPITRE IX

##### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

1. Nous voudrions faire remarquer aux honorables Sénateurs membres de ce Comité que, pour combattre la pauvreté, il faut commencer par assurer à chaque personne au Canada la possibilité

de se maintenir à un niveau de vie convenable. Les gens ne peuvent pas s'occuper de leurs autres problèmes quand ils doivent mener une lutte quotidienne pour se maintenir simplement en vie. Bien que nous ne soyons pas d'avis que l'argent seul peut résoudre les problèmes des pauvres, nous croyons qu'un revenu annuel garanti constituerait un point de départ. L'impôt sur le revenu négatif (Appendice G) serait peut-être un moyen qui mériterait d'être pris en considération.

Par conséquent, **NOUS RECOMMANDONS**: Qu'une forme de revenu annuel garanti soit mise sur pied le plus tôt possible pour assurer un niveau de vie de base. Nous proposons aussi que l'on vote des lois plus sévères sur les ventes à crédit, le taux d'intérêt, la publicité et la protection du consommateur, afin d'aider les gens à protéger leurs revenus.

2. Une fois qu'on a pris soin de l'essentiel, les gens peuvent consacrer leur temps et leurs efforts à résoudre les problèmes qu'ils perçoivent eux-mêmes comme étant ceux auxquels ils ont à faire face.

En principe, nous appuyons toutes les mesures proposées à la page 5 du Guide pour la présentation de mémoires au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Cependant, nous nous rendons compte que ces programmes peuvent créer de nouvelles dépendances et, de ce fait, être à l'origine d'une pauvreté encore plus grande.

Par conséquent, **NOUS RECOMMANDONS**: Que les gouvernements à tous les niveaux, les organismes privés et tous ceux qui travaillent à la solution des problèmes de la pauvreté, accordent la priorité à la participation des pauvres à la prise de toutes et de chacune des décisions qui les concernent tout en informant le public sur la réalité de la pauvreté, dans le but d'obtenir un accueil favorable pour les nouveaux programmes.

3. Puisque le principe de la coopération se fonde sur l'idée que les gens sont capables de diriger leurs propres affaires, et que les coopératives de consommateurs et les caisses populaires constituent le moyen par lequel les gens peuvent gérer et disposer des ressources qui leur appartiennent, nous sommes prêts à coopérer avec tout organisme gouvernemental à la mise à exécution d'un plan s'attaquant aux problèmes de la pauvreté dans leur ensemble.

Nous croyons donc que les coopératives et les caisses populaires pourraient constituer le remède économique susceptible d'être appliqué au même titre que des remèdes sociaux, politiques, culturels et autres, pour aider les gens à échapper à la pauvreté. Nous sommes donc disposés à contribuer en personnel et en matériel à la mise sur pied d'un programme d'ensemble visant à surmonter les problèmes de la pauvreté.

Par conséquent, **NOUS RECOMMANDONS**: Que les gouvernements, les coopératives, les cais-

ses populaires, le grand public et les pauvres travaillent ensemble à trouver des moyens de vaincre la pauvreté, et à découvrir des méthodes qui permettraient de mettre les ressources et le pouvoir nécessaires entre les mains des gens qui en sont présentement dépourvus, et qui sont aux prises à l'heure actuelle avec les syndromes de la dépendance.

4. En rapport avec les recommandations précédentes, NOUS RECOMMANDONS: Que les coopératives et les caisses populaires que l'on fonde actuellement dans les collectivités économiquement désavantagées soient pourvues par le gouvernement d'un capital initial et qu'on les aide même de façon continue à défrayer les coûts d'administration, jusqu'à ce que l'ensemble des problèmes de la collectivité aient été résolus. Cependant, nous voudrions aussi faire une mise en garde contre le danger d'un engagement gouvernemental excessif, tel qu'expliqué dans la quatrième recommandation, à la page 17, du «Mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté», présenté par la *Co-operative Union of Canada*, Ottawa, le 12 février 1970. Voir aussi l'Appendice E.

5. NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE: Que le gouvernement, les meneurs d'opinion, les organismes tant publics que privés et le grand public, y compris les pauvres, s'appliquent à mettre progressivement sur pied une planification sociale et économique, qui assurera au Canada une société plus égalitaire.

## CHAPITRE X

### CONCLUSIONS

En étudiant la question de la pauvreté et les problèmes qui s'y rattachent, nous sommes forcés de reconnaître que la pauvreté est un problème réel et qui affecte un grand nombre de Canadiens. Nous reconnaissons aussi que l'absence de consensus sur le sens de la pauvreté et sur ses causes, aura eu pour effet de faire naître plusieurs programmes visant à traiter les symptômes plutôt que les causes.

Parce que nous croyons que la pauvreté est elle-même un symptôme de dépendance, nous en concluons que le principe de l'«aide-toi toi-même» doit passer dans les faits, avant qu'on ne puisse arracher les racines du mal. Ceci signifie que les gens doivent être libres d'agir selon leurs propres choix. La tâche de la «grande» société est de voir à ce que ces gens puissent obtenir une part équitable du pouvoir et des ressources du Canada, auxquels ils ont droit (ou devraient avoir droit) du seul fait qu'ils sont des êtres humains habitant le Canada.

Éviter d'intervenir dans le processus de prise de décisions et être en même temps à la disposition des pauvres, dans le but de coopérer avec eux; fournir les ressources, alors qu'ils prennent les décisions, tout cela constitue une tâche difficile pour tous ceux qui s'inspirent des valeurs de la «grande» société.

Nous défaire de notre souci d'«aider» les gens et leur permettre de découvrir les moyens de s'aider eux-mêmes, tout en évitant de porter sur leurs décisions des jugements qui pourraient affecter leur capacité de les appliquer, est une besogne qui exigera à l'avenir une grande patience.

Pourtant, c'est là ce qu'il faut faire. Nous devons attendre qu'on nous demande. Nous devons éviter de nous servir de notre autorité pour intervenir ou pour imposer des superstructures. Nous devons soutenir des choses qui ne semblent pas «normales» ou «viabiles», afin de permettre aux gens qui ont souffert des effets de la dépendance «d'apprendre» l'indépendance et l'interdépendance et de devenir maîtres de leur destin.

Nous croyons fermement qu'il y a nombre de moyens *valables* de s'attaquer à un problème, mais que le moyen le plus *efficace* est souvent découvert par ceux qui sont personnellement affectés par ce problème.

À cet égard, nous soutenons que les principes de la coopération, tels qu'on les trouve dans le mouvement des coopératives et des caisses populaires, peuvent être des plus précieux. Des coopératives de différentes espèces ont réussi à faire passer des gens de l'état de dépendance à celui d'interdépendance par la mise en application de ces principes, qui incluent l'autodétermination du groupe impliqué.

Nous croyons que les coopératives et les caisses populaires peuvent constituer un élément précieux d'une solution d'ensemble au problème de la pauvreté, et dans ce but nous coopérons pleinement avec tout organisme gouvernemental ou privé.

Bien que nous ayons, presque partout dans ce mémoire, parlé en termes généraux, nous serions heureux de discuter de cas particuliers avec les honorables Sénateurs membres de ce Comité, afin d'étayer les arguments que nous avons avancés.

Le tout étant respectueusement soumis,

Harold Braaten, président

Eldon Anderson, secrétaire

Saskatchewan Co-operative Credit Society  
Limited,

2625, avenue Victoria, Regina, Saskatchewan.

## APPENDICE «B»

MÉMOIRE  
présenté  
par  
Elmer Laird  
Davidson, Sask.

## Avant-propos

La pauvreté... qu'est-ce au juste? Il est très difficile de la définir. La plupart des gens vous diront qu'elle est déterminée par votre revenu en termes de dollars et de cents. S'ils devaient aller plus loin, ils la rattacheraient au genre de nourriture, de vêtements et de logement que ce revenu peut vous procurer dans un milieu donné. Au Canada, le terme indique généralement si vous vivez à la campagne ou en ville, si l'endroit où vous vivez est extrêmement froid ou s'il y a d'autres facteurs d'environnement qui doivent être pris en considération. Parfois il a également trait à vos possibilités de recevoir une bonne éducation ou d'avoir une bonne santé.

Dans certaines régions de l'univers, la pauvreté est conçue strictement en termes de nourriture nécessaire pour survivre d'un jour à l'autre. Peut-être ceci est-il dû au fait que certaines régions du globe jouissent de conditions climatologiques telles qu'elles n'imposent pas la nécessité de beaucoup de vêtements ou d'une bonne habitation. Cependant, si l'on essaie d'évaluer la pauvreté, le milieu dans lequel chacun vit doit être pris en considération, ainsi que la possibilité pour l'individu d'avoir accès à la nourriture. Il faut également se demander si cette nourriture lui apporte les éléments nécessaires pour maintenir son état de santé à un niveau acceptable.

Si un individu ou une famille n'a pas un revenu suffisant pour atteindre le niveau d'alimentation, d'habillement et d'habitation considéré comme nécessaire à la survivance dans un milieu donné, alors on le considère comme étant en deçà du seuil de la pauvreté.

Bien des gens ont, pour une courte période de temps, un revenu qui se situe en deçà du seuil de la pauvreté, mais je ne considère pas que c'est de la pauvreté.

Les étudiants, par exemple, peuvent vivre en deçà du seuil de la pauvreté pendant qu'ils reçoivent leur formation, mais ils espèrent obtenir un revenu convenable quand ils auront terminé leur formation scolaire et ils ne se considèrent jamais comme étant dans un état de pauvreté. La pauvreté existe seulement lorsque les parents ne peuvent pas assurer à leur famille un revenu suffisant pour survivre dans un milieu donné, et qu'ils sont incapables de trouver dans un avenir

prévisible des moyens d'accroître ce revenu. Il me semble que la pauvreté est un état d'esprit de l'individu ou de la famille, résultant de l'inaptitude à obtenir un revenu nécessaire pour survivre pendant de longues périodes de temps dans leur milieu. (Le milieu comprend la nourriture, le vêtement, l'habitation, le transport, l'éducation et les divertissements de la collectivité à laquelle on appartient).

## Le logement

Le genre et l'état de la maison ou de l'habitation est probablement le plus important facteur sur lequel on se fonde pour déterminer l'état de pauvreté. Au Canada, nous n'avons jamais eu de programme rural d'habitation et c'est là, à mon avis, l'une des principales raisons pour lesquelles un grand nombre de ruraux émigrent vers les villes, obligeant les administrateurs urbains à résoudre des problèmes épouvantables pour leur procurer des rues, des trottoirs et les autres services publics, sans parler du problème du logement qui, depuis un bon nombre d'années, est du ressort du gouvernement fédéral d'abord, et des provinces qui contribuent au logement à prix modique.

Nous avons maintenant une Équipe de travail fédérale sur l'agriculture, qui affirme que les deux tiers des fermiers doivent abandonner leurs fermes. Cela va compliquer encore davantage les problèmes des administrateurs urbains et des responsables des programmes fédéraux du logement. Cela signifiera en outre l'abandon de chemins, de lignes électriques et téléphoniques, d'écoles et d'autres services publics, qui ont été développés dans les dernières soixante ou soixante-dix années. C'est regrettable, à un moment où le Canada rural est devenu un milieu plaisant et non pollué, où l'on peut jouir de tout le confort des citoyens.

## La technologie contribue à la pauvreté

Dans d'autres sociétés de l'univers contemporain, la vieillesse offre encore, comme dans notre passé, de grandes satisfactions en termes de reconnaissance collective. L'on ait gré aux citoyens âgés de leurs conseils, étant donné leur expérience et les connaissances qu'ils ont acquises pendant leurs nombreuses années de vie. Dans notre société actuelle, la technologie, dans ses applications professionnelles, change si rapidement que les jeunes sont dans l'obligation de trouver seuls le chemin à suivre et qu'il y a peu de domaines dans lesquels les gens plus âgés peuvent leur être de quelque secours. En d'autres mots, la technologie fait tomber en désuétude les citoyens plus âgés, à quelques rares exceptions près. Or, plus profond de lui-même, chaque être humain veut se sentir utile, indispensable ou désiré, ou les trois,

et les citoyens âgés éprouvent de grandes difficultés à satisfaire ces besoins. Nos concitoyens plus âgés, dans l'ensemble, sont logés dans des maisons confortables, mais comment satisfont-ils à leurs besoins les plus profonds? Jusqu'à quel point souffrent-ils de pauvreté d'ordre mental ou émotif?

La médecine contribue à une vie physique plus longue, mais beaucoup de nos concitoyens âgés font face au problème de la sénilité et l'on fait très peu pour venir à bout de la sénilité, état qui restreint considérablement la possibilité de jouir de la vie.

#### Refus de partager en trait particulier aux assistés sociaux

Dans la culture indienne de l'Amérique du Nord, qui a été remplacée par la «culture de l'homme blanc», le guerrier se faisait gloire de son aptitude à chasser et à trouver de la nourriture. Il était tout préparé à partager le gibier avec les moins fortunés de ses compatriotes, qui ne pouvaient chasser aussi bien que lui-même. Le fait d'être considéré comme un guerrier hors ligne semblait satisfaire à ses besoins personnels. Puis, quand il était devenu trop âgé pour chasser, il savait qu'un autre bon chasseur partagerait son gibier avec lui.

Aujourd'hui, on lit assez souvent dans la presse l'affirmation que «les gens qui ont plus de trois enfants devraient être stérilisés, s'ils vivent de l'assistance publique». Dans bien des cas, une personne ayant une famille nombreuse gagne à ne pas travailler parce que les prestations d'assistance qui lui sont versées sont supérieures au salaire qu'elle toucherait si elle avait un emploi. A mon avis, c'est là un problème de distribution du revenu et il est évident que certains ont des revenus élevés, de sorte qu'il n'en reste pas assez pour les autres. Nous sommes arrivés à un sommet d'efficacité, et pourtant nous sommes incapables, semble-t-il, de trouver le moyen de subventionner la moitié d'un revenu. C'est peut-être parce que nous essayons de tout évaluer en termes de besoins financiers.

#### Distribution des surplus alimentaires

Dans nombre de régions urbaines du Canada avant l'âge du «développement de l'habitation», et comme c'est souvent le cas aujourd'hui encore dans les régions rurales, les familles pauvres vivaient près de familles plus riches et il se pratiquait un partage de la nourriture, du travail et de maintes autres choses. Aujourd'hui, avec le développement de la technologie, nous n'avons pas appris à partager nos denrées excédentaires.

L'hiver dernier, la *National Farmers Union* lança un programme d'assistance alimentaire. Elle a réuni cent mille boisseaux de grain, surtout du blé, qu'elle espérait faire mouldre et distribuer aux familles nécessiteuses.

L'Association des Indiens métis de la Saskatchewan sollicita de l'aide pour une partie de ses

membres, en proie à la famine dans le Nord de la Saskatchewan. (La question de savoir s'il y eut vraiment famine a été très controversée, mais il a été prouvé qu'ils ont sûrement eu besoin d'aide). La *National Farmers Union* mit à la disposition de l'Association dix mille boisseaux de blé et celle-ci demanda à la Commission canadienne du blé un permis pour le mouldre, mais ce permis ne fut jamais octroyé, de sorte que le surplus de blé ne fut jamais utilisé.

Les fermiers de la Saskatchewan avaient fait offert le blé parce qu'ils n'avaient aucun espoir de le vendre avant plusieurs années. Il était en partie entassé sur le terrain et risquait de se gâter, si l'on ne faisait rien pour l'entreposer dans de meilleures conditions. Les fermiers avaient besoin d'argent et ne voulaient pas s'endetter davantage à cette fin. Certains d'entre eux avaient promis jusqu'à mille boisseaux de blé. Les gens qui en avaient besoin pour en faire de la farine se trouvaient dans la même province, dans le même pays, à une distance de cent à cinq cents milles.

L'hiver dernier, le ministre de l'Agriculture, M. Bud Olson, réduisit les subventions payées aux producteurs de lait, afin de réduire la production laitière. Le gouvernement voulait réduire ses vastes surplus de lait en poudre. Il décida de réduire les subventions plutôt que de distribuer les surplus de lait en poudre aux nécessiteux de son propre pays; et, pendant ce temps, la compagnie Borden du Canada importait du lait en poudre d'Irlande.

Chaque année, il y a un surplus de fruits frais dans l'Est et dans l'Ouest du Canada, à moins que la nature ne le détruise. Chaque fois que je vais en Ontario, au Québec ou en Colombie-Britannique à la fin de septembre ou au début d'octobre, il y a de grandes quantités de pommes qui pourrissent sur le terrain.

Il y a quelques années, nous avons eu un énorme surplus de porc; on en distribua une partie aux familles à faible revenu. Il semble que nous pourrions avoir un autre surplus dans un avenir rapproché.

A cause des conditions atmosphériques, ainsi que de facteurs économiques et politiques variables, nous allons continuer à avoir des surplus et des pénuries chaque année et dans chacune des régions du globe. Rarement verrons-nous un équilibre parfait entre la production et la demande dans une région donnée. Le nombre de chômeurs au Canada augmente d'autre part d'année en année; nous avons des surplus d'aliments qui pourrissent sur le terrain; le gouvernement paye pour l'entreposage d'autres surplus et nous avons des gens affamés dans un pays dont le niveau de vie est l'un des plus élevés au monde. Je pense qu'un pas dans la bonne direction serait de commencer à penser en termes de personnes et de leurs besoins, plutôt que de tout traduire en

dollars et en cents. Les dollars et les cents sont certes utiles dans les statistiques et les budgets du gouvernement, mais ils ne représentent souvent pas grand chose pour des gens qui ont bon espoir de contribuer au bien-être de la société en échange des bienfaits qu'elle puisse leur prodiguer.

Faire profiter les autres nations de notre technologie

En décembre 1964, j'avais été envoyé, dans le cadre de notre programme d'aide extérieure, au Ghana et au Nigéria pour «voir ce que de vrais fermiers pourraient faire, au cours de nos mois d'hiver, pour aider au développement de l'agriculture dans ces pays». Je me suis rendu compte que nous ne pouvions pas faire grand chose au cours de l'hiver, mais que, si nous voulions vraiment faire profiter les nations en voie de développement de notre technologie, nous devrions être là, à plein temps. En 1967-1968, puis en 1969, la *National Farmers Union* dans son mémoire annuel au gouvernement du Canada, a offert à l'Agence canadienne de développement international d'aider au recrutement et à l'organisation d'un contingent de fermiers qui iraient prêter main-forte aux nations en voie de développement dans leurs efforts pour mettre la technologie au service de la production agricole. Jusqu'ici, cette offre est restée sans réponse. Notre budget annuel d'aide extérieure est compris entre trois et quatre millions de dollars et, apparemment, il monte toujours; mais l'ACDI n'a jusqu'ici employé qu'un seul fermier au ras du sol, si je puis dire cette expression.

Je crois qu'il est évident que c'est grâce à l'application de la technologie à la production agricole que l'Amérique du Nord et nombre d'autres pays ont d'immenses surplus de nourriture.

J'aimerais aussi faire remarquer que le coton se cultive et qu'il peut avoir une grande importance pour la production de vêtements dans des pays où

la main-d'oeuvre est à bon marché et qui n'ont pas les moyens techniques pour utiliser les substituts synthétiques.

Seuls les fermiers ont les connaissances nécessaires pour appliquer la technologie agricole dans ces pays et pourtant, l'ACDI n'utilise pas de fermiers dans le cadre de ses programmes.

Famine mondiale prévue pour 1985

De nombreuses sources d'information annoncent que nous connaissons une famine mondiale vers 1985: c'est-à-dire dans à peine quinze ans! Nous avons aussi à faire face à une autre difficulté: à cause des dangers de pollution, nous devons produire des animaux de boucherie et de la volaille, sans faire usage de certaines drogues que nous avons utilisées jusqu'ici, et des céréales, sans faire usage de certains engrais; et ceci, jusqu'à ce qu'on trouve des substituts convenables. Or, une population qui augmente toujours exigera plus de nourriture.

Recommandations pour combattre la pauvreté

1. Nous devons penser à tous les besoins de l'être humain, en tenant compte du milieu dans lequel il vit.

2. Le Gouvernement canadien devrait donner le branle à un programme de logements ruraux en vue d'éliminer les taudis ruraux, et d'encourager les gens à rester à la campagne.

3. Il faut que l'on trouve les moyens et la meilleure façon de distribuer nos surplus de nourriture aux familles à faible revenu, ici, au pays, ou à l'étranger.

4. Nous devons partager nos connaissances techniques en agriculture avec les cultivateurs des autres nations, et faire admettre que les fermiers canadiens ont les connaissances pratiques nécessaires pour faire profiter les autres nations de la technologie agricole.

## APPENDICE «C»

## MÉMOIRE

Respectueusement soumis par  
W. Joe McKeown, président de l'Association  
des locataires de Regina.

L'auteur de ce mémoire vous exprime sa reconnaissance pour l'occasion qui lui est donnée d'exposer son point de vue sur la pauvreté. Il traitera de certains aspects de la pauvreté qui échappent facilement à l'attention.

Pour avoir du sens, un exposé sur le problème de la pauvreté devrait s'appuyer sur des faits, des chiffres et des statistiques. Toutefois, il ne sera pas fait allusion à ces données dans ce mémoire, puisque nous croyons qu'elles sont maintenant bien connues des membres du Comité. D'une façon générale cependant, on peut facilement prévoir que tout débat sérieux sur la pauvreté peut tourner en un dialogue de sourd. De profondes divergences de vues, quant aux solutions qui devraient être apportées au problème complexe de la pauvreté, divisera forcément les gens en deux camps opposés. Dans un camp, vous aurez les gens qui ont ressenti les effets de la pauvreté sous ses nombreux aspects et qui en ont souffert; dans l'autre, vous trouverez ceux qui ne connaissent la pauvreté que par sa définition dans les dictionnaires, et qui ne s'en émeuvent qu'au point d'en parler du bout des lèvres.

La pauvreté a de multiples facettes qui la rendent difficile à cerner. C'est donc un peu un défi que de l'isoler de notre contexte social passablement complexe, pour en traiter comme d'un concept simple et nettement défini.

Pour replacer mes remarques dans une perspective adéquate, je voudrais d'abord faire exprimer quelques réflexions d'ordre général sur notre contexte social. Par économie de temps et d'espace, je ne tenterai pas d'appuyer ces réflexions de preuves appropriées.

A mon humble avis, pour en arriver à des conclusions valables sur le sujet de la pauvreté, il faut faire appel aux structures économiques sur lesquelles repose notre société canadienne. En un mot, nous devons faire une analyse critique des buts qui animent la vie dans notre monde de libre entreprise. Je crois que c'est au cours d'une telle étude que nous trouverons la vraie nature de la pauvreté.

Dans notre contexte social, la principale motivation est la recherche de profits. Le secteur privé est fermement ancré au sein de notre so-

ciété. Ses débuts ont coïncidé avec la découverte de la colonie du Canada, mais il a fait des pas de géant depuis. Pour défendre ce système centré sur le profit, on a élaboré toute une série de valeurs; on a fait appel aux notions de liberté, de vérité, de justice d'initiative et d'incitation et on les a développées et exposées dans des livres, des films, la presse et les autres media. L'échelle des valeurs de ce système a été appliquée à la vie sexuelle, à la culture, aux loisirs, à l'alimentation, aux vêtements, à l'habitation et à l'éducation. Cette échelle des valeurs, propre à un système économique centré sur le profit, est inculquée aux gens à partir du moment où ils apprennent à lire et à écrire. Bref, le système domine nos vies de la naissance à la mort. Une propagande bien orchestrée, anonyme et menaçante s'est développée pour protéger le système.

C'est à titre de travailleur que je m'adresse à vous. Les travailleurs, il va sans dire, représentent la vaste majorité de notre population, et il se trouve qu'ils sont, sur le plan économique, le plus bas commun dénominateur et source première de tous les problèmes de la pauvreté. Non seulement ce sont les travailleurs qui engendrent la pauvreté dans notre pays, mais, une fois qu'ils l'ont engendrée, ils l'accroissent et la perpétuent indéfiniment.

Les travailleurs, par définition, travaillent pour les autres. Ils ont en partage ce qu'on appelle: la capacité de faire du travail, la puissance de travail. Cette puissance de travail est une denrée précieuse que les travailleurs peuvent vendre à un employeur pour des gages ou un salaire. Et, à mon humble avis, c'est ici que gît le caractère cancéreux, décadent et pourri du système à base de profit sur les denrées. C'est ici que se trouvent les causes majeures de la pauvreté. Parce que les ouvriers sont payés en retour pour leur capacité de travail et non pas pour le produit de leur travail, le système du profit privé est à la base du déséquilibre économique, radicalement injuste, de notre société.

Les propriétaires et maîtres de l'équipement, des usines et des ressources naturelles, en un mot, de toutes les richesses du Canada, sont en mesure de maintenir et même d'élever leur niveau de vie, tout simplement parce que les ouvriers, qui sont payés pour leur capacité de travail, doivent travailler pour un salaire, et, en ce faisant, assurent aux propriétaires une richesse continuelle et toujours croissante.

Toute la richesse de notre pays est maintenant canalisée et contrôlée par les diverses institutions

financières qui dirigent la manœuvre, du sommet de notre système économique. Par suite de la diversification, nous nous trouvons en présence d'un réseau impénétrable de directorats, qui a permis aux banques et aux sociétés d'assurances et des gestion de devenir activement engagées dans l'exploitation de nos ressources et dans la direction et le contrôle du développement économique de notre pays.

Ce bref aperçu de notre système économique ne veut pas être un réquisitoire contre notre présent système économique; cependant, il est juste de faire remarquer que les bienfaiteurs du système dépensent de grosses sommes pour protéger leur situation privilégiée et pour rendre le système moins odieux aux yeux du peuple. Il est juste aussi de faire observer que les solutions au problème de la pauvreté sont diamétralement opposées aux activités particulières au style de vie d'un régime de libre entreprise.

Nos gouvernements, à quelque niveau que ce soit, vendent, en notre nom, les terrains, les forêts, les droits miniers, bref toute la richesse du pays, aux représentants du secteur privé qui, en retour, sont censés offrir des emplois aux gens. Le secteur privé, en quête de profits, exploite les ouvriers en leur offrant un salaire minimum basé sur leur capacité de travail. Les gouvernements, dans un régime d'entreprise privée, font des lois qui protègent le monde des affaires. D'une façon générale, les lois ne sont pas faites pour les travailleurs. Ceux-ci sont comme des outils au service du système: ils le servent. Le secteur privé exploite le système: le système est à son service.

Dans notre contexte social et économique, les ouvriers se trouvent sans cesse en présence de deux standards de vie. Le monde des affaires ou secteur privé peut toujours prendre des initiatives et profiter des incitations offertes aux individus. On va même jusqu'à dire que c'est là le secret de son succès. Dans le monde ouvrier, à toute fin pratique, on se méfie des initiatives et on ne les encourage guère, surtout quand elles concernent une demande de juste salaire.

On enseigne naïvement aux ouvriers l'art de joindre les deux bouts au moyen de l'épargne. Les ouvriers sont à même de se procurer ce qui coûte le moins cher en fait de nourriture et de vêtement, mais ils n'ont pas voix au chapitre quand il s'agit de payer leur loyer. J'ai eu vent de nombreux cas, à Regina, où le tiers du loyer annuel payé par les locataires des nouveaux ensembles domiciliaires est consacré au service de la dette contractée par le propriétaire des logements. L'ironie de la situation est que les locataires, pris individuellement, ne peuvent pas se permettre de se construire une maison par suite du manque de revenus, et pourtant, ce sont eux

qui honorent les dettes du propriétaire de leur logis.

Les clubs sociaux de bienfaisance encouragent un certain niveau de pauvreté. Ces groupements, dont les membres sont, d'ordinaire, issus des couches affluentes de notre pays, fournissent des services dont la population a grandement besoin, mais avez-vous remarqué que c'est aux ouvriers qu'on fait appel au moment des collectes. Les clubs sont l'apanage du secteur privé. Ils dépendent des contributions de la population, et ce sont les travailleurs qui forment la vaste majorité de la population. Des travailleurs qui, à Regina, vivent d'un revenu qui frise la pauvreté.

La plupart des programmes aide sociale qui ont été mis sur pied par les gouvernements au cours des années, et qui ont été financés par les fonds publics, n'ont été que des palliatifs aux aspects les plus laids de la pauvreté. Ce sont encore les ouvriers qui sont, en majorité, qui doivent payer la plus grande partie des frais de ces programmes. Dans un pays aussi riche que le nôtre, la ligne de démarcation entre les ouvriers et les pauvres est extrêmement ténue du moins pour ce qui est du revenu et des moyens matériels.

A Regina, comme c'est le cas de la plupart de gouvernements municipaux, j'imagine que nous trouvons que nos conseillers municipaux perpétuent un certain degré de pauvreté. Comme je l'ai déjà dit, notre population est formée, en majorité, d'ouvriers. Prenons un exemple concret: l'année dernière on a tenu un référendum pour savoir si les électeurs étaient d'avis que les contribuables fonciers défraient le coût de l'élargissement de la rue Albert. La rue Albert se trouve être une partie importante de ce que j'appelle le réseau routier provincial. Ces travaux devraient être payés à même les revenus de la province, dans le cadre du budget provincial à cette fin, et non pas par les contribuables fonciers de la ville. C'est, évidemment, une question de jugement. Voici où je veux en venir: puisqu'une bonne partie du réseau routier provincial se trouve être à l'intérieur même des villes, la responsabilité de leur entretien ne devrait pas s'arrêter aux limites de celles-ci. Le gouvernement provincial est bien plus en mesure de recueillir les fonds nécessaires à de telles fins qu'un gouvernement municipal financièrement impuissant, dont la principale source de revenu est l'impôt sur les propriétés des contribuables. Bien sûr, on dira que tout cela se fait démocratiquement, puisque la décision est laissée aux électeurs, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas, car ce sont les intérêts financiers qui contrôlent et manipulent les élections municipales. Ce sont eux qui déterminent quels travaux la municipalité entreprendra, et qui voient à ce que les frais de l'entretien soient, en grande partie, payés à même les fonds publics. Il y a en ce moment

à Regina une question chaudement controversée. Il s'agit du nouvel emplacement de la voie ferrée. Nos conseillers municipaux veulent absolument que ces travaux, tout à fait nécessaires, soient payés par les contribuables. Ce genre de dépenses, comme celles engagées pour l'élargissement de la rue Albert, sont remboursables à un taux de neuf pour cent d'intérêt sur une période de plusieurs années, ce qui fait que les contribuables doivent payer des millions en intérêts. Voici où je veux en venir: les conseils municipaux sont élus par une minorité, puisqu'il est bien rare que l'on voie plus de 50 p. 100 de l'électorat se présenter aux urnes. C'est au niveau municipal de gouvernement que des sommes effarantes sont perçues sous forme d'impôt sur les propriétés pour l'éducation, la santé, le bien-être social et l'administration de la justice. Il n'y a aucun rapport entre les propriétés, d'une part, et l'éducation, le bien-être et la santé, de l'autre, pourtant, ce sont les propriétaires fonciers qui en portent tout le fardeau.

On aurait peut-être raison de mettre le blâme sur le dos des électeurs, mais, à mon avis, ce n'est pas toute la solution du problème. Nous vivons dans une société centrée sur les affaires. Les règlements et les lois sont déjà faites pour servir efficacement des activités de type commercial. Nous avons besoin d'un nouveau système de valeurs. Les règles du jeu seront nouvelles dans les années 70. Nous avons besoin de toute une nouvelle série de règles et de lois pour venir à bout des complications de notre mode de vie.

Être pauvre, en somme, c'est être un ouvrier. La pauvreté consiste à être dominé par une structure fiscale depuis longtemps périmée et injuste. La pauvreté consiste à avoir deux sources de revenu dans la famille simplement pour joindre les deux bouts. La pauvreté consiste à perdre, dans sa poursuite du puissant dollar, des biens intangibles comme l'amour, la sécurité, la confiance et l'affection; et à ne plus avoir le temps ni l'énergie pour se récréer, et élever sa famille. Être pauvre, c'est être chômeur, et assisté social.

Les gouvernements ont cherché à remédier aux maux de notre économie par des expédients et des palliatifs de toute sorte. Ces méthodes se sont révélées êtres des fardeaux pour les ouvriers, et ne font qu'entraver les buts et les aspirations de tous. Il est temps que la société cesse d'endurer le chômage, la hausse effrénée des prix, le main-

tien délibéré des salaires à un niveau décourageant et le faible pouvoir d'achat qui s'ensuit pour la majorité de nos concitoyens. Les gens devraient pouvoir refuser de porter le fardeau de l'inflation, dans des emplois sans issue; ils devraient pouvoir refuser le chômage, l'insécurité et la baisse de la qualité de l'enseignement. Il faut que cesse l'ère de la jeunesse aliénée, de divers degrés de pauvreté au milieu de l'affluence, du chômage planifié, et de l'insécurité. Le pays doit prendre en main le sort de sa population.

Si nous voulons répondre aux besoins de toute la population, la complexité de notre système d'éducation et l'évolution phénoménale de la technologie nous imposent une économie planifiée, planifiée pour les gens. L'automation permet des gains qui ne peuvent être sûrs et stables que sous un régime de développement planifié pour tous. A la base de notre économie, il nous faut un solide système économique qui ne soit pas lui-même un frein à la croissance économique. A cette fin, je suggère que l'on poursuive une politique d'étatisation, par l'entremise de sociétés de la couronne bien administrées. Loin de nuire au contexte social dans lequel nous vivons cette solution l'embellira et l'enrichira. Je n'ai pas honte d'être un travailleur et je n'accepte pas la théorie qui veut que dans une économie étatisée, les ouvriers perdent toute incitation et initiative personnelles.

Qu'on me permette donc d'avancer que toute mesure qui n'est pas l'étatisation, ne pourra être qu'un nouvel expédient, une manoeuvre, dont on espérerait voir sortir, comme par magie, un système économique qui répondrait aux besoins de tous. Aujourd'hui, nous avons sur les bras un système économique pourri et mourant, qui a depuis longtemps cessé de remplir les services que l'on en attendait. Les contradictions inhérentes à ce système, et son incapacité d'assurer un climat économique sain tant pour le monde des affaires que pour le monde ouvrier, voue ce système à un échec inévitable. J'émetts l'opinion que seuls des hypocrites, des rêveurs ou des illuminés peuvent vivre sous le présent régime économique et conserver encore l'espoir qu'il pourra jamais résoudre le problème de la pauvreté.

Tous mes commentaires ont été faits avec respect, et c'est dans le même esprit que je vous les présente. La pauvreté, objet de nos préoccupations, est une; mais les moyens d'y remédier sont nombreux.

## APPENDICE «D»

## MÉMOIRE

Présenté par:

Seekers of Security Welfare Rights Group,  
Regina, Saskatchewan

SEEKERS OF SECURITY est un groupe de mères qui élèvent seules leurs enfants et qui, complètement ou partiellement, vivent de l'aide sociale. Nous sommes toutes ou séparées, ou divorcées, ou veuves. Si nous recevons une aide sociale, c'est que nos responsabilités sont trop grandes pour nous permettre de prendre un emploi. Nombre d'entre nous ne peuvent pas travailler parce qu'elles n'ont pas l'instruction ou la formation technique nécessaires. On estime généralement qu'il est préférable, pour les familles à parent unique (et ce parent unique est souvent la mère) que celle-ci ne travaille pas à l'extérieur. Un emploi à temps partiel peut aider la mère et la famille, pourvu qu'il n'empêche pas la mère d'élever ses enfants.

En général, nous sommes sur les listes des bénéficiaires de l'aide sociale pour des périodes prolongées. Ce qui distingue notre groupe, c'est le fait que nous sommes des familles à parent unique. De nos rangs sortent un plus grand nombre de délinquants, d'arriérés scolaires et de future bénéficiaires d'allocations sociales. Nous nous sommes unis pour chercher des solutions à tous ces problèmes, par l'étude, les conférences et la coopération avec les organismes et le ministère du Bien-Être social.

## BUTS DE S.O.S.

- 1) Raffermer et équilibrer la famille à parent unique, par des programmes d'aide mutuelle et d'initiative personnelle.
- 2) Renseigner la population et la sensibiliser aux problèmes que rencontrent les familles à parent unique.
- 3) Entretenir chez ces femmes, qui dépendent de l'aide sociale par suite des circonstances et non pas de leur indolence, le respect d'elles-mêmes; et encourager le respect à leur égard dans la société. Ce mémoire, donc, ne mentionnera les problèmes et les aspirations que d'un seul groupe des assis-

tés sociaux: celui des mères qui sont seules pour élever leur famille. Le groupe S.O.S. a une liste d'environ 200 membres, mais il y a, dans la ville de Regina, plus de 800 mères qui élèvent 2000 enfants avec l'aide du Bien-Être social. Nombre de nos problèmes ne diffèrent pas de ceux que rencontrent les autres assistés sociaux, mais d'autres nous sont particuliers, tel le besoin d'assistance juridique.

Notre mémoire traitera des questions suivantes:

1. Besoins pécuniaires
2. Logement
3. Assistance juridique
4. Études et recyclage
5. *Counselling* et orientation.

## 1. Besoins pécuniaires

Un des problèmes majeurs des mères qui élèvent leur famille avec l'aide du Bien-Être social est le budget minimal et limité dont elles disposent. Elles reçoivent le strict minimum qui leur permet de survivre: on leur paie leur nourriture, les vêtements, les services et un toit. Une maigre somme de \$5.75 par mois est octroyée pour les besoins personnels d'un adulte et de quatre enfants: ce n'est pas suffisant pour faire couper les cheveux des enfants. On ne peut pas se permettre d'acheter de la nourriture en grande quantité, dans le but d'épargner. Il n'y a pas de supplément pour les dépenses extraordinaires qui pourraient survenir à un certain moment. (Les soins médicaux et dentaires sont payés quand il s'agit des enfants, mais les adultes doivent déboursier 50 p. 100 du coût des médicaments.) Cela peut devenir un lourd fardeau, si la mère a besoin de médicaments pour une période prolongée. Aucune somme n'est allouée pour les loisirs de la famille. On ne peut pas se permettre les camps d'été, les leçons de musique et le reste. La mère qui vit des allocations du Bien-Être social n'a pas les moyens de procurer de bicyclettes et autres articles de sport à ses enfants. Peut-on s'étonner que les données statistiques prouvent que 90 p. 100 des enfants des familles à parent unique qui vivent de l'aide sociale deviennent des délinquants et des arriérés scolaires.

Si une mère est capable de gagner un salaire, le ministère du Bien-Être social lui enlève tout désir de le faire en soustrayant de ses allocations, dans le cas d'une mère avec quatre enfants, 50 p. 100 de son salaire net. Enfin, est-ce qu'il ne serait pas préférable qu'une personne puisse gagner pour s'acheter un appareil neuf, si elle le désire, plutôt que d'en recevoir un, usagé, du ministère du Bien-Être social. Ou, qu'elle puisse offrir à ses enfants certains avantages, plutôt que de les laisser courir dans la rue, à ne rien faire.

Il faut admettre, en toute justice, que des facilités s'offrent aux enfants qui vivent du Bien-Être social de se joindre aux *Bands* et aux *Ys* sur recommandation d'hommes d'affaires dévoués. Mais le problème surgit de nouveau quand il s'agit de payer les billets d'autobus et des autres moyens de transport. Il y a toujours aussi la gêne de demander la charité, puisque ces recommandations ne sont accordées que sur la demande de la mère.

## 2. Logement

Les loyers à bas prix et les conditions de vie difficiles vont généralement de pair. A Regina, il y a environ 300 logements mis à la disposition des assistés sociaux, dont soixante dans des maisons unifamiliales. La plupart des mères qui reçoivent une assistance doivent se contenter d'un logis médiocre, si elles ne veulent pas dépasser le maximum que le ministère du Bien-Être social leur accorde pour le loyer. Les propriétaires sont souvent réticents quand il s'agit de louer à une famille sans homme, parce qu'ils savent qu'ils seraient appelés à faire toutes les petites réparations qui sont d'ordinaire faites par le mari. Nombre de femmes doivent déménager à maintes reprises pendant que les enfants sont d'âge scolaire, ou bien parce qu'on leur vend la maison sous le nez ou qu'on augmente le loyer au-delà de leurs moyens.

## 3. Assistance juridique

Un haut pourcentage des femmes de notre groupe sont séparées de leur mari. Le ministère du Bien-Être social leur demande d'obtenir, par voie légale, que leur mari les scutienne. Bien que les honoraires et autres frais de justice soient payés par le ministère, nous suggérons que l'on cherche, au niveau national, à obtenir ce soutien par d'autres moyens. La responsabilité de la perception devrait être confiée à un organisme national qui disposerait des moyens nécessaires pour retrouver plus facilement et plus rapidement les maris délinquants. Des moyens d'action efficaces permettraient au ministère de récupérer des milliers de dollars. Les mères délaissées ont suffisam-

ment d'ennuis sans les tensions émotives qu'entraînent les visites chez l'avocat et les comparutions devant les tribunaux.

Les actions en divorce ne devraient pas être restreintes à celles qui peuvent en défrayer le coût. Il doit bien y avoir des moyens de permettre à la femme qui vit de l'aide sociale de refaire sa vie. La possibilité de divorcer permettrait peut-être de rayer des familles entières des listes du ministère du Bien-Être social, tout en donnant aux enfants un foyer normal, avec un père et une mère. La possibilité de divorcer réduirait aussi le nombre de couples vivant en concubinage, avec tous les ennuis que cela entraîne.

## 4. Information et conseils

Les cas qui requièrent l'attention des travailleurs sociaux sont si nombreux que ces derniers ne suffisent même pas à leur travail de bureau. Par conséquent, ils ne peuvent consacrer suffisamment de temps à tous ceux qui ont besoin de conseils et, dans bien des cas, ils ne dirigent pas les gens vers les organismes compétents. Depuis la fondation de S.O.S., il est devenu évident que nous avons besoin d'une ou de plusieurs personnes pour s'occuper des questions de droits en matière juridique et de bien-être, ou pour diriger les gens vers ceux qui peuvent les aider.

## 5. Études et recyclage

Il est de la plus haute importance que les femmes qui quittent le marché du travail pour élever leur famille puissent continuer leurs études. A cette fin on doit trouver les moyens de garder les enfants pendant que la mère est en classe. On aide déjà financièrement celles qui veulent terminer leurs études primaires et secondaires, mais pas celles qui prennent à temps partiel des cours à l'université. Ce qu'elles pourront faire après que les enfants auront grandi et quitté la maison est une des inquiétudes des femmes qui vivent de l'aide sociale.

Jusqu'où devrait aller le programme de bien-être social dans son aide à la famille? Nous proposons qu'il donne à la famille à parent unique les mêmes facilités de développement physique et émotif que ceux d'une famille moyenne à deux parents et qui ne reçoit pas d'aide sociale. Les dépenses que l'on fera maintenant pour nos enfants leur permettront un jour de prendre leur place dans la société. Pourquoi nos familles devraient-elles être privées de ce que les autres trouvent normal: des congés, une voiture, des cadeaux de Noël et des loisirs. Nous demandons seulement un niveau de vie convenable et qu'il nous soit permis de prendre notre place dans la société comme un groupe respecté et respectable.





Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

DU

## COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

*Président*: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 65

SÉANCE DU MARDI 18 AOÛT 1970

### TÉMOINS:

*Saskatchewan Newstart Inc.*: M. D. Stuart Conger, directeur général et président du Conseil d'administration; M. Ralph Hinsl, directeur, division des relations humaines; M. Vern Mullen, directeur, division de la formation de base.

L'hon. D<sup>r</sup> J. C. McIsaac, ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan.

M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan.

M. Al Laveridge, directeur, Division de l'aide technique.

*The Prince Albert Work Training Program*: M. J. Byars, président; M. Vic Weibe, secrétaire; M. L. Land, directeur; M. W. Tennant, président, comité des finances.

*Prince Albert Community Clinic*: D<sup>r</sup> R. G. Green, médecin généraliste; D<sup>r</sup> O. Hjerntaas, B.A., M.D., F.R.C.S. (Ed), directeur médical, Prince Albert Community Clinic.

*La Fédération des Indiens de la Saskatchewan*: M. Solomon Sanderson.

### APPENDICES:

Appendice «A»—Mémoire présenté par la Saskatchewan Newstart Inc.

Appendice «B»—Mémoire présenté par le Prince Albert Work Training Program.



MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| Bélisle  | Hastings                    |
| Carter   | Inman                       |
| Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )                             | Lefrançois                  |
| Cook   | MacDonald ( <i>Queens</i> ) |
| Croll  | McGrand                     |
| Eudes  | Pearson                     |
| Everett  | Quart                       |
| Fergusson  | Roebuck                     |
| Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche</i> ,<br>vice-président) | Sparrow                     |

(18 membres)

(Quorum 6)

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N. 63

SEANCE DU MARDI 18 AOÛT 1970

TÉMOINS:

La Fédération des Indiens de la Saskatchewan: M. Solomon Sanderson.  
 Clinique.  
 Mss. R.A., M.D., F.R.C.S. (Ed), directeur médical, Prince Albert Community  
 Clinic; D. R. G. Green, médecin généraliste; D. O. Hjer-  
 restad, directeur; M. W. Tennant, président, comité des finances.  
 The Prince Albert Work Training Program: M. J. Byers, président; M. Vic Wolfe,  
 M. Al Lavergne, directeur, Division de l'aide technique.  
 M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan.  
 L'hon. D. J. C. McLean, ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan.  
 maines; M. Vern Mullen, directeur, division de la formation de base.  
 Conseil d'administration; M. Ralph Hines, directeur, division des relations pu-  
 blics; M. D. Stewart Cooper, directeur général et président de

APPENDICES:

Appendice A.—Mémoire présenté par la Saskatchewan Newstart Inc.  
 Appendice B.—Mémoire présenté par le Prince Albert Work Training Program.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madavaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 pour y substituer ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, elle est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie dudit comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAUX

Prince Albert, Saskatchewan  
MARDI, le 18 août 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (*président*), Carter, Fergusson, Hastings, Inman, Pearson, Quart et Sparrow (8).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, secrétaire administratif.

Les témoins suivants sont entendus:

*Saskatchewan Newstart Inc.:*

M. D. Stuart Conger, directeur général et président du Conseil d'administration.

L'exposé de M. Conger est suivi d'une présentation audio-visuelle sur les relations humaines et sur la formation de base.

M. Ralph Hinsl, directeur, division des aptitudes sociales.

M. Vern Mullen, directeur, division de la formation de base.

A 10 heures et 20 minutes, les membres du Comité visitent la salle d'exercices pratiques du programme Newstart (Nouveau départ dans la vie) de la Saskatchewan et ont l'occasion de s'entretenir avec les personnes qui suivent les cours et à participer à une de leurs périodes de questions.

A midi moins le quart, le Comité reprend ses travaux dans la salle d'exercices pratiques.

On procède à l'audition de témoins supplémentaires dont les noms suivent:

L'hon. D<sup>r</sup> J. C. McIsaac, ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan;

M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'Éducation, province de la Saskatchewan;

M. Al Laveridge, directeur, division de l'Aide technique.

A midi 40 minutes, la séance est levée jusqu'à 2 heures.

A 2 heures, reprise de la séance au Centre récréatif Prince Albert où les témoins suivants sont entendus:

*The Prince Albert Work Training Program:*

M. J. Byars, président;

M. Vic Weibe, secrétaire;

M. L. Land, directeur;

M. W. Tennant, président, comité des finances.

*Prince Albert Community Clinic:*

D<sup>r</sup> R. G. Green, médecin généraliste

D<sup>r</sup> O. K. Hjertaas, B.A., M.D., F.R.C.S. (Ed), directeur médical, Prince Albert Community Clinic.

Les mémoires présentés par ces deux témoins sont l'objet d'une lecture intégrale devant le Comité.

*La Fédération des Indiens de Saskatchewan:*

Présents: Le chef David Ahenakew;

M. Rod Soonias;

M. James Smith.

A 4 heures et dix minutes, la séance est levée jusqu'à 8 heures.

A 8 heures du soir, le Comité tient une réunion improvisée à laquelle assistent quelque 40 cultivateurs de la région de Prince Albert. M. Roy Atkinson, président du syndicat national des cultivateurs est à la tête de cette délégation.

Quelques notes relatives à cette réunion figurent immédiatement après les procès-verbaux.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés en appendice (Appendice A et B respectivement) au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

Appendice «A»—Mémoire présenté par la Saskatchewan Newstart Inc.

Appendice «B»—Mémoire présenté par le Prince Albert Work Training Program.

A 10 heures du soir, la séance est levée.

POUR COPIE CONFORME:

*Le Greffier du Comité,*  
George A. Coderre.

Le 19 août, le syndicat national des cultivateurs a organisé à l'intention du Comité deux tournées dans la région rurale de Prince Albert (Saskatchewan). Un bref rapport sur ces tournées fait suite aux notes relatives à la réunion improvisée qui s'est tenue à Prince Albert dans la soirée du 18 août 1970.

NOTES RELATIVES À LA RÉUNION QUI S'EST TENUE À PRINCE  
ALBERT (SASKATCHEWAN), LE MARDI 18 AOÛT 1970

Présents: Les honorables sénateurs: Croll président), Carter, Fergusson, Hastings, Inman, Pearson, Quart et Sparrow. (8)

Aussi présent: M. Charles Askwith, secrétaire d'administration.

A 8 heures du soir, le président du Comité ouvre la séance. On entend d'abord M. Roy Atkinson, président du syndicat national des cultivateurs. Assistent à la séance, environ 40 cultivateurs du district de Prince Albert, membres pour la plupart de l'organisation de M. Atkinson.

La réunion a lieu en toute simplicité. Plusieurs des assistants en profitent pour évoquer la situation difficile qui est la leur.

Les points principaux soulevés à cette réunion peuvent se résumer comme suit:

La libération du dollar a été un handicap pour le cultivateur. Récemment, la situation de celui-ci s'est encore aggravée en raison du coût élevé de l'équipement agricole, des taux d'intérêts onéreux et du bas prix des produits agricoles. Ceux qui, se conformant à l'avis des experts, ont acheté du matériel moderne, ont maintenant à faire face à des frais

généraux qui dans bien des cas les acculent à la faillite. Les taux d'intérêt élevés joints au coût élevé de la main-d'œuvre rendent le coût de production si exorbitant que l'exploitation d'une ferme n'est pas rentable en ce moment.

En fait, les prix des produits agricoles étant ce qu'ils sont, c'est le cultivateur qui paie en partie les frais du haut niveau de vie dont jouissent les Canadiens.

Beaucoup de cultivateurs disent qu'on leur a conseillé de passer d'une production à une autre, par exemple de la culture du blé à l'élevage du porc. Les frais d'une mutation de ce genre sont prohibitifs compte tenu des prix actuels; bien des cultivateurs disent n'avoir pas fini de payer l'équipement coûteux et de rembourser l'hypothèque qui grève les terres supplémentaires qu'ils ont achetées. Par ailleurs, rien ne dit que les nouveaux produits se vendront avec une marge de bénéfice d'ici quelques années, au moment où leurs besoins financiers seront les plus grands parce qu'ils devront honorer les obligations créées par cette mutation.

Des critiques très amères sont formulées par plusieurs des assistants à l'égard de la Commission de planification de l'agriculture. Ils craignent, au cas où les recommandations de cette Commission étaient adoptées, que cela ne signifie la fin des petites exploitations. La plupart d'entre eux affirment préférer être pauvres à la campagne que d'émigrer à l'assistance publique à la ville.

Le président fait alors remarquer, en ce qui concerne la situation décrite par plusieurs des personnes présentes, que la vente des produits agricoles en général et du froment en particulier est liée à la conjoncture internationale et que tôt ou tard, la demande reprendra. Au cours des terribles années 30, tout le monde était pauvre. Depuis la guerre le Canada a connu une croissance économique extraordinaire. Les difficultés que nous connaissons actuellement semblent être dues à l'impossibilité d'écouler certains de nos produits agricoles. Il ne peut s'agir que d'une situation temporaire et l'on espère que dans un avenir assez rapproché, des solutions seront apportées à cette situation.

A 9 heures et demie, les membres du Comité poursuivent la discussion avec les divers groupes de personnes présentes.

A 10 heures, le président remercie, au nom du Comité, tous ceux qui ont bien voulu venir discuter leurs problèmes avec les membres du Comité et annonce que le lendemain un sous-comité du Comité spécial de la pauvreté fera une tournée dans la région pour se rendre compte *de visu* de la situation dont il a été question ce soir.

#### Visite des régions rurales des environs DE PRINCE ALBERT (SASKATCHEWAN)

Le 21 août 1970.

Deux séries de visites ont été organisées à l'intention des membres du Comité par les membres du syndicat national des cultivateurs.

Tour n° 1—Les sénateurs Pearson, Inman et Carter ont visité une région située au sud de Prince Albert, après avoir fait, dans les environs de la ville, une courte randonnée en voiture, qui les a conduit, entre autres, à l'usine de pâte à papier de Prince Albert où on leur a montré comment cette société déverse ses déchets non-traités dans la rivière Saskatchewan-Nord.

Les visiteurs ont alors franchi la rivière Saskatchewan-Nord à Cecil Ferry pour poursuivre leur randonnée et traverser la rivière Saskatche-

wan-Sud à Birch Hill Ferry. Ils se sont arrêtés pour s'entretenir avec plusieurs cultivateurs dans les régions de Birch Hills, Domremy, Hoey et St. Louis. Les exploitations agricoles visitées au cours de cette tournée étaient surtout des exploitations à grande superficie, c'est-à-dire celles à qui se pose le dilemme de la mévente du froment.

D'après le sénateur Pearson, les cultivateurs avec lesquels les membres du Comité se sont entretenus étaient pour la plupart très pessimistes, pour ne pas dire désabusés. Il semblerait que tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici s'est soldé par des pertes et ils estiment qu'il en sera de même de tout ce qu'ils pourraient entreprendre.

La plupart d'entre eux ont été encouragés, dit-il, à agrandir leur exploitation. On leur a dit que la seule manière d'avoir une exploitation commercialement rentable était de cultiver de grandes superficies et d'avoir un équipement moderne. Ayant suivi ces conseils, ils ont investi des capitaux énormes—dans certains cas jusqu'à \$200,000—dans leur exploitation et maintenant leur récolte ne se vend pas.

Les cultivateurs sont maintenant à court d'argent mais ont à déboursé des primes d'intérêt et des impôts fonciers élevés. Les sénateurs ont vu, entre autres, les déclarations d'impôt d'un cultivateur qui, en 1967, disposait d'un revenu imposable de \$3,250; l'année suivante, sa déclaration accusait un déficit de \$5,300. Ce déficit était de \$3,200 l'an dernier. Ce même cultivateur avait à faire face, en 1969, à des paiements d'intérêt de \$7,000 qu'il était dans l'impossibilité d'assurer.

Mentionnons une suggestion avancée au cours de cette tournée: la création d'une usine de broyage de graines de colza dans la région de Birch Hills. D'après le sénateur Pearson, une usine de ce genre nécessiterait, pour être viable, une production représentant 5,000,000 d'acres; or, d'après ce qu'on lui a dit, cette année quelque 7,000,000 d'acres de colza ont été mis en culture. L'huile de colza est utilisé dans la fabrication de la margarine.

Tour n° 2—Les sénateurs Fergusson, Quart et Sparrow ont effectué ce tour qui les a conduits au Nord et à l'Est de Prince Albert. Cette région est composée d'exploitations plus petites que celles visitées par les membres de l'autre groupe. Les sénateurs ont visité sept exploitations ce jour-là et se sont entretenus avec les cultivateurs et leurs épouses, soit dans leur demeure, soit dans leur jardin, soit encore dans les champs.

Ici aussi c'est le manque d'argent liquide qui est le principal souci; toutefois, comme il s'agit d'exploitations plus petites, le cultivateur n'a pas à faire face aux primes d'intérêt élevées qui accablent ses voisins du sud. L'impôt foncier, quoique moins lourd est cependant pour eux un sujet de préoccupation. Lorsqu'on n'a que très peu d'argent liquide, une facture de \$500 est comparativement aussi pénible à payer qu'une facture de \$1,500.

Aux dires de la sénatrice Fergusson, les personnes visitées pourraient, d'une manière générale, devenir des citoyens valables si on leur en donnait quelque chance. Elle se dit particulièrement impressionnée de l'intérêt manifesté pour le sort de la collectivité par des résidents de la région dont la situation était loin d'être enviable.

Les visiteurs ont rencontré un couple âgé qui vivait, suivant les termes de la sénatrice Fergusson, «dans une situation révoltante.» Il s'agissait d'Anglais venus au Canada dans les années 30. Ils avaient vécu depuis cette époque et jusqu'à ces derniers temps dans une cabane en rondins. Ils habitaient mainte-

nant une vieille baraque que leurs voisins avaient trouvée pour eux dans un camp de bûcherons, leur ancienne demeure, en ruines, menaçant de s'écrouler.

Cette baraque, dit la sénatrice Fergusson, était sale, pleine de mouches, et ne comportait pour tout mobilier qu'un lit étroit et un poêle dont la cheminée passait par le toit. L'installation était si défectueuse que l'on pouvait voir des pans du ciel par le toit.

Malgré son âge et le fait qu'il ne possède qu'un cheval, le mari essaie cependant de cultiver 20 acres environ du quart de section qui lui appartient. La femme souffre d'arthritisme, mais ni son infirmité ni ses autres ennuis ne réussissent à lui faire perdre sa bonne humeur.

En principe, les difficultés dont les sénateurs ont pu vérifier le bien-fondé au cours de ce tour sont les mêmes que celles qui ont été mentionnées lors de la réunion de mardi soir: taux d'intérêt élevés, conséquence d'une trop grande expansion de l'exploitation; impôt foncier élevé et, aux yeux du cultivateur, injuste; bonnes récoltes mais pas de débouchés, enfin absence d'un programme assurant des logements ruraux.

Le Comité sénatorial a profité de la visite de la Saskatchewan. Ce programme semble très intéressant et très prometteur.

Nous consacrerons toute la matinée à l'examen de ce programme afin d'en bien comprendre toute la valeur. Pendant la dernière demi-heure, nous interrogerons certaines des personnes qui s'occupent de ce programme. Voici comment se présente l'horaire que m'a remis M. Conger, qui, directeur exécutif soit dit en passant, s'est fait la nuit de langue d'orte à Ottawa. De 9 h. à 9 h. 10, introduction par M. Conger. De 9 h. 10 à 9 h. 30, présentation audio-visuelle du programme Newstart. De 9 h. 30 à 10 h., exposé sur le sujet des relations humaines et de 10 à 10 h. 20, exposé sur le sujet de la formation de base.

Après cela, nous nous rendons au laboratoire pratique qui se trouve à quelques pas d'ici, et de 10 h. 30 à 10 h. 55, nous assisterons à un cours de formation de base.

De 11 h. à midi, nous assisterons à une démonstration sur l'art des relations humaines et de midi à midi et demi et jusqu'au moment où nous nous ajournerons, MM. Conger, Himek et Mullen, qui commentent le film, répondront à nos questions. D'autres membres du personnel seront également à la disposition des sénateurs pour s'entretenir avec eux et répondre à leurs questions, le cas échéant.

M. D. S. Conger, directeur général et président du Conseil d'administration du programme Saskatchewan Newstart, le veut remercier, moniteur le président Honorable ministre, mesdames, messieurs. Le programme Newstart a été proposé en 1965 par le gouvernement fédéral dans le but de mettre sur pied de meilleures méthodes en vue de former et conseiller les adultes. De nouvelles méthodes s'imposent, en effet, car le programme de recyclage des adultes accuse un pourcentage d'abandon de plus de 60%. D'autre part,

ne profitait pas aux chômeurs because they had not had the quality training which would enable them to find employment.

Il était donc nécessaire de mettre en place des méthodes nouvelles et meilleures en vue de donner aux chômeurs adultes, une formation leur permettant d'accéder à des emplois adéquats.

Au moment où le recensement est terminé, il faut proposer le programme en 1967. Il faut aussi s'assurer d'un bon suivi et d'un bon suivi des personnes qui changent d'emploi ou des nouveaux diplômés.

Divers instituts de recherche et d'études théoriques ont été créés au Canada au fil des ans, mais ce n'est que récemment que le développement des sciences humaines ou sociales ne s'est fait que dans un cadre expérimental. L'essor rapide de ces sciences sociales, de notre système éducatif et de nos autres institutions devra tenir compte des besoins de la formation de l'enseignement de base, de la formation de base, encore, nous mettrons le pas de faire de la même période n'est peut-être pas un fait purement accidentel.

C'est qu'en effet, le Canada n'a rien fait pour encourager la recherche dans le domaine des sciences appliquées du comportement.

Le Saskatchewan Newstart, créé en 1967, a été l'un des premiers programmes de développement humain et social destinés à mettre au point des technologies humaines utilisables par les organisations sociales et éducatives.

Le Saskatchewan Newstart a été constitué en société aux termes de la loi sur les sociétés de la Saskatchewan et pris en charge par le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan et le ministre fédéral de l'Expansion régionale et économique. C'est ce dernier qui finance le projet.



## COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Mardi, 18 août 1970  
Prince Albert (Saskatchewan)

Le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures.

Le sénateur David A. Croll préside la séance.

**Le président:** La séance est ouverte. Le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit ici pour étudier le programme Newstart (Nouveau départ) de la Saskatchewan. Ce programme semble très intéressant et très prometteur.

Nous consacrerons toute la matinée à l'examen de ce programme afin d'en bien comprendre toute la valeur. Pendant la dernière demi-heure, nous interrogerons certaines des personnes qui s'occupent de ce programme. Voici comment se présente l'horaire que m'a remis M. Conger qui, directeur exécutif soit dit en passant, s'est fait la main de longue date à Ottawa. De 9 h. à 9 h. 10, introduction par M. Conger. De 9 h. 10 à 9 h. 30, présentation audio-visuelle du programme Newstart. De 9 h. 30 à 10 h., exposé sur le sujet des relations humaines et de 10 à 10 h. 20, exposé sur le sujet de la formation de base.

Après cela, nous nous rendrons au laboratoire pratique qui se trouve à quelques pas d'ici, et de 10 h. 30 à 10 h. 55, nous assisterons à un cours de formation de base.

De 11 h. à midi, nous assisterons à une démonstration sur l'art des relations humaines et de midi à midi et demie ou jusqu'au moment où nous nous ajournerons, MM. Conger, Himsl et Mullen, qui commenteront le film, répondront à nos questions. D'autres membres du personnel seront également à la disposition des sénateurs pour s'entretenir avec eux et répondre à leurs questions, le cas échéant.

M. D. S. Conger, directeur général et président du Conseil d'administration du programme Saskatchewan Newstart: Je vous remercie, monsieur le président. Honorables sénateurs, mesdames, messieurs. Le programme Newstart a été proposé en 1965 par le gouvernement fédéral dans le but de mettre sur pied de meilleures méthodes en vue de former et conseiller les adultes. De nouvelles méthodes s'imposaient, en effet, car le programme de recyclage des adultes accusait un pourcentage d'abandons de plus de 60%. D'autre part,

le nombre de personnes ayant besoin de formation dépassait de loin le nombre de personnes admises à en bénéficier, compte tenu des méthodes et des installations existantes.

Enfin, on s'est aperçu également que le développement économique se poursuivait sans être assorti de plans pour le développement des ressources humaines. Trop souvent, l'implantation d'une nouvelle industrie ne profitait pas aux chômeurs locaux du fait qu'ils n'avaient pas les qualités requises pour occuper les emplois ainsi créés.

Il était donc nécessaire de mettre au point des méthodes nouvelles et meilleures en vue de donner aux chômeurs adultes, une formation leur permettant d'accéder à des emplois intéressants.

Au moment où le premier ministre, M. Pearson, a proposé le programme, en 1965, il s'agissait nécessairement d'un plan visant à créer une organisation spéciale chargée d'effectuer des travaux de recherche.

Divers instituts de recherche en sciences physiques ont été créés au Canada au fil des ans, mais en ce qui concerne le développement des ressources humaines ou sociales on n'en est même pas encore au stade expérimental. L'essor rapide de notre industrie agricole, de notre industrie électronique et de nos autres industries depuis trente ans, alors que dans le domaine de l'enseignement, du bien-être social et dans d'autres encore, nous marquions le pas au cours de la même période n'est peut-être pas un fait purement accidentel.

C'est qu'en effet, le Canada n'a rien fait pour encourager la recherche dans le domaine des sciences appliquées du comportement.

Le Saskatchewan Newstart, créé en 1967, a été l'un des premiers laboratoires de développement humain et social destiné à mettre au point des technologies humaines utilisables par les organismes sociaux et éducatifs.

Le Saskatchewan Newstart a été constitué en société aux termes de la loi sur les sociétés de la Saskatchewan et pris en charge par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan et le ministère fédéral de l'Expansion régionale et économique. C'est ce dernier qui finance la société.

Si notre choix s'est porté sur cette forme d'organisation, c'est qu'en effet, il est possible à une société de faire preuve d'une plus grande souplesse et de procéder de manière plus expérimentale que ne le peut un ministère fédéral ou provincial ou une institution éducative. C'est ainsi que notre organisation a été créée sous forme de société.

Jusqu'à présent le Saskatchewan Newstart s'est consacré à mettre au point de nouvelles méthodes pour conseiller et donner une formation aux adultes dans quatre domaines: formation de base des adultes allant de la première année à la 10<sup>ème</sup> année; l'art des relations humaines que nous définirons, décrirons et démontrerons tout à l'heure; la formation d'auxiliaires dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et autres institutions sociales; enfin, un cours de gestion des petites entreprises destinés aux Indiens et aux Métis qui ont l'intention de créer leur propre petit commerce.

Si le Saskatchewan Newstart n'a mis au point aucun programme expérimental se rattachant spécifiquement aux initiatives locales dans le domaine industriel, c'est en partie parce que celles-ci ont fait défaut depuis deux ans à Prince Albert.

Cependant, la création de nouvelles usines de pâte à papier dans l'Ouest du Canada porte à croire qu'il serait temps d'envisager la mise sur pied d'un programme de formation qui permettrait aux habitants de la région de trouver des emplois intéressants dans ces usines.

Le transfert du programme Newstart du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au ministère de l'Expansion régionale et économique, en 1968 indique qu'une certaine coordination entre la formation des adultes et le développement économique pourrait constituer notre prochain objectif.

Ainsi que l'a dit le sénateur Croll, notre horaire d'aujourd'hui comporte quatre parties, à savoir: une présentation audio-visuelle, deux exposés, l'un sur les relations humaines et l'autre sur la formation de base, une visite aux laboratoires pratiques pour une démonstration des programmes en question; et enfin une période de questions.

Je prierais maintenant les sénateurs de venir près de moi, de l'autre côté de la table pour la présentation audio-visuelle.

(Présentation audio-visuelle faite au nom du Saskatchewan Newstart Program.)

**M. Conger:** Sénateur Croll, honorables sénateurs. Une des difficultés auxquelles j'ai à faire face en tant que directeur-administrateur de la société Newstart est que nous ne savons pas combien de temps cette société durera.

Ainsi que nous l'avons entendu dire ce matin, le délai avait été fixé à 1971. Mais quant à savoir si nous

serons encore là après cette date, nous l'ignorons. Je suis donc très fier d'avoir réussi à m'assurer le concours de collaborateurs très compétents qui ont renoncé à des postes importants où ils jouissaient de la sécurité de l'emploi pour nous aider à mettre au point les nouvelles techniques en question.

La présentation audio-visuelle à laquelle vous venez d'assister vous offre un exemple des talents que nous avons réussi à attirer auprès de nous et de la compétence de nos collaborateurs.

L'orateur qui va maintenant me succéder, M. Ralph Himsl, vous en offrira une nouvelle preuve. M. Himsl est diplômé de l'Université de Colombie britannique et titulaire d'une maîtrise de l'Université de la Saskatchewan. Il est candidat à un doctorat en éducation. Il a enseigné dans des internats pour Indiens et dans d'autres écoles. Il était surintendant de la Commission scolaire des écoles séparées et c'est ce poste stable qu'il a quitté pour venir se joindre pendant deux ans à Newstart et trouver avec nous un moyen d'aider les déshérités. C'est un de ceux que nous avons eu la chance de recruter ici même à Prince Albert.

Monsieur le président, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Himsl qui va vous décrire le cours de relations humaines.

**M. Ralph Himsl, directeur, division des relations humaines, Saskatchewan Newstart:** Monsieur Conger, sénateur Croll, MM. les membres du Comité.

Je vais vous décrire le cours sur les relations humaines du programme Newstart de la Saskatchewan, dont il a été question dans notre présentation audio-visuelle et auparavant.

Dans les limites du temps qui m'est réservé ce matin, je me suis fixé quatre objectifs. Je commencerai par définir le cours de relations humaines; je dirai la place qu'il occupe dans un programme de formation de la main-d'œuvre; je décrirai ensuite nos élèves en m'inspirant d'un certain nombre de cas différents, de manière à présenter un portrait composite de l'élève; je décrirai ensuite de manière plus détaillée un de nos élèves et je vous dirai l'effet que ces cours ont eu sur ceux qui les ont suivis, d'après la méthode que nous avons adoptée pour «suivre» les progrès de nos élèves.

Commençons par définir le cours de relations humaines. Bien des gens qui ont grandi dans un milieu pauvre ou dont le style de vie a été influencé par la malchance manquent de ce doigté dans les relations interpersonnelles qui est indispensable dans la société. Ils ne savent pas toujours comment se présenter pour obtenir un emploi; ou bien ils ne savent pas comment quitter un emploi sans ruiner à l'avance leurs chances d'en trouver un autre. Leur manque de stabilité dans leurs relations avec autrui peut les empêcher de se servir efficacement de la société et de ses nombreux organismes. Peut-être encore ont-ils très peu d'activités

consacrées aux loisirs. Peut-être ont-ils de la difficulté à résoudre des problèmes d'ordre familial et enfin, ce qui est encore plus grave, leurs échecs successifs devant la vie leur a donné une piètre opinion d'eux mêmes.

Nous définissons l'art de vivre dans notre société comme étant l'application de techniques utilisées pour résoudre des problèmes à la solution des problèmes de l'existence. Le cours sur les relations humaines met nos élèves dans des situations réelles ou fictives où ils ont l'occasion de s'exercer à pratiquer cet art de vivre qui, à notre sens, leur fait défaut. Je voudrais maintenant vous montrer quelle est la place d'un cours de ce genre dans un programme de formation de la main-d'œuvre.

Pour rendre les choses plus claires, nous parlons de deux axes. Nous nommons l'un de ces axes l'axe «besoin de formation.» A l'extrémité négative de cet axe, l'individu possède peu de talents utilisables sur le marché du travail. A l'extrémité positive, il en possède beaucoup.

Le deuxième axe se rapporte à l'art de résoudre les problèmes de la vie courante. Un individu possèdera beaucoup de talent à cet égard, tandis qu'un autre n'en aura pas du tout.

Supposons maintenant que nous examinons le cas d'une personne défavorisée en nous servant de ces axes. Presque toujours, elle a peu de talents utilisables sur le marché du travail. Nous mettons donc une marque ici (il le montre)—qui indique: peu de talents utilisables. Nos propres enquêtes et ce que nous avons lu à ce sujet concourent à établir que des individus entrant dans cette catégorie ont peu d'habileté pour résoudre leurs problèmes. Nous mettons donc une autre marque ici (il le montre). Maintenant nous juxtaposons les deux axes, l'un vertical, l'autre horizontal. Nous avons ainsi le tableau d'une personne qui, et le cas est typique, possède peu de talents utilisables sur le marché du travail et peu d'habileté pour résoudre ses problèmes.

Qu'est-ce que cela signifie dans le cadre d'un programme de formation de la main-d'œuvre: Un programme de formation professionnelle—et il y en a beaucoup et même d'excellents—se consacre exclusivement à l'aspect professionnel de la formation. Dans l'esprit de ce programme, ce qu'il faut à ces individus pour leur donner un certain statut économique qui leur permette de s'intégrer dans la société, c'est, évidemment, une habileté professionnelle quelconque; autrement dit, il faut les faire monter dans notre échelle, d'ici à là (il le montre).

Mais ce graphique nous dit beaucoup de choses encore. Il nous dit par exemple que ce n'est pas tout d'avoir donné à l'intéressé de l'habileté professionnelle—rappelez-vous ce que nous avons vu tout à l'heure sur l'écran, les difficultés, par exemple, qu'avait Joë pour

communiquer avec son patron. S'il avait perdu son emploi, ce n'est pas parce qu'il n'accomplissait pas bien sa tâche, mais parce qu'il manquait de doigté dans ses relations avec autrui. C'est pourquoi il est de tradition, pour les programmes de formation de la main-d'œuvre de veiller à assurer cet atout.

Nous disons donc qu'un cours de relations humaines tient compte de cette lacune dans la personnalité des individus en question et s'efforce de les faire monter le long de cet axe-ci (il l'indique) alors que dans le graphique précédent, ils montaient le long de cet axe-là (il l'indique). Autrement dit, ils ont fait des progrès dans l'art de résoudre les problèmes de la vie.

Que devient là-dedans notre programme intégré? Eh bien, nous avons juxtaposé les deux axes (l'un en abscisse, l'autre en ordonnée) et y avons ajouté une flèche. Grâce au programme de formation professionnelle, ils ont monté le long de cet axe-ci, tandis que grâce aux cours de relations humaines, ils ont avancé le long de celui-là. Résultat, ils se trouvent maintenant dans ce secteur (il l'indique).

Ils ont maintenant non seulement beaucoup d'atouts professionnels mais également beaucoup plus d'habileté à résoudre les problèmes de la vie courante. Sur le plan social, ils se sont enrichis.

Voilà donc quelle est la place d'un cours de relations interpersonnelles dans un programme de formation de la main-d'œuvre. J'y reviendrai tout à l'heure. Je vous ai dit tantôt que j'allais vous décrire nos élèves de deux manières; d'abord je vous les décrirai en bloc, sous forme d'une mosaïque, pour ensuite vous en décrire un de manière plus détaillée.

C'est avec une certaine dose d'humilité que je fais cela, conscient que, sans un effet du hasard, qui préside à toute naissance, ou des circonstances, je pourrais très bien me trouver parmi eux. Ce que je dis là, j'avais tout à la fois peur de le dire et de ne pas le dire.

Nous avons admis 36 élèves dans notre cours en janvier, cette année. Ils représentaient toute une gamme de personnalités allant d'individus d'une extrême timidité à des êtres vantards et extrovertis. Aucun n'était en mesure de trouver un emploi à cette époque. Ils manquaient tous du doigté que possède un élève de dixième année. Certains n'avaient pas été plus loin que la sixième année. Quoique ayant quitté l'école depuis quinze ou vingt ans, ils continuaient à dire qu'ils ne possédaient qu'une instruction de cinquième année. Ils ne comptaient pour rien leur expérience de la vie! Certains avaient été en prison, d'autres reconnaissaient avoir tendance à s'enivrer et la plupart estimaient avoir peu d'aptitudes mais, fait surprenant, ne semblaient ressentir d'animosité envers personne.

Certains avaient des problèmes d'ordre familial. Ils étaient incapables de s'entendre avec leur conjoint ou

en étaient séparés. Quelle que fût leur situation, ils ne connaissaient que peu de manières d'aborder un problème. Certains s'adonnaient à la drogue. D'autres d'une morale trop stricte, portaient des jugements trop sévères sur les autres et sur eux-mêmes.

D'autres faisaient preuve d'un individualisme extrême dont il leur était difficile de sortir pour aider les autres et, ce qui est plus surprenant, pour accepter eux-mêmes de l'aide.

Il y avait des hommes et des femmes, des métis et des blancs; leurs âges s'échelonnaient de 18 à 55 ans. Cela vous donne une idée de la mosaïque qu'ils représentaient.

Je vous présenterai maintenant un cas en particulier. Imaginez-vous un homme à peu près de ma taille et de mon âge. Il a une famille relativement nombreuse pour notre époque et il aime beaucoup sa femme et ses enfants. Une certaine tendance à aimer sa satisfaction personnelle est cause qu'il néglige parfois ce que sa nature plutôt généreuse lui dicterait de faire. Il boit trop—il reconnaît qu'il boit mais pense qu'il n'a pas à craindre de devenir un alcoolique.

Toutefois, il reconnaît après réflexion, qu'il dépense trop d'argent à boire. De nature plutôt timide, il a cependant un charme inné qui fait qu'il attire tout le monde autour de lui. Il refuse de l'admettre; il ne s'en rend pas compte. Il estime avoir peu d'aptitudes. Tout en disant qu'il n'a aucun talent, il voudrait cependant améliorer sa situation et celle de sa famille. Il éprouve une certaine fierté de sa naissance et il croit que c'est là un handicap sur le plan du travail comme sur le plan social.

Dès le début, il est manifeste que les autres étudiants du cours le respectent. C'est un homme qui pourrait mener les autres mais il ne s'en rend pas compte et si on le lui disait il ne voudrait pas le croire.

Je vais maintenant vous dire ce que nos cours de relations humaines font pour les personnes qui les suivent. Pendant quatre mois, nos élèves travaillent en petits groupes de 8 à 12 personnes. Pendant quelque temps, ils étudient directement les problèmes de communication interpersonnelle. Ils étudient leur propre comportement à l'aide d'enregistrements, en écoutant les critiques de leurs condisciples ou de leur moniteur, à l'aide de tests écrits et en se voyant eux-mêmes sur ruban magnétique vidéo.

Ils apprennent l'art de résoudre les problèmes courants avec doigté, soit en étant placés dans des situations réelles, soit dans des situations fictives.

Ils pratiquent l'art de donner de l'aide et d'en recevoir. L'art de formuler des critiques, d'en recevoir et de les interpréter. Ils apprennent de nouvelles manières de se comporter dans une situation donnée et les mettent en pratique. Nous essayons de leur

apprendre qu'il existe une manière différente de parler aux autres et à cette fin, nous leur demandons souvent de changer leur ton habituel pour en adopter un autre. Il est parfois intéressant de les laisser faire à cet égard.

Ils apprennent à améliorer leurs rapports avec la police et autres représentants de la loi. Ils préparent des projets, en commun et individuellement, et assument la responsabilité de leurs actes. Ils rédigent des modèles d'interviews pour obtenir un emploi et font des exercices.

Ils s'exercent à adopter une attitude différente avec leurs enfants et avec leur conjoint. Ils se hasardent dans de multiples situations nouvelles et difficiles.

Que sont devenus vos élèves me demanderez-vous. Nous venons de terminer une première enquête sur ceux qui ont suivi nos cours en janvier. Ils avaient terminé leur cours sur l'art des relations humaines en avril dernier. Jusqu'à présent, nous n'en avons interviewé que 16 sur les 36 qui avaient suivi le cours. Il nous a été impossible de contacter 10 d'entre eux et deux ont refusé de se prêter à l'interview. Pour l'un ou l'autre motif, nous n'avons pas interviewé les 10 autres.

Certains nous ont donné des exemples très précis sur la manière dont le cours les a aidés. Un jeune homme qui auparavant se disputait constamment avec son père au sujet de l'automobile disait que les querelles avaient cessé. Au lieu de quitter son emploi à la suite d'une critique, le même jeune homme avait changé d'attitude et au lieu de se fâcher disait à son patron: «Entendu, montrez-moi alors comment il faut faire», ce qui prouve qu'il mettait en pratique ce qu'on lui avait enseigné, à savoir, changer de comportement.

Une femme nous a dit avoir appris à mieux s'y prendre avec ses enfants. Une autre disait préparer des mets plus nutritifs. Un jeune homme trouvait qu'il parlait avec plus d'aisance aux préposés de bureau du placement et du chômage.

Plusieurs personnes laissaient entendre dans les exemples qu'elles nous citaient qu'elles étaient en mesure de réagir autrement dans les mêmes circonstances. Nous avons pu le vérifier plusieurs fois, lorsque l'on nous disait: «Je ne me mets plus si vite en colère. Je parviens à me maîtriser. Je sais discuter mes problèmes». Un de nos anciens élèves nous a cité de nombreux exemples de la manière dont il appliquait dans la vie ce qu'on lui avait enseigné au cours.

Ses rapports avec la police étaient devenus plus détendus. Bien que la vue de l'uniforme d'un policier lui inspirât toujours de l'effroi, disait-il, il voyait l'homme, maintenant, sous la tunique. Le fait de ne plus boire avait, disait-il, eu sur lui un effet remarquable.

Par exemple, il avait constaté, à sa grande surprise, un soir de paie, qu'il lui restait encore de l'argent en

poche. Et au bout de quelques semaines d'abstinence, il avait pu s'acheter une voiture. Il reconnaissait s'être flanqué une cuite terrible, mais une fois seulement, et avoir songé à quitter son emploi à cause de circonstances embarrassantes et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de faire comprendre sa situation à son patron.

Voici comment il nous a expliqué cela. C'est avec un peu de gêne que je répète ses paroles, car on pourrait croire que nous les lui avons soufflées. Grâce à ce qu'il avait appris chez nous, disait-il, il était allé trouver le patron et lui avait expliqué la situation. A son grand étonnement, celui-ci avait compris et l'avait encouragé.

Enfin, et ceci est intéressant, il s'était rendu compte que ceux qu'il avait pour tâche de surveiller avaient l'épiderme beaucoup moins sensible qu'il ne le croyait et qu'ils acceptaient de bon cœur les observations qu'il avait à leur faire. Sans l'expérience acquise au cours, il n'aurait jamais osé les critiquer. S'apercevant qu'on l'écoutait, il en était ravi.

Plusieurs autres, parlant de leur penchant pour la boisson, disaient avoir réussi à maîtriser plus ou moins cette faiblesse. Toutefois, en les écoutant, j'avais l'impression qu'ils manquaient de conviction en disant cela. L'un d'eux disait qu'il lui arrivait plus souvent de faire des démarches lui-même, notamment pour chercher du travail, alors qu'auparavant il faisait faire cela par sa femme.

Sur les 17 personnes que nous avons interviewées, 2 n'étaient pas satisfaites du cours. Lorsqu'on insistait, elles n'admettaient en avoir retiré que peu de profits et ne voulaient plus entendre parler d'autres cours de ce genre. Les 15 autres n'avaient que des éloges pour le cours et lorsqu'en fin d'interview, nous avons essayé de leur faire dire qu'au fond le cours ne leur avait pas été très utile, elles se sont récriées, disant qu'au contraire il les avait beaucoup aidées. Ceci est indépendamment de ce que je disais plus haut.

L'interview avait été conçue par notre personnel de recherche de manière à les faire tomber dans le panneau et dire non. Nous ne voulons pas entendre que des éloges, nous voulons savoir la vérité. Nous les mettions donc à l'épreuve en leur disant, à la fin de l'interview, «au fond le cours ne vous a pas vraiment aidé». Tous les 15 se sont récriés et ont affirmé le contraire. Ils se disaient prêts à suivre d'autres cours du même genre s'ils en avaient l'occasion.

Après cette brève biographie de nos anciens élèves et l'examen de leur situation actuelle, revenons si vous le voulez bien à notre graphique de tout à l'heure. Nos élèves ont avancé le long de l'axe horizontal grâce au cours de relations avec autrui et le long de l'axe vertical grâce au cours de formation de base dans la mesure où un certificat de 10<sup>e</sup> année représente un atout sur le marché du travail.

Nos cours les ont donc fait progresser principalement le long de cet axe-ci (il le montre) et le long de cet axe-là, pour autant qu'un certificat de 10<sup>e</sup> année puisse leur être utile pour trouver du travail.

J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec le sénateur Carter avant l'ouverture de la séance et il me disait que les difficultés dans l'art de résoudre les problèmes de l'existence qu'éprouvent les individus en question étaient dues sans doute, à une lacune de la part de ceux qui dispensent l'enseignement ou dans le système d'éducation qui n'était pas adapté à leurs besoins. Il y a du vrai là-dedans, en ce sens que ces individus n'ont certainement pas grandi dans un climat familial, scolaire ou social favorable à leur plein épanouissement. C'est à cette lacune que nous essayons de remédier.

Nos interviews nous ont permis de constater qu'un grand nombre de nos anciens élèves se sont fixés spontanément, de nouveaux objectifs de formation professionnelle. Nous avons l'intention, à l'aide de techniques plus perfectionnées, de les «suivre» ainsi que nos autres élèves, afin de déterminer l'effet de nos cours.

Nous sommes de plus en plus convaincus que nos cours répondent aux besoins de nos élèves. Au fur et à mesure que nous adoptons notre méthodologie et son contenu aux besoins et aux souhaits de nos élèves, nous sommes de plus en plus certains que notre cours de relations humaines répond à une nécessité qui jusqu'ici avait été sousestimée dans les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Voilà, en substance, la teneur de mon rapport.

**Le président:** Je vous remercie.

**M. Conger:** On vous a dit que M. Himsl venait de Prince Albert. L'orateur suivant vient de Sarawak via plusieurs pays étrangers. Il est diplômé en Éducation, d'universités des Maritimes et d'Angleterre.

Il a enseigné dans les écoles du nord de la Colombie-britannique, en Éthiopie, en Asie du Sud-est. Avant de venir ici, il enseignait à Hawaï à titre de volontaire du Corps de la Paix.

J'ai le plaisir de passer la parole à M. Vern Mullen qui nous décrira le programme de formation de base.

**M. Vern Mullen, directeur, Basic Education Division, Saskatchewan Newstart:** Monsieur le président, honorables sénateurs, les objectifs de Saskatchewan Newstart, que nous essayons de garder présents à l'esprit sont la mise au point de méthodes qui permettent à nos élèves d'aspirer à un emploi stable et intéressant.

Les personnes désavantagées du fait de leur faible niveau d'instruction et en particulier celles pour qui ce manque de scolarisation constitue un handicap, les adultes qui viennent à Newstart, reçoivent, outre nos

cours de formation de base, les cours de relations humaines dont vient de vous parler mon collègue, ainsi que quelques cours professionnels proprement dits.

La plupart des élèves ne suivent nos cours de formation de base qu'une demi-journée à la fois. Ils consacrent l'autre demi-journée aux autres cours. En Saskatchewan, le ministère de l'Éducation accorde un certificat de 10<sup>e</sup> année pour adultes, qui permet à son détenteur d'apprendre un métier.

Ce certificat lui donne aussi accès à des emplois dans lesquels on exige un niveau d'éducation de 10<sup>e</sup> année. Ce certificat est délivré aux adultes qui obtiennent la cote 8.5 lors de tests normalisés portant sur les branches fondamentales, l'anglais et l'arithmétique.

Le ministère de l'éducation prévoit également un certificat identique, de 12<sup>e</sup> année—qui sera qualifié d'équivalence à la 12<sup>e</sup> année ou quelque chose de ce genre.

La division «formation de base» de notre programme Newstart a pour objectif principal la mise au point de méthodes et de matériel permettant aux adultes d'obtenir le plus vite possible ce certificat, tout en leur donnant en même temps les connaissances nécessaires pour se valoriser sur le plan social.

Depuis un an et demi que nous donnons ce cours, nous avons expérimenté une quantité de méthodes et de matériel. Nous en sommes en ce moment à la méthode de l'enseignement individualisé. Dans le film que vous avez vu ce matin il était question d'un programme d'éducation. Nous avons dépassé cela, je pense, car si nous utilisons partiellement du matériel programmé, ce n'est là qu'un de nos outils et pas nécessairement le plus important.

Voici comment je vous expliquerai la méthode d'enseignement individualisé. Supposez que vous vouliez confectionner un sandwich aux œufs et au jambon. Que faites-vous? Vous examinez d'abord ce qu'il vous faut pour faire ce sandwich. Il vous faut du pain, du beurre, du jambon, un œuf au moins. Certaines personnes voudront aussi de la moutarde et du ketchup, mais n'en parlons pas pour le moment. Comme vous voyez, on examine d'abord le problème et on l'analyse.

Nous nous rendons donc à la cuisine. Nous regardons dans le buffet et nous y trouvons du pain. Nous biffons cet article sur notre liste. Nous regardons dans le réfrigérateur et nous y trouvons du beurre et des tomates. Il ne faut pas faire un grand effort d'imagination pour savoir maintenant ce qui nous manque encore pour faire notre sandwich.

Ce qu'il nous faut, c'est du jambon. Le reste, pain, beurre et œufs, inutile d'en acheter puisque nous en avons déjà.

C'est un peu comme cela que nous procédons pour préparer le programme de nos élèves par la méthode d'enseignement individualisé. Nous déterminons d'abord ce que l'élève veut, autrement dit nous cherchons à savoir quel est son objectif. La plupart du temps ce qu'il veut c'est obtenir un certificat de 10<sup>e</sup> année pour adultes. Notre équipe de mise en œuvre du programme a mis au point un schéma d'études soigneusement rédigé qui indique les étapes à suivre pour atteindre l'objectif poursuivi.

Nous évaluons avec le plus de précision possible les connaissances que l'élève a au départ et nous éliminons ces branches du schéma d'études. L'élève n'a plus qu'à étudier le reste.

Notre schéma se présente comme ceci. (Il le montre). Il est divisé en unités relativement importantes. Une unité nécessitera parfois plusieurs semaines d'études. Prenons l'unité A par exemple. Elle est divisée en plusieurs rubriques. Une rubrique nécessitera plusieurs jours d'études. Elle est elle-même subdivisée en plusieurs sous-rubriques: a, b, c, d, e, f, etc. et il peut y avoir encore d'autres subdivisions.

Pour l'utilisation pratique de ce schéma, nous procédons en trois étapes à savoir: diagnostic, prescription et tests. Le diagnostic consiste à évaluer l'élève avec soin.

Les tests peuvent porter sur plusieurs unités. On analyse les fautes de l'élève. On détermine ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. Par exemple à la rubrique 1, supposons qu'il connaît a, b et c. Il ne faut donc pas lui enseigner ces sujets. On peut les éliminer tout simplement de son programme. Il lui reste à se concentrer sur les sujets d, e et f. Nous abordons alors la deuxième étape. Le moniteur prescrit exactement pour chaque élève en particulier ce qu'il doit étudier et les exercices qu'il doit faire, en fonction des besoins propres de l'élève. Dans ce cas-ci par exemple, l'élève n'aurait à étudier que le sujet c.

**Le sénateur Hastings:** M. Mullen, auriez-vous l'obligeance de nous donner un exemple précis?

**M. Mullen:** Supposons que l'unité porte sur les fractions et la rubrique sur l'addition des fractions.

**Le sénateur Hastings:** C'est notre problème.

**M. Mullen:** C'est l'addition de fractions. Cela pourrait être la soustraction, la multiplication de fractions, que sais-je encore. Disons qu'il s'agit, dans notre cas, d'additions de fractions et peut-être d'additions de fractions simples, de fractions composées, d'expressions fractionnaires, etc. Voici comment nous posons notre diagnostic et établissons notre ordonnance.

A ce stade, le point important ce sont les instructions. L'instructeur prescrit exactement les matières et exercices en fonction des besoins de la personne. Il ne

lui donne pas ce qu'elle connaît déjà, il ne lui donne ce qu'elle a besoin de savoir.

A la fin, l'instructeur détermine, grâce à des tests, si l'étudiant a appris ce qu'on lui avait prescrit et s'il est prêt pour les instructions suivantes.

On procède de cette façon jusqu'à ce que l'étudiant ait terminé son programme. Chaque individu travaille réellement à son propre rythme. Personne n'est tenu d'attendre que le reste de la classe suive. Nul n'est astreint à des travaux trop faciles pour lui, ni ne reçoit des travaux qui ne sont pas à sa portée. Tout le monde est poussé à travailler à plein rendement. On économe à la fois du temps et de l'argent. C'est pourquoi nous appelons cette méthode: «Instruction personnalisée».

Un programme de formation appliquant ces méthodes suppose un roulement continu de sorte que ceux qui apprennent rapidement pourraient terminer plus vite les cours d'une durée imposée et ceux qui apprennent lentement ne seraient pas éliminés à la fin du cours avant d'avoir obtenu leur certificat.

Ces efforts conjugués mettraient fin au gaspillage continu qui se produit dans le cas de cours de durée imposée.

Je voudrais vous citer quelques cas qui illustreront les résultats qu'on peut obtenir avec des adultes normaux que leur niveau d'instruction handicapé. J'ai changé les noms ainsi que la description des personnes de manière à ce qu'on ne puisse pas les identifier trop facilement, car ce sont des cas réels que nous avons traités à Newstart.

Âgé de 49 ans, George Donaldson, ancien soldat de la deuxième guerre mondiale et, selon ses dires, ex-alcoolique, est venu me trouver à la fin de 1968, juste au moment où j'étais en train de mettre au point la première phase du programme d'instruction de base et avant que nous ne commençons les cours.

Chaque fois que j'entends le mot «lugubre», je songe à lui. Il avait vraiment l'air triste, désespéré. Il nous a raconté que sa femme l'avait quitté en emmenant ses enfants et qu'il s'efforçait de cesser de boire.

George avait quitté l'Alberta pour revenir à sa ville natale de Prince Albert afin de tenter de repartir du bon pied; c'était le Centre de main-d'œuvre du Canada qui nous l'avait envoyé.

George s'est donc inscrit à la session qui commençait au début de février 1969. À l'école il n'avait pas été au delà de la sixième année, mais on voyait clairement qu'il avait beaucoup lu et qu'il avait envie d'en apprendre plus. Du moment qu'on lui en donnait l'occasion, on n'avait pas besoin de le motiver artificiellement. Il a travaillé dur. Il s'est même plaint à moi de ce que les autres faisaient trop de bruit dans la classe, l'empêchant d'étudier comme il le voulait.

Comme tous les autres étudiants de cette session, il partageait la journée entre l'instruction de base, les cours de relations humaines, et les cours de formation professionnelle. Il avait décidé à cette époque de suivre des cours d'aide sociale.

Dans les quatre mois qui suivirent, il parvint, en une cinquantaine d'heures de cours d'instruction de base, à terminer complètement le programme de deux années. Il fut le premier de nos étudiants à obtenir le certificat de dixième année pour adultes et il éprouva un véritable sentiment de fierté lorsque notre directeur le lui remit. Il ne pouvait attendre d'avoir terminé son cours d'aide sociale. Sa femme avait accepté de revenir avec ses enfants et il a retrouvé son emploi de commissionnaire dans une base militaire, en Alberta.

Quelques semaines plus tard, il nous écrivait une lettre dont je vais vous lire un passage:

J'en profite pour vous remercier tous, professeurs et étudiants de la session de février 1969, non seulement pour la période intéressante que j'ai passée en votre compagnie, mais aussi pour l'aide que vous m'avez fournie pour transformer un désastre en réussite.

**Le sénateur Hastings:** S'adonne-t-il encore à la boisson?

**M. Mullen:** Attendez, je n'ai pas fini.

Je n'ai plus eu de nouvelles de lui jusqu'à il y a un an à peu près. J'aimerais pouvoir dire que l'histoire s'arrête là, mais je l'ai rencontré un jour dans la rue, l'air aussi lugubre qu'avant. Sa femme l'avait de nouveau abandonné et il avait quitté son ancien emploi, mais son attitude n'était plus la même que lors de notre première rencontre. Il ne buvait plus, il était certain de pouvoir retrouver un autre emploi et de refaire un bon départ. Il y avait une amélioration manifeste dans son attitude.

Passons au second cas. Ménagère, dans le milieu de la trentaine, Kate Gerrard était venue à Newstart tout en continuant à travailler comme serveuse dans une taverne. Elle n'avait pas été au delà de la sixième année. Les psychologues attachés à ce réseau scolaire nous ont dit que Kate avait été quasi incapable d'aider ses propres enfants, élèves de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années, à apprendre à lire.

Lorsque je lui ai parlé pour la première fois, il m'a semblé qu'elle éprouvait des doutes quant à ses capacités à étudier. Extérieurement, elle adoptait une attitude agressive, mais on sentait qu'elle n'avait pas confiance en elle. Elle avait bien piètre opinion d'elle-même. Nous lui avons fait passer les tests et nous avons constaté qu'elle dépassait à peine le niveau de la cinquième année. Elle était un peu gênée de montrer à ses condisciples le peu d'instruction qu'elle possédait, mais comme il y en avait d'autres qui se trouvaient au

même niveau, elle a fini par s'y faire. Nous lui avons donné des cours d'anglais et d'arithmétique à sa portée; elle a constaté qu'elle pouvait les suivre et elle s'est mise au travail.

Kate a vite constaté qu'elle était capable d'étudier et qu'elle n'était pas «bouchée». Lors de la série de tests, qui a suivi, quelques mois plus tard, elle était parvenue au niveau de la neuvième année. Son attitude commença alors à se modifier. Elle avait plus de confiance en elle-même. Ses instructeurs observèrent une amélioration dans sa manière de s'habiller et de se coiffer. Lors du dernier test, à la fin du cours, après 105 heures de cours d'instruction de base, elle avait progressé de trois années de scolarité par rapport à son point de départ. Elle pouvait recevoir le certificat de dixième année pour adultes.

J'ai bien cru qu'elle allait m'étouffer lorsqu'elle m'a annoncé qu'elle allait l'obtenir. Je souhaitais évidemment qu'elle l'obtienne, car elle était bien charmante. Mais elle a dû attendre longtemps avant de trouver un emploi après avoir quitté Newstart.

Elle a gardé confiance et on l'a finalement choisie pour remplir un poste vacant à la *Saskatchewan Training School*, un établissement provincial de Prince-Albert pour les déficients mentaux adultes. Elle était heureuse d'avoir trouvé cet emploi, consciente d'être plus utile qu'au temps où elle servait de la bière.

J'ai été désolé d'apprendre récemment qu'elle avait été hospitalisée pour subir une opération et qu'elle avait dû abandonner son travail, mais on m'a assuré que son opération n'était pas bien grave.

Le troisième cas étudié est celui de Dave Walters, valet de ferme, qui avait terminé sa huitième année, mais qui n'avait jamais appris un métier ou une spécialisation particulière. Agé de trente-sept ans, il avait exercé une foule de métiers, il avait travaillé dans une scierie, dans une laiterie, dans un garage et dans une mercerie en gros.

Il vivait depuis des mois des prestations de l'assurance-chômage lorsqu'il est arrivé à Newstart.

Dave avait peut-être fait sa huitième année de scolarité, mais son niveau réel était celui de la sixième. Pendant cinq mois de stage, il a suivi trois-cent cinquante-sept heures d'instruction de base pour progresser de deux ans. Sur le plan intellectuel, il était nettement au-dessous de la moyenne, ses progrès étaient extrêmement lents, mais ils étaient réguliers et il a réussi à passer de justesse. C'est de justesse qu'il a obtenu son certificat de dixième année pour adultes, mais c'est tout ce dont il avait besoin.

Il m'a dit qu'il voulait suivre des cours de cuisinier, mais qu'il n'avait jamais cru qu'il pourrait satisfaire aux conditions d'admission à un cours de formation professionnelle pour lequel il faut avoir au minimum le

certificat de dixième année. Il a envoyé sa candidature accompagnée de son certificat au Centre de main-d'œuvre du Canada qui lui a payé son voyage en bus à Moose Jaw où il y avait une place libre à un cours de formation professionnelle pour cuisiniers.

Je n'ai plus eu aucune nouvelle de lui pendant six mois, jusqu'au jour, au début de cet été, où j'ai reconnu son rire dans l'antichambre de mon bureau. Il avait un rire bien particulier; c'était bien Dave, arborant une chemise d'un jaune voyant et un sourire de fierté. Il avait obtenu son diplôme de cuisinier et il se rendait à un restaurant de Waskesiu où il avait trouvé une place de chef. Waskesiu se trouve un peu au nord de Prince-Albert.

La seule difficulté qu'il avait rencontrée au cours, c'était tous ces menus rédigés en français, comme par exemple le filet mignon et les hors-d'œuvres. Il m'a également dit qu'il espérait, après avoir travaillé un certain temps, passer d'autres examens l'année prochaine afin de monter en grade. Pour lui ce fut donc la réussite.

Il y a encore le cas de Gloria Peters qui avait déjà un bon emploi dans un des instituts de redressement de Prince-Albert lorsqu'elle est venue à Newstart. Elle n'était plus toute jeune et elle devait subvenir à ses propres besoins. Ses employeurs étaient très contents d'elle et ils s'étaient arrangés pour qu'elle fasse partie de l'équipe de nuit de manière à ce qu'elle puisse assister aux cours pendant la journée.

Elle n'a pas bénéficié des allocations du centre de main-d'œuvre. L'établissement pour lequel elle travaillait ne pouvait pas la titulariser dans son emploi parce qu'elle n'avait pas dix ans de scolarité; elle était loin de les avoir d'ailleurs. Elle a éprouvé des difficultés aux cours d'instruction de base. Les fractions constituaient un casse-tête chinois pour elle; elle n'en sortait pas. De plus, sa langue maternelle, qu'elle avait parlée en Europe dans son enfance ne lui facilitait ni l'usage ni la compréhension de la langue anglaise.

Elle est restée à Newstart aussi longtemps qu'elle a pu, sans parvenir à atteindre le niveau nécessaire, mais elle y était décidée. Pendant plusieurs mois, elle a suivi des cours du soir organisés en dehors des cours normaux à notre laboratoire d'exercices et elle a finalement réussi. Elle a obtenu son certificat de dixième année pour adultes et elle a été nommée à titre permanent. Pour la première fois elle se sentait sûre de son emploi.

J'ai appris hier qu'elle suivait des cours par correspondance et qu'elle essayait de progresser encore.

En dernier lieu, voici le cas d'un jeune homme, Larry Peters, qui approchait des trente ans. Il avait perdu un bras dans un accident il y a plusieurs années et il était

venu à Newstart pour suivre, principalement, le cours d'instruction de base. La formation d'aides-enseignants et d'aides sociaux que nous offrions n'intéressait pas Larry. Il avait son propre objectif. Il voulait devenir mécanicien. Les moteurs de petites cylindrées l'intéressaient particulièrement, mais il fallait d'abord qu'il obtienne son diplôme de dixième année pour être admis dans une école technique. Nous l'avons classé au niveau de la septième année. Ce n'était pas un sujet brillant, mais il était de caractère décidé. Il lui a fallu un peu plus de 200 heures de cours pour progresser de deux ans et demi, mais il est finalement parvenu à obtenir son certificat de dixième année pour adultes.

Quelques mois plus tard l'école technique de Prince-Albert a accepté de lui assurer la formation de mécanicien automobiles et s'est montrée d'accord pour arranger ses cours afin qu'il puisse se servir du bras droit qui lui restait.

Le Centre de main-d'œuvre du Canada lui a versé une indemnité de formation.

La semaine dernière, je me suis arrêté à une station d'essence pour faire le plein et j'y ai rencontré Larry. Il apprenait à effectuer des réparations mécaniques tout en assurant le service de la pompe à essence. Il conduisait sa propre voiture et semblait très content de son travail.

Ce sont pour la plupart des histoires qui finissent bien. Mais nous n'avons pas connu la même réussite avec tous nos étudiants. Un peu plus seulement de la moitié de ceux qui ont suivi nos cours ont obtenu le certificat de dixième année pour adultes grâce à l'instruction de base. Nous ne pouvons non plus prétendre que toutes les améliorations survenues soient dues uniquement à l'instruction de base. Dans les cas que je vous ai cités, les cours de relations humaines et de formation professionnelle y ont certainement contribué aussi. Je puis toutefois affirmer que le certificat de dixième année obtenu par l'étudiant adulte l'aide à trouver et à conserver un emploi et lui donne l'occasion de se perfectionner.

Il semble surtout que le certificat d'instruction de base donne à un adulte désavantagé et insuffisamment instruit plus de confiance en lui-même pour affronter les difficultés du monde du travail. Je vous remercie, messieurs.

**Le sénateur Hastings:** Sur ces cinq cas, combien y avaient-ils d'indigènes?

**M. Vern Mullen:** Un.

**Le sénateur Pearson:** J'aimerais poser une question à propos de votre lugubre ami.

Lorsqu'il est allé à Calgary, avez-vous quelque idée de ce qu'il pouvait gagner comme commissionnaire?

**M. Mullen:** Non, je ne le sais pas.

**Le sénateur Pearson:** Je me demandais si la raison pour laquelle tout s'est effondré, c'est qu'il ne gagnait pas assez pour nourrir sa famille.

**M. Mullen:** Je ne crois pas que ce soit là une des raisons. Je crois que c'était en partie parce qu'il était alcoolique et en partie parce qu'il avait une conception bien pessimiste de la vie.

**Le président:** Nous allons nous rendre maintenant au laboratoire d'exercices où M. Mullen qui s'occupe du programme d'instruction de base et M. Himsl nous feront une démonstration d'un cours sur les relations humaines. Ensuite, ils participeront tous les trois—ainsi que toute autre personne qui le désirerait—à un débat avec les sénateurs.

**Le président:** Nous poursuivons maintenant la réunion du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Nous avons entendu ce matin les témoignages de MM. Mullen, Himsl et Conger. Les sénateurs n'ont pas eu à ce moment-là l'occasion de poser des questions aux deux témoins sur certains points de leur témoignage et nous n'avions pas non plus à ce moment le Ministre de l'Éducation qui se trouve maintenant parmi nous. Je demanderai donc aux sénateurs de poser des questions qui s'inspireront des données fournies tout au début de la journée.

**Le sénateur Hastings:** Je n'ai qu'une seule question, monsieur le président.

Dans quelle mesure assure-t-on aux étudiants ou aux personnes une participation directe aux cours et au programme? Quelle est cette participation exprimée en pourcentage, et y en a-t-il une?

**M. Himsl:** Ils ont apporté un élément d'appréciation, en ce sens que—en fait, je pourrais m'y étendre un peu. Ils ont contribué, grâce aux entrevues que nous avons eues avec eux, à définir les problèmes qui constituent généralement pour nous une pierre d'achoppement. C'est là leur contribution. Ils nous apportent une contribution indirecte en ce sens que nous observons les cours auxquels nous les faisons participer directement par leurs critiques.

Nous avons prévu un processus d'évaluation au sein du cours et ils y participent en ce sens que nous tenons compte de leurs critiques sur la matière du cours pour le remanier par la suite.

**Le sénateur Hastings:** Y a-t-il des indigènes dans le conseil d'administration?

**M. Conger:** Oui, je crois qu'il y en a un, M. Galarneau.

**Le sénateur Hastings:** Sur combien?

**M. Conger:** Sur cinq personnes.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais revenir sur la remarque que vous avez faite au président à propos de l'algèbre. Si je comprends bien, il n'y a que deux ans que vous existez et vous en êtes encore à faire vos premières armes en ce qui concerne les moyens, les techniques et les méthodes à employer pour aborder ce problème. Toutefois, j'ai remarqué en passant, que vous vous serviez de différents livres, de différents genres de textes et que tout ce matériel ainsi qu'une grande partie des problèmes que vous abordiez ne se rattachaient pas vraiment à la vie réelle.

Certains faisaient des fractions, des fractions compliquées que l'on ne rencontre jamais, sauf si l'on passe aux mathématiques supérieures et à l'algèbre. Je puis comprendre qu'une personne qui veut aller à l'université ou entreprendre des études en informatique en fasse, car l'algèbre pourra lui être utile, mais apparemment, les étudiants ont consacré une bonne partie de leur temps à faire de l'algèbre et je ne vois pas comment cela pourrait leur être utile, car, une fois sortis de l'école, ils l'oublieront et ne s'en serviront plus jamais. Je suppose qu'ils ont suivi ce cours parce que le ministère l'exige pour l'obtention du certificat. Ils ne reçoivent pas le certificat s'ils n'ont pas étudié cette matière. Vous avez donc ici tout un domaine où la recherche s'impose afin de déterminer le matériel destiné à la mise au point de nouveaux textes. Qu'avez-vous fait jusqu'ici dans ce domaine? En avez-vous discuté avec les autorités? Nous avons justement le Ministre parmi nous...

**Le président:** Et le sous-ministre.

**Le sénateur Carter:** Et nous nous devons également d'éclairer leur lanterne. Je crois que le moment est bien choisi pour commencer.

**M. Mullen:** Je crois que je peux répondre en partie à votre question. En premier lieu, ce qu'ils choisissent dépend en majeure partie de ce qu'ils désirent faire. S'ils désirent obtenir un certificat de dixième année pour adultes, il y a certaines conditions auxquelles ils doivent satisfaire.

**Le sénateur Carter:** Fixées par le ministère?

**M. Mullen:** Pas nécessairement par le ministère, mais simplement pour être en mesure de passer l'examen même.

**Le sénateur Carter:** Bon, pourquoi l'algèbre fait-elle partie de ces conditions?

**M. Mullen:** En fait, l'algèbre n'est pas une condition très importante pour obtenir le certificat de dixième année pour adultes, mais beaucoup de personnes qui choisissent l'algèbre par exemple désirent aller dans une école technique.

**Le sénateur Carter:** Quel est l'utilité pour eux de faire de l'algèbre dans l'enseignement technique?

**M. Mullen:** Probablement parce que cela leur permet de faire le travail qu'ils feront en mécanique ou dans une branche du même genre.

**Le sénateur Carter:** Je ne connais pas de cours techniques exigeant de l'algèbre.

**Le président:** Vous vous adressez pour le moment à un inspecteur d'écoles qui sait de quoi il parle.

**M. Mullen:** Peut-être devrais-je laisser aux représentants de la province le soin de répondre. Pourquoi l'algèbre est-elle un élément aussi important du programme de l'enseignement technique?

**Dr. J. C. McIsaac, Ministre de l'Éducation de la province de la Saskatchewan:** Je ne suis guère qualifié pour vous répondre, mais je voudrais d'abord vous dire, M. le président, que j'aime les mathématiques; je les ai toujours aimées et que lorsque je regarde en arrière—ce n'est qu'une observation personnelle—après un certain nombre d'années passées à l'université, à étudier les maladies tropicales et mille autres choses, encore le cours qui en tant que vétérinaire me serait plus utile que toute autre spécialité, serait le cours de mathématiques—sans hésitation possible.

Les mathématiques sont certainement utiles et elles sont bien nécessaires lorsqu'il s'agit de plans à tracer et d'autres aspects plus subtils des cours de mécanique. Ce n'est là qu'un rudiment, tout comme il nous faut apprendre l'alphabet pour parler et c'est dans ce sens que je les juge fondamentales.

Je suis bien d'accord que s'il s'agit de mathématiques supérieures ou de choses de ce genre—j'ignore à quel niveau se donnent ici les cours de mathématiques mais sincèrement je reconnais que, pour élaborer ce cours, vous avez allié, messieurs, une grande souplesse d'esprit à de nombreuses autres capacités. La question est grande ouverte, du moins en ce qui nous concerne. Nous travaillons en étroite collaboration avec vous et... Que dire? Voudrais-tu ajouter quelque chose, Lyle? Tu es le spécialiste de ce genre de question.

**M. L. H. Bergstrom, Sous-ministre de l'Éducation de la province de la Saskatchewan:** Monsieur le président, je dois dire, comme l'a déjà fait remarquer monsieur le ministre, que nous sommes tranquilles à ce sujet.

D'autre part, je dois dire que la discipline que constitue l'étude des mathématiques est indispensable aux personnes qui veulent suivre par après des cours

de formation professionnelle ou des cours techniques. L'algèbre peut sembler un peu superflue à certains d'entre eux au moment où ils s'inscrivent à un de ces cours...

**Le sénateur Carter:** Pourquoi, dans ce cas, ne pas leur enseigner le latin; ce serait le même genre de discipline?

**M. Bergstrom:** Je ne connais pas suffisamment le latin pour pouvoir en juger.

**Le sénateur Carter:** Le latin et les mathématiques sont des disciplines semblables.

**M. Bergstrom:** Je parle de théories comme celle des égalités ou celle des équations. Il me semble que pour suivre la plupart des cours techniques, y compris les cours de formation professionnelle, l'élève doit au moins comprendre le principe de la théorie des équations; il ne peut le découvrir en arithmétique mais bien dans certains éléments d'algèbre.

**M. Conger:** Monsieur le président, il s'agit, comme je peux le constater, de deux problèmes: le premier est celui, bien particulier, de l'algèbre et le second, que vous soulevez par la même occasion, est de savoir dans quelle mesure le ministère de l'Éducation est susceptible de modifier sa politique. Je voudrais parler de ce dernier problème, car il nous est familier.

Le cas de ceux qui ont obtenu leur certificat de dixième année et désirent obtenir celui de douzième année nous tracasse car ils doivent préparer et présenter l'examen écrit que passent les élèves du secondaire, ce qui est pratiquement impossible dans le laps de temps imparti par le ministère de la main-d'œuvre pour le recyclage.

C'est pourquoi nous avons parlé à M. McIsaac de l'importance d'un certificat de douzième année pour adultes puisqu'il y a désormais des cours de dixième année pour adultes. Le ministère en a accepté le principe et il est en train de le mettre en pratique; je pense que cette province est la seconde, au Canada, à offrir cette possibilité.

Bien qu'il puisse y avoir des divergences de vues sur la matière à enseigner en algèbre, j'ai constaté, en travaillant avec le ministère de l'Éducation, qu'il est très favorable à une adaptation de sa politique et de ses programmes aux besoins des adultes.

C'est très important en ce qui concerne les possibilités de trouver un emploi. En effet, la Commission de la Fonction publique de la Saskatchewan a annoncé qu'elle assimilerait ces cours de douzième année pour adultes à la douzième année du secondaire; beaucoup d'emplois au gouvernement seront donc accessibles à des personnes qui, sans cela, n'auraient pu les obtenir.

**M. Mullen:** Vous avez fait remarquer que les programmes ne conviennent pas toujours aux habi-

tants de cette région et nous sommes entièrement d'accord avec vous. Notre ambition est d'élaborer des programmes qui correspondent au contexte canadien et non au contexte américain et qui répondent aux besoins des habitants de cette partie du monde; ils pourront ainsi comprendre ce qu'ils font.

Il s'agit là d'un problème d'envergure. D'autre part, nous avons essayé d'être aussi pragmatiques que possible: nous avons éliminé l'accessoire pour en venir directement à l'essentiel et ne leur enseigner que ce dont ils ont vraiment besoin; c'est la raison pour laquelle j'ai donné l'exemple du sandwich au jambon.

Nous décortiquons le problème: j'ai besoin de ceci, j'ai besoin de cela.

**Le sénateur Carter:** Je voudrais simplement dire au ministre que je n'ai rien contre l'algèbre. J'ai également fait des mathématiques et je les aime beaucoup, mais beaucoup d'élèves n'ont pas ce don. Ma question s'inscrit dans le contexte de ce que vous tentez de faire ici. Vous essayez de trouver des raccourcis pour relever le niveau d'instruction de personnes qui ont un handicap, de personnes d'âge mûr qui n'ont plus beaucoup de temps devant elles.

Je voulais en venir à ceci: ceux qui veulent devenir menuisiers, sont-ils obligés d'apprendre l'algèbre alors qu'ils ne s'en serviront jamais? Il est possible qu'ils n'aient pas les capacités requises pour apprendre l'algèbre; pourquoi, dès lors, les y obliger?

Si le ministère disait: «Bon... l'algèbre fait sans doute partie du programme, mais n'insisterons pas...» et s'il pouvait la remplacer par autre chose.

**M. Mullen:** Si vous vous souvenez des cas que j'ai exposés ce matin, vous vous rappelez certainement celui de Dave Walters, le garçon qui portait une chemise d'un jaune voyant et qui est devenu cuisinier.

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Mullen:** Il n'a pas suivi de cours d'algèbre et Donaldson non plus, je pense. Leurs buts étaient différents et ils n'en avaient pas besoin, mais je pense que celui qui voulait devenir mécanicien en a suivi parce que c'était indispensable pour avoir accès à certains autres cours. Nous ne forçons personne à les suivre.

**Le sénateur Carter:** Il ne s'agit pas de cours obligatoires?

**M. Mullen:** Non.

**Le sénateur Carter:** Je voudrais poser une autre question, M. Himsi. Je m'intéresse à votre alphabet de base qui comprend 44 sons. Manifestement, en utilisant cet alphabet, vous avez constaté qu'il remplissait son but et ne constituait pas une entrave?

**M. Himsl:** Monsieur Carter, c'est l'œuvre de monsieur Mullen.

**Le sénateur Carter:** Ce qui m'a frappé quand je vous écoutais, c'est que vous parliez de «reconnaître les mots». A quel moment commencez-vous à apprendre à reconnaître les mots?

**M. Mullen:** On peut employer toute une série de méthodes pour l'enseignement de la lecture. Certaines personnes prônent la méthode phonétique, d'autres la méthode alphabétique, la méthode globale, la méthode analytique, la méthode linguistique et d'autres encore. Je pense que nous essayons d'aborder le sujet de manière objective. Pourvu qu'une méthode soit efficace, nous l'employons et c'est ce que font probablement les personnes qui apprennent à lire en se servant de l'alphabet phonétique international. Elles apprennent parfois par mots entiers, parfois symbole par symbole, parfois en accolant certaines lettres à d'autres pour former de nouveaux mots ou encore par la méthode analytique, en regardant un mot et en le décomposant pour voir comment il est construit; je pense donc que nous employons diverses méthodes.

**Le sénateur Carter:** Vous ne vous limitez pas à une seule méthode?

**M. Mullen:** Pour le moment, non.

**Le sénateur Carter:** Si je comprends bien, il s'agit d'une méthode pour analphabètes, pour les personnes qui ne sont pas très instruites? Est-ce que la plupart des personnes qui s'adressent à vous connaissent cette nouvelle manière de procéder?

**M. Mullen:** Oui, et nous avons constaté qu'avec les personnes qui ne savent presque pas lire, nous obtenons des résultats plus rapides en leur faisant reprendre l'alphabet phonétique international à la base au lieu d'essayer de partir des connaissances déjà acquises.

**Le président:** Leur enseignez-vous la prononciation phonétique?

**M. Mullen:** Je n'irais pas jusqu'à dire que nous l'enseignons. Ils s'en servent pour apprendre à lire mais l'abandonnent dès qu'ils passent à l'orthographe traditionnelle. Ils l'emploient en même temps que la lithonique qui fait partie du système IPA.

**Le président:** Et ils l'abandonnent parce qu'ils ne la rencontrent plus au cours de leurs lectures?

**M. Mullen:** Ils la rencontrent dans la lecture lorsqu'ils emploient l'alphabet phonétique international mais ils passent ensuite à l'orthographe traditionnelle, qui est le système habituel, et s'en écartent.

**Le sénateur Pearson:** Je n'ai que trois petites questions à poser. Je voudrais savoir ce que cela coûte à chaque élève.

**M. Conger:** Il n'y a aucuns frais de scolarité. La plupart des élèves reçoivent des indemnités du ministère de la Main-d'œuvre; on les paie donc pour apprendre. Si nous étions un organisme provincial, le ministère de la Main-d'œuvre payerait les frais de scolarité à la province mais nous ne touchons ni droits d'inscription ni autres frais de scolarité puisque le gouvernement fédéral assume tous les frais du programme.

La plupart de nos élèves sont payés par le ministère de la Main-d'œuvre, certains le sont par le ministère des Affaires indiennes et d'autres par les ministères municipaux et provinciaux du Bien-être social; ils touchent donc tous un certain revenu.

**Le sénateur Pearson:** L'aspect financier n'est donc pas un obstacle?

**M. Conger:** Si, il faut remplir des conditions bien précises, surtout vis-à-vis du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration. Pour ce dernier, les célibataires doivent avoir quitté l'école depuis trois ans et ceux qui ont des personnes à charge doivent l'avoir quittée depuis un an. Ils doivent donc satisfaire à cette condition, mais c'est la seule.

**Le président:** Et le marché du travail?

**M. Conger:** Non. Le ministère de la Main-d'œuvre n'est pas aussi exigeant pour nous qu'il ne l'est pour les élèves inscrits à ses cours réguliers. Ils sont très souples à ce sujet, si ce n'est que les célibataires doivent avoir quitté l'école depuis trois ans et ceux qui ont des personnes à charge doivent l'avoir quittée depuis un an.

**Le sénateur Pearson:** Combien de mois un élève peut-il rester ici?

**M. Conger:** Je ne pense pas qu'il y ait une limite: nous n'en n'avons fixé aucune. Le programme normal dure environ cinq mois. Le programme de cours sur les relations humaines dure environ quatre mois et demi, je pense, et le programme d'instruction de base est de durée variable. En cours d'études, on indique aux élèves à quel moment ils devront avoir terminé leur dixième année sans qu'il y ait une limite bien déterminée.

**Le sénateur Sparrow:** Notre Comité s'intéresse au problème de la pauvreté et s'efforce de trouver un moyen de tirer les pauvres de leur condition, tant sur le plan financier que sur le plan culturel et social; donc, ce n'est pas votre méthode qui m'intéresse mais bien les résultats.

Je voudrais tout d'abord connaître le barème des réussites parmi vos élèves mais avant cela je voudrais savoir quel est leur effectif annuel et quel est votre budget opérationnel de façon à évaluer le coût par élève.

**M. Conger:** Notre effectif annuel est d'environ 250 élèves. Je fais allusion à l'effectif de l'année financière. Le coût du programme pour la première série qui comprend les frais d'immobilisation, est de neuf dollars par jour-élève. Quand ces frais seront amortis, s'ils le sont, le coût par jour-élève tombera à cinq dollars.

Par rapport au coût du programme du ministère de la Main-d'œuvre, cela représente une somme modeste, ou tout au plus égale.

En réalité, nos frais sont plus élevés, du fait que l'estimation comprend un certain nombre de personnes qui s'occupent de la rédaction des cours. Nous recrutons nos élèves nous-mêmes alors que le ministère de la Main-d'œuvre devrait normalement le faire . . .

Ce que nous avons fait, c'est calculer le tout de la mise en œuvre du programme, car c'est le point important. Nous devons créer des méthodes qui pourront être utilisées dans tout le pays, sinon, cela reviendrait trop cher surtout s'il fallait construire chaque fois un nouvel établissement et l'équiper comme l'est celui-ci.

A l'autre bout de la ville, nous appliquons notre programme dans un hôtel assez minable afin de nous rendre compte si nous avons besoin de tout cet équipement; nous avons pu constater qu'on peut obtenir de tout aussi bons résultats sans dépasser le dernier chiffre que j'ai cité.

**Le sénateur Sparrow:** Cinq dollars par jour-élève?

**M. Conger:** C'est exact, déduction faite des frais d'installation.

**Le sénateur Sparrow:** Et quel est le pourcentage de réussites?

**M. Conger:** Il est peut-être plus facile d'évaluer le pourcentage de réussites dans le programme d'instruction de base. Je pense, et Vern me corrigera sur ce point, que 53 p. 100 des élèves ont terminé leur dixième année. Ce pourcentage devrait être de 83 p. 100 d'après le degré d'intelligence, s'il n'y avait pas le problème des relations humaines et d'autres encore. Le résultat me paraît cependant assez bon.

Il y a eu 18 p. 100 d'abandons, ce qui est peu. Si les cours sur les relations humaines portaient plus de fruits et si les élèves avaient moins de problèmes familiaux, nous pourrions envisager 83 p. 100 de réussites alors que pour l'instant, 53 p. 100 des élèves seulement ont terminé leur dixième année.

Comme l'a dit Monsieur Hims lorsqu'il a essayé de questionner les élèves pour connaître les résultats pratiques du programme, il est beaucoup plus difficile de faire une estimation du pourcentage de réussites dans les cours sur les relations humaines.

Nous avons fait une observation que nous voulons vérifier d'un peu plus près: les élèves obtiennent de meilleurs résultats s'ils suivent à la fois les cours d'instruction de base et les cours sur les relations humaines et c'est . . .

**Le président:** Un instant. Que voulez-vous dire au juste?

**M. Conger:** Ce que je veux dire, Monsieur Croll, c'est qu'ils suivent les cours d'instruction de base l'après-midi et les cours sur les relations humaines le matin.

**Le président:** Vous faites maintenant la distinction entre la formation et l'instruction de base?

**M. Conger:** Oui. Ils obtiennent de meilleurs résultats que s'ils suivaient des cours d'instruction de base toute la journée. Certaines expériences l'ont prouvé, par exemple, le programme américain de formation professionnelle prévoyant que les élèves suivaient les cours d'instruction de base, et les cours de perfectionnement pendant une demie-journée et les cours de formation professionnelle pendant l'autre demi-journée. On conçoit qu'il puisse être ennuyeux de faire de l'algèbre, de l'anglais et des mathématiques toute la journée. Trois heures de cours par jour constituent peut-être un maximum si l'on veut obtenir des résultats positifs. Aussi, pour notre prochain groupe d'élèves, allons-nous établir un plan qui nous permette de répartir harmonieusement les cours sur les relations humaines par rapport aux cours d'instruction de base et de réussir dans cette tâche.

**Le président:** Monsieur Conger, c'est ce que disaient les Américains il y a trois ans et ils ont dépensé des millions de dollars. Pourquoi faut-il si longtemps pour en arriver là? Car c'est l'évidence même pour ceux d'entre nous qui ont l'esprit pratique.

**M. Conger:** Monsieur Croll, nous avons toujours employé le système qui consiste à consacrer une demi-journée aux cours d'instruction de base et une demi-journée aux cours sur les relations humaines. La manière dont nos programmes sont établis constitue un problème . . .

**Le président:** Vous avez des problèmes financiers?

**M. Conger:** Pourquoi ne pouvons-nous pas établir un cycle d'instruction de base et de formation professionnelle ainsi que de cours sur les relations humaines? C'est faisable, je pense et je sais que dans la Saskatchewan, on essaie de créer un cycle continu d'instruction de base pour que les élèves puissent s'inscrire à leur niveau et suivre les cours d'instruction de base et de formation professionnelle pendant une demi-journée et les cours sur les relations humaines pendant l'autre demi-journée.

**Le président :** Vous n'avez pas à faire face à ce problème financier. Lorsque vous vous adressez au gouvernement fédéral et lui parlez d'instruction, il refuse. Si vous lui parlez de formation, il répond : «Oui, mais vous n'avez pas de problème financier.»

**M. Conger :** Non, mais voici ce qu'a fait le gouvernement fédéral : il ne reconnaît pas l'instruction de base pour adultes mais l'appelle «formation de base pour le développement des aptitudes.»

**Le président :** C'est exact.

**M. Conger :** Oui.

**Le président :** C'est ce que je veux dire. Vous n'avez pas à faire face à ce problème.

**M. Conger :** Non.

**Le président :** Les autres, dans tout le pays, le doivent.

**M. Conger :** Non, monsieur Croll, il ne s'agit que d'une dénomination.

**Le président :** Je le sais, mais lorsque certaines personnes font leur demande en employant le mot «instruction», elles sont évincées.

**M. Conger :** C'est exact.

**Le président :** Et lorsqu'elles changent le texte et emploient le mot «formation», elles sont acceptées. Vous n'avez pas ce problème.

**M. Conger :** Les provinces connaissent ces règles.

**Le président :** Maintenant, oui.

**Le sénateur Sparrow :** Est-ce que beaucoup d'élèves ont des problèmes affectifs et comment vous y prenez-vous pour essayer de les résoudre?

**M. Conger :** Certains d'entre eux en ont et à un certain moment, nous en avons beaucoup aussi. Nous n'avons pas de conseiller à plein temps si bien que les élèves soumettent leurs problèmes au professeur.

Actuellement, nous envoyons certaines personnes à l'institut psychiatrique et le psychiatre en personne m'a parlé de l'importance du caractère complémentaire de ce traitement dans le programme; il est certain que beaucoup de personnes ont des problèmes de santé.

**Le président :** Vous avez dit que vous pouvez former environ 250 élèves?

**M. Conger :** Oui.

**Le président :** Combien de demandes d'inscription comptez-vous devoir refuser?

**M. Conger :** Mille, peut-être.

**Le président :** Mille?

**M. Conger :** J'aimerais vous donner plus de détails. Quelqu'un pourrait-il...?

**M. Al Leveridge :** Nous avons 400 demandes d'inscription pour le moment; nous en avons examiné une partie. Les chiffres sont assez trompeurs, car beaucoup de personnes ne se sont pas présentées.

**M. Conger :** Diriez-vous que mille personnes viennent chaque année demander à suivre des cours de formation?

**M. Al Laveridge :** Oui.

**Le président :** Et vous en formez 250?

**M. Conger :** Oui. Je dois toutefois vous faire remarquer, Monsieur Croll, que le ministère de l'Éducation patronne un programme de cours de perfectionnement et de formation professionnelle à l'école technique secondaire de Prince Albert, 400 personnes environ y sont inscrites, je pense. Vous voyez donc que les intéressés ont plusieurs possibilités.

**Le président :** Vous voulez dire que s'ils ne peuvent pas s'inscrire à vos cours, ils peuvent toujours le faire ailleurs?

**M. Conger :** Cette situation n'est pas uniquement due au niveau relativement élevé des normes, mais il faut tout de même remplir certaines conditions pour s'inscrire au programme de recyclage du ministère de la Main-d'œuvre et beaucoup de gens ne les remplissent pas.

**Le président :** Il s'agit de votre programme?

**M. Conger :** Non; il s'agit de celui du ministère de la Main-d'œuvre.

**Le président :** Je comprends. Mais alors, vous avez établi vos propres règles?

**M. Conger :** C'est cela. Et parfois ils sont très bas.

**Le président :** Et c'est ce que l'on recherche?

**M. Conger :** Précisément.

**Le président :** Est-ce à dire, alors, que le ministère provincial de l'Éducation entre en scène là où vous ne pouvez agir?

**M. Conger :** Le ministère provincial de l'Éducation a un contrat avec celui de la Main-d'œuvre.

**Le président :** Ah! oui.

**M. Conger :** Et le ministère de la Main-d'œuvre déclare qu'il est disposé à acheter des services de formation pour tant de personnes...

**Le président :** Je vois.

**M. Conger:** Vous voyez alors que l'affaire est entre les mains du ministre de la Main-d'œuvre et non de celui de l'Éducation.

**Le président:** Monsieur le ministre, lorsque vous dites que vous seriez disposés à payer disons cinq cents places ou deux cents places, est-ce que vous fixez les mêmes critères que la Main-d'œuvre avant de les admettre, ou établissez-vous vos propres critères?

**M. McIsaac:** Non, nous n'établissons pas nos propres critères. Les candidats qu'ils nous envoient ont déjà satisfait aux leurs et cela suffit.

**Le sénateur Fergusson:** Monsieur le président, M. Conger a déclaré qu'il faisait lui-même son propre recrutement et j'aimerais savoir ce qu'il veut dire par là.

**M. Conger:** Ce que nous voulons dire c'est que lorsque nous décidons d'organiser un cours,—et vous vous rendez compte que tous ces cours sont expérimentaux,—nous décidons si, par exemple, nous voulons des illettrés ou si nous voulons des personnes possédant certaines caractéristiques adaptées à un autre cours.

Ensuite, nous signalons la chose à la Main-d'œuvre, au ministère du Bien-être, aux ministères des Indiens et des Métis du gouvernement provincial et au ministère des Affaires indiennes, mais nous poursuivons également notre propre recrutement. Je crois que plusieurs centaines de personnes se portent volontaires pour subir cette formation, parce qu'elles en ont entendu parler.

Nous faisons également du recrutement par l'entremise du Centre d'amitié entre Indiens et Métis, et nous avons aussi rencontré certains employeurs afin de savoir qui ils emploieraient car nous aimerions les voir participer à notre programme de formation.

A ma connaissance, nous n'avons pas encore cependant commencé à frapper aux portes pour demander s'il y aurait là des chômeurs qui auraient besoin de formation, mais c'est une chose que nous serions disposés à faire.

**La sénatrice Fergusson:** Vous nous avez parlé d'une chose au sujet de laquelle j'aimerais avoir des éclaircissements. Supposons qu'une femme se présente pour subir cette formation mais qu'elle ait des responsabilités familiales et ne puisse s'absenter pendant toute la journée pour assister au cours; seriez-vous en mesure de lui payer une gardienne pour qu'elle puisse suivre le cours?

**M. Conger:** J'imagine que nous le pourrions, mais nous ne le faisons pas.

**La sénatrice Fergusson:** Vous ne le faites pas?

**M. Conger:** Non.

**La sénatrice Fergusson:** S'agit-il d'un règlement qui l'interdit ou le cas ne s'est-il jamais présenté?

**M. Conger:** Oh, pour vous dire toute la vérité, la chose s'est présentée. Nous avons là un véritable problème.

**La sénatrice Fergusson:** Je sais.

**M. Conger:** Et certaines personnes nous ont demandé si nous ne pourrions mettre sur pied un régime quelconque pour leurs enfants d'âge préscolaire; mais en toute honnêteté, nous ne voulons pas affecter d'argent à cela.

**Le président:** Existe-t-il une garderie dans la ville?

**M. Conger:** Il y a deux garderies dans la ville.

**La sénatrice Fergusson:** Les mères dont nous parlons seraient-elles admises à y placer leurs enfants?

**M. Conger:** Si elles en ont les moyens.

**La sénatrice Fergusson:** Sont-elles gratuites?

**M. Conger:** Non malheureusement.

**La sénatrice Fergusson:** Alors elles n'en auraient probablement pas les moyens.

**M. Conger:** J'imagine que non.

**La sénatrice Fergusson:** Mais vous ne seriez pas disposé à leur fournir l'argent nécessaire?

**M. Conger:** Je ne le crois pas, non.

**La sénatrice Fergusson:** Il y a autre chose, monsieur le président; je crois comprendre que M. Mullen a mentionné un individu du nom de Donaldson qui a suivi des cours d'auxiliaire social.

**M. Mullen:** Des cours d'aide en service social.

**La sénatrice Fergusson:** Et lorsqu'il vous a quitté pour retourner dans sa famille à Edmonton, il n'a pas profité de ces cours, n'est-ce pas?

**M. Mullen:** Non, pas directement, parce qu'il avait trop hâte de rentrer dans sa famille pour prouver qu'il recommençait et pour obtenir d'être embauché dans son emploi. Mais lorsque je l'ai revu par la suite il m'a dit qu'il allait essayer de tirer parti de sa formation.

**La sénatrice Fergusson:** Cela m'intéresse, parce que nous avons entendu, de source sûre, des personnes qui, parlant du programme de formation de la Main-d'œuvre, nous disaient que des individus suivaient des cours dont ils n'avaient absolument pas besoin et qu'ils retournaient en suivre d'autres un an après et ainsi de

suite. Cette critique ayant été formulée, je me demandais si un candidat pourrait revenir et suivre des cours différents, par exemple suivre un cours d'aide scolaire alors qu'il n'aurait pas fait usage des cours de travail social.

**M. Mullen:** Le cas aurait pu se poser, sauf qu'en l'occurrence, cela n'était pas possible parce que nous avons terminé nos expériences avec ce genre de formation, à ce moment-là. Je crois que les personnes qui ont reçu la formation d'aide scolaire ont presque toutes été placées dans des écoles. Les écoles ont travaillé en étroite collaboration avec nous.

**Le sénateur Sparrow:** Seriez-vous disposé, en ce moment, étant donné que votre programme prendra fin en 1971...

**M. Conger:** C'est une perspective que nous envisageons.

**Le sénateur Sparrow:** Dans ce cas, pourriez-vous nous dire quelles recommandations vous seriez disposé à formuler quant au programme de formation?

**M. Conger:** Oui, je pourrais le faire, sénateur. Je dirais cependant, en guise de préambule à mes remarques, que l'école moyenne met environ trente-cinq ans à adopter de nouvelles méthodes d'éducation; si donc nos innovations actuelles ont quelque valeur, il faudra trente-cinq ans pour que l'usage en soit généralisé.

Ces critiques ne s'adressent pas de façon plus particulière aux éducateurs, car il en va de même de l'adoption des nouvelles découvertes scientifiques, et ainsi de suite. Nous avons besoin d'un programme de démonstration, il s'agit de commercialiser, en quelque sorte, ce que nous sommes en train de découvrir, d'en répandre l'usage.

Nous sommes en train de rédiger des cours qui pourraient être mis sur pied partout au Canada; mais seront-ils adoptés? Voilà le problème!

Des visiteurs nous sont venus du ministère de l'Éducation de l'Alberta et de divers organismes de bienfaisance au Manitoba, et tous s'intéressent à notre programme qu'ils songent à utiliser en tout ou en partie. Nous allons leur fournir un service de consultation pour les aider à l'adopter et à l'adapter à leurs objectifs, il en va de même dans la Saskatchewan où nous sommes en étroite relation avec le ministère de l'Éducation.

Si nous mettons fin à notre expérience en nous en tenant au cours imprimé, il faudra sans doute attendre trente-cinq ans; mais si nous consacrons quelque temps à la mise en marché, nous courrons probablement la chance de le voir appliqué dans la lutte contre la pauvreté au Canada.

**Le sénateur Sparrow:** Dans combien de temps, alors? Dans dix ans dans cinq ans?

**M. Conger:** Non, nous pourrions les voir adoptés en partie cet automne, j'imagine donc que l'on peut ramener le délai à cinq ans.

**Le sénateur Inman:** Je me demandais combien d'étudiants suivent la formation de la main-d'œuvre? Quel pourcentage?

**M. Conger:** Je crois que jusqu'ici vingt élèves ont persévéré, soit en prenant l'enseignement de base, en onzième technique, par exemple, tandis que d'autres se sont tournés vers la formation professionnelle, comme le cours d'art culinaire et le cours de réparation des petites voitures. Je crois que le seul chiffre que je possède en ce moment est vingt.

**Le sénateur Carter:** Il y a quelque chose qui semble clocher dans le pourcentage donné par M. Conger.

Il s'agit d'un programme expérimental, et vous n'avez qu'effleuré la surface, si je comprends bien, en quatre ou cinq ans; vous n'avez rien fait pour mettre au point des textes de base, et j'ai l'impression que vos cours de base sont conçus en fonction surtout des programmes de la Saskatchewan; or, vous allez vous heurter à des variations d'un bout à l'autre du Canada; si donc vous mettez fin à votre expérience dans deux ans, ces cinq années n'auront servi qu'à démontrer si vous devez poursuivre vos recherches ou non?

**M. Conger:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Voir si la chose est réalisable; autrement dit, le gros du travail restera à faire?

**M. Conger:** En effet.

**Le sénateur Carter:** L'effort principal a porté, semble-t-il, dans le sens dont nous parlait M. Himsl ce matin; il semble y avoir des carences dans nos programmes provinciaux d'enseignement. Alors que c'est leur rôle, nos écoles ne donnent pas à ces gens les moyens de résoudre les problèmes de l'existence et il semble ainsi qu'elles faillissent à leur tâche. Vous avez là tout un domaine à explorer, c'est-à-dire chercher leurs carences et les moyens d'y porter remède; et cela pourrait faire l'objet d'un autre programme de cinq ans. J'aimerais toutefois poser quelques questions à M. Himsl.

Votre formation et vos méthodes consistent, en partie, à amener l'étudiant à évaluer lui-même ses atouts et ses faiblesses, ses qualités et ses défauts. Jusqu'où avez-vous l'impression d'être allé dans cette direction? Combien de temps faut-il avant que ce mécanisme commence à fonctionner avec quelque succès?

**M. Himsl:** Il est certain que les individus développent cette capacité de s'analyser eux-mêmes à des degrés divers et cela dépend en partie de certains traits profonds du caractère. Nous avons eu des gens—je ne puis pas parler des étudiants que nous avons en ce moment—qui ont rejeté ce processus. Et je pense en particulier à une personne qui, voyant ce qui se passait et prenant conscience du processus, me déclarait qu'elle n'était pas prête pour cela. C'est peut-être là une bonne réponse à votre question.

Le processus de transformation est assez évident pour que l'intéressé se rende compte de ce qui se passe et réagisse; en fait, tous admettent l'impact de certains effets après quatre mois ou quatre mois et demi de formation, et d'après certains d'entre eux, ces effets sont très profonds.

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Himsl:** Ce qui est assez étonnant et qui nous paraît rassurant, à nous, sénateur Carter, c'est que nous recevons souvent des échos de la réaction d'autres personnes, celle des anciens ou des nouveaux employeurs, qui disent: «C'est curieux; je ne sais pas ce qui est arrivé à ces gens-là, ou à tel et tel. Je les connaissais bien avant, et je constate que maintenant ils sont très différents.» C'est donc dire qu'il se produit quelque chose.

Nous croyons pouvoir mettre plus ou moins le doigt sur le genre d'évolution qui se produit. Et nous sommes, je pense, en mesure, aujourd'hui, de le décrire.

**Le sénateur Carter:** Oui, c'est ce que je cherchais à savoir.

**M. Himsl:** Nous croyons pouvoir identifier ce processus.

**Le sénateur Carter:** Mais vous avez encore une longue période de recherche devant vous avant de pouvoir vraiment en tirer une réponse concrète?

**M. Himsl:** Oui, pour répondre à la question que vous me posiez, nous avons d'autre travail à accomplir.

**M. Conger:** Monsieur le président, nous avons ouvert ce centre et commencé à appliquer ce programme à peine, et notre période d'essai se limite à ce laps de temps.

**Le président:** Mais vos débuts remontent plus loin?

**M. Conger:** L'affaire a été constituée en société en août 1967, mais en octobre 1968 le personnel n'était que de quinze personnes et c'est à peu près à cette époque-là que nous avons formulé exactement nos objectifs et commencé à les préparer.

**Le président:** Vous êtes venu, à l'origine, du ministère, à Ottawa et vous connaissez Ottawa mieux

que quiconque. Les personnes responsables sont-elles bien au courant de ce qui se fait ici par votre entremise?

**M. Conger:** Je dirais que non.

**Le président:** Vous dites que non; n'est-ce pas un peu décevant à admettre devant nous? Que voulez-vous dire lorsque vous déclarez qu'elles ne sont pas au courant? Vous savez comment créer des relations puisque vous êtes l'une des autorités du ministère en matière de relations, comment se fait-il alors que vous ne puissiez communiquer avec ces gens? Vous savez qui il s'agit d'atteindre.

**M. Conger:** Oui.

**Le président:** Vous ne croyez pas avoir réussi à faire admettre votre idée?

**M. Conger:** Non.

**Le président:** Avez-vous besoin d'aide?

**M. Conger:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Êtes-vous en relation avec l'Alberta?

**Le président:** Non, je ne crois pas qu'il y ait des difficultés du côté de l'Alberta.

**M. Conger:** Non, nous n'avons vraiment pas de difficulté avec l'Alberta.

**Le sénateur Carter:** Je crois que ce cours d'apprentissage de la vie est fondamental et qu'il devrait être en quelque sorte obligatoire, du moins pour bon nombre de gens.

**M. Conger:** a déploré tout à l'heure le fait d'enseigner de l'algèbre à quelqu'un toute la journée; en êtes-vous arrivés au point d'avoir établi un groupe optimum au-delà duquel toute amélioration cesse? Avez-vous eu assez de temps ou assez d'élèves pour diviser ceux-ci en groupes divers, selon leurs caractéristiques ou selon d'autres normes?

**M. Himsl:** Je sais qu'il y a certaines solutions qui ne sont pas très heureuses, certaines activités de groupe qui ne marchent pas très bien. Mais cela est-il attribuable entièrement au groupe lui-même ou à la fois au groupe et au cours? Nous en sommes encore à nous interroger: mais nous savons que certaines combinaisons d'âges ou autres donnent de meilleurs résultats que d'autres et nous avons certaines données quant au nombre de membres du groupe.

Nous savons que douze personnes constituent à peu près un nombre limite au delà duquel les membres du groupe tendent à être intimidés et éprouvent de la réticence à s'y développer; mais nous savons également qu'il y a une limite minimum, probablement de huit,

et qu'en deçà de ce nombre, la dynamique du groupe ne joue pas.

J'imagine que nous serons bientôt en mesure de déterminer le nombre optimum d'un groupe. Nous connaissons certains facteurs qui nuisent à la bonne marche du projet et nous essayons de les éviter.

**Le sénateur Carter:** Mais vous n'êtes pas encore vraiment arrivés à la combinaison idéale?

**M. Himsl:** Non, nous travaillons à diverses combinaisons.

**La sénatrice Quart:** Je me demande ce que vous faites dans la Saskatchewan pour un programme de ce genre. Je sais qu'au Québec depuis un an et demi, on y fait intervenir certains éléments comme par exemple la présence d'un psychiatre et ainsi de suite; je sais trop ce qu'on y fait en outre, mais je ne connais pas très bien non plus votre organisation. Imaginons cependant que vous ayez un étudiant qui, pour quelque raison, ne vaut rien en arithmétique.

Qu'est-ce que vous faites? Faites-vous venir le psychiatre, ou mettez-vous l'étudiant à la porte? Je crois comprendre qu'aujourd'hui on a un programme de recherche—j'oublie comment on l'appelle, c'est de la recherche perceptuelle ou quelque chose comme cela—domaine dans lequel la recherche n'est pas encore très poussée.

Enfin, il existe un camp où on envoie ces étudiants qui souffrent d'un blocage mental dans un sujet quelconque; maintenant au lieu d'être considérés comme stupides et d'être la risée de leur classe parce qu'à leurs yeux deux et deux font trois, on se rend compte qu'il n'y a rien à faire et qu'il s'agit d'un blocage mental complet. Faites-vous quelque chose pour ce genre d'élèves?

**M. Conger:** Je n'irais pas jusqu'à le prétendre.

Cependant, je crois qu'il existe un terme technique pour désigner ce phénomène. Bon nombre de ces problèmes disparaissent à la puberté, mais à ce moment-là l'individu se trouve aux prises avec des problèmes psychologiques, et...

**M. Mullen:** Permettez-moi un commentaire; nous avons constaté que bon nombre de personnes ne peuvent apprendre selon une méthode donnée; alors nous essayons de les y amener de toutes les façons imaginables.

Si elles ne peuvent apprendre à l'aide d'un livre, nous essayons de leur dispenser un enseignement oral. Si elles ne peuvent apprendre oralement, nous essayons de leur donner des travaux pratiques et nous leur faisons faire quelque chose de concret; si elles ne peuvent apprendre de cette façon, nous recourons à des films. Nous avons recours à une grande variété de méthodes d'enseignement avec l'espoir que les élèves en retireront quelque chose.

Évidemment, nous ne pouvons consacrer trop de temps à des cas isolés, comme celui des malades ou de ceux qui souffrent d'un blocage mental. Nous n'avons pas pu faire de recherche de cette nature.

**La sénatrice Quart:** Je crois qu'il se poursuit maintenant de plus en plus de recherches, n'est-ce pas. Monsieur le ministre, faites-vous de la recherche dans un domaine particulier dans la Saskatchewan? Je connais un psychiatre qui s'y consacre totalement à Montréal. On y a organisé un camp d'été et je connais au moins dix ou douze jeunes élèves qui y font des progrès remarquables parce qu'ils reçoivent une formation spéciale dans des sujets particuliers.

Je pourrais mentionner un élève que je connais, qui est brillant dans tous les autres sujets, mais qui est incapable de faire une addition. Je crois qu'il faudrait faire de plus en plus de recherches dans ce domaine.

**M. McIsaac:** Eh bien non, monsieur le président, si vous me permettez d'intervenir très brièvement. Nous avons en ce moment des programmes de recherche de ce genre que nous parrainons ou auxquels nous participons.

En ce sens, M. Conger et son groupement, représenté ici, constituent notre groupe de recherche. Je pourrais en dire davantage, monsieur le président, sur ce que nous pensons à ce sujet, mais nous n'avons vraiment pas de programmes particuliers.

Je dirai ceci, cependant. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec ceux qui sont ici et nous essayons d'appliquer un grand nombre des idées et des cours qu'ils ont mis au point, dans les programmes de recyclage que nous avons organisés dans toute la province—et qui incidemment ne relèvent pas tous de la Main-d'œuvre. Nous en défrayons un bon nombre nous-mêmes par l'entremise de nos ministères des Affaires indiennes et des Métis, et autres, je crois que 1,000 personnes environ y participent cette année outre les élèves qui relèvent de la Main-d'œuvre en tant que telle.

Nous avons une trentaine de centres dans la province. Par exemple, nous avons l'opération Logements-Saskatchewan, à Regina. Nous donnons à peu près le même genre de cours à cet endroit. Nous savions que le taux d'abandon dans cet endroit, il y a trois ou quatre ans, était tout simplement fantastique. Les élèves y abandonnaient leurs études dans la proportion de trois ou quatre sur cinq et ils ne voulaient même pas terminer les sept mois qu'il leur fallait pour obtenir leur dixième année.

Nous avons donc adopté un bon nombre de ces nouvelles méthodes et bien que certains élèves soient sans doute venus d'ailleurs et aient suivi d'autres cours, nous sommes en général assez satisfaits des résultats. Nous croyons pouvoir en arriver au point qu'évoquait tout à l'heure le sénateur Sparrow, mais nous devons

admettre que nous avons à faire face aux problèmes que l'ancien système d'enseignement n'a pas su résoudre à l'égard de ces gens.

C'est aussi simple que cela et j'espère, monsieur Conger, qu'il ne me faudra pas trente-cinq ans pour appliquer toutes ces recommandations.

**Le président:** Disposez-vous de tout ce temps, monsieur le ministre? Moi pas. Je n'y serai plus à ce moment-là, alors il faut que ça bouge plus rapidement que cela.

**La sénatrice Quart:** Il existe un collège dans les Cantons de l'Est, tout près de Stanstead, qui ne reçoit pas de subventions du gouvernement et où les frais sont très élevés. Je crois qu'ils s'élèvent à environ trois mille dollars par année. On essaie de s'y spécialiser dans ce genre de problèmes et on y reçoit des élèves de bien des endroits. Mais le gouvernement ne veut pas accorder de subventions spéciales pour cela.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le ministre, vous avez trente-cinq de ces centres en activité?

**M. McIsaac:** Non.

**Le président:** Trente-cinq ans.

**Le sénateur Hastings:** Oh, je croyais que vous aviez dit trente-cinq.

**M. McIsaac:** Non.

**Le sénateur Hastings:** Lorsque vous dites que vous avez mille personnes dans votre département, voulez-vous dire mille Métis?

**M. McIsaac:** Non. Nous avons mille Métis et Indiens non inscrits. C'est le nom que nous leur donnons. C'est mille personnes de plus que celles que comprennent les programmes de la Main-d'œuvre, de l'ARDA et autres du même genre.

**Le sénateur Hastings:** Combien de personnes avez-vous au total subissant cette formation dans les écoles?

**M. McIsaac:** Je n'en puis que supputer le nombre. Nous avons divers programmes qui portent des noms différents et je ne peux vraiment pas vous le dire tout de go.

**Le sénateur Carter:** Vous nous avez dit que vous aviez des difficultés à communiquer avec Ottawa. Le Conseil de la recherche scientifique à Ottawa est-il au courant des recherches que vous poursuivez ici dans les sciences du comportement?

**M. Conger:** Non. Il est peut-être au courant de façon générale du *Newstart Program* et il se peut qu'il y ait une personne au ministère de l'Expansion économique qui siège à son conseil consultatif ou à titre consultatif

auprès du conseil de la recherche, mais je ne crois pas qu'ils soient au courant de façon précise.

Très franchement, monsieur le président, nous obtenons plus aisément des sénateurs et des députés qu'ils viennent constater nos efforts que nous ne l'obtenons des fonctionnaires.

**Le président:** Monsieur le ministre, auriez-vous quelque chose à ajouter?

**M. McIsaac:** Je ne le crois pas, monsieur le président, si ce n'est peut-être pour dire,—et c'est une remarque personnelle,—que M. Conger et son personnel font ici je crois, de l'excellent travail. Le sénateur Conger a mentionné, je pense, que les cours, les manuels et les méthodes que l'on met au point et que l'on utilise ici ne servent qu'à la Saskatchewan.

Je ne crois pas que cela soit exact. Je crois qu'ils sont vraiment utilisés et qu'ils le seront également dans bien d'autres régions du Canada. Je ne crois pas que cela doive prendre trente-cinq ans et je pense que nous devons nous mettre à l'œuvre et tirer un meilleur parti de ce que nous avons appris au cours de cette expérience de dix-huit mois.

**Le président:** Puis-je ajouter, avant de terminer, que les membres du comité spécial sur la pauvreté ont eu une séance intéressante, je dirais même dans son genre unique aujourd'hui.

L'été dernier, nous avons voyagé jusqu'à la côte du Labrador, vers l'ouest jusqu'en Alberta et vers le nord jusqu'au Yukon. Dans chaque région où nous sommes allés, les gens nous ont exposé leurs problèmes et l'un des plus graves auxquels ils aient à faire face est celui de leur formation et de leur enseignement.

Aujourd'hui, avec l'opération *Newstart*, nous avons pris connaissance de ce qui semble constituer une part importante de la solution du problème de la pauvreté. C'est une véritable découverte pour nous. Nous avons passé une journée extrêmement précieuse ici. Ce programme est innovateur. Je crois que ses auteurs ont touché là quelque chose qui pourrait se révéler fort important. Ils ont élaboré de nouvelles solutions pour répondre aux vieux problèmes de la formation des adultes. Ils tentent de s'écarter des vieilles méthodes et des vieilles idées qui ne se sont pas montrées très efficaces.

Les représentants de presque chaque groupement que nous avons entendu partout où nous sommes allés ont souligné l'échec du système d'enseignement qui ne profite qu'aux enfants des classes moyennes. Ici, on élabore de nouvelles solutions à ce problème. On nous a dit aujourd'hui que si la recherche est poussée assez loin, et je crois qu'elle le sera, elle pourra aider de façon appréciable à ramener les démunis et les isolés à la vie normale de la société.

Il est devenu évident à nos yeux d'après ce que nous avons entendu et vu, que rien ne peut vraiment être accompli sans le revenu de subsistance. Nous savons également qu'un revenu de subsistance seul ne suffit pas. C'est pourquoi nous sommes si heureux de ce que nous venons d'apprendre. Si nous voulons faire des progrès marqués dans la lutte contre la pauvreté, nous aurons besoin d'un plus grand nombre de programmes comme Newstart. Et nous aurons un besoin encore plus grand du genre d'initiatives qui a mené à sa conception.

Au nom du comité, monsieur Conger, je vous remercie pour les dispositions que vous avez prises. Je vous remercie d'être venu, monsieur le ministre. La journée a été très utile et très féconde pour nous.

La séance reprend à 2 h. de l'après-midi.

**Le président:** Messieurs, la séance est ouverte. Nous entendrons cet après-midi un mémoire sur le Programme de formation au travail de Prince Albert. A ma droite, j'ai M. Jim Byars, président du programme de formation, et à côté de lui, M. Lloyd Land, directeur du programme.

M. Byars va faire une déclaration, puis il présentera les membres de la direction à qui nous poserons des questions, après la déclaration de leur président.

**M. Jim Byars, Président du Programme de formation de Prince Albert:** Monsieur le président, messieurs les membres de la direction, permettez-moi d'abord de vous présenter M. William Tennont, membre de notre conseil, Al Leveridge et M. Victor Wiebe. Nous sommes heureux de venir témoigner devant le comité et nous espérons que ce que nous avons à vous dire se traduira par des résultats.

Le Programme de formation au travail est destiné à aider les personnes capables de travailler qui sont constamment en chômage. Le programme est axé sur les besoins des gens qu'il veut servir, et en particulier, il n'existe pas de normes pour être admis au programme.

La seule restriction consiste dans l'exclusion des personnes qui sont en chômage simplement parce qu'il n'y a pas de travail pour elles. Ces personnes ont besoin de travail et non de formation. Il se distingue de l'assistance aux sans-travail et autres mesures de ce genre.

Ce programme s'inspire de l'idée qu'il existe dans la société des gens, qui de l'avis de tout le monde devraient travailler et qui pourtant ne travaillent pas. Ces gens sont en chômage même à des époques où le travail offert n'exige ni instruction, ni formation professionnelle. On présume qu'ils chôment parce qu'ils sont incapables de conserver un emploi. C'est-à-dire qu'ils sont incapables d'arriver au travail à l'heure, d'accepter aucune surveillance, de travailler avec

d'autres, d'accepter des normes de travail minimales ou de travailler de façon systématique.

Le programme leur sert de transition entre le monde de l'oisiveté et celui du travail, en fournissant une formation au travail, une instruction de base et des conseils.

Le mémoire que vous avez entre les mains résume la façon dont le conseil que je dirige a tenté d'appliquer le programme qui y est décrit avec, croyons-nous, beaucoup de succès. Le mémoire, monsieur le président, mesdames et messieurs, se passe d'explication et nous sommes prêts à répondre aux questions que vous aimeriez nous poser.

**Le président:** Je vous remercie.

**Le sénateur Carter:** Monsieur Byars, il s'agit là d'une initiative privée, si je comprends bien?

**M. Byars:** C'était une initiative privée dans la Saskatchewan, mais ce ne l'est plus puisqu'il existe aujourd'hui trois programmes de formation au travail dans la province, l'un à Meadow Lake, un autre à Yorkton et celui-ci à Prince Albert.

**Le sénateur Carter:** Votre organisation est-elle maintenant permanente?

**M. Byars:** Pour autant que nous le sachions, nos activités sont permanentes et il a même été question d'étendre ce programme pour admettre un plus grand nombre de personnes que celles dont nous nous occupons présentement.

**Le sénateur Carter:** Avez-vous été limité jusqu'ici?

**M. Byars:** Nous nous limitons en ce moment à des gens de l'endroit, et à l'espace dans lequel nous devons travailler; et ceci, jusqu'à ce que le gouvernement provincial ait constaté comment fonctionnait ce programme pilote que nous avons inauguré.

Cette année, nous avons demandé au gouvernement provincial d'évaluer notre programme pour que nous puissions voir ce que nous avons accompli au cours des trois dernières années; on est en voie de terminer cette évaluation qui, si je comprends bien, va nous donner les réponses que nous cherchons.

**Le sénateur Carter:** Je crois que vous existez maintenant depuis décembre 1966, soit près de trois ans et demi?

**M. Byars:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Et il n'y a eu au total que trente-neuf personnes qui ont fréquenté vos cours?

**M. Byars:** Quarante-deux personnes, au total, les ont fréquentés.

**Le sénateur Carter:** Seulement 42?

**M. Byars:** C'est exact. Nous ne nous sommes occupés en moyenne que de douze à quatorze personnes par année.

**Le sénateur Carter:** Comment cela se fait-il? Vous dites que vous avez été limité et je me demande pourquoi vous n'avez pu vous occuper d'un plus grand nombre?

**M. Byars:** Pour la simple raison que ce n'est pas possible faute d'un personnel plus nombreux. Lorsque vous admettez une personne à ce programme, vous lui donnez, en somme, des cours privés. Je ne crois pas que vous puissiez faire cela dans une classe. C'est ce que nous cherchions à savoir lorsque nous avons lancé le programme.

**Le sénateur Carter:** Votre personnel compte combien de personnes?

**M. Byars:** Nous avons un enseignant, un surveillant du travail, c'est-à-dire un surveillant d'atelier et un directeur.

**Le sénateur Carter:** Un enseignant . . .

**M. Byars:** Un surveillant d'atelier et un directeur.

**Le sénateur Carter:** Et un directeur. Trois au total?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Un personnel de trois?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Parmi ces quarante-deux personnes, combien ont abandonné depuis le début? Combien y sont encore depuis le début?

**M. Byars:** Aucune des premières personnes admises n'y est encore. Nous ne gardons jamais une personne plus longtemps qu'il ne faut pour découvrir soit qu'elle est incapable d'assimiler les connaissances que nous tentons de lui transmettre, soit qu'elle ne va pas travailler suivant les conditions que nous établissons; et nous nous occupons, je l'ai dit, d'environ quatorze personnes par année dont peut-être 45 ou 50 p. 100 réussiront à retourner au travail. Nous avons réussi à remettre au travail, chaque année, environ 45 p. 100 de nos élèves.

**Le sénateur Carter:** C'est dire que personne n'y reste plus longtemps que deux ans?

**M. Byars:** Personne ne reste plus longtemps qu'un an. Nous les gardons une année de plus si nous croyons qu'il y a quelque chance d'en tirer quelque chose, mais après deux mois, si nous jugeons que nous ne pouvons rien en faire, nous les laissons aller.

**Le sénateur Carter:** J'ai cru comprendre, dans votre présentation, que vous n'aviez pas de norme d'admission pour ces gens?

**M. Byars:** Lorsque je dis que nous n'avons pas de norme d'admission, je veux dire que nous ne décrétons pas qu'il leur faut une deuxième année ou une quatrième ou une sixième. Nous les accueillons à n'importe quel niveau s'ils ont besoin d'aide pour leur formation.

**Le sénateur Carter:** Mais vous mentionnez à la page 2, que vous refusez des gens. Vous dites que le directeur du programme de formation au travail assiste à ces conférences que vous avez, à ces conférences initiales, et qu'il lui est loisible de rejeter tout candidat qui ne lui paraît pas un bon candidat au programme.

**M. Byars:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Quel critère utilisez-vous pour déterminer si une personne ne convient pas?

**M. Byars:** J'aimerais que M. Wiebe réponde à cette question au sujet des critères.

**M. Victor Wiebe, secrétaire du Programme de formation de Prince Albert:** Messieurs les sénateurs, je crois que ces critères, au fond, s'établissent en fonction du candidat à ces programmes. Quels sont ses antécédents? A-t-il besoin d'une formation d'ordre social? En d'autres termes, s'il s'agit d'une personne qui peut très bien conserver un emploi et le remplir de façon normale, notre programme ne lui conviendra probablement pas, puisqu'elle a les connaissances de base nécessaires et qu'il ne lui manque peut-être que d'améliorer sa formation technique.

Ce qui nous intéresse davantage, c'est son conditionnement par rapport au travail: sa capacité d'accepter la surveillance, ou la possibilité d'apprendre à la supporter. Parfois même, il suffira de lui donner l'instruction suffisante pour qu'elle puisse suivre avec profit les programmes les plus élémentaires qu'offre le service de la Main-d'œuvre.

Ainsi, la Main-d'œuvre,—du moins dans nos programmes locaux,—exige pour ses programmes de base une sixième année. Nous avons beaucoup de gens qui sont d'un niveau bien inférieur à cela. Je dirais même que la moyenne est inférieure à la sixième année, si bien qu'un certain nombre d'entre eux ont besoin d'un cours pour les amener à ce niveau de base; il se peut que nous fassions une sélection négative. Si nous avons l'impression qu'une personne est incapable de profiter des cours, nous la refusons; mais si nous pensons qu'il y a le moindre espoir, nous tentons de la garder.

**Le sénateur Carter:** Cela ne répond pas encore tout à fait à ma question. Qu'est-ce qui vous fait croire qu'une personne ne peut pas profiter du programme? Comment en arrivez-vous à cette évaluation?

**M. Wiebe:** Eh bien, nous . . .

**Le sénateur Carter:** Est-ce simplement une impression subjective que vous avez en lui parlant?

**M. Wiebe:** Non. Je dirais qu'il y a vraiment très peu de personnes que nous rejetons; et si je me reporte en arrière, je puis me rappeler que très peu de personnes que nous ayons refusées. Une des principales raisons de refuser une personne c'est lorsqu'il s'agit d'un individu si désorganisé dans sa vie personnelle, qu'il en est devenu incapable d'agir. Je pense, par exemple, à l'alcoolique chronique, arrivé à un degré avancé de déchéance; ce serait toute une entreprise que d'essayer de le ramener au niveau exigé pour l'admission, même aux cours les plus faciles que nous offrons. Mais en réalité, il y a très peu de gens que nous allons rejeter, s'ils ne sont pas admissibles à d'autres programmes.

**Le sénateur Carter:** J'ai cru comprendre d'après ce que M. Byars a dit dans sa présentation, que le genre de personnes que vous acceptez sont des gens constamment sans emploi, mais employables.

**M. Byars:** Je crois que c'est exact, sénateur. A notre sens, il s'agit d'individus qui ont bénéficié de l'assistance sociale pendant un certain nombre d'années, sans faire de travail d'aucune sorte, et qui ont perdu l'habitude du travail.

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Byars:** Et vous devez leur inculquer de nouvelles habitudes de travail. C'est là le genre de personne dont nous parlons.

**Le sénateur Carter:** Et si je comprends bien, vous avez deux genres de cours de base. Si un individu a une instruction de quatrième ou de sixième année et veut l'améliorer, vous l'aidez à le faire, et s'il présente des carences dans ce que vous appelez sa formation sociale, c'est-à-dire s'il n'arrive pas un travail à l'heure, n'accepte pas qu'on le critique et ne peut supporter la surveillance, et ainsi de suite, vous avez un autre cours qui favorise cette adaptation à la société. La même personne donne-t-elle les deux cours pour vous? Votre personnel ne compte que trois personnes dont un directeur, un enseignant et un surveillant. Quelles sont leurs fonctions respectives?

**M. Byars:** J'ai dit que nous n'avions que deux personnes, mais nous avons également l'aide d'un travailleur social de l'endroit qui nous conseille.

**Le sénateur Carter:** Qui s'occupe des cours d'adaptation sociale? Nous avons pris connaissance, ce matin, de travaux de recherche que l'on poursuit pour savoir comment accomplir ce travail; mais vous nous dites que vous l'accomplissez ou tentez de le faire. Comment vous y prenez-vous?

**M. Byars:** Nous relevons le niveau de leur instruction. C'est l'enseignant qui s'en charge.

**Le sénateur Carter:** C'est l'enseignant qui fait cela?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Et qui s'occupe des autres tâches?

**M. Byars:** Le surveillant d'atelier améliore la formation dont ils ont besoin pour garder les emplois même les plus modestes, même ceux de manœuvres auprès des entre prises de la localité.

**Le sénateur Carter:** Sans doute, mais cela n'en fait pas des menuisiers ou des plombiers. C'est là tout à fait autre chose que le fait de modifier leurs habitudes de travail. Qui s'occupe de cela?

**M. Byars:** Le surveillant d'atelier s'en occupe en s'assurant que l'individu arrive au travail à l'heure. Il veille à ce que ce dernier travaille le nombre de minutes ou d'heures exigé dans l'atelier. Il s'assure que, lorsque l'atelier est vide, l'ouvrier fait ce qu'il est censé faire et n'est pas tout simplement oisif. Il existe de multiples façon d'enseigner comment on travaille dans une société.

**Le sénateur Carter:** Sans doute, mais quelle garantie avez-vous qu'il agira ainsi lorsqu'il sortira?

**M. Byars:** La réponse à votre question, c'est que 45 p. 100 ont démontré qu'ils en étaient capables à leur sortie puisqu'ils se sont trouvés du travail.

**Le sénateur Carter:** Vous mentionnez un métier ici et vous parlez des exigences ordinaires des employeurs à l'égard des employés; et vous dites que vous donnez, dans les ateliers, la même formation professionnelle en menuiserie. Enseignez-vous d'autres métiers?

**M. Byars:** Nous n'en enseignons aucun en ce moment parce que nous n'avons pas les moyens de le faire. Nous parlons de mécaniciens d'automobile; nous parlons d'autres métiers comme la plomberie et ainsi de suite, mais durant nos trois années, nous nous en sommes tenus exclusivement à la menuiserie. La raison en est, tout d'abord, que nous avons entre les mains une expérience pilote et que nous voulions voir quels résultats cela allait donner, et deuxièmement que nous pouvons aller envoyer nos élèves pratiquer leur talents dans des maisons de la ville . . .

**Le sénateur Carter:** Oui, mais vous dites que vous n'êtes plus une expérience pilote; vous êtes entrés dans une nouvelle phase.

**M. Byars:** Nous espérons entrer dans une nouvelle phase.

**Le sénateur Carter:** Vous menez encore une expérience pilote?

**M. Byars:** Il s'agit encore d'une expérience pilote parce que nous n'avons jamais abordé la nouvelle phase. En ce moment nous prenons des mesures

destinées à apporter de grands changements avant de nous lancer dans la nouvelle phase.

**Le sénateur Carter:** J'avais mal interprété votre réponse. Quand je vous ai demandé si vous meniez encore une expérience pilote, j'ai cru que vous m'aviez dit que ce l'avait été mais que ce ne l'était plus.

**M. Byars:** C'est encore une expérience pilote, mais nous avons demandé au gouvernement de l'évaluer pour voir si nous n'avions pas atteint le stade où nous pourrions aller plus loin.

**Le sénateur Carter:** Maintenant, dites-moi: vous n'acceptez pas de femmes; pourquoi?

**M. Byars:** Je crois d'une part qu'il faut en limiter le nombre et d'autre part que lorsque vous ne pouvez accueillir qu'une douzaine de personnes sur les quarante ou cinquante hommes de l'endroit qui auraient besoin de ce genre de cours vous n'avez tout simplement pas l'espace voulu. Nous avons besoin de plus d'espace si nous voulons accueillir plus de gens. Nous avons accepté, comme nous l'avons dit, deux ou trois jeunes filles qui avaient suivi des cours d'administration, mais n'avaient jamais travaillé; nous avons tenté de leur donner une formation au travail, mais en toute justice il faut dire que jusqu'ici notre entreprise a été exclusivement masculine.

**Le sénateur Carter:** Comment pouvez-vous alors l'appeler une expérience pilote? Croyez-vous que ce qui convient à un homme conviendra également à une femme?

**M. Byars:** Nous ne le savons pas, mais nous l'espérons.

**Le sénateur Carter:** Pourquoi ne pas commencer une autre expérience pilote pour les femmes?

**M. Byars:** Non, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire. Je crois que ce que nous avons appris au sujet des hommes s'applique tout aussi bien aux femmes.

**La sénatrice Quart:** J'espère que vous n'êtes pas en train de nous révéler de pratiques discriminatoires contre les femmes, car je remarque en page 2 que tous les hommes mariés doivent être accompagnés de leur épouse.

**M. Byars:** Cela s'explique du fait que nous voulons intéresser toute la famille au programme. Nous voulons que la femme sache ce que fait l'homme; c'est ce dont nous parlons. Il y a aussi l'aspect du programme qui a trait à la formation sociale; nous essayons de réunir les femmes le soir pour qu'elles puissent se rencontrer et nous leur avons donné des cours de couture et autres cours de ce genre.

**La sénatrice Quart:** Mais vous n'êtes pas contre les femmes?

**M. Byars:** Nous ne sommes certainement pas contre les femmes. J'irais même un peu plus loin et je dirais que nous sommes tout à fait en faveur des femmes.

**Le sénateur Fergusson:** La majorité des hommes qui participent à votre programme sont-ils mariés ou célibataires?

**M. Byars:** La plupart sont mariés et ont en moyenne de quatre à dix enfants.

**Le Sénateur Carter:** Vous nous avez dit que quinze participants à votre programme avaient abandonné la partie. Est-ce que vous acceptez les hommes pour un stage de quatre à huit semaines sans savoir s'ils pourront continuer à se montrer à la hauteur au cours du stage?

**M. Byars:** Oui, c'est ce que nous faisons.

**Le sénateur Carter:** Puis vous arrivez à une conclusion et vous jugez si vos gens font des progrès. Vous avez eu ainsi 15 absents sur 39 inscrits.

**M. Byars:** Puis-je compléter ce que vous avez dit à ce sujet. Vous avez dit que nous les acceptons pour une certaine période?

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Byars:** La raison pour laquelle nous n'acceptons les candidats que pour une certaine période, c'est que quelques-uns s'inscrivent à notre cours non pas dans le but de s'améliorer, mais parce qu'ils touchent une prestation plus élevée du service de bien-être pendant qu'ils suivent le cours et qu'ils sont occupés à quelque chose.

C'est pourquoi nous avons une période de probation qui nous permet de juger.

**Le sénateur Carter:** Oui, mais apparemment un peu plus tard vous avez exprimé l'opinion que ces 15 absents étaient de véritables honnêtes gens qui faisaient de leur mieux.

**Le sénateur Hastings:** Vous parlez des 15 qui ont abandonné le cours?

**Le sénateur Carter:** Oui, ils faisaient partie des 39 qui avaient été acceptés.

**Le sénateur Hastings:** Après la période de probation on trouva qu'ils ne s'adaptaient pas au programme.

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Ce sont ceux que vous appelez des absents?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Je ne dirais pas que ce sont des absents.

**M. Lloyd Land (du centre d'entraînement de Prince-Albert):** C'est l'alcoolisme qui est la principale raison de l'abandon des cours. Quelques-uns de ceux qui ont suivi les cours pendant six ou huit mois sont des alcooliques et ils se rendent compte qu'ils ne peuvent réussir, c'est pourquoi ils ne reviennent pas.

S'il m'est permis de revenir aux questions antérieures concernant le choix des candidats à nos cours, la principale raison des rejets est que les antécédents indiquent une tendance à l'alcoolisme qui est la principale raison pour laquelle on abandonne les cours.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais à avoir des éclaircissements sur le point soulevé par le sénateur Hastings.

Les 15 cas mentionnés n'ont pas abandonné les cours à la suite de la période de probation de quatre ou huit semaines, mais ils ont suivi les cours régulièrement et ne les ont abandonnés que plus tard.

**M. Byars:** Oui. Il se peut qu'ils aient trouvé du travail sur une ferme ou un emploi quelconque et c'est pourquoi ils nous ont quittés. Mais en ce qui nous concerne, ce sont des échecs.

**Le sénateur Carter:** Vous dites que quelques-uns de ces absents ont trouvé un emploi. Savez-vous combien?

**M. Byars:** Quelques-uns sont allés en Alberta pour la récolte des betteraves, d'autres ont trouvé du travail dans les camps de bûcherons de la Colombie-britannique. Nous ne savons pas où ils vont après nous avoir quittés. Soudainement, ils manquent à l'appel. A notre point de vue, ils sont absents du cours.

**Le sénateur Carter:** Suivez-vous les progrès ultérieurs de ceux qui ont complété le cours? Savez-vous où ils vont et ce qu'ils font?

**M. Byars:** Nous faisons de notre mieux pour leur trouver un emploi et c'est même là un de nos plus grands problèmes. Que peut-on faire dans le cas d'un homme à qui nous avons donné la formation voulue lorsqu'il est impossible de lui trouver un emploi? Comment l'aider? Si nous ne pouvons le placer quelque part, la situation est pire qu'au début.

**Le sénateur Carter:** Vous nous avez dit que 42 hommes ont suivi vos cours depuis trois ans et demi. Ce chiffre inclut-il ceux qui ont abandonné l'entraînement?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** De sorte que 27 seulement ont complété le cours?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Pourriez-vous nous donner une idée des résultats obtenus? Vous avez dit je crois que 14 hommes qui ont complété le cours ont été placés

dans quelque emploi. Au haut de la page 4, je vois que 5 autres ont continué leur entraînement. Cela fait 19. Quatre autres ont été suspendus et vous en avez repris trois.

**M. Byars:** Je vous donnerai un exemple à ce sujet. Supposons qu'un homme s'incrive à notre cours. Nous le préparons au travail et il décide d'adopter le métier de coiffeur. Il peut alors s'adresser à une école spéciale et apprendre ce métier. Il revient ensuite et trouve un emploi de coiffeur à Prince-Albert. C'est un excellent résultat. La formation que nous lui avons donnée l'a rendu admissible à un autre cours.

**Le sénateur Carter:** Lorsqu'il s'agit de trouver un emploi à un homme qui a complété votre cours d'entraînement, avez-vous votre propre service de placement, ou devez-vous recourir au service de la main-d'œuvre, ou bien est-il laissé à ses propres ressources?

**M. Byars:** Nous avons recours au service de la main-d'œuvre et notre directeur s'adresse aux diverses industries de la ville et s'efforce de lui trouver un emploi.

**Le sénateur Carter:** Vous combinez vos efforts?

**M. Byars:** Oui, le service de la main-d'œuvre collabore étroitement avec nous.

**Le sénateur Carter:** Par vos propres dossiers et ceux du service de la main-d'œuvre vous pouvez dire pendant combien de temps chacun a continué dans son emploi, etc.?

**M. Byars:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Pouvez-vous nous donner quelques détails à ce sujet?

**M. Byars:** Les résultats sont très satisfaisants. La plupart de ceux que nous avons placés travaillent encore dans notre ville. Mais lorsque l'un d'eux quitte son emploi pour accepter une autre situation, nous le perdons de vue et nous ne pouvons le suivre.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, j'aimerais à avoir un peu plus de détails sur le fonctionnement du programme de Prince-Albert. Vous dites qu'il est administré par un conseil d'hommes d'affaires et de professionnels. Quel est le nombre de ces administrateurs?

**M. Byars:** A l'heure actuelle, le conseil se compose de 11 membres bénévoles. Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil. Il s'agit d'un service communautaire et lorsqu'un membre démissionne pour quelque raison, nous nous adressons à quelqu'un qui a la compétence voulue et nous essayons de le convaincre d'accepter ce poste.

**Le sénateur Hastings:** Votre conseil compte-t-il quelque Indien ou quelque Métis?

**M. Byars:** Pas à l'heure actuelle.

**Le sénateur Hastings:** Compte-t-il quelque membre que l'on pourrait classer dans la catégorie des pauvres?

**M. Byars:** Non, aucun d'eux ne saurait être classé dans cette catégorie. Nous les accepterions bien s'il était possible de les convaincre d'accepter un tel poste. Mais il est plus facile d'obtenir le concours d'un industriel ou d'un homme d'affaires. Il est difficile de recruter des pauvres pour remplir ces postes. Quand on leur dit que cela ne comporte aucune rémunération, ils ne paraissent pas intéressés.

**Le sénateur Hastings:** Vous êtes le directeur du programme et vous employez un instructeur et un surveillant de l'atelier. Vous êtes alors un employé à plein temps?

**M. Byars:** Je ne touche aucune rémunération. Je suis président du conseil d'administration depuis les débuts du programme. Je vous dirai même que cela me coûte assez cher.

**Le sénateur Hastings:** A quel moment le Service du bien-être s'est-il intéressé à votre organisation? Est-ce dès le début?

**M. Byars:** Le service provincial du bien-être s'occupait alors de la ville de Prince-Albert, à cause du nombre d'Indiens et de Métis qui s'y trouvent, ainsi que dans la région avoisinante au nord de la ville. Il s'intéressa à notre programme et nous aida à en tracer les grandes lignes, après quoi le conseil fut organisé et commença à partir de rien. Je pense que tout notre avoir consistait alors en deux paniers et une pelle.

La ville nous fit don d'un édifice sur le champ d'aviation et les personnes qui s'intéressèrent à notre œuvre en firent elles-mêmes l'aménagement. Nous n'avions pas d'argent, ni aucune contribution, mais nous avons quand même fait du bon travail.

**Le sénateur Hastings:** Ce fut donc le service du bien-être qui prit l'initiative de cette organisation avec le concours des hommes d'affaires?

**M. Byars:** Ce fut le service municipal du bien-être de la ville de Prince-Albert, qui est indépendante du service provincial, qui prit d'abord l'initiative. C'est l'une des deux villes de la province qui ont leur propre service de bien-être.

**Le sénateur Hastings:** Vous avez parlé d'un programme destiné principalement aux chômeurs chroniques. Quel est le facteur principal qui puisse faire d'un homme un chômeur chronique? Est-ce le manque d'éducation?

**M. Byars:** J'exprimerai une opinion personnelle, qui n'est peut-être pas celle des autres membres du conseil. D'après moi, le principal facteur du chômage chro-

nique se trouve dans le fait qu'un homme a été longtemps sans travail. Celui qui a été un an sans emploi perd tout intérêt au travail. Quand on peut rester à la maison avec la femme et une famille de huit ou neuf enfants et toucher des prestations de bien-être, qui tout en n'étant pas très élevées permettent quand même de vivre, quel intérêt peut-on avoir à reprendre le travail, surtout quand la femme s'y oppose parce qu'elle veut quelqu'un pour garder les enfants, pendant qu'elle va aux emplettes. C'est ainsi que j'explique la situation.

**Le sénateur Hastings:** Celui qui est continuellement repoussé, finit par accepter cette situation et la considérer normale.

**M. Byars:** C'est ce qui arrive et le plus grand bienfait de notre programme n'est pas pour l'homme lui-même, mais pour les enfants qui voient enfin leur père aller au travail.

**Le sénateur Hastings:** M. Land a parlé du grand rôle de l'alcoolisme relativement à vos 15 absents. Mais quelle importance lui attribuez-vous lorsqu'il s'agit de l'admission à vos cours?

**M. Land:** Nous ne rejetons pas une personne uniquement à cause d'antécédents alcooliques, mais nous exigeons qu'elle ait fait quelques efforts pour se corriger. Il arrive que l'on ne fasse aucun effort aussi longtemps que l'on reçoit régulièrement un salaire et que c'est uniquement le manque d'argent qui empêche de boire. C'est ce qui explique l'abandon du cours d'entraînement.

**Le sénateur Hastings:** Quelle est l'importance de ce facteur chez ceux qui demandent l'admission à votre école?

**M. Land:** On en constate l'influence à divers degrés dans 90 p. 100 des cas. Notre programme social vise à intéresser ces individus à des récréations communautaires qui les tiennent éloignés des buvettes. Nous organisons des visites des édifices publics, de la bibliothèque municipale et de diverses autres attractions culturelles et récréatives de la ville. Nous les introduisons à des clubs de quilles ou de curling afin de leur faire connaître d'autres distractions que celles des tavernes.

**Le sénateur Hastings:** Vous vous occupez aussi de la famille?

**M. Land:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Nous avons eu l'occasion d'examiner le programme *Newstart* ce matin. Pouvez-vous nous dire quelles relations existent entre les deux programmes, s'il y en a? Vous fonctionnez dans la ville de Prince-Albert parallèlement à l'autre.

**M. Land:** Nous existions déjà quand *Newstart* est arrivé et j'ai l'impression, bien que je ne puisse l'affirmer, que c'est la raison pour laquelle *Newstart* est venu sur les lieux. Cette organisation nous a aidés à préparer notre programme et à établir un centre récréatif. Elle a donné son appui au programme que nous avons déjà mis en œuvre et qui répondait à une partie de son concept de recherche et de développement de nouvelles méthodes de formation.

**Le sénateur Hastings:** De sorte que les deux organisations collaborent entièrement et ne chevauchent aucunement?

**M. Land:** Non. Nous déployons tous nos efforts dans ce but et c'est pourquoi M. Al Leveridge fait partie de notre conseil d'administration. Les relations entre les deux organisations sont excellentes.

**Le sénateur Hastings:** Quelle a été la contribution du Service du bien-être à ce programme?

**M. Wiebe:** Je n'ai pas de chiffres à ce sujet. Je dirai simplement que le Service du bien-être défraie entièrement les dépenses.

**M. Land:** L'an dernier, le budget a dépassé \$49,000 et l'année précédente il avait été d'environ \$48,000. Il y a trois ans, c'est-à-dire la première année de nos opérations, nous reçûmes environ \$1,200, en plus des salaires et allocations d'entraînement, ce qui s'élevait à un total de moins de \$30,000.

**M. Byars:** Il y a lieu de signaler que ce montant de \$49,000 comprend les prestations versées pendant l'entraînement.

**M. Land:** Le budget global de l'an dernier s'est élevé à quelque \$59,800, sans compter les allocations d'entraînement.

**Le sénateur Inman:** A la page 2, vous dites: «Les services auxiliaires de conseils familiaux sont fournis par un personnel spécial qui ne fait pas partie des services sociaux de Prince-Albert».

Est-ce un article important de votre programme et a-t-il donné des résultats?

**M. Byars:** M. Wiebe, qui est le directeur des services sociaux de la ville de Prince-Albert, pourrait mieux répondre à cette question, mais auparavant je dirai que c'est un sujet dont notre conseil s'occupe depuis le début. Nous avons encore beaucoup à apprendre quant aux aspects sociaux de ce programme et aux méthodes applicables.

**M. Wiebe:** Les services sociaux sont administrés par notre personnel et l'une des difficultés qui se présentent découle du fait que tous ceux qui suivent les cours d'entraînement sont des anciens assistés qui ont une attitude négative à l'égard de notre service. De ce

fait, les membres de notre personnel ont de la difficulté à remplir leurs fonctions, car on semble avoir conservé la crainte qu'ils peuvent supprimer les prestations.

C'est là une difficulté réelle et pendant une période de deux ans, c'est le même travailleur social affecté à la famille recevant l'assistance publique qui continue de s'en occuper pendant la période d'entraînement.

Nous avons constaté une attitude très négative et nous n'avons pas eu grand succès. Depuis deux ans, nous essayons d'améliorer nos méthodes et nous avons désigné un travailleur spécialement chargé des conseils au cours de ce programme. Lorsqu'une personne est suspendue ou passe par des embarras financiers, c'est un travailleur différent qui s'occupe de son cas, et non le conseiller.

Je pense que ce système donne de meilleurs résultats, mais le conseil est d'avis que la méthode idéale serait d'engager ses propres conseillers pour l'exécution de son programme, afin de dissiper cette attitude négative.

**Le sénateur Inman:** Les intéressés viennent-ils d'eux-mêmes demander des conseils?

**M. Wiebe:** Non, il faut prendre contact avec eux.

**Le sénateur Inman:** Ceux qui suivent vos cours peuvent-ils trouver un emploi dans l'application du programme d'entraînement? Il est peut-être encore trop tôt pour un tel résultat, mais qu'en pensez-vous?

**M. Byars:** Vous voulez dire un emploi dans l'application de notre propre programme?

**Le sénateur Inman:** Oui.

**M. Byars:** Le nombre de nos employés est tellement restreint qu'il est difficile de répondre à cette question. Je ne pense pas qu'on puisse espérer leur trouver un emploi à l'application de notre programme, alors que nous n'avons que 12 ou 14 employés, mais si le service devient plus important, il sera peut-être possible d'en employer quelques-uns.

**Le sénateur Hastings:** Ceux qui suivent les cours d'entraînement participent-ils de quelque manière à l'application du programme? Leur accordez-vous un rôle quelconque?

**M. Byars:** Oh, oui, certainement. Par exemple, notre programme a donné d'excellents résultats, parce que nous leur permettons de fabriquer leurs propres meubles chez eux. Ils peuvent apporter des choses à la maison et les garder.

Je puis vous dire que c'est une expérience enrichissante pour un homme qui n'a jamais rien fait de ses dix doigts que de se voir appelé à fabriquer des chaises pour ses enfants à la maternelle ou autres

choses du genre. Vous seriez étonné de ce que cela lui apporte.

**Le sénateur Hastings:** A maintes reprises au cours de nos voyages dans tout le pays, nous avons constaté que celui qui a été dans une telle situation est le mieux adapté aux communications avec les assistés. Je ne sais pas quelle en est au juste la raison, mais le travailleur social, vous ou moi . . .

**M. Byars:** Je suis entièrement d'accord. Nous avons encouragé des personnes qui ont suivi nos cours avec succès et qui ont trouvé un emploi dans la ville, à revenir et à parler à ceux qui sont en entraînement et faisons tout ce qui est possible dans ce sens.

**Le sénateur Fergusson:** Votre programme et votre œuvre sont très intéressants, mais j'aurais une ou deux observations à ce sujet.

Vous dites qu'après un an ou deux de chômage, on perd tout intérêt au travail et que les épouses ont acquis une certaine liberté qu'elles ne veulent pas perdre, du fait de la présence des maris à la maison qui peuvent ainsi garder les enfants.

Dans de tels cas, comment votre personnel peut-il agir? Vous dites choisir ceux qui suivent les cours par le moyen de conférences, mais comment les attirer à ces conférences?

**M. Byars:** Ils sont inscrits à l'assistance publique et c'est par ce moyen que nous les atteignons.

**Le sénateur Fergusson:** Leur dites-vous qu'ils perdront leurs prestations s'ils ne suivent pas les cours?

**M. Byars:** Non. Nous leur offrons une occasion d'améliorer leur situation. J'ajouterai quelques mots à ce que vous avez dit au sujet de l'épouse qui prend le contrôle.

Je n'ai pas voulu dire que c'est la femme qui domine le foyer, mais je vous citerai un exemple que nous avons eu au début de nos opérations. Il nous fallait aller cueillir les gens pour les emmener au travail. Il arriva même qu'il fallut entrer dans les maisons et tirer les gens du lit pour qu'ils viennent suivre les cours et participer au travail.

Mais tout ceci est du passé. Nous avons mis fin à cette situation en leur faisant comprendre que s'ils veulent bénéficier du programme, ils doivent d'abord s'y adapter.

**Le sénateur Fergusson:** C'est ce que je veux dire. Comment pouvez-vous les persuader de suivre les cours lorsqu'il faut les tirer du lit pour les emmener à la classe?

**M. Byars:** Ce fut la situation au début, mais nous savons maintenant mieux comment nous y prendre.

**Le sénateur Hastings:** Il faut beaucoup de douce persuasion.

**Le sénateur Quart:** Je pense que ces messieurs doivent être félicités de sacrifier ainsi leur temps et leur propre argent à une telle œuvre. Je n'ai peut-être pas bien suivi la discussion, mais quel est le nombre de vos employés?

**M. Byars:** Nous avons un directeur, un surveillant de l'atelier, qui organise le travail manuel, et un instructeur-éducateur qui s'efforce d'améliorer l'éducation de ceux qui suivent les cours. C'est là tout notre personnel.

**Le sénateur Quart:** Combien d'assemblées avez-vous?

**M. Byars:** Nous avons une assemblée mensuelle et s'il se présente des questions spéciales, nous convoquons d'autres assemblées au besoin. Je dois vous dire que nous avons un comité du personnel, un comité du budget et un comité du programme.

**Le sénateur Quart:** La réponse au sujet des meubles a éveillé ma curiosité. Demandez-vous à ceux qui fabriquent leurs propres meubles de payer le bois et le matériel qu'ils emploient?

**M. Byars:** Non. En réalité, il s'agit de bois récupéré des maisons démolies, dont nous tirons tout ce qui est utilisable. Rien ne se perd. Nous n'employons généralement que du bois ainsi récupéré.

Nous avons mis à exécution un programme destiné à donner du travail aux personnes en entraînement, et nous avons fourni au service de la main-d'œuvre et à d'autres agences du gouvernement des tables, des pupitres, des étagères, au prix coûtant plus 10 p. 100. Cet argent a été versé à un fonds d'organisation d'un service social au centre même.

**Le sénateur Quart:** L'argent provenant de ces organisations est versé directement à votre groupe?

**M. Byars:** Il est employé à l'exécution du programme.

**Le sénateur Quart:** Permettez-vous aux personnes en entraînement de fabriquer des meubles ou des choses de ce genre et de les vendre à leur propre compte?

**M. Byars:** Non. Nous veillons à ne pas faire concurrence aux marchands de la ville.

**Le sénateur Fergusson:** J'y pensais, car ceux-ci s'opposent à la vente d'objets fabriqués par des prisonniers.

**M. Byars:** Nous devons être très prudents.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur Byars: Quelle est votre profession?

**M. Byars:** Je suis à la retraite depuis trois mois.

**Le sénateur Hastings:** Mais que faisiez-vous auparavant?

**M. Byars:** J'occupais le poste de surveillant à la Commission des liqueurs de la Saskatchewan.

**Le sénateur Hastings:** Je tiens à vous féliciter personnellement, de même que tous les membres de votre conseil, de votre belle initiative.

Nous constatons dans tout le pays la difficulté d'intéresser les gens aux problèmes des déshérités et à leur venir en aide.

**M. Byars:** Je vous dirai, monsieur le sénateur, en mon propre nom et au nom de tous les membres de notre conseil, que nous faisons œuvre utile et que chaque fois que nous réussissons à mettre un homme au travail nous avons la satisfaction d'avoir rendu un service de valeur.

**Le président:** Êtes-vous loyal envers votre ancien employeur, le gouvernement provincial, en décourageant l'usage de l'alcool?

**M. Byars:** En réponse à cette question, je vous dirai que j'ai été à l'emploi de la Commission des liqueurs de la Saskatchewan pendant trente-quatre ans et qu'on ne m'a jamais accusé d'ivrognerie.

**Le sénateur Carter:** J'aurais encore une ou deux questions, monsieur le président. Vous avez deux programmes; celui de l'amélioration de l'éducation et celui de l'entraînement aux métiers manuels. Comment divisez-vous votre temps entre ces deux programmes? Donnez-vous un enseignement individuel, ou avez-vous un horaire de cours?

**M. Byars:** M. Leveridge répondra à cette question.

**M. Al Leveridge (vice-président du Programme d'entraînement de Prince Albert):** Dans le plupart des cas, le temps se divise également entre les cours et l'atelier. Il arrive que certaines personnes connaissent déjà un métier et n'ont besoin que d'une amélioration de leur éducation et alors elles consacrent une plus grande partie de leur temps aux cours de perfectionnement. Mais ordinairement, le temps est divisé également entre les cours et le travail d'atelier. L'instructeur s'occupe d'un groupe de six personnes qu'il peut diriger individuellement et la même chose s'applique au surveillant de l'atelier. Ces cours alternent à l'exception du vendredi alors que nous avons des classes de développement social auxquelles participent l'instructeur, le surveillant de l'atelier, le directeur et le travailleur social.

Les personnes en entraînement ont alors l'occasion de planifier leurs propres activités sociales des heures de loisirs et des fins de semaine.

**Le sénateur Carter:** D'après ce que les représentants de *Newstart* nous ont dit ce matin, ils n'ont affaire qu'à bien peu de personnes qui ne possèdent pas une compétence quelconque. Ceci me paraît l'élément

essentiel du programme de *Newstart* et c'est ce qu'il vous faut. Avez-vous tenté de conclure, ou avez-vous conclu quelque arrangement avec *Newstart* en vue de votre participation à la solution du problème des connaissances ordinaires de la vie?

**M. Byars:** Aucun des nôtres n'a assisté aux réunions de *Newstart* jusqu'à présent, mais notre instructeur a passé tout l'été à étudier le programme de *Newstart* et nous en a rapporté les éléments.

**Le sénateur Carter:** Essayez-vous de les inclure dans votre propre programme?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Où cela se trouve-t-il dans votre horaire? Avez-vous réservé une journée spéciale à cette fin?

**M. Byars:** Nous employons les vendredis après-midi à ce sujet.

**Le sénateur Carter:** Un jour seulement?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Vous n'avez pas encore pu en juger les résultats?

**M. Byars:** Non.

**M. William Tennont (président du comité de finances du programme d'entraînement de Prince-Albert):** Monsieur Byars, il y aurait peut-être lieu de souligner que nous avons en réalité trois programmes. D'abord le programme éducatif, puis le programme d'entraînement manuel et ensuite le programme de développement social. Le dernier s'applique graduellement à mesure que l'individu acquiert la confiance en soi grâce à l'amélioration de son éducation et de sa formation professionnelle. Le programme se divise réellement en trois parties plutôt qu'en deux parties seulement.

**Le sénateur Carter:** Oui. Je m'intéresse particulièrement à ce sujet, car je considère le problème des connaissances de la vie comme le plus important de tous ceux dont le Comité a été saisi depuis que j'en fais partie. Il est essentiel à la solution de tous les autres et *Newstart* a acquis des connaissances au cours de son travail, mais il y a encore beaucoup à apprendre. Vous en avez sûrement besoin pour atteindre le but que vous visez.

**M. Byars:** D'accord. Je réitère que notre conseil sera heureux de recevoir l'aide de *Newstart* et de tous ceux qui peuvent nous apprendre quelque chose.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais à vous voir adopter une méthode différente, car le seul emploi de l'après-midi du vendredi et d'un instructeur pour un groupe de douze personnes, me paraît insuffisant. On nous a dit ce matin que le travail en groupes est important.

C'est le groupe de huit à douze qui convient le mieux à ce travail, mais ce n'est pas encore le point le plus important. Votre groupe n'est pas assez homogène et vous n'avez pas un nombre suffisant de sujets pour constituer des groupes homogènes.

**M. Byars:** Je puis vous dire que le gouvernement provincial se propose d'étendre ce programme à 25 ou 30 personnes, dont la moitié de la ville même et l'autre moitié de la région du nord de la province, qui viendront à Prince-Albert pour y suivre les cours éducatifs que nous donnons à l'heure actuelle.

On songe donc à donner plus d'ampleur au programme.

**M. Leveridge:** Il existe une liaison très étroite entre *Newstart*, le Programme d'entraînement de Prince-Albert et le Programme d'éducation de base que M. Tennont a mentionné. Il y a aussi d'autres secteurs dont nous devons nous occuper.

Il est assez difficile de définir nos relations, mais elles sont très étroites.

**Le sénateur Carter:** Vous étiez ici ce matin quand M. Conger a dit que 83 p. 100 des membres du groupe pourraient atteindre la 10<sup>ème</sup> année, alors que 53 p. 100 seulement réussissent à le faire. La différence résulte de ce manque des connaissances usuelles de la vie et ceux qui les possèdent ont une meilleure chance d'atteindre ce niveau d'éducation. Les deux programmes se complètent l'un l'autre.

Il me semble que ce serait à l'avantage de votre groupe.

**M. Tennont:** Les programmes d'entraînement manuel se confondront de plus en plus avec ceux qui visent le développement social. Vous devez aussi comprendre que le groupe dont nous nous occupons est beaucoup plus difficile que celui des sujets de *Newstart*.

Nous commençons l'éducation de base au niveau de la troisième année et quelquefois encore plus bas et un certain nombre de nos sujets sont une troisième génération d'assistés du service du bien-être et il est difficile d'obtenir un changement d'attitude dans ces cas.

**Le président:** Monsieur Byars, votre secrétaire nous a dit tout à l'heure qu'il vous faut parfois vous adresser au service du bien-être pour obtenir les spécialistes dont vous avez besoin. Vu que ce service défraie entièrement le coût de vos opérations, que faites-vous qu'il ne pourrait accomplir lui-même avec le personnel voulu?

**M. Byars:** Vous demandez si le service actuel de bien-être de la ville ne pourrait pas se charger lui-même de notre travail. Est-ce bien cela?

**Le président:** Oui.

**M. Byars:** Je pense que nous sommes un peu plus près de la communauté et que nous pouvons obtenir une meilleure coopération de ceux qui sont en état de fournir des emplois.

Il nous est plus facile de rencontrer les gens et de répandre la nouvelle que ces personnes ont besoin de travail et sont compétentes. Il arrive aussi que les efforts du gouvernement s'enlisent et ne dépassent jamais un certain point.

**Le sénateur Quart:** Vous exercez peut-être une plus forte influence en vue de trouver des emplois, que les fonctionnaires du service de bien-être.

**M. Byars:** C'est exactement ce que j'essaie d'expliquer. Nous obtenons des résultats. Je n'aime pas la vantardise, mais nous sommes très fiers de notre œuvre. Sa principale faiblesse se trouve dans une publicité insuffisante.

Nous devrions utiliser davantage la télévision, la radio et les journaux pour faire connaître notre travail et que chaque habitant de la communauté sache ce que nous faisons.

**Le sénateur Sparrow:** Le service de bien-être de Prince-Albert a-t-il un atelier?

**M. Byars:** Il y en a un.

**Le sénateur Sparrow:** Recevez-vous des personnes qui viennent de cet atelier?

**M. Byars:** Non.

**Le sénateur Sparrow:** Garde-t-on en permanence les gens à cet atelier ou leur trouve-t-on un emploi?

**M. Byars:** Je n'en sais rien.

**Le sénateur Sparrow:** Savez-vous combien de personnes reçoit cet atelier de Prince-Albert?

**M. Land:** Trente, je pense. Il s'agit d'arriérés mentaux qui ne pourraient travailler en dehors de cet atelier.

**Le sénateur Sparrow:** J'ai une autre question.

**M. Byars:** Avant que vous posiez votre deuxième question, je ferai remarquer que nous ne nous occupons pas des arriérés mentaux.

**Le sénateur Sparrow:** Je vois. L'atelier en question et le vôtre suivent le programme du ministère du Bien-être social, ou tout au moins en reçoivent des subventions?

**M. Byars:** Oui.

**Le sénateur Sparrow:** Pensez-vous que ces programmes devraient être dirigés par le ministère de l'Éducation plutôt que par celui du Bien-être social?

**M. Byars:** Je n'ai guère réfléchi sur ce point. En réalité, je craindrais de voir l'exécution de ces programmes confiée au ministère de l'Éducation, car alors c'est l'éducation qui serait placée au premier plan, tandis que le besoin principal est de faire contracter l'habitude du travail, plutôt que de parfaire l'éducation. Un homme qui n'a fait que la quatrième année d'études est cependant capable de donner une bonne journée de travail.

**Le sénateur Sparrow:** Ne pensez-vous pas qu'il y a chevauchement des services à Prince-Albert, avec *NewStart*, votre propre organisation et l'atelier du bien-être, et d'autres services? Seriez-vous en faveur d'un fusionnement de tous ces programmes de formation, de travail et d'entraînement?

**M. Byars:** Je ne saurais répondre à cette question, mais je pense que *Newstart*, une fois son organisation complétée, aura le programme voulu. C'est vers ce but que cette organisation déploie ses efforts. Pour ce qui est de notre propre programme et de celui de l'atelier du bien-être, ils devraient rester séparés. Je ne vois aucune raison de fusionner les deux programmes.

**Le président:** Vous a-t-on déjà signalé, ainsi qu'aux membres de votre conseil, que si votre organisation était constituée en corporation bénévole, le gouvernement fédéral contribuerait la moitié de vos dépenses, tandis qu'à l'heure actuelle c'est le gouvernement provincial qui doit les défrayer entièrement?

**M. Byars:** Quant à moi, peu importe qui défraie les dépenses. Il s'agit d'une œuvre utile et peu me chaut qui paie les dépenses.

**Le président:** Naturellement, votre organisation est bénévole et la coutume ordinaire est de s'adresser au public et de solliciter des contributions, mais dans ce cas, elle serait soutenue entièrement par le gouvernement et n'aurait pas besoin de solliciter des fonds.

**M. Byars:** Nous ne recevons pas de contributions du public et je ne sais pas comment nous pourrions en obtenir. Les seules contributions actuelles à notre œuvre sont celles des membres de notre conseil qui emploient un temps précieux à l'exécution de notre programme.

**Le sénateur Quart:** Avez-vous déjà demandé à quelques clubs sociaux, tels que les Kiwanis, par exemple, de recevoir quatre ou cinq des apprentis à leurs déjeuners, une fois tous les deux mois disons, afin que ces groupes sachent qu'ils cherchent du travail?

**M. Byars:** Non.

**Le sénateur Quart:** Je sais que cela se fait ailleurs.

**M. Byars:** Je suis bien prêt à essayer tous les moyens.

**Le sénateur Quart:** C'est une idée qui m'est venue.

**Le président:** Monsieur Byars, nous vous exprimons, ainsi qu'aux membres de votre conseil, notre gratitude pour l'exposé que vous nous avez fait. Nous savons l'intérêt que vous portez aux déshérités et c'est l'une des solutions que nous entrevoions à ce problème. Il faudrait que tous les citoyens plus fortunés s'intéressent au sort de ceux qui sont moins bien partagés. Votre groupe est de ce nombre et nous vous en félicitons. Je vous remercie d'être venus ici cet après-midi.

**M. Byars:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Messieurs les membres du Comité, deux médecins ont exprimé ce matin le désir d'être entendus sur le sujet de la pauvreté. Ils ont deux brefs mémoires à nous présenter et je pense qu'il serait intéressant de les entendre.

Vous voyez le docteur R. G. Green à ma droite. Il est né et a vécu en Saskatchewan et il fait de la pratique générale depuis 1948. Il porte un grand intérêt aux questions sociales et il m'a exprimé son point de vue que le Comité devrait connaître.

**Le docteur R. G. Green:** Je débiterai mes observations en vous disant que je pense avoir trouvé une méthode de combattre la pauvreté. Tout le monde en parle, mais personne ne fait rien. Il faut aider les pauvres à s'aider eux-mêmes, mais on ne saurait le faire si on ne connaît pas bien le problème.

Depuis deux ans, j'ai fait beaucoup de travail. M'occupant de pratique générale de la médecine, j'ai dû voir un grand nombre d'Indiens de notre région dont le revenu moyen ne dépasse pas douze cents dollars par an.

Leur revenu détermine leur alimentation et leur alimentation est régie par leur revenu. C'est un cercle vicieux. Lorsque l'on n'a pas suffisamment de protéines, on n'a pas assez de vitamines, en particulier de vitamines B3. Il se produit alors dans l'organisme des changements perceptibles qui n'ont pas en eux-mêmes une signification bien importante. Mais ces changements sont accompagnés d'autres symptômes, tels que la fatigue et, des douleurs qui causent le refus de travailler. Plus l'état empire moins l'on a le goût de manger et moins l'on mange et plus l'état s'aggrave, jusqu'à ce que l'on devienne invalide.

Je vous citerai un exemple. J'ai cité dans mon mémoire à votre Comité le cas d'une fillette qui vint me consulter pour des douleurs d'estomac et des maux de tête et je découvris bientôt qu'elle avait des difficultés de perception. Rien dans son état physique ne pouvait expliquer les maux dont elle se plaignait. J'inscrivis son nom sur un papier et je lui demandai de le copier. J'avais écrit « Anne-Marie » et tout ce qu'elle

put faire fut de tracer un «a» ici et là et un griffonnage illisible.

Ceci expliquait pourquoi cette fillette qui, au début de l'année était la troisième de sa classe de quatrième, était tombée au dernier rang et elle se demandait maintenant si elle pourrait passer les examens.

Elle était venue me voir à temps. Je lui prescrivis un régime alimentaire approprié ayant une forte teneur en protéines et en carbohydrates, ainsi que de fortes doses de vitamines B3, ou acide nicotinique, qui ne coûte qu'un prix minime. En un mois, elle était rétablie.

Une autre fillette de douze ans, dont je ne sais pas grand-chose, pas plus que de ses résultats scolaires, offre un autre exemple. C'était une petite Indienne qu'on avait apportée au pensionnat. Elle se plaignait de maux de tête et de douleurs au dos. Elle était née en 1957, était âgée de douze ans et demi et ne pouvait lire. Elle ne paraissait pas dépourvue et je lui demandai de déchiffrer les mots *Saw* et *Was* et les nombres 69 et 96 que j'avais écrits sur un bloc d'ordonnances et de me dire ce qu'elle voyait.

Voici les mots *Saw* et *Was* et les chiffres 69 et 96 qu'elle écrivit et si vous pouvez y comprendre quelque chose, vous êtes plus habile que moi. Elle n'y comprenait rien.

Ce test eut lieu le 23 janvier dernier et le 17 février suivant, après avoir pris quelques pilules de vitamines, elle pouvait déjà écrire 69 et 96, et *Saw* et *Was* sans difficulté.

Un grand nombre des problèmes de notre société résultent des enfants qui sont dans une situation semblable. J'ai fait récemment un sondage parmi onze cents élèves des écoles, censés normaux. J'avais préparé un test plutôt rudimentaire qui révéla que 15 p. 100 de ces enfants avaient des troubles de perception. En lisant un livre, les mots leur paraissent tout à coup plus gros, ou plus petits, ou se déplaçaient, ou font des soubresauts. Lorsqu'ils se voient dans une glace, leur figure paraît s'amincir ou s'élargir ou se déformer. Au pénitencier ce matin j'ai vu un détenu qui se rasait en utilisant deux miroirs. Il nia voir des changements dans sa figure, mais je l'observai pendant quelque temps et je remarquai qu'il se donnait quelques coups de rasoir en regardant dans l'une des glaces, puis ensuite quelques autres coups en regardant dans l'autre, ce qui indiquait une grande difficulté.

Les enfants viennent me consulter, les adultes aussi, mais je m'intéresse spécialement aux enfants qui souffrent de tous les maux imaginables, des maux d'oreilles aux maux de pieds. Ils se plaignent de ne pas voir correctement, d'avoir mal aux yeux, de souffrir de maux d'oreilles, de dos ou de toutes les douleurs qui soient, bien qu'habituellement, ils n'aient qu'une maladie à la fois, heureusement pour eux!

Je leur ai fait passer des examens chez l'optométriste et l'ophtalmologiste qui ne peuvent déceler aucune anomalie. Plusieurs de ces enfants sont censés être un peu sourds; la mère raconte qu'elle peut crier sans qu'ils ne réagissent; ils entendent ce qu'ils veulent bien entendre; à l'examen, l'otologiste ne perçoit aucune anomalie.

La douleur et les maux... Si lors de la consultation, je ne décèle rien d'anormal chez l'enfant, je lui demande alors s'il a des problèmes de perception; s'il en a, ses douleurs et ses maux proviennent probablement des modifications de la perception.

Selon moi, le principal problème ne tient pas aux modifications de la perception mais à leurs effets secondaires. Les enfants et les adultes souffrent de la fatigue. Les enfants sont tout simplement trop fatigués pour jouer après l'école, c'est pourquoi ils se couchent; bien que la mère trouve que ce soit une excellente idée puisqu'elle ne les a pas dans les jambes et qu'ils ne font pas de bruit.

Les enfants sont fatigués, les adultes sont fatigués; l'adulte fatigué ne peut travailler de même que l'enfant fatigué ne peut fournir de rendement scolaire. Plusieurs d'entre eux sont tellement fatigués qu'ils ne peuvent dormir; leur sommeil est agité; même s'ils sont au lit, ils s'éveillent, crient parce qu'ils font des cauchemars; plusieurs d'entre eux mouillent le lit et ainsi de suite.

De plus, ils ne mangent pas bien; ceci provient de changements du goût. Si le lait a mauvais goût, ils ne le boiront pas. Ils diront à leur mère de l'enlever de la table et ce sera définitif. Ils deviennent instables, ils sont déprimés et toute la famille s'en ressent; c'est un cercle vicieux, plus ça dure, plus ça se complique. Toutefois, il y a certains effets heureux.

C'est un problème cyclique qui devient aigu à certains jours ou pendant certaines semaines; parfois, ils n'ont aucune difficulté et n'ont à se plaindre de rien alors que quelques mois plus tard, ils s'en plaindront énormément.

Je crois que l'État devrait s'intéresser au problème parce que ces enfants et ces adultes aboutissent à l'hôpital où on devra leur faire des radiographies et des cardiogrammes et leur faire passer des examens du genre.

Dans notre ville, les lits d'hôpitaux coûtent \$45 par jour et, si on les admet pendant dix jours avec radiographies et autres examens, en plus des honoraires, on dépense six cents, huit cents ou mille dollars. A mon avis, la plupart d'entre eux n'ont besoin que de quelques examens et d'un régime convenable.

Le régime constitue le grand problème. Vous avez remarqué l'autre jour qu'un certain sénateur américain a parlé des céréales du déjeuner; la plupart valent à peu

près un verre d'alcool. Je crois que c'est très vrai. Ces personnes qui vivent de pain et d'eaux gazeuses, de croustilles, de bonbons et d'aliments du genre ne mangent pas convenablement et malheureusement, plus ça dure, plus le sens du goût est adultéré, c'est pourquoi elles n'aiment plus la viande et ne veulent plus en manger.

La viande constitue la principale source de vitamine B-3; on retrouve cette vitamine dans toutes les cellules de l'organisme et les cellules du métabolisme, surtout celles qui ont trait à la respiration, en ont particulièrement besoin. Elle se transforme en une autre substance nécessaire au fonctionnement du cerveau et c'est de là que nous croyons que les modifications de la perception proviennent.

Si l'on n'en a pas suffisamment, c'est simple, le cerveau ne fonctionne pas bien; si on lui en fournit, tout s'améliore. Voilà pourquoi on a appelé cette maladie la pellagre. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'était la principale plaie des États du sud et, je crois bien, du monde entier. Le taux de mortalité s'élevait, me semble-t-il, à 35 p. 100 et, dans les hôpitaux pour malades mentaux, environ 50 p. 100 des malades à l'époque étaient pellageux. J'ai lu certains livres sur la pellagre et personne ne l'a vraiment dépistée avant le troisième ou le quatrième stade, ce qui équivaut à peu près à dépister le cancer du sein au stade de la métastase de l'os. Si on arrive à la dépister rapidement et à la traiter rapidement, on obtient très vite des résultats; je pense que si on obtient des résultats, si on dépiste la maladie chez les enfants de 4, 5, 6 et 10 ans, ils auront une vie productive plutôt que de grever notre économie.

Les personnes de *Newstart*, alcooliques et autres ont leurs propres problèmes. Soit qu'ils se refusent à absorber des aliments ou qu'ils n'en achètent pas parce qu'ils n'y voient aucun intérêt; ce qui équivaut à se laisser étouffer par ses propres problèmes, vu que la cause principale, soit augmenter la quantité de vitamine B-3 absorbée, n'a jamais été décelée; leur condition empire toujours et c'est un cercle vicieux.

Prenons un jeune qui a un régime alimentaire déficient pour divers motifs. Tout d'abord, les parents ne connaissent pas mieux; de plus, ils croient qu'ils rendent leur enfant plus heureux en lui donnant des tablettes de chocolat, des eaux gazeuses et des rôties pour le déjeuner et ainsi de suite.

L'accumulation d'hydrates de carbone par les céréales et autres aliments du genre est astronomique par opposition au coût véritable; tandis que le bacon coûte environ \$1.20 la livre, même si les marchands soutiennent qu'ils ne font pas de profit. De plus, les parents peuvent se le permettre et il faut plus de travail pour cuire convenablement la viande, le poisson et autres aliments du genre qui feront la joie des yeux comme du palais. Il est beaucoup plus facile de mettre une

tranche de pain dans le grille-pain que de brouiller un ou deux œufs.

Il se produit des carences en vitamines, il se produit des modifications de la perception et ça se poursuit sans relâche; en ce qui me concerne, quand ils atteignent l'adolescence plusieurs d'entre eux souffrent de problèmes de perception; ils commencent à croire qu'ils ont un problème et utilisent la drogue et le LSD afin de trouver ce qui ne fonctionne pas bien.

Plusieurs d'entre eux en prennent par curiosité, mais en absorbant de la marijuana et du LSD, les enfants qui ont des problèmes de perception aggravent leur condition et il est encore plus difficile de les guérir.

Bien des personnes dans les pénitenciers (j'y vais plusieurs fois par semaine) connaissent ce problème et je prétends que plusieurs d'entre elles se retrouvent là parce qu'elles souffrent de la pellagre. C'est un cercle vicieux. Ces enfants ont des échecs scolaires et ainsi ils ne font pas ce que la société attend d'eux; s'ils échouent, c'est parce que les mots dansent devant leurs yeux et qu'on crie constamment après eux.

S'ils marchent, ils ont l'impression de ne pas toucher la terre de cette hauteur (geste), ils ont l'impression que le sol est mouvant et ainsi de suite.

Si ça se produit, leurs parents se fâchent, leurs amis sont embêtés et la société n'admet pas les échecs quoi qu'on fasse; plus on échoue, plus c'est difficile et on pose des gestes qui mènent au pénitencier.

Selon moi, la maladie est très simple. Elle est facile à identifier et à soigner. Les vitamines sous forme de pilules (je n'emploie qu'une seule vitamine qu'on appelle l'acide nicotinique et qu'on peut aussi se procurer sous forme de niacinamide, je puis les acheter à New-York à \$8.75 le mille grammes, ce qui équivaut à peu près à une provision de trois mois. On les paie plus cher ici à cause du marché et d'autres motifs que je n'exposerai pas.

Je crois aussi que ça engendre une tension qui dispose à la schizophrénie; je pense que si on ne dépiste pas la maladie chez les enfants avant la dixième ou la douzième année, le mal exerce ses ravages; par moment, ils ne raisonnent pas correctement, la maladie suit son cours et ils résistent beaucoup plus au traitement.

J'ai soigné ces enfants, les deux enfants que voici, pendant deux ou trois semaines et ils allaient beaucoup mieux. S'ils avaient seize ans, il faudrait au moins trois mois ou peut-être huit mois; et à vingt ou trente ans il faudrait peut-être deux ans; en ce qui concerne les âges, vous voyez que c'est presque une progression géométrique.

En ce qui concerne les Indiens, je crois que, dans cette région et probablement partout au monde, pour plusieurs d'entre eux, le grand problème c'est l'alimen-

tation; comme je l'ai dit, leur revenu est peut-être de douze cents dollars bien que je doute que ça comprenne les allocations familiales.

Si on ne mange pas, on n'a pas le goût de travailler et si on n'a pas le goût de travailler, on ne mange pas, ce qui nous mène exactement au point où ils en sont. J'ai espoir dans le grand effort d'éducation entrepris surtout par le truchement des écoles, par l'intermédiaire des enfants, car les enfants sont ceux en qui nous devons espérer; il ne nous faut pas compter sur la plupart des parents qui ne semblent pas disposés à vouloir apprendre. Ils continuent de fumer et je suppose qu'ils conserveront leurs habitudes alimentaires.

Comme je l'ai dit, le problème est simple. Le remède n'est pas tout à fait aussi simple, me semble-t-il, mais je crois vraiment que si nous gagnons les enfants à manger convenablement, certains problèmes se résorberont d'eux-mêmes.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, docteur.

**Le sénateur Quart:** De fait, docteur Green, ce matin j'ai posé une question au sujet des problèmes de perception, bien que je n'aie pu me souvenir du mot juste à ce moment-là.

Je sais qu'il se fait une somme considérable de recherches sur le problème et je voulais savoir si on a inauguré des programmes de recherches pour ces enfants; je ne crois pas qu'on ait encore institué quoi que ce soit de neuf dans cette province pour l'instant.

**D<sup>r</sup> Green:** On fait beaucoup de recherches dans le secteur de la perception et le problème provient, à ce qu'il me semble, de ce qu'on arrive à dépister le mal sans que personne y remédie; je prétends que le mal vient du manque de vitamines; donnons-leur les bonnes vitamines puis nous verrons.

Si la situation s'améliore, tant mieux, sinon, on pourra laisser le problème de côté.

**Le sénateur Quart:** Mettons qu'un enfant se trouve en dixième ou onzième année; il est en parfaite condition physique et il est parfaitement normal bien qu'il souffre d'un blocage en mathématiques. Votre solution serait-elle toujours valable?

**D<sup>r</sup> Green:** Je ne saurais le dire puisque je n'ai vraiment pas étudié les problèmes psychologiques. Je soupçonne qu'il y a plusieurs raisons pour expliquer cela, mais je crois aussi qu'un bon moyen de le savoir serait de lui faire passer des examens. S'il s'améliore, tant mieux, sinon, tant pis!

**Le sénateur Carter:** Docteur Green, ce que vous venez de nous exposer est-il simplement le fruit de vos propres observations?

**D<sup>r</sup> Green:** En effet,

**Le sénateur Carter:** On n'a pas effectué d'enquête ou du moins ce sont surtout des problèmes qui regardent les Indiens, n'est-ce pas?

**D<sup>r</sup> Green:** Parmi mes malades, je compte presque 80 p. 100 d'Indiens, mais ça se produit certainement chez les Blancs.

**Le sénateur Carter:** Ces deux enfants sont Indiens, n'est-ce pas?

**D<sup>r</sup> Green:** L'un est Indien, l'autre Blanc.

**Le sénateur Carter:** Et l'on n'a pas effectué d'enquête générale?

**D<sup>r</sup> Green:** J'ai déjà dit que j'ai préparé un test ou que je suis en train d'en préparer un; je suis encore au stade de l'essai; j'ai déjà effectué onze cents tests sur onze cents enfants, de la première à la huitième année dans cette ville et j'en ai aussi fait l'essai dans une école hors de la ville.

**Le sénateur Carter:** C'est une initiative personnelle?

**D<sup>r</sup> Green:** En effet.

**Le sénateur Carter:** Aucun gouvernement ne vous a aidé jusqu'ici?

**D<sup>r</sup> Green:** Non, bien que j'aie besoin d'argent. D'après mon test, qui est loin d'être parfait, j'ai constaté qu'on décelait de 5 à 40 p. 100 de malades dans toutes les classes. Le 40 p. 100 se recrute dans les classes-problèmes.

**Le sénateur Carter:** Avez-vous conçu votre test de façon à établir des rapports entre les pourcentages et les niveaux de revenu et autres détails du genre?

**D<sup>r</sup> Green:** Il y a bien des tests et bien des examinateurs; on fait passer les tests aux différents niveaux scolaires mais, en général, je voudrais que le test soit mis à l'épreuve dans toutes les écoles.

**Le sénateur Carter:** Je vois.

**D<sup>r</sup> Green:** La pauvreté et le mauvais état de santé vont de pair. Ça aussi c'est un cercle vicieux.

**Le sénateur Carter:** Je me souviens d'une séance que nous avons eue sur le coût de la vie à Montréal; nous avons eu un témoin, une infirmière, qui nous a révélé que des bébés naissaient infirmes parce que leur mère ne vivant que de l'assistance sociale ne pouvaient s'alimenter convenablement; ça m'a beaucoup frappé. Je me demande pourquoi nous n'avons pas approfondi davantage le sujet, car c'est lié à cela.

**D<sup>r</sup> Green:** En effet. Prenons cette petite fille; je suppose que le revenu de la famille se situe à huit mille dollars par année (ils ont sept ou huit enfants) et les parents sont... Je suppose que le père n'a qu'une

huitième année de même que la mère qui travaille maintenant à *Newstart* ou à un autre organisme du genre; si le père pouvait manger de la saucisse au souper, disons, trois ou quatre bouts et les filles aînées de même, il n'y aurait pas ce problème. Toutefois, à ne manger que du pain, des beignets et du thé, les cadettes connaîtraient le même problème.

De fait, j'y ai envoyé un diététicien qui a observé qu'ils n'avaient qu'un régime marginal et, comme je l'ai dit, ces gens ont un revenu de huit ou neuf mille dollars par année.

Ils ne sont pas stupides, c'est encore une question de... Quand j'allais à l'école, mon institutrice me disait de manger des oeufs au déjeuner et ceci et cela, mais les enfants ne réagissent plus ainsi.

**Le président:** Permettez-moi d'ajouter ceci: le D<sup>r</sup> Green a eu une idée et j'ai pensé que notre Comité aurait intérêt à la connaître. Nous nous intéressons spécialement à la pauvreté et je crois que ça nous justifie de lui avoir donné droit de parole, vu que les problèmes de perception du genre préoccupent le gouvernement.

Docteur Green, nous tenons à vous remercier d'avoir comparu aujourd'hui, d'avoir soumis votre mémoire et d'avoir tenté votre chance. Nous espérons que votre projet se développera bien davantage. Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** J'ai ici le mémoire du D<sup>r</sup> O. K. Hjertaas, directeur médical de la *Prince Albert Community Clinic*. Il est médecin et chirurgien. Le D<sup>r</sup> Hjertaas est né en Saskatchewan et il travaille à Prince-Albert depuis vingt-cinq ans. Il a une déclaration à faire au Comité.

**D<sup>r</sup> O. K. Hjertaas, Directeur Médical, la Prince Albert Community Clinic:** Je suis convaincu que tous les Canadiens ont un droit fondamental aux meilleurs soins de santé que les connaissances scientifiques permettent.

Il a été démontré que si les services de santé sont mis à la portée de tous, la classe aisée en profite bien plus que les groupes à revenu inférieur. Il est aussi bien connu que la pauvreté et la maladie vont de pair. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, on a rejeté aux États-Unis 25 p. 100 plus de conscrits dans les groupes à faibles revenus que dans les groupes à revenus élevés. Les programmes de santé destinés aux défavorisés aux États-Unis ont démontré que le fait de mettre des services convenables à la disposition de tous ne constitue qu'une étape parmi les mesures visant à fournir des soins de santé adaptés à ces personnes.

Les méthodes pour arriver à un niveau souhaitable de soins médicaux varieront probablement selon les différentes régions du Canada, mais pour notre district, je suis convaincu qu'on peut instituer un

programme de travail en respectant les normes suivantes:

(1) Toute clinique médicale doit disposer d'un travailleur social.

Des travailleurs sociaux accomplissant un travail de coordination devraient être au service du Bureau régional de la santé ou du Service d'assistance municipale. Ils devraient se charger d'amener ces personnes à la clinique pour des examens réguliers: examens de dépistage du cancer, examens périodiques des cardiaques et des diabétiques; les soins prénataux de même que les soins aux bébés ne constituent qu'une faible partie de tous nos besoins médicaux. Il serait aussi nécessaire d'assurer le transport et d'accorder aux travailleurs sociaux un secrétariat leur permettant de garantir la permanence des soins et du travail auprès des familles.

(2) Il faudrait que toutes les cliniques disposent des services d'une ou de plusieurs infirmières-visiteuses. Elles devraient visiter chaque malade qui quitte l'hôpital jusqu'à ce qu'elle soit assurée que la guérison est complète et, en collaboration avec le travailleur social, le physiothérapeute et le médecin, s'assurer qu'on a pris tous les moyens nécessaires pour arriver à cette fin.

(3) Toute clinique devrait disposer d'un diététicien qui fournirait des conseils quant aux meilleurs régimes alimentaires, non seulement en cas de maladie déterminée et à la demande du médecin, mais aussi afin de s'assurer que les groupes défavorisés ont une alimentation saine et convenable.

(4) Il faudrait mettre un service ambulancier gratuit à la disposition du travailleur social ou de l'infirmière-visiteuse afin d'amener les malades à la clinique, chez le médecin, le physiothérapeute ou même le diététicien et les ramener à domicile.

(5) Il faudrait rendre les services dentaires gratuits.

(6) Il faudrait fournir gratuitement les médicaments d'ordonnance dans le cadre d'un programme de soins post-hospitaliers semblable à ce qui a été établi plus haut.

(7) Les maisons de convalescence devraient relever de l'assurance-hospitalisation.

(8) Il faut abolir les honoraires prohibitifs qui constituent un autre obstacle efficace aux soins médicaux pour les groupes défavorisés.

(9) Il faut trouver un mode de rétribution pour le personnel médical auxiliaire qui ne pénalise pas le médecin mais qui, de fait, constitue un stimulant financier. Un tel régime pourrait très probablement alléger le fardeau de l'hospitalisation qui est actuellement excessif.

Cette liste de recommandations ne se prétend pas exhaustive, mais je crois qu'en l'adoptant on fran-

chirait la première étape visant à assurer des soins médicaux convenables aux défavorisés.

**Le président:** Vous savez, docteur, certaines régions du Canada n'ont pas encore adopté l'assurance-santé.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Oui, mais ça s'en vient rapidement.

**Le président:** D'ici la fin de l'année, ce sera probablement chose faite. Toutefois, vous souhaitez qu'on améliore ce qui existe actuellement?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** L'assurance-santé ne suffit pas. Il y a des personnes qui ont des problèmes particuliers et il faut prendre certaines mesures afin de s'assurer qu'elles utilisent les meilleurs services disponibles.

**Le sénateur Carter:** Quand l'assurance-santé est-elle entrée en vigueur en Saskatchewan?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** En 1962.

**Le président:** C'est ici qu'elle a commencé à se propager.

**Le sénateur Carter:** Comment ces propositions complètent-elles ce qui existe actuellement?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** A Prince-Albert, nous disposons de quatre polycliniques qui offrent le même genre de service: la plupart ont un éventail de spécialités assez varié, de même que des praticiens de médecine générale et divers services.

Il me semble qu'on pourrait rattacher les divers auxiliaires de la santé à chaque clinique afin d'assurer un supplément de service. En vertu des honoraires de service établis dans le régime d'assurance-santé, s'il nous faut engager des infirmières dans nos cliniques, les médecins doivent les payer à même leurs propres revenus.

S'il nous faut retenir les services d'une infirmière à domicile, le médecin doit la payer à même ses honoraires de service; il faut donc trouver un moyen ou encore un autre bureau doit fournir ce personnel et l'attacher aux diverses cliniques, ce qui ne nuirait pas au fonctionnement actuel.

Il faut, soit établir un autre mode de rétribution qui inciterait les médecins à fournir ces services supplémentaires, soit payer pour eux.

**Le sénateur Carter:** Vous avez parlé de médicaments gratuits. Dans quelle mesure est-ce prévu actuellement?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Ce ne l'est pas du tout.

**Le sénateur Carter:** Pas même pour les enfants?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Non.

**Le président:** Vous oubliez les assistés sociaux?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** C'est juste; c'est en vigueur pour les personnes qui relèvent de l'assistance sociale, toutefois, les défavorisés sont plus nombreux que les assistés sociaux.

**Le sénateur Carter:** Cela ne relève peut-être pas tout à fait de vos préoccupations, mais pour en revenir au problème de la santé au Canada, n'abordons-nous pas le problème sous un faux jour? Ne devrions-nous pas souligner davantage l'importance de la prévention? On en a déjà parlé aujourd'hui au sujet de l'alimentation; si nous avions une alimentation saine, nous aurions moins de problème.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** C'est juste; si nous arrivons à mettre sur pied un autre mode de rétribution des services de santé, nous inciterons les médecins à prévenir la maladie.

Vous voyez ce qui se produit en vertu du mode de rétribution par honoraires: nous ne sommes pas payés à moins de recevoir la visite du malade; c'est fondamentalement mauvais. Plus la personne est malade, plus le malade requiert de soins hospitaliers et plus le médecin s'enrichit.

Il faut faire des distinctions. Le régime de rétribution par honoraires est le sujet tabou de la profession médicale, mais dans le monde, il y a des endroits, en particulier à New-York, où on a institué le régime Kaiser et d'autres régimes de santé grâce auxquels des médecins et des profanes, en travaillant en collaboration, ont surmonté le problème.

Les médecins sont mieux rétribués pour garder les gens en santé que pour soigner les malades. Le tout repose sur l'unification de l'hospitalisation et des soins donnés par les médecins; on a ainsi créé des moyens incitant à diminuer le coût de l'hospitalisation et des soins médicaux puisque les médecins se partagent les bénéfices provenant des épargnes occasionnées au contribuable grâce au régime.

**Le sénateur Quart:** De fait, docteur, si je ne me trompe pas, il s'agit du D<sup>r</sup> Winder de New-York qui a témoigné devant le Comité sénatorial de la santé il y a environ quatre mois; il nous a fait un exposé fort intéressant sur le sujet dont nous traitons et même certains médecins du Comité lui ont répondu que s'il réussissait à se faire entendre, il seraient bientôt en faillite.

**Le président:** Oui, je m'en souviens, j'y étais.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Du moment que les médecins sont bien rétribués, on peut imaginer un système de stimulants qui nous serait profitable et nous inciterait à conserver les gens en bonne santé plutôt que de les soigner après l'apparition de la maladie.

**Le sénateur Carter:** Vous affirmez qu'il y a quatre cliniques dans Prince-Albert?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** En effet,

**Le sénateur Carter:** Seulement dans Prince-Albert?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** En effet,

**Le sénateur Carter:** Quelle part de population chaque clinique dessert-elle?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** La population totale se chiffre à environ cinquante mille.

**Le sénateur Carter:** Est-ce une moyenne qui s'applique à toute la Saskatchewan?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Je ne suis pas tout à fait certain de la proportion des malades; mais à Prince-Albert, pour notre bonheur ou notre malheur, les médecins sont regroupés; il n'y a pas de médecin qui pratique seul à Prince-Albert.

Nous faisons tous partie d'une équipe; ainsi nous disposons dans nos polycliniques d'internes, d'infirmières, de pédiatres, de chirurgiens et autres spécialistes qu'on peut consulter. Je crois que nos services sont de bonne qualité, bien que nous ne disposions que de quatre cliniques pour environ cinquante mille personnes.

**Le sénateur Carter:** Quant aux propositions que vous avez faites, disposez-vous du personnel nécessaire pour mettre votre programme en vigueur?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Nous en manquons, mais pas de façon aiguë et je ne crois pas que le manque de personnel parmi les auxiliaires de la santé soit vraiment criant.

Si nous en avons besoin pour mettre le régime en vigueur, nous trouverions le personnel nécessaire.

**Le sénateur Carter:** *Newstart* travaille dans ce sens. Ses représentants n'ont pas abordé le sujet ce matin mais, dans leur mémoire, ils affirment qu'ils forment des infirmières-auxiliaires ainsi que des éducateurs-auxiliaires; ils ont constaté que ces différentes professions nécessitaient les mêmes dispositions fondamentales; ainsi une personne peut suivre ce genre de formation et s'en servir dans plusieurs carrières; je me demande si votre régime se conforme à cette tendance?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** J'ignore au juste l'étendue des services de *Newstart*, mais les perspectives qu'on peut percevoir dans les soins médicaux sont vraiment intéressantes. Bien des détails auxquels les médecins perdent un temps précieux peuvent être pris en charge par un personnel spécialisé.

Certes, nous devrions avoir suffisamment d'aides. En particulier, les infirmières d'expérience qui ont une formation un peu plus poussée pourraient accomplir une partie du travail que les médecins font.

**Le sénateur Pearson:** Les médecins auraient-ils confiance en elles?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Je conviens que ce n'est peut-être pas le cas, mais en vertu du régime de rétributions par honoraires, nous ne pouvons pas partager nos responsabilités.

**Le président:** Docteur, lorsque nous sommes allés à Toronto, on nous a dit que les collègues d'enseignement général et professionnel sont en train de former les techniciens dont vous parlez: aides sociaux, infirmières-auxiliaires. On a commencé à les former dans les collèges unifiés. Il semble que ce ne soit pas encore fait ici, mais ça se produit ailleurs. Lorsque vous vous demandez qui devra les payer, excusez-nous de ne pas pleurer sur le sort tragique qui est fait au médecin.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Je crois que la population a assez entendu le refrain.

**Le président:** Mais nous constatons que c'est une perspective d'avenir. Il se peut qu'on ne dispose pas des services ici, mais ça se fait à l'heure actuelle.

Nous avons entendu le témoignage d'un autre organisme à Montréal. Je crois que c'était l'Association des médecins de Pointe-Claire; on y abat de la belle besogne. Un autre organisme médical a témoigné tout de suite après et a approuvé ce genre de travail.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Mon mémoire n'a pas reçu l'approbation du Collège.

**Le sénateur Inman:** Je me pose des questions sur les soins post-hospitaliers. Pourrait-on utiliser des infirmières-auxiliaires en formation à cette fin?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Je le crois. Je pense vraiment que le malade se sentirait plus à l'aise dans son propre foyer. Au lieu de le renvoyer chez lui le huitième jour après l'intervention, je pourrais probablement le renvoyer au foyer le troisième ou le quatrième jour si ma propre infirmière-visiteuse attachée à la clinique suivait le malade quotidiennement jusqu'à sa guérison, tout en pouvant résoudre les complications qui pourraient surgir.

**Le président:** Docteur, n'oubliez pas que nous demeurons à l'hôpital aussi longtemps que vous le désirez. Nous quittons l'hôpital quand vous nous en donnez la permission.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** C'est juste, nous ne vous permettons pas de sortir tant que nous ne sommes pas certains de ce qui pourrait survenir à la maison.

**Le président:** C'est juste et c'est vous qui nous gardez à l'hôpital. Nous ne sommes vraiment pas responsables si vous nous renvoyez au foyer. Je me rends compte qu'il y a plusieurs inconvénients, mais voilà certes un bon argument. Il nous faut admettre que c'est un véritable problème.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** La dépense moyenne serait d'environ \$40 à \$45 par jour.

**Le président:** Combien en coûterait-il?

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Environ \$40 ou \$45 par jour, voilà le coût moyen pour le contribuable.

**Le président:** Docteur, vous avez devant vous un groupe de sénateurs resplendissant de santé. Docteur, vous avez votre opinion. Nous sommes un peu au courant des soins médicaux et des soins de santé. Vous avez votre opinion et vous nous l'avez exposée. Nous sommes heureux qu'un homme de votre qualité prenne le temps de nous soumettre un mémoire, qu'il ait été ou non approuvé par vous confrères ou qui que ce soit d'autre. Vous êtes venu de votre propre initiative et, en vous fondant sur vos années d'expérience dans la pratique médicale, vous nous avez présenté votre point de vue personnel. Si ça peut vous être utile, nous avons constaté au cours de nos voyages au Canada que la population s'intéresse au sort des défavorisés. Chaque intervention est un apport. D<sup>r</sup> Green qui vient de témoigner a présenté quelques réflexions et voici un autre témoin qui nous a soumis les siennes. En somme, nous constatons qu'il y a vraiment une opinion publique qui se préoccupe de des problèmes.

Lorsque ça sera publié, vous malades penseront à leur médecin qui s'intéresse au sort des défavorisés. Voilà comment on crée une conscience collective et c'est très précieux. Dans cette mesure, vous nous avez été utile et nous vous en sommes très reconnaissants. Je vous en remercie.

**Le sénateur Quart:** Me permettez-vous de poser une seule question? Si vous disposiez de ces infirmières-auxiliaires, elles pourraient être de service au cours de la fin de semaine, vu que les médecins prennent congé en fin de semaine et que les Canadiens ne peuvent se payer le luxe de tomber malade en fin de semaine.

**D<sup>r</sup> Hjertaas:** Ce que je veux c'est la semaine de quarante heures. La journée de huit heures et la semaine de cinq jours pour le médecin aussi.

**Le président:** Docteur, dès que les sénateurs y auront droit, vous l'obtiendrez aussi.

**Le président:** Je vous présente M. Solomon Sanderson de la *Federation of Saskatchewan Indians* qui désire faire une déclaration. Il n'a pas rédigé de mémoire, mais il affirme qu'il n'a besoin que de dix ou quinze minutes. Monsieur Sanderson, je vous en prie.

**M. Solomon Sanderson, Federation of Saskatchewan Indians:** Oui. Au sujet des conditions de vie en Saskatchewan, nous devons encore nous contenter de mauvais logements qui sont trop petits. On a apporté quelques améliorations, disons depuis cinq ans, mais nous manquons encore d'eau courante. Le chauffage laisse à désirer, l'aération est mauvaise, ce qui est cause d'insalubrité.

C'est cause d'insalubrité dans plusieurs maisons trop exigues qui existent encore dans nos réserves. Parmi les recommandations que je souhaite vous faire, en voici une: la plupart des logements qui ont été construits dans les réserves grâce au programme d'assistance sociale, soit l'allocation de huit mille dollars pour une maison sans cave et on nous alloue très peu pour les quelques caves que nous avons.

Nous proposons que toutes les maisons construites dans les réserves disposent d'une cave, de fournaises convenables et je crois qu'il faut faire tout en notre possible pour avoir l'eau courante au foyer. Vous pouvez constater ce qui se produit, même à l'extérieur de la réserve, là où il n'y a pas d'eau courante. C'est très insalubre.

Certaines réserves s'approvisionnent en eau potable dans les rivières et les lacs. Nous avons fait analyser cette eau; elle est impropre à la consommation; toutefois, même aujourd'hui on utilise encore cette eau.

En ce qui concerne l'assistance sociale, le ministère des Affaires indiennes est responsable du programme destiné aux réserves de la Saskatchewan. Le *Department of Welfare* de la province ne prend sous sa tutelle aucun enfant ayant souffert de négligence criminelle dans les réserves, à moins que ce ne soit un cas flagrant et, croyez-moi, il faut que le cas soit criant.

Le ministère a récemment engagé des travailleurs sociaux (au ministère des Affaires indiennes) pour travailler dans le cadre des programmes d'assistance; ils ont effectué de grands changements.

Toutefois, ils ont besoin d'aide sur place. Ils ont besoin de travailleurs sur place, parce qu'ils n'ont tout simplement pas le temps de s'occuper des cas qui leur sont confiés. Ils doivent régler des problèmes dans divers secteurs de la ville ou des municipalités ou des cliniques et nous avons vraiment besoin de conseillers familiaux.

Si ces travailleurs sociaux disposaient du personnel nécessaire, je crois qu'ils pourraient passer plus de temps auprès des familles qui ont besoin d'aide; ce serait non seulement l'assistance publique qui en profiterait mais aussi le ministère des Affaires indiennes.

Souvent, nos enfants ont des difficultés scolaires; ces mêmes familles ont des problèmes qui relèvent de l'assistance sociale et nous recommandons fortement qu'on fasse toutes les pressions possibles pour obtenir suffisamment de conseillers familiaux dans les réserves ou dans le secteur des réserves, car nos moyens de transport ne sont pas assez développés: si les parents ont un rendez-vous, ils ne peuvent le respecter dans bien des cas.

Passons au travail. C'est la même chanson qui vous est répétée depuis des années.

Notre race sert encore de main-d'œuvre à rabais. Comme vous le savez le ministère des Affaires indien-

nes a mis en vigueur une formule d'intégration à laquelle nous ne nous sommes pas opposés.

Toutefois, nous tentons actuellement d'obtenir les contrats d'autobus à l'extérieur de la réserve. Je sais que dans ce secteur, on a octroyé les quarante-six contrats d'autobus à l'extérieur de la réserve. Encore une fois, on utilise les Indiens comme main-d'œuvre à rabais. On s'en sert comme conducteurs d'autobus ou conducteurs suppléants. Nous croyons que ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin de ce travail sur les réserves.

Les ressources et les services techniques ne sont pas mis à la disposition des chefs et de leur Conseil.

Ils ne peuvent établir de programme ou planifier correctement à cause du manque de ressources. Comme vous le savez, presque tous les services du ministère ont besoin de conseillers techniques afin de jouer le jeu ou d'obtenir l'argent nécessaire pour les projets ou les programmes.

Nous voudrions que quelque chose se fasse dans ce secteur afin de mettre les ressources à la disposition des chefs et de leur conseil au niveau des réserves.

De même, dans les réserves, on manque de ressources physiques et financières. C'est encore flagrant dans le secteur des programmes. Par exemple, on peut engager le directeur des loisirs en vertu du programme des subventions à la tribu, mais lorsqu'il veut planifier ou établir des programmes d'activités dans la réserve, il ne dispose pas de local pour réunir les enfants, les adolescents ou les adultes. On devrait étudier sérieusement le problème, car je sais que le ministère des Affaires indiennes consacre actuellement beaucoup d'argent au chapitre des dépenses immobilières dans les réserves, dans l'optique de ce programme d'intégration. On construit des gymnases dans les villes et les municipalités qu'on pourrait utiliser pleinement, jour et nuit, dans les réserves.

Si vous avez la chance d'être étudiant, vous pourrez peut-être utiliser le gymnase, disons, au plus, une demi-heure par semaine. Et cela, si vous arrivez à faire partie de l'équipe sportive de l'école, car autrement on vous bouscule et vous n'avez le droit de l'utiliser que de 8 h. 50 à 9 heures.

Aux heures des repas, on divise la période en deux, soit une demi-heure pour chaque équipe.

J'allais aussi vous parler d'éducation, mais Monsieur Soonais et le chef David Ahenakew sont allés à Ottawa et le Comité permanent les a interrogés sur notre ville; ils y ont alors présenté leurs doléances que je ne reprendrai pas.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur Sanderson, je voudrais aborder le problème des conseillers familiaux en ce qui a trait à l'assistance sociale et à ce que vous en dites dans votre mémoire. Vous avez mentionné que le

ministère prévoit deux travailleurs sociaux comme conseillers familiaux?

**M. Sanderson:** Deux. Ce sont des travailleurs sociaux.

**Le sénateur Hastings:** Deux?

**M. Sanderson:** Ils desservent leur région. On a divisé la province en cinq régions. Ce sont des travailleurs sociaux compétents.

**Le sénateur Hastings:** Et il y en a deux en Saskatchewan?

**M. Sanderson:** En effet.

**Le sénateur Hastings:** Et il y a des travailleurs sociaux qui travaillent avec eux?

**M. Sanderson:** Ils ont des aides sociales.

**Le sénateur Hastings:** Combien d'aides sociales y a-t-il?

**M. Sanderson:** Dans notre région, il y en a deux.

**M. Hastings:** Dans cette région?

**M. Sanderson:** Oui. Pour Prince-Albert et le nord.

**Le sénateur Hastings:** Il y a deux travailleurs sociaux et un...

**M. Sanderson:** Et un aide social. Ils disposent d'un personnel de soutien, comme des administrateurs et des agents de l'assistance sociale; j'ignore combien ils sont. Ils travaillent au niveau de la réserve, mais il n'y a que deux aides sociaux.

**Le sénateur Hastings:** Pour toutes les réserves du nord de la Saskatchewan?

**M. Sanderson:** C'est juste.

**Le sénateur Hastings:** En deuxième lieu, je voudrais passer aux observations que vous avez faites au sujet des autobus et de la main-d'œuvre à rabais. Vous dites qu'il y a quarante-six contrats d'autobus?

**M. Sanderson:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Et c'est le ministère qui les octroie?

**M. Sanderson:** En effet.

**Le sénateur Hastings:** Et les Indiens n'ont pas pu les obtenir?

**M. Sanderson:** Non.

**Le sénateur Hastings:** Mais ce sont des soumissions publiques, n'est-ce pas?

**M. Sanderson:** Il y a des appels d'offre, en effet. Ça nous inquiète car plusieurs familles menacent de reti-

rer leurs enfants de l'école ou des programmes d'intégration, vu que les contrats d'autobus n'ont pas été octroyés dans la réserve; les sociétés qui font des soumissions, les font si basses que les soumissionnaires individuels ne peuvent leur faire concurrence.

**Le sénateur Hastings:** Et vous avez parlé de la main-d'œuvre à rabais?

**M. Sanderson:** Dans notre secteur, il y a plusieurs conducteurs d'autobus, mais dans le sud, il n'y en a pas qui soient Indiens.

**Le sénateur Hastings:** Pour quelle raison? Ne sont-ils pas rémunérés au taux minimum?

**M. Sanderson:** On leur accorde le minimum de un dollar par jour mais imaginez quel serait leur gain s'ils détenaient un contrat et administrait eux-mêmes les services d'autobus.

**Le sénateur Sparrow:** Vous avez dit que les employés du ministère provincial du Bien-être social et des Services familiaux viennent dans la réserve lorsque surgissent des problèmes concernant les enfants. S'y rendent-ils à votre demande ou à la demande du ministère des Affaires indiennes? Je sais qu'ils ont un accord de travail.

**M. Sanderson:** Oui, c'est leur seule condition. Ils se rendent à la réserve seulement pour des cas extrêmement graves et c'est tout.

**Le président:** Vous ne répondez pas vraiment à la question qu'il vous a posée.

**M. Sanderson:** Bien, voyez-vous, je ne peux reconnaître leur lignes de conduite.

**Le président:** Le sénateur Sparrow a dit que la question relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et que les employés provinciaux n'ont pas à se rendre à la réserve à moins d'y être appelés, ce qui a du sens.

**M. Sanderson:** Oui, mais quand il y a des cas extrêmes...

**Le sénateur Sparrow:** Mais voici où je veux en venir: est-ce l'opinion du ministère des Affaires indiennes ou celle du ministère provincial du Bien-être social?

**M. Sanderson:** Voici. Quand il y a négligence à l'égard des enfants, il n'y a personne du Ministère dans les environs à qui les cas pourraient être rapportés dans les réserves.

Il devrait y avoir ou bien une police ou bien quelqu'un du ministère du Bien-être.

**Le président:** Il n'y a personne à qui vous pouvez faire rapport ou faire appel?

**M. Sanderson:** Non, à moins que le conseiller en chef ne le fasse mais ce n'est vraiment pas suffisant.

**Le sénateur Carter:** Et vous n'avez pas le téléphone non plus, n'est-ce pas?

**M. Sanderson:** Non, et c'est là une autre source de difficultés. Nous avons d'énormes problèmes de communications.

**Le président:** Nous avons découvert le même genre de conditions à Terre-Neuve. Eux aussi n'ont pas le téléphone. Nous n'avons pas aimé cela du tout.

**M. Sanderson:** Même le service postal est mauvais.

**Le sénateur Carter:** Je voudrais poser quelques questions au sujet des maisons. Je n'ai pas très bien compris quand vous avez parlé de \$8,000 par maison. Ces maisons sont-elles dans les réserves?

**M. Sanderson:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Et ils accordent huit mille dollars pour construire une maison, n'est-ce pas?

**M. Sanderson:** En effet.

**Le sénateur Carter:** Pour la maison au complet?

**M. Sanderson:** Pour la maison au complet.

**Le sénateur Carter:** Et cela signifie que vous devez payer votre propre main-d'œuvre avec ce montant, n'est-ce pas?

**M. Sanderson:** Non, le coût de la main-d'œuvre est prévu quelque part dans le budget. Le Ministère construit la maison.

**Le sénateur Carter:** Le Ministère construit la maison?

**Le sénateur Ferguson:** Et il en coûte huit mille dollars?

**Le sénateur Carter:** Et il en coûte huit mille dollars.

**Le président:** C'est le montant limite des dépenses, soit \$8,000 pour la maison.

**Le sénateur Carter:** Oui, mais qui détermine ce qu'ils obtiennent pour huit mille dollars?

**Le président:** C'est établi par le Ministère. Le Ministère possède un plan pour les maisons. Ils ont les plans A, B ou C ou peu importe.

**Le sénateur Carter:** Vous pouvez seulement avoir une maison qu'ils évaluent à huit mille dollars, n'est-ce pas?

**Le président:** C'est juste.

**Le sénateur Carter:** Et vous fournissent-ils les huit mille dollars pour la construire?

**M. Sanderson:** Le Ministère supervise la construction.

**Le sénateur Carter:** Ils accordent un contrat à quelqu'un pour construire une maison à huit mille dollars?

**M. Sanderson:** En effet.

**Le sénateur Quart:** Vous permet-on de choisir votre propre entrepreneur?

**Le président:** Non. C'est le même genre de dispositions que celles de la Société centrale d'hypothèque et de logement. Ils établissent des normes. C'est ce qu'ils font depuis des années. La maison qu'ils construisent vaut bien son prix. Le problème, voyez-vous, c'est qu'il n'y a pas de sous-sol. Et il n'y a pas non plus de ventilation ou autres commodités comme l'eau courante.

**M. Sanderson:** Souvent ils utilisent des panneaux de particules pour le plancher et les murs.

**Le sénateur Sparrow:** Combien coûte cette maison aux familles indiennes elles-mêmes?

**M. Sanderson:** Certaines d'entre elles paient \$135, d'autres \$500.

**Le sénateur Quart:** Cinq cents?

**M. Sanderson:** Oui, \$500 pour la maison.

**Le sénateur Carter:** Donc, les Indiens achètent cette maison, n'est-ce pas?

**M. Sanderson:** Oui, pour \$500.

**Le sénateur Carter:** Vous achetez une maison de \$8,000 pour \$500?

**M. Sanderson:** En effet.

**Le président:** Permettez-moi de dire simplement ceci, M. Sanderson. Vous êtes un type très modéré. Vous avez exposé vos points fondamentaux très facilement et rapidement. Vous avez dit ce que vous aviez à dire. Vous avez parlé de l'absence d'eau courante, de sous-sols, de ventilation, et ainsi de suite. Vous avez fait impression auprès des membres du Comité parce qu'ils comprennent ces choses. Au nom des membres du Comité je veux vous remercier d'être venu témoigner devant nous aujourd'hui. Merci.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

SOCIÉTÉ DE RELANCE DE LA SASKATCHEWAN

TABLE DES MATIÈRES

LA SOCIÉTÉ DE RELANCE – UN BESOIN

RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE RELANCE DE LA SASKATCHEWAN

CONNAISSANCES PRATIQUES

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

AUXILIAIRES

GESTION DE PETITES ENTREPRISES

AUTRES PROJETS NÉCESSAIRES

INSTALLATIONS ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RELANCE

LA SOCIÉTÉ DE RELANCE À PRINCE ALBERT

DIRECTEURS ET AGENTS DE LA SOCIÉTÉ

## LES SOCIÉTÉS DE RELANCE—UN BESOIN

Les chercheurs s'accordent à dire qu'il existe un lien réel entre le niveau d'instruction et l'incidence de la pauvreté.

Pour obtenir et garder de bons emplois, les gens ont au moins besoin d'une solide instruction de base, de connaissances sociales, d'une formation professionnelle et, bien sûr, de possibilités d'emploi.

Il y a au Canada 916,000 familles non agricoles à faible revenu, dont 625,000 chefs de familles qui n'ont reçu aucun enseignement scolaire ou ont fréquenté seulement l'école élémentaire et 208,000 qui ne sont pas demeurés plus de trois ans à l'école secondaire.

Étant donné l'importance de l'instruction pour l'obtention et la conservation d'un bon emploi, quelque 833,000 chefs de ménages non agricoles à faible revenu ont besoin d'une formation scolaire plus poussée et de connaissances pratiques élémentaires. A ce nombre, on doit ajouter les adultes qui ne sont pas chefs de famille mais qui devraient faire partie de la main-d'œuvre rémunérée et les adultes demeurant dans des fermes qui peuvent déménager dans des centres urbains pour se trouver un emploi.

Présentement les ressources consacrées à la formation et au recyclage des chômeurs sont insuffisantes et grevées à la limite par les méthodes actuelles. Il faut par conséquent mettre au point des méthodes plus efficaces et plus économiques de mise en valeur de la compétence des adultes moins avantagés. L'urgence de ce besoin devient de plus en plus évidente à mesure que la population autochtone s'emploie à obtenir de meilleurs services. Les autochtones sont, en grande partie, exclus des programmes de recyclage actuels parce qu'ils ne possèdent pas la formation scolaire minimale requise pour y être admissibles.

La société de relance de la Saskatchewan a été créée pour perfectionner de nouvelles méthodes et de nouveaux outils qui pourraient être utilisés partout au Canada à cette fin. Le présent rapport décrit brièvement les progrès qui sont réalisés.

### RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE RELANCE DE LA SASKATCHEWAN

La société de relance de la Saskatchewan a été établie afin «de perfectionner des méthodes pour rendre les personnes défavorisées aptes à occuper un emploi stable et rémunérateur» et en particulier celles qui ne possèdent pas un niveau d'instruction élevé. Ces méthodes doivent pouvoir être utilisées de façon généralisée au Canada. La société poursuit ces objectifs dans des régions choisies, depuis octobre 1968. Au 31 mars 1970, les réalisations de la société de relance de la Saskatchewan comprenaient les aspects suivants:

#### 1. Cours de connaissances pratiques

Ces cours visent à enseigner aux participants des façons de régler, de manière efficace et responsable, leurs problèmes personnels, familiaux, communautaires et d'emploi. Ces cours représentent une contribution importante au relèvement social et humain et suscitent de l'intérêt au plan national et international. On prépare et vérifie présentement les éléments détaillés du cours. La mise au point et la vérification devraient être complètement terminées le 31 août 1971. En 1969-1970, un total de 210 adultes se sont inscrits aux cours.

#### 2. Cours de formation des moniteurs de cours de connaissances pratiques

Ce cours est préparé en vue de former les Indiens, les Métis et les Blancs à donner le cours de connaissances pratiques.

#### 3. Enseignement élémentaire pour les adultes illettrés, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année

Plus de 25 p. 100 des adultes du nord des Prairies sont illettrés; ce cours marquera un pas important vers leur admission à des programmes réguliers de recyclage. Une première version du cours a été rédigée en utilisant l'alphabet d'enseignement aux débutants. Le cours sera rerédigé avant d'être essayé à nouveau. La rédaction et la mise à l'essai des méthodes prendront deux ans ou plus avant que le cours ne soit jugé entièrement satisfaisant.

#### 4. Enseignement élémentaire pour adultes, de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

On a mis à l'essai les éléments du cours conduisant de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année. Selon l'expérience acquise jusqu'à présent, les éléments du cours élémentaire de la société de relance, comparativement aux méthodes actuelles, réduisent de 45 p. 100 le temps requis pour passer d'une année à l'autre. D'ici le 31 mars 1972, on aura constitué les éléments définitifs du cours. Pendant l'année 1969-1970, un total de 210 adultes se sont inscrits au cours. L'élève moyen a terminé une année complète à toutes les 80 heures.

#### 5. Cours de formation des moniteurs de l'enseignement élémentaire

Plusieurs «moniteurs» et un professionnel dispensent l'enseignement élémentaire au moyen de programmes individuels d'étude. Les moniteurs reçoivent une formation spécialisée à cette fin.

#### 6. Cours de formation des auxiliaires

C'est un cours de formation à l'intention des enseignants auxiliaires, des travailleurs sociaux auxiliaires, etc. Au cours de 1969-1970, 40 adultes ont complété ce programme. Le manuel de formation comptant

environ 1000 pages et pouvant être utilisé partout au Canada sera terminé le 31 décembre 1970.

#### 7. Cours de gestion d'entreprise pour les Indiens et les Métis

L'élaboration d'un cours à l'intention des gens qui veulent gérer leur propre entreprise a progressé de façon satisfaisante. Le cours sera offert à l'automne 1970.

### CONNAISSANCES PRATIQUES

Des adultes quittent ou perdent souvent leur emploi pour d'autres raisons qu'un manque d'habileté au travail. D'autres n'obtiennent jamais d'emplois même s'ils possèdent des diplômes et des talents. Souvent, l'inaptitude à résoudre les différents problèmes de la vie constitue la raison véritable qui empêche les gens d'obtenir ou de garder un emploi.

Pour répondre à ce besoin, la société de relance de la Saskatchewan est à mettre au point un cours de connaissances pratiques qui procurera aux adultes défavorisés les connaissances et les aptitudes dont ils ont besoin pour appliquer les techniques de solution de problèmes à la solution de leurs propres problèmes sociaux.

Ce cours est une innovation; il a attiré à Prince Albert plus de 100 visiteurs venus des différentes parties des États-Unis et du Canada pour étudier le programme.

Au moyen d'une série planifiée d'expériences, on encourage et on aide les étudiants adultes à mettre en œuvre un programme personnel d'améliorations dans chacun des domaines suivants:

#### 1. Amélioration de soi-même et des autres

Apprendre à reconnaître et à mettre en valeur ses atouts et talents personnels, résoudre ses problèmes personnels, contribuer à l'efficacité du groupe et aider les autres.

#### 2. Prise de ses responsabilités au foyer

Reconnaître et résoudre les problèmes familiaux; planifier et mettre à exécution des programmes d'améliorations de la vie familiale.

#### 3. Occupation des loisirs à des fins utiles

Utiliser ses loisirs à son amélioration personnelle et au profit de la collectivité.

#### 4. Exercice de ses droits et de ses responsabilités dans la société

Se renseigner davantage sur la collectivité afin que les ressources puissent être utilisées à bon escient et à leurs fins propres; sur les façons d'apporter sa contribution dans son propre intérêt

et celui de la collectivité; sur les devoirs d'un citoyen responsable envers la collectivité et sur la façon de participer efficacement à ses activités.

#### 5. Prise de décisions responsables en vue d'un travail

Se renseigner sur les différentes occupations et occasions d'emploi et, après avoir évalué ses propres intérêts, aptitudes et talents, viser à une carrière et établir un plan pour y parvenir de sorte qu'au moyen d'une formation et d'une expérience plus poussée, un travail plus intéressant puisse être accompli

### Cours de connaissances pratiques

Le cours de connaissances pratiques fournit l'occasion d'appliquer les connaissances acquises dans la solution des problèmes à un éventail de situations réelles ou simulées de la vie. Le plan du cours donne des indications sur ce que les participants doivent faire pour mettre leurs connaissances à l'épreuve et ainsi atteindre l'objectif pratique de la leçon. Le plan du cours renferme les descriptions précises et détaillées des cinq phases de la leçon:

1. Au cours de la phase appelée *stimulation*, les participants s'intéressent à un problème.

2. La phase *évocation* permet aux participants de partager leur connaissance du problème et de découvrir s'ils ont besoin de plus de renseignements.

3. Au cours de la phase *découverte de l'objectif*, les participants obtiennent, étudient et appliquent leurs nouvelles connaissances aux problèmes qu'ils ont découverts. Comme chaque leçon marque un progrès à l'intérieur de la phase découverte de l'objectif, le moniteur attire l'attention des participants sur les questions non résolues qui ont été soulevées et sur les désaccords découverts en cours de discussion. Le moniteur indique alors aux participants où ils peuvent trouver les renseignements utiles et pertinents qui permettront de régler ces différends.

4. La phase *application* permet aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises à partir du but pratique de la leçon.

5. La phase *évaluation* exige des participants qu'ils évaluent l'efficacité de la leçon, leur propre réalisation du but de la leçon et leur besoin d'une étude et d'une pratique plus poussées.

### Dynamique de groupe

Dans le cours de connaissances pratiques, un comportement orienté vers l'aide à apporter au groupe constitue un facteur primordial au changement d'attitude. Ce traitement est efficace dans la mesure où les

membres du groupe ont développé un sens profond de support collectif, de confiance et d'intérêt mutuel qui les amènent à s'entraider par l'entremise des leçons qui visent à concentrer l'attention sur les aspects problématiques de la vie. L'acceptation et l'opposition sont inhérentes à tout groupe; la réalisation d'un équilibre entre les deux est essentielle. Lorsque l'acceptation mutuelle est totale, tout le monde se sent à l'aise mais la mise en valeur des talents personnels et l'acquisition d'aptitudes à résoudre des problèmes en souffrent. Par contre, si les participants se dressent tous les uns contre les autres, ils réagissent défensivement et s'enlisent davantage dans leur comportement négatif.

#### Enregistrement magnétoscopique et lecture

L'enregistrement magnétoscopique apporte une aide précieuse au groupe et au moniteur. Personne ne peut refuser le témoignage de l'enregistrement magnétoscopique; il parle par lui-même avec une évidence indiscutable. Les gens se voient tels que les autres les voient, probablement pour la première fois. L'enregistrement magnétoscopique donne donc une nouvelle dimension à la rétroaction qui a cours entre les membres du groupe.

#### Évaluation

Il est toujours difficile d'établir si les gens ont vraiment changé leurs habitudes et, si tel est le cas, pour quelle raison. Il est essentiel que la société de relance de la Saskatchewan évalue dans quelle mesure les cours de connaissances pratiques aident vraiment les gens. A cette fin, on utilise les méthodes suivantes:

1. *Observation*—Les cours peuvent être observés et entendus depuis la salle d'observation afin de voir les réactions que semble provoquer chaque partie du cours dans la classe.

2. *Interview*—on demande aux élèves et aux moniteurs de donner leurs impressions sur les divers aspects du cours.

3. *Vérification sur place*—le cours est donné en différents endroits afin de découvrir si le genre d'établissement scolaire fait une différence.

4. *Examens*—les élèves passent des tests de personnalité et autres examens avant, pendant et après le cours.

5. *Évaluation ultérieure*—après le cours, les élèves sont interviewés périodiquement afin de juger de la durabilité des changements.

De façon générale, les recherches indiquent que les élèves développent une plus grande confiance en eux-mêmes et qu'ils peuvent plus facilement parler de leurs problèmes avec les autres. Certains ont définitivement modifié leurs habitudes. Les découvertes servent à améliorer le cours; un des points importants du cours

est d'orienter de plus en plus la formation vers l'acquisition de connaissances et d'aptitudes véritables qui permettront aux élèves de s'en servir à bon escient en dehors du centre de formation.

#### Révision

Les leçons doivent être préparées en détail de façon à permettre leur utilisation dans d'autres parties du Canada. Elles doivent par conséquent être très claires. Mais elles doivent en outre provoquer des changements dans le comportement des élèves. Rendre une leçon INTÉRESSANTE, stimulante et instructive de manière à soulever l'intérêt des élèves et à susciter chez eux un désir de changer et des changements réels est un travail très exigeant. C'est peut-être possible. Il appartient à la société de relance de la Saskatchewan d'essayer. La mise à l'essai d'une leçon est suivie d'une révision, s'il y a lieu. Parfois la révision est minime, mais, habituellement, elle comporte une restructuration importante et la nécessité de préparer la leçon d'une façon tout-à-fait différente.

#### Moniteurs des cours de connaissances pratiques

Les cours de connaissances pratiques ont été donnés par des «moniteurs» à titre d'instructeurs. Les moniteurs reçoivent une formation d'une durée de deux mois qui leur permet d'acquérir dans les domaines de la dynamique de groupe, des diverses techniques d'enseignement (questions, tenue de rôles, cours), de la manutention des appareils (projecteurs, magnétoscopes, tableaux, magnétophones) et une pratique intensive en se servant des leçons du cours de connaissances pratiques avec la lecture du magnétoscope. Au moment de donner le cours, un personnel spécialisé supervise et aide les moniteurs.

#### ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan accorde un certificat de 10<sup>e</sup> année pour adultes qui permet à une personne de s'inscrire aux cours de formation dans divers métiers et de se qualifier, au plan scolaire, pour occuper différents emplois dont l'exigence minimale est la 10<sup>e</sup> année.

Le docteur J.C. McIsaac, ministre de l'Éducation en Saskatchewan, a annoncé récemment que la province autorisera dans un avenir prochain un certificat de 12<sup>e</sup> année pour adultes.

Le but principal de la société de relance de la Saskatchewan dans le domaine de l'enseignement élémentaire est de perfectionner un cours qui permettra aux adultes sans instruction d'obtenir ces certificats en moitié moins de temps qu'avec les cours actuels. Pour atteindre cet objectif, la société de relance expérimente présentement des méthodes et du matériel didactique avec des adultes. Le tout se déroule en trois étapes de formation:

1. De la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année environ,
2. De la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année pour adultes,
3. 11<sup>e</sup> année pour adultes et l'équivalent de la 12<sup>e</sup> année.

#### Alphabet d'enseignement aux débutants

Il n'y a que quarante-quatre sons dans la langue anglaise mais il existe des centaines de combinaisons différentes de lettres pour les écrire. Cette situation occasionne beaucoup de confusion chez le lecteur débutant. Afin de simplifier l'apprentissage de la lecture de l'anglais, on a inventé l'alphabet d'enseignement aux débutants. La société de relance a fait l'expérience de cet alphabet et l'a trouvé très utile mais le matériel didactique existant pour l'enseigner est inapproprié. Comme au-delà de 25 p. 100 des adultes du nord de la Saskatchewan ne savent ni lire ni écrire, il est nécessaire de perfectionner un bon cours à leur intention. La société de relance de la Saskatchewan tentera une expérience d'enseignement de cet alphabet à l'aide de techniques audio-visuelles. La société a découvert qu'il est relativement facile pour des adultes de passer de l'alphabet d'enseignement aux débutants à l'alphabet ordinaire.

#### 10<sup>e</sup> année pour adultes

Au cours de l'année, on a utilisé des livres d'enseignement personnel programmé comme manuels de base au cours de 10<sup>e</sup> année pour adultes. Le matériel didactique supplémentaire comprend des livres d'exercices, des manuels traditionnels et des aides audio-visuelles de différentes sortes.

Ce matériel didactique était disposé en deux diagrammes à ligne continue pour indiquer dans quel ordre chaque élève devrait utiliser les volumes et à quel moment il aurait à subir un examen. Selon les résultats, des participants pouvaient passer certaines parties ou se servir de d'autres instruments de travail.

Certains participants ont pu travailler pendant cinq heures par jour après que le cours de connaissances pratiques eut été terminé à la fin de septembre, soit le double du temps qu'ils consacraient auparavant au cours d'enseignement élémentaire. Le fait qu'ils aient mis presque deux fois plus de temps que les autres à franchir une année démontre que passer deux fois plus de temps à l'enseignement élémentaire ne contribue pas à réaliser des progrès proportionnels dans le domaine scolaire. En moyenne les participants ont mis 80 heures à compléter une année.

Jusqu'à présent, 53 p. 100 des participants ont atteint le niveau de la 10<sup>e</sup> année pour adultes bien que, sur le plan statistique 83 p. 100 pourraient atteindre cet objectif s'ils en avaient le temps.

#### Programme individuel d'étude

La société de relance de la Saskatchewan élabore présentement un système de programmes individuels

d'études (PIE) pour les élèves s'inscrivant au cours de 10<sup>e</sup> année pour adultes. La société de relance de la Saskatchewan, en utilisant le PIE, vise les objectifs suivants:

1. Offrir aux élèves un cours vraiment personnel en suivant de près les difficultés particulières d'apprentissage et en vérifiant constamment les progrès personnels.
2. Accorder aux élèves une plus grande part de responsabilité à l'égard de leur propre développement en les renseignant sur leurs faiblesses à chaque étape et en les laissant planifier leurs propres programmes.
3. Utiliser les méthodes, le matériel didactique et les modes d'apprentissage les mieux adaptés aux populations visées.

#### Fonctionnement du PIE

Le PIE sert à planifier, fournir et expérimenter un éventail de situations d'apprentissage adaptées aux caractéristiques de l'élève en tant qu'étudiant. Le programme adapte les études à l'élève particulier selon le schéma intégré d'évaluations, de développement et de formation suivant:

1. En premier lieu, on se sert de critères d'affectation et d'évaluation pour déterminer les points précis du programme que le participant connaît ou ignore.
2. Les résultats des tests individuels et collectifs font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer les points qui devraient être révisés et améliorés.
3. Le personnel discute privément des résultats des mesures d'affectation avec les élèves et prescrit des programmes individuels d'étude. Le but est d'amener l'élève à étudier le contenu du cours qu'il n'a jamais appris et à revoir ce qu'il a oublié.
4. Les élèves commencent alors à travailler suivant leurs propres programmes.
5. Les assignations et les examens réguliers se poursuivent. L'endroit et la fréquence des erreurs doivent être analysés de façon régulière afin d'en découvrir les causes et de proposer des mesures correctives en ce qui touche le matériel de formation et les méthodes.

#### La 12<sup>e</sup> année pour adultes

Un tiers des participants qui obtiennent le certificat de 10<sup>e</sup> année pour adultes de la société de relance de la Saskatchewan aimeraient poursuivre leurs études mais ils ne possèdent ni le bagage intellectuel nécessaire ni le temps d'assimiler tous les sujets traditionnels pour obtenir le certificat provincial de 12<sup>e</sup> année.

Au cours de l'année dernière, la Division de l'enseignement élémentaire a rencontré des membres du

ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour discuter de l'élaboration d'un programme menant à l'obtention d'un certificat de 12<sup>e</sup> année pour adultes ou de l'équivalent d'un diplôme d'école secondaire. La société collaborera avec le Ministère à l'élaboration d'un programme et de normes pour ce niveau.

### LES AUXILIAIRES

De nombreux professionnels dans les écoles, les services de bien-être et autres organismes sociaux passent beaucoup de temps à accomplir des tâches à caractère non spécialisé. L'embauche d'enseignants et de travailleurs sociaux auxiliaires, par exemple, leur permettrait de consacrer beaucoup plus de leur temps à l'enseignement, l'orientation, etc. Au-delà des critères d'efficacité, l'apport des travailleurs sociaux auxiliaires à l'accomplissement efficace du travail social peut être très grand. Ces derniers pourraient, par exemple, élargir les cadres des services offerts en accomplissant un travail de prévention et de réadaptation dans les milieux pauvres avoisinants mêmes. Ceux qui parlent une des langues indiennes pourraient aussi communiquer plus efficacement avec les Indiens.

Dans les écoles, les enseignants auxiliaires peuvent se charger des exercices de répétition à des petits groupes d'élèves qui ont besoin d'un travail intensif, préparer des aides audio-visuelles, aider à la bibliothèque, surveiller le gymnase, accomplir du travail de bureau, etc. Il y a des emplois d'une énorme valeur sociale en éducation, travail social, récréation, hygiène, etc. que les auxiliaires peuvent occuper de temps à autres et à l'intérieur desquels ils peuvent se perfectionner et progresser. Le professionnel est alors plus en mesure de jouer un rôle dans les domaines de la planification des programmes, l'administration, la formation et la supervision.

Au cours 1969-1970, la société de relance de la Saskatchewan a préparé des cours de formation d'enseignants et de travailleurs sociaux auxiliaires. On a remarqué de nombreuses similitudes entre ces deux cours. Il est aussi apparu évident que d'autres types d'organisations comme les services récréatifs et les services de santé pourraient très bien employer ces auxiliaires. A partir de ces constatations, on a pensé qu'il pourrait y avoir un noyau d'aptitudes et de connaissances communes au travail des auxiliaires dans le cadre de toutes les organisations à caractère social. Par exemple, les aptitudes et les connaissances d'un travailleur social auxiliaire pourraient être très utiles à un enseignant auxiliaire lors des visites à domicile au sujet des enfants. Si on pouvait déterminer les aspects communs de ces aptitudes et de ces connaissances et les fondre en un seul cours de formation pratique, les diplômés auraient alors des possibilités et des connaissances plus vastes pouvant être utilisées dans un grand nombre de situations. Cette solution pourrait égale-

ment représenter une économie pour le programme de formation étant donné qu'un seul type de cours, au lieu de deux ou trois, serait offert. On a adopté le terme auxiliaire (travailleur auxiliaire spécialisé dans le travail social) pour désigner le poste.

C'est la société de relance de la Saskatchewan qui a créé les emplois d'enseignants auxiliaires en Saskatchewan au cours de 1968. Différentes écoles de la province ont manifesté le désir d'en employer plus de 300 en 1970.

### Structure du cours

Le cours comprend les sujets suivants:

1. Les services fournis par les organismes d'éducation, de bien-être, de loisirs et autres.
2. Nature des problèmes des élèves, des participants et des clients, services et programmes des divers organismes, historique de leur développement, comment ils répondent aux besoins des gens et de quelle façon ils sont offerts. On parle également de la structure et du fonctionnement des organisations de services.
3. Façons de recueillir et d'utiliser tous les renseignements pertinents nécessaires à l'identification des besoins du client et de l'employeur.
4. Fonction et but des règlements administratifs; fonctionnement de l'organisation.
5. Préparation et présentation de rapports oraux et écrits.
6. Le rôle de l'auxiliaire dans la compréhension des problèmes des gens et de quelle façon il apporte son aide dans le cadre de l'organisation; utilisation des ressources de l'organisation; caractère confidentiel.
7. Sessions de pratique de cueillette des renseignements sur le client, types de renseignements requis, façon de remplir les formules d'entrevue, techniques de l'entrevue.
8. Habilités requises de l'auxiliaire y compris la façon de mener une entrevue, dactylographie, manutention des appareils d'enseignement audio-visuel, préparation d'aides audio-visuelles, rédaction de rapports.

En lui faisant tenir des rôles et en l'amenant à résoudre des problèmes de groupe dans des situations de travail simulées, on fournit à l'élève des exemples de situations de la vie réelle et on le familiarise avec ces problèmes avant qu'il ne commence à travailler. La formation en cours d'emploi est offerte par les écoles locales, les organismes de bien-être, les Centres indiens-métis d'amitié, etc. Les élèves passent quatre des 16 semaines de leur stage à occuper différents emplois en vue d'acquérir une plus grande formation pratique.

Par conséquent, le cours d'auxiliaires fournit à l'élève un noyau de connaissances et d'aptitudes qu'il peut facilement mettre à profit dans une grande variété de postes.

#### Évaluation des cours antérieurs

La société de relance de la Saskatchewan a déjà offert deux cours d'enseignant auxiliaire et un cours de travailleur social auxiliaire. Voici un bref résumé des résultats après l'obtention des diplômes:

#### Enseignant auxiliaire—34 participants

- 25 Écoles
- 2 Société de relance de la Sask.
- 1 Commis de magasin
- 1 Clinique
- 3 Sans affectation
- 2 Abandon du cours
- 34

#### Travailleurs sociaux auxiliaires—23 participants

- 2 Bien-être provincial
- 5 Société de relance de la Saskatchewan
- 2 Centre indien-métis d'amitié
- 1 Hôpital psychiatrique *Ward Victoria Union*
- 4 *Alberta Correctional Institute*
- 1 Clinique
- 1 Autre formation (commis-dactylographe)
- 5 Sans affectation
- 2 Abandon du cours
- 23

On doit faire remarquer que sur un total de 57 participants, 53 ont obtenu leur diplôme. Parmi ces derniers, 45 ont d'abord obtenu un emploi, 36 occupent un emploi connexe.

### COURS DE GESTION DES PETITES ENTREPRISES

On est en train d'organiser un cours de gestion des petites entreprises à l'intention spécialement des gens de descendance indienne. Ce cours a pour but de les initier à la gestion des affaires afin de les mieux préparer à lancer leur propre entreprise ou à devenir gérants d'entreprises appartenant à des bandes, à des coopératives, etc.

#### Nécessité d'un tel cours

La plupart des indigènes habitent le nord des provinces canadiennes. Par tradition, ils vivaient de chasse et de pêche. Mais il y a à l'heure actuelle un état de crise dans le Nord. Il y a trop peu d'emplois pour la population indigène qui s'accroît rapidement. Les gens du Nord deviennent plus pauvres à mesure que les moyens traditionnels de subsistance diminuent et la population continue d'augmenter.

Le Nord canadien est à l'heure actuelle en pleine évolution, ce qui cause de nombreux problèmes aux

indigènes. Les ressources minérales sont exploitées et un plus grand nombre de touristes canadiens et américains se rendent encore plus au nord de ces régions pour pêcher et chasser. De ce fait, on construit des routes pour faciliter l'accès à ces régions et l'isolement de la population indigène, qui était auparavant un avantage, constitue maintenant une menace à sa survie.

Le développement du Nord en ce qui a trait aux ressources minérales, au tourisme et aux routes est en un sens une menace pour ses habitants actuels. Cependant, cette situation permet la création de nouveaux emplois et l'établissement de nouvelles petites entreprises. Dans le passé, ce sont les Blancs du sud qui avaient saisi les occasions de lancer de petites entreprises. En général, les indigènes n'ont pas été préparés à établir et à diriger leurs propres petites entreprises.

Il existe des entreprises appartenant à des indigènes qui auraient besoin de gérants indigènes mais qui ne peuvent à l'heure actuelle trouver les gens possédant les qualités nécessaires. Mentionnons par exemple un camp de touristes appartenant à des indigènes mais qui est présentement administré par des Blancs. La bande voudrait le voir diriger par un Indien aussitôt qu'on pourra trouver quelqu'un possédant les qualités requises. A mesure qu'il y aura des personnes compétentes, celles-ci trouveront probablement de nouvelles entreprises à établir, sur le plan individuel ou communautaire. Il est donc nécessaire de former les indigènes à la gestion des affaires.

#### Problèmes particuliers des hommes d'affaires indigènes

Au cours des quelques dernières années, des indigènes ont lancé un certain nombre d'entreprises avec des succès divers. A la suite d'un grand nombre d'entrevues avec des chefs indigènes et des fonctionnaires du gouvernement, on a constaté que les divers facteurs ci-après étaient à la base des insuccès:

1. Le niveau d'instruction est très bas, ce qui entraîne des difficultés dans les communications en langue anglaise.
2. Les indigènes manquent d'expérience dans le domaine des affaires.
3. La possession de biens par tous les membres d'une même famille ou d'un groupe a souvent contribué à restreindre les ressources d'une entreprise.
4. Le mauvais usage des revenus a souvent empêché les indigènes de faire fructifier leurs entreprises.

Aucun de ces problèmes n'est insurmontable. Ils nous permettent de constater cependant que la formation doit être bien adaptée aux besoins des indigènes. Aussi, les participants et leur femme doivent suivre les cours de formation personnelle et d'instruction élé-

mentaire avant d'entreprendre le cours de gestion des petites entreprises.

Pourquoi un nouveau cours?

Comme les cours existants ne peuvent répondre aux besoins, la société *NewStart* est en train de mettre au point un nouveau cours adapté à l'expérience et aux besoins de la population indigène.

Contenu du cours

Les renseignements nécessaires pour mettre au point un tel cours étaient largement insuffisants. Pour que le cours fût adapté à la population, il fallait qu'il soit conçu en fonction des expériences et du milieu de l'indigène. Si on prenait comme exemples des situations typiques de leur propre milieu, il pourrait mieux les comprendre et saisir plus facilement les principes de la gestion des affaires.

Pour exposer aux indigènes des situations dans lesquelles ils pourraient se reconnaître, on a élaboré des exemples à partir de l'historique de certaines entreprises dans le Nord. Pour obtenir des données à cette fin, on a dû recueillir des renseignements sur plusieurs communautés (population, entreprises et occasions d'affaires). Ces recherches ont été effectuées en 1969 et 1970 et les grandes lignes du cours ont été établies (voir ci-après). Le cours sera donné à compter de septembre 1970.

## MATIÈRES

Principes de gestion

L'objectif de ce cours est de faire comprendre le fonctionnement de notre type d'entreprises et d'exposer les tâches du propriétaire ou du gérant d'une entreprise. L'étudiant apprend à connaître les divers organismes ou groupes qui peuvent conseiller le propriétaire ou le gérant sur la conduite d'une entreprise. Il se renseigne sur l'organisation et les fonctions des chambres de commerce, des associations commerciales, des conseils et des associations de développement, ainsi que des organismes consultatifs privés, municipaux, provinciaux et fédéraux en matière d'affaires.

Organisation des entreprises

L'objectif de ce cours est d'étudier les avantages et les désavantages de divers types d'organisation des entreprises (propriété, association, compagnie limitée ou coopérative).

Mise en marché

Ce cours a pour but l'étude des facteurs qu'un propriétaire ou un gérant doit prendre en considération pour établir un programme de vente réaliste. Les sujets étudiés comprennent l'établissement des besoins des clients, la fixation des prix, l'achat, les canaux de

distribution, la publicité, la promotion des ventes, la vente personnelle et le service après-vente.

Personnel

Ce cours vise à faire acquérir aux participants les attitudes qui permettent à un propriétaire ou à un gérant d'obtenir de son personnel une collaboration efficace, consciencieuse et fidèle. Le cours porte sur l'évaluation des besoins en personnel, la façon d'attirer de bons employés, les conditions de travail, la satisfaction du travail accompli, les avantages sociaux et financiers, la formation, la surveillance, la notation et les relations de travail.

Opérations techniques (production)

Ce cours a pour objet d'apprendre aux élèves comment faire fonctionner une entreprise du point de vue des opérations techniques, c'est-à-dire comment déterminer les opérations à accomplir, comment évaluer les méthodes en usage, comment évaluer d'autres méthodes à la lumière des conditions financières et du marché et comment établir des moyens pour mesurer les progrès accomplis. De façon plus pratique, les sujets suivants sont étudiés: établissement des horaires de travail, usage des installations, contrôle de la production et de la qualité, entretien et expédition.

Comptabilité et finances

Les deux principaux objectifs de ce cours sont les suivants: (1) faire comprendre les principes fondamentaux de la comptabilité et les façons par lesquelles un propriétaire ou un gérant peut faire usage des livres de comptabilité pour gérer avec profit une petite entreprise; et (2) examiner les meilleures sources de capital et de crédit pour les petites entreprises. Les sujets étudiés comprennent le contrôle de la caisse, la gestion des stocks, des comptes à recevoir et des immobilisations, l'établissement des budgets, le contrôle des coûts, les taxes, la comptabilité des profits, les moyens de protection financiers et les sources de fond.

Présentation des idées

Ce cours a pour but d'aider les élèves à améliorer leur aptitude à présenter des idées lors de réunions non officielles, de séances de comités, de repas ou en d'autres occasions semblables. On apprend aux élèves comment préparer de bons exposés et comment diriger des réunions. Pendant la durée du cours, les participants ont l'occasion de donner une ou deux conférences.

Budget personnel

L'objectif de ce cours est d'apprendre aux élèves à distinguer leur budget personnel de celui de leur entreprise. Les sujets traités comprennent le budget familial, le crédit à la consommation, les assurances personnelles et la planification en matière de biens immeubles.

### Lancement d'une entreprise

Ce cours permet de passer en revue les étapes à suivre dans le lancement d'une entreprise: choix du genre d'entreprise et du lieu, embauchage du personnel, achats, mise en marché et financement.

Le cours est enseigné par la méthode d'étude de cas qui est grandement en usage dans l'enseignement de l'administration des affaires. La méthode des cas permet d'envisager des situations réelles qu'ont eu à affronter des entreprises. De cette façon, les participants peuvent mettre le doigt sur des problèmes d'administration précis, voir comment ils ont évolué et comment on pouvait les résoudre. Ils acquièrent ainsi des connaissances, mais ils développent aussi leur jugement et leur habilité à résoudre des problèmes.

En outre, chaque participant est appelé à établir le plan et le budget d'une petite entreprise de son choix. Cet exercice sert à revoir le cours et à contrôler les connaissances acquises et il permet de mettre en pratique certaines des connaissances et des aptitudes nouvellement acquises.

### AUTRES PROJETS

Les réalisations présentes du programme *NewStart* sont importantes et grandement nécessaires, mais il y aurait aussi d'autres projets à réaliser. En voici quelques-uns:

#### 1. Cours de langue anglaise

Ce cours serait destiné aux adultes analphabètes qui ne parlent pas assez bien l'anglais pour apprendre et lire dans cette langue. Il s'adresserait à ceux dont la langue maternelle est l'indien ou le français.

#### 2. Formation personnelle à l'intention des analphabètes

Plus du quart de la population du nord des Prairies est analphabète et doit recevoir une formation personnelle en même temps que des cours de langue anglaise et d'instruction élémentaire.

#### 3. Programme *Head Start*

Il s'agit d'un programme pour la formation intellectuelle, scolaire et sociale des enfants d'âge pré-scolaire provenant de milieux pauvres afin qu'ils atteignent le même niveau de développement que les enfants des milieux de classe moyenne.

#### 4. Transformation des bas quartiers

Ce programme consiste à utiliser les services de développement humain et social existants pour transformer les bas quartiers en centres de transition pour les gens pauvres de la campagne qui arrivent dans les villes.

### 5. Développement social et leadership

Il s'agit d'un ensemble de programmes destinés à accroître la perspicacité et la compétence des membres d'une communauté pour qu'ils puissent utiliser et mettre en œuvre les ressources qu'ils ont ou qui leur sont disponibles.

### ORGANISATION ET MOYENS DE LA SOCIÉTÉ *NEWSTART*

Pour remplir sa mission, la société *NewStart* est organisée comme il suit:

#### 1. Groupe d'élaboration des projets

Le personnel de ce groupe comprend des spécialistes en agriculture, en anthropologie, en commerce, en économie, en éducation, en génie, en droit, en mathématiques, en psychologie, en travail social et en sociologie. Ces personnes sont chargées de l'élaboration des projets, dont l'établissement de méthodes et de données fondées sur des modèles interdisciplinaires et la mise au point de méthodes d'évaluation des projets. Les plans de mise en œuvre sont précis et font place à de nombreux moyens audio-visuels (films, rubans magnétoscopiques, diapositives, etc.) pour accroître l'efficacité des programmes.

#### 2. Centre de mise en œuvre des projets

Ce centre comprend:

a) des bureaux pour les concepteurs, les rédacteurs, les chercheurs, etc. qui mettent au point les projets et les cours ainsi que les méthodes d'évaluation.

b) un laboratoire des moyens audio-visuels où films, photographies, représentations graphiques, tableaux, rubans magnétoscopiques, diapositives sonores et autres aides audio-visuels sont réalisés.

c) une bibliothèque comprenant environ 5,000 livres et autres documents.

#### 3. Groupe de mise à l'essai des projets

Le groupe de mise à l'essai des projets donne des cours de formation et réalise d'autres projets en laboratoire et dans des situations expérimentales. A la fin de l'année, plusieurs centaines d'adultes auront suivi les cours à titre d'expérience.

#### 4. Centres de mise à l'essai des projets

Le laboratoire de formation est le centre de son genre le mieux équipé dans l'Ouest du Canada. Il peut recevoir cent étudiants adultes. On y trouve cinq salles de conférence qui peuvent être transformées en onze salles de séminaire grâce à des portes pliantes. Trois des salles de conférence sont munies de miroirs à sens unique qui permettent l'observation aux fins de la recherche et de la surveillance.

Dans toutes les salles, les étudiants adultes ont à leur disposition des appareils d'enregistrement sur rubans

magnétoscopiques qui leur permettent, par exemple, de s'exercer à faire une demande d'emploi, de faire la critique de leurs propres aptitudes et d'examiner leur propre comportement.

Les salles de conférence et de séminaire sont équipées de tables de forme trapézoïdale qui peuvent être disposées d'un certain nombre de façons selon les besoins de l'enseignement donné.

On a aussi établi un centre d'essai dans des quartiers vieux et sales afin de mesurer l'influence du milieu sur le programme.

#### LE PROGRAMME NEWSTART À PRINCE-ALBERT

Le programme *NewStart*, entreprise d'un million de dollars qui emploie 79 personnes à temps plein et jusqu'à 100 étudiants, est important à Prince-Albert et sa fin entraînerait de graves conséquences sur les ventes au détail, les entreprises de logement et d'autres marchés. Cinquante-sept membres du personnel sont la seule ou la principale source de revenu pour leur famille (les 22 autres sont des femmes mariées qui contribuent au revenu familial). Parmi ces 57 personnes, 16 possèdent une maison à Prince-Albert et 41 sont à loyer. La ville est aussi importante pour le programme *NewStart* que le programme l'est pour la ville.

La ville et sa banlieue ont plus que leur part de personnes et de groupes défavorisés. On estime à treize mille le nombre d'Indiens et de Métis dans la région immédiate de Prince-Albert et 10 p. cent seulement ont un emploi. Prince-Albert est un centre de transition pour de nombreuses gens très pauvres originaires du nord de la Saskatchewan. Elle offre donc d'excellentes occasions de mettre au point des méthodes d'aide pour aider ces gens à survivre dans la ville.

Il est facile de voyager entre Prince-Albert et la région spéciale de développement de Meadow Lake, ainsi que d'autres régions spéciales de développement comme Le Pas où on peut se rendre par avion, car la ville est en quelque sorte un centre pour plusieurs projets du ministère de l'Expansion économique régionale. Prince-Albert n'est également pas très éloignée de l'Université de la Saskatchewan, ce qui permet de faire un usage fréquent du personnel et des installations de l'Université.

Enfin, Prince-Albert est une ville de presque 30,000 habitants et, même si elle n'est pas un endroit d'élection pour les professionnels, elle a quand même ses attraits.

#### LE PROGRAMME AURA-T-IL UNE FIN PRÉMATURÉE?

L'organisme est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale qui s'est engagé à lui fournir les fonds pour quatre ou cinq ans à compter d'août 1967, date où il a été lancé.

#### DIRECTEURS ET AGENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. D. S. Conger	Directeur exécutif et président du Conseil d'administration
M. A. J. Friesen	Directeur
M. A. F. Gallerneault	Directeur
M. E. A. Rawlinson	Directeur
M. J. W. Steuart	Directeur
M. J. F. Fafard, B. Comm., C. A.	Secrétaire-trésorier

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
PAR  
L'ORGANISME CHARGÉ  
DU  
PROGRAMME DE FORMATION  
AU  
TRAVAIL DE PRINCE-ALBERT

Le mardi, 18 août 1970

L'organisme chargé du Programme de formation au travail, à Prince-Albert, a été créé officiellement en décembre 1966, au moment où il a été constitué en organisme bénévole et à but non lucratif en vertu de la Loi sur les sociétés de la Saskatchewan. La date de constitution en société de l'organisme est le 8 décembre 1966. Le Centre de formation situé à l'aéroport de Prince-Albert a été inauguré le 9 janvier 1967.

#### Objectifs

Le Programme de développement des aptitudes élémentaires, réalisé dans le cadre du Programme de formation au travail, a été conçu pour servir de transition entre l'état de désœuvrement et le monde du travail. Il a pour but la formation et le développement des aptitudes de ceux qui n'ont pas les qualités requises pour suivre d'autres programmes de formation. Le Programme de développement des aptitudes élémentaires est conçu pour aider les personnes qui sont intellectuellement et physiquement capables de développer leurs aptitudes pour pouvoir occuper un emploi dans la société. Le programme porte aussi bien sur le développement des aptitudes sociales que des aptitudes manuelles. Il permet aux gens de relever leur niveau d'instruction, de se préparer à un emploi et d'acquérir des aptitudes sociales de façon à ce qu'ils puissent trouver et garder un emploi.

#### Normes et niveau de formation

Les normes établies pour la partie scolaire de la formation sont les mêmes que les normes établies pour les autres cours scolaires. L'objectif à atteindre est le niveau de la huitième année. Si on ne suit pas le Programme de développement des aptitudes sociales, l'objectif à atteindre est le niveau de la sixième année et les participants sont encouragés à continuer leurs études dans le cadre du système scolaire public. Il faut que le programme soit très souple pour pouvoir répondre aux besoins de chaque personne et permettre à chacune de se développer aux maximum de ses capacités.

Les normes établies pour la partie formation au travail du programme sont les mêmes que celles qui sont établies par les employeurs et on espère qu'une telle préparation au travail permettra aux participants

de pouvoir facilement trouver un emploi à la fin de leur formation. Les rudiments des métiers connexes à la menuiserie sont présentement enseignés à l'atelier et on espère, grâce aux ressources de la communauté, pouvoir offrir d'autres options de sorte que ceux qui n'ont pas d'aptitudes pour la menuiserie ou qui ne désirent pas l'apprendre puissent travailler dans un métier qui leur soit plus acceptable.

La formation sociale est intégrée à l'ensemble du programme de formation. Elle commence en classe, se poursuit à l'atelier et pendant les réunions et les activités spéciales organisées par les participants. On tient des discussions en groupe, des films sont projetés et on invite des représentants des milieux d'affaires et professionnel à venir adresser la parole aux participants. Le Centre de service social de Prince-Albert offre aussi des services de conseils aux familles.

#### Structure administrative

Le Programme de formation au travail de Prince-Albert est administré par un conseil d'administration composé d'hommes d'affaires et de professionnels de Prince-Albert. Le conseil d'administration rend compte au ministère du Bien-être de la Saskatchewan de la bonne marche du programme. Il est autorisé à embaucher un directeur chargé de surveiller le fonctionnement du programme et tout le personnel nécessaire pour réaliser les objectifs du programme de façon satisfaisante. Le directeur du Programme de formation au travail rend compte au conseil d'administration du bon fonctionnement du programme et en informe le conseil à des périodes fixes. Tous les autres membres du personnel rendent compte au directeur et, en cas d'urgence, le directeur doit s'adresser au conseil d'administration.

#### Choix des participants

Le choix des participants se fait d'abord lors d'une réunion d'étude de cas tenue au Centre de service social. Le directeur du Programme de formation au travail assiste à ces réunions et il est libre de refuser tous les candidats qui ne lui paraissent pas remplir les conditions requises. Dans certains cas, les travailleurs sociaux ont déjà parlé du Programme de formation au travail à un candidat possible et ont présenté un rapport sur la réaction et l'attitude de ce candidat à

l'égard du programme et de son amélioration personnelle en général. Dans d'autres cas, c'est seulement après avoir choisi le candidat qu'on rédige un tel rapport. Tous ceux qui sont choisis doivent se rendre au Centre de formation pour y rencontrer le directeur et le professeur. C'est à ce moment qu'on expose clairement au candidat le règlement du programme et ce qu'on attend de lui. Il est alors libre d'accepter ou de refuser de suivre le programme. Tous les hommes mariés doivent être accompagnés de leur femme lorsqu'ils viennent pour une entrevue et ce, afin que la femme soit au courant du programme et sache à quoi s'attendre. Tous les candidats sont acceptés pour une période de probation allant de quatre à huit semaines. A la fin de cette période, le candidat est appelé à évaluer son rendement et ses progrès avec un responsable. S'il a fait preuve d'une bonne attitude et démontré qu'il a fait des progrès pendant sa période de probation, le candidat est alors accepté.

#### Précisions sur le programme

Le programme a été conçu pour améliorer les habitudes de travail et la confiance en soi des participants, pour relever leur niveau d'instruction et pour leur permettre d'acquérir des aptitudes élémentaires, grâce à des travaux pratiques effectués sous surveillance et à des cours théoriques. L'emploi du temps est divisé également entre les cours et les travaux pratiques. Les travaux pratiques sont toujours en relation avec les cours. Ainsi, ceux qui apprennent les fractions en classe ont l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises en prenant des mesures à l'atelier. C'est là l'une des nombreuses façons de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en classe. Le Programme de développement des aptitudes élémentaires est destiné aux hommes seulement. Aucune femme n'a suivi de cours ou effectué de travaux pratiques. Trois femmes participent au programme en qualité de dactylos au bureau du Centre. On les a ainsi embauchées afin de leur permettre d'acquérir une certaine expérience pratique après leur sortie du collège commercial et de trouver plus facilement un emploi. Trente-neuf hommes ont participé au programme depuis ses débuts en janvier 1967. Vingt-six étaient de descendance indienne et deux étaient des Indiens dont les tribus sont signataires d'un traité. Plusieurs des participants étaient âgés de vingt-cinq à quarante-cinq ans et avaient des familles de quatre à douze enfants. Leur niveau d'instruction était en moyenne la troisième année et six étaient complètement analphabètes avant de s'inscrire au programme. Des six analphabètes, quatre ont suivi les cours scolaires avec succès et deux n'ont pas réussi. Les participants ont réussi en moyenne à faire deux années scolaires dans une période de dix mois, tandis que d'autres ont avancé beaucoup plus rapidement.

#### Résultats du programme

Le nombre total de participants au programme depuis le début est de trente-neuf hommes et trois femmes. Quinze ont abandonné en cours de route dont quelques-uns après plusieurs mois et d'autres peu après leur engagement. Quatorze ont terminé le programme et ont obtenu un emploi. Cinq ont terminé le Programme de formation au travail et ont entrepris de suivre une formation plus poussée. Quatre ont été renvoyés à cause de leur comportement et de leurs progrès peu satisfaisants et trois reviendront en septembre pour terminer leur formation. Il y a eu quelques réussites remarquables depuis le début du programme. Un jeune homme a été accepté à l'âge de dix-huit ans. Il souffrait de troubles émotifs sérieux au début de sa formation et il avait même tenté de se suicider. Il a échoué dans sa tentative mais il a en partie perdu l'usage de sa main gauche par suite de la blessure que la balle lui a infligée. Après son rétablissement, on lui a confié la tâche de concierge au Centre de formation et on l'a ensuite placé à un poste temporaire dans un hôpital local. Depuis mai 1969, il fait partie du personnel permanent de l'hôpital et il a démontré qu'il est un très bon employé. Comme il occupe cet emploi depuis une année entière, il faut croire qu'il a enfin trouvé sa place. En janvier 1968, un homme de trente-huit ans a commencé à participer au programme. Il a suivi les cours de formation au travail jusqu'en juin après quoi on lui a trouvé un emploi temporaire pour l'été, emploi qu'il a occupé jusqu'à son retour en octobre. Cet homme était alcoolique et il devint nécessaire de le confier au Bureau de traitement des alcooliques de Saskatoon. Le traitement a porté fruit et il est ensuite revenu au Centre de formation. Il réussit très bien depuis. Il a poussé sa formation jusqu'en dixième année et il est employé au pénitencier provincial depuis onze mois. Il est possible qu'il devienne employé permanent. Depuis ses débuts jusqu'à présent, le Programme de formation au travail a été une réussite dans une proportion de quarante-cinq pour cent, sans tenir compte de ceux qui ont abandonné le programme et qui ont trouvé un emploi par eux-mêmes, ce qui leur permet maintenant de subsister sans aide.

Le conseil d'administration et le personnel du Programme de formation au travail estime que ce genre de formation deviendra plus efficace à mesure que le programme prendra de l'ampleur. Tous sont convaincus que le programme répond à un besoin dans un domaine où les besoins sont grands.

J. Byars

Président du Programme  
de formation au travail  
de Prince-Albert



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

---

N° 66

---

SÉANCE DU LUNDI 31 AOÛT 1970

---

## TÉMOINS:

- La Société St-Vincent de Paul du Canada (The St. Vincent de Paul Society):* L'honorable juge Gérard Lemay, président.
- Le Conseil des Œuvres et du Bien-être du Québec (COBEQ):* M. Léon Cantin, directeur général; M. Henri-Paul Chaput, directeur, planification sociale; M. Jacques C. Boulet, président; M. Gérard Harvey, ministre suppléant, ministère du Bien-être social (Québec).
- M. Gary Quart-Ouellet*
- Le Conseil du Travail du Québec:* M. M. Légaré.
- Le comité des citoyens de l'aire 10 (A Local Citizen Committee):* M. Laurent Drolet.
- Le Secrétariat social de St-Roch:* M<sup>sr</sup> Raymond Lavoie, directeur; M. Paul Lecours; M. Eugène Mailhot; M<sup>me</sup> Marie Murphy; M. Germain Bender; M. Pierre Paré.

---

## APPENDICES:

- «A»—Mémoire présenté par le Conseil des Œuvres et du Bien-être du Québec (COBEQ).
- «B»—Une courte déclaration de M<sup>sr</sup> Raymond Lavoie au nom du Secrétariat social de St-Roch.



### MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

*Le président:* L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| Bélisle  | Hastings                    |
| Carter   | Inman                       |
| Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )                                     | Lefrançois                  |
| Cook   | MacDonald ( <i>Queens</i> ) |
| Croll  | McGrand                     |
| Eudes  | Pearson                     |
| Everett  | Quart                       |
| Fergusson  | Roebuck                     |
| Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche</i> ,<br><i>vice-président</i> ) | Sparrow                     |

(18 membres)  
(Quorum 6)

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, elle est—

Adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est—

Adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAL

Le lundi 31 août 1970

Québec, Salle des comités,

Édifice du Parlement

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 h.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand et Quart—(8).

*Aussi présent:* L'honorable sénateur Jacques Flynn, chef de l'opposition au Sénat.

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, administrateur.

Les témoins suivants sont entendus:

*La Société St-Vincent-de-Paul du Canada*

L'honorable juge Gérard Lemay, Président.

*Le Conseil des Oeuvres et du Bien-être du Québec (COBEQ):*

M. Léon Cantin, directeur général;

M. Henri-Paul Chaput, directeur, planification sociale;

M. Jacques C. Boulet, président;

M. Gérald Harvey, ministre suppléant, ministère du Bien-être social  
(Québec).

*M. Gary Quart-Ouellet*

*Le Conseil du Travail du Québec:*

M. M. Légaré.

A 12 h 40, le Comité s'ajourne à 19 h 30 dans la salle paroissiale de l'église St-Roch.

A 19 h 45, le Comité se réunit à nouveau.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Croll (*Président*); Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand et Quart—(8).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, administrateur.

Les témoins suivants sont entendus:

*Le comité des citoyens de l'aire 10*

M. Laurent Drolet.

*Le secrétariat social de St-Roch:*

Mgr Raymond Lavoie, directeur;  
M. Paul Lecours;  
M. Eugène Mailhot;  
Mme Marie Murphy;  
M. Germain Bender;  
M. Pierre Paré.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés en appendices aux présentes délibérations:

- Appendice, «A»—Mémoire présenté par le Conseil des Oeuvres et du Bien-Être du Québec (COBEQ)
- Appendice, «B»—Une courte déclaration de Mgr Raymond Lavoie au nom du Secrétariat Social de St-Roch.

A 21 h 15, la séance est levée.

*COPIE CONFORME*

*Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.*

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

31 août 1970  
Québec (P.Q.)

Le sénateur Edgar Fournier (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[*Texte*]

Maintenant, j'aimerais rappeler la Commission à l'ordre et j'aimerais vous faire quelques petites remarques pour l'intention de ceux qui ne connaissent peut-être pas très bien le Comité et pour les membres du Comité aussi, à tous les membres du Comité. Nous sommes à notre dernière étape, puisque c'est notre dernier itinéraire sur la route après dix-huit mois de travail.

Nous avons étudié tous les aspects de la pauvreté au Canada; surtout une étude en général. Le Comité s'est rendu compte que la pauvreté est plus intense à certains endroits qu'à d'autres. Le Comité, pour le moment, n'apporte aucune solution au problème, c'est plutôt un Comité de recherches qui s'intéresse à la source du problème et c'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui dans la belle ville de Québec, où nous voulons vous écouter, noter vos problèmes, les étudier et soyez assurés que l'étude sera assez longue. Nous allons étudier toutes les notes pour les quelques mois à venir. Le Comité étudiera vos recommandations avec précision et les contributions que vous faites seront très appréciées de tout le monde. Si je voulais faire une revue de tout le travail que la Commission a fait depuis dix-huit mois, ce serait beaucoup trop long et ce serait peut-être probablement répéter des paroles qui ont été dites à plusieurs endroits.

Nous avons, ce matin, le plaisir d'avoir parmi nous monsieur André Harvey, député de Chauveau, qui représente le gouvernement de la province de Québec et l'honorable monsieur Claude Castonguay, ministre du Bien-être social. Alors, monsieur Harvey, au nom de notre Comité, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes fiers de vous avoir parmi nous et nous réalisons que vous êtes un jeune politicien très occupé, comme tous les autres également, et nous ne voulons pas vous faire perdre plus de temps que nécessaire, alors à vous la parole monsieur Harvey.

M. André Harvey, député de Chauveau: Monsieur le président, comme député, membre du gouvernement, comme vient de vous le souligner monsieur le président, il me fait plaisir de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à ces assises qui doivent prendre fin dans la belle province et, pour la première fois, comme je le mentionnais à votre président tout à l'heure, ces assises se tiennent en français; eh bien, en tant que fédéraliste, je m'en réjouis.

Cette réunion de la Commission, qui se tient à Québec, doit nécessairement être saluée par des personnes en autorité, je m'excuse et je les excuse de ne pas avoir trouvé mieux dans les circonstances, mais c'est un honneur pour moi d'avoir accepté au nom du gouvernement de vous souhaiter la bienvenue. L'honorable président de la Chambre, monsieur Jean-Marie Lavoie, est lui-même retenu à une Commission parlementaire à Ottawa, c'est pourquoi nous avons comme ça à nous transporter tantôt à Ottawa, tantôt à Québec pour faire des échanges et à travailler pour le mieux être de la population canadienne.

J'espère que, techniquement parlant, vous avez tout ce qu'il vous faut pour travailler et si évidemment—nous remarquons autour de cette table qu'il y a des dames sénateurs, eh bien, à chacune d'elles, on doit leur souhaiter la bienvenue. Je remarque avec joie que ces dames s'intéressent au problème de la pauvreté et sans doute aussi ont-elles une attention particulière vis-à-vis l'Office de production et d'information aux consommateurs et même aussi le ministère de la Consommation, et je sais que elles, les dames, elles connaissent ça. Nous nous réjouissons également de voir que vous êtes entourés également de sénateurs d'expérience, de sénateurs chevronnés, j'en connais d'ailleurs, celui qui est à ma droite en particulier, assez, près de Chauveau—je ne dis pas ça par chauvinisme—je remarque à ma droite la présence de monsieur Jacques Flynn. Je vous souhaite encore à tous une excellente journée et que ceux qui seront entendus aujourd'hui aient le plaisir et le privilège

d'avoir autant de conviction que j'en ai au bien-être de cet office, de ce comité sénatorial. Je pense que c'est tout, bonne journée, bienvenue au Québec.

**Le président adjoint:** Merci beaucoup monsieur Harvey et nous penserons à vous pendant la journée et nous vous prions d'exprimer nos plus sincères vœux à monsieur Castonguay.

**M. Harvey:** Merci bien.

**Le président adjoint:** Messieurs, les membres de la Commission, nous avons le plaisir, ce matin, d'être appelés pour la deuxième phase du programme. L'honorable sénateur Jacques Flynn, tel que promis, s'est déplacé durant ses vacances bien méritées, bien employées, pour venir se joindre à nous et nous avons aussi l'espérance d'avoir d'ici quelques minutes l'avantage de recevoir l'orateur adjoint du Sénat, l'honorable sénateur Bourget.

Nous avons maintenant à notre disposition les trois représentants des trois comités que nous devons voir ce matin et nous allons commencer par le comité de la Société du Bien-être de la St-Vincent-de-Paul du Canada en la personne de son président, monsieur Gérard Lemay qui est ici. Monsieur Lemay,

**M. le juge Gérard Lemay, président de la Société St-Vincent-de-Paul:** Monsieur le président, honorables sénateurs, je m'excuse d'abord, je crois qu'il y a eu un malentendu. Nous avons demandé—évidemment, tout ça est probablement dû à la Poste et aux délais que tout le monde connaît, mais nous avons demandé que ce mémoire-là ne soit pas présenté à cette séance-ci. Les deux raisons sont les suivantes: La Société St-Vincent-de-Paul a deux caractéristiques principales, c'est un organisme bénévole qui n'a pas d'employés permanents à sa disposition. La deuxième, c'est une société nationale, étant nationale, elle a aussi des cellules dans les autres provinces, notamment en Ontario, dans l'Ouest canadien et aussi dans l'Est, dans les Maritimes. Évidemment, nous avons voulu, étant donné cet aspect particulier, cet aspect bi-ethnique de la Société culturelle, nous avons voulu présenter notre mémoire dans les deux langues.

Malheureusement, notre mémoire n'est actuellement complété que dans une seule langue, la langue française, et en toute décence pour nos confrères de langue anglaise qui, d'ailleurs, doivent être présents lors de la soumission de notre mémoire, nous demanderions, nous réitérons la demande que nous avons faite, à savoir que, dans une autre séance, soit à Québec ou à Montréal,—et/ou évidemment, peut-être à Ottawa,—seulement, nous préférierions

que ce bref soit soumis à Montréal, s'il n'était pas possible qu'il soit entendu à Québec. Je n'ai avec moi ce matin personne de mes collègues, et je me sentirais bien mal à l'aise de parler au nom de la Société nationale sans avoir à mes côtés au moins un représentant de d'autres partis des héritiers de ce grand pays qu'est le Canada, alors je vous remercie.

**Le président adjoint:** Monsieur le juge, je n'ai pas la permission de répondre directement à votre question. Je crois que notre programme va exiger que nous siégions à Ottawa définitivement au début de l'ouverture de la session, qui sera peut-être en octobre, et, si ma mémoire est bonne actuellement, je crois que nous avons déjà une douzaine de mémoires. Pour revenir à Montréal ou à Québec, je ne suis pas l'autorité pour dire que... , mais je crois que je puis dire au nom du Comité que si vous voulez venir à Ottawa, vous serez acceptés, parce que vous avez un sujet qui est très intéressant, qui couvre presque tout le Canada en entier, et je crois que la St-Vincent-de-Paul, nous sommes tous au courant, nous avons beaucoup entendu parler du travail que vous faites, et votre mémoire sera certainement une contribution. Je vous félicite de tous les efforts que vous faites pour préparer un mémoire en anglais, parce que la plupart des membres de la Commission sont de la langue anglaise, une partie parle français, le comprend, je crois que cela sera apprécié. Les membres du Comité, est-ce que vous acceptez la proposition que je fais.

**Le président adjoint (M. Fournier):** Alors, il y aura quelqu'un qui communiquera avec vous dans un avenir très rapproché.

**Le juge Lemay:** Québec, c'est notre premier choix, mais nous pourrions aller à Ottawa, parce que pour nous, c'est plutôt une question d'amener là des gens, nous sommes obligés de payer les dépenses, parce que nous devons opérer avec le minimum de frais et le maximum de services. Si on pouvait nous éviter cette dépense-là, nous en serions très heureux. Alors, merci monsieur le président, monsieur le sénateur Fournier, merci beaucoup.

**Le président adjoint:** On m'apprend que les membres du Comité qui devaient siéger à dix heures, ceux qui devaient présenter le mémoire ne sont pas arrivés, alors, si vous voulez, on va prendre quelques minutes de récréation en attendant que le porte-parole du Comité soit arrivé, Monsieur

Léon Cantin qui sera ici vers dix heures et quart, alors ça va. Je répète en anglais ce que je viens de dire en français.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Je me demande, monsieur le président, si nous pourrions consacrer 20 minutes à examiner avec le témoin précédent le travail et l'organisation de la Société St-Vincent de Paul. J'ai cru comprendre qu'il était disposé à nous en parler.

**Le président suppléant:** Il ne veut pas parler du contenu du mémoire, mais il pourrait nous expliquer dans les grandes lignes l'organisation de la société, ainsi que son travail.

**Le sénateur Hastings:** J'aimerais en connaître davantage au sujet de cet organisme.

**Le président suppléant:** Je viens d'avoir un entretien privé avec Son Honneur, et il me dit qu'il n'a aucune objection à vous parler de l'organisme en général, sans entrer dans les détails.

[Texte]

**Le sénateur Quart:** Personnellement, je connais très, très bien votre œuvre à Québec. Maintenant, comme le sénateur Hastings, ça nous intéresse beaucoup, je connais personnellement, seulement j'aimerais bien savoir combien de membres vous avez à l'extérieur, dans les autres provinces.

**M. le juge Lemay:** Avec plaisir. Nous avons environ 6000 membres dans le pays, dont la grande majorité, c'est-à-dire dont la majorité est dans la province de Québec, un très grand nombre dans l'Ontario, plusieurs cellules dans les Provinces Maritimes, c'est-à-dire dans Halifax, et quelques-unes aussi dans l'Ouest, à Vancouver. Dans les autres provinces, malheureusement, nous n'en avons pas encore, nous espérons en avoir, nous espérons qu'il y aura là des cellules, éventuellement.

C'est une association bénévole dont le plan, évidemment, est à peu près le suivant: C'est une société internationale à laquelle participent 107 unités dans le monde. En autant que le Canada est concerné, elle a,—pour prendre un exemple dans la province de Québec,—dans à peu près toutes les paroisses urbaines de Québec, une conférence. Ces conférences-là sont groupées dans un territoire ou dans un même secteur dans des conseils particuliers. Ces mêmes conseils particuliers sont eux-mêmes groupés en un conseil central, en un conseil diocésain et,—toujours pour prendre l'exemple de Québec,—il y a, à Québec même, un conseil central qui, lui, groupe 10 conseils particuliers, comprenant, évidemment, les conseils

particuliers des villes de Québec, de Lévis et de la Côte de Beaupré. Ces conseils particuliers groupent eux-mêmes des conférences paroissiales.

Mais, il est bon de dire ici que les seules ressources sont uniquement des ressources qui proviennent de la charité publique, nous n'émergeons à aucun budget fédéral ou provincial. La seule contribution que nous recevons en est une qui varie de deux à quatre et, dans les dernières années, à \$6000 par année pour nous permettre de maintenir un secrétariat permanent. Encore une fois, c'est du bénévolat partout du haut en bas de l'échelle.

Maintenant, les budgets que nous dépensons, d'après les conférences qui nous font rapport,—évidemment je ne parle là que de l'aspect monétaire,—varient entre un million et quart et un million et demi par année. Évidemment, c'est de l'argent qui vient de la charité publique et qui retourne nécessairement aux plus nécessiteux de nos paroisses ou de nos citoyens. De plus, à part ça, à part cet aspect purement matériel, il y a tout un éventail de services qui va évidemment de la maison d'accueil pour les jeunes gens, aux centres de réhabilitation pour les ex-détenus, que la Société elle-même opère dans les grands centres; à Québec, Montréal et Toronto; elle a aussi plusieurs entrepôts, plusieurs centres, si vous voulez, où elle reçoit de la marchandise, vêtements, vestiaires, toute autre chose qu'elle reçoit et qu'elle redonne. On ne vend pas, en autant que Québec est concerné, nous ne revendons pas ce que nous recevons. Les marchandises entrent constamment et elles ressortent constamment.

**La sénatrice Quart:** Personnellement, je sais très bien comment fonctionnent les sociétés de St-Vincent-de-Paul.

**Le sénateur Jacques Flynn:** Vous avez mentionné qu'elles opèrent surtout au sein des paroisses.

**M. le juge Lemay:** Oui.

**Le sénateur Flynn:** Il y a quelques exceptions, je tiens à mentionner que le Barreau a une conférence.

**M. le juge Lemay:** C'est ça.

**Le sénateur Flynn:** Le Barreau a une conférence St-Vincent-de-Paul—évidemment, on va donner la préférence, si par hasard, il y a des membres du Barreau qui sont dans le besoin, c'est plutôt rare...

**M. le juge Lemay:** C'est très exact, et je suis très heureux de souligner la conférence du Barreau.

**Le président adjoint:** Est-il possible que des membres du Barreau soient dans le besoin?

**Le sénateur Flynn:** Oui, ça arrive.

**M. le juge Lemay:** A part ça, il y a des employés civils qui ont une conférence, les employés civiques. Vous avez aussi l'organisation récente de St-Vincent qui en est une au niveau des aumôniers scolaires; c'est un organisme nouveau qui, par le truchement des aumôniers scolaires, aide les jeunes des classes qui n'ont pas ce qu'il faut pour se vêtir et se nourrir. On serait étonné de voir le très grand nombre d'enfants qui partent le matin à jeun et reviennent le soir à jeun.

**Le président adjoint:** Monsieur le juge, pouvez-vous nous dire combien de familles vous assistez, vous aidez pendant un an, ça représente plusieurs mille, d'abord?

**M. le juge Lemay:** Plusieurs mille. C'est assez difficile de donner un chiffre qui serait exact, qui refléterait la situation, c'est bien difficile. Prenez pour exemple, ici, la partie de Québec-Ouest. Évidemment, le nombre de familles pendant l'hiver peut être de 400, 500 environ, et ce sont des familles que nous visitons, que nous aidons, dans un seul secteur de la ville, ici à Québec. Pour donner un chiffre exact qui soit réaliste, je vous avouerais encore franchement que je suis un peu embarrassé, c'est très vaste.

**Le président adjoint:** C'est très vaste.

**La sénatrice Quart:** Si je comprends bien, votre principale source de revenu, c'est à la porte des églises.

**M. le juge Lemay:** A la porte des églises comme ça se faisait, comme ça se faisait il y a un siècle: St-Vincent-de-Paul est synonyme de charité publique. Cependant, nous recevons quelquefois des dons de sociétés, d'organismes, mais ça, c'est très exceptionnel.

**La sénatrice Quart:** Combien de la Fédération des Oeuvres?

**M. le juge Lemay:** Non, nous n'en recevons pas. Il faut dire, cependant, que tous nos membres en sont les principaux solliciteurs dans toutes les paroisses, tous nos membres sont des solliciteurs à la Fédération des Oeuvres. Nous collaborons avec eux, nous coopérons avec eux, mais nous ne recevons rien d'eux. C'est différent à Montréal; là, une partie du budget est donnée par la Fédération des Oeuvres. Je crois que c'est la même chose à

Trois-Rivières, et, si je ne me trompe, aussi à St-Jean, mais à part de ces trois exceptions-là, la Société n'émerge à aucun budget.

**La sénatrice Quart:** Je vous félicite en tout cas.

**M. le juge Lemay:** Vous savez, il ne faut pas s'en faire, on reçoit beaucoup plus qu'on ne donne quand on fait partie de la Société St-Vincent-de-Paul.

**Le sénateur Hastings:** Savez-vous s'il y a un conseil central en Alberta?

**M. le juge Lemay:** Non, non, mais seulement nous aimerions, nous avons quelques fonds, et nous espérons bien que ce ne soit pas long avant que la Société commence ses activités là-bas.

**La sénatrice Quart:** Avec le sénateur McCormick comme président.

**M. le juge Lemay:** Je serais très heureux, s'il y a d'autres questions d'intérêt général, je serais très heureux d'y répondre.

**Le sénateur Eudes:** Les familles que vous aidez, sont-elles des familles qui reçoivent des bénéfices sociaux?

**M. le juge Lemay:** Là encore, vous savez, il faut se rendre compte d'une chose, c'est qu'un très grand nombre de personnes ne reçoivent pas toutes les allocations ou les bénéfices auxquels elles ont droit, beaucoup de gens sont mal informés et, à ce moment-là, notre contribution consiste d'abord à leur faire obtenir, à servir d'intermédiaire, si vous voulez, entre les agences gouvernementales, et servir d'intermédiaire à ces pauvres gens qui ne sont pas en mesure de s'adresser eux-mêmes; c'est l'aspect service, et ces personnes-là, évidemment, demandent une contribution considérable de la part des membres de la Société. Nous voyons, en plus, dans la plupart des cas, à ce que ceux qui reçoivent certaines allocations, puissent obtenir, s'il y a lieu, des surplus auxquels ils pourraient avoir droit dans les circonstances. Si ça ne suffit pas, eh bien Mon Dieu, là il arrivera que, dans bon nombre de cas, nous ajoutons un supplément, supplément en argent, ou encore que nous nous occupons par exemple d'essayer de placer les intéressés ou tenter de leur venir en aide d'une façon quelconque. On va où sont les plus grands besoins et nous essayons de faire de notre mieux. Nous ne sommes que des gens ordinaires, nous ne faisons que des choses ordinaires, de la façon la plus ordinaire du monde, et tout ça, évidemment, en essayant de faire le plus

possible dans le meilleur endroit possible: la voix des défavorisés.

**Le sénateur Eudes:** C'est-à-dire que vous pratiquez la charité dans le sens le plus traditionnel du mot.

**M. le juge Lemay:** C'est ça.

**Le sénateur Eudes:** Ça demeure une nécessité et ça demeurera probablement, même après le rapport du Comité, une nécessité.

**M. le juge Lemay:** C'est bien mon opinion. On posait l'autre jour la question à la radio: Si aujourd'hui, avec toute l'assistance sociale qu'on a, pensez-vous que la St-Vincent-de-Paul est encore une nécessité? J'ai été pris un peu au dépourvu, mais je n'ai pas pu m'empêcher de penser à ma formation et j'ai dit: Bien, l'assistance, si elle vient de l'État, ne peut venir que d'une loi et puis des lois, je n'en connais pas beaucoup, après plusieurs années, assez souples pouvant subvenir à tous les besoins. De plus, même s'il y a une loi parfaite, eh bien, au niveau de la distribution, encore là, elle demeure humaine, et là, vous avez encore un autre empêchement à ce que cette aide soit suffisante; même à ces deux niveaux, au niveau de la loi comme au niveau de la distribution, vous n'avez pas de faille, eh bien, au niveau des récipiendaires, il y aura toujours là, évidemment, des failles aussi parce qu'il est bien peu probable que les argentés versés ou les subventions données soient dépensées comme elles devraient l'être, tant et aussi longtemps qu'elle sera faite comme dans la parabole des talents, et tant et aussi longtemps qu'il y aura ce qu'on appelait autrefois les péchés capitaux.

**Le président adjoint:** Vous êtes satisfait des réponses qu'on vous a données?

**Le sénateur Hastings:** Je ne peux pas parler en français, je vais poser ma question en anglais.

[Traduction]

Je vais poser ma question en anglais, si vous le permettez. Vous assurez des biens et des services aux pauvres?

**M. Lemay:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Encouragez-vous les pauvres à s'aider eux-mêmes? Avez-vous quelques programmes en vertu desquels vous encouragez les pauvres à s'organiser, à s'aider eux-mêmes?

**M. Lemay:** En général, non; mais nous avons, par exemple, mis sur pied il y a cinq ans, le premier

refuge au Québec en nous inspirant de la pensée du Père Libby, à Windsor. Nous avons réussi à convaincre le public qu'il incombait à tout le monde de les aider à s'aider eux-mêmes. Nous avons un refuge ici à Québec. Nous réunissons des personnes que nous croyons disposées à s'aider elles-mêmes et nous leurs fournissons le gîte.

Nous leur assurons un foyer où ils trouvent un peu de chaleur humaine, de cette chaleur humaine dont ils ont été privés dans la plupart des cas. Nous leur trouvons du travail et nous facilitons leur formation avec les moyens du bord; nous avons aussi, par l'intermédiaire de cette maison, de petites entreprises, par exemple de rembourrage, que d'anciens prisonniers exploitent eux-mêmes.

C'est une très bonne école, mais pour ceux qui n'ont pas de métier, vous comprenez. Toute l'opération est divisée en deux: l'école et l'entreprise qui est assez rentable.

**Le président suppléant:** Sénateur Hastings, êtes-vous satisfait de la réponse que vous avez obtenue?

[Texte]

Monsieur le juge, on vous remercie.

Messieurs les membres du Comité, nous allons passer à la deuxième section, à la deuxième présentation du mémoire ce matin, celui qui sera présenté par le Conseil des Oeuvres du Bien-être du Québec, qu'on appelle COBEQ et, contrairement à votre programme, la présentation ne sera pas faite par monsieur Léon Cantin, mais par monsieur Henri-Paul Chaput, directeur du secteur de planification de la section familiale. Je m'excuse, on m'apprend maintenant que monsieur Cantin est arrivé.

Monsieur Cantin, je dois vous dire au début que, d'ordinaire, on n'exige pas que vous relisiez votre mémoire au complet, parce que les membres du Comité en ont déjà fait l'étude. Ce qu'on demande, c'est de donner verbalement les grandes lignes de votre mémoire, les raisons que vous patronnez dans votre mémoire, etc., et, puis après ça, il y aura une période de questions par les membres du Comité. De cette manière-là, nous sauvons beaucoup de temps, car l'étude des mémoires est très longue et, des fois, ennuyeuse, parce que quand on l'a lue...

**M. Léon Cantin, directeur général du Conseil des Oeuvres du Bien-être du Québec COBEQ:** Tout d'abord, je voudrais peut-être présenter notre organisme pour les membres de votre Comité. Alors, disons que le Conseil des Oeuvres et du Bien-être du Québec, COBEQ, est un organisme sans but

lucratif fondé le 2 août 1944 et incorporé le 17 février 1945 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies. Fondé à l'instigation de l'école de Service social de Laval et de l'Église de Québec, l'organisme commença par se préoccuper de son propre financement et de celui d'une vingtaine d'autres organismes du milieu, notamment dans le domaine de la santé, du bien-être et des loisirs; puis, peu à peu, il s'orienta vers le domaine de la planification en bien-être en invitant les organismes à se joindre à lui. Une centaine d'organismes, sans but lucratif, œuvrant dans le domaine de la santé, dans le domaine des loisirs et du bien-être, y sont affiliés. Il est administré par un Conseil d'administration de vingt-cinq membres choisis par les membres de l'assemblée générale. En vue de mieux coordonner et planifier les services offerts à la population, il s'assura la collaboration des membres de la permanence et du bénévole de ses organismes-membres. Il créa également plusieurs nouveaux services pour répondre à des besoins jusque là insatisfaits.

On peut dire que, depuis sa fondation, le COBEQ a contribué, à un moment ou à un autre, au financement de quelques soixante-quinze organismes de la région. En 1966, COBEQ a modifié ses lettres patentes, ses règlements, et changé son nom pour répondre à l'évolution sociale du milieu. Depuis cette date, il a mis l'emphase vers la création de nouveaux organismes et le financement de projets pilotes susceptibles de satisfaire les besoins particuliers et d'amener la population marginale à participer à son développement.

Tout en faisant cela, il s'est assuré les services d'un plus grand nombre de professionnels du bien-être; il a également orienté le financement des organismes en tenant compte de ces mêmes besoins.

Voilà en bref ce qu'a été, ce que tente de faire COBEQ pour l'amélioration des conditions du bien-être de notre milieu.

Vous me permettez également, monsieur le président, d'attirer votre attention sur l'arrivée de notre président, monsieur Jacques-C. Boulet, le président de COBEQ.

**Le président adjoint:** Monsieur Boulet, vous désirez dire autre chose?

**M. Jacques-C. Boulet, président de COBEQ:** Monsieur le président, je m'excuse de mon retard de quelques minutes, disons que mon vice-président m'a appelé à la maison à neuf heures et demie pour me dire: L'assemblée est à dix heures, viens-t-en.

Je dois dire que nous sommes très heureux d'être ici et, tout comme vous, monsieur le président, la

fonction d'un président, c'est de faire travailler son équipe; disons que la politique est suivie à Québec, et je m'en tiendrai à ces quelques mots pour débiter...

**Le président adjoint:** Nous allons demander à monsieur Cantin, je crois qu'il aurait quelque chose à dire.

**M. Cantin:** Non, alors je passe la parole à monsieur Chaput.

**M. H.-P. Chaput, représentant du Conseil des Oeuvres et du Bien-être de Québec, COBEQ:** Si vous le voulez, nous allons discuter du mémoire.

Monsieur le président, lorsque nous avons reçu le mandat de votre Comité sénatorial, nous en avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, et nous étions, dès le départ, très conscients qu'il serait à peu près impossible de répondre à un mandat aussi vaste que le vôtre, si ce n'est que l'importance des questions que vous nous posiez à ce moment-là, nous ont motivés, en tant que le Conseil du Bien-être, en tant que corps intermédiaire, à apporter une attention particulière aux travaux que menait votre Comité. Dans cette optique-là, nous avons aussi porté une attention particulière aux différents mémoires qui, depuis 1969, vous étaient soumis par différents organismes à travers le Canada.

Ce qui nous a frappés, à ce moment-là, c'étaient, d'abord et avant tout, les suggestions très concrètes qui vous étaient faites pour améliorer ou corriger, apporter des correctifs à la situation ou au phénomène de la pauvreté au Canada. Toutes ces suggestions qui vous étaient faites, nous ont fait nous interroger sur la base pour être en mesure d'appliquer de telles recommandations. Nous nous sommes interrogés, effectivement, sur la conscience sociale que la société dans laquelle nous vivons avait de cette pauvreté à travers le Canada, et plus particulièrement chez nous. Le titre même de notre mémoire qui s'intitule «Inconscience sociale de la pauvreté», vous donne au point de départ une de nos conclusions maîtresses. Nous avons privilégié ce facteur quoique absolument impalpable dans la question de la pauvreté, parce que nous croyons que les efforts pour trouver des remèdes à la pauvreté ne sauraient s'élaborer de façon complète, ni s'appliquer de façon efficace, si ceux qui sont concernés n'assument pas explicitement le problème.

Si nous sommes, à travers tout le mémoire, obligés de répéter à différents niveaux que à notre point de vue, la conscience sociale de la pauvreté n'existe pas, à savoir qu'il en existe une connaissance incomplète, qu'il en existe une perception filtrée, et qu'il en existe aussi une interprétation mitigée.

Vous avez sûrement, à la lecture du mémoire, constaté certaines réflexions que nous pourrions élaborer tantôt, que nous pourrions discuter, mais qui sont effectivement pour nous une présentation globale d'une situation qui existe chez nous, et, tant que cette situation ne sera pas corrigée, toutes les solutions que nous pourrions proposer à la solution du problème de la pauvreté, ne pourront pas corriger la situation. Effectivement, l'insuffisance de cette conscience, non pas simplement le manque, mais l'insuffisance de cette conscience collective commune du problème de la pauvreté nuit à toutes solutions que nous pouvons envisager. Elle nuit à toutes solutions, parce que, d'une part, plusieurs personnes ne sont pas sollicitées pour contribuer aux efforts pour une solution en ce sens, et, d'autre part, parce que d'autres éléments de solution peuvent échouer en raison de la non-réceptivité commune. L'influence du degré de conscience collective sur la lutte à la pauvreté pourrait être perçue, si vous me permettez cette solution, de la façon suivante: Nous nous interrogeons: comment un gouvernement peut-il, au niveau de ses mesures sociales, appliquer des solutions s'il est conscient que les solutions qu'il voudrait apporter ne rallient pas le consensus de la société qu'il dirige, et, si cela ne rallie pas ce consensus, ça peut justement être, comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire, parce que cette société ne connaît pas la pauvreté, ou ne peut pas la connaître, la perçoit mal ou l'analyse mal? Nous nous permettons tout au moins de nous interroger si, dans le climat actuel, nous ne sommes pas en face du climat privilégié pour que les gouvernements agissent plus ou moins rapidement... D'ailleurs, vous avez remarqué dans notre mémoire une série de réflexions en ce sens. Au niveau de la connaissance que notre société a de la pauvreté, nous avons retenu que trop de gens nient l'existence de la pauvreté, se servant de l'argumentation que personne au Canada ne meurt de faim. Je suis convaincu que vous avez tous entendu cette réflexion: il n'y a pas de pauvres, parce que personne ne meurt de faim. Il faudrait être trop naïf, à mon avis, pour faire un lien, un parallèle direct entre le phénomène de la pauvreté et la description de la mort, dans le sens de l'exemple que j'ai apporté.

Nous avons aussi retenu que les pauvres ne connaissent pas certains services qui existent à leurs intentions. Insistons sur l'une de nos réflexions à ce niveau. Trop d'organismes craignent tellement d'être débordés de travail, qu'ils ne donnent à peu près pas d'informations sur les services qu'ils pourraient rendre. Ceci est pour nous l'indice des malaises sérieux dans nos luttes à la pauvreté.

Nous avons aussi retenu le manque de connaissance mutuelle entre les organismes qui mènent des combats

semblables, face à la pauvreté. Nous pourrions même ajouter à ce niveau que certains groupement se méconnaissent tellement qu'ils se surprennent à se nuire dans leurs efforts. Ainsi en est-il dans plusieurs situations des efforts déployés par des comités de citoyens, et, d'autre part, des efforts déployés par des organismes sociaux. Les organismes sociaux ont regardé naître ces comités de citoyens avec un accord strictement théorique dans plusieurs cas. D'autre part les comités de citoyens ont trop souvent considéré les organismes sociaux, non pas comme leurs alliés dans la lutte à la pauvreté, mais comme des alliés du pouvoir établi, pouvoir contesté par de nombreux comités de citoyens.

Dans la deuxième partie de notre document, au niveau de la perception du phénomène de la pauvreté, nous avons retenu l'importance de nos schèmes culturels. Nous regrettons énormément que la pauvreté apparaisse pour trop de citoyens comme un mal inévitable,—nous avons même écrit dans notre document—comme un mal nécessaire pour certains. Nous aimerions, pour notre part, voir se développer ce goût du défi, ainsi qu'un optimisme face à un succès.

Deux autres réflexions sont faites dans les paragraphes 21 et 22. La pauvreté vue comme la manifestation d'un échec et le coût économique de la pauvreté—pour éviter d'allonger cette présentation, nous pourrions reprendre, si vous le voulez bien, nos discussions après cette brève synthèse—nous avons aussi retenu les situations particulières à partir desquelles nous percevons la pauvreté. Ici, nos réflexions montrent comment les écarts de perception sont reliés à la situation du vécu.

Les paragraphes 24 et 25 soulèvent deux situations où ces écarts sont la cause d'une non-unité de pensées et d'efforts dans la recherche de solutions au problème de la pauvreté.

Nous avons, enfin, retenu que la pauvreté est perçue à travers un décor d'abondance, et nous nous sommes interrogés si ceci n'est pas le fait qu'une société veut un peu cacher ses taudis et ses fonds de cours. Plus encore, pouvons-nous qualifier cette publicité qui prouve, qui apporte la preuve que, sans argent, on peut posséder plusieurs biens dans cette société d'abondance. Vous comprenez que je réfère au crédit, comme nous le mentionnons au paragraphe 28. Si le crédit supprime certaines privations chez les pauvres, il ne résout pas la pauvreté d'une vie endettée.

Même au niveau de l'analyse, qui est la troisième partie de notre document, la conscience sociale est totalement limitée.

J'attirerais votre attention sur les réflexions que nous avons énoncées aux paragraphes 30 à 35, lesquelles réflexions montrent l'ampleur des répercussions de la pauvreté sur les pauvres. Vous y remarquerez que nous y avons parlé de privations de toutes sortes; nous y avons parlé d'insécurité; nous y avons parlé de frustration permanente, et nous avons aussi analysé quelques conséquences sur les enfants des familles pauvres.

Nous avons aussi retenu certaines motivations qui animent ceux qui combattent la pauvreté, le danger d'un retour en arrière, et je fais référence à la position, ou aux motivations qui agissaient lors de la mise en vigueur des premières mesures de sécurité publique au Canada où de nombreux citoyens étaient motivés, en face de ces mesures, par la crainte de violence de la part de cette population marginale. Nous avons noté dans notre document que ce danger est peut-être plus exact en 1970 qu'il l'était lors des premières années du programme d'assistance publique. Si nous voyons ce danger plus vivant, la raison en est très simple. Si la conscience collective, face à la pauvreté, est faible, nous devons admettre que les pauvres eux sont cent fois plus conscients des significations de leur pauvreté qu'ils l'étaient à ces moments, où nous avons installé le premier régime d'assistance publique. Pour nous, il faut comprendre et accepter les différentes formes d'agressivité que ces citoyens dégagent, sans quoi, l'écart entre les pauvres, et la société opulente ne fera que s'agrandir. Le jour où on acceptera ces relations, peut-être serons-nous au début de l'action pour vaincre la pauvreté. Il est impossible pour nous de tenter quelques luttes que ce soit, si nous percevons deux groupes opposés l'un à l'autre.

Enfin, vous avez remarqué que nous nous sommes posé une question qui est demeurée sans réponse: Pourquoi notre société engendre-t-elle la pauvreté? Notre organisme souhaite, monsieur le président, que votre Comité pourra répondre à cette question. Notre organisme souhaite aussi enfin, de par ses recommandations sommaires, que le Comité du Sénat considère l'importance de développer cette conscience commune que les Canadiens doivent avoir de la pauvreté s'ils veulent la combattre réellement. Pour nous, il est un pré-requis à la lutte à la pauvreté; c'est que les pauvres soient conscients qu'ils pourraient ne pas l'être, et que les autres soient conscients qu'ils ont une part certaine de responsabilité dans la lutte à la pauvreté.

Monsieur le président, je pense que cette phrase peut résumer un peu l'optique dans laquelle nous présentons ce document. Nous voulons qu'il existe ici une conscience de la pauvreté. Nous voulons que tout le

monde puisse être relativement sur une même longueur d'onde. Nous voulons que cessent ces parties qui s'alignent pratiquement l'une contre l'autre, sans se connaître, dans les luttes à la pauvreté.

Je suis, pour ma part, monsieur le président, disponible à toutes questions qui pourraient être soulevées à partir du début.

**Le président adjoint:** Merci, monsieur Chaput, de votre belle explication de votre mémoire. Il est certainement dans le sens de ce que nous avons compris, parce que nous l'avons lu et vous avez apporté certains éclaircissements. Maintenant, je dois vous dire que les membres du Comité, ceux de langue anglaise, ont peut-être plus l'avantage de l'interprétation qu'ils vont l'avoir aujourd'hui, il peut y avoir un petit conflit des membres du Comité qui ne pourront pas demander les questions qui pourraient être demandées. Tout de même, qui aurait la première question? Oui, sénateur Eudes.

**Le sénateur Eudes:** Au paragraphe 28, page 11, vous mentionnez, vous mentionnez psychologiquement: entraîne les mêmes forces à acheter les choses non nécessaires. Vous mentionnez également: ce crédit facile qui porte à croire qu'on peut tout acheter sans payer. Serait-il possible d'élaborer sur les moyens que votre organisme préconiserait, soit mesures législatives ou réformes dans la législation pour restreindre à la fois la publicité et le crédit?

**M. Chaput:** Monsieur le président, nous avons, lors de notre discussion avec la Commission Castonguay, abordé quelque peu le problème au niveau du crédit. D'abord ce que nous avons voulu mentionner ici—on pourra en arriver à une solution par la suite,—ce que nous avons voulu mentionner, c'est la situation dans laquelle les pauvres se trouvent, chez nous, dans ce climat d'abondance, où la publicité, même pour nous qui pouvons nous procurer de nombreux biens, est très souvent harcelante pour les pauvres qui n'ont aucunement les moyens de se prévaloir de tels biens. Nous avons, à ce moment-là, fait certaines recommandations. Si ça peut vous intéresser, monsieur le président, vous pourrez lire ces recommandations qui se rapportent à vos suggestions, lesquelles nous avons formulées à la Commission Castonguay en 1967. Vous savez que le rapport de la Commission Castonguay sur le sujet, dans lequel nos recommandations peuvent être répétées, ne change pas si elles peuvent être acceptées ou refusées, car nous recommandons que tous les organismes financiers soient obligés de déclarer à l'emprunteur, d'une manière uniforme, le coût du crédit exprimé en argent et en taux d'intérêt

annuel. Premier point, c'est que nous avons perçu, et ça s'applique d'autant plus pour la catégorie des personnes pauvres, que les gens ne savent pas, ne savent absolument pas ce que ça leur coûte d'emprunter à crédit. Première mesure que nous avons recommandée.

Nous avons recommandé aussi la création d'une législation pour régler la publicité sur les taux d'intérêts faits par les organismes financiers.

Nous avons recommandé aussi l'intervention du gouvernement en vue de protéger le consommateur contre toute publicité mensongère.

Nous avons recommandé aussi que le ministère de la Famille et du Bien-être social au Québec, en collaboration avec les organismes gouvernementaux, concernés avec nos principales institutions d'épargne et de crédit, entreprenne une campagne systématique, et une enquête de participation pour, premièrement, informer le consommateur sur les utilités du crédit à la consommation, sur ses coûts et sur les dangers qu'un endettement irrationnel représente et, deuxièmement, saisir l'opinion publique de la nécessité de l'épargne.

Une de nos recommandations aussi pourrait s'appliquer d'une façon particulière à cette catégorie des plus défavorisés de notre population. Nous avons recommandé la mise sur pied d'un service spécifique, dans le cadre de la Loi de sécurité sociale, la Loi d'aide sociale au Québec, et à l'intérieur de chacun des bureaux régionaux, des bureaux d'aide sociale, nous avons donc recommandé un service ayant pour but de protéger les familles contre les abus du crédit à la consommation.

Vous remarquez, monsieur le président, que cette question à nos différentes recommandations sont voulues, même à la Commission Castonguay, dans un cadre d'ensemble, un cadre d'éducation, parce que, pour nous, c'est le problème qu'il soit le crédit à la consommation, qu'il soit de quelque ordre que ce soit, elles ne peuvent pas se régler avec les mesures a, b, c et d.

Nous avons besoin actuellement d'un climat favorable à l'application de telles mesures, et je reprendrais un peu l'exemple que j'ai donné tantôt: Comment les gouvernements peuvent-ils passer de telles mesures lorsqu'ils sont conscients que la population n'adoptera pas telles mesures parce qu'elle ne comprend pas de tels problèmes?

**Le président adjoint:** Est-ce que ça répond? Est-ce qu'il y aurait d'autres questions?

**Le sénateur Eudes:** Il y en aurait peut-être une sur les réformes de l'éducation de l'individu et de la

famille, la deuxième partie de la question, quels sont les moyens que vous pourriez suggérer sur les réformes de l'éducation, parce que, sûrement, il y a une éducation à faire auprès de l'individu et dans la famille?

**M. Chaput:** Disons que, certaines des recommandations que je viens de suggérer touchent un peu cette partie-là, dans le sens de l'éducation populaire qui est faite. Il existe ici, à Québec, il en existe aussi ailleurs, le mouvement ASSIF, que vous connaissez sûrement, qui effectivement a déjà présenté une série de recommandations dans ce sens, et que votre Comité pourrait sûrement avoir, s'il le juge nécessaire; je le cite de mémoire, les recommandations touchaient particulièrement—si ma mémoire est fidèle—toute cette composante de votre question sur l'éducation des familles, et aussi sur des programmes scolaires qui devraient être préconisés dans les systèmes d'éducation. Il est certain que nous sommes favorables à toutes recommandations en ce sens puisque, je le notais, nous avons davantage tenu compte de l'esprit de toute la question. Il va de soi que, si on veut créer cet esprit-là, on devra le partir à la base.

**Le président adjoint:** D'autres questions?

[Traduction]

**Le sénateur Fergusson:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au témoin.

J'ai cru comprendre qu'il avait déclaré que bien des gens qui sont dans le besoin en ce moment ne sont pas au courant des services qui leur sont offerts. Ils ne savent pas comment se les procurer. Je crois que vous avez ajouté que certains des services offerts à ces gens sont administrés par des personnes qui ne travaillent pas en collaboration et qu'il y a double emploi.

Je ne sais pas si l'on a proposé une façon de résoudre ce problème mais je me demande si vous avez vous-même quelque proposition quant à la façon de créer un bureau central où l'on donnerait ce genre de renseignements.

Je me demandais si vous aviez des propositions à nous faire à ce sujet?

[Texte]

**M. Chaput:** Je pense que la première constatation que nous avons faite, nous la vivons chez nous au Conseil de bien-être—pour votre information, nous avons déjà un service de renseignements et de références à la population. Toute personne, dans la région de Québec, qui ne sait pas où recevoir tel ou tel service peut communiquer chez nous et nous la

référons vers l'organisme qui est sensé apporter une solution.

**Le président adjoint:** Puis-je demander une question à ce sujet-là? Est-ce que le public est conscient que vous avez cette organisation-là, est-ce qu'elle est connue?

**M. Chaput:** Ce service, il est connu de la même façon que j'ai dit tantôt, et nous pourrions peut-être nous inclure, trop d'organismes ne donnent pas toute la publicité à leurs services, parce qu'ils ont peur d'être débordés. Je pense que nous nous sommes inclus dans cette remarque que j'ai faite tantôt. Nous sommes très conscients, nous avons fait l'expérience il y a deux ans, de prendre les ondes d'un poste radiophonique, et nous avons vu comment la hausse des services demandés était fantastique; alors, quant à votre question, nous percevons que, même au niveau de l'assistance sociale, ce qui ne valait pas le service le plus complet, j'entends en tant que besoin, nous devons savoir, et nous avons droit de recevoir l'assistance essentielle. Quatre-vingt pour cent des demandes qui parviennent chez nous le sont en fonction de ces services. Alors, à ce niveau-là, les gens qui sont dans le besoin, vous le savez, communiquent à tout endroit disponible. L'honorable juge qui présentait le mémoire pour la St-Vincent-de-Paul tantôt, sait très bien qu'au niveau...

**Le président adjoint:** Une correction pour la presse, monsieur le juge n'a pas présenté son mémoire.

**M. Chaput:** Je m'excuse, je retiens uniquement que monsieur le juge sait qu'il a régulièrement, dans ses organisations, fait face à ces demandes. Chez nous, nous avons fait face à certaines demandes. Les gens pensent parce que, recueillant de l'argent, nous le redistribuons en services du bien-être social, ce qui n'est pas le cas. On revient donc, si vous le voulez, à tout le problème de l'information. Les gens ne savent pas où aller. Les gens sont mêlés entre les différentes portes, parce que les gens—je ne sais pas comment vous allez traduire ça—sont «tannés» d'aller à quatre portes pour recevoir du service, se faire référer à quatre portes. Voilà toute la situation à laquelle particulièrement les gens défavorisés se retrouvent, parce que nous, on réagit encore peut-être un peu différemment, ça nous fait un peu moins de quoi que notre voiture passe deux rues, d'aller à deux portes, mais les gens qui eux, quand ils arrivent chez nous, qui nous demandent même le montant d'argent pour prendre l'autobus pour se rendre au bureau de Bien-être dans le bas de la ville, ça montre un peu la

situation dans laquelle ils se trouvent. Les mesures pour répondre à une telle question, il va sans dire, la coordination de toutes les ressources existantes en fonction des défavorisés, il va sans dire—je pourrais continuer sur un tas de mesures que vous connaissez sûrement.

[Traduction]

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais poser une dernière question. Évidemment, on parle ici de personnes qui sont obligées de prendre l'autobus, donc des citoyens. Mais comment pouvez-vous donner ces renseignements aux ruraux pour qu'ils sachent quels sont leurs droits?

[Texte]

**M. Cantin:** Madame, nous avons développé, je pense, quelque chose, peut-être pas unique au Québec, mais qui est certainement unique, je crois dans les autres provinces du Canada, en comparaison avec les autres provinces du Canada, c'est que, dans notre territoire, nous avons développé un réseau d'agents du service social en milieu rural, qui existe en milieu rural, et il y en a sept qui desservent notre territoire de quinze comtés, qui se trouvent dans notre territoire actuellement. Ce fut une sorte de rapprochement vers la population, afin que ces gens-là ne soient pas privés des services essentiels dans leur milieu. On peut dire également, que le ministère de la Famille et du Bien-être social a aussi établi, près de ces sièges sociaux, de ces agences rurales, un bureau régional de bien-être.

[Traduction]

**Le président suppléant:** Est-ce que cela répond à votre question?

**Le sénateur Fergusson:** Oui, je vous remercie.

[Texte]

**M. Chaput:** Simplement à titre d'information, sur ce territoire que monsieur Cantin vient de présenter, quinze comtés provinciaux, nous sommes actuellement à effectuer une recherche sur les organismes à caractères sociaux qui existent; à caractère sociaux, c'est-à-dire qui s'intéressent de près ou de loin à des problèmes sociaux. À ce moment-là, sociaux, religieux—et notre premier relevé nous oblige à dénombrer dans ces quinze comtés là près de 3000, et possiblement 4000 organisations.

**M. Cantin:** Je pourrais ajouter tout simplement une chose à la question du début du sénateur Fergusson, à l'effet que nous songeons, comme le disait monsieur Chaput tout à l'heure, peut-être à amplifier les services

qui sont offerts actuellement par notre service de références et de renseignements à la population, en étudiant la possibilité de mettre sur pied, aussitôt que possible, si possible en '71, un service d'urgence qui fonctionnerait vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, et qui lui ferait certainement de la publicité, et dont le numéro de téléphone serait certainement de la publicité, de façon à ce que les gens puissent savoir, quand ils ont un problème, où s'adresser et recevoir un renseignement valable, vers une référence.

**Le sénateur Quart:** Une question que j'étais pour demander, le sénateur Fergusson l'a demandée, et puis, monsieur Cantin, si je comprends bien, vous organisez bientôt un service d'urgence, vingt-quatre heures par jour, est-ce que c'est votre Conseil du Bien-être social qui organise ça, ou si c'est le gouvernement?

**M. Cantin:** C'est nous qui allons le mettre sur pied. Maintenant, il y aura probablement, disons que nous sommes à voir toutes les implications de ces choses-là actuellement, et il y aura certainement des rencontres avec le gouvernement, parce que, nécessairement, les services gouvernementaux devront être également disponibles en fin de semaine, et en soirée pour répondre à ces besoins-là.

**La sénatrice Quart:** J'ai déjà mentionné, monsieur Cantin, devant notre Comité, ce que j'ai déjà dit à Québec, j'ai pensé que vous étiez avec la ville, le gouvernement et aussi avec la Fédération des Oeuvres, évidemment on ne le savait pas. J'ai aussi quelque chose qui m'intéresse, et si je comprends bien, c'est changé depuis mon départ de Québec, est-ce que c'est la campagne pour les fonds, la Fédération des Oeuvres...

Est-ce vous qui assumez la responsabilité des campagnes pour obtenir de l'argent ici?

[Traduction]

**M. Chaput:** Oui.

**La sénatrice Quart:** Et si je comprends bien, vous avez une centaine de filiales ou d'associations avec vous? Trouvez-vous qu'il est plus difficile d'obtenir de l'argent aujourd'hui qu'autrefois?

[Texte]

Dans votre mémoire, page 9, dernier paragraphe, vous dites: «D'autre part, l'idée que maintenant, l'État s'occupe de plus en plus de la pauvreté fait croire à plusieurs que leur responsabilité vis-à-vis des pauvres a beaucoup diminué sinon disparu».

Do you find that it is now more difficult than it was. Est-ce que vous trouvez plus difficile maintenant d'avoir les fonds qu'avant?

**M. Cantin:** C'est sûrement plus difficile actuellement pour recruter du bénévolat, pour recueillir des fonds, que ce l'était il y a quelques années. Il y a des gens qui vont vous dire que l'État maintenant, par ses mesures d'assistance ou de sécurité sociale, devrait également fournir aux organismes comme les nôtres, à travers tout le Canada, des sommes dont nous avons besoin pour permettre à nos organismes de vivre, plutôt que de solliciter des fonds. Par contre, nous, nous croyons que c'est important qu'il y ait des organismes qui soient libres et qui puissent obtenir des fonds de d'autres sources que des sources gouvernementales, de façon à pouvoir exercer les pressions à certain moment sur des organismes gouvernementaux et de représenter davantage les aspirations de la population vers les besoins sociaux des gens qui en ont besoin.

**La sénatrice Quart:** Avec l'affiliation de la Fédération des Oeuvres et du Bien-être social, est-ce que vous demandez un certain montant d'argent pour avoir le privilège d'être membre avec les quelques centaines d'organisations?

**M. Cantin:** Non, les seules choses qui sont demandées, c'est que ce soit un organisme incorporé, qui nous présente ses états financiers, qu'il soit administré par un Conseil d'administration responsable, etc. Il faut dire que, parmi les cent organismes que j'ai mentionnés, ils ne reçoivent pas tous des subventions de nous autres, il y a des organismes qui reçoivent des subventions, soit gouvernementales ou autres, mais qui sont quand même affiliés pour des services, ou pour participer à des activités.

**M. Chaput:** Je pense, monsieur le président, pour bien clarifier toute cette question, il faut bien savoir que, ici à Québec, différemment de Montréal que vous avez reconstruit, le Conseil des Oeuvres et du Bien-être social a les deux services, celui que vous appelez la Fédération et, d'autre part, le Conseil, dit de développement social à Montréal. A Québec, c'est un seul organisme où il y a deux secteurs: d'une part, les services de financement, qui recueillent et versent des fonds à des organismes, et, d'autre part, un service de planification sociale qui strictement voit au développement social.

**La sénatrice Quart:** Et puis, je le sais, mais c'est juste pour le compte-rendu, tout l'exécutif sont des bénévoles.

**M. Cantin:** C'est ça.

**La sénatrice Quart:** Maintenant, combien d'employés avez-vous payés à salaire?

**M. Cantin:** Incluant le personnel de secrétariat, le COBEQ compte actuellement vingt-quatre employés, tant du côté du financement que du côté de planification sociale.

**La sénatrice Quart:** Si je me rappelle, à vos débuts, vous n'aviez pas autant d'employés?

**M. Cantin:** Non.

**La sénatrice Quart:** Et puis, la Fédération des Œuvres a reçu de l'assistance de l'Aide des combattants, toutes les filiales, au début.

**M. Cantin:** En 1946.

**La sénatrice Quart:** Exactement, on a pensé vous faire un cadeau.

[Traduction]

**La sénatrice Inman:** Le témoin a mentionné que l'une de ses recommandations stipule que des lois soient édictées pour qu'on exerce un contrôle sur les agences de publicité; j'ai lu avec intérêt il y a quelques jours dans un journal d'Ottawa que plusieurs entreprises s'étaient vu infliger des amendes pour ce genre de choses, de sorte qu'il faut qu'il y ait des lois.

Je me demande parfois si nous ne sommes pas tous un peu négligents lorsque nous lisons ces annonces et que nous n'y décelons pas cette publicité trompeuse. Cela aiderait si nous en faisons une habitude, mais il semble qu'il y ait des lois en ce sens?

[Texte]

**M. Chaput:** C'est, si ma mémoire est fidèle, une de nos recommandations, tel que je l'ai dit tantôt, si vous me permettez une seconde...

[Traduction]

**La sénatrice Inman:** Je crois qu'il s'agissait de quelque chose du genre.

**Le président suppléant:** Madame la sénatrice, j'ai lu quelque chose à ce sujet et je crois que dans le cas que vous avez mentionné, on a imposé une amende à ces gens en réalité pour avoir annoncé quelque chose qui ne répondait pas aux conditions stipulées dans l'annonce.

**La sénatrice Inman:** En effet.

**Le président suppléant:** Ce n'est pas tout à fait la même chose.

**La sénatrice Inman:** Mais il s'agissait de publicité trompeuse. Je crois qu'il y avait trois entreprises en cause.

**La sénatrice Quart:** Simpson-Sears?

**La sénatrice Inman:** Shell et Simpson-Sears.

**Le président suppléant:** Ce qui est important, ce n'est pas à qui on a imposé une amende, mais pourquoi.

**Le sénateur Hastings:** On ne leur a pas encore imposé d'amende.

**La sénatrice Quart:** Non.

**Le sénateur Hastings:** Ils ne sont pas encore reconnus coupables.

**Le président suppléant:** Sénatrice Inman, avez-vous d'autres questions à poser?

**La sénatrice Inman:** Non, je crois que c'est tout.

**Le président suppléant:** J'aurais moi-même une question à poser; de fait, j'en ai deux.

[Texte]

J'aurais deux questions à poser au témoin. Des remarques ont été faites pendant la lecture, et, dans une, vous avez mentionné,—ce sont des questions que je vous pose maintenant: Comment corriger l'inconscience? La deuxième question: Vous dites «Pourquoi la société engendre la pauvreté?» Alors, je vous demande la même chose, c'est ce que le Comité cherche les raisons. Dans un pays aussi prospère que le nôtre, on parle de richesses, mais, d'un autre côté, nous avons des endroits où il y a de la pauvreté et de la misère, quelle en est la cause? Je crois que, dans mes remarques au début, j'ai bien dit, à moins qu'on aille à la cause, à la source, nous allons arriver à presque rien, et nous savons que les gens comme vous qui sont dans le domaine d'étudier la pauvreté à fond, de lui donner des directives, de lui donner des renseignements, qu'ils pourraient actuellement éclairer le Comité, faciliter notre travail, comment corriger l'inconscience?

**M. Chaput:** Monsieur le président, vous réferez à ce moment-là à quelques propositions que vous retrouverez en pages 18 et 19, où nous avons indiqué notre point de vue, ainsi que les mesures qui pourraient être prises et qui pourraient vraisemblablement apporter la solution à l'inconscience sociale que nous avons de la pauvreté.

Je pense que tout le monde a lu les recommandations en question, et je vous réfère en particulier aux recommandations qui partent de 51, 52, 53, et suivants. Nos recommandations qui visent à ce que votre Comité ne soit pas uniquement un Comité d'étude, mais qu'il puisse, quelles que soient les modalités, avoir des suites au niveau de l'application de recommandations que vous allez faire. Dans cette optique-là, nous avons fait quelques propositions.

Nous avons noté qu'il fallait faire savoir aux Canadiens que la pauvreté existe, n'est-ce pas? C'est rudimentaire.

Pour nous, c'est peut-être aussi rudimentaire, mais c'est la base même de notre document. Nous avons affirmé dans ce document que la population au Canada, ou au Québec, n'accepte pas qu'il existe de la pauvreté, elle l'accepte théoriquement peut-être, mais elle ne l'accepte pas dans les faits. C'est notre première recommandation pour combattre l'inconscience sociale. L'inconscience sociale, c'est qu'une population ne veut pas l'admettre, avant de la combattre, il faut que la population accepte que ça existe. Nous avons fait aussi des recommandations pour combattre cette inconscience sociale face aux organismes.

Je lisais, ces jours derniers, un document que vous connaissez sûrement et qui existe chez nous, lequel s'intitule Prêtre et laïc, disons que ce n'est peut-être pas là-dedans que je m'attendais à retrouver un tas de composantes touchant la pauvreté. L'orientation actuellement, en tout cas chez nous au Québec, dans l'Église, touche beaucoup à la pauvreté. Il n'existe aucune, ou à peu près aucune, coordination entre les projets ou les programmes que eux peuvent faire, et sauf erreur, un membre de votre Commission est pris là-dedans, le sénateur Maurice Lamontagne, qui s'occupe du syndicalisme et de la pauvreté. L'Église se prononce elle aussi, comme les mouvements à diverses échelles se prononcent à ce sujet-là également. Toutefois ces gens-là ne se rencontrent à peu près pas.

Voilà une série de recommandations que nous faisons concernant les organismes, pour essayer de coordonner l'action et les organismes face à la pauvreté. Quand j'ai dit tantôt que, dans les choses que nous faisons, nous sommes vraisemblablement en face de trois à quatre mille organismes, c'est à cela que je réfèrais; tandis que, officiellement, il n'existe peut-être qu'une centaine d'organismes, de gros organismes, que l'on connaît et avec lesquels nous sommes habitués de travailler, alors que, dans chacun des milieux ruraux, il existe d'autres types d'organisme que nous ne connaissons à peu près pas et qui ne nous connaissent à peu près pas.

**Le président adjoint:** Mais ça, vous voulez dire que ça existe ici à Québec?

**M. Chaput:** Bien entendu que ça existe au Québec, et en particulier à Québec. Nous avons fait aussi des recommandations au niveau du bénévolat. Nous percevons une différence dans les efforts des bénévoles qui travaillent aujourd'hui pour combattre la pauvreté, et dans ceux qui ont déjà combattu la pauvreté. Monsieur Cantin l'a noté tantôt dans ses observations.

**Le président adjoint:** Quelle est la différence?

**M. Chaput:** C'est que, aujourd'hui, nous sommes en face de nombreux bénévoles, de nombreuses personnes qui pourraient être bénévoles et qui reportent, comme nous l'avons noté tantôt dans notre document, la responsabilité au niveau gouvernemental. Nous avons des gens qui sont pessimistes devant tous efforts qu'ils feront. Les gens, à mon avis,—si vous me le permettez—sont tellement conscients de la complexité du problème aujourd'hui qu'ils n'admettent plus que leur action, si limitée soit-elle, puisse avoir un effet bénéfique sur l'ensemble du problème; pour eux, c'est un problème d'envergure, un problème de planification générale, et à ce moment-là, ils se déchargent très rapidement de leurs responsabilités.

Les causes de cette situation-là, je ne prends qu'un seul exemple, les organismes et agences sociaux que nous avons un peu partout ici au Québec, comme, je pense, ailleurs, sont incorporés en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies. Nous savons très bien que, il y a quelques années,—il ne s'agit pas de pleurer le passé, ce n'est pas notre situation, ce sont des faits,—il y a quelques années, des administrateurs de ces agences-là connaissaient beaucoup plus et agissaient beaucoup plus dans le cadre de cet organisme-là. Vous avez sûrement vécu la période où les gens s'occupaient eux-mêmes de la situation des défavorisés, étant membres des conseils d'administration, c'était leur responsabilité, alors que aujourd'hui, leur fonction a changé, leur fonction est beaucoup plus loin de la clientèle, ce qui fait que ce type de bénévolat est de plus en plus dur à obtenir, parce que, d'une part, nous sommes obligés d'aller chercher un spécialiste pour administrer ces organismes, et on n'a pas, je pense, nos organismes, substitué des structures autres qui permettraient à des gens d'exercer un bénévolat rentable. Je pense que ça se vit continuellement dans notre milieu aujourd'hui. Les gens voient tellement le problème dans son ensemble, tandis que,—je ne veux pas référer à mon expérience de vingt ans passées—il y a cinq ans seulement, les gens acceptaient de travailler sur une composante, sur un problème X ou Y, tandis qu'aujourd'hui ils sont tellement conscients que le problème en question est relié à l'ensemble du problème, qu'ils vont accepter de continuer à travailler comme bénévoles.

**Le président adjoint:** Monsieur Chaput, vous savez probablement que le public est devenu conscient de la pollution de l'entourage, de toute la pollution, tout le monde semble intéressé à la pollution, tout le monde semble vouloir faire un effort pour régler ce

problème de la pollution, est-ce qu'on pourrait développer la même attitude envers la pauvreté, le même intérêt, pour commencer?

**M. Chaput:** Si on parlait autant de la pauvreté qu'on parle de la pollution, sûrement. Aujourd'hui, c'est rendu une expression courante, on voit passer une autobus puis on dit, «ça pollue».

**Le président adjoint:** . . . même un bicycle . . .

**M. Chaput:** Je pense que l'exemple, monsieur le président, que vous apportez est très révélateur. En l'espace d'une année on a réussi peut-être, dans notre milieu à impliquer dans l'esprit de notre population le danger de la pollution. On va dans n'importe quel milieu, puis on nous parle de la pollution. Face au domaine de la pauvreté, je n'ai jamais assisté à cela. Vous demandez si la même politique pourrait aider au niveau de la pauvreté? Sûrement au niveau de l'information. Nous avons parlé, à l'intérieur de notre document, une de nos recommandations, le numéro 58, des mass-media. Inutile de dire que les mass-media ont fourni un apport extraordinaire au problème de la pollution. Je n'ai pas à juger de l'apport qu'ils ont contribué au niveau de la pauvreté.

**Le président adjoint:** Est-ce que ça corrigerait l'inconscience, par exemple?

**M. Chaput:** C'est-à-dire que l'inconscience ne peut pas se corriger uniquement en fonction de l'information. L'inconscience se corrige à partir d'un processus qui lutte avec l'information. Si des gens connaissent un problème, ils vont peut-être accepter de l'étudier, mais, avant de l'étudier, il faut qu'ils le connaissent. Actuellement, d'une façon trop facile, les gens rejettent le problème de la pauvreté.

Toutes mesures qui viseraient à établir un équilibre strictement économique ou monétaire, je pense, nous amèneraient une situation quelque peu corrigée, mais non pas totalement corrigée. Remarquez que, actuellement, dans ce que nous vivons, cette mesure existe, c'est-à-dire que plusieurs personnes possédant des biens matériels ont l'impression de faire leur devoir face à la pauvreté, en payant leur impôt: Je donne beaucoup pour les pauvres; en versant aussi des contributions volontaires: Je donne beaucoup pour les pauvres. C'est un danger qui existe et que nous avons constaté, trop de personnes, actuellement, non conscientes du problème de la pauvreté dans son ensemble, sont portées à trop se décharger, avec leurs sous et leurs dollars, de leur responsabilité sociale. Face à vos remarques, monsieur le sénateur, la comparaison entre la pollution et la pauvreté, où, au niveau de la pollution, tout le monde se sent impliqué quand on nous dit

que, si on continue comme cela, dans cinq ans on meurt tous.

**Le président adjoint:** C'est la peur qui nous fait dire ça.

**M. Chaput:** La pauvreté ne touche pas tout le monde, mais la situation dans laquelle on est fait que tout le monde, à divers niveaux, n'est pas satisfait.

**Le président adjoint:** Ça va.

**M. Chaput:** Ça va? Ce qui veut dire, en d'autres mots, que nous avons noté, à l'intérieur de ce mémoire, la critique que très souvent l'État demande des taxes, parce que les pauvres coûtent cher, n'est-ce pas? Je vous donnerai un seul exemple pour vous montrer dans quel climat la population se trouve,—c'est un travail que nous avons fait dans une de nos régions. Nous avons eu des demandes de la part d'une population donnée à ce que la liste des assistés sociaux soit inscrite à la porte des églises, n'est-ce pas créer un climat, ça? C'est que les gens disent: Ça coûte tellement cher, on va leur faire honte aux assistés sociaux. C'est dans ce climat-là que nous avons fait des remarques. Les gens, d'une part, qui payent pour l'assistance sociale deviennent maintenant rigides devant les assistés sociaux et sont en train de créer le climat inverse de celui du climat que nous devons créer, à savoir, l'insécurité, le climat de honte qui a déjà été connu à recevoir de l'assistance sociale, le climat qui a déjà existé tente revenir.

[Traduction]

**Le président suppléant:** Sénateur Hastings, auriez-vous une question au nom de l'Ouest maintenant?

**Le sénateur Hastings:** Oui, il s'agirait de savoir si les possédants reconnaîtraient qu'ils ont une responsabilité en cette affaire, et au sujet des motifs pour lesquels ils sont si intéressés ou bouleversés ou soucieux, lorsqu'il s'agit pollution. N'est-il pas vrai qu'ils se sentent tous visés par la pollution?

Nous avons tous peur de la pollution, mais les possédants n'ont pas peur de la pauvreté; ils ne s'en soucient guère. C'est donc un problème auquel ils ne s'intéressent pas.

Ne faut-il pas convaincre les possédants qu'ils ont peur de la pauvreté et que la pauvreté ne durera pas indéfiniment et qu'ils devraient craindre la pauvreté,—ce qu'ils ne font pas,—dans notre pays, sinon dans le monde? J'aimerais poser une autre question, si on me le permet, à M. Tremblay ou à M. Chaput. Nous parleriez-vous maintenant du district de Montréal?

[Texte]

**M. Chaput:** Je pense que, si vous posez la question à Québec, vous pouvez être assurée que nous allons répondre pour la région de Québec, mais, aussitôt que vous dépassez l'Est, que vous allez dans le comté de Dorchester, les représentants de ce comté sont ici et ils vous diront que vous ne faites sûrement pas face à une population aisée. Je ne peux pas répondre pour toute la province, puisque le ministre Jean Marchand y a passablement répondu en se référant aux zones, si vous vous souvenez bien; par l'interprétation qu'il a donnée dans les journaux, cette zone part de Trois-Rivières pour se rendre jusqu'à l'Est de Québec, ce qui veut dire que la zone que nous couvrons actuellement est entièrement la zone qui est dans notre région. A l'intérieur de notre territoire ici, je pense ne pas me tromper en affirmant que certains comtés ruraux sont sûrement défavorisés, comme Portneuf, ou autres.

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Parce que, dans notre tournée nous irons à Rimouski, à St-Jean-de-Dieu, et en Gaspésie; c'est vrai qu'ils ne reçoivent pas beaucoup d'argent, par année, pour leur travail, mais ils vivent quand même.

Il règne là une très grande pauvreté, n'est-ce pas?

Est-ce que, d'après vous, il y a beaucoup de pauvreté en Gaspésie?

[Texte]

**M. Chaput:** Je peux apporter une opinion là-dessus, parce que je vois des gens qui ont travaillé beaucoup plus que moi sur ce programme dont monsieur—ici en arrière—a parlé. J'ai aussi pris connaissance du programme de l'ARDA et du BAEQ dans l'Est du Québec de par les contacts que j'ai pour avoir avec ceux qui sont allés sur le terrain, et la situation dans l'Est du Québec est certainement une situation passablement tragique. D'ailleurs, si on s'en réfère aussi au rapport du Conseil économique, lui aussi spécifie que la zone Est du Québec, ainsi que les Province Maritimes, au Canada, sont les zones les plus défavorisées qui existent. Je m'en réfère à ces différents documents pour répondre affirmativement à votre question. Il en existe sûrement beaucoup d'autres.

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Je crois que vous avez parlé de la circonscription de Dorchester il y a un moment pour nous dire qu'il y avait de la pauvreté dans Dorchester; est-ce bien ce que vous vouliez dire? Considérez-vous Dorchester comme la plus pauvre des circonscriptions?

**Le vice-président:** Non, il n'a pas dit cela. Ce n'est là qu'un cas.

**Le sénateur McGrand:** Dans quel ordre de pauvreté les placez-vous? Diriez-vous que Dorchester est plus pauvre que Kamouraska? Dans quelles circonscriptions trouvez-vous le plus de pauvreté?

**La sénatrice Quart:** A votre avis, dans quelle région y a-t-il le plus grand nombre de pauvres?

[Texte]

**M. Chaput:** C'est-à-dire que quelques comtés à l'intérieur du territoire que nous couvrons,—je dois dire qu'il n'y a jamais eu d'étude comparative par comté —et pour dire que l'un est plus pauvre que l'autre, eh bien, lorsqu'on parle de pauvreté, on se réfère quand même à une conception strictement économique. A ce moment-là, nous considérons davantage des comtés défavorisés ceux qui sont comparables à certaines zones du Québec métropolitain, lesquelles sont aussi très défavorisées.

**M. Cantin:** Je pense que je peux vous référer à un document, le Rapport Boucher, où on mentionne un certain nombre de comtés de la province, et particulièrement de l'Est du Québec, plus défavorisés que les autres. J'ai dit que, dans le Rapport Boucher, il y a une référence à un certain nombre de comtés de l'Est du Québec que l'on mentionne comme étant plus pauvres que d'autres régions de la province; toutefois, de mémoire, je ne peux pas vous les nommer.

**La sénatrice Quart:** C'est de valeur qu'on n'ait pas de mémoire là.

**Le président adjoint:** Messieurs les membres du Comité, je crois qu'il y a deux sujets dont nous n'avons pas encore parlé, sujets, d'après moi, de grande importance, et je demanderais l'opinion de notre témoin. Est-ce que l'inflation et le chômage ne sont pas des facteurs qui augmentent la pauvreté? Nous avons à peu près huit minutes pour discuter du chômage et de l'inflation.

**M. Chaput:** Répondre non à votre question, je pense, est tout simplement ne pas voir la situation avec les yeux ouverts. Cependant, je voudrais apporter les réflexions suivantes.

A la Commission Castonguay—vous m'excuserez d'y référer, parce que nous avons fait des études assez importantes là-dessus—à la Commission Castonguay nous avons affirmé que, pour nous, le chômage, comme tel, était davantage un fait qui va persister, c'est-à-dire que le chômage, ce ne sont pas uniquement des gens qui ne veulent pas travailler, ce sont aussi des gens qui ne peuvent pas travailler, premièrement. Ceci peut être mis en relation au fait que nous nous

opposons à ce que la pauvreté soit considérée comme un mal nécessaire. Cela peut avoir une relation, puisque, lorsque nous avons accepté la réalité du chômage dans notre milieu, nous avons, en contrepartie, suggéré et recommandé de développer un autre mode de conception, et là je ne voudrais pas embarquer, si votre Comité ne veut pas s'y embarquer, dans le revenu minimum garanti. Je n'ai pas d'objection du tout, le minimum garanti ou qu'on l'appelle autrement, je pense que l'on comprend l'idée, face à cette situation du chômage dans notre milieu, il va sans dire qu'une telle situation est à la base de la pauvreté.

Sans considérer la pauvreté uniquement sur une base économique, nous sommes suffisamment lucides pour voir que, si les gens n'ont pas un sou dans leurs poches, il n'est plus question de parler de culture, il n'est plus question de parler de loisirs, il n'est plus question de parler d'un tas d'autres activités humaines. Nous notons, à un certain endroit, en partant de ce que nous entendons régulièrement: l'argent ne fait pas le bonheur. Eh bien, oui, l'argent aide à faire le bonheur, sûrement, parce que si vous voulez aller à certains endroits, à certains restaurants, vous n'y allez pas en n'importe quelle tenue. Si les gens aujourd'hui, dans notre société, sont plus ou moins conscient de la pauvreté, j'irais jusqu'à affirmer qu'ils le remarquent de plus en plus cependant, ou qu'ils font sentir qu'ils le remarquent de plus en plus,—il s'agit d'une longueur d'onde, chacun a sa perception de la pauvreté, chacun la voit à sa façon—pour un, ça coûte cher, pour l'autre, ça fait pitié, je pourrais continuer indéfiniment comme ça, c'est là qu'il n'existe pas une conscience sociale de la pauvreté.

En ce qui concerne l'inflation, il va de soi que les taux d'assistance sociale n'ont pas augmenté aux mêmes rythmes que l'inflation, et tous et chacun d'entre nous qui avons eu l'occasion de faire un budget de familles d'assistés sociaux, avons eu à peu près tous la même expérience, c'est très difficile, sinon impossible, à budgéter. Cela veut dire que ces deux causes, le chômage qui empêche certains individus de recevoir des montants d'argent suffisants pour vivre, et, d'autre part, l'inflation qui, en contrepartie, fait augmenter le taux des prix, sont certainement deux causes à la base de tout le phénomène de la pauvreté. Je pense que vous avez déjà lu des articles disant que les pauvres changent de taudis au mois de mai. On ne part pas d'un taudis pour s'en aller dans une maison convenable; ils changent de taudis. On n'a qu'à faire une étude du coût du logement dans la ville de Québec pour s'apercevoir qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent parmi les personnes défavorisées louer un tel logement.

Nous osons espérer que la Loi d'aide sociale, adoptée depuis plusieurs mois au Québec, apportera certains correctifs à cette situation. Si nous partons de la raison d'être du besoin de toutes les familles, tel que la Loi le stipule, nous serons vraisemblablement capable, je l'espère, d'apporter tout au moins un certain correctif à ce système.

**La sénatrice Quart:** Monsieur Cantin a mentionné, lorsqu'il m'a répondu, le Rapport Boucher, est-ce qu'il y a moyen d'obtenir des copies de ce rapport, aujourd'hui?

**M. Cantin:** Il est disponible.

**La sénatrice Quart:** A quelle endroit?

**M. Cantin:** Je pense qu'il en reste des copies au gouvernement; l'Éditeur de la province a probablement des copies.

**La sénatrice Quart:** Ce qui m'intéresse, pourrions-nous le recevoir avant demain, pensez-vous? Cela nous aiderait beaucoup durant notre tournée dans le Bas du Fleuve.

**M. Cantin:** Oui.

**La sénatrice Quart:** Il y a aussi le rapport de notre collègue, le sénateur Lamontagne, mais cela peut attendre notre retour à Ottawa. Mais l'autre, pourrions-nous avoir une copie?

**M. Cantin:** Je pense qu'en s'adressant à l'Éditeur officiel de la province de Québec, on pourra l'avoir.

**Le sénateur Eudes:** C'est une revue?

**M. Cantin:** C'est une revue, tandis que l'autre, c'est le rapport de la Commission Boucher créée pour...

**Le président adjoint:** Oui, sénateur Eudes, le numéro?

**M. Chaput:** Volume 18, numéro 9, novembre 1968.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Possédez-vous des preuves, monsieur, ou bien pensez-vous que les pauvres ne sont pas satisfaits de demeurer aussi dociles qu'ils l'ont été dans le passé?

Autrement dit, avez-vous quelque preuve que les pauvres de la province de Québec sont disposés à s'organiser ou sont en train de le faire pour exiger ou demander le respect de leurs droits?

[Texte]

**M. Chaput:** Sûrement, monsieur le sénateur, je pense que ce qui se vit au Québec, on ne peut pas le

comparer aux autres provinces, ce qui se vit au Québec dans l'organisation de mécanismes nouveaux, de structures nouvelles, de comités de citoyens, je n'ai pas le chiffre exact, mais ça dépasse 50 au Québec; ces comités de citoyens essaient, à leur manière, dans leur climat, d'apporter leur contribution à la solution du problème de la pauvreté dans leur milieu. J'ai cependant, au début de mes remarques, signalé que les comités de citoyens tentent de solutionner leur problème de façon relativement éloignée de celle que les organismes et les gouvernements emploient pour solutionner ces mêmes problèmes.

J'ai noté de plus, que, au départ, peut-être devons-nous, non pas les comités de citoyens, nous-mêmes faire un certain effort, accepter une certaine agressivité, afin que les gens soient conscients de leur situation. Car aujourd'hui, les gens, et nous l'avons noté dans notre mémoire—une petite phrase qui dit très bien ce qu'elle veut dire,—nous avons dit que les citoyens refusent maintenant que, dans un climat honorable comme le nôtre, on défende leur point de vue. Les citoyens des milieux défavorisés de Québec refusent que, moi, je parle en leur nom. Ils acceptent que, au nom d'un organisme travaillant dans ce secteur, nous puissions travailler, mais ils refusent que nous, nous parlions en leur nom. Ils sont maintenant capables de parler et ils veulent dire eux ce qu'ils ressentent. Ils sont venus le dire à la Conférence canadienne du Bien-être social, à Toronto. Ils l'ont dit à leur façon. Ce n'était pas nécessairement de la même façon que les représentants d'organismes le disaient mais, dans le fond, les deux disaient la même chose; les deux voulaient solutionner leur problème. Nous avons constaté, là comme ailleurs, un certain dialogue de sourd: on a dit la même chose, on vise les mêmes objectifs, mais l'un le fait sur une base où lui est impliqué, et l'autre le fait sur une base professionnelle, avec un beau programme. Il ne faut pas dire que l'un n'est pas nécessaire, ou que l'autre n'est pas nécessaire; les deux sont nécessaires. Il faut trouver des moyens, chacun dans nos milieux, d'arriver sur une même longueur d'onde, où les deux sont capables de s'entendre. On n'a pas de question: est-ce que les pauvres s'organisent? Il y a sûrement des expériences qui ont été faites au Québec. Si vous vous procurez cette revue, on vous parlera là-dedans du syndicat des pauvres. Cependant, l'expérience a été relativement réussie, dans le sens que ce n'est pas facile de coordonner l'ensemble de tous ces comités qui représentent les citoyens. Il y a des expériences valables, je pense, tentées, tant à Québec qu'à Montréal, où on essaie de relever les niveaux sociaux, économiques, culturels, et tout ce que vous voulez qui concerne les citoyens.

**Le sénateur Hastings:** J'ai remarqué d'après les reportages dans les journaux qu'ils se sont organisés dans une ville de Gaspé. Prévoyez-vous qu'il y aura de la violence?

**M. Chaput:** Ce que nous avons dit dans notre mémoire, c'est que nous ne prévoyons pas de violence. Ce que nous avons dit c'est que dans de telles situations, quelqu'un soit tellement impliqué, qu'il peut y avoir un jour, un début, mais, entre cela et la violence...

**Le président adjoint:** Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre mémoire et vos discussions. Je dois vous avertir, vous dire tout simplement qu'à première vue, lorsque j'ai lu votre mémoire pour la première fois, je l'ai peut-être accepté comme un mémoire un peu débalancé peut-être, parce que je vois beaucoup de critiques et peu de solutions au problème. Toutefois, il ne faut pas retenir ce jugement, il n'y a aucun doute que je me suis trompé, et je retire mes paroles, surtout après tout le bagage de connaissances que vous avez apporté à toutes les critiques que vous avez étudiées, de toutes les manières. Je vois ici, par le document que vous nous avez soumis, et vos réponses, que vous savez ce que vous dites. Je crois que votre mémoire a été un des mieux acceptés, parce que, comme on dit chez nous, en bons «canayens» du Nouveau-Brunswick: Vous frappez le clou sur la tête. C'est peut-être ce qui nous a manqué.

Vous êtes des hommes d'expérience qui travaillez directement avec les pauvres, alors vous avez certainement un bagage de connaissances. Nous avons donc très apprécié vous voir et vous entendre ce matin, malgré tous les tracas de vos métiers, vos occupations, et soyez assurés que toutes vos recommandations seront étudiées, puisque la période d'étude sera assez longue, le voyage terminé. Les mémoires seront relus plusieurs fois, comparés avec les autres documentations, ce sera un travail immense. La contribution que vous avez apportée ce matin, vous pouvez en être fiers, vous avez beaucoup de mérite, elle est très bien acceptée et, personnellement ainsi qu'au nom du Comité, je vous en remercie très sincèrement.

**M. Goulet:** J'avais une très belle phrase de préparée pour vous remercier, j'avais trois, quatre lignes. Tout de même, ça m'a fait grand plaisir de répondre au mandat sur l'inconscience sociale de la pauvreté que vous aviez confié à COBEQ. Nous espérons que les idées exprimées ont été constructives, même si un peu débalancées au début, et qu'elles vous aideront à trouver des solutions au problème de la pauvreté. J'espère que nous aurons l'occasion de vous revoir, car c'est un très grand plaisir pour nous que de revoir des anciens québécois, comme madame Quart. Soyez assurés que

la porte à COBEQ vous est toujours ouverte, nous sommes à votre entière disposition pour répondre, dans un avenir rapproché ou lointain, de répondre, dis-je, à toutes vos questions au sujet de la pauvreté.

**Le président adjoint:** Il faudrait peut-être ajouter que vous, les membres de votre Comité, êtes à même de constater ce matin que nous avons fait un effort spécial pour parler et conduire toutes les délibérations en français, même si pour nous le français est malheureusement une expérience que nous ne vivons pas très souvent, car nous sommes dans un milieu où toutes les affaires se font en anglais, et je pense que de pratiquer le peu de français que nous savons, est pour nous une très belle occasion.

**Le sénateur Hastings:** C'est une bonne expérience pour un citoyen de l'Alberta.

**Le président adjoint:** Nous aurons maintenant un mémoire qui sera présenté par monsieur Gary Quart Ouellet. C'est le mémoire d'un particulier, qui ne représente aucun organisme, aucune organisation autre que lui-même.

[Traduction]

Ce mémoire est présenté à titre privé. M. Ouellet ne représente aucun organisme en particulier, il ne représente que lui-même.

Nous n'avons pas eu le plaisir de recevoir ce mémoire auparavant et je viens d'en recevoir mon propre exemplaire il y a un instant.

Ceci est un peu exceptionnel et parfois nous nous opposons à cette façon d'agir car nous risquons de nous retrouver dans une situation où nous ne savons pas très bien de quoi il s'agit.

Cependant, nous acceptons d'entendre M. Ouellet ce matin. Je ne lui demanderai pas de lire son mémoire en entier, puisqu'il compte trente-quatre pages et que cela prendrait trop de temps.

M. Ouellet pourrait peut-être nous le résumer et nous dire en ses propres termes ce que son mémoire contient, puis formuler des recommandations et des remarques. Plus tard, monsieur Ouellet, nous allons lire votre mémoire en entier et c'est tout ce que nous pouvons faire pour l'instant.

**M. Garry Quart Ouellet, avocat:** Monsieur le président, honorables sénateurs, je me dois de vous dire que si vous n'avez pas reçu ce mémoire auparavant, la raison en est très simple; c'est qu'il y a deux semaines nous n'avions pas encore reçu d'avis qu'il devait être prêt.

**Le président suppléant:** Lorsque vous dites «nous», de qui voulez-vous parler?

**M. Ouellet:** Je voulais dire ma secrétaire et moi.

**Le président suppléant:** Je comprends.

**M. Ouellet:** Et à cause de cela, j'ai travaillé tard plusieurs soirs de suite pour le préparer ce mémoire. Bien que j'aie communiqué avec le comité il y a plus d'un an, je n'ai reçu d'avis qu'il y a environ dix jours comme quoi le mémoire devait être prêt. C'est pourquoi, il ne l'est pas encore.

Je me suis minuté, et la lecture du mémoire prend environ trente-cinq minutes. Il me serait très difficile, monsieur le président, d'en extraire un seul point. Il y a tant de sujets que j'ai cru important d'inclure, et ils représentent un point de vue que le comité, je crois, n'a pas encore entendu.

Je demanderais donc aux sénateurs s'ils s'opposent à ce que je prenne trente-cinq minutes de leur temps pour vous lire le mémoire.

**La sénatrice Quart:** Il nous est déjà arrivé de faire cela. Comme nous ne siégeons pas cet après-midi, je crois que cela ira.

**Le président suppléant:** Nous n'avons pas besoin des traducteurs et M. Ouellet peut nous lire son mémoire en anglais.

**M. Ouellet:** Monsieur le président, honorables sénateurs:

Première partie: l'État providence.

Permettez-moi d'abord de vous remercier de cette occasion de venir témoigner devant le comité. Mon intention est d'abord et avant tout de dire certaines choses qui, à mon sens, doivent être dites, indépendamment de ce que le comité recommandera par la suite. L'idéologie dont je suis le porte-parole d'occasion aujourd'hui peut influencer ou non le comité, mais si elle ne l'influence pas, du moins elle sera entendue.

Quelles qualités faut-il posséder pour se présenter devant un comité du Sénat sur la pauvreté? Qui peut se prétendre expert en matière de pauvreté? Il est certain que les pauvres peuvent nous dire ce que c'est que de ne pas avoir d'argent; de toute évidence, cependant, ils ne peuvent pas nous dire comment résoudre le problème. Le riche, quant à lui, a acquis une certaine expérience: il a découvert comment résoudre le problème de la pauvreté.

Malheureusement, je ne puis moi-même me présenter devant vous comme un riche. Je suis un jeune avocat, et qui de plus travaille beaucoup pour résoudre des problèmes très matériels. Je suis aux prises chaque jour comme chacun de nous avec ma propre lutte personnelle à la pauvreté. Et cette lutte m'a permis de tirer certaines conclusions.

Un bon nombre de mes idées pourraient bien ne pas vous paraître très « originales » ou « créatrices » ; certaines pourront même vous sembler curieuses, venant d'un homme de mon âge. Mais à une époque où l'on est aussi porté vers le socialisme et le partamentalisme étatique, plusieurs de ces idées deviennent étonnamment nouvelles, tout comme les dix commandements nous apparaissent aujourd'hui comme un document radicalement non-conformiste.

Je suis venu plaider la cause de la liberté, parfaitement conscient que la liberté a déjà eu des avocats plus persuasifs. Je suis venu proposer un remède à la pauvreté, tout en reconnaissant que je n'ai rien découvert.

« Le monde, disait John Dos Passos, est en voie de devenir un musée des échecs du socialisme. » Je viens, en tant que jeune homme, plaider la cause du Canada tel que je l'entends.

Nous vivons à une époque d'assistance illimitée, d'insécurité sociale et d'extravagance de l'État. L'argent est devenu la pierre philosophale des nouveaux constructeurs de la société d'aujourd'hui. L'argent est la panacée universelle de tous nos problèmes: le crime, le chômage et les disparités régionales. La pauvreté en particulier peut et doit être abolie, et des mesures d'assistance universelles et obligatoires sont la seule solution que l'on retienne jamais sérieusement.

« Qu'allons-nous faire au sujet de la pauvreté ? » Voilà le dragon qu'il faut abattre, la question que l'on se pose sans cesse avec angoisse. On passerait pour n'avoir point de cœur, évidemment, si l'on répondait « rien ». La question nous seulement appelle une réponse, mais il en faut une. Combien de sénateurs membres de ce comité ont le sentiment que le pays s'attend à obtenir une réponse—que dis-je, en exige une—à la question: « Qu'est-ce que le comité a l'intention de faire au sujet de la pauvreté ? »

Et toujours les mêmes propositions déprimantes, à quelques nuances ou degrés près: l'assistance obligatoire de l'État. L'idée n'est guère nouvelle; on dit qu'elle a créé des ravages dans la Rome de Jules César. Pourtant, le rêve de l'État providence dure encore sous quelque forme, et durera aussi longtemps qu'on l'ornera de la rhétorique d'une démagogie axée sur l'idée de « faire payer les riches ».

## 2. Le paternalisme fédéral.

Notre gouvernement fédéral est entré dans la danse en 1944. Il avait annoncé qu'en vertu de son pouvoir général de dépenser, il avait l'intention de commencer à faire des versements d'assistance « appropriés » sans

participation des provinces pourvu qu'aucun impôt spécial ne soit prélevé; c'est là un sophisme évident puisque tout argent perçu et affecté à de tels projets provenait en effet d'un impôt spécial. Aujourd'hui, environ 60 p. 100 des impôts sur les successions, les entreprises et le revenu sont dépensés par le fédéral.

Pensez un instant au labyrinthe qu'est devenue maintenant l'assistance publique, en prenant la province de Québec comme exemple.

Le gouvernement fédéral verse des allocations familiales tout comme les provinces. Dans le domaine de la pension de vieillesse, il a juridiction exclusive. Le Québec, d'autre part, a l'exclusivité de programmes d'habitation pour les personnes âgées. En fait d'assurance-hospitalisation, c'est le Québec qui administre, mais selon des normes fixées par le gouvernement fédéral. Le domaine de la médecine est d'une complexité absurde, le Québec ayant juridiction exclusive dans le domaine de la santé. Il existe un programme conjoint pour les aveugles, et des dispositions fédérales relatives à l'assurance-chômage; le Québec verse des prestations de maternité et d'assistance générale, et ainsi de suite.

La délégation des pouvoirs est un principe fondamental et inébranlable de philosophie sociale; le meilleur gouvernement est celui qui se trouve le plus près des gouvernés, et pour trois raisons. D'abord, l'organisme qui est le plus près du peuple est le mieux en mesure de juger de l'à-propos d'une mesure administrative. Deuxièmement, l'organisme qui est le plus près du peuple est le mieux placé pour appliquer cette mesure de façon efficace. Enfin, il est toujours dangereux de remettre à un organisme supérieur des pouvoirs que peut exercer un organisme inférieur justement parce qu'il est dangereux de laisser trop de pouvoirs s'accumuler entre les mains d'une même autorité. Le pouvoir corrompt, et on connaît la suite.

La question revient à ceci: s'il faut avoir l'État providence, mieux vaut le laisser à la juridiction exclusive des provinces.

Mais faut-il que nous ayons l'État providence?

## 3. Le syndrome du salaire minimum.

Chaque fois que l'on parle de pauvreté, quelqu'un propose inévitablement de relever le salaire minimum. Le salaire minimum actuel varie d'une province à l'autre: il est de \$1.10 à Terre-Neuve, de \$1.35 au Manitoba, de \$1.30 en Ontario, et ainsi de suite. En moyenne, il est d'environ \$1.25 l'heure. Ceux qui voudraient relever le salaire minimum prétendent que nous pouvons hausser le niveau général de notre prospérité sans qu'il en coûte une dime au

contribuable. Cette proposition est généralement mise de l'avant comme autre exemple de la façon dont la planification par l'État peut engendrer une vie propère pour tous. La hausse du salaire minimum est l'une des hérésies les plus néfastes parmi celles que l'on relance périodiquement en économie à notre époque. En résumé, il s'agit d'adopter une loi qui interdit aux employeurs de payer à leurs employés moins que le salaire prévu et qui peut varier selon les industries et selon les régions.

Qu'arrive-t-il, par exemple, lorsque le gouvernement décrète que le salaire minimum sera de \$1.25 l'heure? Si l'employé ne vaut pas \$1.25 l'heure, il perdra son emploi et l'employeur ira tout simplement embaucher un autre employé qui, lui, vaudra \$1.25 l'heure. Quel avantage cet employé, devenu chômeur, a-t-il retiré d'une loi sur le salaire minimum?

Et qu'arrive-t-il si l'employeur ne peut pas se passer de cet employé? L'employé recevra \$1.25 l'heure, mais l'employeur haussera le prix des produits. Le consommateur en souffre et tout le monde, y compris l'employé, doit supporter l'inflation qui en résulte.

Qu'arrive-t-il alors si l'employeur ne peut hausser le prix de ses produits à cause de la concurrence? La seule issue qui lui reste, c'est d'abandonner ses affaires. Le consommateur ne disposera plus de ces produits; la concurrence deviendra moins forte et l'employé se trouvera sans cet emploi, qui, même s'il ne lui rapportait pas beaucoup, était encore le meilleur qu'il eût pu trouver; sans quoi pourquoi l'aurait-il conservé?

Ce qu'il y a de tragique dans une loi sur le salaire minimum, c'est que ceux qui en souffrent le plus sont précisément ceux que l'on voulait aider. Certains employés reçoivent ainsi un salaire plus élevé, mais aux dépens d'autres qui n'ont plus d'emploi du tout. L'argent qui devait être affecté à des placements productifs est forcément canalisé pour servir à payer ces salaires plus élevés, et la croissance économique s'en trouve diminuée.

Mais une loi sur le salaire minimum comporte un danger encore plus grand. Les travailleurs ne sont plus libres de se faire concurrence en offrant leurs services à un prix inférieur à celui de leurs collègues. Le salaire d'un travailleur, après tout, est-il autre chose que son prix; l'employeur est le consommateur des services des travailleurs.

La loi sur le salaire minimum fixe les prix, empêche la concurrence, nuit à ceux à qui elle veut aider et, en fin de compte, fait du tort à toute la population.

#### 4. Le revenu garanti.

Les Canadiens sont soumis aujourd'hui à la forme de propagande la plus féroce de leur histoire, qui tend à leur faire accepter le revenu annuel garanti, ou, comme on l'appelle parfois, l'impôt sur le revenu négatif (l'économiste Henry Hazlitt, partisan du libre échange, a souligné avec justesse que l'expression «impôt sur le revenu négatif» était un truc qui ne servait qu'à corrompre la langue et à jeter de la confusion dans les esprits; cela équivaldrait à appeler un vol un «cadeau négatif».)

L'apôtre de cette mesure est M. Reuben C. Baetz, directeur administratif du Conseil canadien du bien-être, qui estime que les Canadiens devraient toucher un revenu garanti parce que c'est une question de justice sociale. M. Baetz a rallié à sa cause bon nombre de politiciens de tous les partis.

Il existe une pléthore de projets de revenu garanti qui se disputent la faveur des politiciens: le projet Milton Friedman, le projet Robert Lampman, le projet James Tobin, le projet Schwartz et Theobald, ou des variantes de ceux-ci. Tous ont cependant un même thème: il existe un seuil de la pauvreté en deçà duquel il ne faut laisser tomber personne. Si le soutien de famille rapporte à la maison moins que ce montant minimum, le gouvernement lui donne une somme d'argent pour combler la différence. Si un homme ne gagne aucun revenu, il reçoit la subvention intégrale. Ainsi, le Conseil économique du Canada a décidé que le seuil de la pauvreté pour une famille de quatre était de \$3,500 par an; si le soutien de famille gagne \$2,500 par an, il touchera une subvention de \$1,000. S'il ne gagne rien du tout, il touchera \$3,500 d'Ottawa. On soutient d'habitude qu'un régime de cette nature élimine le besoin de toute autre forme d'assistance. Il administre le bien-être selon le besoin de chacun et réduit le gaspillage administratif.

Le premier problème, évidemment, c'est de fixer le seuil de la pauvreté. Parlons-nous de simple subsistance, ou de subsistance satisfaisante?

Il existe aussi un problème technique qui est celui du paiement. Le gouvernement ne peut verser un montant global à la fin de chaque année pour combler la différence annuelle de revenu, car vraisemblablement le bénéficiaire aura besoin de cette assistance financière sur une base mensuelle ou hebdomadaire. Mais comment alors concilier cela avec le calcul annuel? Quel sera le prix d'un régime semblable? Sera-t-il efficace ou contribuera-t-il à maintenir la pauvreté?

Bon nombre de questions demeurent sans réponse des mages du socialisme, et pourtant le revenu annuel garanti croît en popularité. Il y a cinq ans lorsque j'ai

lu pour la première fois quelque chose de « l'impôt sur le revenu négatif » de Milton Friedman dans son livre intitulé « *Capitalism and Freedom* », j'étais d'accord avec cette idée, ne fût-ce que parce qu'elle mettait fin au régime universel d'assistance que nous connaissons présentement. J'ai même défendu cette idée durant deux heures un soir à la télévision à une tribune publique.

N'importe qui peut faire une erreur, comme disait Cicéron, mais seul un insensé va la répéter. Je suis persuadé aujourd'hui qu'un régime semblable serait désastreux pour le Canada.

D'abord, il faudrait être très naïf pour croire que tous les autres régimes d'assistance seraient abolis. Ils ne le seraient pas, et le revenu annuel garanti viendrait s'ajouter au pétrin juridique dans lequel nous nous trouvons présentement.

En second lieu, le coût d'un tel régime serait énorme. Deux professeurs d'économie à l'Université Queen, MM. Ronald W. Crowley et David A. Dodge, ont entrepris de calculer le coût d'un régime de revenu annuel garanti au Canada. Ils en sont venus à la conclusion qu'un régime qui serait en substance conforme aux recommandations du Conseil économique du Canada au sujet du « seuil de la pauvreté » exigerait un impôt proportionnel de 46 p. 100, soit quelque chose d'extrêmement coûteux. Ils ont fait une autre mise en garde pour signaler qu'un taux d'imposition proportionnel aussi élevé aurait pour résultat de faire diminuer l'effort au travail, ce qui, par voie de conséquence, voudrait dire que l'on sous-estimerait grandement le coût total de cette proposition.

Il est pratiquement inévitable qu'il s'ensuive une diminution de l'effort au travail. Les bénéficiaires deviennent des pupilles de l'État providence, et toute initiative est étouffée. Regardez la condition d'un homme marié qui a deux enfants. Le Conseil économique du Canada a fixé à \$3,500 par année le seuil de pauvreté de ce citoyen. Qu'arriverait-il si le gouvernement, voulant abolir la pauvreté, adoptait une loi qui rendrait illégal le fait de gagner moins de \$3,500 par année et imposait une amende négative pour toute infraction à cette loi, c'est-à-dire créerait un impôt sur le revenu négatif avec, comme seuil de la pauvreté, \$3,500?

L'économiste James Estes nous rappelle que \$3,500 par année signifie \$1.75 l'heure pour une semaine complète et régulière de travail. Qu'arrive-t-il donc si notre futur bénéficiaire travaillait auparavant au salaire minimum de \$1.25 l'heure? Continuerait-il à travailler pour \$1.25 l'heure quand il pourrait rester chez lui et

toucher \$1.75 l'heure, exempté d'impôt? Vraisemblablement pas! Et imaginons que son salaire soit doublé et porté à \$2.50 l'heure. Il est encore très peu vraisemblable qu'il envisage de retourner au travail car ce \$2.50 l'heure exigerait des efforts, serait impossible et entraînerait des frais: repas, transport, et ainsi de suite, tandis que le \$1.75 l'heure d'assistance qui lui est versé est exempté d'impôt et de dépenses, et ne comporte absolument aucun travail. Il songera peut-être à retourner au travail pour \$3.00 l'heure. Mais souvenez-vous qu'il touchait auparavant \$1.25 l'heure. Si son salaire doit passer de \$1.25 à \$3 l'heure, les autres employés qui gagnaient auparavant \$3 l'heure exigeront sans doute \$5 l'heure. Le revenu annuel garanti aura pour effet général une inflation débridée qui à son tour élèvera le seuil de la pauvreté à \$3 l'heure, soit \$8,400 par an. Qui en aura profité?

Les conséquences d'un régime de revenu annuel garanti sont désastreuses et tragiques. L'initiative du pauvre s'en trouve réduite et un impôt d'une lourdeur injustifiée s'abat sur le reste de la population. L'inflation se déchaîne et l'économie se retrouve sabordée.

##### 5. L'assistance publique.

Tout cela nous amène à examiner le concept de l'assistance publique. Parce que le projet de revenu garanti constitue l'aboutissement logique de l'État providence, nous pouvons facilement démontrer les conséquences désastreuses qu'un tel régime entraînerait fatalement. Mais au Canada nous avons laissé le borbier de l'assistance publique se constituer petit à petit et il est plus difficile d'attaquer une seule mesure de bien-être que de s'en prendre à tout le système. Quand les premières mesures de bien-être social sont apparues, certains se sont demandés: « Où cela va-t-il nous mener? » Une telle question a dû paraître bien alarmiste à l'époque, mais aujourd'hui cela vaut sûrement la peine qu'on y réponde. Où cela va-t-il nous mener?

En choisissant l'État providence, nous optons pour la sécurité au prix de la liberté. Le principe qui veut que les hommes s'en remettent au gouvernement pour tout depuis le berceau jusqu'au tombeau est au mieux un principe démoralisant. On a remplacé le dicton « la sécurité doit se gagner » par le mythe de la « sécurité, droit de l'homme ». Si les jeunes grandissent dans un milieu où les conséquences de l'échec sont fortement atténuées par des conditions artificielles qui rappellent la culture en serre, ils ne pourront considérer la vie que comme une chose sans valeur et sans intérêt.

Soyons réalistes: vivre comporte un effort. L'homme a toujours tenté de s'éviter le plus possible l'effort;

c'est ce qui l'a poussé à inventer des moyens de production de plus en plus efficaces. Quelqu'un a inventé le rouleau pour peindre, parce qu'il pouvait avec moins d'effort accomplir le même travail.

Ainsi, les progrès de la civilisation sont attribuables à cette propension de l'homme à la paresse, à cette tendance qu'il a à se soustraire à l'effort en cherchant des moyens plus faciles d'accomplir certaines tâches.

Au cours des dernières années, un secteur de la population s'est vu offrir un autre moyen d'éviter l'effort: non pas en créant quelque moyen nouveau d'économiser la main-d'œuvre, ni en inventant une méthode plus facile de travail, mais simplement en réclamant une augmentation de l'aumône par le truchement du scrutin. La justice signifie «à chacun selon son dû». Nous avons abandonné ce principe de droit naturel et l'avons remplacé par la définition de Marx: «à chacun selon ses besoins». Et nous avons encouragé les hommes à déterminer leurs besoins par leur bulletin de vote.

A l'origine, on défendait l'assistance sociale au nom de la charité judéo-chrétienne. Mais cette notion de charité a toujours comporté une décision d'ordre moral de la part de l'individu. Les grandes religions ont toujours enseigné qu'il faut donner à ceux qui sont dans le besoin. Il s'agit là d'un acte volontaire. Sous le régime de l'assistance sociale obligatoire, il n'est guère moral de confisquer les biens de Pierre pour les donner à Jean ou à Jacques. Ou bien nous acceptons l'éthique judéo-chrétienne, ou bien nous la rejetons. Si nous l'acceptons, alors il faut laisser l'affaire entre les mains des œuvres de bienfaisance privées. Si nous la rejetons, alors ne l'invoquons plus pour défendre l'assistance sociale.

Rajustant leur tir, les défenseurs de l'assistance sociale ont prétendu qu'elle constituait une sorte d'assurance; mais, contrairement au régime d'assurance privé, celle-ci est universelle et obligatoire. Les carences de l'assistance sociale universelle sont nombreuses et souvent tragi-comiques. Le riche est obligé d'être à la charge de l'assistance publique. Nos politiciens se sont plaints pendant des années de ce que la vérification des ressources blesserait dans leur dignité les citoyens dans le besoin en les obligeant à faire la preuve de leur besoin. Autrement dit, cela ne vous fait rien de vous emparer des biens de ceux qui ont eu du succès; ce qui compte, c'est de ne pas blesser les susceptibilités de ceux qui n'ont pas réussi. Et dans ce dernier groupe, on retrouve les paresseux et les prévoyants; et avec eux les vrais infortunés. Pendant ce temps, au château, le millionnaire continue de recevoir sa pension de vieillesse et l'héritière continue de

recevoir son chèque d'allocation familiale qui va servir à acheter des friandises au petit Isidore pendant que vous et moi nous nous efforçons de joindre les deux bouts pour payer la note de la jungle bureaucratique qu'il faut garder sur pied pour exécuter ce tour de force économique.

John Stuart Mill a résumé en quelques mots les méfaits que comporte l'aspect obligatoire d'un tel régime: «le seul motif pour lequel l'humanité est justifiée, individuellement ou collectivement, d'intervenir dans la liberté d'action de l'un de ses membres est de se protéger elle-même... le bien, soit physique soit moral, de l'individu lui-même n'est pas une justification suffisante...»

De la façon dont il nous est présenté, le régime d'assistance sociale en est un de participation moyennant contribution. Pourquoi alors ne nous donne-t-on pas le choix d'y participer ou non? Ceux qui ne contribuent pas au régime n'en profiteront pas. Cela semble assez juste. Mais selon l'idéologie des personnes en place, les hommes ne sont pas trop intelligents et on ne peut leur confier le soin de dépenser leur propre argent ni de choisir leurs propres normes de conduite. L'homme, laissé à lui-même, pourrait bien ne pas reconnaître la Vérité, de sorte qu'il faut lui imposer la Vérité de force. Cette Vérité, finit-on par apprendre, n'est révélée qu'à quelques êtres choisis, gardiens de l'Ideologie: les partisans de l'Etatisme.

A mesure que l'on se fait plus effrontément collectiviste, la rhétorique devient plus ouvertement socialiste. L'assistance sociale est juste, de dire les gens en place, non pas parce qu'elle est charitable, non pas parce qu'elle est nécessaire, mais plutôt parce qu'elle constitue un droit social. L'expression «droit social» n'est jamais définie, mais on nous laisse entendre que le droit à une vie satisfaisante est un droit de l'homme plus grand que le droit de propriété (dans la mesure où il faut exproprier la propriété d'autrui pour obtenir cette vie satisfaisante).

Chacun naît et meurt, et la durée qui sépare ces deux événements peut être mesurée en unités de temps. L'homme consacre une partie de sa vie à travailler et à gagner de l'argent. Cet argent gagné, alors, représente une partie de la vie d'un homme. Lorsque les partisans de l'Etat providence déclarent que les hommes ont droit à la satisfaction de leurs besoins, ils veulent dire que certains hommes à cause de leurs besoins, ont droit à l'argent d'un autre ou, en d'autres termes, que certains hommes ont droit à une partie de la vie d'un autre homme.

Qui peut avoir de telles prétentions à la personne d'un autre? Est-ce que le droit d'un homme à sa vie

dépend entièrement de l'ampleur de ses besoins qui peuvent varier de jour en jour? Le droit de l'homme à sa vie est un droit primordial qui ne varie ni dans l'espace ni dans le temps.

#### 6. La progression.

L'éternel attrait de l'assistance sociale obligatoire sera toujours la promesse de biens et services gratuits. Le désavantage flagrant est que l'assistance sociale d'État n'est pas gratuite du tout; au contraire, elle est extrêmement coûteuse non seulement parce que les contribuables doivent payer la note de ces aumônes, mais parce qu'il leur faut aussi assumer les impôts additionnels nécessaires pour maintenir la bureaucratie envahissante chargée de ce tour de force économique gratuit.

De fait, quelqu'un quelque part doit payer tant pour les mesures d'assistance que pour les frais d'administration. Et comme l'on croit que ce sont les riches qui doivent payer, l'assistance sociale va de pair avec l'impôt progressif, ce grand niveleur.

Si vous demandiez à l'homme de la rue au Canada s'il est satisfait du taux progressif d'imposition actuel, il vous répondrait probablement par l'affirmative, vous rappelant que ceux qui gagnent davantage doivent payer davantage. Et c'est assez juste. Mais dans un régime d'imposition proportionnelle, ceux qui gagnent davantage paient encore davantage. Et si chacun payait selon un taux fixe de 50 p. 100, celui qui gagne \$100 paierait \$50 et celui qui gagne \$1000 en paierait \$500. Ceux qui gagnent davantage paient davantage. Mais sous le régime du taux progressif, certains paient proportionnellement plus que d'autres, par exemple 80 p. 100 de chaque dollar gagné par opposition à 60 p. 100, 50 p. 100 et ainsi de suite. En d'autres termes, l'imposition progressive comporte plus que l'obligation pour chacun de payer sa juste part; cela signifie que certaines personnes sont assujetties à un taux d'imposition proportionnellement plus élevé au nom du bien commun. Un tel régime cependant a bien peu à voir au bien commun, car en somme le bien d'un groupe est accru aux dépens de celui d'un autre groupe. Sur le plan politique, la majorité fixe les taux auxquels seule la minorité sera assujettie. C'est une forme de loi de la majorité irresponsable.

On tente de «justifier» l'imposition progressive sous le couvert d'une nécessaire redistribution de la richesse. Le but de l'imposition progressive serait donc égalitaire. Tous les hommes sont égaux, disent les socialistes, ils devraient donc avoir des biens relativement égaux. La progression est un procédé de nivellement et sert à égaliser les revenus. Cette égalité, plus souvent qu'autrement, est le plus petit commun dénominateur.

Imaginons que, vous promenant en face des édifices du Parlement avec quatre amis, vous trouvez un billet de \$50. Imaginons encore que vos amis insistent pour que vous leur remettiez à chacun \$10. Vous trouveriez qu'ils n'ont guère de raison d'exiger que vous partagiez votre bonne chance avec eux. Ne seraient-ils pas encore moins justifiés d'exiger cette redistribution si vous aviez gagné les \$50?

Sans doute, il existe au Canada des inégalités de revenu qu'on ne peut feindre d'ignorer. Mais l'impôt progressif remplace cette inégalité par une injustice qui consiste à payer deux hommes \$100 quand un autre homme a travaillé cinq fois plus fort pour le mériter.

Il existe également des injustices cachées. La progression complique grandement les structures légales de l'imposition, incite les gens à éviter l'impôt ou à s'y soustraire, et à la longue fait naître des problèmes d'équité entre contribuables.

On se rend rarement compte de ce fait que les taux progressifs d'imposition ne font pas de tort aux riches mais à ceux qui sont en voie de le devenir. Il s'agit d'un impôt sur l'accumulation de la richesse qui de la sorte favorise l'inégalité. Qui donc alors parle d'égalité?

A part le problème moral qu'il soulève, l'impôt progressif diminue la productivité et comporte donc des désavantages économiques. D'abord, nul ne peut placer son argent dans l'économie (et ainsi la stimuler) à moins qu'il n'ait au préalable économisé de l'argent. Il paraît raisonnable de supposer que si un homme qui paie présentement des impôts à un taux de 75 p. 100 n'en payait qu'au taux de 40 p. 100 il économiserait davantage. La seule conclusion que l'on puisse tirer alors, c'est que l'imposition progressive nuit à la formation de capitaux.

On peut énoncer la chose de façon simple et logique en ces termes: la prospérité suppose la production qui suppose l'investissement qui suppose la formation de capitaux qui suppose les économies. Comme l'opposé de la prospérité est la pauvreté et parce que la progression nuit aux économies (et donc à la prospérité), l'imposition progressive du revenu favorise la pauvreté.

La progression non seulement détourne des économies, mais des placements également. Les placements, par nature, comportent un élément de risque. On place son argent dans une entreprise avec l'espoir de faire de l'argent, mais en sachant qu'il existe toujours une possibilité de perdre sa mise. Si un homme perd cent cents de chaque dollar qu'il perd, et qu'il ne peut garder que vingt cents de chaque dollar qu'il gagne, il sera beaucoup moins enclin à courir des risques. En

d'autres termes, la progression accroît beaucoup le risque que comporte tout placement.

On ne peut justifier l'impôt progressif sur le revenu en prétendant qu'il est financièrement nécessaire à l'État car une faible part seulement des revenus du Canada proviennent du taux de taxation le plus élevé. La progression s'avère donc comme une mesure strictement de punition et de confiscation.

Le taux actuel d'imposition varie à peu près de 20 à 80 p. 100. Pourtant un taux fixe de 24 p. 100 seulement prélevé des contribuables actuels donnerait le même revenu (de fait, la baisse correspondante de nombre de ceux qui évitent l'impôt ou s'y soustraient entraînerait un revenu supérieur). On ne perdrait plus des heures et des heures d'efforts improductifs à trouver les moyens d'éviter l'impôt. On stimulerait les économies et les placements, et l'économie elle-même s'en trouverait favorisée.

On remplacerait l'actuelle guerre à la pauvreté par une véritable guerre à la pauvreté.

#### 7. Le syndrome du plein emploi.

Le plein emploi est devenu une vache sacrée dans la pensée économique contemporaine. On prend souvent à tort le plein emploi pour le remède à la pauvreté. Nous en sommes arrivés à considérer le travail comme une responsabilité collective et le plein emploi comme un objectif du gouvernement. Nous avons des ministères du Travail, de la Main-d'œuvre et des Travaux publics qui s'intéressent tous plus ou moins au chômage. Au début de 1970, la Presse canadienne signalait que M. Donald McDonald, président du Congrès du Travail du Canada qui groupe 1,600,000 membres, avait déclaré qu'il espérait que 1970 marquerait le début d'un véritable assaut contre la pauvreté... Le chômage a déjà atteint un niveau élevé... les forces ouvrières attendent de nouvelles lois fédérales sur le travail.

Et qu'est-ce que des lois fédérales sur le travail peuvent donner? La solution gouvernementale la plus primaire consisterait à employer les chômeurs. Si la fonction publique ne peut fournir suffisamment d'emplois, le gouvernement peut se lancer dans divers travaux publics. Si cela ne suffit pas encore, le gouvernement peut alors payer les gens pour qu'ils ne travaillent pas.

On s'intéresse peu ou guère à la production: c'est le plein emploi qui devient une fin en soi. Au fond, les programmes de plein emploi ne sont que des stratagèmes pour camoufler l'assistance publique sous un autre nom.

Par crainte du chômage, nous poursuivons sans cesse une politique protectionniste. Et pour dénoncer les extravagances du protectionnisme, personne n'a surpassé Frédéric Bastias, économiste, homme d'État et auteur français qui a écrit pendant et immédiatement après la Révolution française, à une époque qui ressemble de façon inquiétante à la nôtre, où la France cherchait dans le socialisme la panacée universelle à ses problèmes intérieurs. Bastiat était passé maître dans l'art du raisonnement par l'absurde, c'est-à-dire cette façon de démontrer l'absurdité d'une thèse en la poussant jusqu'à ses conclusions logiques.

Le chemin de fer allant de Paris en Espagne devait-il arrêter à Bordeaux? Certainement, prétendaient les protectionnistes, car si les biens et les passagers étaient obligés de faire un arrêt à Bordeaux, cela profiterait aux bateliers de Bordeaux, aux porteurs et aux propriétaires d'hôtels de l'endroit. Magnifique, disait Bastiat; mais pourquoi Bordeaux? L'intérêt public n'exigerait-il pas alors que l'on ait également des arrêts à Angoulême, Poitiers, Tours et Orléans? Et ne serait-il pas dommage de négliger des points intermédiaires, tels Ruffec et Châtelleraut. A bien y penser, plus il y aurait d'arrêts, plus il y aurait de profits! Alors, construisons un chemin de fer où il n'y aurait que des arrêts, un chemin de fer négatif. Pensez à tous les profits qu'on en retirerait!

Combien de fois avons-nous entendu parler de l'adoucissement des conditions de travail et autres pratiques semblables des syndicats ouvriers qui limitent le travail permis à leurs membres? Il s'agit en somme de «donner du travail à tout le monde». On dit à un briqueteur qu'il ne peut poser que tant de briques en une journée pour s'assurer que d'autres briqueteurs seront employés. On décrète qu'il faut tant de personnes pour déménager un piano, et ainsi de suite.

Bastiat proposait à ces personnes qu'elles pourraient tout aussi bien demander au gouvernement d'interdire aux citoyens de travailler de leur main droite. Il faudrait un grand nombre d'ouvriers pour satisfaire à la demande: dix tailleurs pour faire un pantalon au lieu d'un seul. Il y aurait des emplois en surabondance car la main gauche est généralement peu efficace. Le chômage disparaîtrait.

Bastiat proposait également aux protectionnistes de présenter une pétition de la part des menuisiers pour interdire l'emploi de haches tranchantes. Il faudrait trois cents coups de hache là où cent suffisent normalement. Imaginez quel stimulant ce serait pour l'économie! Songez au besoin qu'on aurait de menuisiers.

En somme, le problème revient à ceci: l'emploi ne peut être envisagé indépendamment de la production.

Le régime du profit mène en fin de course à la production massive de biens de consommation qui, à son tour, crée des emplois. Pourtant, les gouvernements continuent à accorder leur appui aux pétitions relatives aux haches, en embauchant des hommes à des fins improductives simplement pour les employer, en payant d'autres pour qu'ils ne travaillent pas et en étant indulgents à l'égard de l'adoucissement des conditions de travail.

Songeons un instant aux pays sous-développés où règne la pauvreté. Le problème en est un de sous-production, non pas de chômage. Tout le monde travaille dans une tribu primitive: les personnes âgées, les jeunes, les hommes, les femmes. Il n'y a à peu près pas de chômage; pourtant la tribu est pauvre. Le manque de prospérité est attribuable à des méthodes de production inadéquates.

Si le chômage était la cause de la pauvreté au Canada, le gouvernement pourrait l'éliminer demain en embauchant tous les chômeurs. Ou encore, par une mesure peut-être draconienne, en interdisant à chacun l'usage de sa main droite.

#### 8. La prospérité.

Peut-on faire disparaître entièrement la pauvreté. L'expression «pauvre» est relative et ne se définit qu'en fonction de l'expression «riche». Il y aura toujours parmi nous des gens qui posséderont ou gagneront moins que d'autres. C'est dans la nature humaine, et cela dépend d'un ensemble complexe de facteurs, le moindre desquels n'est pas le sort. Malheureusement, il y aura toujours de ces «pauvres» parmi nous. Le gouvernement pourrait prélever un impôt sur tout ce que chacun gagne puis le redistribuer également à chaque citoyen. Mais pendant combien de temps pensez-vous que celui qui gagne de l'argent continuerait de travailler? On ne peut jamais séparer la production d'un homme des motifs qu'il a de produire. Et ces motifs sont de gagner davantage, et il cessera de le faire si on ne lui permet pas de conserver davantage de ses gains. Cela aussi est dans la nature humaine et aucune loi gouvernementale depuis que le monde est monde n'y a jamais rien changé.

Être libéré de la misère n'est pas être libre du tout, mais plutôt être capable de quelque chose. Promettre la satisfaction immédiate d'un besoin, c'est promettre de donner à quelqu'un les moyens de satisfaire immédiatement ce besoin. Comme l'État ne possède pas de ressources personnelles, il ne peut qu'enlever aux uns pour donner aux autres, il ne peut en être autrement. En d'autres termes, la garantie du gouvernement n'est rien d'autre qu'un engagement à confisquer les biens des uns pour les distribuer aux autres.

L'humanité a toujours été engagée dans une guerre à la pauvreté. Chacun de nous, de toutes les façons, nous luttons contre la pauvreté en tentant d'y échapper. Le problème qui nous touche, c'est l'utilisation efficace des énergies humaines. Il semble évident que les programmes de redistribution ne peuvent à la longue assurer la prospérité qui est le contraire de la pauvreté.

Depuis le début des temps, l'homme lutte pour ne pas mourir de faim. Ce combat s'est poursuivi pendant des millénaires sans progrès sensible; puis soudain au cours du dernier siècle environ, des progrès étonnants ont apporté une prospérité jusque-là inconnue à des populations entières. Comment cela se fait-il?

Il n'y a qu'une réponse à cette question: le capitalisme, régime d'activité économique dont on n'avait auparavant jamais fait l'expérience. Le capitalisme consiste principalement dans la production massive de biens de consommation au coût le plus bas possible. Des hommes libres travaillent plus fort et produisent davantage: il ne peut en être autrement. Il ne peut y avoir qu'une seule solution à la pauvreté: la production. Seule la production peut entraîner la prospérité; cette vérité tombe sous les sens. Seule la production peut élever le niveau de vie d'une population entière, et ce faisant élever la condition relative des secteurs plus pauvres de la population. Le capitalisme est la plus grande force de production que l'homme connaisse. L'État providence non seulement se refuse à reconnaître ce fait, mais sa politique de redistribution est un antistimulant à la production et, à la longue, elle appauvrit tout le monde.

Le mot capitalisme est devenu un mot obscène aujourd'hui. On l'utilise pour désigner des choses abominables. Ils ne sont pas nombreux aujourd'hui ceux qui, au Canada, défendraient cette poule aux œufs d'or. Cela ne se fait plus. Mais regardons un instant ce nouvel épouvantail, les yeux dans les yeux.

Le capitalisme est un régime économique fondé sur le principe que les hommes sont nés libres et qu'ils ont le droit de diriger leur vie comme ils l'entendent, et que le fait d'acheter ou de ne pas acheter des biens détermine ce que l'on produira et ce que l'on ne produira pas. En régime capitaliste, le consommateur est le premier agent, et l'entrepreneur qui réussit est celui qui satisfait à la demande de ses semblables en produisant le meilleur objet au plus bas prix possible. Le profit est la récompense que l'on touche pour satisfaire aux besoins des gens de la façon la moins coûteuse possible. Ceux qui produisent des biens qui coûtent trop cher ou pour lesquels il n'y a pas de demande sont condamnés à l'échec. Les masses sont ainsi élevées au statut de classe bourgeoise parce que chaque dollar qu'elles dépensent constituent un

bulletin de vote au moyen duquel elles déterminent quels biens seront produits.

Il y a quelques jours, j'ai acheté un livre imprimé en France pour 50 cents. J'ai dans ma poche un porte-clefs de cuir importé d'Angleterre qui m'a coûté 89 cents. Quand j'en ai le goût, je puis acheter une orange de Californie ou un morceau de fromage italien pour quelques sous.

Admirons un instant à la manière Leonard Reed, le miracle d'un simple crayon. Si vous m'enfermiez dans une chambre dans laquelle je trouverais du bois, de la peinture, de la plombagine, et les divers autres produits qui servent à fabriquer un simple crayon, le temps me manquerait pour en produire un. Pourtant, pour quelques sous, je puis en acheter plusieurs n'importe quand. Songez à tous ceux qui travaillent pour moi: tous les importateurs qui font venir le bois, la peinture, les produits chimiques, le caoutchouc et le métal, tous les ouvriers, dessinateurs et surveillants qui fabriquent le crayon, les administrateurs, transporteurs, grossistes et détaillants qui mettent ce crayon à la disposition de tous les gens comme moi. Et tout cela pour quelques sous! Comment puis-je obtenir tant pour si peu?

La population de la zone métropolitaine de ma ville natale de Québec est de 350,000 âmes. Si les approvisionnements n'arriveraient pas régulièrement dans cette ville relativement petite, sa population finirait par mourir. Songez au pain, au lait, au beurre, aux fruits, aux bestiaux et aux médicaments qui doivent pénétrer dans la ville de Québec au moment prévu pour que nous demeurions tous en bonne santé. Puis songez ensuite à Toronto ou à Montréal.

Vous êtes-vous déjà demandé par quel coup de dé, ou par quelle main invisible, tout cela s'accomplissait: Le crayon pour quelques sous, l'arrivée des approvisionnements qui alimentent la ville? Quelle est la poule qui pond ces œufs d'or?

La réponse, évidemment, c'est le marché libre: le capitalisme. Plus l'opération est complexe, plus nous devons nous en remettre à des hommes libres agissant selon leurs propres désirs personnels.

En régime capitaliste, les hommes même de la condition la plus modeste peuvent profiter des douceurs dont j'ai parlé: des oranges de la Californie et du fromage d'Italie, du sirop d'érable du Québec et du bœuf de l'Ouest du Canada.

C'est le capitalisme qui est à l'origine de la prospérité quelle qu'elle soit dont nous jouissons au Canada aujourd'hui. Chaque homme, en régime capitaliste, est relativement riche. La main invisible du marché libre achemine chaque jour le montant exact de biens vers

nos villes canadiennes d'une façon si précise qu'elle ne pourrait jamais être «planifiée» par une armée de bureaucrates à Ottawa, quelque formation et intelligence qu'ils possèdent.

Bref, le régime fonctionne de lui-même; il n'a pas besoin de plan d'ensemble ni de directives des gens en place. Laissez à lui-même le marché libre produira. «Ce que l'industrie demande au gouvernement, disait Bentham, est aussi simple que ce que Diogène demandait à Alexandre: de s'ôter de son soleil.»

Pourtant, la ruée féroce contre le marché libre se poursuit dans tout notre pays, et l'on voit les grands prêtres de l'étatisme s'emparer d'énormes morceaux du pouvoir. Des impôts sur le revenu des entreprises et des particuliers sont déraisonnablement élevés. L'État providence est en train de saigner à blanc la poule aux œufs d'or.

En régime capitaliste, les entrepreneurs tentent de trouver des moyens plus efficaces de produire afin d'augmenter leurs profits. En vérité, la plupart des grandes découvertes de l'humanité ont été faites par des individus qui avaient du génie et non par quelque groupe d'étude, comité ou commission gouvernementale. Alexander Graham Bell, dans son atelier de Brampford, en Ontario, a non seulement inventé le téléphone, mais son génie créateur nous a donné la piste sonore de nos films, l'œil magique, le détecteur de métaux et le bateau à portance hydrodynamique. C'est l'initiative personnelle de certains Canadiens qui a rendu possible la motoneige de Bombardier, le masque à gaz du docteur Clung McPherson, les aliments surgelés de A. J. Huntsman, le pabulum du docteur Theodore Drake et les pommes de terre en purée instantanée de E. A. Asselburg. C'est au génie de Canadiens que l'on doit l'invention de l'hélice à inclinaison variable, du bélinogramme, de la souffeuse à neige, du walkie-talkie, de l'orgue électrique, de la photogravure moderne, du kérosène et de l'acétylène, du chemin de fer électrique, de la bombe au cobalt pour les traitements, du rouleau à peinture et du microscope électronique.

Le Canada est un pays qui offre beaucoup. Nous pourrions jouir d'une prospérité sans pareille si seulement nous pouvions comprendre la force qui meut le monde: la pensée des hommes libres.

Pourtant nous continuons à simplement tolérer le capitalisme parce que les cris de rage de ses ennemis ont brouillé notre vue. «Nous périssons, disait Leonard Reed, non pas par manque de merveilles, mais par manque d'émerveillement.»

9. Recommandations. Certaines conclusions suivront cet exposé. Il faut que nous prenions certaines dispositions si nous désirons honnêtement

mettre fin à la pauvreté. Il n'existe pas de formule instantanée ni de remède magique.

Votre comité doit sûrement savoir d'expérience qu'il n'existe pas de solution à court terme qui offre des garanties de succès. Il doit paraître évident aussi que comme solution à long terme, l'État providence a non seulement échoué dans ses tentatives pour résoudre le problème de la pauvreté au cours des ans et qu'il a plutôt réussi à le faire durer.

L'État providence constitue une guerre de grande envergure non pas à la pauvreté mais aux pauvres. Au lieu d'assurer la prospérité, nos lois ont assuré la pauvreté. Nous avons confisqué, exproprié et dissipé la richesse, mais nous n'avons pas réussi à la créer.

Je me rends bien compte que dans le monde d'aujourd'hui la conclusion qui découle de ces prémisses est impopulaire: la prospérité ne peut être décrétée par une loi. Pourtant, avant que nous tombions dans le précipice de l'inflation, avant que nous arrêtions le moteur qui fait tourner le monde, avant que nous tuions la poule aux œufs d'or, nous devons faire face à une réalité très dure: si nous continuons à enlever aux riches pour donner aux pauvres, nous finirons simplement par devenir un pays de pauvres.

Je vous implore, en tant que sénateurs, de réexaminer l'aspect moral et pratique de l'assistance sociale obligatoire.

Ce régime a toujours échoué; il échouera fatalement toujours, et de plus fortes doses ne feront qu'aggraver cet état. Nous devons empêcher le cauchemar des aumônes d'État de faire boule de neige. Le progressisme d'inspiration Fabienne nous a conduits là où nous sommes aujourd'hui. Un progressisme de la liberté peut nous redonner une économie saine et une société juste. Nous avons accepté l'assistance sociale petit à petit; démantelons maintenant l'État providence petit à petit.

#### JE RECOMMANDE DONC:

(1) Que l'on impose une interdiction immédiate sur tous les nouveaux programmes d'assistance sociale.

(2) Que l'on abolisse l'impôt progressif et que l'on adopte un taux fixe d'imposition de 24 p. 100.

(3) Que l'on abolisse toutes les lois relatives au salaire minimum.

(4) Que l'on fasse une étude détaillée des programmes d'assistance en vigueur et que l'on abolisse immédiatement les moins utiles et les plus ruineux d'entre eux. Les allocations familiales nous viennent immédiatement à l'esprit.

(5) Que l'on transfère graduellement l'administration des programmes fédéraux qui resteront, aux provinces ou aux municipalités.

(6) Que l'on élimine graduellement l'État providence.

Le problème que doit résoudre votre comité n'est pas tant la pauvreté que les remèdes à apporter à la pauvreté. Ceux que nous prenons présentement sont en train de nous empoisonner.

Dans les dispositions d'esprit qui me guident, je ferai remarquer que votre comité du Sénat sur la pauvreté est en réalité un organisme gouvernemental qui cherche une solution à la pauvreté. Au nom de tout ce que mon pays peut représenter, je vous implore de ne pas essayer de trouver une solution gouvernementale à la pauvreté. La seule solution à la pauvreté réside dans la production et seul un marché libre peut assurer cette production. L'histoire entière de la civilisation en témoigne.

Et, comme le disait Santayana: «Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter». Lorsque vous préparerez votre rapport, j'espère que vous transmettez aux moins fortunés des Canadiens un message dans lequel vous recommanderez que l'on lubrifie les rouages de la production; c'est grâce à cela seulement qu'ils seront à l'abri de la pauvreté. La sécurité ne peut être décrétée par une loi; il faut qu'elle se gagne.

**Le président suppléant:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Ouellet.

Je constate que vous avez été fidèle à votre parole et que vous avez lu votre mémoire en trente-cinq minutes.

Je vous remercie de nous avoir présenté ce mémoire et de la bonne volonté et de la sincérité dont vous avez fait preuve.

Vous vous rendez peut-être compte qu'un certain nombre de sénateurs ne sont pas d'accord avec vous et que moi-même je ne le suis peut-être pas, mais d'autre part je crois que vous avez examiné un vaste sujet et je ne suis certainement pas disposé à vous dire que vous aviez tort dans tous les passages de votre mémoire.

Vous nous soulignez plusieurs de vos recommandations de même que l'abolition d'un tas de lois et ainsi de suite, mais je crois que vous dites peu ou prou de ce qu'il faudrait leur substituer.

Je suis persuadé que, sur la foi de ce qui précède, bon nombre de sénateurs auront des questions à poser et le sénateur Hastings est le premier à qui je m'adresserai.

**Le sénateur Hastings:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais me joindre à vous pour exprimer, à M. Ouellet, notre appréciation pour un autre mémoire fertile en idées.

Je n'ai qu'une courte observation à formuler à propos de M. Ouellet et elle relève de l'alinéa 2 dans lequel vous tentez de répondre à la question « Qui peut parler aux pauvres? » et dites:

Qui peut se targuer d'être un expert en pauvreté? Bien sûr, les pauvres peuvent nous dire ce que c'est que d'être pauvre, vu qu'ils ne possèdent aucun bien; toutefois, ils ne peuvent évidemment pas nous dire comment régler le problème.

Il n'y a qu'une chose de faux dans cet énoncé—et, quant à moi, je le trouve absolument faux.

Au cours de mes déplacements avec le Comité, et je crois que d'autres sénateurs partagent probablement cette opinion, j'ai découvert que les experts en pauvreté sont les pauvres eux-mêmes.

Ils ont vécu dans cette condition, tout comme leurs pères, et ils sont dondamnés à y vivre, à moins que quelque chose ne change, que le système ne change.

Ce sont les gens qui se sont présentés devant notre Comité avec assurément les idées les plus originales sur la façon de pallier le problème de la pauvreté et, dans la plupart des cas, ce n'était pas pour quémander plus d'argent ou une simple pitance. C'était tout simplement pour obtenir une chance égale de partager la richesse de notre pays, chance qu'ils n'ont pas eue et qu'ils ne parviennent pas à obtenir.

J'ai découvert que les enfants pauvres fréquentent des écoles pauvres, ont les instituteurs les plus médiocres bref, il n'y a tout simplement pas égalité de chances.

L'enfant né dans une réserve indienne de notre pays est destiné à y mourir dans l'état de pauvreté où il est né, à cause de ce système capitaliste que vous vantez tant. Puis vous poursuivez:

L'homme riche, par contre, a acquis une expertise.

Je me demande où se trouve toute cette expertise et comment elle se manifeste depuis vingt ans?

Si les riches ont découvert comment communiquer de façon appropriée, peut-être sont-ils les personnes que nous devrions convoquer au comité, et pourtant nous ne les avons pas vues avec toute leur prétendue expertise que, selon vous, elles possèdent.

La seule expertise que j'ai jamais découverte, c'est ceci: « Mon père a gagné un million, qu'est-ce donc qui

ne va pas chez le vôtre? » Alors, où se trouve cette expertise?

**M. Ouellet:** Je crois que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde.

Je parle d'un point de vue personnel alors que vous parlez, je crois, d'un point de vue gouvernemental.

**Le sénateur Hastings:** Je parle de mon propre point de vue personnel. Je parle à partir de mes propres observations du travail du présent Comité et je parle tant aux pauvres qu'aux riches qui, il est évident, ignorent tout de la pauvreté.

**M. Ouellet:** Je ne parle pas—quand je dis que les pauvres ne sont pas des experts en pauvreté—ce n'est pas exactement ce que je dis.

Le pauvre et le sociologue, nous disons que les sociologues peuvent étudier l'homme pauvre, lorsqu'il se présente et qu'il donne une bien meilleure description que moi de ce que cela comporte d'être pauvre et de subir tous les maux inhérents à cette pauvreté et combien c'est malheureux . . . et tout ce que vous venez de mentionner.

Je suis tout à fait d'accord. Les pauvres sont beaucoup plus qualifiés que vous et moi pour expliquer leur condition, mais parce qu'ils sont encore pauvres ils ne peuvent se présenter ici et vous dire personnellement comment ils parviendront à la richesse.

**Le sénateur Hastings:** Bien, je crois que vous avez tort.

**M. Ouellet:** En ce cas, je leur dirais « Eh bien, pourquoi ne le faites-vous pas? », voyez-vous ce que je veux dire?

Du point de vue gouvernemental, le pauvre peut se présenter ici et se faire une idée de ce que le groupe peut faire pour l'aider, mais il ne viendra pas vous dire comment lui-même peut aider et c'est uniquement cette façon que visait mon exposé.

Je tentais tout simplement d'expliquer ma présence ici.

**Le sénateur Hastings:** Je ne suis pas d'accord avec votre remarque. Les gens qui se présentent ici avec les idées les plus originales et les plus constructives, ce sont les pauvres, et il ne s'agit pas d'argent; c'est pour eux l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Ils veulent profiter d'opportunités qu'ils n'ont jamais eues.

**M. Ouellet:** C'est la meilleure solution qu'un gouvernement pourrait adopter.

**Le sénateur Hastings:** Pour résoudre le problème?

**M. Ouellet:** Je suis d'accord avec vous sur ce sujet.

**Le sénateur Croll:** Sur quoi étiez-vous d'accord?

**M. Ouellet:** Il est remarquable qu'un homme pauvre puisse en arriver à une meilleure solution gouvernementale de la pauvreté qu'un homme riche. C'est tout à fait possible.

**Le sénateur Croll:** Ce n'est pas ce que vous avez dit dans votre mémoire.

**M. Ouellet:** Oui, monsieur.

**Le sénateur Croll:** Vous dites:

L'homme riche, par contre, a acquis une expertise.

**M. Ouellet:** Monsieur le sénateur, l'homme riche a acquis une expertise personnelle de la pauvreté.

Le fait qu'il est riche indique qu'il a remporté sa propre victoire personnelle sur la pauvreté.

C'est dans ce seul esprit que la chose a été dite.

**Le sénateur Croll:** Si je comprends bien ce que vous dites, monsieur Ouellet, c'est que la pauvreté coûtait aux riches de vastes sommes d'argent par ailleurs gaspillées.

**M. Ouellet:** En fait, monsieur le sénateur . . .

**Le sénateur Croll:** C'est ce que je crois comprendre. La question que je vous pose c'est que si les riches en connaissent la réponse et qu'ils paient ce gaspillage rubis sur l'ongle, pourquoi n'offrent-ils pas des solutions qui leur économiseraient de l'argent?

**M. Ouellet:** Monsieur le sénateur, j'ai d'abord tenté de souligner, dans la discussion portant sur la progression, qu'en fait cela ne coûte rien aux riches. Cela coûte à la vaste majorité des gens pour la simple raison que 4 p. 100 du taux de base rapporterait le même revenu.

En fait, seulement 10 p. 100 sont payés par les riches.

**Le sénateur Croll:** Bien, disons la classe moyenne alors. Il s'agit bien de la classe moyenne. A-t-elle des solutions?

**M. Ouellet:** Vous voyez monsieur le sénateur qu'au début je parlais ici de solutions personnelles à la pauvreté et de solutions gouvernementales à la pauvreté.

Je mène une guerre réelle à la pauvreté et ce tous les jours, monsieur le sénateur. Vous savez que pour l'instant, je maintiens tout simplement ma position,

mais je puis vous dire comment je m'y suis pris jusqu'à présent et si jamais je deviens riche, je vous dirai comment j'envisage de mener ma propre guerre contre la pauvreté.

**Le sénateur Croll:** Oui.

**M. Ouellet:** Mais c'est de cette façon unique que je l'envisageais. Il s'agissait de mon point de vue personnel et, dans la suite du mémoire, je discute le point de vue du gouvernement. Je ne parlais pas de la solution du gouvernement ou d'une recommandation du comité.

**Le sénateur Hastings:** Juste une autre remarque. A la page 29 vous dites:

Sous le régime capitaliste, même les plus humbles jouissent des commodités que j'ai mentionnées plus tôt: oranges de Californie et fromages d'Italie, sirop d'érable du Québec et bœuf de l'ouest canadien.

Or, il y a environ deux ou trois Canadiens sur cinq qui n'en jouissent pas.

**M. Ouellet:** Je ne doute pas, monsieur le sénateur, que vous n'auriez probablement pas de mal de trouver une personne qui présentement ne mange pas du bœuf de l'ouest ou du riz de Chine.

Ce que je désire souligner c'est que Midas—tout ce qu'il touchait se transformait en or—n'aurait pu malgré tout son or fabriquer un crayon, et il ne s'agit pas là simplement d'argent.

Nous devons nous rendre compte qu'il existe des merveilles autour de nous et que ce sont les nations libres du monde qui viennent en aide aux nations en voie de développement.

Avez-vous jamais entendu parler d'une nation venir en aide à une autre? Où va son aide à l'étranger? Nous sommes plus riches. Je n'essaie pas de suggérer que tout le monde devrait ou pourrait s'enrichir. Je tente simplement de suggérer une façon de pouvoir nous éviter à tous de nous appauvrir.

**Le sénateur Croll:** Monsieur Ouellet, l'histoire de notre pays n'a-t-elle pas établi que nous nous sommes plutôt enrichis qu'appauvris, malgré l'argent que nous avons consacré au bien-être et aux services sociaux?

**M. Ouellet:** Bien sûr, monsieur le sénateur, mais c'est bien en dépit des systèmes de bien-être.

Quel régime gouvernemental depuis la Confédération peut servir en fait à expliquer notre actuel niveau de prospérité?

**Le sénateur Croll:** Dites-moi une chose. Lorsque vous dites que la production est la solution au

problème de la pauvreté—nous avons produit beaucoup de blé, nous avons produit beaucoup d'uranium, nous avons produit beaucoup d'automobiles et nous avons une surproduction dans bon nombre de choses essentielles de sorte que, si telle est là la solution, pourquoi la pauvreté n'a-t-elle pas été éliminée?

**M. Ouellet:** Je pense précisément, monsieur le sénateur, que ces remarques soulignent le fait que nous avons effectivement un problème de production. Lorsqu'on paie des gens à produire quelque chose—prenons le cas du cultivateur de qui on a abusé royalement.

**Le sénateur Hastings:** Qu'avez-vous dit?

**Le sénateur Quart:** On a royalement abusé des cultivateurs.

**M. Ouellet:** On a promis des subventions au pauvre agriculteur canadien.

Maintenant, nous le payons pour qu'il ne produise pas et c'est à ce point, monsieur le sénateur, que le problème se complique.

**Le sénateur Croll:** Nous avions des politiques de soutien des prix.

**M. Ouellet:** Nous jouons avec le marché, monsieur le sénateur. Le marché libre—si j'ai trop de cerceaux, je les vendrai éventuellement à un prix beaucoup plus bas. Le produit cherche son propre prix. Le blé lui-même ne sait vraiment pas quel prix nominal il devrait afficher, mais il y a intervention du gouvernement dans la production de sorte que maintenant nous avons sur les bras un problème de production.

**Le sénateur Croll:** Ce que vous dites présentement c'est qu'il ne s'agit pas d'un manque de production...

**M. Ouellet:** Nous avons trop de blé.

**Le sénateur Croll:** Bien, ce que j'en dis c'est que vous affirmez que ce n'est pas le manque de production mais bien la surproduction qui est à l'origine de la pauvreté?

**M. Ouellet:** Non, monsieur le sénateur. Je dis que lorsque le gouvernement envahit une sphère en particulier et commence à y mêler les cartes, on a la pauvreté.

**Le sénateur Croll:** Vous dites alors que le gouvernement ne devrait pas du tout s'immiscer dans les affaires et laisser celles-ci suivre leur cours. Il ne devrait pas y avoir de lois pour nuire aux affaires?

**M. Ouellet:** Les seules lois qui devraient exister, monsieur le sénateur, touchant les affaires devraient

s'élever contre les monopoles, contre l'arrondissement de son pécule aussi longtemps qu'il existe une concurrence honnête. Surveiller la concurrence, c'est bien là le rôle du gouvernement.

**Le sénateur Croll:** Jusqu'où le gouvernement va-t-il?

**M. Ouellet:** Excusez-moi?

**Le sénateur Croll:** Jusqu'où le gouvernement va-t-il alors? Où le gouvernement interviendrait-il si on leur permet leurs propres méthodes et leurs propres façons de conduire les affaires?

**M. Ouellet:** Bien, si Procter et Gamble s'entendaient avec une autre compagnie de savon pour vendre leur savon 29 ¢ pièce, cela causerait un tort au consommateur, parce que celui-ci ne bénéficierait plus de la concurrence entre les productions.

**Le sénateur Croll:** Alors, on a besoin de l'intervention du gouvernement?

**M. Ouellet:** Absolument.

**Le sénateur Croll:** Où s'arrête-t-elle alors? Vous disiez que le gouvernement ne devrait pas intervenir et vous dites maintenant qu'il devrait le faire.

**M. Ouellet:** Le gouvernement ne devrait pas intervenir pour diriger, planifier ou tenter de céduer ou tenter de dresser un plan ou essayer d'amener les gens à produire certains biens ou à ne pas les produire...

**Le sénateur Croll:** Non, le gouvernement ne fait pas cela.

**M. Ouellet:** Certainement, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Croll:** Où?

**M. Ouellet:** En premier lieu, le gouvernement concurrence l'entreprise privée.

**Le sénateur Croll:** De quelle façon?

**M. Ouellet:** Bon, je vais donner un exemple. CTV et la Société Radio-Canada se font concurrence. Prenons un exemple, Radio-Canada fait concurrence à CTV pour acheter certaines émissions américaines. Ça va? La Société Radio-Canada, disons, veut acheter «I dream of Jeannie»; il y a concurrence pour savoir qui en offrira le plus et, en fin de compte, la firme américaine vend cette émission au plus offrant.

Voyons maintenant ce qui arrive. Radio-Canada entre en concurrence et emploie l'argent de nos taxes pour acheter une émission que par ailleurs nous recevons gratuitement de CTV.

**Le sénateur Croll:** Croyez-vous que vous le verriez gratuitement à CTV s'il n'y avait pas Radio-Canada?

**M. Ouellet:** Si Radio-Canada n'était pas là, monsieur le sénateur, j'imagine qu'il y aurait un autre réseau.

**Le sénateur Croll:** C'est ce que vous imaginez, mais Radio-Canada est une entreprise publique.

**M. Ouellet:** Bien, je puis seulement dire . . .

**Le sénateur Croll:** De façon générale ne croyez-vous pas en Radio-Canada?

**M. Ouellet:** Je ne crois pas que cela ait quelque chose à voir avec la pauvreté, mais personnellement . . .

**Le sénateur Croll:** Non, non, cela n'a rien à voir avec la pauvreté.

**M. Ouellet:** Si vous ne croyez pas que cela fonctionne, je ne puis que souligner qu'aux États-Unis il existe trois réseaux privés indépendants et ils fonctionnent tous trois.

**Le sénateur Croll:** Bien, cela fonctionne dans leur cas et ils possèdent également des réseaux privés de chemin de fer, mais ceux-ci tombent en faillite alors que les nôtres fonctionnent. C'est là la différence.

**M. Ouellet:** Certains des nôtres tombent aussi en faillite, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Croll:** Nos chemins de fer couvrent leurs frais, bien que parfois, nous ne croyons pas qu'ils fonctionnent comme ils le devraient, mais permettez-moi de m'arrêter un moment sur cette question.

Si je vous ai bien compris—se débarrasser du bien-être d'État, c'est-à-dire le laisser décliner.

**M. Ouellet:** Bien . . .

**Le sénateur Croll:** C'est bien ce que vous avez dit. Permettez-moi de vous demander de quels remèdes vous disposerez pour le un million cent mille personnes qui reçoivent présentement des bénéfices sociaux: les désavantagés, les aveugles, les vieillards, les infirmes et qui sais-je.

Que feriez-vous de ces gens-là?

**M. Ouellet:** Ce que je me propose de dire constituera un changement de pensée draconien par rapport à ce que nous avons l'habitude d'entendre dire. Toutefois, monsieur le sénateur, on peut prouver statistiquement que le montant d'argent consacré aux œuvres de charité privées a diminué dans la mesure où le bien-être a augmenté, et je ne vois pas de valeur morale dans l'acte de charité obligatoire. C'est par force que l'on prend l'argent des gens et je ne crois pas que notre Père qui est aux cieux m'accorde quelque valeur morale.

Je vous suggère donc, tout d'abord, que dans le bien-être ou le bien-être d'État il y aurait plus d'argent, plus d'emplois, plus de miracles comme celui du crayon—une meilleure vie quoi. Il s'agit là de la première étape.

Il y aura en premier lieu une plus grande prospérité générale. Puis, je vous suggère que les organismes tels que les deux qui m'ont précédé se retrouveront avec beaucoup plus d'argent à dépenser.

**Le sénateur Croll:** Abordons maintenant l'aspect bien-être. Connaissez-vous une nation civilisée, dans le monde, ou un endroit qui ne possède pas un système de bien-être social comparable au nôtre et, dans certains cas, meilleur que le nôtre?

**M. Ouellet:** Bien meilleur . . .

**Le sénateur Croll:** Comparable.

**M. Ouellet:** Avant que nous ayons le bien-être, il y a trente ans . . .

**Le sénateur Croll:** Non.

**M. Ouellet:** Quarante ans?

**Le sénateur Croll:** Ne commencez pas à dire «avant». Il y a toujours eu ici une certaine forme de bien-être, mais qui n'est apparu dans son état actuel qu'il y a quarante ans environ.

**M. Ouellet:** Avant que nous ayons ce bien-être, croyez-vous que les gens étaient en général plus mal partagés que ceux d'aujourd'hui ou y a-t-il en fait plus de pauvreté de nos jours qu'il y en avait alors? Une pauvreté relative, comparative?

**Le sénateur Croll:** La seule réponse que je puis vous donner—parce que j'y étais—c'est que nous étions tous pauvres. C'est là la différence . . . Nous étions tous pauvres.

**La sénatrice Fergusson:** Beaucoup de ces gens souffraient plus à cette époque.

**Le sénateur Croll:** Oui, mais un état de pauvreté générale prévalait. Cela ne fait aucun doute. Le sénateur Fergusson a raison. Ils souffraient plus, beaucoup plus que maintenant parce que la pauvreté relative n'est pas si grande, de nos jours.

Toutefois, je voudrais revenir encore sur ce que vous faites du million cent mille personnes qui bénéficient actuellement de l'assistance sociale sous une forme ou une autre.

Que feriez-vous de ces gens-là?

**M. Ouellet:** Vous voyez, monsieur le sénateur, que je ne suggérerais pas que demain le gouvernement adopte une loi pour abolir toute forme de bien-être.

**Le sénateur Croll:** Vous avez dit «se retirer de ce bien-être».

**M. Ouellet:** Oui. Je parle d'une retraite graduelle et je vous dirai pourquoi elle doit être graduelle.

Prenons à titre d'exemple un animal, dans un jardin zoologique. Si vous preniez un tel animal et lui demandiez s'il préférerait être en liberté pour chercher sa pitance plutôt que de vivre dans son jardin zoologique, je crois qu'il préférerait plutôt vivre librement. C'est parce qu'il essaie de s'enfuir que vous lui dressez des cages et des barreaux.

Si cet animal vit assez longtemps dans son jardin zoologique il devient incapable de prendre soin de lui-même et, si vous supprimez les barreaux, il restera probablement sur place ne sachant que faire, et si vous l'en chassez, il en mourrait probablement.

A long terme, l'impulsion universelle qui pousse un homme vers le bien-être ne peut avoir d'autre effet que de détruire toute initiative chez certains gens . . .

**Le sénateur Croll:** Avez-vous quelque idée des études statistiques qui ont été faites sur ce seul point aux États-Unis, au Canada et dans d'autres parties du monde? Elles indiquent qu'il y a moins de 2 p. 100 de ce type de gens dont vous parlez.

**M. Ouellet:** Moins de 2 p. 100?

**Le sénateur Croll:** Moins de 2 pour cent des gens dont vous dites qu'ils ne veulent pas travailler ni participer et ce comme résultat du système que nous avons.

**M. Ouellet:** Bien, en premier lieu—non, je n'ai pas vu ces études et, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le sénateur, je ne vois pas comment ce type d'études pourrait se faire avec précision.

**Le sénateur Croll:** Bien, elles ont été faites par les Américains à grand renfort d'argent et poursuivies également par l'Université de l'Alberta et, jusqu'à un certain point, par d'autres.

**Le sénateur McGrand:** Des études très superficielles.

**Le sénateur Croll:** Bien, ce sont là les statistiques dont nous disposons; nous n'en avons pas d'autres.

**M. Ouellet:** Cela me frappe comme une chose tellement évidente, monsieur le sénateur. Que des gens de mon âge ou des jeunes gens ou des gens en général grandissent actuellement sans crainte d'échec, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter—qu'ils ne puissent considérer la vie comme étant vile et je crois que dans ce cas vous disposez de statistiques; dans les pays socialistes où le bien-être est très, très prononcé, nous connaissons

toutes sortes de statistiques telles que le taux élevé de suicides, d'avortements, d'enfants illégitimes et de consommation de drogues.

**Le sénateur Croll:** Les États-Unis sont-ils un pays socialiste?

**M. Ouellet:** Il y a bon nombre de mesures socialistes aux États-Unis. Ils font des pas de géant, tout comme nous, vers le revenu annuel garanti.

**Le sénateur Croll:** Eh bien, s'agit-il de la seule nation socialiste à laquelle vous pouvez penser et que vous n'aimez pas?

**M. Ouellet:** Oh, je puis penser à un tas de nations socialistes.

**Le sénateur Croll:** Alors, où sont-elles? Je vous demande si les États-Unis . . .

**M. Ouellet:** Permettez-moi de vous présenter la chose de la façon suivante, monsieur le sénateur. Nommez-moi une seule loi votée par le Congrès des États-Unis au cours des vingt dernières années que vous estimeriez être une loi capitaliste?

**Le sénateur Croll:** Bien, toutes choses étant égales, je crois que la loi sur l'épuisement des pétroles constitue la loi la plus capitaliste que j'ai jamais vue de ma vie, et vous aussi. En voilà donc une que je peux vous citer comme exemple.

La loi qui accorde aux producteurs du coton des États-Unis des centaines de milliers de dollars en est une autre éminemment capitaliste. Il s'agit de deux grandes lois auxquelles je pense sur le moment.

**M. Ouellet:** Ainsi vous vous rendez compte, monsieur le sénateur, que toute loi gouvernementale qui accorde de l'argent à quelqu'un prend assurément cet argent dans la poche de quelqu'un d'autre. Je ne vois pas en quoi cela peut constituer une loi capitaliste. J'entrevois la chose en général comme une loi de système de redistribution, mais de toute façon je ne crois pas que nous devrions discuter pour savoir si les États-Unis sont ou non un pays socialiste. Il y existe une bonne mesure de législation socialiste. Appelez-la législation fabienne ou encore législation de bien-être.

**Le sénateur Croll:** Nous avons cela ici aussi.

**M. Ouellet:** C'est vrai.

**Le sénateur Croll:** Mais la question à laquelle je reviens encore une fois est celle-ci. Que faisons-nous de ce quelque million cent mille personnes qui vivent d'assistance sociale?

**M. Ouellet:** Vous trouverez, je crois, monsieur le sénateur, que nous pouvons relever le niveau et, ce faisant, rehausser le statut des pauvres.

**Le sénateur McGrand:** Voulez-vous parler des vastes ressources que l'on trouve au Québec?

**M. Ouellet:** Tout d'abord, je crois que nous n'aurons jamais—il y aura toujours quelqu'un de plus pauvre qu'autrui.

**Le sénateur McGrand:** Oui.

**M. Ouellet:** Nous sommes donc d'accord là-dessus. Ce que nous tentons de trouver c'est comment rendre les pauvres plus riches qu'ils le sont aujourd'hui. La seule façon dont les pauvres puissent devenir plus riches qu'ils ne le sont de nos jours c'est que tout le monde est, en général, plus riche aujourd'hui, et comment les enrichir. Il me semble tellement évident que l'homme a combattu pendant des milliers d'années pour éviter la famine.

Nos ancêtres utilisaient le rouet tout comme les Égyptiens le faisaient à l'époque des pyramides. Dans toute cette législation, il ne s'est virtuellement fait aucun progrès.

J'ignore ce qu'ils veulent dire exactement par droit social.

**Le sénateur McGrand:** Vous ne savez pas ce qu'ils veulent dire par droit social et, par conséquent, vous n'acceptez pas leur définition?

**M. Ouellet:** Ce n'est pas que je ne l'accepte pas.

**Le sénateur McGrand:** Dites-moi une chose. Si vous ne reconnaissez pas ce qu'est un droit social, avez-vous d'autres termes qui le décrirait mieux ou donnerait une meilleure définition de tout programme destiné à aider ceux qui sont dans le besoin?

**M. Ouellet:** N'importe quel programme gouvernemental?

**Le sénateur McGrand:** N'importe quel programme, peu me chaut. Comment allez-vous vous occuper des gens dans le besoin?

**M. Ouellet:** Je crois que le terme parfait, si vous m'en demandez un qui concerne les gens dans le besoin, c'est celui de miséricorde. Je crois que la miséricorde est une vertu louable. Je crois de même que la justice est vertu louable. Justice veut dire à chacun selon son mérite, que tout homme doit obtenir ce qui lui est dû.

Miséricorde signifie que certains hommes obtiennent plus que ce qui leur est dû et je laisse à penser qu'un organisme, tel que le gouvernement, ne peut-être à la fois juste et miséricordieux.

**Le sénateur McGrand:** A propos de cette idée que le système de bien-être ne constitue pas l'idéal, reportons-nous à environ cent ans en arrière, dans les vieilles régions du Canada où l'on n'avait pas le système scolaire gratuit. Ceux qui voulaient voir leurs enfants à l'école payaient une certaine somme d'argent à un instituteur pour qu'il les instruisse. Les parents qui n'avaient pas les moyens de payer laissaient grandir leurs enfants dans l'analphabétisme.

Or il y avait à cette époque énormément de gens qui s'opposaient au système scolaire gratuit et ils durent mener un rude combat au Nouveau-Brunswick, en 1869, au sujet de ce système.

L'idée était que l'école gratuite faisait partie du plan de bien-être. Le croiriez-vous?

**M. Ouellet:** Je suis d'accord.

**Le sénateur McGrand:** Vous objecteriez-vous à cela?

**M. Ouellet:** Si je vous réponds, pourrai-je expliquer pourquoi?

**Le sénateur McGrand:** Oui.

**M. Ouellet:** Le système scolaire gratuit—d'une façon, il possède tous les avantages, mais, si vous l'envisagez d'une autre façon, il est injuste.

Je ne vois pas pourquoi le boucher, le boulanger et le livreur devraient payer pour l'instruction des avocats, des dentistes et des architectes. Je crois que l'avocat, le dentiste et l'architecte devraient payer leurs propres études. Je serais porté à dire qu'il devrait exister un système financé permettant aux gens d'emprunter pour payer leur instruction, après quoi ils rembourseraient l'argent.

Je ne vois pas pourquoi le vulgaire pékin aux prises avec la vie, devrait payer, de nos jours, pour l'instruction des gens de carrière.

**Le sénateur McGrand:** La scolarité gratuite visait à enseigner à tous la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Tout le monde est appelé à écrire et tous avaient besoin de connaître ces trois matières. Je ne parlais pas du développement intellectuel des avocats ou des médecins ou des ingénieurs ou de tous autres professionnels.

**M. Ouellet:** Non, mais cet argument conserve quant même sa pleine valeur au palier universitaire.

**La sénatrice Fergusson:** J'aimerais faire quelques remarques.

**Le président suppléant:** Il s'agit d'un mémoire axé sur le fossé entre les générations.

**Le sénateur Croll:** Oui, un fossé «rétroactif».

**La sénatrice Fergusson:** Je dois dire, monsieur le président, que je trouve ce mémoire très intéressant, mais le témoin a fait un exposé en page 13 qui comporte la question d'accorder de l'argent à ceux qui sont dans le besoin. Ne croyez-vous pas que l'on devrait donner à ceux qui pratiquent la religion, leur donner de l'argent? Et, avant que vous ne répondiez, j'aimerais poursuivre un peu plus avant. Je trouve cela très difficile. En page 8, vous avez mentionné Reuben Baetz qui était directeur exécutif du Conseil de bien-être canadien et qui disait que les Canadiens

devraient recevoir un revenu garanti par suite d'un droit social. Vous dites aussi qu'un fort groupe de politiciens de tous les partis se joignent à Baetz.

Or, il arrive que j'ai été associé au Conseil du bien-être canadien et je puis vous assurer qu'il y a, au Canada, bon nombre d'hommes inquiets à part les politiciens qui appuient M. Baetz à ce sujet.

**M. Ouellet:** C'est vrai. Je ne dis pas qu'ils ne l'appuient pas. Je dis que, de nos jours, des tas de gens inclinent vers le revenu annuel garanti.

**La sénatrice Fergusson:** Oui, et il n'y a pas que les politiciens qui s'y intéressent.

**M. Ouellet:** Non.

**La sénatrice Fergusson:** Je sais que c'est comme cela partout au Canada.

**M. Ouellet:** Je crois que les Canadiens s'y intéressent, mais ce sont nos politiciens qui gouvernent. C'est chez ces gens qu'ils en entendent parler. Cette idée émane du livre de Milton Friedman «Capitalisme et liberté».

C'est dans ce livre que l'idée apparut d'abord; il y avait un chapitre intitulé «L'allègement de la pauvreté». Et c'est depuis lors que l'idée a fait son chemin et que le Canada en a reçu une impulsion lorsque Reuben Baetz se mit à écrire sur le sujet dans la publication du Bien-être canadien et puis à Niagara Falls à la Conférence des Penseurs Progressistes.

**Le sénateur Croll:** Voyons, mettons les choses à leur place. Ce n'est pas Reuben Baetz qui lança l'idée au Canada et ce n'est pas non plus Milton Friedman qui la lança. L'idée vint d'un nommé Atkinson qui était président de la National Life Insurance Company du Canada et grand mathématicien. Il vendit l'idée à un nommé Davis, l'un de ses amis, que j'ai bien connu au Comité sénatorial sur la gérontologie, dont se souviendra également votre mère.

**La sénatrice Quart:** Et grand-mère?

**Le sénateur Croll:** Et grand-mère... et à cette époque on fit une recommandation, pour les personnes âgées, visant à réduire progressivement l'échelle d'âges. Il s'agit des premières instances dans le monde civilisé grâce auxquelles le revenu garanti entra en vigueur. Le gouvernement s'empara de cette idée et l'améliora parce qu'elle ne semblait pas, dans les circonstances, toucher suffisamment des gens très pauvres.

C'est là le tout début du revenu garanti et le Canada est le seul pays au monde qui le pratique actuellement. C'est de là que l'idée est venue et non pas de Friedman. L'idée de Friedman constitue une méthode entièrement différente de traiter ce revenu et ce n'est pas de cette façon que nous progressons. Friedman ne

croit pas à l'impôt négatif sur le revenu, alors que nous nous y croyons.

Friedman prêche ce que vous prêchez... exactement ce que vous prêchez. Il déclare qu'il nous faut nous débarrasser du bien-être...

**Le sénateur McGrand:** Que voulez-vous dire par «nous»?

**Le sénateur Croll:** Le gouvernement.

**Le sénateur McGrand:** Friedman n'était pas d'accord sur les méthodes.

**Le sénateur Croll:** Friedman n'était pas d'accord sur les méthodes, mais nous sommes d'accord sur l'idée, de même que le gouvernement. Le gouvernement était d'accord et j'espère que le Comité le sera aussi. Le Comité sur la gérontologie a fait cette recommandation avant et le présent comité aura l'occasion d'en discuter. Friedman a dit de se défaire du bien-être, c'est vrai, mais il avait un plan en tête. Il n'a pas laissé l'idée s'évaporer complètement dans les airs sans s'en préoccuper.

**M. Ouellet:** Cela le préoccupait plus que moi.

**Le sénateur Croll:** Bien, nous avons une autre méthode.

**M. Ouellet:** Non, je n'ai pas dit que Friedman a été le premier à énoncer cette idée. J'ai dit que Friedman fut le premier à mentionner l'impôt négatif sur le revenu. C'est lui qui a popularisé l'idée aux États-Unis. Indubitablement, Robert Owen a dû être le tout premier à proposer l'idée de revenu garanti lorsqu'il établit son système d'harmonie sur les rives de la rivière Wabush. Je ne discute pas avec vous, monsieur le sénateur, pour savoir qui fut le premier.

**Le sénateur Croll:** S'il s'agit du XVIII<sup>e</sup> siècle, vous savez, c'est vous qui êtes vraiment au milieu du fossé entre les générations, parce que vous êtes en train de régresser.

**M. Ouellet:** Bien, Robert Owen n'était pas rangé de mon côté.

**Le président suppléant:** Messieurs les sénateurs, je vois que le temps fuit. Nous sommes attendus à déjeuner dans quelques minutes et nous ne voudrions pas le manquer, si possible. Nous avons passé une heure et dix minutes sur le sujet et je suis persuadé que M. Ouellet est satisfait de la période de questions bien que je ne sois pas trop sûr si les sénateurs sont satisfaits des réponses.

**Le président suppléant:** Toutefois, monsieur Ouellet, je dois dire que nous avons apprécié votre mémoire et que vous êtes un très brillant jeune homme.

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur le président, le sénateur McGrand a une question à poser qui nous intéresse vivement tous les deux.

**Le sénateur McGrand:** Je reviens sur la question de responsabilité envers les gens dans le besoin. Autant que je sache ceci a toujours existé dans la société et, au Moyen-Âge, c'était la responsabilité—non pas du gouvernement, car l'Église l'assumait, les monastères s'en occupaient et, après les complications surgies au sujet des biens du clergé, on en arrive à la loi élisabéthaine. J'aimerais vous rappeler ceci et le fait aussi que la plus grande partie de la législation, à travers l'histoire, a été consignée dans les livres de lois pour la protection de la propriété et non pour celle de l'individu. C'était pour la protection de la propriété.

**M. Ouellet:** Pour moi la protection de la propriété et celle des individus vont de pair.

**Le sénateur McGrand:** Eh bien, nous ne pourrions pas être d'accord là-dessus.

**Le président suppléant:** Messieurs les sénateurs, nous en avons maintenant terminé avec ce mémoire, mais la séance durera encore un ou deux moments.

Je vois ici que nous avons quelques modifications à l'horaire...

[Texte]

Le Comité du travail du Québec qui devait faire sa présentation à trois heures et trente p.m., ne sera pas représenté par monsieur Légaré. Je demanderais à monsieur Légaré de nous donner une explication.

Votre attention s'il vous plaît, messieurs les sénateurs. Je vous ai dit plus tôt qu'il y avait des modifications. Le Conseil du travail du Québec ne se présentera pas cet après-midi et M. Légaré est ici pour vous dire pourquoi.

**M. Légaré, du Conseil du travail du Québec et du district:** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous regrettons infiniment de ne pouvoir apporter devant vous ce matin un mémoire sur la pauvreté. Le Conseil du travail du Québec est conscient du fait qu'il existe dans la région, mais malheureusement, les grèves qui ont sévi, et actuellement la grève postale, où je suis moi-même un employé, ne nous a malheureusement laissé aucun temps disponible pour la préparation de ce mémoire. Cependant, comme nous le mentionnions tantôt, nous sommes conscients du problème et nous aimerions, s'il y avait disponibilité, si la possibilité nous était accordée, nous présenter devant vous à une date ultérieure en autant que nous aurons le temps de préparer ce mémoire. Nous vous remercions infiniment.

**Le président adjoint:** Est-ce que vous seriez disponible pour venir à Ottawa en octobre, ou peut-être novembre, d'ici ce temps-là.

**M. Légaré:** Ce sera possible. Merci mesdames, messieurs.

**Le président suppléant:** Le mémoire que devait présenter le Conseil du Travail par le truchement de M. Légaré ne sera pas présenté aujourd'hui, mais plus tard à Ottawa.

La séance est ajournée.

A la reprise de la séance à 7 p.m.

**Le président adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît, l'heure avance et il faut se mettre au travail sans plus d'hésitation. Je voudrais saluer Monseigneur Lavoie et les religieuses. Je voudrais remercier les gens de la paroisse Saint-Roch d'être venus nous rencontrer ce soir afin de se mettre au courant du travail du comité. Nous ne recherchons pas la pauvreté puisqu'on la trouve partout, ce n'est pas rare dans la province de Québec, ni même au Nouveau-Brunswick, chez nous, mais nous recherchons les causes de la pauvreté. Nous sommes convaincus que, si nous voulons résoudre les problèmes de la pauvreté, il nous faut d'abord en trouver les sources et les raisons. C'est le but de notre enquête. Nous n'apportons aucun remède aux problèmes, excepté les témoignages que nous entendons. Nous rencontrons les familles pauvres—nous en avons rencontrées des centaines à différents endroits et nous avons recueilli à travers le Canada un bagage de connaissances. Nous espérons que dans les quelques mois qui vont suivre, le Comité se réunira presque tous les jours afin de rassembler tous ces problèmes et toutes ces causes dans le but de faire des recommandations acceptables au gouvernement et qui rendront certainement service aux pauvres. Les familles pauvres, vous le savez, il y a différentes catégories de pauvres et nous allons tâcher de les établir chacune dans leur classe.

Alors, je ne fais d'autre commentaire et nous allons entendre quelques mémoires, après quoi nous aurons une période de questions. Nous ne croyons pas résoudre vos problèmes et vous donner des réponses. Nous voulons simplement entendre ce que vous avez à dire, écouter vos recommandations et tâcher de les mettre en pratique.

Alors, sans plus tarder, vous avez les membres du Comité, et il me fait plaisir de vous les présenter, à ma droite, le sénateur Quart, de Québec, le sénateur McGrand, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Hastings, de l'Alberta; à ma gauche, le sénateur Croll, le président du Comité, le sénateur Eudes, de Montréal, le sénateur Fergusson, du Nouveau-Brunswick et le sénateur Inman, de l'Île du Prince-Édouard.

Vous avez des représentants qui viennent de toutes les provinces à travers le Canada. Mais, le Comité n'est pas au complet ce soir. Vous avez un représentant de chaque province. Ce sont des gens très qualifiés et, après dix-huit mois de travail,—c'est notre dernier voyage à travers le Canada,—ne pensez pas que dans

dix-huit mois, on a entendu tous les péchés des pauvres ainsi que les péchés des riches.

Alors, sans plus m'attarder, nous avons ce soir un Comité conjoint de l'Association coopérative d'économie familiale, monsieur Robert Bilodeau, et le Comité des citoyens de l'aire numéro 10, qui devait nous être présenté par M. André Grondin, remplacé par M. Laurent Drolet qui est à ma droite. Je crois que vous n'avez pas de mémoire à nous présenter? Alors, vous allez nous dire tout simplement quels sont vos problèmes. Je voudrais dire que, si nous avons un petit problème, parce que le plus grand nombre de notre Comité ne parle pas le français, et il nous faut avoir la traduction en même temps, je crois que nous avons beaucoup d'échos ce soir, ce qui va peut-être nous causer des petits problèmes. De plus la personne, qui est une spécialiste en traduction, nous ne savons pas si elle est perdue dans la ville de Québec, mais peut-être qu'elle arrivera. M. Coderre, qui parle français et anglais, tentera de remplir la charge. Monsieur Coderre, nous sympathisons avec vous pour le moment, et nous savons que vous allez faire de votre mieux.

Alors, monsieur Laurent Drolet, à vous la parole.

M. Laurent Drolet, représentant monsieur André Grondin du Comité des citoyens de l'aire numéro 10 de la paroisse St-Roch de Québec: Monsieur le président et les membres du Comité sénatorial sur la pauvreté, quelle attitude les mouvements de citoyens doivent-ils avoir face à un groupe de gens qui voudraient leur faire croire qu'eux sont sérieux et que leur rapport est susceptible d'apporter des mesures concrètes et améliorer la situation des pauvres dans notre société? Eh bien, notre attitude, face à une Commission d'enquête, est très claire: Votre Comité sénatorial ressemble à toutes les autres commissions d'enquête. Il est un moyen que certains politiciens ont trouvé pour distraire les pauvres, pour les empêcher de crier trop fort, de faire du bruit et peut-être de se révolter. Pendant qu'on nous fait miroiter un avenir en rose, dont on ne reçoit jamais la moindre parcelle, des exploiters de toutes espèces en profitent pour continuer à se graisser la patte, et à brimer les droits élémentaires de milliers de citoyens.

Si nous avons pris la peine de nous déplacer pour venir encore une fois parader devant une commission d'enquête, c'est pour vous dire et, par la même occasion, dire à tous nos gouvernements que les pauvres, comme vous les appelez si bien, ne veulent plus être examinés à la loupe et devenir des instruments dociles entre les mains d'exploiteurs ou de gens qui en sont le jouet.

Nous avons la ferme intention de ne plus laisser à d'autres le soin de trouver des solutions aux problèmes que nous affrontons quotidiennement. Nous avons la ferme intention de ne plus laisser à d'autres le pouvoir

d'orienter les décisions qui nous concernent. Ce pouvoir, nous voulons l'exercer nous-mêmes.

N.B.: Vous trouverez ci-joint la liste sur laquelle apparaissent les signataires de cette lettre. C'est tout. Merci.

(A ce moment, M. Drolet et son groupe quittent la salle immédiatement.)

**Le président adjoint:** Je veux remercier Drolet de ce mémoire, je n'ai pas à le remercier. Nous regrettons un peu que M. Laurent Drolet et son groupe aient laissé la salle aussi vite, sans nous donner la chance de lui demander quelques questions, mais c'est son droit de partir s'il le veut. On ne lui en veut pas, on est dans un pays libre.

Il n'y aura pas de discussions au sujet du sujet de M. Laurent Drolet. Ceci nous amène à la deuxième phase de notre programme de ce soir, et si je dois suivre l'horaire, Monseigneur Lavoie, directeur du Secrétariat social de St-Roch fera sa présentation. Alors, je ne sais pas si Monseigneur Lavoie serait prêt à continuer.

**Mgr Raymond Lavoie directeur du Secrétariat social de St-Roch:** Honorable Monsieur Croll et honorables sénateurs du Québec. Je suis très heureux de vous rencontrer ce soir et de me présenter à ce Comité sénatorial spécial du Canada. C'est en effet un honneur pour moi à titre de représentant d'un groupe œuvrant dans le district de Québec.

Le travail du directeur du Secrétariat social de St-Roch vise surtout à aider les pauvres. Il a contribué considérablement à l'établissement du comité qui vient tout juste de se présenter devant nous et, comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas nécessairement les mêmes attitudes.

Je me déclare très heureux, au nom du Secrétariat social de St-Roch, de ce que le Comité spécial du Sénat vienne siéger dans une partie de la ville où les conditions qui prévalent maintiennent une partie importante de la population au niveau de la pauvreté.

La solution des problèmes posés par la pauvreté viendra soit du dialogue, soit de l'affrontement des favorisés et des non favorisés.

Les honorables sénateurs ont choisi la voie du dialogue, c'est ce que je comprends et ils méritent les plus vives félicitations.

Le Secrétariat social exprime le vœu que l'enquête dirigée par le Comité sénatorial ne soit pas utilisée comme aliment de nos conflits constitutionnels ou partisans. Par son intervention, il ne veut en aucune façon reconnaître que les matières de l'assistance sociale sont de juridiction fédérale non plus que provinciale et croit fermement qu'une action efficace ne peut venir que d'un état où l'ordre et le respect mutuel règnent à tous les paliers, sans tiraillement, et où les diverses parties acceptent que la pauvreté soit

un signe de ralliement, et non de surenchère électorale.

Le Secrétariat social considère que la rencontre de ce soir est une reconnaissance du fait que les populations défavorisées constituent déjà un ensemble assez organisé pour être un interlocuteur valable et s'en réjouit grandement. Ce soir je me propose de définir sommairement la pauvreté telle que nous l'observons dans le monde actuel et de dégager un peu ses implications; de faire ensuite, bien modestement, quelques considérations assez générales concernant le rôle de l'État à tous les paliers du gouvernement.

Ce que nous constatons, c'est que la civilisation actuelle prolétarise ou sous-prolétarise des couches de plus en plus nombreuses de la société. Nous répétons chez nous, en pleine prospérité, le phénomène mondial qui a conduit l'humanité aux tensions les plus redoutables que l'Histoire ait connues: La tension entre le monde occidental défendant ses privilèges et le tiers-monde graduellement pris en charge par le communisme. Par exemple, notre traitement à l'opium pour endiguer le soi-disant péril jaune a été remplacé par un traitement idéologique, politique et militaire pour embrigader ce péril jaune. La sous-prolétarianisation n'est pas avant tout un phénomène de compression économique. Elle est un phénomène de régression humaine au plan social; elle est consacrée par les pouvoirs publics sans le vouloir. On peut tenter de la caractériser à partir de l'action concurrente de trois facteurs parmi bien d'autres. Premièrement, le rejet du monde du travail du marché de la consommation des biens utiles; le rejet du monde des loisirs communautaires; le rejet du monde de l'activité politique et de la responsabilité civique; le rejet du monde de la culture; le rejet du monde du tourisme.

[Traduction]

Autrement dit, des tas de gens ne visitent jamais le Nouveau-Brunswick ou l'Île-du-Prince-Édouard ou Toronto, dans notre secteur de la ville.

le rejet du monde de la propriété personnelle; le rejet du monde de l'habitation décente, etc.

[Texte]

Deuxième facteur, sollicitations hallucinantes de tous ces univers fermés à travers les mass-media; sollicitations des sources de crédit d'apparence facile et simultanément, augmentation rapide du niveau moyen de vie au pays, et augmentation du coût moyen de la vie.

Troisième facteur, pressions sociales naissant de l'interaction des personnes subissant l'influence de celles qui sont soumises aux deux premiers facteurs; en conséquence, à socialisation progressive; assujettissement et dépendance sur tous les points; évasion de cet univers concentrationnel; désagrégation rapide du sens de la dignité personnelle, du sens de la responsa-

bilité sociale, du sens de l'engagement communautaire, amertume et rancœur contre tous les pouvoirs et, chose étonnante, révolte surtout contre les pouvoirs qui acceptent cet état de chose et le consacrent en quelque sorte.

Voulez-vous que je lise le résumé ou que je le laisse tomber, vous l'avez en main.

Le président adjoint: Oui, je l'ai.

Monseigneur Lavoie: Parce que c'est extrêmement laborieux; Monsieur le vice-président, je suis à votre disposition pour faire ce qui sera utile.

Le président adjoint: Je sais, Monseigneur, que les membres du Comité auront certaines questions pour élaborer sur ce que vous avez préparé.

[Traduction]

Mgr Lavoie: Et, comme question de fait, rien n'a changé.

Vous savez qu'un bon nombre d'étudiants de l'Université Laval viennent ici pour préparer leurs thèses et ils visitent toutes les familles pour voir ce que c'est qu'un homme ou une femme pauvre—pour leur parler et faire rapport à leur sujet et, après leur avoir parlé—c'est que les pauvres gens de ce district ont des demandes de même type de sorte qu'une partie de gens qui ont le plus de demandes à formuler à propos du travail sont également ceux qui ont besoin d'aide. Ils travaillent aussi à aider les pauvres gens à améliorer leur niveau de vie et il y a bon nombre de nos gens qui ne viennent pas ici, parce qu'ils croient que ce ne sera pas utile.

Je pense que nous devons faire la découverte des rejets sociaux, de la situation véritable, et je crois que nous devrions faire cette découverte.

[Texte]

Cela ne règle pas le problème de fonds, celui du rejet social, mais au contraire, lui donnent un statut public par des secours qui l'empêchent d'être mortel tout en le laissant intact en sa substance.

Je pense que l'incident qui est survenu tout à l'heure, et que je déplore, est très révélateur de la situation que j'ai décrite: Vous aviez parmi vous un groupe de gens de 40 ans ou moins, qui sont parmi les plus engagés sur le plan du relèvement social du milieu; puis, ces gens-là prennent position en refusant le dialogue parce qu'ils n'y croient plus. Je ne veux pas les condamner, non.

Je suis un de leurs amis, je travaille avec eux.

Je suis un de leurs amis et collaborateurs. Mais nous devons comprendre que les gens qui sont les porteparoles des milieux défavorisés ont tant rencontré de portes fermées, ont tant lu de rapports d'enquête sur la pauvreté et sur l'un ou l'autre de ses aspects, ont tant reçu d'étudiants de l'Université, qui venaient

faire leurs travaux scolaire en sociologie de la pauvreté dans leurs rues et leurs maisons, sans qu'effectivement quelque chose ne change, qu'ils sont portés à ne plus croire au dialogue.

Nous devons comprendre également que les quelques améliorations apportées aux secours sociaux depuis une dizaine d'années ont toutes été largement annulées par la hausse du coût de la vie, l'inflation monétaire et l'accroissement du chômage.

Ils auraient pu dire: «nous ne croyons plus au dialogue et aux recherches, mais nous dialoguons quand même». Ils ont préféré dire: «Nous ne croyons plus au dialogue et donc, nous ne dialoguons plus».

Le pauvre d'aujourd'hui n'est plus un individu qui a choisi la mendicité comme profession, mais qui est intégré à la société parce que l'accepte comme tel, l'ensemble de ses concitoyens. Aujourd'hui, la mendicité est défendue partout, et on voit l'affichage de cette défense dans un grand nombre de municipalités rurales. Le phénomène de la pauvreté est un phénomène qui engendre une classe sociale bien caractérisée et bien localisée quant à son habitat. Ce phénomène est presque en tout point identique à celui qui dure progressivement depuis un siècle, et qui aboutit à diviser ce monde en trois parties qui s'affrontent à l'intérieur d'un précaire équilibre de terreur: le monde occidental capitaliste, le monde communiste et le tiers-monde politiquement indépendant et oscillant entre les deux premiers. Le mendiant d'hier n'interpellait pas la société. Il n'était pas socialement pauvre. Il était accepté. Il n'était pauvre qu'économiquement. Le pauvre d'aujourd'hui a sa pitance sous forme de chèque, mais il est socialement un rebut. Sa situation est bien plus grave que celle de son ancêtre.

Messieurs les sénateurs, j'en arrive maintenant à quelques recommandations ou suggestions qui découlent de la vision du problème que nous venons d'évoquer sommairement.

#### Recommandations

1. L'État doit refuser la tentation de régler le problème de la pauvreté uniquement en augmentant des allocations sociales. Cela doit être fait. Mais cela ne suffit pas puisque le problème ne se situe pas uniquement au niveau économique. Il se situe au niveau de l'intégration sociale des milieux défavorisés. En toute mesure d'assistance il faut donc chercher avant tout à favoriser l'épanouissement de l'homme, la consolidation de la famille, ainsi que l'a fortement souligné, au Comité sénatorial, le mémoire de l'Institut Vanier de la Famille.

2. L'État doit lucidement courir le risque de favoriser l'organisation communautaire et la prise de conscience des milieux défavorisés, dans les asservir ni les mettre en tutelle.

Cette prise de conscience ne doit pas être considérée comme une menace à la sécurité des pouvoirs publics, des puissances financières ou des organisations partisans qui ne redoutent souvent rien davantage que l'éveil et la lucidité des citoyens.

Sans porter de jugement sur le fonctionnement de la Compagnie des Jeunes Canadiens, on peut dire que l'intention qui a présidé à sa fondation était bien dans ce sens.

La lucidité et l'engagement des citoyens sont les conditions fondamentales de l'authenticité d'une démocratie.

3. L'État doit prendre avec modestie la mesure de sa capacité dans le domaine du relèvement social. S'il veut tout faire, il détruira sa principale richesse qui est l'initiative du citoyen, et risquera d'empirer des situations qu'il voulait améliorer.

4. Après bien d'autres, nous nous demandons si la bonne solution de beaucoup de problèmes, et en particulier celui de la pauvreté, ne doit pas venir d'une dissociation entre travail et salaire. Est-il possible que tous travaillent et sera-ce possible dans les siècles à venir?

L'avortement, la contraception et l'homosexualité sont d'excellents moyens d'empêcher l'encombrement du marché du travail, mais ces moyens pourraient nous conduire à l'extinction plutôt qu'à l'équilibre.

N'est-ce-pas le temps de reviser à fond les normes sur lesquelles nous vivons pour instaurer le revenu annuel garanti?

5. Les situations actuelles sont tellement nouvelles dans l'histoire du monde, et leur évolution tellement rapide, qu'il faut être prêt à remettre en question toutes nos institutions plutôt qu'à protéger nos «establishments».

Que le Sénat canadien soit venu à Saint-Roch, c'est sans doute le fruit d'une remise en question assez radicale de ses habitudes. Au niveau de la délibération, et plus encore au niveau de l'action, les citoyens comme les chefs d'État, les riches comme les pauvres, doivent être disposés à inventer et à suivre des pistes nouvelles.

**Le président suppléant:** Monseigneur, vous allez nous donner ce document-là?

**Mgr Lavoie:** Je n'ai qu'un résumé, je n'ai qu'un secrétariat qui est moi-même.

**Le président suppléant:** J'ai demandé à Monseigneur s'il ne pourrait pas nous donner ses feuilles et nous en ferons une partie de nos audiences, parce que c'est très long. Après nous recevrons les questions.

**Mgr Lavoie:** Très bien.

[Traduction]

**Le président suppléant:** J'aimerais dire aux membres du comité que Monseigneur est maintenant prêt à répondre à vos questions.

**Le sénateur Hastings:** J'ai été fort intéressé par vos remarques à propos du groupe qui vous a précédé et je crois que l'on devrait consigner au dossier le fait qu'il nous a quittés sans dialoguer avec nous et, comme vous le dites, je pourrais juger la position dans laquelle ce groupe se trouve. Ces gens ont étudié, ont fait l'objet de recherches et ont été examinés par des étudiants universitaires, des dirigeants politiques et des travailleurs du bien-être social, et rien n'a été fait par la suite.

La situation reste inchangée pour ne pas dire qu'elle empire. En d'autres termes, si le pauvre ne s'appauvrit pas et si le riche s'enrichit comme cela a été le cas je dirais ces vingt dernières années au Canada, je crois que nous nous avançons sur un terrain plutôt sérieux ou encore nous nous trouvons en très grave danger lorsque nous parvenons à la position où nous nous trouvons ce soir, alors qu'on rejette tout dialogue et que la formule démocratique ou constitutionnelle de désaccord elle-même a été rejetée.

La question que je vous pose, monsieur, à la lumière de cet organisme—non pas celui-ci en particulier, mais celui-ci aussi bien que d'autres, prévoyez-vous que de la violence surviendra comme on en a fait l'expérience aux États-Unis.

**Mgr Lavoie:** Je suis sûr que cette violence viendra. On a les mêmes problèmes partout dans le monde. Les pauvres tenteront toujours d'améliorer leur sort et finalement on en viendra à ce que j'appelle la forme dans mon discours, c'est-à-dire les aspects politiques, idéologiques et philosophiques.

Je crois que cela s'en vient... peut-être lentement, mais je crois que la violence surgira éventuellement. Je ne la perçois pas dans l'avenir immédiat, mais il nous faudra surveiller ces gens ou les aider.

[Texte]

**Une voix:** Un instant, s'il vous plaît. Tout à l'heure, Monseigneur a eu l'occasion de prendre le temps de très bien présenter son mémoire, de façon à ce qu'on puisse le traduire en anglais. J'aimerais que, si on veut établir le dialogue entre l'assistance et les membres du Sénat, j'aimerais que, lorsque les sénateurs ont une question à poser, on ait aussi la possibilité d'avoir la traduction, de façon à ce que tous les gens qui sont ici puissent les comprendre.

**Le président adjoint:** Très bien.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Monsieur Lavoie, vous pouvez répondre à ma question en français.

J'aimerais vous demander si vous avez quelque idée ou suggestion sur ce qu'il conviendrait que notre comité fasse pour que les possédants de ce pays assument leurs responsabilités—non seulement leurs responsabilités mais qu'ils comprennent le danger dans lequel nous nous trouvons.

[Texte]

**Le président adjoint:** Il ne sera pas possible de faire la traduction simultanée. Je vous répète la personne qualifiée n'es pas ici. Je ne sais pas où elle est; quant à monsieur Coderre lui-même, ce n'est pas possible...

**Une voix:** Vous permettez, j'aurais une suggestion; lorsque les personnes du Comité posent une question, traduisez-la en français immédiatement après que le sénateur l'a posée. De toute façon, sa question se résume en une ou deux phrases...

**Le président adjoint:** On peut faire cela.

**Une voix:** Quand Monseigneur parle en anglais, on le comprend, parce qu'il parle avec le même accent que nous, mais quand les sénateurs parlent, c'est plus difficile.

**Le président adjoint:** Maintenant, il ne faut pas qu'il y ait de confusion...

[Traduction]

Je vais dire ceci en anglais. Il ne s'agit pas ici d'une commission royale d'enquête habituellement habilitée à recevoir des questions de l'auditoire. Ce n'est pas une commission royale.

C'est un Comité d'investigation qui reçoit des mémoires écrits, soumis d'avance, et que nous avons étudiés et que nous venons discuter avec les gens qui les ont préparés; tous ne sommes pas en mesure, il n'y aurait rien à gagner, nous ne sommes pas en mesure de permettre à toutes les personnes présentes, dans une salle publique de poser des questions de gauche à droite. Ce n'est pas notre but.

[Texte]

**Une voix:** Pourquoi, alors nous visitez-vous?

**Le président adjoint:** Pour écouter la présentation des mémoires.

Bien, Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je disais à l'auditoire qu'il ne s'agissait pas ici d'une commission royale... il s'agit d'un Comité. Je ne crois pas que nous arrivions quelque part de cette façon, de sorte que j'ai le sentiment que nous avons atteint le point...

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'en laisser quelques-uns poser quelques questions?

**Une voix:** Les sénateurs sont payés, même s'ils ne travaillent pas; c'est l'idée.

**Le président adjoint:** Si vous écoutez on va faire un effort. Ce n'est pas facile de faire la traduction quand on n'est pas parfaitement qualifié; s'il y en a un de vous autres de qualifié pour faire la traduction simultanée, aidez-nous.

**Une voix:** Il y a des gens qui sont payés pour le faire. On paye assez de taxes pour avoir des traducteurs, en français.

**La sénatrice Quart:** Nous avons siégé toute la journée aujourd'hui, ce matin, toute la matinée, on n'a pas eu d'incident.

**Une voix:** On ne peut pas placer un membre bilingue à côté d'un sénateur qui n'est pas bilingue, de façon à ce qu'il puisse traduire à ce sénateur, pour que l'assemblée puisse se continuer en français.

**M. l'abbé Piché:** Je vais faire la traduction de la première question posée par monsieur le sénateur Hastings. Il demandait, si face à l'attitude qu'a pris le Comité de citoyens en quittant la salle, est-ce qu'on peut conclure que, bientôt, nous aurons de la violence au Canada, comme il y en a eue dans des pays d'Afrique, comme il y en a eue dans des pays du tiers-monde? Est-ce que, un moment donné, la seule solution qu'il va y avoir pour sortir de la pauvreté, sera la violence? Jusqu'à maintenant, Monseigneur Lavoie a répondu, en résumé, que c'est possible que les mêmes causes produisent les mêmes effets; c'est-à-dire que, si on se trouve ici dans une même situation que se sont trouvés les pays du tiers-monde, qui ne pouvaient pas s'en sortir, il est possible que certains groupes en viennent à la violence.

**Le président adjoint:** Est-ce qu'il y en aurait d'autres qui auraient des questions?

**Une voix:** J'aimerais demander que l'on renvoie la question à l'assistance afin qu'elle puisse participer à la réponse à la question.

**Le président adjoint:** Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui aurait quelque chose à dire? Nous allons donc vous demander, si vous voulez coopérer avec nous autres, il faut que ce que vous allez nous dire, pour que cela porte des fruits, pour que ce ne soit pas perdu dans la brume ce soir, que ce soit rapporté. Il faut nous donner votre nom pour que le sténographe soit en mesure de savoir qui a dit quoi et ce que vous avez dit. Alors, je vous demanderais, si vous avez quelque chose à dire, d'aller au micro mis à votre disposition, dire votre nom et dire ce que vous avez à dire. Ça vous va ça?

**Une voix:** Est-ce que c'est vraiment nécessaire que la personne s'identifie?

**Le président adjoint:** Cela s'est toujours fait jusqu'à date.

**Une voix:** Les mémoires présentés, un mémoire que j'ai lu dans les journaux, c'est un mandat pour tout le Canada, on n'a pas tout ce qu'on a demandé dans nos mémoires.

**Le sénateur Eudes:** On a résumé les mémoires. On n'a pas parlé du tout des interventions qui ont été faites par les membres du Comité. On a résumé les mémoires seulement. C'est l'habitude, comme monsieur le président vient de nous le dire, que chaque personne qui désire poser une question doit avoir au moins l'obligeance de s'identifier. Cela ne vous cause aucun trouble, et nous savons à qui nous parlons.

**Une voix:** Je pose simplement la question, est-ce qu'une personne peut facilement répondre à la question que vous voulez poser en s'identifiant? Est-ce qu'une personne peut s'identifier et dire, en même temps, je suis pour la violence au Canada: Je pose la question à l'assemblée.

**Le sénateur Fournier:** Maintenant, quel est votre nom?

**Une voix:** Je donne mon opinion, si vous voulez absolument avoir mon nom, posez des questions, par un biais comme un habile politicien, je donnerai mon nom.

**Une autre voix:** Je pense qu'on serait mieux d'apprendre à mieux se connaître, les Canadiens français, et les Anglais, au lieu de toujours... je trouve cela horrible. Je trouve que cela n'a pas sa raison d'être en 1970.

**M. Paul Lecours, un citoyen:** J'ai vu sur les journaux que monsieur le président Croll a proposé, au sujet du bien-être social, que l'on fasse travailler les gens au lieu de leur donner des prestations; c'est-à-dire qu'on leur fasse gagner leurs prestations. Alors, je voudrais que monsieur le président me donne son opinion là-dessus.

**Le président adjoint:** C'est très bien.

**M. Lecours:** Voulez-vous que je le traduise en anglais?

**Le président adjoint:** S'il vous plaît, si vous en êtes capable.

[Traduction]

**Une voix:** Monsieur le président, je demande combien de journaux à Québec et à Montréal sont en faveur du bien-être social. Au lieu d'accorder à ces gens des prestations, vous déclarez que vous leur donnez du travail. Me comprenez-vous?

**Le sénateur Croll:** Bien, permettez-moi de vous dire que le travail plutôt que le bien-être constitue la

première exigence de toute personne. Si nous n'avons pas de travail à lui offrir il nous faut alors lui fournir le nécessaire au titre de ses droits sociaux. C'est ce que j'ai dit.

[Texte]

**M. l'abbé Piché (Interprète):** Monsieur le président dit que la chose que les gens désirent avant tout, c'est de travailler plutôt que d'avoir du bien-être social, et que c'est seulement quand les gens ne peuvent absolument pas travailler qu'il faut leur donner du bien-être social; c'est ce qu'il a déclaré.

**M. Lecours:** Vous me permettez une autre question en français: Je ne peux pas comprendre . . .

[Traduction]

Je vais dire ceci en anglais . . .

Je ne comprends pas pourquoi 50 p. 100 cent de notre population travaille et le fait pour payer ceux qui ne travaillent pas. Pourquoi?

**Le sénateur Croll:** Bien, les gens qui ne travaillent pas sont ceux qui ont des droits et qui veulent travailler. S'ils ne peuvent obtenir des emplois alors quelqu'un d'autre doit leur fournir le nécessaire; c'est ainsi que ceux d'entre nous qui travaillent doivent prévoir pour eux. Il n'y a pas d'autre choix.

[Texte]

**M. l'abbé Piché:** Les gens qui ne travaillent pas ont des droits, comme ceux qui travaillent, et, alors, c'est normal que, s'ils ne travaillent pas, ceux qui travaillent les aident à obtenir ces droits-là.

[Traduction]

Monsieur Lecours, merci beaucoup.

[Texte]

**Le président adjoint:** Y aurait-il d'autres questions de la part de quelqu'un dans la salle?

[Traduction]

**Une voix:** Monsieur le président, je suis Canadien français et je travaille tout le temps. J'ai eu la chance de travailler et j'ai eu le bon sens de travailler maintenant. J'aime la culture comme tout le monde et j'ai travaillé toute ma vie environ douze ou quinze heures par jour et il ne m'est pas possible d'aller à la Place des Arts à Montréal si je dois pour cela payer des taxis. Je ne peux pas non plus fréquenter les théâtres, à la place. Je peux vous dire que la plupart du temps je travaille sept jours par semaine et ce pendant environ soixante pour cent de mon temps consacré au travail.

Je veux dire que si je ne me suis pas marié depuis l'âge de vingt et un ans c'est que je n'avais pas d'argent pour le faire; je travaille toujours. Au Canada, il y a

des tas de gens dans ma situation. Nous payons de l'impôt arraché à notre revenu, mais je n'ai pas de maison, pas d'automobile et je ne peux me payer des objets de luxe et cela crée un problème parce que, comme je vous le dis, je suis comme tout le monde. J'aimerais bien avoir un foyer et j'aimerais bien faire vivre ma femme et mes enfants si un jour le Bon Dieu m'en donne.

J'aimerais bien leur payer une randonnée à la campagne mais c'est impossible, monsieur, parce que le gouvernement—le gouvernement provincial exige de l'argent de moi et le gouvernement fédéral fait de même et lorsqu'il me faut dépenser tous les jours juste pour manger, et croyez-moi, monsieur—monsieur le président je mange un «steak» environ deux fois par an et je travaille tout le temps. Je travaille entre douze et quinze heures par jour. Merci, monsieur, et j'espère que vous avez compris ce que je veux dire.

[Texte]

**M. l'abbé Piché:** Comme vous avez pu comprendre, la personne qui pose la question amène une situation qui a dû se répéter chez beaucoup d'entre eux, c'est-à-dire qu'il travaille douze à quinze heures par jour, six jours par semaine. Il paye des taxes au gouvernement provincial, au gouvernement fédéral et au gouvernement municipal. Il n'est même pas capable de se payer un tour sur un terrain de camping ou un voyage à la campagne; c'est juste pour arriver, sans pouvoir avoir sa propre maison, ni rien d'autre, ni même se marier. Il expose cette situation-là à monsieur le président. Je ne sais pas s'il attend une réponse.

**Une voix:** Il y en a plusieurs dans le même cas.

[Traduction]

**Le sénateur Croll:** Je sais exactement ce qu'il a dit. Il travaille dans un emploi très humble à salaire minimum du moins et il a beaucoup de difficulté à se tirer d'affaire.

Beaucoup de gens vivent ce problème parce que le salaire minimum est tellement bas.

[Texte]

**M. l'abbé Piché:** Ce que monsieur le président a compris, c'est que la personne qui a parlé travaille pour un salaire minimum, et qu'il ne réussit pas à se procurer quelque chose de bon pour sa vie; c'est une situation à laquelle il est difficile de changer quelque chose.

**Une voix:** Je l'attribue à un manque de compétence chez les Canadiens français, parce que les Canadiens français qui ont de la compétence ont un salaire raisonnable, presque tous.

[Traduction]

Monseigneur, puis-je vous poser une question? «Le revenu garanti» pour toute personne vivant au Canada.

Ne croyez-vous pas que même si tout le monde travaillait, nous ne pourrions pas trouver des emplois pour tous. Il n'y a pas de place... il n'y a pas d'espace permettant à tous de travailler au pays et cette situation, je crois, ira de mal en pis au cours des années à venir, de sorte que ne devrions-nous pas penser à quelque chose du genre revenu garanti pour bon nombre de gens vivant au Canada? J'ai lu dans le rapport fait au comité spécial que beaucoup de gens sont venus dire qu'ils gagnaient ou qu'ils envisageaient d'obtenir le revenu garanti dans l'avenir.

[Texte]

Je dis, en français, que, de plus en plus, on doit s'attendre à ce que, dans la civilisation qui se développe, il y aura des gens, même compétents, qui ne pourront pas trouver d'ouvrage. Nous sommes dans une civilisation de loisirs. Nous avons jusqu'ici réglé une bonne partie du problème en abrégant le nombre d'heures de travail, mais nous arriverons, à un moment donné, à un point de saturation, à un point tel que nous arriverons à un moment où des gens, même compétents, ne pourront pas trouver d'ouvrage, parce qu'il n'y en aura pas, tout simplement, parce que la machine va nous enlever des postes.

Dans cette perspective, est-ce qu'il ne faut pas penser de plus en plus au revenu annuel garanti remplaçant, pour une part des vacances, beaucoup d'allocations qui maintiennent les citoyens dans un état de dépendance, dans un état d'infériorité social?

Le revenu annuel garanti à tout le monde assurant, somme toute, une situation, même si les lois du marché du travail ne leur permettent pas de se trouver du travail, je trouve qu'on doit étudier cette question-là très sérieusement.

[Traduction]

Je ne sais pas ce que le comité dirait d'une pareille solution, mais je l'ai entendu exprimer plusieurs fois depuis le début de vos réunions.

**Le président suppléant:** Le but de notre comité est d'écouter avant d'en arriver à un arrangement quelconque.

[Texte]

Le but du Comité, Monseigneur, c'est d'écouter.

Une voix: Moi, Monseigneur, je trouve que la compétence vient en premier, la compétence, Monseigneur, je suis persuadée, vient en premier lieu. On essaie d'avoir de la compétence, après ça, on s'occupe du reste. On s'occupe premièrement de former des hommes compétents; ça je ne peux pas en démordre.

**Le président adjoint:** Madame, c'est une opinion personnelle qu'on accepte.

Une voix: Je pense que le Canadien français, le Québécois, devrait apprendre à parler la langue anglaise, parce que c'est très, très difficile de vous comprendre: si je ne sais pas votre langue, je ne pourrais pas communiquer avec vous, je ne pourrais pas vous comprendre.

**Le président adjoint:** Vous parlez l'anglais?

[Traduction]

**Dans l'auditoire:** Je ne parle pas assez bien l'anglais, maintenant. J'étudie l'anglais actuellement.

[Texte]

Une autre voix: Vous avez eu la chance de l'apprendre.

Une voix: Je vais à l'école du soir, vous pouvez y aller. Je fais des efforts.

**Le président suppléant:** Nous respectons, madame, votre opinion, votre idée.

Une voix: Je regrette, madame, je ne partage pas votre avis, je crois que nous devons nous élever contre cette affaire, parce que moi je pouvais être chauffeur de taxi, médecin, et puis avoir n'importe quel métier, et bien servir en français: si j'ai parlé à monsieur le président en anglais, c'est parce qu'il est un visiteur, nous l'accueillons.

[Traduction]

Je vous parle en anglais parce que vous êtes un invité et nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue au Québec, mais...

Je suis sûr—vous ne parlez qu'une langue et cela ne donne pas lieu pour vous à un complexe. Si je ne parlais qu'une seule langue je n'aurais pas non plus de complexe. Je m'excuse de ne pouvoir parler quatre langues, mais je ne vous en souhaite pas moins la bienvenue au Québec.

**Le sénateur Croll:** Laissez-moi dire ceci à ce monsieur. Je le remercie de sa courtoisie à mon endroit, mais nous avons pris la précaution de faciliter l'expression des opinions tant en anglais qu'en français.

Nous avons apporté tout notre équipement ici, aujourd'hui; ce qui est arrivé c'est que la personne qui devait assurer la traduction nous a fait faux bond et créé un embêtement. Toutefois, nous étions prêts à poursuivre dans les deux langues mais, comme je vous l'ai dit, notre traducteur ne s'est pas présenté et nous avons dû faire appel à l'un de nos excellents assistants, M. Coderre, pour nous aider.

[Texte]

**L'interprète:** Monsieur le président vient de remercier monsieur pour sa courtoisie d'avoir bien voulu

parler en anglais. Il dit que toutes les précautions ont été prises pour que l'on puisse parler les deux langues, mais la traductrice manque, elle est perdue dans la ville de Québec.

Je voudrais simplement demander à Monseigneur s'il pourrait nous préciser un peu son idée. Il parlait d'un revenu annuel garanti, qui serait une façon que tout le monde puisse vivre dignement. Maintenant, il a dit aussi précédemment dans son rapport, que les gens, ce n'est pas seulement de l'argent dans leurs poches qu'ils veulent avoir, mais que la situation se détériorait, au point de vue social. Comment est-ce qu'il pense qu'on pourrait faire marcher ça ensemble? On serait tous assuré d'un revenu annuel minimum, mais en même temps travailler; travailler ça nous donne de quoi; travailler on sent qu'on est utile à quelque chose. Alors, est-ce que ça ne serait pas qu'il y aurait des gens qui se laisseraient aller, parce qu'ils se sentiraient de moins en moins utiles, parce que, de toute façon, ils sont certains de recevoir leur revenu annuel garanti, à la fin de l'année, sans être obligés de travailler. Comment faire marcher les deux choses ensemble?

[Traduction]

**Monseigneur Lavoie:** Je n'ai lu qu'un cinquième de mon rapport, si j'avais lu tout mon rapport, vous seriez tous endormis, mais vous auriez la réponse à monsieur Piché.

Je n'ai lu qu'un cinquième de mon rapport et ma réponse se trouve quelque part dans le reste du rapport. Si je l'avais lu en entier tout le monde dormirait, mais vous auriez quant même obtenu une réponse. Je crois que le président, le sénateur Croll, a tout à fait raison.

Je crois que nous avons la même opinion. Je crois qu'il nous faut avoir quelque sécurité aux paliers financiers, mais nous avons aussi le droit au travail, à celui de communiquer et d'obtenir aussi ces services pour le bénéfice de notre civilisation urbaine.

Il nous faut, je crois, travailler à ces trois paliers.

**Le père Piché:** Il me disait qu'ils avaient besoin de travailler. Il faut qu'ils se sentent utiles à la société. Je lui demande comment les deux parties de cette information peuvent aller ensemble.

Si j'étais certain de disposer de \$5000 à la fin de chaque année sans travailler, pourquoi et comment aurais-je encore le goût de travailler?

**Le sénateur Croll:** Bien, personne n'a jamais suggéré au Comité que de l'argent soit distribué tout de go à quelque personne que ce soit.

L'argent seul ne résoudra pas le problème de la pauvreté. Il doit exister une opportunité... l'opportunité de travailler. Il doit y avoir une idée de service et ces trois choses ne vont pas ensemble et, à moins

qu'elles ne se trouvent ensemble, il n'y a pas de solution possible.

[Texte]

**M. l'abbé Piché:** Le président dit que personne n'a jamais suggéré que la seule solution soit de donner de l'argent. Il faut trois choses à la fois: donner de l'argent, donner la possibilité de travailler, donner du service aux gens. C'est seulement quand on aura les trois, qu'on aura une solution.

**Une voix:** Tantôt, Monseigneur a parlé qu'il y aurait un manque d'ouvrage dans notre société industrialisée, je crois que le manque d'ouvrage ne se fera pas seulement sentir chez nous, maintenant il faut se rendre compte que les deux tiers de l'humanité crèvent de faim, qui sont arriérés, donc il faut créer une mobilité de main-d'œuvre qui pourra se répandre partout sur la terre, si on n'y voit seulement qu'ici et aux États-Unis, ou à Québec, cela n'apportera aucune solution. Le problème est global, et puis il faudrait l'envisager d'une manière globale et totale, quand il y a les deux tiers de l'humanité qui crèvent de faim, dans un pays productif, et puis qu'on ne pourra plus travailler, il faudra le salaire garanti, je crois qu'il y a beaucoup à faire dans ce sens-là, et ça pourrait apporter de l'ouvrage, je crois, pour quelques années à venir, pour plusieurs années à venir, à tous et chacun. Ce serait trop facile de trouver une solution et dire «On vous donne un salaire à rien faire». Personne n'en veut de cela, ça réprime la dignité de l'individu, sous toutes ses formes, ça l'avilit. Je crois que l'avilissement de l'individu, ça ne devrait pas exister dans une société comme la nôtre, qui se targue d'être à l'avance à travers le monde.

[Traduction]

**Une voix:** Je crois, monsieur Croll, que, comme l'a dit Monseigneur tout à l'heure, nous aurons un jour un salaire garanti sans avoir à travailler parce qu'il n'y aura pas assez de travail pour tous, mais les deux tiers de l'humanité souffrent de ne pas avoir de travail, de sorte que le problème est global et qu'il devrait être saisi dans sa plénitude.

Lorsque je parle d'une solution, je dis que les travailleurs devraient être mobilisés et s'apercevoir qu'ils peuvent sortir du Québec pour travailler et si nous n'aidons pas les pays sous-développés, quelqu'un d'autre le fera et ce d'une façon que nous n'aimerons peut-être pas.

Cela se produit présentement quelque part et je ne crois pas que nous puissions aider les gens en détruisant leur liberté, leur façon de penser et tout ce qui fait leur orgueil, de sorte que la langue est une des premières choses. La langue est une des premières choses que les gens veulent conserver parce que c'est quelque chose que nous avons appris sur les genoux de

nos mères et avec nos camarades de classe. Ainsi, à l'âge de vingt ans, je ne savais pas un mot d'anglais. Je suis fier de le parler, mais pas exagérément. Je préfère parler français.

[Texte]

Le langage est une des premières choses au monde à laquelle les gens tiennent, parce que celui-ci, nous l'avons appris à le parler sur les genoux de notre mère, avec nos petits compagnons d'école; et puis, à vingt ans, je ne savais pas un mot d'anglais. Je suis fier de le parler, mais pas outre mesure, j'aime mieux parler français. Mais, je puis essayer de le parler devant vous, vu que vous ne connaissez pas ma langue, et ça me fait plaisir de le dire et puis, je voudrais que personne ne soit brimée dans ses droits, surtout dans sa langue, c'est ce qu'il y a de plus joli, et puis, le travail, suit, le pain de tous les jours, suit. Maintenant, il y a quelqu'un qui a manqué, qui n'a pas joué son rôle dans l'histoire humaine. Je crois que ce sont les religions, aucune en particulier, mais toutes ensemble. Elle ont toujours été construites et érigées dans le but de sauver les riches et d'encourager les pauvres. Je ne peux pas faire autre chose, tous les princes, tous les rois d'Europe avaient leur chapelle privée. J'ai vu, dernièrement que le clergé du Chili a tout vendu ses biens, même les soutanes, même les vêtements sacerdotaux, tout, et ils sont allés loger dans le peuple; je crois que c'est quelque chose d'admirable. Peut-être que, dans le contexte de Québec, peut-être cela ne pourrait pas se faire aussi facilement; mais je vois très bien que cela se fasse. L'histoire humaine est après se jouer dans le moment. Il y a au delà de un milliard et demi de gens qui sont communistes; la Chine c'est un milliard; l'U.R.S.S. dépasse le milliard, avec les pays voisins; l'Amérique latine s'en vient faire quelque chose, très bien. Si vous ne faites pas que chose très bientôt, puis pas la charité, remarquez bien, mais un droit que tous réclament et tous désirent, s'il n'est pas fait quelque chose bientôt, c'en est fait. Merci, messieurs.

**Le président adjoint:** Merci beaucoup. Monseigneur, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter. Oui, il y a un monsieur là.

**Une voix:** Je pense que pour que je sois dans les normes, il faut que je m'identifie de façon à ce que la Commission sénatoriale puisse le prendre en note; c'est ce qu'on m'a dit tout à l'heure. Alors mon nom est Pierre Paré. Si vous voulez mon numéro de téléphone, je l'ai également.

**Le président adjoint:** Merci. Monsieur Paré.

**M. Pierre Paré:** Alors, monsieur le sénateur, j'aimerais dire que mon intervention de tout à l'heure était dans le sens de permettre la liberté d'expression des gens qui sont ici. C'est dans ce sens-là que je pense

qu'il est important de s'interroger, et, si mes renseignements sont exacts, qu'il faut absolument qu'une personne s'identifie pour exprimer une opinion devant un Comité sénatorial, devant une assemblée publique comme celle de ce soir, je vois là une façon de brimer la liberté d'expression, parce qu'il est sûr qu'en principe nous vivons dans une démocratie. Je suis d'accord avec vous. Je suis d'accord avec la constitution du Canada. Mais, il peut arriver que les opinions qui sont émises aillent contre certaines pratiques de notre société et vous êtes sûrement au courant de gens qui, à cause d'opinions exprimées en public, ont pu perdre un emploi, ont pu être congédiés, ont pu être surveillés, ont pu être contrôlés dans leurs opinions, et même dans leur vie privée, et c'est dans ce sens-là que je pense que la Commission sénatoriale devrait permettre aux gens de s'exprimer librement sans être obligés de s'identifier.

**Le président adjoint:** C'est bon à savoir; c'est discutable; je n'en discute pas.

**M. Paré:** Je pense que c'est une façon de permettre aux citoyens du Canada de s'exprimer, à tous les citoyens de s'exprimer, parce que tous les citoyens, les citoyens de la base qui sont, soit des assistés sociaux, ou des personnes ayant de très petits revenus, je n'ai pas besoin de vous faire de grandes démonstrations pour vous dire que, s'ils s'expriment le soir dans un Comité de citoyens ou ailleurs, bien ce n'est pas long que le patron le sait. Le patron peut prendre des procédures contre les employés; je n'ai pas besoin de donner d'exemples de réunions syndicales où des gens ont été congédiés d'une entreprise parce qu'ils ont voulu s'exprimer devant une réunion syndicale. Je pense que le problème se pose également dans un milieu comme le nôtre où, si les gens vont donner leur opinion, ils vont s'exprimer crument, quant à moi je m'exprime avec des termes et avec une certaine habileté politique, comme je disais tout à l'heure, parce que je suis étudiant, et puisqu'on a appris l'art oratoire; mais, il y a des gens ici qui vont s'exprimer crument, et je pense qu'ils ont le droit de donner leur opinion, même s'ils n'ont pas la facilité pour s'exprimer avec la tournure diplomatique nécessaire, je pense que la Commission sénatoriale pourra en prendre bonne note et le prendre en considération dans les autres sessions qu'elle voudra faire en public. Je pense que des sessions comme celle de ce soir sont très importantes, parce que ça vous permet d'être en contact avec des citoyens de la base, non pas seulement avec des gens de la structure. Je vous remercie.

**Le président adjoint:** Merci. monsieur Paré.

[Traduction]

**M. Paul Lecours:** Monsieur le président, vous avez dit il y a quelques instants qu'il ne s'agissait pas d'une commission royale. Quelle est la différence entre une commission royale et un Comité?

[Texte]

**M. l'abbé Piché:** Monsieur Lecours demande la différence entre une Commission royale et un Comité d'enquête.

**Le président adjoint:** Une Commission royale, on fait ça . . .

**Une voix:** C'est démodé.

**Le président adjoint:** Oui, c'est démodé, d'accord, ce qui a fait couler bien de l'encre, qui a été perdu. Une Commission royale, c'est une commission du genre de celle que nous avons ce soir, laquelle permet des débats ouverts. Un Comité comme le nôtre, il y a une différence, ce n'est pas la même chose. On étudie les mémoires qui nous ont été présentés à l'avance, qu'on étudie chez nous à l'avance. On vient rencontrer les gens qui nous ont présenté le mémoire. On ne leur demande pas de relire leur mémoire, parce qu'on est déjà au courant, mais on leur demande d'élaborer sur les choses contenues dans leur mémoire. Il y a eu quelques exceptions à travers le Canada, où des gens, qui étaient venus écouter ce qui se passait, nous ont demandé de discuter un sujet qui n'était pas directement relié au mémoire, mais on ne peut pas changer de sujet. Pour maintenir nos dossiers en ordres, on demandait alors à la personne de s'identifier, de donner son nom, afin de savoir qui avait demandé la question; c'est tout le danger. Voilà la différence.

**M. Lecours:** Je vais vous poser une autre question. C'est drôle, monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons de résultat immédiat du travail que vous faites. Ne croyez-vous pas que ce travail-là va passer comme une foule de commissions au Canada? Ne croyez-vous pas que le travail que vous faites, pour lequel chacun des citoyens, payons, nous payons pour ces commissions-là, alors ne croyez-vous pas qu'à un certain moment donné que ce travail demeure dans les tiroirs?

**Le président adjoint:** Nous espérons que non, monsieur. Maintenant, on pourrait aller un petit peu plus loin. Je ne voudrais pas faire passer qu'on veut s'attirer des bouquets. Comme je disais au début, nous n'apporterons pas de solution aux problèmes de la pauvreté. On cherche les causes de la pauvreté au Québec, dans la province, dans nos paroisses, la cause est réellement à la source. S'il y a vingt-cinq familles pauvres, soit à Québec, soit ailleurs, vous trouvez là vingt-cinq problèmes différents, parce que la pauvreté, ce n'est pas partout la même chose; c'est un cas de mère nécessiteuse; c'est la maladie; il peut y avoir une cause d'éducation, un problème d'incompétence; il peut y avoir vingt-cinq familles pauvres, et y avoir vingt-cinq problèmes différents. Dans le passé, on les a tous mis dans la même catégorie, c'est fini ce temps-là. Maintenant, il faut aller à la source, c'est pour ça que le travail est fait un peu dans l'ombre.

**M. Lecours:** Monsieur le président, vous travaillez pour trouver des solutions et bien, moi, je ne veux pas vous décevoir, mais je crois que la solution de la pauvreté dans le Canada, vous n'êtes pas prêt de la trouver, je vous le jure.

**Le président adjoint:** Ce n'est pas facile.

**M. Lecours:** C'est hypothétique ce que je dis là, mais je ne crois pas que vous la trouviez demain. Je suis persuadé que, dans l'état actuel des choses, si le gouvernement, vous allez faire des suggestions au gouvernement du Canada, vous allez présenter au premier ministre du Canada un mémoire, alors je crois, j'ai peur que nous allons être, dans une année, dans deux ans, ou dans trois ans, dans la même situation que nous sommes à l'heure actuelle, avec un chômage très élevé dans le Canada, et, particulièrement dans la province de Québec.

**Le président adjoint:** J'espère que vous vous trompez, j'aimerais que vous ne disiez pas la vérité.

**M. Lecours:** On a pris un peu d'expérience.

**Le président adjoint:** Maintenant, nous allons demander à Monseigneur de dire les derniers mots.

**M. Lecours:** Monsieur le président, permettez-vous une autre question?

**Le président adjoint:** Oui.

**M. Lecours:** La pension de vieillesse, est-ce que ça regarde la pauvreté? Je ne le sais pas. Ne croyez-vous pas qu'elle devrait être abaissée de 65 à 60 ans?

**Le président adjoint:** On en discute beaucoup.

**M. Lecours:** C'est très bien d'en parler, mais il faut faire des actes. Une personne de 60 ans, de nos jours, il est très clair qu'elle ne peut pas se placer; c'est très clair. C'est tellement clair que vous avez des gens ici, des gens de l'Age d'Or de 60 ans, qui siègent au coin des rues, nous avons même, nous n'avons même pas un centre communautaire pour réunir ces gens-là. Nous avons eu ici, dans le comté de Québec-Est, qui est le comté de deux de nos ex-premiers ministres, lequel était déjà négligé à tous les points de vue, et je n'ai jamais pu comprendre comment il se fait que nous sommes dans un état aussi avancé de chômage et de pauvreté.

**Le président adjoint:** On est d'accord, monsieur.

**La sénatrice Quart:** Avant que ce jeune homme prenne la parole, je voulais offrir des remerciements à monsieur l'abbé Piché pour le beau travail qu'il a fait en agissant comme interprète tout au cours de cette soirée.

**M. Lecours:** C'est monsieur l'abbé Piché, c'est un prête.

Monseigneur Lavoie: Je veux simplement tirer une des conclusions, que j'avais mis en note sur papier. C'est que je pense que l'État doit courir le risque de favoriser l'organisation communautaire et la prise de conscience de milieux défavorisés sans les asservir ni les mettre en tutelle. Cette prise de conscience ne doit pas être considérée comme une menace à la sécurité des pouvoirs publiques, des puissances financières ou des organisations partisans. L'État, à travers les complications que nous avons eues ce soir, doit lucidement courir le risque de favoriser l'organisation communautaire et la prise de conscience des milieux défavorisés sans les asservir ni les mettre en tutelle. Cette prise de conscience ne doit pas être considérée comme une menace à la sécurité des pouvoirs publiques, des puissances financières ou des organisations partisans qui ne retrouvent souvent rien davantage que le réveil et la lucidité des citoyens. Sans porter de jugement sur le fonctionnement de la compagnie des Jeunes Canadiens, on peut dire que l'intention qui a présidé à sa fondation semble bien avoir été dans ce sens.

La lucidité et l'engagement des citoyens sont les conditions fondamentales de l'authenticité de notre démocratie. Nous devons en être convaincus, même si cela nous conduit à des échanges laborieux et apparemment tumultueux. Les situations actuelles sont tellement nouvelles dans l'histoire du monde, et leur

évolution tellement rapide, qu'il faut être prêt à remettre en question toutes nos institutions, plutôt qu'à protéger nos «establishments.» Que le Sénat canadien soit venu à St-Roch, c'est sans doute le fruit d'une remise en question assez radicale de ses habitudes, et je sais que c'est sur l'insistance du sénateur Croll, le président, que cette visite a été faite.

Au niveau de la délibération et, plus encore, au niveau de l'action, les citoyens, comme les chefs d'États, les riches, comme les pauvres, doivent être disposés à inventer et à suivre des pistes nouvelles, comme les membres de la Commission sénatoriale sont en train de le faire, ce dont je les remercie beaucoup au nom du Secrétariat social.

Le président adjoint: Merci, Monseigneur et les gens de la paroisse de St-Roch, je vous dois un grand merci pour vous être présentés ici ce soir. Nous regrettons beaucoup l'incident qui est survenu au sujet de la traduction qui vous a causé des problèmes, et nous en cause à nous aussi; peut-être que c'est notre responsabilité. Ce n'est certainement pas de votre faute. C'est un malheur que nous déplorons. Encore une fois, merci. Nous espérons que personne n'a perdu son temps au cours des discussions et des argumentations que nous avons eues. Merci et bonsoir.

La séance est levée.

## APPENDICE «A»

Inconscience sociale de la pauvreté  
Mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté  
COBEQ, février 1970.

## Avant-Propos

Il est bien d'autres pauvretés que la pauvreté économique. Et au sujet de la pauvreté économique, mille débats sont possibles. Les divers mémoires soumis au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté en témoignent.

Dans les directives pour la préparation de ces mémoires, on fait mention de «mesures incitant la nation toute entière à participer à la lutte contre la pauvreté».

Dans cet ordre d'idées, le Conseil des œuvres et du bien-être de Québec centre son mémoire sur la préoccupation suivante: il est prioritaire de s'attaquer à l'inconscience sociale de la pauvreté qui sabote au départ tout effort en vue de l'éliminer.

Dans ses réflexions, le COBEQ utilise un «nous» qui fait référence à la nation toute entière (avec ses composantes variées). L'organisme propose ensuite que le Comité du Sénat reconnaisse comme une mesure très réelle, quoique portant des résultats moins immédiats, la sensibilisation collective à la question de la pauvreté.

## Introduction

1. La pauvreté existe; mais la conscience sociale que nous en avons est faible. A ce sujet, voici quelques réflexions à mettre en lumière et quelques propositions à mettre en œuvre.

2. Les réflexions porteront sur: A. ce que nous connaissons de la pauvreté. B. comment nous la percevons. C. dans quelle mesure nous l'analysons. En effet, notre inconscience sociale de la pauvreté apparaît dans nos informations limitées, dans nos perceptions filtrées, dans nos interprétations mitigées.

3. Les propositions qui suivront veulent contribuer à ce que se développe une plus grande conscience sociale de la pauvreté.

## Quelques réflexions à mettre en lumière

A. La pauvreté: ce que nous en connaissons.

4. Au sujet de la pauvreté, même le premier niveau de conscience qui consiste à être informé, n'est pas acquis pour tous:

a) des gens ne connaissent pas la pauvreté qui se retrouve dans notre société;

b) des gens pauvres ne connaissent pas certains services qui existent à leur intention;

c) des gens qui luttent contre la pauvreté ne connaissent souvent pas ceux qui mènent un combat semblable.

(a) Des gens ne connaissent pas la pauvreté qui se retrouve dans notre société

5. Il suffit de quelques conversations sur la pauvreté pour observer que bon nombre de gens, ayant des conceptions diverses du problème, estiment que seules de rares exceptions souffrent de la pauvreté dans notre société.

6. On peut aussi constater que beaucoup prenant pour acquis qu'il n'y a pas de gens privés de ce qu'il faut pour survivre, concluent qu'il n'y a pas de gens qui souffrent de pauvreté.

7. Les révélations contenues dans le V<sup>e</sup> exposé annuel du Conseil économique du Canada, démontrent pourtant que la pauvreté touche une «immense minorité» de citoyens. Les nombreux commentaires qu'a suscités cet ouvrage manifestent bien que nous osons croire que la pauvreté avait peu de place à l'intérieur de nos frontières.

8. D'ailleurs, pour exprimer un contraste entre richesse et pauvreté, nous utilisons une photographie de notre confort, mais nous cherchons souvent sur un autre continent l'exemple de dépouillement.

(b) Des gens pauvres ne connaissent pas certains services qui existent à leur intention.

9. Nous ne savons pas bien à quel point il y a de la pauvreté. Mais il reste que plusieurs services s'emploient à la combattre.

10. Dans bien des cas, un phénomène regrettable peut être observé: les groupes qui travaillent à réduire la pauvreté n'ont pas de moyens adéquats pour se faire connaître, pour atteindre ceux qui auraient besoin d'eux. Les personnes les plus renseignées sur ces services ne sont pas toujours les plus défavorisées.

11. De plus, certains services s'adressant à toute la population, rejoignent peu les pauvres; ceux-ci en ont pourtant un besoin égal sinon plus grand; le besoin d'éducation à la planification familiale en est un exemple.

12. Certains services craignent d'être débordés s'ils fournissent beaucoup d'information; aussi choisissent-ils de limiter leur publicité. Parfois, au sujet de mesures sociales, telles l'assurance-chômage, ce ne sont

pas les droits qui sont vulgarisés, mais des cas d'infraction.

13. D'autre part, lorsque l'information se fait, elle n'est pas toujours accessible au défavorisé en raison même de sa situation. Il est des formules de demande d'aide qui «demandent de l'aide» pour être complétées.

(c) Des gens qui luttent contre la pauvreté, ne connaissent souvent pas ceux qui mènent un combat semblable.

14. Dans le domaine de la pauvreté, des services nombreux et divers sont à l'œuvre. Cependant, ils juxtaposent parfois leurs efforts plutôt que de les conjuguer.

15. Discrets dans leurs activités, concentrés sur leurs efforts, ou travaillant en circuit fermé pour quelque raison, beaucoup d'organismes opèrent parallèlement et s'ignorent. Parfois, il en résulte un gaspillage d'énergies; parfois cela crée des obstacles supplémentaires dans le travail à réaliser.

16. Les problèmes sont morcelés selon les champs d'action des services. Des secteurs ne sont pas touchés, tandis que d'autres secteurs plus apparents ou plus à la mode, sont encombrés. Les personnes dans le besoin ont de la difficulté à repérer dans tout cela la ressource à laquelle elles doivent s'adresser. Les divers bureaux gouvernementaux sont loin d'échapper à ces lacunes.

17. La pauvreté fait l'objet de diverses approches; tant que la personne n'est pas le sujet de préoccupation primordial, ces approches sont indépendantes les unes des autres; mais si la personne du pauvre est l'essentiel, les institutions scolaires, médicales et de bien-être ont à assumer les exigences d'un travail complémentaire.

18. Plusieurs personnes veulent contribuer à éliminer la pauvreté, mais elles ne le font pas toujours de façon coordonnée. Et des individus disposés à rendre des services sont souvent mis à l'écart. Parce que nous décelons des lacunes dans des travaux assumés dans le cadre du bénévolat, nous sommes portés à négliger cette formule dans son ensemble.

#### B. La pauvreté: comment nous la percevons.

19. Au niveau de la perception de la pauvreté, notre conscience sociale est plus ou moins adéquate:

- a) nous percevons la pauvreté selon des schèmes culturels limitatifs;
- b) nous percevons la pauvreté à partir de situations particulières;
- c) nous percevons la pauvreté dans un décor d'abondance.

a) Nous percevons la pauvreté selon des schèmes culturels limitatifs.

20. En parlant de la pauvreté, la plupart des gens emploient à un moment ou l'autre la formule «de toutes façons, il y aura toujours des pauvres». La pauvreté apparaît ainsi comme un mal nécessaire, inévitable. Selon les conditions actuelles, cette perception est justifiée. Mais pour de nombreux projets, nos perspectives ne se limitent pas à des conditions temporaires: nous sommes parvenus à des réalisations qui étaient apparues invraisemblables. Nous entretenons cependant une attitude défaitiste en ce qui concerne le défi social que constitue l'élimination de la pauvreté.

21. Dans les mentalités contemporaines, l'obtention de l'argent est un signe majeur de réussite; il s'ensuit plus ou moins logiquement l'appréciation courante que la pauvreté est la manifestation d'un échec. Des préjugés s'installent et sèment la confusion: des composantes occasionnelles de la pauvreté telles que désordre, saleté ou alcoolisme, sont considérées comme des caractéristiques répréhensibles. Aux yeux de plusieurs personnes, les pauvres sont déclassés: même dans de meilleures conditions, ils demeureraient misérables.

22. Notre contexte culturel présente les pauvres comme la lourde charge de la société. Au sujet du niveau des impôts, nous ne passons pas sous silence les déboursés excessifs qu'entraînent certains aspects de notre sécurité sociale. Ainsi, une agressivité à l'égard des pauvres qui coûtent si cher, domine souvent les commentaires; elle laisse en second plan le fait que services et équipements collectifs, mondanités et administration gouvernementales requièrent aussi des impôts. D'autre part, l'idée que «maintenant l'état s'occupe de plus en plus de la pauvreté» fait croire à plusieurs que leur responsabilité vis-à-vis des pauvres a beaucoup diminuée sinon disparue.

b) Nous percevons la pauvreté à partir de situations particulières.

23. Toute personne qui envisage la question de la pauvreté le fait selon un angle de vision et selon un éclairage propres à sa situation. Aussi, nos perceptions du problème sont-elles fragmentaires et partiales.

24. Le problème de la pauvreté doit se régler sans porter atteinte à l'ordre social existant; ce point de vue est souvent exprimé par des personnes ayant une situation avantageuse qui leur permet de croire que le social est bien ordonné. Le problème de la pauvreté ne peut être résolu sans modifier l'ordre social actuel; cette opinion se retrouve facilement chez des personnes qui souffrent dans cet ordre social.

25. La plupart des pauvres sont trop immergés dans leur situation pour percevoir les courants qui les entraînent, pour déceler les causes, les conséquences auxquelles est liée leur pauvreté. Seuls ils n'entrevoient pas de façon complète les opérations qui trans-

formeraient les choses. D'autre part, des connaisseurs sont aptes à analyser les relations d'ensemble; mais la profondeur du problème et les forces vitales impliquées risquent de leur échapper. C'est ainsi que dans la lutte contre la pauvreté, des énergies sont dépensées en vain, et des solutions irréelles sont parachutées.

c) Nous percevons la pauvreté dans un décor d'abondance.

26. Notre pauvreté se situe dans un cadre débordant de richesse. Les merveilles de notre monde ne se comptent plus; ni les limousines; ni le nombre de repas par jour. Dans un tel décor d'abondance, la pauvreté peut apparaître particulièrement odieuse.

27. Cependant, ce décor a surtout pour effet de nous divertir de la pauvreté. Une émission de télévision sur les défavorisés est effacée par les réclames commerciales; un article de journal sur la misère est déclassé par les descriptions de galas. L'abondance est mise en relief et laisse dans l'ombre la pauvreté.

28. D'autre part, une abondance apparente recouvre parfois une situation de pauvreté. Dans notre société, nous utilisons les choses en attendant qu'elles deviennent notre propriété; mais si le crédit supprime certaines privations chez les pauvres, il ne résoud cependant pas la pauvreté d'une vie endettée.

C. La pauvreté: dans quelle mesure nous l'analysons,

29. Au niveau de l'analyse de ce que signifie la pauvreté, notre conscience sociale est limitée:

a) nous analysons peu ce que la pauvreté représente pour ceux qui la vivent;

b) nous analysons peu ce que la pauvreté implique pour ceux qui la combattent;

c) nous analysons peu ce que la pauvreté révèle de la société qui l'engendre.

a) Nous analysons peu ce que la pauvreté représente pour ceux qui la vivent

30. Évidemment, la pauvreté c'est être privé de biens; mais cette privation en entraîne bien d'autres. C'est être privé de ce que représente le fait de posséder ces biens (dans certains cas, un statut); c'est être privé d'activités qui requièrent la possession de certains biens (par exemple, dans les milieux culturels exigeant une tenue particulière); c'est être privé de liens avec ceux qui disposent de ces biens.

31. L'argent ne suffit pas à faire le bonheur. Mais il est l'instrument universel d'échanges sans lequel les pauvres ne peuvent choisir, ne peuvent se procurer ce qui leur rendrait le bonheur possible. En 1970, chez-nous, une vie est très limitée et très marginale, si l'argent fait défaut.

32. Dans une société où il faut tant d'argent pour à peu près tout, être à court d'argent est synonyme

d'insécurité. Dans une société où tout prêche que plus on a d'argent, plus la vie est belle, être pauvre est synonyme de frustration permanente. Il est à peine exagéré de dire que notre publicité que même les riches perçoivent comme harcelante, est, pour les pauvres, une torture mentale.

33. Les difficultés que connaissent les pauvres minent leur vie quotidienne et leurs efforts pour connaître des jours meilleurs. La pauvreté crée une atmosphère de heurts et de découragement pour la vie familiale; celle-ci est sans cesse perturbée par les tensions et les préoccupations. Trop souvent, la famille souffre tellement de la pauvreté qu'elle engendre des enfants qui ne sauront pas en sortir.

34. Le milieu de vie risque aussi de marquer les enfants car la pauvreté crée un climat de retrait et de désintéressement de la vie sociale; elle crée parfois un rejet de toute norme sociale quelle qu'elle soit.

35. La pauvreté est une source d'aliénation. Cette aliénation atteint la vie personnelle du pauvre: le partage qu'opère la société le néglige. Cette aliénation atteint sa vie sociale: il est étranger à la société à laquelle il pourrait participer. La vie du pauvre le prive souvent de toute chance de s'en sortir.

b) Nous analysons peu ce que la pauvreté implique pour ceux qui la combattent

36. Des gens s'efforcent de lutter contre la pauvreté; plusieurs motifs peuvent les y conduire, diverses orientations s'offrent à eux et ils rencontrent des difficultés particulières.

37. Des personnes s'occupent des pauvres pour apaiser leur conscience ou acquérir un mérite. D'autres ont des motivations évoquant les premières mesures d'assistance publique qui protégeaient la société contre la menace que peuvent constituer des pauvres mécontents: elles veulent soulager les pauvres pour éviter la révolution. D'autres veulent surtout soulager une souffrance, une souffrance tellement grande qu'elle risque parfois d'inviter à la violence.

38. Une orientation de travail demande aux pauvres d'être réceptifs aux solutions que d'autres conçoivent pour eux. D'autres orientations sont soucieuses de seconder les efforts que les pauvres font pour s'en sortir et de respecter leurs façons de voir les choses.

39. Ceux qui s'engagent à repousser la pauvreté assument une tâche exigeante; leur travail est difficile parce que son objet est complexe, mais aussi parce que ses composantes vitales le rendent compromettant. Leur travail touche tellement les personnes dans leur bien-être qu'il est nécessairement objet de contestation. Les pauvres, en raison de ce qu'ils vivent, acceptent mal que leur cause soit défendue de façon froide ou luxueuse. Ceux qui ne vivent pas le problème de la pauvreté ne sont pas toujours motivés à compromettre leur bien-être pour cette question. Ceux

qui retirent de la pauvreté un certain profit ne sont guère intéressés à ce que la situation change. Toute énergie visant à combattre la pauvreté rencontre de telles résistances.

c) Nous analysons peu ce que la pauvreté révèle de la société qui l'engendre

40. La pauvreté n'est pas un fait de nature; c'est un phénomène social. Des déficiences naturelles rendent des gens plus fragiles que d'autres devant la menace de la pauvreté; mais dans une société qui dispose d'assez de biens pour en fournir à tous, le fait que certains en aient très peu est le résultat d'un processus rigoureusement social.

41. Une société est responsable du partage qu'elle effectue et des priorités qu'elle établit. C'est elle qui détermine jusqu'où les écarts de bien-être entre les gens sont admissibles. C'est elle qui détermine dans quelle mesure ses dépenses de luxe peuvent côtoyer la misère. Mais devant des résultats insatisfaisants, elle se déculpabilise souvent en décrétant que la pauvreté est inévitable.

42. La pauvreté se manifeste dans une société qui fait des choix économiques. Certaines mesures requises par notre système peuvent nous faire réfléchir sur l'imperfection à laquelle il est encore réduit; nous jetons du blé, nous subventionnons des cultivateurs pour qu'ils limitent leur production, etc. Il est permis de penser qu'il pourrait en être autrement.

43. Nos mesures sociales ne sont pas non plus tout à fait idéales. L'assistance sociale n'invite pas au travail; le montant accordé pour les enfants placés en foyer nourricier est plus élevé que celui qui est accordé à une famille pour lui permettre de subvenir aux besoins de ses enfants; les mécanismes administratifs ne contrôlent pas suffisamment les possibilités de fraude. Nos maladresses à corriger la pauvreté posent des questions.

44. Mais une interrogation plus profonde s'impose: comment et pourquoi notre société engendre-t-elle de la pauvreté?

45. *En bref, ces réflexions* rappellent que nous ne savons pas tout sur la pauvreté; que nous percevons de façon bien incomplète ce qu'elle est réellement; que nous n'allons pas toujours au bout des questions qu'elle nous pose.

46. Cette faible conscience sociale à l'égard de la pauvreté ne saurait déclencher une énergie qui puisse mettre en branle les rouages sociaux auxquels la pauvreté est reliée. *Les propositions* suivantes visent à stimuler la conscience sociale sur ce sujet.

Quelques propositions à mettre en œuvre

47. A la suite des nombreux témoignages entendus, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté s'emploiera sans doute à diverses tâches.

48. Les réflexions qui précèdent suggèrent une tâche essentielle: sensibiliser le plus largement possible la population canadienne à la question de la pauvreté. Cela constitue un défi considérable mais il s'impose; reste à inventer les étapes qui le rendront possible.

49. Une telle extension au travail du comité requiert probablement la constitution d'une équipe disponible pour cette tâche. Ses membres devraient s'appliquer à prolonger dans la société les travaux du comité.

50. Le comité du Sénat suggérerait de multiples matières d'intervention à une équipe de ce genre; mais dès maintenant, il est possible d'affirmer qu'elle ne manquerait pas de travail. Qu'il suffise d'énumérer quelques efforts qui s'imposent.

51. Il faut faire savoir aux Canadiens que la pauvreté existe dans leur pays; accroître le nombre de ceux qui sont informés de ce problème, et par le fait même, de ceux qui sont susceptibles de s'y attaquer.

52. Il faut inviter tout organisme disposant de renseignements et de points de vue sur la pauvreté, à les propager. Entre autres, le Conseil économique du Canada pourrait rejoindre un public beaucoup plus large que celui auquel ses publications régulières s'adressent.

53. Il faut inciter tous les organismes engagés auprès des pauvres, à fournir un effort pour se faire connaître et pour être accessibles à tous ceux qui peuvent avoir besoin d'eux; il faut soutenir plus spécialement les groupes qui voudraient le faire mais n'en ont pas la possibilité.

54. Il faut fournir des instruments de connaissance à ceux qui travaillent de diverses façons en divers endroits au problème de la pauvreté; constituer un répertoire récent de tous les groupes qui opèrent dans ce cadre.

55. Il faut soutenir les efforts bénévoles; si la question a été explorée, il faut faire connaître les conditions dans lesquelles le bénévolat rend de réels services; en recommander un emploi judicieux. Si la question n'a pas été étudiée, il faut voir à ce qu'elle le soit.

56. Il faut sensibiliser la population au fait que l'image de la pauvreté est brouillée; détruire des préjugés, des affirmations gratuites; dévoiler les visages réels de la pauvreté; fournir aux personnes des occasions de voir la pauvreté d'un point de vue moins restreint; mettre en communication les gens qui ne sont pas sur une même longueur d'ondes.

57. Il faut s'assurer que les milieux éducatifs reconnaissent leur responsabilité particulière face à la pauvreté; intensifier les efforts d'amélioration de l'éducation en milieux défavorisés; et aussi contribuer par une meilleure éducation à réduire, sinon éliminer les préjugés envers la pauvreté.

58. Il faut obtenir que les mass media jouent le rôle exceptionnel qui leur incombe dans un effort de sensibilisation à la pauvreté.

#### Conclusion

60. La pauvreté doit retenir notre attention puisque des personnes en souffrent; et aussi parce que son existence conteste sérieusement beaucoup d'éléments de notre vie collective.

61. Divers efforts doivent être accomplis; mais puisque la question de la pauvreté concerne toute la société, il est prioritaire de recourir à toute l'énergie sociale; grâce à elle, peuvent surgir les vrais éléments de réponse.

62. Le Conseil des œuvres et du bien-être de Québec souhaite que le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté assume une responsabilité en ce sens. COBEQ s'intéressera de près à un effort de sensibilisation collective.

Résumé du mémoire présenté par  
le Secrétariat Social de Saint-Roch, inc. au  
Comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

31 août 1970

#### Préambule

1. Le Secrétariat Social se déclare heureux de la présence du Comité Spécial du Sénat, au sein d'une zone urbaine où les conditions qui prévalent, situent la plus grande partie de la population au niveau de la pauvreté. La solution des problèmes posés par la pauvreté viendra soit du dialogue, soit de l'affrontement des favorisés et des défavorisés. Les honorables sénateurs ont choisi la voie du dialogue et méritent les plus vives félicitations.

2. Le Secrétariat Social exprime le vœu que l'enquête dirigée par le Comité sénatorial ne soit pas utilisée comme aliment de nos conflits constitutionnels ou partisans. Par son intervention il ne veut en aucune façon reconnaître que les matières traitées sont de juridiction fédérale, non plus que provinciale. Il croit fermement qu'une action efficace ne peut venir que d'un État où l'ordre et le respect mutuels règnent à tous les paliers sans tiraillement, et où les divers partis acceptent que la pauvreté soit un signe de ralliement et non de surenchère électorale.

3. Le Secrétariat Social considère la rencontre de ce soir comme la reconnaissance du fait que les populations défavorisées constituent déjà un ensemble assez organisé pour constituer un interlocuteur valable. Il s'en réjouit grandement.

4. Dans le bref exposé qui suit nous tenterons:

1. de décrire sommairement la pauvreté telle que nous l'observons dans cette zone urbaine et de dégager quelques-unes de ses implications.

2. Nous ferons quelques recommandations assez générales concernant le rôle de l'État, à tous les paliers de gouvernement.

#### Description sommaire et analyse

du phénomène de la pauvreté,  
telle qu'observée dans cette zone.

5. Il ne s'agit pas de cas isolés de pauvreté. Il s'agit de la constitution progressive d'un véritable sous-prolétariat condamné à la régression à tous les plans en raison de l'action concurrente de trois facteurs, parmi d'autres:

a) Rejet de la plupart des univers sociaux où se meuvent les citoyens épargnés par la pauvreté;

b) Sollicitation constante de tous ces univers d'où on est exclu, à travers les mass-media;

c) Pression sociale d'un milieu où la démission, la dépendance et l'évasion factice poussent vers une associationalisation progressive.

Quelques précisions sur la situation actuelle dans la paroisse St-Roch.

6. Jusqu'ici les interventions publiques ont contribué à fixer le monde en voie de sous-prolétarianisation au niveau du sous-développement sans régler le problème de base: la détérioration de l'homme en ses valeurs profondes.

7. Il existe une élite dans les milieux défavorisés et elle est de haut niveau, même si elle est souvent inconsciente de sa richesse.

Il existe également un effort considérable de « conscientisation » des milieux défavorisés. Cet effort constitue soit la principale source d'espoir soit la principale menace, pour notre paix sociale.

Il existe enfin un éveil des élites traditionnelles à l'existence de tous les problèmes que pose la pauvreté. Cet éveil produit certains rapprochements entre les classes sociales et sont de bonne augure.

#### Recommandations

8. L'État doit refuser la tentation de régler le problème de la pauvreté uniquement en augmentant des allocations sociales. Cela doit être fait. Mais cela ne suffit pas puisque le problème ne se situe pas uniquement au niveau économique. Il se situe au niveau de l'intégration sociale des milieux défavorisés. En toute mesure d'assistance il faut donc chercher avant tout à favoriser l'épanouissement de l'homme, la consolidation de la famille, ainsi que l'a fortement souligné le mémoire de l'Institut Vanier de la Famille, au Comité sénatorial.

9. L'État doit lucidement courir le risque de favoriser l'organisation communautaire et la prise de conscience des milieux défavorisés, sans les asservir ni les mettre en tutelle.

Cette prise de conscience ne doit pas être considérée comme une menace à la sécurité des pouvoirs publics, des puissances financières ou des organisations partissanes qui ne redoutent souvent rien davantage que l'éveil et la lucidité des citoyens.

Sans porter de jugement sur le fonctionnement de la Compagnie des Jeunes Canadiens, on peut dire que l'intention qui a présidé à sa fondation était bien dans ce sens.

La lucidité et l'engagement des citoyens sont les conditions fondamentales de l'authenticité d'une démocratie.

10. L'État doit prendre avec modestie la mesure de sa capacité dans le domaine du relèvement social. S'il veut tout faire, il détruira sa principale richesse qui est l'initiative du citoyen, et risquera d'empirer des situations qu'il voulait améliorer.

11. Après bien d'autres, nous nous demandons si la bonne solution de beaucoup de problèmes et en particulier de celui de la pauvreté, ne doit pas venir d'une dissociation entre travail et salaire. Est-il

possible que tous travaillent et sera-ce possible dans les siècles à venir?

L'avortement, la contraception et l'homosexualité sont d'excellents moyens d'empêcher l'encombrement du marché du travail, mais ces moyens pourraient nous conduire à l'extinction plutôt qu'à l'équilibre. N'est-ce-pas le temps de reviser à fond les normes sur lesquelles nous vivons pour instaurer le revenu annuel garanti?

12. Les situations actuelles sont tellement nouvelles dans l'histoire du monde et leur évolution tellement rapide, qu'il faut être prêt à remettre en question toutes nos institutions plutôt qu'à protéger nos «establishments».

Que le Sénat canadien soit venu à Saint-Roch, c'est sans doute le fruit d'une remise en question assez radicale de ses habitudes. Au niveau de la délibération, et plus encore au niveau de l'action, les citoyens comme les chefs d'État, les riches comme les pauvres, doivent être disposés à inventer et à suivre des pistes nouvelles.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

*Président*: L'honorable DAVID A. CROLL

---

N° 67

---

SÉANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1970

### TÉMOINS:

*L'Institut canadien des aveugles*: M. Bruno Thériault, directeur exécutif.  
*La Chambre de commerce d'Edmunston*: M. Roger Guimond, président.  
*Le Conseil régional d'aménagement du nord-ouest (CRANO)*: M. Laurent Comeau, directeur; M. André Boudreau, directeur; M<sup>me</sup> Alfred Basque, Tracadie, Nouveau-Brunswick; le révérend Yvon Sirois, curé de la paroisse de Tracadie; M. Claude Boucher; M. Guy Savoie; M. et M<sup>me</sup> Ernest Thibault.

### APPENDICES:

- «A»—Mémoire présenté par l'Institut canadien des aveugles.  
«B»—Mémoire présenté par le Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest (CRANO).

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- Bélisle
- Carter
- Connolly (*Halifax-Nord*)
- Cook
- Croll
- Eudes
- Everett
- Fergusson
- Fournier (*Madawaska-Restigouche,*  
*vice-président*)

- Hastings
- Inman
- Lefrançois
- MacDonald (*Queens*)
- McGrand
- Pearson
- Quart
- Roebuck
- Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 67

SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1970

TÉMOINS:

L'Institut canadien des aveugles; M. Bruno Thériault, directeur exécutif.  
 La Chambre de commerce d'Edmonton; M. Roger Guinond, président.  
 Le Conseil régional d'aménagement du nord-ouest (CRANO); M. Laurent  
 Comeau, directeur; M. André Boudreau, directeur; M<sup>me</sup> Aïkèd Basque,  
 Tracadie, Nouveau-Brunswick; le révérend Yvon Sirois, curé de la pa-  
 roisse de Tracadie; M. Claude Boucher; M. Guy Savoie; M. et M<sup>me</sup>  
 Ernest Thibault.

APPENDICES:

- A.—Mémoire présenté par l'Institut canadien des aveugles.
- B.—Mémoire présenté par le Conseil régional d'aménagement du Nord-  
 Ouest (CRANO).

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969:

«L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée par la suppression de l'alinéa 4 et sa substitution par ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

La motion modifiée de l'honorable sénateur Croll, appuyée par l'honorable sénateur Roebuck, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

LE COMITÉ DE LA PAUVRETÉ  
TÉMOIGNAGES  
PROCÈS-VERBAL

Mercredi, 2 septembre 1970  
Edmundston, Nouveau-Brunswick

Le comité spécial de la pauvreté s'est réuni à 9 h a.m. conformément à la motion d'ajournement.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (*président*), Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand et Quart—(8)

*Aussi présents:* Son Honneur René Morin, maire de la ville d'Edmundston, monsieur Charles Askwith, administrateur.

Les témoins suivants ont été entendus:

*L'Institut canadien des aveugles:*

le directeur exécutif, monsieur Bruno Thériault;

*La Chambre de commerce d'Edmundston:*

le président, monsieur Roger Guimond

*Le Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest (CRANO)*

M. Laurent Comeau, directeur,

M. André Boudreau, directeur,

Mme Alfred Basque, Tracadie, (N.-B.)

Le R. P. Yvon Sirois, curé de la paroisse de Tracadie,

M. Claude Boucher,

M. Guy Savoie,

M. et Mme Ernest Thibault.

On a décidé d'imprimer les mémoires suivants en annexe:

«A» — mémoire présenté par l'Institut canadien des aveugles,

«B» — mémoire présenté par le Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest (CRANO).

Le comité s'est ajourné à 12 h 30 p.m. jusqu'au jeudi 3 septembre 1970 à 9 h a.m.

*Copie conforme:*

Greffier du Comité,  
Georges-A. Coderre



## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Edmundston, (N.-B.), le 2 septembre 1970.

Le comité spécial de la pauvreté s'est réuni aujourd'hui à 9 heures sous la présidence du sénateur Edgar A. Fournier (vice-président).

**Le vice-président:** Nous sommes heureux d'avoir parmi nous, ce matin, le maire de notre municipalité, Son Honneur, M. Roger Morin.

Le président et moi-même, nous avons eu l'occasion de signer le livre d'or, Monsieur Morin, monsieur le maire, va nous dire quelques mots d'accueil.

Je n'en dirai pas plus long, car j'aimerais dès maintenant donner la parole à Son Honneur le maire.

**M. Roger Morin, (maire d'Edmundston, Nouveau-Brunswick):** Monsieur le sénateur Fournier, honorables membres du Comité, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre petite ville d'Edmundston. Je crois que vous allez voir qu'il y a de la pauvreté ici, comme à d'autres places, des places où il n'y a aucune «hand employment» comme on dit par ici; à Brandon, Manitoba, il n'y a pas, ici il y en a un peu. Je vous souhaite la bienvenue, honorables membres de ce comité, dans la capitale de la république de Madawaska. Nous apprécions beaucoup l'honneur de recevoir un groupe semblable. Vous constaterez d'ailleurs que les zones de pauvreté figurent sur la carte.

Je rentre tout juste de la ville de Brandon, dans le Manitoba, qui ne souffre pas actuellement du chômage tandis que nous, ici, nous en souffrons. J'espère que ce comité saura formuler des propositions pour résoudre ce problème. Vous êtes vraiment les bienvenus et j'espère que votre séjour parmi nous sera agréable.

**Le vice-président:** Je vous remercie, monsieur le maire.

Messieurs les membres du comité, nous sommes heureux d'avoir parmi nous ce matin M. Bruno Thériault qui représente l'Institut canadien des aveugles.

Je devrais dire aussi que nous avons la traduction simultanée avec la dame qui est à l'autre coin; alors on peut parler librement, en anglais ou en français, parce

que quelqu'un en fait la traduction, comme j'ai dit hier, c'est la province, la ville la plus bilingue du Canada, parce qu'ici la plus grande majorité de la population est bilingue, surtout dans la population française.

Alors, vous pouvez vous exprimer dans n'importe laquelle de ces deux langues.

Je vous l'ai dit hier, le groupe d'étude chargé du Livre blanc au palier provincial s'est réuni il y a quinze jours ici même. Certains mémoires qu'on était censé nous présenter l'ont été au groupe de travail, ce qui crée une petite lacune dans notre programme.

Monsieur Thériault, je voudrais vous dire que vous rencontrez les membres du Comité, de mon côté, ici à ma gauche, vous avez le sénateur Inman, qui est une dame qui vient de l'Île du Prince-Édouard, le sénateur McQ. Fergusson, qui est une dame qui vient de la ville de Fredericton, le sénateur McGrand, l'ancien ministre de la Santé, qui vient aussi de Fredericton. Nous avons après ça, au bout de la table, le sénateur Quart qui vient de la ville de Québec, le sénateur Eudes qui vient de la ville de Montréal, le sénateur Hastings qui vient de la ville de Calgary, en Alberta, et puis tout près de vous, le sénateur Croll qui vient de la ville de Toronto.

Je considère M. Thériault comme l'une des rares personnes dans le monde entier, qui, bien qu'aveugle, ait accompli de grandes choses. Il a deux yeux de verre et c'est tout.

Ce matin, par exemple, M. Thériault a fait environ un mille à pied à son bureau qui se trouve au sommet d'une colline d'un quart de mille d'altitude. Or, il est venu sans aucune aide. Je l'ai vu arriver: il a grimpé les escaliers et s'est rendu jusqu'ici sans la moindre peine. En règle générale, vous pouvez le voir traverser les rues, contourner les coins, longer les trottoirs et parcourir la ville sans beaucoup de mal. Il va lui-même à la poste et il est membre d'un très grand nombre de clubs. Il ne manque jamais une réunion et n'a jamais besoin d'aide. Il n'a pas de chien et n'utilise qu'une canne blanche: il est alors son propre chien.

Tout le monde ici aide M. Thériault et nous avons une très haute opinion de lui. Il a consacré toute sa vie et tous ses loisirs aux aveugles.

Il fait partie de notre administration provinciale et occupe des fonctions dans cette ville. M. Thériault connaît le même problème que bien d'autres institu-

tions: il lui faut trouver plus d'argent et, croyez-moi, il est incontestable qu'il le mérite.

Vous constaterez qu'il lira lui-même son mémoire dont nous avons ici un exemplaire en anglais — il le lira en braille qu'il est capable de lire couramment en français ou en anglais.

Alors, monsieur Thériault, sans plus d'hésitation, restez assis, je veux que vous soyez tout à fait à l'aise, vous allez nous donner un peu d'explications sur le mémoire que vous nous avez soumis et dont nous avons ici des copies; après ça, nous allons vous demander quelques petites questions, peut-être qu'on pourra vous aider, ainsi de suite, c'est là que vous pouvez nous donner les explications qui pourront nous aider.

**M. Bruneau Thériault, Institut canadien des aveugles:** Je vous remercie, monsieur le président, mesdames, messieurs. Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des problèmes des aveugles et de leurs handicaps.

En présentant ce mémoire, je tiens à souligner qu'en dépit des informations ci-jointes qui résultent de mon travail parmi les aveugles des comtés de Madawaska, Restigouche et Victoria, à titre de secrétaire de l'Institut national du Canada pour les aveugles, je ne suis nullement le porte-parole de cette organisation et je suis seul responsable de toutes les déclarations contenues dans ce mémoire. Mon œuvre est celle d'une personne frappée de cécité comme 26,000 Canadiens.

En outre, bien que les statistiques que j'emploie concernent les aveugles, la plupart des difficultés rencontrées s'appliquent aussi à d'autres catégories d'infirmités.

D'après la loi sur l'Allocation aux aveugles modifiée le 1<sup>er</sup> décembre 1963, une allocation de \$75 par mois est versée à tout Canadien légalement considéré comme aveugle s'il satisfait à l'évaluation des moyens dont les modalités sont les suivantes:

Le célibataire sans personne à charge et dont le revenu annuel ne dépasse pas \$1,500, y compris l'allocation aux aveugles. Le célibataire ayant des personnes à charge et dont le revenu annuel ne dépasse pas \$1,980, y compris l'allocation aux aveugles.

Le couple marié, si l'un des conjoints est aveugle, et dont le revenu annuel, y compris l'allocation aux aveugles, ne dépasse pas \$2,580.

Le couple marié dont les deux conjoints sont aveugles et dont le revenu annuel, y compris l'allocation aux aveugles, ne dépasse pas \$2,700.

En outre, 5 p. 100 de la valeur estimée des biens immobiliers d'un aveugle, sont considérés comme des revenus. Ainsi, l'aveugle qui possède des biens évalués à \$10,000 est pénalisé jusqu'à concurrence de \$500. Pour les habitants du Nouveau-Brunswick, il y a

quelque chose de plus. En effet, une femme privée de l'aide d'un conjoint et dont le revenu ne dépasse pas \$3,000 par an bénéficie d'une exemption de \$4,000 sur ses biens, pourvu que leur valeur estimée ne dépasse pas \$20,000. L'aveugle du sexe masculin qui doit faire fond sur l'allocation aux aveugles de \$75.00 par mois et qui est assez ambitieux pour posséder une maison paie des impôts basés sur l'évaluation globale. Malgré cela, si l'on compare le niveau de vie d'un aveugle avec celui d'une personne frappée d'une autre invalidité — si l'on établit, par exemple, une comparaison relative entre la situation du sénateur et celle du manœuvre, on pourrait supposer que la cécité est un avantage — car la prestation d'invalidité autorise \$900 de revenu par an pour un célibataire et \$1,800 pour une personne mariée, mais si l'un ou l'autre des conjoints gagne quelque chose, la personne n'est plus considérée comme invalide et la prestation est alors supprimée.

Il est donc évident que la seule solution consiste à prévoir une prestation d'invalidité sans évaluation des moyens, dont le but serait de compenser les difficultés suscitées par un handicap quelconque. Aujourd'hui, par exemple, l'Institut canadien des aveugles s'occupe de trouver des débouchés pour les aveugles dans le district d'Edmunston. Dans l'un des cas, il serait possible d'employer un aveugle et plusieurs voyants durant trois heures par jour, cinq jours par semaine. Un voyant pourrait accepter assez facilement un emploi à temps partiel, mais une jeune aveugle, par exemple, ne perdrait pas seulement sa prestation, encore foudrait-il qu'elle couvre les frais de transport, car elle ne pourrait pas aller seule à son lieu de travail, surtout en hiver.

Une jeune fille muette et aveugle, qui habite en ville, travaille dans une fabrique de parfums. Pour aller à son lieu de travail et pour en revenir, il lui faut utiliser un chien d'aveugle, d'où surcroît de dépenses. Un grand nombre de jeunes filles clouées dans leur fauteuil roulant sont des sténographes hors pair, mais elles doivent payer les courses de taxi, car il ne leur est pas possible d'utiliser les transports publics.

Environ 2,000 de nos aveugles gagnent aujourd'hui leur vie grâce à l'aide de l'Institut canadien des aveugles. Une prestation d'invalidité sans évaluation des moyens leur permettrait, ainsi qu'à bien d'autres invalides, de lutter plus équitablement sur le marché du travail.

Notons qu'une partie importante de revenu supplémentaire reviendrait à l'État sous forme d'impôt sur le revenu.

Les aveugles souffrent, non seulement de ne connaître le soleil que par une sensation de chaleur sur le visage, la verdure de l'été que par le bruissement de l'herbe sous les pas, ou les couleurs de l'automne que par le bruit de la chute des feuilles, mais encore de

s'apercevoir que leurs représentants élus sont assez durs pour s'octroyer légalement une pension de retraite de \$3,750 par an après six années de vie parlementaire alors qu'ils n'ont aucun souci du bien-être de ceux qui leur font confiance tant que le malheur de ces Canadiens ne constitue pas un facteur politique.

Notons que la plus grande partie de la prestation d'invalidité non soumise à l'évaluation des moyens pourrait facilement servir de base à un grand programme d'aide aux déshérités. Je ne réclame pas la charité, je ne demande qu'une chance dans la vie pour les Canadiens qui, malgré leur invalidité ont le droit de ne pas souffrir de pénurie.

Monsieur le président, je voudrais apporter deux corrections. Il y a au Canada 27,000 aveugles au moins et non pas 26,000. En outre, j'ai parlé d'une jeune fille qui se faisait conduire à son lieu de travail par un chien d'aveugle. Malheureusement, nous avons constaté que ce n'était pas possible.

Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

**Le président suppléant:** Merci beaucoup, monsieur Thériault, pour votre remarquable exposé, maintenant nous allons vous poser quelques questions.

**M. Thériault:** C'est très bien.

**Le vice-président:** Le sénateur Hastings peut poser la première question.

**Le sénateur Hastings:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Thériault, vos remarques m'ont beaucoup intéressé, soit que vous parliez de l'invalidité célibataire qui touche \$900 par an, c'est-à-dire, en fait, le revenu annuel garanti qui constitue l'une des recommandations qu'on nous fait parfois pour résoudre le problème de la pauvreté. Il y a donc bel et bien des Canadiens qui perçoivent un revenu annuel garanti.

Or, vous déclarez que s'il gagne de l'argent, on suspend la prestation. C'est pourquoi je voudrais vous poser la question suivante. S'il gagne de l'argent, il perçoit \$75 par mois. S'il gagne \$25 ou s'il peut obtenir un emploi à \$25, sa prestation est-elle entièrement suspendue?

**M. Thériault:** S'il gagne de l'argent, il ne peut plus être considéré comme invalide. Ce n'est plus un invalide total. Sa prestation est donc suspendue.

**Le sénateur Hastings:** La totalité?

**M. Thériault:** C'est juste.

**Le sénateur Hastings:** Parmi les reproches qu'on formule à propos du revenu annuel garanti, on exprime la crainte que tout le monde ne cesse de travailler pour vivre tout simplement du revenu annuel garanti.

**M. Thériault:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** S'il perçoit — disons \$75 par mois et qu'il peut obtenir un emploi à \$50, le revenu annuel garanti ne sera alors diminué que de \$25 — autrement dit, il ne serait réduit que d'un dollar chaque fois qu'il en gagne deux. D'après votre expérience, la personne accepterait-elle l'emploi ou resterait-elle chez elle pour ces \$75?

**M. Thériault:** Elle resterait chez elle pour \$75, tout simplement parce que cet emploi entraînerait certaines dépenses. Ainsi, le profit total n'en vaudrait pas la peine. C'est pourquoi je réclame une allocation d'invalidité non soumise à l'évaluation des moyens pour la simple raison qu'un invalide doit faire face aux dépenses supplémentaires que j'ai mentionnées.

**Le sénateur Hastings:** Oui.

**M. Thériault:** C'est justement pourquoi je veux qu'il l'obtienne afin qu'il puisse se mesurer avec les voyants ou les personnes valides.

S'il percevait une indemnité qui lui permette d'assumer les dépenses supplémentaires qu'entraîne une invalidité, il pourrait alors tenter sa chance. Il y en a un si grand nombre dans ce cas. Par exemple, dans mon organisation, les aveugles qui voudraient travailler ne le peuvent pas car dès qu'ils se mettent au travail: leur allocation d'aveugle leur est supprimée, s'ils touchent, je le répète, au-delà d'un certain montant, conformément à la loi de 1963. Autrement dit, ces personnes sont cantonnées dans une marge de pauvreté permanente.

**Le sénateur Hastings:** Je voudrais vous demander s'il pouvait trouver un emploi à \$100 par mois.

**M. Thériault:** S'il avait \$100?

**Le sénateur Hastings:** Vous préconisez donc une allocation de base plus la liberté de gagner autant qu'il le désire au-dessus de cette somme?

**M. Thériault:** C'est juste, et d'ailleurs tout revenu supplémentaire serait imposable, comme pour chacun de nous. Ce que je demande c'est qu'on autorise ou qu'on verse une allocation d'invalidité aux invalides pour leur permettre de la surmonter et de lutter ainsi sur le marché du travail.

**Le sénateur Hastings:** Pour leur donner des chances égales?

**M. Thériault:** Pour leur donner des chances égales de subvenir aux dépenses supplémentaires que doit assumer un invalide. Moi, par exemple, je suis toujours en voyage. J'ai parcouru trois comtés et je suis toujours par monts et par vaux. J'ai besoin d'aide. Il y a une grande partie du travail que je peux faire moi-même et je puis me rendre en divers endroits.

Quand je suis allé quelque part une fois, je puis y retourner, mais il y a des handicaps que je ne peux surmonter. J'ai besoin de l'aide des chasseurs et des garçons de restaurant. C'est pourquoi je leur offre un pourboire supplémentaire. Pourquoi? Ces personnes m'aident très volontiers, mais j'estime que je leur dois plus, car elles m'accordent une attention spéciale.

Souvent, pour me rendre quelque part, je dois prendre un taxi. Il m'en a coûté \$1,000 le mois dernier pour faire repeindre ma maison, ce que j'aurais pu faire moi-même si je n'avais pas été aveugle. Les invalides doivent chaque jour voir à des dépenses dont vous autres, voyants, n'avez pas à vous soucier.

Il est évident que le seul moyen, pour vous, d comprendre nos difficultés serait que vous deveniez aveugles. Or, je n'y tiens vraiment pas du tout.

**Le vice-président:** Monsieur Thériault, nous comprenons les difficultés réelles, mais la loi sur les aveugles de la 64 fait maintenant partie de la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada. Elle en constitue l'un des articles.

**M. Thériault:** C'est précisément ce que je refuse.

**Le vice-président:** Ma foi, que vous le vouliez ou non, le fait est qu'elle fait partie du Régime d'assistance publique du Canada.

**M. Thériault:** C'est vrai.

**Le vice-président:** Or, d'après ladite loi, l'assisté social qui travaille a droit à une exemption des frais de transport et même de certaines dépenses occasionnelles avant qu'on fasse des déductions. Est-ce cela dont vous parlez?

**M. Thériault:** Oui. L'allocation aux aveugles est toujours en vigueur.

**Le vice-président:** Oui, les \$75.

**M. Thériault:** Les \$75 sont toujours en vigueur.

**Le vice-président:** Oui, mais je le répète, elle fait partie de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada.

**M. Thériault:** C'est juste.

**Le vice-président:** Et d'après cette loi, les \$75 sont inclus. Il existe aussi d'autres allocations: elles prévoient des dépenses extraordinaires pour leur permettre de gagner de l'argent. A mon avis, le sénateur Hastings voulait justement montrer que si un homme gagne \$50 par semaine. . .

**M. Thériault:** C'est juste.

**Le vice-président:** A titre supplémentaire et compte tenu de ses dépenses qui s'élèvent à \$30, \$20 seulement entreraient en ligne de compte.

**M. Thériault:** Oui, c'est très juste, mais d'après la loi sur l'Allocation aux aveugles, je répète. . .

**Le vice-président:** Oui, je sais.

**M. Thériault:** Voilà où nous en sommes.

**Le vice-président:** Mais ce n'est pas ainsi que je la comprends.

**M. Thériault:** Ma foi, il y a vingt ans que je travaille.

**Le vice-président:** Et vous dites qu'il n'y a pas de déductions. On vous a demandé si vous perdiez votre allocation dès l'instant où vous commencez à gagner de l'argent.

**M. Thériault:** Non.

**Le vice-président:** C'est ainsi qu'on a formulé la question.

**M. Thériault:** J'étais en train de parler de l'application de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> décembre 1963. Vous connaissez les diverses catégories.

**Le vice-président:** Oui.

**M. Thériault:** Telle était alors la situation. Un célibataire, par exemple, pourrait faire un gain normal tout en recevant l'allocation de \$1,500 par an. Autrement dit, il aurait le droit de gagner \$50 de plus par mois.

**Le vice-président:** Oui. Cette réponse est différente de celle que vous avez donnée auparavant.

**M. Thériault:** En quoi était-elle différente?

**Le sénateur Hastings:** Vous disiez qu'elle était entièrement suspendue.

**M. Thériault:** Vous parliez alors de l'allocation d'invalidité. C'est différent car elle constitue une allocation d'infirmité. L'allocation d'infirmité vous donne un revenu de \$900 par an, mais si vous gagnez de l'argent, vous n'êtes plus considéré comme invalide et par conséquent, vous la perdez. Ce n'est pas la même chose que l'allocation aux aveugles.

**Le vice-président:** Mais vous ne vous occupez pas des allocations d'invalidité. Vous vous occupez seulement des aveugles.

**M. Thériault:** Je m'occupe uniquement des aveugles, mais je suis aussi renseigné sur les autres.

**Le vice-président:** Mais la loi fait bien état de l'invalidité partielle. Il ne s'agit peut-être pas de la cécité partielle mais de l'invalidité partielle qui leur permet de prendre un emploi et de faire un gain supplémentaire sous certaines conditions.

**M. Thériault:** Avez-vous lu la loi?

**Le vice-président:** Oh, très souvent. Je siégais au Parlement quand on l'a adoptée. Je la connais donc très bien. J'en connais les interprétations qui sont plus importantes que la loi proprement dit.

**M. Thériault:** Malheureusement, l'interprétation est souvent le facteur essentiel.

**Le vice-président:** Oui, et c'est pourquoi, je dis qu'elle est plus importante que la loi.

**Le sénateur Hastings:** Je voulais simplement demander au témoin pourquoi il parlait d'une façon si péremptoire ou si violente de la loi sur le régime d'assistance publique. Le sénateur Croll a dit que les aveugles tombent sous le coup de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada et votre réaction a été particulièrement vive: pourquoi?

**M. Thériault:** Parce que je veux que les aveugles ne vivent pas aux crochets de l'assistance publique. Je voudrais les voir concurrencer les voyants sur le marché du travail. Mais aux termes de l'assistance, on touche quand même une allocation du gouvernement, n'est-ce pas? Le gouvernement alors vous aide à vivre et ce n'est pas ce que je cherche. Je voudrais que les aveugles, les handicapés puissent, pour cela, toucher une allocation mensuelle en compensation de leur invalidité, des frais qu'elle entraîne—frais d'un nature économique parce que, je l'ai dit antérieurement, nos gens veulent du travail. Pour ce faire, elles doivent porter une charge supplémentaire, une charge d'ordre économique que leur impose leur handicap.

**Le sénateur Hastings:** Vous demandez donc ce que l'on pourrait appeler une subvention de péréquation...

**M. Thériault:** Vous pouvez lui donner le nom qu'il vous plaît. Moi, je l'appellerais allocation d'invalidité.

**Le sénateur Hastings:** Il n'y a pas de quoi fouetter un chat entre allocation d'invalidité et subvention de péréquation.

**M. Thériault:** Selon votre bon plaisir.

**Le sénateur Hastings:** A votre avis, l'assistance est-elle traumatisante?

**M. Thériault:** Non, pas à ce titre, mais ce n'est pas ce que je veux dire. Je voudrais que les aveugles ou toute personne handicapée ne soient pas placés dans une situation qui les priverait de toute initiative. Je voudrais qu'on les aide de façon à ce qu'ils prennent l'initiative de gagner normalement leur vie.

**Le président suppléant:** N'est-il pas maintenant possible à un aveugle de travailler et de gagner plus de \$75?

**M. Thériault:** Je n'ai jamais touché l'allocation versée aux aveugles et je ne l'ai jamais demandée.

**Le président suppléant:** Je comprends.

**M. Thériault:** Pour plusieurs, nous pourrions par exemple... J'ai cité ici le cas d'une jeune fille à laquelle on pouvait procurer du travail, trois heures par jour et cinq jours par semaine.

**Le président suppléant:** Oui.

**M. Thériault:** Elle toucherait un revenu supérieur à \$1,500 par année, mais ses dépenses augmenteraient en proportion. Recevrait-elle en compensation \$75 en supplément qu'elle pourrait jouir d'un encouragement raisonnable.

**Le sénateur Hastings:** Mais si elle touchait \$1,510, ce qui est plus que \$1,500, cela voudrait, il dire qu'elle perdrait ces \$1,500?

**M. Thériault:** Non, mais elle perdrait les \$75 par mois, l'allocation versée aux aveugles.

**La sénatrice Quart:** Réclamez-vous une compensation en raison d'une invalidité fortuite—à un coup de sort—ou à un accident? Ce qui ne relèverait pas normalement de l'assistance?

**M. Thériault:** En vérité, je ne considère pas qu'une personne est handicapée à la suite d'un «coup du sort».

**La sénatrice Quart:** Pourtant, à certains égards, l'invalidité frappe les gens à la naissance.

**M. Thériault:** Je ne blâme nullement Dieu du fait de ma cécité.

**La sénatrice Quart:** Non, ce n'est pas ce que je veux dire.

**M. Thériault:** Nous sommes tous exposés à l'invalidité.

**La sénatrice Quart:** Oui.

**M. Thériault:** Ce qui peut remonter à... Prenons, par exemple, le cas des bébés infirmes à cause de la thalidomide. Croyez-vous que cela soit le fait de Dieu?

**La sénatrice Quart:** Non.

**M. Thériault:** En définitive, il s'agit ici d'une erreur de la société qui est à blâmer dans ce cas, non pas Dieu.

**La sénatrice Quart:** Oh! je ne veux pas en imputer la faute à Dieu. J'ai invoqué un acte de Dieu pour dire simplement qu'une personne née aveugle l'est dans des circonstances malheureuses, à certains égards.

**La sénatrice Inman:** Sur les 27,000 aveugles et plus, pouvez-vous nous dire combien travaillent?

**M. Thériault:** Environ 2,000.

**La sénatrice Inman:** Pour quel genre de travail sont-ils en général qualifiés?

**M. Thériault:** Dans les Maritimes, par exemple, nous créons un service de traiteurs. Nous exploitons des cafétérias, des cantines, au nombre de 69 maintenant dans les Maritimes. Nous en ouvrons trois autres ce mois-ci dans cette localité, en plus de former des aveugles pour l'industrie. Notre centre spécial de Toronto forme des aveugles sur le tas et leur trouve du travail dans des industries et des fabriques. Aussi leur trouve-t-on du travail comme programmeurs d'ordinateur: programmeur aveugle d'ordinateur. Et l'année dernière, nous comptons 169 étudiants aveugles à l'université.

**La sénatrice Inman:** Combien?

**M. Thériault:** J'ai dit cent soixant neuf. Un de nos jeunes, âgé de 22 ans, qui n'est non seulement aveugle mais aussi sourd, suivait un cours à l'université York. Mais dans ce cas, il a fallu mobiliser quelqu'un qui connaissait l'alphabet des sourds-muets pour lui transmettre les cours du professeur.

Nous en comptons 11 cette année qui sont dans les universités des Maritimes. Nous comptons aussi un aveugle comme spécialiste en économie à Ottawa, homme aveugle à 100 p. 100 qui travaille dans un bureau de la capitale. Des aveugles travaillent dans toutes sortes de professions.

**La sénatrice Inman:** On ne place donc pas trop d'entraves à leur emploi?

**M. Thériault:** En règle générale...

**La sénatrice Inman:** Oui, en règle générale.

**M. Thériault:** Cela dépend évidemment des aptitudes de l'aveugle, comme toute autre personne. Mais tout aveugle qui veut s'instruire et qui n'a pas d'autre invalidité évidemment trouve l'occasion de s'instruire. Nous l'aidons ensuite à trouver du travail.

**Le président suppléant:** Monsieur Thériault, j'ai entendu dire que le comté de Madawaska comptait plus que tout autre région du Canada le plus grand nombre d'aveugles. Est-ce vrai?

**M. Thériault:** Oui.

**Le président suppléant:** Combien d'aveugles y a-t-il à Madawaska?

**M. Thériault:** On en compte 111. Mais, en définitive, il ne faut pas se fier aux apparences. Lorsque l'Institut national canadien des aveugles a commencé à œuvrer dans Madawaska en 1950, on en comptait 212. Je n'en ai fusillé aucun, mais on en dénombre aujourd'hui 111. Nous nous dévouons non seulement auprès des aveugles, mais nous nous occupons aussi de préven-

tion. L'argent que nous percevons est affecté en majeure partie à la prévention de la cécité. Je préfère aider une personne à garder l'usage de ses yeux que d'aider un aveugle.

**Le sénateur McGrand:** On a véritablement répondu à ma question; je connais désormais le nombre d'aveugles dans Madawaska. Mais je me demande combien on en trouve dans Madawaska, Victoria et Restigouche?

**M. Thériault:** On en dénombre 111 dans Madawaska, 105 dans Restigouche et 39 dans Victoria. On en compte 1,209 au Nouveau-Brunswick et 2,700 dans les Maritimes.

**La sénatrice Fergusson:** Je voudrais dire à quel point l'exposé de ce matin m'a intéressée. Je pense qu'il est éminemment avantageux d'apprendre que toute personne qui doit supporter le fardeau d'être aveugle puisse quand même être en mesure d'assurer sa subsistance. Mais il est une question que je voudrais poser. La plupart des aveugles sont-ils complètement ou partiellement aveugles?

**M. Thériault:** Un aveugle, au point de vue de la loi, est une personne qui voit à 20 pieds ce que vous voyez à 200. C'est la cécité légale.

**La sénatrice Fergusson:** Justement, je me demandais ce que signifiait la cécité légale?

**Le président suppléant:** Ces personnes peuvent donc voir un peu?

**M. Thériault:** Oui, assez pour se guider.

**La sénatrice Fergusson:** Elles peuvent distinguer la clarté de la noirceur?

**M. Thériault:** Et peuvent se tirer assez bien d'affaire, mais avec une telle vision, elles ne sont pas employables. Il est difficile à l'heure actuelle de dénombrer exactement les aveugles absolus. Je dirais que dans Madawaska, 10 p. 100 des aveugles le sont en totalité et les autres ont une vision variant entre 20 et 200.

**La sénatrice Fergusson:** A 65 ans, les personnes qui touchent la pension des aveugles, ont-elles aussi droit à la pension de sécurité de la vieillesse?

**M. Thériault:** Que non pas. Le versement de l'allocation aux aveugles cesse alors. On prétend apparemment que, une fois atteint les 65 ans, on n'est plus aveugle.

**Le président suppléant:** Mais vous touchez plus, puisque la sécurité de la vieillesse vous accorde un montant supérieur à l'allocation des aveugles?

**M. Thériault:** D'accord, mais nous sommes toujours aveugles.

**Le président suppléant:** Mais alors, la prestation est majorée.

**M. Thériault:** Oui, tel est bien le cas.

**La sénatrice Fergusson:** Sur les 27,000 aveugles, combien touchent une pension?

**M. Thériault:** Voyons voir. Il me faudrait faire une recherche, mais je peux vous donner les groupes d'âge.

**Le sénateur Hastings:** Je cherchais simplement à savoir combien sont désavantagés en raison de la cécité. Vous, par exemple, ne touchez pas l'allocation versée aux aveugles?

**M. Thériault:** Non, je n'ai jamais touché l'allocation des aveugles.

**Le président suppléant:** Il convient de clarifier la situation. Monsieur Thériault a parlé du «test des moyens». La Loi sur l'assistance publique au Canada parle de «moyens», mais il ne s'agit nullement de moyens. C'est pourquoi je vous ai indiqué que dans tout ce qui touche aux aspects du bien-être et à celui d'autres personnes, on tient compte de leurs besoins, ce qui est autre chose qu'un test des moyens.

**M. Thériault:** J'ai employé ces termes parce que ce sont ceux que la loi emploie à propos de l'allocation des aveugles.

**Le président suppléant:** Mais ces termes ne sont plus dans la loi. L'allocation des aveugles ou la loi sur les aveugles tombent sous l'empire d'une autre loi. Ce changement est intervenu en 1966, aux termes de la loi sur l'assistance publique du Canada qui a institué cette année-là le test des moyens.

**M. Thériault:** La loi n'a-t-elle pas été abrogée?

**Le président suppléant:** On l'a incorporée à cette loi dont elle fait maintenant partie, de même que d'autres mesures législatives. Ainsi fut institué le test des moyens quant à l'invalidité et autres incapacités prévues dans d'autres lois. Je ne saurais dire comment cette loi ne s'applique pas au test des moyens; tel est bien le cas pour d'autres catégories.

**M. Thériault:** Mais l'on se trouve encore en face de restrictions que soulève le test des moyens, qu'il s'agisse de ce dernier ou du test des besoins. Les chiffres que j'ai cités sont toujours exacts.

**Le président suppléant:** Je vois que le temps passe vite. A-t-on d'autres questions à poser?

**La sénatrice Fergusson:** Tenez-vous des dossiers, des livres et autre genre d'archives quant à l'éducation ou la formation dispensées aux aveugles?

**M. Thériault:** Oui.

**La sénatrice Fergusson:** Beaucoup? Et vous disposez de tout l'équipement dont vous avez besoin?

**M. Thériault:** Notre bibliothèque de Toronto compte, par exemple, 30,000 volumes en braille et plusieurs autres ouvrages. Et nous inscrivons les besoins dont nous font part nos étudiants.

**La sénatrice Fergusson:** Supposons qu'une personne d'ici veuille obtenir un livre à lire ou à faire réciter, que doit-elle faire?

**M. Thériault:** Elle n'a qu'à s'adresser à l'I.N.C.A.

**La sénatrice Fergusson:** Est-ce qu'on lui en fait don?

**M. Thériault:** On lui fournira l'équipement requis.

**La sénatrice Fergusson:** L'I.N.C.A.?

**M. Thériault:** Oui l'I.N.C.A.

**La sénatrice Inman:** Combien comptez-vous d'élèves à l'école des aveugles de Halifax, à l'heure actuelle?

**M. Thériault:** L'an dernier, on en comptait 141.

**La sénatrice Inman:** Jusqu'à quel âge peuvent-ils être admis?

**M. Thériault:** Jusqu'à 18 ans. Mais admettons qu'un élève de 11<sup>e</sup> ait besoin d'une autre année, on le lui accordera et lui conseillera d'obtenir un diplôme si possible. Grâce à l'aide du gouvernement et de l'INCA, on s'efforce de veiller à ce que l'élève termine son cycle secondaire.

**La sénatrice Inman:** Les frais de scolarité ne sont pas onéreux à cette école?

**M. Thériault:** C'est une école qui relève du ministère de l'Éducation.

**Le président suppléant:** Selon vous, quelle serait la cause principale de la cécité?

**M. Thériault:** La plupart du temps, c'est la cataracte.

**Le président suppléant:** Quelle serait la deuxième cause?

**M. Thériault:** La glaucome compte aussi pour beaucoup.

**Le président suppléant:** Dans le cas de la cataracte, est-ce une affection de naissance?

**M. Thériault:** Pas nécessairement. Les statistiques nous apprennent que 77.5 pour cent des aveugles sont âgés de 40 ans et plus.

**Le président suppléant:** Quarante ans et plus?

**M. Thériault:** Oui.

**Le président suppléant:** A cause de la cataracte?

**M. Thériault:** Du glaucome et du diabète aussi.

**Le président suppléant:** Je crois comprendre qu'en règle générale, les médecins peuvent traiter la cataracte, de façon à sauver la vue dans presque tous les cas. Est-ce vrai?

**M. Thériault:** Pas nécessairement. En vérité, dans 50 p. 100 des cas, on peut sauver la vue; de même en est-il à l'égard d'une forte proportion des cas de cataracte. Mais d'autres cas sont incurables.

**Le président suppléant:** Mais, selon vous, les personnes âgées de 40 ans et plus souffrent de cataracte?

**M. Thériault:** Non. Ceux de 40 ans et plus sont aveugles dans une proportion de 77.5 pour cent. Ceux de moins de 40 ans le sont dans une proportion de 22.5 pour cent. Les autres sont âgés de moins de 18 ans.

**La sénatrice Inman:** Quant aux jeunes enfants de l'école de Halifax, sont-ils devenus aveugles par accident?

**M. Thériault:** Uniquement 1.5 pour cent le sont devenus par accident.

**La sénatrice Inman:** Certains d'entre eux sont venus au monde aveugles?

**M. Thériault:** Oui; d'autres souffrent d'affections qui cause la cécité.

**Le sénateur McGrand:** Vous comptez maintenant un organisme au Nouveau-Brunswick?

**M. Thériault:** Nous comptons un organisme national.

**Le sénateur McGrand:** Y en a-t-il un au Nouveau-Brunswick?

**M. Thériault:** En définitive, l'exécution de notre travail . . .

**Le sénateur McGrand:** Votre organisme met des services à la disposition des personnes aveugles?

**M. Thériault:** En définitive, l'exécution de notre travail nous amène à organiser tous les ans une souscription publique.

**Le sénateur McGrand:** Voici ce que je veux dire. Disons que quelqu'un, faisant une donation, stipule que ce don doit aller aux aveugles du Nouveau-Brunswick. Cela peut-il se faire?

**M. Thériault:** Il n'aurait qu'à faire parvenir son don à l'un des bureaux de l'INCA et faire état de ses intentions. On compte cinq bureaux de l'INCA au Nouveau-Brunswick, notamment à Fredericton, Edmundston, Saint-Jean, Moncton et Bathurst.

**La sénatrice Quart:** De même que des annexes, n'est-ce pas?

**M. Thériault:** Nous avons à Saint-Jean une résidence où logent les aveugles qui n'ont pas de foyer. Nous comptons aussi une annexe à Halifax.

**Le président suppléant:** Monsieur Thériault, ça me fait plaisir que vous soyez venu nous présenter votre mémoire; c'était très intéressant, les questions étaient bonnes. J'espère que les résultats seront bons. Les résultats ne seront certainement pas cet après-midi ou demain. Nous sommes à faire l'étude de toutes les recommandations, ces questions auront une attention toute particulière surtout du côté des aveugles qui en ont le plus besoin et soyez assuré que tous les membres du Comité, on vous estime beaucoup et on vous remercie bien sincèrement.

**M. Thériault:** Merci, mesdames et messieurs.

**Le président suppléant:** Sénateurs, il me faut maintenant une proposition. Nous avons reçu un mémoire d'un ancien ingénieur municipal. Il s'est dévoué durant de longues années à Edmunston. Nous avons trois ou quatre exemplaires de son mémoire.

Ayant lu le mémoire, je pense qu'il conviendrait de le consigner dans nos délibérations parce que, à mon avis, il en vaut la peine.

**Le président:** Je le propose.

**Le président suppléant:** Nous pouvons maintenant reprendre notre programme. Le prochain mémoire est celui de la Chambre de Commerce d'Edmunston.

La Chambre de commerce de Edmunston qui, à la dernière minute, a été incapable de nous présenter son mémoire pour la raison que nous avons discuté il n'y a pas longtemps que le Comité The Task Force, le Livre blanc, qui a passé deux semaines avant nous autres, en a reçu un nombre . . .

Monsieur Roger Guimond, le secrétaire de la Chambre de commerce qui est ici et nous allons lui demander à Roger un petit peu les raisons pour lesquelles il n'a pas présenté son mémoire. Nous avons aussi demandé à Roger de nous apporter les publications de la Chambre de commerce.

**M. Roger Guimond (de la Chambre de Commerce d'Edmundston):** Vous savez sans doute, sénateurs, que je ne suis pas le président. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que les Chambres de Commerce agissent toujours conformément à la loi. Or des membres du bureau de direction et d'autres membres de la Chambre m'ont invité à me présenter ici. Nous avons consulté le ministère des Affaires sociales, mais nous n'avons pu rédiger un mémoire. Nous savons que la pauvreté existe dans notre région et, voulant faire quelque chose à ce sujet, nous voici.

**Le sénateur McGrand:** Combien de pauvres compte le comté de Madawaska?

**M. Guimond:** Je pense qu'un de mes amis serait mieux que moi en mesure de vous répondre. Je crois que monsieur Comeau connaît la réponse.

**Le président suppléant:** Il est le prochain à se présenter. Merci donc monsieur Guimond.

Ensuite, nous avons le Conseil régional d'aménagement du Nord qu'on appelle CRANO qui est très bien connu de la population de l'ARDA et ce sera présenté par monsieur Laurent Comeau, alors, monsieur Comeau... bonjour, monsieur Comeau, soyez le bienvenu.

Le prochain exposé est en partie rédigé en français: la première partie est en français et la seconde en anglais. Encore ici, nous n'avons pas reçu un exemplaire du mémoire à l'avance. Pourtant, nous avions convenu de ne pas accepter de mémoire s'il ne nous était pas soumis au préalable.

Or, si vous en convenez, nous aurons l'occasion de traiter de celui-ci. Il ne prête aucunement à la controverse. CRANO, en outre, fait du très beau travail dans le comté de Madawaska.

CRANO travaille très fort pour améliorer le sort de nos citoyens et je recommanderais qu'on accepte le mémoire de CRANO même si on ne l'a pas lu d'avance, ça va?

**Le sénateur Croll:** Puis-je demander, monsieur le président, qu'on donne lecture de cette partie, sans l'appendice?

**Le président suppléant:** Maintenant, on ne te demandera pas de tout lire ça, veux-tu nous expliquer l'ouvrage que tu fais, seulement lire quelques pages, on aura plutôt des questions à te demander sur le travail que tu fais.

**M. Laurent Comeau,** le Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest, Nouveau-Brunswick: Élu par la population pour s'occuper du développement sociologique de la région par participation de la population.

**Le président suppléant:** Quelle est l'autre région où est l'organisation CRANO?

**La sénatrice Fergusson:** Monsieur Comeau pourrait-il nous expliquer ce qu'est exactement CRANO?

**M. Comeau:** Vous voudriez qu'on donne un résumé? Disons que c'est difficile, parce que c'est déjà résumé.

**Le président suppléant:** D'accord.

**M. Comeau:** Ce ne sera pas long. J'aimerais commencer par une traduction de Robert Theobald qui dit: «La guerre à la pauvreté doit être placée dans son véritable contexte, si nous devons la gagner. Au préalable, il faut reconnaître que le coût de la campagne contre la pauvreté n'est pas le véritable

problème, car nous pouvons facilement trouver les fonds nécessaires. Le premier pas à franchir consiste à reconnaître que le problème de la pauvreté n'est pas économique, mais moral, psychologique et social, à savoir comment réussir à convaincre les citoyens individuellement et collectivement à faire les efforts et prendre les moyens pour surmonter leurs problèmes.

La pauvreté est due trop souvent au manque généralisé de participation à la vie sociale. Sur le plan économique, le pauvre a le sentiment d'être laissé en arrière pendant que le reste de la société améliore son sort et progresse constamment. Ce sentiment doit être brisé, et il est essentiel d'obtenir la participation active des pauvres ou d'une population appauvrie, sinon la lutte risque d'être longue et peu fructueuse. L'animation sociale, le service social de groupe et le casework sont des méthodes qui visent à «aider les gens à s'aider eux-mêmes» et devraient être employés à l'intérieur de programmes compréhensifs élaborés conjointement par le ministère du bien-être et de la santé, les conseils de technocrates, tels le CAR, et les organismes de participation de la population, tel le CRANO. Il est important à cette lutte «que les citoyens intéressés participent à l'élaboration et à l'application des mesures de sécurité sociale».

Louis Beaupré

«La guerre à la pauvreté»

Les conseils régionaux d'aménagement, en œuvrant dans la participation sociale vous suggèrent des structures de participation et d'information sociale comme un des plus sûrs moyens d'enrayer et la pauvreté d'individus, individuels et la pauvreté régionale, pauvreté de groupe.

Les comités locaux, au niveau paroissial, d'information, de consultation et de communication avec les agences et ministères gouvernementaux auront tôt fait d'enrayer la stagnance de la participation sociale, et d'un même coup pourront aider à réduire la pauvreté.

Le terme «participation» a une signification qui va plus loin que la consultation lors d'audiences publiques ou de comités spéciaux siégeant de temps à autre dans la région concernée. La participation suppose un courant continu d'information, de consultation et de compréhension mutuelle entre la population, le gouvernement et les technocrates. (C'est là que j'ajoute Participation of decision makers, annexe 1).

Il suppose d'abord et avant tout une structure de communication dont la base est le comité local. L'information doit atteindre la population par ses organes locaux de façon constante: l'information accrue à la veille d'un projet de loi, alors que la population n'a pas tellement le temps de discuter de ces stratégies élaborées par les experts technocrates ne constitue pas une forme valable d'information de consultation et finalement constitue une forme très médiocre de participation.

De là découle l'urgente nécessité d'accorder aux citoyens du Nouveau-Brunswick un programme d'information local, et un programme de discussions locales entretenues par l'animation sociale.»

La deuxième partie: «Éducation»

Sans vouloir sous-estimer les programmes existants de recyclage des chômeurs, d'éducation permanente, de développement régional, je crois que ces mesures sont vaines pour enrayer la pauvreté si un système éducatif réellement orienté en vue de prévenir la pauvreté n'est pas immédiatement mis sur pied dès l'école primaire. Comment penser à éliminer les facteurs dominants de la pauvreté qui sont la plupart du temps causés par l'ignorance des mécanismes sociaux et le manque de connaissances budgétaires si nos systèmes éducationnels n'orientent pas les cours en fonction de comment on vit soi-même et comment on fait vivre une famille, dans les structures actuelles de la société.

Le REGARDS, (pamphlet annexé), un rapport sur l'éducation, le bien-être et le travail dans la région du CRANO, préparé par le sous-comité du Comité des administrateurs régionaux, dit:

Une couche assez importante de notre population est ignorée. Il est aussi important d'apprendre aux gens à vivre que de leur apprendre les rudiments de l'arithmétique et de l'écriture. Il importe, et cela dans le plus bref délai, de traduire les besoins communautaires de notre population en programme d'études.

De plus, il nous apparaît évident que l'insuffisance en service d'orientation, de cours en art ménagers, de cours compréhensifs en sexualité est une des causes d'assistance sociale aux jeunes couples mariés. Nous croyons également qu'un cours de préparation au mariage devrait être incluí au curriculum scolaire.

Pour ce qui concerne directement les pauvres, le REGARDS dit à la page 6:

1 — que ce sont les économiquement faibles qui ne se rendent pas jusqu'à la douzième année. Il y a un lien direct entre persévérance scolaire et bien-être économique et social.

2 — que notre système d'éducation doit aider celui qui en a le plus besoin: l'enfant de milieu pauvre. Rien de spécial n'est prévu à l'heure actuelle.

Il nous apparaît donc à la lumière de deux situations: 1 — le système scolaire et les pauvres, 2 — le système social et les pauvres, qu'un besoin urgent de counselling familial se fait sentir; il faut le plus vite possible apporter l'éducation à la portée de ces gens, soit chez eux, dans le contexte des besoins d'une famille chez elle.

Le président suppléant: Merci, monsieur Comeau, est-ce que vous comprenez l'anglais?

Le sénateur Croll: Monsieur Comeau, où prenez-vous l'argent qui vous permet d'œuvrer?

M. Comeau: CRANO obtient des fonds du ministère de l'Agriculture et, par l'entremise de l'ARDA, des sommes affectées à l'aménagement rural. Mais le budget a été comprimé—peut-être ne devrais-je pas dire comprimé mais réduit—pour un certain temps jusqu'à ce qu'un nouveau programme provincial soit mis en train.

Le sénateur Croll: Je crois comprendre—de même en est-il du Comité—que les crédits ont été rescindés. Ai-je raison? Est-ce exact?

M. Comeau: Selon une lettre reçue, les crédits devaient être coupés le 31 août. Nous avons reçu des sommes d'argent jusqu'à la fin d'août, mais rien depuis.

Le sénateur Croll: Du gouvernement provincial ou fédéral?

M. Comeau: Du gouvernement provincial.

Le sénateur Croll: Mais vous avez aussi reçu de l'argent du gouvernement fédéral?

M. Comeau: Non.

Le sénateur Croll: Tout vient du gouvernement provincial?

Le président suppléant: Oui, mais le gouvernement provincial le reçoit du gouvernement fédéral.

Le sénateur Croll: Vous aviez des fonds jusqu'au 31 août, mais en septembre, vous n'avez rien reçu?

M. Comeau: C'est exact.

Le sénateur Croll: Mais vous croyez qu'on ne vous oubliera pas?

M. Comeau: Oui.

Le sénateur Croll: Puis-je à cet égard, vous demander à combien s'élève votre budget?

M. Comeau: Il oscille entre quarante et quarante-cinq.

Le sénateur Croll: Entre \$40,000 et \$45,000 par année?

M. Comeau: Oui.

Le sénateur Croll: De combien de personnes se compose votre personnel?

M. Comeau: Nous avons quatre employés, mais nous comptons sur des surnuméraires du ministère de l'Agriculture. Nous avons aussi nos secrétaires.

Le sénateur Croll: Où votre bureau est-il situé?

**M. Comeau:** Ici même.

**Le sénateur Croll:** Sur vos quatre employés, en est-il qui ont reçu une formation spéciale qui leur permette d'accomplir leur travail?

**M. Comeau:** Nous avons un animateur social, un agent d'information, un directeur administratif et une secrétaire.

**Le sénateur Croll:** Votre personnel compte-t-il des personnes spécialement qualifiées?

**M. Comeau:** Si vous parlez de travailleurs sociaux, nous travaillons de concert avec ceux de notre région.

**Le sénateur Croll:** Oui.

**M. Comeau:** Outre l'animateur social et moi-même, qui jouissons d'une expérience en information, je ne crois pas que nos gens ont reçu une formation spéciale pour exécuter leur travail. Aucune université du comté de Madawaska n'offre de cours en aménagement régional. Nous trouvons ici même la solution à nos problèmes.

**La sénatrice Fergusson:** Vous dites que votre animateur social a reçu une formation spéciale?

**M. Comeau:** Cette personne n'a pas reçu de formation spéciale comme animateur social: ayant travaillé dans ce domaine, elle a acquis de l'expérience.

**Le sénateur Croll:** Avec la compagnie des Jeunes Canadiens?

**M. Comeau:** Non, elle est institutrice.

**La sénatrice Quart:** Quelle devrait être la quote-part du gouvernement fédéral?

**M. Comeau:** C'est un domaine que je ne connais pas trop. Le gouvernement est dans une situation difficile, puisqu'il s'agit ici d'une région pilote.

**Le sénateur Croll:** Croyez-vous que l'organisme progresse?

**M. Comeau:** Oui.

**Le sénateur Croll:** Dans quelle mesure votre travail porte ses fruits dans les collectivités dont vous vouliez améliorer le sort? Et dans quels domaines? Dites-le nous dans vos propres termes.

**M. Comeau:** Par l'intermédiaire des comités locaux que nous constituons, je pense que nous obtenons...

Disons que je crois que c'est commencé par les comités locaux, qu'il se fait un éveil à un besoin de participation de la population avec tous les programmes de développement que le gouvernement lui suggère ou que peut suggérer le gouvernement; je crois que ce mouvement est commencé, je ne suis pas prêt à dire que le gouvernement a embarqué toute la popu-

lation, mais je crois qu'un grand nombre de gens se réveillent à son propre développement.

**Le sénateur Croll:** Rendez-vous visite aux personnes ou viennent-elles à vous?

**M. Comeau:** Oui.

**Le sénateur Croll:** Vous rendez visite aux personnes?

**M. Comeau:** Sous quels rapports?

**Le sénateur Croll:** Sous tous rapports.

**Le président suppléant:** Sénateurs, ces personnes tiennent des assemblées de temps à autre. Ce sont des réunions mensuelles auxquelles j'ai souvent assisté.

**Le sénateur Croll:** Ce n'est pas trop à cela que je pense. Je me demandais si l'on pouvait atteindre ces gens facilement, comme on le fait dans un magasin. Savez-vous ce que font ceux qui sont en difficulté, non pas au cours des assemblées, mais bien dans l'inter-valle. Pourriez-vous s'il vous plaît, le lui expliquer?

**Le président suppléant:** Il demande (en interprétant la question précédemment posée par monsieur le sénateur Croll) qu'est-ce que vous faites pour les gens qui ont des problèmes, qui vont aux assemblées, comme les assemblées de plusieurs familles, les gens ont des problèmes, est-ce que vous les résolvez après ça, de quelle manière que vous les aidez?

**M. Comeau:** Discussion des problèmes, si quelqu'un veut apporter son problème au comité local, c'est parce qu'il veut que le comité local en discute. Disons l'animateur ne se donne pas la tâche de trouver une solution à un problème individuel de telle ou telle personne. L'idée des comités locaux n'est pas de solutionner les petits problèmes individuels familiaux. Le principe est d'amener les gens à participer à tout le développement, non pas seulement à quelques petits problèmes chez eux.

**Le sénateur Croll:** Quelle est la nature des problèmes qu'on vous soumet?

**M. Comeau:** Présentement, on fait l'étude dans les comités locaux du Livre blanc, du bien-être social. Les gens arrivent nécessairement avec leur problème de bien-être qui sont discutés en comité et le comité avec l'animateur élabore une recommandation pour le gouvernement.

**Le sénateur Croll:** Le comité formule des recommandations. On vous soumet un problème concernant, disons le bien-être, et vous décidez qu'il mérite qu'on s'en occupe.

**M. Comeau:** Nous ne décidons pas. Le comité s'en préoccupe.

**Le sénateur Croll:** Mais vous convenez que le cas est justifié. Ne tirez-vous pas cette conclusion vous-même?

**M. Comeau:** Mais, vous voyez, chaque membre du comité...

**Le président suppléant:** Le comité prend la décision?

**M. Comeau:** Si le comité trouve que la recommandation, la demande de tel problème est valable, le comité demande que l'animateur voit à rédiger la recommandation, mais l'animateur ne détermine aucunement le comité, l'animateur ne recommande rien au comité.

**Le président suppléant:** Si j'ai un problème, je le lui soumets?

**Le sénateur Croll:** Non.

**Le président suppléant:** Je le soumets à un membre du comité qui le présente ensuite à la réunion du comité. Lorsque les membres du comité conviennent que le cas mérite qu'on s'en occupe, alors ils formulent une recommandation à cet effet et on y voit.

**Le sénateur Croll:** C'est justement ce à quoi je voulais en venir. Toutefois, à qui s'adresse la recommandation?

**Le président suppléant:** A lui.

**Le sénateur Croll:** Oui, au nom du comité.

Alors que faites-vous? Lorsque le comité prétend qu'à son avis, le cas mérite qu'on s'en occupe, que faites-vous?

**M. Comeau:** Le comité local ne s'occupe pas de problèmes mineurs, du moins s'il agit comme dans l'étude du Livre blanc, voici la procédure suivie dans l'étude du Livre blanc: les comités étudient les problèmes locaux et soumettent des recommandations à CRANO; CRANO prend ces recommandations et les soumet dans un mémoire pour étude par le comité sur le bien-être.

**Le sénateur Hastings:** Autrement dit, votre travail consiste à encourager et à aider les gens à résoudre leurs propres problèmes?

**M. Comeau:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Vous ne faites rien?

**M. Comeau:** Nous n'avons pas les solutions.

**Le sénateur Croll:** Vous n'êtes qu'une personne. La solution ne consiste pas à dire aux gens de résoudre leurs problèmes, mais que quelqu'un les aide à cette fin.

**M. Comeau:** Vous avez raison. Il leur faut en outre des conseils que nous pouvons prodiguer. Nous leur fournissons les moyens d'entrer en contact avec ces personnes.

**Le sénateur Croll:** Permettez-moi de vous soumettre le cas le plus simple possible. Mettons qu'une personne, homme ou femme qui a des enfants, vienne vous voir et prouve devant le comité qu'elle ne reçoit pas assez d'argent du bien-être. Que faites-vous alors?

**M. Comeau:** La première chose que je fais, c'est de transmettre sa demande au ministère du Bien-être. Et lorsque le comité convient d'étudier son cas, nous pouvons alors formuler une recommandation au comité.

**Le président suppléant:** Ou au bien-être?

**M. Comeau:** Au bien-être ou à toute autre agence apte à trouver une solution.

**Le sénateur Eudes:** Avez-vous des services qui peuvent diriger les gens qui ne savent pas quels sont les bénéfices sociaux auxquels ils ont droit?

**M. Comeau:** Disons que ça se fait automatiquement, disons que ça devrait se faire automatiquement dans les comités locaux. Le comité local est évidemment une structure d'information, on n'a pas à arriver à donner complètement à chacun des comités locaux le travail qu'il devrait faire, c'est un travail qu'ils ont, la structure devrait permettre à la population de consulter et ces informations devraient être accessibles au comité local par l'agent d'information, par l'agent de développement...

**Le sénateur Eudes:** Alors, vous avez des facilités pour leur dire: «Vous avez droit à tel bénéfice...»?

**M. Comeau:** Le bureau d'information cherche l'information qu'il doit donner.

**La sénatrice Inman:** Monsieur Comeau, vous parlez dans votre mémoire de conseils à prodiguer aux familles et de cours de préparation au mariage. Supposons qu'une personne veuille présenter des problèmes d'ordre personnel au comité, qui s'en préoccuperait?

**M. Comeau:** C'est pourquoi je recommande qu'on visite les familles pour les conseiller, chose que nous ne pouvons pas faire, mais, à mon avis, que nous pouvons recommander. Je pense qu'une telle chose devrait se faire puisque les besoins sont urgents.

**Le sénateur McGrand:** De toute façon, vous travaillez grâce aux fonds qu'octroie l'ARDA, l'aménagement régional et le reste. Évidemment, vous travaillez au palier de l'individu, approche nécessaire. Vous vous préoccupez de problèmes individuels?

**M. Comeau:** Non, de ceux du groupe.

**Le sénateur McGrand:** Mais lorsqu'une personne présente un problème personnel, vous réunissez ceux de la région qui connaissent un problème de nature analogue; alors cela devient un problème collectif.

Pourriez-vous nous résumer certains projets que vous avez étudiés et qui pourraient faciliter l'emploi des gens de cette région?

**M. Comeau:** Disons que certains projets que CRANO a élaborés ont certainement dû solutionner certains problèmes d'emploi, c'est difficile d'élaborer, parce qu'on a un programme, on ne mesure pas après. Les cours d'éducation d'adultes de CRANO ont été commencés par le CRANO, un programme qui, disons pour répondre à votre question, à cause de l'emploi, mais un autre serait peut-être un petit projet de counselling près de St-Joseph, de certaines familles qui ont déménagé, que CRANO a aidées à déménager, ils ont essayé de faire du counselling, que l'animateur aimerait continuer pour améliorer le sort de ces personnes.

**Le sénateur McGrand:** Les gens que vous vous efforcez d'aider sont-ils des citadins ou viennent-ils plutôt des régions rurales comme Saint-François?

**M. Comeau:** St-Joseph était un petit projet pour le déménagement de quelques familles, St-Joseph à côté de Edmunston.

**Le président suppléant:** Pourquoi qu'elles ont été déménagées?

**M. Comeau:** Quelques-unes des familles avaient demandé de déménager, et à ce moment-là, CRANO a fait une demande . . .

**Le président suppléant:** Mais pourquoi, pourquoi ont-elles déménagé là?

**M. Comeau:** Parce que ces gens vivaient dans des maisons qui n'étaient pas bien, là-dedans ils étaient très, très loin des services, les chemins en hiver n'étaient pas toujours ouverts.

**Le sénateur McGrand:** Vivent-ils mieux ici?

**M. Comeau:** Oui, la plupart travaillent, je pense qu'ils travaillent tous—l'animatrice est justement là—

**L'animatrice:** Excepté la veuve.

**M. Comeau:** Tous les gens qui ont déménagé, ce sont des gens qui travaillent, excepté une qui est veuve, qui a des enfants à l'école.

**Le sénateur McGrand:** Pouvez-vous me dire combien de personnes du comté de Madawaska vivent de l'assistance publique?

**M. Comeau:** Le nombre exact, je crois, est dans le REGARDS, le pamphlet. Les assistés sociaux: 6297.

**Le sénateur McGrand:** Pourriez-vous m'en donner la ventilation par paroisse? Je ne parle pas de paroisses ecclésiastiques, mais des paroisses de Madawaska et du lieu où elles se trouvent?

**M. Comeau:** Vous voulez parler des îlots de pauvreté?

**Le sénateur McGrand:** Oui. Commençons d'abord de ce côté-ci de St. Andrews pour ensuite remonter.

**Le président suppléant:** Mais avant d'approfondir ce sujet, je dois dire qu'il outrepassé nos attributions. Ces gens ne sont pas au service du bien-être.

**Le sénateur McGrand:** Oui, je comprends.

**Sénateur Eudes:** Avez-vous un système d'assistance judiciaire?

**M. Comeau:** Non, pas dans le Conseil du CRANO.

**La sénatrice Quart:** Monsieur Comeau, vous avez des assemblées publiques, est-ce que ce sont des assemblées mensuelles ou bien . . .?

**M. Comeau:** Aussi souvent que le comité peut les avoir.

**La sénatrice Quart:** Pour régler les questions, les problèmes qui arrivent, je suppose. Maintenant, est-ce que votre association serait une association idéale pour rendre service comme centre d'information pour les pauvres, pour diffuser l'information à différentes places qu'ils peuvent aller pour secours direct ou bien pour régler leurs problèmes?

**M. Comeau:** Oui, je crois qu'une structure d'information régionale, c'est certainement valable, à condition qu'il y en ait une provinciale et je ne crois pas que la structure provinciale actuelle d'information atteigne les pauvres ou vraiment les personnes qui en ont besoin. On peut avoir une structure générale d'information qui est une structure provinciale, mais qui n'est pas complète.

**La sénatrice Quart:** Certaines lignes directrices servent-elles à guider votre travail? Votre comité régional est-il autonome au point qu'il peut procurer des renseignements ou l'aide quelconque que vous pouvez apporter à ces gens? Sans fournir d'aide à votre comité . . . avez-vous une formule régionale?

**M. Comeau:** Disons que le Conseil est indépendant de toute structure provinciale, excepté que le ledger . . .

**La sénatrice Fergusson:** Je me demande si, lorsque des problèmes sont soumis au conseil, vous les transmettez au . . .

**M. Comeau:** Je crois que cela n'est jamais arrivé.



## APPENDICE «A»

Le 1<sup>er</sup> septembre 1970

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA PAUVRETÉ

Au moment de vous exposer le présent mémoire, je dois préciser que même si les renseignements qui y sont consignés découlent de mes recherches auprès des aveugles des comtés de Madawaska, Restigouche et Victoria, à titre de secrétaire itinérant de l'Institut national canadien des aveugles, je ne suis en aucune façon le porte-parole de cet organisme, mais le seul responsable des déclarations que je ferai. Mon action est individuelle: elle est reliée au fardeau de quelque 26,000 Canadiens qui, comme moi, sont frappés de cécité. En outre, je cite des statistiques relatives aux aveugles mais qui, dans la plupart des cas, concernent aussi les victimes affligées d'autres invalidités.

Aux termes de la loi sur les allocations versées aux aveugles, selon les modifications y apportées le 1<sup>er</sup> décembre 1963, le Canadien que la loi reconnaît aveugle touche une allocation mensuelle de \$75, soumise au test des moyens et accordée de la façon suivante:

Un célibataire sans personne à sa charge dont le revenu annuel n'excède pas \$1,500, y compris l'allocation aux aveugles.

Un célibataire avec personnes à charge dont le revenu annuel n'excède pas \$1,980, y compris l'allocation aux aveugles.

Un couple marié dont l'un des conjoints est aveugle et dont le revenu annuel combiné n'excède pas \$2,580, y compris l'allocation aux aveugles;

et deux conjoints aveugles dont le revenu annuel, y compris l'allocation aux aveugles, n'excède pas \$2,700.

En outre, 5 p. 100 de l'évaluation d'une propriété immobilière appartenant à un aveugle sont comptés dans son revenu. Ainsi, l'aveugle dont la propriété est évaluée à \$10,000 est pénalisé d'un montant de \$500. Mais il y a plus pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Une femme non mariée dont le revenu ne dépasse pas \$3,000 reçoit une exemption de \$4,000 pour sa propriété pourvu que l'évaluation ne soit pas supérieure à \$20,000. Mais un aveugle mâle, qui compte pour vivre sur les \$75 par mois d'allocations, assez ambitieux pour posséder une propriété, paie les taxes immobilières sur l'évaluation totale de la propriété. Et malgré tout, si l'on s'avaisait de comparer le niveau de vie d'un aveugle avec celui d'une personne qu'afflige une autre invalidité,—toutes choses étant égales, comme si l'on comparait, disons, le sort d'un

sénéateur à celui d'un ouvrier,— on pourrait présumer que la cécité rapporte. L'allocation d'invalidité est de \$900 par année pour un célibataire et de \$1,800 pour personnes mariées. Mais que l'un ou l'autre gagne quelques sous, alors on ne le considère plus invalide et l'allocation est en conséquence supprimée.

Il est donc évident que la solution consiste en la création d'une allocation d'invalidité affranchie du test des moyens, dont l'objet serait de compenser des pertes économiques. Par exemple, à l'heure actuelle, l'Institut national canadien des aveugles est en train d'ouvrir des cantines dans le district d'Edmundston pour occuper des aveugles. L'un de ces établissements pourrait procurer du travail à un aveugle et à plusieurs autres personnes, trois heures par jour, cinq jours par semaine. Pour une personne qui n'est pas aveugle, c'est chose facile d'accepter un tel emploi temporaire, mais c'est autre chose pour la jeune fille aveugle prête à accepter cet emploi; alors, elle perdra l'allocation des aveugles et devra défrayer son transport, chose plutôt difficile en hiver pour une telle personne.

Dans une ville canadienne, une jeune fille sourde et aveugle travaille dans une parfumerie. La seule façon pour elle de se rendre au travail, c'est d'avoir un chien comme guide, cause de déboursement supplémentaire. Plusieurs jeunes filles qui se déplacent en chaise roulante font de très bonnes sténos, mais elles doivent supporter les frais supplémentaires de déplacement en taxi puisqu'il leur est impossible de le faire autrement.

Quelque 2,000 personnes gagnent leur vie aujourd'hui grâce à l'aide qu'elles reçoivent de l'Institut national canadien des aveugles. Une allocation d'invalidité affranchie du test des moyens permettrait à ces personnes et à de nombreux autres invalides de mieux soutenir la concurrence du marché du travail. A retenir qu'une bonne partie de ce supplément retournerait à l'État sous forme d'impôt sur le revenu.

Le complexe de frustration que ressent l'aveugle n'est pas seulement de sentir les rayons de soleil qui réchauffent son visage, de saisir la verdure de l'été par le bruissement de l'herbe sous ses pas ou les couleurs de l'automne par le murmure des feuilles mortes, mais bien plutôt de constater que leurs représentants élus se votent sans crainte une pension de retraite de \$3,750 par année après six ans, méconnaissant ainsi le bien-être de ceux qui ont placé en eux leur confiance,

pour aussi longtemps que leur misère ne deviendra pas un facteur politique.

A retenir aussi que l'idée d'une allocation d'invalidité libre du test des moyens pourrait se situer à la base d'un programme amélioré d'assistance aux déshérités.

Je ne réclame pas la charité, mais seulement «la chance de vivre», à l'intention des Canadiens qui, même handicapés, ont aussi le droit «d'être affranchis de la pauvreté».

Il est donc évident que la solution consiste en la création d'une allocation d'invalidité affranchie du test des moyens, dont l'objet serait de compenser des pertes économiques. Par exemple, à l'heure actuelle, l'Institut national canadien des aveugles est en train d'ouvrir des cantines dans le district d'Edmundston pour occuper des aveugles. L'un de ces établissements pourrait procurer du travail à un aveugle et à plusieurs autres personnes, trois heures par jour, cinq jours par semaine. Pour une personne qui n'est pas aveugle, c'est chose facile d'accepter un tel emploi temporaire, mais c'est autre chose pour la jeune fille aveugle prête à accepter cet emploi, elle perdrait l'allocation des aveugles et devra défrayer son transport, chose plutôt difficile en hiver pour une telle personne.

Dans une ville canadienne, une jeune fille sourde et aveugle travaille dans une boulangerie. La seule façon pour elle de se rendre au travail, c'est d'avoir un chien comme guide, cause de débournement supplémentaire. Plusieurs jeunes filles qui se déplacent en chaise roulante font de très bonnes sténos, mais elles doivent supporter les frais supplémentaires de déplacement en taxi, puisque leur est impossible de le faire autrement.

Quelques 2,000 personnes gagnent leur vie en jouant aux échecs à l'aide de l'aide qu'elles reçoivent de l'Institut national canadien des aveugles. Une allocation d'invalidité affranchie du test des moyens permettrait à ces personnes et à de nombreux autres invalides de mieux soutenir la concurrence du marché du travail. A moins d'être d'une bonne partie de ce supplément retournerait à l'État sous forme d'impôt sur le revenu.

Le complexe de l'Institut qui reçoit l'aveugle n'est pas seulement de sentir les rayons de soleil qui réchauffent son visage, de saisir la verdure de l'été par le bruissement de l'herbe sous ses pas ou les contours de l'automne par la maturité des feuilles mortes, mais bien plutôt de constater que tous représentants élus votent sans crainte une pension de retraite de \$2,750 par année après six ans, indépendamment ainsi de bien-être de ceux qui ont placé en eux leur confiance.

Respectueusement soumis,

J.-B. Thériault,  
Secrétaire itinérant,

Bureau:  
124, rue Church  
Edmundston, N.-B.

Domicile:  
61, rue Ordonnance  
Edmundston, N.-B.

Aux termes de la loi sur les allocations versées aux aveugles, selon les modifications y apportées le 1er décembre 1963, le Canadien qui la loi reconnaît un revenu touché une allocation mensuelle de \$75, soumise au test des moyens et accordée de la façon suivante:

Un célibataire sans personne à sa charge dont le revenu annuel n'exède pas \$1,500, y compris l'allocation aux aveugles.

Un célibataire avec personnes à charge dont le revenu annuel n'exède pas \$1,980, y compris l'allocation aux aveugles.

Un couple marié dont l'un des conjoints est aveugle et dont le revenu annuel combiné n'exède pas \$2,580, y compris l'allocation aux aveugles, et deux conjoints aveugles dont le revenu annuel, y compris l'allocation aux aveugles, n'exède pas \$2,700.

En outre, 5 p. 100 de l'évaluation d'une propriété immobilière appartenant à un aveugle sont comptés dans son revenu. Ainsi, l'aveugle dont la propriété est évaluée à \$10,000 est pénalisé d'un montant de \$500. Mais il y a plus pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Une femme non mariée dont le revenu ne dépasse pas \$3,000 reçoit une exemption de \$4,000 pour sa propriété pourvu que l'évaluation ne soit pas supérieure à \$20,000. Mais un aveugle marié qui compte pour vivre sur les \$75 par mois d'allocation, avec un conjoint pour posséder une propriété, paie les taxes immobilières sur l'évaluation totale de la propriété. Et malgré tout, si l'on s'avise de comparer le niveau de vie d'un aveugle avec celui d'une personne qu'on appelle une autre invalidité, toutes choses étant égales, comme si l'on comparait, disons, le sort d'un

## APPENDICE «B»

Mémoire présenté au Comité du Sénat sur la pauvreté par Laurent Comeau,

agent d'information au CRANO

le 2 septembre, 1970

Edmundston, N.-B.

«La guerre à la pauvreté doit être placée dans son véritable contexte, si nous devons la gagner. Au préalable, il faut reconnaître que le coût de la campagne contre la pauvreté n'est pas le véritable problème, que nous pouvons facilement trouver les fonds nécessaires. Le premier pas à franchir consiste à reconnaître que le problème de la pauvreté n'est pas économique, mais moral, psychologique, et social, à savoir comment réussir à convaincre les citoyens individuellement et collectivement à faire les efforts et prendre les moyens pour surmonter leurs problèmes» (1)

Robert Theobald

NEW POLITICS, 1965

La pauvreté est due trop souvent au manque généralisé de participation à la vie sociale. Sur le plan économique, le pauvre a le sentiment d'être laissé en arrière pendant que le reste de la société améliore son sort et progresse constamment. Ce sentiment doit être brisé, et il est essentiel d'obtenir la participation active des pauvres ou d'une population appauvrie, sinon la lutte risque d'être longue et peu fructueuse. L'animation sociale, le service social de groupe et le casework sont des méthodes qui visent à «aider les gens à s'aider eux-mêmes» et devraient être employés à l'intérieur de programmes compréhensifs élaborés conjointement par le ministère du Bien-être et de la Santé, les conseils de technocrates, tels le CAR, et les organismes de participation de la population, tel le CRANO. Il est important à cette lutte «que les citoyens intéressés participent à l'élaboration et à l'application des mesures de sécurité sociale».

Louis Beaupré

«La guerre à la pauvreté»

Les conseils régionaux d'aménagement, en œuvrant dans la participation sociale vous suggèrent des structures de participation et d'information sociale comme un des plus sûrs moyens d'enrayer et la pauvreté d'individus et la pauvreté régionale.

Les comités locaux, au niveau paroissial, d'information, de consultation et de communication avec les agences et ministères gouvernementaux auront tôt fait d'enrayer la stagnance de la participation sociale, et d'un même coup pourront aider à réduire la pauvreté.

Le terme «participation» a une signification qui va plus loin que la consultation lors d'audiences publiques ou de comités spéciaux siégeant de temps à autres dans la région concernée. La participation suppose un courant continu d'information, de consultation et de compréhension mutuelle entre la population, le gouvernement et les technocrates. (Voir annexe 1). Il suppose d'abord et avant tout une structure de communication dont la base est le comité local. L'information doit atteindre la population par ses organes locaux de façon constante: l'information accrue à la veille d'un projet de loi, alors que la population n'a pas tellement le temps de discuter de ces stratégies élaborées par les experts technocrates ne constitue pas une forme valable d'information, de consultation et finalement constitue une forme très médiocre de participation.

De là découle l'urgente nécessité d'accorder aux citoyens du Nouveau-Brunswick un programme d'information locale, et un programme de discussions locales entretenues par l'animation sociale.

### Éducation

Sans vouloir sous-estimer les programmes existants de recyclage des chômeurs, d'éducation permanente, de développement régional, nous croyons que ces mesures sont vaines pour enrayer la pauvreté si un système éducatif réellement orienté en vue de prévenir la pauvreté n'est pas immédiatement mis sur pied dès l'école primaire. Comment penser à éliminer les facteurs dominants de la pauvreté qui sont la plupart du temps causé par l'ignorance des mécanismes sociaux et le manque de connaissances budgétaires si nos systèmes éducationnels n'orientent pas les cours en fonction de comment on vit soi-même et comment on fait vivre une famille, dans les structures actuelles de la société.

Le REGARDS, (pamphlet annexé), un rapport sur l'éducation, le bien-être et le travail dans la région du CRANO, préparé par le sous-comité du plein-emploi du Comité des administrateurs régionaux, dit:

«Une couche assez importante de notre population est ignorée. Il est aussi important d'apprendre aux gens à vivre que de leur apprendre les rudiments de l'arithmétique et de l'écriture. Il importe, et cela dans le plus bref délai, de traduire les besoins

communautaires de notre population en programme d'études», page 15.

De plus, il nous apparaît évident que l'insuffisance en service d'orientation, de cours en art ménagers, de cours compréhensif en sexualité est une des causes d'assistance sociale aux jeunes couples mariés. Nous croyons également qu'un cours de préparation au mariage devrait être incluí au curriculum scolaire.

Pour ce qui concerne directement les pauvres, le REGARDS dit à la page 6 :

«1—que ce sont les économiquement faibles qui ne se rendent pas jusqu'à la douzième année. Il y a un

lien direct entre persévérance scolaire et bien-être économique et social.

2—que notre système d'éducation doit aider celui qui en a le plus besoin: l'enfant de milieu pauvre. Rien de spécial n'est prévu à l'heure actuelle.»

Il nous apparaît ici, à la lumière de deux situations: 1—le système scolaire et les pauvres, 2—le système social et les pauvres, qu'un besoin urgent de counselling familial se fait sentir; il faut le plus vite possible apporter l'éducation à la portée de ces gens, soit chez eux, dans le contexte des besoins d'une famille chez elle.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

Robert Theobald  
NEW POLITICS, 1965

La pauvreté est due trop souvent au manque généralisé de participation à la vie sociale. Sur le plan économique, le pauvre a le sentiment d'être laissé en arrière pendant que le reste de la société améliore son sort et progresse constamment. Ce sentiment doit être brisé et il est essentiel d'obtenir la participation active des pauvres ou d'une population appauvrie, sinon la lutte risque d'être longue et peu fructueuse. L'animation sociale, le service social de groupe et le casework sont des méthodes qui visent à aider les gens à s'aider eux-mêmes et devraient être employés à l'intérieur de programmes compréhensifs élaborés conjointement par le ministère du Bien-être et de la Santé, les conseils de technocrates, tels le CAR, et les organismes de participation de la population, tel le CRANO. Il est important à cette lutte que les citoyens intéressés participent à l'élaboration et à l'application des mesures de sécurité sociale.

Louis Beaupré  
La guerre à la pauvreté

Les conseils régionaux d'aménagement, en exerçant dans la participation sociale, vous suggèrent des stratégies de participation et d'information sociale comme un des plus sûrs moyens d'aider et de participer les individus et la pauvreté régionale.

Les comités locaux, au niveau provincial, d'information, de consultation et de communication avec les agences et ministères gouvernementaux doivent être encouragés à s'engager dans la participation sociale, et d'un même coup pourront aider à réduire la pauvreté.

Il faut vouloir soutenir les programmes existants de recyclage des chômeurs, d'éducation permanente et de développement régional, nous croyons que ces mesures sont vaines pour contraindre la pauvreté si un système éducatif réellement orienté en vue de prévenir la pauvreté n'est pas immédiatement mis au pied de la porte primaire. Comment penser à éliminer les facteurs dominants de la pauvreté qui sont la plupart du temps causés par l'ignorance des ménages sociaux et le manque de connaissances pédagogiques de nos systèmes éducatifs? Ils existent pas les cours en fonction de comment on vit soi-même et comment on fait vivre une famille dans les structures scolaires de la société.

Le REGARDS (samplé annexé), un rapport sur l'éducation, le bien-être et le travail dans la région du CRANO, préparé par le sous-comité du plein-emploi du Comité des administrateurs régionaux, dit:

«Une conclusion assez importante de notre population est ignorée. Il est aussi important d'apprendre aux gens à vivre que de leur apprendre les rudiments de l'arithmétique et de l'écriture. Il importe, et cela dans le plus bref délai, de travailler les besoins



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

*Président:* L'honorable DAVID A. CROLL

---

N° 68

---

SÉANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1970

---

## TÉMOINS:

*La ville de Campbellton:* Son Honneur W. T. McRae, maire de la ville de Campbellton; M. J. M. Harquail, conseiller; M. R. G. Dawson, conseiller, président du Comité de la pauvreté; Sœur M. Green, assistante sociale.

*La Chambre de commerce de Campbellton:* M. Roger Caron, président.

*Le Père A. Enøil Thériault,* curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, N.-B.

---

## APPENDICES:

«A»—Mémoire présenté par la ville de Campbellton.

«B»—Mémoire présenté par le père A. Enøil Thériault, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, N.-B.

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE  
LA PAUVRETÉ

*Le président: L'honorable David A. Croll*

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )	Lefrançois
Cook	MacDonald ( <i>Queens</i> )
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche,</i> <i>vice-président</i> )	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

N. 68

SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1970

TÉMOINS:

La ville de Campbellton: Son Honneur W. T. McRae, maire de la ville de Campbellton; M. J. M. Harquail, conseiller; M. R. G. Dawson, conseiller-ler, président du Comité de la pauvreté; Sœur M. Choct, assistante sociale.  
La Chambre de commerce de Campbellton: M. Roger Caron, président.  
Le Père A. Enoll Thériault, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, N.-B.

APPENDICES:

A.—Mémoire présenté par la ville de Campbellton.  
B.—Mémoire présenté par le père A. Enoll Thériault, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, N.-B.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignage au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée,

La motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, est—

Adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAL

Le jeudi, 3 septembre 1970  
Campbellton, N.-B.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Croll (président), Eudes, Fergusson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, McGrand et Quart (8).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, haut-fonctionnaire.

Les témoins suivants sont entendus:

### LA VILLE DE CAMPBELLTON:

Son Honneur W. T. McRae, maire de la ville de Campbellton;

M. J. M. Harquail, conseiller;

M. R. G. Dawson, conseiller, président du Comité de la pauvreté;

Soeur M. Green, assistante sociale.

### LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CAMPBELLTON:

M. Roger Caron, président.

Sur une motion du sénateur Inman, il est décidé—

Que le mémoire de la Chambre de commerce soit accepté par le Comité lorsqu'il lui parviendra à une date ultérieure.

### LE PÈRE A. ENOÏL THÉRIAULT, curé de la paroisse de St-Jean Baptiste, N.-B.

Il est ordonné que le mémoire présenté par la Ville de Campbellton, ainsi que le mémoire du révérend père A. Enoïl Thériault, soient imprimés en appendices «A» et «B» respectivement au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A midi moins le quart, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures du soir à l'Hôtel de ville de Rimouski.

### COPIE CONFORME:

Le Greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.

Que les noms des honorables sénateurs Connors (Halifax-Nord) et Macdonald  
de la liste soient ajoutés à la liste des sénateurs qui ont participé au débat  
et à la discussion de ce projet de loi et à tous les aspects de ce projet de loi.  
PROCES-VERBAL

Les sénateurs présents à la séance du mardi 2 septembre 1970  
Campbellton, N.-B.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité  
spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.  
Présents: les sénateurs sénateurs (Roll (président), Eudes, Ferguson, Fournier  
(Madawaska-Restigouche), Hastings, Imman, McCand et Quarr) (8).

Aussi présent: M. Charles Askwith, haut-fonctionnaire.

Les témoins suivants sont entendus:

LA VILLE DE CAMPBELLTON:

- Son Honneur W. T. McRae, maire de la ville de Campbellton;
- M. J. M. Harquail, conseiller;
- M. R. G. Dawson, conseiller, président du Comité de la pauvreté;
- Scott M. Green, assistant social.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CAMPBELLTON:

- M. Roger Caron, président.

Sur une motion du sénateur Imman, il est décidé—

Que le mémoire de la Chambre de commerce soit accepté par le Comité lorsqu'il lui  
parviendra à une date ultérieure.

LE PÈRE A. ENOÛ, THÉRIAULT, curé de la paroisse de St-Jean Baptiste, N.-B.

Il est ordonné que le mémoire présenté par la Ville de Campbellton, ainsi que le  
mémoire du révérend père A. Enou Thériault, soient imprimés en appendices «A» et «B»  
respectivement au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A midi moins le quart, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures du soir à l'hôtel de  
ville de Rimouski.

COPIE CONFORME

Le Greffier du Comité,  
Georges A. Cadore.

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ TÉMOIGNAGES

Le 3 septembre 1970  
Campbellton, Nouveau-Brunswick

Le sénateur David A. Croll (*président*) prend place au fauteuil présidentiel.

Le président: J'ouvre la séance. Le Comité sénatorial spécial de la pauvreté procède depuis quelque temps à une étude très approfondie sur le sujet de la pauvreté; c'est la première étude du genre qui ait été entreprise au Canada. Il n'existe aucun ouvrage canadien à ce sujet et ce qui sortira de la présente enquête constituera peut-être la seule documentation sur la pauvreté existant au Canada. Nous croyons que notre enquête est appelée à influencer les générations futures et nous ouvriera de nouveaux horizons.

Tout à l'heure, je passerai la parole au sénateur Edgar Fournier qui présidera la séance à ma place mais auparavant j'ai encore quelque chose à vous dire que, ni lui, ni aucun autre membre du Comité, ne pourraient vous dire eux-mêmes.

Nous avons eu de la chance d'avoir un Comité formé de membres aussi infatigables et aussi dévoués. Nous pouvons nous estimer également heureux de compter parmi eux trois personnes tout à fait exceptionnelles, qui sont originaires du Nouveau-Brunswick. Le sénateur Edgar Fournier, notre vice-président, se dépense sans compter au service du Comité.

Le sénateur Muriel Fergusson et le Dr. McGrand sont de la même trempe. Ils n'ont cessé de faire preuve d'un dévouement, d'un amour, d'une affection, d'une loyauté indéfectible pour la cause du Nouveau-Brunswick.

Je ne dirai pas grand-chose de notre président suppléant. Il est dans sa circonscription ici et nous essayons donc de l'honorer en lui faisant comprendre combien nous apprécions la tâche qu'il accomplit inlassablement.

Quant à Muriel Fergusson, elle est bien connue dans cette province. Dans tout le Canada, d'ailleurs, on entend parler d'elle chaque fois que surgit un débat sur une question sociale. C'est une grande dame.

Le Dr McGrand est un homme extrêmement compréhensif, et un homme de cœur. Il est connu de longue date dans cette province.

Ce sont des gens de cette espèce qui font le renom du service public. C'est pourquoi j'ai saisi l'occasion de dire ce qu'il fallait que l'on sache. Par ailleurs, eu égard

à l'œuvre qu'ils accomplissent autant que par respect pour eux et pour les habitants du Nouveau-Brunswick, nous avons consacré une grande partie de notre temps à cette province.

Nous avons passé deux jours à Saint-Jean. Nous avons séjourné à Moncton. Un groupe s'est rendu dans la région de Newcastle-Bathurst pour revenir ensuite à Edmonton et à Campbellton.

Nous avons consacré à peu près deux fois plus de temps au Nouveau-Brunswick qu'aux autres provinces, mais nous avons beaucoup à apprendre ici. Je vous indiquerai quelques-unes des choses que notre enquête nous a apprises.

J'en profite également pour remercier le maire et les conseillers ici présents de l'accueil qu'ils nous ont réservé hier soir et de la réunion qu'ils avaient organisée pour nous. Ce fut une soirée très agréable. Nous avons pu nous entretenir personnellement avec bon nombre des intéressés. Nous avons fait ensuite une tournée sous la conduite experte du conseiller Harquail, qui nous a montré tout ce qu'il y avait de beau à voir—et aussi un peu ce qui était moins beau—et nous avons pu nous rendre compte que l'on construisait dans la ville.

Il y avait des chantiers et lorsqu'on voit des chantiers dans une ville, c'est bon signe. On construit donc, et 136 logements publics, ce n'est pas à dédaigner. C'est déjà très bien, mais j'espère que ce n'est encore qu'un début.

Nous avons vu aussi quelques laideurs. A notre époque ce n'est plus admissible. Loin de nous l'idée de vous critiquer, messieurs, mais c'est précisément de ces choses là que nous avons le devoir de nous occuper. J'ai été très impressionné en apprenant que le jour de l'«halloween» l'an dernier, vous aviez fait un feu de joie et que vous aviez brûlé une quantité de bicoques au lieu d'essayer de les rénover.

Dans six jours, ce sera à nouveau l'«halloween». C'est le moment d'allumer un nouveau feu de joie. Je vous promets que si vous m'invitez, je viendrai volontiers assister à ce spectacle.

Un mot encore avant de passer la parole au sénateur Fournier. Nous avons voyagé dans tout le pays. Il nous reste encore un ou deux endroits à visiter mais notre voyage touche à sa fin. Ce que nous avons vu, au cours de ce voyage, nous a donné ample matière à réflexion et certaines idées se sont déjà cristallisées dans notre

esprit. Nous avons été très impressionnés par la réaction des gens que nous avons rencontrés au cours de notre périple.

Hier, à Edmundston, j'ai posé la question suivante à un jeune homme: «Dites-moi, si vous aviez le choix entre les remèdes à apporter pour éliminer la pauvreté, quel serait, selon vous, celui qui devrait recevoir la priorité? »

Hier soir, lorsque nous avons demandé aux personnes chez qui vous nous aviez conduits: «Qu'essayez-vous de faire pour préparer l'avenir? ». On nous a répondu: «Garder les enfants en classe le plus longtemps possible». Voilà bien une des choses les plus réconfortantes qu'il nous ait été donné d'entendre au cours de notre visite dans cette province.

Dans les autres provinces, nous avons entendu dire que les pauvres avaient les plus mauvais instituteurs, les plus mauvaises écoles, les plus mauvaises installations. Ce n'est pas le cas dans cette province et c'est tout à votre honneur. Il y a eu des changements très utiles ici.

Ces choses-là il faut bien qu'on les entende, mais on se rend vite compte que l'enseignement n'est pas tout. Il faut autre chose aussi. Il faut que l'écolier ait une allocation de subsistance pour lui permettre de continuer ses études.

Je vous invite à songer un instant au sort du pauvre, à son impuissance et au besoin qu'il a d'être aidé. Prenons le sujet de la pollution, par exemple. Le pauvre, bien sûr, souffre avant tout de la pollution de l'être humain, tandis que la pollution dont je veux parler est la pollution de notre milieu. Aucune province n'échappe à la pollution. Sudbury a l'International Nickel Company, une grande entreprise internationale; Hamilton, la plus grande aciérie du Canada, aussi une grande entreprise internationale; non loin d'ici, il y a trois énormes usines de pâte à papier: l'Internationale, la Fraser et l'Irving. C'est la même chose dans tout le pays.

Ces grandes firmes bénéficient de réductions fiscales et tarifaires, mais elles polluent l'air et l'eau, elles tuent le poisson. Elles détruisent lentement notre environnement—et nos pauvres et nos quasi-pauvres en paient le prix. Le gouvernement doit combattre la pollution et nettoyer les rivières. Ce sont encore les mêmes qui paient le prix du nettoyage en question. Voilà la situation anormale qui est celle du pauvre et du presque pauvre un peu partout au Canada.

Les pauvres ont tout contre eux. Il appartient au Comité de faire en sorte qu'ils aient quelques atouts dans leur jeu. Pour cela, il faudra que nous élevions la voix. Nous avons bon espoir que le pays nous écoutera s'il se rend compte de la sincérité de nos efforts.

Je passe maintenant la parole à mon excellent ami, le vice-président de ce Comité, l'honorable Edgar Fournier, ex-député.

**Le vice-président:** Je vous remercie, sénateur Croll. J'espère qu'à Campbellton on saura maintenant que notre Comité est décidé à aller jusqu'au bout. Il est vrai qu'avec un président comme le sénateur Croll, il n'y aurait pas moyen de faire autrement.

D'abord, je tiens à féliciter la ville de Campbellton du mémoire qu'elle a présenté. Ce n'est d'ailleurs pas véritablement un mémoire mais plutôt une sorte d'inventaire. J'y ai jeté un coup d'œil hier soir et ce matin. Je suis très fier de la ville de Campbellton et à mon retour, je compte montrer ce mémoire au maire d'Edmundston en lui disant: «Regardez donc!» Une ville qui prend le temps de préparer un travail comme celui-là doit aller de l'avant. Nous avons d'ailleurs pu vérifier la chose nous-mêmes hier soir. Je n'ai aucun doute là-dessus, la ville de Campbellton est une ville qui depuis trois ou quatre ans prend une extension considérable.

Le réseau du National Canadien a été étendu, ce qui a créé des emplois, fourni du travail à bien des gens et rapporté beaucoup d'argent. Votre hôpital général a été agrandi et vous avez construit de nouveaux édifices, entre autres la bibliothèque et la Salle du centenaire. Nous logeons dans un motel qui est tout neuf. Partout on ne voit que des changements à Campbellton. Et tous ces changements se sont produits au cours des cinq années qui viennent de s'écouler. Nous vous en félicitons.

[Texte]

Nous avons la traduction simultanée, pour ceux qui ne pourraient pas s'exprimer en anglais facilement, alors nous avons toutes les facilités ici, le personnel nécessaire, que si vous voulez demander vos questions en français, pour les discuter en français, on se comprendra très, très bien, comme nous avons des facilités, des choses nécessaires pour prendre soin de ces besoins.

[Traduction]

Monsieur le maire, je vous donne maintenant la parole.

**Son Honneur W. T. McRae (maire de la ville de Campbellton):** Au nom de la ville de Campbellton, je souhaite la bienvenue dans notre ville au Comité sénatorial de la pauvreté. J'aurais aimé qu'il y ait un comité sénatorial sur les raisons de notre prospérité ou sur nos industries afin de savoir ce qui se passe. Enfin, c'est le contraire, mais soyez les bienvenus tout de même. Puisque chacun des membres du Comité a reçu un exemplaire de notre mémoire, je me contenterai, avec votre permission, de relever quelques points essentiels.

Ce matin, en lisant quelques passages du Livre par excellence que chacun a chez soi, j'ai relevé douze fois le mot «pauvreté» au cours de ma lecture. Ce n'est donc pas un mot nouveau, même à Campbellton.

Notre mémoire est présenté au nom de la ville de Campbellton. Il a été rédigé par plusieurs personnes de la ville, qui avaient créé un comité à cette fin.

Voici ce que dit le Livre blanc sur le développement social déposé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick :

Nous pensons que la famille constitue la cellule de base de la société. Il est indispensable de prendre des mesures en vue de préserver la famille en l'aidant à s'adapter à la vie urbaine moderne.

Nous avons dit qu'un seul exemple vaut mieux qu'un long discours et les trois choses en question ne sont pas des choses qu'on oublie. Un de nos remèdes contre la pauvreté c'est le logement à loyer modique. Il a fait ses preuves et il semble réussir dans notre ville.

La ville de Campbellton, avec la participation de la Corporation du Nouveau Brunswick et de la Société centrale d'hypothèque et de logement, s'est lancée dans un projet d'aménagement des terrains dans la région d'Andersonville, que vous avez visitée.

C'était cela le feu de joie de l'«halloween» de l'an dernier où 37 masures sont parties en fumée. Les habitants de ces masures ont été relogés dans les 104 nouveaux logements qui étaient terminés. Sur les 37 familles, certaines ont acheté une nouvelle maison, d'autres ont quitté la ville, mais 26 sont venues occuper les logements à loyer modique en question.

Seize familles se sont très bien adaptées à leur nouveau logement. Dans 4 familles pauvres, l'un des parents était alcoolique, mais les enfants étaient contents du nouveau logis. L'un des 4 alcooliques en question s'est fortement amendé. Il a trouvé du travail—non sans peine—mais il en a été heureux et depuis qu'il a déménagé il boit moins. Dans l'ensemble, les résultats sont extrêmement encourageants. Nous ne saurions assez appuyer l'initiative du gouvernement provincial qui a fourni ces logements à loyer modique.

Nous pensons qu'il nous serait possible de faire autant dans la région de St-Albert, que nous avons visitée ensemble, que dans la région d'Andersonville, si nous pouvions avoir plus de maisons et en acquérir la propriété pour pouvoir les revendre. Dans la région de St. Albert, que nous avons visitée hier soir, il y avait 119 bâtiments à démolir. Ceux qui les ont vus ne me demanderont pas pourquoi. Si la famille Maltais pouvait être relogée dans un nouveau logement à loyer modique et si le père travaillait, son loyer représenterait une semaine de son salaire. Je suis certain qu'il débourserait cela sans rechigner.

Cela sauverait sa famille. On dit ici que les parents adoptifs touchent \$60 à \$75 par mois dans l'Ontario. Pourquoi les parents véritables ne recevraient-ils pas une aide d'au moins \$50 par enfant s'ils en ont besoin.

Je touche moi-même 7 dollars par enfant, comme vous le savez. M. Maltais ne reçoit pas plus que moi. C'est parfaitement ridicule.

L'impôt sur le revenu devrait être conçu de manière à aider ceux qui en ont besoin et non de leur soutirer de l'argent. Alors, M. Maltais ne serait pas pénalisé quand il travaille et gagne autant par semaine. Il ne devrait pas attendre un an avant d'en être remboursé en partie.

Quant au bien-être social—on vous a assez dit, je pense, que ceux qui sont en mesure de travailler un peu devraient pouvoir le faire et garder l'argent ainsi gagné en surplus de leurs prestations. Cela vaudrait mieux que de laisser le bien-être social leur verser un supplément de prestations.

Nous pourrions mettre ces gens au travail de diverses manières. Ils pourraient vaporiser des produits chimiques sur le bas-côté de la route, par exemple. Je pense qu'on pourrait les faire travailler et leur donner la fierté de se rendre utiles au lieu de rester oisifs et de recevoir l'aumône.

Une enquête menée sur les locataires des 104 maisons en question indique que plus le revenu familial est bas plus la famille est susceptible de se désunir. Nous avons annexé à notre mémoire un rapport confidentiel sur les familles entrant dans les différentes catégories de revenus—moins de \$100, de \$100 à \$300, de \$300 à \$400 et de \$400 à \$600.

Cinquante-quatre pour cent des familles dans la première catégorie étaient des familles en proie à mille difficultés. Au-dessus d'un revenu de \$450, le pourcentage était nul. On voit donc que le revenu exerce une grande influence sur la manière dont une famille et des enfants se comportent dans la société.

Ce sont les enfants qui en souffrent le plus. Nous avons donné une maison à la famille Maltais. Ils ont assez d'argent maintenant pour acheter des vivres. Mais il s'agit maintenant de les éduquer. Au Nouveau-Brunswick, d'après ce que dit le sénateur Croll, l'éducation se fait sans peine à l'école. Mais comment une famille réagit-elle lorsqu'elle déménage et d'un logis à deux pièces passe sans transition dans une nouvelle maison.

Ce dont cette famille a besoin maintenant c'est d'un conseiller; c'est au gouvernement qu'il appartient de le fournir. Ce conseiller devra apprendre à la famille Maltais à dépenser judicieusement l'argent que M. Maltais va gagner, à équilibrer le budget, à acheter intelligemment. Il devra aussi apprendre à M. Maltais comment faire pour changer d'emploi, pour se recycler. Les petits problèmes de la vie courante peuvent prendre des proportions considérables dans le cas d'une famille qui, d'un logement à deux pièces, passe dans un de nos logements à loyer modique.

Les gens qui sont très pauvres ont souvent beaucoup de difficulté à se débrouiller. Le cas suivant, que je vous cite à titre d'exemple, est authentique.

Une famille nécessiteuse a eu le malheur récemment de perdre un fils dans un accident d'automobile. Cette famille était une famille honnête mais dont le revenu était à peine suffisant pour assurer sa survie. Le père avait contracté un emprunt conjoint avec son fils et il restait un solde de \$83 à payer.

Outre les frais funéraires, les parents craignaient d'avoir à payer ce solde dû à la société de prêt. Ils prirent un taxi pour se rendre à la ville et là on leur apprit que le solde en question serait couvert par l'assurance et qu'ils n'avaient qu'à produire en trois exemplaires un certificat de décès signé par un médecin. Le médecin en question demeurait dans une autre partie de la ville.

Ils prirent un autre taxi pour se rendre chez lui et là ils apprirent qu'il fallait payer un droit de \$9 pour obtenir le certificat requis. Après avoir payé les frais de transport, les pauvres parents n'avaient plus d'argent pour faire remplir le certificat. Un conseiller de famille aurait fourni à ces gens les renseignements nécessaires.

Un conseiller familial serait extrêmement utile dans un cas comme celui-là.

M. Maltais a un emploi régulier. Des prêts à faible taux d'intérêt lui permettraient d'acheter le nécessaire: lits, quelques meubles pour s'asseoir, une machine à laver.

Un conseiller pourrait le guider et l'aider à établir son budget. Vu sa situation financière précaire, il devrait pouvoir obtenir un prêt à faible taux d'intérêt par l'intermédiaire d'une banque.

Autre chose. La région de Campbellton a été désignée, aux termes de plusieurs programmes fédéraux, comme une région spéciale et depuis plus de 10 ans le marché des voitures usagées y est beaucoup plus actif qu'ailleurs dans la province. Si M. Maltais avait les moyens de s'acheter une voiture, il aurait à payer un prix élevé. A plusieurs autres égards encore, un conseiller familial serait utile aux gens de cette catégorie.

Un des enfants Maltais semble sourd. S'il était soigné dans son jeune âge, on pourrait peut-être guérir sa surdité.

Les gens entrant dans cette catégorie de revenus devraient pouvoir recevoir à domicile des soins médicaux meilleurs. Des spécialistes en nutrition et des physiothérapeutes seraient utiles à tous.

Et nous en arrivons maintenant à ce qui est considéré comme la pomme de discorde dans la région de Campbellton, à savoir l'industrialisation. Pour que M. Maltais puisse trouver un emploi bien rémunéré et

non seulement du travail saisonnier, il faut implanter des industries dans cette région. Une école professionnelle va s'ouvrir cet automne. M. Maltais ira sans doute y apprendre un métier, mais où ira-t-il après cela? Partira-t-il pour la ville où il sera perdu dans la foule et ira grossir les rangs de ceux qui émargent à l'assistance sociale?

S'il y avait une industrie dans la région, il pourrait rester ici.

Nous estimons que l'initiative privée et les encouragements que fournit actuellement le Département du développement économique régional peuvent attirer des entreprises industrielles dans notre région. Mais nous croyons qu'il y a un aspect particulier de la promotion industrielle qui doit être mentionné ici.

Dès qu'une région possède une Commission d'expansion industrielle comme la Commission d'expansion industrielle de la Côte Nord que nous avons dans notre région, le gouvernement fédéral devrait lui fournir un directeur de la promotion industrielle à temps plein. Quand une région veut attirer des entreprises industrielles, elle entre en concurrence avec toute l'Amérique du Nord et un directeur bénévole ou à temps partiel ne peut remplir efficacement ce rôle. Un autre facteur de l'expansion industrielle est le transport à bon marché. Pour nous permettre de rivaliser avec les autres régions, le gouvernement fédéral doit continuer à adopter des mesures propres à assurer des taux de transport raisonnables.

Mesdames et messieurs, nous avons essayé de vous montrer, en nous servant de la famille Maltais, comment nous avons amélioré le sort des pauvres dans notre région.

Multipliez cet exemple par dix, par des dizaines de milles, et vous aurez une idée de la tâche énorme qui vous attend.

C'est pourquoi, malgré nous, nous nous sentons un peu mal à l'aise lorsque nous entendons parler des sommes fabuleuses que le gouvernement fédéral accorde à titre d'aide et de subventions à des pays étrangers.

Comprenez-vous, nous ne sommes pas adversaires de cela. Nous avons construit de magnifiques écoles dans les Antilles, soit, mais nous avons énormément besoin d'aide ici aussi dans notre région. En résumé, nous estimons que les domaines dans lesquels il y aurait lieu de relever le niveau de vie des pauvres sont les suivants:

En résumé nous estimons que les moyens à prendre pour relever le niveau de vie des familles pauvres sont les suivants:

(1) Des lois convenables.

(2) Un revenu raisonnable assuré au moyen de l'augmentation des allocations familiales aux familles pauvres.

(3) Une éducation suffisante assurée aux enfants et aux adultes.

(4) Orientation familiale.

(5) Des prêts à intérêt modique garantis par le gouvernement fédéral.

(6) De meilleurs services médicaux à domicile.

(7) Une promotion industrielle accrue.

Je vous remercie beaucoup.

**Le président suppléant:** Je vous remercie, Votre Honneur. L'un de vos conseillers a-t-il quelque chose à ajouter?

**M. J. N. Harquail, conseiller, ville de Campbellton:** Pas pour le moment, sénateur Fournier, mais tout à l'heure, lorsque vous nous aurez posé des questions, nous pourrions peut-être évoquer la question du réaménagement urbain, des communications, etc. et de la manière de faire comprendre nos problèmes aux différents échelons du gouvernement.

**Le président suppléant:** Merci. C'est entendu. Nous procéderons comme d'habitude. Nous passerons maintenant à la période des questions ensuite nous écouterons encore quelques commentaires.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, ma question est en fait une simple remarque sur ce qui est dit à la fin du mémoire, au sujet des sommes fabuleuses accordées aux pays étrangers.

Je comprends très bien ce que l'auteur du mémoire veut dire, mais il me semble qu'il aurait pu trouver d'autres secteurs de dépense du gouvernement fédéral à critiquer au lieu de l'aide aux pays étrangers.

La pauvreté n'est pas le seul fait du Canada. La pauvreté est universelle. L'on ne semble pas bien se rendre compte de la nécessité pour le Canada d'aider les autres pays qui en ont besoin.

Si nous nous désintéressons du sort des pays en voie de développement et de leurs efforts pour combattre la pauvreté, nos propres efforts tendant à venir à bout de la pauvreté au Canada ont peu de chance d'être couronnés de succès. Ce que nous devrions faire, et c'est je crois ce que s'efforce de faire le Comité, c'est changer l'attitude tant du donneur que du receveur.

Autrement dit, changer l'attitude des nantis et de ceux qui n'ont rien. Les nantis ont en effet une responsabilité à l'égard de ceux qui n'ont rien, responsabilité qui consiste à les aider à sortir de leur état de pauvreté et cela peut s'appliquer au monde entier et non seulement au Canada.

Si le Canada se désintéressait des pays en voie de développement ce serait comme si un habitant de l'Alberta se désintéressait du sort des habitants des

Maritimes que nous essayons d'améliorer. Au contraire, un habitant de l'Alberta a une responsabilité envers les habitants des Maritimes tout comme un nanti, quel qu'il soit, a des responsabilités envers les pauvres. Je ne pense donc pas que votre critique soit valable, Votre Honneur. Il n'y a pas lieu d'être mal à l'aise parce que le Canada, en tant que pays, distribue des subventions et de l'aide aux pays en voie de développement.

A mon avis, il y a bien d'autres secteurs de dépenses du gouvernement fédéral qui aurait pu faire l'objet de vos critiques.

**M. McRae:** J'ai dit que nous ne méconnaissions pas que ces pays étaient dans le besoin, mais que notre propre région était également dans le besoin. Nous ne méconnaissions pas les besoins des autres pays. Nous ne nions pas que les Antilles aient besoin d'écoles et d'instituteurs pour enseigner dans ces écoles. Nous ne nions pas l'utilité de maisons dans cette région si on apprend aux indigènes à y vivre et à s'y adapter.

Nous ne méconnaissions rien de cela.

**Le sénateur Hastings:** Mais ne trouvez-vous pas qu'il existe un besoin d'aider les pays en voie de développement?

**M. McRae:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Vous n'estimez pas que nous avons une responsabilité à cet égard?

**M. McRae:** Il me semble que oui.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais moi aussi remercier la ville de Campbellton de l'accueil chaleureux qu'elle a réservé à notre Comité. Nous avons tous été très impressionnés par l'intérêt manifesté par les membres du conseil municipal et par le maire pour le sort des défavorisés, de ceux qui sont dans le besoin. Certaines des choses que vous avez faites nous ont fort impressionnés.

Voici ce qu'il m'intéresserait de savoir. Vous dites dans votre résumé que vous pensez qu'il y aurait lieu d'augmenter les allocations familiales dans le cas de familles pauvres. A votre avis, faudrait-il recourir à une épreuve des moyens d'existence et quel devrait être, selon vous, le montant de ces allocations?

**M. McRae:** Six ou sept dollars par mois. Cela leur permettrait d'acheter une paire de chaussures. Il y a une vingtaine d'années que cette somme est en vigueur. Jusqu'à présent, elle est restée inchangée malgré la hausse du coût de la vie pour une famille.

**Le sénateur Fergusson:** Oui, je sais, mais pensez-vous que ces allocations devraient être subordonnées à une épreuve des moyens?

**M. McRae:** Oui, et d'après les gains annuels du père.

**Le sénateur Fergusson:** No croyez-vous pas que cela impliquerait un travail administratif énorme et un coût exorbitant?

**M. McRae:** Peut-être, mais le fisc n'emploie-t-il pas des ordinateurs? Il suffit de pousser un bouton pour connaître le renseignement dont on a besoin. On pourrait connaître ainsi les gains annuels du père?

**Le sénateur Fergusson:** Pensez-vous que c'est ainsi qu'on devrait procéder?

**M. McRae:** Oui, d'après le revenu annuel du père.

**Le sénateur Quart:** Ainsi que l'a dit ma collègue, M<sup>me</sup> Fergusson, nous avons été reçus très chaleureusement dans la province du Nouveau-Brunswick et, comme l'a dit notre président, nous avons consacré un temps considérable—plus que dans les autres provinces—au Nouveau-Brunswick. Nous avons été à Bathurst et nous avons pu voir des cas semblables à celui que vous nous avez montré hier soir.

Quant aux conseillers familiaux, à mon avis ils sont nécessaires dans le cas de ces familles. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre de ces conseillers et avec vous.

Dans la province, une famille qui relève de l'assistance sociale ne peut gagner plus de \$20 sans que le montant en excès soit défalqué de ses prestations. Je me demande s'il ne serait pas possible de changer cela—à l'échelon provincial, je suppose—le Bien-être social relève du gouvernement provincial ici, n'est-ce pas?

**M. McRae:** Eh, bien . . .

**Le sénateur Quart:** Eh bien, disons au niveau provincial. Pourquoi l'intéressé ne pourrait-il pas dire franchement à son assistant social: «J'ai une dette d'autant et je travaille pour la payer.», au lieu de devoir s'en cacher. Très souvent, on défend aux enfants de dire à l'assistant social que leur père ou leur mère travaille. C'est regrettable. D'abord cela apprend aux enfants à mentir et à voler. Et à quoi bon? Ne vaudrait-il pas mieux permettre à ces gens de travailler pendant quelque temps—disons cinq mois, par exemple—sans leur retirer leurs prestations?

On leur laisserait d'abord régler toutes leurs factures impayées. Cela les empêcherait d'être la proie des requins de la finance. L'économie s'en ressentirait favorablement aussi. Par ailleurs, cela encouragerait l'intéressé à travailler, lui servirait de motivation et après cela, l'habitude une fois prise, il continuerait à travailler et cesserait d'émerger à l'assistance sociale.

Qu'en pensez-vous?

**M. McRae:** Je pense que c'est une excellente idée. Mais en ce qui me concerne, vous avez oublié une chose.

Si cette famille ne voulait pas travailler, alors je lui supprimerais ses prestations.

**Le sénateur Quart:** C'est juste.

**M. McRae:** A mon avis, si le père ou la mère pouvait trouver du travail, ce serait un excellent moyen de compléter leurs prestations.

**Le sénateur Quart:** Je le pense aussi.

**M. McRae:** Vous disiez que les enfants ne seraient plus obligés de mentir et de ne pas dire à l'assistant social que leur mère ou leur père travaille.

Nous indiquons dans notre résumé que 54,5% des familles pauvres sont des familles qui ont l'un ou l'autre problème. Tous ces problèmes ont leur origine dans l'enfance. Une fois que le pli est pris, cela continue. Je pense que ce que vous dites est juste.

**Le sénateur Quart:** Y avait-il une raison spéciale de brûler les maisons le jour de l'halloween? Vouliez-vous faire croire que les sorcières les avaient brûlées?

**M. McRae:** Oui. Mais ce n'est pas à cause des sorcières. C'est à cause des gens prêts à s'y installer. A 7 h. 30 une famille évacuait une maison et à 8 heures moins le quart, une autre famille, venue d'on ne sait d'où, l'occupait déjà.

Ces gens étaient déjà installés avant même que nous ayons eu le temps de couper l'eau et l'électricité. Cela me rappelle un peu ce village du Mexique où l'on a construit la ville olympique. On y avait construit un énorme immeuble à appartements et on y avait fait emménager les habitants des mesures. Le lendemain, avant la fin de la matinée, les mesures étaient à nouveau occupées par des familles.

Nous aurions eu la même chose ici.

**Le sénateur Quart:** Je vous félicite d'avoir fait cela. Je me demandais seulement si cela avait une signification quelconque.

**M. McRae:** De toute manière, les pompiers n'étaient pas là ce soir-là.

**Le sénateur Fergusson:** Mais ces gens qui venaient occuper les maisons abandonnées, venaient-ils de quelque part où les conditions étaient encore pire?

**M. McRae:** Oui, ils venaient d'en dehors de la ville.

**Le sénateur Fergusson:** Les conditions étaient donc encore pires où ils habitaient auparavant?

**M. McRae:** Oui, probablement.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez mentionné deux choses: l'expansion industrielle et une nouvelle école professionnelle.

Voudriez-vous nous dire brièvement quelle formation la nouvelle école professionnelle donnera aux gens de la région et quelle est l'industrie qui pourrait éventuellement être implantée à Campbellton?

**M. McRae:** Dans cette partie de la province, il faudrait un type d'industrie qui utilise les matières premières du pays.

**Le sénateur McGrand:** Je suis d'accord avec vous.

**M. McRae:** Nous pouvons importer. Nous avons un port de mer, nous sommes situés sur la voie principale du National Canadien et nous serons également sur la voie principale du Transcanadien.

Pour des raisons économiques, nous pensons que ce qui conviendrait le mieux à cette région, c'est l'agriculture et l'industrie des forêts.

**Le sénateur McGrand:** Vous savez que le Nouveau-Brunswick est l'une des régions du monde où les ressources forestières potentielles sont les plus grandes par rapport à son étendue. La Suède est un pays plus étendu que le Nouveau-Brunswick, bien sûr. Elle a une superficie de 148,000 milles carrés alors que celle du Nouveau-Brunswick n'est que de 28,000 milles carrés.

Ses forêts couvrent une superficie égale à trois fois et demie environ la superficie de nos propres forêts, mais elle produit dix fois plus de produits forestiers que nous.

J'ai l'impression que l'avenir de cette province est dans l'industrie forestière.

**M. McRae:** Vous avez raison, monsieur.

Nous avons une usine, à Appleton, qui exporte d'énormes quantités de bois sous forme de matière première. Pourquoi cette matière première ne serait-elle pas transformée sur place en produits finis ou semi-finis?

Une autre industrie est également venue s'installer ici en ville. Il s'agit d'une entreprise d'électronique qui a une clientèle formée de petits acheteurs; ceux-ci lui achètent pour \$200, \$300 ou \$400. Des firmes de ce genre pourraient venir s'installer ici. Nous avons prouvé que nous avons la population nécessaire.

Au moment où la production de cette usine était à son maximum, elle a recruté 1800 personnes dans la région. Ces personnes ont été formées en un temps record et elles étaient capables de fabriquer des produits qui étaient acceptables partout au Canada.

Même ceux qui venaient des régions les plus arriérées étaient capables en un temps record d'apprendre à fabriquer aussi bien que n'importe qui ces appareils électroniques.

**Le sénateur McGrand:** Combien cette usine emploie-t-elle de gens actuellement?

**M. McRae:** Deux cent.

**Le sénateur McGrand:** Que s'est-il passé?

**M. McRae:** La guerre ne va pas comme elle devrait aller. Elle produisait du matériel de guerre.

**Le président:** Pour qui?

**M. McRae:** Pour les Américains.

**Le sénateur McGrand:** Ce n'est donc pas une industrie qui utilise les ressources de la province?

**M. McRae:** Non.

**Le sénateur Fergusson:** A part les ressources humaines.

**M. McRae:** Oui, les ressources humaines étaient là.

**Le sénateur Fergusson:** Si vous aviez un produit pour lequel il existe une demande, auriez-vous les ressources humaines?

**M. McRae:** Il serait plus intéressant pour nous de l'expédier ailleurs à cause du coût de ce produit par livre et de ses petites dimensions.

**Le sénateur Inman:** Monsieur le président, je joins ma voix à celle de mes collègues pour remercier au nom du Comité Son Honneur le maire et ses collaborateurs de leur aimable accueil.

J'aimerais également faire une petite remarque au sujet de la page 3 du mémoire. Vous dites au début de la page:

La Société centrale d'hypothèques et de logement et la New Brunswick Housing Corporation doivent aussi s'occuper des familles qui ne peuvent se loger dans les habitations érigées par l'entreprise publique.

Pourquoi ces familles n'ont-elles pas droit aux logements publics?

**M. McRae:** Si elles gagnent plus de \$5,000 par an.

**Le sénateur Inman:** Ah, je vois.

**M. R. G. Dawson, conseiller, ville de Campbellton:** Sénateur, ce sont les familles nombreuses qui sont l'objet de nos préoccupations. Les normes de la SCHL sont de 2 enfants par chambre à coucher et elle ne construit par de logements qui ont plus de 4 chambres à coucher. Nous ne pouvons donc pas mettre ces logements à la disposition des familles de plus de 8 personnes.

Nous vous signalons qu'il y a 16 familles dans le district de St-Albert qui comptent plus de 8 personnes et auxquelles nous n'avons donc pas pu fournir de logement à loyer modeste. Nous ne saurions assez insister pour que cela change, afin que nous puissions aussi fournir des logements à ces gens-là.

**Le sénateur Inman:** Merci. A la même page, un peu plus loin vous parlez de la famille Maltais et vous dites que ces gens paient un loyer mensuel de \$30.

Comment se fait-il que l'on permet de telles choses. Ne devrait-on pas condamner une maison comme cela et interdire au propriétaire de percevoir un loyer?

**M. McRae:** Oui. La question est à l'étude. Nous avons adopté en première lecture un règlement municipal obligeant les propriétaires à respecter des normes minimales. Mais à présent il n'y a aucun règlement qui empêche cet état de choses.

La question est à l'étude et d'ici six mois le règlement sera sans doute adopté. C'est un règlement municipal très compliqué.

**Le sénateur Croll:** Monsieur le maire, un mot d'éclaircissement. Tout à l'heure, en réponse à une question du sénateur Quart, vous avez dit en parlant d'un homme avec une famille à charge, qui refusait de travailler, qu'il faudrait lui retirer l'assistance sociale. C'est bien cela que vous avez dit n'est-ce pas?

**M. McRae:** Oui, en effet.

**Le sénateur Croll:** Mais dites-moi, retire-t-on vraiment le bénéfice de l'assistance sociale à un homme marié, avec des enfants, et qui refuse de travailler. Ce sont des cas qui se présentent, n'est-ce pas. Que faisons-nous alors, monsieur le maire?

**M. McRae:** C'est ici que le conseiller a un rôle à jouer. Il veille à ce que ce gens aient assez à manger et à ce que l'on s'occupe de la famille, mais on ne donne rien de plus à cet homme.

**Le sénateur Croll:** Mais, monsieur le maire, ce sont des choses qui ne se font pas de nos jours. On ne dit pas à quelqu'un: «Vous ne mangerez pas. Ce que nous donnons, c'est pour les autres, pas pour vous.» Vous savez bien qu'on ne fait pas des choses pareilles. Savez-vous qui se passera de manger dans cette famille: la mère, pas le père. Nous en avons été témoins tant de fois. Pensez-vous que ce soit là une solution pratique et pensez-vous vraiment qu'elle soit réalisable?

**M. McRae:** A mon avis, on devrait faire honte à cet homme pour l'obliger à travailler.

**Le sénateur Croll:** Oui, peut-être, mais ça c'est autre chose. Je ne dis pas qu'en lui faisant honte on ne réussirait pas peut-être à le faire travailler, mais la question est de savoir si l'on peut vraiment, quelque indigne que soit le père, supprimer le bénéfice de l'assistance sociale à une famille?

**M. Dawson:** Je pense, sénateurs, que c'est là une des choses que nous essayons de faire ressortir dans notre mémoire. Vous aurez remarqué que nous ne faisons pas mention d'un revenu minimum.

**Le sénateur Croll:** Oui.

**M. Dawson:** Nous pensons qu'il faut se concentrer d'abord sur la famille et préserver son unité. Nous devons surtout nous occuper des enfants et nous assurer que, même les plus pauvres, reçoivent des allocations suffisantes pour leur instruction. Sur ce point, je suis d'accord avec vous: c'est en instruisant les enfants que nous relèverons le niveau de vie.

**Le sénateur Croll:** Monsieur Dawson, comment avoir la certitude que l'argent donné à une famille sera employé pour les enfants?

**M. Dawson:** Comme le disait monsieur le Maire, c'est ici que le conseiller familial entre en jeu. Si les parents n'acceptent pas leurs responsabilités, il doit les aider et même administrer leur budget afin que les enfants jouissent des choses essentielles.

**M. Harquail:** Ce contrôle est nécessaire, sénateur Croll. Cependant, il est un point sur lequel nous sommes tout d'accord depuis notre exposé devant la *New Brunswick Task Force* et l'étude du Livre blanc sur la pauvreté—nous insistons encore ce matin—: tout homme sain de corps et d'esprit devrait travailler pour être habilité à recevoir une assistance gouvernementale quelle qu'elle soit.

Toutes nos discussions, que ce soit à l'échelle municipale, provinciale ou nationale, en sont arrivées aux mêmes conclusions.

Tout homme valide doit travailler au moins quelques jours par semaine. Dans toutes nos régions, nous avons entre autre des projets d'embellissement auxquels ces hommes pourraient être affectés. La plupart d'entre eux doivent participer et conserver leur dignité, leur respect humain.

Ces hommes deviennent des spécialistes. Qu'il s'agisse d'assurance chômage ou d'assistance sociale, les bénéficiaires, dans une large mesure, connaissent mieux les règlements que les fonctionnaires qui s'en occupent.

**Le sénateur Croll:** M. Harquail, vous et moi, aussi bien que les autres fonctionnaires, ne pouvons blâmer ces gens. Ceux qui refusent de travailler sont extrêmement rares, mais y a-t-il des emplois?

**M. Harquail:** Nous en sommes un peu responsables. Le gouvernement devrait créer des emplois afin que ces gens puissent travailler et gagner leur vie. Nous payons tous des impôts aux niveaux municipal, provincial et fédéral; nous contribuons tous à l'entretien de ces chômeurs qui sont bien assis dans leur maison.

Je suis certain que la plupart d'entre eux sont mentalement et physiquement valides, et seraient heureux de travailler sur les routes provinciales ou pour les campagnes d'embellissement.

**Le sénateur Croll:** Je suis entièrement d'accord, mais ces gens sont victimes d'un système que nous avons nous mêmes établi.

**M. Harquail:** C'est pourquoi nous sommes ici ce matin, afin de soumettre quelques recommandations.

**Le sénateur Croll:** Nous nous rassemblons depuis un an et demi afin de trouver des recommandations, et il serait injuste de blâmer les chômeurs, même s'il est vrai qu'il y en a qui ne veulent pas travailler; ce manque de coopération se retrouve dans tous les domaines. Il faut penser à la famille et aux enfants. La majorité veut de l'ouvrage et nous n'avons pas pu lui en fournir.

**M. Harquail:** Vous avez raison, et je crois que nous devons faire un examen de conscience et accepter nos responsabilités. Il faut remédier à cette situation et trouver des formules qui donneront du travail à tous ces gens-là.

**Le sénateur Croll:** Je pense que tous les plans que nous étudierons au cours de cette réunion sont préparés pour créer de l'embauche.

**M. Harquail:** Il faut ajouter que le système est devenu si énorme et si compliqué que nul n'est capable de trouver le point névralgique du problème.

Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus et de discuter avec nous des problèmes quotidiens de l'assisté social. Laissez-moi vous exposer un cas: vendredi soir, minuit, et il fait dix degrés au-dessous de zéro. Quelqu'un téléphone et demande de l'huile à chauffer. On a pris soin, semble-t-il, d'attendre que tous les bureaux d'assistance soient fermés et que tous les employés soient rentrés chez eux. Si nous enquêtons, nous découvrons que ces gens ont l'habitude d'agir ainsi. Que pouvons-nous faire pour qu'ils perdent ces habitudes?

De plus, nous avons le problème du manque d'instruction. Nous faisons des enquêtes dans tous les comtés et parfois les gens ont à remplir un questionnaire. Actuellement, nous en menons une qui concerne l'assurance-maladie. Or, il y a quelques jours, une dame voulait voir un avocat car elle avait compris qu'on fermerait l'hôpital si elle signait le formulaire.

Il faut admettre que beaucoup de nos lois et règlements provinciaux et fédéraux sont trop compliqués et pas assez explicites pour certains.

**Le sénateur Croll:** A cela il faudrait ajouter un manque de confiance dans l'administration.

**M. Harquail:** Ces gens sont paralysés par la peur. Je ne pense pas que ce soit la faute de l'attitude des fonctionnaires, mais cette peur est là.

Ils craignent que s'ils disent la vérité ils soient privés d'assistance ou victimes de représailles.

**Le président suppléant:** Surtout s'ils reçoivent quelques dollars supplémentaires.

**M. Harquail:** L'année dernière, on a ouvert une scierie qui devait produire des matériaux en cèdre pour faire des clôtures. Ces matériaux étaient destinés à la Nouvelle-Angleterre. Cette scierie aurait employé quarante personnes. Cependant, au cours des six premiers mois on n'a pu trouver de bûcherons pour aller couper le cèdre dans la forêt. Ils étaient tous confortablement installés dans leurs maisons, particulièrement ceux qui sont devenus des spécialistes en assistance publique et qui se groupent dans le même logement avec leurs grands-parents, leurs parents, leurs oncles et leurs frères, recevant tous une assistance fédérale ou provinciale au rythme de soixante, soixante-dix ou quatre-vingt dollars par semaine. Ces gens ne veulent pas travailler.

**Le sénateur Croll:** De quoi parlons-nous réellement?

Quel est le pourcentage de ceux qui ne veulent pas travailler? Est-il plus élevé que celui de ceux qui désirent travailler?

**M. Harquail:** Non. Il ne le sera jamais.

**M. McRae:** Sénateur Croll, je ne me souviens pas très bien de la crise économique car j'étais trop jeune, mais n'est-il pas vrai que l'état a procuré beaucoup d'ouvrage en créant des parcs nationaux comme nous en avons ici même au Nouveau-Brunswick par exemple?

**Le sénateur Croll:** C'est vrai. Ceci a été fait dans tout le pays.

**M. McRae:** Les hommes pouvaient alors travailler trois jours, recevoir une paie hebdomadaire et vivre heureux.

**Le sénateur Croll:** Oui monsieur le Maire, mais les temps ont changé. Le climat était différent pendant la crise; nous étions tous pauvres. Le pays était pauvre, les citoyens étaient pauvres et nous partageons tous la même misère.

Cette période de dépression arriva soudainement et nous affecta tous. Depuis, le pays a changé et l'on ne peut comparer la pauvreté d'aujourd'hui avec le dénuement général d'alors.

Aujourd'hui, je dis que quelqu'un est pauvre s'il ne peut se procurer les choses qui sont considérées comme nécessaires par ses voisins. C'est ainsi que nous définissons la pauvreté de nos jours.

**M. Harquail:** Sénateur Croll, revenons à ceux qui refusent de travailler—ceci nous concerne—. Le système actuel permet qu'on les fasse vivre à ne rien faire. Le projet de coupe de cèdres que l'on vient de mentionner en est un exemple. Les chômeurs ne quittent pas leurs foyers pendant que les hommes

d'affaires et les citoyens plus fortunés maugréent, non pas contre le principe d'assistance sociale lui-même, mais contre les façons d'administrer ce système.

Quelque chose ne tourne pas rond. Ils acceptent qu'une partie de leurs impôts soit versée aux assistés sociaux, mais quand ils investissent pour créer des emplois et ne peuvent obtenir la main-d'œuvre nécessaire, la déficience du régime d'assistance sociale au Nouveau-Brunswick devient évidente.

**Le sénateur Hastings:** Selon vous, quelle est la proportion de ceux qui vivent d'assistance publique?

**M. Harquail:** Ce pourcentage est plus élevé ici qu'en Alberta d'où vous venez. Dans notre région du comté de Restigouche, beaucoup de gens sont qualifiés pour recevoir des allocations et s'en font une spécialité.

**Le sénateur Hastings:** Ils sont heureux et satisfaits?

**M. Harquail:** Ils le sont de plus en plus chaque jour.

**Le président suppléant:** Si je ne m'abuse, vous avez plus de quatre mille assistés sociaux qui vous coûtent environ un million quatre cent mille dollars?

**M. Harquail:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Combien d'assistés sociaux avez-vous dans le comté de Restigouche?

**M. McRae:** Je ne puis répondre à cette question. Cependant, entre Campbellton et Flatland, il y en a cent cinquante sur une distance de neuf milles.

**Le sénateur Hastings:** Cent cinquante familles?

**M. McRae:** Oui, familles.

**M. Harquail:** Environ cent cinquante familles sur une population de quinze mille habitants. Je crois que le nombre est de mille deux cents familles pour le comté de Restigouche.

**M. Dawson:** C'est un cycle saisonnier. On travaille un peu, puis c'est l'assurance-chômage. Quand les prestations sont terminées on a recours à l'assistance sociale. Ensuite, on recommence.

Je crois que la moyenne est d'environ mille familles dans Restigouche et le service est administré par le comté.

**Le sénateur Croll:** Donc, environ dix pour cent.

**M. Dawson:** Sénateur Croll, je suis d'accord avec le conseiller Harquail au sujet des assistés sociaux qui ne veulent pas s'en sortir.

Je ne crois pas qu'ils puissent vivre exclusivement d'assistance sociale. Je crois plutôt que le problème...

**Le sénateur Hastings:** Ce sont des gens de carrière!

**M. Dawson:** Je ne crois pas qu'il y en ait tellement qu'on puisse qualifier de professionnels. Je crois cependant qu'un bon nombre réalisent que s'ils travaillent et gagnent plus de mille dollars, ils y perdront. Je pense que nous devrions examiner cet aspect de la situation.

**Le sénateur Croll:** Ce que vous venez de dire est très important, mais je voudrais apporter quelques précisions. Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont les seules provinces qui ne permettent pas aux pauvres de gagner plus que ce qu'ils reçoivent en assistance sociale et de garder au moins la moitié du surplus.

Soyons clairs. Plus qu'ailleurs au Canada, votre province est progressive et consciente des besoins et du bien-être de l'individu. Cependant, tout comme l'Île-du-Prince-Édouard, votre province n'est même pas assez riche pour payer la moitié de ce que coûte l'assistance sociale.

Là est votre problème. Non pas dans le concept d'assurance sociale lui-même, mais dans votre incapacité de déboursier le même montant que le gouvernement central. D'autres provinces le font et vous ne les approuvez pas. C'est à cela qu'il faut remédier.

**M. Harquail:** Suggérez-vous que le gouvernement fédéral devrait nous accorder une aide plus substantielle?

**Le sénateur Croll:** Je dis simplement que vous ne pouvez absorber la moitié des dépenses. Je pense que les membres du comité savent que c'est le cas pour quelques provinces, dont la vôtre. Vous ne pouvez pas assumer un tel fardeau.

Revenons à cette famille Maltais qui doit élever sept enfants avec \$156.00 par mois. Ce sont des canadiens au même titre que moi.

En Ontario, cette famille recevrait \$356.00 par mois. Où est la justice? Où est l'égalité? En Alberta, elle recevrait...

**Le sénateur Hastings:** \$420.00 par mois.

**Le sénateur Croll:** \$420.00 par mois en Alberta. La famille Maltais est pourtant aussi canadienne que les autres. C'est une absurdité qui inquiète beaucoup les membres de ce comité.

**Le président suppléant:** Peu de gens sont au courant d'un tel état de choses.

**M. Harquail:** Donc les griefs de nos gens sont fondés.

**Le sénateur Croll:** Et vous avez ici trois représentants qui défendent très bien leur cause.

**Le sénateur Fergusson:** Le conseiller municipal Harquail a déjà répondu à ce que je voulais savoir au

sujet des chômeurs qui sont physiquement et mentalement capables de travailler.

Cependant, je voudrais plus de précisions au sujet des conseillers familiaux dont vous parlez à la page 5 de votre mémoire. Vous proposez que ces personnes soient formées et dirigées par le gouvernement.

Je crois que les conseillers familiaux jouent un rôle très important, et que l'idée est merveilleuse. Mais, ne regarde-t-on pas les fonctionnaires d'un œil soupçonneux. Or, si les conseillers familiaux sont formés et dirigés par le gouvernement, auront-ils la confiance des assistés sociaux puisqu'ils seront aussi des fonctionnaires?

**M. Harquail:** Sénateur Fergusson, nous avons soulevé cette question il y a trois ans devant la Fédération des maires et des municipalités. Nous avons affirmé alors qu'il était louable de dépenser un million et demi de dollars pour construire cent quatre logements, mais qu'il fallait aussi aider et conseiller les gens qui quittaient leurs fermes pour emménager dans ces logements. Autrement, ils ne seront pas plus avancés dans trois ou cinq ans. Cette situation se retrouve partout à travers le Canada.

Nous avons réellement insisté auprès du gouvernement afin d'obtenir un travailleur social dans notre région, et on nous en promet un depuis un an et demi.

Le travailleur social connaît son domaine, et n'a pas, en général, l'attitude froide du fonctionnaire. Il s'installe dans la région, et très vite il connaît ses gens et se fait accepter par eux. Il peut s'assurer les services d'animateurs sociaux qui organisent des débats ou des conférences. J'avais abordé ce point lors de notre exposé devant la *New Brunswick Task Force*.

Nous avons eu alors une réunion fort agréable; nous avons présenté nos mémoires et échangé nos points de vue. Mais, il nous aurait fallu cent citoyens de Campbellton de plus, et trois heures supplémentaires pour arriver à savoir ce que veulent les assistés sociaux. Nous ne pouvons pas le deviner. Nous ne pouvons les regarder de haut et leur dire quoi faire car dans ce cas-là, ils s'organisent pour faire le contraire.

Il faut engager le dialogue. Il nous faut communiquer avec ces gens et les inviter à nous exposer leurs besoins.

**Le sénateur Fergusson:** Quelques-uns sont venus dialoguer avec nous au cours des audiences que nous avons tenues à travers le Canada.

**M. Harquail:** C'est difficile, car là encore nous nous heurtons à l'idée que l'on se fait du fonctionnaire.

Les assistés sociaux ne veulent pas s'avancer et se nommer parce qu'ils ont peur et peut-être aussi parce qu'ils ne comprennent pas. Pendant nos discussions avec la *New Brunswick Task Force*, il avait été suggéré

aussi que des assistés sociaux pourraient eux-mêmes travailler avec le travailleur social et éventuellement le remplacer. Ce système non seulement procurerait de l'ouvrage et un salaire à trois ou quatre personnes, mais permettrait la formation de travailleurs sociaux qui connaissent et comprennent le milieu.

**Le sénateur Fergusson:** C'est une excellente proposition.

**M. McRae:** Sénateur Fergusson, vous avez vu, hier soir, comme les infirmières-visiteuses sont bien accueillies dans ces foyers?

**Le sénateur Fergusson:** En effet.

**M. McRae:** C'est à une aide sociale de ce genre que nous avons pensé en faisant cette proposition.

**M. Harquail:** Je crois que la proposition serait...

**Le sénateur Fergusson:** Mais les infirmières-visiteuses ne sont pas à l'emploi du gouvernement?

**M. McRae:** Presque, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Fergusson:** Non, je ne fais pas partie du conseil des Infirmières de l'Ordre de Victoria.

**M. McRae:** Monsieur le sénateur, comme M. l'échevin Harquail l'a observé, un autre facteur important c'est que le travailleur social actuel est souvent le juge et le jury de la famille qu'il visite.

Il viste et fait enquête. Son travail consiste surtout à faire enquête, d'après ce que je constate actuellement. De fait, si le travailleur social étudiait les emprunts à faible intérêt et autres demandes du genre, il serait aussi bien accueilli par l'infirmière-visiteuse plutôt que...

**Le sénateur Croll:** Qu'avez-vous dit?

**M. McRae:** Par exemple, si le travailleur social était chargé d'obtenir pour la famille des prêts à faible intérêt et ne devait pas juger si le revenu familial s'élève à telle somme et autres détails du genre (son travail serait d'assister et d'aider) je crois qu'il serait alors aussi bien accueilli que les infirmières-visiteuses.

**Le sénateur Fergusson:** Qu'on me comprenne bien. Je crois que c'est une excellente idée, mais je me demande simplement si c'est pratique et comment on y arriverait. J'ai visité une famille qui avait été déplacée dans un logement public; elle était bien mieux installée qu'auparavant, mais la mère a presque fait une dépression nerveuse parce qu'elle ne savait pas comment s'occuper de son foyer; elle ne connaissait pas le fonctionnement de plusieurs articles ménagers; c'est bien ce dont vous parlez et c'est ce dont ces familles ont besoin.

**Le sénateur Croll:** Monsieur Dawson, vous êtes le responsable du mémoire?

**M. Dawson:** En effet, monsieur.

**Le sénateur Croll:** Je sais qu'il y a aussi la révérende soeur Green et Mme Aubin que j'ai rencontrées hier soir avec d'autres.

Nous parlons de dialogue. Le présent mémoire traite de la pauvreté. Certains pauvres n'auraient-ils pu participer à la rédaction du mémoire tout comme d'autres? Nous aurions pu ainsi établir un véritable dialogue. Pourquoi n'ont-ils pas participé à la rédaction du mémoire tout comme les autres? Si je comprends bien, aucun pauvre ne fait partie de votre Comité?

Pourquoi les assistés sociaux n'ont-ils pas participé à la rédaction de votre mémoire?

**M. Dawson:** A mon avis, ils y ont pris une part considérable, monsieur le sénateur, en permettant à votre Comité et au *Task Force Committee* d'entrer dans leurs foyers...

**Le sénateur Croll:** Non, non. Ce n'est qu'un exemple et il ne s'agit pas de ça. Il ne s'agit pas du fait qu'ils aient constitué l'objet de notre étude.

Je veux parler de ceux qui réfléchissent et ont le talent de rédiger un réquisitoire ou qui peuvent se déplacer pour témoigner. Voilà ce qu'est le dialogue. Voilà ce que nous entendons par le dialogue. Voilà comment on les fait participer; vous constaterez que vous obtiendrez des résultats ainsi.

**M. Dawson:** En effet.

**Le sénateur Croll:** Et vous obtenez des résultats ainsi, n'est-ce pas?

**M. McRae:** Sénateur Croll, il est très difficile de les faire dialoguer.

**Le sénateur Croll:** Je le sais.

**M. McRae:** Grâce à eux, grâce à M. Arseneau, à la révérende sœur Green, à Mme Aubin, au Dr McPherson, au Dr Rice, au capitaine Mackenzie et au Père Pelletier... ces personnes les ont rencontrés et jouissent de leur confiance. Elles obtiennent d'eux ce que vous ne pourriez jamais obtenir ou ce que, moi-même, je ne pourrais jamais tirer d'eux s'ils témoignaient aujourd'hui.

**Le sénateur Croll:** Vous avez tout à fait raison, monsieur le maire. C'est pourquoi j'ai parlé de ces personnes. Je sais qu'elles sont au courant, mais vous ne me comprenez toujours pas, monsieur le maire. Ce sont des participants, pas seulement des personnes qui font faire leur travail pas d'autres. Elles ont pris part à la rédaction du mémoire qui porte leur signature. Ce qui est un gage de votre bonne foi aux yeux des pauvres et des chômeurs, gage que vous ne pourriez obtenir autrement. Nous en avons fait l'expérience.

**M. Harquail:** Sénateur Croll, tout ce que M. l'échevin Dawson a mentionné (et c'est écrit dans le mémoire) c'est que le fait de visiter et de prendre des photographies vaut plus que bien des discours; je crois d'ailleurs que notre expérience le prouve. Voilà pourquoi, plus tôt dans la conversation, j'ai mentionné que je préférerais discuter brièvement de la rénovation urbaine et de ses conséquences sur le problème de l'assistance sociale, si on m'en laissait le choix.

**Le président suppléant:** Je vais profiter de l'occasion pour vous faire l'annonce qui suit. La Chambre de commerce ne présentera pas son mémoire à 10 h. ce matin.

M. Caron viendra nous expliquer pourquoi pendant la période qui avait été prévue pour la soumission de l'exposé de la Chambre de commerce.

J'espère que ça convient aux autres membres du Comité car, moi-même, je trouve le mémoire et la discussion très intéressante et j'espère que nous pourrions la poursuivre.

**Le sénateur Quart:** Si vous vous en souvenez, monsieur le président, lorsque nous nous sommes rendus à Edmonton, le maire, vous-même et d'autres aviez présenté les mêmes opinions que celles qui avaient été exprimées par un Comité de citoyens et même par le conférencier qui était le ministre du Bien-Être de l'Alberta; on a eu des paroles très flatteuses à l'endroit du Comité et on y a présenté la même proposition, soit que certaines personnes qui n'ont pas la formation ou la compétence voulue pour être travailleurs sociaux seraient mieux préparées, dans un sens, à effectuer ce genre de travail social que vous proposez.

Et pour en revenir aux assistés sociaux ou à ceux qui en font profession, le sénateur Hastings, mon confrère, en revenant du Yukon en avion a conversé avec le propriétaire de deux mines du Yukon. Je ne vous rapporterai pas toute notre conversation, mais il a dit, et vous en êtes témoin...

**Le sénateur Hastings:** C'était un conservateur!

**Le sénateur Quart:** C'est juste, mais lorsque vous lui avez révélé que j'en étais un, il est devenu libéral. Je ne voulais pas le mentionner, mais de toute façon, il exploite une mine près de Watson Lake et une autre près de Vancouver.

Toutefois, avant d'aborder la politique (je suis certain que cette partie de notre conversation vous ennuierait bien que je l'aie vraiment goûtée) il nous a dit qu'il s'était rendu dans la région et qu'il avait fait paraître une annonce dans le journal pendant un mois; il ne veut plus entendre parler du chômage, nous a-t-il confié, parce qu'il a fait paraître une offre d'emploi pendant un mois et qu'il n'a eu que trois réponses; enfin, trois hommes se sont rendus à l'appel et ne sont

demeurés qu'une semaine ou huit jours parce qu'ils trouvaient le travail trop dur et qu'ils préféraient de beaucoup recevoir une pension de l'assistance sociale. Il a ajouté que son fils de dix-sept ans avec quelques amis étaient venus y travailler et qu'ils ne trouvaient pas le travail trop dur. C'est bien cela?

**Le sénateur Hastings:** J'écoutais d'une oreille distraite.

**Le sénateur Quart:** J'en conviens avec vous, certains en font profession.

**Le sénateur Hastings:** Certaines personnes, mais on a prouvé maintes et maintes fois qu'il n'y en a que 3 p. 100; on ne peut juger 97 p. 100 des assistés sociaux d'après 3 p. 100 d'entre eux.

**Le sénateur Fergusson:** On n'entend parler que des 3 p. 100. On n'a jamais entendu parler des autres.

**Le sénateur Quart:** Ils pourraient travailler.

**Le président suppléant:** A la page 6, monsieur le maire et messieurs les échevins, lorsque vous dites: «Des produits du papier à un mille du centre-ville», voulez-vous parler d'un produit fabriqué à partir du papier ou du papier lui-même?

**M. McRae:** On y produit la matière brute et on l'expédie. Il ne s'agit pas du papier. C'est du sulfate ou du sulfite.

**Le président suppléant:** C'est ce dont vous vouliez parler?

**M. Harquail:** Le papier Kraft. A Dalhousie, à quatorze mille plus loin, on trouve le meilleur papier au monde, le meilleur papier-journal au monde.

**Le président suppléant:** Et dans la note que vous avez ajoutée à la même page, lorsque vous parlez de 420 personnes dont 125 de Campbellton, vous traitez du moulin actuel?

**M. Harquail:** En effet.

**Le président suppléant:** Je voudrais que vous nous parliez des personnes qui emménagent dans vos maisons; tout d'abord qui fournit le mobilier?

Ces nouvelles maisons sont-elles entièrement meublées?

**M. McRae:** Les nouvelles maisons ont une cuisinière et un réfrigérateur, monsieur.

**Le président suppléant:** C'est tout?

**M. McRae:** En effet.

**Le président suppléant:** Les personnes qui emménagent doivent apporter ce qu'elles ont de mobilier?

**M. McRae:** C'est juste.

**Le président suppléant:** Et après trois, quatre ou six mois, quand vous visitez à nouveau ces foyers, constatez-vous qu'on les ait bien entretenus?

**M. McRae:** Sœur Green, pouvez-vous répondre à la question?

**La sœur Green, service d'assistance sociale, Campbellton:** A mon avis, les foyers ont été bien entretenus. Le directeur, M. Arseneau, les visite. Il y a quelques rares exceptions: des personnes habitués à la vie rurale qui ne s'y trouvaient pas bien; mais il n'y a que deux familles dans ce cas, me semble-t-il.

**Le président suppléant:** Mais vous avez effectivement constaté que certains n'étaient pas heureux dans leur nouveau foyer?

**La sœur Green:** Ils n'étaient pas heureux. Ils sont retournés à St-Albert où ils n'ont pas d'eau courante et ils s'y trouvent très bien.

**M. Harquail:** Savez-vous pourquoi?

**La sœur Green:** Nous avons eu la même expérience avec deux familles, je crois. Deux familles ont déménagé parce qu'elles n'étaient pas heureuses. La maison était très sale. Nous avons dû effectuer la fumigation des deux foyers quand elles sont parties. Une de ces familles est retournée vivre à St-Albert. Elle n'a pas d'eau courante dans la maison, mais elle se dit très très heureuse.

**Le sénateur Croll:** Eh bien! ma sœur, ça fait deux familles sur cent, n'est-ce pas?

**La sœur Green:** Effectivement.

**Le sénateur Croll:** Ce n'est pas trop mal.

**La sœur Green:** Plusieurs habitants des faubourgs ne voulaient pas déménager dans les nouveaux logements.

**Le sénateur Croll:** Pourquoi?

**La sœur Green:** Ils sont allés ailleurs.

**Le sénateur Croll:** Pourquoi?

**La sœur Green:** Ils avaient peur de ne pas se sentir libres, d'être visités trop souvent; plusieurs d'entre eux avaient des voisins qui pouvaient leur prêter \$5 ou leur vendre de l'alcool de contrebande et ils savaient que dans les nouvelles habitations ce ne serait pas permis.

**Le président suppléant:** Voulez-vous dire, ma sœur, qu'il y a des trafiquants d'alcool de contrebande à Campbellton?

**La sœur Green:** Oh oui! Je connais un quartier où il s'en trouve 37 sur 42 habitants.

**M. Harquail:** Ma sœur, il est très intéressant d'entendre parler du milieu où ils évoluent là-bas et de la différence de mentalité entre Andersonville et St-Albert, différence si grande, que les gens ne veulent pas habiter le même secteur.

**La sœur Green:** Non, et les femmes de St-Albert m'on dit hier (j'ai visité dix familles, hier) les familles qui ne veulent pas déménager m'ont dit qu'elles se sentaient indépendantes.

Il n'y a pas à proprement parler de rues à St-Albert; ces familles vivent seules à l'arrière, près du ruisseau; une mère m'a dit qu'elle pouvait mettre son bébé dehors sans inquiétude, car il n'y a pas d'auto; de plus, elle peut cultiver un petit jardin à l'arrière de sa maison, ce qu'elle ne pourrait faire en ville ou ailleurs.

Ces personnes ne peuvent s'habituer à l'idée de vivre trois ou quatre familles ensemble. Elles veulent leur propre maison, surtout celles qui possèdent déjà une maison, même si ça ne vaut pas grand'chose.

**Le président suppléant:** Est-ce le prolongement de la cellule familiale? Est-ce une famille de cousins ou de parents à divers degrés ou sont-ce de parfaits étrangers?

**La sœur Green:** Ils ont maintenant des parents, mais au début à St-Albert, il y a quinze ans, quand j'ai commencé à les visiter, ils arrivaient d'ailleurs. Ils venaient du Québec...

**Le président suppléant:** La Belle Province!

**La sœur Green:** Oui. De la Belle Province et de Moncton mais, en réalité, c'était des gens de nulle part.

**M. McRae:** Et vous avez visité les dix familles d'hier à des fins d'enquête?

**La sœur Green:** Tout juste.

**M. McRae:** Les familles qui sont revenues dans leur maison sont-elles plus heureuses qu'il y a un an, par exemple?

**La sœur Green:** Les familles que j'ai visitées, au début, étaient plus jeunes et possédaient leur propre maison. Ceux qui ne possèdent pas de maison seraient d'accord pour déménager à condition de ne pas vivre avec d'autres.

J'ai rencontré une famille qui possède non seulement la maison mais aussi le terrain et qui consentirait, me semble-t-il à déménager.

**M. Harquail:** Sénateur Fournier, c'est important. Nous abordons une question importante. Seriez-vous d'avis... (nous avons parlé de la peur, il y a un instant et des problèmes émotifs).

A votre avis, l'atmosphère s'est-elle détendue depuis que nous avons installé les 104 familles, qu'elles en ont

fait l'expérience et qu'elles peuvent constater que ce n'est pas si mal que ça? Avons-nous réussi à effectuer une percée?

**La sœur Green:** Nous avons effectué une percée; M. Arsenau n'est pas ici, mais il a visité la rue Boucher et il a rapporté que tous les habitants de la rue consentaient à déménager.

J'ai visité jusqu'à la rue Alexander; les personnes qui sont propriétaires de leurs maisons, comme M. Polly, ne veulent pas entendre parler de déménagement.

Les Polly habitent derrière le champ de course; ils ne possèdent pas le terrain, bien que la maison soit à eux.

**M. McRae:** Sœur Green, j'ai eu l'occasion de lire dix rapports d'enquête hier et je dois avouer que j'ai été bien surpris du changement survenu en un an.

Ces dix personnes ont confirmé qu'elles déménageraient et qu'elles vendraient leur maison pour sa valeur, soit environ \$1,000; c'est bien différent de l'an passé.

**La sœur Green:** Oui, c'est tout un revirement.

Je les ai visitées il y a deux ans et elles réagissaient bien différemment.

**M. McRae:** L'attitude s'est modifiée depuis un an.

Elles comprennent petit à petit ce nouveau mode de vie en voyant les personnes qui habitent dans les 104 logements.

**La sœur Green:** Il y a un changement aussi parmi les jeunes. Les jeunes enfants qui reçoivent une meilleure instruction ont une attitude différente. Des enfants ont reçu leurs diplômes de St-Albert et plusieurs se retrouvent à l'école secondaire, je crois que ça importe beaucoup.

**Le sénateur Inman:** Je voudrais interroger Sœur Green au sujet des enfants qui fréquentent l'école. Savez-vous s'ils exercent une influence sur leurs parents?

**La sœur Green:** Oh oui! Les enfants à la maternelle ont beaucoup d'influence sur leurs parents, même une influence religieuse.

**Le sénateur Fergusson:** Je voudrais simplement poser une autre question à Sœur Green. Les enfants qui viennent de St-Albert trouvent-ils plus difficile de fréquenter l'école et d'étudier? Vous dites que certains d'entre eux ont reçu leurs diplômes? Ils ne peuvent étudier aussi facilement à la maison parce qu'il n'y a pas d'intimité au foyer. Croyez-vous qu'il soit plus difficile pour les enfants de St-Albert d'étudier et d'obtenir leurs diplômes que pour les enfants des autres secteurs?

La sœur Green: C'est plus difficile pour certains d'entre eux, même pour plusieurs d'entre eux. L'an dernier, j'ai vu des enfants qui rédigeaient leurs devoirs sur le plancher.

Le sénateur Fergusson: Il doit être très difficile pour eux de se concentrer?

La sœur Green: Les maisons sont si petites et, ordinairement, le téléviseur fonctionne à tue-tête.

Le président: Je vous remercie beaucoup, sœur Green.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, M. l'échevin Harquail a dit qu'il voulait présenter certaines observations sur la rénovation urbaine.

M. Harquail: Sénateur Fournier, je voudrais simplement ajouter qu'en 1967, au cours de l'année du centenaire, lorsque nous avons été élus, nous avons commencé à planifier et nous avons conçu un plan communautaire avec l'aide du *Community Improvement Corporation*, c'est une filiale des gouvernements provinciaux qui leur coûte près de \$68,000 dollars.

C'était un point de départ. Nous avons alors engagé un urbaniste et nous avons convenu d'une échelle de priorités; nous étions tous d'accord sur les priorités et nous avons convenu que le secteur I serait celui d'Andersonville que vous avez visité hier soir.

Ceci pour plusieurs raisons. L'entreprise privée devait de tout façon entreprendre l'aménagement du secteur; c'est un quartier bien connu où nous devons construire de nouvelles habitations et de nouvelles écoles, secondaire et élémentaire; de plus nous avions plus de 500 demandes de logement à bas prix et nous avions des raisons de croire que nous bénéficierions des subventions prévues pour ces logements, nous avons donc choisi Andersonville pour être le premier secteur.

St-Albert était le secteur II de notre plan. La *New Brunswick Housing Corporation* et M. Robert Michaud... (il a terminé les devis du secteur I qui complétait le plan communautaire).

Pour plus de \$18,000, M. Dernois vient de terminer les devis de St-Albert; mais, au moment où nous allions établir un programme et tenter de le mettre en œuvre, notre ami, M. Hellyer, a visité tout le Canada et a recommandé au gouvernement de bloquer tous les argents destinés à la rénovation urbaine.

Ceci à cause de la croissance et de l'expansion industrielle; on a d'ailleurs fait des commentaires à ce sujet un peu plus tôt. Il est excellent d'élaborer des programmes d'assistance, de construire des écoles spécialisées et d'élever le niveau de scolarité de la population, mais s'il n'y a pas d'emploi et que les gens ne peuvent travailler, tout est à recommencer.

Il y a deux ans, nous avons dit que nous avions besoin d'une sorte de mécanisme intermédiaire; nous

n'avons pas trop mal réussi à le créer, grâce à nos services de santé, d'éducation et d'habitation. Nous considérons notre ville comme une région-dortoir, c'est pourquoi nous avons institué un Comité industriel actif qui s'occupe d'installer des services industriels et d'attirer les industries chez nous; peut-être que le fait de vous en faire part à vous, messieurs, nous ouvrira certaines portes, car nous avons de bonnes relations un peu partout au Canada. Ce n'est pas un mauvais endroit pour établir une industrie.

Toutefois, revenons à la rénovation urbaine. Après son retour à Ottawa, M. Hellyer a conseillé au gouvernement de bloquer les argents destinés à la rénovation urbaine aux termes de la Loi actuelle; nous savons pourquoi. Plusieurs hommes de loi, financiers et entrepreneurs et plusieurs grands centres comme Vancouver, Montréal et Toronto accumulaient du capital par ce moyen.

On a démolit plusieurs immeubles à grands frais tout en faisant un bénéfice exorbitant aux dépens des contribuables grâce à la Loi sur la rénovation urbaine; quand on s'en est rendu compte, on a bloqué toutes les subventions et ce fut la fin.

On a tout cessé. Mais voyez quels en sont les résultats dans une petite ville comme Campbellton; de temps en temps on en a quelques échos; on lit dans le *Hansard* qu'on pense à accorder certaines subventions, mais aux villes de plus de 20,000 ou de 35,000 habitants, les autres n'étant pas admissibles; nous frémissons à cette pensée, car nous avons actuellement dépensé plus de \$100,000 en devis que nous sommes prêts à réaliser; vous avez visité les secteurs de St-Albert, hier soir, où on a bloqué les subventions.

Le sénateur Croll: Vous parlez de «blocage»; il ne s'agit pas d'un «blocage» aussi définitif que vous le laissez entendre.

Ceci s'applique aux grosses entreprises de Toronto, Montréal, Hamilton et Vancouver. Il n'y a pas de blocage en ce qui vous concerne, car M. Andras a toujours permis la rénovation urbaine dans les petites agglomérations.

M. Harquail: Je crois que ça touche au problème de l'assistance sociale. Si nous pouvions vous convaincre, vous, messieurs les sénateurs, d'inclure dans votre rapport au gouvernement une recommandation visant l'octroi de subventions aux petites villes qui ont conçu des programmes et qui sont si près de les réaliser car, à bien y penser, en gros, il n'en coûterait que \$200,000 pour aménager, par exemple, le secteur de St-Albert. Voilà ce qu'il en coûterait au fédéral; si vous pouviez recommander très fortement que les municipalités qui ont des projets aussi avancés soient protégées; ainsi, lorsque nous adopterions les dernières lois visant à régler l'essentiel du problème de l'aménagement ur-

bain, nous pourrions bénéficier des subventions à la rénovation urbaine.

Pour l'instant et, de fait, nous avons reconstruit M. Andras en juin à Halifax, lors de la Conférence des maires; il a laissé entendre qu'effectivement, on adopterait une loi à cette fin.

Que ça relève de la Loi sur les terres ou pas, je l'ignore. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à entreprendre immédiatement la réalisation. Si nous obtenions les logements supplémentaires auxquels nous avons droit en vertu des prévisions budgétaires, nous construirions plus d'unités d'habitation.

Nous déplaçons les habitants de St-Albert dans les nouvelles habitations et nous prenons l'argent destiné à la rénovation urbaine pour acheter le terrain et le rendre convenable; nous aménageons le secteur en vue de la construction, que ce soit pour l'entreprise privée, l'industrie légère ou pour des centres de commerce ou n'importe quoi d'autres; voilà pourquoi nous croyons que c'est important.

**Le sénateur Croll:** Racontez tout cela à M. Andras quand vous lui écrirez. Dites-lui que le Comité du Sénat sur la pauvreté appuie entièrement la rénovation urbaine dans le secteur qu'il a visité et que ses membres recommandent de continuer l'octroi des subventions.

**M. Harquail:** Je vous remercie beaucoup.

**Le président suppléant:** Cela vous satisfait-il?

**M. Harquail:** En effet.

**Le président suppléant:** Votre Honneur, êtes-vous satisfait?

**M. McRae:** Oui.

**Le président suppléant:** Il est maintenant 10 h. et demie, je crois que ça termine la première partie de notre séance.

J'espère que les membres du Comité ont été touchés par ce qu'ils ont vu, hier soir, et par le mémoire circonstancié qu'on nous a soumis ce matin. Il a confirmé ce que nous avons constaté à maintes reprises.

Cette rencontre a été très fructueuse. Bien que nous n'ayons pas abordé de nouveaux problèmes, nous savons, du moins, que vous êtes aux prises avec les mêmes problèmes qu'ailleurs.

Vous pouvez être assurés que toutes vos propositions et, en particulier, la dernière dont nous avons discuté, recevront une attention spéciale. Je vous remercie de tout cœur.

Messieurs les sénateurs, comme je l'ai dit plus tôt, le mémoire que la Chambre de commerce devait nous soumettre ne sera pas présenté. M. Caron, président

de la Chambre de commerce, nous explique pourquoi.

Le mémoire sera envoyé au Comité et j'aimerais qu'on ne fasse une proposition visant à accepter le mémoire à une date ultérieure.

**MM. les sénateurs:** Convenu.

**Le président suppléant:** Si je comprends bien, le mémoire est en route pour Boston.

**M. Roger Caron (Président, Chambre de Commerce de Campbellton):** En effet, on s'est trompé de voiture et il est maintenant en route pour Boston.

**Le président suppléant:** Nous adopterons le mémoire plus tard.

**M. Caron:** Je vous en remercie beaucoup, monsieur le président. J'ai apporté avec moi certaines notes qui ont servi à la rédaction du mémoire; si vous le désirez, je pourrai vous présenter dans les grandes lignes quelques articles du mémoire.

**Le président suppléant:** Sommes-nous d'accord?

**Le sénateur Quart:** Sans aucun doute.

**Le président suppléant:** Nous ne vous poserons aucune question parce que nous n'avons pas lu le mémoire, mais nous écouterons vos commentaires ce qui nous aidera à assimiler plus tard votre exposé.

**M. Caron:** Évidemment, il n'y a pas d'ordre dans tout cela.

**Le sénateur Croll:** Peu importe.

**M. Caron:** Nous nous demandions dans le mémoire si le ministère du Bien-être n'était pas mal nommé, nous pensions qu'il devrait peut-être relever du ministère de la Justice ou de l'Impôt sur le revenu.

Ceci à cause des fomules et des enquêtes qu'on impose à la personne qui demande une pension. Je me suis moi-même rendu à diverses reprises au bureau de l'assistance où on m'a fait asseoir et remplir des formules; je me suis renseigné sur les enquêtes qu'on effectue avant que le solliciteur ne puisse recevoir une pension; à mon avis, c'est parfois pis que le ministère de l'Impôt sur le revenu.

Ça ne reconforte sûrement pas celui qui demande de l'aide. En d'autres termes, ça peut donner aux assistés l'impression que les travailleurs sociaux les considèrent comme une bande de malfaiteurs qui veulent écumer le gouvernement. C'est ce que j'ai ressenti.

**Le président suppléant:** Quand vous exprimez ce sentiment, parlez-vous au nom de la chambre de Commerce ou en votre nom personnel?

**M. Caron:** En mon nom personnel.

**Le président suppléant:** Mais le mémoire que vous présentez exprime-t-il les opinions de la Chambre de Commerce ou vos opinions personnelles? Cela fait une grande différence.

**M. Caron:** Il exprime les vues de la Chambre de Commerce. Il n'a pas encore reçu l'approbation du Conseil d'administration de la Chambre, mais je le ferai approuver par ce Conseil avant de vous l'envoyer. Il pourra contenir quelques-unes de mes opinions personnelles, si le Conseil d'administration les approuve.

**Le président suppléant:** Je vous remercie.

**M. Caron:** Une autre question qui a été traitée dans le mémoire de la ville et que nous mentionnons aussi dans le nôtre est la suivante: Est-il de bonne politique que le Département du bien-être social fonctionne d'après des principes très rigides? Il y a aussi le fait qu'il y a des gens au travail qui ont un revenu moins élevé que s'ils étaient à la charge de l'assistance sociale. De plus, nous mentionnons le fait que les entreprises du Gouvernement pourraient faire davantage pour fournir du travail.

Un autre point que nous soulevons est le suivant. Est-il toujours juste d'accorder la même assistance à toutes les familles qui ont le même nombre d'enfants, aux familles qui ont, par exemple, six enfants? J'ai découvert parfois, au moyen d'enquêtes personnelles, qu'une famille peut vivre avec un revenu de \$300 par mois, tandis qu'une autre famille qui a le même nombre d'enfants aurait besoin de \$600 pour vivre et que parfois elle ne vivrait pas aussi bien que celle qui reçoit \$300 de moins.

Dans mon travail quotidien j'ai l'occasion de questionner des gens au sujet de leurs affaires familiales et j'ai souvent constaté que certaines familles peuvent vivre avec un revenu beaucoup moins élevé que d'autres familles qui ont le même revenu. J'en conclus que le Département du bien-être social pourrait prendre en considération d'autres normes que le nombre d'enfants dans la distribution de ses allocations.

Il ya aussi la question des mères qui ont été abandonnées par leur mari.

J'ai vu quelque part qu'on vous a présenté des mémoires dans lesquels on signalait ce problème; mais, dans la plupart des cas, le mari est cité en justice et le juge condamne le mari à payer chaque mois un certain montant pour le soutien de la mère et de la famille.

A l'heure actuelle, la mère est obligée de faire les démarches nécessaires pour se faire payer cette somme. Je me demande si le tribunal ne devrait pas désigner quelqu'un pour assurer le paiement de cette pension alimentaire, sous peine d'amende ou d'emprisonnement.

Oui, je me demande si on ne devrait pas nommer quelqu'un qui serait chargé de percevoir le montant en question et de le remettre à la mère.

**Le président suppléant:** En bien, monsieur Caron, cette recommandation a déjà été faite par d'autres groupes.

**M. Caron:** Je vous remercie beaucoup.

**Le président suppléant:** Merci, monsieur.

**M. Caron:** Je regrette beaucoup que notre mémoire ait été égaré.

**Le sénateur Hastings:** Puis-je poser une question à M. Caron? Vous avez mentionné tout à l'heure le fait qu'on accorde des allocations différentes à des familles qui ont le même nombre d'enfants. Vous êtes vous rendu compte de la raison de cette différence?

**M. Caron:** La différence de besoin dépend du bon jugement du fonctionnaire qui distribue les allocations.

**Le sénateur Hastings:** De la part de ceux qui reçoivent des allocations?

**M. Caron:** Oui.

**Le sénateur Hastings:** Et le montant était laissé à l'entière discrétion du fonctionnaire, n'est-ce pas?

**M. Caron:** Non, non. Le montant est fixé par les règlements et le fonctionnaire en question n'a rien à y voir.

**Le sénateur Hastings:** Oh, vous ne dites pas qu'une famille obtient plus ou moins qu'une autre famille qui a le même nombre d'enfants?

**M. Caron:** Non. Je dis que certaines familles ont besoin de plus d'argent que d'autres pour vivre.

**Le président suppléant:** Merci, monsieur Caron. Veuillez nous faire parvenir votre mémoire dès que vous l'aurez reçu.

**Le président suppléant:** Messieurs les sénateurs, nous allons maintenant entendre l'abbé Thériault, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Je connais l'abbé Thériault depuis de longues années. Il y a deux prêtres dans sa famille.

**L'abbé Thériault:** Trois.

**Le président suppléant:** C'est un de plus que je ne croyais. Je n'ai rien à ajouter au sujet d'une famille comme celle-là. L'abbé Thériault est le nouveau curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste que nous avons traversé hier. C'est cette agglomération pauvre, qui a une pauvre petite église. Le mémoire présenté par l'abbé Thériault est en français.

[Texte]

Le mémoire sera accepté après, et monsieur Caron expliquera la petite histoire de ce qui est arrivé.

**Le sénateur Fournier:** M. l'abbé A. Enoïl Thériault, prêtre de la paroisse Saint-Jean-Baptiste,

comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick. Je dois maintenant vous dire que sur notre Comité, nous sommes trois qui parlons français, il y en a quatre qui ne comprennent pas le français, faites comme vous préférez, père Thériault.

**L'abbé Thériault:** Messieurs et mesdames les sénateurs: Les pauvres, riches ou non. J'aurais pu présenter un mémoire sur le manque de logements, le manque de biens et de services des gagne-petits et conclure en recommandant la taxe négative ou salaire assuré. Tout le monde s'entend sur ce sujet. Ce qui retarde sa mise en œuvre, c'est le «comment».

[Traduction]

J'aurais pu présenter un mémoire sur le bien-être social, mais il aurait fallu que je parle des sociétés commerciales du Canada qui reçoivent aussi de l'assistance.

On dit que les sociétés commerciales des «encouragements», tandis que les pauvres sont sous la tutelle de l'assistance sociale. Voilà des termes qui embrouillent la situation.

[Texte]

J'aurais pu également présenter un mémoire sur le bien-être social, mais là il m'aurait fallu parler des Compagnies canadiennes qui sont sur le bien-être social. On dit que les Compagnies reçoivent des «incentives» mais que les pauvres sont sur le bien-être social.

J'ai choisi plutôt d'exprimer mes vues sur les pauvres, qu'ils soient riches ou non.

1. Le Thème de la PAUVRETÉ est en vogue de nos jours. Partout résonne le slogan: «Guerre à la PAUVRETÉ». En 1968-69, le Conseil économique du Canada y consacre un chapitre dans son cinquième et sixième exposé annuel.

2. La Pauvreté est devenue une question économique et par conséquent une question de dollars.

3. Je vous ferai remarquer que la Pauvreté et le Pauvre ne font pas une équation.

4. Nous verrons que la Pauvreté se chiffre en millions de dollars tandis que le Pauvre est un handicapé physique, moral et spirituel.

5. En second lieu, j'indiquerai quelques remèdes. En conclusions, je suggérerai une piste de recherches.

La pauvreté et ses causes.

A—Qu'est-ce que la pauvreté?

6. La pauvreté c'est un sous-produit de l'affluence.

S'il n'y avait pas cet immense de biens et de services il n'y aurait pas de pauvreté, s'il n'y avait pas d'Anglais, il n'y aurait pas le problème des Français. S'il n'y avait pas de Blancs, il n'y aurait pas de problème noir.

8. Les gens sont tellement pris par l'achat de biens consommables qu'ils n'ont plus rien, ni le temps de s'occuper de leur environnement.

9. Au 19<sup>e</sup> siècle, la technique nous a permis de produire tous ces biens. Mais pour satisfaire la technique, il a fallu bâtir une culture technologique, donc mécanique.

10. La machine est très exigeante et ne pense pas; elle veut produire. Nous vivons dans une société de production.

11. Tous les pays soi-disant développés ont organisé leur système d'éducation pour former des hommes et des femmes semblables aux machines.

12. Le plus nous aurons moins de monde qui pensent—comme les machines—le plus nous aurons l'homme compartimenté—comme les machines—le plus nous serons développés. Et c'est encore le critère de succès de nos jours.

13. L'objectif de notre pays, comme celui des pays dits «développés», c'est de produire, à preuve, encore aujourd'hui nous mesurons la santé d'un pays par le Produit National Brut—(GNP), et ces mots sont précédés de lettre majuscules.

14. Il n'y a pas un homme qui peut produire à meilleur compte qu'une machine... et petit à petit on a commencé à évacuer les personnes... ce qu'on évacue ce sont les déchets de l'industrie, l'homme au même titre que les autres déchets.

15. La terre est devenue un dépotoir humain.

16. Celui qui pollue l'environnement devra payer le prix pour le nettoyer.

[Traduction]

J'aimerais à ajouter ce qui suit au numéro 16. On ne demande pas au poisson de nettoyer la rivière polluée dans laquelle il vit. On ne demande pas au pauvre de nettoyer les dégâts causés par d'autres. Comme vous avez traversé ma paroisse hier, je crois que vous devez savoir de quoi je veux parler.

[Texte]

17. Depuis un siècle et à cause de la technique, il nous est permis d'utiliser seulement trois de nos cinq sens: les yeux, les oreilles et l'odorat.

18. Si vous remarquez, ce sont des «in-puts». Ces trois sens sont des appareils récepteurs. Écoutons la radio, la télévision. Lisons les journaux, allons voir des films. Sentons la cuisine chez Steinberg, Dominion et General Food.

19. Le droit de parler et de toucher nous est défendu. Résultat, nous sommes des handicapés; c'est cela un pauvre.

20. Nous sommes toujours sur la réception. On charge et recharge nos batteries... C'est très explosif. Ce

qui est chargé doit un jour se décharger, on doit donc faire explosion.

21. Si l'on s'occupe tellement des pauvres aujourd'hui, ce n'est pas parce que nous manquons de biens de consommation, mais c'est surtout parce que nous faisons explosion—la violence—

22. Le seul moyen de maintenir et perpétuer cet handicap, c'est-à-dire empêcher les gens de parler et d'avoir des contacts, c'est la CENTRALISATION.

23. Le plus loin nous sommes du centre de décision, le moins engagés (involved) nous devenons. Jamais nous nous trouvons en face d'un Responsable. Et un Responsable, c'est celui qui a les réponses.

24. Nous ne pouvons jamais parler ni entrer en contact avec la minorité des bien-pensants qui nous programment et décident pour nous.

25. La centralisation crée des états policiers. Quand on programme les gens il faut les surveiller pour qu'ils restent programmés.

26. Et pourtant l'homme est fait pour le dialogue, l'alternance, le dialogue, le face-à-face, le voisinage, les relations humaines, pour la RESPONSABILITÉ.

27. L'homme n'est pas compartimentable—comme la machine—mais il est fait pour l'engagement total. (Made for total involvement).

28. La CENTRALISATION a pour effet d'empêcher l'engagement total (Total involvement) et l'handicaper, l'appauvrir. Partout on crie: ne parlez pas et surtout ne touchez pas. C'est cela le Pauvre.

29. Le PAUVRE n'est pas celui qui a plus ou moins d'argent, c'est celui qui est empêché, c'est-à-dire handicapé de faire usage de tous ses sens.

30. Celui qui n'écoute jamais est un pauvre. Celui qui écoute toujours est également un pauvre! Celui qui ne parle jamais est un pauvre. Celui qui parle toujours est également un pauvre! Celui qui ne décide jamais rien est un pauvre. Celui qui décide de tout est également un pauvre! Celui qui n'a jamais de contacts est un pauvre. Celui qui a toujours des contacts est également pauvre! Celui qui n'a pas de biens matériels est pauvre. Celui qui a tous les biens matériels est également pauvre!

31. Le développement des échanges dans tous les domaines et à tous les niveaux peut être aussi bien une servitude et une contrainte qu'une libération et une occasion de dialogue.

[Traduction]

Maintenant le drame de la vie va se jouer.

[Texte]

B—Les remèdes à la pauvreté

a) Équiper «d'out-puts» ceux qui n'en ont pas.

32. Ne me donnez pas un radio mais une station de radio.

[Traduction]

Ne me donnez pas un téléviseur, mais une station de télévision.

Ne me donnez pas un journal mais une imprimerie.

Ne me donnez pas un tourne-disque, mais un instrument de musique. Ne me dites pas ce que je dois faire; permettez-moi de vous dire ce qu'il y a à faire.

[Texte]

33. L'évolution vraie, inévitable et souhaitable se situe dans le sens d'une socialisation démocratique de toutes les fonctions collectives, à tous les plans: politique, économique, social, culturel.

Le gouvernement régional à dimension humaine, c'est-à-dire la DÉCENTRALISATION.

34. La socialisation démocratique des structures, institutions et services se traduit par:

une participation active

la décentralisation des responsabilités

la prise en charge des vrais problèmes de la vie

la conscience des problèmes «au ras du sol», au niveau du peuple vivant et personnalisé.

35. Chacun doit être conscient qu'il faut œuvrer dans le sens d'une double démarche:

—mouvement de personnalisation qui fait progresser chaque personne vers l'épanouissement total de ses possibilités

—utilisation des cinq sens—«in-put»—«out-put»

—mouvement de sociabilisation marquant les étapes de l'épanouissement de l'humanité.

36. Nous devons harmoniser les deux mouvements pour que la personne s'insère dans la cité, pour qu'elle la maîtrise et la dépasse; pour que, dans un même temps, la société se construise au service et non à leur asservissement et leur appauvrissement.

37. Un des moyens d'y arriver, c'est le gouvernement régional à dimension humaine, fait de voisinage, de face-à-face, de dialogue: une communauté d'hommes responsable est celui qui a les réponses.

c) Mécanismes à mettre en place

1. La planification globale.

38. Je dis souvent que les pauvres ne sont pas adaptés aux changements de 1970.

39. Laissez-moi vous faire entendre une voix contraire: l'industrie et nos gouvernements ne se sont pas adaptés aux mutations 1970.

40. Depuis Adam Smith, Keynes, nous avons l'entreprise libre et la compétition. Ce qui était bon pour

un temps n'est là où nos gouvernements manquent aujourd'hui.

41. Nous avons besoin de planification globale et intégrée et nous n'avons que des données fragmentaires et sectoriales.

42. L'industrie, comme personne morale, devrait être au service de la communauté. La compétition l'en empêche; elle doit produire; ce qui est compétitif.

43. Qu'on mette en place un mécanisme de planification économique et social, global et intégré, coordonné, offrant des alternatives (et ceci devrait être souligné).

2. La consultation à tous les niveaux.

44. Depuis l'I.B.M. et l'informatique, la seule chose qui reste à l'homme et que la machine ne peut pas faire, ce sont des choix.

45. Les alternatives fournies par les technocrates doivent être exposées aux gens pour leur permettre un choix.

46. C'est ici qu'ils pourront exprimer leur raison de vivre, leurs valeurs culturelles, spirituelles et morales. Grâce aux alternatives qui leur seront présentées, ils auront, en même temps, l'occasion de connaître les raisons de vivre des technocrates.

47. Je recommande qu'on mette en place un mécanisme de consultation intégré au niveau local, municipal, régional, provincial et fédéral où les experts théoriciens rencontreront les experts praticiens.

3. L'exécution.

48. Nous sommes habitués à séparer le législatif de l'exécutif. Vous savez combien il y a de flexibilité dans l'exécution à cause de la rapidité des changements.

49. Je préconise que celui qui a conçu un jet; le technocrate, de même que celui qui a légiféré deviennent les exécutants de ce projet.

[Traduction]

Cela donnera aux technocrates la chance de sortir de la bureaucratie et aux législateurs la chance de sortir de l'assemblée législative.

50. Le seul moyen que je connaisse pour rester en contact avec la réalité, c'est d'être un «drop-out». Ceci vaut pour les professeurs, les étudiants, les médecins, les ingénieurs, les députés, les ministres, même les sénateurs...

[Texte]

4. L'évaluation.

51. Finalement il faudra mettre sur pied des mécanismes d'évaluation où on pourra comparer les objectifs poursuivis et le chemin parcouru.

52. Les moyens à notre disposition et ceux employés en regard des contraintes.

53. Les valeurs ou raisons de vivre et nos attitudes.

[Traduction]

Avant de commencer la lecture de la page 10, je désire apporter deux corrections au texte anglais. Au numéro 58, veuillez remplacer le mot «inculcate» par le mot «evaluate». Trois lignes plus bas, veuillez ajouter le mot «influence» après le mot «motivating».

[Texte]

54. En guise de conclusion, permettez-moi de suggérer une piste de recherches.

55. John Kenneth Galbraith dans son livre: «The New Industrial State» étudie au chapitre XI, la théorie de la motivation. Il en retient quatre.

56. 1. Motivation négative qui est la punition. On fait des choses parce qu'on est puni.

57. 2. Motivation pécuniaire—la récompense. Je travaille parce que je suis payé.

[Traduction]

58. Il y a une troisième sorte de motivation. Les hommes, contrairement aux machines, peuvent évaluer leur situation par rapport aux autres et en viennent à accepter les buts des autres comme leurs propres buts. Selon le professeur Herbert Simon, cette motivation peut s'appeler identification.

Je m'identifie avec l'organisation.

59. L'individu, enfin, peut servir l'organisation, non parce qu'il considère ses buts supérieurs à ses propres buts, mais parce qu'il espère les faire approcher davantage de ses propres buts. Il faudrait un nom pour ce genre de motivation et je suggère le mot «adaptation».

60. Je recommande la recherche suivante:

[Texte]

61. Qu'on analyse toutes les organisations: gouvernementales, publiques et privées du Canada et qu'on identifie sous quelle des quatre motivations les gens en font partie ou y travaillent.

62. Seules les deux dernières motivations sont humaines et d'avenir. Les deux premières ne servent qu'à perpétuer le passé.

63. Cette recherche terminée et les identifications nécessaires faites, nous seront prêts, selon moi, à bâtir l'avenir et à éliminer les cataplasmes.

**Le président suppléant:** Monsieur l'abbé, je vous remercie beaucoup.

Est-ce que vous auriez quelque chose d'autre à ajouter verbalement, ou si nous devons seulement vous poser des questions?

[Traduction]

L'abbé Thériault n'a rien à ajouter, mais il est prêt à répondre à vos questions. Je suis sûr que vous avez tous remarqué que le mémoire de l'abbé Thériault diffère de tous ceux que nous avons reçus jusqu'ici. C'est un document qui a une tendance humanitaire très marquée...

[Texte]

... le côté de la fraternité, la charité, l'action chrétienne, je puis vous assurer que ce n'est pas un mauvais chemin.

[Traduction]

L'abbé Thériault est prêt à répondre à vos questions. Qui sera le premier à l'interroger?

[Texte]

Je demanderais au Père Thériault pendant que vous allez penser à quelques-unes, number 39.

[Traduction]

Permettez-moi de vous dire, au contraire, que nos industries et notre gouvernement ne se sont pas adaptés au rythme de 1970.

Est-ce que vous croyez qu'on est en retard ou trop vite?

L'abbé Thériault: Vous pouvez me poser des questions en français ou en anglais. Peut-être que vous ne comprendrez pas mon anglais, mais...

La sénatrice Quart: Vous vous tirez bien d'affaire.

L'abbé Thériault: On m'a demandé de faire des commentaires sur le fait que nous ne nous sommes pas adaptés aux industries.

Vous savez qu'il y a quatre ou cinq ans nous pensions que nos ressources étaient inépuisables. Tout le monde se disait: Prenons tout ce que nous pouvons, car nos ressources sont inépuisables. Quand on croit cela, on ne planifie pas. Si les poules poussaient des milliers d'œufs chaque jour et si nous n'étions que cinq personnes pour les manger, nous pourrions en briser sans scrupule plusieurs caisses par jour.

C'est ce qui nous est arrivé. Nous avons manqué de prévoyance. Nous constatons en, 1970, que nous arrivons au bout de nos ressources.

Je veux parler de nos ressources humaines aussi bien que de nos ressources naturelles. La libre entreprise a dit au gouvernement de ne pas intervenir et de ne pas faire de planification.

Le sénateur Hastings: Oh, non.

L'abbé Thériault: Non, pas de planification. Faisons tout ce que nous voulons. Nous savons ce qui est bon

pour la société; faisons-le. Et j'ai dit que le gouvernement a dit: Très bien; laissons-les faire, car ils savent probablement ce qui est bon pour la société. Mais, quand les ressources commencent à manquer, nous ne nous adressons pas à l'industrie pour lui dire: Vous avez gaspillé nos ressources naturelles.

Nous nous adressons au gouvernement et nous lui disons: Vous avez laissé gaspiller nos ressources. C'est là ce que je veux dire quand j'affirme que nous avons manqué de prévoyance.

La sénatrice Quart: Je dois féliciter l'abbé Thériault. Il nous a présenté un document merveilleux qui nous fait réfléchir. C'est peut-être pour cela que nous sommes pas prêts à lui poser des questions. Nous sommes encore plongés dans la méditation de ce document rempli de profondes considérations. Monsieur l'abbé, vous avez couvert beaucoup de terrain dans votre mémoire et vous nous avez ouvert plus de nouvelles perspectives que certains autres mémoires qui nous ont été présentés. Je dois avouer que je dois en ce moment utiliser toutes mes facultés pour bien méditer les exemples éloquentes que l'on a soumis à notre considération. Nous n'avons pas encore eu le temps de revenir à la réalité.

Le président suppléant: Je pense que...

L'abbé Thériault: Vous vous demandez sans doute si je comprends moi-même ce que je vous ai dit.

La sénatrice Quart: Oh, oui, vous le comprenez. Je me rends compte de mes limites et c'est là justement ce que je voulais dire.

Le président suppléant: Quant à moi, je n'hésite pas à dire que le document que nous venons d'entendre diffère entièrement de tous ceux que nous avons entendus jusqu'ici.

C'est quelque chose que nous avons omis de prendre en considération, à savoir que nous avons peur de faire face à la réalité.

L'abbé Thériault nous a dit pourquoi nous avons peur. Nous avons peur de faire face à la pauvreté, par exemple.

Nous avons peur d'envisager la pauvreté telle qu'elle est, nous avons peur d'admettre qu'elle existe, nous avons peur d'admettre que tout ce que nous faisons, c'est du rapiécage. Lui, il est allé à la source du problème.

Je dois dire, cependant, que c'est là ce que le Comité s'efforce de faire. Il n'est pas difficile de trouver des pauvres au Canada.

Nous en avons trouvé des milliers. Mais la difficulté consiste à résoudre les problèmes; il consiste à arracher les pauvres de la pauvreté une fois pour toutes.

C'est là ce que le Comité s'efforce de faire. En politique—je ne crains pas de le dire—que ce soit au

palier provincial ou au palier fédéral, au Sénat ou ailleurs, nous avons toujours peur d'envisager les choses telles que nous les voyons. Nous avons toujours peur de dire: Voici un problème et je peux faire quelque chose pour le résoudre. Je possède les moyens pour le faire, j'ai l'argent nécessaire, je suis un législateur, et je dois faire quelque chose. Nous avons toujours peur d'envisager les faits, parce que, derrière la scène, il y a toujours quelqu'un qui ne sera pas satisfait.

Vous avez mentionné le fait que les industries ont gaspillé nos ressources et qu'elles nous ont dit qu'elles résoudraient le problème; et nous avons constaté qu'elles ont résolu le problème, mais à leur avantage et non à l'avantage du peuple.

Maintenant, en 1970, nous nous réveillons soudain de notre torpeur et nous disons que nous ne pouvons laisser faire cela plus longtemps et que nous devons rectifier cette situation. Malheureusement nous sommes plusieurs années en retard.

Si nous avions entrepris il y a vingt ans ce que nous entreprenons aujourd'hui, nous n'aurions pas à envisager la situation que nous devons envisager à l'heure actuelle. Nous venons de recevoir une réprimande qui vient d'une source autorisée. Nous venons de nous faire dire en termes non équivoques ce que nous avons fait.

Nous avons eu peur de faire face à la réalité.

**La sénatrice Quart:** Je suis tout à fait de cet avis. Pendant un grand nombre d'années nous nous sommes enfoncé la tête dans le sable. Vous avez eu le courage de mentionner les sénateurs parmi les coupables de cette imprévoyance. A notre tour nous devons avoir le courage de déclarer que nous sommes disposés à agir. Il est facile, cependant, de prendre cette résolution pour nous qui ne devons pas subir d'élection, pour nous au moins qui sommes nommés à vie, nous qu'on appelle parfois les «condamnés pour la vie». Nous avons plus d'indépendance d'esprit que les politiciens des autres paliers.

Il faut qu'ils se fassent réélire et, par conséquent, ils éprouvent toujours un sentiment d'hésitation qui n'existe pas ici, au Sénat. Je puis donc vous assurer que nous sommes prêts à nous battre pour les pauvres.

**Le sénateur Hastings:** Monsieur l'abbé, voudriez-vous avoir la bonté de m'expliquer le paragraphe 20? Je dois avouer que je n'ai pas pu saisir le sens de vos paroles.

**L'abbé Thériault:** Nous sommes toujours la batterie d'explosifs que l'on charge. Plus on la charge, plus vite et plus fort elle explosera.

**Le sénateur Hastings:** Que voulez-vous dire exactement par ces paroles?

**L'abbé Thériault:** J'ai dit, au paragraphe 17 que, depuis un siècle, on ne nous a permis de nous servir que de trois de nos cinq sens (les yeux, les oreilles et le nez) et que ces organes sont saturés.

Qu'est-ce que j'entends par le mot «charger»? Voici. Quand j'écoute, je deviens chargé. Quand je sens et quand je vois, je deviens chargé. Comme je l'ai expliqué, nous sommes toujours au bout qui reçoit.

C'est ce qui arrive, quand on écoute la radio ou qu'on regarde la télévision. Il est donc préférable de ne pas avoir de poste de radio ou de téléviseur.

On lit le journal, mais on ne l'écrit pas; on va voir un film, mais on n'en fait pas un soi-même, et ainsi de suite. C'est ce que je dis au paragraphe 20: nous sommes toujours des récepteurs.

Je dis donc que l'on charge toujours notre accumulateur et qu'il faudra bien qu'il se produise un jour une explosion.

**Le sénateur Hastings:** Il se produira une explosion?

**L'abbé Thériault:** Oui, il se produira une explosion.

**Le sénateur Hastings:** Quelle sorte d'explosion prévoyez-vous?

**L'abbé Thériault:** Eh bien, j'imagine que vous le savez. Avez-vous déjà été exposé à une explosion?

**Le sénateur Hastings:** Oui, mais j'aimerais que vous me donniez une explication plus précise.

**L'abbé Thériault:** Eh bien, je ne puis vous donner une explication plus claire que cela. Ces choses se comprennent mieux par l'expérience que par des explications.

**Le sénateur McGrand:** Je suis très impressionné par cette expression. Je crois que l'expression «société d'abondance» a été créée par John Kenneth Galbraith dans son livre intitulé «La société d'abondance» (*The Affluent Society*).

Eh bien, je crois que la société d'abondance dans laquelle nous sommes censés vivre est une société d'abondance pour quelques-uns, mais qu'elle ne l'est pas pour un grand nombre. Et, cependant, nous possédons ici, au Nouveau-Brunswick, assez de ressources naturelles pour que, si elles étaient développées, il n'y ait point de chômage et pour que personne ne soit obligé de recevoir les secours de l'assistance sociale pour vivre.

Maintenant je me demande s'il serait raisonnable de vous poser la question suivante. Si vous étiez chargé de la reconstruction économique de la province, quelles seraient les cinq ou six principales choses que vous entreprendriez?

**L'abbé Thériault:** Quant à moi, vous avez la réponse à la page de notre mémoire intitulée «Mécanismes à mettre en place».

**Le président suppléant:** C'est à la page 7, monsieur le sénateur.

**L'abbé Thériault:** Planification globale.—Pour exposer tout ce qui est contenu sous ce titre, il me faudrait certaines données qui se trouvent bien classées dans les dossiers que vous avez à votre disposition.

On pourra constater que ces mécanismes sont énumérés partiellement au paragraphe 41. Je pourrais signaler, au paragraphe 49, une autre suggestion qui se rattache à la question des mécanismes, car il faut un organisme pour découvrir les besoins et les aspirations des classes désavantagées. On trouvera dans ce paragraphe la description et le fonctionnement de cet organisme.

Jusqu'ici les planificateurs n'ont jamais mis eux-mêmes leurs plans à exécution. Ce sont d'autres personnes qui ont été chargées de cette tâche. Les législateurs n'ont jamais été des réalisateurs.

C'est toujours un département ou un directeur qui ont été chargés de la réalisation. Je n'ai, cependant, jamais vu une mère mettre au monde un enfant et le remettre ensuite à une voisine. Il y a tant de choses à mettre au point. Le concepteur d'un plan est pourtant celui qui doit posséder la philosophie requise pour trouver les moyens de le mettre à exécution. C'est comme les parents d'un enfant qui trouvent généralement les moyens de diriger cet enfant dans les difficultés de la vie. Voilà ce que je veux dire.

**La sénatrice Fergusson:** Comme le sénateur McGrand, je désire faire savoir à l'abbé Thériault que j'ai été fortement impressionné par son mémoire, qui est bien différent de tous les mémoires que nous avons reçus jusqu'ici. Il est bien à propos qu'on nous présente des arguments d'ordre philosophique. Nous n'y avons pas beaucoup pensé jusqu'ici, mais je suis assuré que dorénavant nous prendrons ces arguments en sérieuse considération.

Le Comité a constaté avec inquiétude que le public ou, du moins, une bonne partie de la population, n'a pas reconnu qu'il y a dans notre pays un grand problème de pauvreté. Avez-vous l'impression, monsieur l'abbé, que cela est dû au fait qu'on ne veut pas faire face à ce problème?

**L'abbé Thériault:** Au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde, je crois que les gens bien renseignés savent que ce problème existe, mais ils n'en ont pas une connaissance pratique. Voilà pourquoi j'ai suggéré que l'un des moyens d'acquérir cette connaissance est de sortir, à l'occasion, de son milieu. C'est le seul moyen que je connaisse.

**La sénatrice Fergusson:** Vous dites que nous acceptons l'existence du problème, mais j'en rencontre beaucoup parmi mes amis qui disent: Pourquoi perdre du temps à essayer de régler ce problème?

Le Canada est un pays très riche et il n'y a personne, disent-ils, qui souffre par notre faute. Comment leur faire comprendre que cela est faux?

**L'abbé Thériault:** Sortez de votre milieu.

**La sénatrice Fergusson:** Vous nous conseillez de sortir du Sénat?

**L'abbé Thériault:** Oui.

**La sénatrice Fergusson:** Que ferions-nous si nous sortions du Sénat?

**L'abbé Thériault:** Vous pourriez devenir des pilules de l'assistance sociale. Vous avez là la véritable question. Que ferions-nous? Voilà ce que se demande celui qui sort de son milieu. Que ferait-il s'il sortait de son milieu? Il est intéressant pour chacun de nous de se poser la même question: Qu'est-ce que je ferais si je sortais de mon milieu social?

**La sénatrice Inman:** Monsieur l'abbé, qu'est-ce que vous pensez de notre système de bien-être social? Pensez-vous que nous donnons trop ou trop peu?

**L'abbé Thériault:** Vous avez reçu assez de mémoires pour trouver la réponse à cette question.

**La sénatrice Inman:** Oui, mais ce n'est pas là la question. Pensez-vous que nous devrions continuer d'augmenter les allocations d'assistance?

**L'abbé Thériault:** Eh bien . . .

**Le président suppléant:** J'hésiterais à demander à l'abbé Thériault de répondre à cette question, car il envisage le problème sous un autre angle et nous avons déjà eu beaucoup de réponses à ce sujet.

Les uns ont dit oui et d'autres ont dit non, mais je crois que la philosophie de l'abbé Thériault est différente.

**L'abbé Thériault:** Je ne veux pas laisser cette question sans réponse. Je vais y répondre d'une autre façon. J'appartiens à une famille de treize enfants et il n'était pas question d'assistance sociale dans notre famille. Quand l'un de nous était dans le besoin, nous lui aidions et il n'y avait pas de conciliabules pour décider si le petit dernier devait recevoir de l'assistance sociale ou une culotte ou autre chose. Nous savions tous que nous serions nourris et vêtus. Nous n'avons songé à dire au petit Bobby: Tu n'as pas gagné ton repas; vas te coucher. Je ne sais pas si c'est là une réponse valable à votre question.

**Le vice-président:** Je crois qu'on nous a servi une bonne dose de sagesse ce matin.

**La sénatrice Fergusson:** Je crois que nous pourrions passer une agréable journée avec l'abbé Thériault.

**L'Abbé Thériault:** Vous êtes tous invités à venir me rendre visite à Saint-Jean Baptiste.

**La sénatrice Quart:** Monsieur l'abbé, avez-vous déjà essayé de vivre aux frais du bien-être social?

Je sais que votre famille n'a pas eu recours au bien-être social; mais, vous-même, en avez-vous fait l'expérience? Avez-vous essayé de vivre comme certains membres de votre paroisse?

**L'Abbé Thériault:** Avez-vous essayé vous-même?

**La sénatrice Quart:** Non. Mais je vous demande à vous si vous avez essayé ce régime de vie.

**L'Abbé Thériault:** Non, et je ne sais pas ce que je devrais répondre à cette question.

**Le président suppléant:** Je ne crois pas qu'il soit à propos de demander à un prêtre s'il a vécu sous le régime de l'assistance sociale.

**La sénatrice Quart:** Quand j'ai entendu l'abbé Thériault suggérer aux sénateurs de sortir de leur milieu, j'ai cru à propos de lui demander s'il en avait fait autant. J'ai peut-être eu tort de poser cette question; mais, si j'en crois ce que vous dites dans votre mémoire, je suis sûre que . . .

[Texte]

**Le président adjoint:** Père Thériault, je vous remercie bien sincèrement. Nous avons été très enchantés de la présentation que vous avez faite; c'est beaucoup plus élevé que la connaissance des sénateurs qui ont fait une étude; ils ont retourné à l'école un peu. La morale est très bonne. Les recommandations sont très bonnes.

[Traduction]

Je crois que nous sommes tous satisfaits, monsieur l'abbé, et je me permets d'exprimer moi-même les sentiments qui ont été exprimés par quelques membres du Comité. Je ne demanderai pas la permission de lire votre mémoire pendant la messe, mais je crois que c'est un document que l'on peut lire n'importe où. Il est pénétré d'esprit chrétien et je vois mieux qu' auparavant tout ce que nous avons mal fait et tout ce qui reste à faire.

Votre mémoire m'a donné à réfléchir et m'a rappelé qu'il y a des problèmes que l'on voit mais auxquels nous ne voulons pas faire face. Il était à propos de nous rappeler cette vérité.

Monsieur l'abbé, nous avons été très heureux de vous entendre ce matin. Vous avez fait un long voyage pour venir nous présenter ce mémoire ce matin et vous nous avez apporté plus qu'un mémoire. Je crois que nous devrions en faire des copies pour les distribuer à tous

les membres du Sénat. Nous allons le faire traduire en anglais et je me ferai un devoir de le distribuer.

**L'Abbé Thériault:** Si vous le faites traduire en anglais, j'aimerais bien en voir le texte d'abord.

[Texte]

**Le président suppléant:** Je me ferai un devoir de répondre à cette demande.

**Une voix:** Même si c'est ajourné, on a fait une demande au nom des citoyens de la région d'être entendus, maintenant tantôt vous avez mentionné que vous n'êtes pas en mesure, le Comité des sénateurs, de répondre à des questions sur la pauvreté et madame a posé une question au curé lui demandant de répondre si lui avait déjà été sur l'assistance sociale, maintenant, dans la salle ici, je sais qu'il y a des assistés sociaux qui vaudraient vraiment la peine d'être entendus, maintenant, si vous ne voulez pas les entendre, ça nous donne justement la bonne prise de position pour voir quelle est l'attitude des dirigeants, quelle est l'attitude de la politique, quelle est l'attitude au niveau économique et surtout s'ils ne veulent pas entendre les pauvres s'exprimer d'eux-mêmes. Alors, vous avez le choix, alors, laissez-les comme ça et nous allons voir où nous diriger.

**Le président adjoint:** Messieurs, laissez-moi vous dire, sans ouvrir de débat, que vous êtes complètement hors d'ordre. Votre mémoire n'est pas préparé pour être présenté au Comité de la pauvreté, en fait, c'est une enquête participation Comité d'action sociale, il a été écrit à Bathurst en juin 1968; vous avez eu toutes les chances possibles, nous n'avons pas accepté à nulle part un mémoire sans qu'on ait eu l'avantage de se préparer, de le dire, vous nous arrivez à la dernière minute, vous n'avez sûrement, hier, vous ne nous avez pas présenté votre mémoire, on ne sait pas ce que contient votre mémoire, il est très épais, on admire l'ouvrage que vous avez fait, il n'a pas été fait pour être présenté au Comité de la pauvreté. Vous avez un travail immense là-dedans et je vous félicite de l'ouvrage que vous avez fait et moi, je ne peux pas l'accepter au nom du Comité, parce que nous ne savons pas où nous allons; ce n'est pas un mémoire qui a été préparé pour le Comité de la pauvreté, vous ne nous l'avez pas présenté quand c'était le temps, nous n'avons pas d'objection de parler aux pauvres. Nous avons passé toute la soirée hier soir avec les directives. Nous avons visité les pauvres, nous avons pas rien qu'à Campbellton, ça fait dix-huit mois qu'on fait ça, maintenant, nous n'allons pas nous embarquer à la dernière minute pour s'embarquer sur un champ pour entendre des choses que nous savons probablement déjà. Alors, en tant que je suis concerné, le meeting est terminé.

La séance est levée.

## [Traduction]

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, qu'il y a peut-être ici des gens qui veulent nous parler. Pour ma part, je sens une obligation morale de les écouter et je désire les entendre. En conséquence, avec tout le respect que je vous dois, j'estime que nous ne devrions pas suspendre nos travaux avant de les avoir entendus.

## [Texte]

M. Napoléon Thériault: Messieurs les sénateurs et tous les représentants, mon nom est Napoléon Thériault. La critique que j'ai n'est pas seulement une critique qui vient de moi-même, parce que les gouvernements viennent nous visiter seulement à la veille des élections puisqu'ils ont besoin de nos votes. Je crois que la situation la plus pénible dans notre province aujourd'hui, ce sont les écoles; les écoles et nos enfants sont amis jusqu'à l'heure qu'ils partent pour aller à l'école, puis ceux-là qui sont supposés d'apprendre à nos enfants l'amour puis la charité envers le prochain, nos canadiens de langue anglaise, puis nos canadiens de langue française, ils les ont mis d'un bord pour les autres de l'autre.

Je ne sais pas, monsieur, vous, le jour qu'on vous a mis au monde si vous avez quelque chose à dire, si Dieu vous avait dit vous parlerez pas «pantoute», vous aurez pas le choix. J'ai jamais vu un homme qui était estropié devant moi qu'il soit de la langue qu'il veut, son sang est rouge comme le mien.

Deuxième chose, le bien-être social: On voit des jeunes hommes de vingt, vingt-deux ans qui retirent l'assistance sociale à la maison, la mère qui a sept ou huit enfants, elle est obligée d'aller travailler, elle ne peut pas avoir d'aide. Je ne sais pas s'il y aurait un gouvernement valable de ces actes, pourquoi que cette mère-là n'aurait pas l'aide puis que le jeune homme en santé irait travailler, qu'il paierait des taxes au gouvernement, ça, je croirais là-dessus, ça, c'est toutes des choses.

Un autre chose, on se lamente pour les «teen agers», ils ne sont pas comme on était dans notre temps nous autres. Qu'est-ce qui fait ça? C'est parce que la mère de famille est obligée d'aller gagner, l'enfant est élevé par la fille à gages, qu'il l'aime ou qu'il ne l'aime pas, il faut qu'il reste avec pareil; il grandit avec une haine dans le coeur, il n'a pas la chance de connaître l'amour de sa mère, quand le niveau de vie vient qu'il faut qu'il change de vie, il n'a jamais connu l'amour de sa mère, il se révolte, c'est là qu'est le bobo, monsieur.

Puis, une autre chose, j'en vois là qui est ici tout près de moi qui vient de payer \$800 au gouvernement pour un «trailer», il ne peut pas être accroché, il ne peut pas avoir l'électricité, à cause qu'ils vont user le terrain peut-être dans deux ans, trois ans, quatre ans, il leur

demande pour être éclairé un peu, trouvez-vous ça juste? Le pays a été ici bâti par des faces jaunes ou du monde qui viennent, a été bâti par mon grand-père, mon père et par moi et mes enfants, qu'ils continueront à payer des taxes, il manque de l'amour puis de la charité; et puis, dans les taxes, m'informer cette semaine, j'ai trouvé ça cruel, je vais dire la justice, on est taxé jusque sur les fleurs qu'on donne à un mort, bien quand on voudrait être juste, on enlèverait les taxes des fleurs, si nos cartes de messes comme catholiques n'ont pas droit d'être taxées. Un canadien de langue anglaise qu'il soit de la croyance qu'il veut, il devrait aussi juste, il devrait pas être obligé de payer les taxes pour des fleurs, ça, c'est toutes des choses qu'on voit.

Prenez l'histoire de St-Albert, ça me fait penser à l'histoire de Joseph vendu par ses frères. Je ne blâme pas le maire de la ville, parce que ça fait pas longtemps aussi qu'il est là. Je ne blâme pas les conseillers, parce que le groupe de conseillers qu'on a là, ça fait seulement qu'un an ou deux qu'ils sont là; mais je blâme nos hommes de gouvernements, qu'on paye des argents pour St-Albert puisqu'ils ont pas voulu que ça soit dépensé là, c'est ça que je blâme. Moi, aujourd'hui, je suis un homme qui est responsable de mes actes; quand je donnerai de l'argent à un homme pour faire telle et telle chose, je verrai à ce que ça soit fait.

J'ai jamais été à l'école, mais j'ai assez vu de cruauté faite pas nos hommes qui sont instruits que je commence à avoir mal au coeur. On ne peut pas blâmer l'homme qui n'est pas instruit, parce que ça va mal dans le monde aujourd'hui, parce que nos gouvernements sont formés de docteurs, d'avocats et d'hommes d'affaires et puis plusieurs personnes instruites.

Tout ce que je demande, c'est de l'amour, puis de la charité, puis si vous usez ça, vous allez voir que tout va bien marcher dans le monde. Merci.

M. Hermel Thériault: L'année passée, j'ai tombé malade, j'ai été au «san», puis j'ai essayé à avoir du bien-être social, j'ai eu de la misère assez de l'avoir. Je vas vous conter une affaire, regardez: il y a du monde, je ne dirai pas qui, mais je l'ai vu, il y a du monde qui vivent sur le bien-être social, puis qu'ils travaillent cinq jours par semaine, puis ils boivent. Les autres qui déclarent le bien-être social, ils payent leur pension avec ça.

Je vas vous conter une affaire plus que ça: quand j'ai été sur le bien-être social, moi, ils m'ont donné une aide de manger, de \$22 au mois. Peux-tu vider un cochon avec ça? Je vas vous demander ça? Pouvez-vous vider un cochon?

Le président adjoint: Je ne sais pas, je n'en ai jamais élevés.

**M. Thériault:** Non, essayez pas d'en élever jamais, vous allez voir qu'il va vivre maigre. Plus que ça, le bien-être social, ils payent, j'ai vu de mes propres yeux à part de ça, je peux aller vous le montrer, une pauvre femme qui a rien, n'a pas de place à rester, elle va sur le bien-être social, elle demande pour se trouver un loyer, le bien-être social a dit: «Trouves-toi-z-en». Elle s'en est trouvé un, elle est allée les trouver, puis ils payent. Elle reste dans un vieux «shack» fait avec du papier noir, un pouce de planche, en arrière il y a une grange avec un cheval puis ça sent le fumier dans la maison. Pensez-vous que c'est de santé ça? Vous «faisez» pas votre devoir, j'en suis sûr, parce que si votre devoir a été bien fait, une femme vit pas dans une cochonnerie comme ça.

**Le président adjoint:** D'accord.

**Madame Alfred Basque:** Monsieur Fournier vient de dire tantôt qu'il a tout passé partout, donc, moi je viens de Tracadie. C'était supposé sur le journal l'Évangéline, le 7 août, que le Comité sénatorial refusant de venir dans le Nord-Est, donc vous n'avez pas venu à Tracadie.

**Le président adjoint:** Ce n'est pas exact, madame Basque.

**Madame Basque:** Parce que, selon l'Évangéline, il y a quatre personnes représentant, mais tout le Comité au complet n'y était pas, donc ce n'est pas moi qui l'a écrit sur le papier.

**Le président adjoint:** Ce n'est pas nous autres non plus.

**Madame Basque:** Du point là, vous avez dit que vous allez venir pour ça.

**Le président adjoint:** Non, je n'ai pas dit ça.

**Madame Basque:** Vous avez fait la tournée, mais quatre personnes seulement que j'ai vues, aujourd'hui j'en vois plus que quatre, c'est le Comité sénatorial de la pauvreté dont les mêmes personnes, je ne les ai pas vues.

**Le président adjoint:** Voyez-vous madame, laissez-moi vous donner un petit peu d'explications. A certains endroits, comme ici et là, on a siégé tout le Comité et, à certains endroits, on s'est divisé. Le sénateur Croll prend un groupe, le sénateur Hastings prend un autre groupe. On se divise, dans le même temps. Alors, si on se divise, le groupe qui va à un endroit ne me voit pas, puis le groupe qui va à un autre endroit ne me voit pas, on se divise pour aller à certains endroits. Maintenant, quand un groupe est allé à Tracadie, l'autre groupe, on s'est retourné pour travailler encore, parce que ça fait dix-huit mois qu'on travaille seulement sur la pauvreté. On n'est pas resté chez nous en vacances, on ne s'est pas promené. On a

défini un groupe pour aller à Tracadie pendant qu'un autre groupe, on allait à d'autres endroits, c'est ça, madame.

**Madame Basque:** D'accord, je comprends, mais où, par quelle porte qu'il faut passer pour pouvoir présenter un mémoire?

**Le président adjoint:** C'est très facile, madame. Pour présenter votre mémoire, on a des gens qui passent, il y a des chambres de commerce, toutes vos associations qui vous demandent de préparer un mémoire, deux mois d'avance.

**Madame Basque:** S'il vous plaît, les chambres de commerce, est-ce que c'est une association qui représente les pauvres, je vous pose une question?

**Le président adjoint:** Je ne dis certainement pas non, parce qu'on a eu des mémoires des chambres de commerce, des chambres qui font du bon travail pour les pauvres, comme plusieurs autres organisations, peut-être pas aussi visiblement que vous voudriez les voir, mais actuellement, tout le monde sont devenus conscients qu'il y a des pauvres, on n'est peut-être pas rendu au niveau de la pollution. Je parle de pollution, parce que tout le monde sont intéressés.

**Madame Basque:** On parle pas de pollution, on parle des pauvres.

**Le président adjoint:** Je parle de pollution parce qu'on peut comparer cela à ce qui se passe, tout le monde est intéressé là-dedans, les vieux comme les jeunes, parce que ça nous touche directement, mais les pauvres, on n'est pas encore rendu à ce niveau-là. Les gens ne réalisent pas qu'il y a des pauvres, qu'il en reste encore; c'est très difficile d'amener ces gens autour de la table, ici je parle des gens qui ont de l'argent et qui pourraient faire quelque chose.

**Madame Basque:** Moi, ce qui me décourage, que les pauvres, pourquoi ce qu'ils ne veulent pas les écouter? Il y a longtemps qu'on parle, vous savez; puis j'ai été dans plusieurs assemblées publiques, qu'on n'avait pas l'autorité de venir à un micro pour pouvoir s'expliquer. Pour quelles raisons? Moi, je ne suis pas instruite, mais vous autres, vous êtes instruits et rendus où vous êtes rendus, vous pouvez me donner la réponse. Dans ces assemblées publiques-là, ils nous disaient: Vous autres, les pauvres, vous avez rien à dire là-dedans, allez vous asseoir. Et dans cette partie-là, vous nous dites de donner un rapport. S'ils ne veulent pas nous écouter, comment est-ce qu'on va le dire? Montrez-moi une porte, puis je vas la suivre, vous pouvez être sûr.

**Le président adjoint:** Madame, ce que vous dites là, c'est vrai, on l'a trouvé un peu partout. Dans le passé, depuis vingt ans, les pauvres se sont groupés. Dans les assemblées publiques, il y avait un «leader», un chef,

un porte-parole pour le pauvre, parce que le pauvre, comme vous l'admettez, n'avait pas l'instruction nécessaire. Vous savez, c'est très difficile de venir devant un micro, même dire son nom, parce qu'on n'est pas habitué, ça fait un petit quelque chose, c'est gênant. Les gens comme vous, il n'y en a pas assez, c'est ça qui a manqué. Vous, vous pouvez vous exprimer.

**Madame Basque:** Quand on est encore près, à peu près d'être trop pauvre, mais nous avons été là, ils veulent pas nous laisser parler, c'est pas à cause qu'ils veulent pas venir s'exprimer.

**Le président adjoint:** On est d'accord là-dessus.

**Madame Basque:** Pourquoi la liberté, comment ça se fait que les personnes qui n'ont pas les moyens, pas d'argent dans leurs poches, ceux-là de St-Albert... pourquoi les pauvres, ils ont peur, on a le cœur au ventre. Je vois des personnes qui ont beaucoup d'argent, tant mieux s'ils en ont, ils l'ont gagné, mais après tout, pourquoi si chacun de ces êtres-là nous prennent, nous rejettent de la société comme des bêtes? Puis ça, ça nous a été dit par des grands, des personnes qui sont supposées de voir clair, qui sont supposées de travailler pour nous autres, puis ils nous envoient ça en plein visage; si, je vous pose la question encore, ou est-ce que pourquoi, à moins d'être irrécupérable, si on les tient toujours en bas.

Je vas prendre un exemple d'un animal, le chien par exemple, traitez-le à coup de pied tout le temps, il va se revirer contre son maître, donc, pourquoi les pauvres sont allés là, ils ne veulent pas qu'ils parlent, parce que, s'ils leur avaient donné la possibilité, ils seraient mieux organisés aujourd'hui, mais auparavant, s'ils n'avaient pas la possibilité, parce que j'allais dans des endroits comme ça qu'on était, qu'on allait pour se lever: Assoyez-vous, vous autres, vous avez rien à dire, vous êtes des pauvres. Qu'ils viennent passer pour voir un peu dans le coin, ils vont vivre à peu près une semaine dedans ce coin, ils vont dire: Donnez-moi mon argent, je m'en vas d'où je viens. J'en ai vu de même moi des gens que j'appelle de l'«establishment», c'est le mot que je connais, je ne sais pas. Il y en a beaucoup qui me disent que le mot fait rire, peut-être, mais moi je n'ai pas encore donné le degré d'être pauvre, il y a la classe moyenne et l'autre et l'«establishment», celle-là qui vit à l'aise. Donc, pourquoi que le pauvre est resté à terre, qu'ils ne veulent pas lui donner le droit de parler, ils ne veulent pas lui donner le droit de vivre. C'est ça que je me pose la question. On est tous des humains, on devrait travailler tout le tour d'une table afin de ramener le problème où est-ce qu'il est.

Je comprends bien que les personnes qui sont nées, ils ne peuvent pas passer par la misère du pauvre, mais s'ils avaient un petit brin de cœur au ventre, ils auraient dit: On va dialoguer, sur ce point-là, pour en

venir à une solution, parce qu'il y en a; ça, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de maladie, il y a seulement le cancer qu'ils sont seulement en train de guérir; c'est ça qu'est le traitement des pauvres, parce qu'ils ont tellement peur du pauvre, de le voir, de l'écouter, de travailler avec, bien écoutez qu'ils ont peur comme la peste. Ça, la peste, ils n'ont pas encore trouvé de remède à ça. Pour ça je n'ai pas de mémoire à présenter, mais j'aimerais de pouvoir trouver la porte où est-ce qu'on peut en placer un rapport, avant qu'il soit trop tard, parce qu'un de ces jours, on peut trouver une bombe, parce que j'ai bien peur que moi j'y goûte, bien on va en subir les conséquences, moi j'ai entendu dire que, quand la mesure est pleine, elle renverse, mais des fois elle se renverse terriblement mal parce que, si vous jetez du gaz sur de l'huile, le feu devient grand.

Ça fait que je vous demande, si vous êtes sur le Sénat de la pauvreté, d'étudier le problème du pauvre, parce qu'à venir jusqu'à ce temps, personne y a vu, personne en a entendu, parce qu'il y a pas grand remède qui revient, parce que, si on a eu un petit peu d'aide social, parce qu'aujourd'hui, ce sont les paresseux qui l'ont et même en Tracadie, on peut lire dans certains papiers que c'était la capitale provinciale de l'aide sociale. Donc, il y a pas seulement à Tracadie qu'il y a de l'aide sociale, mais il y en a tellement à Tracadie. Pourquoi pas toutes les personnes qui sont là, qui sont supposées de travailler pour nous autres, n'essaient pas à ramener quelque chose à Tracadie? Les pauvres ne sont pas des paresseux, mais la société actuelle les rend paresseux, parce qu'il a rien pour travailler, puis qu'il a autant de cœur au ventre comme n'importe qui dans la société, ça fait que je vous demande de penser sérieusement à ceci, puis de ne pas me dire que l'assistance sociale augmente les personnes par milliers, les pauvres par milliers.

Certainement que l'industrie, donnez-en pour travailler puis ces personnes-là sont aussi bonnes, ceux qui sont encore vaillants, parce qu'avant longtemps, vous aurez un terrible lot sur les bras. Moi, je ne sais pas où est-ce que le gouvernement va prendre l'argent nécessaire pour les faire soigner. Le pauvre d'aujourd'hui n'a pas l'argent nécessaire pour aller voir les médecins parce qu'ici, on ne ressuscite pas les morts, juste Notre-Seigneur qui pouvait les ressusciter, mais pas nous autres, puis n'importe qui, qui a un cœur humain, doit penser à ça, puis je crois que chaque personne en possède un, c'est à lui de s'occuper puis de voir les deux côtés de la médaille, puis d'essayer de trouver une possibilité de s'entendre, avant qu'il soit trop tard. Ça fait que j'aimerais que vous me donniez avant de partir chez moi l'endroit où que l'on peut en envoyer un rapport sur la pauvreté.

**Le président adjoint:** Madame, je dois d'abord vous féliciter du travail que vous faites pour les pauvres. Je crois que vous êtes un modèle, et c'est ce qui a

manqué dans la pauvreté. Je disais tout à l'heure qu'il y avait seulement que des «leaders», que les pauvres se groupaient, qu'ils n'avaient pas la parole, là les pauvres, certainement dans la société, la classe des pauvres, on ne devrait pas se servir du mot pauvre, ça ne devrait pas exister d'abord, ce sont des gens comme vous qui vont rendre le public conscient qu'il y a de la pauvreté.

Maintenant, pour répondre à votre question, je puis vous assurer que votre mémoire, si vous le préparez, va être accepté. Envoyez-nous le par la malle, il y a quelqu'un qui va prendre votre nom et votre adresse. J'espère que vous allez nous l'envoyer d'ici trente jours. Ca vous va?

**Madame Basque:** D'ici à trente jours, c'est un peu court, parce que dans le moment, on en prépare un ici pour la province sur le bien-être social.

**Le président adjoint:** Deux mois, est-ce que ça irait, madame?

**Madame Basque:** Peut-être dans deux mois.

**Le président adjoint:** Nous autres, on voudrait finir notre travail, parce qu'on voudrait en sortir, parce qu'il va falloir faire nos recommandations au gouvernement: il faut nous aider dans ce sens-là pour soumettre nos recommandations au gouvernement. Vous allez nous aider avec votre rapport, avec le même encouragement, avec la même force, parce que nous, on est convaincu que les pauvres existent, on est venu, on a vu partout. Il y en a à Tracadie, puis on sait qu'il y en a dans d'autres parties, à Gloucester, il y en a à St-Basile, puis dans le Madawaska, puis il y en a partout. On est conscient de ça. On ne présente pas un argument.

**Madame Basque:** Bien, j'espère.

**Le président adjoint:** Puis là, on vous fait une faveur, on se rend à votre demande, puis on est fier de se rendre à votre demande. Je vous demande de préparer un rapport d'ici soixante jours, deux mois, cela faciliterait notre travail.

**Madame Basque:** Puis dans mon cas ici, j'ai horreur de parler seulement qu'avec des personnes seulement pour s'entendre parler, j'aime que ça vienne à aller plus loin—que ça vienne du coeur et non pas des lèvres, j'en ai trop entendu «Oui, oui», demain, c'est «Non, non». Donc, ceux-là, je veux voir des choses concrètes, sortir de ça pour ramener des choses, que les pauvres existent pas seulement, qu'ils vivent. J'espère avec tout ce qui se passe sur la pauvreté, c'est pas seulement des on-dit, que ça va marcher, parce qu'il y a un livre blanc, puis il y a le Sénat de la pauvreté. Vous voulez faire quelque chose de bien, ça se peut que ça se réalise, mais pas tout le temps, mais pas trop tard, parce que nous autres, on est à bout.

**M. Landry:** Juste une suggestion pour peut-être alléger le travail de madame Basque, le comité du coin de Gloucester ici. Vous savez que le comité de Gloucester est le comité qui reçoit le plus d'assistance sociale au Nouveau-Brunswick, et vous savez aussi que, même s'il y a trois ou quatre sénateurs qui sont descendus à Gloucester, le Comité sénatorial sur la pauvreté n'a quand même pas siégé dans le comité de Gloucester, ni dans le Bas-Gloucester: c'est une chose que je ne peux pas m'expliquer, d'une manière les comités, ou disons toute la classe défavorisée, parce que chez nous les pauvres qui reçoivent de l'assistance sociale, c'est toute la classe des travailleurs, puis ils ne peuvent pas trouver d'emploi.

**Le président adjoint:** Monsieur Landry? C'est vous qui avez présenté le mémoire aux sénateurs?

**M. Landry:** Oui.

**Le président adjoint:** Vous avez été bien reçu avec votre mémoire, c'est dans les records, toutes les recommandations que vous avez faites, on verra. On n'a pas refusé de vous entendre. Je comprends votre point de vue. Admettons qu'il a fallu se diviser, c'est impossible autrement d'aller dans toutes les paroisses, à la grandeur du Canada, on n'en finirait jamais, dans le bien-être des pauvres. On veut finir par en sortir pour faire des recommandations. On en a ramassé assez de connaissances, partout. On est prêt maintenant à faire des recommandations, et puis des recommandations très sévères, si vous voulez.

**M. Landry:** Ca, c'est juste une recommandation que je faisais, étant donné que vous étiez intéressé, par ce que pouvait vous présenter madame Basque; étant donné que vous n'êtes pas allé quand même dans le comité le plus pauvre du Nouveau-Brunswick, disons que je ne peux pas m'expliquer ça. Merci.

**M. le curé de Tracadie:** Je suis le curé de Tracadie, je me suis habillé comme un pauvre ce matin pour venir avec les pauvres et puis, j'aimerais commenter deux paroles: D'abord une question que monsieur le sénateur Hastings a demandée au Père Thériault, qu'est-ce que ça voulait dire «charger les batteries»? Puis, à un moment donné, comment ça se fait que les batteries se déchargeraient? Je pense qu'on comprend.

[Traduction]

Je pense que nous avons compris ce que le sénateur Hastings et l'abbé Thériault voulaient dire. Nous chargeons nos piles et, un jour, elles font explosion.

**Le sénateur Hastings:** Et l'explosion nous fait sauter.

[Texte]

**M. le curé de Tracadie:** Monsieur le sénateur Fournier, vous avez dit tantôt, au début de l'assemblée, je crois que c'était très juste, vous avez dit que «nous autres, les sénateurs et les gens de notre

catégorie, peut-être nous avons peur de faire face à la situation, à la pauvreté. Maintenant, il y a beaucoup de gens avec qui on vit, même qu'ils ont peur, qu'ils veulent faire face, eux autres, ils travaillent dans ça, ils vivent le problème. Quand on veut dire que les pauvres, ce sont des spécialistes de la pauvreté, on les fait taire. Dans un sens, ce sont les spécialistes. On parle toujours du point de vue théorie et du point de vue pratique, nous autres on parle de la pauvreté en théorie, mais les pauvres la vivent.» Je pense que je félicite le groupe d'avoir bien voulu prolonger un peu l'assemblée et entendre le point de vue des pauvres et, au nom des pauvres, je vous remercie pour ce geste. Merci.

**Le président adjoint:** Merci, Révérend Père.

**Une voix:** Je m'excuse, monsieur le sénateur . . .

**Le président adjoint:** Oui.

**Une voix:** Disons que, à titre de membre du conseil du bien-être, j'aimerais seulement vous poser une question, que je me pose à moi, aussi au gouvernement.

**Le président adjoint:** Notre but, on ne peut pas guérir la pauvreté aujourd'hui, on ne peut pas même répondre aux questions, on veut vous entendre, alors il faut ramasser des mémoires.

**Une voix:** Je ne veux pas que vous répondiez, parce que je sais que vous êtes bien capable de résoudre le problème de la pauvreté et moi-même, je suis incapable de le résoudre. La question que je me pose, j'ai un certain salaire pour faire le même travail que vous faites à travers le Canada, et je connais un paquet de gens, au gouvernement à Ottawa, qui ont le même salaire que vous avez, peut-être, pour faire le même travail que vous faites. La question que je me pose, j'aimerais que vous continuiez à faire votre travail jusqu'à la fin de votre mandat, mais qu'on pose une question aux dirigeants du gouvernement: Combien de comités sur la pauvreté existent actuellement au Canada, qui traitent des mêmes problèmes, qui coûtent des prix exorbitants à notre gouvernement? Comment il se fait qu'un Comité sénatorial sur la pauvreté existe; un conseil national du bien-être social existe? Ce sont des questions que je me suis posées, et je vous les pose; c'est la question que j'aimerais à vous poser et, quand je vous la pose, j'aimerais la faire devant les pauvres ici, devant les gens qu'on dit pauvres, ici? Parce que c'est un débat qui probablement doit avoir lieu dans les coulisses du gouvernement aussi, qu'ils doivent savoir ici.

Aussi, la deuxième chose, j'aimerais qu'on accepte le rapport que monsieur a présenté ce matin, et puis, ils ont été avertis seulement hier que le Comité sénatorial siégerait aujourd'hui, et on ne le savait pas, et les journaux les ont très mal informés, j'aimerais qu'on accepte ce rapport.

**Le président adjoint:** D'accord.

**M. Guy Savoie:** Je sais que le mémoire est assez volumineux et qu'il serait trop long de le lire ici en entier; d'ailleurs nous n'avions pas l'intention de le faire. Il y a cependant quelques détails très importants que je désire faire ressortir. Mais comme il y a eu, à l'origine, un certain malentendu, qui nous a, toutefois, permis d'obtenir la participation de certaines personnes de l'auditoire, je ne lirai pas ce mémoire, mais j'aimerais vous donner une idée de la façon dont il a été rédigé. Ce sont les pauvres eux-mêmes qui y ont mis la dernière main et non des experts; il a été terminé en juin 1968. Il se peut qu'on n'ait pas abordé le problème d'une façon scientifique, ce qui pourtant aurait été notre but . . .

**Le vice-président:** C'était des gens de Bathurst et de Restigouche; bon, poursuivez.

**M. Savoie:** Le rapport a été fait à partir d'une enquête tenue dans une région pilote. Un enquêteur a fait un sondage d'une famille sur dix, en visitant leur domicile et en obtenant des réponses à un questionnaire assez long portant sur les conditions économiques et sociales. Je désire maintenant exprimer mes remerciements les plus sincères à monsieur Hastings ici présent qui a fait en sorte que les pauvres de la région soient entendus et je veux aussi remercier tout le Comité d'avoir accepté que ce mémoire soit rédigé par les pauvres eux-mêmes.

**Le vice-président:** Je pourrais peut-être jeter quelque lumière sur le sujet; j'ai refusé la présentation du présent mémoire parce que la même situation s'était produite à trois autres endroits: quelqu'un arrivait à la dernière minute pour présenter un rapport qui n'avait aucune valeur. Premièrement, dans tout rapport il y a la partie critique et la partie constructive. On commence par formuler des critiques, puis on doit ensuite présenter des propositions constructives; autrement le mémoire ne vaut rien. Dans trois différents endroits on nous a décrit des conditions de vie lamentables, ce que j'ai moi-même reconnu. Je me suis dit que nous y verrions. Certains mémoires qui nous ont été présentés n'avaient aucune valeur et une fois que les auteurs avaient fini de les présenter, ils disparaissaient de la salle en bloc; ils ne voulaient même pas en discuter avec nous. Je ne désire pas que la même situation se répète aujourd'hui, car jusqu'à maintenant les relations ont été excellentes. Toutefois, j'ai vu le mémoire et j'ai vu la date de la présentation; je suis devenu un peu craintif car je croyais qu'il s'agissait d'une organisme qui venait nous bombarder de son mémoire, pour ainsi dire, nous jeter à la tête quelque remarques outrageantes et puis partir en nous disant: «Faites ce que vous voulez, nous ne voulons plus vous voir et nous en avons assez de vous.» Ce sont des choses qu'on nous a

dites.—«Vous nous embêtez, nous ne voulons plus discuter avec vous car nous en avons plein le dos.»

**M. Savoie:** Je suis content de vous entendre admettre que vous étiez inquiet, car les pauvres, eux, vivent dans l'angoisse depuis de nombreuses années, ayant peur d'exprimer leurs opinions, comme l'a dit M<sup>me</sup> Basque tout à l'heure. Je crois qu'il est grand temps que vous les hommes politiques soyez un peu inquiets de la situation; quelque chose de bon en sortira peut-être.

**Le vice-président:** Je désire vous faire remarquer toutefois que le fait pour toutes les personnes qui se sont présentées à la séance de ce matin, y compris M<sup>me</sup> Basque et l'autre personne, pour exprimer leurs opinions est une chose qui se produit pour la première fois; d'habitude les pauvres se tiennent à l'arrière de la salle et M<sup>me</sup> Basque leur dit: «Soyez calmes, ne dites rien, je serai votre porte-parole.» C'est ce qui s'est passé trop souvent au cours des vingt ou vingt-cinq dernières années. A l'heure actuelle, les pauvres ont relevé la tête et tiennent à faire valoir leurs points de vue; seuls, il connaissent bien les conditions de vie lamentables qui sont les leurs. C'est une chose qui ne s'est jamais faite dans le passé; c'est un grand pas en avant. Je suis heureux de constater que ces personnes veulent aller de l'avant. Nous n'avons pas résolu tous les problèmes, loin de là. Le programme est très vaste, mais si le public pouvait se rendre compte que la pauvreté existe réellement et si cette réalité pressante peut parvenir aux oreilles de tous, soit d'abord les sénateurs qui ne font pas partie du Comité, ainsi que les députés et les ministres, de sorte que tous ceux-ci visitent les régions où existe la pauvreté, alors que non loin, côte à côte, il y a des gens qui vivent dans une grande aisance; ce n'est pas une tâche facile à organiser. Quand les pauvres peuvent exprimer leurs propres opinions, j'en suis heureux et j'admets que nous sauvons beaucoup de temps et d'efforts.

**Une voix:** Avez-vous jamais pris contact avec des gens riches?

**Le vice-président:** Non, et je dirais, en réponse à votre question, que notre Comité est composé de sénateurs qui ont tous connu des moments de pauvreté. Presque tous, y compris moi-même, ont travaillé comme on dit «au pic et à la pelle». J'ai occupé des tas d'emplois. Quand j'allais à l'école, il n'y avait pas de service d'autobus et je devais marcher cinq milles à pied. J'apportais mon repas du midi et je me cachais pour le manger de sorte que les autres enfants ne voient pas ce que je mangeais, des «plugs», sorte de pain dur. Plusieurs d'entre nous ont vécu dans la pauvreté. Le sénateur Croll, président du Comité, est né dans une famille pauvre d'immigrants. Il a travaillé très fort pour parvenir à un poste élevé. Il est devenu avocat. Je n'ai pas eu autant de chance. La sénatrice

Quart vient aussi d'une famille pauvre. Le sénateur Eudes de Montréal et le sénateur Hastings de l'Alberta également. Nous sommes donc tous, comme vous, d'humble origine. Aucun d'entre nous n'est millionnaire, aucun. Vous pouvez me croire, car les millionnaires au Sénat, comme tous les autres de par le monde, ne seraient pas prêts à laisser tomber leurs vacances comme nous le faisons en ce moment. Ne croyez pas surtout que nos frais de déplacement soient largement payés; il nous faut toujours défrayer certaines dépenses à même notre propre bourse. Nous devons donc renoncer à nos vacances, voyager souvent la nuit, pour être sur place pour les séances du matin. Notre petit groupe défraie les frais supplémentaires, non prévus, pour essayer de résoudre le problème de la pauvreté qui est le vôtre. Nous voyons des choses que certains de nos collègues ignorent.

**Une voix:** Voilà ce que je voulais savoir. Indépendamment de tout cela, je ne me sens pas capable de vous adresser la parole; je ne sais même pas signer mon nom.

**Le vice-président:** Ne vous en faites pas pour cela, madame.

**Une voix:** Je puis vous dire que j'ai eu des problèmes. Je suis sans chauffage car je ne retire qu'une pension de \$115 par mois, du ministère des Anciens combattants et je n'ai pas d'autres revenus. Je dois \$125 pour mon compte d'huile à chauffage depuis un an; je ne peux le payer. L'hiver s'en vient et je suis devant le même problème. Si nous pouvions rencontrer le ministre des Anciens combattants ici, une fois par mois, à l'automne, les choses changeraient peut-être. Mais il est venu une fois visiter l'usine atomique et nous ne l'avons plus revu. Je l'ai appelé une fois rendu chez-moi et le ministre n'était plus sur les lieux; il avait disparu.

**M. Ernest Thibault:** J'ai de nombreux problèmes de logement, comme ceux dont monsieur Thériault vient de parler. Voilà: j'ai vendu ma maison à une communauté de religieuses. Je pensais que j'avais fait là une affaire car je voulais déménager à Saint-Albert. C'est une localité qui me plaît. Toutefois, à Saint-Albert, tous les terrains sont achetés, et il m'est donc impossible d'y faire construire une maison. J'ai vu des maisons mobiles (caravanes) à cet endroit. Je ne savais ce qui en était au sujet de cette forme de logement car je travaille et je n'ai pas le temps de demander des conseils. Je ne viens pas souvent à des séances comme celles-ci, je n'en ai pas le temps. Je suis manoeuvre et je travaille à l'heure. J'ai essayé de trouver une maison à Campbellton. J'en ai trouvé une pour \$3,500; le propriétaire était monsieur George Mann. Il était impossible d'y coucher ou d'y loger ma famille. Dans cette même localité, il y avait des gens qui vivaient réellement dans la misère. Je voulais acheter cette

maison au prix de \$3,500, car j'aurais pu y faire moi-même les réparations nécessaires. Par ailleurs, j'ai vendu ma maison aux religieuses. Sœur Green, ici présente, pourrait témoigner que j'ai tout payé les frais nécessaires pour cette maison, que je ne dois pas un sou à la ville de Campbellton pour les taxes municipales, pour l'eau ou pour l'électricité.

Je suis sans salaire depuis deux semaines et je n'arrive pas à faire vivre ma famille. Nous sommes deux à travailler. Ma femme occupe de petits emplois à l'occasion. Nous avons sept enfants, mais à nous deux, nous avons toujours réussi à ne pas émarger à l'assistance sociale. Je me demande vraiment comment d'ailleurs. Ce que je veux surtout vous faire remarquer c'est que ma femme et moi avons travaillé, nuit et jour, pour obtenir ce que nous avons. Nous avons été forcés de vendre.

Je n'avais pas d'argent. Nous avons travaillé. Toute cette histoire nous a coûté \$15,000. Mais les frais d'intérêts et les frais bancaires ont fait que nous devons malgré tout vendre notre maison.

De toute façon, pour en finir, j'ai acheté une maison mobile que j'ai payée comptant. J'en ai la preuve ici dans mon portefeuille, si vous voulez constater par vous-même. Une fois cette maison mobile payée, il ne me restait plus un traite sou. J'ai dû la déménager à Saint-Albert. Les policiers de cette localité ont besoin d'argent; lorsqu'ils font leur ronde, on les entend parler de Saint-Albert, comme d'un «Petit Montréal». A mon avis, ils ne connaissent pas Saint-Albert puisqu'il le compare à Montréal. Voici ou je veux en venir. J'ai perdu deux semaines de salaire pour régler l'histoire de la maison mobile. Tous les conseillers de comtés dans les régions environnantes m'on fait perdre beaucoup de temps pour enfin me dire: «Je vous appellerai vers midi». Puis ils appellent vers midi pour dire. «Je vous appellerai vers cinq heures.» J'attends toujours cet appel. J'ai perdu ainsi toute une journée à attendre leur appel. Croyez-vous qu'il fait chaud dans une maison, même une maison de \$15,000 sans chauffage, je ne pouvais y loger mes enfants dans de telles conditions.

**Le vice-président:** Y a-t-il l'électricité dans cette maison?

**Un témoin:** Le système électrique y est installé. Je ne veux pas qu'on me donne le service d'électricité gratuitement; je veux le payer moi-même. J'ai loué mon terrain de M. Robert Perron; ce terrain est payé pour un an, le service d'eau compris. J'attends déjà depuis une semaine qu'on fournisse le service d'élec-

tricité. Je me suis rendu à l'hôtel de ville de Campbellton pour leur demander de m'assurer le service d'eau. Le préposé, M. Paul Doucet, est venu me voir et j'ai pu constater qu'il avait voyagé en automobile par la route transcanadienne. Il y a des gens à cet endroit qui se font des pots de vin, en assurant le service d'électricité. Donc cette personne, Paul Doucet, arrive enfin à la porte de ma maison et me dit qu'il est impossible d'assurer le service d'eau, car celui-ci n'existe pas à Saint-Albert; de plus, il n'y a même pas de système d'égouts à cet endroit. Néanmoins, pourquoi ne pouvais-je vivre à Saint-Albert, comme tout le monde, jusqu'à ce que je me trouve un autre logement plus convenable?

Je vous ai dit que je loge présentement dans la ville ici; je me débrouille assez bien. Je vous ai dit que je ne voulais pas bâtir une maison, car je savais que c'était impossible à cet endroit. J'ai donc déplacé ma caravane et maintenant me voilà bien pris. Je ne peux obtenir le service d'électricité, c'est impossible. Je vais voir un préposé à ce service et on m'envoie courir d'un bureau à l'autre. Je suis vraiment découragé. Pourtant je peux travailler, ma femme également. Nous faisons notre possible et nous sommes tous deux en état de travailler. L'hiver dernier, je suivais des cours à l'école locale. Les religieuses ont acheté ma maison, car je ne pouvais plus rencontrer mes obligations financières. On allait m'évincer de ma demeure et j'ai eu la chance que ces religieuses achètent ma maison. Que puis-je faire? Y a-t-il quelque conseiller municipal ici, dans la salle qui ait quelque renseignement à me donner à ce sujet? Je n'en vois aucun. Pourtant le maire de la ville est ici présent.

**Le vice-président:** Il ne nous est pas facile, comme membre du Comité, de répondre à votre question.

**Une voix:** Je n'ai qu'une question à vous poser. Je suis un assisté social. Lorsque j'ai réclamé de l'aide, on m'a envoyé un chèque pour ma femme et moi. Je retire \$125 par mois. Une autre femme, notre voisine, qui est pauvre, a quatre enfants et ne retire que \$102 par mois, y compris le chauffage. Tout cela est difficile à comprendre.

**Le vice-président:** Je ne peux vous répondre. Je dirais que c'est injuste. Il n'y aucune raison pour un tel état de choses et je ne sais qui pourrait vous donner une réponse et résoudre votre problème. Ce n'est pas à nous à le faire et nous ne pouvons vous donner de réponse.

La séance est levée. Nous vous remercions.

## APPENDICE «A»

Mémoire présenté au Comité du Sénat de la Pauvreté, le 3 septembre 1970, à 9h. du matin, à la bibliothèque Centennial de Campbellton. Membres du Comité: R. G. Dawson, président; le maire W. T. McRae; les conseillers J.-R. Roussy, R. Boulay et J. M. Harquail; les abbés Ouellet et Pelletier; le Révérend V. A. Smith, le capitaine Mackenzie, le docteur J. H. M. Rice, le docteur William MacPherson, Mme Thérèse Aubin, V. O. N., Sister M. Green, du bureau du bien-être, M. Hector Arseneau, directeur du N.B.H.C.

Messieurs les membres du Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté:

Nous sommes vraiment honorés d'avoir l'occasion de vous présenter, au nom de la ville de Campbellton, quelques remarques au sujet de ce problème d'importance primordiale. Il est d'autant plus important de vous présenter les vues de nos concitoyens sur ce sujet que notre gouvernement provincial a entrepris de faire une enquête semblable pour connaître les vues de la population de notre province sur un sujet encore plus vaste qu'il a appelé le «développement social».

Notre conseil municipal a voulu profiter de la visite de votre Comité et de l'équipe provinciale chargée d'enquêter sur le «développement social» pour exprimer les vues de notre population sur ces deux sujets.

Nous avons créé à cette fin un comité spécial qui comprend des membres du conseil municipal, des membres du clergé, des médecins, ainsi que des fonctionnaires qui s'occupent des problèmes d'hygiène publique et de bien-être social. Au cours de ses réunions et de quelques assemblées publiques, notre Comité a étudié un certain nombre de problèmes. Le présent mémoire est une synthèse des opinions qui ont été exprimées par notre population.

Nous désirons d'abord citer un passage du Livre blanc sur le développement social déposé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 31 mars 1970, qui se lit comme il suit: «Nous croyons que la famille est l'unité fondamentale de la société. Nous estimons qu'il faut prendre les moyens nécessaires pour préserver la famille pendant la période de son adaptation à la vie urbaine d'aujourd'hui.»

Nous croyons que cette déclaration de principe est de la plus haute importance et nous nous proposons d'étudier à fond les problèmes de la vie familiale et, en particulier, les problèmes des familles dont l'état de fortune se situe au-dessous du seuil de la pauvreté.

Je suis sûr que vous avez eu l'occasion de visiter plusieurs foyers au cours de votre visite du district de Saint-Albert pendant la journée d'hier. Nous n'avons pas l'intention de nous attarder bien longtemps à vous décrire les conditions de ces foyers, car un coup d'oeil

rapide vaut un millier de mots. Nous nous contenterons de citer le cas de la famille Maltais que vous avez probablement visitée.

Si nous voulions entreprendre de faire le nécessaire pour améliorer les conditions de cette famille, nous commencerions par leur fournir un logis convenable. Vous avez peut-être remarqué que cette famille de dix personnes habite une maison de deux étages qui tombe en ruines. Les parents couchent en bas sur un sofa. Cinq des enfants couchent sur un matelas percé étendu sur le plancher et les trois autres couchent en haut sur un matelas. Le seul aménagement qu'il y a pour les besoins naturels est un seau de plastique rouge que l'on vide, quand il est plein, par une fenêtre de l'étage supérieur.

Nous croyons que la réponse à ce genre de problème est la construction de logis à loyer modique. Un programme de ce genre s'est avéré efficace dans notre ville. La ville de Campbellton, avec la participation de la New Brunswick Housing Corporation et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a réalisé un projet de construction dans le district d'Andersonville. Les vieilles maisons ont été démolies et les occupants ont été logés ailleurs. Un bon nombre ont été installés dans 104 logis à loyer modique que vous avez visités hier. Des 26 familles déplacées, 16 se sont parfaitement adaptées à leurs nouvelles conditions. Dans quatre familles, l'un des deux parents était alcoolique, mais leurs enfants ont bien apprécié leur nouvelle habitation. L'une de ces familles a grandement amélioré son genre de vie. Une d'elles n'a pas fait de progrès. Trois se sont améliorées. L'une des familles a dû être expulsée et une autre devrait l'être. Nous pouvons conclure que, dans l'ensemble, le résultat est très encourageant. Les commentaires qui nous viennent des familles qui se sont bien adaptées sont de nature à encourager les auteurs du programme. Nous estimons que l'attitude du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial en vue de collaborer avec les gouvernements municipaux pour fournir des logements à bon marché est une attitude qui mérite les plus grands éloges.

Nous sommes convaincus que l'on doit procéder de la même façon pour le district de Saint-Albert. Il faut acheter des terrains, détruire des taudis et placer ailleurs les familles. Le programme de logis à prix modique doit prendre en considération la triste situation des familles nombreuses comme la famille Maltais et prendre les moyens voulus pour loger ces familles. La Société centrale d'hypothèques et de logement et la New Brunswick Housing Corporation doivent aussi s'occuper des familles qui ne peuvent se loger dans les habitations érigées par l'entreprise publique. Il faudrait leur construire des logis plus grands et à loyer

modique. Il y a, dans le district de Saint Albert 119 logis qui doivent être démolis et 134 familles pour lesquelles il faut trouver de nouveaux logis. De ce nombre, 16 ne peuvent trouver place dans les nouveaux logis que l'on construit d'après les normes actuelles, à raison de deux personnes par chambre à coucher.

Serait-il possible pour la famille Maltais d'obtenir un logis raisonnable avec tous les services nécessaires? L'autre besoin essentiel est l'obtention d'un *revenu* suffisant. M. Maltais est un employé saisonnier de la ville de Campbellton. Il travaille de six à huit mois par année et il doit payer un loyer de \$30 par mois. Lors de notre visite, il n'y avait que sept assiettes pour toute la famille. Nous croyons que les allocations familiales devraient être remaniées de façon à répondre aux besoins des familles nécessiteuses. L'échelle de rétribution des parents nourriciers dans l'Ontario est de \$60 à \$75 par mois par enfant. Ne serait-il pas raisonnable que les parents réels obtiennent au moins \$50 par enfant? Quant au revenu annuel, 77 p. 100 des salariés de Saint-Albert gagnent moins de \$3,000 par année. Il n'y en a que 9 p. 100 qui gagnent plus de \$4,000. Il n'en coûterait pas beaucoup à l'État pour augmenter les allocations familiales et pour modifier la Loi de l'Impôt sur le revenu de façon à supprimer le versement d'allocations à ceux qui n'en ont pas besoin. M. Maltais ne devrait pas être pénalisé par le fait qu'il travaille. Il semble que la politique actuelle a pour effet de faire cesser de travailler des personnes en bonne santé, parce que, si elles travaillent, elles perdent le droit à l'assistance sociale et aux prestations d'assurance-chômage. Nous recommandons fortement que tous ceux qui reçoivent de l'assistance et qui jouissent d'une bonne santé physique et mentale, continuent de travailler et qu'un programme d'envergure auquel participeraient tous les paliers de gouvernement soit établi pour fournir à ces personnes un emploi utile, dans le domaine de l'embellissement, du tourisme ou de la lutte contre la pollution, afin que ces bénéficiaires des services d'assistance aient

l'impression de contribuer à la prospérité du pays. Nous estimons que des travaux utiles, comme ceux que nous venons de mentionner, auraient pour effet d'empêcher les bénéficiaires de l'assistance sociale de perdre le sentiment de la dignité humaine. Leur salaire ajouté à des allocations familiales plus élevées constituerait un revenu suffisant pour leur assurer un niveau de vie raisonnable.

Une étude approfondie des familles qui de Campbellton vivent dans les 104 logis à loyer modique indique que plus le revenu est bas, plus les familles sont exposées à devenir des familles brisées. (Voir le Tableau «A»). Nous estimons que l'augmentation des allocations familiales est un moyen essentiel pour maintenir l'intégrité de la famille au Canada.

Les enfants des familles pauvres sont ceux qui souffrent véritablement. Nous avons l'exemple de la famille Maltais, qui a tout juste un revenu suffisant pour survivre et avoir un toit pour l'abriter. L'éducation est devenue un facteur d'importance primordiale. Notre gouvernement provincial, au moyen de son programme de «chance égale à tout le monde» fait son possible pour fournir l'éducation des enfants et des cours de réadaptation aux adultes. Mais qui enseigne actuellement aux familles à vivre dans les nouveaux logis que l'on construit pour elles? Qui leur apprend à se servir comme il le faut des salles de toilette? Qui leur apprend à bien administrer leur revenu? C'est là, à notre avis, la plus grande lacune des programmes à tous les paliers de gouvernement. Il faudrait fournir à ces familles des conseillers experts pour les guider. Ces conseillers leur apprendraient

- (A) L'art d'administrer leur revenu et de distinguer ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas,
- (B) Quelles sont les occupations disponibles et les moyens de se préparer à de nouvelles carrières,
- (C) La manière de résoudre mille petits problèmes journaliers qui paraissent simples aux personnes qui ont un revenu plus élevé.

TABLEAU «A»

Revenu mensuel	Nombre de membres	Pourcentage des familles intactes	Pourcentage des familles recevant de l'aide	Pourcentage du nombre des familles	Pourcentage des familles à problèmes multiples	Pourcentage des familles logées sous la normale
		%	%	%	%	%
0-150	6.5	45	72.7	7.7	54.5	72.7
150-300	5.3	80.8	9.5	3.9	11.9	54.7
300-450	5.3	93	0	0	8.6	41.3
450-600	7.0	100	0	0	0	50

Les familles à problèmes multiples sont des familles où il y a de la mésentente entre les époux, de la délinquance et du chômage.

L'assistance à des familles comme la famille Maltais est de la plus haute importance. Il semble qu'une famille qui tombe dans le besoin a beaucoup de difficulté à s'en sortir. Ainsi, par exemple, une famille nécessiteuse a eu le malheur récemment de perdre un fils dans un accident d'automobile. Cette famille était une famille honnête mais dont le revenu était à peine suffisant pour assurer sa survie. Le père avait contracté un emprunt conjoint avec son fils et il restait un solde de \$83 à payer. Outre les frais funéraires, les parents craignaient d'avoir à payer ce solde dû à la société de prêt. Ils prirent un taxi pour se rendre à la ville et là on leur apprit que le solde en question serait couvert par l'assurance et qu'ils n'avaient qu'à produire en trois exemplaires un certificat de décès signé par un médecin. Le médecin en question demeurait dans une autre partie de la ville. Ils prirent un autre taxi pour se rendre chez lui et là ils apprirent qu'il fallait payer un droit de \$9 pour obtenir le certificat requis. Après avoir payé les frais de transport, les pauvres parents n'avaient plus d'argent pour faire remplir le certificat. Un conseiller de famille aurait fourni à ces gens les renseignements nécessaires.

Le gouvernement, par l'entremise des conseillers de famille, devrait mettre à la disposition des pauvres des prêts à intérêt modique pour certains services essentiels. La famille Maltais, par exemple, peut avoir besoin d'une machine à laver dans son nouveau logis. Le conseiller étudierait le budget familial et procurerait à la famille un prêt à faible intérêt garanti par le gouvernement. Vous seriez surpris d'apprendre que, bien que la région de Campbellton ait été désignée comme une région désavantagée en vertu de divers programmes du gouvernement fédéral, la ville de Campbellton a été depuis plus de dix ans le centre de vente de voitures d'occasion le plus actif de la province. Cela démontre que, si M. Maltais avait besoin d'une voiture pour se rendre à son travail, il aurait à payer un prix élevé, sans compter des intérêts accrus de près de 20 p. 100 à payer à une société de petits prêts. Cela démontre aussi combien il serait utile qu'il y ait des conseillers de famille.

Qui pourrait être conseiller de famille? Où pourrait-on trouver le personnel compétent pour répondre aux demandes de toutes les personnes qui en auraient besoin? Nous suggérons que le gouvernement organise des cours de formation pour toutes les personnes possédant les qualités requises à condition que ces personnes s'engagent à travailler dans une région pauvre pendant une certaine période de temps après leur cours de formation.

Vous avez remarqué, lors de votre visite, qu'un des enfants de la famille Maltais est sourd. Cela dépend du fait qu'il n'a pas reçu les traitements qu'il fallait dans son bas âge. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire de fournir aux familles des services médicaux améliorés grâce à des équipes composées de

médecins, de diététiciens, de physiothérapeutes et autres spécialistes de la santé.

La promotion industrielle est aussi une nécessité pour le développement intégral de la population pauvre. Nous aurons, dans notre région, une école de métiers qui ouvrira ses portes l'automne prochain. Quand les élèves de cette école auront fini leur cours, où iront-ils travailler?

Nous estimons que l'initiative privée et les encouragements que fournit actuellement le Département du développement économique régional peuvent attirer des entreprises industrielles dans notre région. Mais nous croyons qu'il y a un aspect particulier de la promotion industrielle qui doit être mentionné ici.

Dès qu'une région possède une Commission d'expansion industrielle comme la Commission d'expansion industrielle de la Côte Nord que nous avons dans notre région, le gouvernement fédéral devrait lui fournir un directeur de la promotion industrielle à temps plein. Quand une région veut attirer des entreprises industrielles, elle entre en concurrence avec toute l'Amérique du Nord et un directeur bénévole ou à temps partiel ne peut remplir efficacement ce rôle. Un autre facteur de l'expansion industrielle est le transport à bon marché. Pour nous permettre de rivaliser avec les autres régions, le gouvernement fédéral doit continuer à adopter des mesures propres à assurer des taux de transport raisonnables.

En prenant pour exemple la famille Maltais, nous nous sommes efforcés d'indiquer quelles sont les mesures nécessaires pour améliorer la situation des familles pauvres de notre région. Multipliez cet exemple par cent et par mille et vous constaterez l'immensité de la tâche à accomplir. Nous ne pouvons nous empêcher d'être ébahis et stupéfaits de voir notre gouvernement fédéral dépenser des sommes colossales pour venir en aide aux autres pays. Nous admettons qu'il y a des besoins à secourir en dehors de notre pays, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater les besoins immenses qui existent dans notre propre région. Nous sommes assurés que votre Comité a été vivement impressionné par l'exposé de ces besoins et que nos suggestions et nos recommandations contribueront à amener les changements qui s'imposent.

En résumé nous estimons que les moyens à prendre pour relever le niveau de vie des familles pauvres sont les suivants:

- (1) Des logis convenables.
- (2) Un revenu raisonnable assuré au moyen de l'augmentation des allocations familiales aux familles pauvres.
- (3) Une éducation suffisante assurée aux enfants et aux adultes.

- (4) Une orientation familiale.
- (5) Des prêts à intérêt modique garantis par le gouvernement fédéral.
- (6) De meilleurs services médicaux à domicile.
- (7) Une promotion industrielle accrue.

10. La machine est une extension et un prolongement de l'homme. Elle ne peut être utilisée que si elle est contrôlée par l'homme. Elle ne peut être utilisée que si elle est contrôlée par l'homme. Elle ne peut être utilisée que si elle est contrôlée par l'homme.

11. Tous les pays qui ont développé ont organisé leur système d'éducation pour former des hommes et des femmes capables de maîtriser les machines.

12. Le plus grand succès du monde qui a été obtenu, comme le montrent les pays développés, est l'homme compétent, comme le montrent les pays développés. Et c'est chose de difficile à obtenir.

13. L'objectif de notre pays, comme celui des autres pays développés, est de produire, à grande échelle, un homme compétent, comme le montrent les pays développés. Et c'est chose de difficile à obtenir.

14. Il n'y a pas un homme qui soit capable de maîtriser les machines. Il n'y a pas un homme qui soit capable de maîtriser les machines. Il n'y a pas un homme qui soit capable de maîtriser les machines.

15. La terre est devenue un objet de commerce. Elle est devenue un objet de commerce. Elle est devenue un objet de commerce.

16. C'est un fait que le monde est devenu un objet de commerce. C'est un fait que le monde est devenu un objet de commerce. C'est un fait que le monde est devenu un objet de commerce.

17. Devenir un objet de commerce est une chose de difficile à obtenir. Devenir un objet de commerce est une chose de difficile à obtenir. Devenir un objet de commerce est une chose de difficile à obtenir.

18. Si vous réfléchissez, ce sont les choses qui sont les plus importantes. Si vous réfléchissez, ce sont les choses qui sont les plus importantes. Si vous réfléchissez, ce sont les choses qui sont les plus importantes.

19. Les droits de propriété sont les plus importants. Les droits de propriété sont les plus importants. Les droits de propriété sont les plus importants.

20. Les droits de propriété sont les plus importants. Les droits de propriété sont les plus importants. Les droits de propriété sont les plus importants.

21. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

22. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

23. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

24. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

25. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

26. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

27. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

28. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

29. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

30. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce. La maison profonde est un objet de commerce.

1. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

2. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

3. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

4. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

5. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

6. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

7. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

8. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

9. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

10. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

11. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

12. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

13. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

14. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

15. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

16. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

17. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

18. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

19. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

20. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

21. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

22. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

23. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

24. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

25. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

26. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

27. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

28. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

29. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

30. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté. La Thème est la pauvreté.

## APPENDICE «B»

Les pauvres, riches ou non . . .

Mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

A. Enoil Thériault, ptre

St-Jean-Baptiste, Comté Restigouche, N.-B.

3 septembre 1970.

#### Avant-propos

J'aurais pu présenter un mémoire sur le logement, le manque de biens et de services des gagne-petits et conclure en recommandant la taxe négative ou salaire assuré. Tout le monde s'entend sur ce sujet. Ce qui retarde sa mise en œuvre, c'est le «comment».

J'aurais pu également présenter un mémoire sur le bien-être social, mais là il m'aurait fallu parler des Compagnies canadiennes qui sont sur le bien-être social. On dit que les Compagnies reçoivent des «incentives» mais que les pauvres sont sur le bien-être, vous voyez, c'est très confus.

J'ai choisi plutôt d'exprimer mes vues sur les pauvres, qu'ils soient riches ou non.

#### Introduction

1. Le Thème de la Pauvreté est en vogue de nos jours. Partout résonne le slogan: «Guerre à la Pauvreté». En 1968-69, le Conseil économique du Canada y consacre un chapitre dans son cinquième et sixième exposé annuel.

2. La Pauvreté est devenue une question économique et par conséquent une question de dollars.

3. Je vous ferai remarquer que la Pauvreté et le Pauvre ne font pas une équation.

4. Nous verrons que la Pauvreté se chiffre en millions de dollars tandis que le Pauvre est un handicapé physique, moral et spirituel.

5. En second lieu, j'indiquerai quelques remèdes. En conclusion, je suggérerai une piste de recherches.

#### La Pauvreté et ses causes

A—Ce qu'est la Pauvreté.

6. La Pauvreté est un sous-produit de l'affluence.

7. S'il n'y avait pas cet immensité de biens et de services il n'y aurait pas de pauvreté. S'il n'y avait pas d'Anglais, il n'y aurait pas le problème des Français au Canada. S'il n'y avait pas de Blancs, il n'y aurait pas le problème des Noirs.

8. Les gens sont tellement pris par l'achat de biens consommables qu'ils n'ont plus rien, ni le temps de s'occuper de leur environnement.

9. Au 19<sup>e</sup> siècle, la technique nous a permis de produire tous ces biens. Mais pour satisfaire la technique, il a fallu bâtir une culture technologique, donc mécanique.

10. La machine est très exigeante et ne pense pas; elle veut produire. Nous vivons dans une société de production.

11. Tous les pays soi-disant développés ont organisé leur système d'éducation pour former des hommes et des femmes semblables aux machines.

12. Le plus nous aurons moins de monde qui pensent—comme les machines—le plus nous aurons l'homme compartimenté—comme les machines—le plus nous serons développés. Et c'est encore le critère de succès de nos jours.

13. L'objectif de notre pays, comme celui des pays dits «Développés» c'est de produire, à preuve, encore aujourd'hui nous mesurons la santé d'un pays par le produit National Brut—(GN.P.) et ces mots sont précédés de lettres majuscules.

14. Il n'y a pas un homme qui peut produire à meilleur compte qu'une machine . . . et petit à petit on a commencé à évacuer les personnes . . . ce qu'on évacue ce sont les déchets de l'industrie, l'homme au même titre que les autres déchets.

15. La terre est devenue un dépotoir humain.

16. Celui qui pollue l'environnement devra payer le prix pour le nettoyer.

17. Depuis un siècle et à cause de la technique, il nous est permis d'utiliser seulement trois de nos cinq sens: les yeux, les oreilles et l'odorat.

18. Si vous remarquez, ce sont des «in-puts». Ces trois sens sont des appareils récepteurs. Écoutons la radio, la télévision. Lisons les journaux, allons voir des films. Sentons la cuisine chez Steingberg et Dominion.

19. Le droit de parler et de toucher nous est défendu. Résultat, nous sommes des handicapés; c'est cela être pauvre!

20. Nous sommes toujours sur la réception. On charge et recharge nos batteries . . . c'est très explosif. Ce qui est chargé doit un jour se décharger, donc, faire explosion.

21. La raison profonde qui fait qu'on s'occupe tellement des pauvres aujourd'hui, n'est pas parce que nous manquons de biens consommables mais bien plutôt parce que nous faisons explosion—la violence—

22. Le seul moyen de maintenir et perpétuer cet handicap, c'est-à-dire empêcher les gens de parler et d'avoir des contacts, c'est la centralisation.

23. Le plus loin nous sommes du centre de décision, le moins engagés (involved) nous devenons. Jamais nous nous trouvons en face d'un Responsable. Et un Responsable, c'est celui qui a les réponses!

24. Nous ne pouvons jamais parler ni entrer en contact avec la minorité des biens-pensants qui nous programment et décident pour nous.

25. La centralisation crée des états policiers. Quand on programme les gens il faut les surveiller pour qu'ils restent programmés.

26. Et pourtant l'homme est fait pour le dialogue, l'alternance, le dialogue, le face-à-face, le voisinage, les relations humaines, pour la responsabilité.

27. L'homme n'est pas compartimentable—comme la machine—mais il est fait pour l'engagement total. (Total involvement)

28. La centralisation a pour effet d'empêcher l'engagement total (Total involvement) et l'handicaper, l'appauvrir. Partout on crie: ne parlez pas et surtout ne touchez pas. C'est cela qui fait le Pauvre.

29. Le pauvre n'est pas celui qui a plus ou moins d'argent, c'est celui qui est empêché (handicapé) de faire usage de tous ses sens.

30. Celui qui n'écoute jamais est un pauvre. Celui qui écoute toujours est également un pauvre! Celui qui ne parle jamais est un pauvre. Celui qui parle toujours est également un pauvre! Celui qui ne décide jamais rien est un pauvre. Celui qui décide de tout est également un pauvre! Celui qui n'a jamais de contacts est un pauvre. Celui qui a toujours des contacts est également pauvre! Celui qui n'a pas de biens matériels est pauvre. Celui qui a tous les biens matériels est également pauvre!

31. Le développement des échanges dans tous les domaines et à tous les niveaux peut être aussi bien une servitude et une contrainte qu'une libération et une occasion de dialogue.

#### B—Remèdes à la Pauvreté

a) Équiper «d'out-puts» ceux qui ne le sont pas!

32. Ne me donnez pas un radio mais une station de radio

Ne me donnez pas une T.V. mais une station de T.V.

Ne me donnez pas un journal mais une imprimerie. Ne me donnez pas un tourne-disque mais un instrument de musique.

Ne me dites pas quoi faire; laissez-moi vous dire quoi faire!

33. L'évolution vraie, inévitable et souhaitable se situe dans le sens d'une socialisation démocratique de toutes les fonctions collectives, à tous les plans: politique, économique, social, culturel.

b) Gouvernement régional à dimension humaine Décentralisation.

34. La socialisation démocratique des structures, institutions et services se traduit par:

—une participation active; —la décentralisation des responsabilités; —la prise en charge des vrais problèmes de la vie; —la conscience des problèmes «au ras le sol», au niveau du peuple vivant et personnalisé.

35. Chacun doit être conscient qu'il faut œuvrer dans le sens d'une double démarche:

—mouvement de personnalisation qui fait progresser chaque personne vers l'épanouissement total de ses possibilités; —utilisation des cinq sens —«in-put» —«out-put»; —mouvement de sociabilisation marquant les étapes de l'épanouissement de l'humanité.

36. Nous devons harmoniser les deux mouvements pour que la personne s'insère dans la cité, pour qu'elle la maîtrise et la dépasse; pour que, dans un même temps, la société se construise au service et non pour leur asservissement et leur appauvrissement.

37. Un des moyens d'y arriver, c'est le gouvernement régional à dimension humaine, fait de voisinage, de face-à-face, de dialogue: une communauté d'hommes responsables, se rappelant toujours que l'homme responsable est celui qui a les réponses.

c) Mécanismes à mettre en place

1. La planification globale.

38. On dit souvent que les pauvres ne sont pas adaptés aux changements de 1970.

39. Laissez-moi vous faire entendre une voix contraire: l'industrie et nos gouvernements ne se sont pas adaptés aux mutations 1970.

40. Depuis Adam Smith, Keynes, nous avons l'entreprise libre et la compétition. Ce qui était bon pour un temps n'est pas nécessairement bon pour tous les temps. C'est là où nos gouvernements manquent aujourd'hui.

41. Nous avons besoin de planification globale et intégrés et nous n'avons que des données fragmentaires et sectoriales.

42. L'industrie, comme personne morale, devrait être au service de la communauté. La compétition l'en empêche; elle doit produire; ce qui est compétitif.

43. Qu'on mette en place un mécanisme de planification économique et social, global réintégré, coordonné, offrant des alternatives.

2. La consultation à tous les niveaux

44. Depuis l'I.B.M. et l'informatique, la seule chose qui reste à l'homme et que la machine ne peut pas faire, c'est des choix.

45. Les alternatives fournies par les technocrates doivent être exposées aux gens pour leur permettre un choix.

46. C'est ici qu'ils pourront exprimer leur raison de vivre, leurs valeurs culturelles, spirituelles et morales. Grâce aux alternatives qui leur seront présentées, ils auront, en même temps, l'occasion de connaître les raisons de vivre des technocrates.

47. Je recommande qu'on mette en place un mécanisme de consultation intégré au niveau local, municipal, régional, provincial et fédéral où les experts théoriciens rencontreront les experts praticiens.

### 3. L'exécution

48. Nous sommes habitués à séparer le législatif de l'exécutif. Vous savez combien il y a de flexibilité dans l'exécution à cause de la rapidité des changements.

49. Je préconise que celui qui a conçu un projet; le technocrate, de même que celui qui a légiféré deviennent les exécutants de ce projet. Ceci permettra aux technocrates de devenir des «drop-out» de la bureaucratie et aux législateurs des «drop-out» de la législation.

50. Le seul moyen que je connaisse pour rester en contact avec la réalité, c'est d'être un «drop-out». Ceci vaut pour les professeurs, les étudiants, les médecins, les ingénieurs, les députés, les ministres, même les sénateurs...

### 4. L'évaluation

51. Finalement il faudra mettre sur pied des mécanismes d'évaluation où on pourra comparer les objectifs poursuivis et le chemin parcouru.

52. Les moyens à notre disposition et ceux employés en regard des contraintes.

53. Les valeurs ou raisons de vivre et nos attitudes.

C—Conclusion: Piste de Recherches.

54. En guise de conclusion, permettez-moi de suggérer une piste de recherches.

55. John Kenneth Galbraith dans son livre: «The New Industrial State» étudie au chapitre XI<sup>e</sup>, la théorie de la motivation. Il en retient quatre.

56. 1—Motivation négative qui est *la punition*.

57. 2—Motivation pécuniaire—*la récompense*.

58. Il y a une troisième sorte de motivation. Les hommes, contrairement aux machines, peuvent évaluer leur situation par rapport aux autres et en viennent à accepter les buts des autres comme leurs propres buts. Selon le professeur Herbert Simon, cette motivation peut s'appeler identification.

Je m'identifie avec l'organisation.

59. L'individu, enfin, peut servir l'organisation, non parce qu'il considère ses buts supérieurs à ses propres buts, mais parce qu'il espère les faire approcher davantage de ses propres buts. Il faudrait un nom pour ce genre de motivation et je suggère le mot «adaptation».

60. Je recommande la recherche suivante:

61. Qu'on analyse toutes les organisations: gouvernementales, publiques et privées du Canada et qu'on identifie sous quelle des quatre motivations les gens en font partie ou y travaillent.

62. Seules les deux dernières motivations sont humaines et d'avenir. Les deux premières ne servent qu'à perpétuer le passé.

63. Cette recherche terminée et les identifications nécessaires faites, nous serons prêts, selon moi, à bâtir l'avenir et à éliminer les cataplasmes.



Deuxième session de la vingt-huitième législature  
1969-1970

## SÉNAT DU CANADA

### DÉLIBÉRATIONS

DU

### COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

*Président: L'honorable DAVID A. CROLL*

N° 69

SÉANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1970

#### TÉMOINS:

*La Chambre de commerce régionale pour la région du Bas Saint-Laurent:*  
MM. Paul Gélinas, Jean Ménard, P. E. Bernier, André Bellavance,  
Viateur de Champlain.

#### APPENDICE:

«A»—Mémoire soumis par la Chambre de commerce régionale pour la région du Bas Saint-Laurent.



MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- Bélisle
- Carter
- Connolly (*Halifax-Nord*)
- Cook
- Croll
- Eudes
- Everett
- Fergusson
- Fournier (*Madawaska-Restigouche*,  
*vice-président*)

- Hastings
- Inman
- Lefrançois
- MacDonald (*Queens*)
- McGrand
- Pearson
- Quart
- Roebuck
- Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1970

TÉMOINS:

La Chambre de commerce régionale pour la région du Bas Saint-Laurent;  
MM. Paul Gélinas, Jean Ménard, P. E. Bernier, André Bellavance,  
Viceur de Champlain.

APPENDICE:

A.—Mémoire soumis par la Chambre de commerce régionale pour la  
région du Bas Saint-Laurent.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, telle que modifiée, elle est—

Adoptée.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et MacDonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

Le greffier du Sénat,  
ROBERT FORTIER.

## PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 3 septembre 1970

Mairie de Rimouski

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui, à 8 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Fournier (*Madawaska-Restigouche*), président, Hastings, Lefrançois, McGrand et Quart.

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, secrétaire.

On entend les témoins suivants:

LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE POUR LA RÉGION DU  
BAS SAINT-LAURENT:

MM. Paul Gélinas  
Jean Ménard  
P. E. Bernier  
André Bellavance  
Viateur de Champlain

Il a été décidé que le mémoire présenté par la Chambre de Commerce de la région du Bas Saint-Laurent soit imprimé comme appendice «A» et joint au procès-verbal.

A 9 heures et demie du matin, le comité s'ajourne jusqu'au vendredi 4 septembre 1970, à 9 heures du matin.

*COPIE CONFORME:*

*Le greffier du Comité,*  
Georges A. Coderre.

Georges A. Corbett  
Le Secrétaire du Comité

COMITE COMMERCE

1960, le 2 de l'après-midi.

A 8 heures et demie du matin, le comité s'est réuni jusqu'au vendredi 4 septembre 1960, dans la salle de la Commission des affaires communales et provinciales.

Il a été décidé que le mémoire présenté par le Comité de Commerce de la région de

Monsieur de Champlain  
Monsieur de Bellefleur  
M. E. Bennett  
Monsieur Menard  
M. M. Paul Collins

LES CHAMBRES DE COMMERCE REGIONALES DE LA REGION DU

QUÉBEC

Le 2 septembre 1960.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Secrétaire, M. Charles A. Corbett.

Le Président, M. J. L. Gauthier.

Le Secrétaire, M. Charles A. Corbett.

Extrait des procès-verbaux du Comité de Commerce de la région de Québec, le 2 septembre 1960.

PROCES-VERBAUX

## COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Rimouski, Québec, 3 septembre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 8 heures, sous la présidence de monsieur Edgar E. Fournier, Sénateur.

**Le président suppléant :** Si vous voulez, on va appeler l'assemblée à l'ordre; d'abord, vous voyez que nous avons des petits problèmes de traduction. Nous avons le personnel et l'équipement, mais nous n'avons pas eu le temps d'avoir la place nécessaire pour installer les machines. Alors, ce soir, nous allons tâcher de s'arranger du mieux que nous allons pouvoir avec madame qui fait la traduction ici, entre les deux ou les trois. Nous allons tâcher de se comprendre et de dialoguer d'une manière assez satisfaisante.

Nous avons, d'abord je voudrais dire aux gens de Rimouski le plaisir et le bonheur que nous avons d'être ici ce soir. Nous avons justement complété cette semaine notre travail au Nouveau-Brunswick. Nous sommes maintenant de retour chez nous et nous n'aurions pas voulu pour aller par chez nous passer par une autre route que celle de Rimouski. Rimouski est une place qui n'est pas étrangère, pour beaucoup d'entre nous, pour moi-même, même si je ne viens pas très souvent, nous connaissons la gentillesse et l'atmosphère amicale qui règne ici à Rimouski. Nous sommes dans une ville canadienne-française, québécoise et ça nous fait plaisir, et ça nous fait aussi plaisir d'être capable de nous exprimer dans notre propre langage. En plusieurs endroits à travers le Canada, nous n'avons pas toujours eu avec nous les services de la traduction, parce que ce n'était pas nécessaire; ici, c'est nécessaire, on est d'accord et puis, on est fier de se soumettre.

Notre travail consiste non pas à remédier à la pauvreté, ni la chercher, mais c'est de trouver des solutions au problème. Ce ne sera pas facile. Nos voyages à travers le Canada nous ont convaincus, nous ont permis de réaliser que les pauvres en général sont groupés à différents endroits; les problèmes sont les mêmes partout dans ces groupements-là, les plaintes sont les mêmes, les demandes sont les mêmes. Maintenant, pour revenir à Rimouski, nous avons quatre mémoires, j'en ai lu un. J'aurai l'avantage de lire les autres ce soir, parce que c'est de coutume de lire les mémoires d'avance. Je crois vous assurer, vous dire

bien sincèrement que nous ne croyons pas à Rimouski que nous allons apprendre de nouveaux péchés, ça va être une revue des vieux. Vous comprenez que, après avoir étudié tout près maintenant de cent quarante, cent quarante-cinq mémoires dans les derniers dix-huit mois, nous en avons vu de toutes les sortes. Mais rien n'empêche que le problème qui se serre dans certains milieux, que ce soit au Nouveau-Brunswick, dans le Québec, dans le Manitoba ou la Colombie anglaise, des problèmes qui sont à peu près les mêmes.

Nous avons demandé aux gens qui s'occupent du bien-être social, des chambres de commerce, des conseils de ville, des clubs, des sociétés, tous les groupes qui s'occupent des pauvres de nous présenter des mémoires et ils étaient tous à peu près du même genre. Nous avons aussi demandé à des groupes pauvres de nous présenter des mémoires. Là, nous avons rencontré quelques difficultés, parce que les pauvres ordinairement se groupent derrière un «leader», un chef qui devient leur porte-parole, et puis les gens sont plutôt timides et se laissent guider par les porte-parole; lorsqu'on les interroge, qu'on les questionne pendant l'assemblée, c'est assez difficile de dialoguer ouvertement, mais nous avons aussi reconnu lorsqu'on les visite chez eux, à part des assemblées publiques, ils sont beaucoup plus larges. Alors, sans vouloir faire plus de remarques, je crois que vous comprenez le but de notre Comité et je me répète un petit peu, nous n'apportons pas de solution immédiate au problème, nous ne cherchons pas la pauvreté, mais nous cherchons bien sérieusement à apporter des solutions au problème.

Lorsque notre travail va être fini—on croit que ça prendra peut-être quatre mois, peut-être que je parle un peu dans le vide là, mais d'après mon expérience, ça prendra peut-être quatre mois avant que nous ayons tout compilé les mémoires, d'en faire les études, les discuter avec différents départements concernés—avant de présenter au gouvernement, un mémoire ou des recommandations qui seront acceptables et nous sommes aussi convaincus qu'il y a multiplication de services, duplication de services, dans une ville par exemple où nous allons trouver, dans une région peut-être de trois mille, quarante organisations qui s'occupent d'aider les pauvres et personne se connaissait, quelques-uns seulement se connaissaient. Tout le monde travaillait avec de bonnes intentions, mais personne ne savait ce

qu'on faisait l'autre côté de la rue, alors ça, on a trouvé des faiblesses, ainsi de suite.

Dans l'assistance sociale, il y aura certainement de grands changements à faire, lorsqu'on réalise que nous dépendons près de quatre billions de piastres, billions de dollars de piastre, si vous voulez, dans le service social, il y a là beaucoup d'argent, mais dans bien des cas, qui n'est pas dirigé pour le pauvre vers celui qui en aurait le plus besoin et dans d'autres endroits, beaucoup trop d'argent tombe dans les mains de ceux qui en auraient moins besoin. Toutes ces choses-là sont des choses que nous avons réalisées, que nous avons trouvées et que nous allons tâcher, si c'est possible, de faire des recommandations qui seront acceptables. Maintenant, ce soir ou demain, je voudrais dire aux gens de notre Comité que nous avons quatre mémoires, neuf heures, dix heures, onze heures et douze heures. Il nous faut absolument finir ici pas plus tard que douze heures moins quart, si on veut avoir le temps de manger un sandwich, pour être certain que l'autobus laisse l'hôtel pas plus tard que une heure, si on veut faire la traverse de Rivière-du-Loup, la traverse de trois heures. Vous savez que le bateau n'attendra pas après nous, si on n'est pas là, le bateau va traverser puis, on s'en ira comme on pourra, on attendra après la traverse de six heures, alors c'est à nous à y voir, d'être là en temps. On peut le faire, si chacun fait son petit effort.

Maintenant, pour venir à l'ordre du jour, le programme de onze heures, la Chambre de Commerce du Bas St-Laurent, M. Gélinas, le président de la Chambre, est ici ce soir, il nous a bien demandé quand nous lui avons demandé si on pouvait prendre son programme ce soir, ça nous rend un service en nous donnant un petit peu plus de liberté demain. Alors, nous avons M. Gélinas, bonsoir, bienvenu, maintenant le programme est à vous. Maintenant, je voudrais aussi dire que d'habitude, monsieur Gélinas, on n'exige pas que celui qui présente le programme en fasse la lecture, parce que nous l'avons déjà lu. On demande des questions, on vous demande de sortir des idées de votre mémoire et je crois que vous pourriez nous donner quelques idées et on pourrait peut-être vous demander des questions en ce qui concerne la pauvreté dans cette région, le chômage, ce que les gens font, le nombre de familles, etc., c'est aussi intéressant que lire un mémoire, ça nous en avons à peu près des douzaines dans le même genre. Les problèmes, vous savez, sont tous à peu près semblables, ceux de Rivière-du-Loup, Campbellton, Edmunston, c'est un peu partout la même chose, c'est une idée personnelle.

**Le sénateur Lefrançois:** Il n'est pas là le mémoire.

**Le président suppléant:** Non, il n'est pas là, nous l'aurons après l'assemblée.

**M. Gélinas, président de la Chambre de Commerce régionale du Bas St-Laurent:** Monsieur le président,

mesdames, messieurs, la Chambre de Commerce est honorée que vous ayez bien voulu accepter de recevoir son humble avis sur certains problèmes qui concernent la région, mais nous sommes également un peu peiné ce soir d'avoir à vous faire des excuses, par suite de circonstances incontrôlables, puisque l'assemblée de ce soir a été organisée assez rapidement avec les organisateurs, j'en vois ici, monsieur Leblanc, il y en a d'autres également qui ont collaboré ce soir et demain je dois m'absenter et on a demandé de vous présenter ce court rapport, ce court point de vue, ce court mémoire dès ce soir, nous nous en excusons. Je m'excuse également et j'excuse également notre président actuel. On m'a présenté comme le président de la Chambre régionale, je suis président ex officio, c'est-à-dire que j'ai fini mon terme et on m'a confié une tâche, puisque notre président ne peut pas être ici ce soir.

Alors, la Chambre de Commerce régionale, ce n'est pas que pour Rimouski, parce que nous couvrons le territoire allant de Causapsal à Ste-Flavie, dans la vallée de Matapédia et de Matane à St-Flavien, le long de la mer, c'est le territoire de notre régionale. Dans notre régionale, il y a neuf chambres de commerce qui sont groupées en une régionale et nous croyons que c'est un point de vue, leur point de vue que nous voulons donner qui n'est pas nécessairement le point de vue qui peut s'appliquer à toute la Gaspésie, puisque nous ne couvrons pas la Gaspésie et que demain, je crois bien, d'autres associations viendront vous présenter des mémoires couvrant ce territoire plus vaste; tout de même, il y a certaines de nos remarques qui s'appliquent également très bien à l'ensemble du territoire qui a été étudié par le bureau d'aménagement qu'on cherche à développer.

Vous voudrez bien excuser mon anglais, mais c'est une langue que je ne parle pas souvent. Cependant, si certains des distingués membres du comité veulent nous poser des questions, il y a ici des membres de la Chambre de Commerce qui peuvent répondre en anglais ou en français.

Donc, la Chambre de Commerce et ici ce soir nous avons certains de ses membres, en particulier M. André Bellavance qui est président de la Chambre locale et directeur de la Chambre régionale; il y a M. Paul-Émile Bernier qui est gérant de la Laiterie Pasteur est qui est ici à Rimouski un membre de la Chambre de Commerce, M. Réginald Breton qui s'occupe de relations communautaires, relations publiques à Québec, M. Paul Bégin qui est directeur de notre développement industriel, développement de la ville, qui est aussi membre de la Chambre de Commerce, M. Richard Filion qui est à son compte, M. Jean Ménard qui est ingénieur et directeur de la Chambre de Commerce de Rimouski et M<sup>lle</sup> Nicole Veillette qui est membre de la Chambre de Commerce de Mont-Joli, alors il y a deux Chambres de Commerce qui sont représentées ici.

Dans notre mémoire qui est très court, nous avons attiré l'attention, on a proposé tantôt que j'en fasse la lecture, est-ce que vous préférez que je le résume?

Il revient à ceux qui ont la responsabilité des peuples d'assurer un genre de vie convenable à ces peuples. Les inégalités entre les hommes ne sont en soi ni tragiques, ni dramatiques. Ce qui est tragique, ce sont les inégalités dans la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme. Comment accepter de vivre dans l'aisance alors que dans certaines régions de notre pays des hommes souffrent de la pauvreté. Et ceux qui vivent dans la misère se résignent parfois trop facilement car la pauvreté engendre la pauvreté. Mais il appartient aux hommes de changer ce qui empêche un progrès réel de l'individu et de la société. Or, nous vivons tous dans une région, ici le bas de Québec, presque coupée des grands marchés et des courants économiques. Notre population est disséminée sur un territoire immense, la Gaspésie est presque une province à elle seule, et malgré tout, nous possédons un potentiel physique et humain riche qui ne manque pas de bonne volonté et qui ne demande qu'à sortir du sous-développement. Car le sous-développement n'existe pas au niveau des ressources chez nous, il existe au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation de nos produits. J'ajoute un dernier mot à notre rapport.

Il est relativement facile de déterminer la richesse ou la pauvreté d'un pays ou d'une région. Personne n'ignore que lorsque la population d'un pays ou d'une région se concentre en grande partie dans le secteur primaire, il existe à ce moment-là une situation économique défavorable à cette population et qui est souvent synonyme de pauvreté. C'est un des principaux points de développement de notre région, les emplois sont surtout dans le primaire, c'est-à-dire dans l'exploitation, la première exploitation des matières premières, le bois, l'agriculture, la pêche, les mines, sans qu'il y ait de transformation de ces produits-là et sans qu'il y ait commercialisation dans notre région.

Or, dans notre région on trouve dans le secteur primaire environ trois fois plus de population que dans la province. Nous savons également que les activités économiques du secteur primaire se situent surtout au niveau de l'exploitation des matières premières. De plus, ces activités économiques du secteur primaire contribuent souvent à créer des fluctuations saisonnières dans la demande de travail. Le nombre de travailleurs travaillant dans le secteur primaire occasionne un chômage plus fort qu'ailleurs, c'est pourquoi notre région connaît des périodes de chômage qui ne favorisent pas du tout le bien-être économique de la population. Ces fluctuations saisonnières dans la demande de travail entraînent donc un fort taux de chômage pour notre région qui se situe aux environs de 20 p. 100 comparativement à un taux d'environ 9 p. 100 au niveau provincial pour cette année.

Mais cet élément assez tragique n'est pas le seul. Au niveau provincial, nous retrouvons deux fois plus de main-d'œuvre dans le secteur secondaire que dans notre région, et par rapport à la province la main-d'œuvre employée dans le secteur tertiaire de notre territoire est inférieure, vous pouvez voir au tableau 1, à la fin du rapport, les chiffres. Ces chiffres sont de 1961, mais ils ont servi de base à l'étude du bureau d'aménagement et ce sont les derniers chiffres sur lesquels nous pouvons nous baser et qui n'ont pas changé énormément.

Nous apparaissions tout de suite défavorisés par rapport au reste de la province. Cependant, ce ne sont pas là les seules difficultés. Il va sans dire que lorsqu'un assez fort pourcentage de la population d'une région est inapte à trouver de l'emploi, la situation s'aggrave. Or, le pourcentage des inactifs dans la région est deux fois plus important que dans l'ensemble de la province. Ces inactifs diminuent les possibilités d'aisance de la population active, car celle-ci malgré un niveau d'aisance relativement bas doit subvenir à cette partie de la population. De plus, le territoire compte un taux assez élevé par rapport au reste de la province de bénéficiaires d'allocations d'aveugles, d'inaptes et d'invalides. Le tableau 11 de ce rapport indique quel est le pourcentage de la région par rapport à la province.

Outre ces faits, la population rurale de la région est presque aussi forte que la population urbaine et ce sont là nos problèmes, le manque de développement si on le veut de développement industriel aujourd'hui, la population rurale et population rurale ne veut pas nécessairement dire population agricole, la population vivant dans les milieux ruraux. Le milieu rural est le centre des activités primaires rémunérées faiblement et d'emploi assez instable. Ainsi nous pouvons constater que chez nous, environ les deux tiers de la population rurale ont un revenu inférieur à \$4000, tandis que la moitié de la population urbaine est dans cette situation.

Pour l'ensemble du territoire, il découle de tout ceci qu'une partie de la population et souvent non pas la moindre, émigre vers d'autres régions plus rentables pour les individus; que les entreprises ont de la difficulté à écouler leurs produits sur des marchés extérieurs; que pour la majorité de la population en place le niveau d'instruction est relativement bas et fait qu'elle ne peut trouver d'emploi ailleurs que dans le secteur primaire.

Or, nous l'avons déjà souligné, nous possédons certes des facteurs de richesse comme l'abondance de matières premières et de ressources humaines. Si l'on en juge par la description des faits que nous venons de faire, ces facteurs ne sont pas développés comme ils devraient l'être.

C'est pourquoi nous sommes portés à croire que si dans l'agriculture qui constitue pour notre région un secteur d'activité très important, la recherche et la planification étaient mis en branle, on pourrait contribuer à ajuster les diverses productions de denrées aux besoins actuels et aux potentialités de nos marchés domestiques et d'exportation.

Cet état économique assez tragique et le fort taux de chômage nous amène à croire qu'une politique de décentralisation industrielle serait bénéfique et qu'une plus grande coordination au niveau des deux gouvernements aideraient à sortir du marasme de la pauvreté une très grande partie de la population du territoire.

La population locale est consciente de ces faits. Ce qui reste à faire ce n'est peut-être pas d'informer cette population car souvent les statistiques sont assommantes tellement elles sont intenses. Le territoire accuserait certes une hausse de niveau de vie si la population participait réellement au progrès. C'est pourquoi nous croyons d'une extrême urgence cette participation, car comme le disait Robert Kennedy «La justice et l'impression de participer à la vie de la nation sont les conditions préalables sans lesquelles aucun progrès matériel ne pourrait être réalisé».

Distingués membres de la Commission, voilà notre mémoire, quelques idées en passant: industrialisation, commercialisation, travail de notre population, autant de conditions qui peuvent créer dans notre milieu des conditions de pauvreté dont d'autres associations vous parleront peut-être plus sensément, non pas sensément, mais plus intensément au cours des prochains mémoires qui vous seront présentés.

Je suis à votre disposition, les membres de la Chambre de commerce sont aussi à votre disposition pour répondre aux questions sur les statistiques, nous n'avons peut-être pas toutes les statistiques, il faudrait vérifier tel chiffre, tel chiffre, mais nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions.

**Le président suppléant:** Merci monsieur Gélinas. Y aurait-il quelqu'un d'autre, d'autres membres de la Chambre de commerce qui voudraient ajouter quelques mots avant qu'on passe aux questions? Est-ce qu'il y aurait des questions de préparées, moi j'en ai quelques-unes.

**Le sénateur McGrand:** Oui. Vous avez dit que le chômage dans cette région atteignait 20 p. 100, alors qu'il était de 9 p. 100 ailleurs dans la province. N'est-ce pas ce que pas vous avez dit?

**M. Gélinas:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Quand vous dites «cette région», vous parlez du comté de Rimouski et des comtés limitrophes?

**M. Gélinas:** Non. Nous avons des statistiques pour toutes les régions du Bas Saint-Laurent mais nous n'avons pas de statistiques spéciales pour Rimouski. Elles couvrent la partie de la province qui est dans le Bas Saint-Laurent.

**M. André Bellavance, directeur de la Chambre de commerce du Bas Saint-Laurent:** Je m'excuse. Le chiffre exact est de 8 p. 100.

**Le sénateur McGrand:** De nombreux habitants de ces comtés sont indépendants. Ce sont des cultivateurs qui travaillent en partie à leur compte.

**M. Gélinas:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** D'autre part, bien des gens de cette région ne sont pas indépendants; du moins vous ne les rangeriez pas dans la catégorie des exploitants agricoles. Ce sont des ouvriers.

**M. Gélinas:** Nous avons beaucoup d'agriculteurs et bien des gens qui travaillent dans le bois, et demeurent simplement en zone rurale. Les industries principales de la région, si l'on peut les appeler ainsi, sont l'abattage du bois, l'agriculture, la pêche et la mine, bien que nous n'ayons pas vraiment de mines par ici.

**Le sénateur McGrand:** Eh bien, quel serait le pourcentage de la population—je parle du comté de Rimouski, qu'on pourrait qualifier d'exploitants agricoles autonomes? Quel serait le pourcentage de ceux qui travaillent dans le bois ou vivent dans les bois?

**M. Gélinas:** Je n'ai pas de chiffre exact.

**M. Jean R. Ménard, directeur de la Chambre de commerce du Bas Saint-Laurent:** Est-ce que vous parlez du comté de Rimouski?

**Le sénateur McGrand:** Oui.

**M. Ménard:** Eh bien, la moitié de la population vit à la ville et non à la campagne. Parmi les gens qui habitent la partie rurale du comté, un pourcentage élevé vient travailler à Rimouski et un autre pourcentage important travaille à la coupe du bois pour les industries du bois et du papier.

Si vous voulez savoir le nombre exact des chefs de famille qui vivent de l'agriculture, j'essaierai d'indiquer des chiffres approximatifs.

**M. Gélinas:** D'après les statistiques de l'Hydro-Québec, il y a moins de 2,000 agriculteurs dans la région.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez indiqué que vous aviez des matières premières en abondance, et je suis d'accord. Vous ne manquez pas non plus de ressources humaines. Eh bien, à votre avis, quel serait le moyen d'exploiter cette richesse en main-d'œuvre et en matières premières?

**M. Gélinas:** C'est une question délicate. Nous recommandons en premier lieu dans notre rapport, de créer des industries pour occuper ces gens-là. Beaucoup de gens qui habitent la rive sud du Saint-Laurent travaillent sur la rive nord à cause des contrats de l'Hydro-Québec et du North Shore Paper, et sur la rive sud, il n'y a rien.

Une partie de nos matières premières est transformée en dehors de la région. Nous coupons le bois et il est transporté à Québec ou à Trois-Rivières où on le transforme. C'est très loin d'ici, et ce dont nous avons besoin c'est d'une industrie locale qui donne du travail aux gens et transforme nos principaux produits, puis qui les vendent sur le marché à Québec ou dans les autres provinces.

**Le sénateur McGrand:** Combien de familles dans la ville et dans le comté de Rimouski bénéficient-elles de l'assistance publique?

**M. Gélinas:** Je ne sais pas.

**Le sénateur McGrand:** Voyons, Rimouski compte 30,000 habitants. Et avec le comté? Est-ce que ça ferait un total de 45,000?

**M. Gélinas:** Rimouski a environ 36,000 habitants et le comté environ 64,000.

**Le sénateur McGrand:** Je vous poserai plus tard une autre question.

**M. Bellavance:** Environ 1,500 familles vivent de prestations de bien-être.

**Le sénateur McGrand:** En ville, 1,500?

**M. Bellavance:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Et dans le comté, avez-vous une idée du nombre?

**M. Bellavance:** Environ 1,500 chefs de famille dans le comté et environ la moitié en ville. Excusez-moi. Quinze-cent dans le comté et la moitié, environ 750 en ville.

**Le sénateur McGrand:** Je poserai plus tard une autre question.

**M. Bellavance:** J'ajouterai quelques précisions à ce sujet. Il se peut qu'il y en ait un peu plus parce que nous fermons certaines communes en Gaspésie et bien des gens vont aller à Rimouski ou à Matane parce que le gouvernement leur accorde des subventions pour s'installer dans ces villes. Mais nous nous demandons ce qu'ils feront d'autre à Rimouski si ce n'est de vivre de l'assistance sociale. On ferme aussi certains autres endroits ici, comme Pointe Au Père et les îles.

**Le sénateur McGrand:** On évacue les habitants?

**M. Bellavance:** Oui, ils iront s'installer à Matane ou à Rimouski parce qu'on leur donnera des subventions pour y aller.

**Le sénateur McGrand:** Il me reste une question, et autant la poser maintenant. Nous avons traversé la vallée de la Matapédia aujourd'hui, ce n'est pas la première fois que ça m'arrive, et on a l'impression que la région est assez prospère. Cette impression se dégage quand on la traverse. Les maisons, les granges ont bon aspect, ainsi que certains champs.

Je suppose que ces gens sont ce qu'on appelle «des pauvres qui travaillent». Ils ne gagnent pas beaucoup, mais ils exploitent leur ferme quand c'est possible, et travaillent dans le bois, mais leurs revenus sont inférieurs à la moyenne que le Conseil du bien-être considère comme nécessaire pour n'être pas pauvre.

Vous pouvez faire deux choses: ou bien déplacer ces gens ou bien les aider pour qu'ils restent où ils sont. Laquelle vous paraît préférable?

**Le président suppléant:** Tout d'abord, monsieur le sénateur, il faudrait, je crois, s'assurer qu'ils sont d'accord avec ce que vous dites.

**Le sénateur Lefrançois:** Il réside ici à Rimouski, est-ce que les ruraux, s'ils viennent à Rimouski, est-ce que Rimouski va devoir voir à les occuper; s'ils sont réduits au chômage, il faudrait non seulement donner des secours à ces gens-là, qu'ils ne deviennent pas une charge pour Rimouski, mais que Rimouski va être en mesure de les recevoir et ne pas augmenter le nombre de chômeurs.

**M. Bellavance:** Vous parliez de Pointe Au Père. J'y étais hier, c'est un beau coin, et je crois que cela vous donne à penser que tout y est bien dans le meilleur des mondes, de même que si quelqu'un a bonne mine, vous dites qu'il est en bonne santé, et je crois que c'est le cas pour la vallée de la Matapédia.

Hier, j'ai entendu ces gens parler de leurs problèmes, et ils ont l'intention de faire ce qui s'est passé à Caveneau il y a quelques semaines.

Ils veulent le faire, parce que la situation n'a jamais été si mauvaise depuis plusieurs années. Je crois que cela vient surtout de ce que les correctifs que le gouvernement fédéral avait décidé d'apporter à l'économie, notamment juguler l'inflation, s'appliquait à l'ensemble du pays, ce qui est regrettable pour un endroit comme la vallée de la Matapédia et c'est à l'origine de leurs problèmes. En effet, il y a une certaine économie locale et autarcique et qui a été touchée par les mesures gouvernementales. Elle est en difficulté sur le plan financier, et les grandes sociétés y ont réduit leur production pour l'automne prochain; je crois qu'elles l'ont fait dans une bonne intention, mais elles se sont trompées, et nous allons bientôt entendre parler de cette région.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez dit qu'une partie de la population a été déplacée et qu'on lui a donné une sorte d'indemnité pour quitter la région et s'installer dans une plus grande ville comme Rimouski?

**M. Bellavance:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Et quand ils y seront, ils finiront à la charge de l'Assistance publique?

**M. Bellavance:** Oui.

**Le sénateur McGrand:** Alors, qu'est-ce qui est préférable? Les laisser là où ils sont et les payer pour rester là où ils peuvent gagner leur vie au moins en partie, ou...

**M. Bellavance:** D'abord je voudrais signaler que ceux qu'on va déplacer ne sont pas de la vallée de la Matapédia. Ils habitent derrière Matin, et si vous alliez dans ces endroits-là vous diriez que la meilleure chose à faire est de les faire partir parce qu'il y a très peu de gens qui y vivent. Il n'y a aucun service d'utilité publique, pas même une infirmerie, et certaines communes ont été supprimées. Certaines églises sont fermées, etc. . . et il est impossible d'y vivre. Il n'y a rien à y faire. Le mieux est d'évacuer les gens. Et puis je pense que vous devriez aider les gens de Rimouski qui essaient d'encourager l'industrie; l'année dernière nous avons obtenu des octrois du gouvernement fédéral pour le développement; nous devrions en avoir reçu d'autres en mars et nous les attendons toujours.

Je pense que dans des endroits comme ceux-là, il faut oublier les manuels scolaires, et j'ai pour ma part l'impression qu'Ottawa est un peu loin de ces régions-là; quelques-uns des membres du gouvernement devraient venir ici voir par eux-mêmes et avoir un peu plus d'autorité pour décider différemment de différents endroits.

**M. Ménard:** Vous avez demandé s'il serait préférable d'aider ces gens pendant qu'ils vivent dans leurs petits villages? En réalité, il s'agit de bien plus que cela.

**Le sénateur McGrand:** Je parle des gens que j'ai vus dans les fermes, de petites fermes, gagnant en partie leur vie, pas assez peut-être pour atteindre le niveau auquel nous espérons arriver, mais faudrait-il déplacer ces gens-là ou au contraire leur donner une assistance quelconque pour qu'ils restent là où ils sont, de façon qu'ils aient un peu plus d'argent en poche?

**M. Ménard:** En fait, il ne s'agit pas seulement de donner à ces gens-là un supplément de revenu. Il s'agit d'entretenir les maisons en hiver, d'avoir des écoles et autres ressources. .

**Le sénateur McGrand:** Des services?

**M. Ménard:** Oui, et ça coûte beaucoup plus. Il vaut mieux faire venir ces gens à la ville, en leur donnant, le double de ce que nous leur donnons aujourd'hui; ça

réduit les dépenses de l'État parce que ça coûte très cher d'entretenir les routes, les écoles, de payer des enseignants etc. . dans ces régions forestières. Je crois que nous devons faire mieux.

**Le sénateur McGrand:** Je pensais à ce que nous avons vu, aux régions que nous avons traversées. Je pensais à ce qu'on voit le long des routes principales.

**M. Ménard:** Les routes goudronnées?

**Le sénateur McGrand:** Oui, les routes goudronnées.

**M. Ménard:** Eh bien, vous ne feriez pas mal d'aller sur les routes gravillonnées.

**Le sénateur McGrand:** C'est là que j'aurais aimé aller, et je pense que nous devrions y aller.

**Le président suppléant:** Eh bien, sénateur McGrand, vous avez eu la réponse à votre question. Il a dit qu'il était préférable de les laisser là où ils sont.

**Le sénateur Quart:** Non, il a dit qu'il vaut mieux les amener ici.

**Le sénateur Lefrançois:** Si on leur donne des subsides pour venir à Rimouski, il va falloir que des subsides ou n'importe quoi pour les aider parce que, soit de l'aide ou du chômage, car Rimouski ne pourra pas les accepter, avoir de nouveaux chômeurs quand ils en ont déjà; il va falloir que Rimouski ait des subsides.

**M. Gélinas:** Non seulement des subsides, c'est le développement de centres industriels et puis en même temps qu'on va déplacer ces gens qui ont une valeur, peut-être au point de vue d'instruction qu'ils sont peut-être à un degré moindre, mais ils sont de bons travailleurs et si on les forme dans les régions, qu'on développe en même temps, avec l'aide, parce qu'il y a des systèmes d'aide des gouvernements, que l'on favorise le développement de faire participer ces gens-là au développement industriel des villes qu'ils vont être, soit à Rimouski, soit à Matane, soit à Ste-Anne-des-Monts, dans ces endroits.

**Le sénateur Lefrançois:** Ces choses-là, monsieur Gélinas, ne pourront pas se faire dans l'espace de quelques semaines, hein?

**M. Gélinas:** Non.

**Le sénateur Lefrançois:** Il va falloir quand ces gens-là arriveront que Rimouski les accepte, qu'ils soient en mesure de faire face à la situation plutôt que d'avoir une déception, parce que vous avez raison, il va falloir aider Rimouski, aider au développement des industries et ça ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il va falloir en attendant que vous ayez de l'aide.

**M. Gélinas:** C'est le problème des paroisses de colonisation qui ont été ouvertes à la colonisation dans le pays sur des terres qui n'étaient pas favorables à la culture et vous avez des paroisses qui avaient . . . et

actuellement, il reste peut-être cinquante, soixante familles, qui ne peuvent avoir aucun service, sauf les ramener dans une autre paroisse ou dans une ville où ils vont avoir des services et le meilleur endroit, c'est la ville de Rimouski.

**Le sénateur Eudes:** Vous avez parlé tantôt de quinze cents chefs de familles qui sont des assistés sociaux.

**M. Gélinas:** Bien oui, à peu près ça.

**Le sénateur Eudes:** Bon, quinze cents chefs de famille. Est-ce que ces chefs de familles pourraient être employés, je ne sais pas à quoi, mais enfin je vous pose la question, qui pourraient être employés, parce que je veux relier ça un peu, vous parlez des besoins fondamentaux de l'homme, alors il y a peut-être un problème, comme on dit en français, de recyclage d'éducation, je pense que vous saisissez un peu ce que j'ai dans l'idée, est-ce que ce chômage est causé par un manque d'emploi local ou parce que ces personnes n'ont pas la compétence voulue pour occuper un autre emploi.

**M. Gélinas:** Dans les conditions actuelles, je crois que la majorité de ces gens-là, s'ils avaient un travail, seraient prêts à faire un travail.

**Le sénateur Eudes:** Quand vous dites «un travail», lequel?

**M. Gélinas:** Un travail qui sera approprié, c'est entendu que si vous prenez une ville comme Rimouski où vous avez deux services d'utilité publique, Hydro-Québec et Québec Téléphone, vous avez l'éducation et vous avez quelques petites compagnies, alors vous avez dans des journaliers ou dans des gens qui de cette façon-là ça prendrait des gens qui peuvent avoir une certaine adresse avec leurs mains pour faire certain travail, travailler dans des usines, mais qui ne deviendront probablement jamais des chefs d'entreprises, mais à ce moment-là, si on avait du travail pour ça, il y aurait de quoi les occuper.

**Le sénateur Eudes:** Et vous n'en avez pas dans le moment?

**M. Gélinas:** Nous n'en avons pas dans le moment.

**Le sénateur Eudes:** Ce qui explique votre phrase «nous possédons un potentiel physique et humain riche qui ne manque pas de bonne volonté», et là, vous continuez «qui ne demande qu'à sortir du sous-développement, qui n'existe pas au niveau des ressources chez nous, il existe au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation». Qu'est-ce que vous suggérez pour développer ces ressources que vous avez chez vous? D'abord, quelles sont-elles, puis qu'est-ce que vous suggérez?

**M. Gélinas:** Dans les ressources de matières premières, nous avons le bois et il a été pendant une longue période que le bois était presque tout exporté

en dehors de la région, soit au Nouveau-Brunswick, soit en dehors de la région. Il reste un certain travail à faire, d'abord dans le bas de Québec, il y a quatre usines de pâte à papier, S.N. Soucy, Matane qui fait du carton, New Richmond qui a un moulin à papier, Chandler à ce moment-là, qu'est-ce que vous avez comme territoire dans le bas Québec.

**Le sénateur Eudes:** Est-ce que vous suggérez qu'on retourne là-bas au moulin et essayer de continuer l'opération, avez-vous une suggestion à faire?

**M. Gélinas:** Il y a à développer ces choses-là.

**Le sénateur Eudes:** C'est ce que je vous demande, quelque chose d'assez précis.

**M. Gélinas:** Oui, dans les mines, vous avez une partie de la Gaspésie où actuellement il se fait de la recherche, vous avez la vallée de la Matapédia où on croit qu'il peut y avoir des mines, où les organismes gouvernementaux devraient faire de la recherche et là, ça va créer de l'emploi, ça va créer du travail dans ces endroits-là, ça c'est un autre domaine. Le domaine des pêches, on n'en parle pas. Vous avez l'industrie secondaire qui est la transformation de la matière première qui devrait s'établir non pas rien que dans quatre villes de la région, ça devrait se grouper ça, se centraliser...

**Le sénateur Eudes:** Que la transformation se fasse ici.

**M. Gélinas:** Oui.

**Le sénateur Eudes:** Qu'on cherche à finir de produire, non pas seulement à exploiter la matière première puis la donner ailleurs.

**M. Gélinas:** C'est ça que ça prend; à ce moment-là, nous avons le personnel, c'est une richesse, nous avons des richesses naturelles, nous avons des richesses humaines, il y a deux ans ou trois ans, lorsque Félix et Berg sont venus s'établir à Rimouski, que ça leur a pris du personnel spécialisé, dans l'espace de quelques mois avec nos écoles techniques, les maisons d'éducation, un développement de la main-d'œuvre ici, on a préparé des techniciens voulus pour faire fonctionner ces industries-là qui sont dans du matériel tout à fait spécialisé, ça veut dire que la valeur, la richesse humaine que nous avons ici, on veut la développer et l'adapter à des conditions de production avec quelques mois, vous parliez de recyclage tantôt, il se fait du recyclage d'une façon générale, mais il s'en fait également au point de vue adaptation à des métiers et à un travail tel que nos écoles techniques, nos écoles et Rimouski est renommé au point de vue de centre d'éducation.

**Le sénateur Eudes:** Sur l'éducation, avez-vous un problème d'éducation en relation avec les chômeurs ou les gens qui ne peuvent pas se procurer un emploi par exemple?

**M. Gélinas:** Même en matière d'éducation, nous avons parlé dans notre mémoire de l'émigration des gens qui s'en vont à l'extérieur. . .

**Le sénateur Eudes:** Je parle de l'éducation.

**M. Gélinas:** C'est justement, une fois le cours fini, nos jeunes, ceux qui ont fait un cours spécial travaillent en partie à l'extérieur dû au manque de travail et ça se fait également ici et à ce moment-là, si la classe qui a eu un cours complet s'en va à l'extérieur, eh bien, il va nous rester ici des primaires qui travaillent à l'industrie primaire. Le développement les attirerait ici. Nous avons ici également un nombre de jeunes peut-être plus effarants qu'ailleurs qui ne trouvent pas d'ouvrage à la sortie de l'école.

**Le sénateur Eudes:** Pour vous ici, dans la situation actuelle, l'éducation n'est pas un problème, vous avez toutes les facilités?

**M. Gélinas:** Bien, non. . . au point de vue éducation des jeunes, ce n'est pas un problème, au point de vue éducation des adultes, il y a le problème de pouvoir les rejoindre et qu'ils soient à même de profiter de la formation qu'ils ont.

**Le sénateur Eudes:** En somme, ils sont éduqués par leurs enfants. Je pense que vous avez répondu à une autre question que j'avais dans l'idée, vous dites: «Lorsque la population d'un pays et le reste. . .» et c'est à la page 1, «. . . se concentre en grande partie dans le secteur primaire, il existe à ce moment-là une situation économique défavorable à cette population qui est souvent synonyme de pauvreté». Alors je pense que vous y avez répondu à ma question. Bon, maintenant une chose, c'est plutôt, j'aimerais avoir une peu plus d'explication là-dessus «dans notre région, nous retrouvons dans le secteur primaire environ trois fois plus de population que dans la province», ça, je vous avoue que. . .

**M. Gélinas:** Si on prend le tableau à la fin, le tableau 1, qui sont des statistiques de 1961, mais qui ne sont tout de même pas démodés tellement, vous avez dans le secteur primaire de l'industrie, dans la région, il y a 35 p. 100. . .

**Le sénateur Eudes:** Mais qu'est-ce que vous appelez secteur primaire?

**M. Gélinas:** C'est le secteur de production de développement de matières premières, sortir le minerai dans les mines, sortir le bois de la forêt, l'agriculture, ça c'est le secteur primaire de l'industrie; la transformation de ces produits-là, prendre le bois de pulpe puis en faire du papier.

**Le sénateur Eudes:** Là, ça devient du secondaire.

**M. Gélinas:** Secondaire et le tertiaire là c'est encore le perfectionnement. Si vous prenez là 35 p. 100 dans

le secteur primaire dans notre région et 11.5 p. 100 dans la province, vous savez qu'on a trois fois plus qu'ailleurs qui travaillent dans le secteur primaire.

**Le sénateur Eudes:** Quand vous dites trois fois plus de population, c'est trois fois plus en proportion.

**M. Gélinas:** En proportion. Si vous prenez dans le secteur secondaire, on a là où sont les meilleurs salaires, là où des salaires plus abondants vont être payés, nous n'avons que 15 p. 100 de la population, eux autres ont 33 p. 100 de la population et dans les services tertiaires, l'éducation ou autrement, il y en a dans notre région une proportion de 44 p. 100 et il y a 52 p. 100 dans le restant de la province. On le mentionne, ces chiffres ne donnent pas 100 p. 100, parce qu'il y a une partie de la population qui est inoccupée.

**Le sénateur Eudes:** Alors, pour enchaîner, à la page 2, vous dites: «Au niveau provincial, nous retrouvons deux fois plus de main-d'œuvre dans le secteur secondaire que dans notre région. . .»

**M. Gélinas:** Dans la province, il y a deux fois plus, ce sont les mêmes chiffres que le tableau 1, le tertiaire, la différence est moins forte suivant l'éducation, il y a 44, 55, 55, 52, une région, 44.

**Le sénateur Eudes:** Ensuite, je pense que ça serait peut-être la dernière à la page 3, troisième paragraphe; «C'est pourquoi nous sommes portés à croire que si dans l'agriculture qui constitue pour notre région un secteur d'activité très important. . .», est-ce que vous voyez quelque chose pour améliorer l'agriculture et deuxièmement, vous dites, ça c'est premièrement ma question et deuxièmement: «. . . la recherche et la planification étaient mis en branle. . .», si vous pouviez nous préciser ce que vous avez dans l'idée, d'abord l'agriculture, si vous pouvez l'améliorer, deuxièmement, recherche et planification?

**M. Gélinas:** Il y a certaines parties de la région, la région, je l'appelle la région, certaines parties de la région, si vous prenez tout le long du fleuve, il y a de bonnes fermes, à peu près deux ou trois rangs où il y a de très bonnes fermes qu'il s'agit d'améliorer, d'agrandir, les rendre plus rentables, ça, ça va jusqu'à Matane, Ste-Félicité, si vous prenez dans les hauts. . .

**Le sénateur Eudes:** Est-ce que vous avez moyen pour aider ces cultivateurs?

**M. Gélinas:** Ce sont déjà de bonnes fermes et de bons cultivateurs qui peuvent rivaliser avec le restant de la province.

**Le sénateur Eudes:** Oui, mais est-ce qu'ils ont suffisamment de produits à exposer sur le marché, à vendre sur le marché, diversifier leur culture?

**M. Gélinas:** Actuellement, on a proposé avec le Plan d'aménagement de diversifier les cultures de la région, ce qu'il y a pour notre climat ici certaines productions, alors on en revient encore à la production, c'est l'industrie laitière que devrait être produite dans notre région ici, alors que c'est l'industrie de la province. Les légumes et l'horticulture pour les vendre sur le marché de Montréal, nous sommes trop loin pour les produire et le climat n'est pas favorable. On a parlé de l'élevage du bœuf de boucherie, on a parlé de l'élevage du mouton, c'est là que la recherche et la planification dans la région devraient se faire.

**Le sénateur Eudes:** Je suis totalement de votre avis, mais si nous pouvions en connaître un peu plus de ce que vous avez dans l'idée, de préciser la recherche, la planification.

**M. Gélinas:** Alors, c'est ça, l'agriculture à ce moment-là dans la recherche et la planification adaptée à la région ici. Maintenant, il y avait une station expérimentale à Ste-Anne-de-la-Pocatière qui était adaptée aux besoins de la région qui concerne le fédéral. Il y avait une station de recherche à Caplan pour la Gaspésie qui ne fait pratiquement plus rien et à ce moment-là, où va se faire la recherche, si vous prenez des stations de recherche du fédéral qui sont supprimées dans la région, où va se faire la recherche au point de vue agriculture? Il serait temps qu'on base réellement une recherche, il y a certains hommes qui ont une bonne expérience, on a des spécialistes dans la région, mais il faut plus que ça si on veut repartir de nouvelles productions.

**Le sénateur Eudes:** Est-ce que ce que vous dites s'applique également aux autres provinces et aux autres régions de la province de Québec, peut-être dans d'autres domaines, mais ça s'applique un peu partout.

**M. Gélinas:** Il y a des productions qui pourraient s'adapter ici et elles pourraient être envoyées ensuite sur le grand marché de la province de Québec, de Montréal ou de Québec et qui seraient propices à notre région, c'est pour ça qu'on veut avoir de la recherche, des études, c'est ça qu'on propose.

**Le sénateur Eudes:** Monsieur Gélinas, moi, je vous remercie.

**La sénatrice Quart:** Je veux vous féliciter pour votre mémoire puis toutes les explications, c'est la gentillesse des hommes de la province de Québec qui donne l'opportunité à une femme des remerciements. On est capable de penser à d'autres choses que les remerciements, vous savez. Je veux demander une question, naturellement, j'étais bien surprise de penser qu'il y a même un petit peu de misère à Rimouski. Je connais très bien Rimouski, pendant la guerre 39-45, je suis souvent descendu ici. J'ai toujours pensé à Rimouski comme la ville prospère. Maintenant, la question:

Quelle paroisse où bien placée sur la direction de la Chambre de Commerce, à votre opinion, est la plus pauvre?

**M. Gélinas:** A Rimouski, c'est du côté de St-Pie, en arrière de la Trinité-des-Monts qui est presque fermée; vous avez du côté de la Matapédia, Ste-Jeanne d'Arc, dans ce coin-là la Rédemption, il y en a plusieurs, ce sont des paroisses qui sont presque abandonnées.

**La sénatrice Quart:** J'étais bien intéressée, monsieur, dans votre remarque, vous avez dit que si vous aviez un autre octroi ou bien «grant», je ne sais pas ce que vous voulez dire, que ça aiderait le gouvernement à votre compagnie d'abord et puis à l'emploi et puis, est-ce que dans la région de Rimouski, est-ce que vous avez beaucoup de faillites pour ce qui est des prêts?

**M. Bellavance:** Disons que je voudrais d'abord corriger l'impression qu'on vous a peut-être donnée que la ville de Rimouski n'était pas prospère. La ville de Rimouski est en fin de compte très, très prospère; c'est une des villes qui, au Québec, a pris le plus grand essor durant les dernières années et nous sommes très optimistes pour l'avenir; cependant, le problème se situe autour de la ville de Rimouski et aussi naturellement pour ce qui est de Rimouski, c'est de garder cette chose-là à longue échéance pour que ça puisse continuer. Maintenant qu'il est à prévoir qu'il y aura certainement—en fait, ce que je veux dire c'est que ces politiques qui sont déclenchées à l'échelle nationale sont très mauvaises pour une région qui est plus faible qu'une autre et ça je pense que c'est une chose qui a été dite par bien d'autres; M. Smallwood en a parlé et d'autres en ont parlé et on réalise maintenant les effets de cette chose-là dans notre région. Est-ce qu'il y aura plus de faillites? Il est probable, disons qu'il est même certain que les gens auront plus de difficultés, mais l'idée que j'avais est qu'on ne devrait pas nécessairement toujours, les règles, c'est très difficile naturellement, il faudrait trouver une façon, innover de quelque façon, trouver une façon où l'on pourrait avoir des mesures spéciales pour certaines régions lorsqu'on applique ces choses-là au niveau national et notre région à ce moment-là est l'une de celles qui devrait attirer votre attention.

**La sénatrice Quart:** Le sénateur Eudes parlait d'éducation. Nous avons rencontré un très grand nombre de pauvres qui ont abandonné leurs études dans de nombreux centres que nous avons visités dans tout le Canada.

**M. Gélinas:** Je ne pense pas que ce soit un problème ici à Rimouski ou avec la commission scolaire régionale. J'ai entendu parler d'un rapport l'an dernier selon lequel beaucoup de jeunes manquaient l'école, parce qu'ils n'avaient pas de souliers, ou quelque chose du genre.

**La sénatrice Quart:** Avez-vous la St-Vincent-de-Paul ici à Rimouski?

**M. Gélinas:** Oui, à Rimouski, mais pas dans les paroisses de l'arrière-pays.

**La sénatrice Quart:** Pas dans les paroisses en arrière, merci.

**Le sénateur Eudes:** Avez-vous un service d'assistance judiciaire? Êtes-vous au courant de ça?

**M. Gélinas:** On me dit qu'il y a une assistance judiciaire.

**Le sénateur Hastings:** Je suis un citoyen d'Alberta, excusez-moi, ça me fait plaisir d'être avec vous à Rimouski.

J'aimerais savoir si vous pourriez m'expliquer ce que vous dites là, dans le dernier paragraphe?

**M. Gélinas:** Oui. Je parle de la participation des gens pour améliorer leur condition. Les gens sont d'accord, et ils sont disposés à le faire. Ce qu'il leur faut parfois c'est l'aide du gouvernement. Nous avons un contrat spécial entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour l'aménagement de cette partie du pays, mais il y a des domaines où l'on ne fait rien.

Regardez seulement les gens qui vont s'installer à Rimouski dans les 3 années qui viennent; ils vont tous s'installer ici et rien n'a encore été fait. Les gens doutent qu'on fasse quelque chose pour eux. Voilà le problème pour ces gens-là, mais la population est disposée à apporter sa contribution.

**Le sénateur Hastings:** Et sont-ils disposés à s'aider eux-mêmes?

**M. Gélinas:** Oui. Mais quand ils n'ont rien, quand ils ignorent tout de ce qu'on fera d'eux, ils se découragent.

**Le sénateur Hastings:** Votre Chambre de commerce fait-elle quelque chose pour leur venir en aide?

**M. Gélinas:** Nos chambres de commerce locales—nous en avons beaucoup—y travaillent et aident ces gens à démarrer des mouvements et à y participer dans les villes.

**Le sénateur McGrand:** Vous avez parlé il y a un moment de la station expérimentale qui a été fermée en Gaspésie. Où était-ce?

**M. Gélinas:** A Cap Chat et à Ste-Anne-de-la-Pocatière.

**Le sénateur McGrand:** Mais celle de Ste-Anne fonctionne toujours.

**M. Gélinas:** Oui, monsieur le sénateur, elle fonctionne toujours mais à un rythme ralenti comparé à ce qui était il y a 20 ans. Maintenant tous les spécialistes sont à Québec.

**Le sénateur McGrand:** J'avais l'impression, depuis longtemps, que le but de cette ferme ou station

expérimentale à Ste Anne-de-la-Pocatière était de perfectionner des techniques pour remédier aux difficultés propres à cette région—les 16 comtés de l'est du Québec. Je pensais que la ferme expérimentale de Fredericton était différente, et que celle-ci était différente par exemple de celles du Manitoba ou du comté de Renfrew. J'avais l'impression que cette ferme expérimentale de Ste Anne-de-la-Pocatière était conçue et dirigée pour traiter les problèmes particuliers à ces comtés du Québec?

**M. Gélinas:** Ce fut ça pendant 10 ou 15 ans. A cette époque, elle était bien organisée et disposait de tout le nécessaire pour étudier les problèmes. Ste Anne-de-la-Pocatière est à environ 125 milles d'ici, mais ils aidaient cette partie du pays jusqu'à ce qu'il y ait plus d'influence dans les comtés de Rivière-du-Loup ou de Kamouraska; mais il y a quelques années, on a transféré à Québec les laboratoires et les services de recherche. Il y a moins de monde maintenant, bien que la ferme expérimentale existe toujours, mais toute la recherche va vers Cap Chat. Il y avait un agronome attaché à Cap Chat, qui supervisait tout le travail technique et agricole, mais maintenant il n'y a plus de spécialiste.

Ils s'intéressent dans cette région à l'élevage du vison, pour la fourrure, puis, avec les déchets de poissons; utiliser ça, c'est une bonne chose, nous ne sommes pas contre; mais qu'est-ce que ça va créer d'emploi dans cette région-là, ça en est des genres de recherche qu'on recommande qui devrait être faite, qui devrait être essayée.

**Le président suppléant:** Monsieur Gélinas, quelques petites questions avant de terminer, si tout le monde est satisfait: Est-ce que Rimouski est considéré comme étant dans la Gaspésie ou le Bas-Québec, voulez-vous préciser?

**M. Gélinas:** Dans l'étude du territoire pilote qui a été faite pour le Bas St-Laurent, ça partait du comté de Kamouraska à aller jusqu'à Gaspé, même les Îles-de-la-Madeleine, nous étions inclus là-dedans. Lorsque les touristes parlent de faire le tour de la Gaspésie, on mentionne que la porte de la Gaspésie est à Matane, mais dans les études économiques, Rimouski fait partie de la région du Bas St-Laurent, au point de vue de toute l'étude économique, même ça va jusque passé Rivière-du-Loup et le comté de Kamouraska.

**Le président suppléant:** Dans vos chantiers, monsieur Gélinas, la pulpe, la pâte à papier, pulpe et bois de papier, est-ce qu'il y a du bois de sciage aussi?

**M. Gélinas:** Nous avons d'assez bons moulins de bois de sciage, dans la région, il y avait un trop grand nombre de petits moulins, avec le bureau d'aménagement, c'est supposé de diminuer et aujourd'hui, il y a encore de bons moulins à scie dans

la région ici il y en a, ici même à Rimouski, nous en avons, même vous en avez dans la vallée de Mata-pédia, il y en a, il y en a à Estcourt, à Ste-Rose-du-Déglé où vous avez passé aujourd'hui probablement, il y en a également autour de la Gaspésie.

**Le président suppléant:** Est-ce que vous avez un programme comme chez nous qu'on appelle CRANO?

**M. Gélinas:** Pas en vertu de la même loi.

**Le président suppléant:** Si vous aviez une industrie ici là, est-ce qu'il n'y aurait pas des problèmes de transport, est-ce que les taux de transport ne seraient pas un problème si on veut expédier là vers Montréal et Toronto?

**M. Gélinas:** Il peut y avoir certains problèmes de transport; par contre, nous sommes dans une région où nous avons une possibilité de transport par la mer, des possibilités de transport par les voies du C.N.R. qui voyage de Halifax à Montréal et nous avons la possibilité de la route. La route trans-canadienne ne passera pas ici, elle tourne à Rivière-du-Loup, mais il y a des routes quand même qui permettent le transport. Et dernièrement, lorsqu'il y a eu étude pour une compagnie de transport qui devait venir s'établir ici à Rimouski, comparé par exemple à St-Romuald de Lévis, la question du transport, le transport de la marchandise n'en était pas un qui rentrait en ligne de compte au point de vue économique, ou très peu. Il y a moyen de faire du transport. Quand on prend par exemple, vous avez des éleveurs à grains comme Québec, on va parler d'agriculture, vendent à peu près le tiers de leurs grains aux cultivateurs de toute la région et que des cultivateurs de la Rivière-du-Loup de toute la région vont s'approvisionner de grains de provende aux éleveurs à grains de Québec, il y a des éleveurs à grains sur la Côte Nord, les bateaux viennent ici, il n'y a pas un éleveur à grains dans le bas de Québec, on dit que ça ne vivra pas, il y a du fer, du grain par exemple qui viennent de Québec, des éleveurs à grains, ça c'est les conditions, on le paye le transport.

**Le président suppléant:** Maintenant, monsieur Gélinas, à la page 3, vous pouvez me répondre très court si vous le voulez, parce que ça prendrait peut-être une réponse assez longue: Comment appliquer une politique de décentralisation industrielle?

**M. Gélinas:** Une politique de décentralisation industrielle, il y a le problème premièrement d'aide des différents gouvernements qui se fait par région; or, il y a l'entente ici fédérale-provinciale, il y a l'encouragement à l'industrie à venir s'établir ici, c'est un climat qu'il faut créer à la création d'emplois; certaines choses existent, vous prenez, il y a d'autres

régions, on ne blâme pas d'autres régions, on a une région ici, il y a eu des ententes, on a déclaré Québec ville, région spécialisée, on a déclaré Trois-Rivières région spécialisée au point de vue industriel; il va se développer cent quarante millions dans la région de Bécancour pour le développement industriel, nous ne sommes pas contre, nous demandons d'avoir notre part ici.

**M. Bellavance:** Surtout une industrie qui emploierait à la base les matériaux que nous avons dans la région.

**Le président suppléant:** Une autre question concernant le bois: Est-ce que c'est coupé sur le terrain de la Couronne ou sur une terre privée?

**M. Gélinas:** Partie terrain privé.

**Le président suppléant:** Terrain privé.

**M. Gélinas:** Vous avez Price Brothers, New Richmond c'est Bathurst Paper qui ont des réserves de bois, tous ceux qui ont des réserves privées. . .

**Le président suppléant:** Les terrains de la Couronne, ça appartient au gouvernement, est-ce que c'est possible d'avoir. . .

**M. Gélinas:** Des garanties de coupe de bois, c'est essentiel, mais par contre dans Rimouski ici, par contre dans la région, il y en a qui ont des coupes de bois à St-Jérôme. . . et à Gaspé. . .

**Le président suppléant:** Est-ce qu'il y a abondance de bois?

**M. Gélinas:** Non.

**Le président suppléant:** C'est limité?

**M. Gélinas:** Il y aurait un travail à faire pour améliorer la production de bois, mais la production de bois pour la région avec tout ce qui s'exporte à l'extérieur de la région, c'est assez limité. Si vous voyagez demain, vous allez voir à bien des endroits des cordes de bois de papier qui sont prêtes à charger sur les bateaux pour envoyer ailleurs, ce n'est pas un problème pour aider notre région.

**Le président suppléant:** Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut dire quelque chose?

**M. Viateur de Champlain, administrateur, de la Banque d'expansion industrielle:** Oui, s'il vous plaît, donc je vais essayer de vous exposer la situation. Je ne suis pas un spécialiste, ce qui vous rebutera un peu moins. Je vais essayer d'expliquer un peu pourquoi on a la pauvreté chez nous.

**Le président suppléant:** Quelle est votre occupation?

**M. de Champlain:** Moi, je suis administrateur, je suis employé à la Banque d'expansion industrielle, je travaille pour une petite entreprise. Le point ici semble essayer d'expliquer pourquoi la pauvreté, pourquoi que notre région, il y a la pauvreté, pour ça, on essaie de dire qu'on manque d'industrialisation, c'est-à-dire que tout le territoire qui couvre le Bas St-Laurent et la Gaspésie semble une région où la production n'est pas développée, c'est-à-dire qu'on manque d'emplois tant au point de vue industriel qu'au point de vue commercial, peut-être également au point de vue service, ce qui manque, c'est qu'il y a un manque d'emplois pour toute la population qui occupe le territoire.

Si on essaie d'expliquer ça, disons qu'on peut partir d'assez loin. Disons que la population ici en général depuis 1900 disons avant, c'est une population rurale, cette population rurale est devenue de plus en plus citadine, c'est-à-dire qu'on a délaissé l'agriculture pour s'en aller là-dedans comme citoyen puis, ensuite de ça, on a commencé à essayer de créer des commerces, un type s'est lancé en affaires, un autre s'est lancé en affaires, tout le monde veut, une partie de la population s'est lancée en affaires, mais un peu accidentellement, le type commençait avec un petit commerce puis, le commerce grossissait, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a une foule de commerces tout le long de la Gaspésie.

Puis on se pose des questions donc disons pour ceux qui travaillent auprès des petites entreprises, pourquoi que plusieurs entreprises ne prennent pas d'expansion et puis d'autres entreprises qu'on voit, celles-là prennent de l'expansion, puis d'autres entreprises ont déjà pris de l'expansion, qu'à un moment donné, cessent de prendre de l'expansion, c'est-à-dire qu'il semble y avoir un malaise général qui semble justifier cette chose-là. En général disons que, pas en général, mais dans certains cas particuliers c'est peut-être dû au fait que nos hommes d'affaires ont été un peu en affaires accidentellement et non quelque chose de préparée à l'avance, c'est-à-dire que le type n'est pas allé étudier le commerce, et puis ensuite de ça, s'installer d'une façon logique en affaires, c'est-à-dire face à ça, il y a des commerces qui vont bien, mais si peut-être ces hommes d'affaires étaient plus instruits ou peut-être plus formés. On pense à former la main-d'œuvre, on pense à former différentes personnes, mais une chose qu'on ne pense pas à former, c'est des hommes d'affaires, parce que beaucoup d'hommes d'affaires, dès qu'ils réalisent \$20,000 par année, ils mettent le reste en banque puis ils en dépensent \$15,000, ils arrêtent de faire progresser l'entreprise; face à ça, il y a d'autres personnes qui veulent également investir, prendre de l'expansion et leur problème à eux autres, c'est qu'ils ont toujours eu peur de l'impôt, ils ont toujours eu peur de montrer leur actif réel, c'est-à-dire qu'au lieu

d'emprunter, ils viennent disons voir les organismes financiers, les banques à charte, les caisses d'entraide économique, la banque d'expansion industrielle, tous les organismes financiers qui sont à leur disposition et leur état financier qui est l'âme de l'entreprise qui montre réellement ce qu'est la situation de l'entreprise, cette chose-là face à ça, l'entreprise au lieu d'emprunter \$100,000, peut-être si l'état financier était fait d'une façon réelle et seulement qu'un emprunt de quinze à vingt-cinq mille dollars; c'est-à-dire l'homme d'affaires est pénalisé, le fait qu'il n'est peut-être pas instruit, le fait qu'il manque de formation de base. Face à ça également, il y a d'autres choses, ça explique peut-être un peu pourquoi que les entreprises sont plus ou moins prospères, parce qu'il manque d'emplois, c'est-à-dire que si toutes les entreprises de la région du Bas St-Laurent prenaient autant d'expansion que normalement un homme d'affaires averti en prendrait, peut-être qu'on n'aurait pas le problème de chômage actuellement, peut-être parce qu'il n'y a pas d'initiative, qu'il n'y a pas d'innovation, ces gens-là créeraient de l'emploi et on développerait de l'industrie, on développerait peut-être de plus en plus d'industries primaires, on développerait également dans l'industrie secondaire, mais étant donné que la situation est telle quelle aujourd'hui disons qu'il faut essayer d'expliquer, il faut aussi tenter d'aller plus loin dans mon exposé, je dirais il y a des hommes d'affaires qui ont de l'argent, qui ne prennent pas d'expansion parce qu'eux autres, ils font assez de revenus; il y a également les personnes qui travaillent dans le primaire, dans le secondaire, dans les services qui ont également de l'argent, la preuve, c'est que l'an dernier, il y a eu une assemblée des caisses populaires ici dans la région de Rimouski, on a trouvé ensemble, j'ai été bien surpris d'apprendre ça, on a trouvé un actif de cinquante-cinq millions. C'est-à-dire que si on prend également toute l'épargne qu'il y a dans le territoire du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, on peut peut-être trouver une épargne de un milliard. On est loin de Montréal, on est loin de Québec, les gens ne sont pas habitués d'acheter des actions, d'investir dans des obligations, le plus loin qu'on peut aller, c'est dans les obligations, on ne prend pas de risque; les gens ne se groupent pas ensemble pour former une entreprise, cette entreprise-là pourrait peut-être créer de l'emploi. On est un peu hésitant, chacun épargne de son côté peut-être quinze, vingt, vingt-cinq mille d'argent de côté, mais on a peur d'aller dans l'industrie, parce qu'on ne connaît pas ça, pas parce qu'on ne veut pas, on ne connaît pas ça.

**Le président suppléant:** Est-ce que ça achève, parce qu'on est obligé de terminer... ?

**M. de Champlain:** Je vais terminer en deux minutes, si vous permettez, je vais terminer en deux

minutes. C'est-à-dire que là, on arrive puis on demande au gouvernement de faire quelque chose. Moi, j'ai l'impression que le gouvernement étant donné qu'il a des spécialistes à son emploi, la meilleure façon ce serait peut-être de former des corporations mixtes qui développeraient le primaire, c'est-à-dire que le gouvernement avec ses spécialistes formerait une étude pour former une étude prenons par exemple un moulin de papier. On détermine dans une région de mettre un moulin de papier, mais les hommes d'affaires puis les épargnants ne trouvent pas eux autres qu'ils n'ont pas l'idée de lancer ça, mais peut-être que le gouvernement qui a fait une étude dirait cinquante millions pour l'ancien moulin de papier, ça prendrait vingt-cinq millions de capitalisations, on ferait une souscription dans le public à la grandeur de la Gaspésie puis peut-être qu'on serait capable d'avoir le vingt-cinq millions et de lancer le moulin de papier, ça peut être lancé sur une petite échelle comme sur une grande échelle.

**Le président suppléant:** Merci.

**M. Bellavance:** J'aimerais, il y a une industrie dont on n'a pas parlé, j'aimerais absolument le porter à votre connaissance, c'est l'industrie touristique. L'industrie touristique est pour notre région l'industrie la plus importante. Le développement du parc Forillon a été une bonne chose pour nous, l'annonce du développement du parc Forillon et disons que nous espérons que d'autres parcs seront peut-être créés dans notre région et je sais que dans le moment, les gens de la vallée de Matapédia dont on a parlé précédemment ont un endroit dont ils aimeraient faire un parc national. Je pense que la vallée dans le moment est rendue à un point mort au point de vue attrait touristique; c'est un endroit où on passe simplement et

avec le développement de la route trans-canadienne qui ira peut-être joindre par le Nouveau-Brunswick le côté de la Baie-des-Chaleurs, ça pourrait accentuer davantage la prospérité de la Matapédia en lui rendant la prospérité touristique et la création à cet endroit d'un parc national serait certainement une bonne chose.

**Mme la sénatrice Quart:** Quel est le nom parce que je suis très intéressée.

**M. Bellavance:** C'est la Seigneurie de la Matapédia, l'ancienne propriété de monsieur Soucy.

**Le président suppléant:** On va terminer pour que nos amis s'en aillent.

**Le sénateur Hastings:** Je n'ai qu'une observation à faire, monsieur le président. Quand nous étions à Terre-Neuve, nous nous sommes aperçus que l'un des grands problèmes était les communications avec Ottawa. La même chose est vraie pour les Territoires du Nord-Ouest, et maintenant nous constatons qu'à Rimouski c'est la même chose. J'espère seulement que quand nous irons à Hull nous trouverons de meilleures communications.

**Le président suppléant:** Oui.

**M. Gélinas:** Monsieur le président, distingués membres de la Commission, nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu apporter à notre modeste point de vue sur le problème de la pauvreté dans notre région; merci, merci beaucoup, nous nous excusons auprès du Conseil de ville qui s'arrête, au lieu de continuer à travailler, pour recevoir à Rimouski.

**Le président:** Merci. La réunion est maintenant suspendue.

Et la séance est levée.

## APPENDICE «A»

## MÉMOIRE SUR

## LA PAUVRETÉ

## PRÉSENTÉ PAR

LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE  
DU BAS ST-LAURENT

2 septembre 1970

## LA PAUVRETÉ DANS NOTRE RÉGION

Il revient à ceux qui ont la responsabilité des peuples d'assurer un genre de vie convenable à ces peuples. Les inégalités entre les hommes ne sont en soi ni tragiques, ni dramatiques. Ce qui est tragique, ce sont les inégalités dans la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme. Comment accepter de vivre dans l'aisance quand dans certaines régions de notre pays des hommes souffrent de la pauvreté. Et ceux qui vivent dans la misère s'y résignent parfois trop facilement car la pauvreté engendre la pauvreté. Mais il appartient aux hommes de changer ce qui empêche un progrès réel de l'individu et de la société. Or, nous vivons nous, dans une région presque coupée des grands marchés et courants économiques. Notre population est disséminée sur un territoire immense et malgré tout nous possédons un potentiel physique et humain riche qui ne manque pas de bonne volonté et qui ne demande qu'à sortir du sous-développement. Car le sous-développement m'existe pas au niveau des ressources chez nous, il existe au niveau de la production et de la transformation.

Il est relativement facile de déterminer la richesse ou la pauvreté d'un pays ou d'une région. Personne n'ignore que lorsque la population d'un pays ou d'une région se concentre en grande partie dans le secteur primaire, il existe à ce moment-là une situation économique défavorable à cette population et qui souvent est synonyme de pauvreté.

Or, dans notre région nous retrouvons dans le secteur primaire environ trois fois plus de population que dans la province. Nous savons également que les activités économiques du secteur primaire se situent surtout au niveau de l'exploitation des matières premières. De plus, ces activités économiques du secteur primaire contribuent souvent à créer des fluctuations saisonnières dans la demande de travail.

C'est pourquoi notre région connaît des périodes de chômage qui ne favorisent pas du tout le bien-être économique de la population. Ces fluctuations saisonnières dans la demande de travail entraînent donc un fort taux de chômage pour notre région qui se situe aux environs de 20 p. 100 comparativement à un taux d'environ 9 p. 100 au niveau provincial.

Mais cet élément assez tragique n'est pas le seul. Au niveau provincial nous retrouvons deux fois plus de main-d'œuvre dans le secteur secondaire que dans notre région, et par rapport à la province la main-d'œuvre employée dans le secteur tertiaire de notre territoire est inférieure. (Voir tableau 1, à la fin.)

Nous apparaissions tout de suite défavorisés par rapport au reste de la province. Cependant là ne sont pas les seules difficultés. Il va sans dire que lorsqu'un assez fort pourcentage de la population d'une région est inapte à trouver de l'emploi, la situation s'aggrave. Or, le pourcentage des inactifs dans la région est deux fois plus important que dans l'ensemble de la province. Ces inactifs diminuent les possibilités d'aisance de la population active, car celle-ci malgré un niveau d'aisance relativement bas doit subvenir à cette partie de la population. De plus, le territoire compte un taux assez élevé par rapport au reste de la province de bénéficiaires d'allocations d'aveugles, d'inaptes et d'invalides. (Voir tableau 11 à la fin.)

Outre ces faits, la population rurale de la région est presque aussi forte que la population urbaine et les milieux ruraux sont encore plus défavorisés que les milieux urbains. Le milieu rural est le centre des activités primaires rémunérées faiblement et d'emploi assez instable. Aussi nous pouvons constater que chez nous, environ les deux tiers de la population rurale ont un revenu inférieur à \$4,000, tandis que la moitié de la population urbaine est dans cette situa-

Pour l'ensemble du territoire, il découle de tout ceci qu'une partie de la population et souvent non pas la moindre, émigre vers d'autres régions plus rentables pour les individus; que les entreprises ont de la difficulté à écouler leurs produits sur des marchés extérieurs, que pour la majorité de la population en place le niveau d'instruction est relativement bas et fait qu'elle ne peut trouver d'emploi ailleurs que dans le secteur primaire.

Or, nous l'avons déjà souligné, nous possédons certes des facteurs de richesse comme l'abondance de matières premières et de ressources humaines. Si l'on en juge par la description des faits que nous venons de faire, ces facteurs ne sont pas développés comme ils devraient l'être.

C'est pourquoi nous sommes portés à croire que si dans l'agriculture qui constitue pour notre région un secteur d'activité très important, la recherche et la planification étaient mis en branle, on pourrait contribuer à ajuster les diverses productions de denrées aux besoins actuels et aux potentialités de nos marchés domestiques et d'exportation.

Cet état économique assez tragique et le taux élevé de chômage nous amènent à croire qu'une politique de décentralisation industrielle serait bénéfique et qu'une plus grande coordination au niveau des deux gouvernements aideraient à sortir du marasme de la pauvreté une très grande partie de la population du territoire.

La population en place est consciente de ces faits. Ce qui reste à faire ce n'est peut-être pas d'informer cette population car souvent les statistiques sont assommantes tellement elles sont intenses. Le territoire accuserait certes une hausse de niveau de vie si la population participait réellement au progrès. C'est pourquoi nous croyons d'une extrême urgence cette participation, car «La justice et l'impression de par-

ticiper à la vie de la nation sont les conditions préalables sans lesquelles aucun progrès matériel ne pourrait être réalisé.» (R. Kennedy).

Chambre de Commerce Régionale du Bas St-Laurent.

Le 2 septembre 1970.

TABLEAU I

Répartition procentuelle<sup>1</sup> de la main-d'œuvre entre les trois grands secteurs d'activités économiques (région et province), 1961.

	Région	Province
Secteur primaire	34.9	11.4
Secteur secondaire	15.8	33.5
Secteur tertiaire	44.6	52.2

<sup>1</sup> La somme des trois pourcentages n'égal pas 100% à cause d'un résidu de main-d'œuvre travaillant dans des industries non définies. Le résiduel régional s'établit à 4.7% et celui de la province à 2.9%

Source: B.F.S., Recensement du Canada, La Main-d'œuvre, 1961.

TABLEAU II

Bénéficiaires d'allocations d'invalides, d'aveugles et d'inaptes au travail pour plus de 12 mois (région et province), et importance relative de la région par rapport à la province, 1963.

	Région	Province	Région/ Province
Invalides	2188	20,887	10.5%
Aveugles	307	2,849	10.8%
Inaptes	1846	13,778	13.4%

Source: Rapport annuel de la Commission des Allocations Sociales du Québec, M.F.B.E.S., Québec, 1963.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

Le Service social du Diocèse de Rimouski: M. Gilles Giasson, directeur, services professionnels; M. Richard Boulanger, Statisticien et recherches; M. Ghislain Paradis; M<sup>me</sup> Hélène Bélanger, directeur général.

La Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli: M. Pierre Jobin, directeur.

Le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec: M. Jacques St-Pierre.

APPENDICES:

«A»—Mémoire présenté par le Service social du Diocèse de Rimouski.

«B»—Mémoire présenté par le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec.

Pour l'ensemble du territoire, il découle de tout ceci qu'une partie de la population et souvent non pas la majeure partie, mais les individus les plus rentables pour les entreprises ont de la difficulté à écouler leurs produits sur des marchés extérieurs, que pour la majorité de la population ce n'est pas le niveau d'instruction qui est le facteur qui empêche de trouver de l'emploi ailleurs que dans le secteur primaire.

Chambre de Commerce Régionale de Bas-St-Laurent

Le 2 septembre 1970.

TABLEAU I

Région et Province

Région	Province
34.9	11.4
12.8	33.2
44.6	22.2

La somme des trois pourcentages n'est pas 100% à cause d'un résidu de main-d'œuvre travaillant dans les industries non dénombrées. Le résidu régional est de 4.7% et le résidu provincial de 2.3%.

Le tableau ci-dessous indique les pourcentages de la main-d'œuvre dans les secteurs primaires et secondaires.

TABLEAU II

Région	Province
21.8	10.2
30.7	10.2
14.6	13.4

Source: Rapport annuel de la Commission des Ressources Humaines, 1969-1970.

Le Canada, Ottawa, 1971.

ou chercher à améliorer les conditions de travail dans les entreprises. On ne peut pas dire que le Québec ait une situation de travail plus mauvaise que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

LA PAUVRETTÉ DANS NOTRE RÉGION

On nous l'avons déjà souligné, nous possédons certes des secteurs de richesse comme l'abondance de matières premières et de ressources humaines. Si on en juge par la description des faits que nous venons de donner, ces facteurs ne sont pas développés comme ils devraient l'être.

C'est pourquoi nous sommes portés à croire que dans l'agriculture qui constitue pour notre région un secteur d'activité très important, le rendement est faible. Cette situation est due à plusieurs facteurs: l'absence de main-d'œuvre, la faible productivité de nos machines agricoles et le manque de services sociaux et de santé.

Cet état économique laisse l'agriculture dans une situation de stagnation. On ne peut pas dire que la situation soit désastreuse, mais elle est loin d'être satisfaisante. On ne peut pas dire que la situation soit désastreuse, mais elle est loin d'être satisfaisante.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

LA PAUVRETTÉ DANS NOTRE RÉGION

On nous l'avons déjà souligné, nous possédons certes des secteurs de richesse comme l'abondance de matières premières et de ressources humaines. Si on en juge par la description des faits que nous venons de donner, ces facteurs ne sont pas développés comme ils devraient l'être.

C'est pourquoi nous sommes portés à croire que dans l'agriculture qui constitue pour notre région un secteur d'activité très important, le rendement est faible. Cette situation est due à plusieurs facteurs: l'absence de main-d'œuvre, la faible productivité de nos machines agricoles et le manque de services sociaux et de santé.

Cet état économique laisse l'agriculture dans une situation de stagnation. On ne peut pas dire que la situation soit désastreuse, mais elle est loin d'être satisfaisante. On ne peut pas dire que la situation soit désastreuse, mais elle est loin d'être satisfaisante.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.

Le Québec est une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces. Le Québec est en fait une province qui a une situation de travail qui est en fait la même que celle des autres provinces.



Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 70

SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1970

TÉMOINS:

- Le Service social du Diocèse de Rimouski:* M. Gilles Giasson, directeur, services professionnels; M. Richard Boulanger, Statistiques et recherches; M. Ghislain Paradis; M<sup>lle</sup> Hélène Bélanger, directeur général.
- La Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli:* M. Pierre Jobin, directeur.
- Le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec:* M. Jacques St-Pierre.

APPENDICES:

- «A»—Mémoire présenté par le Service social du Diocèse de Rimouski.
- «B»—Mémoire présenté par le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec.



MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| Bélisle   | Hastings                    |
| Carter  | Inman                       |
| Connolly ( <i>Halifax-Nord</i> )                                  | Lefrançois                  |
| Cook  | MacDonald ( <i>Queens</i> ) |
| Croll   | McGrand                     |
| Eudes   | Pearson                     |
| Everett   | Quart                       |
| Fergusson   | Roebuck                     |
| Fournier ( <i>Madawaska-Restigouche</i> ,<br>président suppléant) | Sparrow                     |

(18 membres)

(Quorum 6)

N. 70

SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1970

TÉMOINS:

Le Service social du Diocèse de Rimouski: M. Gilles Gissano, directeur,  
services professionnels; M. Richard Boulanger, Statisticien et recher-  
ches; M. Ghislain Paradis; M<sup>me</sup> Hélène Bélanger, directeur général.  
La Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et prioritaire  
de Rimouski-Mont-Joli: M. Pierre Jolin, directeur.  
Le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec: M. Jacques St-  
Pierre.

APPENDICES:

A—Mémoire présenté par le Service social du Diocèse de Rimouski.  
B—Mémoire présenté par le Conseil d'aménagement régional de l'Est  
du Québec.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 28 octobre 1969.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la motion ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée en retranchant l'alinéa 4 et y substituer alors ce qui suit:

«Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4), à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat.»

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, tel que modifiée, elle est —

Adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 29 octobre 1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et Macdonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie de ce comité spécial.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

## PROCÈS-VERBAL

Vendredi, 4 septembre 1970  
Hôtel de ville de Rimouski.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs: Fournier (*Madawaska-Restigouche*), président; Eudes, Hastings, Lefrançois, McGrand et Quart (6).

*Aussi présent:* M. Charles Askwith, haut fonctionnaire

Les témoins suivants sont entendus:

*Le Service social du Diocèse de Rimouski:*

M. Gilles Giasson, directeur, services professionnels;  
M. Richard Boulanger, Statistiques et recherches;  
M. Ghislain Paradis;  
Mlle Hélène Bélanger, directeur général.

*La Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli.*

M. Pierre Jobin, directeur.

*Le Conseil d'aménagement régional de l'est du Québec*

M. Jacques St-Pierre.

Sur une motion du sénateur Quart, il est décidé —

Que l'étude effectuée par le Bureau d'aménagement régional de l'Est du Québec et l'avis du Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec relatif aux négociations de l'accord général de coopération Canada-Québec, soient déposés.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés en appendices au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Appendice «A» — Mémoire présenté par le Service social du Diocèse de Rimouski;

Appendice «B» — Mémoire présenté par le Conseil d'aménagement régional de l'Est du Québec.

A 11 heures 15 minutes, la séance est levée.

**COPIE CONFORME.**

*Le greffier du Comité,*  
Georges A. Coderre.

PROCES-VERBAL  
du jour de la séance tenue le 14 septembre 1970  
à 10 heures, au Centre de la Région de Québec

Le présent procès-verbal a été rédigé par le greffier du Comité, Georges A. Gauthier, et a été lu et approuvé par le Comité à la séance du 14 septembre 1970.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.  
Présents: Les honorables sénateurs: Fournier (Fitzpatrick-Restouche), président; Bédard, Hastings, Lefebvre, McGehee et Ouellet (s).

Aussi présents: M. Charles Askwith, haut fonctionnaire.  
Les témoins suivants sont entendus:  
Le Service social du Diocèse de Rimouski;  
M. Gilles Gisson, directeur, services professionnels;  
M. Richard Boulanger, Statistiques et recherches;  
M. Christian Paradis;  
Mlle Hélène Bélanger, directeur général.

La Commission conjointe d'urbanisme de la zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli.  
M. Pierre Jobin, directeur.

Le Conseil d'aménagement régional de l'est du Québec.  
M. Jacques St-Pierre.

Sur une motion du sénateur Ouellet, il est décidé —  
Que l'étude effectuée par le Bureau d'aménagement régional de l'est du Québec et l'avis du Conseil d'aménagement régional de l'est du Québec relatif aux négociations de l'accord général de coopération Canada-Québec, soient déposés.

Il est ordonné que les mémoires suivants soient imprimés en appendices au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:  
Appendice «A» — Mémoire présenté par le Service social du Diocèse de Rimouski;  
Appendice «B» — Mémoire présenté par le Conseil d'aménagement régional de l'est du Québec.

A 11 heures 15 minutes, la séance est levée.

COPIE CONFORME

Le greffier du Comité,  
Georges A. Gauthier.

## LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

### TÉMOIGNAGES

Le 4 septembre 1970  
Rimouski, Québec.

Le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

Le sénateur Edgar Fournier (*président suppléant*) occupe le fauteuil présidentiel.

[Texte]

**Le président suppléant:** Nous avons d'abord quelques commentaires sur ce que nous avons fait hier soir plus tard. Nous allons commencer pour le moment par remercier pour l'hospitalité que nous avons reçue, qui nous a été accordée ici à Rimouski, le dernier bout de la clôture.

Le mémoire qui nous a été présenté hier soir par la Chambre de Commerce régionale a été très intéressant et nous a permis d'acquérir un bagage de connaissances et nous familiariser avec les problèmes de la région de Rimouski naturellement qui ne sont peut-être pas plus graves, mais pas meilleurs que la pauvreté en général quoique les problèmes sont spéciaux ici.

Nous allons avoir ce matin trois mémoires et je tiens à faire remarquer aux membres du Comité que nous allons faire des efforts pour terminer le tout vers onze heures et vingt, onze heures et demie au plus tard.

Nous avons l'invitation d'avoir une petite réception chez votre député fédéral. Nous allons être obligés de canceler ça, parce que vous savez ce qui arrive si on va dans une réception, nous avons un engagement pour la réservation sur le traversier à trois heures et nous avons une petite réunion à Québec ce soir à huit heures, alors ça veut dire qu'il faudrait que le trajet soit fait assez vite.

Maintenant, sans plus de commentaires, nous avons ce matin mademoiselle Hélène Bélanger qui s'occupe du service social du diocèse de Rimouski. Je demanderais à mademoiselle Bélanger et à ses acolytes.

Comme le mémoire est très volumineux, nous allons, d'abord demander à monsieur Giasson de nous donner une interprétation de son mémoire. Nous allons voir les recommandations et puis, nous allons essayer de tâcher de se garder un peu de temps pour la période des questions qui est toujours très intéressante. Alors, monsieur.

**M. Gilles Giasson, directeur du Service de la recherche et de la statistique, le Service social du diocèse de Rimouski:** Je profite de l'occasion pour remercier la Commission sénatoriale de bien vouloir entendre les propos concernant la pauvreté dans notre milieu. Je pense que...

**Le président suppléant:** Pour les gens qui ne sont pas familiers avec notre système, nous avons un système de traduction simultanée. C'est très difficile. Il faudra que ceux qui parlent, qui présentent les mémoires, si vous avez des remarques à faire, de donner votre nom et parler lentement pour suivre la dame de la traduction. Monsieur Giasson,

Si vous voulez parler en français ou en anglais, nous n'avons pas d'objection.

**M. Giasson:** Je pense qu'une bonne façon de faire le tour du mémoire assez rapidement, ce serait de lire la préface qui est au début du mémoire. Ça peut prendre environ deux ou trois minutes et je pense que ça donnerait une bonne idée du contenu du mémoire. J'en fais donc la lecture.

«1 - Dans le Bas-Saint-Laurent le problème de la pauvreté revêt une grande importance. Le revenu moyen per capita est peu élevé et le chômage est à un haut niveau.»

C'est une première constatation.

«2 - D'après notre expérience les principales causes de l'état de pauvreté qui règne dans la région seraient les suivantes:

- Le niveau de chômage élevé.
- L'influence des changements technologiques.
- La migration vers les centres urbains.
- L'absence de pouvoir des classes pauvres.
- La faible participation des pauvres aux décisions qui les concernent.
- L'inefficacité de certains programmes destinés à abolir la pauvreté.»

Voilà quelques-unes des causes que nous avons authentifiées au niveau de la pauvreté.

Maintenant, on a observé certaines normes caractéristiques au niveau de pauvreté, par exemple:

«- L'augmentation de la proportion de ces derniers à mesure que l'âge avance.

- Une faible scolarité.

- Un nombre élevé d'enfants.
- Une santé déficiente chez la moitié de ces derniers.

En passant, ces informations-là sont tirées d'une recherche que nous avons faite il y a deux ans, le Service social du diocèse de Rimouski et qui touchait trois cent trente-trois assistés sociaux.

«4- Comme solution au problème de la pauvreté, il faudrait:

- Créer de nouveaux modèles de développement social.
- Développer des systèmes de mesure de l'efficacité des programmes.
- Moderniser rapidement l'exploitation de l'agriculture et de la forêt.
- Assurer une plus grande stabilité des emplois.
- Reviser le système de sécurité sociale afin de l'adapter aux besoins des classes pauvres.
- Assurer un meilleur accès aux services de santé et de bien-être pour la classe pauvre.
- Mettre sur pied des programmes de formation adaptée à la classe pauvre.
- Donner plus de pouvoir à la classe pauvre en augmentant sa participation.
- Créer des cliniques de planification familiale.
- Créer une politique du logement qui tienne compte des besoins des pauvres et enfin,
- Développer dans la région des centres urbains puissants.»

Évidemment, c'est bien résumé, c'est assez schématique, mais je pense qu'on a, à notre avis, trouvé des solutions qu'on pourrait donner aux problèmes de la pauvreté dans notre région.

Maintenant, je pense que nous sommes disposés à répondre à toutes les questions dans la mesure où ce sera possible de le faire.

[Traduction]

**Le président suppléant:** Nous consacrerons la plus grande partie de notre temps aux questions.

**Le sénateur Hastings:** Vous avez mentionné comme une des causes de la pauvreté le manque d'efficacité de certains programmes. Pourriez-vous me citer trois ou quatre programmes qui, selon vous, ne sont pas efficaces?

[Texte]

**M. Giasson:** Comme premier exemple qu'on pourrait donner, le programme des allocations familiales. Actuellement, les allocations familiales fédérales ne sont pas graduées et ici au Québec, nous prônons l'intégration du programme d'allocations familiales fédérales et le programme que nous avons ici, nous

prônons l'intégration de ces deux programmes-là et ceci, afin de permettre de donner aux deuxième, troisième et quatrième enfant, disons d'une façon graduée, un montant de plus en plus substantiel, de telle sorte qu'à partir du quatrième enfant, les besoins essentiels soient couverts et c'est un exemple à mon idée de programme qui n'est pas complètement efficace, qui a été conçu dans les années 40 et qui n'a pas été révisé depuis.

**Le président suppléant:** Ça répond à votre question?

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Pourriez-vous me citer trois ou quatre programmes qui, selon vous, ne sont pas efficaces, ne servent à rien?

[Texte]

**M. Giasson:** Il y a par exemple du côté, c'est un programme qui est québécois, le régime des rentes qui est un bon programme, mais qui ne donne pas d'allocations suffisamment substantielles pour permettre aux gens d'avoir une retraite convenable; ce programme doit être appuyé par d'autres programmes qui vont permettre aux gens d'avoir des revenus décents; c'est un programme qui est provincial dans ce cas-ci.

**Le président suppléant:** Il y a une autre question?

**Le sénateur Eudes:** Vous parlez de «de la migration des centres urbains», est-ce que ces personnes sont du sexe masculin ou féminin, de quel âge et pour quelle raison s'en vont-ils?

**M. Giasson:** Disons que je n'ai pas de données très précises sur le sujet là, maintenant je sais qu'il y a une recherche qui est en train de se faire à ce sujet. Maintenant, les raisons pour lesquelles les gens s'en vont, si on prend par exemple des gens qui ont atteint l'âge de vingt ans, qui ont une certaine formation, si elle est un petit peu spécialisée, ne pourront pas trouver d'emplois dans leur localité; à ce moment-là, ils sont obligés soit de s'en venir vers les centres urbains de la région qui sont très peu nombreux ou s'en aller vers l'extérieur, soit vers Québec, soit vers Montréal ou d'autres régions.

**Le sénateur Eudes:** Centres urbains, peut-être ici à Rimouski.

**M. Giasson:** Oui, peut-être, ça arrive un certain nombre s'en vient ici, d'autres s'en vont vers d'autres régions.

**Le sénateur Eudes:** Hier soir, la Chambre de commerce où j'ai posé des questions quand ils ont soumis

leur mémoire—vous parlez de la faible scolarité—hier soir, à la question que j'ai posée, j'ai demandé si le niveau d'éducation pouvait être relié au chômage et monsieur Gélinas et un de ses assistants dont j'oublie malheureusement le nom nous a dit que le problème de l'éducation n'existait pas ici, en somme, il n'existait à peu près pas parce qu'il y avait des facilités voulues.

**M. Giasson:** Vous voulez savoir si . . . ?

**Le sénateur Eudes:** Parce que vous mentionnez «faible scolarité»?

**M. Giasson:** Je pense qu'il faut distinguer entre système d'éducation et la scolarité des gens, la scolarité n'est peut-être pas tellement faible, la possibilité d'avoir des cours d'enseignement est assez bonne. Le système d'enseignement pourrait répondre aux besoins. Il semble, le problème serait le suivant, c'est que on voudrait former des gens, mais on ne sait pas à quoi les former. On pourrait disposer de cours de perfectionnement technique à profusion si on voulait, mais dans quoi on va les orienter, les assistés sociaux, les gens sans travail. Est-ce qu'on va en faire des techniciens, il y en a déjà suffisamment.

**Le sénateur Eudes:** Vous parlez en somme d'un recyclage et vous ne savez pas à quels autres . . .

**M. Giasson:** Évidemment, c'est là le problème fondamental, c'est qu'il n'y a pas de débouchés dans le coin; s'il y avait des débouchés, il n'y aurait pas de problèmes pour fournir les cours, pour recycler les gens, d'ailleurs il y a des exemples qui ont été cités hier soir, par exemple les industries électroniques qui demandent des gens bien spécialisés, ces gens-là ont été formés, des gens ont été formés pour répondre aux besoins de ces industries. S'il y avait d'autres industries, il y aurait possibilité d'avoir des cours pour former des gens qui puissent entrer dans une industrie. Ce n'est pas la possibilité des cours, mais c'est le débouché après les cours.

**Le sénateur Eudes:** En somme, la solution que vous entrevoyez est reliée à la possibilité d'un emploi futur, d'un emploi possible.

**Le sénateur Lefrançois:** Ou de nouvelles industries.

**M. Giasson:** De nouvelles industries ou l'amélioration de celles qui existent, le développement même est limité, mais il y aurait possibilité semble-t-il de développer ces industries-là.

**Le sénateur Eudes:** J'aurais une autre question qui n'est pas du tout soulevée dans votre mémoire, mais qui nous intéresse, parce que nous l'avons posée à plusieurs reprises au cours des visites que nous avons faites: La population de Rimouski, de la région est-elle, dans votre opinion, affectée par cette publicité à la télévision surtout qui cherche à vendre des

produits, incitant les gens à les acheter même quand ils sont inutiles et deuxièmement, cette facilité du crédit alors pouvez-vous, la publicité d'abord pour acheter les choses dont les gens n'ont probablement pas besoin et deuxièmement, leurs facilités d'achat en leur disant: «Achetez maintenant, vous paierez demain ou l'an prochain», est-ce que les gens sont affectés par ces deux facteurs?

**M. Giasson:** Je pense que le problème est, à ma connaissance, est sensiblement le même partout, disons la publicité qu'on a ici en bonne partie c'est la publicité qui nous vient, soit à la radio, soit à la télévision, elle vient à la télévision soit du réseau provincial et nous amène la publicité de Montréal et puis, à ce moment-là, c'est la même publicité qui se fait à Montréal qui se fait ici, donc, les gens dans le milieu sont influencés énormément par cette publicité-là et du côté du crédit, on a seulement qu'à écouter les annonces qui se font à la radio pour solliciter les gens, on va se rendre compte . . . et il y a les compagnies de finance qui sollicitent les gens.

**Le sénateur Eudes:** Les compagnies de finance font-elles du crédit?

**M. Giasson:** Pas à ma connaissance.

**Le président suppléant:** Je crois que ce n'est pas des facilités de finances que le sénateur a demandé: Quels sont les effets de facilité de finance?

**Le sénateur Eudes:** Oui, mais la réponse . . .

**M. Jourdain:** A ce sujet-là, je pense que même si c'est très théorique, la définition qui est donnée ici de la pauvreté explique en partie je pense l'effet d'exaltation que ces phénomènes publics peuvent avoir sur les impressions que les gens ont et je lis la définition, c'est à la page 4 «La pauvreté est une inaccessibilité prolongée aux ressources matérielles nécessaires pour maintenir un niveau de vie déterminé par la capacité de production et les exigences sociales de la communauté». Alors, je pense que c'est ce dernier élément des exigences sociales de la communauté qui est véritablement influencé par la publicité dont vous parlez. Les gens s'imaginent que ces produits qui sont vendus à la télévision et annoncés à la télévision et identifiés comme étant indispensables à une vie normale créent chez les gens un besoin qu'ils ne peuvent satisfaire.

**Le sénateur Eudes:** Un besoin factice.

**Une voix:** Un besoin factice et auquel il se sent démuné donc ça donne sur ces gens-là un effet, une impression de pauvreté plus grande. Je pense que c'est surtout le besoin, la perception qu'ont les gens de ce besoin.

**Le sénateur Eudes:** Alors, dans un autre domaine que vous devez connaître sûrement: On parlait hier soir des assistés sociaux. Est-ce que vos assistés sociaux savent quels sont les bénéfices auxquels ils ont droit? S'ils ne les connaissent pas, savent-ils à qui s'adresser pour avoir des précisions et une fois qu'ils ont obtenu des précisions, obtiennent-ils un succès pour recevoir des allocations qui légalement leur sont dues?

**Le président suppléant:** Vous avez deux questions là-dedans.

**M. Jourdain:** Sur la question de l'information concernant les droits d'utiliser l'assistance publique, je croirais personnellement...

**Le sénateur Eudes:** Attendez, ce n'est pas concernant les droits, c'est concernant leur droit à eux d'obtenir les bénéfices sociaux, comprenez-vous? Vous avez une quantité de gens qui pourraient, enfin, moi j'en parle à la suite des choses, des enquêtes que nous avons faites, une quantité de gens ne savent pas qu'ils ont droit à telle allocation sociale. Ils ne savent pas où s'adresser, ils ne savent pas...

**M. Jourdain:** Étant donné les proportions que le phénomène assistance sociale prend chez nous, je pense que les gens qui ont droit à des prestations d'assistance, quelle que soit la forme qu'elles prennent, sont habituellement au courant, ils font, à mon sens, assez facilement appel aux bureaux qui sont affectés à ces fins-là. Maintenant, est-ce qu'ils obtiennent satisfaction, est-ce qu'ils obtiennent en entier les services auxquels ils auraient droit? Ça, c'est une question beaucoup plus délicate et d'ailleurs, chez nous, cet aspect-là revêt aussi une importance capitale. Je vous cite un exemple que j'ai vécu d'un père de famille nombreuse qui travaillait à un salaire quand même très faible de \$45 par semaine et qui avait droit, s'il s'adressait au bureau d'assistance sociale, à une prestation qui était même supérieure à ce qu'il pouvait gagner comme salaire. Alors, il y avait la possibilité par la voie de l'assistance publique de donner à ce bonhomme-là un revenu supérieur en ne travaillant pas à celui qu'il fait en travaillant, alors, ça, ça devient un problème extrêmement pénible. On se pose la question, est-ce que par l'assistance sociale on va inciter les gens à ne plus travailler, parce qu'en fait, on leur fournit un revenu qui est supérieur dans bien des cas à celui qu'ils peuvent faire au travail. Est-ce que l'assistance sociale même si les taux en sont, à mon sens, assez bas, est-ce que l'assistance sociale deviendra une mesure qui sera de nature à provoquer du chômage et dans ce sens-là, on revient toujours au problème fondamental de l'économie d'une région. Si l'économie de la région est assez prospère pour fournir aux personnes qui ont le choix d'aller travailler ou de ne pas aller travailler, ça fait drôle de poser le problème de cette façon-là, ou qui peuvent même se

poser la question «Est-ce que c'est plus avantageux pour moi d'aller travailler ou de ne pas y aller?» Si l'économie pouvait éliminer ce problème-là, je pense qu'on pourrait avancer, mais aussi longtemps qu'il se présentera à cette dimension-là qui est fondamentale, je pense que le problème de pauvreté n'est pas résolu.

**Le sénateur Eudes:** Est-ce que je peux terminer en vous posant une autre question de nature délicate? Êtes-vous satisfait de la structure sociale que nous avons, des bénéfices sociaux et de son administration?

**M. Jourdain:** C'est difficile...

**Le sénateur Eudes:** Alors, la question reste en suspens.

**M. Jourdain:** Voulez-vous préciser la question là je trouve que c'est assez général.

**Le sénateur Eudes:** Si vous pouvez y répondre, on aura trouvé la solution au problème de la pauvreté.

**M. Jourdain:** Je pense qu'on revient quand même au problème qu'on soulevait tout à l'heure, c'est que les mesures d'assistance sociale, on le signale d'ailleurs dans notre mémoire, les mesures d'assistance sociale devraient s'adresser à une partie résiduaire de la population; alors, ce n'est pas le cas ici.

**Le sénateur Eudes:** Alors, plus nous avons des mesures sociales, plus ces mesures démontrent que nous avons un problème de pauvreté.

**M. Jourdain:** Je crois que c'est difficile lorsque ces mesures sociales s'adressent à une proportion trop forte de la population d'en être satisfait parce qu'en soi l'administration pose des problèmes, alors que l'économie de faire vivre une région à un certain moment donné, si l'assistance publique qui peut faire vivre une proportion assez considérable de population, alors à ce moment-là ça ne peut jamais être satisfait non plus. On peut appliquer au cas la législation le plus humainement possible, on peut quand même ensuite de ça globalement se rendre compte que la population qu'on assiste est dans une situation où sa pauvreté ne peut en pratique que s'intensifier.

**Le président suppléant:** Ça répond à votre question, monsieur le sénateur, monsieur l'avocat?

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Vous avez dit que les pauvres n'avaient pas voix au chapitre dans l'administration de leurs propres affaires, que leur voix était faible.

Pensez-vous que s'ils avaient eu plus à dire ou s'ils avaient pu influencer les décisions, les changements technologiques, qui sont source de chômage, auraient pu se produire?

## [Texte]

**Le président suppléant:** La traductrice traduit en langue française pour les bénéficiaires de MM. Jourdain et Giasson la question du sénateur McGrand comme suit:

Alors, si les pauvres participent dans la prise de décisions, est-ce qu'il y aurait ces changements technologiques comme contribuant au manque d'emploi?

**M. Giasson:** Je ne sais pas si j'ai très bien saisi la question. Vous reliez le changement des pauvres au problème de changement technologique? Est-ce que de fait, si les pauvres participaient davantage aux décisions, est-ce que les changements technologiques seraient amoindris, les effets de ces changements? Peut-être, je n'en suis pas sûr, parce que les gens, c'est quelque chose dont ils auraient une certaine connaissance spécialisée. Mais, les effets néfastes des changements technologiques dans la vie courante pourraient être atténués si les pauvres pouvaient participer. Actuellement, disons ils ne participent pas, on prend des décisions pour eux autres et ils ont juste une chose à faire, c'est d'accepter cette décision-là, même si ça ne fait pas leur affaire. Je ne sais pas si ça répond complètement à la question, c'est un aspect sur lequel je n'ai pas réfléchi tellement.

## [Traduction]

**Le sénateur McGrand:** Nous parlions de l'industrialisation et nous disions que le bas-St-Laurent aurait besoin d'un plus grand nombre d'industries.

A quelle industrie songiez-vous?

## [Texte]

**M. Giasson:** Enfin disons, c'est un aspect disons économique qui nous concerne peut-être moins directement, le développement de l'industrie, mais personnellement, je crois qu'il serait bon d'essayer de développer les propres industries qu'on a déjà dans le milieu et d'essayer d'exploiter les ressources qu'on a comme la forêt, les mines et peut-être d'autres ressources qui seraient à étudier dans le milieu, qui existent mais qu'on ne connaît pas tellement. Je ne pense pas qu'à un moment donné on sera envahi par les industries de l'extérieur qui décident d'investir. Je pense que le problème qu'on rencontre ici, je pense que c'est à partir d'ici qu'on peut les solutionner, essayer d'exploiter au mieux possible nos ressources. Je pense que ça recoupe en bonne partie des idées qui ont été émises hier soir par monsieur Gélinas.

## [Traduction]

**Le président suppléant:** M. Paradis va répondre à la première partie de votre question, sénateur McGrand.

## [Texte]

**M. Ghislain Paradis:** Je me permettrais donc d'ajouter certains commentaires. Je vais essayer de répondre à

cette question entre autres choses, mais également je vais essayer d'ajouter certaines précisions auxquelles je tiens beaucoup parce que premièrement, en ce qui regarde la participation des pauvres, j'ai un exemple à l'idée: Supposons que l'on permettrait aux personnes âgées qui sont en majorité pauvres, excepté les sénateurs peut-être, si on leur permettait d'avoir leur mot à dire en ce qui regarde la construction de leur maison dans laquelle ils vont être, j'ai l'impression que peut-être ces personnes-là se sentiraient un peu mieux dans ces beaux édifices; c'est vraiment intéressant de voir ça, souvent c'est des chefs-d'œuvre d'architecture, mais lorsque la personne a été à l'intérieur de ces maisons-là, elle dit: «C'est beau, mais ce n'est pas chez nous», ça coupe pas mal avec la réalité antérieure dans laquelle elle vivait. C'est un premier exemple ça.

Deuxièmement, lorsque dans certaines cités et beaucoup, la majorité des citoyens ici je pense à la classe moyenne dans la région, moi je travaille à Mont-Joli et le salaire moyen y est de \$70 à \$80 par semaine, je pense que sans vouloir charrier trop là, je pense que c'est la classe pauvre, moi je les trouve pauvres ces personnes-là, alors ces personnes-là lorsqu'au niveau municipal, au niveau régional, lorsqu'on prend des décisions, ne sont pas consultées. Évidemment, si on demande à des administrateurs, on leur dit: «Consultez donc la population». Les administrateurs vont dire: «Qui est la population»? On leur répond: «C'est la Chambre de Commerce, c'est le Club Lyon, c'est le Club Rotary, c'est le Service social, mais ce n'est pas la population». On dit: «Bien, que les pauvres s'organisent, on va les écouter». On ne permet même pas aux pauvres d'avoir des personnes qui les servent le plus près, ce sont sûrement pas les pauvres qui vont se créer des animateurs pour les faire participer. Je pense que dans la région ici et également au niveau provincial, on croit que les difficultés comme les animateurs sociaux au niveau provincial se font traiter d'agitateurs et même de communistes, disons que ça fait rire un peu. Je pense que...

**Le sénateur Eudes:** Comme la compagnie des Jeunes Canadiens.

**M. Paradis:** Oui, la compagnie des Jeunes Canadiens et l'Organisation des travailleurs du Québec—je pense que ce sont des réalités, on a parlé aussi de la participation. Maintenant, sans vouloir m'étendre, je veux parler de la définition de la pauvreté. J'ai eu l'impression tout à l'heure à partir des questions qui ont été posées qu'on limitait la pauvreté à un aspect économique. Si on se réfère à un organisme fédéral qu'on appelle le Conseil économique canadien, dans son cinquième ou sixième rapport, lorsqu'il définit la pauvreté, j'ai l'impression qu'il accorde une dimension autre que l'économie et c'est important cette chose-là. Je vais dire aux sénateurs, je vais vous nommer des paroisses que vous ne connaissez pas, mais qui pour

nous ont une signification certainement intéressante, St-Charles, St-Gabriel . . . lorsqu'on voit des messieurs venir nous voir «Je suis bien disposé à envoyer mon fils à l'école, mais je n'ai pas d'argent pour l'habiller, si je l'envoie à l'école, il va faire rire de lui», peut-être que le monsieur exagère des fois, je pense que c'est en partie fondé ces choses-là, comme disait Richard tout à l'heure, Boulanger, je pense que c'est vraiment fini de voir ces choses-là, peut-être que ça paraît pathétique mes propos, je ne veux pas leur accorder trop de sentimentalité là-dedans, je pense que c'est au niveau du vécu que l'on peut voir ces choses-là. Je sais que ce n'est pas la première fois que vous entendez ces propos-là, on peut même suivre à travers les journaux. Je sais que ce n'est pas la première fois qu'on vous dit ces choses-là, disons que je tenais à vous le dire, parce que je considère que c'est extrêmement important, parce que le pauvre de 30 ou 40 ans, «Ma vie ça se confine à payer mes dettes, ça se confine à essayer d'avoir du bois pour me chauffer, et le reste je n'en parle plus, je n'y pense même plus». Ce qui est malheureux, c'est qu'il a réussi à avoir un appareil T.V. et qu'il voit ce qui se passe à l'extérieur.

[Traduction]

**Le sénateur McGrand:** En bien, je ne saurais assez vous donner raison sur ce point. Je crois que le développement des ressources régionales est susceptible de venir à bout de la pauvreté ou du chômage et de donner la prospérité à cette région-ci comme aux autres. Je suis très heureux de vous l'entendre dire.

Vous avez dit qu'il existe deux ressources dans votre région et que si ces ressources étaient exploitées convenablement, elles pourraient apporter un certain degré de prospérité, bien nécessaire, à la région.

[Texte]

**M. Paradis:** Non, il n'y a pas d'animateurs sociaux, tel qu'on peut l'entendre définition globale, définition acceptée de tous, il y a bien des animateurs de l'ODEQ, je ne sais pas si je réfère à un sigle que vous connaissez BAEQ, l'Office de développement de l'Est du Québec, l'ODEQ, bon, il y a quelques animateurs ce qu'on appelle des agents de valorisation sociale, des agents de développement social, des agents de revalorisation, je vous réfère au parc Forillon entre autres choses où il va y avoir de l'expropriation, mais des animateurs sociaux comme tels comme le Conseil des œuvres de Montréal en a et comme à Québec, il y a un monsieur dans le quartier St-Roch, il n'y en a pas ici et je sais que la boutique pour laquelle je travaille s'interroge sur l'à-propos d'engager cette personne-là, mais ça prend de l'argent et Dieu sait jusqu'à quel point le gouvernement provincial et fédéral, les gouvernements provincial et fédéral sont réticents en ce qui regarde le budget, lorsque c'est le temps de pallier

à la pauvreté, ils ont sûrement leurs bonnes raisons, mais nous à la base ici qui prétendons être sur la ligne de feu, c'est souvent difficile de comprendre leurs décisions. On veut bien comprendre, on veut bien collaborer avec eux autres, mais c'est difficile à comprendre. Lorsque, actuellement je veux mettre dans mes propos une forte insistance là-dessus, c'est que actuellement dans la boutique où nous vivons, où je travaille, nous mettons une somme de travail considérable, évidemment vous allez dire vous êtes payés pour travailler, ce matin, on a hésité à venir ici, non pas que vous ne soyez pas intéressants. Non. Mais qu'est-ce qu'on fait ici, ça il ne faudra peut-être pas exagérer dans le temps, c'est un avant-midi de temps et avant l'ouverture des classes, c'est très important.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Je suis entièrement d'accord sur ce que vous dites au sujet de l'organisation des pauvres, des animateurs sociaux et du bon travail qu'ils font.

Somme toute, dans le monde du travail comme en politique, il n'y aurait eu aucun progrès sans les organisateurs des mouvements, sans les agitateurs.

Mais j'aimerais cependant vous poser une question. Y a-t-il des animateurs sociaux dans la région de Rimouski?

[Texte]

**M. Paradis:** Non, j'ai l'impression que ça va venir cependant.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** N'y a-t-il aucune organisation de pauvres?

**M. Paradis:** Non.

**Le sénateur Hastings:** Absolument aucune?

**M. Paradis:** Non.

[Texte]

**La Sénatrice Quart:** Je vous félicite d'abord pour le mémoire très intéressant et j'ai une question à vous demander à propos sur la page 3 encore sur la participation des pauvres. Quand vous avez préparé le bref ici qui est très, très bien, avez-vous demandé à différents groupes de pauvres pour demander des suggestions avant. Vous avez suggéré la participation, mais pourtant vous avez une opportunité quand vous avez préparé le bref de demander des suggestions des pauvres et incorporer les suggestions là dans votre bref?

**M. Giasson:** Disons qu'on n'a pas consulté la classe pauvre évidemment, parce que ça s'est fait très

rapidement, disons qu'on a été pressé par le temps, mais je pense pour consulter les pauvres, je pense que ça ne peut pas se faire juste tout d'un coup comme ça. Il faut que les structures soient permanentes, que ce soit un dialogue constant. Je pense que rencontrer les gens, leur demander leur avis tout simplement, ça ne donne pas tellement de résultat et la question de la participation, si on l'inclut dans ce mémoire, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup, mais sur laquelle on n'a pas encore mis les mécaniques en place, on y pense, on est en train de travailler la chose, essayer de développer les modèles opératoires pour que la participation soit vraiment effective et pour que ça soit efficace, parce qu'il peut y avoir une participation, un semblant de participation, on peut inviter des gens à participer, mais si on ne donne pas de pouvoir, à ce moment-là, ça donne absolument rien, à ce moment-là, c'est nous qui décidons au fond.

**La sénatrice Quart:** Et puis, quant à monsieur qui dit qu'ils n'ont pas encore ici dans votre district une association de citoyens des pauvres, mais juste une autre chose.

[Traduction]

Je continuerai en anglais, car mon français laisse à désirer.

Dans votre régime de bien-être social, est-il permis de gagner \$50 par son travail sans que cette somme soit déduite des prestations?

En Ontario, on peut gagner \$25 et au Nouveau-Brunswick \$20. Combien une personne pauvre est-elle autorisée à gagner par son travail sans que ses prestations lui soient coupées par l'assistance sociale?

[Texte]

**M. Giasson:** Disons que pour apporter une précision à l'agent du Service social et que peut-être nous admettrions le Welfare, maintenant depuis un certain temps, cette responsabilité-là est retournée au bureau du ministère, maintenant à ma connaissance, le montant permis était de \$25 par mois.

**La sénatrice Quart:** La même chose qu'en Ontario?

**M. Giasson:** Je pense que ça va chercher maintenant avec la nouvelle loi dite sociale peut-être le 26, ça va rentrer en application le 26 novembre, je pense qu'il y a des choses qui peuvent changer.

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Pensez-vous qu'il y aura une augmentation?

[Texte]

**M. Giasson:** Probablement.

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Pensez-vous que si une personne qui émerge à l'assistance sociale était autorisée à travailler et à gagner plus de \$25, de \$50 ou de \$75, jusqu'à ce qu'elle ait acquitté toutes ses dettes, sans que cette somme soit déduite de ses prestations, sans que ses prestations lui soient coupées, cela ne serait pas une solution sinon permanente du moins temporaire? En effet, j'imagine que la majorité de ceux qui émergent au bien-être social sont criblés de dettes. Si on les laissait payer ces dettes en leur accordant un sursis de quatre ou cinq mois, par exemple, avant de leur retirer leurs prestations, ne serait-ce pas là au moins une solution temporaire?

Supposons qu'une personne gagne plus de \$25 et qu'elle le déclare. Nous savons qu'il y a des tas de gens qui ne le déclarent pas. Ce n'est pas moi qui les en blâmerais. Si j'étais dans leur cas, je ne le déclarerais pas, à condition que personne n'en sache rien. En toute honnêteté, il faut bien reconnaître que les prestations permettent tout juste de subsister.

Si cette personne avait trouvé du travail et qu'elle pouvait venir vous dire: «J'ai 500 dollars, mais ne me retirez pas mes prestations pour cela. Donnez-moi un délai de quatre ou cinq mois, le temps de régler toutes mes dettes, autrement jamais je ne réussirai à m'en tirer».

Il serait sage, à mon avis, de leur accorder un délai de quatre ou cinq mois. Ce cas n'est pas unique. Il est fréquent. Les gens qui émergent à l'assistance sociale travaillent en fraude et ils disent à leurs enfants de n'en rien dire à personne. Ils apprennent à leurs enfants à accepter comme une chose nécessaire une certaine forme de vol, à mentir et à craindre les fonctionnaires du bien-être social.

J'aimerais que vous me disiez franchement ce que vous pensez de cette manière de voir. C'est une théorie que j'ai élaborée petit à petit en visitant les différentes provinces. Ce pourrait être une solution temporaire.

[Texte]

Qu'est-ce que vous en pensez mademoiselle?

**Mlle Hélène Belanger,** directeur général du Service social du diocèse de Rimouski: Je suis d'accord avec votre théorie.

**M. Paradis:** Mais si vous permettez, si je puis ajouter un commentaire avec le bill 26 à Québec, ça va être possible cette chose-là et il va être sous application sous peu. Monsieur Castonguay est en train d'engager ses fonctionnaires pour pouvoir le mettre en application, ce sera possible, non seulement ce sera possible, on pourra faire des prêts et essayer ça, on pourra faire

des prêts pour améliorer ça pour ceux qui voudront ouvrir un petit commerce.

**Le président suppléant:** Est-ce que vous pourriez nous fournir une copie de ce bill?

**M. Paradis:** Le règlement?

**La sénatrice Quart:** Félicitations à la belle province.

**Le président suppléant:** Maintenant, sénateurs, je crois que notre temps est presque terminé, peut-être prendre encore quelques minutes . . .

**Le sénateur Hastings:** J'ai une autre petite question.

[Traduction]

Vous avez dit tout à l'heure que vous ne devriez pas être ici aujourd'hui monsieur, que vous aviez de la besogne plus importante qui vous attendait ailleurs. Vous avez parlé de la rentrée des classes. Connaissez-vous personnellement un ou plusieurs enfants qui ne retourneront pas en classe ou qui abandonneront leurs études en raison des conditions économiques de leur famille?

[Texte]

**M. Paradis:** Sûrement, vous demandez si je comprends bien là, si les gens parce qu'ils sont pauvres ne pourront pas aller à la classe? Sûrement, sûrement, peut-être pas au niveau élémentaire, au niveau élémentaire, disons que le contrôle social fait que il faut qu'un jeune aille à la classe, mais au niveau secondaire et collégial, sûrement, sûrement qu'ils ne pourront pas aller à la classe parce qu'ils sont pauvres, actuellement j'aurais des noms précis dans la tête là.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Y en a-t-il beaucoup?

[Texte]

Une autre voix: Un fait très fréquent qui se produit à ce moment-là, c'est que les parents de ces enfants-là étant pauvres ne sont pas solvables, alors même la possibilité de l'emprunt est refusé à ces enfants-là, parce qu'ils n'ont pas d'endosseurs solvables pour les protéger, pour leur permettre d'emprunter; alors la possibilité de poursuivre des études devient souvent, doit être abandonnée par eux autres.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Ils abandonnent leurs études. Mais nous parlons des stigmates de la pauvreté. Le pauvre est considéré comme un être à part, un citoyen de second ordre . . .

[Texte]

**M. Paradis:** Nous essayons d'insérer cette participation de catégorie de pauvres, à moins d'avouer que ça existe pour prendre un examen concret.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président, et monsieur le sénateur Fournier, avant de terminer, je veux absolument que cette jolie mademoiselle ici parle, parce qu'ils disent toujours à moi que c'est les dames qui ont le dernier mot.

[Traduction]

Je veux que vous ayez le dernier mot. Vous m'avez donné tant de signes d'assentiment que je veux que ce soit vous qui ayez le dernier mot.

[Texte]

**Le président suppléant:** Objection à la dernière remarque.

Maintenant, je voudrais remercier les membres de cette Commission qui nous ont donné beaucoup de renseignements, qui ont rajouté aux renseignements que nous avions, maintenant, il y a quelque chose que je veux souligner, je crois que ce mémoire-là qui nous est présenté se résume à mon humble avis, sur cette question qui nous a été présentée à d'autres endroits, c'est la même qui se répète; Mettre sur pied des programmes de formation adaptés à la classe pauvre, ça couvre un champ immense, c'est un problème que nous avons trouvé à travers le Canada; malheureusement, les pauvres concernés ne sont pas en consultation, il n'y a pas de dialogue, il n'y a presque pas d'entente. On a bâti une maison sans être consulté «Prenez cette maison-là», on admet que c'est meilleur, on n'est pas préparé puis, ça s'adapte dans plusieurs mesures. C'est une recommandation qui nous touche de près. Je crois que c'en est une très importante faire cette remarque. Maintenant, le dernier mot je le donne à mademoiselle Hélène.

**Mlle Bélanger:** C'est peut-être un commentaire, ça c'est pour la consultation de la classe pauvre, elle ne participe pas, on ne la consulte pas, les programmes sont toujours imposés. Ils n'ont pas l'occasion de les nuancer, ils ne peuvent pas les nuancer avec nous, on ne les consulte pas, c'est imposé par d'autres gens.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Et nous ne donnons pas d'argent pour permettre aux pauvres de s'organiser.

**Le président suppléant:** Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

[Texte]

Le mémoire suivant est celui qui nous vient de la Commission conjointe d'urbanisme de la zone Rimouski-Mont-Joli qui va nous être présenté par monsieur Pierre Jobin. Alors, monsieur Jobin, vous êtes ici?

**M. Pierre Jobin, secrétaire général:** Oui.

**Le président suppléant:** Monsieur Jobin, bienvenu, et sans plus de commentaires, nous allons vous demander comme à tous les autres d'ailleurs de nous donner un court résumé de votre mémoire, de vos intentions, ce que vous vous proposez de voir, les remarques qui existent depuis le système et puis, comme à tous les autres, nous allons vous poser peut-être quelques questions, monsieur Jobin.

**M. Jobin:** Je dois dire en précisant que le mémoire que la Commission présente a été accepté hier lors de l'assemblée régulière de la Commission qui représente donc l'avis officiel de la Commission conjointe d'urbanisme. Cette dite Commission n'est pas un organisme, la Commission évidemment n'est pas un organisme qui est spécialisé dans les problèmes de pauvreté, c'est une réunion de représentants municipaux, les maires, les conseillers, les fonctionnaires, qui est chargé de préparer un plan de développement urbain pour les treize municipalités de la zone de Rimouski-Mont-Joli.

On comprendra donc que notre mémoire ne soit pas très élaboré, très sophistiqué, il tourne essentiellement autour de deux grandes constatations: la première, c'est que les citoyens des régions périphériques et sous-développées sont relativement plus pauvres, peu importe leurs revenus, que les citoyens des grands centres urbains.

La deuxième, c'est que, même à l'intérieur de cette pauvreté collective relative, il y a des citoyens encore plus défavorisés que les autres, qu'il faut chercher à connaître le mieux possible la situation réelle de ces gens-là si on veut parvenir à régler les problèmes qui se posent.

Autour de la première constatation, disons qu'on peut constater que le niveau de vie, dans les régions marginales, est relativement plus faible que dans les grands centres urbains. D'abord, du côté de la consommation, la publicité de masse a créé une certaine légalisation des aspirations. Du côté de la consommation et, cependant dans les zones retardées, on peut constater que, par exemple, du côté des services municipaux, qui est un domaine que la Commission connaît bien, parce que c'est notre principal travail, rend leur zone pourtant la plus peuplée et la plus urbanisée de l'Est du Québec, les citoyens de certaines municipalités membres de la Commission ne peuvent compter ni sur les services d'aqueduc, d'égout, de police, de pompier, de bibliothèque à l'intérieur de leur municipalité même en tenant compte de leur revenu, même s'ils sont millionnaires; il n'y a pas plus de services de police; le service de transport, à mon opinion, c'est la même chose, disons qu'en gros, les activités récréatives, culturelles et sportives se conforment sensiblement au même critère. Donc, du côté de la consommation déjà il est plus faible par rapport aux grands centres.

Du côté des revenus, je pense que le problème est encore plus grave. On n'a qu'à relire l'avis du Conseil

régional sur la renégociation de l'Entente, pour constater qu'ils ont trois grands ordres de problème; le premier, c'est la rareté des sources de revenus pour l'année 1969; la région comptait environ 18 p. 100 de la main-d'œuvre en chômage, comparé à une moyenne de 6,9 p. 100 au Québec, donc, il y a une rareté des sources de revenus.

Deuxièmement, il y a une certaine faiblesse de ces sources de revenus. Le secteur manufacturier du secondaire au Québec emploie 26,8 p. 100 de la main-d'œuvre. Dans la région, la proportion tombe à 17 p. 100 dont dans des industries qui ne sont pas dynamiques et qui ont besoin d'être réorganisées, c'est le cas de plusieurs moulins à bois, par exemple, et on sait le problème que cela cause dans le moment. Il y a également, en plus de cela, une certaine faiblesse des revenus. On sait que le revenu per capita se chiffre à \$1107, ce qui équivaut à 60,1 p. 100 du revenu per capita du Québec, qui est de \$1840.

Il faut, cependant, pondérer quelque peu ces constatations pour noter que le comté de Rimouski, dans lequel une bonne partie de la population est englobée, jouit d'une situation un peu privilégiée du côté de l'investissement industriel, ainsi que du côté du maintien d'augmentation de la population, comparativement au reste du territoire, ce qui indiquerait certains dynamismes du comté.

De plus, dans la section de la zone qui tombe sous la juridiction de la Commission qui est dans le comté de Matane, il y a deux projets industriels d'importance qui sont en voie de réalisation, qui donc montreraient certaines stabilisations de ce côté-là aussi.

En conclusion à ces constatations-là, la Commission pense que les disparités économiques régionales constituent un aspect important du phénomène de la pauvreté. Les régions sous-développées sont défavorisées au sein de la prospérité générale, prospérité relative, d'ailleurs, et que, quand notre économie accuse un cycle de baisse prouvant le recours à des politiques d'austérité, ce sont ces régions-là qui sont les plus durement frappées.

Il faudra donc que les divers niveaux de gouvernement, y compris les municipalités, dont on oublie trop souvent le rôle primordial, s'engagent dans une politique articulée de développement régional pour corriger la situation.

Cela constituera sans doute un élément important d'une stratégie réaliste de lutte à la pauvreté, car les régions à faible développement sont celles qui comprennent le plus fort pourcentage de citoyens «pauvres».

La deuxième tranche traite du fait des citoyens défavorisés, car il est évident que la mise en application d'une politique même vigoureuse de développement régional, si elle peut corriger les inégalités inter-

régionales, ne réglera pas le cas des inégalités intra-régionales. On sait que tous les grands centres, même les plus dynamiques, sont aux prises avec des problèmes de pauvreté.

Pour ce qui est précisément de la zone Rimouski-Mont-Joli, les études menées par la Commission conjointe nous permettront, d'ici un à deux mois, de connaître la situation du logement dans l'ensemble de ces treize municipalités; l'échelle des revenus des citoyens; l'évolution de la structure des âges, de tous les aspects démographiques, le taux de scolarisation, etc.

Ces renseignements permettront à la Commission de définir certaines politiques que les municipalités peuvent mettre en œuvre pour accélérer la croissance économique de la zone. Bien sûr, les résultats ne seront pas immédiats et ne régleront pas le cas de tous les défavorisés.

Un autre aspect positif de ce dossier sera la prise de conscience qu'il nous permettra tant du côté des autorités municipales que de la population en général de la situation concrète dans laquelle se débattent une partie de nos concitoyens. Peut-être même ces informations permettront-elles chez les défavorisés une prise de conscience du fait que leur situation est collective et l'émergence d'une volonté de changement.

Toutefois, la volonté de changement ne suffit pas, il faut aussi les moyens de ce changement. En ce sens, la Commission compte que le Comité sénatorial parviendra à mettre de l'ordre dans la pléthore de programmes et dans l'écheveau de juridictions qui caractérisent l'organisation actuelle de la lutte à la pauvreté et de ce côté-là, les maires, des types bien ordinaires, qui sont membres de la Commission, avouent eux-mêmes que du fait qu'ils soient préoccupés par les problèmes de l'ensemble de leurs concitoyens, souffrant énormément de misère, à situer les programmes, la juridiction des organismes privés qui viennent s'imbriquer là-dedans, dans l'équipement de développement social, il y a très certainement une classification à faire de ce côté-là.

Nous espérons aussi que dans ses considérations, le Comité se penche particulièrement sur le rôle que peuvent être appelés à exercer les gouvernements municipaux dans la décentralisation de l'application des divers programmes qu'il proposera.

Le Québec et le Canada sont déjà des sociétés urbaines et le deviennent de plus en plus. Les responsabilités et les moyens d'action du gouvernement municipal ne devraient-elles pas évoluer en conséquence?

**Le président suppléant:** Merci Pierre. Nous allons demander un peu ton indulgence parce que les membres de notre Comité viennent juste d'avoir ton

mémoire. Nous n'avons pas eu le temps de le lire. Nous avons eu une revue assez compréhensible et afin de donner quelques minutes aux membres du Comité d'étudier ton mémoire, j'aurais peut-être deux questions à te demander. Tu as mentionné deux projets industriels de développement dans la région, peux-tu nous donner en quoi ça consiste un peu?

**M. Jobin:** Les deux projets qui se situent parmi les autres projets qui sont toujours en marche, mais disons que ces deux-là ici se situent dans la section de la Commission qui est située dans le comté de Matane, à Mont-Joli, Ste-Flavie, à la Perryound Electronic, c'est une usine qui fabrique des chasses d'eau électroniques et dont le début d'ailleurs a été annoncé il y a quelques mois par les ministres du gouvernement précédent et le deuxième cas qui a été annoncé plus récemment et dont les travaux de construction sont déjà amorçés, c'est à Price, une municipalité où actuellement il y a déjà... une briquetterie de la compagnie Esto qui devrait employer d'ici un an une cinquantaine d'employés, c'est les deux projets—d'ailleurs le gouvernement fédéral a contribué à ces diverses, à différentes formes d'aide aux régions désignées et favoriser l'implantation des entreprises, de même que le gouvernement provincial.

**Le président suppléant:** Une autre question de ma part, Pierre, après ça, on va passer la parole aux membres de la Commission. Je vois dans la dernière partie de ton rapport qu'on mentionne ici: «Pour ce qui est de la zone Rimouski-Mont-Joli, les études menées par la Commission conjointe d'urbanisme nous permettront d'ici un à deux mois...», maintenant la pauvreté existait dans ces régions ici pareil comme partout ailleurs là, on est pris dans une situation très déplorable, comment ça se fait que c'est seulement depuis deux mois qu'on ait pris connaissance de la pauvreté, qu'on a fait une étude, comment ça se fait que des études n'ont pas été faites des années auparavant?

**M. Jobin:** Il y a le fait que la Commission comme telle n'est pas chargée d'étudier spécifiquement le problème de la pauvreté, elle est chargée de préparer un plan d'urbanisme; cependant, à l'aide des études que nous entreprenons, on peut interpréter les renseignements qu'on va recueillir sur la situation, pour s'en servir pour déduire la situation de la pauvreté dans la même cause pour les faibles de revenus et puis, toute la classification de la population peuvent être utiles dans la préparation d'un plan de développement, et également des organismes, des individus qui veulent s'en servir pour enrayer la pauvreté ou au moins la diminuer, mais le but précis des études n'était pas d'abord la pauvreté.

**Le président suppléant:** Voici, Pierre, je crois que le sénateur Hastings aurait maintenant une question. Monsieur.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** En ce qui concerne vos plans d'aménagement urbain dans cette région, si ces plans sont menés à bonne fin, aurons-nous vraiment fait quelque chose pour les pauvres ou bien ces réalisations ne profiteront-elles qu'à la main-d'œuvre spécialisée et à la classe moyenne?

Votre programme aidera-t-il un tant soit peu les pauvres?

[Texte]

**M. Jobin:** Je ne crois pas que le but de la Commission soit de lutter contre la pauvreté. Ce que nous visons, c'est d'abord de préparer un plan d'urbanisme de développement urbain. Il semble possible qu'à l'intérieur de cette politique, il y ait des effets dérivés qui contribuent à réduire dans une certaine mesure la pauvreté dans la mesure où le développement économique et l'augmentation des services urbains peuvent contribuer à améliorer le sort des citoyens défavorisés; par ailleurs également, la Commission cherche, ça se comprend aussi, à définir le rôle des municipalités par rapport à l'ensemble des problèmes qui se posent aux citoyens et puis, en ce sens-là peut-être je n'ai pas de garantie actuellement à ce sujet-là, peut-être que ça permettra aux municipalités de la zone de se définir une fonction et une tâche un peu plus précise vis-à-vis le phénomène de la pauvreté, mais il restera toujours la question des moyens, parce qu'on sait que l'organisation municipale de l'ensemble du Québec se caractérise par la faiblesse des revenus. Il va falloir faire des choix, ou on pose l'aqueduc ou on tâche de régler les problèmes des 10 ou 15 p. 100 de la population qui sont le plus défavorisés, mais ça, est-ce que ça dépend vraiment de la municipalité ou si la solution doit venir d'un autre gouvernement?

**Le président suppléant:** Très bien, très bien, Pierre. Sénateur Quart, vous avez une question?

**La sénatrice Quart:** Non, excepté pour féliciter, ce matin je suis sur le Comité des félicitations, vous féliciter pour votre mémoire, mais quand vous avez répondu à la question du sénateur Hastings, l'action, pour pas directement les pauvres, mais enfin si vos projets, les projets sont acceptés et puis réussis, ça cause de l'emploi, alors dans ce sens-là, ça aide énormément les pauvres, parce qu'après tout, quand une pauvre personne trouve un emploi, il n'est pas sur le secours direct, alors vous avez un rôle à jouer.

**Le président suppléant:** Monsieur Jobin l'a admis.

[Traduction]

**Le sénateur Hastings:** Mais les industries qu'on est en train d'établir sont destinées à la main-d'œuvre qualifiée et à la classe supérieure. Si nous ne réussissons pas à relever le niveau professionnel du pauvre pour lui permettre d'accéder à des emplois nécessitant de la

main-d'œuvre qualifiée, cela ne servira à rien. Nous aurons simplement créé des industries pour la main-d'œuvre qualifiée, pour les gens instruits et pour la classe moyenne.

Nous aiderons les pauvres d'une autre manière, comme on nous l'a expliqué, par le Conseil, etc., mais il n'y aura aucune aide directe.

**La sénatrice Quart:** Mais il y a des pauvres qui entrent dans la catégorie de main-d'œuvre qualifiée?

**Le sénateur Hastings:** Pas beaucoup, madame.

**Le président suppléant:** Il y en a, mais ils n'ont pas de travail.

**La sénatrice Quart:** Eh bien, justement. Je suis sûre qu'il y a des pauvres qui sont des ouvriers qualifiés.

[Texte]

**M. Jobin:** Un autre exemple là des effets sur la situation des citoyens défavorisés que peut amener une planification des activités municipales, ce serait par exemple la création d'habitations à loyer modique, c'est un domaine dans lequel les municipalités ont un rôle à jouer, mais encore là, comme le dit le sénateur, ça ne règle pas directement le problème des pauvres, ça les loge mieux, mais c'est tout ce que ça fait, c'est que c'est des pauvres mieux logés, ils sont pauvres quand même.

**Le président suppléant:** Sénateur Eudes.

**Le sénateur Eudes:** Monsieur le président, comme vous l'expliquiez hier soir depuis plus d'un an, nous parcourons le pays pour entendre toutes les personnes qui s'intéressent à la lutte contre la pauvreté. Nous cherchons à trouver une solution qui n'est pas facile et dans le mémoire qui vient d'être présenté, une chose qui nous a tous frappés, vous dites «votre Commission compte que le Comité sénatorial parviendra à mettre de l'ordre dans la pléthore de programmes et dans l'écheveau de juridictions qui caractérisent l'organisation actuelle de la lutte à la pauvreté». C'est une chose que nous avons constatée partout. Auriez-vous une suggestion à nous soumettre? Je pose des questions embarrassantes...

**M. Jobin:** Disons que là ça dépend toujours d'une décision politique importante. La meilleure façon de ne pas avoir de juridiction, c'est de remettre l'argent à un seul niveau de gouvernement responsable.

**Le sénateur Eudes:** Voulez-vous vous exprimer un peu plus clairement et avec plus de précision. Disons que les nécessiteux, les pauvres si vous voulez, ont généralement trois domaines où ils doivent essayer de trouver une solution à leur problème, il y a le domaine municipal, le domaine provincial, le domaine fédéral, bon, maintenant ce que vous dites «par l'écheveau de juridictions», est-ce que c'est ça que vous avez dans l'idée?

**M. Jobin:** Oui.

**Le sénateur Eudes:** Quelle est la solution, ensuite «pléthore de programmes», là vous avez totalement raison, parce que Dieu sait si nous en avons des programmes, plus on en a, plus on complique la pauvreté. Ce n'est pas une solution de trouver des programmes, c'est un indice qu'on complique les problèmes de la pauvreté à mon sens, alors il s'agit d'unifier, de quelle façon, avez-vous une solution?

**M. Jobin:** Je pense que même on peut encore compliquer un petit peu le tableau là qu'on vient de brosser par l'action de certains organismes privés ou semi-privés comme la Fédération des Œuvres, le Conseil des Œuvres, j'en vois qui ne sont pas à proprement parler des organismes gouvernementaux, mais qui ont pourtant un rôle important, effectivement un rôle important là-dedans. Finalement, le problème de la pauvreté pour le régler, il faut mettre des ressources là-dedans. Selon le niveau du gouvernement où l'on se trouve, on peut douter d'en mettre plus ou moins, par exemple, je suis à peu près sûr que le problème d'une région comme le Bas du Fleuve aurait une solution plus adéquate si on mettait les sommes qui sont consacrées à la lutte à la pauvreté sous la forme de diverses allocations que le gouvernement pourra fournir à une sorte de gouvernement régional qui s'occuperait de promouvoir la croissance économique de la région, parce qu'on peut constater que le chômage est le double de ce qu'il est à certaines périodes pour la moyenne du Québec; disons que les pauvres, ce n'est pas forcément des chômeurs, toutes les distinctions qu'il y a à faire là, mais il reste qu'il doit y avoir une corrélation au point du citoyen en chômage et les statistiques de la pauvreté d'ailleurs d'après le revenu per capita. Donc, à ce moment-là, disons qu'on peut calculer dans le Bas du Fleuve qu'il y a peut-être 10 p. 100 de pauvres de trop, si on veut avoir la même moyenne de pauvreté que pour l'ensemble du Canada, que pour l'ensemble du Québec. Ça, c'est un problème régional qui, il me semble, devrait être réglé à un niveau régional par une forme de gouvernement régional qui n'existe pas encore, etc., etc., mais je pense que c'est un problème qui peut se répéter assez souvent.

Je sais que de plus en plus, divers niveaux de gouvernement tentent de créer justement une conscience régionale et puis, de mettre sur pied des organismes régionaux qui ne sont pas des émanations directes de la population, des structures gouvernementales. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick, il commence déjà à y avoir dans le Nord-Ouest, il y a le programme qui est le Développement du Cap Breton. Je pense que ça pour les régions défavorisées, c'est la première chose à faire, c'est de ramener la pauvreté là à la moyenne nationale, ça, je crois que c'est prioritaire. Je pense même que avant de mettre de l'argent supplémentaire

pour aider un citoyen défavorisé à Vancouver, Toronto ou à Montréal, il m'apparaît, c'est un jugement personnel, il m'apparaît qu'on devrait régler ces problèmes-là de disparité régionale. C'est seulement ensuite qu'une autre façon, parce que le problème n'est pas le même là, s'il s'adresse plutôt à des couches de population à ce moment-là pour l'ensemble de la structure d'une région, parce que la Bas St-Laurent est en train de se vider, ça pourrait se régler disons qu'on ferme la boutique, on va aller travailler à Montréal, on va amener nos problèmes de citoyens défavorisés à Montréal.

**Le président suppléant:** Pierre, est-ce que je pourrais te demander une question.

**Le sénateur Eudes:** J'aurais une question.

**Le président suppléant:** C'est parce que je voudrais qu'on résume ça avec une autre question, je voudrais avoir, quelques mots, Pierre, est-ce que dans la région, nous autres dans notre langage on parle d'une certaine classe de la société qu'on appelle des pauvres travailleurs, celui qui travaille, qui n'est pas sur le chômage et qui n'a pas le salaire suffisant pour l'aider à sortir de la pauvreté. Est-ce que cette classe de la société existe ici?

**M. Jobin:** C'est d'abord les agriculteurs avec les problèmes sur le lait. On a un plan qui nous dit que la région est à peu près la meilleure au Canada pour faire du lait en même temps que les cultivateurs croient que la région embarque sur le plan, maintenant à la suite du plan, les agriculteurs se sont équipés, ont fait des investissements sérieusement, ça c'est un plan; deuxièmement, Rimouski est une ville qui est centrée sur le secteur commercial; la moyenne du revenu est assez bonne, mais il y a quand même un très grand nombre de commis, serveuses, choses du genre, de toute façon qui ne font pas un salaire très élevé même si ça peut être plus élevé que ce qui se passe à vingt milles d'ici, il reste que ce sont des gens qu'on place actuellement parmi les pauvres travaillants.

**Le président suppléant:** Alors, ça existe ici comme ailleurs?

**M. Jobin:** Ça existe et puis, ça existe d'autant plus que les industries dans la région ne sont pas très dynamiques, des trucs qui sont soit très anciens soit des industries qui sont reliées de très près aux sources primaires donc qui sont très souvent très peu à l'avant-garde de la technologie, ce sont des industries de main-d'œuvre, des textiles aussi qui est un gros employeur, c'est une industrie de main-d'œuvre pour faire leur profit, ils ne doivent pas compter sur le développement de leur technologie, mais sur le travail qu'ils sont capables de tirer de leur main-d'œuvre, les bas salaires qu'ils sont capables de payer.

**Le sénateur Eudes:** Juste une question: Votre Commission s'occupe-t-elle de déplacer des gens qui sont mal logés dans des endroits plus habitables?

**M. Jobin:** Non, pas encore, on est chargé de préparer un plan, on espère que après le dépôt du plan, il va y avoir une organisation qui va prendre en charge ce plan-là pour l'exécuter et à l'intérieur du plan, il y aura évidemment des recommandations assez précises, étant donné qu'on va avoir toutes basées sur des situations les mesures à prendre seront exécutées sur une période de temps qui restera à déterminer, d'après les finances qui seront disponibles.

**Le président suppléant:** Monsieur Jobin, je vous remercie infiniment au nom du Comité et je vous remercie personnellement encore plus parce que vous me paraissez tellement jeune, parce que vous êtes un jeune homme qui remplissez une fonction très importante, alors bon succès et bonne chance, encore une fois au nom du Comité, merci beaucoup.

**Le président suppléant:** Le prochain mémoire est celui du Conseil régional de développement. Nous avons le bonheur d'avoir avec nous ce matin son président, monsieur Claude Jourdain. Monsieur Jourdain nous a présenté un mémoire très volumineux, j'espère qu'il ne voudra pas faire l'effort pour le lire au complet, d'informations, de statistiques, alors nous allons demander à monsieur Jourdain de nous donner un résumé de ces plans, etc. et je crois maintenant que la question de temps, ça va très bien ce matin, alors je crois que vers onze heures et vingt, vous allez penser à nous autres un petit peu.

**M. Jacques St-Pierre:** Monsieur le président, madame, messieurs les sénateurs, je dois d'abord apporter une correction, excuser le président du Conseil régional de développement, en fait mon nom est Jacques St-Pierre et je suis le représentant officiel du Conseil régional de développement dont monsieur Jourdain est le président et il m'a demandé de l'excuser auprès de vous. Nous venons d'entrer dans une opération très importante pour la région, très importante en fait pour la lutte contre la pauvreté et puis, il a été dans l'impossibilité de venir vous rencontrer.

Si vous permettez, je vais donner quelques explications de certains termes contenus dans notre mémoire concernant par exemple l'expansion de la croissance-développement, chose qui n'a pas été indiquée au mémoire. Je ferai ensuite le résumé très succinct du mémoire et ensuite, on pourra peut-être passer à la période des questions.

Alors, quelques concepts de base par exemple, l'expansion pour nous. Ce mot peut être défini comme une augmentation temporaire et irréversible de certaines quantités économiques, et qui n'a pas nécessai-

rement d'effet moteur et de conséquence dans le temps. Par quantités économiques, il faut entendre ici certaines périodes importantes dans le développement économique, tel le revenu per capita, la production nationale et le taux de chômage, etc. Ces indices expriment une certaine forme de changement de l'activité économique d'une région ou d'un pays. Ce changement sera appelé expansion parce qu'il est temporaire, en ce sens que l'activité économique peut revenir à peu près au même niveau où elle était avant que cette crise se fasse sentir.

Pour ce qui est de la croissance, pour nous c'est l'augmentation en longues périodes de quantités économiques significatives, elle suppose des changements structurels importants. La différence entre l'expansion et la croissance se fonde d'une part sur la période de temps où se produisent les changements et, d'autre part, sur des références à des changements structurels. Il est bien évident que le critère de la période de temps dans la différenciation de l'expansion et de la croissance est des plus complexes et essentiellement relatif.

Le développement est l'ensemble cohérent des transformations dans les structures économiques, administratives, politiques, sociales et psychologiques et permettent l'apparition de la croissance, de sa prolongation dans le temps. Le terme cohérent, tel qu'employé ici, n'indique pas que l'ensemble des transformations en question soit planifié ou introduit consciemment par un organisme quelconque. Il indique plutôt que cet ensemble de transformations est le résultat d'une tendance profonde qui marquera la période historique de l'économie et de la société en cause.

Enfin, il est bien évident que la notion de développement prend une signification quelque peu différente si un agent extérieur intervient pour donner un sens, une orientation aux changements structurels que le développement suppose. On parlera alors de développement planifié, régional ou national, selon que le cadre facial de cette intervention est régional ou national.

Or, il apparaissait au BAEQ que c'est un ensemble cohérent et planifié de transformations structurelles, un développement planifié fournissant d'une part les interventions visant à stimuler la croissance de certains facteurs et celle de l'économie régionale qui viendra à bout de l'appauvrissement relatif de cette région.

Cette conclusion se fonde sur la constatation de l'inexistence dans le territoire pilote du secteur où le projet assez englobant entraînant ou moteur pour amorcer un processus global de croissance sur la constatation toute aussi importante de l'incapacité de l'expansion des divers secteurs des activités socio-économiques et provoquer une situation de croissance. Comme le temps manque, monsieur le président, je

vais couper là les explications et je vais présenter les grandes lignes du mémoire.

D'abord, à l'introduction disons en passant qu'il y a au moins une quinzaine, une vingtaine de copies qui sont à la disposition soit des journalistes ou des personnes qui sont ici dans la salle.

Alors, en introduction, nous parlons du Conseil économique du Canada qui, lui, parle de l'expérience du Bas St-Laurent, de la Gaspésie, en fait l'expérience de notre région en ce qui concerne la lutte à la pauvreté. On dit que l'objectif principal de ce mémoire est modeste. Communiquer une expérience actuellement en cours qui pourra servir, nous n'en doutons pas, dans l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer le problème de la pauvreté.

A la page 3, nous présentons le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec qui représente la population de dix subdivisions électorales provinciales, soit de Kamouraska aux Îles-de-la-Madeleine.

**Le président suppléant:** Inclus?

**M. St-Pierre:** Inclus, qui représente donc la population auprès des gouvernements fédéral et provincial. Cet organisme a été reconnu officiellement par les deux gouvernements dans une entente fédérale-provinciale; vous avez d'ailleurs une citation de cette entente-là.

A la page 5, nous parlons de l'historique du mouvement de lutte contre la pauvreté ici dans la région de l'Est du Québec et on dit que les principales caractéristiques de ce mouvement, c'est la pensée qui se dégage de cette action en fait, c'est le mouvement social profond qui a une importance considérable si l'on considère son influence possible sur la politique et vous avez donc de la page 5 à 7 inclusivement cet historique du mouvement, des principales caractéristiques.

A la page 8, nous présentons la situation économique et sociale de l'Est du Québec. Vous avez, comme nous avons dit tout à l'heure, une foule de statistiques pour l'économie en général et ensuite, à la page 10, vous avez un aperçu de la situation dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie forestière, des pêcheries et de la réputation du tourisme, à la page 11.

Devant des chiffres aussi révélateurs, deux options fondamentales s'offraient à notre population régionale: Accélérer le visage de la région puisqu'il devenait de plus en plus difficile de vivre ou encore, prendre les moyens nécessaires pour contrecarrer les tendances qui se faisaient sentir de jour en jour plus néfastes. Elle n'avait pas le choix et décida de prendre les moyens nécessaires.

Alors, vous avez donc à partir de la page 13, une explication du bureau d'aménagement de l'Est du Québec qui a effectivement construit un plan de

développement avec la participation de la population et on dit que ce plan est effectivement un plan, parce qu'il y a dans cet important travail la définition d'une tâche en termes qualitatifs et quantitatifs, la situation de cette tâche dans le temps et dans l'espace et quantité de précisions concernant les rôles respectifs de multiples agents publics et privés, individuels et collectifs dans l'exécution de cette tâche.

Alors, à partir de la page 14, on explique cette tâche globalement. On dit qu'il y a des quantités de caractéristiques de croissance à long terme et à court terme. A la page 15, cette tâche est qualifiée en objectifs de développement et à la page 18, 17, au bas de la page 17, nous donnons ces grands objectifs de développement, soit six objectifs bien précis. Alors, monsieur le président, j'ai donné à votre secrétaire ce matin une copie du plan du BAEQ, c'est un ouvrage volumineux de dix cahiers, vous en avez un cahier en main actuellement et je le dépose officiellement auprès de votre Comité pour qu'il soit étudié en profondeur, parce que nous croyons que l'expérience ici est valable.

**Le président suppléant:** Maintenant, est-ce que je pourrais avoir une motion pour qu'on l'accepte.

**La sénatrice Quart:** Avec plaisir.

**Le président suppléant:** Accepté, merci.

**M. St-Pierre:** Maintenant, pour faire suite à ce plan du BAEQ, il y a eu une entente inter gouvernementale, c'est-à-dire entre le gouvernement fédéral et entre le gouvernement provincial qui reconnaît en gros les mêmes objectifs de ce plan. Cette entente, je l'ai apportée ici, il me fait plaisir de la déposer auprès de votre Comité pour qu'elle soit étudiée. Dans cette entente, il y a une clause indiquant ce qu'elle doit être, qu'elle pourra être renégociée avant le 31 mars 1970. Le Conseil régional va étudier cette entente, il l'a produite à ses interlocuteurs gouvernementaux, soit les deux gouvernements et nous déposons officiellement devant votre Comité cet avis du Conseil régional qui donne des conseils succincts de lutte contre la pauvreté.

**Le président suppléant:** Accepté à l'unanimité.

**La sénatrice Quart:** Oui.

**M. St-Pierre:** A la page 22, monsieur le président, nous croyons pour nous que le problème de la pauvreté dans l'est du Québec, c'est un problème d'ordre culturel, c'est-à-dire l'ajustement de schèmes traditionnels à un ajustement de pensées modernes et nous croyons que c'est vraiment le principal problème de la région ici. Nous avons une quantité énorme de moyens à notre disposition pour pallier justement au problème de la pauvreté, ces moyens sont peu ou pas utilisés et j'en ai eu quelques-uns des choix existants,

etc. Alors, à partir de la page 22, nous développons cette idée et enfin, nous parlons à la page 37, du développement planifié et de la participation de la population qui est absolument nécessaire, à notre avis, et la participation de la population se fera évidemment avec des moyens précis, c'est-à-dire de l'animation sociale et une très bonne information de participation, de planification et de participation.

Si vous permettez, je vais juste lire à la page 43, deux des conclusions. Alors, il nous resterait sans doute à procéder à l'analyse critique de diverses formules proposées pour faire la guerre à la pauvreté en milieu rural à la lumière de ces considérations générales sur les causes du phénomène lui-même et sur les fondements socio-économiques de l'animation sociale et de la participation, ainsi qu'à la lumière de l'expérience inédite que nous vivons actuellement dans la région de l'est du Québec. Cela nous paraît assez difficile actuellement, nous le répétons, car le Conseil régional de Développement n'a pas les spécialistes voulus à sa disposition.

Nous croyons donc qu'il serait avantageux pour les membres du Sénat de venir sur place pendant une période beaucoup plus prolongée, au moins une semaine ou deux, afin de faire eux-mêmes cette analyse. Nous croyons qu'ils pourraient en tirer des indications très précieuses pour de futures législations.

On nous permettra sans doute, en terminant, de préciser que l'animation sociale et la participation, sans planification, ne mènent, à notre point de vue nulle part. Nous dirions même plus; la participation sans un certain nombre de contraintes politiques nous paraît, à l'heure actuelle, être un leurre.

En ce qui concerne les coûts, le développement planifié et la participation ne nous paraissent pas coûter plus cher que l'ensemble des mesures désuètes que l'on entretient pour faire face aux problèmes visés et constituent à long terme, nous en sommes convaincus, un investissement rentable.

Et, d'un strict point de vue humain, il indiquerait qu'on n'a pas décidé de sacrifier, sans autre forme de procès, des milliers d'individus aux caprices d'une société qui charbarde toutes les valeurs si rapidement que, pour certains, il devient tout aussi difficile et impossible de rester à la page que de suivre la mode des milieux de la haute couture parisienne.

Les recommandations découlent logiquement du contenu de ce mémoire, d'autres découlent de l'avis sur la renégociation produit par le Conseil régional de développement à l'occasion de la renégociation de l'entente générale de coopération Canada-Québec; ce document est produit en annexe à ce présent mémoire.

La recommandation numéro un nous apparaît absolument essentielle que les gouvernements fédéral et provinciaux établissent des plans de développement

globaux, intégrés et coordonnés entre eux, pour leurs territoires respectifs en y indiquant clairement les objectifs de développement et de croissance;

2—Que la confection de ces plans soit immédiatement suivie de la fragmentation en plans régionaux;

3—Qu'ils associent le plus intensément possible la population à la confection et à la réalisation de ces plans, par l'utilisation des techniques de l'animation, de l'information et de la consultation;

4—Qu'ils acceptent de travailler en étroite collaboration, dans un esprit de coordination et de concertation, non seulement pour confection, mais aussi pour l'exécution des plans;

5—Qu'ils acceptent de déconcentrer leur pouvoir décisionnel dans des appareils régionaux pluridisciplinaires parfaitement coordonnés qui auront pour tâche l'exécution de la planification. (Il existe des exemples de ce type d'organismes gouvernementaux déconcentrés, dans la région de l'est du Québec, le nom en particulier, l'Office de Développement de l'est du Québec, la Conférence administrative régionale, le Comité directeur fédéral-provincial et l'administration fédérale de la région de l'est du Québec);

6—Que le gouvernement accepte de donner à de tels appareils déconcentrés, non seulement des pouvoirs réels, mais aussi des budgets suffisants pour leur permettre d'atteindre, dans le temps prévu, les objectifs de développement et de croissance indiqués par la planification;

7—Qu'ils rationalisent l'ensemble de leurs efforts dans chacune des régions en évitant de cloisonner les «budgets ordinaires» et les «budgets du plan», et en programmant sur au moins cinq ans tous leurs investissements dans les régions en tenant rigoureusement compte des objectifs du plan. Ils arriveraient ainsi à la confection de budgets régionaux qui ne permettraient pas les investissements contradictoires et rendraient possible le contrôle scientifique de chacune des dépenses pour une productivité maximale;

8—Qu'ils acceptent de jouer véritablement le jeu de la consultation, au stade de l'exécution des plans régionaux, avec des organismes populaires représentatifs, tels les Conseils régionaux de développement;

9—Qu'ils cessent de voir la pauvreté, dans les régions rurales ou périphériques, comme une plaie à laquelle il faut trouver des baumes améliorés pour la considérer plutôt comme une conséquence fatale de l'absence séculaire de politiques logiques de développement et de croissance, malaise pour lequel il existe aujourd'hui un remède: la planification;

10—Qu'ils attachent, enfin, une importance plus prépondérante aux recherches et aux travaux fort valables effectués dans ce domaine par le Conseil Économique du Canada.

**La sénatrice Quart:** Monsieur le président, je voudrais remercier M. St-Pierre. J'avais remarqué, monsieur Jourdain, que vous aviez corrigé ça, pour le travail énorme que vous avez fait et comme québécoise, je suis fière de vous dire qu'en aucune place au Canada qu'on a eu un mémoire plus documenté avec tous les — ça va nous prendre une grande semaine avant de tout voir, pour digérer tout ça et puis, c'est regrettable, on n'a pas une semaine à passer avec vous.

**M. St-Pierre:** C'est regrettable.

**La sénatrice Quart:** Voulez-vous nous inviter?

**M. St-Pierre:** Avez plaisir.

**Le président suppléant:** Monsieur St-Pierre, je vais vous appeler Jacques si vous permettez, vous paraîsez jeune aussi, tout ce que je voulais dire a été dit par le sénateur Quart, elle parlait d'un mémoire immense, c'est un mémoire géant que vous avez présenté, avec des informations, certainement que ça prendrait certainement plusieurs après-midi — sans vouloir changer de sujet, la Chambre de Commerce d'hier soir, nous avons touché un petit peu la question touristique. J'avais promis à la Chambre de Commerce de ramener un petit peu la question ici aujourd'hui, est-ce qu'il serait permis de prendre quelques minutes, l'industrie touristique, est-ce que ça peut aider les pauvres?

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, dans le mémoire, nous prédisons qu'en 1964, il est venu dans la région environ 225.000 touristes qui est demeuré une moyenne, je crois, de quatre jours dans la région et qui ont laissé un certain montant d'argent.

Nous considérons que le touriste fait partie d'un objet global qui est d'après nous d'activité dynamique dans notre région. Alors, on considère le tourisme comme une industrie au même titre que l'industrie et au même titre que les mines. Le tourisme donc pourra créer de l'emploi et un emploi assez rémunérateur; maintenant, il ne faut pas se faire d'illusion, le tourisme va créer beaucoup d'emplois saisonniers et très peu d'emplois permanents et pour vous donner un exemple, j'étais ici hier soir, j'ai entendu madame nous parler des parcs nationaux, il y a un parc national qui a été décidé de la presqu'île Forillon dans la Gaspésie. Les statistiques nous démontrent que ce parc national créera environ 200 emplois permanents et 1500 emplois temporaires saisonniers. Alors, le tourisme est donc considéré comme étant un activité sur laquelle il faut miser absolument; d'ailleurs le plan et l'entente générale de coopération ont établi des priorités dans le développement touristique, c'est-à-dire un parc national, deux ou trois parcs provinciaux, trois stations touristiques prioritaires, un réseau d'étapes et des mesures spéciales pour aider l'industrie touristique comme telle, les hôtelleries . . .

**Le président suppléant:** Quel pourcentage de vos touristes sont américains, avez-vous une idée à peu près?

**M. St-Pierre:** Si je me rappelle, les chiffres sont dans le mémoire. Si je me rappelle bien, ce n'est pas dans le mémoire, c'est dans le plan du BAEQ, si je me rappelle bien, c'est 60 p. 100 d'américains. On avait tendance à croire que les touristes étaient surtout de provenance de l'Ontario, mais les statistiques démontrent le contraire.

**Le président suppléant:** Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le tourisme, parce qu'on veut rentrer dans le mémoire, il reste encore une demi-heure; sinon, nous allons nous aventurer un peu dans le mémoire, demander des questions à monsieur St-Pierre. Il y en a tellement, qu'on ne sait pas lesquelles demander, c'est le problème . . .

**Le sénateur Eudes:** Vos recommandations, vous préconisez des plans de développement locaux, qu'on présente immédiatement suivis de recommandations . . . vous demandez la participation de la population à la confection de ces plans, à la réalisation, je pense à la réalisation, c'est relativement facile, mais à la confection, je me demande comment la population peut participer à la confection des plans.

**M. St-Pierre:** L'expérience que nous avons ici démontre que c'est possible. De 63 à 66, le Bureau d'aménagement de l'est du Québec a travaillé ici dans la région, c'est un organisme issu de la population guidé par les autorités gouvernementales à même les fonds de la Loi ARDA. Cet organisme avait eu au moins 80 spécialistes qui ont étudié la région, les possibilités de la région après en avoir fait l'inventaire, au moins 80 spécialistes donc qui ont travaillé à la confection de ce plan; mais, à chacun des stades de la confection, il y a eu consultation auprès de la population par des comités locaux, des comités zonaux, des comités consultatifs régionaux et ça a chambardé assez radicalement les conclusions des spécialistes et le plan est donc le résumé, si vous voulez, du travail d'une part de la population et d'autre part, des spécialistes.

**Le sénateur Eudes:** En somme, c'est la population qui dit aux spécialistes: «Voici ce que nous croyons possible pour améliorer la situation économique . . .».

**M. St-Pierre:** C'est ça.

**Le sénateur Eudes:** L'exploitation des richesses naturelles, il y a eu plusieurs assemblées.

**M. St-Pierre:** Ah oui, il y a eu plusieurs centaines d'assemblées autant au niveau local comme de la population régionale.

**Le président suppléant:** Des assemblées publiques.

**M. St-Pierre:** Des assemblées publiques.

**Le sénateur Eudes:** Combien d'années a nécessité la préparation de ce plan.

**M. St-Pierre:** Le BAEQ a commencé son travail en 1963 et il l'a terminé en 1966, et il est disparu en 1966 et le Conseil régional est le résultat d'une des recommandations de ce plan.

**Le président suppléant:** Est-ce que vous admettez du progrès depuis l'organisation?

**M. St-Pierre:** C'est évident que le plan, d'ailleurs c'est écrit en toutes lettres, le plan n'est pas statique, il est amélioré au fur et à mesure que nous avançons, mais le plan, il faut se faire une idée assez juste, ce n'est pas dix cahiers dans le fond, c'est une mentalité à changer, c'est une amélioration du fonctionnement, des fonctionnements, c'est tout ça le plan. L'amélioration, si vous permettez pour que je réponde à votre question, l'amélioration est très peu sensible actuellement pour la simple raison que le plan n'est en exécution véritable que depuis deux ans et comme c'est un plan pour une période de quinze ans, alors nous constatons actuellement, nous constatons très peu de changements dans la situation.

**Le président suppléant:** Est-ce qu'il y avait une difficulté de faire participer la population ou est-ce qu'ils disaient, les citoyens, ou certains groupes: «Bien, ça ne me regarde pas, laissez faire, laissez faire»?

**M. St-Pierre:** Le Bureau d'aménagement a eu le mandat de faire participer la population, on a donc engagé une vingtaine d'animateurs qui eux se sont chargés de faire participer la population en organisant des assemblées publiques et en faisant prendre conscience à la population des réalités exactes et des possibilités de changements. Or, il y a eu évidemment certaines difficultés surtout dans les zones urbaines, parce que le problème était beaucoup moins aigu, le problème de la pauvreté était beaucoup moins aigu que dans les zones rurales.

**Le président suppléant:** Monsieur les membres du Comité, la parole est à vous maintenant.

**Le sénateur Eudes:** J'ai regardé rapidement, au paragraphe 6 ce qu'on veut dire «les gouvernements...», ce qui veut dire évidemment fédéral et provincial «... acceptent de donner à de tels appareils déconcentrés, non seulement des pouvoirs réels», est-ce un sous-entendu qu'ils n'ont pas de pouvoir dans le moment?

**M. St-Pierre:** Disons que pour être concis là, les fonctionnaires qui exécutent actuellement, qui ont la charge d'exécuter le plan se heurtent à un fonctionnement traditionnel des ministères qui sont cloisonnés

et ils ont énormément de difficultés à travailler sur le terrain et c'est pour cette raison que nous voulons qu'ils aient des pouvoirs réels de décisions pour que le plan puisse vraiment s'exécuter.

**Le sénateur Eudes:** En somme, ce sont les technocrates qui dirigent tout?

**M. St-Pierre:** Dans les hautes sphères gouvernementales, peut-être.

**Le président suppléant:** Et ailleurs aussi?

**M. St-Pierre:** Peut-être aussi.

**Le président suppléant:** Monsieur le sénateur McGrand?

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Permettez-moi de faire une petite remarque. J'aime bien manger. Ce n'est pas en faisant carême que je suis devenue comme je suis. Il y a tant de gens qui viennent visiter La Belle province et ce district. Pourquoi, dans les restaurants et dans les motels, ne sert-on pas plus de poisson; pas un ou deux choix seulement, mais plusieurs. Il y a mille manières d'accueillir le poisson.

J'en suis sûre. Que de fois, m'arrêtant dans un de ces beaux petits restaurants—et j'ai fait le tour de la Gaspésie bien des fois—me suis-je dit: «Ils en ont probablement assez de manger du poisson, du sirop d'érable, du sucre d'érable.» A plusieurs reprises, on m'a offert un steak—et je dois dire qu'il était très bon, mais pourquoi ne pas offrir sur le menu du poisson accommodé de plusieurs manières. Et pourquoi ne pas offrir des «cretons» au déjeuner? C'est un mets qu'on ne connaît pas ailleurs.

Tenez, par exemple, nous avons eu une petite fête à Ottawa et il y avait des «cretons». Il y avait aussi d'autres mets délicieux mais personne ne savait ce que c'était des «cretons»—et ils ne le savent d'ailleurs pas encore.

[Texte]

Est-ce qu'il y a quelque chose de plus délicieux avec les «toasts» le matin que des cretons...

**Le sénateur Eudes:** Surtout pour les zones de pauvreté, c'est très important.

[Traduction]

**La sénatrice Quart:** Dans la province de Québec, les femmes font de merveilleux «cretons». C'est délicieux. Comment s'appelait cette boisson que l'on servait avec de l'alcool et du porto...

**Le président suppléant:** Du caribou?

**La sénatrice Quart:** Du caribou.

[Texte]

Et ils ont fait une réception, les gens de Chicoutimi, ils avaient les cretons, les graisses de rôtis, et toutes sortes de bonnes choses. De plus, ils nous ont invités de bien goûter notre caribou, les cretons, les graisses de rôtis, ça c'était sur leur invitation. La plupart de nos sénateurs de d'autres parties du Canada pensaient que les cretons étaient faits avec le caribou. Alors, moi, j'ai dit «Non, non, non, la chose que vous buvez, c'est le caribou, c'est ce qui est fait avec le whisky blanc». Ils disent: «Mais c'est rouge». J'ai dit «Mais c'est le sang du caribou», je n'étais pas très fière quand j'ai dit ça, mais c'était du porto wine, même le sénateur Hastings, qui était à côté de moi, m'a demandé la recette des cretons, alors je l'ai fait, je ne peux pas vous dire combien de recettes de cretons, c'était ma belle-fille canadienne-française qui m'a donné la recette, alors j'ai passé ça partout et puis, maintenant, au Café du Parlement, ils ont les cretons, et puis la graisse de rôti . . .

**M. St-Pierre:** Voici, madame, dans le mémoire, nous parlons de l'industrie touristique en disant qu'elle se base en particulier sur les attraits naturels et aussi sur les attraits folkloriques et dans l'Entente générale de coopération, Canada-Québec, certaines sommes sont à la disposition de la population pour améliorer les structures d'accueil de l'industrie touristique, alors espérons que ça viendra avec le temps.

**La sénatrice Quart:** Avec les poissons qui sont merveilleux dans la province de Québec, servis dans les parties sur des petits morceaux de biscuits ou quoi, as we use to say in the Province of Quebec . . .

[Traduction]

. . . comme on dit dans la province de Québec.

**Le sénateur McGrand:** J'ai entendu plusieurs plaintes en ce qui concerne le succès de l'ARDA.

Vous avez dit que l'ARDA avait produit un changement d'attitude—c'est l'expression que vous avez employée je crois—dans cette région. Pourriez-vous me donner une idée du nombre d'emplois créés par l'ARDA, directement ou indirectement? La valeur de vos ressources naturelles a-t-elle augmenté dans la région à cause des activités de l'ARDA ou de la mise en œuvre des plans de l'ARDA?

[Texte]

**M. St-Pierre:** Le nombre total des nouveaux emplois ne peut être calculé d'une façon précise.

Le plan du BAEQ, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un changement de mentalité et nous au CRD, on a fait une étude l'an dernier concernant les emplois strictement industriels et chose assez surprenante, nous avons constaté que même si le nombre des industries

avait diminué, le nombre des emplois avait augmenté pour la simple et bonne raison que les industries qui se sont modernisées ont donc employé plus de travailleurs et les industries qui employaient un certain nombre de personnes, mais qui étaient très pauvres, sont disparues et en fait, la marge a été beaucoup plus grande de créations d'emplois que de créations de chômage. Les chiffres sont dans les cahiers que je vous ai donnés ce matin.

**Le président suppléant:** Avez-vous d'autres questions, messieurs?

[Traduction]

**Le président suppléant:** Avez-vous d'autres questions à poser, sénateurs?

Cela répond-il à votre question?

**Le sénateur McGrand:** Oui, très bien, merci.

[Texte]

**Le sénateur Hastings:** Monsieur le président, monsieur St-Pierre, excusez-moi, je ne peux pas parler français.

[Traduction]

J'ai encore deux remarques à faire, monsieur. D'abord au sujet des mémoires—non pas du vôtre, mais de ceux qui ont été présentés ce matin—et de l'excellent travail que font dans cette région tous les membres de vos organisations.

J'ai l'impression qu'avec des personnes de cette trempe et une certaine motivation, vous réussirez. Enfin—et ceci est à titre personnel—j'ai à m'excuser auprès des gens de Rimouski.

[Texte]

Je suis ici un des représentants du Parlement du Canada, votre Parlement, and je ne puis communiquer en français.

Quand j'arrive à Rimouski, je parle en français, avec vous et je parle votre langue . . .

**La sénatrice Quart:** Je vais ajouter juste un mot: Depuis que le sénateur Hastings et sa femme est à Québec, il est tombé en amour avec Québec. J'ai peur qu'il va devenir un citoyen de la province de Québec et puis, il veut parler français avec moi, et puis des fois on ne se comprend pas. Moi, j'essaie de dire des choses en français et puis, lui aussi, à un moment donné, il faut dire, what are you talking about?

Finalement, il parle français tout le temps, tout le temps depuis qu'on est à Québec.

**Le président suppléant:** Ça veut dire qu'avec une femme, on peut toujours se comprendre par quelques moyens.

Mes chers amis, d'abord je veux remercier bien sincèrement notre ami Jacques St-Pierre qui nous a laissé un bagage de connaissance et qui nous a laissé un travail qui va nous occuper pendant une semaine. Soyez assuré, monsieur St-Pierre, pour appuyer le sénateur Hastings, que le travail que vous faites, on l'a surveillé chez nous au Nouveau-Brunswick et ailleurs, peut-être à longue distance. On est un peu conscient des difficultés et dans toutes ces aventures-là, il y a toujours de la difficulté, s'il n'y avait pas de difficultés à rencontrer, ce ne serait pas méritoire, ça vaudrait à peu près rien. Encore une fois, je vous remercie bien sincèrement. Je regrette que nous n'ayons pas eu le temps, on pourrait passer la journée ici à discuter et ça n'aurait pas de fin. On veut vous féliciter, vous encourager et vous remercier. J'espère que le reste du Canada prendra comme modèle le développement qui s'est fait dans le Bas St-Laurent et c'est un devoir que de la mentionner un peu partout. Encore une fois, merci.

En ce qui concerne les sénateurs, au nom du Comité, je voudrais remercier tous les gens de Rimouski, son honneur le maire, le docteur Lepage et monsieur Paul Bégin surtout qui a fait un travail immense pour aider à l'organisation et nous recevoir. L'hospitalité que nous avons reçue à Rimouski actuellement, c'est une hospitalité renommée surtout de la part de Rimouski et de la province de Québec. Je veux remercier aussi le maire et les échevins pour la belle réception que nous avons eue hier soir et le mémoire qui nous a été présenté si nous avions plus de temps et nous nous sommes aventurés sur bien d'autres territoires qui concernaient la région. Vous avez donc des représentants de la Chambre de Commerce qui sont très qualifiés pour discuter des problèmes et il nous fait plaisir aussi d'avoir passé par Rimouski, c'est la clôture dans le moment d'un long voyage de quatre mois, de parcours à travers le Canada pour prendre connaissance des pauvres. Comme je le disais hier, nous n'apportons pas de solution. Ce n'est pas un Comité qui va régler les problèmes du jour au lendemain. Nous voulons faire l'étude, une étude approfondie des causes de la pauvreté à différents endroits et à Rimouski, comme au Nouveau-Brunswick dans ma région du Madawaska qui est une région voisine de la région du comté de Témiscouata, le problème des pauvres est à peu près le même. On voit peu de différence dans le problème des pauvres dans l'ouest du Canada et le problème des pauvres dans les Provinces Maritimes et de Terre-Neuve.

Nous sommes convaincus, c'est un Comité très consciencieux. Nous avons travaillé très fort, notre travail est loin d'être fini, d'après moi, il commence seulement. Il va falloir préparer, compiler toutes ces résolutions, toutes ces recommandations à travers le Canada et arriver à préparer un travail, un mémoire,

des recommandations au gouvernement fédéral qui seront appréciées, qui ne joindront pas des documents dormants qui serviront pour faire des fils d'araignées et ramasser la poussière. Nous allons être très sévères dans nos recommandations et comme on dit en bon français chez nous, we will be in business.

Ca ne plaira pas à tout le monde et même à nos associés, nos collègues. Alors, c'est un peu notre attitude et je pense bien, j'avais laissé un peu ce que je voulais dire, notre passage à Rimouski, nous n'avons pas voulu s'en retourner à Ottawa et dire: «On a oublié la région du Bas St-Laurent».

Hier, nous avons fait la région de Gaspé, la Vallée, c'était très intéressant. Nous allons maintenant nous en retourner par la partie de la Côte Nord où nous allons faire quelques endroits. Nous allons nous rendre à Québec pour ce soir. Nous avons une réunion de cédulée pour 8 heures ce soir. Si on peut se rendre à 9 heures, je pense que les gens seront contents de nous accepter quand on arrivera.

Les renseignements qui nous ont été fournis sont très intéressants, sont nécessaires dans nos besoins pour compléter notre travail et je voudrais aussi remercier l'hospitalité que nous avons reçue à l'Hôtel St-Louis et le bon poisson que j'ai mangé hier. On sait que l'Hôtel St-Louis est un hôtel reconnu dans la région et même au Nouveau-Brunswick et même dans la province de Québec pour ses bons repas et nous voulions remercier le propriétaire de l'Hôtel St-Louis pour sa chaleureuse hospitalité.

Je voudrais aussi remercier, c'est regrettable, nous avons une invitation très spéciale de monsieur Guy Leblanc, de votre député fédéral, qui nous a invités pour une petite réception, mais je crois que nous devons la canceler et s'excuser auprès de votre député, parce que vous connaissez les sénateurs, quand on les laisse aller dans une petite réception, c'est très facile de leur ouvrir la porte, mais c'est plus difficile de les faire sortir. On voudrait avoir une petite chance d'avoir quelques minutes pour manger un sandwich. Nous allons nous embarquer sur notre autobus aussitôt que possible, parce que nous avons été très bien avertis que si nous n'étions pas à la traverse à 2 heures et 20, un autre autobus prendra la place et notre programme sera tout bouleversé, alors nous serons obligés de prendre le traversier de 6 heures. Alors, sans plus de remarques, on vous remercie sincèrement du fond du cœur de toutes vos hospitalités. Nous avons été enchantés de votre réception. Vous avez montré beaucoup d'intérêt et de dévouement et le travail que vous faites est un travail modèle. Alors, je termine en vous disant bonne chance, bonjour et merci au nom de tous les membres du Comité.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Mémoire présenté au

Comité sénatorial spécial

de la pauvreté

présidé par

L'Honorable David A. Croll

Préparé et rédigé par

Gilles Giasson, m.s.s., t.s.p.  
Directeur du Service de  
la recherche et de la statistique

LE SERVICE SOCIAL DU DIOCÈSE DE RIMOUSKI

Août 1970

PRÉSENTATION

Messieurs les commissaires,

Le personnel du Service Social du Diocèse de Rimouski est heureux de vous présenter ce mémoire portant sur le problème de la pauvreté dans la région du Bas St-Laurent.

A chaque jour, le personnel de notre Agence est confronté avec ce problème. Ses interventions quotidiennes lui ont permis d'acquérir une expérience valable dans ce domaine et de concevoir un certain nombre de solutions.

Il vous livre donc le fruit de son expérience afin qu'il serve

à améliorer le sort des classes défavorisées.

Hélène Bélanger, t.s.p.  
 Directeur général

LE SERVICE SOCIAL DU DIOCESE  
 DE RIMOUSKI

PRÉFACE

1- Dans le Bas-St-Laurent le problème de la pauvreté revêt une grande importance. Le revenu moyen per capita est peu élevé et le chômage est à un haut niveau.

2- D'après notre expérience les principales causes de l'état de pauvreté qui règne dans la région seraient les suivantes:

- Le niveau de chômage élevé.
- L'influence des changements technologiques.
- La migration vers les centres urbains.
- L'absence de pouvoir des classes pauvres.
- La faible participation des pauvres aux décisions qui les concernent.
- L'inefficacité de certains programmes destinés à abolir la pauvreté.

3- On a observé chez les assistés sociaux du Diocèse de Rimouski certaines caractéristiques telles que:

- Une augmentation de la proportion de ces derniers à mesure que l'âge avance.
- Une faible scolarité.
- Un nombre élevé d'enfants.
- Une santé déficiente chez la moitié de ces derniers.

4- Comme solution au problème de la pauvreté, il faudrait:

- Créer de nouveaux modèles de développement social.
- Développer des systèmes de mesure de l'efficacité des programmes.
- Moderniser rapidement l'exploitation de l'agriculture et de la forêt.
- Assurer une plus grande stabilité des emplois.
- Reviser le système de sécurité sociale afin de l'adapter aux besoins des classes pauvres.

- Assurer un meilleur accès aux services de santé et de bien-être pour la classe pauvre.
- Mettre sur pied des programmes de formation adaptés à la classe pauvre.
- Donner plus de pouvoir à la classe pauvre en augmentant sa participation.
- Créer des cliniques de planification familiale.
- Créer une politique du logement qui tienne compte des besoins des pauvres.
- Développer dans la région des centres urbains puissants.

5- Voilà rapidement esquissées les principales observations et recommandations que nous présentons dans ce mémoire.

## MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ

## SÉNATORIAL SPÉCIAL

## DE LA PAUVRETÉ

## INTRODUCTION

6— Il existe plusieurs définitions de la pauvreté tant au niveau théorique qu'au niveau opérationnel. D'une façon théorique il nous semble que la définition suivante exprime bien le phénomène de la pauvreté: «La pauvreté est une inaccessibilité prolongée aux ressources matérielles nécessaires pour maintenir un niveau de vie déterminé par la capacité de production et les exigences sociales de la communauté».(1)

Cette définition que donne Lourie comporte trois éléments importants. Pour qu'il y ait pauvreté, il faut que l'inaccessibilité aux biens matériels soit prolongée. En ce sens on ne pourrait pas considérer une personne comme pauvre si, temporairement elle manque de ressources matérielles. C'est le cas par exemple de la plupart des étudiants. Un deuxième élément à considérer dans cette définition est le niveau de ressources matérielles que doit avoir une personne. Ce niveau de ressources est variable et c'est la société qui le détermine. Le troisième élément important de cette définition concerne les critères qui sont utilisés par la société pour déterminer ses exigences. En effet, elle détermine ses exigences en fonction de ses valeurs et de sa capacité de production. Une société qui est très fortunée a en conséquence des exigences beaucoup plus grandes qu'une société qui l'est moins.

7— Comme définition opérationnelle de la pauvreté, nous acceptons d'emblée celle qui est proposée par le Conseil Économique du Canada. En effet, nous considérons comme pauvres,

(1) Lourie, Norman V.: «Poverty» in *Social Work and Social Problems*, N.Y., N.A.S.W. 1964.

toutes les familles qui dépensent 70% ou plus de leurs revenus pour l'habillement, le logement et la nourriture.

8- Le plan que nous suivrons est le suivant: nous allons d'abord traiter des causes de la pauvreté, ensuite nous parlerons de quelques caractéristiques que nous avons observées chez les pauvres, et enfin nous allons proposer un certain nombre de solutions.

10- Dans la région du Bas St-Laurent, le niveau de chômage est élevé. En regardant au tableau numéro 1 on peut voir qu'en 1961, il y avait dans le diocèse de Rimouski 7.3% de chômeurs contre 4.4% dans la province de Québec. On constate donc que, comparativement au reste de la province, la région du Bas St-Laurent est beaucoup plus éprouvée par le chômage.

TABEAU 1

PROPORTION DE CHÔMEURS PAR RAPPORT À LA MAIN-D'ŒUVRE

Province	1961	1962
Province de Québec	4.4%	4.4%
Diocèse de Rimouski	7.3%	7.3%

\* Source: Recensement du Canada, 1961, et l'Annuaire de la Statistique du Québec, 1962, p. 45.

QUELQUES CAUSES DE LA PAUVRETÉ

9- Essayer de préciser les causes de la pauvreté est une tâche assez ardue. En effet lorsqu'on entreprend un tel travail, il est difficile de bien préciser si tel facteur est cause ou conséquence de la pauvreté. Dans plusieurs cas, on peut imaginer que tel facteur est à la fois cause et conséquence. Malgré cette difficulté de bien préciser les causes de la pauvreté, nous avons identifié un certain nombre de facteurs qui, à notre avis, ont amené la pauvreté.

Niveau de chômage élevé-

10- Dans la région du Bas St-Laurent, le niveau de chômage est très élevé. En regardant au tableau numéro 1 on peut voir qu'en 1961, il y avait dans le diocèse de Rimouski 7.5% de chômeurs contre 4.4.% dans la province de Québec. On constate donc que, comparativement au reste de la province, la région du Bas St-Laurent est beaucoup plus éprouvée par le chômage.

TABLEAU 1PROPORTION DE CHÔMEURS PAR RAPPORT À LA MAIN-D'OEUVRE1961

	Diocèse de Rimouski	Province de Québec
Chômeurs expérimentés	6.5%	3.7%
Chômeurs inexpérimentés	1.0%	0.7%
TOTAL	7.5%	4.4%

\* Source: Recensement du Canada, 1961, et Planification Régionale du Service Social du Diocèse de Rimouski, page 49.

11- Un autre indicateur de la situation de chômage est le nombre d'assistés sociaux. Dans le tableau numéro 2, nous pouvons voir que le nombre d'assistés sociaux enregistrés au Service Social du Diocèse de Rimouski au cours des dernières années a augmenté sensiblement.

TABLEAU 2

NOMBRE DE CAS OUVERTS AU SERVICE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

DU S.S.D.R.

1967-1968-1969

	Nombre de cas	% augmentation
31 mars 1967	3,477	0
31 mars 1968	4,782	37
31 mars 1969	6,489	86

Lorsqu'une personne est en chômage et qu'elle doit vivre de prestations d'assurance chômage ou d'assistance sociale, il est évident que les maigres revenus qu'elle reçoit ne lui permettent pas de vivre en deçà du niveau de pauvreté. Plus la situation se prolonge, plus la personne devient pauvre. Bien souvent, elle doit s'endetter pour être en mesure de s'assurer l'essentiel.

Changements technologiques-

12- Au cours des cinquante(50) dernières années, l'économie de la région a reposé principalement sur la forêt et l'agriculture. Avec l'avènement de la technologie, plusieurs changements se sont faits au niveau de l'exploitation de ces secteurs de base. De plus en plus, on tend à moderniser les moyens d'exploitation. Cette modernisation exige des travailleurs un niveau de connaissances plus élevé. Egalement, elle

diminue le nombre de travailleurs requis pour faire une même tâche. Ceci a donc comme conséquence de produire du chômage. En effet, un bon nombre de travailleurs qui étaient préparés à opérer d'une façon peu spécialisée et avec un minimum de connaissances, se sentent dépourvus devant les exigences de la technologie.

13- Il semble actuellement que la modernisation des secteurs de base se fasse d'une façon relativement lente. Cette situation cause des problèmes aux travailleurs. En effet un bon nombre de travailleurs se trouvent dans une situation difficile parce qu'ils ne savent pas s'ils doivent continuer à travailler dans le même secteur ou se tourner vers un autre. La situation présente est telle qu'on ne sait pas trop encore quelle orientation précise prendront les secteurs de la forêt et de l'agriculture. Quelles seront les exigences au niveau des opérations? Combien de personnes pourront vivre des occupations découlant de ces secteurs? Combien devront être recyclées? Quels seront les débouchés offerts à ceux qui devront quitter ces secteurs? Voilà autant de questions pour lesquelles il n'y a pas encore de réponse. L'ambivalence qui se manifeste à ce niveau maintient plusieurs travailleurs dans un état de demi-productivité et par conséquent de pauvreté.

#### Migration vers les centres urbains-

14- Au cours des dernières années, la population du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine a diminué. Malgré un taux de natalité relativement élevé, il y a eu quand même une diminution globale au niveau de la population, ce qui est le signe d'une forte migration vers l'extérieur.

15- Une analyse approfondie des données démographiques nous permet de voir qu'il y a eu des mouvements de population à la fois à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire. La plupart des petites localités du territoire ont diminué de population tandis que toutes les villes ont vu le nombre de leurs habitants augmenter. On peut supposer, et l'observation journalière le confirme, que les villes doivent une partie de leur augmentation aux localités environnantes.

TABLEAU 3

RÉPARTITION ET POURCENTAGE D'AUGMENTATION DE LA POPULATION RECENSÉE, 1931-66, CANADA, QUÉBEC, BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE, (territoire d'aménagement) (EN MILLE)

	1931	1941	1951	1956	1961	1966
	N	N	N	N	N	N
Territoire d'aménagement	230	277	313	344	350	338
Québec	2,875	3,332	4,056	4,628	5,259	5,781
Canada	10,377	11,507	14,009	16,080	18,238	20,015
	%	%	%	%	%	%
	31-41	41-51	51-56	56-61	51-61	1961-66
Territoire d'aménagement	20.4	13.0	9.9	1.7	11.8	-3.4
Québec	15.91	21.72	14.12	13.63	29.68	9.92
Canada	10.89	21.75	14.79	13.42	30.19	9.74

Source: Annuaire du Québec 1968-69  
Recensement 1966, B.F.S.

16- La migration des populations a des conséquences désastreuses sur l'économie de la région. En effet, les travailleurs qui quittent la région sont souvent les plus jeunes ou les plus expérimentés. Cette migration constitue une saignée très importante dans l'économie régionale, car elle lui enlève des forces vives. Comme conséquence de cet exode, on observe une diminution de la proportion de la main-d'oeuvre active. Dans la rapport intitulé "Planification régionale

du Service Social du Diocèse de Rimouski", les auteurs ont constaté que dans le diocèse de Rimouski, la proportion de la main-d'oeuvre active était moins élevée que pour la province prise globalement.

TABLEAU 4

POPULATION URBAINE  
PROVINCE DE QUÉBEC ET TERRITOIRE D'AMÉNAGEMENT  
1961 et 1966

COMTE	1961		1966	
	Population totale	Urbaine	Population totale	Urbaine
Gaspé-Ouest	20,529	9,113	18,492	7,933
Gaspé-Est	41,333	8,907	41,250	10,623
Bonaventure	42,962	1,333	43,624	2,368
Iles-de-la-Madeleine	12,479	-	13,213	-
Sous-total	117,303	19,353	116,579	20,924
Matane	35,078	14,362	31,794	14,048
Matapédia	35,586	12,108	31,433	10,685
Rimouski	65,295	32,683	65,629	36,886
Témiscouata	29,079	10,191	25,902	9,672
Rivière-du-Loup	40,239	17,878	40,234	19,006
Kamouraska	27,138	7,486	26,593	7,919
Sous-total	232,415	94,708	221,585	98,216
TOTAL	349,718	114,061	338,164	119,140
QUEBEC (Province)	5,259,211	3,906,404	5,780,845	4,525,114

Source: Recensement 1966. B.F.S.

17- La migration des populations à l'intérieur même du territoire, soit celle qui se fait à partir des petites localités vers les centres urbains, amène elle aussi des problèmes. Comme principale conséquence, elle affaiblit l'économie des petites localités qui sont en train de perdre leur vitalité

au fur et à mesure que diminue le nombre de leurs occupants. A cause de l'exode de la population, les autorités de ces localités hésitent fortement à entreprendre de nouveaux projets de développement. Cet affaiblissement du dynamisme et de l'économie amène une situation de chômage qui engendre la pauvreté.

#### Absence de pouvoir des classes pauvres

18- Les classes pauvres n'ont pas de pouvoir au niveau des décisions qui les concernent. Lorsque se décident des politiques sociales qui les concernent, ils ne sont pas consultés et les décisions sont prises en fonction des valeurs d'une classe autre que la leur. A cause de ce phénomène, ils deviennent plus ou moins les victimes des classes plus favorisées. Lorsque, par exemple, au niveau d'une mesure sociale on donne de plus grands avantages à la classe pauvre, il est évident que cette mesure coûte des sommes d'argent additionnelles à l'Etat. Pour que l'Etat puisse combler les déficits occasionnés par la hausse de ces bénéfices accordés à la classe pauvre, elle doit, soit hausser les impôts ou aller chercher des taxes nouvelles ou faire les deux à la fois. Si elle impose une taxe nouvelle, les pauvres se trouvent à payer directement une partie des bénéfices qui leur sont accordés. S'il s'agit d'un impôt touchant particulièrement la classe favorisée, cette dernière réclamera des revenus plus élevés, de telle sorte que la classe défavorisée paiera une autre partie des bénéfices qui lui sont accordés. En définitive, c'est un cercle vicieux et c'est toujours la classe défavorisée qui se trouve mal prise. Un des problèmes fondamentaux de la classe pauvre, c'est de ne pas avoir de pouvoir. C'est le plus fort qui l'emporte, donc la classe plus favorisée.

#### Faible participation des pauvres aux décisions qui les concernent

19- Il n'existe que très peu de mécanismes par lesquels les pauvres peuvent faire valoir leur point de vue. Ces mécanismes sont très occasionnels et très peu nombreux. A cause de cela, ils ne peuvent presque pas contribuer aux décisions qui les concernent.

20- Ce qui se passe en pratique, c'est que les décisions sont prises par des gens qui détiennent le pouvoir et qui jugent en fonction de leurs propres valeurs à eux et non pas en fonction des valeurs de la classe pauvre. Ces décisions ne sont pas prises dans le but de nuire aux pauvres ou de les garder dans un état de dépendance, mais étant donné qu'elles ne sont pas adaptées à leurs besoins, c'est ce qui arrive en fait. On craint souvent que la participation des gens de la classe défavorisée n'amène des prises de décisions qui ne soient pas conformes aux valeurs de la classe dirigeante ou de la classe favorisée. On croit que si les décisions prises par les pauvres ne sont pas conformes à celles qui sont prises par les gens favorisés, elles ne sont pas valables. Le problème, c'est qu'on juge de la validité des décisions à partir d'un système de valeurs bien particulier, autre que celui des pauvres.

#### Inefficacité de certains programmes destinés à abolir la pauvreté

21- Si on fait le tour des mesures qui existent pour abolir la pauvreté, on est étonné d'en voir le nombre. Cependant, malgré ce nombre considérable, il reste tout de même que le phénomène de la pauvreté semble aller en s'accroissant. Il semble donc y avoir d'une part un problème de manque de coordination entre les différentes mesures et d'autre part un manque de persévérance dans la poursuite des objectifs fixés pour les programmes. Par exemple, dans la région, le programme destiné à retourner les assistés sociaux sur le marché du travail en utilisant une approche individuelle et en

prenant comme acquis que le marché du travail peut absorber ces assistés, nous apparaît comme peu efficace. En effet, cette mesure qui en soi est très louable ne peut donner que de piètres résultats si elle n'est pas accompagnée d'un programme énergique destiné à créer de nouveaux emplois. Dans bien des cas, les travailleurs sont assistés sociaux parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi dans leur milieu. Cela est un exemple de manque de coordination.

22- On observe aussi ce qu'on pourrait appeler un manque de persévérance dans la poursuite d'objectifs très louables qu'on a donnés à des programmes. Cela semble être le cas par exemple au niveau de la réalisation du plan d'aménagement proposé par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec. Six objectifs principaux avaient été fixés à ce plan. Il nous apparaît que les mesures qui ont été prises pour atteindre ces objectifs ont été trop timides, de telle sorte qu'on se demande s'ils seront vraiment atteints. Un autre exemple est celui des travaux de sylviculture destinés à retourner un certain nombre d'assistés sociaux sur le marché du travail et également à leur procurer un emploi stable et permanent. La stabilité et la permanence de l'emploi sont des objectifs très importants au niveau d'une campagne de retour au travail des assistés sociaux. Ces objectifs fixés au cours de l'élaboration du programme ont été, semble-t-il, plus ou moins atteints à date. Par conséquent, le programme a perdu beaucoup de sa valeur parce qu'il devient jusqu'à un certain point une mesure palliative. C'est là à nos yeux un manque de persévérance dans l'atteinte des objectifs.

23- Voilà quelques facteurs importants auxquels on peut imputer la responsabilité de la pauvreté. Comme on peut le constater, ces facteurs sont au niveau des grands phénomènes sociaux et non au niveau des individus. Ce ne sont pas des facteurs individuels. Voyons donc pour compléter le tableau quelques-unes des caractéristiques que nous avons observées chez les pauvres.

CARACTÉRISTIQUES DES PAUVRES

24- Il existe un certain nombre de facteurs qui caractérisent les pauvres. Au cours d'une étude intitulée "L'employabilité des assistés sociaux du diocèse de Rimouski", (1) certaines caractéristiques des assistés sociaux de la région ont été établies. Évidemment ces caractéristiques ne s'adressent pas nécessairement à toute la classe des pauvres mais tout au moins à une partie de celle-ci, soit les assistés sociaux.

L'âge

25- Nous avons observé que le taux d'assistés sociaux augmentait régulièrement avec l'âge. On retrouve donc proportionnellement plus de pauvres chez les plus âgés que chez les plus jeunes.

TABLEAU 5

## TAUX D'ASSISTÉS SOCIAUX PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Nombre d'assistés	Population du diocèse	Taux au mille (*)
20 - 29	58	30,177	1.9
30 - 39	51	23,657	2.1
40 - 49	83	23,202	3.6
50 - 59	83	17,824	4.6
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>94,860</b>	<b>2.8</b>

Source: L'employabilité des assistés sociaux du diocèse de Rimouski, page 20.

(\*) Le taux a été calculé à partir du nombre d'assistés de l'échantillon. Il ne donne donc qu'un ordre de grandeur.

(1) Mercier, Clément et Gilles Giasson. "L'employabilité des assistés sociaux du diocèse de Rimouski. Rimouski. Service Social du Diocèse de Rimouski. 1968.

La scolarité

26- Dans l'ensemble, la scolarité des assistés sociaux est très faible. Nous pouvons voir au tableau 6 que 82% des assistés ont moins d'une 9ième année de scolarité. Si on pousse l'analyse plus loin, on constate que 36% de l'ensemble des assistés ont une 4ième année ou moins et que 46% ont entre une 5ième et une 8ième année.

TABLEAU 6

 RÉPARTITION DES ASSISTÉS SOCIAUX SELON  
 LEUR SCOLARITÉ ET LEUR COMTÉ DE RÉSIDENCE

Degré scolaire	Comtés					Total	Pourcentage
	Bonaventure	Matapédia	Matane	Rimouski	Témiscouata		
Aucun	0	1	2	1	1	5	1.5
1 à 4	5	29	30	33	18	115	34.5
5 à 8	7	29	35	59	23	153	46.0
9	3	4	9	13	1	30	9.0
10	0	2	6	8	2	18	5.4
11	0	2	0	4	1	7	2.1
12 et plus	0	0	1	4	0	5	1.5
Total	15	67	83	122	46	333	100.0

27- Le problème de la scolarité revêt donc une grande importance pour les assistés sociaux. En effet, le marché du travail exige habituellement une 9ième année de scolarité comme exigence minimum.

28- En plus de n'avoir qu'une faible scolarité, on a observé que les assistés sociaux ne profitent guère peu des ressources académiques et professionnelles qui sont à leur disposition. On entend par ces ressources, les cours de formation post-

scolaire, les cours de pré-emploi, les cours par correspondance et les cours de formation professionnelle.

#### Nombre d'enfants

29- Dans l'ensemble les pauvres ont beaucoup d'enfants.

L'analyse du tableau 7 nous montre que 25% des assistés sociaux ont à subvenir aux besoins de six(6) enfants ou davantage.

TABLEAU 7

NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER SELON  
L'ETAT CIVIL DE L'ASSISTÉ

Etat civil	Nombre d'enfants					Total
	0	1 ou 2	3 à 5	6 à 8	9 et plus	
Célibataire	75	0	0	0	0	75
Marié	26	53	63	64	17	223
Veuf	9	4	2	3	0	18
Séparé	8	5	2	0	0	15
Vivant maritalement	1	1	0	0	0	2
Total	119	63	67	67	17	333
%	35.8	18.9	20.1	20.1	5.1	100.0

#### La santé

30- Sans chercher à savoir si la maladie est cause ou conséquence de la pauvreté, il demeure tout de même que l'état de santé des assistés sociaux est passablement détérioré. En effet, la moitié des assistés ont une santé déficiente, d'où l'importance pour eux de pouvoir accéder facilement aux services de santé.

TABLEAU 8

ÉTAT DE SANTÉ DES ASSISTÉS SOCIAUX TEL  
QUE PERCU PAR EUX-MÊMES

Etat de santé	Nombre d'assistés	%
Très bon	73	21.9
Bon	84	25.2
Mauvais	101	30.4
Très mauvais	75	22.5
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>100.0</b>

Source: L'employabilité des assistés sociaux du diocèse de

Rimouski, p.49.

LES SOLUTIONS

- 31- Les solutions que nous proposons viennent à la suite des observations que nous avons faites au cours des pages précédentes. En conséquence nous recommandons:
- 32- Recommandation 1: Que soit créés de nouveaux modèles de développement social.
- 33- Il se fait beaucoup de planification et de coordination en vue d'amoinrir le problème de la pauvreté. On met sur pied des programmes de développement social dans lesquels on investit beaucoup d'argent. Malgré cela, l'ampleur du problème de la pauvreté augmente.
- 34- Dans la région, beaucoup d'études ont été faites par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec en vue de préparer un plan destiné au relèvement socio-économique du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine. A la suite de ces travaux, l'Etat du Québec a créé l'Office de Développement de l'Est du Québec dans le but de réaliser le plan proposé par le B.A.E.Q.
- 35- Un peu plus de deux ans après la signature de l'entente de coopération Canada-Québec pour la réalisation du plan d'aménagement, on observe peu de réalisations majeures. Quelques personnes dans le milieu parlent même d'un échec en référant aux efforts faits pour réaliser le plan. En conséquence de la pauvreté, il demeure tout de même que l'état de
- 36- A partir de cet exemple et de bien d'autres aussi, il y a lieu de se demander si les modèles de développement qu'on utilise sont efficaces. On dit souvent que c'est l'argent qui manque. C'est sans doute vrai pour une part. Mais il est fort probable que la façon actuelle d'exécuter des programmes de développement soit déficiente.
- 37- Sans entrer à fond dans la discussion de modèles de

développement, nous voulons donner ici un aperçu des éléments que devrait comporter un modèle efficace.

38- A notre avis, un programme de développement dans lequel s'insère une bonne planification devrait avoir des objectifs précis, clairs, compréhensibles par la majeure partie des gens, utilitaires et réalisables. Ces caractéristiques qu'on devrait retrouver au niveau des objectifs apparaissent simplistes à première vue, mais sont d'une importance capitale.

39- Des objectifs qui répondent à ces caractéristiques créent une ligne de force qui canalise les énergies. Cette canalisation des énergies permet souvent d'obtenir un potentiel suffisant pour réaliser des tâches essentielles qui ne seraient pas réalisées dans une situation de dispersion.

40- Egalement il est indispensable dans toute coordination de rendre une variable indépendante de telle sorte que les autres variables puissent s'ajuster en fonction de cette dernière. Des objectifs précis avec une certaine permanence sont au fond des variables indépendantes.

41- Une fois le choix des objectifs fait, il faut continuellement revenir à la charge pour assurer la permanence de ces derniers. On est facilement tenté au cours de l'action de s'orienter vers d'autres objectifs qui apparaissent plus intéressants ou plus faciles.

42- Dans un plan de développement, il faut tenir compte des apports personnels des personnes qui sont au niveau de la réalisation. Si le plan est rigide, il risque de ne pas correspondre aux données de la réalité et de désintéresser les exécutants qui sont réduits alors au rôle d'automate.

43- Une planification faite autour d'objectifs précis, permet d'unir les forces en dehors des conflits d'intérêt.

44- Ces quelques éléments d'un modèle de développement sont évidemment limités et incomplets, mais indiquent quand même le sens dans lequel nous croyons que les modèles de développement devraient être repensés.

45- Recommandation 2: Qu'on développe des systèmes de mesure de l'efficacité des programmes.

46- Lorsqu'on met en marche un programme de développement social, il est indispensable de pouvoir mesurer son efficacité. Au fond cela revient à savoir si les objectifs ont été atteints et sinon, pourquoi. En ne mesurant pas l'efficacité du programme, on peut passer à côté des objectifs fixés et alors les investissements en temps et en argent sont peu profitables.

47- La mesure de l'efficacité des programmes exige certaines conditions. Il est absolument indispensable que les objectifs soient déterminés précisément. L'exécution du programme doit être bien organisé administrativement afin que les opérations, les tâches et les services soient bien identifiés et distinguables les uns des autres. Cette bonne organisation administrative permet au système de mesure de s'accoler facilement au programme et de fournir des informations utiles et exactes.

48- Un danger qu'on rencontre souvent est de vouloir mesurer dans l'imprécision ou encore de penser que le système de mesure va suppléer à la mauvaise organisation administrative.

49- Recommandation 3: Que les secteurs de base, tel l'agriculture et la forêt soient modernisés rapidement.

50- Présentement il se fait des efforts en vue de moderniser l'exploitation agricole et forestière. Cependant ces efforts nous semblent insuffisants. La modernisation de ces secteurs est laissée pour une bonne part au bon vouloir des

exploitants. Or il nous semble que ce processus de modernisation ne puisse se réaliser rapidement sans l'intervention directe et prononcée de l'Etat. En effet, la nécessité d'établir des programmes opérationnels et de planifier le processus, dépasse les possibilités du simple exploitant.

51- Recommandation 4: Qu'on assure une plus grande stabilité de l'emploi.

52- Beaucoup de secteurs d'emplois dans la région sont de type saisonnier. L'agriculture, la pêche, la forêt, le tourisme, la construction, etc... Tous ne sont pas atteints au même degré par les conditions climatiques, mais tous sont affectés.

53- Cette instabilité de l'emploi fait que bon nombre de travailleurs sont en chômage une partie assez considérable de l'année. Ils ne doivent alors vivre que de prestations d'assurance chômage ou d'aide sociale.

54- Afin de parer à l'instabilité de l'emploi provoquée par le changement des saisons, il faudrait d'une part trouver des moyens pour allonger les périodes d'emploi, et, d'autre part, faire en sorte que les travailleurs passent d'un emploi saisonnier à un autre. Par exemple, les travailleurs affectés à l'entretien des chemins l'été pourraient être les mêmes durant la saison d'hiver.

55- La stabilité de l'emploi permet au travailleur de recevoir tout au cours de l'année un revenu régulier et ainsi vivre d'une façon décente. Il est alors une personne productive, indépendante socialement et hors du circuit de la pauvreté.

56- Recommandation 5: Qu'on revise le système de sécurité sociale afin de l'adapter aux besoins des classes pauvres.

57- Notre système de sécurité sociale comporte beaucoup de mesures et couvre plusieurs risques sociaux. Le problème ne se situe pas dans le nombre de risques couverts, mais dans la façon dont ils sont couverts. Egalement il ne semble pas y avoir toujours une bonne coordination des mesures.

58- Si on analyse par exemple le système des allocations familiales, on se rend compte que cette mesure pourrait être améliorée et devenir un élément important pour réduire la pauvreté chez les familles nombreuses. On sait qu'il en coûte beaucoup à une famille nombreuse pour assurer à chaque enfant une vie convenable. Si les allocations familiales couvraient, à partir du quatrième enfant, tout au moins les besoins essentiels, cela permettrait aux parents de pouvoir leur assurer une vie décente. Le système d'allocations familiales existe déjà et il n'en coûterait pas un sou de plus à l'Etat s'il réaménageait tout simplement les sommes d'argent qui sont actuellement affectées à ce programme.

59- Certaines mesures de sécurité sociale n'assurent pas des bénéfices suffisants pour permettre aux bénéficiaires de vivre au-delà du seuil de pauvreté. C'est le cas par exemple de la sécurité de la vieillesse.

60- Même si nous sommes en faveur d'une réorganisation du système de sécurité sociale et d'une augmentation de certaines prestations, il reste que l'accent doit être mis en premier lieu sur la recherche de moyens qui vont permettre aux gens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. En terme de priorité nous considérons qu'un programme d'emploi doit passer avant un programme destiné à améliorer la sécurité sociale.

61- Recommandation 6: Qu'on assure un meilleur accès aux services de santé et de bien-être pour la classe pauvre.

62- Les pauvres ne peuvent pas toujours bénéficier des services de bien-être et de santé avec autant de facilité que les classes plus aisées. Cette situation est due à leur manque d'informations et de ressources financières.

63- Même si un service est gratuit, les pauvres ne peuvent parfois pas en bénéficier parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour payer leur transport. Il arrive aussi que certains services rendent peu service aux pauvres même s'ils sont gratuits. Par exemple une consultation médicale gratuite n'a pas beaucoup de valeur si les médicaments prescrits ne le sont pas.

64- Si le service fourni ne donne pas satisfaction au pauvre, il ne sait souvent pas comment s'y prendre pour porter plainte et obtenir un meilleur service.

65- Il faudrait par conséquent développer des centres d'informations et des mécanismes simples et efficaces par lesquels il y aurait possibilité de porter plainte si le service est jugé inadéquat.

66- Recommandation 7: Qu'on mette sur pied des programmes de formation adaptés à la classe pauvre.

67- Il existe des programmes de formation dans la région, mais il semble que plusieurs ne répondent pas spécifiquement aux besoins de la classe pauvre. Les critères de sélection sont tels, que beaucoup de pauvres sont refusés.

68- Au nombre de raisons qui font que les pauvres suivent peu les programmes de formation, on retrouve une scolarité trop faible, une absence de garantie que le cours va déboucher sur un emploi, une crainte que le salaire soit saisi par la suite à cause d'une situation d'endettement prononcé. Pour ces raisons et pour bien d'autres également, plusieurs pauvres sont refusés ou décident par eux-mêmes de ne pas

profiter des programmes de formation.

69- Il faudrait donc repenser les programmes de formation en tenant compte des besoins particuliers des pauvres.

70- Recommandation 8: Qu'on donne plus de pouvoir à la classe pauvre en augmentant sa participation.

71- Pour changer quelque chose dans l'ordre social, il faut tout au moins un certain pouvoir. Le pauvre n'a pas de pouvoir et doit se contenter de ce que les autres ont décidé pour lui.

72- La participation est un moyen pour donner du pouvoir à la classe pauvre. Cette participation lui permettrait d'adapter à ses besoins les politiques sociales qu'on décide sans lui.

73- Recommandation 9: Qu'on crée des cliniques de planification familiale.

74- Plusieurs familles ont actuellement un nombre d'enfants supérieur à celui qu'elles voudraient avoir, et cela, à cause de leur incapacité à exercer un contrôle efficace. Les enfants non désirés sont assez souvent une source de conflits au sein de la famille et constituent une charge financière additionnelle qui contribue à l'appauvrissement.

75- La création d'un réseau de cliniques de planification familiale, permettrait à tous les gens et particulièrement à la classe défavorisée, d'obtenir les informations et les conseils nécessaires pour un contrôle efficace des naissances.

76- Recommandation 10: Qu'on crée une politique du logement qui tienne compte des besoins des pauvres.

77- Il existe chez les pauvres un problème de logement. On a tenté d'apporter des solutions tel que les logements à

prix modiques. Les expériences de H.L.M. ont été efficaces dans une certaine mesure mais ont comporté quelques difficultés comme le regroupement de personnes défavorisées et le type inadéquat d'habitat.

78- Il faudrait non seulement approfondir la formule des H.L.M. mais aussi chercher d'autres formes de solutions au problème du logement.

79- Recommandation 11: Qu'on crée dans la région des centres urbains puissants.

80- Le développement social dans une région aussi étendue et à faible densité de population que celle du Bas St-Laurent, nécessite un regroupement des populations. Seuls des centres urbains assez peuplés peuvent dispenser les services adéquats que requière la vie moderne.

81- Il faudrait provoquer une concentration de l'équipement dans les centres urbains, plutôt que de le disperser dans bon nombre de petites localités qui sont en voie de régression.

CONCLUSION

82- Le problème de la pauvreté est un problème qui date et qui est fort complexe. Nous sommes bien conscients de ne l'avoir abordé que d'une façon assez superficielle. Les solutions que nous avons proposées ne sont certes pas exhaustives.

83- Cependant, le fait de soumettre à la Commission notre Mémoire, nous a forcé à prendre encore davantage conscience de ce problème qui nous confronte tous les jours. Nous croyons que même si des réformes sont proposées, le problème ne sera pas atténué s'il n'y a pas une prise de conscience à tous les niveaux et un désir de vouloir changer la situation. Le travail que nous avons fait pour préparer le Mémoire a renforcé nos convictions en ce sens.

84- Plusieurs recommandations ont été formulées qui sont en fait des mesures à prendre pour améliorer la situation des enfants non désirés. Ces enfants sont souvent une source de conflits au sein de la famille et constituent une charge financière supplémentaire qui contribue à l'appauvrissement.

85- La création d'un réseau de cliniques de planification familiale, permettrait à tous les gens et particulièrement à la classe défavorisée, d'obtenir les informations et les conseils nécessaires pour un contrôle efficace des naissances.

86- Recommandation 10: Qu'on crée une politique de logement qui tienne compte des besoins des pauvres.

87- Il existe chez les pauvres un problème de logement. On a tenté d'apporter des solutions tel que les logements à

BIBLIOGRAPHIE

COHEN, Nathan E.; Social Work and Social Problems,  
New York, National Association of  
Social Workers, 1964, 391 p.

MERCIER, Clément et Gilles GYASSON; L'employabilité es assistés sociaux du diocèse de Rimouski,  
Rimouski, Service Social du Diocèse de Rimouski, 1968.

MERTON, Robert and Robert NISHET; Contemporary Social Problems,  
New York, Harcourt, 1966.

SORES Inc; La planification régionale du Service Social du Diocèse de Rimouski,  
1966.

RENSEIGNEMENTS SUR L'AGENCE ET SON PERSONNEL

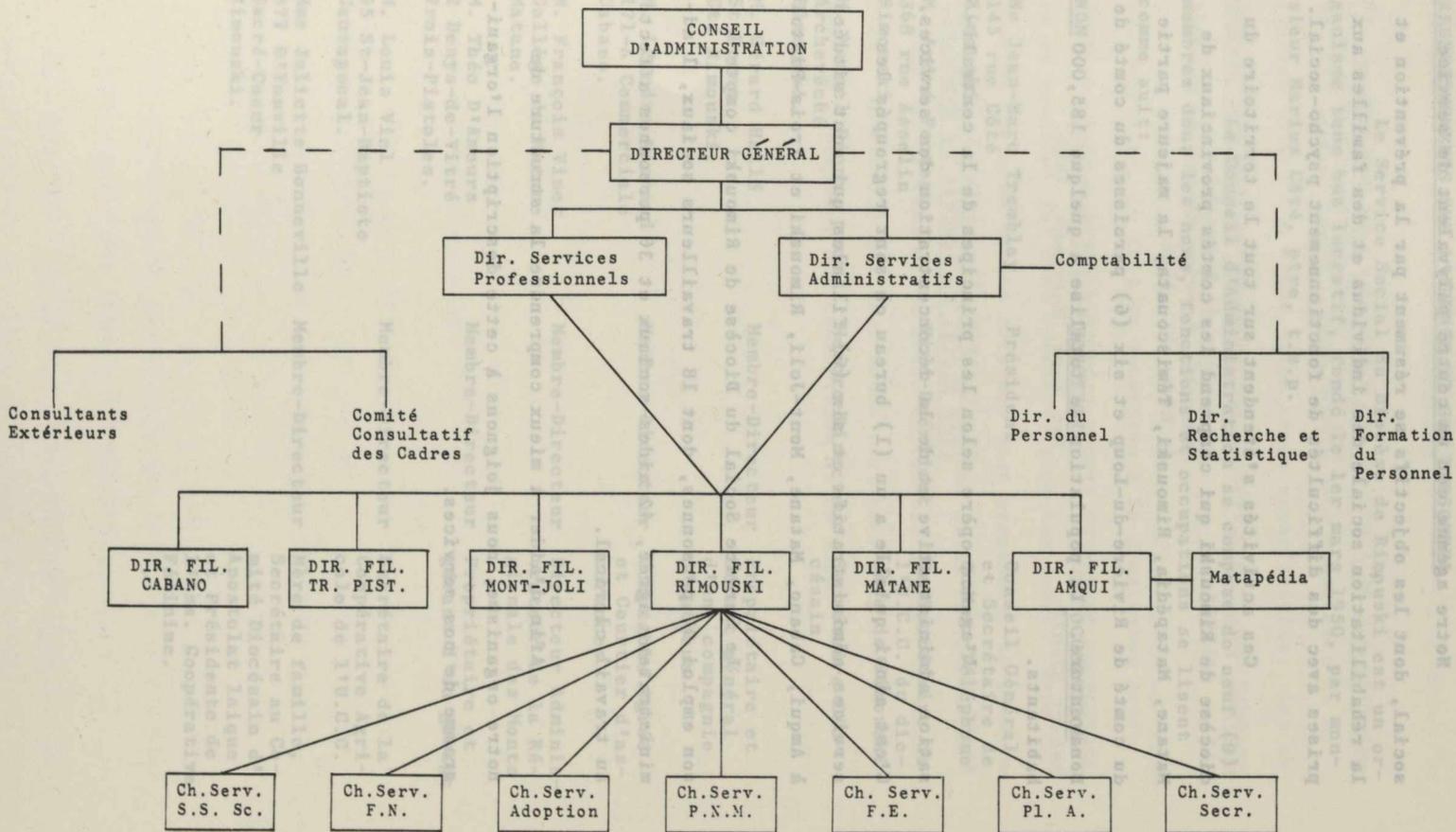
Le Service Social du Diocèse de Rimouski est un organisme sans but lucratif, fondé le 1er mars 1950, par monsieur Marius Côté, ptre, t.s.p.

Le Conseil d'Administration se compose de neuf (9) membres dont les noms, fonctions et occupations se lisent comme suit :

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>OCCUPATION</u>
Me Jean-Marc Tremblay 145 rue Côté Rimouski.	Président	Conseil Général et Secrétaire de Québec-Téléphone
M. André Fecteau 368 rue Asselin Rimouski.	Vice-Président	Ex-Secrétaire de l'U.C.C. du dio- cèse de Rimouski
M. Marcel Rioux, ptre Archevêché Rimouski.	Membre-Directeur	Secrétaire Dio- césain
M. Gérard Hallé St-Donat Cté Rimouski.	Membre-Directeur	Propriétaire et Gérant général d'une compagnie d'autobus
M. Léandre Michaud 171-A Commerciale Cabano.	Membre-Directeur	Comptable Agréé et Courtier d'as- surances
M. François Vinet Collège de Matane Matane.	Membre-Directeur	Directeur Adminis- trateur de la Ré- gionale des Monts
M. Théo D'Amours 2 Denys-de-Vitré Trois-Pistoles.	Membre-Directeur	Propriétaire et gérant d'un garage
M. Louis Viel 55 St-Jean-Baptiste Causapscal.	Membre-Directeur	Secrétaire de la Coopérative Agri- cole de l'U.C.C.
Mme Juliette Bonneville 877 D'Youville Sacré-Coeur Rimouski.	Membre-Directeur	Mère de famille, Secrétaire au Co- mité Diocésain d' Apostolat laïque et Présidente de l'Ass. Coopérative Féminine.



STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DU SERVICE SOCIAL DU DIOCÈSE DE RIMOUSKI



APPENDICE «B»

MÉMOIRE

au

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE LA PAUVRETÉ

présenté par le

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

DE L'EST DU QUÉBEC

4 septembre 1970.

(1) Conseil économique du Canada, 5e exposé annuel, septembre 1968, page 143.

## INTRODUCTION

Le cinquième exposé annuel du Conseil Economique du Canada proposait, comme mesure pour l'avenir immédiat, la création, par le Sénat du Canada, d'un comité spécial chargé d'étudier le problème de la pauvreté au Canada. Nous ignorons si l'existence du comité découle directement de cette recommandation, cependant, nous espérons que les études entreprises pourront aider à définir et à élucider le problème de la pauvreté au Canada et à obtenir l'appui de la population en faveur du meilleur ensemble possible de mesures susceptibles d'y remédier.

En 1968, le Conseil Economique du Canada a consacré deux pages au programme de lutte contre la pauvreté dans la région de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent. En conclusion, on peut notamment y lire: (1)

"Une bonne définition des objectifs et un profond sens d'engagement et de participation sont nécessaires pour briser ces entraves (... d'ordre institutionnel) et créer cet esprit de collaboration éclairée qui doit exister entre les gouvernements, les institutions privées et le public en général. Il est évidemment d'une nécessité particulière de faire participer les pauvres eux-mêmes à l'élaboration des programmes qui leur sont destinés. Leurs commentaires, bien analysés, peuvent devenir un moyen rapide de découvrir les insuffisances et les faiblesses des mesures adoptées; cependant, c'est une source directe d'information qui a été souvent négligée dans le passé. L'expérience acquise dans la région de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent devrait être étudiée de très près. Elle pourrait indiquer des moyens utiles d'employer les techniques de la recherche sur le comportement et de l'animation sociale pour créer dans une collectivité un sens de participation".

Le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec Inc. n'a pas l'intention d'analyser en profondeur le

(1) Conseil Economique du Canada, 5e exposé annuel, septembre 1968, page 143.

problème relatif de la pauvreté. D'une part, il ne croit pas avoir le personnel et la compétence nécessaire à une telle entreprise, et d'autre part, engagé comme il l'est dans un processus de participation visant en premier lieu l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, il manque sûrement de temps pour philosopher sur ce concept.

L'objectif principal de ce mémoire est modeste : communiquer une expérience actuellement en cours qui pourra servir, nous n'en doutons pas, dans l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer le problème de la pauvreté.

Après avoir présenté le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec Inc., nous verrons dans une première partie, le visage de la région tel qu'il se présentait au début de l'expérience. Ensuite, nous commenterons les politiques et les moyens mis en oeuvre pour améliorer la situation, en analysant le Plan du BAEQ et l'Entente générale de Coopération Canada-Québec; après avoir expliqué notre position concernant le problème de la pauvreté dans notre région, nous recommanderons certaines mesures susceptibles d'enrayer ce fléau.

(1) Voir le rapport de l'Entente générale de Coopération Canada-Québec, article 7, page 7.

## PRESENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

La charte instituant le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec en corporation, selon la troisième partie de la loi des Compagnies, définit le rôle et les tâches de cet organisme de la façon suivante :

- 1- Promouvoir le développement économique et social de la population du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine;
- 2- Participer à la planification économique régionale en se faisant le porte-parole des populations concernées;
- 3- Agir comme organisme de consultation auprès des gouvernements provincial et fédéral et plus particulièrement auprès des organismes de planification économique mis sur pied par ces gouvernements;
- 4- Exécuter des tâches de consultation et d'animation auprès de la population régionale en vue de l'associer à la promotion de son bien-être collectif et à la planification économique régionale.

En termes plus prosaïques, le Conseil régional de Développement de l'Est du Québec Inc. est un organisme consultatif, représentatif des intérêts de la population régionale, qui s'est donnée des tâches d'animation, d'information, de coordination et des tâches de représentation auprès des autorités gouvernementales qui l'ont reconnu comme l'interlocuteur régional privilégié.

En effet, dans l'"Entente générale de Coopération sur la réalisation du Plan de développement de la région du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine", nous pouvons lire: "Les deux Parties reconnaissent le Conseil

régional de Développement de l'Est du Québec Inc., comme l'interlocuteur régional privilégié, tant et aussi longtemps qu'à leur jugement, cet organisme de participation et de consultation demeurera représentatif de la population de la Région; elles lui fourniront l'occasion de faire valoir ses opinions sur la mise en oeuvre de la stratégie de développement" (1).

Cette consécration n'est que l'aboutissement d'un vaste mouvement qui a pris naissance bien avant la naissance du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), en 1963.

(1) Entente générale de Coopération Canada-Québec, 26 mai 1968, article 7, page 8.

## HISTORIQUE DU MOUVEMENT ET SES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

De 1956 à 1963, des leaders du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, s'inspirant de l'expérience française (les comités d'expansion), face aux problèmes communs qui les assaillent, s'organisent pour faire l'étude de la situation économique, pour se concerter, pour représenter la région auprès des autorités gouvernementales. Cette promotion du développement économique par le Conseil d'Orientation économique du Bas-St-Laurent (COEB), par le Bureau d'Expansion économique de la Gaspésie, par le Conseil régional d'Expansion économique de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine (CREEGIM) repose dès le départ sur une philosophie de la participation des leaders régionaux.

Cela est reconnu par le gouvernement provincial en 1963 qui, en confiant son mandat au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), exige que l'élaboration du Plan s'effectue avec la participation de la population. Le BAEQ représente un effort accru d'étude et de participation non seulement pour les organismes responsables (COEB, CREEGIM) mais également pour une fraction importante de citoyens. On estime à plus de 6,000 le nombre de ceux qui travaillèrent dans les comités locaux, de zone, régionaux, sans compter ceux qui ont suivi sur leur écran de télévision, dans les journaux, à la radio, le déroulement de l'expérience-pilote.

Les caractéristiques de la pensée qui se dégage de cette action, qui est le fait d'un mouvement social profond, ont une importance considérable, si l'on considère son influence possible sur la politique.

Cette pensée, qui se retrouve partout, souhaite une rationalisation des efforts, qu'ils soient de l'Etat ou

des citoyens. Ceci s'insère dans un mobile de modernisation et non pas dans un attachement sentimental au passé (le citoyen souhaite une stabilisation de son emploi, une élévation de son niveau de vie, et non pas l'oisiveté au dépens de l'Etat).

Cette pensée est en général progressiste. Les leaders sont néo-capitalistes plutôt que socialistes, réformistes plutôt que conservateurs. Bref, toute idéologie cède le pas à une conception pragmatique du développement. Cela explique que les dirigeants syndicaux, ceux du mouvement coopératif, ceux du patronat, ceux des différents territoires impliqués, collaborent activement face au sort commun du sous-développement relatif qui menace.

Cette philosophie de l'action entreprise sera intégralement respectée par l'équipe dirigeante du BAEQ de 1963 à 1966 (le Plan en est le reflet), également par le Comité de Liaison en 1966-67 et le CRD depuis 1967.

Dans toute son existence, le CRD n'a jamais connu de débats fondamentaux sur la nature du système économique et politique. Cela est à l'image de la région qui ne le remet pas en cause. La population, son élite, croient que la participation et la planification peuvent et doivent s'insérer dans notre société sans en bousculer les assises.

Ce qui distingue la région, c'est la précocité de ce mouvement social qui pousse à une participation active, empruntant des voies et des moyens qui servent depuis de prototypes pour les autres régions de la province.

Avec la signature de l'Entente de Coopération en 1968, la planification démocratique du développement a commencé ici à s'insérer dans le système économique et politique,

empruntant des chemins qui respectent les fondements du régime. A la bombe, les citoyens ont préféré, sans hésitation, la révolution des aspirations, le changement de mentalité, l'adoption de comportements modernes.

Ces idées, cette élite modernisatrice sont les caractéristiques essentielles de l'expérience amorcée dans l'Est du Québec. C'est pourquoi, nous affirmons que le consensus politique repose désormais sur la réalisation du progrès, et ce progrès est autant social qu'économique, et finalement, ce consensus trouve son expression dans un nouveau cadre institutionnel, dont le CRD est un élément important.

## SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'EST DU QUEBEC

Contexte général (1)

Le territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine comprend les dix comtés provinciaux suivants: Kamouraska, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Matane, Matapédia, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure et Iles-de-la-Madeleine. Il couvre une superficie totale de 17,300 milles carrés (2). En 1966, le territoire comptait une population de 338,164 habitants, dont 13,213 aux Iles-de-la-Madeleine. Environ 65% de ces gens vivaient à la campagne. L'effectif ouvrier était évalué, en 1966, à 92,330 personnes, qui au cours de cette même année, avaient travaillé en moyenne moins de 26 semaines. Le revenu par tête s'élevait à \$796, comparativement à \$1,885 pour l'ensemble de la province de Québec, en 1961.

Au cours de la dernière décennie, ce territoire a connu une migration constante. Entre 1961 et 1966, environ 49,500 personnes en sont parties. Parallèlement à cette migration importante, le nombre des fermes a diminué de 13,278, recensées en 1961, à 10,456 en 1966. Ce fléchissement démographique est cependant quelque peu compensé par les nombreuses

(1) Les chiffres cités sont tirés de différents travaux de recherche effectués en partie par le BAEQ, en partie par le CRD et en partie par différents ministères provinciaux et fédéraux qu'on pourra consulter sur demande au bureau du CRD.

(2) Pour fins de comparaison, notons que:

Belgique:	environ 11,800 mi. <sup>2</sup>
Suisse:	" 16,000 "
Danemark:	" 16,500 "
Vermont:	" 9,600 "
Nouvelle-Ecosse:	" 21,000 "

personnes qui arrivent régulièrement sur le marché du travail. En 1966, 41,415 jeunes de 15 à 19 ans sont entrés sur le marché du travail; ils représentaient 12.2% de la population du territoire. L'augmentation de l'effectif ouvrier, dans le territoire, est attribuable au taux élevé de la natalité, qui, de 28 par 1,000 en 1961, est passé à 30 par 1,000 en 1966, et conséquemment aux familles nombreuses. On estime que la moyenne des personnes par foyer s'élève à 5.1.

Cette région est l'une des premières colonisées dans l'Est du pays. Son économie repose pour une bonne part sur trois secteurs traditionnels: agriculture, pêche, forêts. Ces secteurs, de même qu'une bonne partie de l'infrastructure sociale, ne sont guère dégagés des formules imposées par les conditions sociales et économiques du XIXe siècle.

La marche du modernisme, qui a remodelé l'économie des régions progressistes du Canada, n'a presque pas atteint la Gaspésie. La poussée économique s'est déplacée de l'Est du pays vers la région des Grands Lacs, et les ressources naturelles de l'Est n'offrent aucun avantage concurrentiel décisif par rapport aux ressources du même genre exploitées dans les autres parties du pays. En outre, la perte des avantages concurrentiels dont a souffert l'ensemble de l'économie, dans l'Est, a entraîné une diminution parallèle de la qualité de la main-d'oeuvre en tant que facteur économique, et l'infrastructure de la région est devenue désuète pour une bonne part.

Dans ces conditions, l'économie du territoire n'a pas réussi à donner naissance à des centres ou à des secteurs économiques modernes et dynamiques, capables d'absorber sur place l'effectif ouvrier croissant et de créer des liens éco-

nomique puissants avec les centres à croissance rapide du Canada et de l'étranger.

Faute de ces centres modernes et dynamiques et de ces liens puissants, le rajustement de l'économie est lent et, en conséquence, la région compte actuellement une main-d'œuvre beaucoup trop nombreuse pour les emplois disponibles, qui ne peuvent d'ailleurs offrir à la population un revenu et un niveau de vie acceptables.

Aperçu de la situation dans les secteurs traditionnels de base ainsi que relativement à l'industrie touristique.

#### 1. L'agriculture

En 1966, 27.6% de la population vivait sur 10,546 fermes. De ce nombre, les fermes considérées comme commerciales s'élevaient à 3,833, dont 1,432 rapportaient des revenus bruts annuels dépassant \$5,000. Bien que le nombre total de fermes ait nettement baissé entre 1961 et 1966, le nombre des fermes dites commerciales a augmenté. Le marasme toutefois reste grave si l'on pense aux bas revenus, au sous-emploi de la population, aux méthodes agricoles désuètes et à la mauvaise utilisation des ressources agraires.

Cette situation découle d'un niveau d'instruction trop bas et de ce que bon nombre de fermes sont trop petites, surtout consacrées à une production non rentable, trop dispersées et situées sur des terres impropres à l'agriculture. De plus, les installations de transformation étaient désuètes et la distribution de l'approvisionnement agricole inefficace.

## 2. L'industrie forestière

Les forêts couvrent environ 85% ou 13,500 milles carrés de la superficie de la région et produisent, annuellement, environ 105 millions de pieds de bois évalués, en grume, à près de 30 millions de dollars. Sur le plan commercial, la région comptait quelque 260 usines de transformation de bois et trois importantes fabriques de pâtes et papiers.

Le secteur dans son entier emploie 12,600 travailleurs ou 14% de la main-d'oeuvre et verse 18.5 millions de dollars en salaires par année, ce qui équivalait, en 1961, à 10.8% du revenu personnel dans la région. Les 557 travailleurs des usines de pâtes et papiers reçoivent un salaire annuel moyen de \$5,167 et sont employés toute l'année. Les 12,043 autres reçoivent un salaire annuel moyen de \$1,299 et travaillent de trois à six mois.

Sauf pour les fabriques de pâtes et papiers, l'industrie forestière se caractérise par de bas salaires, un emploi fortement saisonnier et des entreprises d'abattage et de sciage dispersées et inefficaces, traditionnellement liées à l'économie de subsistance.

## 3. Pêcheries

L'industrie de la pêche de l'Est du Québec ne constitue qu'une faible partie des pêcheries canadiennes du littoral de l'Atlantique. En 1965, les pêcheurs canadiens de la côte atlantique ont pris 1,700 millions de livres de poisson, d'une valeur approximative de 95 millions de dollars. La même année, les pêcheurs de l'Est du Québec, au nombre de 2,729, dont 919 des Iles-de-la-Madeleine, en ont pris 128 millions de

livres, d'une valeur de 5.6 millions de dollars.

Selon le rapport du BAEQ, les pêcheurs côtiers de l'Est du Québec ont réalisé, en 1965, des recettes moyennes de \$700. Les pêcheurs en haute mer ont gagné, en moyenne environ \$1,250 chacun, comparativement à tout près de \$3,000 pour les pêcheurs hors du Québec. Les 23 usines de transformation de la région, dont la production globale est évaluée à 9.7 millions de dollars, sont loin de donner leur maximum de rendement.

L'industrie de la pêche de l'Est du Québec se caractérise donc par des revenus peu élevés, un emploi saisonnier et une faible productivité.

#### 4. Récréation et tourisme

On reconnaît l'énorme potentiel touristique de la Gaspésie. Environ 225,000 personnes ont visité la région en 1964 et y ont passé une moyenne de 4.7 nuits chacune, ce qui fait un total d'environ un million de nuits. Environ 30% de ces personnes visitaient leur famille dans la région. D'après les calculs du BAEQ, les dépenses totales des touristes dans la région ont varié entre 15 et 20 millions de dollars en 1964.

Le potentiel touristique de la région consiste en des attraits géographiques, historiques et folkloriques. Les installations touristiques, toutefois, sont pour la plupart insuffisantes, selon les normes modernes, et mal entretenues. Cette situation est surtout imputable à un manque de planification cohérente de l'expansion touristique.

## PLAN DU BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (BAEQ)

Devant des chiffres aussi révélateurs, deux options fondamentales s'offraient à la population régionale: accélérer le "vidage" de la région puisqu'il devenait de plus en plus difficile d'y vivre ou encore prendre les moyens nécessaires pour contrecarrer les tendances qui se faisaient sentir de jour en jour plus néfastes. Elle n'avait pas le choix et décida de prendre les moyens nécessaires.

Nous passerons sous silence les nombreuses tribulations des chefs de file régionaux. Qu'il suffise de dire que les principaux organismes régionaux se sont prévalus des dispositions de la législation ARDA, adoptée par le Parlement fédéral en décembre 1961 qui permettait, après entente avec les gouvernements provinciaux concernés, l'exécution de certains travaux de mise en valeur agricole et l'élaboration de plan pour les zones sous-développées du pays (1).

Le BAEQ a donc effectivement préparé un plan de développement pour la région du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Essentiellement, il s'agit d'un plan parce qu'il y a, dans cet imposant travail, la définition d'une tâche, en termes qualitatifs et quantitatifs, la situation de cette tâche dans le temps et dans l'espace et quantité de précisions concernant les rôles respectifs de multiples agents publics et privés, individuels et collectifs dans l'exécution de cette tâche.

(1) Soit dit en passant, cette loi fut adoptée à la suite d'une enquête entreprise par le Sénat Canadien sur la situation de l'agriculture dans l'Est du Canada.

- 1- Globalement, cette tâche consiste, pour l'économie et la société régionale du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, à rattraper le Québec en termes d'emploi et de revenus. Selon les projections, ce rattrapage relatif s'accomplirait dans une période de quinze ans, le premier plan s'attaquant plus spécifiquement à créer les conditions de base nécessaires à ce rattrapage.
- 2- Cette tâche est quantifiée en objectifs de croissance:
  - a) A long terme, i.e. pendant la période de 1967-1981, et globalement dit, le Plan proposait à une population de 325,000 personnes
    - de passer d'un stade où le revenu per capita se situait à environ 50% du revenu per capita québécois (1961) à un stade où il se situerait, en 1981, à tout près de 90% du revenu per capita québécois,
    - de réaliser, entre 1967 et 1981, un bond fantastique dans le domaine de l'emploi, permettant à la région de passer d'un taux moyen d'emploi de 33 semaines par travailleur par année à un taux de plus de 40 semaines par travailleur par année.
  - En vue de réaliser ces objectifs de croissance, le Plan estimait nécessaires, possibles et compatibles des taux annuels différents d'accroissement de l'emploi (au moins 2%), d'accroissement de la production de 6% et d'accroissement du progrès technique d'au moins 2.5%.
  - b) A court terme (1967-1972) le premier Plan doit assurer le démarrage nécessaire à la réalisation de ces objectifs de long terme et faire en sorte de diminuer sensiblement le décalage qui existe entre la région et la province en termes d'emplois et de revenus.

Ce sont ces objectifs de courte période qui font l'objet d'une programmation. Ce n'est donc qu'à leur égard que l'on peut parler de Plan.

On comprendra sans doute qu'il est difficile ici de procéder à un examen en profondeur de la contribution particulière de chacun des secteurs d'activité à la réalisation des objectifs de croissance pour la période du premier Plan. Qu'il suffise de signaler que cet examen de comptabilité a déjà été fait et qu'il établit de façon satisfaisante que les objectifs d'emplois et de revenus fixés pour la période du premier Plan peuvent être réalisés. Cela suppose que l'économie régionale devait connaître, en courte période, des taux annuels d'accroissement du produit intérieur brut de 6% et de la productivité moyenne par travailleur de 4%.

3- Cette tâche est qualifiée en objectifs de développement.

Il est important, à notre avis, de souligner ici que le rattrapage se fera en termes de moyens, par un accroissement considérable de la productivité et de la production régionale, et non pas par une redistribution de forme classique des revenus. Autrement dit, le rattrapage se réalisera grâce à une redistribution des activités économiques et de l'assistance technique gouvernementale plutôt que par une redistribution des revenus et l'assistance sociale.

Incidentement, et pour illustrer cette formulation, l'application du Plan du BAEQ ferait en sorte de réduire considérablement la part du revenu personnel régional provenant des virements gouvernementaux: de 28% en 1961, cette composante du revenu personnel régional passerait à 20% en

(1) Soit dit en passant, cette loi fut adoptée à la suite d'une enquête entreprise par le Sénat Canadien sur la situation de l'agriculture dans l'Est du Canada.

1972 et à 15% en 1981. Il ne s'agit donc pas uniquement de réduire les disparités de revenus entre une région donnée et le Québec, mais de réduire également l'écart entre la contribution per capita régionale et provinciale à la création de biens et de richesses.

Par cette porte, nous entrons dans ce qui fait du Plan du BAEQ plus qu'un classique plan de croissance conçu selon les modèles européens, mais un plan de développement au vrai sens du terme.

La croissance proposée dépend, en effet, bien plus d'actions visant à changer la structure même de l'économie et de la société régionale que d'un montant d'investissements publics et privés qui s'échelonnent sur une période donnée.

C'est peut-être l'aspect du Plan du BAEQ qui rebute le plus les économistes enfermés dans le cercle sécurisant des concepts de "stock de capital", "produit intérieur brut", "productivité", "revenu", et "emploi". Le Plan du BAEQ défonce ce cercle et introduit, comme objets matériels de planification, des réalités plus sociales qu'économiques comme celles de "mentalité", "d'organisation socio-économique", etc. Autrement dit, le Plan ne s'arrête pas aux effets palpables et facilement quantifiés du fonctionnement d'une structure socio-économique régionale donnée, mais soumet cette structure elle-même à l'analyse, la critique et propose à son égard des objectifs quantifiés de changements, sans lesquels les objectifs de croissance eux-mêmes sont impossibles à réaliser.

Dans cette perspective, par exemple, il devient réaliste de traduire l'objectif général de rattrapage en un objectif d'égalisation relative des productivités moyennes

régionale et provinciale (1). Dans cette perspective également, il devient nécessaire de fixer des objectifs d'urbanisation, de consolidation, de professionnalisation, etc. Dans cette optique, surtout, les planificateurs doivent se pencher sur l'épineux problème de la réorganisation de diverses institutions et sur celui de la mise en place d'institutions nouvelles, en vue d'amorcer les changements structurels nécessaires à la réalisation de la tâche de rattrapage. Ce problème, réalisons-le, est d'autant plus complexe, qu'en ouvrant la porte à la sociologie, à la psychologie sociale et à la science politique comme disciplines de planification, on leur demande en même temps de renouveler leur appareil méthodologique.

Nous insistons sur cet aspect parce qu'il constitue l'apport le plus original du BAEQ à la planification et qu'il est directement responsable de l'utilisation et de l'approfondissement de techniques poussées d'animation sociale et de consultation. Nous insistons également sur cet aspect parce qu'à notre avis, sans planification du développement régional, il est impossible d'amenuiser sensiblement les disparités régionales. Nous reviendrons un plus loin sur notre idée de la participation consultative et de l'animation.

Quoi qu'il en soit, la tâche de rattrapage a donc été qualifiée en cinq objectifs de développement dont les programmations (sectorielles) tenaient compte de la façon la plus réaliste possible. Ces objectifs sont:

a) Modernisation des secteurs de base traditionnels. (agri-

---

(1) Productivité moyenne en 1961 (produit intérieur brut divisé par le nombre de travailleurs): Québec: \$5,250  
Région: \$3,520

- culture, forêt et pêche).
- b) Création d'activités dynamiques nouvelles en industrie, dans le secteur minier et en tourisme.
  - c) Promotion de la main-d'oeuvre par des moyens d'éducation, de professionnalisation, de recyclage et d'accroissement de sa mobilité géographique et occupationnelle.
  - d) Mise en place d'un cadre institutionnel de planification et de participation.
  - e) Rationalisation de l'occupation de l'espace régional par des moyens de concentration des populations, d'urbanisation et de hiérarchisation du réseau urbain ainsi créé.

Il était sans doute nécessaire de reprendre chacun de ces cinq objectifs de développement et de les préciser davantage. Cela risquant de paraître fastidieux, nous nous permettons d'illustrer seulement cet objectif de mise en place d'un cadre institutionnel de planification et de participation, car nous croyons qu'il appuie assez bien la volonté de changement dont nous parlions dans la première partie. En effet, les réformes institutionnelles doivent se faire, selon nous, sous divers aspects:

- 1- Revalorisation des institutions de participation "politique" par une réorganisation des gouvernements municipaux;
- 2- Régionalisation de l'appareil administratif gouvernemental, c'est-à-dire déconcentration au niveau régional de certains pouvoirs administratifs;
- 3- Décentralisation au profit du niveau régional de l'institution gouvernementale, i.e. création d'un gouvernement régional à long terme. Cette décentralisation devrait se faire

(1) Revue générale de l'économie, 1970, n° 1, page 9.

dans l'optique que les gouvernements jouent, en matière de planification, le rôle minimum qui leur revient, celui d'être l'agent-moteur tant comme mécanisme d'intervention que comme mécanisme de coordination;

4- Participation de la population à l'élaboration des objectifs et moyens de planification par la mise en place d'un organisme efficace de consultation et d'animation.

En conclusion, nous aimerions souligner à tous ceux qui se préoccupent de ce problème que l'une des contributions les plus marquantes du BAEQ en matière de planification au Québec a consisté à présenter une définition exhaustive du problème des disparités régionales et à proposer un ensemble de moyens généraux, applicables à l'ensemble du Québec et aptes à contrôler ce phénomène d'inégalités socio-économiques, sans avoir à puiser, encore une fois, dans le réservoir presque asséché des méthodes de redistribution des revenus.

## ENTENTE GENERALE DE COOPERATION CANADA-QUEBEC

Après une certaine période de flottement et d'étude de ce plan par les gouvernements qui tentaient d'inscrire dans les réalités intraministérielles, interministérielles et intergouvernementales la programmation proposée par le Plan, le 26 mai 1968, une entente fédérale-provinciale fut signée qui libérait la somme de \$258.8 millions pour une période de cinq ans, somme qu'on disait supplémentaire aux budgets réguliers déjà consacrés à la région.

Les grands objectifs de développement inscrits dans le Plan du BAEQ furent adoptés dans cette Entente qui prévoit plusieurs politiques, programmes et projets en fonction de ces grands objectifs. De plus était inscrite dans l'Entente la clause suivante:

"Si le Canada et le Québec sont d'avis que l'Entente doit être modifiée ou prolongée, elle pourra être réexaminée en tout temps et, s'il est jugé nécessaire, elle pourra être modifiée avec l'approbation du Gouverneur en Conseil et du Lieutenant-gouverneur en Conseil; toutefois, l'Entente doit être réexaminée avant le 31 mars 1970" (1).

A cette occasion, le Conseil régional de Développement, à titre d'interlocuteur privilégié, a produit un avis assez volumineux (au-delà de 300 pages) qui démontre le déséquilibre entre les mesures favorisant les objectifs de croissance et celles favorisant les objectifs de développement.

Nous ne croyons pas nécessaire de reprendre ici toute l'analyse que nous avons faite de cette Entente et des programmations qui en découlent de même que notre argumen-

---

(1) Entente générale de Coopération Canada-Québec, 26 mai 1968, article 13, page 9.



## LA PAUVRETÉ DANS L'EST DU QUÉBEC: PROBLÈME D'ORDRE CULTUREL

L'expression "guerre contre la pauvreté" est une expression fort populaire en Amérique du Nord depuis que le président Kennedy l'a proposée comme une sorte de slogan à un vaste programme de développement de certaines régions américaines en retard par rapport au développement socio-économique de l'ensemble du pays.

Depuis ce temps, plusieurs organismes ou institutions ont adopté le même slogan, dont le gouvernement canadien. Cette expression traduit, sans doute, un désir profond de procéder à certains ajustements que les méthodes anciennes de faire face aux problèmes des disparités de classes et régionales ne peuvent résoudre. Elle traduit sans doute une conscience aiguë de la contradiction entre l'état de richesse de certains et l'état de pauvreté d'autres au sein d'économies que tous s'accordent à dire prospères et qui font l'envie de beaucoup d'autres pays de notre univers.

Mais, pour populaire qu'elle soit, la formule, à notre avis, recouvre différentes réalités et différentes intentions selon les organismes qui s'en prévalent, et, selon le cas, ces réalités et ces intentions cadrent plus ou moins avec les véritables besoins de réajustement de nos sociétés industrielles du milieu du XXe siècle.

Il ne faudrait surtout pas perdre de vue que le concept de pauvreté est d'un relativisme presque effarant. Il nous semble, en effet, tout à fait normal de parler de pauvreté quand on se réfère à certains pays asiatiques ou à certains pays d'Afrique. On y trouve en effet, des populations entières qui sont sous-alimentées; des populations entières qui n'ont

absolument pas ce qu'on pourrait appeler le nécessaire au sens même biologique du terme. Il est évidemment difficile d'utiliser le même concept pour définir la situation de ceux qui en une seule année, dans nos pays industrialisés, tout en passant pour pauvres, consomment plus que ne peut espérer le faire un asiatique en cinq ou même dix ans de sa vie.

On applique encore le même concept pour identifier la situation de ces familles qui vivent dans des quartiers délabrés de nos grandes villes nord-américaines et la situation de certaines parties de nos populations rurales. Pourtant, entre les deux situations, il n'y a pas de commune mesure.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le dédale de considération qui pourrait nous faire déboucher sur un concept de la pauvreté. Cependant, il nous semble qu'au point de départ, il soit nécessaire de distinguer certaines grandes familles de malaises sociaux qu'on désigne facilement par le terme de pauvreté.

A- Dans une première catégorie, il y aurait la pauvreté d'origine individuelle. En effet, un certain phénomène de pauvreté semble héréditaire. Certains individus et, souvent, leurs descendants, semblent être incapables, soit psychologiquement soit même physiquement, de se plier aux exigences des règles du jeu de la société, que cette société soit caractérisée par une économie de subsistance ou une économie de type industriel. Ou encore, certains individus échappent tout simplement au contrôle social qui exige une certaine quantité d'efforts pour vivre selon certaines règles de vie, qui exige que l'on partage certaines aspirations....

Ce premier phénomène de pauvreté est probablement vieux comme le monde. Ce qui est surprenant, c'est qu'à l'ère des voyages interplanétaires, alors que l'homme semble être en bonne voie de dominer les éléments, ce problème subsiste et selon des proportions qui ne semblent pas vouloir s'atténuer.

Ce phénomène de pauvreté individuelle se double d'ailleurs fort souvent d'une dimension sociale originale; les pauvres se regroupent en noyaux d'habitation et les noyaux d'habitation échappent tout autant aux règles du contrôle social que les individus qui les composent eux-mêmes.

Ce problème préoccupe peu le leadership régional.

En effet, il existe peu de cas de pathologie sociale dans notre région et pour peu qu'il en existe, l'application des standards québécois d'assistance et de sécurité sociale contribue à faire des quelques milliers de personnes qu'on pourrait y classer dans cette catégorie des sortes de "richards" par rapport à certaines populations des grandes villes nord-américaines.

Que le CRD ne juge pas ce problème comme absolument prioritaire ne signifie pas pour autant que personne ne doit s'en occuper.

B- Dans une deuxième catégorie de malaises sociaux auxquels on réfère souvent en utilisant le terme pauvreté, il faudrait situer tous les problèmes qui découlent d'une mauvaise distribution de la richesse nationale entre les diverses classes de notre société et même au sein des classes sociales. Une partie de la solution à ce problème particulier réside évidemment dans les mains de l'Etat qui doit effectuer une certaine redistribution de la richesse nationale.

Mais ce n'est pas non plus le problème qui nous préoccupe particulièrement. D'ailleurs, à proprement parler, il n'existe pratiquement pas de classes sociales dans notre région, du moins, pas de césures sociales engendrées par des origines ethniques différentes; il y existe des communautés homogènes, locales et sous-régionales, plus disposées à se définir à l'égard les unes des autres et, globalement, à l'égard de la société québécoise qu'en terme de classes sociales.

- C- Mais, il y a une autre catégorie de malaises sociaux que l'on associe souvent à un phénomène de pauvreté. C'est le problème des disparités régionales.

Il existe plusieurs voies d'approche à la description de ce phénomène; nous préférons l'approche sociologique, car dans une très large mesure, nous croyons qu'il s'agit d'un problème culturel. Il s'agit en effet du problème d'une population qui participe à deux cultures dont certaines des valeurs respectives viennent en conflit. Ou encore, en d'autres termes, il s'agit du problème d'une population dont le rythme de socialisation (i.e.: le rythme selon lequel un groupe d'êtres humains intègre les nouvelles valeurs de la société dont ils font partie) est moins rapide que celui de la société ambiante.

Et encore cette formulation demeure imprécise, puisque dans le cas qui nous préoccupe, il s'est agi à un moment donné, grâce à un déplacement des frontières de la communication, de la mise en présence de deux cultures: la culture de la société industrielle ambiante et la culture de la société traditionnelle régionale.

Pour simplifier la question, disons que de la culture de la société ambiante, la société industrielle, la popu-

lation a intégré les valeurs régissant l'individu en tant que consommateur et que, de la culture de la société traditionnelle, elle a conservé les valeurs régissant l'individu en tant que producteur.

Le problème se double évidemment d'un problème structurel; le mouvement de concentration économique inhérent aux économies de type libéral place cette région devant l'alternative d'être ou bien une région exportatrice de matières premières ou bien une région pauvre. Or, la région n'abonde pas en matières premières, et elle est défavorisée par les distances qui la séparent des grands centres et par un climat rigoureux, si l'on pense principalement aux productions agricoles.

Le problème proprement économique se double donc d'un problème proprement social et vice-versa.

La sécurité sociale ne règle ni l'un ni l'autre et les formules magiques d'implantations industrielles et de mise en valeur des ressources, risquant de ne pas solutionner le problème social, manqueraient probablement leur but économique lui-même.

En réalité, la voie d'approche à la solution d'un tel problème risque de manquer son but si elle ne vise pas d'abord à solutionner le problème social et ensuite le problème économique ou, du moins, les deux à la fois.

Régler le problème social, c'est opérer les ajustements culturels qui s'imposent. En d'autres mots c'est accélérer le rythme de socialisation de cette population ou encore c'est procéder à une mise en valeur systématique du capital humain de la région.

Notre intention, en affirmant que le problème de la pauvreté en milieu rural est avant tout un problème culturel, n'est évidemment pas de nier qu'il y ait une dimension économique à ce problème. Ce faisant, nous prendrions une position contraire à celle du Conseil Economique du Canada qui, dans son sixième exposé, intitulé "Perspectives 1975", démontre assez clairement cette dimension.

En insistant sur l'aspect culturel, nous avons plutôt l'intention d'attirer l'attention sur une perspective qui nous semble essentielle à une action systématique contre le fléau de la pauvreté rurale.

Mais situons d'abord le problème des disparités régionales lui-même. Nous ne pensons pas que la multitude des organismes, que les ministères et les gouvernements qui s'intéressent, à l'heure actuelle, au problème de la pauvreté en général et à celui de la pauvreté rurale en particulier, réfèrent à une situation que l'on connaissait dans la province de Québec au cours des années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale.

Pourtant, il serait faux de dire que les populations rurales d'avant la deuxième guerre mondiale étaient riches. Par rapport à des critères absolus, ces populations étaient beaucoup plus pauvres qu'elles ne le sont à l'heure actuelle. Ce qu'il y avait de différent, c'est que cette forme de pauvreté était acceptée comme un mode de vie, au même titre que le fait d'être cultivateur, travailleur forestier, pêcheur ou artisan et, par conséquent, ne posait pas de grave problème d'un point de vue socio-économique.

En fait, le problème de pauvreté auquel - il semble en tous cas - l'on réfère quand on parle de la pauvreté en milieu rural est relativement récent. Il date de la deuxième guerre mondiale et de la guerre de Corée. Essentiellement ce qui s'est passé, à la faveur de ces guerres, c'est que les populations rurales ont pris conscience du fait qu'elles pouvaient jouir du bien-être matériel qu'offrait la société industrielle à laquelle, toujours à la faveur des guerres, une organisation des échanges commerciaux les avait rattachées et à laquelle une sorte de révolution dans le domaine des communications les avait reliées. Essentiellement donc, le phénomène de pauvreté en milieu rural est d'abord un phénomène d'acculturation.

Dans une perspective analytique, ce phénomène d'acculturation pourrait être décrit de bien des façons. Qu'il suffise de dire que les populations rurales ont balancé la pauvreté comme mode de vie, optant plus ou moins consciemment pour un système économique d'échanges commerciaux permettant un accroissement de la consommation effective. Elles ont réalisé qu'elles pouvaient et qu'elles avaient le droit de vivre selon les standards de la société industrielle nord-américaine.

Aussi, il ne faut pas se surprendre que le phénomène d'appauvrissement rural dont nous parlons se soit produit à un moment où les populations rurales étaient plus riches qu'elles ne l'avaient jamais été, si l'on entend par richesse les moyens de se procurer des biens de consommation et si l'on situe ce moment entre 1945 et 1952 environ.

Il s'agit donc d'un phénomène de pauvreté relative. En effet, ce phénomène de pauvreté, en milieu rural, ne coïncide pas avec une diminution du revenu per capita par rapport à une stabilisation ou même un accroissement du revenu per capita en milieu urbain. Et on pourrait même dire, au contraire, que le phénomène prend naissance au moment où les populations rurales viennent de bénéficier d'un accroissement considérable de leur revenu, accroissement qui s'est fait à un rythme au moins aussi rapide, sinon plus, que l'accroissement du revenu des salariés, par exemple.

La différence que l'on note actuellement entre le revenu per capita dans la province de Québec au détriment du revenu per capita dans notre région, par exemple, n'est probablement pas plus considérable, toutes proportions gardées, qu'elle l'était au cours des années "30".

Cependant, depuis l'émergence de ce phénomène de pauvreté relative, c'est-à-dire au cours des dix ou quinze dernières années, il est évident que la marge entre les revenus des populations rurales et celle des travailleurs industriels, par exemple, s'est accrue considérablement, le revenu des populations rurales tendant à se stabiliser au fur et à mesure que l'incidence de la sécurité sociale se faisait de plus en plus sentir comme composante du revenu personnel et au fur et à mesure où les revenus des salariés s'accroissaient grâce à une action de plus en plus efficace des syndicats ouvriers. Il est également évident, même s'il s'agit d'un phénomène de pauvreté relative, que le revenu disponible de la plupart des habitants des régions dites sous-développées qu'ils soient agriculteurs, travailleurs forestiers ou pêcheurs, est considérablement inférieur à ce que ces mêmes

personnes définissent comme revenu normal. Il est également évident que les populations rurales sentent qu'elles ont le droit d'exiger des gouvernements que cette marge soit comblée, quels que soient les moyens qu'on doive mettre en oeuvre pour y arriver.

Nous n'avons pas l'intention d'insister davantage sur ce phénomène. On retiendra, cependant que, quand une composante aussi importante de la définition du mode de vie que de la conception même du rôle des échanges commerciaux, de l'épargne et du crédit, de la consommation et même du travail, change aussi radicalement en un si court temps, une société n'est pas au bout de ses peines.

La pauvreté relative, en milieu rural, est donc un phénomène de conscience.

De phénomène de conscience sociale, le phénomène de pauvreté relative en milieu rural est rapidement devenu un phénomène de conscience politique. Et les premières réponses n'ont pas tardé à être formulées.

En effet, il ne faudrait pas considérer que, dans le domaine de la pauvreté rurale, nous partons de zéro. Déjà, toute une foule d'analyses de la situation ont été produites et déjà toute une foule de politiques et de programmes ont été élaborés.

Précisons d'abord que si, analytiquement, on peut distinguer des étapes dans cette guerre à l'appauvrissement, chronologiquement, ces étapes se superposent souvent et elles s'additionnent, de sorte que la lutte à la pauvreté en milieu rural devient une entreprise de plus en plus coûteuse d'une année à l'autre, ce qui n'est pas sans poser d'énormes difficultés aux gouvernements qui en écotent presque entièrement le

fardeau financier et sans compromettre, dans une certaine mesure, une politique de développement régional puisque le coût de toute nouvelle politique s'additionne à celui des anciennes et que les deux se contredisent dans bien des cas.

De toute façon, ces diverses étapes se situent sur une continuité qui va d'une perception très sectorielle d'une situation, une perception micro-économique, à une perception de plus en plus globale des phénomènes d'interdépendance entre les ressources, la population et l'organisation socio-économique d'un territoire donné, donc à une perception des macro-variables du phénomène de pauvreté et de leurs interdépendances.

Comme mesures représentatives des solutions se rapprochant du pôle antérieur de cette continuité, on peut mentionner les politiques de soutien des prix, en agriculture, et les politiques de mise en disponibilité du crédit, en agriculture et dans les pêcheries. Comme mesures représentatives du pôle postérieur de cette continuité, les législations ARDA peuvent être mentionnées et évidemment la décision de faire élaborer des plans dits d'aménagement régional, doit être soulignée, de même que leur mise en application.

Quoique considérable, l'effort déployé jusqu'à récemment pour pratiquer les ajustements nécessaires en milieux ruraux s'est cependant soldé par un échec quasi-total. Un indice révélateur de cet échec, c'est qu'après l'adoption de politiques bien souvent généreuses pour favoriser le développement des secteurs considérés comme principaux des économies régionales, populations et gouvernements aient dû s'en remettre de plus en plus, au cours des quelques dernières années, à des politiques pures et simples d'assistance sociale.

Essayons d'identifier quelques causes fondamentales de cet échec.

D'abord, il y a le fait qu'au sein même de l'approxe sectorielle, au micro-économique, le facteur travail a longtemps été considéré comme négligeable. D'une part, plusieurs des mesures adoptées, à la faveur de critères de qualifications très généraux, très faciles, n'avaient aucunement pour effet d'opérer un choix parmi les producteurs impliqués, choix qui aurait favorisé les plus dynamiques, les plus "modernes", mais au contraire avaient pour effet de maintenir les modes de production de l'économie d'auto-suffisance au sein même de l'économie de marchés. Le fait est qu'en balançant le mode de vie traditionnel dans tous ses aspects concernant l'individu en tant que consommateur, qu'en achetant frigidaires, tracteurs ou chalutiers, le cultivateur et le pêcheur n'en ont pas moins continué de considérer l'agriculture et la pêche comme un mode de vie en soi et non pas comme une profession. L'acculturation qui ne s'était pratiquée qu'à l'égard d'une moitié des valeurs de la société industrielle, aurait pu être intensifiée par des mesures favorisant l'émergence de producteurs du type de la société industrielle. Nous pensons ici aux mesures favorisant l'accroissement de la productivité en termes de production par rapport au capital investi.

Deuxièmement, il y a le fait qu'on a longtemps hésité à parler en termes d'économies régionales plutôt qu'en termes d'économie agricole ou des pêcheries ou encore de secteur agricole ou de secteur des pêcheries. En fait, la confusion existe encore entre économie régionale ou rurale et économie agricole. Le postulat que cette approche suppose se retrouve d'ailleurs dans la première version de la législation

ARDA et pourrait se formuler ainsi: développons au maximum les ressources d'une région dite sous-développée et nous aurons mis cette économie sur la voie du progrès. Autrement dit, additionnons des cultivateurs et des pêcheurs prospères et il n'y aura plus de problèmes de sous-développement régional. C'est en fait la conception aménagement du territoire dans ce qu'elle a de plus rare.

En fait, il n'y a plus de problème agricole, forestier ou de pêcheries, il y a un problème d'économies régionales dont le développement retarde par rapport à celui de l'ensemble de l'économie et de la société québécoise, économies au sein desquelles il y a un problème agricole, forestier, de pêcheries, industriel, urbain, d'équipement, de main-d'oeuvre, d'emploi, d'éducation, de santé, etc.

La coexistence d'un monde moderne et d'un monde ancien dans des territoires autrefois équilibrés socialement et économiquement ne laisse que peu d'alternatives: faire de ces territoires des régions d'un point de vue social et économique ou limiter leur contribution à la société et à l'économie québécoise à un apport de quelques ressources naturelles avec toutes les conséquences que cela implique. Dans le premier cas, la formule indiquée est celle de la planification du développement régional; dans le second cas, c'est celle de l'aménagement.

Quelle que soit la méthode adoptée, il est impossible d'entreprendre une lutte efficace à la pauvreté en milieu rural sans passer par une étape préliminaire qui exigerait de pratiquer les ajustements au niveau culturel nécessaires pour que ces comportements qui contredisent, de façon flagrante, le progrès que l'on souhaite ardemment, soient remplacés

par des comportements beaucoup plus positifs. Dans cette optique, une foule de législations sont à réviser. Mais il serait dangereux de s'imaginer qu'il suffit d'adopter un ensemble de législations favorisant un contrôle beaucoup plus serré des comportements archaïques des agents économiques pour que le tour soit joué. A notre point de vue, le problème est beaucoup plus vaste que cela. Il fonde, selon nous, la nécessité d'une animation sociale polyvalente qui a justement pour objectif, quelles que soient les méthodes employées, de favoriser, au sein même des populations rurales, une prise de conscience de la situation telle que les ajustements culturels se fassent de façon aussi consciente, aussi volontaire que ceux qui ont marqué le début de la crise des économies rurales.

Evidemment, les comportements à l'échelle micro-sociale et micro-économique sont des manifestations d'une réalité culturelle beaucoup plus vaste. Et, c'est à ce niveau qu'il faut rechercher les causes fondamentales des malaises socio-économiques en milieu rural. En réalité, il n'y a pas que le cultivateur, que le pêcheur qui, quant à ses fonctions de producteur, aient conservé une définition traditionnelle de la situation. La structure socio-économique elle-même, dans l'acceptation la plus large de cette expression, a conservé elle aussi des fonctions traditionnelles grâce à une idéologie qui s'est accommodée des valeurs nouvelles sans pour autant se départir des valeurs anciennes que ces premières contredisaient. Il s'agit ici de l'idéologie que l'on pourrait appeler communautariste qui fait de la famille et de la paroisse le moule universel qui sert à la fabrication de tout ce qui a, de près ou de loin, des relations avec la structure socio-économique. Pas plus que la terre trop petite, les cadres étroits de la paroisse sont-ils capables de solutionner les problèmes nouveaux qu'a occasionnés l'adhésion des populations rurales à la société industrielle.

Pourtant, la paroisse demeure, il y a encore très peu de temps le cadre de référence universel. Elle demeure encore en partie le cadre de référence universel tout en étant devenue, grâce, d'une part, à un phénomène d'émigration et, d'autre part, à un phénomène de réduction relative des distances, une camisole de force d'un point de vue strictement économique. Pour la plupart, les paroisses sont devenues sur-équipées. La sécurité qu'elles offrent, en terme d'emploi et même en terme de services, ne répond pourtant plus aux exigences de sa population elle-même.

Dans le domaine de l'organisation socio-économique, cette idéologie s'est traduite par une indifférenciation complète des classes sociales, le regroupement universel étant la communauté locale. Pratiquement toutes les associations représentent les mêmes personnes et se définissent le même rôle.

Ces cadres étroits, étouffants, qui n'ont pas encore éclaté - cela est surprenant - doivent éclater. Dans le climat actuel, une organisation efficace de la mise en marché est difficile à penser, une organisation efficace de la transformation des produits est difficile à imaginer et une organisation efficace de l'équipement social et urbain est difficile à rendre fonctionnel et économique. Pourtant, quand l'on songe que cette structure socio-économique désuète peut constituer la pierre d'achoppement de toute mesure progressive visant à contrecarrer le phénomène d'appauvrissement des populations rurales, il apparaît essentiel de procéder à ces réajustements d'ordre culturel, avant toute autre chose.

On retrouve encore une fois la nécessité d'une animation sociale polyvalente qui, quelles que soient les méthodes utilisées, aurait pour objectif de promouvoir une prise

de conscience réelle de la situation de la part des intéressés. Sans cela, il serait peut-être plus logique d'encourager la détérioration sociale elle-même en amplifiant les mesures d'assistance sociale au détriment de toutes mesures proprement économiques.

Nous l'avons dit plus haut, il n'y a plus de problème agricole, forestier ou de pêcheries. Il y a un problème de sociétés et d'économies régionales. Or, ces économies et ces sociétés régionales, on le voit très bien maintenant, sont à créer. Il s'agit donc d'un problème culturel en ce sens que c'est à la lumière des changements culturels à effectuer ou à promouvoir que doivent être pensées toutes mesures de nature économique visant à améliorer la situation en milieu rural.

Il s'agit également d'un problème global en ce sens qu'il ne s'agit pas de penser le développement ou l'aménagement de quelques secteurs d'activité économique mais bien de penser le fonctionnement d'une structure socio-économique. Pour ce faire, par définition, toutes les demi-mesures ou les mesures particularistes doivent être écartées à moins de très bien se situer par rapport à un cadre plus global. On doit cesser de parler de mise en valeur agricole, forestière ou autres et d'aménagement régional, à moins que l'on soit prêt à faire face aux conséquences de telles prises de position ou encore à les incorporer à des programmes plus vastes.

## LE DEVELOPPEMENT PLANIFIE ET LA PARTICIPATION

L'insistance que nous avons mise à situer ce qui pourrait constituer certains éléments d'une problématique du développement régional, avait pour but de fournir un cadre à l'examen critique de diverses méthodes ou formules proposées pour s'attaquer au problème de la pauvreté en milieu rural. Par ailleurs, cette insistance nous paraît loin d'être exagérée si l'on considère que ce qui s'amorce sous le présage d'un harmonieux concert de guerre à la pauvreté peut très rapidement devenir discordant si, au préalable, les instruments de cet immense orchestre ne sont pas ajustés au même diapason.

Il s'agit en somme de bâtir des sociétés et des économies régionales, en favorisant une nouvelle situation d'équilibre entre la population, les ressources et l'organisation socio-économique de territoires donnés, dans le but d'atteindre à un niveau maximum d'auto-suffisance économique et sociale sans pour autant créer de nouveaux déséquilibres au niveau provincial et national. On saisit tout de suite l'importance d'une politique de développement régional à l'échelon national et québécois sans quoi la planification du développement d'une région donnée pourrait fort bien avoir pour résultat l'appauvrissement d'autres régions.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas l'intention d'insister sur les techniques de planification elles-mêmes. En effet, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire ici de discuter des différentes cartes qu'il faut produire pour en arriver à préparer un plan d'aménagement du secteur forestier d'une région. De même, nous pensons que la mise en valeur d'une zone agricole donnée ne cause que des problèmes techniques et des problèmes de programmation qui n'ont que peu de choses à voir avec le présent mémoire.

D'ailleurs, quoique posant de graves problèmes de recrutement de personnel compétent, le succès de la planification est encore moins dépendant de l'habileté des planificateurs à préparer plans et programmes que de la décision de la population concernée d'effectuer elle-même les changements qui s'imposent pour que la situation socio-économique s'améliore. C'est donc la place faite au facteur humain dans cette vaste entreprise qui retiendra ici notre attention.

Le problème est posé; il s'agit de savoir comment s'effectuent des ajustements culturels et comment se bâtissent des sociétés et des économies régionales.

Ecartons tout de suite deux méthodes.

La première a nom propagande et viserait à accélérer l'acculturation des populations rurales en proposant systématiquement des modèles de comportement à adopter et à banir par rapport à une sorte d'idéal commun simplifié, tronqué, truqué, d'inspiration émotive pour ne pas dire démagogique.

Il s'agirait de mobiliser les canaux d'information, de choisir les nouvelles, de mettre les téléromans de la partie, d'adopter des symboles en conséquence pour la publicité commerciale, et le tour serait joué. Dans dix ans, bien des comportements micro et macro-sociaux qui actuellement apparaissent normaux seraient considérés comme archaïques. Mais voici, nous avons de la répugnance pour tout ce qui s'appelle propagande, dans la mesure où elle mise à une mobilisation d'inconscients. Nous ne mettons aucunement en doute l'efficacité d'une telle méthode, nous en condamnons la philosophie.

La seconde méthode pourrait s'appeler dirigisme et s'appuierait sur la contrainte politique pour réaliser ce

que la première réalise en s'appuyant sur la contrainte sociale érigée en un système de tyrannie psycho-sociologique. Comme la première, elle suppose que c'est l'individu et les groupes primaires qui doivent assumer en entier les coûts humains de la socialisation. Ce postulat, qui fonde, philosophiquement parlant, les deux méthodes, serait inattaquable si, dans le phénomène de la socialisation, il n'y avait que le premier des deux partenaires individu-société qui pouvait effectivement être tenu pour responsable des déséquilibres qui se produisent.

Or, tel n'est pas le cas. D'une part, il faut bien réaliser que, dans le cas qui nous intéresse, c'est bien plus le rythme effréné des changements adoptés par notre société industrielle nord-américaine au cours des quelque vingt dernières années que le rythme lent d'évolution de nos sociétés rurales qui est en cause. D'autre part, il faut également bien réaliser qu'au moins une partie des mesures adoptées jusqu'à date pour faire face à la situation par les autorités compétentes ne faisaient pas preuve d'une lucidité telle que la société globale elle-même peut être exonérée de tout blâme.

Quoiqu'il en soit, propagande et dirigisme, à moins d'être conçus comme aiguillons de la participation et encore avec bien des réserves, sont, à notre point de vue, à écarter comme moyens de pratiquer les ajustements culturels nécessaires et de bâtir les sociétés régionales qui s'imposent.

Il reste une méthode, c'est la participation. Pour bien saisir l'essence de cette voie d'approche, il faut d'abord réaliser - et nous espérons que cela ressort assez clairement de ce texte - que le pire de la situation actuelle vient du fait que rien de cohérent, ni en termes d'en-

semble des valeurs, ni en termes de structures sociales, n'a remplacé l'ensemble compact, structuré, hiérarchisé des valeurs qui composent la culture traditionnelle et l'équilibre harmonieux des rôles des divers éléments de la structure sociale ancienne. Le monde rural essaie péniblement de se tailler un coin au sein d'un "régime révolutionnaire" sans trop comprendre qu'il y a eu "révolution" et sans avoir voulu cette "révolution".

La première tâche qui s'impose, c'est de présenter à ce monde rural le monde tel qu'il est en 1970, et non pas le monde tel qu'il s' imagine qu'il est. Une prise de conscience s'impose. Une fois cette prise de conscience accomplie, il importera de seconder les populations rurales dans la tâche qui leur apparaîtra alors essentielle, celle de réajuster leurs structures socio-économiques aux réalités qu'elles viendront de découvrir. C'est cela que nous appelons de l'animation sociale.

L'animation sociale suppose que le problème posé soit global et non pas particulariste, elle suppose, comme élément moteur, autre chose que l'instinct d'appartenance à une "communauté" locale, elle exige que les animateurs se réfèrent, plutôt qu'à un vide d'idées préconçues, à un cadre de postulats - au moins d'hypothèses - définissant les principales contraintes du développement socio-économique en situation.

Il n'y a pas de recettes faciles d'animation sociale parce qu'en tant que discipline d'action dans une perspective d'accélération de l'évolution, l'animation sociale doit procéder au sein d'une structure socio-économique tout en visant à faire en sorte que cette même structure intègre d'elle-même les changements qui s'imposent. L'animation sociale doit

donc faire en sorte que, graduellement, une image du monde réel ou actuel serve de point de repère à la définition de la situation et que, graduellement, les principales composantes de la structure sociale; l'élite, le leadership, les centres de pouvoir, soit par voie de transformation, soit par voie de remplacement, adoptent ce point de repère pour définir la situation. Et, évidemment, cette image du monde réel, ce point de repère, n'est pas complet s'il n'intègre pas les valeurs de développement elles-mêmes, des petites choses aussi banales que la planification, la régionalisation et la bureaucratisation, en termes généraux, et la professionnalisation, la mobilité géographique et professionnelle, la spécialisation, la différenciation des rôles, la polarisation, la "dé-localisation", etc., en termes plus concrets.

Mais, nous direz-vous, que vient faire la participation là-dedans? Elle constitue à la fois le moyen et l'objectif d'une telle entreprise.

Elle en constitue le moyen en ce sens qu'il est illusoire de penser à la réaliser sans en même temps imaginer de procéder via une sorte d'assemblée temporairement permanente des états généraux d'une population où effectivement, tous les états généraux, actuels et potentiels, se rencontreraient. Que l'on parle de structures d'animation ou de participation, il demeure que la première phase d'animation sociale, celle qui a pour objectif d'identifier les composantes du monde réel qui serviront de guides à la définition d'une situation à changer, peut difficilement s'accomplir sans procéder par l'intermédiaire d'un regroupement quelconque qui, sans viser à s'imposer comme institution de décisions, peut quand même préfigurer l'image de l'organisation sociale d'une société plus versatile et - pourquoi pas? - parce que telle, plus démocratique.

Car, à un second point de vue, la participation apparaît comme l'un des postulats de base de l'ensemble des contraintes de développement qui doivent éclairer d'un jour particulier le point de repère servant à donner, de la situation actuelle, une définition plus réaliste. Autant par idéal; démocratique que par souci d'efficacité, il apparaît en effet que le rythme de socialisation désirable dans une société comme la nôtre serait fort compromis et qu'il en résulterait bon nombre de situations d'injustices sociales, si nos institutions de demain devaient s'en remettre aux procédés de consultation et d'animation des époques déjà largement révolues où les valeurs culturelles étaient aussi sûres, stables et constantes que les dynasties les plus tenaces. Autant pour freiner un rythme d'évolution qui, à l'échelle micro-sociale et dans une situation donnée, serait trop essoufflant que pour permettre une accélération souhaitable à l'échelle micro-sociale du rythme d'évolution, d'acculturation ou de socialisation, il nous apparaît essentiel d'associer le plus grand nombre possible à la prise de décision.

## CONCLUSION

Il nous resterait sans doute à procéder à l'analyse critique de diverses formules proposées pour faire la guerre à la pauvreté en milieu rural à la lumière de ces considérations générales sur les causes du phénomène lui-même et sur les fondements socio-économiques de l'animation sociale et de la participation, ainsi qu'à la lumière de l'expérience inédite que nous vivons actuellement dans la région de l'Est du Québec. Cela nous paraît assez difficile actuellement, nous le réitérons, car le Conseil régional de Développement n'a pas les spécialistes voulus à sa disposition.

Nous croyons donc qu'il serait avantageux pour les membres du Sénat de venir sur place pendant une période beaucoup plus prolongée afin de faire eux-mêmes cette analyse. Nous croyons qu'ils pourraient en tirer des indications très précieuses pour de futures législations.

On nous permettra sans doute, en terminant, de préciser que l'animation sociale et la participation, sans planification, ne mènent, à notre point de vue, nulle part. Nous dirions même plus; la participation sans un certain nombre de contraintes politiques nous paraît, à l'heure actuelle, être un leurre.

En ce qui concerne les coûts, le développement planifié et la participation ne nous paraissent pas coûter plus cher que l'ensemble des mesures désuètes que l'on entreprend pour faire face aux problèmes visés et constituent à long terme, nous en sommes convaincus, un investissement rentable.

Et, d'un strict point de vue humain, il indiquerait qu'on n'a pas décidé de sacrifier, sans autre forme de procès, des milliers d'individus aux caprices d'une société qui chambarde toutes les valeurs si rapidement que, pour certains, il devient tout aussi difficile et impossible de rester à la page que de suivre la mode des milieux de la haute couture parisienne.

### Recommandations

Certaines recommandations découlent logiquement du contenu de ce mémoire, d'autres découlent de l'Avis sur la renégociation produit par le Conseil régional de Développement à l'occasion de la renégociation de l'Entente générale de Coopération Canada-Québec; ce document est produit comme annexe à ce présent mémoire.

- 1- Il nous apparaît absolument essentiel que les gouvernements fédéral et provinciaux établissent des plans de développement globaux, intégrés et coordonnés entre eux, pour leurs territoires respectifs en y indiquant clairement les objectifs de développement et de croissance;
- 2- Que la confection de ces plans soit immédiatement suivie de la fragmentation en plans régionaux;
- 3- Qu'ils associent le plus intensément possible la population à la confection et à la réalisation de ces plans, par l'utilisation des techniques de l'animation, de l'information et de la consultation;
- 4- Qu'ils acceptent de travailler en étroite collaboration,

dans un esprit de coordination et de concertation, non seulement pour la confection, mais aussi pour l'exécution des plans;

- 5- Qu'ils acceptent de déconcentrer leur pouvoir décisionnel dans des appareils régionaux pluridisciplinaires parfaitement coordonnés qui auront pour tâche l'exécution de la planification. (Il existe des exemples de ce type d'organismes gouvernementaux déconcentrés, dans la région-plan de l'Est du Québec: l'Office de Développement de l'Est du Québec, la Conférence administrative régionale, le Comité directeur fédéral-provincial et l'administration fédérale de la région de l'Est du Québec);
- 6- Qu'ils acceptent de donner à de tels appareils déconcentrés, non seulement des pouvoirs réels, mais aussi des budgets suffisants pour leur permettre d'atteindre, dans le temps prévu, les objectifs de développement et de croissance indiqués par la planification;
- 7- Qu'ils rationalisent l'ensemble de leurs efforts dans chacune des régions en évitant de cloisonner les "budgets ordinaires" et les "budgets du plan", et en programmant sur au moins cinq ans tous leurs investissements dans les régions en tenant rigoureusement compte des objectifs du plan. Ils arriveraient ainsi à la confection de budgets régionaux qui ne permettraient pas les investissements contradictoires et rendraient possible le contrôle scientifique de chacune des dépenses pour une productivité maximale;
- 8- Qu'ils acceptent de jouer véritablement le jeu de la con-

sultation, au stade de l'exécution des plans régionaux, avec des organismes populaires représentatifs, tels les Conseils régionaux de développement;

- 9- Qu'ils cessent de voir la pauvreté, dans les régions rurales ou périphériques, comme une plaie à laquelle il faut trouver des baumes améliorés pour la considérer plutôt comme une conséquence fatale de l'absence séculaire de politiques logiques de développement et de croissance, malaise pour lequel il existe aujourd'hui un remède: la planification;
- 10- Qu'ils attachent, enfin, une importance plus prépondérante aux recherches et aux travaux fort valables effectués dans ce domaine par le Conseil Économique du Canada.

Rimouski,  
Ce 4 septembre 1970.

CONSEIL REGIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT DE L'EST  
DU QUÉBEC INC.  
C.P. 812,  
Rimouski.

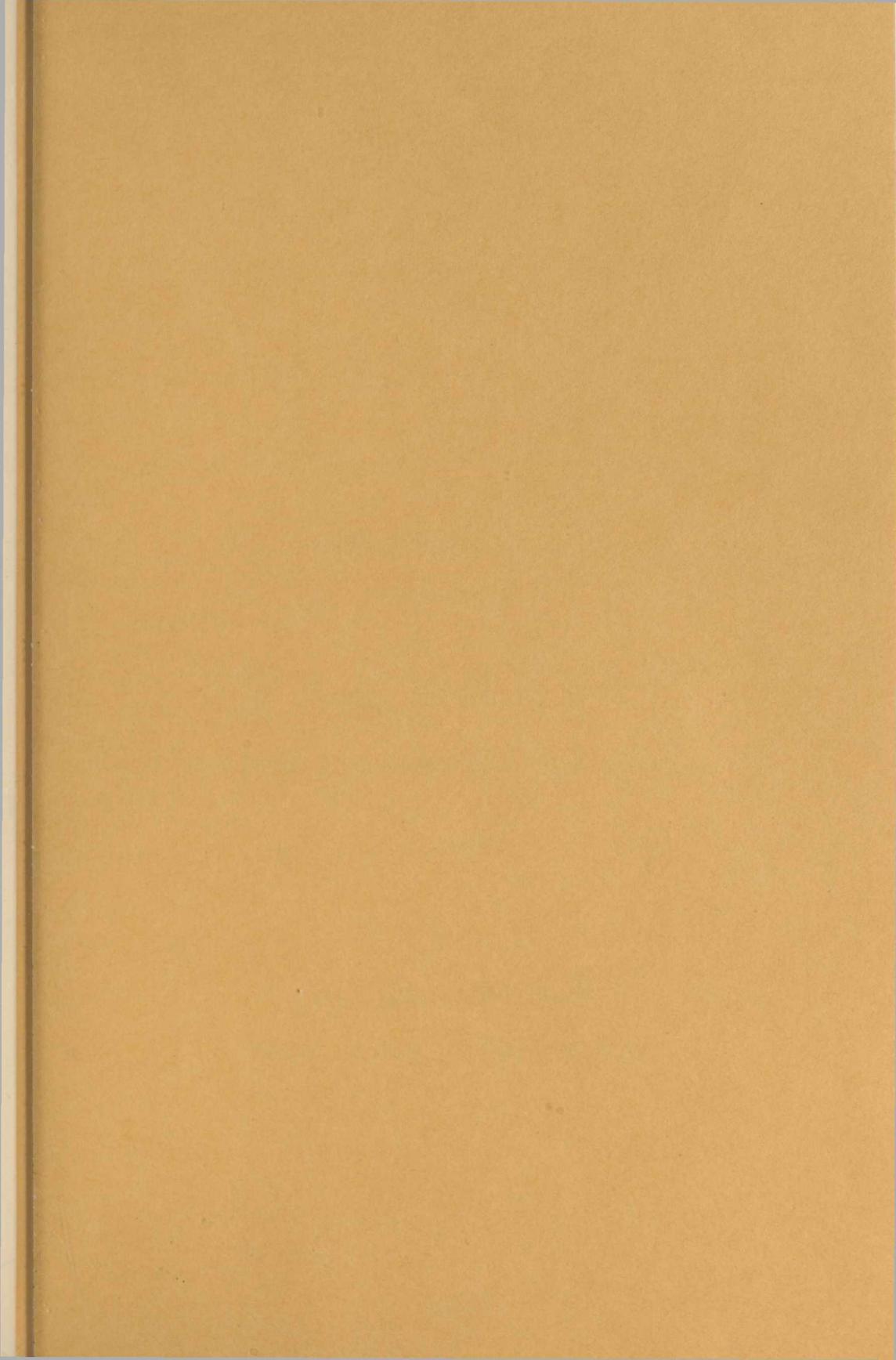
évaluation, au stade de l'exécution des plans régionaux, non, notamment en ce qui concerne les dépenses, avec des organismes populaires régionaux, tels que les conseils régionaux de développement.

9- Qu'il cesse de voir la province, dans la région où elle se trouve, comme une plate à laquelle il faut trouver des sommes additionnelles pour la couvrir plus de besoins. Il n'est pas nécessaire de trouver des sommes additionnelles de l'extérieur de la province, car les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province. Les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province.

10- Qu'il cesse de voir la province, dans la région où elle se trouve, comme une plate à laquelle il faut trouver des sommes additionnelles pour la couvrir plus de besoins. Il n'est pas nécessaire de trouver des sommes additionnelles de l'extérieur de la province, car les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province. Les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province.

11- Qu'il cesse de voir la province, dans la région où elle se trouve, comme une plate à laquelle il faut trouver des sommes additionnelles pour la couvrir plus de besoins. Il n'est pas nécessaire de trouver des sommes additionnelles de l'extérieur de la province, car les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province. Les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province.

12- Qu'il cesse de voir la province, dans la région où elle se trouve, comme une plate à laquelle il faut trouver des sommes additionnelles pour la couvrir plus de besoins. Il n'est pas nécessaire de trouver des sommes additionnelles de l'extérieur de la province, car les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province. Les dépenses de la province sont couvertes par les recettes de la province. Il n'y a pas de déficit de la province.







Deuxième session de la vingt-huitième législature

1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

---

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

# PAUVRETÉ

*Président: L'honorable DAVID A. CROLL*

---

## INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n<sup>os</sup> 1 à 70 inclusivement)



Deuxième session de la vingt-huitième législature  
1969-1970

# SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SPÉCIAL

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Président: l'honorable DAVID A. CROLL

## INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Bascicules n° 1 à 70 inclusivement)

## INDEX

- ACEA**  
*Voir*  
 Association canadienne d'Éducation des Adultes
- ADA**  
*Voir*  
 Agence de Développement régional
- AIC**  
*Voir*  
 Association des Infirmières canadiennes
- AMC**  
*Voir*  
 Association médicale canadienne
- Abols, M. Gesta, Président, Conseil Administration étudiants Université Toronto**  
 Exposé, pauvreté 27:86-87
- Abramson, Mme James, Membre, Conseil canadien Aménagement rural**  
 Curriculum vitae 18:6
- Académie Sydney, N.-É.**  
 Exposé, pauvreté 1:34-51
- Affaires indiennes et du Nord canadien, Ministère des**  
 Budget 14:34-35  
 But 14:84  
 Exposé, pauvreté 14:9-192  
 Historique 14:48-49  
 Indiens et Esquimaux, rapport avec 14:42, 14:47-50  
 Intégration, politique 19:9-10  
 Mémoire présenté au comité spécial du Sénat sur pauvreté (Tables matières) 14:40-192
- Agence de Développement régional**  
 Programme 11:8
- Alberta, Gouvernement de l'**  
 Discussions, pauvreté 57:36-52
- Alberta, Province de l'**  
 Alberta Service Corps 57:72  
 Assistance  
 Judiciaire 56:81-82, 57:55-56  
 Sociale 56:127
- Assurance-Maladie 23:149-150**
- Bonnyville, croissance économique région**  
 55:127-129
- Calgary**  
 Bowness-Montgomery, zone 56:108-117  
 Canadian Coalition for Development 56:52  
 Commission scolaire publique 56:26-36  
 Mémoire, pauvreté 56:84-98
- Coopératives 20:19**
- Développement social, ministère 57:36-52**
- Edmonton**  
 Capital humain, planification mise en valeur 55:95  
 Centre urbain 55:36-37  
 Marian Centre 57:20-21, 57:23  
 Service social, département 55:95-99
- Familles agricoles 55:49**
- "Growing up Together", programme 55:109**
- "Human Resources Research Council" 57:37, 57:45, 57:71-72**
- Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (tableau) 23:144**
- Pauvreté**  
 Allocation sociale, barèmes 16:16, 16:27  
 Calgary 56:9-162  
 Edmonton 55:7-149, 57:7-83  
 Situation 55:7-149, 56:9-162, 57:7-83  
 Zone rurale 55:112-133
- Red Deer 55:128-129**
- Régie de ressources humaines 56:131**
- Revenus, imposition, plafond et exemption 23:188, 55:113**
- Services dentaires 23:156**
- Sturgeon Valley Housing Co-Operative 55:109-111**
- Alcooliques Anonymes**  
 Aide pauvreté 6:21
- Aménagement rural et le Développement agricole**  
*Voir* ARDA
- Aménagement rural et Développement agricole, Loi sur l'**  
 Rôle 18:54

- Anderson, M. John, Commissaire Bien-être, Comité Habitation et Bien-être, Municipalité Grand Toronto**  
Exposé, pauvreté 26:9-11
- Angleterre**  
Logement, allocation de 10:23
- Anthony, M. Byron A., Directeur, Bureau ouvrier-patronal, Institut Affaires publiques, Halifax, (N.E.)**  
Curriculum vitae 1:7
- «Après quatre heures» programmes  
Rôle 16:8-9, 16:12-14, 16:31
- ARDA**  
Rôle 3:18, 11:8-9, 13:27, 18:9, 18:13, 18:54-56, 21:14-15, 21:18, 42:70-72, 42:78, 42:81-82, 50:30
- Armée du Salut, Toronto**  
Discussions, pauvreté 48:7-29  
Mémoire, pauvreté 48:30-38
- Armstrong, Mme Gordon B., Présidente, Provincial Council of Women of Ontario**  
Exposé, pauvreté 50:22-25
- Assemblée Générale de l'Île de Hull**  
Exposé, pauvreté dans Île de Hull 16:18-28, 16:32-42
- Assistance publique du Canada, Loi sur le Régime d'**  
Rôle 8:23, 15:11-12, 15:18, 15:22, 16:25, 64:23
- Assistance sociale, Loi sur l'**  
Application Ile-du-Prince-Edouard 4:59, 15:30-31
- Assistance-Chômage, Loi sur l'**  
Rôle 23:100
- Association canadienne d'Éducation des Adultes, Toronto**  
Discussions, pauvreté 24:7-22  
Mémoire, pauvreté 24:40-51  
Rôle 24:41
- Association canadienne des Libertés civiles**  
Discussions, pauvreté 32:7-27  
Mémoire, pauvreté 32:28-37  
Rôle 32:7
- Association canadienne des Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick)**  
Mémoires, pauvreté 63:22-23, 63:70-71
- Association canadienne des Travailleurs sociaux, Ottawa**  
Discussions, pauvreté 30:7-28  
Mémoire, pauvreté 30:29-45  
Rôle 30:31
- Association communautaire de North York (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 26:103-125
- Association des Consommateurs du Canada, Ottawa**  
Discussions, pauvreté 35:7-25  
Mémoire, pauvreté 35:26-29  
Rôle 35:14, 35:26-29
- Association des Electriciens du Grand Toronto**  
Discussions, pauvreté 26:26-39  
Mémoire, pauvreté 26:133-141  
Rôle 26:37-38, 26:133
- Association des Infirmières canadiennes, Ottawa**  
Discussions, pauvreté 47:7-24  
Mémoire, pauvreté 47:38-43  
Rôle et historique 47:38-39
- Association des Infirmières visiteuses de Sainte-Elizabeth (Toronto)**  
Rôle 20:28
- Association des Ingénieurs de la Province du Nouveau-Brunswick**  
Discussions, pauvreté 61:9-17  
Mémoire, pauvreté 61:65-67  
Rôle 61:9, 61:65
- Association du Barreau de la Province de Québec**  
Discussions, pauvreté 39:7-31  
Mémoire, pauvreté 39:32-37
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'Avancement des Gens de couleur**  
Discussions, pauvreté noirs Nouveau-Brunswick 61:36-45  
Mémoire, pauvreté 61:74-75
- Association du Service familial de Montréal**  
Discussions, pauvreté 36:7-33  
Mémoire, pauvreté 36:34-44
- Association médicale canadienne**  
Discussions, pauvreté 45:21-38  
Mémoire, pauvreté 45:41-46  
Rôle et historique 45:21-23, 45:41, 45:45-46
- Association to Tackle Adverse Conditions (Vancouver)**  
Exposé, pauvreté 8:53-63, 8:83-84  
Recommandations 8:55, 8:84  
Rôle 8:54, 8:84
- Assurance-Maladie**  
Programmes provinciaux 23:148-151
- BAEQ**  
Voir  
Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec
- Babey, M. Paul, Président, UNIFARM**  
Exposé, pauvreté agriculteurs  
Alberta 55:49-52
- Back, M. Jean, Groupe gériatrie, Family Service Association of Montreal**  
Exposé, pauvreté 36:9-10

- Barrier, R.P. Marc, OMI, Membre, Social Planning Council of Edmonton**  
Curriculum vitae 55:111  
Exposé, centre urbain Edmonton  
(Alta) 55:36-37
- Bartels, M. Dennis, Membre, Social Planning Council of Edmonton**  
Curriculum vitae 55:111  
Exposé, coopératives logements 55:39
- Basque, Mme Alfred, Citoyenne, Campbellton (N.B.)**  
Exposé, pauvreté 68:33
- Baxter, Mme Sheila, Membre, Journal «Up to the Neck»**  
Curriculum vitae 12:6
- Bédard, Mme Edna, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa**  
Curriculum vitae 17:6
- Bergevin, M. Jean-B., Sous-Ministre adjoint, Affaires indiennes et Nord canadien**  
Curriculum vitae 14:6
- Bennett, Dr. J.S., Secrétaire, Conseil Services Hygiène, Association médicale canadienne**  
Exposé, services santé 45:21-30
- Bien-être, ministère du, Province de la Nouvelle-Écosse**  
Discussions, pauvreté 37:7-37
- Bien-Être social, ministère du, Province de la Saskatchewan**  
Discussions, pauvreté 42:7-38  
Mémoire, pauvreté 42:39-66
- Bien-Être social et du Travail, ministère du, Province de l'Île du Prince-Édouard**  
Discussions, pauvreté 40:7-29  
Mémoire, pauvreté 40:30-42
- «Big Brothers» du Grand Toronto**  
Discussions, pauvreté 26:49-58  
Mémoire, pauvreté 26:149-155  
Rôle et historique 26:52-58
- Black United Front**  
Exposé sur conditions noirs en Nouvelle-Écosse 1:27-34  
Rôle aide Noirs 3:18
- Blackhead Road Householders' Union, Saint-Jean (T.N.)**  
Discussions, situations propriétaires Blackhead Road 52:52-62
- Blakely, M. S.E., Directeur, Services sociaux, Comité direction services communautaires (Alta)**  
Exposé, pauvreté 56:17-18
- Board of Evangelism and Social Action, Église unie du Canada**  
Discussions, pauvreté 31:9-43  
Mémoire, pauvreté 31:44-71
- Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne du Canada**  
Discussions, pauvreté 33:7-29  
Mémoire, pauvreté 33:30-34  
Rôle 33:30
- Borzak, M. M., Sous-ministre, Service social et de la Famille de l'Ontario**  
Curriculum vitae 43:7
- Bovoroy, M. A. Alan, Avocat-conseil, Association canadienne Libertés civiles (P.Q.)**  
Exposé, pauvreté 32:7-8
- Boyd, Mme Gladys, Groupe citoyens, Family Service Association of Montreal**  
Exposé, pauvreté 36:11-12
- Boys' Club of Canada**  
Mémoire pauvreté 62:29-32
- Bowness-Montgomery Day Care Association (Alta)**  
Mémoire, gaderies enfants pauvres 56:134-135
- Breen, M. Augustus, Président, Blackhead Road Householders' Union, Saint-Jean (T.-N.)**  
Exposé, situation propriétaires Blackhead Road 52:52-53
- Brennan, Frère A. F., Président, Fédération canadienne Enseignants**  
Curriculum vitae 46:6
- Brown, M. Geoffrey, Directeur exécutif, Big Brothers Grand Toronto**  
Exposé, pauvreté 26:49-50
- Brown, M. Horace, Echevin, Special Committee of City of Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:9, 27:115-118
- Burden, M. G. M., Président, Commission scolaire publique, Calgary**  
Exposé, pauvreté 56:27-30
- Bureau catholique de Service social (I.P.E.)**  
Historique 4:61
- Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec**  
Rôle 70:70-76
- Burgess, M. R., Membre, Bowness-Montgomery Day Care Association (Alta)**  
Exposé, garderies enfants 56:58-59
- Burns, Mme Susan, Membre, Consumer's Association of the Yukon Territory**  
Exposé, consommateurs Yukon 59:26-28

**Byars, M. Jim, Président, Prince Albert Work Training Program, (Sask.)**

Exposé, rôle Prince Albert Work Training Program  
65:30-31

**CCRE**

*Voir*

Conseil canadien de la Recherche en éducation

**COBEQ**

*Voir*

Conseil des Oeuvres et du Bien être du Québec

**CORS**

*Voir*

Canadian Operational Research Society

**CRAN**

*Voir*

Conseil régional d'aménagement du Nord-Est

**CRANO**

*Voir*

Conseil régional d'aménagement du Nord-Ouest

**Cadbury, M. George, Membre, Fédération canadienne Planification familiale**

Curriculum vitae 19:7

Exposé, pauvreté 19:23-27

**Caisse d'Aide à la Santé, Loi sur la**

Rôle 23:100, 23:112

**Calgary Inter-Faith Community Action Committee**

Discussions, pauvreté 56:52-58

Mémoire, pauvreté 56:131-133

Rôle 56:131

**Calgary Welfare Rights Group**

Socio-drame sur pauvreté, présentation 56:120-126

**Campbellton (N.-B.), Ville de**

Discussions pauvreté 68:8-22

Mémoire, pauvreté 68:38-41

**Canada**

Assurance

Maladie 23:148-151

Sociale 4:19

Bébés anormaux 45:55

Budgets familiaux, étude (Bibliographie)

23:125-131, 23:134-145

Chômage 37:50-52, 51:37-38

Coopératives, nombre et rôle 20:37-41

Ecologie 45:51-52

Economie 51:39-40

Éducation

Enseignants, caractéristiques 2:21-22

Femmes fréquentant école, hausse nombre 5:14

Niveau 5:12, 13:30

Orientation 1:39, 1:41, 1:124, 1:128, 5:15

Pourcentage jeunes 14-17 ans fréquentant écoles

5:14

Problème fondamental (matières enseignées  
4:12-13

Recherche 46:29-38

Recyclage 13:15, 13:24-25

Surpeuplement classes 2:21

Système actuel 1:32, 1:35-36, 1:40, 2:20-21

Uniformité 1:35-36

Université, encouragement jeunes accéder 5:13

Familles non agricoles 65:52

Fonds consolidés 45:49

Hygiène dentaire, étude 23:153-154

Logements

Conditions 10:7, 45:53-54

Déficiences 10:26-27

Familles partageant logis avec d'autres, proportion  
10:7

Egouts 10:12

Immobilisation, Fédéral payant frais 10:13

Insuffisance, trois aspects 10:26

Loyers, contrôle 10:16

Maritimes, coût élevé construction 10:22

Nombre 10:7

Pénurie 10:24, 10:26, 10:29, 10:31

Prêts garantis 10:27

Régies de logements publics 10:15

Régime d'association fédérale-provinciale pour  
construction 10:13

Sortes 10:13

Sudbury, programme réaménagement 10:13-14

Surpeuplement 10:27

Tableaux par provinces 10:32-36

Maladies mentales 45:54-55

Mortalité infantile, 1968, taux 45:42

Nutrition, enquête nationale 23:152-153

Prévisions pour 1975 51:45

Publicité trompeuse 45:54

Santé et bien-être social, dépenses 51:47

Sécurité-vieillesse 7:33

Stupéfiants 45:50-51

Vie minimum, définition niveau 23:123-124

Vieillesse, pensions 56:143

**Canada, Gouvernement du**

Gaspillage 45:53

Insouciance utilisation argents assistance sociale  
7:20

Pauvreté mauvaise direction à l'élimination 4:22-23

Politiques économiques, répercussions 51:48

Mesures sociales 1:24

**Canada Assistance Plan**

*Voir*

Régime d'Assistance publique du Canada

**Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation**

Discussions, pauvreté 22:9-22

Mémoire, pauvreté au nom des enfants du Canada  
22:23-26

Rôle 22:23

- Canadian Operational Research Society**  
Discussions, recherche opérationnelle appliquée à  
pauvreté 50:7-22  
Mémoire, pauvreté 50:41-54  
Rôle 50:42
- Canadian Woman's Christian Temperance Union**  
Mémoire, pauvreté 45:47-57
- Canadiana, École**  
Rôle 8:43-44, 8:82
- Cantin, M. Léon, Directeur général, COBEQ**  
Exposé, pauvreté 66:11-12
- Cappon, Dr D., FRAP, Professeur, études urbanisme  
et environnement, Université York (Toronto) AMC**  
Exposé, pauvreté 45:24-25
- Carswell, M. S., Citoyen, Toronto**  
Exposé, pauvreté 26:67-68
- Cartwright (Labrador), Groupe de Citoyens de**  
Mémoire, conditions vie Labrador 54:36-40
- Carty, M. Roland K., Vice-Président, Conseil exécutif,  
Chambre de Commerce du Canada**  
Curriculum vitae 51:6
- Castell, Mme Lorna, Représentante, Clinique Pointe-  
Saint-Charles (Qué.)**  
Curriculum vitae 45:7
- Catholic Women's League of Canada**  
*Voir*  
Ligue des Femmes catholiques du Canada
- Centre d'accueil des Indiens et des Métis, Winnipeg  
(Man.)**  
Exposé, pauvreté indiens 7:7-19  
Recommandations 7:7-8
- Chamberlist, M. Norman S., Membre, Conseil terri-  
torial Yukon, Yukon**  
Exposé, visite Comité au Yukon 59:35-36
- Chambre de Commerce d'Edmundston (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 67:14-15
- Chambre de Commerce de Campbellton (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 68:22-23
- Chambre de Commerce, Saint-Jean (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 60:30-37  
Mémoire, pauvreté 60:100-101
- Chambre de Commerce du Canada, Montréal**  
Discussions, pauvreté 51:11-34  
Mémoire, pauvreté (Correction erreur P. 51:15)  
51:35-51  
Rôle 51:14, 51:35
- Chambre de Commerce régionale pour la Région du  
Bas Saint-Laurent**  
Discussions, pauvreté 69:8-19  
Mémoire, pauvreté 69:20-21
- Champlain, M. Viateur de, Administrateur, Banque  
Expansion industrielle, Chambre Commerce régionale  
pour Région du Bas Saint-Laurent**  
Exposé, pauvreté 69:18-19
- Channon, Mlle Geraldine, Adjointe administrative,  
Fédération canadienne des Enseignants**  
Curriculum vitae 46:6
- Chaput, M. Henri-Paul, Directeur, Planification socia-  
le, COBEQ**  
Exposé, pauvreté 66:12-23
- Checkland, R.P. Edward M., Président, Comité Action  
sociale, Edmonton and District Council of Churches**  
Exposé, pauvreté 55:85-88
- Chénard, Mlle Imelda, Conseil planification sociale,  
Ville et Région Ottawa**  
Curriculum vitae 15:6
- Chisholm, Mme Ann, Infirmière, Universal Axle,  
(N.-B.)**  
Exposé, pauvreté 60:63
- Chisholm, Mme Barbara, Directrice, Services Victoria  
Garderies Jour (C.-B.)**  
Exposé, garderies enfants 26:39-40
- Chrétien, Honorable Jean, Ministre Affaires indiennes  
et Nord canadien**  
Déclaration droits Indiens 14:189-192
- Christie, Mlle Florence, Directrice, Services généraux,  
Family Services, Saint John Inc. (N.-B.)**  
Exposé, pauvreté 61:45-47
- Citizen Advice Bureaus (Grande-Bretagne)**  
Rôle 8:38
- City Centre Co-Operative Club (Alta)**  
Discussion, coopératives aidant vagabonds 57:16-24
- City of Edmonton Social Service Department (Alta)**  
Discussions, pauvreté 55:8-20  
Mémoire, pauvreté 55:94-99
- Clark, M. Allan, Directeur, Indian-Eskimo Association  
of Canada**  
Curriculum vitae 19:7
- Clark, Dr. J. G., Membre, Société Service social Yukon  
(Succursale Mayo)**  
Exposé, pauvreté Mayo (Yukon) 58:27-30
- Clarke, M. Edward J., Directeur, Kensington Area  
Residents' Association, Ont.**  
Exposé, pauvreté 27:57-59

- Classe de Déviance sociale de l'Université Saint-François Xavier (N.-E.)**  
Exposé, pauvreté 3:7-17, 3:20-28
- Clinique de Pointe-Saint-Charles (Qué.)**  
Discussions, pauvreté 45:9-21  
Mémoire, pauvreté 45:39-40  
Rôle 45:39-40
- Colombie-Britannique, Province de la**  
Assurance-maladie 23:150  
Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (tableau) 23:145  
Pauvreté  
Allocation assistance sociale, versement 8:55, 8:64, 8:83  
Causes par monopoles entreprises 9:7-13  
Commission  
Appel 12:23  
Logement, modification règlements 8:73  
l'auvreté, mesures contre  
Allocations d'encouragement 9:23, 9:25  
Conseils juridiques donnés par étudiants en droit 8:41-42  
Cool-Aid, projet 8:30  
«Legicare», création 8:40  
Revenu, plafonds et exemptions 23:189-190  
Services dentaires 23:156  
Système assistance judiciaire, fonctionnement 8:34-38, 8:40  
Vancouver  
«Centre-magasins» 8:28  
Éducation 8:62  
Garderies enfants 8:21  
Pauvreté  
Bibliothèque, manque 8:60, 8:83  
Groupe citoyens 8:13  
Habitations loyer modique 8:83  
Logements 9:23, 9:38  
Pauvres, nombre 9:12  
Problèmes 8:7-86, 9:32  
Seuil 8:18  
Travailleurs sociaux 8:55  
Pauvreté, mesures contre  
Assistance sociale, création service décentralisé 8:30  
Coordonnateurs 8:13  
Recyclage femmes 9:20-27  
Personnel sanitaire, formation 8:13  
Problèmes sociaux 8:18  
Projet développement quartiers 8:29  
Service planification sociale 8:13  
Skid-Row, quartier 8:46-48  
Strathcona-Woodland-Grandview, problèmes quartiers 8:54-63, 8:66, 8:80-81, 8:83
- Comeau, M. Laurent, Directeur, CRANO (N.-B.)**  
Exposé, pauvreté 67:15-16
- Comité de Citoyens de l'Aire 10 (Québec)**  
Discussions, pauvreté 66:42
- Comité de l'Habitation et du Bien-Être de la Municipalité du Grand Toronto**  
Discussions, pauvreté 26:9-26  
Mémoire, pauvreté 26:121-129  
Rôle 26:126
- Commission conjointe d'Urbanisme, Zone industrielle et prioritaire, Rimouski-Mont-Joli**  
Discussions, pauvreté 70:14-19
- Commission de l'Assurance-Maladie**  
Rôle 23:149
- Commission de Planification de l'Agriculture canadienne**  
Rapport, agriculture canadienne années 70, secteur revenus minimes 42:67-82
- Commission scolaire publique de Calgary**  
Discussions, pauvreté 56:26-36  
Mémoire, pauvreté Calgary 56:99-117  
Rôle 56:99-100, 56:105-114
- Commission fédérale d'Étude sur le Logement et l'Aménagement urbain**  
Rôle 17:16, 17:18
- Community Legal Aid and Services Program (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 27:27-37  
Mémoire, pauvreté (Table matières) 27:133-141  
Rôle 27:28
- Compagnie des Jeunes Canadiens**  
Rôle 6:31-32, 15:36-37
- Conférence catholique canadienne**  
Discussions, pauvreté 49:7-35  
Mémoire, pauvreté 49:36-44
- Conger, M. D. Stuart, Directeur général, Président, Conseil administration, Saskatchewan Newstart Inc.**  
Exposé, Saskatchewan Newstart Inc. 65:11-12
- Conseil canadien de l'Aménagement rural**  
Exposé, pauvreté (1970) 18:7-23, 18:36-68  
Membres, liste 18:67-68  
Rôle 18:7-9, 18:11, 18:37
- Conseil canadien de la Recherche en Éducation, Ottawa**  
Discussions, pauvreté 46:29-38  
Mémoire, pauvreté 46:57-64  
Rôle 46:31

- Conseil canadien des Églises**  
Discussions, pauvreté 49:7-35  
Mémoire, pauvreté 49:36-44
- Conseil d'Administration des Étudiants de l'Université de Toronto**  
Discussions, pauvreté 27:85-96  
Mémoire, pauvreté 27:168-171  
Réalizations 27:171
- Conseil d'Aménagement régional de l'Est du Québec**  
Discussions, pauvreté 70:19-25  
Mémoire, pauvreté 70:57-103  
Rôle 70:23, 70:60-64
- Conseil de l'Assistance sociale de l'Ontario**  
*Voir*  
Ontario Welfare Council
- Conseil de la Planification sociale, Ville et Région d'Ottawa**  
Exposé, pauvreté 15:27-38, 15:57-59  
Rôle 15:57
- Conseil des Oeuvres et du Bien-être du Québec**  
Discussions, pauvreté 66:11-24  
Mémoire, inconnu sociale de la pauvreté 66:53-57  
Rôle 66:11-12
- Conseil du Travail de Calgary**  
Mémoire, pauvreté 56:155-159  
Rôle 56:155
- Conseil économique du Canada**  
Exposé annuel 5è 5:9, 5:23, 63:64  
Exposé annuel 6è 5:9-10, 5:12, 5:15, 5:29, 20:9, 20:36-37, 63:64
- Conseil économique du Canada, Loi sur le**  
Rôle 5:23
- Conseil national du Bien-Être**  
Rôle 23:11, 23:110-111
- Consumer's Association of the Yukon Territory**  
Discussions, consommateurs Yukon 59:26-35  
Mémoire, pauvreté 59:46-47
- Co-Operative Union of Canada**  
*Voir*  
Union coopérative du Canada
- Conseil régional d'Aménagement du Nord-Est (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté Nouveau-Brunswick 63:30-38, 67:15-20  
Mémoires, pauvreté 63:79-82, 67:23-24  
Rôle 63:79-80, 67:15, 67:19
- «Coolaid»**  
Rôle 8:49
- Coopérative canadienne des fertilisants**  
Rôle 20:15
- Cotton, M. E. A., Directeur régional, Boys' Clubs of Canada, Moncton and East End Boys' Club (N.-B.)**  
Exposé, problèmes jeune garçon 62:8-9
- Council of Catholic Charities**  
*Voir*  
Fédération Catholique des Oeuvres de Charité
- Council of Saint John Home and School Association (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté, éducation 60:19-30  
Mémoire, pauvreté 60:96-99
- Craig, Dr J. D., Directeur, Health Clinic for Transients (Gardenside Society) (Alta)**  
Exposé, conditions alcooliques pauvres 57:24-29
- Craigs, M. J. H., Membre, Ontario Welfare Council**  
Curriculum vitae 25:6  
Exposé, pauvreté 25:9-10
- Craven, Mme Charmian, Vice-Présidente, Family Service Centre of Ottawa**  
Curriculum vitae 16:6
- Crescent Valley Tenants' Association (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 60:74-79  
Mémoire, pauvreté 60:122-123
- Critchley, M. David, Travailleur social, Maritime School Social Work (N.-E.)**  
Curriculum vitae 2:55  
Mémoire, pauvreté 2:50-55
- Crittenden, Mlle D., Sous-ministre adjoint, Service social et de la Famille de l'Ontario**  
Curriculum vitae 43:7
- Croll, Sénateur David A., Président, Comité spécial du Sénat sur la pauvreté**  
Exposés, pauvreté 8:7-9, 27:48-49, 52:60-61, 53:7-17, 55:7-8, 60:7-8, 62:7-8, 64:7-9, 68:7-8
- Curran, M. Garry, Directeur, Programmes, Universal Axle, Saint-Jean, (N.-B.)**  
Exposé, centre d'accueil 60:53-54
- Currie, M. Walter, Président, Indian-Eskimo Association of Canada**  
Curriculum vitae 19:7

- Cuthand, Rév. Adam, Président, Canadian Metis Society  
Curriculum vitae 19:7
- Davidson, Mme True, Mairesse East York, Comité Habitation et Bien-être Municipalité Grand Toronto  
Mémoire, pauvreté 26:130-132
- Davis, M. Don, Directeur exécutif, Fédération ontarienne Associations Citoyens  
Exposé, pauvreté 26:59
- Davis, M. R. A., Directeur, Petite Bourgogne, Association du Service familial de Montréal  
Exposé, pauvreté 36:8-9
- Déclaration canadienne des Droits de l'Homme  
Citations 7:22
- Deiter, M. Walter, Chef, National Indian Brotherhood  
Curriculum vitae 19:7
- Dent, Dr Ivor, Maire, Ville Edmonton, City of Edmonton Social Service Department (Alta)  
Exposé, pauvreté 55:8-9
- Denyer, Mme Susannah H., Conseillère Animation sociale, Family Service Centre of Ottawa  
Curriculum vitae 16:6
- DEVCO  
Voix  
Société de Développement du Cap Breton (N.-E.)
- Dinsdale, Hon. Walter, Député  
Exposé, pauvreté 48:25-26
- Direction de la Recherche et de la Statistique, Ministère Santé nationale et Bien-Être social  
Rôle 23:113-116
- Dispensaire diététique de Montréal  
Rôle 12:15
- Donahue, M. J. H., Président, Social Planning Council of Edmonton (Alta)  
Curriculum vitae 55:111  
Exposé, pauvreté à Edmonton (Alta) 55:36
- Drolet, M. Laurent, Membre, Comité Citoyens Aire 10, Québec  
Exposé 66:42
- Drummond, M. Joseph, Conseiller administratif, ancien Président, Association Nouveau-Brunswick pour l'avancement Gens de couleur  
Exposé, pauvreté noirs Nouveau-Brunswick 61:36-38
- Dugout, Centre, Vancouver (C.-B.)  
Rôle 8:82
- Dussiam, Mme Rosa, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)  
Curriculum vitae 17:6
- Ecole Duke of York, Personnel de l' (Ont.)  
Discussions, pauvreté 26:76-90  
Mémoire, pauvreté 26:168-183  
Rôle 26:169, 26:170-179
- Edmonton and District Council of Churches (Alta)  
Discussions, pauvreté 55:85-93  
Mémoire, pauvreté 55:147-149
- Edmonton Day Centre (Alta)  
Discussions, pauvreté et rôle 57:7-16  
Mémoire, pauvreté 57:64-65
- Eglise Adventiste du Septième Jour du Canada  
Discussions, pauvreté 34:7-29  
Mémoire, pauvreté 34:30-37  
Rôle et historique 34:7, 34:31-33
- Eupuration des Eaux-vannes, Loi sur l'  
Rôle 10:12-13
- Espie, M. Thomas, Directeur, Conseil canadien Aménagement rural  
Curriculum vitae 18:6
- Esquimaux  
Assimilation 14:134-136  
Blancs, rapports avec 14:42, 14:47-50  
Coopératives 20:11-12, 20:17, 20:38-39  
Culture 14:44-45  
Durée de vie moyenne 19:36  
Éducation 14:34, 14:115-118  
Emploi 14:124  
Expansion économique 14:121-123  
Logements 14:118-121  
Nombre 14:42, 14:107, 19:36  
Programmes 14:118-120  
Québec, Arctique 14:105-128  
Revenu annuel 14:43, 14:108  
Santé, programme 23:97-100  
Territoires du Nord 14:105-109
- États-Unis  
Allocations  
Invalidité 1:131  
Logement 10:23  
Veuves 1:131  
Vieillesse 1:132  
Alaska, reconnaissance droits indiens en 19:13  
Chômage 1:132  
«Economic Opportunity Program» 20:17

- Emplois pauvres, procuracy 5:11  
 Hygiène dentaire 23:155  
 Pourcentage jeunes 14-17 ans, fréquentant écoles 5:14  
 Prestations mensuelles 1:133  
 Vie minimum, évolution notion 23:122-123
- Étude sur les Indiens contemporains du Canada**  
 Rôle 19:12, 19:35
- Expansion économique régionale, Ministère de l'**  
 Collaboration avec autres ministères 11:13  
 Mémoire sur pauvres, présenté par sous-ministre M. Tom Kent 11:32-36  
 Objectifs 11:12, 11:32-36, 18:55, 18:63  
 Subventions 11:27
- FCE**  
*Voir*  
 Fédération canadienne des Enseignants
- FCPF**  
*Voir*  
 Fédération canadienne pour planification familiale
- FEDAT**  
*Voir*  
 Formation élémentaire pour Développement des Aptitudes techniques
- FODER**  
*Voir*  
 Fonds Développement Économique et Rural
- Faculté de l'Éducation permanente de l'Université St-François Xavier, Antigonish (N.-E.)**  
 Exposé, pauvreté 2:30-47, 2:56-62
- Fairholm, M. Cyril I., Conseiller, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien**  
 Curriculum vitae 14:7
- Family Service Association of Metropolitan Toronto**  
 Discussions, pauvreté 27:19-26  
 Mémoire, pauvreté 27:123-132  
 Rôle 27:123-124
- Family Service Association of Montreal**  
*Voir*  
 Association du Service familial de Montréal
- Family Service Centre of Ottawa**  
 Exposé, pauvreté 16:7-17  
 Rôle et personnel 16:17, 16:29-30
- Family Service, Saint John Inc. (N.-B.)**  
 Discussions, pauvreté 61:45-56  
 Mémoire, pauvreté 61:76-80  
 Rôle 61:76-79
- Fédération canadienne de l'Agriculture, Ottawa**  
 Exposé, pauvreté 21:9-21  
 Mémoire, pauvreté 21:38-42  
 Rôle 21:12-13
- Fédération canadienne de Planification familiale**  
 Exposé, pauvreté 19:23-33, 19:40-42
- Fédération canadienne des Enseignants, Ottawa**  
 Discussions, pauvreté 46:9-29  
 Mémoire sur pauvreté et instruction publique au Canada 46:39-57  
 Rôle 46:9
- Fédération canadienne des Femmes diplômées des Universités**  
 Discussions, pauvreté Terre-Neuve 52:30-38  
 Mémoire, pauvreté 52:67-68
- Fédération catholique des Oeuvres de Charité (Ont.)**  
 Exposé, pauvreté 20:22-35  
 Recommandations 20:23-27  
 Rôle 20:23-27, 20:43
- Fédération des Caisses populaires Desjardins, Lévis (Qué.)**  
 Coopératives, rôle au sujet création et aide 20:13, 20:15
- Fédération des Oeuvres**  
 Rôle 15:57-58
- Fédération des Pêcheurs de Terre-Neuve**  
*Voir*  
 Newfoundland Fisherman's Federation
- Fédération des Propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick**  
 Mémoire, forêts Nouveau-Brunswick 61:85-94
- Fédération des Travailleurs du Nouveau-Brunswick**  
 Discussions, pauvreté 60:37-44  
 Historique 60:102  
 Mémoire, pauvreté 60:102-108
- Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick**  
 Discussions, pauvreté et syndicats 63:11-24  
 Mémoire, pauvreté 63:63-69  
 Rôle 63:63
- Federation of Saskatchewan Indians**  
 Discussions, pauvreté indiens 65:47-50
- Fédération ontarienne des Associations de citoyens**  
 Discussions, pauvreté 26:58-76  
 Mémoire, pauvreté 26:156-167
- Fletcher, M. Dan, Citoyen, Toronto**  
 Exposé, pauvreté 26:69-71

- Fleury, Lieut-gén. Frank J., Président, Comité santé et bien-être, Chambre Commerce Canada**  
Curriculum vitae 51:7-11  
Exposé, pauvreté 51:14-15
- FODER**  
Rôle 10:28, 18:54, 42:72-73, 42:78-79, 42:81-82, 44:16
- Fonds de Développement économique rural, Lois sur le**  
Rôle 11:9, 18:54
- Ford, M. John, Membre, S.O.S.-Volunteer Action for Social Change (Ont.)**  
Exposé, pauvreté 27:78-80
- Formation élémentaire pour Développement des Aptitudes techniques**  
Rôle 13:31
- Formation professionnelle Adultes 1967, Loi sur la**  
Rôle 13:11, 13:31
- Forsyth, Rév. M. Charles, Secrétaire, Board of Evangelism and Social Action, Église unie Canada**  
Curriculum vitae 31:6-7  
Exposé, pauvreté 31:9-11
- Fraternité des Indiens**  
Rôle 23:99
- Fraternity of Grey Knights (I.P.E.)**  
Fonctions et organisation 4:25-26
- Frontier College, Toronto**  
Historique 13:32-33  
Mémoire sur programme de formation professionnelle adultes 13:30-33  
Rôle et objectifs 13:9-29
- Frontier College Field Workers, Port-aux-Choix (T.-N.)**  
Mémoire, pauvreté, Hawkes Bay et Cox's Cove 54:19-24
- F.U.T.U.R.E. Society (Alta)**  
Rôle 55:105-109
- Gardenside Development Society (Alta)**  
Mémoire, pauvreté 57:66-70  
Rôle 57:24-25, 57:35
- Gaul, M. Robert, Membre, Journal "Up to the Neck", Montréal**  
Curriculum vitae 12:6
- Gayne, M. John, Président, New Brunswick Senior Citizens' Federation, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association)**  
Exposé, condition vieillards Moncton 62:20-21
- Geeki, M. D.A., Secrétaire, Conseil soins hygiène communautaire, Association médicale canadienne**  
Exposé, services santé 45:23-24
- Gélinas, M. Paul, Président, Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent**  
Exposé, pauvreté 69:8-10
- Gendron, Mme Léa, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6
- Giasson, M. Gilles, Directeur, Services professionnels, Service social, Diocèse Rimouski (Qué.)**  
Exposé, pauvreté 70:7-8
- Goble, M. Norman M., Secrétaire général, Fédération canadienne Enseignants**  
Curriculum vitae 46:6
- Godfrey, M. Stewart R., Département Protection sociale, Municipalité Ottawa-Carleton**  
Curriculum vitae 15:6
- Golden, Mlle Jean, Membre, Conseil Administration Étudiants Université Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:87-89
- Gowland, Rev. Arthur J., Secrétaire, Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada**  
Exposé, pauvreté 33:7-9
- Grande-Bretagne**  
*Voir*  
Angleterre
- Grant, Mlle Jean, Département Protection sociale, Municipalité Ottawa-Carleton**  
Curriculum vitae 15:6
- Greater Moncton Community Chest Inc. (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 63:38-48  
Mémoire, pauvreté 63:77-78
- Green, M.P., Président, Fédération ontarienne Associations Citoyens**  
Exposé, pauvreté 26:59-60
- Green, Dr R.G., Médecin généraliste, Prince Albert Community Clinic (Sask.)**  
Exposé, alimentation pauvre 65:40-43

- Greene, Rév. R.S.H., Échevin, Ville Calgary (Alta)**  
Exposé, pauvreté 56:9-11
- Grégoire, Mme Fleurette, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6
- Grégoire, M. Roland, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6
- Groenland**  
Coopératives 20:15  
Esquimaux, éducation 19:21
- Groupe de Travailleurs sociaux Vancouver**  
Exposé, pauvreté 8:9-32, 8:74-77  
Recommandations 8:11-12, 8:74-77
- Guilbeault, M. Jean, Gouverneur, Frontier College, Toronto**  
Curriculum vitae 13:7
- Guinan, M. J., Membre, City Centre Co-Operative Club (Alta)**  
Exposé, groupes coopératifs 57:16-18
- Guindon, M. Yvon, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6
- Habitation, Loi nationale sur l'**  
Définition 10:31  
Aide fournie, Tableaux 10:32-36  
Halifax, article 35(a), en vigueur 2:23  
Modification de 1964 10:22  
Prêts consentis 1948-1968, nombre 10:28  
Programmes 10:27-28  
Rôle 26:12
- Halifax Tenants' Protective Association (N.E.)**  
Exposé, pauvreté 2:9-17, 2:48-49
- Hanrahan, M. P.A., Étudiant, Social Service Course, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:68-71
- Hansen, M. Terry J., Membre, Social Planning Council of Edmonton**  
Curriculum vitae 55:111  
Exposé, anciens détenus face à pauvreté 55:37-38
- Harvey, M. André M.A.N., Chauveau, Qué.**  
Accueil au Comité dans ville Québec 66:7-8
- Harvey, M. Andrew, Recherche en Économie, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie, Halifax (N.-E.)**  
Curriculum vitae 1:8
- Hawthorne, Rapport**  
*Voir*  
Étude sur les Indiens contemporains du Canada
- Health Clinic for Transients (Gardenside Society) (Alta)**  
Discussions, conditions alcooliques pauvres 57:24-35
- Heath, Mme Margery, Présidente, Seekers of Security, Regina, (Sask.)**  
Exposé, pauvreté 64:34-35
- Hellyer, Commission**  
*Voir*  
Commission fédérale d'Étude sur le Logement et l'Aménagement urbain
- Henson, M. Guy, Directeur, Institut Affaires publiques, Universités Dalhousie, Halifax (N.-E.)**  
Curriculum vitae 1:8-9
- Hill, Prof. H. Ward, Membre, Église Adventiste Septième Jour Canada**  
Curriculum vitae 34:6  
Exposé, pauvreté 34:7-8
- Hilms, M. Ralph, Directeur, Division aptitudes sociales, Saskatchewan Newstart Inc., Prince-Albert**  
Exposé, cours relations humaines programme Newstart de Saskatchewan 65:12-15
- Hjertaas, Dr. O. K., M.D., FRSC (Ed.), Directeur médical, Prince Albert Community Clinic (Sask.)**  
Exposé, soins santé pauvres 65:44-47
- Hodges, M. Fred, Président, Fédération Travailleurs Nouveau-Brunswick**  
Exposé, pauvreté 60:37-38
- Hodges, M. Frederick D., Vice-Président, Fédération Travail Nouveau-Brunswick**  
Exposé, pauvreté et syndicat 63:11-13
- Hodgins, Mlle Nora, Secrétaire-trésorière, Fédération canadienne Enseignants**  
Curriculum vitae 46:6
- Hogan, M. A.T., Citoyen, Ville Calgary (Alta)**  
Mémoires, garderies 56:138-142
- Holman, Dr Gérard H., Professeur et Chef, Division pédiatrie, Université de Calgary**  
Mémoire, effets pauvreté sur développement et santé enfants 56:160-162
- Home and School Association of Alberta, Calgary**  
Discussions, pauvreté 56:36-44  
Mémoire, pauvreté (Bibliographie) 56:118-119  
Rôle 56:118

- Honey, M. Floyd, Secrétaire général, Toronto, Conseil canadien Églises  
Exposé, pauvreté 49:7-8
- Householders' (The) Association of Mundy Pond (T.-N.)  
Discussions, pauvreté 52:27-30
- Hubert, M. Achille, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)  
Curriculum vitae 17:6
- Hull, Qué.  
*Voir*  
Hull, Île de
- Hull, Île de  
Air, pollution 16:36  
Eau, état 16:35-36  
Loisirs 16:38  
Office municipal d'habitation 16:22-23  
Pauvreté  
Assistance sociale 16:39  
Bien-être 16:39  
Commodités domestiques 16:37  
Défavorisés, aliénation 16:33  
Étude 16:18-28, 16:32-42  
Habitation 16:36  
Logement 16:19, 16:32, 16:37  
Médicaments, accès 16:39-41  
Milieu 16:32  
Participation, absence 16:32-33  
Peur 16:34  
Revenus 16:19, 16:38  
Statistiques 16:35  
Tabac 16:38  
Pauvreté, mesures contre  
Auto-détermination 16:33-34  
Besoins, connaissance 16:34  
Changement social 16:33-34  
«Enquête-participation» 16:34-35  
Rénovation urbaine 16:19-20, 16:26, 16:37  
Ressources, connaissance 16:35-36  
Solidarité 16:34  
Population 16:21, 16:32  
Pouvoir, structure 16:33  
Sacré-Coeur, hôpital 16:26-27, 16:40-41  
Salubrité publique 16:36-37  
Santé, état 16:35-41  
Écoles 16:19-20  
Population 16:21
- «Humans on Welfare Society» (Alta)  
Discussions, pauvreté 57:52-63  
Mémoire, pauvreté 57:78-83  
Rôle 57:52, 57:78
- Hunt, M. Russell A., Membre, The Mysterious East (N.-B.)  
Exposé, pauvreté 63:25-30
- Hunter, Mlle Trenna, Ancienne présidente, Association Infirmières canadiennes Ottawa  
Exposé, pauvreté 47:7-8
- IGA  
*Voir*  
International Grenfell Association
- Île du Prince-Édouard, Province de l'  
Agriculture 11:17, 11:19  
Assistance sociale 40-11  
Éducation  
Attitudes base, changement 4:14  
Enseignement, propositions pour nouvel 4:14-15  
Ère technologique, inadaptation 4:13  
«Headstart» opération 4:11, 4:13  
Maternelle 4:16  
Professeurs, formation 4:13  
Provincial Vocational Institute 4:29  
Système 4:9-15, 4:62  
Télévision 4:15  
Garderies, service social 4:11  
General Welfare Assistance Act 40:12  
Indiens 40:16  
Limite statutaire, âge 4:28  
Libération sur parole, modification système 4:35  
Pauvreté  
Allocations familiales 4:39, 4:41  
Besoin le plus urgent 4:18  
Bien-être, social 4:40  
Causes 4:43, 4:60, 4:62, 40:8  
Centre Main-d'œuvre, rôle 4:33-34  
Chèques bien-être social 4:37  
Culturelle 4:43  
Détenu sortie prison 4:35  
Éducation, insuffisance 4:62  
Emplois stables, pénurie 4:62  
Étude, abandon prématuré 4:10-11  
Exploitation 4:43  
Informations sur moyens d'en sortir, manque 4:38, 4:42, 4:59-60  
Injustice 4:18  
Isolement 4:62-64  
Justice, face 4:26-36  
Logements, situation 4:60, 4:15-17  
Niveau vie, bas 4:62  
Nombre 4:10  
Politique, orientation 4:38  
Programmes assistance-sociale 4:37  
Revenus 4:18, 4:62  
Société face, attitude 4:37  
Spécialisation dans métiers, insuffisance 4:62  
Travailleurs sociaux, compétence 4:22

- Pauvreté, mesures contre
- Agences auxiliaires complétant travail 4:39, 4:45
  - Allocations diverses 4:11-12, 4:18-19, 4:60
  - Assistance juridique, système 4:29
  - Assistants sociaux, multiplication 4:60-61
  - Besoins psychologiques, satisfaction 4:43
  - Centres
    - Communautaires 4:49
    - Régionaux 4:16, 4:23
  - Cours
    - Budgets, établissement 4:38
    - Dietétique 4:43
    - Économie domestique 4:43
    - Enfants, soin 4:39
    - Fermes, administration 4:63
    - Gestion ménagère 4:38
    - Nutrition 4:38
    - Puériculture 4:43
    - Travaux domestiques, cours 4:63
  - Disparition marque accompagnant pauvreté 4:61
  - Empêchement gens être pauvres 4:20
  - Frais partagés, régime 4:40
  - Garderies enfants 4:51-54, 4:63
  - Industries diversifiées, implantation 4:60
  - Loisirs, création 4:24-25
  - Métiers, initiatives visant choix 4:63
  - Niveau de vie, relève 4:49
  - Organisme unique, résolution problèmes par 4:63
  - Participation pauvres à résoudre problèmes 4:64
  - Plan d'aménagement 11:18
  - Programmes 4:38, 4:40, 4:49, 4:51, 4:60-61, 6:63
  - Projet-pilote 4:38
  - Rapports personnels avec pauvres 4:43
  - Revenu garanti annuel 4:20
  - Services
    - Centralisation 4:21-22
    - Décentralisation administration 4:10, 4:24, 4:59
    - Établissement 4:17, 4:19
    - Travailleurs, sociaux qualification 4:22
  - Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (Tableau) 23:139
  - Population 40:8
  - Projet adaptation travail 23:178
  - Régime assistance sociale, début 4:19
  - Revenu, plafonds et exemptions 23:180
  - Santé 40:18-19
  - Services dentaires 23:156
- «Impôt négatif sur le Revenu»
- Voir*
- Pauvreté mesures contre
  - Revenu garanti, annuel
- Indian-Eskimo Association of Canada, Toronto**
- Exposé, pauvreté 19:9-23, 19:34-39
  - Rôle 19:34
- Indiens**
- Abénakis (Pierreville) 14:20
  - Activités 14:43-44
  - Affaires indiennes et Nord-canadien, manque confiance dans ministère 14:13
  - Affranchissement 19:15
  - Agriculture 19:37
  - Aide sociale 14:84-85, 14:123, 14:140-151, 14:153-162
  - Alaska, reconnaissance droits 19:13
  - Assimilation et intégration 14:17, 14:50, 14:134-136, 19:17, 19:19, 19:38
  - Assistance sociale 19:38
  - Bandes
    - Administrant revenus, nombre 14:16, 14:18, 14:56, 14:133
    - Conseils 14:56
  - Biens 14:57
  - Blancs
    - Fautes 14:9-10, 14:12, 14:22, 14:130-132, 14:134
    - Rapport avec 14:42, 14:47-50, 50:67
  - «Blood Indian» 14:15
  - Britanniques, colonisation 14:47
  - Canadiens origine indienne, nombre 14:17
  - Caughnawaga 14:20, 14:24, 14:26
  - Communication 14:100-103, 59:44-45
  - Confédération 14:49
  - Consommateur 59:43-44
  - Constitution point de vue 14:51, 14:113
  - Consultation 14:100-103
  - Coopératives 20:11-12, 20:15, 20:39
  - Crédits bancaires, manque 19:35, 19:37
  - Culture 14:44-45, 14:99-100, 14:182-183
  - Définition 14:51
  - Développement communautaire 14:85-90
  - Discrimination 19:15
  - Droits et Statuts 14:53, 14:55, 14:58, 14:180-182, 14:184-185
  - Durée de vie moyenne 19:36
  - Économie, expansion 14:82-84, 14:121-123, 19:37
  - Éducation 7:13, 7:16, 14:31-36, 14:57, 14:59-68, 14:115-118, 19:10, 19:14, 19:17, 19:36-39, 59:39-40
  - Emploi 14:124, 14:170-176, 59:40-41
  - Gestion, fonds bandes 14:56
  - Gouvernements, rapport avec 14:47-50, 14:59-105, 14:177-188, 19:36
  - Hurons (Loretteville) 14:21
  - Hygiène 23:48-58, 23:99
  - Imprévoyance 1:47-48
  - Infériorité, sentiment 19:14
  - Isolement 19:11
  - Langue 14:28
  - Limitation naissances 19:27
  - Logement 14:10, 14:37, 14:68-82, 14:118-121, 19:35, 58:55-56, 59:39, 65:47-50
  - Loi, conflit avec 14:51-60, 14:92-99

- «Longue Maison» 14:17  
 Main-d'œuvre bon marché, considération 19:20  
 Manitoba, réserves 19:20  
 Mobilité, manque 14:25  
 Mortalité infantile 19:36, 19:27, 23:98  
 Nombre 14:28-31, 14:42, 14:54, 14:107, 14:133, 19:36  
 Nouveau-Brunswick 14:15, 14:24  
 Palo Valley, réserves 19:22  
 Place dans société, prendre 7:15  
 Potlatch, coutume 19:9, 19:11  
 Pouvoir civil 14:48  
 Programmes 14:12, 14:14, 14:71, 14:74-77, 14:118-120, 14:183  
 Québec Arctique  
 Aide sociale 14:123  
 Éducation 14:115-118  
 Emploi 14:124  
 Expansion économique 14:118-121  
 Logements 14:105-128  
 Situation 14:105-128  
 Recommandations pour amélioration conditions au Yukon, par Yukon Native Brotherhood 59:9-11  
 Réserves 14:21, 14:55-56, 19:20  
 Ressources naturelles 19:11-12  
 Restigouche 14:15  
 Revenu annuel 14:43, 14:72-73, 14:108, 14:110, 19:34-35  
 Santé, programmes 23:97-100  
 Spiritueux 14:56-57  
 Squamish (Vancouver) 14:19-20  
 Subventions 14:78  
 Tableaux  
 Assistance  
 Publique 14:143-148, 14:153, 14:157-162  
 Sociale 14:140-142, 14:149-151, 14:154-156  
 Écoles, inscriptions 14:63  
 Emploi 14:170-176  
 Étudiants, notes obtenues 14:65  
 Formation professionnelle apprentissage, inscription 14:65-67  
 Personnes à charge 14:165  
 Population 14:54  
 Programmes 14:76  
 Revenus 14:72-73  
 Subventions, relevé 14:78  
 Vie, durée moyenne 14:163-164  
 Terres, gestion 14:184-186  
 Territoires Nord  
 Expansion économique 14:106-107, 14:121-123  
 Éducation 14:115-118  
 Emploi 14:124  
 Logements 14:118-121  
 Pauvreté 14:107-109  
 Aide sociale 14:123  
 Situation 14:105-128  
 Traités 14:58, 14:114  
 Tribus 14:133  
 Universités offrant services soins 23:99  
 Winnipeg, nombre 7:7, 7:9  
 Yukon 58:12-16, 58:28, 58:45-50, 58:54-55, 59:7-26, 59:38-45  
 Voir aussi  
 Pauvreté  
 Indiens  
**Indiens, Loi sur les**  
 Rôle 14:28, 14:45, 14:52, 14:55, 14:57, 14:134, 14:180  
**Infirmières de l'Ordre de Victoria (Canada)**  
 Discussions, pauvreté 47:24-37  
 Mémoire, pauvreté 47:44-49  
 Rôle et historique 20:28, 47:24-26, 47:33, 47:44-45  
**Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee (Alta)**  
 Discussions, pauvreté 56:75-80  
 Mémoire, pauvreté 56:150-154  
 Rôle 56:76, 56:151-152  
**Inner-City School Programme, Toronto**  
 Antécédents 26:169-170  
**Institut canadien des Aveugles (N.-B.)**  
 Discussions, pauvreté aveugles 67:8-14  
 Mémoire, pauvreté aveugles 67:21-22  
**Institut des Affaires publiques, Université Dalhousie (Halifax)**  
 Mémoire, pauvreté Nouvelle-Écosse 1:7-27, 7:56-107  
 Pauvreté en Nouvelle-Écosse, constatation et recommandations 1:94-107  
 Rôle 63:19-21  
**Institut Vanier pour la Famille**  
 Discussions, pauvreté 21:22-37  
 Mémoire, pauvreté 21:43-65  
 Recommandations 21:24-25, 21:51-52  
 Rôle 21:43-44  
**Institute on Poverty, Université Wisconsin (É.-U.)**  
 Recherches 5:25-26  
**Interfaith Social Action Committee (T.-N.)**  
 Discussions, pauvreté 54:9  
 Mémoire, pauvreté 54:15-17  
 Rôle 54:15  
**International Grenfell Association (T.-N.)**  
 Mémoire, pauvreté 54:27-33  
 Rôle et historique 54:27

- Italian Immigrant Aid Society (Ont.)**  
Mémoire, pauvreté 27:154-157  
Rôle 27:155-157
- Jackson, Mlle Eileen, Membre, Board of Evangelism and Social Action, Église unie Canada**  
Curriculum vitae 31:7
- Jacobson, Pasteur J. R., Président, Calgary Inter-Faith Community Action Committee**  
Exposé, pauvreté 56:52-54
- Jaffary, M. Karl, Échevin, Comité spécial, Ville Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:10-11, 27:118-120
- Japon**  
Travail, conditions 51:30-32
- Jobin, M. Pierre, Directeur, Commission conjointe d'Urbanisme, Zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli, (Qué.)**  
Exposé, pauvreté 70:15-16
- John Howard Society**  
Rôle 4:35
- Johnson, M. Jack, Avocat, Ville Calgary**  
Exposé, pauvreté 56:81-83
- Johnson, R. P. R.W., Directeur, Tyndale House, Association Service familial, Montréal**  
Exposé, pauvreté 36:7-8
- Jones, Mme F. E., Vice-Présidente, Association Consommateurs Canada**  
Exposé, pauvreté 35:7-9
- Jones, M. R. B., Président, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project, Edmonton (Alta)**  
Exposé, projet spécial citoyen 55:74-76
- Just Society (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 28:17-18
- Just Society, Comité de Bien-Être et d'Indemnisation des Travailleurs (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 28:7-17  
Mémoire, pauvreté 28:31-51
- Keatly, Mme Ruth, Membre, Journal «Up to the Neck», Montréal**  
Curriculum vitae 12:6
- Keeping, Mme Dorothy, Secrétaire, Fédération canadienne de planification familiale**  
Curriculum vitae 19:7
- Kehoe, M. P. M., Membre, Société Child Care Centre, Yukon**  
Exposé, garderies Yukon 58:21-22
- Kelly, M. J. B., Membre, New Brunswick Forest Extension Service**  
Exposé, propriétaire forêts Nouveau-Brunswick 61:56-59
- Kensington Area Residents' Association (Alta)**  
Discussions, pauvreté 27:54-56
- Kent, M. Tom, Sous-Ministre, Expansion économique régionale**  
Mémoire, pauvreté 11:32-36
- Kirk, M. David L., Secrétaire administratif, Fédération canadienne Agriculture**  
Curriculum vitae 21:6  
Exposé, pauvreté 21:9-11
- Lacombe, M. John B., Membre personnel, Conseil économique du Canada**  
Curriculum vitae 5:8
- Laird, M. Elmer, Fermier, Davidson, Saskatchewan**  
Exposé, pauvreté 64:24-26  
Mémoire, pauvreté 64:72-74
- Lane, M. Paul, Membre, Alexandra Park Residents' Association (Ont.)**  
Exposé, pauvreté 27:53-54
- Lapointe, Dr Pierre, Gouverneur, Frontier College, Toronto**  
Curriculum vitae 13:7
- Larocque, M. Lionel, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6
- Lassalle, Dr G., Vice-Président, Services hygiène, Université Sherbrooke, AMC**  
Exposé, pauvreté 45:24
- Lavoie, Mgr Raymond, Directeur, Secrétariat social St-Roch, Québec**  
Exposé, pauvreté 66:42-44
- LeCaine, Mme Hugh, Membre, Family Service Centre of Ottawa**  
Curriculum vitae 16:6
- Lemay, Hon. Juge Gérard, Président, Société St-Vincent-de-Paul du Canada**  
Exposé, rôle Société St-Vincent-de-Paul du Canada 66:8-9

- Lemesurier, Mme Lynn, Membre, O'Connor Drive Development Community Association (Ont.)  
Exposé, pauvreté 27:96-97
- Ligue des Canadiens pour le Développement  
Rôle et membres 49:40-41
- Ligue des Femmes catholiques du Canada  
Discussions, pauvreté 24:23-39  
Mémoire, pauvreté 24:52-63  
Rôle 24:23, 24:38, 24:52
- Linkletter, Mme A., Comité questions intérêt public, Association Service familial, Montréal  
Exposé, pauvreté 36:18-19
- Low, M. Walter James, Travailleur social, Église Adventiste Septième Jour Canada  
Curriculum vitae 34:6  
Exposé, pauvreté 34:8-9
- Low Income Working Committee (Alta)  
Discussions, pauvreté 56:71-75  
Mémoire, pauvreté 56:143-149
- Loyer, M. Eugène, Membre, Assemblée générale Île de Hull, (Qué.)  
Curriculum vitae 16:6
- Maben, M. David, Directeur, St-Christopher House, Toronto (Ont.)  
Exposé, pauvreté 27:49-53
- McDaniel, M. Richard Bryan, Membre, Association canadienne Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick)  
Exposé, pauvreté 63:24-25
- MacDonald, Hon. C.P. (Cy), Ministre Bien-être social, Province Saskatchewan  
Curriculum vitae 42:6  
Exposé, pauvreté en Saskatchewan 42:7-10
- MacDonald, Mme Marie, Présidente, Monica Society, Edmonton  
Exposé, pauvreté 55:20-22
- MacDonald, Rév. M. W. Clarke, Président, Board of Evangelism and Social Action  
Curriculum vitae 31:6
- McCarthy, Rév. J. W., Secrétaire exécutif, Old Brewery Mission, Montréal  
Curriculum vitae 41:6  
Exposé, pauvreté 41:9-11
- McCarthy, M. Malcolm G., Directeur, School of Economic Science, Toronto  
Curriculum vitae 18:6
- MacDonald, M. John Allan, Sous-Ministre, Affaires indiennes et Développement Nord canadien  
Curriculum vitae 14:6
- McDougall, M. Alexander, Directeur, Community Legal Aid and Services Program (Ont.)  
Exposé, pauvreté 27:27-28
- MacEachern, M. Gordon A., Président Conseil en Économie agricole du Canada, Conseil canadien Aménagement rural  
Curriculum vitae 18:6
- McKay, Mlle Leola, Présidente, Senior Citizens' Centre, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association)  
Exposé, condition vieillards Moncton 62:18-20
- MacKee, Mme M. H., Directrice exécutive, Greater Moncton Community Chest Inc. (N.-B.)  
Exposé, pauvreté 63:38-39
- McKeown, M. W. Joe, Président, Regina Renters Council (Sask.)  
Exposé, pauvreté 64:31-32
- McLoughlin, Mme Catherine Avon, Membre, Journal «Up to the Neck», Montréal  
Curriculum vitae 12:6
- McNally, M. W. J., Directeur, Département programmes, Chambre de Commerce du Canada  
Curriculum vitae 51:7
- McNamara, M. John, Vice-Président, Humans on Welfare Society (Alta)  
Exposé, pauvreté 57:52-53
- McNamara, M. William L., P. Eng., Président, Comité mémoire, Association Ingénieurs, Prov. Nouveau-Brunswick  
Exposé, pauvreté 61:9-11
- MacPherson, M. Lawrence, Administrateur, Assistance sociale, Bureau catholique Service social, Charlottetown (Î.-P.-É.)  
Curriculum vitae 4:7, 4:37
- MacPherson, M. R. B., Membre, Comité santé et bien-être, Chambre de Commerce du Canada  
Curriculum vitae 51:11
- McRae, Son Honneur W. T., Maire, Campbellton (N.-B.)  
Exposé, pauvreté 68:8-11

**Magneson, M. Harland, Directeur, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta).**  
Exposé, service social 55:61-63

**Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, Ministère de la Rigidité certains programmes 8:27**

**Maitland, Mme Alice, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires (Ont.)**  
Curriculum vitae 17:6

**Mallette, M. Karl, Président, Comité Habitation et Bien-Être, Municipalité Grand Toronto**  
Exposé, pauvreté 26:11-13

#### **Manitoba, Province du.**

##### **Assistance**

Judiciaire 6:15-16, 7:17, 7:20-21, 7:27, 32:25

Sociale 6:21

Assurance-maladie 23:150

Commission droits homme, absence 7:18

Divorce, obtention et demande 7:27-28

##### **Éducation**

Cours formation, empêchement suivre 6:54

Prêts-bourses 6:51

Spécialisation, manque 6:51

Immigrants, favoritisme 6:51

Logements 6:50, 6:56

Main-d'œuvre 6:51, 6:53, 6:57-58

Normes budgétaires, mensuelles pour nécessités fondamentales (Tableau) 23:143

##### **Pauvreté**

Alcoolisme 6:21, 6:50

Allocations familiales 7:33

Anomalies 7:20-21

Appel, procédure 7:25-26, 12:23

Assistance judiciaire 6:51, 6:54, 7:27

Assurance-chômage 6:51

Bien-être 6:14

Condition 6:7-23

Crédit, non obtention 7:30

Discrimination assistés sociaux 7:21-22

Délinquance 6:50

Emploi, manque 7:9

Fierté, écrasement 7:22

Informations de droits, mauvaises 7:20

Justice, démêlés 6:11

Logements 6:9-10, 6:53, 6:59, 6:65

Lois mauvaises applications 6:56

Loyers, hausse 6:56

Métis 6:18

Prestations sociales 6:13, 7:20

Récréation, manque lieu 6:50

Revenu garanti normal 7:32

Salaires marginaux 6:50

Travailleurs sociaux, inefficacité 7:21, 7:26

#### **Pauvreté, mesures contre**

Agents police, spécialisation problèmes domestiques 6:11, 6:14

Communications bilatérales avec centres décisions 7:22

Droits auprès organismes, revendication 7:22

Éducation, possibilité 6:52-54, 7:23-24

Emploi, création 6:52-53

Formation 6:52

Gains admissibles, relèvement 6:52

Immigration, diminution 6:52

Information, création centres 7:26

Logements 6:52

Loi sur propriétaires et locataires, revision 6:61

Périodes attente prestations assurance-chômage, annulation 6:52

Programme particuliers, bien-être, réglementation 7:22

Psychothérapie pour épouses abandonnées 6:11

Public, information droits 6:52-53

Récréation 6:12

Recyclage 6:52

Revenu annuel garanti 7:23, 7:25, 7:32

##### **Salaire**

Annuel, droit négociation 7:22

Minimum, augmentation 6:52, 6:55

Revenu, plafonds et exemptions 23:186

Services dentaires 23:156

#### **Maritimes, Provinces des**

Coopérative 20:19

Pauvreté 1:56

#### **Manitoba Indian Brotherhood**

Exposé, pauvreté 19:9-23

#### **Makle, M. Gower, Vice-Président, Association canadienne Éducation Adultes**

Curriculum vitae 24:3

Exposé, pauvreté 24:7-8

#### **Marshall, Plan**

Rôle 18:13

#### **Martin, M. Alan, Étudiant, Conseil Étudiants, Université Nouveau-Brunswick, Fredericton**

Exposé, pauvreté 60:45-47

Mémoire, pauvreté 60:109-112

#### **Martynuik, M. Dan, Président, Kensington Area Park Residents' Association (Ont.)**

Exposé, pauvreté 27:54-56

#### **Matthews Mme James J., Convocatrice nationale, Ligue Femmes catholiques Canada**

Exposé, pauvreté 24:23-27

- Maxwell, Mlle Anne, Membre, South End Improvement Association, Saint-Jean (N.-B.)  
Exposé, pauvreté 60:63-66
- Maxwell, M. Grant, Codirecteur, Office national Action sociale, Ottawa, Conférence catholique canadienne  
Exposé, pauvreté 49:8-9
- Melvin, M. W. Breen, Président, Co-Operative Union of Canada, Ottawa  
Exposé, coopératives 20:9-10
- Métis  
Assimilation 14:29  
Éducation 14:115-118  
Emploi 14:124  
Langue 14:29  
Nombre 19:36  
Population 14:107  
Québec arctique, emploi 14:124  
Territoires Nord  
Éducation 14:115-118  
Emploi 14:124  
Pauvreté 14:107-109
- Michael, M. D. L., Avocat-conseil, Église Adventiste Septième Jour Canada, Oshawa (Ont.)  
Curriculum vitae 34'6
- Ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, Loi sur le  
Rôle 23:113
- Mira, M. Manuel, Président, Portuguese Canadian Congress, (Ont.)  
Exposé, pauvreté 27:56-57
- Mitchell, M. Grant, Directeur exécutif, Ressources hydrauliques de la Saskatchewan, Saskatchewan Co-operative Credit Society  
Exposé, pauvreté 64:9-12
- Moffatt, Dr Harding P., Membre, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie, Halifax, N.-É.  
Curriculum vitae 1:10
- Moncton and East End Boys' Club (N.-B.)  
Discussions, problème jeune garçon 62:7-16  
Rôle et programmes 62:7-16
- Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association, (N.-B.)  
Discussions, pauvreté vieillards 62:16-28  
Mémoire, pauvreté et personnes âgées 62:33-35
- Mondoux, M. Léon, Membre, Comité santé et bien-être, Chambre de Commerce du Canada  
Curriculum vitae 51:11
- Monica Society, Edmonton, (Alta)  
Discussions, pauvreté 55:20-36  
Mémoire, pauvreté 55:100-103  
Rôle 55:23
- «More Opportunities for Mothers» Vancouver, (C.-B.)  
Rôle 9:18-19
- Moreland, M. J. W., Membre, Comité santé et bien-être, Chambre de Commerce du Canada  
Curriculum vitae 51:11
- Morin, Son Honneur René, Maire d'Edmundston (N.-B.)  
Mots bienvenue au Comité 67:7
- Morrissey, M. William K., Administrateur division programme, Ministère Bien-Être social, Province Saskatchewan  
Curriculum vitae 42:6
- Morrison, M. Ian, Coordonnateur national, Frontier College, Toronto,  
Curriculum vitae 13:7
- Mount Carmel Clinic Winnipeg (Man.)  
Activités et services majeurs 6:67-69  
Budget annuel 6:17  
Discussions, pauvreté 6:7-23, 6:65-76  
Objectifs 6:65-67  
Recommandations 6:14, 6:70-71  
Rôle contre pauvreté 6:8-28, 6:65-76  
Tableaux données 6:72-76
- Mullen, M. Vern, Directeur, Division formation base, Saskatchewan Newstart Inc., Prince Albert  
Exposé, programme formation base du Saskatchewan Newstart Inc. 65:15-19
- Mulvihill, Rév. Claude J., Directeur, Council of Catholic Charities, Toronto  
Curriculum vitae 20:7  
Exposé, pauvreté 20:23-27
- Munro, M. Charles G., Président Fédération canadienne Agriculture  
Curriculum vitae 21:6
- Murdoch, M. Ken, Secrétaire, S.O.S.—Volunteer Action for Social Change (Ont.)  
Exposé, pauvreté 27:77-78
- Murphy, Dr Noel, Maire, Corner Brook (T.-N.)  
Témoignage séance comité 54:9-10
- Musgrave, M. E., Échevin, Calgary (Alta)  
Exposé, pauvreté 56:12-13

- Mussalem, Mlle Helen K., Administratrice déléguée, Association Infirmières canadiennes  
Exposé, pauvreté 47:8-9
- «Mysterious (The) East», (N.-B.)  
Discussions, pauvreté 63:25-30, 63:48-62  
Mémoire, pauvreté 63:25-30, 63:72-76
- NARDA**  
*Voir*  
Northern Agricultural Rural Development Association
- NCS**  
*Voir*  
Newfoundland Co-Operative Services
- NRDC**  
*Voir*  
Conseil régional d'Aménagement du Nord-Est
- Nadeau, M. Alphonse, Animateur social, Assemblée générale Ile de Hull  
Curriculum vitae 16:6
- National Council of Jewish Women of Canada (Toronto)  
Discussions, pauvreté 27:38-44  
Mémoire, pauvreté 27:142-144  
Rôle 27:38, 27:142
- National Indian Brotherhood of Canada  
Exposé, pauvreté 19:9-23, 19:34-39  
Rôle 19:34
- Neary, Hon. Stephen A., Ministre des Services sociaux et du Reclassement, Province de Terre-Neuve  
Curriculum vitae 38:6  
Exposé, pauvreté 38:7-8
- Neighbourhood Service Centre of Greater Winnipeg (Man.)  
Discussions, pauvreté 6:23-38
- Neighbourhood Youth Corps, Toronto  
Discussions, pauvreté 26:90-103
- Neveu, M. John, Président, Just Society, Comité Bien-Être et Indemnisation Travailleurs (Ont.)  
Exposé, pauvreté 28:7-10
- Neville, M. Floyd J., Directeur adjoint, Direction Affaires communautaires, Ministère Affaires indiennes et Développement Nord canadien  
Curriculum vitae 14:7
- Newfoundland and Labrador Rural Development Council  
Mémoire, pauvreté 54:18
- Newfoundland Co-Operative Services  
Discussions, pauvreté 52:17-23  
Rôle 52:18
- New Brunswick Forest Extension Service  
Forêts  
Discussions 61:56-64  
Mémoire 61:81-84
- Newfoundland Fisherman's Federation  
Discussions, pauvreté 52:23-27
- «New-Start», Programme  
Rôle 21:16
- Noirs, pauvreté  
*Voir*  
Pauvreté—Noirs
- Northern Agricultural Rural Development Association, Bonne-Bay-Trout River, (T.-N.)  
Discussions, pauvreté 54:11
- Northern Regional Development Association Council  
Mémoire, pauvreté région Bonne-Bay-Trout River 54:25-26
- Nouveau-Brunswick, Province du  
Aveugles 67:8-14  
Bloomfield Junction 61:7-8  
Budget total 44:18-19  
Crescent Valley 60:81-95, 60:122-123  
Éducation 63:12  
Expansion économique 63:12  
Forêts 61:7, 61:56-64, 61:81-94  
Livre blanc du Développement et du Bien-Être social, extraits 63:65-66  
Noirs 61:36-45, 61:74-75  
Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (Tableau) 23:140  
Pauvreté  
Allocations familiales 44:27  
Assistance  
Bien-Être 44:34  
Judiciaire 32:29  
Médicale 44:22-24  
Sociale 44:33  
Assistés sociaux 44:18, 68:16  
Buctouche 63:7-8  
Campbellton 68:7-44  
Commission d'appel 12:23  
Edmundston 67:7-24  
Éducation, manque 44:9-10, 60:19-30  
Livre blanc sur développement social et bien-être social, résumé 44:32-37  
Logements 44:12-13, 60:13-14  
Situation 44:7-31, 60:7-123, 61:9-94, 62:8-35, 63:11-82, 67:7-24, 68:8-44

- Tracadie 63:8-9  
 Vieillards 62:12-28, 62:33-35  
 Pommes de terre, marché 11:23  
 Population 63:11  
 Rétention, taux 60:97  
 Revenu, plafonds et exemptions 23:182  
 Saint-Jean 60:7-123, 61:38-94  
 Santé et Bien-être, ministère  
 Discussions, pauvreté 44:7-31  
 Mémoire, pauvreté 44:32-37  
 Syndicat 63:23  
 Tableaux  
 Assistance sociale, cas 44:37  
 Mortalité  
 Infantile, taux 44:36  
 Prénatale 44:36  
 Salaire modique, incidences familles à 44:37
- Nouveaux Impératifs Communautaires (Ottawa)**  
 Buts 17:23  
 Exposé, pauvreté 17:7-24  
 Rôle 17:7-24
- Nouvelle-Écosse, Province de la**  
 Agriculture 1:15-16  
 Assistance judiciaire 32:24, 32:29  
 Assurance-maladie 23:151  
 Bien-être social, ministère  
 provincial 1:131  
 Bourses, proposition modification  
 programme 3:10  
 Cap-Breton 1:47-48, 1:126  
 Coopératives 20:13  
 «Distress for Rents Act» 37:15  
 Économie 1:103  
 Éducation  
 Adolescents de 15-19 ans fréquentant école,  
 proportion 1:99  
 Centres information, création 1:137  
 Cours soir 1:138  
 Écoles professionnelles régionales 1:98  
 Jardins d'enfants, établissement 3:14  
 Métiers, écoles 1:125  
 Niveau 2:43  
 Orientation 1:129, 1:137, 2:58, 3:12  
 Point-Edward, nombre étudiants recyclés 2:40  
 Prêts-bourses-allocation 1:40, 1:125, 1:138,  
 3:10-11  
 Professeurs 1:40-41  
 Programme 1:24, 1:123-126, 1:128, 3:11-15  
 Recyclage 1:55, 1:125, 2:57-58  
 Stupéfiants, usage 1:44-45  
 Système scolaire  
 Polyvalent 1:98  
 Sydney 1:45, 1:128  
 Travailleurs sociaux 1:138  
 Expansion économique 1:54  
 Halifax 11:29
- Indiens sur réserves, nombre 1:54, 1:74  
 MacDonald, étude 1:74-75  
 Main-d'oeuvre  
 Cap-Breton, chômage 1:130  
 Femme, discrimination 1:19  
 Loi  
 Accidents travail 1:127  
 Salaire minimum 1:127  
 Ouvriers non spécialisés 1:127  
 Recyclage 1:102  
 Réduction 1:103  
 Réimplantation 1:102  
 Syndicats 1:104, 1:127  
 Niveau vie 1860-70 1:15
- Noirs  
 Age 1:83  
 Éducation 1:78-80, 1:88-91, 3:18  
 Émigration vers «Haut-Canada» 1:94  
 Guysborough 1:92-93  
 Injustice 1:80  
 Logements 1:93-95  
 Nombre 1:55  
 Occupation 1:88  
 Origines 1:77-78  
 Participation règlement leur situation 3:18  
 Pauvreté, lutte 3:18  
 Population 1:80-82  
 Recyclage 3:18  
 Répartition écologique 1:80-91  
 Revenus 1:82-83, 1:85-88, 3:18  
 Ruraux 1:82-83  
 Secteur industriel, possession 1:29  
 Ségrégation 1:79, 3:18  
 Situation 1:29, 1:32-33  
 Sous-emploi 1:93  
 Travailleurs ruraux non agricoles 1:90-92
- Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fon-  
 damentales (Tableau) 23:140  
 «Nulife,» étude 1:70-71, 1:98-100
- Pauvreté**  
 Acériés 2:57  
 Agriculture 1:96  
 Alcoolisme 1:104  
 Assistés sociaux 2:46, 37:19  
 Bien-être social 3:8  
 Caisse populaires 1:55, 1:104  
 Cap-Breton 1:34, 1:71  
 Causes 1:98, 1:103, 2:57, 3:20  
 Changements technologiques 1:71, 2:57  
 Chômage 1:102  
 Commission d'appel 12:23  
 Coopératives 1:55, 1:104  
 «Credit Unions» 1:55, 1:104  
 Dettes 1:100  
 Disparité régionale 2:59  
 Éducation 1:55, 1:61, 3:20-21, 3:23-24  
 Esquisse 37:49-61  
 Étude 1:4-139

- Exposé faits 1:57-67  
 Évaluation, difficultés 1:57, 1:60  
 Familles 1:60-61  
 «Fringeville» 1:25, 1:72-74  
 Gouvernement, échecs 1:126-127  
 Groupes ethniques 1:74-94  
 Halifax 1:54  
 Indiens 1:55, 1:74-75, 1:134-135  
 Industrie forestière 2:36  
 Isolement 1:70  
 Législation ouvrière, lacunes 1:127  
 Logement 1:55, 1:61, 1:99-100, 1:126, 3:20-21  
 Loisirs 1:101  
 Noirs 1:55, 1:75-94  
 Nombre, pauvres 1:57  
 Régions  
   Rurales 1:68-70, 2:61  
   Urbaines 1:70-74  
 Ressources physiques, épuisement 1:71  
 Revenu 1:54, 1:57, 1:60, 1:68, 1:70, 3:20-22  
 Sydney 1:127  
 Transport en commun 1:55, 1:100-101  
 Veuves, prestations 1:43, 1:131  
 Vie au-dessus moyens 3:11  
 Victimes, deux sortes 1:56  
 Pauvreté, mesures contre  
   Agents bien-être, choix 1:132  
   Alcoolisme, centres traitement 1:138  
   Allocations familiales 1:127, 1:132  
   Assistance  
     Conseil 1:106  
     Sociale 1:138  
   Associations crédit 1:104  
   Assurance, étude  
     Chômage 1:135  
     Services médicaux 1:134, 1:137  
   Barème provincial fixant normes pour maisons  
   chambres et appartements, établissement 3:20,  
   3:25  
   Bien-être, sommes 1:132  
   Capitiaux, investissements 1:106  
   Centres étude et loisirs communautaire, aménage-  
   ment 1:98  
   Centreville, expansion 1:71  
   Commission contrôle prix 1:127  
   Coopératives 1:96, 1:100, 1:104, 1:127  
   Cap-Breton, développement 1:131, 1:134, 1:136  
   Coopératives habitation, création 2:59-60, 3:21  
   Déplacement gens 1:71  
   Écoles année longue, ouverture 3:23  
   Économie, modernisation 1:98  
   Éducation 1:131-133, 1:137, 2:57, 2:59, 3:9  
   Égalité civique 1:107  
   Enseignants, spécialisation 3:12-13  
   Enseignement, amélioration 1:106, 1:137, 2:57,  
   3:8  
   Études préscolaires et d'initiation établissement,  
   programmes 1:98  
   Expansion, stimulation 1:98  
   Exploitation subventionnée 1:96-97  
   Fonctionnaire chargé voir application normes,  
   nomination 3:20, 3:25  
   Forestiers, crédits propriétaires 2:36  
   Formation professionnelle 1:106  
   Gestion financière 2:60  
   Hypothèques pour familles faible revenu, réduc-  
   tion intérêt 1:138  
   Impôts, réduction 1:107  
   Indiens, aide aux 1:137  
   Industrialisation 1:95  
   Industries, aide nouvelles 1:102, 1:106  
   Jeunes, offres emploi 1:106  
   Libre entreprise, système 1:96  
   Logements sociaux 1:71, 1:107, 1:138, 2:31,  
   2:58-59, 3:8, 3:20  
   Lois, adoption 1:132  
   Loisirs 1:106, 1:134, 1:137  
   Loyer, fixation prix 3:20, 3:25  
   Main-d'œuvre, mobilité 1:68  
   Métiers, enseignement 1:102  
   Naissances, contrôle 1:85  
   Octrois subvention directes 1:93, 1:95, 1:97  
   Organisation et action collective parmi pauvres,  
   encouragement 1:94, 8:15  
   Organismes, coordination 1:70  
   Participation 3:16  
   Pêcheurs, assurance sociale 2:42  
   Possibilités ordre économique, procuration 1:97  
   Programmes  
     Adultes 1:137, 3:23-24  
     Aide étudiants 3:24  
     Coopératifs habitation 2:58  
     Développement 1:68  
     Rajustement et expansion de collectivité 2:62  
     Sociaux expérimentaux 1:104-105  
   Projet-pilote de progrès social 2:62  
   Propriété aux classes moins favorisées, accessi-  
   bilité 3:21  
   Publicité 1:134  
   Régime universel impôt négatif progressif sur  
   revenu 3:22  
   Relations humaines 2:60-61  
   Ressources naturelles, développement 2:42  
   Revenu annuel garanti 1:55, 1:103-104, 1:127,  
   1:136, 3:8, 3:10-11, 3:15, 3:21-22  
   Salaire minimum, modification loi 1:139  
   Sociétés financement et prêts, étude rôle 1:134,  
   1:137  
   Soins médicaux et mentaux 1:106  
   Soutien revenus 1:106  
   Subventions, famille faible revenu 3:21  
   Sydney, travailleurs acier 1:134  
   Syndicats 1:96, 1:127  
   Système suédois bois communaux 2:36  
   Tourisme 1:136  
   Travailleurs, aide remplacement 1:106

- Vieillard, attention 2:59  
 Pollution, lutte 1:138  
 Ressources industrielles 2:33  
 Revenu, plafonds et exemptions 23:181  
 Salaire minimum 1:19, 1:103, 2:15  
 Services dentaires 23:156  
 Stephenson, rapport 1:71  
 Tableaux  
   Caractéristiques associées à fréquence... (4) 1:63-66  
   Classification selon occupation noirs 1:89  
   Dernière année scolaire terminée par noirs 1:90  
   Familles noires, données sur 1:86  
   Fréquence faibles revenus  
     Associée à certaines caractéristiques personnes hors famille (1961) 1:67  
     Familles présentant caractéristiques (1961) 1:58  
     Parmi particuliers, hors d'une famille (1961) 1:59  
   Gains salariés parmi Indiens (1961) 1:76  
   Importance numérique de famille chez Noirs  
     Centre-ville 1:84  
   Inventaires de titres propriété 1:69  
   Moyens ordinaires transport 1:101  
   Population à faibles revenus (1961) 1:62  
   Pourcentage population noire 1:81  
   Répartition selon âge noirs centre-ville, . . . 1:84  
 Revenu  
   Annuel Noirs 1:87  
   Familial total, Indiens réserves (1967) 1:76  
   Gagné, en pourcentage revenu familial total par Indiens réserves (1967) 1:76
- Nouvelle-Zélande**  
 Coopératives 20:16  
 Pauvreté, mesures contre logement 18:24-25
- Nova Scotia Association for Advancement of Coloured People (N.E.)**  
 Exposé, pauvreté 3:7, 3:18-19  
 Rôle aide noirs 3:19
- O'Connor Drive Development Community Association (Ont.)**  
 Discussions, pauvreté 27:96-114
- O'Donohue, M. Anthony, Echevin, Special Committee of City of Toronto**  
 Exposé, pauvreté 27:12-13, 27:115
- O'Driscoll, M. W., Président, Newfoundland Co-Operative Services**  
 Exposé, coopératives Terre-Neuve 52:17-18
- Office d'Expansion économique de la Région de l'Atlantique**  
 Réalisations 11:21, 11:32
- Office of Economic Opportunity, (États-Unis)**  
 Rôle 5:26
- Office Overload**  
 Commission sur emplois, rémunération 6:57
- Old Brewery Mission, Montréal**  
 Discussions, pauvreté 41:9-33  
 Mémoire, pauvreté 41:34-40  
 Rôle 41:10-33, 41:34-40
- Ontario, Province de l'**  
 Assistance  
   Judiciaire, système 21:26-27, 27:28-37, 27:134-137, 32:39  
   Publique 28:19  
 Assurance-maladie 23:150-151  
 Coopératives 20:19, 20:38  
 «Day Care Centre Act» 27:39  
 Divorce, obtention et demande 7:27-28  
 Éducation 13:28  
 «Family Benefits Act» 26:135, 27:101, 43:81, 43:98  
 «General Welfare Assistance Act» 26:15, 26:135, 43:81  
 Indemnité permanente, partielle 25:20  
 Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales 23:141-142  
 Pauvreté  
   Aide  
     Familiale, services 15:48-49  
     Financière, droit 15:45  
   Alimentation 15:48  
   Allocations 15:40  
   Assistance sociale 15:10-27, 15:40  
   «Budget préadditionnel» 15:45  
   Chômeurs 15:15  
   Commission d'appel 12:23  
   Désertion foyer 15:47-48  
   «Embauchabilité» principe 15:39-40  
   Lieux 25:14  
   Logement 15:45-47  
   Ménage, articles 15:45  
   Nécessités 15:47  
   Politique 43:48-49  
   «Provincial General Welfare Assistance Act» de 1967 15:44-50  
   Séparation époux 15:47-48  
   Services 15:45  
   Soins dentaires 15:48  
   Subventions démographiques 15:49  
   Tableaux 15:52-60, 43:125-136  
   Toronto 11:30, 11:34, 26:9-187, 27:9-171, 28:5-149  
 Programmes  
   Aide légale 43:116  
   Assurance-chômage 43:77-79, 43:86-90  
   «Child Welfare and Children's Institutions» 43:106-110

- «Family and Youth Allowances» 43:69-75  
 «Family Benefits» 43:58-63, 43:67-68, 43:91  
 Garderies de jour 43:110-111  
 «General Welfare Assistance» 43:55-57, 43:65-68  
 «Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement» 43:75-76  
 Personnes âgées 43:111-112  
 Réhabilitation 43:112-113  
 Service aide domicile 43:118  
 Revenu, plafonds et exemptions 23:184-185  
 Services dentaires 23:156  
 Service social et de Famille, ministère  
 Discussions pauvreté 43:9-39  
 Mémoire, pauvreté 43:40-136  
 Organisation 43:51-54  
 «Visiting Homemakers and Nurses Act», rôle 26:54
- Ontario Department of Social and Family Services**  
*Voir*  
*Ontario, Province de l'*  
 Service social et Famille, ministère
- Ontario Welfare Council**  
 Discussions, pauvreté 25:7-22  
 Mémoire, pauvreté 25:23-26  
 Rôle 25:8-13
- Ostry, Dr Sylvia, Directeur, Conseil économique du Canada**  
 Curriculum vitae 5:6-8
- Ottawa-Carleton, Municipalité**  
 Bien-être, services 15:43  
 Pauvres 15:44  
 Pauvreté 15:7-27, 15:43
- Ottawa-Carleton, Département protection sociale de la Municipalité**  
 Budget 15:12  
 Exposé, pauvreté 15:7-27, 15:39-57  
 Personnel 15:17
- Ottawa, Ville d'**  
 Pauvreté  
 Aide, contribution 15:26  
 Discrimination 17:8  
 Drogues 17:15  
 Financement  
 Allocations mères nécessiteuses 17:12  
 Salaires 17:8  
 Formation adulte 17:17  
 Logement 17:8, 17:14-15, 17:17-18  
 «Operation Comeback», programme 17:19  
 «Ontario Housing Corporation» 17:15  
 «Ottawa Housing Authority» 17:15  
 Problèmes 17:8  
 Service social 17:11
- Ouellet, M. Gary Quart, Avocat, Québec**  
 Lecture mémoire, pauvreté 66:24-33
- Paikowsky, M. Jason, Etudiant, Universal Axle (N.-B.)**  
 Exposé, centre d'accueil, Saint-Jean (N.-B.) 60:52-53
- Parlee, Dr H. Bruce, Président, Comité mémoire, Services Médecine générale Hôpital général Saint-Jean (N.-B.)**  
 Exposé, pauvreté 61:17-18
- Pauvreté**  
 Agences  
 Assistance sociale, inefficacité 2:33, 12:10, 12:27  
 Bien-être social et programmes main-d'œuvre, rapports 5:18  
 Agriculteurs 21:9-21, 21:39-42, 42:67-82, 55:55-60, 55:112-133, 64:24-30  
 Aide familiale 15:48-49  
 Appel, droit 15:23, 15:31, 16:25  
 Arriérés mentaux 15:36  
 Aspects 55:100  
 Assistance  
 Domiciliaire 28:20-21, 28:57  
 Judiciaire 27:27-37, 27:133-141, 32:7-37, 39:8-37, 56:81-83, 57:69-70, 57:80-81, 58:56, 61:77  
 Publique 1:21, 2:28-29, 6:37, 15:41, 16:12, 16:25, 23:81, 24:62, 26:134-135, 26:156-158, 28:24, 28:90-94, 30:38-41, 32:31-32, 44:11, 66:25, 66:27-29  
 Sociale 4:41, 5:23, 6:24, 6:29, 8:59, 9:10, 12:31, 15:32, 15:40, 16:14, 16:39, 17:8, 17:15-17, 17:19-21, 18:19, 19:28, 21:39, 23:7-48, 23:64, 23:67, 26:15, 26:17, 26:27, 26:142-145, 27:21, 27:62, 27:89-90, 27:125, 28:19-20, 28:56-57, 33:53-54, 38:28, 40:39, 42:24-28, 42:33, 42:37-38, 43:10, 43:33, 43:46-48, 43:81, 48:9, 51:26, 51:35-36, 52:36-38, 55:27, 56:94-97, 56:118, 56:127-130, 58:28, 60:103, 61:78, 63:29, 64:8, 64:11, 64:35, 64:61, 65:47, 66:28-29, 70:10, 70:13, 70:40-43  
 Assistés sociaux 37:52-55  
 Assurance  
 Maladie 23:148-151  
 Sociale 23:67  
 Aveugles 67:8-14  
 Bien-être 1:28, 9:15, 23:67-72, 23:157-170  
 «Big Brothers», rôle mouvements 26:49-58  
 Blancs, différence avec Noirs 1:32-33  
 Bons, régime de 9:37  
 Bureaucratie, complication 6:28  
 Caractéristiques 70:40-43  
 Cas, dossiers de 12:35-37  
 Causes 1:25-27, 1:98, 2:51, 3:20, 4:20, 5:13, 6:39-40, 6:49-50, 6:80-81, 6:86-87, 7:31, 8:8,

## Pauvreté (suite)

9:7-13, 9:33-34, 11:31, 15:13, 18:8, 20:9, 21:16, 21:22-23, 22:10, 23:39-40, 23:62-63, 23:65, 24:14, 25:23, 27:11, 27:14, 27:27, 27:69, 27:73, 27:117-118, 27:127, 33:8, 37:44, 40:8, 40:30, 42:8, 42:44-50, 42:63-64, 45:25, 45:42-43, 47:33, 48:8, 48:32-33, 52:64, 52:70, 54:34, 55:147-148, 56:152, 58:9-10, 58:47-48, 60:19, 60:35, 60:45, 60:64, 60:96, 60:98, 60:102, 61:37, 62:10, 63:26, 63:63, 64:56-60, 64:72, 67:15, 67:23, 68:27, 70:7-8, 70:28, 70:32-39, 70:81, 70:89-93

Charité, effets négatifs 6:24-26

Chômeurs 9:7

Clinique Pointe-Saint-Charles (Montréal) 45:9-21

Code criminel 27:135-136

Commodités domestiques 16:37

Communication, manque 6:33, 52:71-72

Concubinage 32:23

Conditions sociales 1:29

Confiance en soi, perte 2:18, 8:74

Conflit de générations 61:31-32

Conseils planification sociale, rôle 28:57-58, 28:122-128

Conséquences 2:27, 2:52, 9:23, 12:37-38, 15:17, 27:89, 27:125, 30:33, 60:110, 60:117-118, 61:9, 61:45-47, 62:8, 62:30, 70:15

Consommateur, difficultés 21:46-47, 35:7-25, 35:26-29, 50:74, 70:15

Contraintes 19:26

Crime 6:14

Culture 1:122, 2:33, 2:42, 70:82-85

Découragement 2:18, 9:23, 9:38, 12:37

Défaitisme 8:74

Définitions 1:12, 1:24, 1:26, 1:56, 1:133, 2:30, 2:56, 3:18, 3:23-24, 4:17, 4:62, 5:15, 6:39, 6:77, 6:86-87, 8:54, 8:63, 8:83, 9:7, 10:26, 10:31, 12:30-31, 13:30, 14:43, 15:39, 16:31, 18:39-40, 19:24, 19:34-35, 19:40-41, 20:23, 20:43, 21:38, 21:44, 21:50, 23:62-63, 23:116-125, 24:23, 24:27, 24:40, 24:52, 26:14, 26:126, 26:130, 26:149-150, 27:11, 27:20, 27:77, 27:115, 27:124, 27:133, 27:163, 28:62-69, 29:22-23, 30:31-32, 31:45-46, 33:8, 36:42, 38:29, 40:30-31, 42:42-43, 43:42-46, 45:24, 45:49, 46:40-42, 46:58, 48:7-8, 48:32, 49:37-39, 50:11, 50:42-43, 50:55, 51:38-42, 52:57-58, 52:63, 53:9, 54:18, 54:28-29, 55:45, 55:86, 55:112, 55:147-148, 56:28, 56:37, 56:89-90, 56:101-102, 56:134, 56:143, 56:152, 57:64, 57:72-73, 57:75-76, 58:9, 58:27, 58:47-49, 58:51, 58:54, 59:38, 60:117, 61:9, 61:22-23, 61:65-66, 61:69, 63:63, 64:11, 64:31-32, 64:53-57, 64:72, 64:75, 64:77, 66:13, 66:44, 66:54-56, 68:15, 68:24-25, 68:42-43, 70:9, 70:30-31, 70:80-88

«Chronique» 19:24

«Être pauvre» 6:48

## Familles

Cellulaires 16:17

Tentaculaires 16:17

«Héritaire» 19:40

«Soutien de revenu» 5:22

«Vivre dans pauvreté» 6:48

Délinquance 6:14, 48:33-34, 64:36

Désavantages 16:39, 50:68-70, 57:65

Désertion foyer 15:47-48

Désespoir 55:135-136

Déshumanisation 2:50

Diminution 5:25

Discrimination 17:8

Divorce 8:17, 8:37, 21:49, 27:34

Droit commun, régime 8:18

Éducation, domaine

Abandon études 5:12, 7:25, 21:16, 24:44

Adolescents 46:59-60

Adultes 42:15-16

Discrimination 1:24

Enseignants 1:123-126, 2:20, 46:9-29, 46:53-56

Examens, faillite 6:28

Formation de base, mauvaise 5:13, 12:8

Gratuité 1:22

Indiens, responsabilité fédérale 7:11

Inégalités régionales 46:46

Installations scolaires 46:46-48

Instruction publique, problème 46:43-45

Manque 1:15, 1:21-22, 1:36, 5:12, 12:32, 16:18-19, 17:10, 17:17, 18:10-11, 18:18, 18:48-50, 21:22-23, 22:24-25, 23:39-40, 27:117, 31:69-71, 56:152-154, 60:19-30, 60:45-52, 60:96, 64:13

Orientation 6:29

Ouverture, égalité 46:45

Prêts-bourses 1:15, 1:21-22, 1:29, 1:35-36, 1:40, 1:125, 5:17-18, 11:24

Revenu, importance 46:42-43

Église, rôle 31:59-71, 33:17, 33:33, 34:8, 62:12

Enfants 6:27, 21:25-26, 21:29-31, 21:34-35, 21:47, 21:52-65, 22:9-25, 23:79-80, 27:149-150, 56:160-162, 62:7-16, 62:29-32, 70:42

Engagement social, empêchement 5:15

Enquêtes 15:17

Environnement social 61:17-22

Esquimaux

Causes 14:108

Femmes, situation 24:56

Étude du contexte 1:75

Étude théories

Booth, Charles 23:117-118

Engel, Ernst 23:117

Fuchs, Victor R. 23:123

Orshansky, Mille 23:122-123

Podoluk, J. R. 23:123-124

Rowntree, B. S. 23:118-119

Townsend, Peter 23:119-122

Twining, Louise 23:116-117

## Pauvreté (suite)

- Exploitation 12:8
- Familles
  - Désintégration 20:26
  - Parent unique 48:35, 50:63-65
  - Vivant en-dessous seuil indigence, nombre 6:7
- Femme 1:17-18, 5:28, 6:14
- Financement
  - Aide, droit 15:45
  - Allocations 15:25, 15:40, 23:134-145
  - Aveugles 23:90-91
  - Familiales 8:22, 12:11, 12:15, 12:32, 19:27, 23:18, 23:34, 23:37-38, 23:80, 23:83-85, 23:136, 25:18-19, 25:21, 26:20, 26:28, 26:113, 27:22, 27:105-106, 33:48-49, 33:78-82, 40:14, 43:30, 43:33-35, 43:38, 44:8-9, 64:18-20
  - Invalides 23:91
  - Mères nécessiteuses 17:12
  - Sujettes à évaluation revenu 23:67
- Anciens Combattants, pensions 33:52-53
- Argent, mauvaise administration 2:22
- Assurance-chômage 9:10
- Budgets 15:45, 23:125-131, 23:134-145
- Coût actuel Canada 2:19, 5:20, 11:31
- Crédit 5:27, 26:128, 26:158, 27:21, 56:79, 70:9
- Femmes salaire non égal homme 8:22
- Gestion argent, facteurs contribuant mauvaise 1:133-134
- Impositions 5:16, 6:8
- Intérêt élevé, taux 12:31
- Montant par an 12:20
- Paiements d'indemnisation 23:67
- Prestations
  - Médicaments ordonnance 23:147
  - Universelles 23:67, 23:68-70, 23:82-83
- Programme d'assistance pour le bien-être 8:27
- Revenu 2:41, 5:22, 9:37-38, 16:19, 18:41-43, 20:9, 28:8-48, 28:130-136, 42:73-76, 56:155
- Salaire
  - Minimum 2:13-14, 2:16, 5:23, 5:24, 6:8, 7:13, 26:158, 27:115
  - Perte 45:51
  - Vieillesse, pension 23:8, 33:49-50
- Gouvernements, inertie 16:41, 18:10, 20:25, 57:75, 58:56-57, 18:10, 20:25
- Groupes collectifs, nature changeante 27:163-164
- Hamilton (Ont.), situation 28:64-149
- Hellyer, Commission étude 17:16, 17:18
- Humiliation, sentiment 7:25
- Immigrants 20:24, 26:18-20, 27:50-51, 27:67-68, 27:115, 27:147-148, 27:154-155, 29:11, 29:20
- Impuissance, sentiment 2:18
- Indiens
  - Alberta 55:13-15
  - Allocations 14:27-28
  - Assistance sociale 14:27
  - Causes 14:108, 19:9-10, 19:34-39
  - Femmes, situation 24:56
  - Pensions 14:27
  - Saskatchewan 65:47-50
  - Situation 24:24-25, 65:47-50
- Indigence
  - Boisson 6:79
  - Budget 6:78
  - Conséquences 6:79
  - Définition 6:77
  - Éducation 6:78-79
  - Éffets 6:79
  - Emploi 6:78
  - Habillement 6:78
  - Logements 6:78
  - Nourriture 6:78
  - Récréation 6:79
  - Santé 6:79
  - Sociale 15:39
- Inégalité, sentiment 2:18
- Information, manque accès 12:22, 16:25, 21:24, 21:50, 23:31, 26:156, 33:17, 50:75
- Invalides 23:80-81, 28:27
- Jeux enfants, pénurie 6:39-40
- Langue, problème pour immigrants 8:54
- Logements
  - Admission, système 2:11
  - Bail 12:14
  - Conditions 1:24, 15:46-47, 18:51-52, 21:23, 27:120-121, 27:159, 50:62-63
  - Crise, causes 18:24
  - Critiques 2:13, 6:49, 12:12
  - Détérioration 17:17-18
  - Exposé problèmes et solution 10:7-36
  - Familles habitant en commun 10:26
  - Gérance 10:17, 10:19
  - Ghettos, création 10:15
  - Gratte-ciel 10:14
  - Hamilton (Ont.) 28:98-121
  - Hull, île de 16:19, 16:32, 16:36
  - Indiens, Métis et Esquimaux 10:25, 10:28, 14:10, 14:37, 14:68-82, 14:118-121, 19:35, 65:47-50
  - Logements sociaux 1:35, 1:46-48, 2:10-14, 2:17, 2:29, 2:34, 2:45
  - Loi, discrimination 8:34-35, 12:8, 21:49
  - Loyers 2:11-12, 2:29, 6:49, 8:68-69, 8:72-73, 9:38, 10:16, 10:21, 12:13, 12:19, 17:11-12, 17:15, 27:160, 50:58
  - Grès 2:17
  - Modique 8:57
  - Ottawa, conditions 17:8, 17:14-15
  - Pénurie 28:21
  - Propriétaires, abus 15:20
  - Responsabilité et contrôle 2:13-14, 2:17, 2:29
  - Société centrale d'Hypothèques et Logement 2:16-17
  - Surpeuplement 16:19, 16:37
  - Vieillards 10:17-18

## Pauvreté (suite)

Loisirs 6:39-40, 12:28, 12:38, 16:38, 58:57

Main-d'œuvre

Accidents travail 28:7-17, 28:31-51, 33:51-52

Agriculture, emploi machineries 2:44

Chômage 6:28, 9:15, 11:9, 12:37, 18:10, 18:44-45, 25:23, 70:32-34

Classe ouvrière, problèmes 25:9-10

Conditions 50:71-75

Emploi

Baisse 11:10

Discrimination 18:14

Manque 21:45

Employeurs 60:98

Femme célibataire 5:24

Indiens, occupation 7:11

Industrie primaire, faiblesse 5:21

Salaire minime 11:23

Syndicat 60:103, 63:13-24

Syndicat, absence 8:19, 21:45

Maritimes 63:26-30

Ménage, articles 15:45

Mères célibataires et abandonnées 24:25, 24:28, 24:53-60, 26:49, 26:56, 64:34-47, 64:78-79

Métis, causes 14:108

Migration vers centres urbains 70:35-37

Montréal, situation 12:7-38

Nécessités 15:47

Niveau vie minimum, évolution historique (Bibliographie) 23:116-125

Noirs

Blancs, différences 1:32-33

Colonialisme 1:28

Deshumanisation race 1:33

Éducation 1:30-31, 1:40

Guysborough 1:22-23

Halifax 1:13

Nouveau-Brunswick 61:36-45, 61:74-75

Nouvelle-Écosse 1:29

Préjugés raciaux 1:29

Programmes 1:28, 1:30

Ségrégation 1:33

Nomades 48:37-38

Nouvelle-Ecosse 1:14

Organisation, manque 52:72-73

Organisations bénévoles 5:16, 5:18-19, 6:26

Origine 27:54

Ottawa-Carleton, région 15:23

Participation, absence 16:32-33, 19:26, 21:22, 21:44, 70:37-38

Paternalisme 6:36

Père, désertion et refus pouvoir 24:25-26

Petite Bourgogne, projet habitation 36:13-14, 36:36-42

Peur 9:34, 16:34

Planification familiale 6:86

Policiers 57:68

Population, problèmes causés par augmentation 11:30

Pouvoir, absence 70:37

Problèmes matrimoniaux 8:35

Programmes

«Action 70» 15:28, 15:31-32, 15:57, 16:25, 17:16

Assistance fédérale-provinciale 33:76-77

Destinés groupes minoritaires 1:28

Gouvernementaux 6:28, 15:41-42

Inefficacité 70:38-39

Protection sociale, régime 8:9

Public, manque intérêt envers conditions pauvres 6:86

Rebellion, état esprit 11:29

Rejet, sentiment 55:20-21, 55:27-28, 55:100

Répartition entre provinces 53:10

Ruraux, conditions 1:24, 11:35, 18:38-66

Santé

Alcoolisme 7:14, 16:38, 41:9-33, 41:34-35, 45:50-51, 48:36-37, 57:24-35, 58:29, 61:55-56

Alimentation 15:48, 23:107-108, 57:66-67, 57:70

Assurance médicale 45:43-44

Bien-être social 2:43-44, 15:19, 16:24, 23:7-48, 26:146-147, 26:164, 27:119, 50:73-74, 54:30-31, 55:7, 57:79, 60:95

Carte médicale 9:38

Drogue 17:15, 18:14

Hôpital 57:68-69

Hygiène

Déficience 7:19, 23:48-58, 23:104-109, 45:10-21

Dentaire 23:153-154

Immunisation contre maladie 45:41

Infirmières auxiliaires 47:7-49

Maladies 6:65

Médecins, services 18:46, 23:147

Médicaments, manque 9:31, 16:39-41

Mortalité infantile, région urbaines et rurales, taux (Tableau) 18:47, 19:27

Personnalité, troubles 20:26

Salubrité publique 16:36-37

Soins 12:37, 15:48, 18:45-48, 16:35-41, 21:48, 22:24, 27:117-118, 45:25-38, 45:41-46

Dentaires 15:48, 18:48

Sanitaires 23:148

Toxicomanies 48:9, 48:36-37

Vue 23:147-148

Sécurité

Economique, absence 8:74

Sociale, rôle 15:17

Séparation époux 15:47-48

Service social 17:11

Seuil 2:25, 19:12-13

Solitude 55:100

Sortes 8:7, 11:7, 11:18, 11:32-33, 15:7-8, 26:24-25, 26:133-139, 50:49, 56:22-23, 56:66

Sous-culture, établissement 24:43-44

**Pauvreté (suite)**

- Stabilisation, influence politiques 12:37  
 Stevenson, rapport 1:26  
 Sympathie décroissante de payeurs taxes envers 6:24  
 Système social 1:28, 43:49-51  
 Tabac 16:38  
 Taudis 1:26  
 «Topsy», programme 1:26, 1:33  
 Transports publics, dépendance 1:24, 12:38  
 Travailleur social 6:28, 6:30, 6:48, 9:29-30, 26:106, 26:145-146, 56:22, 56:47-60, 64:54, 64:63, 64:75, 68:17  
 Université, rôle 27:169-171  
 Vandalisme 6:42  
 Vêtement 57:66-67  
 Veuves 23:81  
 Vie familiale 6:86  
 Vieillards 20:23-24, 20:43-44, 23:79, 26:100, 27:151-152, 31:47, 33:49, 48:33, 50:22-23, 50:57-63, 57:82-83, 58:59, 61:24, 61:70, 61:77-78, 62:16-28, 62:33-35  
 Villes, implantation ruraux 18:18-19  
 Vols, divers 6:14  
 Y.M.C.A. 60:54-56, 60:59-62  
 Zone rurale 50:60-62, 55:112-133  
*Voir aussi*  
 Esquimaux  
 Indiens  
 (Province)  
 Pauvreté
- Pauvreté, Comité sénatorial spécial sur la**  
 Comité chargé déterminer rôle compagnies prêts et finance dans secteur pauvreté, établissement 1:34  
 Commission royale enquête sur situation femme, témoignage à huit-clos 22:5  
 Errata, fascicule no. 27 52:8-9  
 Inaction 2:10, 5:28  
 Notes relatives aux réunions tenues à Prince Albert (Sask.), (18 et 21 août 1970) 65:6-9  
 Projet-pilote, entreprise 2:27  
 Proposition à province Manitoba 7:28  
 Réalisations 2:16, 6:63  
 Tâches 8:8  
 Terre-Neuve, liste mémoires au 54:6  
 Visites  
 Côte est Nouveau-Brunswick, 7 Août 1970, par sous-comité 63:7-9  
 Cox's Cove, (T.N.) 54:7-8  
 Île Fogo, (T.N.) 54:7  
 Port au Port-Lourdes, (T.N.) 54:8
- Pauvreté, Mesures contre la**  
 Action, appel à 2:19, 2:49, 6:30, 8:74  
 Agences bénévoles d'aide familles, reconnaissance officielle 20:25, 20:27-28, 20:45  
 Agglomérations, expansion 18:12  
 Agriculteurs, aide 21:17, 21:41, 55:123-126  
 Aide familiale 6:70  
 Animation sociale 23:65, 60:10
- Appel, amélioration procédures 30:9  
 Approches communautaires 42:79, 42:82  
 Assistance, amélioration  
 Juridique 6:14-15, 6:70, 8:33, 8:40, 27:27-28, 27:36, 27:137-139, 32:10, 39:9, 39:36, 63:25, 63:71, 64:79  
 Publique 24:58-59  
 Sociale 5:23, 55:139  
 Association bénévoles, rôle 24:42-43  
 Auto-détermination pauvres Île de Hull 16:33-34  
 «Auto-secours» projet 9:16  
 Auxiliaires à domicile, services 20:25, 20:45  
 Avocats, spécialisation problèmes pauvres 32:30, 39:36  
 Barèmes d'assistance, revision 15:42  
 Base universelle, institution de 2:44  
 Bénévolat 42:57-58  
 Besoins, satisfaction 6:27, 8:76, 16:34  
 Bien-être  
 Amélioration 1:50, 55:139  
 Social, flexibilité administrative 26:132  
 Budget, cours sur établissement 1:49, 6:82, 7:7  
 «Canadian Assistance Plan», étude 25:26  
 Cantines mobiles 20:28  
 Carter, mise en œuvre rapport Commission 2:49  
 Causes, examen 6:35  
 Communications avec pauvres, recherche 24:44, 24:49  
 Conseillers professionnels qualifiés 2:31, 6:82  
 Consommateur  
 Éducation 1:49, 20:40, 21:23, 24:47, 26:30, 35:7, 35:9, 35:28-29, 38:28, 59:26-35, 59:47  
 Protection 35:11, 35:26, 36:28, 36:35  
 Consultation pour vieillards, service 47:48  
 Coopératives  
 Consommateurs 20:10, 20:15, 52:18, 59:27-35, 59:46, 64:9-23  
 Établissement 8:26, 8:77, 9:12, 20:9-22, 20:37-42, 24:18, 24:49, 60:107-108, 60:111, 64:65-70  
 Habitation 20:10-11, 20:40, 52:18, 55:39-42, 57:81  
 Coordination, organismes, gouvernements 12:23, 21:51-52, 44:33  
 «Counselling» professionnel 55:101  
 Création  
 Centres  
 Accueil 60:52-63, 60:113-116  
 Action communautaire 8:76  
 Conseil 8:33  
 Expansion 11:29-30  
 Conseil  
 Citoyens 8:76  
 Consultatif régional 15:31-34, 15:58-59  
 National de sciences sociales 37:8, 37:48  
 Corporation ressources humaines, 63:38-39, 63:77-78  
 Équipes s'occupant familles pauvres 2:43  
 Environnement physique enfant 6:39-47

## Pauvreté, mesures contre la (suite)

- Information, services 8:33, 8:55, 8:80, 8:84, 16:8, 16:15-16, 16:29
- «Institut recherche et formation en relations humaines», formation 2:20-21, 2:53-54
- Organisme puissant organisant lutte 21:24
- Policier, règlement situations famille 6:70
- Transport entre centres commerciaux, moyens 11:13
- Décentralisation divers niveaux gouvernement 8:10-11, 8:26, 8:76-77, 8:79
- Définition plus exacte de pauvreté 5:28
- Dégrèvement fiscaux 6:83, 6:89
- Délinquance, prévention 9:14, 60:120
- Déplacement groupes 2:31
- Déshumanisation, suppression 22:26
- Développement
  - Communautaire 8:76
  - Économique 8:10, 42:58-60
  - Équilibre 18:60, 18:63-65
  - Régional 70:15, 70:19-25, 70:28-29, 70:45-46, 70:94-98, 70:100-103
- Discrimination contre Indiens, disparition 7:7, 7:9
- Disposition soi-même, liberté 27:165
- Divorce, aide multiple obtention 6:15, 8:75
- Droits humains fondamentaux, politiques garantissant 49:41-43
- Droit social, meilleure application politique 20:46
- Éducation
  - Administrateurs programmes, entraînement 22:11, 22:26
  - Adultes 24:21-22, 24:45
  - Allocations mensuelles aux étudiants pauvres 11:24, 12:33
  - Anglais, enseignement 8:45
  - Artistique 59:27
  - Bibliothèques 8:55, 8:62, 8:84
  - Centres préscolaires 21:64
  - Concept, élargissement 16:8-9, 16:29
  - Congés étude pour employés 24:51
  - Cours
    - Couture 17:24
    - Décoration intérieure 17:24
    - Économie domestique 26:147
    - Foyer, au 21:64
    - Langues 17:24
    - Nutrition 17:24, 20:25, 20:45
    - Personnalité 17:24
    - Préparation au mariage 24:58
    - Rattrapage 17:24
    - Réhabilitation 9:19
    - Spéciaux 6:82, 8:24, 8:64
  - Écoles
    - Communautaires 27:146
    - Construction 6:81
    - Rôle nouveau 46:61-62
  - Éducation physique, équipement 8:55
  - Enfants bas âge 5:22, 6:34
  - Enseignement, amélioration qualité 2:22, 2:34, 2:38-39, 8:10, 8:77, 11:24
  - Étudiants, orientation scolaire 5:21
  - Financement 1:49, 8:77, 12:35
  - Formation
    - Adéquate 5:10, 6:25, 6:38, 6:81, 9:14, 9:18
    - Adultes 17:16
    - Indiens et Métis 7:11
  - Gratuité scolaire 22:25
  - Habilité linguale, développement 46:60-61
  - Indiens 7:12
  - Industrie, gens 8:19
  - Manuels et programmes distincts 46:50-52
  - Masse, rééducation 2:33, 31:53-54
  - Maternelles, établissement 6:14, 21:35, 21:64, 34:36
  - Obligation 31:58-59
  - Orientation 7:11, 8:45, 18:22, 22:25
  - Parents, participation 46:49-50
  - Permanence 24:41-42
  - Politique, enseignement rudiments 6:83
  - Postscolaire 46:62-64
  - Préscolaire 46:62-64
  - Professeurs, compétence 2:20, 2:22, 2:51, 2:53, 2:57, 24:47
  - Programmes 2:30-31, 2:51, 27:38, 46:48-53
  - Psychologues, engagement 12:33
  - Recyclage 2:32, 2:40, 6:82, 8:75, 9:9, 9:37, 21:40, 24:15-21, 24:45-46, 33:63-68, 40:36, 64:79, 65:11-30, 67:16, 70:49-50
  - Rééducation 2:32, 8:74, 25:25
  - Services, création 16:7
  - Sexuelle 7:7
  - Spécialisation 2:31, 2:33, 8:75
  - Subventions en recherche 46:57-58
  - Système chargement 18:22, 24:48
  - Télévision éducative 24:44-45, 31:62-66
  - Uniformisation à travers pays instruction 22:10, 22:25
  - Universités, rôle nouveau 6:82, 26:169
  - Financement
    - Accidentés travail, indemnisation 40:32
    - Aide, ceux qui commencent à travailler 7:8
    - Allocations
      - Familiales augmentation 12:35, 25:23, 25:25, 27:128-129, 29:13, 44:34-35, 68:39
      - Péréquation sociale pour logement 10:30-31
      - Prolongement 8:21, 8:75, 9:14, 15:42
      - Publication échelle 16:24-25
    - Argent, enseignement emploi 50:30
    - Caisse
      - Développement 8:33, 8:77
      - Habitation publique dans zones urbaines à croissance rapide 26:13
      - Prêts ou subventions 8:75
    - Capital social, dotation 11:11
    - Développement économique communautés 8:74, 15:19

## Pauvreté, mesures contre la (suite)

- Enquête globale sur mode fonctionnement institutions 21:22, 21:26, 21:52
- Entrepreneurs sociaux indépendants, aide 7:10
- Expansion économique, politique 11:8-30, 11:34, 60:106-107
- Faillite, droit déclaration 27:22, 27:130, 50:24
- Femmes, revenus suffisants 20:46
- Fonds
- Augmentation 8:11, 12:7
  - Distribution meilleure 2:20
  - Hypothécaire, augmentation 1:35
  - Pour construction à sociétés but non lucratif 12:33
  - Publics et privés, augmentation 8:11
  - Versés aux collectivités 2:49
- Gouvernements, appui 8:77
- Impôt
- Exemption 12:34
  - Négatif sur le revenu 48:24, 55:74, 56:146-149
- Indiens supplément pécuniaire à naissance enfants 7:13
- Intérêt
- Diminution taux 1:35
  - Pour projets long terme, manque 6:86
- Jeu, consacrer plus fonds recherche équipement 6:41
- Loi
- Impôt sur revenu, modification 37:8, 37:45
  - Permettant propriétaire déduire montant hypothèques sur impôt 24:26, 24:59
  - Supprimant plafond 2 p. 100 sur augmentation allocations vieillesse et supplément garanti revenu annuel 31:9
- Organisations sociales, création concurrence 8:39, 8:79
- Pensions
- Augmentation montant 25:25
  - Sécurité vieillesse, augmentation 40:31
- Prestations
- Augmentation 24:55
  - Chômage adéquates 34:35
  - Mères célibataires 24:60
  - Universalité 51:41-42
  - Veuves, augmentation 1:36, 1:43
  - Vieillesse, augmentations 31:47
- Prêts taux intérêt peu élevés 6:82
- Prix aliments, réduction 9:12
- Programmes soutien du revenu 9:10, 22:11, 22:25-26
- Renseignements sur achat à crédit 26:13
- Revenu
- Additionnel Indiens 7:13
  - Garanti, annuel 1:14, 1:20-21, 1:31, 1:36, 1:42, 2:19-20, 2:22-23, 2:25-27, 2:34, 2:38, 2:45, 2:49, 2:51-52, 5:26-28, 6:14, 6:35, 6:37-38, 6:48, 6:81, 8:10, 8:63, 8:67, 8:70-71, 8:75-76, 9:11-12, 9:34, 10:30, 11:25, 12:8-9, 12:24, 12:34-35, 13:21, 14:167-168, 15:16, 15:19, 15:49, 16:7, 16:9, 16:11-12, 16:17, 16:19-20, 16:29, 17:9, 18:21, 20:43, 21:19, 21:42, 23:14, 23:16, 23:28-30, 23:82, 23:171-176, 24:48, 25:14, 25:17, 25:20-21, 25:23-25, 26:22, 26:26-27, 26:37, 26:65-66, 27:21, 27:23, 27:80, 27:85, 27:116, 27:120, 27:128, 28:27, 29:14, 29:22, 29:25, 31:28, 33:9, 33:38-47, 33:74-76, 34:33, 36:8, 36:35, 36:44, 37:7, 37:9-11, 37:14, 37:20, 27:41-48, 40:35, 42:78-79, 42:81, 43:10, 47:17, 47:28, 49:19, 51:43-45, 53:12-14, 55:46-47, 55:50, 55:59-60, 55:123, 56:20, 56:94-95, 56:156-159, 57:38, 57:45, 57:55, 57:73, 57:79-80, 58:9, 58:55, 61:54, 63:56-59, 63:65, 64:19-20, 66:27, 66:48, 67:9
  - Salaire minimum, augmentation 7:8, 20:23, 20:30, 26:25-26, 26:71, 27:18, 27:70, 27:115, 27:128, 27:159, 63:68-69
- Sécurité
- Économique garantie 8:74
  - Vieillesse, radiation coût base 25:18
- Service secours 6:70
- Subventions
- Démographiques 15:49
  - Maison, construction ou achat 6:82
  - Organismes programmes récréatifs 6:89
  - Services parcs et loisirs zones urbaines 6:88
- Taux fixes pour développement économique 18:28
- Taxation 11:31, 21:52
- Taxe fédérale sur constructions, diminution 1:48
- Enfants
- Centralisation efforts sur 6:37
  - Centralisation renseignements sur questions relatives développement 21:63
  - Centre développement infantile au sein université, création 21:64
  - Garde 15:20
  - Jeu, importance 6:85-94
  - Participation création loisirs 6:39-47
  - Politique de recherches 21:63-64
- Engagement 8:38
- «Enquête – participation» 16:34-35
- Esquimaux
- Éducation, programmes 14:136
  - Emplois 14:137
  - Industries, créations propres 19:19
  - Pêcheurs, programmes 14:137
- Évaluation situations individuelles, flexibilité 20:27
- Experts, s'entourer opinions 5:28
- Familles, étude dislocation 24:60
- Femme seule, protection 6:15
- Futures, prévisions 6:34
- Garderies enfants 5:16, 6:14, 6:33, 6:70, 7:7, 7:14, 8:43, 8:75, 9:9, 12:9, 12:18, 12:35, 15:58, 20:25, 20:45, 23:18, 24:57-58, 25:25, 26:39-49, 27:38-39, 27:51, 27:63, 27:143-144, 27:149,

**Pauvreté, mesures contre la (suite)**

- 37:17, 50:33, 56:58-71, 56:134-135, 56:138-142, 58:21-27, 59:27, 59:47
- Image assistés sociaux, modification 6:38
- Immigrants, programme pour réception et installations 26:148, 27:148, 27:154-155
- Indiens
- Animateurs sociaux 14:11, 19:12
  - Arctique, industrialisation 14:38
  - Artisanat indien, programme développement et commercialisation 14:137
  - Bien-être 14:25-26
  - Centres
    - Information 7:13-14
    - Soins paramédicaux 14:26
  - Choix, liberté 19:16
  - Consultation 14:133, 24:60
  - Crédits bancaires, obtention 19:37
  - Développement
    - Immobilier 14:15
    - Structure 14:111
  - Éducation, programmes 14:60, 14:136, 19:38-39
  - Emplois 14:137, 19:38
  - Exploitation ressources dans réserves, possibilité 19:20
  - Industries, création propres 19:19, 19:39
  - Intégration scolaire 14:60, 19:10
  - Logements 14:137, 19:38
  - Négociation 14:133
  - Participation vie communautaire 14:11, 14:26, 14:28, 19:12, 19:39, 24:25
  - Pêcheurs, programmes 14:137
  - Priorités, définition 19:37
  - Recyclage, programmes 19:39
  - Responsabilité
    - Gouvernements 14:19, 14:21-25, 19:39
    - Prise en main 19:39
  - Revenu annuel garanti 14:167
  - Roulottes, fabrique 14:15
  - Spécialisation 14:60
  - Tourisme 14:15, 14:20
  - Vieillards, cliniques 14:26
- Industrialisation milieu ruraux 55:125
- Information, exploitation judiciaire moyens 18:63-64, 21:40
- Initiative, allocation à 9:20
- Intégration pauvres à collectivité 6:60
- Jeunes, participation 2:34-35, 8:33, 8:80-81
- Législatives, nouvelles mesures 6:33-37
- Logements
  - Abus par propriétaires, enquête 9:14
  - Amélioration 2:34, 2:38, 2:45-46
  - Augmentation habitations 10:29, 23:65
  - Codes construction, application 6:14
  - Communautaires, utilisation maximum 8:55, 8:77, 8:84
  - Concierge et surveillance 12:13
  - Coopérative de locataires, formation 12:33
  - Couleur appartement 10:14
  - Déménagement, primes 34:35
  - Dissémination pauvres parmi autres classes 10:15
  - Entretien 10:10
  - Habitation, amélioration loi nationale 44:35
  - Impôt sur valeur réelle du sol 18:25-35
  - Incendie, prévention 10:12
  - Intégration quartiers classe moyenne 9:23
  - Locataires, associations 12:13
  - Loyers
    - Contrôle 10:8, 10:11, 26:165, 27:70, 56:72
    - Régie 7:33
  - Maison neuve, acquisition 10:9
  - Participation locataires à gestion habitation 10:8, 10:11, 10:17, 10:20, 12:13, 12:33
  - Prêts garantis 10:13, 10:27
  - Prix modique, construction 6:14, 6:82, 7:8, 7:33, 8:55
  - Programmes, création et amélioration 24:47-48, 31:55-56
  - Propriétaire, possibilité devenir 10:11
  - Rénovation urbaine 10:28
  - Répertoire logements convenables, établissement 6:70
  - SCHL, plus souplesse 24:48
  - Société à but non lucratif, fonds pour construction à 12:33
  - Loisirs 2:53, 6:36-47, 6:70, 6:83, 7:8, 9:14, 9:23, 9:38
  - Main-d'œuvre
    - Agriculteurs, renforcement services et encouragement 11:17, 42:77, 42:80
    - Centre de main-d'œuvre, réorganisation 8:10, 8:12, 8:75, 8:77
    - Coopératives, création 1:43, 8:28-29
    - Correspondance, cours par 13:23
    - Déplacement, programme 11:17, 11:35
    - Droit au travail 21:52
    - Durée cours formation, prolongation 13:32
    - Égalité traitement 18:21
    - Emploi
      - Création 8:74-75, 11:8, 11:16, 11:20, 11:24, 11:26, 11:33-36, 15:19, 15:42, 18:28, 19:38, 21:24-25, 21:28, 21:40, 21:25, 26:71, 33:63-68, 34:34, 42:77, 42:80, 66:30-31, 70:47
      - Garantie 57:80
    - Expansion chances emplois variés 8:10
    - Exploitations, fusion 11:35
    - Femmes, égalité salaire 8:75
    - Formation 8:14
    - Hommes valides tenus travailler 6:81
    - Industries, octroi de stimulant 11:11
    - Ministère de Main-d'œuvre, changement politiques 7:7-8
    - Motivation au travail 29:13, 51:41
    - Orientation de l'emploi 7:7, 9:18, 9:24, 9:27-28
    - Production 11:22, 66:31-32

## Pauvreté, mesures contre la (suite)

- Recyclage 26:134, 26:135-136, 27:54, 27:61, 27:63, 27:70, 27:126, 42:79-80, 43:22, 50:30, 57:67-68, 63:16, 65:30-40
- Relocalisation 11:16
- Resources naturelles pouvoir fournir emplois 5:20
- Retraite anticipée, régime 11:25-26
- Syndicats, rôle 8:10, 8:75
- Travail
- Demande, augmentation 11:26
  - Recherche, encouragement 20:27, 20:45
  - Travailleurs temps partiel, syndicat 1:43
- Médias, faire connaître mesure amélioration sort pauvres 6:83
- Ménagères visiteuses 20:28-29
- Mentalité sur pauvreté, changement 19:36
- Mères
- Célibataires, orientation personnelle et recyclage 24:24, 24:56
  - De famille, allocations 8:64, 8:67
- Mesures législatives 17:23
- Planification
- Migrations 26:127
  - Naissance 18:22, 31:57-58
- Organisation 52:73
- Sociales, intégration 8:76
- Organisme de renseignements recherches et coordination sur pauvreté 5:29
- Orientation matrimoniale 6:69-70
- Participation sociale, financière, politique 1:47, 2:20, 2:23, 2:26-27, 2:30, 2:44, 2:49, 5:15, 6:7, 6:49, 6:81, 8:7, 8:10-11, 8:16, 8:65, 8:76, 8:78-79, 8:81, 11:28, 12:7-8, 14:11, 14:26, 14:28, 15:11, 15:20, 15:58, 16:7, 16:18, 16:21-23, 16:26-28, 18:8-9, 18:63, 18:66, 19:25, 19:28, 20:9-22, 20:31, 20:44, 21:9, 21:16, 21:22, 21:24, 21:38, 21:51, 23:71-72, 24:48, 25:26, 26:16, 26:29, 26:61, 26:77, 26:100, 26:138, 26:143, 26:161, 26:175-176, 27:59, 27:79, 27:121, 29:22, 31:11, 31:20, 32:35, 37:47-48, 42:56-57, 43:123, 49:18, 49:39, 54:18, 55:10, 56:29, 56:103-104, 59:10, 63:46, 63:79-82, 64:12, 67:15, 69:19, 70:11, 70:14, 70:96-99
- Pauvres, consultation 6:81
- Planification 6:34, 6:36-37, 8:75, 8:79, 16:29
- Familiale 19:24-33, 19:40-42, 26:10, 26:90, 40:38, 50:26, 70:50,
- Politique
- Fiscale et sociale, conciliation objectifs 31:51-52
  - Sociale, réforme 8:10, 8:75
- Population canadienne, implication et attitude 20:30, 42:50-51
- Pouponnières 6:14
- Pouvoirs prise décision 27:120
- Prévention 6:34, 6:66
- Priorités, réévaluation 16:8, 16:29
- Production, augmentation 18:28, 18:61

## Programmes

- Aménagement, communautaires 23:18
- Anti-inflation, revision 40:32-33
- Assurance-Chômage, plus grande protection 31:47-48
- Auto-assistance tous genres 8:33
- Avocats, instruction 8:33
- Centralisation lutte sur pauvre 2:42, 5:28
- D'ensemble progrès social 56:67
- De développement, mise en œuvre 21:39
- Expansion économique, régionale et de main-d'œuvre 11:36
- Expérimentaux gens retraite, création 2:31
- Fédéraux immigration et émigration 26:13
- Surveillance 8:79
- Projection démographique 6:34
- Projet-pilote, mise sur pied 5:23, 26:169
- Propriétaires négligents, poursuite 6:14
- Protecteur du peuple, institution 8:33
- Psychothérapie, dispenser programmes 6:70
- Public, compréhension et appui 6:23, 6:25
- Publicité 8:32
- Quartiers, réhabilitation et rénovation graduelles 6:39
- Rapprochement pauvres et forces idéalistes 15:57
- Réadaptation, services 16:7, 16:29, 17:22-23, 51:37, 52:35
- Recommandations par

  - Armée du Salut 48:33, 48:34, 48:35-36, 48:37
  - Associations canadiennes Libertés civiles 32:36-37
  - Association canadienne Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick) 63:24-25, 63:70
  - Association Infirmières canadiennes 47:43
  - Association Ingénieurs Province Nouveau-Brunswick 61:65
  - Bien-Être social, Ministère (Sask.) 42:50-64
  - Bien-Être social et Travail, Province Île-du-Prince-Édouard, Ministère 40:33-42
  - Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada 33:30-34
  - Bowness-Montgomery Day Care Association 56:135
  - COBEQ 66:56-57
  - Calgary (Alta), ville 56:85-86
  - Calgary Inter-Faith Community Action Committee 56:132-133
  - Canadian Operational Research Society 50:48
  - City of Edmonton Social Services Department 55:94
  - Commission scolaire publique de Calgary 56:101, 56:103-104
  - Conseil Aménagement régional Est du Québec 70:21, 70:100-103
  - Conseil canadien Recherche en Éducation 46:57-58
  - Consumer's Association of the Yukon Territory 59:27

## Pauvreté, mesures contre la (suite)

- Crescent Valley Tenants' Association 60:74, 60:123
- Église Adventiste Septième Jour Canada 34:34-37
- Family Services, Saint John Inc. 61:46-47, 61:76-77
- Fédération canadienne Enseignants 46:56
- Fédération canadienne Femmes diplômées Universités 52:67-68
- Fédération Travailleurs Nouveau-Brunswick 60-104-108
- Galbraith, John Kenneth (1908-) (Citations) 1:106-107
- Hogan, M. A.T. 56:140
- Humans on Welfare Society 57:83
- International Grenfell Association 54:32-33
- Laird, M. Elmer 64:74
- Ouellet, M. Garry Quart 66:32-33
- Provincial (The) Council of Women of Ontario 50:56-57, 50:59-60, 50:65-75
- Resource Mobilisation for Employment Demonstration Projet 55:62-63, 55:139-140
- Saint John Community Workers Association 61:23-25, 61:69-73
- Saskatchewan Co-Operative Credit Society 64:60-71
- Secrétariat social St-Roch 66:44, 66:57-58
- Service Counselling familial Yukon 58:49-50
- Service social Diocèse Rimouski 70:8, 70:28-29, 70:44-51
- Société Child Care Centre 58:52
- Société Service social Yukon (Succursale Mayo) 58:56
- South End Improvement Association 60:64-66, 60:118-121
- Thériault, R.P. A. Enoff, Curé, Paroisse, St-Jean Baptiste (N.-B.) 68:25-26, 68:43-44
- Tidman, Hon. M. Gordon A. 37:37-41
- United Community Services, Région Vancouver 33:39-40, 33:55-56
- Yukon Native Brotherhood 59:9-11, 59:42-45
- Récréation 6:84-94, 16:7, 16:29, 17:23
- Régime assistance publique, modification 37:7-8, 37:43, 40:33
- Relations personnelles 6:81, 7:7
- Rénovation urbaine 16:19-20, 16:26, 16:37, 26:137-139, 36:29-30, 40:37, 60:100
- Responsabilités
- Agences semi-publiques 43:121
- Églises 6:82, 49:39
- Gouvernement
- Fédéral 15:42, 19:25, 19:27, 19:30, 19:42, 20:10, 20:17, 20:27, 20:30, 20:41-42, 20:46, 21:40, 21:46, 21:52, 21:63, 22:10, 22:25, 23:49-50, 23:64-67, 23:101-102, 25:23, 26:9, 26:113, 26:130-132, 26:157, 27:70, 27:97-98, 27:144, 28:20, 28:25, 29:25, 31:49-50, 31:52-53, 32:34, 34:8, 36:7, 37:8, 40:35, 43:11, 44:34-35, 45:52, 47:41, 49:41, 50:11, 52:44, 56:9, 56:29, 56:58-59, 56:104, 56:134, 58:49, 60:100, 63:24, 66:57-58, 68:40, 70:21
- Municipal 19:27, 20:42, 21:35, 21:52, 21:64, 27:126, 43:120, 70:15
- Provincial 11:14, 11:21, 11:34, 19:27, 19:42, 20:16, 20:17, 20:27, 20:42, 20:46, 21:35, 21:40, 21:52, 22:10, 22:25, 23:101-102, 31:48-49, 60:120, 70:21
- Revalorisation
- Valeurs
- Culturelles 20:26
- Dans société 12:7
- Familiales 20:26, 20:45
- Vie familiale 20:25-26, 20:45-46
- Ressources
- Connaissance 16:34
- Humaines, ajustement ressources naturelles aux 2:37
- Naturelles, meilleure méthode exploitation 11:11, 11:19, 11:22
- Redistribution 29:7
- Richesse et pouvoir, meilleure répartition 27:165
- Santé
- Alcoolisme, centre traitement 41:35
- Alimentation équilibré 65:41-44
- Assistance médicale 12:9, 19:39
- Assurance médicale et d'hospitalisation 34:35
- Cliniques
- Dentaires 6:70, 12:35
- Médicales 29:25, 47:41, 65:44-47
- Soins généraux dotés personnel médical compétent 45:40
- Contrôle naissances 6:69, 8:75
- Hospitalisation, admission 6:68
- Hygiène
- Amélioration 6:14, 15:42, 16:7, 16:29
- Publique, programme 26:10
- Infirmières hygiénistes, formation 47:8
- Inventaire psychique besoins 2:19, 2:21
- Malades, observation 6:67-68
- Médecine, décentralisation 45:29
- Médicaments, diminution 6:70
- Ophthalmologiques, dispenser services 6:70
- Orthogénie, 6:70
- Psychique, amélioration 2:24, 2:51-52
- Soins
- Médicaux 6:67-68, 6:83, 15:42, 45:45
- Prénatals et postnatals 6:68
- Thérapie sociale 2:33
- Satisfaction personnelle, mesure croissance 2:24
- Sécurité
- Familiale 8:10
- Sociale 15:42, 21:52, 60:108
- Services
- Communautaires soutien 40:39
- Familiaux pour enfants, établissements 1:50
- Réévaluation 15:42

**Pauvreté, mesures contre la (suite)**

- Sociaux, réorganisation 55:94-95  
 Soutien servant assurance normes dignité 15:42  
 Skid-Row Concentration Camp, exemple système fermé 55:105-111  
 Société, changement 16:33-34  
 Société Hypothèques et Logement, décentralisation 8:12  
 Solidarité 16:34  
 Spécialistes, coordination efforts 2:34  
 Sports 6:83  
 Stimulation des pauvres 8:55, 8:71, 8:84  
 Système, sécurité sociale changement 8:20, 9:26  
 Télérestauration 50:59  
 Terrains jeu, essai prototypes 6:40  
 Terres, amélioration utilisation 11:35  
 Tourisme 11:35, 70:22-23  
 Travailleurs sociaux, augmentation nombre 6:81, 7:11, 7:33  
 Tribunal pour enfants 8:35  
 Vieillards, services aux 20:28, 20:44  
 Villes, construction nouvelles 8:13-14  
 Urbanisation 2:31, 2:42, 2:49

*Voir aussi*

(Province)

Pauvreté mesures contre

**Pelletier, Mgr Georges-Léon, Évêque, Trois-Rivières, Président, Office nationale Action sociale, Conférence catholique canadienne**

Exposé, pauvreté 49:12

**Phalen, M. J.T., Secrétaire général, Co-Operative Union of Canada**

Curriculum vitae 20:6-7

**Pierce, M. Trevor, Directeur, Ontario Welfare Council, Toronto**

Curriculum vitae 25:6

Exposé, pauvreté 25:7-9

**Pitman, M. Walter, Député (ancien), Chambre des Communes**

Exposé, pauvreté 27:44-48

Mémoire, pauvreté 27:145-146

**Plain Project (Vancouver)**

Rôle 8:56

**Plumptre, Mme A.F.W., Présidente, Institut Vanier pour Famille, Ottawa**

Curriculum vitae 21:7

Exposé, pauvreté 21:22-25

**Poirier, M. Roger, Membre, Assemblée générale Île Hull (Qué.)**

Curriculum vitae 16:6

**Port au Port Economic Development Association (T.-N.)**

Discussions, pauvreté 54:9

**Portuguese Canadian Congress, Toronto**

Discussions, pauvreté 27:56-57

Rôle 27:56

**Power, Mme Doris, Membre, Just Society (Ont.)**

Exposé, pauvreté 28:17-18

**Pre-School-Parent-Child-Co-Operative (Alta)**

Mémoire, pauvreté et éducation première enfance 56:136-137

**Priddle, Mme J.M., Membre, Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation, Toronto**

Curriculum vitae 22:7

**Prince Albert Work Training Program (Sask.)**

Discussions, recyclage main-d'oeuvre 65:30-40

Mémoire, recyclage main-d'oeuvre 65:61-62

Rôle 65:30-40, 65:61-62

**Prince Edward Island Newstart Incorporated**

Buts 4:48-49

**Propriétaires et Locataires, Loi sur les**

Rôle 17:14

**Provincial (The) Council of Women of Ontario**

Discussions, pauvreté 50:22-40

Mémoire, pauvreté 50:55-75

Rôle 50:55

**Québec, Province de**

Agriculture 70:67

Assistance judiciaire 39:8-31, 39:32-37

Montréal, régime 32:25

Coopératives 20:38

Éducation, niveau dans région Gaspé 13:19

Industrie forestière 70:68

Pauvreté

Bas Saint-Laurent 70:7-14

Est 70:79-93

Montréal 29:7-24

Régime d'assistance publique du Canada, autonomie face 12:22

Rimouski 69:8-21, 70:7-103

Salaires région de Gaspé 13:19

Situation 66:7-58, 69:7-21, 70:7-103

Pêche 70:68-69

Population urbaine 70:36

Projets adaptation travail 23:177

Récréation et tourisme 70:69

Régime rentes 70:8

Revenu, plafonds et exemptions 23:183

Services dentaires 23:156

Situation économique et sociale de l'Est 70:65-78

**Quigley, Mlle A.M., Membre, Council of Catholic Charities, Toronto**

Curriculum vitae 20:8

**Rapport Hawthorne**

*Voir*

Hawthorne, rapport

**Reardon, M. Hugh, Président, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association) (N.-B.)**

Exposé, condition vieillards Nouveau-Brunswick 62:16-18

- Reed, Rév. E.S., Evêque Ottawa, Fédération canadienne Planification familiale  
Curriculum vitae 19:7
- Régime d'Assistance-Chômage  
Rôle 23:91-92
- Régime d'assistance publique du Canada  
Rôle 12:11, 15:30, 15:41, 23:8-9, 23:12, 23:14, 23:45, 23:66, 23:70-71, 23:79, 23:81, 23:89-97, 25:10-11, 25:13, 25:21-24, 26:23, 26:44, 26:50-51, 26:57, 32:12, 32:33, 37:9, 37:12, 37:14, 37:27-30, 38:8, 43:18, 43:22-23, 43:25, 44:7, 44:35, 45:43, 53:11, 53:13, 55:16, 56:55-56, 57:52-53
- Voir aussi*  
Pauvreté  
Assistance publique
- Régime d'assistance publique au Canada, Loi sur le  
Portée 4:18, 4:38
- Régime de Pensions du Canada  
Rôle 23:79
- Régime de Sécurité de Vieillesse du Canada  
Rôle 23:79, 23:86-89
- Régime de Subventions nationales au Bien-Être social  
Rôle 23:109
- Régime des Subventions générales à l'Hygiène du Canada  
Rôle 23:111-112
- Regina Renters Council (Sask.)  
Discussions, pauvreté 64:31-34  
Mémoire, pauvreté 64:75-77
- Reid, M. Gordon, Président, Conseil pour région Calgary sous-comité pauvreté, Home and School Association of Alberta  
Exposé, pauvreté 56:37
- Reid, M. William W., Sous-Ministre Bien-Être social et Travail, Province Île-du-Prince-Édouard  
Curriculum vitae 40:6  
Exposé, pauvreté 40:7-8
- Rendell, Mme D. H., B. Sec., PhD, Membre, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités  
Exposé, pauvreté 52:30-31
- Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta)  
Discussions, pauvreté 55:61-85  
Mémoire, pauvreté 55:134-140, 55:141-146  
Rôle 55:136-146
- Richard, M. Louis, Conseiller, Prince-Edward Island Newstart Incorporated  
Curriculum vitae 4:64
- Riché, M. Ray, Vice-Président, Newfoundland Fisherman's Federation  
Exposé, conditions pêcheurs, Terre-Neuve 52:23-24
- Roach, R. P. W. E., Directeur adjoint, Faculté Éducation permanente, Université Saint-François Xavier, (Antigonish, N.-É.)  
Curriculum vitae 2:7
- Robert, M. Michel, Membre Barreau Montréal, Association Barreau Province Québec  
Exposé, pauvreté 39:8-10
- Robinson, M. Eric W., Directeur. Faculté, Frontier College, Toronto  
Curriculum vitae 13:7
- Rosenfeld, M. Abe, Représentant, Clinique Pointe-Saint-Charles (Qué.)  
Curriculum vitae 45:7  
Exposé, services éducation 45:11-13
- Ross, Col. William, Quartier général, Armée du Salut pour Canada et Bermudes, Toronto  
Exposé, pauvreté 48:7-10
- Rowlands, Mme H. W., Présidente, Association Electriques Grand Toronto  
Exposé, pauvreté 26:26-29
- Royaume-Uni  
Logement, allocation de 10:23
- Ryan, Anthony St. John, (T.N.)  
Exposé, pauvreté Terre-Neuve 52:36-37
- Ryan, M. Thomas J., Professeur agrégé, Université Carleton, Ottawa  
Curriculum vitae 21:8  
Exposé, enfant pauvre 21:25-26  
Mémoire sur pauvreté et l'enfant en bas-âge (Bibliographie) 21:52-65
- Ryerson Polytechnical Institute, Social Service Course, Toronto  
Discussions, pauvreté 27:68-77  
Mémoire, pauvreté 27:158-162
- SCHL  
*Voir*  
Société Centrale d'Hypothèques et de logement
- St Anthony, Conseil municipal (T.-N.)  
Mémoire, pauvreté 54:34
- St-Aubin, Mme Claire, Représentante, Clinique Pointe-Saint-Charles, (Qué.)  
Curriculum vitae 45:7  
Exposé, planification familiale 45:11
- St-Christopher House, Toronto  
Discussions, pauvreté 27:48  
Mémoire, pauvreté 27:147-153  
Rôle 27:50-51, 27:147

**Saint John Community Workers Association (N.-B.)**

Discussions, pauvreté 61:22-36

Mémoire, pauvreté 61:69-73

Rôle 61:22

**Sanderson, M. Solomon, Membre, Federation of Saskatchewan Indians**

Exposé, pauvreté Indiens 65:47-48

**St-Onge, M. l'abbé Charles-E., Directeur, Office nationale Action sociale, Ottawa, Conférence catholique canadienne**

Exposé, pauvreté 49:9-11

**St-Pierre, M. Jacques, Membre, Conseil Aménagement régional Est du Québec**

Exposé, pauvreté 70:19-20

**Santé nationale et du Bien-Être social, Ministère de la**

Dépenses 23:73-78

Discussions, pauvreté 23:6-58

Mémoire, pauvreté (Table matière) 23:59-190

Organisation 23:72-73

Projets-pilotes 23:131-133

Projets recherche en Bien-Être social 23:157-170

Programmes

Allocations

Familiales 23:83-85

Jeunes 23:85

Formation hygiénistes locaux 23:99

Recherche de direction recherche et statistique 23:113-116

Régime

Assistance publique du Canada 23:89-97

Pensions 23:86-89

Santé des Indiens et service santé dans Nord 23:97-100

Sécurité de vieillesse 23:82-83

Subventions nationales au bien-être social 23:112-113

Rôle 23:72-73, 23:159-190

Service

Hygiène

Mentale 23:104-105

Milieu 23:106

Préventive 23:105

Réadaptation 23:103-104

Soins dentaires aux Indiens et Esquimaux 23:156

**Saskatchewan, Province de la**

Agriculteurs 42:10, 64:24-26

Assistance

Judiciaire 32:25, 32:29

Maladie 23:149

Sociale 42:24-28, 42:37-38

Chômage, taux 42:10

Coopératives 20:12, 20:19, 20:20

Éducation

Adultes 42:15-16

Vocational Grade 11, programme 42:11-12

Fédération coopérative 1:30

Indiens et Métis 42:8-10, 42:14, 42:19-22, 65:47-50

Mères célibataires 42:33

Ministère des Coopératives 8:28

Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (Tableau) 23:144

Pauvreté, situation 42:7-66, 64:7-79, 65:11-62

Prince Albert 65:45-46

Programmes

Aide travailleurs pauvres 42:52

Appel, procédure 42:52

Assistance 42:52

Publique 42:52-53

Centre adaptation travail 42:53

Formation

Adultes 42:54-55, 65:11-30, 65:51-60

Indiens et Métis 42:54-55

Garderies jour 42:53

Handicapés, réadaptation professionnelle 42:55

Logement 42:53-54

Mères célibataires 42:53

Projets adaptation travail 23:177-178

Revenu, plafonds et exemptions 23:187

Services dentaires 23:156

**Saskatchewan Co-Operative Credit-Society**

Discussion, pauvreté 64:9-24

Mémoire, pauvreté (Table matières) 64:48-71

Rôle 64:49-51

**Saskatchewan Newstart Inc., Prince Albert**

Discussions, pauvreté 65:11-30

Mémoire, pauvreté 65:51-60

Rôle 65:11-30, 65:51-60

**School of Economic Science, Toronto**

Exposé, pauvreté 18:23-35

Rôle 18:23

**Scofield, M. C. Herb, Directeur général, Chambre Commerce du Canada**

Curriculum vitae 51:6-7

**Second Employment Orientation for Women Class, Vancouver**

Exposé et recommandations sur pauvreté 9:37-38

**Secord, M. Donald, Membre, Board of Evangelism and Social Action, Église unie du Canada**

Curriculum vitae 31:7

**Secrétariat social de St-Roch, Québec**

Discussions, pauvreté 66:42-52

Résumé, mémoire pauvreté 66:57-58

**Seekers of Security (Groupement de bien-être social, Régina) (Sask.)**

Discussions, pauvreté 64:34-47

Mémoire, pauvreté 64:78-79

- Séguin, M. Jean, Directeur, Service Bien-être social, Ville Montréal**  
Curriculum vitae 29:6  
Exposé, pauvreté 29:7-8
- Serre, M. Bertrand, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa**  
Curriculum vitae 17:6
- Service catholique d'Aide à la Famille, Toronto**  
Rôle 20:23
- Service d'Éducation permanente, Université Memorial, Terre-Neuve**  
Mémoire, pauvreté 52:69-75  
Rôle 52:69
- Service de Counselling familial du Yukon**  
Discussions, pauvreté Yukon 58:7-21  
Mémoire, pauvreté Yukon 58:45-50  
Rôle 57:8, 58:17-18, 58:45
- Services de Médecine générale de l'Hôpital général de Saint-Jean (N.-B.)**  
Discussion, pauvreté 61:17-22  
Mémoire, pauvreté 61:68
- Service du Bien-être social de la Ville de Montréal**  
Discussions, pauvreté 29:7-21  
Mémoire, pauvreté 29:22-26  
Rôle 29:23-24
- Service social du Diocèse de Rimouski**  
Discussions, pauvreté 70:7-14  
Mémoire, pauvreté (Bibliographie) 70:26-56  
Rôle 70:54-56
- Service social et de la Famille, Ministère du, Province de l'Ontario**  
*Voir*  
Ontario, Province de l'  
Service social et Famille, Ministère
- Services Victoria de Garderies de Jour, Toronto**  
Discussions pauvreté 26:39-49  
Mémoire, pauvreté 26:142-148  
Rôle 26:42-49, 26:142
- Sewell, M. John, Echevin, Special Committee of City of Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:11-12, 27:120-122
- Shimizu, Mme Kay, Département Protection sociale Municipalité Ottawa-Carleton**  
Curriculum vitae 15:6
- Shuttleworth, M. Dale, Membre, Association communautaire North York, (Ont.)**  
Exposé, pauvreté 26:103-104
- Sinclair, M. Walden, Directeur, Personnel École Duke of York (Ont.)**  
Exposé, pauvreté 26:77-78
- Sinclair, M. Upton, Écrivain**  
"The Jungle", citations 1:25-27
- Skahan, Mme Catherine Florence Hall, Membre, Journal "Up to the Neck", Montréal**  
Curriculum vitae 12:6
- Smith, M. Archibald, Président, Comité mémoire, Saint John Community Workers Association (N.-B.)**  
Exposé, pauvreté 61:22-26
- Smith, M. Arthur, J.R., Président, Conseil économique du Canada**  
Curriculum vitae 5:6  
Exposé, pauvreté 5:9-11
- Smith, M. Gary, Conseiller, Fédération canadienne Planification familiale**  
Curriculum vitae 19:7
- Smith, Chef Elijah, Yukon Native Brotherhood**  
Exposé, situation Indiens Yukon 59:7-11
- Snowden, Prof. Donald, Directeur, Département extension enseignement, Université Memorial de Terre-Neuve, Saint-Jean, (T.-N.)**  
Exposé, pauvreté 52:38-40, 52:43-49
- Social Planning and Research Council of Hamilton and District (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 28:18-26
- Social Planning Council of Edmonton (Alta)**  
Discussions, pauvreté 55:36-49  
Mémoire, pauvreté 55:104-111  
Rôle 55:104-105
- Social Services Council of Greater Saint-John (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 60:8-19  
Mémoire, pauvreté 60:80-95
- Société catholique d'Aide aux Enfants, Toronto**  
Rôle 20:23, 20:25
- Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, Ottawa**  
Budget 10:15  
Exposé et recommandations sur pauvreté 10:7-36  
Investissement prêts 10:24  
Montréal, nombre de logements 10:20
- Société Child Care Centre, Whitehorse (Yukon)**  
Discussions, pauvreté 58:21-27  
Mémoire, garderies 58:51-52  
Rôle 58:51
- Société de Crédit agricole, Ottawa**  
Rôle 21:14
- Société de Développement du Cap-Breton (N.-É.)**  
Retraite anticipée, régime 11:26

- Société du Service social du Yukon (Succursale Mayo)**  
Discussions, pauvreté 58:27-44  
Mémoire, pauvreté Mayo 58:53-59  
Rôle 58:27, 58:29, 58:53
- Société St-Vincent-de-Paul du Canada, Montréal**  
Discussions, pauvreté 66:8-11  
Rôle 66:8-11
- S.O.S.—Volunteer Action for Social Change (Ont.)**  
Discussions, pauvreté 27:77-85  
Historique 27:167-168  
Mémoire, pauvreté (Table matières) 27:163-168  
Rôle 27:77, 27:80
- South End Improvement Association (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 60:63-73  
Mémoire, pauvreté 60:117-121
- South End Tenants' Association (N.-B.)**  
Discussions, pauvreté 60:63-73  
Mémoire, pauvreté 60:117-121
- Speaker, Hon. Ray, Ministre du Développement social, Gouvernement de l'Alberta**  
Exposé, rôle Ministère 57:36-40  
Mémoire, pauvreté 57:71-77
- Special Committee of the City of Toronto**  
Discussions, pauvreté 27:9-19
- Stacey, Mme G.E., Membre, Social Planning Council of Edmonton (Alta)**  
Curriculum vitae 55:111
- Statistique, Loi sur la**  
Rôle 23:113
- Steele, M. James, Président, Neighbourhood Youth Corps, (Ont.)**  
Exposé, pauvreté 26:90-93  
Mémoire, pauvreté 26:184-187
- Stegmayer, M. Henry E., Directeur administratif, Social Services Council of Greater Saint-John and United Fund of Greater Saint-John (N.-B.)**  
Exposé, pauvreté Saint-Jean (N.-B.) 60:8-10
- Stewart, Mlle Barbara, Représentante, Clinique Pointe-Saint-Charles (Qué.)**  
Curriculum vitae 45:5  
Exposé, professionnels hygiène familiale comme instrument assistance globale 45:10
- Stoney Mountain Native Brotherhood Manitoba Penitentiary**  
Exposé, pauvreté 6:47-49, 6:77-84  
Recommandations 6:81-83
- Strasbourg, Mme Laurette, Secrétaire, Assemblée générale Île Hull**  
Curriculum vitae 16:6
- Sutton, M. Stuart, Secrétaire général, Institut Vanier de la Famille, Ottawa**  
Curriculum vitae 21:6
- Suède**  
Logement, allocation de 10:23
- Sydney Academy (N.-É.)**  
Exposé, pauvreté 1:35-51, 1:122-139
- Syke, M. Rod, Maire, Ville Calgary (Alta)**  
Exposé, pauvreté 56:21-26
- Teed, M. Eric L., Président, Comité chargé rédiger mémoire, Council of Saint John Home and School Association, (T.-N.)**  
Exposé, pauvreté, éducation 60:19-22
- Terre-Neuve, Province de**  
Assistance publique 38:8-9  
Assurance-maladie 23:151  
Bien-Être 54:30-31  
Blackhead Road, Saint-Jean (T.-N.), situation propriétaires 52:52-62  
Bonne Bay-Trout River, région 54:25-26  
Cartwright 54:35-40  
Concessions forestières 52:21  
Coopératives 52:18-23  
Corner Brook 54:9-10, 54:16  
Cox's Cove 54:7-8, 54:19-23  
Cultivateurs 52:22  
Éducation 13:19, 54:16, 54:21, 54:29-30, 54:34, 54:38  
Fogo, île 52:48-49, 52:74-75, 54:7  
Hawkes Bay 54:19-24, 54:27  
Isolement régions 54:29-30  
Labrador, côte 52:44-46, 54:35-40  
Marys Harbour 54:12  
Mundy Pond 52:27-30  
Normes budgétaires mensuelles pour nécessités fondamentales (Tableau) 23:139  
Pauvreté  
Commission d'appel 12:23  
Salaires peu élevés 13:19  
Situation 52:11-75, 54:7-40  
Pêcheurs 52:23-27  
Population 38:21  
Port au Port-Lourdes 54:8  
Port au Choix 54:11, 54:20  
Régie vente poisson 52:42  
Revenu, plafonds et exemptions 23:179, 38:13  
St-Jean 52:30  
Ste-Barbe, côte 52:46-48  
Services sociaux et Reclassement, ministère, mémoire, pauvreté 38:28-30  
Taxes provinciales 52:55  
Population 14:107

- Thériault, R.P.A. Enoil, Curé, Paroisse, St-Jean Baptiste (N.-B.)**  
 Exposé, pauvreté 68:24-26  
 Mémoire, Les pauvres, riches ou non. . . 68:42-44
- Thériault, M. Bruno, Directeur exécutif, Institut canadien Aveugles (N.-B.)**  
 Exposé, aveugles 67:8-9
- Thériault, Hon. L. Norbert, Ministre, Santé et Bien-Être de la Province du Nouveau-Brunswick**  
 Exposé, pauvreté au Nouveau-Brunswick 44:7-8
- Thériault, M. Napoléon, Citoyen, Campbellton, N.-B.**  
 Exposé, pauvreté 68:31
- Thibault, M. Ernest, Citoyen, Campbellton (N.-B.)**  
 Exposé, pauvreté 68:36-37
- Tidman, Hon. Gordon A., Ministre du Bien-Être, Province de la Nouvelle-Écosse**  
 Exposé, pauvreté 37:7-8  
 Mémoire, pauvreté 37:38-61
- Tomecko, M. J.W., Président, Frontier College, Toronto**  
 Curriculum vitae 13:7
- Topshee, R.P. G.E., Directeur, Faculté Éducation permanente, Université Saint-François Xavier (Antigonish, N.-É.)**  
 Curriculum vitae 2:7
- Turgeon, Mme Monique, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa**  
 Curriculum vitae 17:6
- Unemployed Citizen's Welfare Improvement Council, Vancouver**  
 Exposé, pauvreté 9:7-18  
 Recommandations 9:14
- UNIFARM (Alberta)**  
 Discussions, pauvreté agriculteurs 55:49-61  
 Mémoire, pauvreté 55:112-133
- Union coopérative du Canada, Ottawa**  
 Exposé, moyens combattre pauvreté par coopératives 20:9-22  
 Recommandations 20:41-42  
 Rôle 20:11, 20:13-14, 20:17, 20:36
- Union coopérative provinciale de l'Ontario**  
 Rôle 20:19
- United Appeal**  
*Voir*  
 Fédération des Oeuvres
- United Community Services, Région de Vancouver**  
 Mémoire, pauvreté (Table matières) 33:35-87  
 Rôle 26:159-160
- United Fund of Greater Saint-John (N.-B.)**  
 Discussions, pauvreté 60:8-19  
 Mémoire, pauvreté 60:80-95  
 Rôle 60:9
- United Way, (Man.)**  
 Aide pauvreté Manitoba 6:18
- Universal Axle**  
 Discussion, centres d'accueil Saint-Jean (N.-B.) 60:52-63  
 Mémoire, Centres d'accueil: leur effet sur la jeunesse défavorisée 60:113-116
- Université du Manitoba, Winnipeg, Faculté d'Architecture**  
 Section esthétique industrielle, exposé, pauvreté 6:38-47  
 Section recherche sur environnement, exposé sur façon divertissement jeunes 6:84-94
- "Up to the Neck" Journal, Montréal**  
 Exposé, pauvreté 12:7-38  
 Recommandations 12:33-37  
 Rôle 12:7, 12:30
- VON**  
*Voir*  
 Infirmières de l'Ordre de Victoria (Canada)
- Vancouver Housing Inter-Project Council**  
 Exposé, pauvreté 8:63-73, 8:85-86  
 Recommandations 8:63-64
- Vancouver Inner-City Service Project, Vancouver**  
 Exposé, pauvreté 8:32-53, 8:78-83  
 Recommandations 8:33-34, 8:78-83  
 Rôle dans communauté 8:80-83
- Vancouver Opportunities Committee**  
 Exposé, pauvreté 9:18-35  
 Historique 9:18-19
- Van Der Leest, Chanoine, Membre, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee (Alta)**  
 Exposé, pauvreté 56:76-77
- Varsity Downtown Education Project, Université Toronto**  
 Rôle 27:87-88
- Victoria Day Care**  
*Voir*  
 Services Victoria de Garderies de Jour
- Vigoda, Mme Morris, Présidente, National Council of Jewish Women of Canada (Toronto)**  
 Exposé, pauvreté 27:38
- Vineberg, M. Philip, C.R., Vice-Président, Association Barreau Province Québec**  
 Exposé, pauvreté 39:10-11

- Waldron, M. Alan, Citoyen, Toronto**  
Exposé, pauvreté 26:102-103
- Walker, M. Ian, Directeur exécutif, Calgary Social Planning Council**  
Exposé, pauvreté 56:46-50  
Mémoire, pauvreté 56:127-130
- Waller, M. L.P.G., Directeur général Education Indiens, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien**  
Curriculum vitae 14:7
- Walter, M. John R., Président, Canadian Operational Research Society, Toronto**  
Exposé, recherche opérationnelle, pauvreté 50:7-9, 50:10-11
- Wass, M. D.K., Surintendant, City of Edmonton Social Service Department (Alta)**  
Exposé, pauvreté 55:10-11
- Weihls, M. Ron, Membre, Conseil Administration Étudiants Université Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:89-90
- Wharf, M. Brian, Président, Association canadienne Travailleurs sociaux, Ottawa**  
Curriculum vitae 30:6  
Exposé, pauvreté 30:7-9
- Whipple, Mme Mary Jane, Membre, Crescent Valley Tenants' Association (N.-B.)**  
Exposé, pauvreté 60:74-75
- White, M. W.J., Chef service, Bureau Est, Family Service Association of Metropolitan Toronto**  
Exposé, pauvreté 27:19-21
- Whitford, M. James R., Directeur, Service Counselling familial, Yukon**  
Exposé, pauvreté Yukon 58:7-10
- Whitworth, M. Fred. E., Directeur, Conseil canadien Recherche en Education, Ottawa**  
Curriculum vitae 46:6-7  
Exposé, recherche en éducation au Canada 46:29-31
- Wilkinson, Chan. Maurice, Secrétaire associé, Toronto, Conseil canadien Églises**  
Exposé, pauvreté 49:11
- Willard, Dr Joseph W., Sous-Ministre, Santé nationale et Bien-Être social**  
Exposé, pauvreté 23:7-13
- Williams, Mme Denise, Membre, Social Planning Council of Edmonton**  
Curriculum vitae 55:111  
Exposé, rôle "Growing Up Together" 55:38-39
- Wilson, M. Collis, Représentant, Clinique Pointe-Saint-Charles**  
Curriculum vitae 45:7  
Exposé, prestations soins hygiène dans communauté urbaine 45:9
- Winnipeg Tenants Association**  
Exposé, pauvreté 6:49-64  
Recommandations solution pauvreté 6:52-53
- Winnipeg Welfare Rights Movement**  
Exposé, pauvreté 7:19-33  
Recommandations 7:22-24
- «Women's Voluntary Services»**  
Rôle 12:23
- Wyatt, Mme Dorothy, B. Ed., BN, RN, Échevin, Saint-Jean (T.-N.)**  
Exposé, pauvreté à Saint-Jean (T.-N.) 52:12-14  
Mémoire, pauvreté 52:63-66
- Yaremko, Hon. John, C.R., Ministre, Ontario Department of Social and Family Services**  
Curriculum vitae 43:6-7  
Exposé, pauvreté 43:9-11
- Yukon**  
Assistance sociale 58:28  
Carcross 59:42  
Carmarks 59:41  
Dawson City 59:41  
Haines Junction 59:41-42  
Mayo 58:27-44, 58:53-59  
Old Crow 59:41  
Pauvreté, situation 58:7-59  
Population 14:108, 58:16  
Pelly Crossing 59:41  
Whitehorse 58:7-45, 58:47-50, 59:26-35  
Logement 58:8-9, 58:47
- Yukon Family Counselling Service**  
*Voir*  
Service de Counselling familial du Yukon
- Yukon Native Brotherhood**  
Discussions, Indiens Yukon 59:7-26  
Mémoire, Indiens Yukon 59:38-45  
Rôle 59:7, 59:38
- Yukon Social Service Society**  
*Voir*  
Société de Service social du Yukon (Succursale Mayo)
- Zimmerman, M. W.M., Directeur adjoint, Conseil Planification sociale ville et région Ottawa**  
Curriculum vitae 15:6

## APPENDICES

- A - (Fasc. 1) Mémoire, pauvreté en Nouvelle Écosse par Institut Affaires publiques (Université Dalhousie), Halifax 1:52-122
- B - (Fasc. 1) Mémoire, pauvreté, par membres du Sydney Academy, (N.É.) 1:122-139
- A - (Fasc. 2) Mémoire, pauvreté, par Centre communautaire de Halifax et Association protection droits locataires, Halifax 2:48-49

- B – (Fasc. 2) Mémoire, pauvreté, par M. David Critchley 2:50-55
- C – (Fasc. 2) Mémoire, pauvreté, par Faculté éducation permanente, Université Saint-François-Xavier (N.É.) 2:56-62
- A – (Fasc. 3) Mémoire, pauvreté, par Nova Scotia Association for Advancement of Coloured People 3:18-19
- B – (Fasc. 3) Mémoire, pauvreté, par Élèves Université Saint-François-Xavier (N.É.) 3:20-28
- A – (Fasc. 4) Mémoire, pauvreté, par Groupe étude nommé par premier ministre Île-Prince-Édouard 4:58-59
- B – (Fasc. 4) Mémoire, pauvreté, par Bureau catholique du service social 4:59-61
- C – (Fasc. 4) Mémoire, pauvreté, par Prince Edward Island Newstart Incorporated 4:62-65
- A – (Fasc. 6) Mémoire, pauvreté, par Mount Carmel Clinic (Manitoba) 6:65-76
- B – (Fasc. 6) Mémoire, pauvreté, par Stony Mountain Native Brotherhood (Manitoba) 6:77-84
- C – (Fasc. 6) Mémoire, pauvreté, par Section recherches sur environnement Faculté Architecture, Université Manitoba 6:84-94
- A – (Fasc. 8) Mémoire, pauvreté, par Groupe de travailleurs sociaux de Vancouver (C.B.) 8:74-77
- B – (Fasc. 8) Mémoire, pauvreté, par Inner-City Service Project, (C.B.) 8:78-83
- C – (Fasc. 8) Mémoire, pauvreté, par Association to Tackle Adverse Conditions (C.B.) 8:83-84
- D – (Fasc. 8) Mémoire, pauvreté, par Vancouver Housing Inter-Project Council 8:85-86
- A – (Fasc. 9) Exposé, pauvreté, par Second Employment Orientation for Women Class 9:37-38
- A – (Fasc. 10) Exposé, pauvreté, par Société Centrale d'Hypothèques et Logement 10:26-36
- A – (Fasc. 11) Mémoire présenté par M. Tom Kent, sous-ministre, Expansion économique régionale 11:32-36
- A – (Fasc. 12) Mémoire, pauvreté, par membres du Journal "Up to the Neck" (Province de Québec) 12:29-37
- B – (Fasc. 12) Extraits, exposé annuel du Conseil Économique du Canada 12:37-38
- A – (Fasc. 13) Mémoire, pauvreté, par Frontier College, Toronto 13:30-33
- A – (Fasc. 14) Mémoire, pauvreté, par Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 1970 (Table matières) 14:40-192
- A – (Fasc. 15) Mémoire, pauvreté, par Département Bien-Être social municipalité Ottawa-Carleton 15:39-56
- B – (Fasc. 15) Mémoire, pauvreté, par Conseil planification social d'Ottawa et district 15:57-59
- A – (Fasc. 16) Mémoire, pauvreté, par Centre Service Familial Ottawa 16:29-31
- B – (Fasc. 16) Mémoire, pauvreté, par Assemblée Générale Île de Hull 16:32-42
- A – (Fasc. 17) Mémoire, pauvreté, par Nouveaux Impératifs Communautaires (Ottawa) 17:22
- A – (Fasc. 19) Mémoire, pauvreté, par "National Brotherhood of Canada" et "Indian-Eskimo Association of Canada" 19:34-39
- B – (Fasc. 19) "Tout enfant doit être désiré... importance de la famille et pauvreté", par Fédération canadienne pour planification familiale 19:40-42
- A – (Fasc. 20) Mémoire, pauvreté, par Union Coopérative du Canada (Table matières) 20:36-42
- B – (Fasc. 20) Mémoire, pauvreté, par Council of Catholic Charities 20:43-46
- A – (Fasc. 21) Mémoire, pauvreté, par Fédération canadienne de l'Agriculture 21:38-42
- B – (Fasc. 21) Mémoire, pauvreté, par Institut Vanier de la Famille 21:43-65
- A – (Fasc. 22) Mémoire, pauvreté au nom des enfants du Canada, par Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation 22:23-26
- A – (Fasc. 23) Rôle du Ministère de Santé nationale et Bien-Être social en matière de pauvreté (Fév. '70), préparé par Ministère Santé nationale et Bien-Être social (Table matières) 23:59-190
- A – (Fasc. 24) Enquête d'un choix réel et de véritables possibilités, par Association canadienne éducation adultes (Table matières et bibliographie) 24:40-51
- B – (Fasc. 24) Mémoire, pauvreté, par Ligue de femmes catholiques du Canada (Bibliographie) 24:52-63
- A – (Fasc. 25) Mémoire, pauvreté, par Ontario Welfare Council 25:23-26
- A – (Fasc. 26) Mémoire, pauvreté, par Comité Habitation et Bien-Être Grand Toronto 26:126-129
- B – (Fasc. 26) Mémoire rédigé par Mme True Davidson sur la pauvreté 26:130-132
- C – (Fasc. 26) Mémoire, présenté au Comité par Association Electriciens Grand Toronto 26:133-141
- D – (Fasc. 26) Mémoire, pauvreté, par Victoria Day Care Services 26:142-148
- E – (Fasc. 26) Mémoire, pauvreté, par Big Brothers du Grand Toronto 26:149-155
- F – (Fasc. 26) Mémoire, pauvreté, par Fédération ontarienne Associations Citoyens 26:156-167
- G – (Fasc. 26) Mémoire, pauvreté, par Personnel École Duke of York 26:168-183
- H – (Fasc. 26) Les véritables soins aux pauvres, préparé par Jim Steele 26:184-186
- A – (Fasc. 27) Exposés sur la pauvreté, par différents échevins de Toronto 27:115-122
- B – (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par Family Service Association of Metropolitan Toronto 27:123-132
- C – (Fasc. 27) Mémoire sur l'assistance judiciaire et les pauvres; le principe d'égalité selon la loi, par Community Legal Aid and Services Program (Table matières) 27:133-141

- D - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par National Council of Jewish Women of Canada 27:142-144
- E - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par Walter Pitman, député 27:145-146
- F - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par Saint-Christopher House 27:147-153
- G - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par Italian Immigrant Aid Society 27:154-157
- H - (Fasc. 27) "Les assistés sociaux prisonniers d'un cercle vicieux", par Etudiant au Social Service Course du Ryerson Politechnical Institute 27:158-162
- I - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par SOS-Volunteer Action for Social Change (Table matières) 27:163-168
- J - (Fasc. 27) Mémoire, pauvreté, par Conseil Administration Étudiants Université Toronto 27:169-171
- A - (Fasc. 28) Mémoire, pauvreté, par Comité bien-être et indemnisation de la "Just Society" 28:31-51
- B - (Fasc. 28) Mémoire, pauvreté, Social Planning and Research Council of Hamilton and District (Table matières) 28:52-149
- A - (Fasc. 29) Mémoire, pauvreté, par Service Bien-Être social Ville Montréal 29:22-26
- A - (Fasc. 30) Mémoire, pauvreté, par Association canadienne Travailleurs sociaux 30:29-45
- A - (Fasc. 31) Mémoire, pauvreté, par Board of Evangelism and Social Change 31:44-71
- A - (Fasc. 32) La pauvreté et les libertés civiles, mémoire présenté par Association canadienne Libertés civiles 32:28-37
- A - (Fasc. 33) Mémoire, pauvreté, par Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada 33:30-34
- B - (Fasc. 33) Revenu garanti ou Emploi garanti, examen critique stabilisation revenu et politique main-d'oeuvre, présenté par United Community Services de région Vancouver 33:35-87
- A - (Fasc. 34) Mémoire, pauvreté, par Eglise Adventiste Septième Jour Canada 34:30-37
- A - (Fasc. 35) Mémoire, pauvreté, par Association Consommateurs Canada 35:26-29
- A - (Fasc. 36) Mémoire, pauvreté, par Family Service Association of Montreal 36:34-44
- A - (Fasc. 37) Mémoire, pauvreté, par Hon. Gordon A. Tidman 37:38-61
- A - (Fasc. 38) Mémoire, pauvreté, par Ministère Services sociaux et Reclassement de la Province de Terre-Neuve 38:28-30
- A - (Fasc. 39) Mémoire, pauvreté par Association Barreau Province Québec 39:32-37
- A - (Fasc. 40) Mémoire, pauvreté, par Ministère Bien-Être social et Travail, Province Île-du-Prince-Édouard 40:30-42
- A - (Fasc. 41) Les sans domicile, qui sont-ils? Mémoire par The Old Brewery Mission 41:34-40
- A - (Fasc. 42) Mémoire, pauvreté, par Ministère Bien-Être social, Province Saskatchewan 42:39-66
- B - (Fasc. 42) L'Agriculture canadienne des années 70, rapport de Commission Planification Agriculture canadienne 42:67-82
- A - (Fasc. 43) Mémoire, pauvreté, par Ontario Department of Social and Family Services 43:40-136
- A - (Fasc. 44) Mémoire, pauvreté, par Ministère Santé et Bien-Être, Province Nouveau-Brunswick 44:32-37
- A - (Fasc. 45) Mémoire, pauvreté, par Clinique Pointe-Saint-Charles 45:39-40
- B - (Fasc. 45) Mémoire, pauvreté, par Association médicale canadienne 45:41-46
- C - (Fasc. 45) Mémoire, pauvreté, Canadian Woman's Christian Temperance Union (Table matières) 45:47-57
- A - (Fasc. 46) Mémoire sur la pauvreté et l'instruction publique au Canada, par Fédération canadienne Enseignants 46:39-57
- B - (Fasc. 46) Mémoire, pauvreté, par Conseil canadien Recherche en Éducation 46:57-64
- A - (Fasc. 47) Mémoire, pauvreté, par Association Infirmières canadiennes 47:38-43
- B - (Fasc. 47) Mémoire, pauvreté, par Infirmières Ordre Victoria (Canada) 47:44-49
- A - (Fasc. 48) Mémoire, pauvreté, par Commission Armée Salut chargée des normes et questions morales et sociales 48:30-38
- A - (Fasc. 49) Mémoire, pauvreté, par Conférence catholique canadienne et Conseil canadien Églises 49:36-44
- A - (Fasc. 50) Mémoire sur le problème de la pauvreté au Canada, par Canadian Operational Research Society 50:41-54
- B - (Fasc. 50) Mémoire, pauvreté, par The Provincial Council of Women of Ontario 50:55-75
- A - (Fasc. 51) Mémoire, pauvreté, par Chambre Commerce Canada (Correction erreur p. 51:15) 51:35-51
- A - (Fasc. 52) Mémoire, pauvreté, par Dorothy Wyatt 52:63-66
- B - (Fasc. 52) Mémoire, pauvreté, par Fédération canadienne Femmes Diplômées Universités 52:67-68
- C - (Fasc. 52) Mémoire, pauvreté, Service Éducation permanente, Université Memorial, Terre-Neuve 52:69-75
- A - (Fasc. 54) Mémoire, pauvreté, par Inter-Faith Social Action Committee 54:15-17
- B - (Fasc. 54) Mémoire, pauvreté, par Newfoundland and Labrador Rural Development Council 54:18

- C – (Fasc. 54) Mémoire, pauvreté, Frontier College Field Workers 54:19-24
- D – (Fasc. 54) Mémoire sur possibilités développement Bonne Bay-Trout River, par Northern Regional Development Association Committee 54:25-26
- E – (Fasc. 54) Mémoire, pauvreté, par International Grenfell Association 54:27-33
- F – (Fasc. 54) Mémoire, pauvreté, par St-Anthony Town Council 54:34
- G – (Fasc. 54) Mémoire, conditions vie Labrador, par Groupe de citoyens Cartwright (Labrador) 54:35-41
- A – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par City of Edmonton Social Services Department (Alta) 55:94-99
- B – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par Monica Society (Edmonton, Alta) 55:100-103
- C – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par Social Planning Council of Edmonton 55:104-111
- D – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par UNIFARM 55:112-133
- E – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par Resource Mobilization for Employment Demonstration Project 55:134-140
- F – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par Resource Mobilization for Employment Demonstration Project 55:141-146
- G – (Fasc. 55) Mémoire, pauvreté, par Edmonton and District Council of Churches 55:147-149
- A – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par Ville de Calgary (Alta) 56:84-98
- B – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par Commission scolaire publique Calgary 56:99-117
- C – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par Home and School Association of Alberta (Bibliographie) 56:118-119
- D – (Fasc. 45) Socio-drame sur pauvreté, par Calgary Rights Group 56:120-126
- E – (Fasc. 56) L'Administration programmes assistance financière Bien-Être, par Ian Walker 56:127-130
- F – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par Calgary Inter-Faith Community Action Committee 56:131-133
- G – (Fasc. 56) Mémoire, garderies enfants pauvres, par Bowness-Montgomery Day Care Association 56:134-135
- H – (Fasc. 56) «La pauvreté et l'éducation de la première enfance» par Pre-School-Parent-Child-Co-Operative 56:136-137
- I – (Fasc. 56) Mémoire, garderies, par M. A.T. Hogan 56:138-142
- J – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par The Low Income Working Committee 56:143-149
- K – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, par Inglewood Ramsay Redevelopment Committee 56:150-154
- L – (Fasc. 56) Mémoire, pauvreté, Conseil Travail Calgary 56:155-159
- M – (Fasc. 56) Effets de la pauvreté sur le développement et la santé des enfants, par Dr Gerald H. Holman 56:160-162
- A – (Fasc. 57) Mémoire, pauvreté, par Edmonton Day Centre (Alta) 57:64-65
- B – (Fasc. 57) Mémoire, pauvreté, Gardenside Development Society 57:66-70
- C – (Fasc. 57) Mémoire, pauvreté, par Hon. Ray Speaker, Ministre du Développement social (Alta) 57:71-77
- D – (Fasc. 57) Mémoire, pauvreté, par Humans on Welfare Society 57:78-83
- A – (Fasc. 58) Mémoire, pauvreté, Yukon par Service de Counselling Familial, Yukon 58:45-50
- B – (Fasc. 58) Les pauvres et leurs besoins en garderies de jour, par Société Child Care Centre 58:51-52
- C – (Fasc. 58) Mémoire, pauvreté Mayo, par Société Service social Yukon (Succursale Yukon) 58:53-59
- A – (Fasc. 59) Mémoire, Indiens Yukon, Yukon Native Brotherhood 59:38-45
- B – (Fasc. 59) Mémoire, pauvreté, Consumer's Association of the Yukon Territory 59:46-47
- A – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par Social Services Council of Greater Saint John et par United Fund of Greater Saint John 60:80-95
- B – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par Council of Saint John Home and School Association 60:96-99
- C – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, Chambre de Commerce de Saint-Jean (N.-B.) 60:100-101
- D – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par Fédération des Travailleurs du Nouveau-Brunswick 60:102-108
- E – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par M. Alan Martin (Université Nouveau-Brunswick) 60:109-112
- F – (Fasc. 60) Centres d'accueil: leur effet sur la jeunesse défavorisée, par Universal Axle 60:113-116
- G – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par South End Improvement Association, et par South End Tenants' Association 60:117-121
- H – (Fasc. 60) Mémoire, pauvreté, par Crescent Valley Tenants' Association 60:122-123
- A – (Fasc. 61) Mémoire, pauvreté, par Association Ingénieurs Province Nouveau Brunswick 61:65-67
- B – (Fasc. 61) Mémoire, pauvreté, par Services Médecine générale Hôpital général Saint-Jean (N.B.) 61:68
- C – (Fasc. 61) Mémoire, pauvreté, par Saint John Community Workers Association 61:69-73
- D – (Fasc. 61) Mémoire, pauvreté, par Association Nouveau-Brunswick pour Avancement Gens couleur 61:74-75
- E – (Fasc. 61) Mémoire, pauvreté, par Family Services, Saint John, Inc. 61:76-80

- F – (Fasc. 61) Mémoire, forêts, par New Brunswick Forest Extension Service 61:81-84
- G – (Fasc. 61) Mémoire, forêts, Nouveau-Brunswick, par Fédération propriétaires boisés Nouveau-Brunswick 61:85-94
- A – (Fasc. 62) Mémoire, pauvreté, par Boys' Club of Canada 62:29-32
- B – (Fasc. 62) Mémoire sur pauvreté et ses effets sur les personnes âgées, par Moncton Lions Club 62:33-35
- A – (Fasc. 63) Mémoire, pauvreté, par Fédération Travail Nouveau-Brunswick 63:63-69
- B – (Fasc. 63) Mémoire, pauvreté, par Association canadienne des Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick) 63:70-71
- C – (Fasc. 63) Mémoire, pauvreté, par rédacteurs de «Mysterious East» 63:72-76
- D – (Fasc. 63) Mémoire, pauvreté, par Greater Moncton Community Chest Inc. 63:77-78
- E – (Fasc. 63) Mémoire, Expérience de participation, par Conseil régional d'Aménagement du Nord-Est 63:79-82
- A – (Fasc. 64) Mémoire, pauvreté, par Saskatchewan Co-Operative Credit Society (Table matières) 64:48-71
- B – (Fasc. 64) Mémoire, pauvreté, par M. Elmer Laird 64:72-74
- C – (Fasc. 64) Mémoire, pauvreté, par Regina Renters Council 64:75-77
- D – (Fasc. 64) Mémoire, pauvreté, par Seekers of Security (un groupement de bien-être social de Regina) 64:78-79
- A – (Fasc. 65) Mémoire, pauvreté, par Saskatchewan Newstart Inc. 65:51-60
- B – (Fasc. 65) Mémoire, pauvreté, par Prince Albert Work Training Program 65:61-62
- A – (Fasc. 66) Mémoire, inconscience sociale de la pauvreté, par COBEQ 66:53-57
- B – (Fasc. 66) Résumé mémoire, pauvreté, par Secrétariat social St-Roch 66:57-58
- A – (Fasc. 67) Mémoire, pauvreté aveugles, par Institut canadien des Aveugles 67:21-22
- B – (Fasc. 67) Mémoire, pauvreté, par CRANO 67:23-24
- A – (Fasc. 68) Mémoire, pauvreté, par Ville de Campbellton (N.-B.) 68:38-41
- B – (Fasc. 68) Mémoire, les pauvres, riches ou non... , par R.P. A. Enoil Thériault 68:42-44
- A – (Fasc. 69) Mémoire, pauvreté, par Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent 69:20-21
- A – (Fasc. 70) Mémoire, pauvreté, par Service social Diocèse Rimouski (Bibliographie) 70:26-56
- B – (Fasc. 70) Mémoire, pauvreté, par Conseil Aménagement régional Est du Québec 70:57-103

## TÉMOINS

- Abols, M. Gesta, Président, Conseil Administration Étudiants, Université Toronto 27:8, 27:86-87, 27:92
- Abramson, Mme James, Membre, Conseil canadien Aménagement rural 18:5, 18:9, 18:11, 18:13-14, 18:18-22
- Adamson, M. R. T., Directeur exécutif, Société Centrale d'Hypothèques et Logement, Ottawa 10:5, 10:23
- Amdur, M. Reuel S., Directeur adjoint planification, Comité sur pauvreté, Social Planning and Research Council of Hamilton and District (Ont.) 28:5, 28:22-25
- Anderson, Mme David, Présidente, Publicité et Relations publiques, Association Consommateurs du Canada, Ottawa 35:35-21
- Anderson, M. Eldon, Secrétaire, Saskatchewan, Co-Operative Credit Society, Regina 64:5, 64:15-15, 64:20-23
- Anderson, M. John, Commissaire Bien-être Municipalité Grand Toronto 26:5, 26:9-11, 26:13-20, 26:23-24
- Anthony, M. Byron A., Directeur, Bureau Ouvrier-patronal, Institut Affaires publiques, N.E. 1:5, 1:18-19
- Aoki, Mme Babara, Membre, Association communautaire North York, Ont. 26:7, 26:106-107, 26:121
- Armstrong, Mme Gordon B., Présidente, Provincial Council of Women of Ontario, Toronto 50:5, 50:22-40
- Armstrong, Dr R. A., Directeur général suppléant, Direction assurance-Maladie et Aide à Santé, Ministère Santé nationale et Bien-Être social 23:5, 23:54-57
- Arsenault, R. P. Yvan, Membre, Moncton and East End Boys' Club, N.B. 62:5, 62:12
- Atkinson, Mlle Mary E., Présidente, Comité permanent lois, Provincial Council of Women of Ontario, Toronto 50:5, 50:33
- Atterburg, Mme Paulette, Secrétaire, Humans on Welfare Society, Alta 57:5, 57:61
- Babey, M. Paul, Président, UNIFARM, Alta 55:5, 55:49-61
- Baker, M. D. R., Membre, Société Service social Yukon (Succursale Mayo) 58:5, 58:35-43
- Baldwin, M. A., Membre, Just Society, Comité Bien-Être et Indemnisation Travailleurs, Ont. 28:5, 28:10-15
- Balls, Mme B.D., Secrétaire, Association Consommateurs Canada, Ottawa 35:5, 35:11, 35:14-15, 35:17, 35:21
- Banks, M. C. Ken, Animateur de Communauté, Family Service Association of Montreal 36:5, 36:16-17, 36:21, 36:23, 36:27-28, 36:30-31

- Barbolet, M. Herb, Membre, Groupe Travailleurs sociaux (Vancouver) 8:5, 8:13-15, 8:19-22, 8:28
- Barrier, R.P. Marc, omi, Membre Social Planning Council of Edmonton, Alta 55:5, 55:36-37, 55:43-46
- Barry, M. James, Membre, Blackhead Road Householders' Union, T.N. 52:6, 52:53-54, 52:56, 52:62
- Bartels, M. Dennis, Membre, Social Planning Council of Edmonton, Alta 55:5, 55:39-43
- Basque, Mme Alfred, Citoyenne, Campbellton, N.-B. 68:32-34
- Bastin, M. N. C., Membre, New Brunswick Forest Extension Service 61:5, 61:59-63
- Batten, Mlle Eleanor, Membre, Blackhead Road Householders' Union, T.N. 52:6, 52:61-62
- Baxter, Mme Sheila, Membre, Journal «Up to the Neck», Montréal 12:5, 12:9-10, 12:12, 12:17, 12:21-24, 12:26-29
- Beck, Dr M. N., Directeur hygiène mentale, Ile-du-Prince-Edouard 4:5, 4:9-13, 4:15-20, 4:24
- Beck, M. Max, Directeur, Vancouver Inner-City Services Project 8:5, 8:32-34, 8:38-53
- Bédard, Mme Edna, Membre, Nouveaux Impératifs Communautaires, Ottawa 17:5, 17:8, 17:11-12, 17:15-17
- Bélanger, Mlle Hélène Directrice générale, Service social Diocèse Rimouski, Qué. 70:5, 70:13-14
- Bellavance, M. André, Directeur, Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent, Qué. 69:5, 69:10-12, 69:15, 69:17
- Benedict, M. W.E., Directeur général, Newfoundland Co-Operative Services 52:5, 52:19-23
- Bennett, Dr J.S., CRCS, C., FACOG, Secrétaire, Conseil services hygiène, Association médicale canadienne, Ottawa 45:5, 45:21-23, 45:27, 45:30, 45:32-38
- Benny, M. K.H., Directeur, Éducation et Personnel, Moncton and East End Boys' Club, N.B. 62:5, 62:10, 62:12-13, 62:15
- Bergevin, M. Jean-B., Sous-Ministre Affaires indiennes et Nord canadien 14:5, 14:15-16, 14:19-21, 14:25, 14:27, 14:30, 14:32-33
- Bergstrom, M. L.H., Sous-Ministre de l'Éducation, Province de la Saskatchewan 65:5, 65:20-21
- Berner, Rév. Norman, Secrétaire, Église luthérienne Américaine (section Canada), Kitchener, Conseil canadien Églises 49:5, 49:18-19, 49:29-30
- Berry, Mlle Freda, Membre, Blackhead Road Householders' Union, T.N. 52:6, 52:55-56
- Best, Mme Carrie, Black United Front, N.E. 1:5, 1:32-33, 2:14-15
- Betz, Mme Dorothy, Membre, Centre Accueil Indiens et Métis, Winnipeg 7:5, 7:8-10, 7:13-18
- Black, Mme Patricia, Membre, Pre-School Parent-Child Co-Operative, Alta 56:6, 56:59-68, 56:70
- Blakeley, M. Robert, Sociologue, Île-du-Prince-Édouard 4:5, 4:13, 4:17, 4:47
- Blakely, M. S.E., Directeur, Services sociaux, Comité direction services communautaires, Ville Calgary (Alta) 56:5, 56:17-21
- Bobb, M. Ray, Membre, Unemployed Citizen's Improvement Council, Vancouver 9:5, 9:16-18
- Bond, M. Charles, Membre, Association communautaire North York, Ont. 26:8, 26:111-112
- Bondy, M. Alex, Membre, Unemployed Citizen's Welfare Improvement Council, Vancouver 9:5, 9:14-16, 9:29-30, 9:34-35
- Borczak, M. M., Sous-Ministre, Ontario Department of Social and Family Services 43:5, 43:12-17, 43:19, 43:22-23, 43:32, 43:37-38
- Borovoy, M. A. Alan, Avocat-conseil, Associations canadiennes Libertés civiles, Toronto 32:5, 32:7-27
- Bouchard, Mme Agnes, Directrice, Humans on Welfare Society, Alta 57:5, 57:57
- Bouchard, Mme Peggy, Membre, The Low Income Working Committee, Alta 56:6, 56:71-73
- Boudreau, M. André, Membre, Conseil régional Aménagement Nord-Est, N.-B. 63:5, 63:30-38
- Boulet, M. Jacques C., Président, COBEQ, Qué. 66:5, 66:12, 66:23-24
- Boyd, Mme Gladys, Groupe citoyens Family Service Association of Montreal 36:5, 36:11-12
- Brechin, Mme W.E., Présidente, National Studies Committee, Association Consommateurs Canada, Ottawa 35:5, 35:10-11, 35:13-14, 35:17-18, 35:20, 35:22-23
- Breen, M. Augustus, Président, Blackhead Road Householders' Union, T.N. 52:6, 52:52-53, 52:56-58, 52:62
- Brennan, Frère A.F., Président, Fédération canadienne Enseignants, Ottawa 46:5, 46:9-28
- Brown, M. Geoffrey, Directeur exécutif, Big Brothers Grand Toronto 26:5, 26:49-58
- Brown, M. Horace, Échevin, Special Committee of City of Toronto 27:5, 27:9, 27:13-14, 27:17-18
- Burden, M. G.M., Président, Commission scolaire publique, Calgary 56:5, 56:26-36
- Burger, Mme Audrey, Directrice exécutive, Association Électriciens Grand Toronto 26:5, 26:29-30, 26:32-33, 26:35, 26:37-39
- Burgess, M. R., Membre, Bowness-Montgomery Day Care Association, Alta 56:6, 56:58-59, 59:63-66
- Burns, Mme Susan, Membre, Consumer's Association of Yukon Territory 59:5, 59:26-35
- Burr, Mme Phyllis, Membre, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project, Alta 55:6, 55:80-81, 55:85
- Bury, Mlle Stella, Membre, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités, St Jean, T.-N. 52:6, 52:34-35
- Byars, M. Jim, Président, Prince Albert Work Training Program, Alta 65:5, 65:30-40

- Cadbury, M. George, Trésorier, Family Planning Federation, Canada 19:5, 19:23-33
- Calmain, M. Kenneth E., Membre, division Est de ATSP, Ontario, Association canadienne Travailleurs sociaux 30:5, 30:10, 30:14, 30:16-17, 30:26, 30:28
- Cameron, M. Donald, Éditeur, The Mysterious East, N.B. 63:53
- Campbell, Rév. M. Alexander K., Président, Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada, Thorold, Ont. 33:5, 33:10-11, 33:22
- Campbell, Mme Shirley, Présidente, Comité public, Seekers of Security (Un groupement bien-être social de Régina) Sask. 64:5, 64:37, 64:39-42
- Campbell, M. George, Membre, The Low Income Working Committee, Alta 56:6, 56:71-75
- Cantin, M. Léon, Directeur général, COBEQ, Qué. 66:5, 66:11-12, 66:16-18, 66:22
- Cappon, Dr D., FRAP, Professeurs, études urbaines et environnement, Université York, Toronto Association médicale canadienne 45:5, 45:27-37
- Caron, M. Roger, Président, Chambre Commerce Campbellton, (N.B.) 68:5, 68:22-23
- Carson, Mme Betty, Membre, Mouvement Winnipeg pour droits sociaux 7:5, 7:19, 7:25-28, 7:30, 7:32
- Carter, M. Walter, Député et membre, Blackhead Road Householders' Union, T.-N. 52:6, 52:59-60
- Carty, M. Roland K., Vice-Président, Conseil exécutif, Chambre Commerce du Canada 51:5, 51:13-14, 51:18-24, 51:29
- Chamberlist, M. Norman S., Membre, Conseil territorial Yukon 59:5, 59:35-37
- Champlain, M. Viateur de, Administrateur, Banque Expansion industrielle, Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent, Qué. 69:5, 69:17-19
- Channon, Mlle Géraldine, Adjointe administrative, Fédération canadienne Enseignants, Ottawa 46:5, 46:11, 46:13-16, 46:18-21, 46:25-28
- Chaput, M. Henri-Paul, Directeur, Planification sociale, COBEQ, Qué. 66:5, 66:12-23
- Checkland, R.P. Edward M., Président, Comité action sociale, Edmonton and District Council of Churches, Alta 55:6, 55:85-93
- Chénard, Mlle Imelda, Directrice adjointe, Conseil Planification sociale Ville et Région Ottawa 15:5, 15:34
- Chester, M. Len, Bibliothèque publique Bathurst Heights, Association communautaire North York, (N.B.) 26:7, 26:107-108
- Chisholm, Mme Ann, Infirmière, Universal Axle, N.B. 60:5, 60:63
- Chisholm, Mme Barbara, Membre, Services Victoria Garderies Jour, Toronto 26:5, 26:39-49
- Chmiel, M. Walter, Professeur assistant, Département études sociales, Université Terre-Neuve, Saint-Jean 52:51-52
- Christie, Mlle Florence, Directrice, Services généraux, Family Services, Saint-John, Inc., (N.B.) 61:5, 61:45-56
- Clairmont, M. Donald H., Directeur, Étude Transplantation d'Africville, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie, (Halifax, N.-E.) 1:5, 1:23-24, 1:27
- Clark, M. Allan, Directeur, Indian-Eskimo Association of Canada, Toronto 19:5, 19:18, 19:23
- Clark, Dr J.G., Membre, Société Service social Yukon (Succursale Mayo) 58:5, 58:27-43
- Clarke, Fr. David, Membre, Association communautaire North York, (Ont.) 26:8, 26:109-110
- Clarke, M. Edward J., Secrétaire-trésorier, Toronto Negro Veterans' Association, Directeur, Kensington Area Residents' Association 27:6, 27:57-59
- Clarkson, Dr J.G., Sous-Ministre, Santé et Bien-Être, Province Nouveau-Brunswick 44:5, 44:14-16, 44:20, 44:24
- Clermont, Mme Ida, Membre, Assemblée Générale Ile Hull, Qué. 16:5, 16:24
- Comeau, M. Laurent, Directeur, CRANO, N.B. 67:5, 67:15-20
- Comfort, M. Eldon, Membre, Association communautaire North York, (Ont.) 26:8, 26:110-111
- Conger, M. D. Stuart, Directeur général, Président, Conseil administration, Saskatchewan Newstart Inc., Prince-Albert 65:5, 65:11-12, 65:15, 65:20-27, 65:29
- Conohue, Mlle Bernadine, Superviseur section Bien-être enfance, Ministère Santé et Bien-Etre, (N.-B.) 61:5, 61:30-31
- Cooper, M. Robert, Administrateur, Services communautaires assistance juridique (Montréal), Association canadienne Libertés civiles 32:5, 32:9-10, 32:14, 32:25
- Cotton, M. E.A., Directeur régional, Boys' Clubs of Canada, Moncton and East End Boys' Club, N.B. 62:5, 62:8-13, 62:15
- Couchène, M. Victor, Membre, Association Locataires Winnipeg 6:6, 6:57-58
- Courchene, M. Dave, Président, Manitoba Indian Brotherhood 19:5, 19:13-14, 19:18-21, 19:23
- Cowan, M. B., Directeur Recherche Comité international recherche sur Imposition biens immobiliers, School of Economic Science, Toronto 18:5, 18:32
- Cowan, M. Saul, Membre, Association communautaire North York, (Ont.) 26:7, 26:109, 26:122-123
- Cragg, M. N.F., Directeur, Régime Assistance publique Canada, Ministère Santé nationale et Bien-Etre social 23:5, 23:37, 23:41-42, 23:47

- Craig, M. Bill, Conseil main-d'œuvre N.-B., Fédération Travailleurs Nouveau-Brunswick 60:5, 60:44
- Craig, Dr J.D., Directeur, Health Clinic for Transients (Gardenside Society) Alta 57:5, 57:24-35
- Craigs, M. J.H., Membre, Comité exécutif et Conseil Administration, Ontario Welfare Council 25:5, 25:9-10, 25:15-16, 25:18-20, 25:22
- Craven, Mme J.H., Vice-Présidente, Family Service Centre of Ottawa 16:5, 16:9-10, 16:15, 16:17
- Critchley, M. David, Travailleur social, (Maritime School Social Work) N.-E. 2:5, 2:17-28
- Crittenden, Mlle D., Sous-Ministre adjoint, Ontario Department of Social and Family Services 43:5, 43:19
- Crocker, Mme Helen, Membre, Moncton and East End Boys' Club, N.B. 62:5, 62:14-15
- Crolley, Col. Mabel, R.N., Chef, Service aide sociale pour femme, Armée du Salut, Toronto 48:5, 48:11, 48:19-20, 48:22, 48:28-29
- Cudmore, Mme Evelyn, Travailleuse sociale, Ile-du-Prince-Edouard 4:5, 4:22-24
- Cummings, M. R.C., Directeur, Edmonton Day Centre (Alta) 57:5, 57:7-16
- Cumming, M. Leslie, Directeur exécutif, (Halifax Neighbourhood Centre) 2:5, 2:10, 2:14, 2:17
- Curran, M. Garry, Directeur, Programmes Universal Axle, N.B. 60:5, 60:53-62
- Currie, M. Walter, Président, Indian-Eskimo Association of Canada, Toronto 19:5, 19:9-12, 19:14-15, 19:17-19, 19:22
- Cuthand, Rév. Adam, Président, Canadian Metis Society 19:5, 19:14-15, 19:19
- Curtis, Mme Caroline, Membre, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee, Alta 56:6, 56:77
- Dale, Mlle Dorothy, Vice-Présidente, Provincial Council of Women of Ontario, Toronto 50:5, 50:28, 50:31
- Danyluk, M. John, Membre, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project, Alta 55:6, 55:81-84
- Davidson, Mme Craig, Présidente, Services Victoria Garderies Jour, Ont. 26:5, 26:48-49
- Davidson, Mme Truc, Mairesse municipalité East York, Comité Habitation et Bien-être, Municipalité Grand Toronto 26:5, 26:24-26
- Davis, Mlle Beverly, Membre, Sydney Academy (N.-E.) 1:6, 1:38-39, 1:44-45
- Davis, M. D., Directeur exécutif, Fédération ontarienne Associations Citoyens 26:6, 26:59
- Davis, M. R.A., Directeur, Petite Bourgogne, Family Service Association of Montreal 36:5, 36:8-9, 36:13-32
- Dawson, M. R.G., Conseiller, Président, Comité pauvreté, Ville de Campbellton (N.-B.) 68:5, 68:13-14, 68:16, 68:18
- Deane, M. Jesse, Membre, Association communautaire North York, Ont. 26:8, 26:111
- Deiter, M. Walter, Chef, National Indian Brotherhood 19:5, 19:9, 19:13-16, 19:18, 19:22
- Dent, Dr Ivor, Maire, Ville Edmonton, City of Edmonton Social Service Department (Alta) 55:5, 55:8-20
- Denyer, Mme S.C., Conseillère Animation sociale, Family Service Centre of Ottawa 16:5, 16:8-17
- Dillard, M. Jesse, Membre, Black United Front, N.-É. 1:5, 1:32
- Dinsdale, Hon. Walter, Député Brandon-Souris, Man. 48:25-27
- Donahue, M. J.H., Président, Social Planning Council of Edmonton, Alta 55:5, 55:36-37, 55:40-47
- Dowhamiuk, Mme Mary, Membre, Vancouver Opportunities Committee 9:5, 9:22-23
- Draper, Mlle Rosemary, Institutrice, Personnel École Duke of York, Ont. 26:7, 26:80, 26:86-87
- Drolet, M. Laurent, Membre, Comité Citoyens Aire 10, Québec 66:5, 66:42
- Druken, M. William, Membre, Blackhead Road Householders' Union (T.-N.) 52:6, 52:62
- Drummond, M. Joseph, Conseiller administratif, ancien Président, Association Nouveau-Brunswick pour Avancement Gens couleur 61:5, 61:36-45
- Duggan, Mme Barbara, Membre, Centre Accueil Indiens et Métis, Winnipeg, (Man.) 7:5, 7:7-8, 7:14-15
- Dumont, Mme Bernice, Membre, Monica Society, Edmonton (Alta) 55:5, 55:27-28
- Durstling, M. Hans, Citoyen Moncton, (N.B.) 62:5, 62:25-26
- Dussiaux, Mme Rosa, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:11
- Earle, M. Gordon E., Président du Comité, (Nova Scotia Association for the advancement of coloured people) 3:5, 3:7
- Egan, Mme Rita, Présidente, Conseil consultatif national sur soins infirmiers, Infirmière Ordre Victoria (Canada) 47:5, 47:33
- Ellery, Major Joyce, CASW, Directrice, Village enfants London, Armée du Salut, Toronto 48:5, 48:15, 48:17, 48:21-22, 48:28-29
- Ellwood, Lieut. Col. T., Administrateur, programme aide sociale familiale, Armée Salut, région Toronto 48:5, 48:10, 48:19-21
- Espie, M. Thomas, Directeur, Conseil canadien Aménagement rural 18:5, 18:7-8, 18:11-16, 18:20-23
- Etchen, Mme E., Directrice, division planification et recherche Ontario Department of Social and Family Services 43:5, 43:20-21, 43:25, 43:33, 43:39

- Fabris, Mme Valentine, Présidente nationale, Ligue Femmes catholiques Canada 24:5, 24:23, 24:36
- Fagan, Mlle Veronica, Membre Comité Mémoire, Ligue Femmes catholiques Canada 24:5, 24:28-29, 24:31-34, 24:37
- Fairholm, M. Cyril I., Conseiller, Ministère Affaires indiennes et Nord-canadien 14:5, 14:25, 14:28, 14:30-31
- Farrera, M. Joe, Membre, Association to Tackle Adverse Conditions, Vancouver 8:5, 8:54-63
- Feader, M. Stan, Président, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee (Alta) 56:6, 56:75-80
- Feldbrill, Mme Zelda, Travailleuse sociale, Personnel École Duke of York, (Ont.) 26:7, 26:79-85, 26:88-89
- Ferguson, Mme C.E., Ex-présidente, Conseil région Calgary, Home and School Association of Alberta 56:5, 56:37, 56:39-44
- Ferrier, Mme Laura, Adjoint Recherche, Big Brothers Grand Toronto 26:5, 26:51-58
- Finnigan M. James, Président, Association Travailleurs communautaires, Social Services Council of Greater Saint-John and United Fund of Greater Saint-John (N.-B.) 60:5, 60:12, 60:14-17, 61:5, 61:27-30, 61:33, 61:36
- Fitchett, Mlle S., Etudiante, Social Service Course, Ryerson Polytechnical Institute (Ont.) 27:8, 27:72-73, 27:75-76
- Fleury, Lieut-gén. Frank J., Président, Comité Santé et Bien-être du Conseil exécutif, Chambre Commerce Canada, Montréal 51:5, 51:14-16, 51:19-22, 51:26, 51:29-32
- Forsyth, Rév. M. Charles, Secrétaire, Board of Evangelism and Social Action, Eglise unie du Canada 31:5, 31:9-42
- Forsyth, Mme W.R., Membre, Conseil, Family Services, Saint John, Inc. (N.-B.) 61:5, 61:51, 61:53-54
- Foster, Mme Jeannette, Membre, The Low Income Working Committee (Alta) 56:6, 56:72-73
- Fournier, M. Adolphe, Membre, Moncton and East End Boys' Club (N.-B.) 62:5, 62:12-13
- Fox, M. Marvin, Membre, Native Development Society, Calgary Inter-Faith Community Action Committee (Alta) 56:6, 56:55
- Fraser, Rév. Alison, Eglise Unie du Canada, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités 52:6, 52:37-38
- Freerichs, M. Eikert, Membre, Conseil Administration Étudiants, Université Toronto 27:8, 27:91-94
- French, Chanoine F.M., Président, Halifax Tenants' Protective Association (N.-É.) 2:5, 2:9-10, 2:14-15
- Gagnon, M. Claude, C.R., Président, Association Barreau Province Québec 39:5, 39:7-8, 39:11, 39:13-30
- Galgay, M. Frank, Membre, Blackhead Road Householders' Union, T.-N. 52:6, 52:54-55
- Gallagher, Mme Ed., Membre Comité Mémoire, Ligue Femmes catholiques Canada 24:5, 24:33
- Garner, Mlle Sheila, Membre, Halifax Neighbourhood Centre 2:5, 2:10-12
- Gass, M. Barry, Préfet commandant, Fraternity of Grey Knights (IPE) 4:5, 4:30-36
- Gaul, M. Robert, Journal «Up to the Neck», Montréal 12:5, 12:13-14
- Gayne, M. John, Président, New-Brunswick Senior Citizens' Federation, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association) N.B. 62:5, 62:20-23, 62:25
- Geeki, M. D.A., B.P.H.E., C.P.H., Secrétaire, Conseil soins hygiène communautaire, Association médicale canadienne, Ottawa 45:5, 45:21, 45:23-28, 45:31-34, 45:37
- Gélinas, M. Paul, Président, Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent, Qué. 69:5, 69:8-19
- Gemmell, Mlle Lyn, Membre, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6:39-41
- Gemmell, Rév. M. Thomas, Membre Comité justice sociale, économique, Board of Evangelism and Social Action, Eglise Presbytérienne Canada 33:5, 33:12-13, 33:16, 33:24
- Gendron, Mme Léa, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:12-14, 17:16, 17:21
- Giasson, M. Gilles, Directeur, Services professionnels, Service social Diocèse Rimouski, Qué. 70:5, 70:7-11
- Gilchrist, Rév. David, Membre, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee, Alta 56:6, 56:77-78
- Gilmour, Mme Janet, Membre, Association communautaire North York, Ont. 26:7, 26:108
- Goble, M. Norman M., Secrétaire général, Fédération canadienne Enseignants, Ottawa 46:5, 46:10-16, 46:19-26
- Godfrey, M. Paul, Membre, Association communautaire, North York, Ont. 26:8, 26:113-114
- Godfrey, M. Stewart R., Département Protection sociale, Municipalité Ottawa-Carleton 15:5, 15:7-27
- Golden, Mlle Jean, Membre, Conseil Administration Étudiants Université Toronto 27:8, 27:87-89, 27:91
- Goodwin, Mme L., Citoyenne, Ville Calgary, Alta 56:6, 56:50-52

- Gordon, Mme Joan, Membre du personnel, Family Service of Montreal 36:5, 36:14-15, 36:26-27
- Gowland, Rév. M. Arthur J., Secrétaire, Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada 33:5, 33:7-29
- Graham, Mlle Patricia, Membre, Sydney Academy, Sydney, N.-É. 1:6, 1:34-36, 1:38
- Grant, Mlle Jean, Département Protection sociale, Municipalité Ottawa-Carleton 15:5, 15:17, 15:21, 15:24
- Gratwick, M. John, Président sortant, Canadian Operational Research Society 50:5, 50:9-14, 50:16, 50:19-20
- Green, M. John, Coordonnateur, Ministère Développement, Île-du-Prince-Édouard 4:5, 4:12, 4:14-16, 4:20-21, 4:24-25, 4:34
- Green, Soeur M., Assistante sociale, Campbellton, (N.-B.) 68:5, 68:19-21
- Green, M. P., Président, Fédération ontarienne Associations citoyens, Toronto 26:6, 26:59-67
- Green, Dr R.G., Médecin généraliste, Prince Albert Community Clinic, Sask. 65:5, 65:40-44
- Greene, Rév. R.S.H., Échevin, Ville Calgary (Alta) 56:5, 56:9-12, 56:14-15, 56:17, 56:19-21
- Grégoire, Mme Fleurette, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:18-19
- Grégoire, M. Roland, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:9
- Groom, M. W.S., Directeur exécutif, Division services développement social, Ontario Department of Social and Family Services, Toronto 43:5, 43:12, 43:24, 43:26, 43:31-32
- Gross, Mme Benjamin, Recherchiste bénévole, National Council of Jewish Women of Canada (Toronto) 27:5, 27:38, 27:43-44
- Gross, Mme Marilyn, Conseil national Femmes jeunes, Association communautaire North York, Ont. 26:7, 26:107
- Guiboche, M. Célestin, Membre, Association Locataires Winnipeg, 6:6, 6:49-62
- Guilbeault, M. Jean, Gouverneur (Bureau des gouverneurs), Frontier College, Toronto 13:5, 13:10, 13:15, 13:19
- Guimond, M. Roger, Président, Chambre Commerce Edmonton, (N.B.) 67:5, 67:14-15
- Guinan, M. J., Membre, City Centre Co-Operative Club (Alta) 57:5, 57:16-24
- Guindon, M. Yvon, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:9-11, 17:19
- Haley, Mlle Dorothy, Université Saint François-Xavier, Antigonish, (N.-É.) 3:5, 3:9-10, 3:12-14
- Hall, Mme Nancy, Membre, Bowness-Montgomery Day Care Association 56:6, 56:60-62, 56:64-65, 56:67-68
- Hanrahan, M. P.A., Étudiant, Social Service Course, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto 27:8, 27:68-75
- Hansen, M. Terry J., Membre, Social Planning Council of Edmonton, (Alta) 55:5, 55:37-38
- Harcourt, M. Michael, Membre, Vancouver Inner-City Services Project 8:5, 8:34-41
- Harlick, M. Ed., Membre, Blackhead Road Householders' Union, T.N. 52:6, 52:54, 52:57-58
- Harquail, M. J.M., Conseiller, Ville de Campbellton (N.-B.) 68:5, 68:11, 68:14-17, 68:20-22
- Harrison, Mme Gillian, Membre, University Day Care Center Committee Calgary (Alta) 56:6, 56:60, 56:65, 56:67
- Harvey, M. Andrew S., Recherches en Économique, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.) 1:5, 1:15, 1:18, 1:24, 1:26
- Heagle, M. D.G., Coordonnateur division planification et recherche, Ontario Department of Social and Family Services, Toronto 43:5, 43:33, 43:37, 43:38-39
- Heath, Mme Margery, Présidente, Seekers of Security (Groupement de bien-être social, Régina, Sask.) 64:5, 64:34-43
- Hees, Mme Laetitia Van, Membre, Churchill Park Day Care Society, (Alta) 56:6, 56:66-68
- Henson, M. Guy, Directeur, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.) 1:5, 1:13-27
- Hignett, M. H.W., Président, Société Centrale d'Hypothèques et Logement, Ottawa 10:5, 10:7-25
- Himsl, M. Ralph, Directeur, Division aptitudes sociales, Saskatchewan Newstart Inc. Prince-Albert 65:5, 65:12-15, 65:19, 65:27-28
- Hill, Prof. H. Ward, Doyen Faculté Théologie Kingsway College, Eglise Adventiste Septième Jour Canada 34:5, 34:7-10, 34:15, 34:23, 34:25-26
- Hjertaas, Dr O.K., B.A., M.D., FRCS (Ed.), Directeur médical, Prince Albert Community Clinic, Alta 65:5, 65:44-47
- Hodges, M. Fred, Président, Fédération Travailleurs Nouveau-Brunswick 60:5, 60:37-44
- Hodges, M. Frederick D., Vice-Président, Fédération Travail Nouveau-Brunswick 63:5, 63:11-24
- Hodgins, Mlle Nora, Secrétaire-trésorière, Fédération canadienne Enseignants, Ottawa 46:5, 46:10-12, 46:18-19, 46:21-22, 46:24, 46:27-28
- Hogan, Mlle Zita, Université Saint François-Xavier, Antigonish, (N.E.) 3:5, 7:8
- Honey, M. Floyd, Secrétaire général, Toronto, Conseil canadien Églises, Toronto 49:5, 49:7-8, 49:12-13, 49:15-16, 49:24, 49:28, 49:31, 49:34
- Hoogewaniuk, M. A.C., Vice-Président, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta) 55:6, 55:76, 55:79-80, 55:84
- Hope, Mme Lou, Membre, Monica Society, Edmonton (Alta) 55:5, 55:25-26

- Hoyt, M. John, Directeur, Skookum Jim Hall, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:16, 59:20-22
- Hubert, M. Achille, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:8, 17:10, 17:13, 17:16-19
- Hugh, M. E., Membre, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6:46
- Hughes, M. Raph, Président, O'Connor Drive Development Community Association 27:8, 27:96
- Hunt, M. Patrick T., Président, Comité sur pauvreté, Social Planning and Research Council of Hamilton and District 28:5, 28:18-26
- Hunt, M. Russel A., Membre, Mysterious (The) East, N.B. 63:5, 63:25-30, 63:48-62
- Hunter, Mlle Trenna, Ancienne présidente, Association Infirmières canadiennes, Ottawa 47:5, 47:7-21
- Jackson, Mlle Eileen, Membre, Conseil administration, Board of Evangelism and Social Action, Toronto 31:5, 31:13, 31:15, 31:17
- Jacobson, Pasteur J.R., Président, Calgary Inter-Faith Community Action Committee, Alta 56:6, 56:52-54, 56:56-58
- Jaffary, M. Karl, Echevin, Special Committee of City of Toronto 27:5, 27:10-11, 27:16-18
- Jobin, M. Pierre, Directeur, Commission conjointe d'Urbanisme de Zone industrielle et prioritaire de Rimouski-Mont-Joli, Qué. 70:5, 70:14-19
- Joe, M. David, Membre, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:16, 59:20, 59:23-25
- Johnson, M. Bill, Membre, Vancouver Opportunities Committee 9:5, 9:27-28
- Johnson, M. Jack, Avocat, Ville Calgary, Alta 56:6, 56:81-83
- Johnson, Mme Mary Ellen, Vice-Présidente, Commission scolaire publique, Calgary 56:5, 56:35
- Johnson, R.P. R.W., Directeur, Tyndale House, Family Service Association of Montreal 36:5, 36:7-8, 36:13-14, 36:17-19, 36:24-25, 36:30
- Johnston, M. Ed., Directeur de l'Organisation, CTC, Fédération Travail Nouveau-Brunswick 63:5, 63:13-23
- Johnston, Mme M. Carlyle, Présidente, Comité questions intérêt public, Association Service familial de Montréal 36:5, 36:7, 36:15-16, 36:24, 36:26, 36:31-32
- Johnston, M. William, Président Comité du Mémoire, Vancouver Housing Inter-Project Council 8:5, 8:63-73
- Jones, Mme F.E., Vice-Présidente, Association Consommateurs Canada 35:5, 35:7-25
- Jones, M. Frank E., Membre Conseil Administration, Social Planning and Research Council of Hamilton and District 28:5, 28:23, 28:25
- Jones, M. I.A., Officier probation Yukon 58:6, 58:44
- Jones, M. R.B., Président, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project 55:6, 55:74-77, 55:83, 55:85
- Jourdain, M. Membre, Service social Diocèse Rimouski, (Qué.) 70:9-10
- Junk, M. D. J., Directeur recherche et planification, Ministère Santé et Bien-Être, Province Nouveau-Brunswick 44:5, 44:13-14, 44:27
- Kaye, M. G. D., Établissement pour analyse de recherche concernant défense, Canadian Operational Research Society 50:5, 50:11-12, 50:14-15, 50:18-21
- Keatly, Mme Ruth, Journal «Up to the Neck», Montréal 12:5, 12:7-21, 12:24-28
- Keeping, Mme Dorothy, Secrétaire, Family Planning Federation, 19:5, 19:30, 19:32
- Kehoe, M. P. M., Membre, Société Child Care Centre, Whitehorse (Yukon) 58:5, 58:21-27
- Kelly, M. J. B., Membre, New Brunswick Forest Extension Service 61:5, 61:56-59, 61:61-64
- Kent, M. Tom, Sous-Ministre, Expansion économique régionale 11:5, 11:7-36
- King, M. David, Recheuriste, Edmonton and District Council of Churches (Alta) 55:6, 55:91-92
- Kirk, M. David L., Secrétaire administratif, Fédération canadienne Agriculture, Ottawa 21:5, 21:9-12, 21:14-21
- Kirk, Mme Mary, Membre, Monica Society, Edmonton (Alta) 55:5, 55:32-35
- Lacombe, M. B., Membre personnel, Conseil économique Canada, Ottawa 5:5, 5:14
- Laird, M. Elmer, Fermier, Davidson, Saskatchewan 64:24-30
- Land, M. L., Directeur, Prince Albert Work Training Program (Sask.) 65:5, 65:34-36, 65:39
- Landry, M. René, Assistant-Directeur, Moncton and East End Boy's Club, (N.-B.) 62:5, 62:13-14
- Lane, Mme Leona, Membre, Consumer's Association of the Yukon Territory 59:5, 59:31, 59:34
- Lane, M. Paul, Membre, Alexandra Park Residents' Association (Ont.) 27:6, 27:53-54
- Lapointe Dr Pierre, Gouverneur (Bureau des gouverneurs), Frontier College, Toronto 13:5, 13:12-13
- Larocque, M. Lionel, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:14-15
- Lasalle, Dr. G., Vice-Président, Services hygiène, Université Sherbrooke, Association Médicale canadienne, Ottawa 45:5, 45:24-26, 45:30-31, 45:33-34
- Laski, Mme Bernice, Institutrice, Personnel École Duke of York, (Ont.) 26:7, 26:80, 26:82, 26:87-88

- Laughlin, M. James E., Inspecteur école, Personnel École Duke of York (Ont.) 26:7, 26:79, 26:81, 26:87-88
- Lavoie, Mgr Raymond, Directeur, Secrétariat social St-Roch (Qué.) 66:6, 66:42-45, 66:49, 66:52
- Lawrence, M. D. H., Directeur, Neighbourhood Service Centre of Greater Winnipeg, (Man.) 6:5, 6:25-27, 6:29-38
- LeCaine, Mme H., Membre, Family Service Centre of Ottawa 16:5, 16:7-8, 16:10, 16:14-18
- Leask, Mlle Jean, Directrice, Bureau national, Infirmières Ordre Victoria (Canada) 47:5, 47:25-37
- Lecours, M. Paul, Membre, Secrétariat social St-Roch (Qué.) 66:6, 66:46, 66:50-51
- Légaré, M. M., Membre, Conseil du Travail du Québec 66:5, 66:41
- Lemay, Hon. Juge Gérard, Président, Société St-Vincent-de-Paul du Canada (Qué.) 66:5, 66:8-11
- Lemesurier, Mme Lynn, Membre, O'Connor Drive Development Community Association (Ont.) 27:8, 27:96-99
- Leveridge, M. Al, Directeur, Division aide technique, Saskatchewan Newstart Inc., Prince-Albert 65:5, 65:24, 65:38-39
- Levine, M. Leonard E., Membre, Commission, Association canadienne Travailleurs sociaux, Ottawa 30:5, 30:10-12, 30:18, 30:21-27
- Linkletter, Mme A., Comité questions intérêt public, Family Service Association of Montreal 36:5, 36:18-19, 36:32
- Lipman, Dr M., Membre Conseil consultatif, Société Centrale d'Hypothèques et Logement, Ottawa 10:5, 10:10, 10:23
- Locklyn, M. John, Membre, Householders' Association of Mundy Pond (T.-N.) 52:5, 52:29-30
- Low, M. Walter James, Travailleur social, Église Adventiste Septième Jour Canada 34:5, 34:8-10, 34:17-22, 34:25, 34:27-28
- Loyer, M. Eugène, Membre, Assemblée Générale Île Hull (Qué.) 16:5, 16:25
- Lucey, R. P. Daniel, Curé paroisse Balgonie, Sask, Saskatchewan Co-Operative Credit Society 64:5, 64:16-17, 64:19, 64:21
- Lueck, M. A. R., Conseil juridique, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:13-26
- Lyon, M. Israel, Membre, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6:40-41, 6:45
- Lyons, M. J. G., Membre, Neighbourhood Service Centre of Greater Winnipeg (Man.) 6:5, 6:25, 6:27, 6:33-35, 6:37
- Maben, M. David, Directeur, St-Christopher House, Toronto 27:6, 27:49-53, 27:67-68
- MacArthur, Mlle M. Christine, Directrice adjointe, Bureau national, Infirmières Ordre Victoria (Canada) 47:5, 47:25-36
- McCallum, M. A. Campbell, Membre, division Est de ATSP, Ontario, Association canadienne Travailleurs sociaux, Ottawa, 30:5, 30:18, 30:27
- McCarthy, Rév. J. W., Secrétaire exécutif, Old Brewery Mission, Montréal 41:5, 41:9-33
- McCarthy, M. John, Membre, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités, Ottawa 52:6, 52:35
- McCarthy, M. Malcolm G., Directeur, School of Economic Science, Toronto 18:5, 18:23-35
- McChesney, M. Al, Membre, Association communautaire North York, Ont. 26:8, 26:112-113
- McDaniel, M. Richard Bryan, Membre, Association canadienne Libertés civiles (Fredericton, Chapitre du Nouveau-Brunswick) 63:5, 63:24-25
- MacDonald, M. Angus, Sociologie rurale, Halifax Neighbourhood Centre, N.-E. 2:5, 2:33-34, 2:37, 2:42-44
- MacDonald, Hon. C. P. (Cy), Ministre du Bien-Être social, Prov. Saskatchewan 42:5, 42:7-38
- MacDonald, M. E. C., Directeur provincial Protection enfance, Île-du-Prince-Édouard 4:5, 4:22-23
- MacDonald, M. John A., Sous-Ministre, Affaires indiennes et Nord canadien 14:5, 14:9-38
- MacDonald, Rév. M. W. Clarke, Président, Board of Evangelism and Social Action, Toronto 31:5, 31:9, 31:12-14, 31:17, 31:19-29, 31:37, 31:39-43
- MacDonald, Mme Marie, Présidente, Monica Society, Edmonton, (Alta) 55:5, 55:20-27, 55:30-36
- McDougall, M. Alexander, Directeur, Community Legal Aid and Services Program (Ont.) 27:5, 27:27-28, 27:34-35, 27:37
- MacEachern, M. Gordon A., Président Conseil Recherche en Économie agricole du Canada, Conseil canadien Aménagement rural, Ottawa 18:5, 18:9-10, 18:12, 18:14-18, 18:20-21
- McGill, Mme Ruth A., Membre, Seekers of Security, (Groupement bien-être social, Regina, Sask.) 64:5, 64:43-44
- McGrath, Mlle Anne Marie, Membre, South End Improvement Association, (N.-B.) 60:6, 60:67-73
- McInnis, Mme Harvelyn, Membre, Association Locataires Winnipeg 6:6, 6:49, 6:54, 6:56-57, 6:59-61
- McIntyre, Mme Dorothy, Groupe citoyens, Association du Service familial de Montréal 36:5, 36:10-11, 36:15, 36:20, 36:26, 36:31

- McIsaac, Hon. Dr J. C., Ministre de l'Éducation, Province Saskatchewan 65:5, 65:20, 65:25, 65:28-29
- McKay, Mlle Leola, Présidente, Senior Citizens' Centre, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association), N.B. 62:5, 62:18-20, 62:27
- MacKee, Mme M. H., Directrice exécutive, Greater Moncton Community Chest Inc. N.B. 63:5, 63:38-48
- MacKenzie, M. John Angus, Directeur, Division recherche et planification, Ministère du Bien-Être, Prov. Nouvelle-Écosse 37:5, 37:10-12, 37:23, 37:25-27, 37:30-31, 37:37
- MacKenzie, M. William Neil, Membre, Sydney Academy, N.-É. 1:6, 1:40-41, 1:46-47
- McKeown, M. W. Joe, Président, Regina Renters Council, Sask. 64:5, 64:31-34
- MacKinnon, M. F. R., Sous-Ministre, Bien-Être, Province Nouvelle-Écosse 37:5, 37:12-14, 37:16-37
- MacLean, M. Donald F., Chef Section conférences et cours, Institut Affaires publiques (N.-É.) 1:5, 1:15, 1:17
- McLoughlin, Mme Catherine Avon, Journal «Up to the Neck», Montreal 12:5, 12:8, 12:10-13, 12:15, 12:17-22, 12:28-29
- McLure, M. R. B., Président, Assemblée régionale Ministres Église unie du Canada, Toronto, Conseil canadien Églises 49:5, 49:14-15, 49:19-20, 49:22, 49:28-29
- McNally, M. W. J., Directeur, Département programmes, Chambre Commerce Canada, Montréal 51:5, 51:17, 51:19-20, 51:24-34
- McNamara, M. John, Vice-Président, Humans on Welfare Society (Alta) 57:5, 57:52-61
- McNamara, M. William L., P. Eng., Président, Comité mémoire, Association Ingénieurs, Province Nouveau-Brunswick 61:5, 61:9-17
- MacNeill, M. Donald R., Secrétaire, Association canadienne Éducation Adultes, Toronto 24:5, 24:8, 24:12, 24:15
- MacNeil, M. Kevin, Membre (Université Saint François-Xavier, N.-É.) 3:5, 3:10, 3:12
- MacPherson, M. Lawrence; Administrateur assistance sociale, Bureau catholique Service social (IPE) 4:6, 4:37-55
- MacPherson, M. R. B., Membre, Comité Santé et Bien-être, Chambre Commerce du Canada, Montréal 51:5, 51:15-18, 51:22-34
- McRae, Son Honneur W. T., Maire, Ville Campbellton (N.B.) 68:5, 65:8-22
- Magneson, M. Harland, Directeur, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta) 55:5, 55:61-74
- Mahoney, Rév. Père, J. P., Directeur national, Ligue Femmes catholiques Canada 24:5, 24:27-28, 24:30, 24:33, 24:35-36, 24:38
- Maitland, Mme Alice, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:7-8, 17:11, 17:19
- Maley, M. Jack, Membre, Unemployed Citizen's Welfare Improvement Council, Vancouver 9:5, 9:7-13
- Mallette, M. Karl, Membre Comité exécutif, Président, Comité Habitation et Bien-Être Municipalité Grand Toronto 26:5, 26:11-23
- Maloney, Dr John, Obstétricien, Île-du-Prince-Édouard 4:5, 4:12-14, 4:17-20, 4:23
- Mannier, Mme Doris, Trésorière, Humans on Welfare Society (Alta) 57:5, 57:56
- Marand, Mme Simone, Patiente, Mount Carmel Clinic, Winnipeg, (Man.) 6:5, 6:13-15, 6:22
- Markle, M. Gower, Président, Comité sur Éducation élémentaire Adultes et Pauvreté, Association canadienne Éducation Adultes, Toronto 24:5, 24:7, 24:9-22
- Martin, M. Alan, Étudiant, Conseil Étudiants, Université Nouveau-Brunswick 60:5, 60:45-52
- Martyniuk, M. Dan, Président, Kensington Area Park Residents' Association (Ont.) 27:6, 27:54-56
- Marzari, Mme Darlene, Membre, Groupe Travailleurs sociaux, Vancouver 8:5, 8:12-13, 8:27
- Matheson, M. Colin, Membre, Sydney Academy, (N.-É.) 1:36-38, 1:48
- Matthews, Mme James J., Convocatrice nationale, Animation sociale, Ligue Femmes catholiques Canada 24:5, 24:23-38
- Maxwell, Mlle Anne, Membre, South End Improvement Association (N.-B.) 60:6, 60:63-67
- Maxwell, M. Grant, Co-directeur, Social Action Office, Ottawa, Conférence catholique canadienne, Ottawa 49:5, 49:7-9, 49:12-17, 49:20-28, 49:30, 49:33-35
- Melhuish, M. Joe, Membre, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee (Alta) 56:6, 56:77-80
- Melnyk, Mme Marline, Patiente, Mount Carmel Clinic, Winnipeg (Man.) 6:5, 6:12-13, 6:19-20
- Melvin, M. W. Breen, Président, Union coopérative du Canada 20:5, 20:9-15, 20:17, 20:22
- Ménard, M. Jean, Directeur, Chambre Commerce régionale pour Région du Bas Saint-Laurent (Qué.) 69:5, 69:10, 69:12
- Mercer, Mme Mary, Ménagère, Newfoundland Co-Operative Services 52:5, 52:23, 52:27, 52:28-29
- Michael, M. D. L., Avocat-conseil, Église Adventiste Septième Jour Canada 34:5, 34:7, 34:11-17, 34:20-24, 34:25-28
- Milne, M. Don, Directeur, planification, City of Edmonton Social Service Department (Alta) 55:5, 55:19-20
- Minicaieloe, M. J., Président, Association to Tackle Adverse Conditions, Vancouver 8:5, 8:56-63

- Mira, M. Manuel, Président, Portuguese Canadian Congress, Toronto 27:6, 27:56-57, 27:67
- Mitchell, M. Grant, Directeur exécutif, Ressources hydrauliques de la Saskatchewan, Saskatchewan Co-Operative Credit Society 64:5, 64:9-24
- Mitchell, M<sup>me</sup> Margaret, Directrice, Groupe Travailleurs sociaux, Vancouver 8:5, 8:9-12, 8:14-30, 9:5, 9:13-14, 9:30-31
- Moffat, Docteur Harding P., Chargé de cours, Institut Affaires publiques, Université Dalhousie, Halifax, (N.-É.) 1:5, 1:24
- Moke, M<sup>me</sup> Arlene, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:9, 17:13-14, 17:16, 17:18
- Mondoux, M. Léon, Membre, Comité santé et bien-être, Chambre Commerce du Canada, Montréal 51:5, 51:17-18, 51:20, 51:23-24
- Monk, Brigadier Joshua, Membre, Armée du Salut, Toronto 48:5, 48:13, 48:17-18, 48:22, 48:24-25
- Montgomerie, M. Jim, Directeur, École Flemington Road, Association communautaire North York (Ont.) 26:7, 26:104, 26:119, 26:121
- Moore, M. Ray, Membre, Seekers of Security, (Un groupement de bien-être social de Régina,) Sask. 64:5, 64:44-46
- Moreland, M. J. W., Membre, Comité santé et bien-être, Chambre Commerce du Canada, Montréal 51:5, 51:33
- Morin, Son Honneur René, Maire, Ville Edmundston (N.-B.) 67:5, 67:7
- Morrissey, M. William K., Administrateur, division programme et Coordonnateur provincial à réadaptation Ministère Bien-être social, Province Saskatchewan 42:5, 42:10-12, 42:15-16, 42:21, 42:23, 42:33
- Morrison, M. Ian, Coordonnateur national, Frontier College, Toronto 13:5, 13:11-14, 13:16-27
- Mullen, M. Vern, Directeur, Division formation base, Saskatchewan Newstart Inc., Prince-Albert 65:5, 65:15-22, 65:25-26, 65:28
- Mulvihill, Rév. Claude J., Directeur, Council (The) of Catholic Charities, Toronto 20:5, 20:23-35
- Munro, M. Charles G., Président, Fédération canadienne Agriculture, Ottawa 21:5, 21:11-21
- Munro, M. George, Directeur, Centre Accueil Indiens et Métis, Winnipeg (Man.) 7:5, 7:7, 7:10-13, 7:15-16, 7:19
- Murphy, M. Gregory, Secrétaire-trésorier, Fédération Travail Nouveau-Brunswick 63:5, 63:17, 63:19-21
- Murrell, M. R. J., Directeur Ecole Warden Avenue, Fédération ontarienne Associations Citoyens 26:6, 26:58
- Musgreave, M. E., Échevin, Ville Calgary (Alta) 56:5, 56:9, 56:12-17, 56:20-21
- Mussalem, M<sup>lle</sup> Helen K., Administratrice déléguée, Association Infirmières canadiennes, Ottawa 47:5, 47:8-24, 47:27-28
- Nadeau, M. Alphonse, animateur social, Assemblée Générale Île Hull (Qué.) 16:5, 16:18-27
- Neary, Hon. Stephen A., Ministre des Services sociaux et du Reclassement, Province de Terre-Neuve 38:5, 38:7-27, 52:5, 52:11, 52:37-38
- Neveu, M. John, Président, Just Society, Comité Bien-être et Indemnisation Travailleurs (Ont.) 28:5, 28:7-17
- Neville, M. Floyd J., Directeur adjoint, Direction Affaires communautaires, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 14:5, 14:22, 14:25-27, 14:28, 14:33
- Newell, M. George, Vice-Président, Fédération Travailleurs, Nouveau-Brunswick 60:5, 60:40, 60:42-43
- O'Byrne, Père Pat, Directeur, Calgary Inter-Faith Community Action Committee (Alta) 56:6, 56:54-58
- O'Connor, M<sup>me</sup> Bernie, Membre, Vancouver Opportunities Committee 9:5, 9:21-27, 9:30-31
- O'Donohue, M. Anthony, Échevin, Special Committee of City of Toronto 27:5, 27:12-13, 27:17, 27:19
- O'Driscoll, M. W., Président, Newfoundland Co-Operative Services 52:5, 52:17-23
- O'Neill, M. Greg, Membre, Sydney Academy, N.É. 1:6, 1:43
- Oliver, Docteur W. P., Membre, Black United Front, N.E. 1:5, 1:29
- Olsson, M<sup>me</sup> Stig, Présidente, Council of Saint John Home and School Association, N.B. 60:5, 60:23
- Ostry, Dr Sylvia, Directeur, Conseil économique Canada, Ottawa 5:5, 5:14-16, 5:20-22, 5:24-27
- Ouellet, M. Gary Quart, Avocat, Québec 66:5, 66:24-41
- Owen, M. Joseph H., Président, South End Tenants' Association (N.-B.) 60:6, 60:68, 60:70, 60:73
- Paikowsky, M. Jason, Étudiant, Universal Axle, N.B. 60:5, 60:52-63
- Paradis, M. Ghislain, Membre, Service social Diocèse Rimouski, Qué. 70:5, 70:11-14
- Paré, M. Pierre, Membre, Secrétariat St-Roch, Québec 66:6, 66:50
- Parlee, Dr H. Bruce, Président, Comité mémoire, Services Médecine générale, Hôpital général Saint-Jean (N.-B.) 61:5, 61:17-22
- Pearl, M<sup>me</sup> E., Présidente, Comité Animation sociale, Family Service Association of Metropolitan Toronto 2:5, 27:22-23, 27:26
- Pedlar, M. Ken, Membre, Armée du Salut, Toronto 48:5, 48:12-13, 48:17, 48:23-25
- Pelletier, Mgr. Georges-Léon, Évêque, Trois-Rivières, Président, Office national Action socia-

- le, Conférence catholique canadienne 49:5,49:12
- Perkins, M<sup>me</sup> Marian J., Représentante locale, Ministère Santé nationale et Bien-Être Social (N.-B.), Family Services, Saint John Inc. 61:5,61:55-56
  - Peters, M<sup>lle</sup> E., Étudiante, Social Service Course, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto 27:8,27:71,27:73-75
  - Pett, Dr L. B., Sous-Directeur général, Direction services santé, Ministère Santé nationale et Bien-Être social 23:5,23:56-57
  - Phalen, M. J. T., Secrétaire général, Union coopérative du Canada, Ottawa 20:5,20:10,20:12-20
  - Philips, M<sup>me</sup> Barbara, Membre, Consumer's Association of the Yukon Territory 59:5,59:29-30, 59:34
  - Piché, M. l'Abbé, Membre, Secrétariat social St-Roch, Québec 66:46-49,66:51
  - Pierce, M. Trevor, Directeur, Ontario Welfare Council, Toronto 25:5,25:7-22
  - Pitman, M. Walter, Député (ancien) Chambre Communes 27:44-48
  - Plumptre, M<sup>me</sup> A. F. W., Présidente, Institut Vanier de la Famille, Ottawa 21:5,21:22-36
  - Podoluck, M<sup>lle</sup> J., Statisticienne, Bureau fédéral Statistique 5:5,5:25
  - Poirier, M. Roger, Membre, Assemblée générale Île Hull, Qué. 16:5,16:18-28
  - Posluns, M. Michael, Directeur Capitale nationale, Association canadienne Libertés civiles, Toronto 32:5,32:20
  - Power, M<sup>me</sup> Doris, Membre, Just Society, Toronto 28:5,28:17-18
  - Prates, M. Antonio V. B., Secrétaire, Portuguese Canadian Congress, Toronto 27:6,27:56
  - Préfontaine, M. Théodore, Secrétaire exécutif, Conseil Co-opérative Saskatchewan, Saskatchewan Co-Operative Credit Society 64:5, 64:23
  - Priddle, M<sup>me</sup> J. M., Vice-Présidente d'Office et Présidente, Ontario Federation of Home and School Association, Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation 22:5, 22:9-22
  - Puffer, Dr George, Directeur, recherche, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project, (Alta) 55:5, 55:65-67, 55:73
  - Putman, M<sup>me</sup> Yvonne, Secrétaire, Mouvement Winnipeg pour Droits sociaux 7:5, 7:23-24, 7:27, 7:29, 7:33
  - Quigley, M<sup>lle</sup> Ann Marie, Directrice, St-Elizabeth Visiting Nurses, Council (The) of Catholic Charities 20:5, 20:28-29, 20:32
  - Quinn, M. William J., Inspecteur école, Personnel École Duke of York, Toronto 26:7, 26:78, 26:81-88
  - Rea, M<sup>lle</sup> Ellen, Citoyenne, Ville Calgary 56:5, 56:41-43, 56:67-68
  - Reardon, M. Hugh, Président, Moncton Lions Club (Senior Citizens' Association) N.B. 62:5, 62:16-28
  - Reed, Rév. E. S., Évêque Ottawa, Family Planning Federation of Canada 19:5, 19:26-27, 19:28, 19:30-31
  - Reid, M. Gordon A., Président, Conseil pour région Calgary sous-Comité pauvreté, Home and School Association of Alberta 56:5, 56:36-43
  - Reio, M<sup>me</sup> Henio, Présidente Comité permanent Immigration et Citoyenneté, Provincial Council of Women of Ontario 50:5, 50:30, 50:39
  - Reid, M. William W., D.S.O., E.D., B.A., Sous-Ministre du Bien-Être social et du Travail 40:5, 40:7-29
  - Rendell, M<sup>me</sup> D. H., C. Sc., Ph.D., Membre, Fédération canadienne Femme diplômées Universités, Ottawa 52:6, 52:30-36
  - Rice, M<sup>me</sup> Pat, Présidente, Comité régional bien-être, Association Électrice Grand Toronto 26:5, 26:31, 26:33
  - Richard, M. Louis, Conseiller, Prince Edward Island Newstart Incorporated 4:6, 4:48
  - Riché, M. Ray, Vice-Président et Maire officieux, Outer Battery, Newfoundland Fisherman's Federation 52:5, 52:23-27
  - Roach, R.P. W. E., Directeur adjoint, (Faculté Éducation permanente, Université Saint-François-Xavier) (N.E.) 2:5, 2:31-35, 2:38-40, 2:42-47
  - Robb, M. E. K., Président, Comité Budget et Admission, Greater Moncton Community Chest Inc. (N.-B.) 63:5, 63:40, 63:42, 63:44-48
  - Robert, M. Michel, Membre, Barreau Montréal, Association Barreau Province Québec 39:5, 39:8-17, 39:19-25
  - Robinson, M. Eric W., Directeur, Faculté, Frontier College, Toronto 13:5, 13:10-11, 13:13-16, 13:18-29
  - Rochester, M<sup>me</sup> M. G., BSW, Membre, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités 52:6, 52:31-34
  - Roessingh, M. Emil, Citoyen, Ville Calgary (Alta) 56:43
  - Rosenfeld, M. Abe, Représentant, Clinique Pointe-Saint-Charles (Qué.) 45:5, 45:11-14, 45:18, 45:20
  - Ross, M<sup>me</sup> Anne G., Directrice, Mont Carmel Clinic, Winnipeg (Man.) 6:5, 6:8-12, 6:15-22
  - Ross, Col. William, Quartier général, Armée du Salut pour Canada et Bermudes, Toronto 48:5, 48:7-16, 48:22-25, 48:27-29
  - Rotenberg, M. Samuel, Commerçant, Toronto, Neighbourhood Youth Corps (Ont.) 26:7, 26:93-96, 26:98, 26:101
  - Rowlands, M<sup>me</sup> H. W., Présidente, Association Électrices Grand Toronto 26:5, 26:26-39

- Ryall, M. Anthony, Membre, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités 52:6,
- Ryan, M. T., Membre, Blackhead Road Householders' Union (Saint-Jean, T.-N.) 52:6, 52:56-57, 52:59
- Ryan, M. Thomas J., Professeur Université Carleton, Institut Vanier de la Famille, Ottawa 21:5, 21:25, 21:29-31, 21:34-35
- St-Aubin, M<sup>me</sup> Claire, Représentante, Clinique Pointe-Saint-Charles (Qué.) 45:5, 45:11, 45:14, 45:17-20, 45:26
- St-Onge, M. l'abbé Charles-E., Directeur, Office national Action sociale, Ottawa, Conférence catholique canadienne, Ottawa 49:5, 49:9-11, 49:31-32
- St-Pierre, M. Jacques, Membre, Conseil Aménagement régional Est du Québec, Rimouski, (Qué.) 70:5, 70:19-24
- Sanderson, M. Solomon, Membre, Federation of Saskatchewan Indians 65:47-50
- Sandford, M<sup>lle</sup> Andrene, Conception Programmes, Prince Edward Island Newstart Incorporated 4:6, 4:48-52
- Saunders, M. Richard, Président, Crescent Valley Tenants' Association (N.-B.) 60:6, 60:43, 60:75, 60:78-79
- Savoie, M. Sylvio, Membre, Moncton and East End Boys' Club (N.-B.) 62:5, 62:11, 62:14
- Schmidt, M. Erick, Conseiller spécial, Conseil exécutif, Gouvernement de l'Alberta 57:5, 57:45, 57:47-48, 57:50-51
- Scoffield, M. C. Herb, Directeur général, Chambre Commerce du Canada, Montréal 51:5, 51:24, 51:30
- Secord, M. Donald, Membre Conseil Administration, Board of Evangelism and Social Action, Église Unie du Canada 31:5, 31:19, 31:35-36
- Seepe, M<sup>me</sup> A., Membre, Services Victoria Garderies Jour (Ont.) 26:5, 26:42-43
- Séguin, M. Jean, Directeur, Service Bien-Être social, Ville Montréal 29:5
- Serre, M. Bertrand, Membre, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:7-9, 17:11, 17:13-20
- Sewell, M. John, Échevin, Special Committee of City of Toronto 27:5, 27:11-12, 27:14-16, 27:19
- Shea, M. James, Membre, Householders' Association of Mundy Pond (T.N.) 52:5, 52:28-29
- Sherman, M<sup>me</sup> Anna, Membre, Monica Society Edmonton (Alta) 55:5, 55:26-27, 55:29
- Shields, M. R. L., Surintendant éducation, Territoire Yukon, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:21, 59:23
- Shimizu, M<sup>me</sup> K., Département Protection sociale, Municipalité Ottawa-Carleton 15:5, 15:21
- Shuttleworth, M. Dale, École Flemington Road, Association communautaire North York (Ont.) 26:7, 26:103-107
- Sigurjonsson, M<sup>lle</sup> Tanis, Institutrice, Personnel École Duke of York, Toronto 26:7, 26:80, 26:86
- Simmonds, M. Wylie, Étudiant en Sciences sociales, Saskatchewan Co-Operative Credit Society 64:5, 64:13-14, 64:18
- Sinclair, M. Walden, Directeur, Personnel École Duke of York, Toronto 26:7, 26:77-78, 26:81-82, 26:84, 26:90
- Skahan, M<sup>me</sup> Catherine Florence Hall, Journal "Up to the Neck", Montréal 12:5, 12:9, 12:12-13, 12:15, 12:17-22, 12:27-28
- Sigsworth, M. Frank, Conseiller juridique, Fraternity of Grey Knights (IPE) 4:5, 4:25-31, 4:34-36
- Smith, M. Archibald, Président, Comité mémoire, Saint John Community Workers Association, (N.-B.) 61:5, 61:22-36
- Smith, Rév. Derek G., Christ Church Cathedral, Église anglicane, Ottawa, Conseil canadien Églises 49:5, 49:17, 49:25-26
- Smith, Chef Elijah, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:7-26
- Smith, M. Gary, Conseiller, Fédération canadienne Planification familiale 19:5, 19:27, 19:28, 19:31, 19:33
- Smith, Dr J. R., Président, Conseil économique du Canada, Ottawa 5:5, 5:9-29
- Smith, Col. John, Membre, Armée du Salut, Toronto 48:5, 48:10-14, 48:16, 48:23-25
- Smith, M. Michael, Membre, Yukon Native Brotherhood 59:5, 59:23-25
- Smith, M. Murray, Membre, Université Saint François-Xavier (N.É.) 3:5, 3:7-15
- Snowden, Prof. Donald, Directeur, Département extension enseignement, Université Mémorial de Terre-Neuve, Saint-Jean 52:6, 52:38-51
- Speaker, Hon. Ray, Ministre du Développement social, Gouvernement de l'Alberta 57:5, 57:36-52
- Stacey, M<sup>me</sup> G. E., Membre, Social Planning Council of Edmonton (Alta.) 55:5, 55:38, 55:47-48
- Steele, M. James, Président titre consultatif, Neighbourhood Youth Corps (Ont.) 26:7, 26:90-93, 26:96-102
- Stevee, M<sup>lle</sup> Helen, Citoyenne, Moncton (N.-B.) 62:5, 62:27
- Stegmayer, M. Henry E., Directeur administratif, Social Services Council of Greater Saint-John and United Fund of Greater Saint-John, N.-B. 60:5, 60:8-19, 60:33-37, 61:36
- Stewart, M<sup>lle</sup> Barbara, Représentante, Clinique Pointe-Saint-Charles, Qué. 45:5, 45:10, 45:15-17, 45:19

- Stewart, M<sup>me</sup> G., Membre personnel, Conseil économique du Canada, Ottawa 5:5, 5:11-12, 5:18-19
- Strasbourg, M<sup>me</sup> Laurette, Secrétaire, Assemblée générale Île Hull, Qué. 16:5, 16:20-26
- Sutton, M. Stuart, Secrétaire général, Institut Vanier de la Famille, Ottawa 21:5, 21:33-34, 21:36
- Sykes, M. Rod, Maire, Ville Calgary (Alta) 56:5, 56:21-26
- Taman, M. Larry, Président, Community Legal Aid and Services Program (Ont.) 27:5, 27:28-37
- Teed, M. Eric L., Président, Comité chargé rédiger mémoire, Council of Saint John Home and School Association, N.-B. 60:5, 60:19-30
- Thériault, M. Bruno, Directeur exécutif, Institut canadien Aveugles, N.-B. 67:5, 67:8-14
- Tennont, M. William, Président, Comité finances, Prince Albert Work Training Program, Sask. 65:5, 65:38-39
- Thériault, R. P. A. Enoïl, Curé, Paroisse St-Jean Baptiste (N.-B.) 68:5, 68:23-30
- Thériault, M. Hermel, Citoyen, Campbellton, (N.-B.) 68:31-32
- Thériault, Hon. L. Norbert, Ministre, Santé et Bien-être, Prov. Nouveau-Brunswick 44:5, 44:7-31
- Thériault, M. Napoléon, Citoyen, Campbellton, (N.-B.) 68:31
- Thibault, M. Ernest, Citoyen, Campbellton, (N.-B.) 68:36-37
- Thomas, Dr Alan M., Directeur exécutif, Association canadienne Éducation Adultes, Ottawa 24:5, 24:8-12, 24:15-17, 24:19-22
- Thomas, M<sup>me</sup> Dorothy, Présidente, Vancouver Housing Inter-Project Council 8:5, 8:64-73
- Thompson, M<sup>lle</sup> Nancy, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6:38-46
- Thorbury, M. Len, Vice-Président, Moncton Boys' Clubs, N.-B. 62:9-10
- Tidman, Hon. M. Gordon A., Ministre du Bien-être, Prov. Nouvelle-Écosse 37:5, 37:7-37
- Tiessen, Rév. Isaac, Mennonite Brethren Church, Association communautaire North York, (Ont.) 26:7, 26:108
- Tomecko, M. J. W., Président, (Bureau des gouverneurs), Frontier College, Toronto 13:5, 13:9-10, 13:13, 13:15, 13:18, 13:20-21, 13:24, 13:28
- Topshee, R. P. G. E., Directeur, (Faculté Éducation permanente Université Saint-François Xavier, N.-É.) 2:6, 2:30-31, 2:37, 2:41, 2:44, 2:46
- Torunski, M. J., Membre, New Brunswick Forest Extension Service 61:5, 61:62
- Towers, M<sup>me</sup> Hilda, Présidente, Mouvement Winnipeg pour Droits sociaux 7:5, 7:19-28, 7:30, 7:32
- Troop, M. F. W., Trésorier, Infirmières Ordre Victoria (Canada) 47:5, 47:24, 47:32-33
- Tucker, Rév. Ray, Église Unie du Canada, Fédération canadienne Femmes diplômées Universités, Ottawa 52:6, 52:34
- Turgeon, M<sup>me</sup> Monique, Nouveaux Impératifs communautaires, Ottawa 17:5, 17:8, 17:15-21
- Upshall, M. Roy, Membre, Householders' Association of Mundy Pond (T.-N.) 52:5, 52:27-29
- Van Der Leest, Chanoine, Membre, Inglewood-Ramsay Redevelopment Committee, Alta 56:6, 56:76-77, 56:79-80
- Van Lammers, M<sup>lle</sup> Pauline, Membre, division Est de ATSP, Ontario, Association canadienne Travailleurs sociaux, Ottawa 30:5, 30:12-13, 30:18, 30:23, 30:25
- Vigoda, M<sup>me</sup> Morris, Présidente, National Council of Jewish Women of Canada (Toronto) 27:5, 27:38-44
- Vineberg, M. Philip, C.R., Vice-Président, Association Barreau Province Québec 39:5, 39:10-11, 39:13-14, 39:16-31
- Waldman, M<sup>me</sup> Reva, Membre, Neighbourhood Service Centre of Greater Winnipeg 6:5, 6:23-24, 6:28-29, 6:33-36
- Waldron, M. Alan, Citoyen, Toronto 26:7, 26:102-103
- Walker, Rév. Gordon, Secrétaire, Conseil canadien Églises, Toronto 49:5, 49:18, 49:32-33
- Walker, M. Ian, Directeur exécutif, Calgary Social Planning Council 56:5, 56:46-50
- Walker, M<sup>lle</sup> Lorri, Présidente, Vancouver Opportunities Committee 9:5, 9:18-21, 9:24-25
- Waller, M. L. G. P., Directeur général Éducation Indiens, Ministère Affaires indiennes et Nord canadien 14:5, 14:31-36
- Walter, M. John R., Président, Canadian Operational Research Society 50:5, 50:7-22
- Warner, M. Carlyle, Président, Black United Front, N.E. 1:5, 1:28-32
- Warren, M<sup>me</sup> C., Citoyenne, Ville Calgary 56:6, 56:68-69
- Wass, M. D. K., Surintendant, City of Edmonton Social Service Department (Alta) 55:5, 55:9-11, 55:14-20
- Weihs, M. Ron, Membre, Conseil Administration Étudiants Université Toronto 27:8, 27:89-90, 27:93-94
- Whalen, M. Augustus, Manœuvre, Saint-Jean (T.-N.) 52:5, 52:15, 52:17
- Wharf, M. Brian, Président, Association canadienne Travailleurs sociaux 30:5, 30:7-28

- Whipple, M<sup>me</sup> Mary Jane, Membre, Crescent Valley Tenants' Association 60:6, 60:74-78
  - White, M. W. J., Chef Service, Bureau Est, Family Service Association of Metropolitan Toronto 27:5, 27:19-26
  - Whitford, M. James R., Directeur, Service Counselling Familial Yukon 58:5, 58:7-21
  - Whitworth, M. Fred E., Directeur, Conseil canadien Recherche en Éducation, Ottawa 46:5, 46:29-38
  - Whynott, M. R. N., Directeur, Bureau commerce, Chambre Commerce Saint-Jean (N.-B.) 60:5, 60:36-37
  - Wiebe, Dr J. H., Directeur général, Direction Services médicaux, Ministère Santé nationale et Bien-Être social 23:5, 23:48-56
  - Wiebe, M. Victor, Secrétaire, Prince Albert Work Training Program (Sask.) 65:5, 65:31, 65:36
  - Wiener, M<sup>me</sup> Gérald, Vice-Présidente services, sociaux, National Council of Jewish Women of Canada, Toronto 27:5, 27:40-41
  - Wilkinson, Chanoine Maurice, Secrétaire associé, Toronto, Conseil canadien Églises 49:5, 49:11, 49:13, 49:15-16, 49:18, 49:20-21, 49:23, 49:28-30, 49:34
  - Willard, Dr Joseph W., Sous-Ministre, Ministère Santé nationale et Bien-Être social 23:5, 23:7-48, 23:57
  - Williams, M<sup>me</sup> Connie, Membre, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta) 55:6, 55:81, 55:84
  - Williams, M<sup>me</sup> Denise, Membre, Social Planning Council of Edmonton (Alta) 55:5, 55:38-39, 55:48-49
  - Williams, M. R. J., Président, Comité Action, Resource Mobilization for Employment Demonstration Project (Alta) 55:6, 55:77-79, 55:85
  - Wilson, M. Collis, Représentant, Clinique Pointe-Saint-Charles (Qué.) 45:5, 45:9-21
  - Wood, M. Peter L., Président, Comité chargé présenter mémoire, Chambre Commerce Saint-Jean (N.-B.) 60:5, 60:30-36
  - Wood, M<sup>me</sup> W. A., Coprésidente, Comité étude sur pauvreté, Provincial Council of Women of Ontario 50:5, 50:26, 50:28-29, 50:37
  - Woods, M. Brian, Conseiller Faculté, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6:38, 6:42-46
  - Wyatt, M<sup>me</sup> Dorothy, B. Ed., B.N., R.N., Échevin, Saint-Jean (T.-N.) 52:5, 52:11-17
  - Yagi, M<sup>lle</sup> Kie, Secrétaire, Association to Tackle Adverse Conditions, Vancouver 8:5, 8:54
  - Yaremko, Hon. John, C.R., Ministre, Ontario Department of Social and Family Services 43:5, 43:9-39
  - York, M<sup>lle</sup> Sally, Membre, Conseil Administration Étudiants Université Toronto 27:8, 27:94-96
  - Young, Rév. M. W. L., Ex-président, Board of Evangelism and social Action, Église Presbytérienne Canada 33:5, 33:9, 33:11-24, 33:28
  - Zeidman, Rév. M. Alexander, Surintendant, Maison Scott, Board of Evangelism and Social Action, Église Presbytérienne Canada 33:5, 33:20, 33:27
  - Zimmerman, M. W. M., Conseil Planification sociale, ville et région Ottawa 15:5, 15:28-38
  - Zwerber, M. Harry, Membre, Lawrence Heights Family and Child Service (Ont.) 26:7, 26:105-106, 26:122
- Pour témoins additionnels voir listes témoins dans Procès-verbaux (1-70)

---

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

nte-  
rge  
me-  
de  
of  
stis  
im-  
ble  
rio  
-5  
ion  
of  
re-  
ent,  
sid  
-5  
ion  
ite  
-  
ent

- Wilson, M. Collis, Représentant, Clinique Pénale Saint-Charles (Qué.) 45:5, 45-9-21
- Wood, M. Peter L., Président, Comité chargé de présenter un plan, Chambre Commerce St-Jean (N-B.) 60:5, 60-30-36
- Wood, M<sup>me</sup> W. A., Présidente, Comité Canadien sur l'avenir, Provincial Council of Women Ontario 50:5, 50:26, 50-28-29, 50-37
- Woods, M. Brian, Conseiller Faculté, Université Manitoba, Winnipeg 6:5, 6-38, 6-43-46
- Wyatt, M<sup>me</sup> Dorothy, B. Ed., B.N., R.N., Représentante, St-Jean (T-N) 52:5, 52:11-17
- Yag, M<sup>lle</sup> Kie, Secrétaire, Association to Tackle Adverse Conditions, Vancouver B.C. 7:54
- Yarenko, Hon. John, C.B., Ministre, Ontario Department of Social and Family Services 43:9-39
- York, M<sup>lle</sup> Sally, Membre, Conseil Administration Etudiants Université Toronto 27:8, 27-94-96
- Young, Rév. M. W. L., Ex-président, Board of Evangelism and social Action, Eglise Presbytérienne Canada 33:5, 33:9, 33-11-24, 33-28
- Zeldman, Rév. M. Alexander, Surintendant, Mission Scott, Board of Evangelism and Social Action, Eglise Presbytérienne Canada 37:29-33, 37-27
- Zimmerman, M. W. M., Conseil Planification sociale, ville et région Ottawa 15:5, 15-28-36
- Zwerber, M. Harry, Membre, Lawrence Health Family and Child Service (Ont.) 26:26-105-106, 26-122

Plus d'indices additionnels voir listes témoins de  
 Proceedings 11-70

Imprimé par le Service public du Canada, Ottawa, 1971

